

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07591717 3



R

LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS.

LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS,

CONTENANT

1°. L'explication de chaque mot considéré dans ses diverses acceptions grammaticales, propres, figurées, synonymes & relatives.

2°. Les lois de l'Orthographe ; celles de la Prosodie, ou Prononciation, tant familière qu'oratoire ; les Principes généraux & particuliers de la Grammaire ; les Règles de la Versification, & généralement tout ce qui a rapport à l'Éloquence & à la Poësie.

3°. La Géographie ancienne & moderne ; le Blason, ou l'Art héraldique ; la Mythologie ; l'Histoire naturelle des Animaux, des Plantes & des Minéraux ; l'Exposé des Dogmes de la Religion, & des Faits principaux de l'Histoire Sacrée, Ecclésiastique & Profane.

4°. Des détails raisonnés & philosophiques sur l'Économie, le Commerce, la Marine, la Politique, la Jurisprudence Civile, Canonique & Bénéficiale ; l'Anatomie, la Médecine, la Chirurgie, la Chimie, la Physique, les Mathématiques, la Musique, la Peinture, la Sculpture, la Gravure, l'Architecture, *&c. &c.*

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME DIX-SEPTIÈME.





A PARIS,

Hôtel de Thou, rue des Poitevins, Quartier S. André-des-Arts.

M. DCC. LXXI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS.



MALT; substantif masculin. Orge ou autre grain préparé pour faire de la bière.

Le commerce du malt est en Angleterre d'une étendue considérable. En effet, sans parler de la quantité qui s'emploie pour la petite bière, dont on fait usage aux repas journellement, & de la quantité qui se brasse dans les maisons particulières, quantité qui monte à dix millions de boisseaux, il s'en consume en Angleterre trente millions de boisseaux, tant pour la bière double, que pour la distillation. On ne comprend point dans cette quantité celle qui sert pour la bière & les liqueurs qu'on envoye au-delà de la mer. Ce calcul est fait d'après le produit de l'impôt appelé le *malt-tax*, à l'aide duquel on a remonté jusqu'au total du malt qui se vend en Angleterre. La distillation en emporte un million 600 mille boisseaux. On estime que l'*accise* qu'on lève sur la bière double, tant dans la Grande-Bretagne qu'en Irlande, rapporte au Gouvernement 800 mille livres sterlings par an.

MAL-TAILLÉ, ÉE; adjectif, & terme de l'Art Héraldique. Il se dit d'une manche d'habit bizarre.

Hastinghs, en Angleterre, d'or à une manche mal-taillée de gueules.

MALTALENT; vieux mot qui signifioit autrefois méchanceté, mauvaise volonté contre quelqu'un.

MALTE; île de la Méditerranée, entre l'Afrique & la Sicile, qui n'en est éloignée que de quinze lieues au septentrion; elle a à l'orient la mer Méditerranée qui regarde l'île de Candie, au midi la ville de Tripoli en Barbarie, & à l'occident les îles de Pantalavée, de Linose & de Lampadouze. Elle peut avoir six ou sept lieues de longueur sur trois de large & environ vingt de circuit.

Cluvier croyoit que cette île étoit l'ancienne Ogygie où la Nymphe Calypso demeuroit, & où elle reçut Ulysse avec tant d'humanité, après le naufrage qui lui arriva sur ses côtes. Mais outre qu'Homère nous en fait une description si riante, qu'il est impossible d'y reconnoître Malte, il ne faut chercher en aucun climat une île fictive, habitée par une Déesse imaginaire.

Ptolémée a mis l'île de Malte

entre celles d'Afrique, soit faute de lumières, soit qu'il se fondât sur le langage qu'on y parloit de son temps, & que les natifs du pays y parlent encore aujourd'hui; c'est un jargon qui tient de l'arabe corrompu.

Malte est en elle-même un rocher stérile, où le travail avoit autrefois forcé la terre à être féconde, quand ce pays étoit entre les mains des Carthaginois; car lorsque les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem en furent possesseurs, ils y trouvèrent des débris de colonnes & de grands édifices de marbre, avec des inscriptions en langue punique. Ces restes de grandeur étoient des témoignages que le pays avoit été florissant. Les Romains l'usurpèrent sur les Carthaginois & y établirent un Préfet qui étoit sous la dépendance du Préteur de Sicile.

Les Arabes s'emparèrent de l'île de Malte vers le neuvième siècle, & le Normand Roger, Comte de Sicile, en fit la conquête sur les Barbares, vers l'an 1190. Depuis ce temps elle demeura annexée au Royaume de Sicile, dont elle suivit toujours la fortune.

Après que Soliman II eut chassé les Chevaliers de Malte de l'île de Rhodes en 1522, le Grand Maître Villiers-Lisle-Adam se trouvoit errant avec ses Religieux & les Rhodiens attachés à eux sans demeure fixe & sans ports pour retirer sa flotte. Il jeta les yeux sur l'île de Malte, & se rendit à Madrid pour demander à l'Empereur qu'il lui plût par une inféodation libre & franche de tout assujettissement, remettre aux Chevaliers cette île.

Cette demande leur ayant été accordée aux conditions dont nous dirons un mot en parlant de l'Ordre de Malte, les Chevaliers de St-Jean de Jérusalem fortifièrent cette île de toutes parts; & même quelques-unes de ses fortifications se firent des deniers du Grand Maître. Cependant Soliman indigné de voir tous les jours ses vaisseaux exposés aux courses des ennemis qu'il avoit cru détruits, se proposa de prendre Malte comme il avoit pris Rhodes. Il envoya trente mille hommes devant la ville, qu'on appeloit alors le *bourg de Malte:* elle fut défendue par 700 Chevaliers & environ 8000 soldats étrangers. Le Grand Maître Jean de la Valette, âgé de 71 ans, soutint quatre mois le siége; les Turcs montèrent à l'assaut en plusieurs endroits différens; on les repoussoit avec une machine d'une nouvelle invention; c'étoient de grands cercles de bois couverts de laine enduite d'eau-de-vie, d'huile, de salpêtre & de poudre à canon; & on jetoit ces cercles enflammés sur les assaillans. Enfin, environ six mille hommes de secours étant arrivés de Sicile, les Turcs levèrent le siége.

Le bourg de Malte qui avoit soutenu le plus d'assauts fut appelé la *Cité victorieuse*, nom qu'il conserve encore aujourd'hui. Pierre de Monté Grand Maître de l'Ordre, acheva la construction de la nouvelle ville, qui fut nommée *la Cité de la Valette*. Le Grand Maître Alof de Vignacourt, fit faire en 1616 un magnifique aqueduc pour conduire de l'eau dans cette nouvelle cité. Il fortifia plusieurs autres endroits de l'île; & le Grand Maître Nicolas Cotoner y joignit encore de nouveaux ouvrages qui rendent Malte imprenable.

Depuis ce temps-là, cette petite île brave toute la puissance Ottomane; mais l'Ordre n'a jamais été assez riche pour tenter de grandes

conquêtes ni pour équiper des flottes nombreuſes. Ce monaſtère d'illuſtres guerriers ne ſubſiſte guère que des redevances des bénéfices qu'il poſsède dans les États Catholiques, & il a fait bien moins de mal aux Turcs, que les Corſaires d'Alger & de Tripoli n'en ont fait aux Chrétiens.

L'île de Malte tire ſes proviſions de la Sicile. La terre y eſt cultivée autant que la qualité du terroir peut le permettre. On y recueille du miel, du coton, du cumin & un peu de blé. On comptoit dans cette île & dans celle de Goze en *1662*, environ 50 mille habitans.

La diſtance de Malte à Alexandrie eſt eſtimée à 283 lieues de 20 au degré, en cinglant à l'eſt-ſud-eſt. La diſtance de Malte à Tripoli de Barbarie, peut-être de 53 lieues en tirant au ſud, un quart à l'oueſt.

La ville de *Malte* autrement la cité notable, & l'ancienne capitale de l'île, eſt ſituée au milieu des terres.

La capitale moderne de l'île ſe nomme auſſi *Malte* ou *la Cité de la Valette*.

Ordre de Malte ou de Saint-Jean de Jérusalem, ſe dit d'un Ordre religieux & militaire tout enſemble, le ſeul qui rempliſſe aujourd'hui les fonctions de ſon inſtitut.

Cet Ordre, dit l'Abbé de Vertot, d'abord hoſpitalier, devenu militaire & depuis ſouverain, que la charité fit naître, que le zèle de défendre les lieux ſaints arma enſuite contre les Infidelles, & qui, dans le tumulte des armes & au milieu d'une guerre continuelle, ſut allier les vertus paiſibles de la religion avec la plus haute valeur dans les combats, fut inſtitué vers la fin du douzième ſiècle. Il avoit commencé lorſque la ville de Jéruſalem étoit encore ſous la puiſſance des Infidelles. Les Religieux y deſſervoient un hôpital dédié à Saint-Jean l'Aumônier, d'où ils furent appellés *les Hoſpitaliers de Saint Jean de Jéruſalem*. Les Chrétiens ayant fait la conquête de cette ville, ces Hoſpitaliers crurent devoir ſeconder de ſi heureuſes entrepriſes, & joindre la valeur à l'humanité. Ils prirent donc les armes pour défendre les chemins contre les incurſions des Infidelles. Cette nouvelle fonction leur attira un grand nombre de Nobles de toute la Chrétienté: alors le titre *de Chevaliers* fut joint à celui d'*Hoſpitaliers*, & l'Ordre fut compoſé de trois ſortes de Religieux, de Frères Chevaliers, de Clercs & de Frères Servans. Les Papes leur accordèrent les plus grands privilèges, & ajoutèrent aux trois vœux ordinaires celui de ſecourir les Pélerins & de combattre les Infidelles. Le Bienheureux Gérard, natif de Martigues en Provence, homme plein de zèle & de charité, fut le premier Supérieur de cet Ordre, & en eſt regardé comme l'Inſtituteur. Soliman s'étant rendu maître en 1187 de Jéruſalem à la faveur de la diviſion qui regnoit entre les Princes Chrétiens, la Profeſſion des Chevaliers les obligea de ſuivre le parti des vaincus. Ils ſe retirèrent dans la fortereſſe de Margat, & quelques années après dans celle de Saint-Jean d'Acre où l'Ordre ſubſiſta près de cent ans, malgré les attaques continuelles des Sarraſins. Les forces de ceux-ci prévalurent à la fin ſur la valeur des Chevaliers qui trouvèrent un nouvel aſile dans l'île de Chypre, auprès de Luſignan Roi de Jéruſalem. Les ſecours qu'ils reçurent & leur bravoure leur ayant fait conquérir l'île de Rhodes, ils s'y

établirent vers l'an 1310, & prirent le nom de Chevaliers de Rhodes. Depuis la prise de cette île en 1522 par Soliman II, ils errèrent d'établissemens en établissemens, à Messine, aux îles d'Hières, à Viterbe jusqu'en 1530. Ils se fixèrent alors dans l'île de Malte. Cette île fut donnée à l'Ordre par Charles V, à condition que les Chevaliers y auroient toujours un nombre suffisant de vaisseaux pour faire la guerre aux Turcs, qu'ils se tiendroient sous la protection du Roi d'Espagne & de ses successeurs, & que le Grand Maître lui enverroit tous les ans un faucon par forme de tribut.

L'Ordre de Malte ou de Saint-Jean de Jérusalem, est aujourd'hui distribué en trois classes; la première est celle des *Chevaliers ;* la seconde celle des *Chapelains* pour le service spirituel; la troisième celle des *Servans d'armes* pour le service militaire.

L'Ordre a aussi des *Prêtres d'obédience* pour desservir les Bénéfices de l'Ordre, ils peuvent porter la Croix; des Servans d'office pour le service de l'Hôpital; des *Donnés* qui peuvent être mariés; ils n'ont qu'une Croix à trois branches, ce qui leur a fait donner le nom de *Demi-Croix.*

La Croix d'or des Chevaliers est à quatre branches, & émaillée de blanc. Ils la portent attachée à un cordon noir. Leur habit militaire est une soubre-veste rouge en forme de dalmatique, ornée d'une croix blanche sans pointe.

Les Chapelains ou Servans d'armes ont une Croix émaillée comme celle des Chevaliers; mais ils ne la portent que par une permission du Grand-Maître.

Tous les Profès de l'Ordre sont obligés de porter une croix octogone ou à huit pointes de toile blanche sur le côté gauche de leur habit: c'est la véritable marque de leur profession; la Croix émaillée n'est qu'un ornement.

Le nombre des *Profès* n'est pas à beaucoup près aussi considérable que celui des *Reçus.* On ne s'engage ordinairement par des vœux que lorsqu'on est en rang d'obtenir une Commanderie.

L'Ordre est partagé en huit Langues ou Nations; savoir, Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Allemagne, Castille & Angleterre. Mais depuis le schisme de ce Royaume, on ne doit plus compter que sept Langues. Celle de Provence a le premier rang, en considération du bienheureux Gérard, qui étoit de cette Province. Ces Langues ont chacune leur Chef résidant à Malte. On le nomme *Pilier* ou *Bailli Conventuel.* Tout l'Ordre est gouverné par un *Grand-Maître.* Les Chevaliers lui doivent une étroite obéissance pour ce qui concerne les Statuts de l'Ordre. Il n'a d'autorité monarchique que sur chaque Particulier. Le gouvernement général est aristocratique & composé des premières dignités de l'Ordre. Le sacré Conseil de l'Ordre est *ordinaire* ou *complet.* Au Conseil ordinaire, assistent le Grand-Maître, comme chef, & les Grands-Croix, qui sont l'Évêque de Malthe, le Prieur de l'Église, les Baillis Conventuels, les Grands-Prieurs & les Baillis Capitulaires. Le Conseil complet est composé des Grands-Croix & des plus anciens Chevaliers de chaque Langue. Le Grand-Maître a voix prépondérante. Les Chevaliers lui donnent le titre d'*Eminence*, & le Peuple qui lui est soumis, celui d'*Altesse.* Son habit

est une sorte de soutane de tabis ou de drap, ouverte par le devant, & liée d'une ceinture, d'où pend une bourse, symbole de la Charité, qui fut le premier objet de l'Institut, & par-dessus une robe de velours, le tout orné de la Croix à huit pointes. Lorsqu'il va à l'Église, il prend un long manteau à bec.

Après la dignité de Grand-Maître, les premières sont celles des Piliers ou Baillis Conventuels des différentes Langues. Le Chef ou Pilier de la Langue de Provence, qui est la première, a la charge de Grand-Commandeur. Le Pilier de la Langue d'Auvergne est Grand-Maréchal; celui de la Langue de France, Grand Hospitalier; celui de la Langue d'Italie, Grand Amiral; celui de la Langue, d'Aragon Grand-Conservateur; celui de la Langue d'Allemagne, Grand-Bailli; celui de la Langue de Castille, Grand-Chancelier. La Langue d'Angleterre, qui ne subsiste plus, avoit pour chef le Grand-Turcopolier ou Général d'Infanterie. Après les Piliers, viennent les Grands Prieurs, ensuite les Baillis Capitulaires, ainsi nommés parcequ'ils ont voix dans les Chapitres de l'Ordre. Les premières dignités Ecclésiastiques sont l'Évêque de Malte & le Grand-Prieur de Saint Jean. Lorsque l'Évêché de Malte est vacant, le Grand-Maître présente trois sujets au Roi de Naples, qui a droit de choisir, comme ayant succédé aux droits de Charles V sur l'île de Malte.

Dans chaque Langue, il y a plusieurs Grands-Prieurés, des Bailliages Capitulaires & des Commanderies. La Langue de Provence a les deux Grands-Prieurés de Toulouse & de Saint-Gilles, le Bailliage de Manosque & soixante-dix Commanderies. La Langue de France a les trois Grands-Prieurés d'Aquitaine, de France & de Champagne; deux Bailliages, celui de la Morée & de Saint-Jean-de-Latran à Paris, & la Tréforerie à l'Île, près de Corbeil, & quatre-vingt-quatorze Commanderies. Il y a, dans la Langue d'Italie, sept grands Prieurés, cinq Bailliages & cent cinquante-neuf Commanderies; dans celle d'Aragon, trois Grands Prieurés, trois Bailliages, & soixante deux Commanderies; dans celle d'Allemagne, quatre Grands Prieurés, dont deux ne sont que des titres, deux Bailliages & quarante-neuf Commanderies; dans celle de Castille, deux Grands-Prieurés, quatre Bailliages & soixante-sept Commanderies. Cela fait en tout vingt-deux Grands-Prieurés, dix-neuf Bailliages Capitulaires & cinq cens soixante-dix Commanderies. On compte deux mille Chevaliers, trois cens Chapelains ou Servans, & trois cens Frères d'obédience.

Le Grand-Maître confère les Grands-Prieurés & les revenus qui y sont attachés.

Les Commanderies sont affectées, les unes aux Chevaliers, les autres aux Chapelains & Servans d'armes. Il faut pour être Commandeur, avoir fait profession, & être de la Nation où est située la Commanderie. Elles sont de justice ou de grâce, selon qu'elles sont conférées. Les Commanderies de justice se donnent par rang d'ancienneté. Pour y prétendre, il faut avoir résidé cinq ans à Malte & avoir fait quatre caravanes, c'est-à-dire, quatre campagnes sur les vaisseaux de la Religion. Celui qui a amélioré sa Commanderie par des réparations considérables, peut prétendre à une plus

riche, à titre d'*amélioriſſement*. A l'égard des Commanderies de grâce, elles ſont données par le Grand-Maître ou le Grand-Prieur, ſans obſerver le rang d'ancienneté. Il eſt alors indifférent qu'elles ſoient affectées par leur fondation aux Chevaliers ou aux Servans. On peut les donner également aux uns ou aux autres. On a appelé *Commanderies Magiſtrales*, celles qui appartiennent de droit au Grand-Maître, dans chaque Prieuré. Il peut les poſſéder par lui-même, ou en gratifier qui il lui plaît.

On ne peut être admis dans la claſſe des Chevaliers de l'Ordre de Saint Jean de Jéruſalem, qu'on ne prouve quatre quartiers de nobleſſe du côté du père & de la mère. L'aſpirant préſente à cet effet ſon extrait baptiſtaire & le mémorial de ſes preuves au chapitre ou à l'aſſemblée générale du Grand-Prieuré dans le reſſort duquel il eſt né. Ce mémorial contient les extraits des titres qui juſtifient la légitimation & la nobleſſe du préſenté & des quatre familles des côtés paternel & maternel, c'eſt-à-dire du père & de la mère, des aïeuls & biſaïeuls. Les preuves doivent aller au-delà de cent ans; ainſi il faut quelquefois remonter juſqu'aux triſaïeul & quatrième aïeul. Si le préſenté a beſoin de quelque diſpenſe, elle s'obtient du Pape par un bref, ou du chapitre général; mais elle doit être entérinée par le ſacré Conſeil. Les diſpenſes ſe donnent ordinairement pour quelques quartiers où la nobleſſe manque, principalement du côté maternel. Lorſque le préſenté a été admis à faire ſes preuves, le Chancelier du Grand-Maître délivre une Commiſſion qui nomme des Commiſſaires pour examiner ces preuves. Elles peuvent ſe faire par contrats, témoins, titres, épitaphes ou autres monumens. Si le rapport eſt favorable, les titres ſont envoyés à Malte, ſous le ſceau du Grand-Prieuré. Ils y ſont examinés de nouveau par le Chapitre de la Langue, & lorſque les preuves ſont admiſes, le préſenté eſt reçu Chevalier. Son ancienneté commence à courir dès l'inſtant de cette première réception, s'il paye ſon paſſage, qui eſt de deux cens cinquante écus d'or; autrement il ne pourroit compter cette ancienneté que depuis ſa profeſſion.

Les Chevaliers ſont reçus ou d'*âge*, ou de *minorité*, ou en qualité de Pages du Grand-Maître. L'âge requis eſt de ſeize ans pour la réception, de dix-ſept pour le noviciat, de dix-huit pour la profeſſion. La minorité eſt au-deſſous de ſeize ans. C'eſt le Grand-Maître qui accorde la diſpenſe. Il peut l'étendre juſqu'à ſix ans & même au-deſſous, quelquefois juſqu'à un an. L'ancienneté commence à courir de la date de la bulle de minorité, pourvu que l'on paye à l'Ordre, dans l'eſpace de deux ans, certains droits qui peuvent être évalués à près de 4000 livres monnoie de France. Cette ſomme une fois payée ne ſeroit point rendue, quand le récipiendaire n'entreroit point dans l'Ordre par quelque cauſe que ce fût, ou qu'il en ſortiroit. Le privilége du préſenté de minorité, eſt qu'il peut demander une aſſemblée extraordinaire pour y obtenir une Commiſſion, afin de faire ſes preuves, ou pour les préſenter, ſans attendre le Chapitre ou l'Aſſemblée provinciale. Il peut aller à Malte dès l'âge de quinze ans, pour y commencer ſon noviciat. Mais il

doit y être à vingt-cinq, pour faire profeſſion à vingt-ſix au plus tard. Paſſé cet âge, il ne pourroit dater ſon ancienneté que du jour de ſa profeſſion. Il a le droit, dès que ſes preuves ſont reçues, de porter la Croix d'or, que les autres ne doivent porter qu'après leur profeſſion.

A l'égard des Chevaliers-Pages, le Grand-Maître en a ſeize. Ceux qui veulent entrer dans l'Ordre par cette voie, doivent obtenir d'abord des titres de Pages. A onze ans, ils ſont admis aux preuves. A douze, ils commencent leur ſervice; c'eſt de ce terme qu'ils datent leur ancienneté. Ils font profeſſion à ſeize ans; leur paſſage eſt de deux cens cinquante écus d'or. Si la place de Page étoit remplie, deſorte que le préſenté ne pût y entrer, il perdroit ſon privilége, & ſon ancienneté commenceroit ſeulement à ſeize ans accomplis.

On n'exige point de preuves de nobleſſe de la part des Chapelains & des Servans d'armes; ils doivent prouver ſeulement qu'ils ſont iſſus d'une alliance légitime & d'une famille honnête. Les profeſſions méchaniques en ſont excluſes. Les Chapelains ſont reçus Diacres ou Clercs conventuels depuis dix ans juſqu'à quinze. Leur paſſage eſt de cent écus d'or. Ceux qui ont plus de quinze ans doivent obtenir une diſpenſe, & leur paſſage ſe paye double. Les Servans d'armes peuvent ſe préſenter à ſeize ans, leur paſſage eſt de deux cens écus d'or. Ils obtiennent quelquefois par leur valeur & leurs ſervices, diſpenſe de nobleſſe, & ſont faits Chevaliers de grâce.

Les Prêtres d'obédience ſont reçus ſans preuves, & ſans être obligés d'aller à Malte. Ils ſont ainſi nommés, parcequ'ils obéiſſent au Grand-Prieur, ou au Commandeur, qui les reçoit pour faire la deſſerte des Prieurés ou des Cures de l'Ordre. Ils portent la Croix blanche ſur le manteau, & jouiſſent des priviléges de l'Ordre.

Les Servans d'office ſont employés à Malte au ſervice de l'Hôpital & autres ſemblables fonctions. Tous ces Frères, ainſi que les Chevaliers, de quelque rang, qualité & dignité qu'ils ſoient, ſont obligés, auſſi-tôt qu'ils ont fait leurs vœux, de porter ſur le manteau ou juſte-au-corps, du côté gauche, la Croix octogone; ce qui s'obſerve exactement à Malte.

Les Membres de cet Ordre Religieux-Militaire qui ont prononcé les vœux ſont, ainſi que ceux qui ont fait profeſſion dans un Ordre Monaſtique, morts civilement. Ils ſont incapables de ſuccéder à leurs parens, & ne peuvent diſpoſer par teſtament de leur pécule qu'avec la permiſſion du Grand-Maître. Cette incapacité de ſuccéder ne rend cependant point un Chevalier Profès étranger à ſa famille : la juriſprudence des arrêts l'autoriſe à demander une penſion à ſes parens, juſqu'à ce qu'il ſoit pourvu d'un Bénéfice ou d'une Commanderie.

Il a été jugé par Arrêt du Grand Conſeil du 15 Septembre 1687, que les Chevaliers peuvent avant leur profeſſion, pour ſubvenir à leur entretien & ſubſiſtance, ſe réſerver l'uſufruit & la jouiſſance pendant la vie des biens qu'ils délaiſſent.

Un autre Arrêt du Parlement de Metz du 30 Mai 1661, a décidé que les parens d'un Chevalier de Malte, ſaiſis de ſes droits, ſont obligés de contribuer au payement de ſa rançon, juſqu'à la concurrence de ſa légitime.

Les Commanderies de l'Ordre de Malte ne sont pas mises au rang des bénfices, ou des titres qui impriment un caractère perpétuel sur ceux qui en jouissent: ce sont de simples administrations. L'Ordre, en les donnant aux Chevaliers, y impose les conditions & les charges qu'il juge à propos; il se réserve toujours une partie des fruits que le Commandeur doit fournir, & qui peuvent être augmentés ou diminués suivant les besoins; c'est ce qu'on nomme *responsions*.

Lorsqu'un Commandeur est décédé, l'Ordre s'applique tous les fruits de la Commanderie qui restent à percevoir jusqu'au premier Mai suivant, & jouit encore en sus d'une année entière des revenus; ensorte que le nouveau Commandeur est quelquefois près de deux ans sans rien recevoir. Ces jouissances sont nommées *vacant* & *mortuaire*.

Un Arrêt du Grand Conseil du 30 Septembre 1680, porte entre autres choses, 1°. que l'Ordre doit être payé par privilége & préférence sur les dépouilles des arrérages de ses responsions & décimes imposées sur les Commanderies, ensemble des autres dettes particulières dûes au trésor par les Chevaliers & Commandeurs décédés, & des frais & dépens par lui faits, tant activement que passivement à cause desdites dépouilles, & pour l'instance & jugement des instances des comptes qui les concernent: 2°. que les arrérages des pensions dûes aux Chevaliers sur les Commanderies, doivent aussi être payés par privilége sur lesdites dépouilles: 3°. que l'Ordre est déchargé du recouvrement des dettes actives dûes aux dépouilles, en remettant les titres, promesses ou obligations entre les mains des créanciers.

Un autre Arrêt du Grand Conseil du 21 Octobre 1681, juge conformément à d'autres Arrêts précédens, que les condamnations prononcées contre l'Ordre en qualité de successeur au pécule des Chevaliers, ne peuvent être exécutées que sur les dépouilles, tant pour le principal que pour les dépens; & que ledit Ordre renonçant, doit être déchargé desdites condamnations, & doit être remboursé par privilége sur les mêmes dépouilles, de tous les frais & dépens, tant actifs que passifs, par lui faits ou soufferts à cet égard.

Le droit de *vacant* & de *mortuaire*, ou de *mortuorum*, est exempt des pensions créées sur la Commanderie en faveur des Chevaliers & Religieux de l'Ordre. Plusieurs Arrêts l'ont ainsi jugé.

Les biens de l'Ordre sont considérés comme ecclésiastiques, & les Commandeurs qui sont chargés de l'administration, sont de véritables Religieux, & jouissent de tous les droits & priviléges des Clercs. Sur ce fondement, on a estimé qu'ils étoient contribuables. On a gardé dans le Clergé trois formes différentes d'imposer les Prieurs & les Commandeurs de l'Ordre. Quelquefois les Rois ont bien voulu régler la somme que l'Ordre seroit obligé de donner à la décharge du Clergé. Dans d'autres occasions les Prieurs & les Commandeurs, pour éviter toutes difficultés, sont convenus d'une certaine somme pour la part que leurs Prieurés & Commanderies devoient porter. La troisième forme qu'on a gardée a été de les comprendre à proportion de leurs revenus dans les rôles des Diocèses où leurs Commanderies sont situées, c'est-

c'est la forme la plus ancienne.

Les Commandeurs de Malte étant Religieux, & les simples Administrateurs de leurs Commanderies, ils ne peuvent aliéner ni même transférer aucun droit sur ces biens. Pour rendre l'aliénation des biens de l'Ordre régulière & valable, il faut qu'elle soit faite avec l'autorité du Grand-Maître & du Chapitre général conjointement, parceque le Grand-Maître seul ne peut déroger aux Statuts de l'Ordre, qui défendent cette aliénation.

Les Cures annexées à l'Ordre de Malte sont sujettes à la visite de l'Ordinaire, ainsi que les Cures dépendantes des Monastères ou Ordres exempts. Les Prêtres qui desservent ces Cures, sont pareillement soumis à la juridiction & correction de l'Évêque, pour ce qui regarde les fonctions curiales, quand même ils seroient Profès, & que l'Église de la Cure seroit dans le chef-lieu & dans l'enclos de la Commanderie. On peut voir à ce sujet l'Arrêt contradictoire rendu au Conseil, entre les Agens du Clergé & l'Ordre de Malte, le premier Mars 1726, dont on trouve l'espèce & les moyens développés dans le Rapport des Agens du Clergé en 1730.

Cette règle, *regularia regularibus*, n'a pas lieu pour les Cures de l'Ordre de Malte. Ces Cures peuvent être conférées à des Prêtres séculiers; mais lorsqu'elles sont conférées à des Ecclésiastiques non Profès de l'Ordre, la collation renferme toujours la condition expresse ou tacite que ceux qui en sont pourvus feront profession dans l'Ordre.

L'Ordre jouit par rapport au patronage, des privilèges des Patrons ecclésiastiques, & des Patrons laïques. Il a comme les premiers, six mois pour présenter; & les Bénéfices de l'Ordre ne peuvent être résignés ni permutés sans le consentement des Commandeurs, de même qu'on l'observe à l'égard des Patrons laïques.

Cet Ordre a toujours prétendu qu'il devoit être affranchi en France des prescriptions ordinaires, & même de la prescription centènaire. Il fonde cette exemption sur différentes Bulles des Papes, & sur des Lettres-Patentes accordées par nos Rois. Il invoque aussi en sa faveur la maxime suivant laquelle la prescription ne court point contre les absens du Royaume pour la cause publique. Il dit que les Commandeurs ne sont que des usufruitiers, que l'Ordre est le vrai propriétaire, & que le chef-lieu n'est pas en France. Mais ce prétendu privilége d'imprescriptibilité ne s'étend point jusqu'aux droits casuels, & jusqu'aux revenus des Commanderies.

Un Arrêt du Grand Conseil du 29 Janvier 1725, n'a condamné à payer que vingt-neuf années d'arrérages d'une rente qui étoit demandée depuis près de deux siècles.

La juridiction de l'Ordre s'exerce par trois Tribunaux, qui sont le Conseil ordinaire, le Conseil complet, dont nous avons fait mention, & le Chapitre général. On appelle du Conseil ordinaire au Conseil complet, & de ce Conseil au Chapitre général. Mais comme il n'est plus d'usage d'en tenir, on porte l'appelle du Conseil complet au Pape, que les Statuts qualifient de premier Supérieur de l'Ordre. Ces privilèges sont une exception à la maxime générale reçue en France, suivant laquelle les Supérieurs d'Ordres résidans en Pays étrangers, ne peuvent exercer de juridiction sur

les Religieux François, ni ceux-ci être cités hors du Royaume.

L'Ordre possède dans ce Royaume des biens considérables, sur-tout depuis la destruction des Templiers, dont les dépouilles ont été données à l'Ordre de Malte par un décret du Concile de Vienne; & il en a été mis en possession par Arrêt du Parlement en 1312. On a demandé si le Roi peut, en exécution du Concordat, nommer aux Bénéfices de l'Ordre? Cette question fut agitée en 1595, à l'occasion du Grand-Prieuré d'Aquitaine; le Roi, après avoir examiné l'affaire en son Conseil, jugea, par Arrêt du 30 Janvier 1595, que ce Grand Prieuré n'étoit point à sa nomination, & ordonna que le Chevalier nommé par l'Ordre y seroit maintenu. On rapporte des Lettres-Patentes du Roi Henri IV, qui contiennent les mêmes dispositions.

L'Ordre a ses causes commises au Grand Conseil. Mais les Lettres-Patentes qui contiennent ce privilége, portent que l'attribution ou évocation au Grand Conseil n'aura lieu que dans les affaires concernant les exemptions, immunités & priviléges de l'Ordre, les affaires générales, & les droits & biens qui lui appartiennent. L'évocation, ainsi qu'il est porté par ces Lettres Patentes, n'a pas lieu pour les causes ou procès que les Particuliers Commandeurs peuvent avoir, soit pour la perception des droits attachés à leurs Commanderies, soit pour ce qui regarde la possession & la propriété des terres, cens & revenus qui en dépendent.

Les effets des successions des Chevaliers & Commandeurs de Malte pourvus de Bénéfices consistoriaux, & ce qui leur est dû, doivent être remis aux Économes-Séquestres, nonobstant les priviléges de l'Ordre.

Terre de Malte, se dit de deux espèces de terre : l'une est une terre bolaire fort dense & fort pesante; elle est très-blanche lorsqu'elle a été fraîchement tirée, mais en se séchant elle jaunit un peu. Elle est unie & lisse à sa surface, s'attache fortement à la langue, & se dissout comme du beurre dans la bouche; elle ne fait point effervescence avec les acides, & l'action du feu ne change point sa couleur. On la regarde comme cordiale & sudorifique.

La seconde espèce de terre de Malte est calcaire; elle est fort légère, & se réduit en poudre à l'air. Étant séchée, elle devient grisâtre, rude au toucher & friable; elle fait effervescence avec les acides, & doit être regardée comme une espèce de craie ou de marne. Le préjugé l'a fait regarder comme un grand remède contre la morsure des animaux venimeux. Ces deux espèces de terre se trouvent dans l'île de Malte, qui leur a donné leur nom.

MALTÔTE; substantif féminin. *Exactio*. Exaction indûe. Le Public appelle ainsi par abus toutes sortes de nouvelles impositions.

On dit aussi, *la maltôte;* pour dire, les maltôtiers. *Voyez* ce mot.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

MALTÔTIER; substantif masculin. Celui qui exige des droits qui ne sont pas dûs, ou qui ont été imposés sans autorité légitime. *On arrêta plusieurs maltôtiers.*

Maltôtier, se dit aussi par abus de ceux qui recueillent toutes sortes de nouvelles impositions.

MALTRAITÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Maltraiter.

MALTRAITER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Offenser, outrager de coups ou de paroles. *Cette femme le maltraita de paroles. Ils le maltraitèrent dans sa maison.*

MALTRAITER, signifie aussi faire tort à quelqu'un, ne lui rendre pas la justice qui lui est dûe, le traiter d'une manière défavorable. *Il fut maltraité dans ce partage.*

MALTRAITER, signifie encore causer du préjudice à quelqu'un, lui faire un mauvais traitement, soit à tort, soit avec raison. *Vous êtes maltraité dans cette brochure.*

MALVACÉE; adjectif & terme de Botanique. On désigne ainsi les plantes de la famille des mauves: on voit dans cette famille des herbes annuelles, des arbrisseaux & des arbres: leurs racines sont extrêmement longues, & s'étendent pour l'ordinaire horisontalement: leurs tiges & les jeunes branches sont arrondies dans le plus grand nombre, & anguleuses dans les autres: leur écorce, quoiqu'épaisse, est fort souple & très-liante: son bois est mou & léger: les feuilles sont alternes, simples, palmées ou digitées; & quelques-unes ont sur la base de leurs nervures, des espèces de rigoles, qui sont comme autant de vaisseaux secrétoires, dont les bords sont souvent renflés en manière de tubercules, d'où sort une liqueur syrupeuse: le pédicule qui porte les feuilles est ordinairement cylindrique, renflé à son origine, & comme articulé avec les branches: la plûpart ont des fleurs hermaphrodites, & elles ne s'épanouissent communément que depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure du soir, & changent de couleur en se flétrissant: les rouges deviennent violettes ou pourpres, les blanches couleur de chair, & les jaunes blanchissent: leur poussière fécondante consiste en globules jaunâtres, opaques & hérissés de pointes coniques: le fruit est une baie ou une capsule ligneuse ou membraneuse. Les plantes malvacées abondent en mucilage, aussi rendent-elles l'eau visqueuse & même gélatineuse. En général elles sont émollientes, rafraîchissantes & apéritives.

MALVASIA, ou MALVOISIE; petite île de Grèce, sur la côte orientale de la Morée. Elle n'est éloignée de la terre ferme que d'une portée de pistolet. On passoit dans le dernier siècle de l'une à l'autre sur un pont de pierre.

Le territoire de cette île n'a en tout que trois milles de circuit. Il ne peut donc contenir que la plus petite partie de ces vignes célèbres, qui rapportent les vins clairets que nous nommons *vins de Malvoisie.* Mais ces plants fameux règnent & s'étendent à quelques lieues de-là, sur la côte opposée depuis la bourgade *Agios Paulos*, jusqu'à *Porto della Botte.*

On accouroit autrefois de tous les endroits de la Grèce dans cette petite île, pour y adorer le dieu Esculape. Ce culte qui la rendoit si fameuse, y avoit été apporté par ceux d'Épidaure. Ils partirent du territoire d'Argos, pour venir fonder une Colonie en ce lieu, & ils lui donnèrent le nom de leur ancienne Habitation.

Les Latins s'étant emparés de Constantinople, accordèrent l'île de Malvoisie ou l'Épidaure, à un Seigneur François nommé Guillaume. Peu de temps après, Michel Paléologue s'en empara; les Vénitiens la ravirent à Paléologue; Soliman la

reprit sur les Vénitiens en 1540. Ceux-ci s'en rendirent de nouveau les maîtres en 1690, mais ils la perdirent encore avec le reste de la Morée en 1715.

La capitale de cette île se nomme aussi *Malvasia* ou *Malvoisie*. Elle est située à trente lieues, sud-ouest, d'Athènes, sur la Mer, au pied d'un rocher au haut duquel on a construit une forteresse.

MALVEILLANCE; substantif féminin. *Malevolentia*. Haine, mauvaise volonté pour quelqu'un. *C'est un effet de sa malveillance*.

Ce mot n'est plus guère usité.

MALVEILLANT; substantif masculin. Qui veut du mal à quelqu'un. Il se dit le plus souvent au pluriel. *Il y a des malveillans qui cherchent à le perdre*.

Ce mot vieillit.

MALVERSATION; substantif féminin. *Prævaricatio*. Il se dit de toute faute grave & punissable commise dans l'exercice d'une charge, d'une commission, comme corruption, exaction, concussion, larcin. *Il est accusé d'avoir commis des malversations*.

MALVERSER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Malè administrare*. Se conduire mal, commettre des malversations dans l'exercice d'une charge, d'un emploi, d'une commission. *On recherche ceux qui ont malversé dans cette régie*.

MALVOISIE; substantif féminin. On appelle ainsi une sorte de vin clairet fort doux, qu'on recueille dans l'île de Malvasia & dans le voisinage. *Voyez* MALVASIA.

Édouard IV, Roi d'Angleterre, ayant condamné à mort son frère George de Clarence, & lui ayant laissé le choix du supplice, ce Prince demanda d'être noyé dans un tonneau de Malvoisie, ce qui fut exécuté.

On appelle aussi *Malvoisie*, le vin muscat cuit, de quelque pays que ce soit.

MALZIEU; (le) ville de France, dans le Gévaudan, sur la Trueyre, à sept lieues, nord-nord-ouest, de Mende.

MAMACUNAS; les Péruviens appeloient ainsi sous le gouvernement des Incas, les plus âgées des Vierges consacrées au Soleil; elles étoient chargées de gouverner les Vierges les plus jeunes. Ces Filles étoient consacrées au Soleil dès l'âge de huit ans; on les renfermoit dans des cloîtres, dont l'entrée étoit interdite aux hommes; il n'étoit point permis à ces Vierges d'entrer dans les temples du Soleil, leur fonction étoit de recevoir les offrandes du peuple. Dans la seule ville de Cusco on comptoit mille de ces Vierges. Tous les vases qui leur servoient étoient d'or ou d'argent. Dans les intervalles que leur laissoient les exercices de la Religion, elles s'occupoient à filer & à faire des ouvrages pour le Roi & la Reine. Le Souverain choisissoit ordinairement ses Concubines parmi ces Vierges consacrées; elles sortoient de leur couvent lorsqu'il les faisoit appeler; celles qui avoient servi à ses plaisirs ne rentroient plus dans leur cloître, elles passoient au service de la Reine, & jamais elles ne pouvoient épouser personne; celles qui se laissoient corrompre étoient enterrées vives, & l'on condamnoit au feu ceux qui les avoit débauchées.

MAMAN; substant. fém. Terme dont les petits enfans & ceux qui leur parlent, se servent au lieu du mot de mère. *Il veut aller avec sa maman*.

On dit dans le même langage, *mamanteton*; pour dire, mère nour-

rice. *Il aime bien sa maman teton.*

MAMANGA; substantif masculin. Arbrisseau fort commun au Brésil, décrit par Pison dans son Histoire Naturelle du Pays. Sa feuille approche de celle du citronnier, mais elle est plus molle & un peu plus longue; ses fleurs sont jaunes, attachées à des queues & pendantes. Il leur succède des siliques oblongues, vertes d'abord, noires ensuite, & qui se pourrissent aisément. Elles sont remplies de semences. Ses fleurs passent pour être détersives & vulnéraires. On tire de ses gousses un suc huileux, propre à amollir & à faire résoudre les abscès.

MAMBRÉ; nom d'une vallée très-fertile de la Palestine, dans le voisinage d'Hébron. Elle fut très-célèbre autrefois par le concours de ceux qui y venoient pour honorer le lieu de la demeure d'Abraham, & de l'apparition des trois Anges, qui lui annoncèrent la naissance d'Isaac. On y montroit encore au quatrième siècle, le térébinthe sous lequel on prétendoit que le patriarche Abraham avoit reçu les trois Anges. Ce térébinthe étoit à quinze milles d'Hébron, & à vingt-cinq milles de Jérusalem. Joseph ne met le térébinthe qu'à six milles d'Hébron, & il dit qu'il étoit là dès le commencement du monde. On assuroit que ce térébinthe étoit né du bâton d'un des trois Anges, qui fiché en terre, y avoit pris racine, & étoit crû à une grande hauteur. On assuroit aussi, que quoiqu'on y mît le feu, & qu'il parût tout enflammé, toutefois il n'en étoit point endommagé.

Au reste, le respect qu'on avoit, soit pour le térébinthe, soit pour le lieu où il étoit, y attira tant de monde, que les Juifs, naturellement fort portés au commerce & au trafic, en prirent occasion d'y établir une foire qui devint très fameuse dans la suite. Et Saint Jérôme assure qu'après la guerre qu'Adrien fit aux Juifs, on vendit à la foire de Mambré grand nombre de captifs Juifs, qu'on y donna à un prix très-vil; & ceux qui ne furent point vendus, furent transportés en Égypte, où, pour la plûpart, ils périrent de maux & de misère.

MAMEI; *voyez* ABRICOT, fruit d'Amérique.

MAMELLE; substantif féminin. *Mamma*. On appelle ainsi deux éminences en forme de demi-globe, qui se montrent à la partie supérieure & antérieure de la poitrine des femmes, & dont l'usage est de filtrer le lait, & de le conserver pour la nourriture de l'enfant.

Ordinairement les femmes n'ont que deux mamelles; mais Blasius en a remarqué trois dans une femme; Walæus & Borrichius ont fait la même observation, & Bartholin rapporte que Cabrolius a trouvé quatre mamelles à une femme, & que Faber en a vu tout autant à une autre.

Leur grandeur est différente selon l'âge, les pays & les sujets où elles se trouvent. Il n'en paroît point aux filles qui sont dans l'enfance, mais seulement un léger vestige de mamelon. Les mamelles se forment à mesure que la fille avance vers l'âge de puberté; ensorte qu'à l'âge de quatorze ans, elles ont leur figure de demi-globe. Elles sont alors dures & fermes; elles grossissent de plus en plus jusqu'à l'âge de quarante ans, après quoi elles se flétrissent peu à peu; de sorte qu'à l'âge de cinquante ans elles sont molles, flasques, pendantes; &

reprit sur les Vénitiens en 1540. Ceux-ci s'en rendirent de nouveau les maîtres en 1690, mais ils la perdirent encore avec le reste de la Morée en 1715.

La capitale de cette île se nomme aussi *Malvasia* ou *Malvoisie*. Elle est située à trente lieues, sud-ouest, d'Athènes, sur la Mer, au pied d'un rocher au haut duquel on a construit une forteresse.

MALVEILLANCE; substantif féminin. *Malevolentia*. Haine, mauvaise volonté pour quelqu'un. *C'est un effet de sa malveillance*.

Ce mot n'est plus guère usité.

MALVEILLANT; substantif masculin. Qui veut du mal à quelqu'un. Il se dit le plus souvent au pluriel. *Il y a des malveillans qui cherchent à le perdre*.

Ce mot vieillit.

MALVERSATION; substantif féminin. *Prævaricatio*. Il se dit de toute faute grave & punissable commise dans l'exercice d'une charge, d'une commission, comme corruption, exaction, concussion, larcin. *Il est accusé d'avoir commis des malversations*.

MALVERSER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Malè administrare*. Se conduire mal, commettre des malversations dans l'exercice d'une charge, d'un emploi, d'une commission. *On recherche ceux qui ont malversé dans cette régie*.

MALVOISIE; substantif féminin. On appelle ainsi une sorte de vin clairet fort doux, qu'on recueille dans l'île de Malvasia & dans le voisinage. *Voyez* MALVASIA.

Edouard IV, Roi d'Angleterre, ayant condamné à mort son frère George de Clarence, & lui ayant laissé le choix du supplice, ce Prince demanda d'être noyé dans un tonneau de Malvoisie, ce qui fut exécuté.

On appelle aussi *Malvoisie*, le vin muscat cuit, de quelque pays que ce soit.

MALZIEU; (le) ville de France, dans le Gévaudan, sur la Trueyre, à sept lieues, nord-nord-ouest, de Mende.

MAMACUNAS; les Péruviens appeloient ainsi sous le gouvernement des Incas, les plus âgées des Vierges consacrées au Soleil; elles étoient chargées de gouverner les Vierges les plus jeunes. Ces Filles étoient consacrées au Soleil dès l'âge de huit ans; on les renfermoit dans des cloîtres, dont l'entrée étoit interdite aux hommes; il n'étoit point permis à ces Vierges d'entrer dans les temples du Soleil, leur fonction étoit de recevoir les offrandes du peuple. Dans la seule ville de Cusco on comptoit mille de ces Vierges. Tous les vases qui leur servoient étoient d'or ou d'argent. Dans les intervalles que leur laissoient les exercices de la Religion, elles s'occupoient à filer & à faire des ouvrages pour le Roi & la Reine. Le Souverain choisissoit ordinairement ses Concubines parmi ces Vierges consacrées; elles sortoient de leur couvent lorsqu'il les faisoit appeler; celles qui avoient servi à ses plaisirs ne rentroient plus dans leur cloître, elles passoient au service de la Reine, & jamais elles ne pouvoient épouser personne; celles qui se laissoient corrompre étoient enterrées vives, & l'on condamnoit au feu ceux qui les avoit débauchées.

MAMAN; substant. fém. Terme dont les petits enfans & ceux qui leur parlent, se servent au lieu du mot de mère. *Il veut aller avec sa maman*.

On dit dans le même langage, *mamanteton*; pour dire, mère nour-

rice. *Il aime bien sa maman teton.*

MAMANGA ; substantif masculin. Arbrisseau fort commun au Brésil, décrit par Pison dans son Histoire Naturelle du Pays. Sa feuille approche de celle du citronnier, mais elle est plus molle & un peu plus longue ; ses fleurs sont jaunes, attachées à des queues & pendantes. Il leur succède des siliques oblongues, vertes d'abord, noires ensuite, & qui se pourrissent aisément. Elles sont remplies de semences. Ses fleurs passent pour être détersives & vulnéraires. On tire de ses gousses un suc huileux, propre à amollir & à faire résoudre les abscès.

MAMBRÉ ; nom d'une vallée très-fertile de la Palestine, dans le voisinage d'Hébron. Elle fut très-célèbre autrefois par le concours de ceux qui y venoient pour honorer le lieu de la demeure d'Abraham, & de l'apparition des trois Anges, qui lui annoncèrent la naissance d'Isaac. On y montroit encore au quatrième siècle, le térébinthe sous lequel on prétendoit que le patriarche Abraham avoit reçu les trois Anges. Ce térébinthe étoit à quinze milles d'Hébron, & à vingt-cinq milles de Jérusalem. Joseph ne met le térébinthe qu'à six milles d'Hébron, & il dit qu'il étoit là dès le commencement du monde. On assuroit que ce térébinthe étoit né du bâton d'un des trois Anges, qui fiché en terre, y avoit pris racine, & étoit crû à une grande hauteur. On assuroit aussi, que quoiqu'on y mît le feu, & qu'il parût tout enflammé, toutefois il n'en étoit point endommagé.

Au reste, le respect qu'on avoit, soit pour le térébinthe, soit pour le lieu où il étoit, y attira tant de monde, que les Juifs, naturellement fort portés au commerce & au trafic, en prirent occasion d'y établir une foire qui devint très fameuse dans la suite. Et Saint Jérôme assure qu'après la guerre qu'Adrien fit aux Juifs, on vendit à la foire de Mambré grand nombre de captifs Juifs, qu'on y donna à un prix très-vil ; & ceux qui ne furent point vendus, furent transportés en Égypte, où, pour la plûpart, ils périrent de maux & de misère.

MAMEI ; *voyez* ABRICOT, fruit d'Amérique.

MAMELLE ; substantif féminin. *Mamma.* On appelle ainsi deux éminences en forme de demi-globe, qui se montrent à la partie supérieure & antérieure de la poitrine des femmes, & dont l'usage est de filtrer le lait, & de le conserver pour la nourriture de l'enfant.

Ordinairement les femmes n'ont que deux mamelles ; mais Blasius en a remarqué trois dans une femme ; Walæus & Borrichius ont fait la même observation, & Bartholin rapporte que Cabrolius a trouvé quatre mamelles à une femme, & que Faber en a vu tout autant à une autre.

Leur grandeur est différente selon l'âge, les pays & les sujets où elles se trouvent. Il n'en paroît point aux filles qui sont dans l'enfance, mais seulement un léger vestige de mamelon. Les mamelles se forment à mesure que la fille avance vers l'âge de puberté ; ensorte qu'à l'âge de quatorze ans, elles ont leur figure de demi-globe. Elles sont alors dures & fermes ; elles grossissent de plus en plus jusqu'à l'âge de quarante ans, après quoi elles se flétrissent peu à peu ; de sorte qu'à l'âge de cinquante ans elles sont molles, flasques, pendantes ; &

de quelque artifice dont les femmes puissent se servir pour les soutenir, la nature les trahit : de manière que dans la vieillesse, il ne reste plus que des peaux.

A la partie de la mamelle la plus élevée, on observe le mamelon : c'est une petite éminence placée en son milieu, qui est rouge & petite aux jeunes filles, livide & plus grosse aux nourrices & aux femmes qui ont passé l'âge d'avoir des enfans.

Ce mamelon est d'un sentiment très délicat, à cause de la quantité de nerfs qui s'y terminent ; ce qui fait que l'enfant cause à sa mère, en suçant cette partie, un doux chatouillement qui augmente sa tendresse envers l'enfant qu'elle allaite. Les trous dont le mamelon est percé, sont les extrémités des tuyaux laiteux qui partent des glandes des mamelles ; aux nourrices, on en voit quelquefois jusqu'à sept, huit ou dix. Hollier dit avoir vu un double mamelon en une seule mamelle, & assure qu'il découloit du lait de tous les deux.

Il y a un cercle qui entoure le mamelon, qu'on nomme en Latin *Areola*. La peau en cet endroit est fort délicate, pâle aux jeunes filles, brune aux nourrices, noirâtre aux vieilles. Ce cercle est parsemé de petites glandes sébacées.

La mamelle est composée de beaucoup de graisse, d'un gros paquet de glandes, de grosseur inégale, & d'un grand nombre de toutes sortes de vaisseaux. Ces glandes sont blanchâtres dans les personnes qui sont à la fleur de leur âge, & jaunâtres dans les vieilles. Dans les jeunes filles ces glandes sont fermes, plus molles dans celles qui sont femmes, & flétries dans les vieilles.

Les mamelles reçoivent des artères & des veines des souclavières. On donne le nom de *Mammaires* à ces branches qui descendent aux deux côtés du sternum, & se distribuent aux parties extérieures des mamelles, où elles sont jointes par quelques branches des vaisseaux intercostaux, thorachiques & épigastriques.

Les nerfs qui se distribuent aux mamelles, partent des vertèbres du dos, & principalement de la cinquième paire, tant du plexus situé près des clavicules, que peut-être encore d'autres origines. Leur usage se peut concevoir par ce qui vient d'être dit ci-devant.

Outre ces vaisseaux communs à toutes les autres parties, les mamelles en ont de particuliers qu'on nomme *conduits laiteux*, & qui sont à proprement parler, les conduits excréteurs des glandes qui filtrent le suc laiteux. Ces conduits fournissent non-seulement à l'enfant le suc qu'il tire en suçant le mamelon, mais ils en sont encore les réservoirs, lorsque l'enfant ne suce point. Ces canaux sortent par plusieurs petits rameaux des glandes des mamelles, lesquels, en se réunissant, forment de plus gros canaux qui se dilatent tellement en certains endroits, qu'ils forment comme des cellules, & en d'autres, ils sont plus étroits. Dans le mamelon, où ils se terminent & où leurs orifices se trouvent ouverts, ils sont fort étroits, & ils ont des valvules pour empêcher l'écoulement continuel du lait, qui déroberoit à l'enfant une partie de sa nourriture pendant tout le temps qu'il ne seroit pas attaché à la mamelle.

Les petits tuyaux laiteux qui traversent la papille, ne sont pas droits ; on observe au contraire

qu'ils sont pliés en manière de zigzag, ce qui fait que, quand la papille n'est point gonflée & durcie, le lait ne peut s'échapper, les différens plis servant de valvules, à moins cependant qu'on ne presse fortement vers la racine du mamelon en le tirant, parcequ'alors les vaisseaux se redressent : ce qui arrive aussi lorsqu'en conséquence du chatouillement que la langue de l'enfant excite, le tissu spongieux de la papille s'enfle; & alors les plis ou zigzags disparoissent, les tuyaux deviennent droits, & le lait en sort sans difficulté.

M. Nuck a observé qu'avant que ces tuyaux laiteux arrivent au mamelon, ils s'anastomosent en plusieurs endroits; au moyen de quoi, le lait arrêté dans quelques tuyaux qui sont obstrués, peut passer par des voies détournées.

Ces petits tuyaux laiteux qui se terminent tous au mamelon, en forment la plus grande partie. Il y a néammoins une substance spongieuse, interposée entre ces conduits pour empêcher qu'ils ne se pressent trop les uns les autres, & les enveloppes extérieures du mamelon sont dépourvues de quantité de fibres qui servent à la constriction des conduits laiteux, & à modifier la liqueur qu'ils contiennent.

Il y a aussi beaucoup de graisse entre les glandes des mamelles, laquelle soutient mollement le grand nombre de vaisseaux qui entrent dans leur composition.

L'usage des mamelles est de séparer les parties laiteuses de la masse du sang par le moyen des glandes, & de les réserver dans les canaux laiteux pour la nourriture de l'enfant.

Dans les filles, les conduits qui entrent dans la composition de leurs mamelles, se resserrent si fort, comme autant de sphincters, qu'ils ne permettent à aucune partie du sang d'entrer dans leurs cavités; mais lorsque la matrice grossit, & qu'elle comprime le tronc descendant de l'aorte, le sang passe en plus grande quantité, & avec une plus grande force, à travers les artères des mamelles, & s'ouvre un passage dans les conduits du lait, lesquels étant étroits, n'admettoient auparavant qu'une espèce d'eau claire. Ensuite ils se dilatent peu à peu à mesure que le volume de la matrice augmente, & ils reçoivent une sérosité plus épaisse; & enfin, après l'accouchement, ils sont remplis d'un lait épais, parceque le sang qui étoit employé auparavant pour le fœtus, & qui s'est écoulé par la matrice pendant trois ou quatre jours après l'accouchement, commençant à s'arrêter, dilate encore davantage les conduits laiteux.

Les mamelles bien conditionnées sont le principal ornement du beau sexe, & ce qu'il a de plus aimable & de plus propre à faire naître l'amour, si l'on en croit les poëtes. Pour être belles, elles doivent être rondes, fermes, bien placées sur la poitrine, & à une certaine distance l'une de l'autre; car suivant la régle de proportion mise en œuvre par nos statuaires, il faut qu'il y ait autant d'espace de l'un des mamelons à l'autre, qu'il y en a depuis le mamelon jusqu'au milieu de la fossette des clavicules; ensorte que ces trois points fassent un triangle équilatéral.

La grosseur & la grandeur des mamelles est monstrueuse dans quelques pays. Au Cap de Bonne-Espérance & en Groenland, il y a des femmes qui les ont si grandes, qu'el-

les donnent à têter à leurs enfans par dessus l'épaule. Les mamelles des femmes de la terre des Papous & de la Nouvelle Guinée sont semblablement si longues, qu'elles leur tombent sur le nombril, à ce que dit le Maire dans sa description de ces deux contrées. Cada Mosto, qui le premier nous a certifié que les pays voisins de la ligne étoient couverts d'habitans, rapporte que les femmes des déserts de Zara font consister la beauté dans la longueur de leurs mamelles. Dans cette idée à peine ont-elles douze ans qu'elles se serrent les mamelles avec des cordons, pour les faire descendre le plus bas qu'il est possible.

MAMELLE, se dit aussi en parlant des femelles de quelques animaux. *Les mamelles d'une baleine, d'une chauve-souris.*

MAMELLE, se dit encore de cette partie charnue qui est placée dans les hommes au même endroit que la mamelle des femmes. *Il y a des hommes qui ont du lait dans les mamelles.*

MAMELON; substantif masculin. Le petit bout des mamelles, tant de l'homme que de la femme. *Voyez* MAMELLE.

On appelle aussi *mamelons*, de petites parties très-délicates & glanduleuses élevées sur la peau de l'animal, sur la langue, & que quelques Philosophes croient servir à la sensation.

MAMELON, se dit en termes de Minéralogie, de certaines concrétions pierreuses & minérales, dont les surfaces présentent des espèces de tubercules ou d'excroissances assez semblables au bout d'un teton. Plusieurs pierres & incrustations prennent cette forme; on la remarque pareillement dans plusieurs mines métalliques, surtout dans l'hématite, dans quelques pyrites qu[i] la forme d'une grappe de raisin

MAMELON, se dit aussi en term[es de] Conchyliologie, de toutes s[ortes] de tubercules qui se trouvent su[r les] coquillages, & en particulier [de la] partie ronde & élevée qui se vo[it sur] la robe des Oursins, de laquel[le le] petit bout s'engrène dans les [poin]tes ou piquans dont la coquill[e de] cet animal est revêtue.

MAMELON, se dit en termes de [Jar]dinage, du bouton d'un fruit.

MAMELON, se dit dans les [arts] mécaniques, de l'extrémité a[r]ro[n]die de quelques pièces de fer [ou de] bois. Le mamelon se place [&] meut dans la lumière. La lumiè[re est] la cavité où il est reçu. Ainsi le [ma]melon d'un gond est la parti[e qui] entre dans l'œil de la pentière[. Le] mamelon d'un treuil est l'extré[mité] aiguë de l'arbre, & sur laque[lle il] tourne.

MAMELU, UE; adjectif. Qui [a de] grosses mamelles. *Un homme ma[me]lu. Une femme mamelue.*

Il s'emploie aussi substantiven[ent.] *C'est une grosse mamelue.*

MAMELUCS; (les) milice co[mpo]sée d'abord d'étrangers, & en[suite] de conquérans; c'étoit des hom[mes] ramassés de la Circassie & des c[ôtes] septentrionales de la mer Noire[; on] les enrôloit dans la milice au g[rand] Caire, & là on les exerçoit dan[s les] fonctions militaires. Salah Nu[ged]meddin institua cette milice [des] Mamelucs qui devinrent si puis[sans] que selon quelques auteurs Ara[bes] ils élevèrent en 1255 un d'entr['eux] sur le trône. Il s'appeloit *Abou[...] Berkouk*, nom que son maîtr[e lui] avoit donné pour désigner son [cou]rage.

Selim I, après s'être emparé [de la] Syrie & de la Mésopotamie, e[n]

prit de soumettre l'Egypte. C'eût été une entreprise aisée s'il n'avoit eu que les Egyptiens à combattre ; mais l'Egypte alors étoit gouvernée & défendue par la milice formidable d'étrangers dont nous venons de parler, semblable à celle des Janissaires qui seroient sur le trône. Leur nom de *Mameluc* signifie en Syriaque *Homme de guerre à la solde*, & en Arabe *Esclave :* soit qu'en effet le premier Soudan d'Egypte qui les employa, les eût achetés comme Esclaves ; soit plutôt que ce fût un nom qui les attachât de plus près à la personne du Souverain, ce qui est bien plus vraisemblable. En effet, la maniere figurée dont on s'exprime en Orient, y a toujours introduit chez les Princes les titres les plus ridiculement pompeux, & chez leurs serviteurs les noms les plus humbles. Les Bachas du Grand Seigneur s'intitulent ses esclaves ; & Thamas-Koulikan, qui de nos jours a fait crever les yeux à Thamas son maître, ne s'appeloit que son esclave, comme ce mot même de *Kouli* le témoigne.

Ces Mammelucs étoient les maîtres de l'Egypte depuis nos dernières Croisades. Ils avoient vaincu & pris S. Louis. Ils établirent depuis ce temps un gouvernement qui n'étoit pas différent de celui d'Alger. Un Roi & vingt-quatre Gouverneurs de Province étoient choisis entre ces soldats. La mollesse du climat n'affoiblit point cette race guerrière, qui d'ailleurs se renouveloit tous les ans par l'affluence des autres Circasses, appelés sans cesse pour remplir ce corps toujours subsistant de vainqueurs ; l'Egypte fut ainsi gouvernée pendant environ deux cent soixante ans. Toman-Bey fut le dernier Roi Mameluc ; il n'est célèbre que par cette époque, & par le malheur qu'il eut de tomber entre les mains de Sélim. Mais il mérite d'être connu par une singularité qui nous paroît étrange, & qui ne l'étoit pas chez les Orientaux, c'est que le vainqueur lui confia le gouvernement de l'Egypte dont il lui avoit ôté la couronne. Toman-Bey de Roi devenu Bacha, eut le sort des Bachas, il fut étranglé après quelques mois de gouvernement. Ainsi finit la dernière dynastie qui ait régné en Egypte.

MAMERS, ou MEMERS ; ville de France dans le Maine, chef-lieu d'un petit pays appelé *Sonnois*, sur la Dive, à trois lieues, ouest-sud-ouest, de Bellême. C'est le siége d'un Bailliage, d'un Grenier à Sel & d'une Maîtrise des Eaux & Forêts. On y compte environ 5000 ames.

MAMERTINS ; (les) anciens peuples d'Italie dans la Campanie. Ils passèrent en Sicile sous Agathocle, & s'établirent à Messine dont ils se rendirent maîtres.

MAMILLAIRE ; adjectif & terme d'Anatomie. On a ainsi appelé deux petites éminences qui se trouvent sous les ventricules antérieurs du cerveau, & qui ressemblent un peu au bout d'une mamelle. On les regarde comme les organes de l'odorat.

MAMILLAIRES ; (les) secte d'Anabaptistes qui s'est formée à Harlem ; on ne sait pas dans quel temps. Elle doit son origine à la liberté qu'un jeune homme se donna de mettre la main sur le sein d'une fille qu'il aimoit & qu'il vouloit épouser. Cette action ayant été déférée au Tribunal de l'Eglise des Anabaptistes, les uns soutinrent qu'il devoit être excommunié ; & les autres dirent que sa faute méritoit

grâce, & ne voulurent jamais consentir à son excommunication. Cela causa une division entr'eux, & ceux qui s'étoient déclarés pour ce jeune homme, furent appelés du nom odieux de *Mamillaires*.

MAMMAIRE; adjectif des deux genres & terme d'Anatomie. Il se dit de deux artères qui portent le sang aux mamelles & de deux veines qui l'en rapportent. *Voyez* MAMELLE.

MAMMÉY; *voyez* MAMEI.

MAMMIFORME; adjectif & terme d'Anatomie. Il se dit de deux apophyses de l'os occipital, parcequ'elles ressemblent à une mamelle.

MAMMINIZZA; bourg de Grèce dans la Morée, sur la côte occidentale, à dix ou douze milles de Patras.

MAMMONA; nom qui est proprement Syriaque, & qui signifie les richesses. JÉSUS-CHRIST dit qu'on ne peut à la fois servir Dieu & les richesses, *servire Deo & mammonæ*. Cette phrase de l'Ecriture a fait croire à quelques-uns que *Mammona* étoit une divinité qui présidoit aux richesses chez les Syriens.

MAMOÉRA; substantif masculin. Arbre du Brésil dont il y a deux espèces. L'un est mâle: il ne donne point de fruit, il porte des fleurs suspendues à de longues tiges, & formant des grappes qui ressemblent à celles du sureau, & qui sont inodores & d'une couleur jaunâtre. La femelle ne porte que du fruit sans aucune fleur: mais pour que cet arbre produise il faut que la femelle soit voisine du mâle. Le tronc est ordinairement de deux pieds de diamètre & s'élève de neuf pieds; le fruit est rond & semblable à un melon; sa chair est jaunâtre, elle renferme des grains noirs & luisans. Les feuilles ressemblent à celles de l'érable; elles n'ont aucune différence dans les deux sexes.

MAMORE; (la) c'étoit autrefois une ville d'Afrique au Royaume de Maroc, à quatre lieues, est, de Salé. Il n'en reste que des ruines.

MAMOTBANI; substantif masculin. On donne ce nom dans le commerce à une toile de côton blanche, fine, rayée, qui vient des Indes Orientales, & particulièrement de Bengale. Les pièces ont huit aunes de longueur, & trois, cinq, ou six quarts de largeur.

MAMOUDI; substantif masculin. Monnoie d'argent qui a cours en Perse, & qui revient à neuf sous trois deniers de France.

MAN; nom d'un dieu des anciens Germains. Ils célébroient par des chansons, entre autres le dieu Tuiston, & son fils appelé *Man*, qu'ils reconnoissoient pour les auteurs de la Nation, & les fondateurs de l'État. Ils ne les représentoient point comme des hommes, & ne les enfermoient point dans les temples; les bois & les forêts leur étoient consacrés, & cette horreur secrète qu'inspire le silence & l'obscurité de la nuit, servoit à ces peuples d'une divinité inconnue.

MAN; substantif masculin. Poids dont on se sert aux Indes Orientales, particulièrement dans les États du Grand Mogol. Il y a deux sortes de Mans, l'un qui est appelé *Man du Roi*, ou *Poids du Roi*, l'autre que l'on nomme simplement *Man*. Le Man du Roi sert à peser les denrées & les choses nécessaires à la vie, même les charges des voitures. Il est composé de quarante serres, chaque serre valant juste une livre de Paris, de sorte que

quarante livres de Paris sont égales à un man du Roi. Tavernier, dans ses observations sur le commerce des Indes Orientales, ne semble pas convenir de ce rapport du man avec les poids de Paris. Selon lui, le man de Surate ne revient qu'à trente-quatre livres de Paris, & est composé de quarante, & quelquefois quarante-une serres; mais la serre est d'un septième moins forte que la livre de Paris. Il parle aussi d'un man qui est en usage à Agra, capitale des états du Mogol, qui est la moitié plus fort que celui de Surate, & qui sur le pied de soixante livres dont il est composé, fait cinquante-une à cinquante-deux livres poids de Paris.

Le second man, dont l'usage est pour peser les marchandises de négoce, est aussi composé de quarante serres; mais chacune de ces serres n'est estimée que douze onces ou les trois quarts d'une livre de Paris; de manière que ce deuxième man ne pese que trente livres de Paris, ce qui est un quart moins que le man de Roi.

On se sert encore dans les Indes Orientales d'une troisième sorte de poids, que l'on appelle aussi *man*, lequel est fort en usage à Goa ville capitale du Royaume de Decan, possédée par les Portugais. Cette troisième espèce de man est de vingt-quatre rotolis, chaque rotoli faisant une livre & demie de Venise, ou treize onces un gros de Paris; ensorte que le man de Goa pese trente-six livres de Venise, & dix-neuf livres onze onces de Paris. Le man pese à Mocha, ville célèbre d'Arabie, un peu moins de trois livres; dix mans font un trassel, dont les quinze font un bahart, & le bahart est de quarante livres.

MAN; (île de) île du Royaume d'Angleterre, dans la mer d'Irlande, à dix lieues de Cumberland, avec un Évêque, qui est à la nomination du Comte de Derby, & non pas à la nomination du Roi, comme les autres Évêques du Royaume; aussi n'a-t-il point séance au Parlement dans la Chambre haute: il est présenté à l'Archevêque d'Yorck, qui le sacre.

L'île de Man a environ trente milles en longueur, quinze dans sa plus grande largeur, & huit dans la moindre. Elle contient cinq gros bourgs; Douglas & Rushin en sont les lieux principaux; le terroir y est fertile en avoine, bétail & gibier; le poisson y abonde.

MANA; substantif féminin & terme de Mythologie. Divinité Romaine qui présidoit aux accouchemens; fonction que les Grecs attribuoient à Hécate.

MANACA; substantif masculin. Arbrisseau du Brésil décrit par Pison; l'écorce en est grise, le bois dur & facile à rompre; ses feuilles approchent de celles du poirier. Ses fleurs sont dans de longs calices, découpées comme en cinq pétales & de couleurs différentes; car sur le même arbrisseau on en trouve de bleues, de purpurines & de blanches, toutes d'une odeur de violette si forte, qu'elles embaument des bois entiers. Il succède à ces fleurs des baies semblables à celles du genièvre, enveloppées d'une écorce grise, fendues par dessus en étoile, renfermant chacune trois grains gros comme des lentilles; cet arbrisseau croît dans les bois & autres lieux ombrageux: sa racine qui est grande, solide & blanche, étant mondée de son écorce, est un violent purgatif par haut & par bas,

comme les racines d'ésule. On s'en sert pour l'hydropisie, mais on ne l'ordonne qu'aux personnes très-robustes avec des correctifs, & dans une dose raisonnable ; elle a un peu d'amertume & d'aigreur.

MANACHIE ; nom moderne de l'ancienne Magnésie du mont Sipyle. C'est à présent une ville de la Turquie-Asiatique dans la Natolie, située au pied d'une haute montagne près du Sarabat, qui est l'Hermus des anciens. Paul Lucas dit que Manachie est grande, peuplée, qu'on y voit de très-beaux basars ; enfin que le pays est abondant, & fournit tout ce qui est nécessaire à la vie.

MANAGE, MANAIGE ; vieux mots qui signifioient autrefois maison, demeure.

MANAH ; Idole qu'adoroient les anciens Arabes. C'étoit une grosse pierre à laquelle on offroit des sacrifices.

MANANT ; substantif masculin. Habitant qui demeure, & est habitué dans un bourg ou village. En ce sens on ne l'emploie qu'en style de pratique, & en cette phrase, *les manans & habitans de cette Paroisse.*

On appelle absolument *manant*, un paysan, un rustre. *C'est un vrai manant.*

MANAR ; île des Indes sur la côte occidentale de l'île de Ceylan. Les Portugais s'en emparèrent en 1560, mais les Hollandois la leur enlevèrent en 1658. Elle est fort peuplée.

MANBALA ; substantif masculin. Beau serpent de l'île de Ceylan : sa robe est de couleur de brun clair, & ornée d'un assemblage de chaînons ovalaires & marbrés ; il a la tête d'un chien ; les écailles du front & des mâchoires sont peintes d'un rouge foncé ; il a la gueule armée de longues dents, les yeux grands, pétillans ; la peau du ventre est jaunâtre & enrichie d'une très-belle marbrure : ce serpent détruit beaucoup d'oiseaux ; aussi les habitans menacent-ils du manbala les volatiles qui font du dégât dans leurs jardins ou dans leurs campagnes.

MANBOTTE ; vieux mot qui s'est dit autrefois de l'amende ou intérêt civil que l'on payoit à la partie intéressée pour le meurtre de quelqu'un.

MANBOUR ; vieux terme qui se trouve employé dans quelques coutumes des Pays-Bas, pour gouverneur, défenseur.

MANCA ; substantif féminin. Nom d'une ancienne monnoie d'or, de figure carrée, qui avoit autrefois cours en Angleterre, & qui valoit communément 30 sous.

MANÇANARÈS ; petite ville d'Espagne dans la nouvelle Castille, chef-lieu d'un petit pays de son nom, à la source du Mançanarès, & à huit lieues de Madrid.

Le *Mançanarès* est une petite rivière d'Espagne, qui a sa source dans la Sierra Gadarama auprès de la petite ville de Mançanarès, passe au sud-ouest de Madrid, & va se jeter dans le Xarama, autre rivière qui a son embouchure dans le Tage au-dessous d'Aranjuez.

MANCENILLIER ; substantif masculin. *Mancanilla.* Grand arbre très-commun sur les bords de la mer, le long des côtes de la Terre-Ferme & des îles de l'Amérique situées entre les Tropiques.

Les feuilles de cet arbre ont du rapport à celles du poirier ; il porte un fruit rond, peu charnu, rempli d'une substance osseuse & coriace ; ce fruit jaunit un peu en mûrissant, ressemble beaucoup à la

couleur près, aux pommes d'api. L'odeur en est si suave & si appétissante, qu'on est vivement tenté d'en manger. C'est un des plus violens poisons de la nature; sa causticité est telle, qu'elle occasionne en peu temps des inflammations & des douleurs si vives, qu'il est impossible d'y résister.

Le remède le plus efficace pour ceux qui ont eu le malheur d'en manger, est de leur faire avaler beaucoup d'huile chaude pour les exciter à vomir. On leur fait prendre ensuite des choses adoucissantes, comme du lait; mais quelques soins que l'on apporte, l'impression reste long-temps dans le corps, & le malade traîne une vie languissante.

L'écorce & les feuilles du mancenillier renferment un suc laiteux extrêmement blanc & fort épais; il s'écoule à la moindre incision, & s'il tombe sur la chair, il y produit l'effet de l'huile bouillante. L'eau qui séjourne pendant quelques minutes sur les feuilles du mancenillier, contracte une qualité si mal faisante, que ceux qui ont l'imprudence de se refugier sous ces arbres, lorsqu'il pleut, sont bientôt couverts de boutons très-douloureux, lesquels laissent des taches livides sur tous les endroits de la peau qui ont reçu des gouttes d'eau: il est même dangereux de s'endormir à l'ombre des mancenilliers; leur atmosphère est si venimeuse, qu'elle cause des maux de tête, des inflammations aux yeux, & des cuissons sur les lèvres.

Le mancenillier sert à construire de très-beaux meubles; c'est un des plus beaux bois de l'Amérique: il est dur, compact, pesant, incorruptible, prenant très-bien le poli lorsqu'il est travaillé. Il est d'un gris clair, un peu jaunâtre, ondé & varié de nuances couleur d'olive tirant sur le noir. Ce bois est fort difficile à employer, non-seulement par le danger auquel s'exposent ceux qui abattent les arbres, mais encore par la poussière dangereuse que peuvent respirer les ouvriers qui le scient & le mettent en œuvre, surtout lorsqu'il n'est pas bien sec.

Quand on veut abattre un mancenillier, on commence par allumer autour du pied un grand feu de bois sec: il faut en éviter la fumée, crainte d'en être incommodé; & quand on juge que l'humidité est dissipée, on peut y mettre la hache: malgré cette précaution, on a bien de la peine à se garantir des accidens.

On prétend que le lait de femme tout chaud, sortant des mamelles, est un souverain remède contre les inflammations des yeux causées par le suc du mancenillier. Ce suc sert aux sauvages pour empoisonner leurs flèches, dont les blessures deviennent presqu'incurables, si l'on n'est promptement secouru.

MANCHE; substantif masculin. *Manubrium.* La partie d'un instrument par où on le prend pour s'en servir. *Le manche d'une hache. Un rasoir à manche d'écaille. Le manche d'un canif.*

On dit, *le manche de la charrue*; pour dire, la partie de la charrue que tient le Laboureur.

On dit aussi, *le manche d'une éclanche, d'une épaule de mouton*, en parlant de la partie par où on les prend pour les couper.

On dit encore, *le manche d'un luth, d'un violon, d'un théorbe*, &c. en parlant de la partie où sont

les touches, & où l'on pose les doigts de la main gauche pour former les tons différens. Et l'on dit de celui qui joue d'un de ces instrumens, qu'*il sait*, *qu'il connoît son manche*, qu'*il est sûr de son manche ;* pour dire, qu'il touche les cordes avec justesse & précision.

On dit proverbialement & figurément, que *quelqu'un branle au manche*, *dans le manche ;* pour dire, qu'il n'est pas ferme dans le parti qu'il avoit embrassé, ou dans la résolution qu'il avoit prise.

On dit aussi proverbialement, figurément & familièrement de quelqu'un dont la fortune est ébranlée, ou qui est menacé de perdre sa place, qu'*il branle au manche.*

On dit encore proverbialement & figurément, *jeter le manche après la coignée ;* pour dire, abandonner une affaire par chagrin, ou à cause que les commencemens n'en sont pas heureux.

Manche de couteau, se dit en termes de Conchyliologie, d'une sorte de coquillage bivalve, ainsi appelé à cause de sa ressemblance avec un manche de couteau. On le nomme aussi *coutelier*. Voyez *ce mot.*

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

MANCHE ; substantif féminin. *Manica.* Partie du vêtement dans laquelle on met le bras. *Les habits, les robes, les soutannes, les chemises ont des manches. Une manche trop courte.*

On appelle *Cordeliers à la grande manche*, des Cordeliers qui ont en effet des manches fort larges & qui diffèrent des autres Cordeliers en ce qu'ils sont rentés.

On appelle *manches pendantes*, des bandes d'étoffes que l'on attache à certaines robes de cérémonie. Les Conseillers d'État, par exemple, portent des robes à manches pendantes.

On appelle aussi *manches pendantes*, les bandes d'étoffes larges de trois ou quatre doigts, que l'on attache par derrière aux robes des enfans.

On dit figurément & familièrement, *avoir une chose*, *une personne dans sa manche ;* pour dire, en disposer, en être assuré. *Il a la réussite dans sa manche. Il avoit le Ministre dans sa manche.*

On dit proverbialement & populairement, qu'*un homme a la conscience large comme la manche d'un Cordelier ;* pour dire, qu'il n'est point scrupuleux.

On dit proverbialement & figurément, *c'est une autre paire de manches ;* pour dire, c'est une autre affaire, ce n'est pas la même chose. Et *voici bien une autre paire de manches ;* pour dire, voici bien une autre affaire.

On dit proverbialement, figurément & populairement, *du temps qu'on se mouchoit sur la manche ;* pour dire, du temps qu'on étoit fort simple. Et qu'*on ne se mouche plus sur la manche ;* pour dire, qu'on n'est plus si niais.

On appelle *Gentilshommes de la manche*, des Officiers dont les fonctions consistent à accompagner continuellement les fils de France quand ils sont jeunes.

Chez le Roi, on appelle *Gardes de la manche*, certains Officiers qui se tiennent aux deux côtés du Roi, & qui sont vêtus de hoquetons & armés de pertuisannes. Ils ne servent que deux à deux, excepté dans les jours de cérémonie où ils sont six. *Voyez* au mot **Garde**.

Manche, se dit en termes de Marine, d'un long tuyau de cuir qui sert à

emplir les barriques d'eau. Et l'on appelle *manche de pompe*, un long tuyau de toile goudronnée qui sert à conduire l'eau de la pompe hors du vaisseau.

En termes de Guerre, on appelle *manche d'un Bataillon*, une petite troupe de soldats détachée du Bataillon, & qui demeure sur les aîles.

MANCHE; (la) contrée d'Espagne dans la nouvelle Castille, dont elle est la partie méridionale, le long de la Guadiana qui la traverse. Elle est bornée à l'occident par l'Estremadure; au midi, par le Royaume de Grenade & par l'Andalousie; à l'orient, par la Sierra & par les Royaumes de Valence & de Murcie, & au nord par le Tage. Ciudadréal, Calatrava & Orgaz en sont les lieux principaux.

LA MANCHE, se dit aussi de la mer qui se trouve resserrée entre l'Angleterre & la France, & qu'on appelle autrement le *pas de Calais*.

MANCHESTER; ville considérable d'Angleterre dans le Comté de Lancastre, sur le Spelden, à quarante six lieues, nord-ouest, de Londres. Il y a de fameuses manufactures en laine & en coton.

MANCHETTE; substantif féminin. Ornement fait de toile, de mousseline, de dentelle plissée, & qui s'attache au poignet de la chemise. *Des manchettes d'hommes. Des manchettes de femmes. Des manchettes doubles. Des manchettes simples. Des manchettes à trois rangs. Des manchettes à dentelles.*

Les Imprimeurs appellent *ouvrage à manchettes*, un manuscrit dont les marges sont chargées d'additions.

MANCHON; substantif masculin. Sorte de fourrure en forme de sac percé par les deux bouts, où l'on met les deux mains pour les garantir du froid. *On fait des manchons avec toutes sortes de peaux. Un manchon de satin.*

La première syllabe est moyenne, & la seconde brève au singulier, mais celle-ci est longue au pluriel.

MANCHOT, OTE; adjectif. Estropié de la main ou du bras. *Cet homme est manchot.*

Il s'emploie aussi substantivement. *C'est un manchot.*

On dit proverbialement & figurément, qu'*un homme n'est pas manchot;* pour dire, qu'il a de l'adresse, de la finesse d'esprit.

La première syllabe est moyenne, la seconde brève, & la troisième du féminin très-brève.

MANCIE, ou MANCE; substantif féminin. Mots tirés du grec, & qui signifient divination. Ils entrent dans la composition de plusieurs mots françois tels que *chiromancie*, *nécromancie*, &c. *Voyez* chacun de ces mots en son ordre.

MANCIET; bourg de France en Gascogne, à une lieue, sud-sud-ouest, d'Eaune.

MANCIPE; vieux mot qui signifioit autrefois esclave.

MANDANT; substantif masculin. Terme de Jurisprudence. Celui qui donne un mandat. Il est opposé à mandataire. *Voyez* MANDAT & MANDATAIRE.

MANDAR; Ville & Province de l'île des Célèbes dans la mer des Indes, vers la partie septentrionale du Royaume de Macassar.

MANDARIN; substantif masculin: mot Portugais. Titre de dignité à la Chine. Il y a neuf ordres de Mandarins, qui forment les corps les plus distingués de l'empire. On compte en tout 32 ou 33 mille Man-

darins; il y a des Mandarins de lettres & des Mandarins d'armes. Les uns & les autres subissent plusieurs examens; il y a outre cela des Mandarins civils ou de Justice. Depuis que les Tartares se sont rendus maîtres de la Chine, la plupart des Tribunaux sont mi-partis, c'est-à-dire, au lieu d'un Président on en a établi deux, l'un Tartare & l'autre Chinois. Ceux de la secte de Confucius ont ordinairement grande part à cette distinction. Dans les gouvernemens qu'on leur confie & qui sont toujours éloignés de leur naissance, pour éviter les injustices que l'amitié, la proximité du sang pourroient leur faire commettre, ils ont un vaste & riche palais; dans la principale salle est un lieu élevé où est placée la statue du Roi devant laquelle le Mandarin s'agenouille avant de s'asseoir sur son Tribunal. On a un si grand respect pour les Mandarins qu'on ne leur parle qu'à genoux; les voyageurs vantent fort leur intelligence & leur équité. Le Mandarinat n'est pas héréditaire, & l'on n'y élève que des gens habiles.

MANDARINAT; substantif masculin. Dignité de Mandarin. *Voyez* MANDARIN.

MANDAT; substantif masculin. *Mandatum.* Terme de Jurisprudence. Convention par laquelle quelqu'un se charge gratuitement de faire quelque chose pour une autre personne.

Le mandat étoit mis chez les Romains au nombre des contrats nommés *de bonne foi* & *synallagmatiques* qui sont parfaits par le seul consentement.

Parmi nous on se sert plutôt du terme de *mandement* & encore plus de celui de *procuration*. Le mandat diffère néanmoins de la procuration, en ce que celle-ci suppose un pouvoir par écrit, au lieu que le mandat peut n'être que verbal; néammoins le terme de *mandat* est plus général & comprend tout pouvoir donné à un tiers, soit verbalement ou par écrit.

Le Mandat produit une double action que les Romains appeloient *directe & contraire.*

La première appartient au mandat contre son mandataire pour lui demander compte de sa mission; le mandataire est tenu non seulement de son dol, mais aussi de sa faute & de sa négligence; il ne doit point excéder les bornes du mandat.

L'action contraire appartient au mandataire pour répéter les frais qu'il a faits de bonne foi.

Le mandat peut être contracté en diverses manières, savoir, en faveur du mandant seul, ou du mandant & du mandataire, ou en faveur d'un tiers, ou bien en faveur du mandant & d'un tiers, enfin en faveur du mandataire & d'un tiers.

Le mandat finit 1°. par la mort du mandant, à moins que le mandataire ignorant cette mort, n'ait achevé de bonne foi de remplir sa commission.

2°. Il finit par la mort du mandataire, les choses étant encore entières.

3°. Il peut être révoqué pourvu que ce soit à temps.

4°. Le mandataire peut renoncer au mandat, pourvu que le mandant puisse y suppléer soit par lui-même ou par un autre.

MANDAT APOSTOLIQUE, se dit d'un rescrit du Pape, par lequel il mande à un Collateur ordinaire de pourvoir celui qu'il nomme, du premier bénéfice

bénéfice qui vaquera à sa collation.

Les mandats apostoliques n'étoient pas en usage dans les onze premiers siècles de l'Église, & l'on n'en voit aucun exemple dans le décret de Gratien qui fut publié vers l'an 1150. On croit communément que ce fut Adrien IV, lequel monta sur le Saint Siége en 1154, qui introduisit l'usage de ces sortes de mandats, en demandant que l'on conférât des Prébendes aux personnes qu'il désignoit. Il y a une lettre de ce Pape qui prie l'Évêque de Paris, en vertu du respect qu'il doit au successeur du Chef des Apôtres, de conférer au Chancellier de France la première dignité ou la première Prébende qui vaqueroit dans l'Église de Paris.

Les successeurs d'Adrien regardèrent ce droit comme attaché à leur dignité, & ils en parlent dans leurs décrétales, comme d'un droit qui ne peut leur être contesté.

Au commencement, l'usage de ces mandats étoit peu fréquent; ce n'étoient d'abord que de simples prières que les Papes adressoient aux Collateurs ordinaires, lesquels se faisoient honneur d'y déférer volontairement; dans la suite ces réquisitions devenant plus fréquentes, & les Collateurs ordinaires se trouvant gênés par là, il y eut des Évêques qui ne voulurent point y avoir égard. C'est pourquoi le Pape accompagna la prière qu'il leur faisoit, d'une injonction & d'un mandement : & comme il y avoit des Évêques qui refusoient encore d'exécuter ces mandats, les Papes nommèrent des exécuteurs pour conférer les bénéfices aux mandataires, au cas que les Collateurs négligeassent d'en disposer en leur faveur. Etienne de Tournay fut nommé exécuteur des mandats adressés par le Pape au Chapitre de Saint Agnan, & déclara nulles les provisions que ce Chapitre avoit accordées au préjudice des mandats apostoliques.

La Pragmatique attribuée à Saint Louis, abolit indirectement les mandats, en maintenant le droit des Collateurs & Patrons; mais on n'est pas d'accord sur l'authenticité de cette pièce : ce qui est de certain, c'est qu'on se plaignit en France des mandats. Peu de temps après Saint Louis, le célèbre Durand Évêque de Mendes, les mit au rang des choses qu'il falloit faire réformer par le Concile général; cependant le Concile de Vienne ne changea rien à cet égard.

Dans le quinzième siècle, temps auquel le schisme d'Occident duroit encore, les François s'étant soustraits à l'autorité des Papes de l'une & l'autre obéissance, firent des réglemens contre les mandats; mais cela n'eut lieu que pendant cette séparation; le Concile de Bâle & la Pragmatique sanction conservèrent au Pape le droit d'accorder des mandats.

Cependant le Concile de Bâle en modéra l'usage en ordonnant que le Pape ne pourroit accorder qu'une fois en sa vie un mandat sur les Collateurs qui ont plus de dix bénéfices à leur disposition & moins de cinquante, & deux mandats sur les Collateurs qui confèrent cinquante bénéfices ou plus.

Le concordat passé entre Léon X & François I, renouvela ces réglemens, on y inséra même la forme des mandats.

Enfin le Concile de Trente a aboli

les mandats ; & les Papes s'étant soumis à cette loi, les Collateurs ordinaires de France & des autres pays catholiques, ont depuis ce temps cessé d'être sujets aux mandats apostoliques.

MANDATAIRE; substantif masculin. *Mandatarius*. Terme de Jurisprudence. Celui qui est chargé d'un mandat ou procuration pour agir au nom d'un autre.

MANDATAIRE, se dit aussi de celui en faveur de qui le Pape a expédié un mandat. *Voyez* MANDAT.

MANDÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* MANDER.

MANDEMENT; substantif masculin. *Mandatum*. Ordre par écrit & rendu public de la part d'une personne qui a autorité & juridiction; ordonnances d'un Juge, d'un Supérieur, *&c.*

Une déclaration du 30 Juillet 1710, enregistrée le 21 Août suivant, porte que les mandemens des Archevêques, Évêques, ou leurs Vicaires Généraux, qui seront purement de police extérieure ecclésiastique, comme les sonneries générales, stations de Jubilé, Processions & Prières pour les nécessités publiques, actions de grâces & autres semblables sujets, tant pour les jours & heures, que pour la manière de les faire, seront exécutés par toutes les Églises & Communautés ecclésiastiques, séculières & régulières, exemptes & non exemptes, sans préjudice de l'exemption de celles qui se prétendent exemptes en autre chose.

MANDEMENT, signifie aussi la lettre, le billet qu'on donne à quelqu'un, portant ordre à un Receveur ou Fermier, de payer quelque somme. *Elle lui donna un mandement de cent écus sur son homme d'affaires.*

La première syllabe est longue, la seconde très-brève, & la troisième moyenne au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

MANDER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Nunciare*. Envoyer dire, faire savoir ou par lettres ou par messager. *On lui a mandé cette aventure. Avez-vous quelque chose à mander à Londres.*

On dit proverbialement, pour faire entendre qu'on n'a point craint de dire en face à quelqu'un une chose fâcheuse, *je ne lui ai point mandé, je lui ai dit que....*

On dit, *mander quelqu'un*; pour dire, lui donner avis ou ordre qu'il ait à venir. *Il manda ses amis pour assister à cette fête. On l'a mandé au Parlement.*

On dit, *qu'un homme a mandé ses équipages, ses chevaux, ses chiens, &c.* pour dire, qu'il a donné ordre qu'on les lui envoyât.

La première syllabe est moyenne, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

MANDERSCHEID; château & comté libre & immédiat d'Allemagne, au Cercle de Westphalie, entre le diocèse de Trèves & le duché de Juliers.

MANDI; petite ville de la Morée, qu'on croit située où étoit autrefois Mantinée.

MANDIBULE; substantif féminin & terme d'Anatomie, synonyme de mâchoire.

MANDIL; substantif masculin & terme de Relation. Espèce de bon-

-net ou de turban que portent les Perses.

MANDILLE; substantif féminin. On a ainsi appelé une sorte de casaque que les laquais portoient autrefois. *On lui a vu porter la mandille.*

MANDINGUES; (les) peuples d'Afrique, dans la Nigritie, à 180 milles de la côte occidentale, sur la rivière de Gambie, au sud du Royaume de Bambouc. Leur contrée est appelée par les Espagnols *Mandinenza*. Leur principale habitation est Songo. Les Nègres de cette contrée sont mieux faits que ceux de Guinée, plus laborieux, plus fins & zélés Mahométans; mais ils admettent les femmes dans le Paradis, & pour leur en donner des assurances, ils les font circoncir d'une manière convenable à leur sexe.

MANDOLINE; substantif féminin. Espèce de petite guitare. *Voyez* GUITARE.

MANDORE; substantif féminin. Sorte d'instrument de Musique à plusieurs cordes, qui est en forme d'un petit luth, & qui se touche avec les doigts.

La mandore des modernes est composée pour l'ordinaire de quatre cordes: la première est la plus déliée & se nomme *chanterelle*; les autres qui la suivent vont toujours en augmentant de grosseur. Son accord est de quinte en quarte, c'est-à-dire, que la quatrième corde est à la quinte de la troisième, la troisième à la quarte de la seconde; & la seconde à la quinte de la chanterelle. On abaisse quelquefois la chanterelle d'un ton, afin qu'elle fasse la quarte avec la troisième corde; ce qu'on appelle *accorder à corde avalée*; souvent aussi l'on abaisse la chanterelle & la troisième corde d'une tierce: enfin cet instrument peut encore être monté à l'unisson; il étoit autrefois à la mode & n'y est plus aujourd'hui.

MANDRAGORE; substantif féminin. *Mandragora.* Plante sans tiges, & dont on distingue deux espèces; savoir, la blanche ou mâle, & la noire ou femelle.

LA MANDRAGORE MÂLE a une racine longue, grosse, quelquefois simple & unique, souvent partagée en deux, entourée de filamens courts & menus comme des poils, représentant en quelque sorte, quand elle est entière, les parties inférieures d'un homme. Quelquefois cette racine est partagée en trois ou quatre branches; elle est blanchâtre en-dehors ou cendrée, & grisâtre intérieurement: ses feuilles sortent immédiatement du sommet de sa racine; elles sont longues de plus d'un pied, plus larges que la main en leur milieu, pointues des deux côtés, de couleur brune & d'une odeur désagréable: il sort d'entre ces feuilles beaucoup de pédicules longs d'un pouce & demi ou environ, soutenant chacun une fleur en cloche, fendue ordinairement en cinq parties, un peu velue, blanchâtre, tirant sur le purpurin: son calice est formé en entonnoir, feuillu, découpé, velu; il lui succède une petite pomme ronde, grosse comme une nèfle, cornue, charnue, verte d'abord, ensuite jaunâtre, d'une odeur forte & puante, & dont la pulpe contient quelques semences blanches qui ont souvent la figure d'un petit rein.

LA MADRAGORE FEMELLE a une racine longue d'un pied, souvent divisée en deux branches brunes en-

dehors, blanches en-dedans, & garnies de quelques fibres: ses feuilles sont semblables à celles de la mandragore mâle, mais plus étroites & plus noires: ses fleurs sont de couleur purpurine, tirant sur le bleu: ses fruits sont plus pâles, plus petits & en forme de poire, de la figure de ceux du sorbier ou du poirier, mais d'une odeur aussi forte que celle de la mandragore mâle; ses graines sont plus petites & plus noires.

L'une & l'autre mandragores viennent naturellement dans les pays chauds, dans l'Italie, l'Espagne, dans les forêts à l'ombre & sur le bord des fleuves: on ne les trouve chez nous que dans les jardins où on les cultive.

Les feuilles & les racines de mandragore répandent une odeur puante & qui porte à la tête. On ne doit point les prescrire intérieurement, quoique les auteurs de la matière médicale ne soient pas absolument d'accord sur leur qualité vénéneuse; car le soupçon seul qu'on peut en avoir, suffit pour les faire rejeter de l'ordre des remèdes intérieurs, puisque d'un autre côté la vertu narcotique, fébrifuge & utérine qu'on leur a attribuée, n'est pas évidente, & que nous ne manquons pas de remèdes éprouvés qui possèdent ces diverses vertus. La propriété de purger par haut & par bas avec violence, quoique plus constatée, surtout dans les racines, n'est pas un meilleur titre, puisque rien n'est si commun que les remèdes qui ont ces qualités.

Les feuilles & l'écorce de la racine de mandragore appliquées extérieurement, passent pour émollientes, discussives & éminemment stupéfiantes; elles sont recommandées par divers auteurs pour résoudre les tumeurs dures & squirreuses, & pour appaiser la douleur des tumeurs inflammatoires, surtout de l'érésipèle: dans ce dernier cas on les fait ordinairement bouillir avec du lait; mais les Médecins prudens craignent l'application des remèdes qui calment trop efficacement & trop soudainement la douleur, & qui peuvent opérer des résolutions précipitées.

L'application extérieure des feuilles, des racines & du suc de mandragore, sous la forme de cataplasme & de fomentation, ou mêlés avec d'autres substances plus ou moins analogues, telles que la cigue, le tabac, *&c.* dans des onguens & des emplâtres, est fort recommandée contre les obstructions des viscères, & surtout contre les tumeurs dures de la rate.

On prépare aussi une huile de mandragore par infusion & par décoction, à laquelle on a attribué les mêmes vertus.

Le fruit de Mandragore dont on ne fait aucun usage, a été regardé aussi comme ayant la vertu d'assoupir & d'engourdir, soit par sa pulpe, soit par ses graines; mais il a été démontré par des expériences, qu'on pouvoit manger des fruits de mandragore avec leur graine, sans en éprouver le moindre assoupissement ni aucune autre incommodité.

La mandragore entre dans les compositions suivantes de la pharmacopée de Paris; savoir, ses feuilles dans le baume tranquille, dans l'onguent *populeum*, & l'écorce de sa racine dans le *requies* de Nicolas Mireps.

Les fables que les anciens ont dé-

bitées sur la mandragore, se sont dès long-temps répandues chez le peuple; il croit que la racine de mandragore produit des effets surprenans par sa prétendue figure humaine; qu'elle procure surtout la fécondité aux femmes; que les plus excellentes de ces racines sont celles qui sont arrosées de l'urine d'un pendu; qu'on ne peut les arracher sans mourir; que pour éviter ce malheur, on creuse la terre tout autour de cette racine; qu'on y fixe une corde qui est attachée par son autre extrémité au cou d'un chien; que ce chien étant ensuite chassé, arrache la racine en s'enfuyant; qu'il succombe à cette opération, & que l'heureux mortel qui ramasse alors cette racine, ne court plus le moindre danger, mais qu'il possède au contraire en elle un trésor inestimable, un rempart invincible contre les maléfices, une source éternelle de bonheur, *&c.* On ne meurt point en arrachant la racine de mandragore; cette prétention seule a paru digne d'être examinée, & elle l'a été; les autres sont trop méprisables pour qu'elles méritent de faire naître le moindre doute.

MANDRERIE; substantif féminin & terme de Vanniers. Il se dit de tous les ouvrages pleins & d'osier seulement, sans lattes ou cerceaux.

MANDRIER; substantif masculin. Celui qui fait des ouvrages de mandrerie.

MANDRILL; substantif masculin. Sorte de singe babouin, d'une laideur désagréable & dégoutante: indépendamment de son nez tout plat ou plutôt de deux naseaux dont découle continuellement une morve qu'il recueille avec la langue, indépendamment de son très-gros & long museau, de son corps trapu, de ses fesses couleur de sang, & de son anus apparent & placé pour ainsi-dire, dans les lombes, il a encore la face violette & sillonnée des deux côtés, de rides profondes & longitudinales qui en augmentent beaucoup la tristesse & la difformité: il est aussi plus grand & peut-être plus fort que le papion; mais il est en même temps plus tranquille & moins féroce.

Cette espèce de babouin se trouve à la côte d'Or & dans les autres provinces méridionales de l'Afrique où les Nègres l'appellent *baggo* & les Européens *mandrill*; il paroît qu'après l'orang-outang, c'est le plus grand de tous les singes & de tous les babouins. Smith raconte qu'on lui fit présent d'une femelle mandrill qui n'étoit âgée que de six mois, & qui étoit déjà aussi grande à cet âge qu'un babouin adulte: il dit aussi que ces mandrills marchent toujours sur deux pieds, qu'ils pleurent & qu'ils gémissent comme des hommes; qu'ils ont une violente passion pour les femmes, & qu'ils ne manquent pas de les attaquer avec succès lorsqu'ils les trouvent à l'écart.

MANDRIN; substantif masculin & terme de Serruriers. Il se dit de tous les poinçons qui servent à percer le fer à chaud.

Mandrin, se dit en termes de Chauderonniers, d'un long bâton de fer sur lequel on forme le tuyau d'un cor de chasse.

Mandrin, se dit en termes de Fourbisseurs, d'un instrument de fer qui leur sert à soutenir, entr'ouvrir & travailler plusieurs pièces des épées & des fourreaux.

Mandrin, se dit en termes de Tour-

neurs & de Tabletiérs, des pièces sur lesquelles ces artisans assujettissent les ouvrages qui ne peuvent être tournés entre les pointes.

Mandrin, se dit aussi en termes d'Horlogers, d'un outil dont ils se servent pour tourner certaines pièces.

En termes de Doreurs, on appelle *mandrins*, des plateaux de bois de plusieurs grandeurs, sur lesquels on travaille les plus grandes pièces.

Mandrin, se dit en termes d'artillerie, d'une espèce de moule ou petit cylindre de bois dont on se sert pour former les cartouches propres au fusil.

MANDSJADI; substant. masc. c'est selon Ray, un arbre qui croît sur la côte de Malabar, & qui a ses fleurs en épis : il leur succède des siliques qui renferment des féves noueuses & de couleur d'écarlate; cet arbre est un des plus grands des Indes; il ne donne du fruit qu'au bout de vingt ans, & subsiste deux cens ans. On emploie son bois à plusieurs ouvrages domestiques, & l'on mange ses féves bouillies ou réduites en farine.

MANDUBIENS; (les) nation ou peuple de la Gaule qui habitoit dans la Lyonnoise première, aux environs de Sainte-Reine en Bourgogne.

MANDUCATION; substantif féminin. *Manducatio*. Il ne se dit que de l'action par laquelle on mange le corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Les Théologiens soutiennent contre les Calvinistes, que la manducation du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie est réelle, c'est-à-dire, que les Fidelles mangent réellement le corps de Jésus-Christ, & non par figure ou seulement par la foi.

MANÉAGE; substantif masculin & terme de Marine. Il se dit du travail que les matelots sont obligés de faire pour charger sur un navire, ou pour en décharger les planches, le merrein, le poisson, *&c.* pour quoi il ne leur est point dû de salaires.

MANÉE; vieux terme de coutume. Ce que la main peut contenir.

MANÉGE; substantif masculin. *Disciplina équestris*. Exercice qu'on fait faire à un cheval pour le dresser. Il se dit aussi du lieu où se fait cet exercice.

C'est dans les manéges qu'on donne aux chevaux la grâce & l'élégance des mouvemens qu'ils sont plus ou moins susceptibles de prendre. Les uns ont naturellement plus de souplesse, les autres plus de nerfs. Sous une main habile le cheval devient d'une docilité singulière, & se prête à tous les mouvemens qu'on veut lui imprimer.

La première attention que doit avoir tout cavalier avant de monter à cheval, est de jeter un coup d'œil sur l'équipage du cheval, pour voir si tout est en bon état. Il s'approche ensuite près de l'épaule gauche du cheval, & racourcit les rênes avec la main droite jusqu'au point d'appuyer le mors sur la barre qui est la partie la plus haute des gencives du cheval où il n'y a jamais de dents; c'est sur cette partie qu'est placé le mors. La bride étant racourcie de cette manière, le cavalier retient son cheval à volonté; il saisit en même temps de la main gauche qui tient les rênes une poignée de la crinière, il approche avec sa main droite le bas de l'étrier, y met le pied gauche, s'élève promptement

& légèrement au-dessus de la selle en posant la main droite sur l'arçon de derrière ; il passe la jambe droite bien étendue pardessus la croupe, & il entre en selle en se tenant le corps droit.

Celui qui est à cheval peut considérer son corps comme divisé en trois parties, le tronc, les cuisses & les jambes. Pour reconnoître si le tronc est assis bien perpendiculairement, il suffit de soulever les deux cuisses en même temps. Si on peut exécuter ce mouvement avec facilité, le tronc est bien assis ; il ne s'agit plus que de laisser descendre les cuisses aussi bas qu'elles peuvent aller, sans déranger l'assiette du corps. On doit observer de coller le plat des cuisses contre le quartier de la selle, car c'est dans cette partie qu'est toute la force du cavalier pour se tenir bien appliqué sur le cheval dans les divers mouvemens qu'il peut faire. Les jambes doivent descendre naturellement, suivant leur propre poids, sans roideur dans le genou, & former deux lignes parallèles à la ligne du tronc ; par cette position on évite de mettre l'éperon dans le ventre du cheval. Les étriers doivent simplement supporter les pieds à plat, sans que le corps pèse dessus ; autrement il y auroit dans les genoux & dans les jambes une roideur qui ôteroit ce liant qui doit se trouver dans les différens mouvemens qu'on est obligé de faire avec les jambes pour conduire le cheval.

Lorsqu'on est en selle, on doit ajuster les rênes dans la main gauche, de façon qu'elles soient égales. On s'assied juste dans le milieu de la selle, la ceinture en avant, les reins fermes & un peu pliés.

Toute la grâce du cavalier consiste dans une posture droite & libre qui vient du contrepoids du corps bien observé ; ensorte que dans tous les mouvemens que fait le cheval, le cavalier sans déranger son assiette, puisse conserver dans un juste équilibre un air d'aisance & de liberté. Cette belle assiette dont on vient de donner la description, ne s'acquiert que par la pratique. Comme elle est plus difficile à conserver dans le mouvement du trot, c'est aussi celui qu'on doit exercer le plus lorsque l'on commence à monter. La méthode de trotter sans étriers est excellente ; elle fait prendre le fond de la selle, & donne au cavalier de la fermeté, de la grâce & de l'équilibre.

Une des choses les plus essentielles & des plus difficiles en cavalerie, est de savoir gouverner la main de la bride, de manière à ne point gâter la bouche du cheval. La main doit avoir trois qualités, qui sont d'être *légère*, d'être *douce* & d'être *ferme*.

La *main légère* est celle qui soutient la bride de manière à ne point sentir l'appui du mors sur les barres ; la *main douce* est celle qui sent un peu l'appui du mors, & la *main ferme* est celle qui tient le cheval dans un *appui à pleine main*. L'art du cavalier est de savoir faire usage de ces divers mouvemens de la main suivant la bouche du cheval, il ne faut point passer brusquement de la *main légère* à la *main ferme*, ce qu'on appelle avoir la *main dure* ; mais on doit passer de la *main légère* à la *main ferme* par degrés insensibles.

Pour faire partir un cheval en quelque sens que ce soit, il faut employer la main & les jambes en

même temps. Si on veut le faire avancer, on lui rend la main, c'est-à dire, qu'on baisse un peu la bride, & on approche également les deux jambes. Veut-on tourner d'un côté, on tire doucement la rêne pour y porter la tête du cheval; on approche les deux jambes, observant d'approcher plus ferme celle du côté vers lequel on veut tourner le cheval. Si on n'en approchoit qu'une, le derrière du cheval se rangeroit tout à coup du côté opposé. La main en dirigeant la tête du cheval, en conduit les épaules: les jambes par leur précision, conduisent les hanches & le derrière. Si l'on n'observe point de combiner ces deux mouvemens, le corps du cheval se met en contorsion, & n'est point ensemble. Veut-on reculer, on ramène la bride à soi; on tient les deux jambes à égale distance, cependant assez près du cheval pour qu'il ne dérange pas ses hanches, & ne recule pas de travers.

Lorsqu'on veut donner des éperons, ce qu'on appelle ordinairement *pincer des deux*, on approche doucement le gras des jambes, ensuite on applique les éperons environ quatre doigts au-delà des sangles. Pour empêcher que les éperons ne tournent continuellement & ne chatouillent le ventre du cheval, il faut que les étriers ne soient pas trop longs, & que la pointe du pied ne soit pas basse & endehors. On doit avoir soin de n'avoir point des éperons trop pointus lorsqu'on monte des chevaux chatouilleux ou rétifs.

Entre les allures des chevaux, les unes sont naturelles, telles sont le *pas*, le *trot* & le *galop*; d'autres sont défectueuses, telles sont *l'entrepas* ou *traquenard*, *l'amble* & *l'aubin*: les allures artificielles sont les différens airs qui sont en usage dans le manége. Le pas est l'allure du cheval la plus lente, mais aussi la plus douce, parceque dans cette action il ne lève pas les jambes si haut ni si promptement qu'au trot & au galop. Il y a dans le pas quatre mouvemens qui se suivent alternativement: le cheval pose d'abord le pied droit de devant, ensuite le pied gauche de derrière qui est suivi du pied gauche de devant, auquel succède le pied droit de derrière; d'où il résulte que le centre de gravité du corps de l'animal ne fait qu'un très-petit mouvement; c'est ce qui rend cette allure si douce pour le cavalier.

On distingue deux sortes de pas, *le pas de campagne* qui est celui que nous venons de décrire, & le *pas d'école*. Celui-ci est un petit pas raccourci & rassemblé dont on se sert pour faire la bouche d'un cheval, & pour le confirmer dans l'obéissance de la main & des jambes. Mais la première leçon qu'on donne à un cheval pour le former & lui dénouer les jambes est celle du *trot*, parceque dans cette allure tous les ressorts de l'animal sont dans un grand mouvement. Le corps du cheval ne se trouvant soutenu que sur deux jambes croisées & opposées, l'une de devant & l'autre de derrière, les autres qui sont en l'air sont obligées de se relever, de se soutenir & de s'étendre en devant, ce qui fait acquérir au cheval un premier degré de souplesse dans toutes les parties du corps.

C'est à l'âge de trois ans que l'on commence à dresser les chevaux; mais on ne les fait point porter avant l'âge de quatre ans. On leur met un simple bridon; on les fait

trotter à la longe sur un terrain uni, avec un *caveçon* sur le nez. Ce caveçon est une espèce de tetière faite de gros cuir plat, où l'on attache la longe. On place le caveçon assez haut pour ne point ôter au cheval la respiration. Celui qui tient la longe se place au centre autour duquel il veut faire tourner le cheval : un autre suit le cheval & le chasse en avant, en lui donnant sur la croupe quelques coups de chambrière, ou en en frappant quelquefois par terre ; la chambrière est une bande de cuir de cinq à six pieds de long, attachée au bout d'une canne longue d'environ quatre pieds. Lorsque le cheval a fait trois ou quatre tours à une main, il faut raccourcir la longe peu à peu afin de l'amener à soi ; on le flatte, on le fait ensuite trotter à l'autre main, c'est-à-dire, dans l'autre sens. Lorsque le cheval sait ainsi trotter aux deux mains, on le monte, & le cavalier le fait trotter de même.

On peut distinguer en général deux sortes de natures de chevaux: les uns retiennent leurs forces, & sont ordinairement légers à la main; les autres s'abandonnent, & sont pour la plupart pesans à la main. On doit mener les premiers à un trot étendu & hardi, afin de leur déployer les épaules & les hanches; au contraire, il faut faire prendre un trot raccourci & relevé à ceux qui sont pesans à la main, afin de les rendre légers du devant.

Par les observations qu'on a faites sur les divers mouvemens des chevaux, on est parvenu à savoir l'art de les corriger des défauts qu'ils pourroient prendre, & à donner toute la souplesse que l'on peut désirer à toutes leurs allures. Les chevaux en marchant sont naturellement portés à faire usage de la force de leurs reins, de leurs hanches, de leurs jarrets pour pousser leur corps en avant, d'où il résulte un mouvement qui incommode le cavalier. Les moyens qu'on a trouvés pour rompre ces défauts, sont de faire faire à ces chevaux des *demi-arrêts*, des *arrêts*, & de les faire reculer.

Le *demi arrêt* s'exécute en retirant doucement la bride près de soi, sans cependant arrêter le cheval tout-à-fait. L'arrêt se forme de la même manière; mais on retient la main de plus ferme en plus ferme, pour obliger le cheval à s'arrêter tout-à-fait. Cette leçon rassemble les forces d'un cheval, le relève du devant, lui assure la tête, les hanches, & le rend léger à la main. Mais en général on doit proportionner ces mouvemens à la nature & à la force de l'animal; car on risqueroit d'affoiblir les reins & les jarrets d'un jeune cheval, en lui marquant trop d'arrêts ou de demi arrêts avant qu'il eût acquis toutes ses forces.

La plus grande marque qu'un cheval puisse donner de ses forces & de son obéissance, c'est de former un arrêt ferme & léger après une course de vîtesse. Ceci est très-rare à trouver, parceque pour passer si vîte d'une extrémité à l'autre, il faut qu'il ait la bouche & les hanches excellentes. Ces sortes d'arrêts ne sont bons à faire que lorsqu'on veut éprouver un cheval pour l'acheter. Pour faire reculer le cheval, on lui tire doucement la bride; & lorsqu'il a fait ainsi deux ou trois pas en arrière, on l'arrête & on le caresse. On doit ménager un cheval dans cette leçon, parceque dans ce mouvement de reculer

il a toujours une jambe de derrière sous le ventre, & qu'il est tantôt sur une hanche tantôt sur l'autre, mouvement fatiguant qu'il ne peut soutenir long-temps. Si on vouloit le faire reculer trop vîte, il seroit à craindre qu'il ne fit une *pointe*, c'est-à-dire, qu'il ne se levât tout droit, en danger de se renverser, surtout s'il a les reins foibles. Lorsque le cheval s'obstine à ne pas vouloir reculer, une personne à pied & placée devant, doit lui donner de petits coups de gaule sur le poitrail, sur les genoux & sur les boulets; lorsque le cheval a fait ainsi quelques pas en reculant, on le caresse; & l'animal sent ainsi ce qu'on lui demande.

Les écuyers qui se sont fait une étude de dresser les chevaux, ont observé quels étoient les mouvemens les plus propres à développer les ressorts d'un cheval, à lui donner de la souplesse, & ils ont reconnu qu'une des meilleures méthodes étoit de lui donner des leçons de ce qu'ils nomment, en termes de manége, d'*épaule en dedans*. Cette méthode consiste à disposer le cheval de côté, le long de la muraille du manége, de manière que si l'on tourne, par exemple, la tête & l'épaule du cheval à droite, cette partie antérieure du corps forme avec les hanches que l'on fait tourner aussi de même côté, une espèce de ligne courbe. On sent naturellement qu'à chaque pas que fait le cheval dans cette attitude le long de la ligne des murs du manége, il porte en avant la jambe de devant par-dessus celle de dehors, mouvement qui s'exécute de même dans celle de derrière, & semblable à celui que nous serions obligés de faire si nous voulions marcher de côté. Ces mouvemens font étendre les muscles des épaules, ce qui leur donne de la souplesse; & le mouvement des jambes de derrière pour passer ainsi l'une pardessus l'autre, oblige l'animal à baisser la hanche & à plier le jarret, ce qui le met, comme l'on dit, sur *les hanches :* on fait faire tous ces mouvemens au cheval par le moyen de la bride & en le pressant de la jambe, pour déterminer ses hanches à tourner sur le côté qu'on le désire, parcequ'elles fuyent toujours du côté où elles se sentent menacées d'être piquées. On lui fait exécuter ces mouvemens en le conduisant tantôt de la gauche sur la droite, tantôt de la droite sur la gauche, ce qu'on appelle *changer de main.*

Cette méthode bien exécutée, est le seul & vrai moyen d'assouplir & de rendre obéissans toutes sortes de chevaux, quelque roides & indociles qu'ils soient; c'est ainsi qu'en toutes choses le succès dépend de principes très-simples. La douceur & la crainte sont les moyens les plus surs pour dompter toutes sortes d'animaux; aussi à l'aide de ces deux moyens employés sagement, parvient-on au point de développer dans les chevaux les mouvemens agréables dont ce superbe animal est des plus susceptibles.

On voit dans tous les manéges deux piliers placés à côté l'un de l'autre : c'est-là qu'on attache les chevaux, qu'on leur développe plusieurs mouvemens, qu'on découvre leurs ressources, leur vigueur, leur gentillesse & leurs dispositions. On s'en sert aussi pour appaiser ceux qui sont d'un naturel fougueux & colère, en leur don-

nant un mouvement écouté, soutenu & réglé; ce qui les oblige à prêter attention à ce qu'ils font, & leur ôte la fougue & l'impatience: on y tient aussi dans une action brillante ceux qui sont endormis & paresseux.

On attache deux cordes égales au caveçon; on donne à ces cordes assez de longueur pour que les piliers soient vis-à-vis du milieu du corps du cheval. Depuis peu on a inventé un troisième pilier qui est planté vis-à-vis de la tête du cheval; on y attache une corde qui étant liée au caveçon, tient le cheval en respect, l'oblige à donner dans les cordes, l'empêche de reculer, & même de se cabrer. Le cheval étant ainsi attaché, on lui donne légèrement de la chambrière pour lui apprendre à se ranger tantôt sur la droite tantôt sur la gauche; ensuite on le chasse doucement en avant; s'il obéit & s'avance dans les cordes, on le caresse. Après cela on lui fait prendre le mouvement du trot, étant toujours retenu dans la même place, ce qu'on nomme *piaffer*. Lorsque le cheval exécute ces mouvemens, on le caresse. Les piliers lui apprennent à lever haut les jambes de devant, à les plier de bonne grâce; ils le mettent dans une belle posture, lui donnent une démarche noble & fière, & lui rendent les ressorts des hanches doux & lians.

Il se trouve des chevaux qui ont la hanche si roide & la croupe si engourdie, qu'on est obligé de les faire ruer pour leur déployer les hanches, leur dénouer les jarrets, & donner du jeu à la croupe. Lorsque par ces mouvemens la croupe est devenue légère, on leur donne du fouet sur le poitrail & sur les jambes de devant pour les empêcher de ruer. Ce même exercice du trot raccourci & exécuté en faisant seulement avancer le cheval de l'espace d'un pied à chaque mouvement, se nomme *passage*.

On exerce ensuite les chevaux au galop, dont on distingue deux sortes; savoir, le galop raccourci qu'on nomme en termes de Manége, *galopade*, & le galop étendu ou galop de chasse. Lorsqu'un cheval a été bien assoupli par le trot, on le met au galop raccourci. Pour qu'il exécute une belle galopade, il faut qu'il soit raccourci du devant, diligent des hanches, en sorte que le derrière chasse le devant d'une cadence égale sans traîner les hanches.

Une des choses essentielles & que beaucoup de Cavaliers négligent faute d'attention, est de savoir sentir le galop: il y a cependant, dit M. la Guérinière, un moyen très-simple & très-facile pour le sentir en peu de temps; c'est de monter un cheval de campagne qui ait le pas ferme & alongé, & de s'attacher à compter pendant qu'il est au pas, la position de chaque pied de devant, en regardant d'abord le mouvement de l'épaule, pour voir quel pied pose à terre, & quel pied lève; on compte en soi-même chaque mouvement. Par exemple, lorsque le pied gauche de devant pose à terre, on compte un; & quand le pied droit se pose à son tour, on compte deux & ainsi de suite. Ce n'est pas une chose bien difficile de compter à la vue cette position de pieds: l'essentiel est de faire passer ce sentiment dans les cuisses & dans les jarrets: il faut pour cela, après avoir regardé quelque temps le mouvement de

l'épaule, ôtér la vue de dessus, en continuant de compter en soi-même un, deux. On doit de temps en temps regarder le mouvement de l'épaule, pour voir si on ne se trompe pas. En observant cette méthode avec un peu d'attention, le cavalier sentira bientôt dans ses jarrets & dans ses cuisses, quel pied pose & quel pied lève. Lorsqu'on sera sûr de cette position de pied au pas, sans regarder l'épaule, il faudra s'y prendre de la même manière pour le trot, & en peu de temps on le sentira de même au galop, parceque la cadence des pieds de devant, au galop, est un, deux, comme au trot. Quand on sera certain de sentir la position des pieds de devant au galop, il sera aisé de sentir celle des pieds de derrière; car un cheval désuni du derrière, a le mouvement si incommode, que pour peu qu'un cavalier soit en selle, il lui est aisé de sentir le dérangement que cause dans son assiette ce mouvement déréglé.

On fait exécuter aux chevaux dans les manéges plusieurs autres mouvemens, tels sont ceux de *voltes*, de *demi-voltes*, de *passades*, de *pirouettes* & du *terre-à-terre*; mouvemens qui donnent aux chevaux de la souplesse & de la grâce. La volte est lorsqu'on fait aller un cheval de côté sur un carré, la tête & les épaules sur la ligne qui est la plus éloignée du centre, & les hanches sur celle qui est la plus proche. On sent naturellement ce que c'est que la pirouette. On exerce encore ceux d'entre les chevaux de manége qui ont de la disposition à d'autres mouvemens qu'on nomme *airs relevés*, tels sont la *pesade*, le *mesair*, la *courbette*, la *croupade*, la *balotade*, la *cabriole*, le *pas* & le *saut*.

Toutes les diverses leçons que l'on donne aux chevaux dans les manéges, sont l'image des évolutions de cavalerie qui se font dans les armées.

La pesade est propre à donner une démarche noble & fière à un Officier à la tête d'une troupe; les voltes lui apprennent à entourer diligemment son ennemi; les passades, à aller à sa rencontre & à revenir promptement sur lui; les pirouettes & les demi-pirouettes lui apprennent à se retourner avec plus de vîtesse dans un combat, & les airs relevés donnent au cheval la légèreté dont il a besoin pour franchir les haies & les fossés, ce qui contribue à la sûreté & à la conservation de celui qui le monte.

Les chevaux sont susceptibles d'un courage qui les rend dignes compagnons de l'homme dans les combats. On peut les aguerrir, les accoutumer au feu, à la fumée, à l'odeur de la poudre, au bruit des tambours, des trompettes, au cliquetis des armes blanches, aux éclats des armes à feu & à celui des canons.

C'est toujours par dégrés & par douceur qu'on doit y habituer ces animaux: il faut d'abord leur faire voir un pistolet, faire jouer la batterie auprès d'eux pour les accoutumer au bruit de la détente & au cliquetis, brûler ensuite une amorce, leur faire sentir le pistolet pour les habituer à l'odeur de la fumée; tirer ensuite une décharge, étant un peu éloigné du cheval. C'est ainsi que peu à peu le cavalier parvient à tirer, même étant sur le cheval, sans que l'animal soit saisi de la moindre crainte.

Une excellente méthode pour enhardir les chevaux de guerre, est de tirer un coup de pistolet dans l'écurie, & de battre la caisse avant de leur donner l'avoine; par là on les accoutume à se réjouir à ce bruit, comme ils le font ordinairement au son du crible. On recherche dans les chevaux de guerre une belle taille, comme celle de quatre pieds, neuf à dix pouces. Il faut que ces chevaux soient sages, hardis, nerveux, & qu'ils ne soient aucunement vicieux ni ombrageux. Ce seroit trop d'avoir son ennemi à combattre & son cheval à corriger.

Il est aussi un art de dresser les chevaux pour la chasse. Les qualités essentielles dans un cheval de chasse, sont d'avoir beaucoup d'haleine, de la légèreté & de la sûreté, toutes qualités qui doivent lui être naturelles, & que l'art ne peut tout au plus que perfectionner. Un cheval de chasse doit avoir le corps un peu long, être relevé d'encolure, avoir les épaules libres & plates, les jambes larges & nerveuses, sans être trop long jointé; il faut qu'il soit sensible à l'éperon & dans un appui léger, c'est-à-dire, que sa tête ne s'appuie point sur la bride. Comme les chevaux anglois ont beaucoup de vîtesse & d'haleine, on les choisit de préférence pour la chasse; mais le plus grand nombre ont un défaut essentiel, qui est d'avoir le galop trop rude, ce qui vient de ce que ces chevaux ne plient point les jambes en galoppant. En les assouplissant par les règles de l'art qu'on a indiquées, on parviendroit à les corriger de ce défaut; ils galopperoient plus sûrement, plus commodément, & ne se ruineroient pas les jambes si promptement.

Le trot, comme on l'a déja dit, est un des mouvemens les plus propres pour assouplir un cheval: on y joint les autres leçons d'*épaule en-dedans*, d'*arrêt*; de *demi-arrêt*, de *reculer*, dont on a parlé plus haut. On exerce ensuite le cheval de chasse au galop; on le fait aller d'abord dans un galop uni, c'est-à-dire, sans le retenir ni le chasser trop; on lui lâche souvent la bride, mais légèrement; par là on lui apprend à galopper sans bride & sans que le cavalier soit obligé de le soutenir à tout moment. On le fait galopper tantôt sur une ligne droite, tantôt sur un cercle. On le remet ensuite au pas pour lui laisser reprendre haleine. En menant ainsi alternativement un cheval au galop & au pas, on lui fait acquérir autant d'haleine que ses forces & son courage le lui permettent On doit le faire passer du galop au pas, sans lui laisser prendre dans cet intervalle aucun temps de trot, parceque ce mouvement est très-incommode: on doit le faire partir de même du pas au galop.

Cet exercice fait prendre peu à peu au cheval beaucoup d'haleine; alors on le mène dans un galop plus étendu qu'on nomme *galop de chasse*. Ce galop ne doit être ni trop relevé ni trop près de terre: si le cheval dans ce galop n'élève pas un peu les jambes, la moindre pierre qui se rencontre peut le faire tomber. On doit lui laisser lever un peu le nez, & ne pas le maintenir comme on fait les chevaux de manége, de manière que la tête soit perpendiculaire du front au bout du nez; en haussant un peu la tête il respire plus facilement: il ne faut

l'épaule, ôter la vue de dessus, en continuant de compter en soi-même un, deux. On doit de temps en temps regarder le mouvement de l'épaule, pour voir si on ne se trompe pas. En observant cette méthode avec un peu d'attention, le cavalier sentira bientôt dans ses jarrets & dans ses cuisses, quel pied pose & quel pied lève. Lorsqu'on sera sûr de cette position de pied au pas, sans regarder l'épaule, il faudra s'y prendre de la même manière pour le trot, & en peu de temps on le sentira de même au galop, parceque la cadence des pieds de devant, au galop, est un, deux, comme au trot. Quand on sera certain de sentir la position des pieds de devant au galop, il sera aisé de sentir celle des pieds de derrière; car un cheval désuni du derrière, a le mouvement si incommode, que pour peu qu'un cavalier soit en selle, il lui est aisé de sentir le dérangement que cause dans son assiette ce mouvement déréglé.

On fait exécuter aux chevaux dans les manéges plusieurs autres mouvemens, tels sont ceux de *voltes*, de *demi-voltes*, de *passades*, de *pirouettes* & du *terre-à-terre*; mouvemens qui donnent aux chevaux de la souplesse & de la grâce. La volte est lorsqu'on fait aller un cheval de côté sur un carré, la tête & les épaules sur la ligne qui est la plus éloignée du centre, & les hanches sur celle qui est la plus proche. On sent naturellement ce que c'est que la pirouette. On exerce encore ceux d'entre les chevaux de manége qui ont de la disposition à d'autres mouvemens qu'on nomme *airs relevés*, tels sont la *pesade*, le *mesair*, la *courbette*, la *croupade*, la *balotade*, la *cabriole*, le *pas* & le *saut*.

Toutes les diverses leçons que l'on donne aux chevaux dans les manéges, sont l'image des évolutions de cavalerie qui se font dans les armées.

La pesade est propre à donner une démarche noble & fière à un Officier à la tête d'une troupe; les voltes lui apprennent à entourer diligemment son ennemi; les passades, à aller à sa rencontre & à revenir promptement sur lui; les pirouettes & les demi-pirouettes lui apprennent à se retourner avec plus de vîtesse dans un combat, & les airs relevés donnent au cheval la légèreté dont il a besoin pour franchir les haies & les fossés, ce qui contribue à la sûreté & à la conservation de celui qui le monte.

Les chevaux sont susceptibles d'un courage qui les rend dignes compagnons de l'homme dans les combats. On peut les aguerrir, les accoutumer au feu, à la fumée, à l'odeur de la poudre, au bruit des tambours, des trompettes, au cliquetis des armes blanches, aux éclats des armes à feu & à celui des canons.

C'est toujours par dégrés & par douceur qu'on doit y habituer ces animaux: il faut d'abord leur faire voir un pistolet, faire jouer la batterie auprès d'eux pour les accoutumer au bruit de la détente & au cliquetis, brûler ensuite une amorce, leur faire sentir le pistolet pour les habituer à l'odeur de la fumée; tirer ensuite une décharge, étant un peu éloigné du cheval. C'est ainsi que peu à peu le cavalier parvient à tirer, même étant sur le cheval, sans que l'animal soit saisi de la moindre crainte.

Une excellente méthode pour enhardir les chevaux de guerre, est de tirer un coup de pistolet dans l'écurie, & de battre la caisse avant de leur donner l'avoine; par là on les accoutume à se réjouir à ce bruit, comme ils le font ordinairement au son du crible. On recherche dans les chevaux de guerre une belle taille, comme celle de quatre pieds, neuf à dix pouces. Il faut que ces chevaux soient sages, hardis, nerveux, & qu'ils ne soient aucunement vicieux ni ombrageux. Ce seroit trop d'avoir son ennemi à combattre & son cheval à corriger.

Il est aussi un art de dresser les chevaux pour la chasse. Les qualités essentielles dans un cheval de chasse, sont d'avoir beaucoup d'haleine, de la légèreté & de la sûreté, toutes qualités qui doivent lui être naturelles, & que l'art ne peut tout au plus que perfectionner. Un cheval de chasse doit avoir le corps un peu long, être relevé d'encolure, avoir les épaules libres & plates, les jambes larges & nerveuses, sans être trop long jointé; il faut qu'il soit sensible à l'éperon & dans un appui léger, c'est-à-dire, que sa tête ne s'appuie point sur la bride. Comme les chevaux anglois ont beaucoup de vîtesse & d'haleine, on les choisit de préférence pour la chasse; mais le plus grand nombre ont un défaut essentiel, qui est d'avoir le galop trop rude, ce qui vient de ce que ces chevaux ne plient point les jambes en galoppant: En les assouplissant par les règles de l'art qu'on a indiquées, on parviendroit à les corriger de ce défaut; ils galopperoient plus sûrement, plus commodément, & ne se ruineroient pas les jambes si promptement.

Le trot, comme on l'a déja dit, est un des mouvemens les plus propres pour assouplir un cheval: on y joint les autres leçons d'*épaule en-dedans*, d'*arrêt*; de *demi-arrêt*, de *reculer*, dont on a parlé plus haut. On exerce ensuite le cheval de chasse au galop; on le fait aller d'abord dans un galop uni, c'est-à-dire, sans le retenir ni le chasser trop; on lui lâche souvent la bride, mais légèrement; par là on lui apprend à galopper sans bride & sans que le cavalier soit obligé de le soutenir à tout moment. On le fait galopper tantôt sur une ligne droite, tantôt sur un cercle. On le remet ensuite au pas pour lui laisser reprendre haleine. En menant ainsi alternativement un cheval au galop & au pas, on lui fait acquérir autant d'haleine que ses forces & son courage le lui permettent On doit le faire passer du galop au pas, sans lui laisser prendre dans cet intervalle aucun temps de trot, parceque ce mouvement est très-incommode: on doit le faire partir de même du pas au galop.

Cet exercice fait prendre peu à peu au cheval beaucoup d'haleine; alors on le mène dans un galop plus étendu qu'on nomme *galop de chasse*. Ce galop ne doit être ni trop relevé ni trop près de terre: si le cheval dans ce galop n'élève pas un peu les jambes, la moindre pierre qui se rencontre peut le faire tomber. On doit lui laisser lever un peu le nez, & ne pas le maintenir comme on fait les chevaux de manége, de manière que la tête soit perpendiculaire du front au bout du nez; en haussant un peu la tête il respire plus facilement: il ne faut

cependant pas lui laisser mettre le nez au vent; car les chevaux qui ont la tête si élevée, sont plus sujets à broncher que ceux qui voyent où ils vont poser le pied.

Une méthode des meilleures pour habituer un cheval à tous les détours prestes qu'on est obligé de faire lorsqu'on chasse dans les bois, c'est de le faire galopper sans changer de pied sur une ligne qui serpente; le cheval se trouve obligé de tourner les épaules tantôt à droite tantôt à gauche: ces mouvemens lui apprennent à galopper toujours sur le bon pied, & lui rendent les jambes sûres. Comme les chasseurs emportés avec ardeur à la suite d'une bête qu'ils suivent, passent par toutes sortes de chemins, il faut faire galopper les chevaux qu'on dresse pour la chasse, dans toutes sortes de terreins, comme terres grasses, terres labourées, descentes de montagnes, vallées, bois, terrains cailloûteux, prés: c'est ainsi qu'on leur assure le pied. On sent bien qu'une des qualités indispensables d'un bon cheval de chasse, est d'être accoutumé au feu & à franchir les haies & les fossés.

La chasse de la plaine étant aussi un des grands plaisirs des Princes & des Seigneurs, on dresse des chevaux à ne se point épouvanter au partir & au vol du gibier, à s'arrêter tout court, même dans le mouvement du galop, & à ne pas remuer à l'instant où on leur lâche la bride sur le cou, afin de pouvoir coucher le gibier en joue avec sûreté & assurance. On a donné aux chevaux ainsi dressés, le nom de *chevaux d'arquebuse*.

Lorsqu'on veut dresser des attelages de chevaux qui aient de la souplesse, de la grâce, de l'élégance, on donne à ces chevaux quelques leçons de manége; on les fait trotter, on leur donne des leçons d'épaule en-dedans, pour leur apprendre à bien passer les jambes les unes par-dessus les autres lorsqu'il s'agit de tourner. On met aussi ces chevaux dans les piliers pour leur apprendre à piaffer: par ces exercices on les dégourdit; on les accoutume à tourner facilement aux deux mains & à craindre le fouet. On attelle aussi un cheval qui n'est point encore dressé à la voiture avec un autre qui soit sage; on éprouve de le faire reculer, ayant pour aide un homme devant, qui le pousse en arrière avec douceur, & même lui donne de petits coups en-devant pour le déterminer à reculer. On doit disposer la tête des chevaux de carosse de manière qu'ils ne puissent point tendre le nez ni tirer à la main, ce qui est d'autant plus dangereux, qu'ils peuvent forcer la main du cocher, ce qu'on appelle vulgairement *prendre le mors aux dents*.

L'art du manége est enseigné à Paris & dans quelques-unes des principales villes du Royaume par des Écuyers qui tiennent des Académies établies & protégées par le Roi, & qui sont sous les ordres du Grand Écuyer de France.

MANÉGE, se dit aussi dans le sens figuré & signifie certaines manières d'agir adroites & artificieuses. *On est fait à votre manége. Il entend le manége de la Cour.*

Les deux premières syllabes sont brèves & la troisième très-brève.

MANES; substantif masculin pluriel. Les anciens donnoient ce nom aux ames des morts qu'ils supposoient errer çà & là, comme des ombres

légères, & auxquelles ils rendoient une espèce de culte religieux. Ils célébroient tous les ans en leur honneur une fête qui étoit aussi appelée *Manes*, dont voici les principales cérémonies. Chaque famille s'assembloit sur le tombeau du mort qu'elle vouloit honorer; on faisoit une petite fosse dans laquelle on répandoit en forme de libations, du vin, de l'huile, du lait ou du miel. On égorgeoit des victimes dont on faisoit couler le sang dans la même fosse. On faisoit ensuite rôtir les chairs, & les assistans les mangeoient assis autour de la fosse, en s'entretenant des vertus du mort qu'ils regrettoient. Les liqueurs qu'on avoit jetées dans la fosse s'imbiboient dans la terre, & disparoissoient; ce qui leur donnoit lieu de croire que le mort les avoit trouvées de son goût, & les avoit bues avidement. Mais il y avoit, dit M. Pluche, un inconvénient à la cérémonie, c'est que les ombres ne vinssent en foule prendre part à cette infusion dont elles étoient si avides, & ne laissassent rien à l'ombre chérie pour qui étoit la fête. On y rémédia. Les parens faisoient deux fosses: l'une où ils jetoient du vin, du miel, de l'eau & de la farine pour occuper le gros des morts; l'autre où ils versoient le sang de la victime qu'on vouloit manger en famille. Ils s'asseyoient sur le bord de cette dernière; & ayant leur épée auprès d'eux, ils écartoient par la vue de cet instrument le commun des morts; au contraire, ils invitoient nommément le mort qu'on vouloit fêter; on le prioit de s'approcher. Les morts ne voyant pas là de sureté pour eux, s'attroupoient par essains autour de la première fosse dont l'accès étoit libre, & abandonnoient honnêtement l'autre à l'ame privilégiée qui avoit droit sur l'oblation. Après que le mort s'étoit bien régalé, il falloit qu'il répondît aux questions que lui faisoient ses parens sur les affaires de la famille. On étoit persuadé que dépouillé des foiblesses de l'humanité, il devoit avoir des lumières bien plus saines, & des vues beaucoup plus justes que celles des hommes vivans. On ne doutoit point d'ailleurs qu'il ne dût encore prendre un vif intérêt aux affaires d'une famille dont il recevoit tant d'honneurs. Dans cette confiance on lui demandoit conseil sur la manière dont il falloit se comporter dans telle & telle circonstance. Les questions des vivans, dit l'auteur déjà cité, étoient distinctes & faciles à entendre. Les réponses n'étoient ni si promptes ni si faciles à demêler. Mais les Prêtres qui avoient appris à entendre la voix des Dieux, les réponses des planètes, le langage des oiseaux, des serpens & des instrumens les plus muets, parvinrent aisément à entendre les morts, & à être leurs interprêtes. Ils en firent un art dont l'article le plus nécessaire comme le plus conforme à l'état des morts, étoit le silence & les ténèbres. Ils se retiroient dans des antres profonds: ils jeûnoient & se couchoient sur des peaux de bêtes immolées. A leur réveil, ou après une veille plus propre à leur troubler le cerveau qu'à leur révéler les choses cachées, ils donnoient pour réponse la pensée ou le songe qui les avoit le plus frappés; ou bien ils ouvroient certains livres destinés pour cet usage, & les premières paroles qui se présentoient à l'ouverture, étoient justement la

prédiction attendue ; ou bien le Prêtre, quelquefois le particulier qui venoit consulter, avoit soin au sortir de l'antre, de prêter l'oreille aux premières paroles qu'il seroit possible d'entendre, de quelque part qu'elles vinssent ; elles lui tenoient lieu de réponses. Souvent au lieu des moyens précédens, on employoit les sorts, c'est à-dire, nombre de billets chargés de mots à l'aventure, ou de vers, soit connus, soit fabriqués nouvellement. Ces billets jetés dans une urne, le tout étoit bien remué, & le premier qu'on en tiroit étoit gravement délivré à la famille affligée, comme un moyen de la tranquilliser.

MANÈS ; nom d'un fameux hérésiarque qui s'appeloit originairement *Cubricus :* il naquit en Perse en 240 : une femme de Ctésiphonte fort riche, l'acheta lorsqu'il n'étoit encore âgé que de sept ans : elle le fit instruire avec beaucoup de soin, & lui laissa tous ses biens en mourant.

Cubricus, possesseur d'une grande fortune, alla loger proche le palais, & prit le nom de *Manès.*

Manès trouva dans les effets de sa bienfaictrice les livres d'un nommé *Scythien :* il les lut, & vit que le spectacle des biens & des maux dont la terre est le théâtre, avoit porté Scythien à supposer que le Monde est l'ouvrage de deux principes opposés, dont l'un est essentiellement bon ; & l'autre essentiellement mauvais ; mais qui sont tous deux éternels & indépendans. Manès adopta les principes de Scythien comme son ouvrage.

Trois de ses disciples nommés *Thomas*, *Buddas* & *Hermas*, allèrent prêcher sa doctrine dans les villes & dans les bourgs de la province où Manès s'étoit retiré, avoir quitté la capitale. B formant de plus grands dess il envoya Thomas & Budd Égypte & dans l'Inde, & reti près de lui Hermas.

Pendant la mission de Th & de Buddas, le fils de S Roi de Perse, tomba dange ment malade.

Manès qui étoit savant da médecine, fut appelé, ou lui-même se proposer pour t ce Prince ; on le lui confia.

Les remèdes & les soins de nès furent inutiles, le fils du mourut, & l'on fit arrêter Ma

Il étoit encore en prison, lo ses deux disciples Thomas & das vinrent lui rendre comp leur mission. Effrayés de l'ét ils trouvèrent leur maître, conjurerent de penser au péril étoit. Manès les écouta sans a tion, calma leurs inquiétudes fit envisager leur crainte co une foiblesse, ranima leur cou échauffa leur imagination, se se mit en prière, & leur in une soumission aveugle en se dres, & un courage à l'épr des périls.

Thomas & Buddas en dant compte de leur missi Manès, lui apprirent qu'ils voient point rencontré de plu doutables ennemis que les tiens. Manès sentit la nécessi se les concilier, & forma le p d'allier ses principes avec le c tianisme ; il envoya ses disc acheter le livre des chrétiens pendant sa prison il ajouta au vres sacrés, ou en retrancha ce qui étoit favorable ou cont à ses principes.

Manès lut dans les livres sa

qu'un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, ni un mauvais de bons fruits, & il crut pouvoir sur ce passage établir la nécessité de reconnoître dans le monde un bon & un mauvais principe, pour produire les biens & les maux.

Il trouva dans l'écriture que Satan étoit le prince des ténèbres & l'ennemi de Dieu, il crut pouvoir faire de Satan son principe malfaisant.

Enfin Manès vit dans l'Évangile que Jésus-Christ promettoit à ses apôtres de leur envoyer le *Paraclet*, qui leur apprendroit toutes les vérités : il voyoit que ce Paraclet n'étoit point encore arrivé du temps de saint Paul, parceque cet apôtre dit lui-même : nous ne connoissons qu'imparfaitement; mais quand la perfection sera venue, tout ce qui est imparfait sera aboli.

Manès crut que les Chrétiens attendoient encore le Paraclet; il ne douta pas qu'en prenant cette qualité, il ne leur fit recevoir sa doctrine.

Tel fut en gros le plan que Manès forma pour l'établissement de sa secte.

Pendant que Manès arrangeoit ainsi son projet, il apprit que Sapor avoit résolu de le faire mourir; il gagna ses gardes, s'échapa, & passa sur les terres de l'Empire romain.

Manès s'annonça comme un nouvel apôtre envoyé pour réformer la religion, & pour purger la terre de ses erreurs.

Il écrivit en cette qualité à Marcel, homme distingué par sa piété, & considérable par son crédit & par sa fortune.

Marcel communiqua la lettre de Manès à Archélaüs, Évêque de Cascar; & de concert avec l'Évêque, il pria Manès de se rendre à Cascar pour y expliquer ses sentimens; Manès arriva à Cascar chez Marcel, qui lui proposa une conférence avec Archélaüs. On prit pour juges de la dispute les hommes les plus éclairés, & les moins susceptibles de partialité dans leur jugement; ces juges furent Manipe, savant grammairien & habile orateur; Égialée très-habile médecin; Claude & Cléobule, frères & tous deux Rhéteurs habiles.

La maison de Marcel fut ouverte à tout le monde, & Manès commença la dispute.

Je suis, dit-il, disciple de Christ, apôtre de Jésus, le Paraclet promis par lui; les apôtres n'ont connu qu'imparfaitement la vérité & saint Paul assure que quand la perfection sera venue, tout ce qui est imparfait sera aboli; delà Manès concluoit que les Chrétiens attendoient encore un prophète pour perfectionner leur religion, & il prétendoit être ce prophète.

Les Juifs, continuoit-il, enseignent que le bien & le mal viennent de la même cause, ils n'admettent qu'un seul principe de toutes choses, & ils ne mettent aucune différence entre la lumière & les ténèbres; ils confondent le Dieu souverainement bon avec le principe du mal; nulle erreur n'est ni plus déraisonnable ni plus injurieuse à Dieu.

Jésus-Christ a fait connoître aux hommes que le Dieu suprême & bienfaisant ne regnoit pas seul dans le monde; que le Prince des ténèbres exerçoit sur les hommes un empire tyranique qui les portoit sans cesse vers le mal; qu'il allumoit en eux mille passions dange-

reuſes, leur ſuggéroit tous les crimes. JÉSUS-CHRIST a révélé aux hommes les récompenſes deſtinées à ceux qui vivent ſous l'empire du Dieu ſuprême & bienfaiſant, & les ſupplices réſervés aux méchans qui vivent ſous l'empire du démon; enfin il leur a fait connoître toute l'étendue de la bonté de l'Être ſuprême.

Cependant les chrétiens ſont encore dans des erreurs dangereuſes ſur la bonté de l'Être ſuprême; ils croient qu'il eſt le principe de tout, qu'il a créé Satan, & qu'il peut faire du mal aux hommes. Ces fauſſes idées ſur la bonté de l'Être ſuprême l'offenſent, pervertiſſent la morale, & empêchent les hommes de ſuivre les préceptes & les conſeils de l'Évangile.

Pour diſſiper ces erreurs, il faut éclairer les hommes ſur l'origine du monde, & ſur la nature des deux principes qui ont concouru dans ſa production; il faut leur apprendre que le bien & le mal ne pouvant avoir une cauſe commune, il faut néceſſairement ſuppoſer dans le monde un bon & un mauvais principe.

Ce n'étoit pas ſeulement ſur la raiſon que Manès appuyoit ſon ſentiment ſur le bon & ſur le mauvais principe; il prétendoit en trouver la preuve dans l'Écriture même, lorſque ſaint Jean dit en parlant du diable, que *comme la vérité n'eſt point en lui, toutes les fois qu'il ment, il parle de ſon propre fonds, parcequ'il eſt menteur auſſi bien que ſon père.*

Quel eſt le père du diable, diſoit Manès, ce n'eſt pas Dieu, car il n'eſt pas menteur, qui eſt-ce donc?

Il n'y a que deux moyens d'être père de quelqu'un, la voie de la génération ou la création.

Si Dieu eſt le père du diable par la voie de la génération, le diable ſera conſubſtantiel à Dieu; cette conſéquence eſt impie.

Si Dieu eſt le père du diable par la voie de la création, Dieu eſt un menteur, ce qui eſt un autre blaſphême.

Il faut donc que le diable ſoit fils ou créature de quelque être méchant qui n'eſt point Dieu: il y a donc un autre principe créateur que Dieu.

Archélaüs attaqua la qualité d'apôtre de JÉSUS-CHRIST que prenoit Manès: il demanda ſur quelles preuves il fondoit ſa miſſion; quels miracles ou quels prodiges il avoit faits, & Manès n'en pouvoit citer aucun.

Par ce moyen Archélaüs dépouilloit Manès de ſon autorité, & réduiſoit ſa doctrine à un ſyſtême ordinaire dont il ſapoit les fondemens; il prouva contre Manès qu'il étoit impoſſible de ſuppoſer deux Êtres éternels & néceſſaires, dont l'un eſt bon & l'autre mauvais, puiſque deux Êtres qui exiſtent par la néceſſité de leur nature, ne peuvent avoir des attributs différens, ni faire deux Êtres différens: ou ſi ce ſont deux Êtres différens, ils ſont bornés & n'exiſtent plus par leur nature, ils ne ſont plus éternels & indépendans.

Manès déſeſpérant de faire des proſelytes dans la province de Caſcar, repaſſa en Perſe, où des ſoldats de Sapor l'arrêtèrent & le firent mourir vers la fin du troiſième ſiècle.

Telle fut la fin de Manès dans un pays où trois ſiècles après, Mahomet fanatique ignorant, ſans lumières &

ſans vue, ſe fit reſpecter comme un prophète, & fit recevoir à la moitié de l'Aſie, comme une doctrine inſpirée, une mélange abſurde de judaïſme & de chriſtianiſme.

Manès alliant la doctrine des Mages avec le chriſtianiſme, déplaiſoit également aux Perſans, aux Chrétiens & aux Romains : toutes les ſociétés religieuſes dont il étoit environné ſe ſoulevèrent contre lui, & il fut opprimé.

Mais lorſque Mahomet allia le chriſtianiſme & le judaïſme, l'Arabie & les provinces de l'orient étoient remplies de Juifs, de Neſtoriens & d'Eutychiens, de Monothélites & d'autres hérétiques exilés ou bannis, qui vivoient paiſiblement ſous la protection des Arabes, mais qui conſervoient contre les Empereurs romains & contre les catholiques une haine implacable, & qui pour ſe venger favorisèrent le fanatiſme de Mahomet, ſecondèrent ſes efforts, & lui ſuggérèrent peut-être le projet d'être prophète & conquérant : tout Empire leur paroiſſoit préférable à celui des catholiques.

D'ailleurs Manès étoit un philoſophe qui vouloit établir ſes dogmes par la voie du raiſonnement & de la perſuaſion ; Mahomet au contraire étoit un fanatique ignorant, & le fanatique ſans lumières court au ſupplice & aux armes.

Les diſciples de Manès firent pourtant quelques proſelytes ; on les rechercha, & ils furent traités avec beaucoup de rigueur : ils ſe multiplièrent cependant ; & ſix ſiècles après Manès, dans des temps de ténèbres & d'ignorance, on vit les Manichéens ſe multiplier prodigieuſement, & fonder un état qui fit trembler l'empire de Conſtantinople.

MANFREDI, (Barthelemi) peintre, natif de Mantoue, fut diſciple de Michel-Ange de Caravage. Ce peintre avoit une facilité prodigieuſe, & il a ſi bien ſaiſi la manière de ſon maître, qu'il eſt difficile de ne pas confondre ſes ouvrages avec ceux du Caravage. Ses ſujets les plus ordinaires étoient des joueurs de cartes ou de dez, & des aſſemblées de ſoldats.

MANFREDI, (Euſtachio) célèbre Mathématicien, naquit à Boulogne en 1674. Dès ſes premières années ſon eſprit donna les eſpérances les plus flatteuſes. Il devint Profeſſeur de Mathématique à Bologne en 1698 & Surintendant des eaux du Bolonois en 1704. La même année il fut mis à la tête du Collége de Montalte, fondé par *Sixte-Quint* à Bologne, pour de jeunes gens deſtinés à l'état eccléſiaſtique. Il y rétablit la diſcipline, les bonnes mœurs & l'amour de l'étude qui en étoient preſqu'entièrement bannis. En 1711 il eut une place d'Aſtronome à l'inſtitut de Bologne, & dès-lors il renonça abſolument au collége pontifical & à la poëſie même qu'il avoit toujours cultivée juſques-là. Ses *ſonnets*, ſes *canzoni* & pluſieurs autres morceaux imprimés dans divers recueils ſont une preuve de la ſupériorité de ſes talens dans ce genre. L'Académie des ſciences de Paris & la Société royale de Londres ſe l'aſſocièrent, l'une en 1726, l'autre en 1729 & le perdirent en 1739. Cet illuſtre Aſtronome n'étoit ni ſauvage comme Mathématicien, ni fantaſque comme Poëte. Les qualités de ſon cœur égaloient celles de ſon eſprit. Bienfaiſant, officieux, libéral, modeſte, il ſe fit peu de jaloux

& beaucoup d'ennemis. On a de lui 1°. *Ephemerides motuum celestium ab anno 1715, ad annum 1750, cum introductione & variis tabulis*, à Bologne 1715 & 1725 en 4 vol. *in*-4°. Le premier volume est une excellente introduction à l'astronomie. Les trois autres contiennent les calculs. On rapporte que ses deux sœurs l'aidèrent beaucoup dans cet ouvrage si pénible & si estimé pour son exactitude & sa justesse. 2°. *De transitu Mercurii per solem anno 1723*, Bologne 1724, *in*-4°. 3°. *De annuis inerrantium stellarum aberrationibus*, Bologne 1729, *in*-4°.

MANFREDONIA; ville Archiépiscopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Capitanate, sur un golfe de même nom, à vingt lieues, nord-ouest de Bari. Son nom lui vient de Mainfroi, bâtard de l'Empereur Frideric II qui la bâtit en 1256.

MANGABEY; substantif masculin. Sorte de guenon ou de singe à longue queue, qui a des abajoues & des callosités sur les fesses, la queue aussi longue que la tête & le corps pris ensemble. Il a un bourlet proéminent autour des yeux, & la paupière supérieure d'une blancheur frappante. Son museau est gros & long; ses sourcils sont d'un poil roide & hérissé, ses oreilles sont noires & presque nues; le poil des parties supérieures du corps est brun, & celui des parties inférieures est gris. Il y a de la variété dans cette espèce; les uns étant de couleur uniforme, & les autres ayant un cercle blanc en forme de collier autour du cou & en forme de barbe autour des joues. Ils marchent à quatre pieds, & ils ont à peu près un pied & demi de longueur, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue. Les femelles dans ces e ces sont sujettes, comme les f mes à un écoulement périodiqu

MANGAIBA; substantif masc Bel arbre du Bresil de la gran d'un de nos pruniers. Il a ses f les petites & opposées, verdâtr sinuées. Ses fleurs sont petites, b ches, disposées en étoiles, cor celles du jasmin, fort odora Son fruit ressemble à un abricot la figure, la couleur & le goû contient une pulpe moelleuse, culente, laiteuse, d'un goût ex & renfermant six petits noyaux. fruit qui naît en abondance, ne rit que quand il est tombé de l'ar il humecte & rafraîchit les ent les; il lâche le ventre. L'arbr mangaiba multiplie tellement, remplit des forêts du pays.

MANGALIS; substantif masc Petit poids des Indes orientale pèse environ cinq grains. O s'en sert que pour peser les diam les émeraudes & les autres pie ries se pesant par catis de trois g chacun.

MANGALOR; ville maritime Indes orientales, sur la côte de labar. Elle appartient au Roi de nagar.

MANGANÈSE; substantif fémi Substance minérale assez sembl à l'aimant; elle est d'un gris n tre, composée à l'intérieur de comme l'antimoine, sans qu masse totale ait une figure régu & déterminée. Wallerius en co te quatre espèces; savoir 1°. la *ganèse* compacte ou solide, la *ganèse* striée, la *manganèse* par é les & la *manganèse* dont les pa sont cubiques. Quelques gens distingué la manganèse en mâl en femelle, mais la différence uniquement fondée sur le plu

le moins de longueur des ſtries dont elle étoit compoſée.

Cette ſubſtance ſe trouve en Piémont ; il s'en rencontre auſſi en Styrie, en Miſnie, en Bohême, en Siléſie, en Norwege & en Angleterre, *&c.* Quelques Auteurs françois ſemblent avoir confondu la manganèſe avec le périgueux qui eſt une pierre noire ; d'autres l'ont confondue avec le cobalt ou le ſoufre. Henckel & Wallerius ont cru que la manganèſe étoit une mine de fer qui en contenoit très-peu à la vérité ; mais M. Pott a fait voir dans les *Miſcellanea Berolinenſia*, année 1740, que cette ſubſtance pure ne contient pas le moindre atôme de fer, & lorſqu'il s'y en trouve ce n'eſt qu'accidentellement, & ce métal n'eſt point eſſentiel à ſa compoſition.

Le plus grand uſage de la manganèſe eſt dans les verreries ; on s'en ſert pour nettoyer le verre & le dégager de la couleur verte qui lui eſt très ordinaire, voilà pourquoi on l'a quelquefois appelée le *ſavon du verre.* Mais pour que la manganèſe produiſe cet effet, il faut avoir grand ſoin de prendre un juſte milieu, & de n'en mêler ni trop ni trop peu à la fritte, c'eſt-à-dire, à la compoſition du verre ; en effet, en en mettant trop, le verre deviendroit d'une couleur brune & enfumée, en en mettant trop peu il ſeroit trop blanc ; c'eſt de là, ſuivant M. Henckel, que vient la différence qui ſe trouve entre le verre de Veniſe, qui eſt ordinairement noirâtre, parcequ'on y fait entrer trop de Manganèſe, & le verre de Bohême qui eſt blanc comme du criſtal. Il faut auſſi obſerver de laiſſer le verre aſſez long-temps en fuſion pour que la manganèſe ait le temps de le nettoyer & de le débarraſſer parfaitement de ſa couleur verte. Avant d'employer cette ſubſtance à cet uſage on aura ſoin de la calciner ou de la griller parfaitement pour la dégager des matières étrangères qui pourroient nuire à la couleur du verre. En mêlant une certaine quantité de cette manganèſe grillée avec du verre, on pourra lui donner une couleur d'un très-beau rouge. Les potiers ſe ſervent auſſi de la manganèſe pour donner un vernis ou une couverte noire à leur poterie.

MANGAS ou MANGUIER ; ſubſtantif maſculin. Arbre grand & rameux qui croît dans les pays d'Ormus, de Malabar, de Goa, de Guzarate, de Bengale, de Pegu & de Malaca : il y en a de deux eſpèces ; l'un eſt *domeſtique & cultivé*, l'autre eſt *ſauvage.*

Le *Manguier domeſtique* a de grandes feuilles. Son fruit qui approche aſſez de la forme d'un cœur, pèſe quelquefois deux livres : on en trouve de diverſes couleurs ſur un même arbre, verdâtres, rouges, jaunes ; tous ſont d'un très-bon goût, ſavoureux, & d'une odeur agréable. Ces fruits contiennent un noyau large & applati, dans lequel eſt une amande fort amère ; ce noyau eſt recouvert de la chair du fruit qui eſt jaune & plus ou moins filamenteuſe. On préfère les eſpèces qui ont peu ou point de fibres, à cauſe que cette filaſſe eſt ſujette à reſter entre les dents, ce qui eſt fort incommode. Cette chair fibreuſe eſt enveloppée d'une peau aſſez forte quoique peu épaiſſe, elle contient un ſuc amer & réſineux dont l'odeur eſt très-pénétrante, mais agréable ; ce ſuc eſt laiteux & cauſtique avant la maturité du fruit. Plus le noyau eſt petit meilleure eſt la mangue. Les In-

diens en confiſent beaucoup au vinaigre, c'eſt ce qu'on appelle *achars de mangue.*

Le noyau étant rôti eſt employé intérieurement pour arrêter le cours de ventre & pour tuer les vers.

Le *manguier ſauvage* eſt plus petit que le cultivé : il croît abondamment dans tout le Malabar. Ses feuilles ſont plus courtes; ſon fruit eſt gros comme celui du coignaſſier, de couleur verte, reſplendiſſante, peu charnu, empreint d'un ſuc laiteux; ſon noyau eſt fort gros & dur : on appelle ce fruit *mangas bravas.* Il paſſe pour être très-venimeux; & l'on dit que tous ceux qui en mangent meurent ſur le champ.

MANGASEIA; ville de Ruſſie, dans la partie ſeptentrionale de la Sibérie, ſur la rivière de Jeniſca, vers le cercle polaire.

MANGÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* MANGER.

MANGEABLE; adjectif des deux genres. *Edulis.* Qui eſt bon à manger. *Ces fruits ne ſont pas mangeables.*

On prononce *manjable.*

MANGEAILLE; ſubſtantif féminin. *Eſca.* Il ſe dit proprement de ce qu'on donne à manger à quelques animaux domeſtiques, à des oiſeaux. *Préparer de la mangeaille pour les chapons.*

MANGEAILLE, ſe dit auſſi dans le ſtyle familier, de ce que mangent les hommes. *Il ne parle que de mangeaille.*

La première ſyllabe eſt moyenne, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

MANGEANT, ANTE; adjectif. *Edens.* Qui mange. *Ils ſont bien buvans & bien mangeans. Elle eſt encore bien buvante & bien mangeante.*

MANGELIN; ſubſtantif maſculin. Poids dont on ſe ſert pour peſer les diamans aux mines de Raolconda & de Gani, autrement *Coulours.* Le mangelin de ces deux mines pèſe un carat ou trois quarts de carat, c'eſt-à-dire, ſept grains. Il y a auſſi dans les Royaumes de Golconde & de Viſapour des Mangelins qui pèſent un carat & trois huitièmes de carat. Les mangelins de Goa dont ſe ſervent les Portugais, ne pèſent que cinq grains. On les nomme plus ordinairement *mangalis.* Voyez MANGALIS.

MANGEOIRE; ſubſtantif féminin. L'auge où les chevaux mangent. *Mettre l'avoine dans la mangeoire.*

On appelle *devanture de mangeoire,* l'élévation ou bord de la mangeoire du côté du poitrail des chevaux. Et *enfonçure de la mangeoire,* le creux ou le canal de la mangeoire, dans lequel on met le ſon, l'avoine, *&c.*

On dit proverbialement & figurément, qu'*un homme tourne le cul à la mangeoire;* pour dire, qu'il fait tout le contraire de ce qu'il devroit faire pour arriver à ſon but.

La première ſyllabe eſt moyenne, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

On prononce *manjoire.*

MANGER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Manducare.* Mâcher & avaler quelque aliment pour ſe nourrir. *Manger du pain, de la viande, du poiſſon, des œufs. Les ſouris mangent les grains. Les fouines mangent les poules.*

MANGER, ſe dit auſſi abſolument & ſans régime. *Cet homme ne mange plus comme autrefois. Une belle ſalle à manger. Elle n'a pas mangé depuis trois jours. L'appétit vient en mangeant.*

On dit auſſi figurément, *l'appétit vient en mangeant;* pour dire, que

l'ambition, que l'envie d'amasser du bien augmente toujours.

On dit proverbialement, *à petit manger, bien boire ;* pour dire, boire beaucoup quoiqu'on mange peu.

On dit figurément & familièrement, qu'*un homme se rendra si familier avec vous, qu'il viendra vous manger dans la main ;* pour dire, qu'il abusera de la familiarité qu'on lui permet.

On dit aussi figurément & familièrement, qu'*une personne a mangé son pain blanc le premier ;* pour dire, que le commencement de sa vie a été plus heureux que la suite.

On dit proverbialement & figurément, qu'*une personne sait bien son pain manger ;* pour dire, qu'elle entend bien ses intérêts, qu'elle sait bien se démêler de toutes sortes d'affaires.

On dit aussi proverbialement & figurément, que *les gros poissons mangent les petits ;* pour dire, que les gens puissans oppriment les foibles.

On dit encore proverbialement & figurément, *qui se fait brebis, le loup le mange ;* pour dire, que qui a trop de bonté, trop de patience, trouve bientôt des gens qui en abusent.

On dit aussi proverbialement & figurément, lorsque la mésintelligence se met entre deux personnes accoutumées à vivre aux dépens d'autrui & intéressées à bien vivre ensemble, *la guerre est bien forte quand les loups se mangent.*

MANGER, signifie aussi prendre ses repas. *Il mange souvent dans cette maison. On donne bien à manger dans cette auberge. Il mange rarement chez lui.*

On dit, *manger son bien ;* pour dire, consumer son bien ; & il se dit plus ordinairement de ceux qui le dissipent en débauches ou en folles dépenses. *Il a mangé son bien en procès. Il mangea cette succession au jeu. S'il continue il aura bientôt mangé tout ce qu'il a.*

On dit figurément, *ses valets le mangent, ses chevaux, ses chiens le mangent, les femmes le mangent ;* pour dire, le ruinent, le consument en dépense.

On dit qu'*une forge mange bien du charbon ;* pour dire, qu'elle en consume beaucoup.

On dit aussi que *certains légumes mangent bien du beurre ;* pour dire, qu'il en faut beaucoup pour les apprêter.

On dit proverbialement & figurément, *manger son blé en verd, son blé en herbe ;* pour dire, consommer son revenu avant que les termes ne soient échus.

On dit aussi proverbialement & figurément, *manger de la vache enragée ;* pour dire, souffrir beaucoup de faim & de fatigue. *Il faut le laisser manger un peu de la vache enragée, cela le corrigera.*

MANGER, se dit par extension de plusieurs choses inanimées qui rongent, minent & détruisent. *La rivière a mangé une partie de la prairie. La rouille mange le fer. L'eau forte mange le cuivre.*

On dit figurément, qu'*une planche gravée, qu'une écriture est mangée ;* pour dire, qu'elle est usée, effacée & qu'on a peine à y rien connoître.

On dit d'une personne qui ne prononce pas bien toutes les lettres ou toutes les syllabes des mots, qu'*elle mange ses mots, qu'elle en mange la moitié.*

On dit en termes de Grammaire, qu'*une voyelle finale se mange ;* pour

dire, s'élide quand elle ne se prononce pas à cause de la rencontre d'une autre voyelle suivante. *L'e féminin se mange devant une voyelle.*

On dit figurément & familièrement, *manger quelqu'un des yeux ;* pour dire, le regarder avidement. Il se dit aussi des choses.

On dit encore figurément & familiérement, *manger de caresses ;* pour dire, faire de grandes caresses.

On dit familièrement d'un joli enfant, qu'*il est joli à manger*, qu'*il est à manger.*

Manger, se dit quelquefois dans le style familier, pour dire, quereller fortement. *Si vous lui faites ce reproche il vous mangera.*

On dit dans le même sens, *manger le blanc des yeux.*

On dit aussi par emportement, quand on est en grande colère contre quelqu'un, qu'*on lui mangeroit le cœur*, qu'*on lui mangeroit l'âme.*

On dit familièrement par menace à quelqu'un qu'on croit plus foible que soi, qu'*on le mangeroit avec un grain de sel.*

On dit proverbialement, figurément & populairement, *je mangerai plutôt mon bras jusqu'au coude, je mangerai plutôt ma chemise que je ne vienne à bout de telle chose ;* pour dire, il n'est rien que je ne fasse pour venir à bout de telle chose.

MANGER; substantif masculin. *Esca.* Ce qu'on mange, les alimens dont on se nourrit. *Un excellent manger, un manger de roi. On lui apporte son manger de l'auberge.*

On dit familièrement de quelqu'un qui s'occupe entièrement à une chose, qu'*il en perd le boire & le manger.*

MANGERA; petite île de la mer du sud. Elle a deux lieues de circuit. On y voit une ville habitée par des Indiens.

MANGERIE; substantif féminin. Terme populaire qui signifie au propre action de manger, & qui n'est guère usité qu'en cette phrase, *relever une mangerie ;* pour dire, recommencer à manger. Au figuré, il signifie les frais de chicane ou les exactions par lesquelles on ruine les pauvres gens. *Les mangeries des Procureurs l'ont ruiné. Ils ont inventé une nouvelle mangerie.*

MANGEUR, EUSE; substantif. *Edax.* Quand il se dit absolument, il signifie celui, celle qui a coutume de manger beaucoup. Il s'emploie d'ordinaire avec une épithète. *C'est un grand mangeur. C'est une grande mangeuse.*

On appelle familièrement, *mangeurs de viandes apprêtées*, des fainéans, des paresseux qui aiment à faire bonne chère sans prendre aucune peine, ou bien à participer au bénéfice d'une affaire à laquelle ils n'ont pas travaillé.

Figurément & familièrement, on dit d'un bigot, d'un faux dévot, que *c'est un mangeur de crucifix, un mangeur d'images, un mangeur de Saints.*

On dit aussi figurément & familièrement d'un fanfaron, que *c'est un mangeur de charettes ferrées, un mangeur de petits enfans.* Et populairement, on appelle les gens de chicane, ceux qui vexent, qui tourmentent le peuple, *des mangeurs de chrétiens.*

Mangeur de chenilles, se dit d'un serpent de Surinam, dont le dos est cendré gris, tiqueté de roux : les chenilles rases lui servent de pâture.

La première syllabe est moyenne, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

MANGEURE; substantif féminin.

Endroit mangé d'un pain, d'une étoffe, &c. *Les trous qui ſont dans ce drap ſont des mangeures de vers.*

La première ſyllabe eſt moyenne, la ſeconde longue, & troiſième très-brève.

On prononce & l'on devroit écrire *manjure.*

MANG-CHUN; ſubſtantif maſculin. Nom d'un des 24 mois de l'année ſolaire des Chinois. Il répond à la première partie de notre mois de Juillet.

MANGLE ou MANGLIER; ſubſtantif maſculin. Arbre très-commun ſur les rivages de la mer ſituée ſous la zone torride, principalement le long des côtes de la nouvelle Eſpagne, en Amérique & aux îles Antilles. Il y en a trois eſpèces: le *manglier* de la première eſpèce reſſemble à un petit ſaule: ſes feuilles qui ſont oppoſées, brillent au ſoleil parcequ'elles ſont poudrées à leur ſuperficie d'un ſel fort blanc qui vient des vapeurs de la mer, deſſéchées par la chaleur du ſoleil; mais quand le temps eſt humide ce ſel ſe fond. Ses fleurs ſont jaunâtres & d'une odeur de miel.

Le *manglier* de la ſeconde eſpèce, eſt un petit arbriſſeau dont la feuille eſt ronde & épaiſſe, d'un beau verd. Sa fleur eſt blanche, ſon fruit eſt gros comme une aveline & fort amer.

Le *manglier* de la troiſième eſpèce eſt beaucoup plus élevé & plus ample que les précédens. Ses feuilles ſont oblongues, fort unies, liſſes & d'un verd gai; ſon bois eſt dur, peſant, aſſez liant, ayant les fibres longues & ſerrées. Il eſt couvert d'une peau médiocrement épaiſſe, très-unie, ſouple & d'une couleur griſe tirant ſur le brun; ſes branches ſont flexibles; elles s'étendent autour de l'arbre & pouſſent une multitude de jets aſſez droits, ſe dirigeant vers le bas en continuant de croître juſqu'à ce qu'ils ayent atteint le fond de la mer ou du marais, où ils produiſent un grand nombre de groſſes racines qui s'élèvent de pluſieurs pieds au-deſſus de la ſurface de l'eau, s'entremêlent les unes dans les autres, ſe recourbent en arc vers le fond, & pouſſent de nouvelles tiges & de nouveaux jets qui par ſucceſſion de temps continuent ainſi à ſe provigner, de telle ſorte qu'un ſeul arbre forme une eſpèce de forêt fort épaiſſe qui s'étend quelquefois à cinq ou ſix cens pas dans la mer: ces endroits ſont toujours remplis d'une prodigieuſe quantité de bigailles, c'eſt ainſi que les habitans du pays nomment en général toutes les différentes eſpèces de petites mouches paraſites qui rendent le voiſinage des mangliers preſqu'inhabitable.

Les racines & les branches qui baignent dans la mer ſont chargées d'une multitude innombrable de petites huîtres vertes qui n'excèdent guère la grandeur des moules ordinaires: leurs écailles ſont baroques, inégales, difficiles à ouvrir, mais l'intérieur eſt très-délicat & d'un goût exquis.

MANGLIEU, ou MANLIEU; bourg de France en Auvergne, à trois lieues, eſt, d'Iſſoire. Il y a une abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Benoît, laquelle eſt en commende & vaut au titulaire environ 4000 livres de rente.

MANGO-CAPAC, premier Inca du Pérou, fondateur & légiſlateur de cet Empire, établit parmi les Péruviens le culte du ſoleil. Ces peuples avant lui n'avoient aucune forme conſtante de religion. Chacun avoit ſes dieux & ſes génies particuliers,

selon son caprice & sa fantaisie. Tous les objets que leur offroit la nature; les animaux, les arbres, les plantes, les pierres même recevoient souvent leurs hommages. Selon la barbare coutume des Américains, ils offroient à ces dieux imaginaires des victimes humaines, & quelquefois leurs propres enfans. En un mot, ils étoient plongés dans l'idolâtrie la plus grossière & la plus féroce, lorsque Mango-Capac entreprit de les instruire, de les civiliser, & de substituer à ce culte honteux & insensé une religion plus noble & plus relevée. Pour réussir dans ce grand dessein, il conçut qu'il falloit frapper l'esprit crédule & superstitieux de ces peuples par quelque mensonge adroit, qui lui attirât du respect. Il leur fit donc accroire que sa femme & lui étoient enfans du soleil, & que leur père leur avoit ordonné de descendre du ciel sur la terre pour y établir son culte. Pour soutenir cette brillante généalogie, il se présenta aux Péruviens dans l'équipage le plus superbe & le plus magnifique. Il leur fit voir une verge d'or, & leur persuada que c'étoit un présent du soleil; que par le moyen de cette verge ils étoient venus jusqu'à eux sans danger & sans obstacle; qu'à leur arrivée dans la vallée de Cusco, elle s'étoit enfoncée d'elle-même dans la terre, pour marquer que c'étoit dans cet endroit que le Soleil vouloit qu'ils établissent le siége de leur Empire. Tous ces prodiges entraînèrent les Péruviens. Les prédications de Mango-Capac & de sa femme procurèrent au Soleil nombre d'adorateurs. Le nouveau Missionnaire ne songeoit aux intérêts du Soleil que pour mieux établir les siens. Tous les prosélytes qu'ils faisoient étoient pour lui autant de sujets d'autant plus fidelles & plus dévoués, qu'ils voyoient dans leur prince le fils de leur Dieu. Ce fut par leur moyen que Mango-Capac fonda ce fameux Empire des Incas du Pérou. Il soutint & affermit par la force des armes ce nouvel État, fruit de sa politique; & lorsqu'il s'en vit paisible possesseur, il acheva d'extirper les anciennes superstitions, & ordonna à tous ses sujets d'adorer le Soleil. Il régla lui-même les rits & les cérémonies du culte qu'on devoit rendre à cet astre. Ses soins ne se bornèrent pas à la religion. Il fonda sur des lois sages & utiles le gouvernement civil & politique de son Empire. Les grands avantages qu'il procura à ses sujets achevèrent de les convaincre qu'il étoit vraiment fils du Soleil & envoyé du ciel sur la terre pour faire leur bonheur. Après sa mort, les peuples reconnoissans lui rendirent les honneurs divins.

MANGONNEAU; vieux terme de guerre par lequel on désignoit autrefois les traits & les pierres qu'on jetoit dans les villes assiégées, par le moyen des balistes & des catapultes, avant l'invention de la poudre.

MANGOSTAN, ou MANGOUSTAN; substantif masculin. Arbre des îles Moluques, mais qu'on a transporté dans l'île de Java, & dont on cultive aussi quelques pieds à Malaca, à Siam & aux Manilles. Il a la touffe si belle, si régulière, si égale, qu'on le regarde même aujourd'hui à Batavia, comme infiniment plus propre à orner un jardin que le maronier d'Inde. Le mangoustan ressemble beaucoup au citronnier. Ses feuilles sont plus longues & opposées: ses fleurs sont jaunes & aurore. Son fruit est de la grosseur d'une petite orange, & renfermé dans une ma-

nière de boîte grise par dehors & rouge en-dedans, épaisse d'un demi-doigt, un peu semblable à celle de la grenade, & assez amère : il porte en haut une espèce de couronne à plusieurs pointes mousses, qui répondent à autant de rayons, renfermant des noyaux entourés d'une chair très-blanche, qui a le goût agréable & rafraîchissant de la cerise & de l'orange. On remarque une chose singulière dans ce fruit, c'est que la chair est laxative & l'écorce astringente. On en fait une tisanne très-bonne pour la dyssenterie qui est une maladie fort commune aux Indes. Quant au bois de *mangoustan* il n'est bon qu'à brûler.

MANGOUSTE; subst. fém. *Ichneumon*. Petit animal à peu près de la grandeur de la fouine, à laquelle il ressemble d'ailleurs beaucoup par la figure. La mangouste habite volontiers aux bords des eaux : dans les inondations elle gagne les terres élevées & s'approche souvent des lieux habités pour y chercher sa proie ; elle marche sans faire aucun bruit, & selon le besoin elle varie sa démarche, quelquefois elle porte la tête haute, raccourcit son corps & s'élève sur ses jambes ; d'autres fois elle a l'air de ramper & de s'allonger comme un serpent, souvent elle s'assied sur ses pieds de derrière & plus souvent encore elle s'élance comme un trait sur la proie qu'elle veut saisir ; elle a les yeux vifs & pleins de feu, la physionomie fine, le corps très-agile, les jambes courtes, la queue grosse & très-longue, le poil rude & souvent hérissé ; le mâle & la femelle ont tous deux une ouverture remarquable & indépendante des conduits naturels, une espèce de poche dans laquelle se filtre une humeur odorante ; on prétend que la mangouste ouvre cette poche pour se rafraîchir lorsqu'elle a trop chaud ; son museau trop pointu & sa gueule étroite l'empêchent de saisir & de mordre les choses un peu grosses, mais elle fait suppléer par agilité, par courage aux armes & à la force qui lui manquent, elle étrangle aisément un chat, quoique plus gros & plus fort qu'elle, souvent elle combat les chiens, & quelque grands qu'ils soient elle s'en fait respecter.

Cet animal croît promptement & ne vit pas long temps ; il se trouve en grand nombre dans toute l'Asie méridionale, depuis l'Égypte jusqu'à Java ; & il paroît qu'il se trouve aussi en Afrique, jusqu'au Cap de Bonne-Espérance ; mais on ne peut l'élever aisément, ni le garder long-temps dans nos climats tempérés ; quelque soin qu'on en prenne, le vent l'incommode, le froid le fait mourir ; pour éviter l'un & l'autre & conserver sa chaleur, il se met en rond & cache sa tête entre ses cuisses. Il a une petite voix douce, une espèce de murmure & son cri ne devient aigre que lorsqu'on le frappe & qu'on l'irrite.

La mangouste est domestique en Égypte comme le chat l'est en Europe, & elle sert de même à prendre les souris & les rats ; mais son goût pour la proie est encore plus vif, & son instinct plus étendu que celui du chat ; car elle chasse également aux oiseaux, aux quadrupèdes, aux serpens, aux lézards, aux insectes, attaque en général tout ce qui lui paroît vivant & se nourrit de toute substance animale : son courage est égal à la véhémence de son appétit, elle ne s'effraye ni de la colère des chiens ni de la malice des chats, & ne re-

doute pas même la morsure des serpens; elle les poursuit avec acharnement, les saisit & les tue, quelque venimeux qu'ils soient; lorsqu'elle commence à sentir les impressions de leur venin, elle va chercher des antidotes & particulièrement une racine que les Indiens ont nommée de son nom, & qu'ils disent être un des plus sûrs & des plus puissans remèdes contre la morsure de la vipère & de l'aspic; elle mange les œufs du crocodile comme ceux des poules & des oiseaux, elle tue & mange aussi les petits crocodiles, quoiqu'ils soient déjà très-forts peu de temps après qu'ils sont sortis de l'œuf.

MANGUE; substantif féminin. Fruit du mangas ou manguier. *Voyez* MANGAS.

MANGUIER; *voyez* MANGAS.

MANHATAM; île de l'Amérique septentrionale, sur la côte de la nouvelle Yorck, entre l'île Longue & le continent.

MANHEIM; belle & forte ville d'Allemagne, au confluent du Neckre & du Rhin, à quatre lieues, nord-est, de Spire. Il y a une citadelle & un palais où l'Electeur Palatin fait souvent sa résidence.

MANIA; substantif féminin & terme de Mythologie. Divinité romaine qui passoit pour la mère des Dieux Lares. On lui offroit le jour de sa fête qu'on célébroit le même jour que celle de ses enfans, des figures de laine en pareil nombre qu'il y avoit de personnes dans chaque famille.

MANJA; substantif masculin. Poids dont on se sert en quelques endroits de la Perse, surtout aux environs de Tauris. Il est d'environ douze livres.

MANIABLE; adjectif des deux res. Qui est aisé à mettre en vre. *L'or est le plus maniable de les métaux. Une étoffe maniable.*

MANIABLE, se dit quelquefois le sens figuré, & signifie trait *Il n'a pas l'esprit maniable.*

MANIAQUE; adjectif des deux res. *Furiosus.* Furieux, posséd quelque manie. *Un homme m que. Une femme maniaque.*

Il s'emploie aussi substantiver *C'est un maniaque. C'est une m que.* Voyez MANIE.

MANIBELOUR; substantif m lin & terme de Relation. On ne ce titre au premier Minist Royaume de Loango. Il exerce on, un pouvoir absolu, & les ples ont droit de le choisir.

MANICA; Ville, Royaume & vière d'Afrique dans la Caff La ville de Manica est la seul l'on connoisse dans cet état. des mines d'or dans son nage.

MANICOU; *voyez* SARIGUE.

MANIE; substantif féminin. *In* Délire, aliénation d'esprit sa vre, & qui va quelquefois ju la fureur.

La manie est ordinairemen noncée par quelques signes c sont les avant-coureurs; tels s mélancolie, des douleurs vio dans la tête, des veilles opini des sommeils légers, inqu troublés par des songes effra des soucis, des tristesses qu' sauroit dissiper, des terreurs colères excitées par les caus plus légères. Lorsque la man sur le point de se décider, les sont frappés, éblouis de tem temps par des traits de lum des espèces d'éclairs; les o

ſont fatiguées par des bruits, des bourdonnemens preſque continuels; l'apétit vénérien devient immodéré, les pollutions nocturnes plus fréquentes; les malades fondent en pleurs, ou rient démeſurément contre leur coutume & ſans raiſon apparente; ils parlent beaucoup à tort & à travers, ou gardent un ſilence profond, paroiſſant enſevelis dans quelque grande méditation; les yeux deviennent fixes, appliqués à un ſeul objet, ou furieux, menaçans & hagards, le pouls eſt dur; il ſe fait, ſuivant l'obſervation d'Hippocrate, appercevoir au coude; les urines ſont rouges ſans ſédiment, mais avec quelque léger nuage. Lorſque la manie eſt déclarée, ils s'emportent le plus ſouvent contre les aſſiſtans, contre eux-mêmes; ils mordent, déchirent, frappent tout ce qui les environne, mettent leurs habits en pièces, ſe découvrent indécemment tout le corps; ils marchent ainſi pendant les froids les plus aigus ſans en reſſentir les atteintes; ils ne ſont pas plus ſenſibles à la faim, à la ſoif, au beſoin de dormir. Il y en a qui, au rapport de Fernel, ont paſſé juſqu'à quatorze mois ſans dormir; leur corps s'endurcit, devient robuſte; leur tempérament ſe fortifie. On obſerve qu'ils ſont d'une force étonnante, qu'ils vivent aſſez long-temps, que les cauſes ordinaires des maladies ne font point, ou ne font que très-peu d'impreſſion ſur eux; il eſt rare de les voir malades, même dans les conſtitutions épidémiques les plus meurtrières. Il y en a qui ne ceſſent de chanter, de parler, de rire, ou de pleurer; ils changent de propos à chaque inſtant, parlent à bâtons rompus, oublient ce qu'ils viennent de dire & le répètent ſans ceſſe. Il y en a de téméraires, d'audacieux, qui ne connoiſſent point de dangers, les affrontent hardiment, mépriſent & bravent tout le monde: d'autres au contraire ſont timides, craintifs, & quelquefois le délire eſt continuel, d'autres fois il eſt périodique.

Parmi les cauſes qui produiſent cette maladie, les paſſions vives, les études forcées, les méditations profondes, la colère, la triſteſſe, la crainte, les chagrins longs & cuiſans, l'amour mépriſé, l'uſage immodéré des narcotiques, les poiſons aſſoupiſſans, l'abus du vin & des liqueurs ſpiritueuſes, *&c.* ſont les plus communes: on ſait encore que la ſupreſſion des pertes de ſang habituelles, & des lochies, l'affection hypochondriaque & hyſtérique, & quelques autres maladies graves, comme la phrénéſie, les affections comateuſes, *&c.* ne produiſent que trop ſouvent le même effet.

On guérit quelquefois aiſément la manie lorſqu'elle eſt récente, & ſurtout ſi les attaques en ſont légères: on eſpère auſſi beaucoup de celle qu'on rapporte à quelque maladie aiguë, ou à tout autre accident paſſager; mais l'*invétérée*, ſurtout dans un âge avancé, celle qui n'a point de rémiſſion ou qui reconnoît une cauſe dont l'époque eſt ancienne, réſiſte le plus ſouvent à tous les remèdes. On a obſervé que les grandes pertes de ſang, & même les autres évacuations, comme la diarrhée & la dyſſenterie, ont terminé quelquefois la manie: la fièvre quarte & les autres intermittentes ont produit le même effet, quoique dans d'autres circonſtances elles aient donné lieu à la maladie dont nous parlons. Ceux qui

en reviennent, ont beaucoup de peine à vaincre une affreuse tristesse, que le souvenir humiliant de leur état entretient.

Les saignées nombreuses sont nécessaires dans cette maladie : on ne se contente pas de tirer du sang des veines du bras, du pied & de la gorge, on ouvre encore quelquefois l'artère temporale : on applique des sangsues aux veines du front : on emploie tous les moyens connus pour rappeler le flux hémorroïdal & le menstruel. Les émétiques & les purgatifs sont indispensables; ils forcent principalement à évacuer la bile, qui, dans cette maladie, croupit souvent dans les premières voies, ou dans ses propres vaisseaux ; les lavemens stimulans & purgatifs remplissent les mêmes vues ; mais les délayans, les humectans, les tempérans, les rafraîchissans & les nitreux sont, après les évacuations nécessaires, les remèdes sur lesquels on peut le plus compter ; tels sont la boisson abondante simple ou composée, l'eau à la glace, les chicoracées, la bourrache, la fumeterre, le riz, l'orge, le lait, le petit lait, l'orgeat, les émulsions, les eaux minérales froides, *&c.*

Les calmans, non narcotiques, sont d'un grand secours; le camphre surtout y est d'une grande efficacité; il est permis d'en donner jusqu'à un demi-gros, une ou deux fois par jour; on peut même, pour la fureur, employer le *sucre de Saturne*, depuis deux grains jusqu'à huit. Les *anti-spasmodiques* y sont encore utiles.

On doit faire un grand usage des bains plus froids que chauds, & c'est un des remèdes les plus efficaces ; on arrose aussi la tête avec de l'eau froide, & même à la glace : le bain des extrémités inférieures, qui demande moins d'appareil, peut être répété souvent. On donne aussi les bains froids domestiques; on plonge les malades dans les rivières ou dans la mer ; cette immersion doit être subite & imprévue, & doit durer autant que les malades peuvent la soutenir : on propose de plus la *castration*.

Manie, se dit aussi par extension, de toutes les passions portées à un certain excès. *Il a la manie des fleurs.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

MANIÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Manier.

MANIEMENT; substantif masculin, *Contrectatio.* Action de manier. *Cette étoffe paroît bonne au maniement.*

Maniement, signifie aussi le mouvement du bras, de la jambe. *Il a reçu un coup de feu dans le bras droit, & il n'en a pas le maniement libre.*

On appelle *le maniement des armes*, l'exercice de pied ferme qu'on enseigne aux soldats de recrue, pour le distinguer des évolutions.

Maniement, se dit en termes de Peinture, de l'action par laquelle on conduit le crayon, le pinceau sur la toile. Une main légère, adroite & savante, présente une peinture pleine de franchise, de délicatesse & de facilité ; une main lourde & pesante ne produit que du lourd, du peiné & du désagréable aux yeux d'un connoisseur.

Si l'on considère le maniement relativement au sujet que le Peintre traite, ce maniement deviendroit défectueux, s'il étoit par-tout le même ; il doit être varié suivant le caractère de chaque sujet. En général si ce caractère est fier, sauvage, tel que celui des batailles, des bri-

gands, & même celui de certains hommes durs & austères, il faut employer un pinceau ferme, hardi & vigoureux. Si le caractère du sujet est au contraire la grâce, la beauté, la douceur, l'innocence, le maniement doit être délicat & fini. Les peintures en petit demandent aussi beaucoup de fini, parcequ'elles veulent être regardées de près.

Les pierres précieuses, l'or, l'argent, & tout ce qui a beaucoup d'éclat exigent des rehaussemens & des touches raboteuses, hardies & heurtées.

Il faut que le pinceau paroisse suffisamment dans le linge, les étoffes de soie, & dans tout ce qui a du lustre. Tous les grands tableaux & ceux qui sont faits pour être vus de loin, doivent être heurtés. Ces touches hardies & heurtées donnent beaucoup plus de force à l'ouvrage; les teintes en paroissent plus distinctement; & d'ailleurs les petits détails & la peine qu'un Peintre prendroit à finir beaucoup, seroient perdus : dans un objet supposé éloigné, on ne doit presque être occupé que des masses.

Les carnations, celles des portraits surtout, qu'on doit voir à une distance ordinaire, exigent un travail exact, & des touches placées avec vérité dans les principaux jours & dans les principales ombres, pour en prononcer les traits; mais il faut avoir égard au sexe, à l'âge & au caractère de la personne. Il faut toujours éviter le grand nombre de traits heurtés, si l'on veut conserver le moelleux & le délicat de la chair.

Les ébauches & les esquisses imparfaites ne sont pas sujettes à ces règles; on se contente d'y mettre l'esprit, & on les laisse toujours heurtées, même dans le petit, parcequ'elles remplissent en cet état l'objet que l'Artiste s'est proposé en les faisant. Un connoisseur estime même quelquefois davantage l'esquisse que le tableau terminé, parcequ'elle lui présente un esprit & une beauté dans le maniement prompt, qu'il est bien difficile de conserver dans le tableau. Elle laisse d'ailleurs à son imagination le plaisir de la finir.

MANIEMENT, se dit aussi dans le sens figuré, & signifie administration. *Il a le maniement d'une caisse considérable. On lui avoit confié le maniement de plusieurs affaires importantes.*

MANICHÉENS; (les) Disciples de Manès, ou Sectateurs de sa doctrine. *Voyez* MANÈS.

Les premiers Sectateurs de Manès composèrent divers ouvrages pour défendre leurs sentimens; & comme Manès avoit pris la qualité d'Apôtre de JÉSUS-CHRIST, on rapprocha autant qu'on le put les principes philosophiques de Manès, des dogmes du Christianisme. On adoucit donc beaucoup le système de Manès, & l'on fit à beaucoup d'égards, disparoître au moins en apparence, l'opposition du Manichéisme & du Christianisme.

D'autres Disciples de Manès, tels qu'Aristocrite, prétendoient qu'au fond, toutes les religions Païenne, Judaïque, Chrétienne, *&c.* convenoient dans le principe & dans les dogmes, & qu'elles ne différoient que dans quelques cérémonies : par-tout, disoit-il, un Dieu Suprême, & des dieux subalternes; ici sous le nom de *dieux*, là, sous le nom d'*anges*; par-tout des temples, des sacrifices, des prières, des offrandes, des récompenses & des peines dans l'autre

vie; par-tout des Démons & un Chef des démons, principal auteur des crimes, & chargé de les punir.

Le système philosophique de Manès & son sentiment sur l'origine de l'ame, avoient d'ailleurs beaucoup de rapport avec la philosophie de Pythagore & de Platon, & même avec les principes des Stoïciens : il croyoit que le bon principe n'étoit que la lumière, & le mauvais principe les ténèbres, & cette lumière répandue dans la matière ténébreuse, animoit tout ce qui vivoit.

On voit aisément que les principes du Manichéisme sur la nature & sur l'origine de l'ame, pouvoient conduire à des maximes austères, & à une pureté de mœurs que l'on pouvoit regarder comme la perfection de la morale Chrétienne, ou mener à un Quiétisme qui laissoit agir toutes les passions en liberté.

Ainsi, les esprits simples ou superficiels, qui ne s'attachent qu'aux mots, & qui ne jugent que sur les premières apparences; les Chrétiens entêtés de la philosophie Pythagoricienne, Platonicienne & Stoïcienne; les hommes d'un caractère dur, austère, rigide, & chagrin, ou d'un tempérament voluptueux, trouvoient dans le Manichéisme des principes satisfaisans.

Les premiers Disciples de Manès ne tardèrent donc pas à faire des prosélites, & ils étoient assez nombreux en Afrique sur la fin du troisième siècle.

Comme les Empereurs Romains haïssoient beaucoup les Perses, & qu'ils regardoient le Manichéisme comme une religion venue de Perse, ils persécutèrent par haine nationale les Manichéens, avant que le Christianisme fût la religion des Empereurs.

Cette persécution fit prendre aux Manichéens beaucoup de précautions pour n'admettre parmi eux que des hommes sûrs; ils avoient un temps d'épreuves, & il y avoit chez eux des Catéchumènes, des Auditeurs & des Élus.

Les Auditeurs vivoient à peu près comme les autres hommes; pour les Élus, ils avoient un genre de vie tout différent, & une morale très singulière formée sur les principes fondamentaux du Manichéisme.

Ainsi, comme dans ce système le monde étoit l'effet de l'irruption que le mauvais principe avoit faite dans l'empire de la lumière, & qu'ils croyoient que le principe bienfaisant n'étoit que la lumière céleste, ils disoient que la partie de Dieu abandonnée aux ténèbres, étoit répandue dans tous les corps du Ciel & de la terre, & qu'elle y étoit esclave & souillée : que quelques-unes de ces parcelles de lumière ne seroient jamais délivrées de cet esclavage, & demeureroient attachées pour l'éternité à un globe de ténèbres, & seroient éternellement avec les esprits ténébreux.

Ces portions de lumière céleste, ou du bon principe, répandues dans toute la nature, & renfermées dans divers organes, formoient les animaux, les plantes, les arbres, & généralement tout ce qui avoit vie.

Lorsqu'une des portions de la lumière céleste, ou ce qui est la même chose, de la divinité, étoit unie à un corps par la voie de la génération, elle étoit liée à la matière beaucoup plus étroitement qu'auparavant; ainsi le mariage ne faisoit que perpétuer la captivité des ames,

& ils concluoient que le mariage étoit un état imparfait & criminel.

Il y avoit des Manichéens qui croyoient que les arbres & les plantes avoient, aussi bien que les animaux, des perceptions; qu'ils voyoient, qu'ils entendoient, & qu'ils étoient capables de plaisir & de douleur: de sorte qu'on ne pouvoit cueillir un fruit, couper un légume, tailler un arbre, sans que l'arbre ou la plante ressentît de la douleur; & ils prétendoient que le lait qui sort comme une larme de la figue que l'on arrache, en étoit une preuve sensible: c'est pourquoi ils ne vouloient pas qu'on arrachât la moindre herbe, pas même les épines, & quoique l'agriculture soit l'art le plus innocent, ils le condamnoient néanmoins, parcequ'on ne pouvoit l'exercer sans commettre une infinité de meurtres.

Il semble qu'avec de pareils principes les Manichéens devoient mourir de faim: ils trouvèrent le moyen d'éluder cette conséquence. Ils se persuadèrent que des hommes aussi saints qu'eux, devoient avoir le privilége de vivre du crime des autres, en protestant cependant de leur innocence: ainsi lorsqu'on apportoit du pain à un Manichéen élu, il se retiroit un peu à l'écart, faisoit les plus terribles imprécations contre ceux qui lui apportoient du pain, puis s'adressant au pain, il disoit en soupirant: « Ce n'est pas moi qui » vous ai moissonné, qui vous ai » moulu; je ne vous ai point pé» tri, je ne vous ai point mis dans » le four; ainsi je suis innocent de » tous les maux que vous avez » soufferts: & je souhaite ardem» ment que ceux qui vous les ont » faits, les éprouvent eux-mê» mes.

Après cette pieuse préparation, l'élu mangeoit avec plaisir, digéroit sans scrupule, & se consoloit, par l'espérance qu'il avoit que ceux qui lui procuroient à manger en seroient punis rigoureusement.

Un mélange bizarre de sensualité, de superstition & de dureté, conduisit les élus des Manichéens à ces conséquences qui paroîtront extravagantes, ou même impossibles à tel homme qui en a peut-être plus d'une de cette espèce à se reprocher.

Parmi les Chefs des Manichéens, il y en avoit qui regardoient la nécessité de se nourrir sous un aspect plus consolant; ils croyoient qu'un élu en mangeant délivroit les plus petites parties de la divinité attachées à la matière qu'il mangeoit, & que de son estomac elles s'envoloient dans le ciel, & se réunissoient à leur source: ainsi c'étoit un acte de religion, & une œuvre de piété sublime, lorsqu'un élu mangeoit avec excès; il se regardoit, non comme le sauveur d'un homme, mais de Dieu.

Il est aisé de voir que les principes fondamentaux conduisoient à des conséquences absolument différentes & même opposées, selon les caractères & les circonstances: il y a de l'apparence que l'on imputa aux Manichéens beaucoup de ces conséquences qu'ils n'avoient point tirées eux-mêmes; on leur imputa aussi de commettre des horreurs & des infâmies dans leurs assemblées secrettes.

Progrès & extinction des Manichéens. Depuis Dioclétien jusqu'à Anastase, les Empereurs Romains firent tous leurs efforts pour détruire

les Manichéens : ils furent bannis, exilés, dépouillés de leurs biens, condamnés à périr par différens supplices : on renouvela souvent ces lois, & on les exécuta rigoureusement pendant près de deux siècles, depuis 285 jusqu'en 491.

On eut plus d'indulgence pour eux sous Anastase, dont la mère étoit Manichéenne, & ils enseignèrent leur doctrine avec plus de liberté; ils en furent privés sous Justin & sous ses Successeurs.

Sous le règne de Constant, petit-fils d'Héraclius, une femme nommée *Caninice* & *Manichéenne zelée*, avoit deux enfans qu'elle éleva dans ses sentimens : ces enfans se nommoient *Paul* & *Jean :* aussi-tôt qu'ils furent en état de prêcher le Manichéisme, elle les envoya en Arménie où ils firent des Disciples, qui regardèrent Paul comme l'apôtre qui leur avoit fait connoître la vérité : ils prirent le nom de cet apôtre, & s'appelèrent *Pauliciens*, vers le milieu du septième siècle.

Paul eut pour successeur Constantin qui se nommoit *Sylvain.*

Ce Sylvain entreprit de réformer le Manichéisme, & d'ajuster le système des deux principes à l'Ecriture-Sainte; ensorte que la doctrine de Sylvain paroissoit toute puisée dans l'Ecriture, telle que les Catholiques la reçoivent, & il ne vouloit point reconnoître d'autre règle de foi. Il affectoit de se servir des termes de l'Ecriture, il parloit comme les Orthodoxes, lorsqu'il parloit du Corps & du Sang de Jésus-Christ, de sa mort, de son baptême, de sa sépulture, de la résurrection des morts : ses Disciples supposoient comme les Orthodoxes, un Dieu Suprême, mais ils disoient qu'il n'avoit en ce monde aucun empire, puisque tout y alloit mal : ils en attribuoient le gouvernement à un autre principe, dont l'Empire ne s'étendoit point au-delà de ce monde, & finiroit avec le monde.

Ils avoient une aversion particulière pour les images & pour la croix : c'étoit une suite de leur erreur sur l'Incarnation & sur la Résurrection de Jésus-Christ, qu'ils ne croyoient point réelles. Ils reprochoient aux Catholiques de donner dans les erreurs du Paganisme, & d'honorer les Saints comme des Divinités, ce qui étoit contraire à l'Ecriture. Ils prétendoient que c'étoit pour cacher aux Laïques cette contradiction entre le culte de l'Église Catholique & l'Ecriture, que les prêtres défendoient la lecture de l'Ecriture-Sainte.

Par ces calomnies, les Manichéens séduisoient beaucoup de monde, & leur Secte ne s'offroit aux esprits simples, que comme une Société de Chrétiens qui faisoient profession d'une perfection extraordinaire.

Sylvain enseigna sa doctrine pendant près de vingt-sept ans, & se fit beaucoup de Sectateurs. L'Empereur Constantin, successeur de Constans, informé des progrès de Sylvain, chargea un Officier nommé *Simon*, d'aller saisir Sylvain, & de le faire mourir.

Trois ans après la mort de Sylvain, Simon qui l'avoit fait lapider, quitta secrètement Constantinople, alla trouver les Disciples de Sylvain, les assembla & devint leur chef; il prit le nom de *Tite*, & pervertit beaucoup de monde vers la fin du septième siècle.

Simon & un nommé *Justus* eurent une contestation sur le sens d'un passage de l'Ecriture : Justus consulta l'Evêque de Cologne; Justi-

nien II, Successeur de Constantin, informé par l'Evêque de Cologne qu'il y avoit des Manichéens, envoya des ordres pour faire mourir tous ceux qui ne viendroient pas se convertir.

Un Arménien nommé *Paul*, s'échappa, & emmena avec lui deux fils, les instruisit, en mit un à la tête des Manichéens, & lui donna le nom de *Timothée :* après la mort de Timothée, Zacharie & Joseph se disputèrent la qualité de Chefs des Manichéens, & se formèrent deux partis : on se battit ; & les Sarrasins ayant fait une irruption dans ces contrées, massacrèrent presque tout le parti de Zacharie. Joseph plus adroit, trouva le moyen de plaire aux Sarrasins, & de se retirer à Epispatis, où son arrivée causa une grande joie.

Un Magistrat zélé pour la religion, força Joseph de sortir d'Epispatis; il se retira à Antioche, où il fit une grande quantité de prosélytes.

Après la mort de Joseph, les Pauliciens se divisèrent encore en deux partis : l'un avoit pour chef Sergius, homme adroit, & né avec tous les talens propres à séduire.

L'autre parti étoit attaché à Baanes : après beaucoup de contestations, les deux partis en vinrent aux mains, & se seroient détruits, si Théodote ne les eût réconciliés, en leur rappelant qu'ils étoient frères, & en leur faisant sentir que leurs divisions les perdroient.

L'Impératrice Théodora ayant pris les rênes du Gouvernement pendant la minorité de Michel, en 841, rétablit le culte des images, & crut devoir employer toute son autorité pour détruire les Manichéens : elle envoya dans tout l'Empire, ordre de découvrir les Manichéens, & de faire mourir tous ceux qui ne se convertiroient pas : plus de cent mille hommes périrent par différentes espèces de supplices.

Un nommé *Cerbeas* attaché à cette Secte, ayant appris que son père avoit été crucifié pour n'avoir point voulu renoncer à ses sentimens, se sauva avec quatre mille hommes chez les Sarrasins, s'unit à eux, & ravagea les terres de l'Empire.

Les Pauliciens se bâtirent ensuite plusieurs places fortes où tous les Manichéens, que la crainte des supplices avoit tenus cachés, se réfugièrent & formèrent une puissance formidable par leur nombre & par leur haine implacable contre les Empereurs & contre les Catholiques : on les vit plusieurs fois unis aux Sarrasins, ou seuls, ravager les terres de l'Empire, tailler en pièces les armées Romaines. Une bataille malheureuse, dans laquelle Chrisochir leur chef fut tué, anéantit cette nouvelle puissance que les supplices avoient créée, & qui avoit fait trembler l'Empire de Constantinople.

MANICHÉISME ; substantif masculin. Doctrine de Manès, laquelle consistoit à concilier avec les dogmes du Christianisme, le sentiment qui suppose que le monde & les phénomènes de la nature ont pour causes deux principes éternels & nécessaires, dont l'un est essentiellement bon, & l'autre essentiellement mauvais. *Voyez* MANÈS & MANICHÉENS.

MANICHORDION; substantif masculin. Instrument de musique à clavier, en forme d'épinette. *Le manichordion est appelé par quelques personnes*, épinette sourde.

MANIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Tangere*. Toucher avec la main. *Ne maniez pas ces bijoux, vous les gâteriez. On manie une étoffe pour en connoître la qualité.*

MANIER, signifie aussi recevoir, avoir en sa disposition, en son administration. *Il manioit alors les deniers du Roi. Ce Trésorier manie beaucoup d'argent. Il manie le bien de son frère.*

On dit figurément, *manier les affaires publiques;* pour dire, les administrer. *Ceux qui manient les affaires publiques.*

On dit proverbialement qu'*on n'a ni vu, ni manié une chose;* pour dire, qu'on ne sauroit en rendre raison. *Il demande où est sa tabatière, je ne l'ai ni vue, ni maniée.*

On dit de quelqu'un, qu'*il manie bien un instrument;* pour dire, qu'il s'en sert bien. *Il manie bien un fusil.*

On dit d'un Boulanger qui pétrit bien, qu'*il manie bien la pâte.*

On dit figurément d'un Peintre, qu'*il manie bien le pinceau;* pour dire, qu'il donne à tous ses ouvrages une délicatesse & un fini que l'on admire. Et qu'*il manie bien la couleur;* pour dire, qu'il a l'adresse de la bien employer, de s'en bien servir.

On dit aussi figurément d'un Sculpteur, qu'*il manie bien le marbre;* pour dire, qu'il sait bien travailler.

On dit de même, qu'*un Serrurier manie bien le fer*, qu'*il le manie comme si c'étoit du plomb.*

On dit encore en termes d'Art, *manier le ciseau, la pointe, le burin, la plume, le crayon, le fleuret, l'outil,* &c.

On dit figurément, *manier bien une affaire;* pour dire, la conduire avec adresse.

On dit aussi figurément, *manier un esprit, manier les esprits, manier une personne;* pour dire, les tourner, les gouverner comme on veut. *Ce Magistrat sait manier les esprits. C'est un caractère difficile à manier. Ce sont des gens qui ne se laissent pas manier comme on veut.*

On dit encore figurément, qu'*un Auteur a bien manié son sujet;* pour dire, qu'il la bien traité. Et dans le même sens, qu'*un poëte dramatique manie bien les passions.*

On dit des mots de la langue, qu'*ils sont bien ou peu maniés;* pour dire, que ces mots sont dans la bouche de tout le monde, ou qu'on s'en sert rarement.

On dit dans le même sens, qu'*une phrase est bien maniée*, qu'*elle n'est pas encore assez maniée.*

On dit à quelqu'un qui se mêle de faire une chose à laquelle il n'entend rien, *cela ne se manie pas ainsi.*

On dit, *manier un cheval;* pour dire, le faire aller, le mener avec art. *Ce cavalier manie bien son cheval.*

On dit aussi, qu'*un cheval manie bien*, qu'*il manie bien sous l'homme*, qu'*il manie bien à droite & à gauche;* pour dire, qu'il est docile à tous les mouvemens que l'écuyer veut lui faire prendre. En ce sens ce verbe est neutre.

MANIER A BOUT, signifie en termes de Couvreurs, lever la vieille tuile d'un comble, pour mettre des lattes neuves, & reposer l'ancienne tuile dessus.

MANIER A BOUT, se dit aussi en termes de Paveurs, & signifie relever

un ancien pavé, & le remettre en place.

On dit adverbialement, *au manier*; pour dire, en maniant. *Ce drap paroît bon au manier.*

Voyez TOUCHER, pour les différences relatives qui en distinguent MANIER.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la syllabe précédente, & la rend longue.

MANIÈRE; substantif féminin. *Modus*. Façon, sorte, usage. *De quelle manière vous y prendrez-vous? Cela peut se faire de cette manière. Il marche à sa manière.*

On dit, qu'*une personne a une belle manière de parler, de s'énoncer;* pour dire, qu'elle s'exprime élégamment.

On dit, *faire une chose par manière d'acquit;* pour dire, négligemment & parcequ'on ne peut guère s'en dispenser.

On dit proverbialement, *il m'a offert sa bourse, mais ce sont manières de parler;* pour dire, qu'on ne fait pas de fond sur ses offres, sur ses promesses.

On dit aussi proverbialement, qu'*un homme a été étrillé de la bonne manière, de la belle manière;* pour dire, qu'il a été battu outrageusement.

On dit dans le même sens, *traiter de la belle manière, parler de la belle manière.*

MANIÈRE, se dit en termes de Peinture, de la façon de composer & de peindre, qui est propre à chaque Artiste. C'est proprement le style.

On connoît la manière d'un Peintre à sa touche, à ses airs de tête, aux caractères de ses figures, au ton de sa couleur, à sa façon d'inventer, de composer, de dessiner. Il n'est point d'Artiste qui n'ait sa manière, & suivant son plus ou moins d'intelligence & de connoissances dans les principes & la pratique de son art, cette manière devient bonne ou mauvaise.

Avoir une *manière* & être *maniéré*, sont deux choses qu'il ne faut pas confondre. Quoique le Peintre se propose d'imiter aussi parfaitement qu'il est possible les objets naturels, & que la nature n'ait point de manière, il peut en avoir une, & même ce qu'on appelle par éloge une *belle*, une *grande manière:* mais dire qu'il est *maniéré*, c'est un reproche; c'est-à-dire, qu'il sort de la nature & du vrai; qu'il se répète par-tout; que les objets de tous ses tableaux semblent avoir été jetés dans le même moule, sans être frappés du vrai, du caractère qui les distingue, & de la couleur locale qui leur est propre.

Les grands génies se font une manière qu'ils empruntent de l'idée & de la façon dont ils voyent la nature; quelques-uns la puisent dans toutes les meilleures sources, sans s'attacher à aucun maître particulier: mais ceux dont le génie borné ne les rend pas capables de s'en faire une propre, choisissent parmi les maîtres celui qui leur plaît davantage; ils le copient, le suivent pas à pas, & ajoutent leurs défauts à ceux de leur modele. Il faut se faire un devoir d'imiter les grands génies dans la noblesse de leurs pensées, dans le sublime de leurs idées, & non pas dans leur manière de peindre.

On distingue assez communément

trois manières, comme trois temps dans chaque Peintre, sur-tout dans ceux qui ne sont pas du premier rang. La première est celle qu'il se forme dans sa jeunesse sous la conduite d'un maître; la seconde, celle qu'il s'est faite à lui-même; & la troisième, celle qui dégénère, & qui le fait reconnoître pour *maniéré*.

La première manière prise chez un maître, se conserve ordinairement fort long-temps, soit qu'elle soit bonne ou mauvaise. Les jeunes gens estiment naturellement tout ce qui sort de la main de leur maître; c'est cette première liqueur qui communique à un vase neuf son goût & son odeur, & qu'on a bien de la peine à lui ôter. Le jeune Peintre a deux obstacles à surmonter, si la manière prise du maître est mauvaise; le premier est d'en sortir, le second d'en prendre une bonne: mais pour y réussir, combien faut-il de génie, de goût & de connoissances des principes de son art?

Lorsqu'on parle de plusieurs Peintres, on dit *connoître les manières*, comme si l'on disoit distinguer parmi plusieurs tableaux l'Auteur de chacun en particulier. *Tomber dans la manière*, c'est se répéter dans ses ouvrages.

Une *manière forte & ressentie*, est celle où le dessein domine, où les muscles sont bien exprimés, les proportions exactes, les expressions fortes & les contours bien prononcés; mais il ne faut pas tomber dans l'exagération.

On appelle *manière foible & efféminée*, l'opposé de la manière ressentie. Celle qu'on appelle *manière douce & correcte*, est celle qui fait les contours gracieux, naturels, coulans & faciles.

On appelle *manière aride & mesquine*, une façon de dessiner qui fait paroître les figures efflanquées, maigres, qui rend les draperies papillottées, les contours peu savans, &c.

La *manière grande*, est à peu près la même que celle qu'on appelle *forte & ressentie;* elle prononce les contours un peu plus que dans la nature, elle en corrige les défauts; elle donne à toutes les figures un caractère de noblesse, de grâce & de grandeur qui plaît, qui enchante & qui ravit.

Il n'est pas plus difficile à un bon connoisseur de distinguer la manière d'un maître, que de connoître l'écriture d'un homme qu'il a vue plus d'une fois. Tous les hommes varient dans la conduite de la plume, & tous les Peintres diffèrent dans la manière de conduire le crayon & le pinceau. Le même Artiste n'a même pas toujours suivi la même méthode, ce qui en impose souvent aux curieux de tableaux & de desseins. Si deux hommes ne peuvent former un *A* ou un *B*, qui se ressemblent parfaitement, ils s'accorderont encore moins dans la manière de dessiner un doigt, une main entière, quelqu'habiles qu'ils soient dans l'art d'imiter les contours des objets de la nature. Mais chaque Peintre a un tour de pensée & une manière de l'exprimer qui le décèlent toujours: quand on a vu plusieurs ouvrages du même maître, avec l'attention requise, il n'est guère possible de ne pas le reconnoître dans les autres.

Il y a donc un moyen de connoître véritablement la manière des maîtres, tant dans les tableaux que

dans les desseins ; c'est de voir beaucoup de leurs ouvrages, & sur les observations qu'on y a faites, tant pour le style que pour la touche, de s'en former une idée nette & distincte, comme lorsqu'on s'imprime bien l'idée & les traits d'une personne, pour examiner par la comparaison si son portrait lui ressemble.

Mais comme les Peintres, de même que les Artistes dans d'autres genres, ne parviennent pas tout d'un coup à un certain degré de perfection, & qu'ils ont aussi leur déclin, tous leurs ouvrages ne se ressemblent pas ; on peut dire en général de tous les grands Maîtres, que leurs commencemens ont été assez bons, & que les ouvrages de ceux qui ont travaillé jusqu'à un âge fort avancé, se sentent de la foiblesse & de l'infirmité de la vieillesse. Il seroit donc inutile de prétendre y trouver la même beauté & la même vigueur que l'on remarque dans ceux qu'ils ont faits lorsqu'ils étoient dans toute leur force ; mais on y trouvera toujours les traits distinctifs du même homme.

Quelques-uns ont donné le nom de *manière moderne* au bon goût de dessein, qu'on a vu ressuscité du temps de Léonard de Vinci, & qui a toujours persévéré jusqu'à présent. Depuis la chûte des Arts, ensevelis dans le tombeau de l'Empire Romain, on s'étoit renfermé dans les bornes du goût gothique, & l'imitation parfaite de la nature ne sembloit pas être l'objet des Peintres. Ils ne suivoient ou ne paroissent avoir suivi que leur caprice : mais heureusement cette barbarie fit place au bon goût, & l'on commença à être sensible aux beautés des ouvrages antiques ; on se fit un devoir de les prendre pour modèles, & comme on y apperçut la nature, on crut devoir la préférer aux antiques mêmes, qui n'en étoient que des imitations.

Manière, se dit aussi de ce qui a l'apparence de la chose qu'on spécifie. *Il entra une manière d'Officier de Justice.*

Manières, au pluriel, signifie façon d'agir. *Ses manières sont agréables, obligeantes. Elle a des manières insupportables.*

On dit adverbialement, *de manière que ;* pour dire, desorte que. *Les choses en sont à ce point, de manière que s'il paroît . . .*

On dit aussi adverbialement, *par manière de dire*, ou *par manière d'entretien ;* pour signifier, sans avoir eu aucun dessein formé d'en parler.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Différences relatives entre air, Manieres.

L'*air* semble être né avec nous ; il frappe à la première vûe. Les *manières* viennent de l'éducation ; elles se développent successivement dans le commerce de la vie.

Il y a un bon *air* à toutes choses qui est nécessaire pour plaire. Ce sont les belles *manières* qui distinguent l'honnête homme.

L'*air* dit quelque chose de plus fin ; il prévient. Les *manières* disent quelque chose de plus solide ; elles engagent. Tel qui déplaît d'abord par son *air*, plaît ensuite par ses *manières*.

On se donne un *air*. On affecte des *manières*.

Les *airs* de grandeur que nous nous donnons mal à propos, ne servent qu'à faire remarquer notre

petiteſſe, dont on ne s'appercevroit peut-être pas ſans cela. Les mêmes *manières* qui ſiéent quand elles ſont naturelles, rendent ridicule quand elles ſont affectées.

Il eſt aſſez ordinaire de ſe laiſſer prévenir par l'*air* des perſonnes, ou en leur faveur, ou à leur déſavantage : & c'eſt preſque toujours les *manières*, plutôt que les qualités eſſentielles, qui font qu'on eſt goûté dans le monde ou qu'on ne l'eſt pas.

L'*air* prévenant & les *manières* engageantes ſont d'un plus grand ſecours auprès des Dames, que le mérite du cœur & de l'eſprit.

On dit compoſer ſon *air*, étudier ſes *manières*.

Pour être bon courtiſan, il faut ſavoir compoſer ſon *air* ſelon les différentes occurrences, & ſi bien étudier ſes *manières*, qu'elles ne découvrent rien des véritables ſentimens.

MANIÉRÉ, ÉE; adjectif. Qui a des affectations particulières & fort marquées. *Une femme maniérée. Un ſtyle maniéré.*

Maniéré, ſe dit en termes de Peinture, d'un Artiſte qui ſort de la nature & du vrai, & qui ſe répète continuellement dans ſa façon d'opérer. *Un Peintre maniéré.*

On dit auſſi, *une compoſition maniérée;* pour dire, une compoſition où les objets ſont diſpoſés avec affectation. Et *une couleur maniérée;* pour dire, celle qui eſt l'effet d'une habitude priſe & d'un ſyſtême qu'on s'eſt fait.

MANIES; ſubſtantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Déeſſes que Pauſanias croit être les mêmes que les Furies : elles avoient un temple ſous ce nom dans l'Arcadie, près du fleuve Alphée, au même endroit où Oreſte perdit l'eſprit, après avoir tué ſa mère.

MANIETTE; ſubſtantif féminin & terme d'Imprimeurs en toile. Petit morceau de feutre dont on ſe ſert pour frotter les bords du chaſſis.

MANIEUR; ſubſtantif maſculin. On appelle ainſi ſur les ports de Paris, des Gagne-deniers qui y remuent les blés avec des pelles.

MANIFESTAIRES; (les) hérétiques de Pruſſe, qui ſuivoient les erreurs des Anabaptiſtes, & croyoient que c'étoit un crime de nier leur doctrine lorſqu'ils étoient interrogés.

MANIFESTATION; ſubſtantif féminin. Action par laquelle on manifeſte. Il n'eſt en uſage que dans les matières de religion. *Dieu fit une manifeſtation de ſa gloire ſur le mont Thabor.*

MANIFESTE; adjectif des deux genres. *Manifeſtus.* Notoire, évident, public. *C'eſt une vérité manifeſte & dont perſonne ne doute. Une erreur manifeſte.*

Manifeste, ſe dit ſubſtantivement, d'un Écrit public par lequel un Prince, un État, un Parti, ou une Perſonne de grande conſidération rend raiſon de ſa conduite en quelque affaire d'importance. *L'Impératrice fit publier un Manifeſte. Le Manifeſte des Confédérés.*

Manifeste, eſt auſſi le nom que les François, Anglois, Hollandois donnent, dans les Échelles du Levant, à ce que nous nommons autrement *une Déclaration.*

Les Règlemens de la nation Angloiſe portent que les Écrivains des Vaiſſeaux ſeront tenus de remettre des Manifeſtes fidelles de leurs chargemens, à peine d'être punis comme Contrebandiers, & chaſſés du ſervice. Ceux de la nation Hollandoiſe ordonnent aux Capitaines,

Pilotes & Écrivains de remettre leurs Manifestes au Trésorier, tant à leur arrivée qu'avant leur départ, & d'assurer par serment qu'ils sont fidelles, à peine de mille écus d'amende, & d'être privés de leur emploi.

Ces Manifestes sont envoyés tous les ans par le Trésorier des Échelles aux Directeurs du Levant établis à Amsterdam, pour servir à l'examen de son compte.

MANIFESTÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* MANIFESTER.

MANIFESTEMENT; adverbe. *Manifestè*. Clairement, d'une manière évidente. *Il est prouvé manifestement qu'il est l'auteur du complot.*

MANIFESTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Faire connoître évidemment, rendre manifeste. *Dieu manifesta sa gloire & sa puissance au peuple Juif. Jésus-Christ s'est manifesté plusieurs fois à ses Disciples après sa résurrection. La clémence du Prince se manifesta dans cette occasion.* Il est plus usité dans les matières de religion que dans les autres.

Voyez DÉCLARER, pour les différences relatives qui en distinguent MANIFESTER, &c.

MANIGANCE; substantif féminin du style familier. *Astutia*. Mauvaise ruse, procédé artificieux dont on se sert pour faire réussir une affaire. *On découvrit leur manigance.*

MANIGANCÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* MANIGANCER.

MANIGANCER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme du style familier, qui signifie tramer quelque petite ruse. *Ils manigancèrent ensemble ce projet.*

MANIGUETTE; substantif féminin. Sorte de graine qui se trouve en Afrique, & qu'on appelle aussi *Malaguette* Voyez *ce mot.*

MANIL; substantif masculin. Arbre assez commun en Guyane: il porte ordinairement sur ses vieilles branches une résine qui sert de bray aux habitans. Elle conserve assez bien le bois qu'on en frotte Pour l'avoir, il faut quelquefois abattre l'arbre, qui heureusement sert à d'autres usages On le coupe de longueur, on le refend pour en faire des douves de bariques: le bardeau qu'on en fait dure dix ans.

MANILLE; substantif féminin. Terme du Jeu d'Hombre, du Quadrille & du Tri. C'est en noir le deux, & en rouge le sept de la couleur dans laquelle on joue. La Manille est le second Matador.

MANILLE; ville forte des Indes, capitale de l'île de Luçon, & la seule ville de cette île avec un bon château, un havre magnifique, & un archevêché. On y jouit presque toujours d'un équinoxe perpétuel, car la longueur du jour ne diffère pas de celle des nuits d'une heure pendant toute l'année, mais la chaleur y est excessive.

Cette ville, qui appartient aux Espagnols, est située au pied d'une file de montagnes, sur le bord oriental de la baie de Luçon. Les Maisons y sont presque toutes de bois, à cause des tremblemens de terre. On y compte environ trois mille habitans, tous nés de l'union d'Espagnols, d'Indiens, de Chinois, de Malabares, de Noirs & d'autres.

Les femmes de distinction s'habillent à l'espagnole, & elles sont rares; toutes les autres n'ont pas besoin de tailleurs: elles s'attachent de la ceinture en bas un morceau

de toile peinte qui leur sert de jupe, tandis qu'un morceau de la même toile leur sert de manteau. La grande chaleur du pays les dispense de porter des bas & des souliers.

On permet aux Portugais de négocier à Manille, mais les Chinois y font la plus grande partie du commerce.

MANILLE, est aussi le nom de l'île de Luçon. *Voyez* LUÇON.

On appelle *îles Manilles*, les Philippines. *Voyez* PHILIPPINES.

MANIOQUE; substantif masculin. Arbrisseau qui croît en Amérique, & des racines duquel on retire une farine avec laquelle on fait une sorte de pain appelé *Cassave*. Les Peuples de l'Amérique, depuis la Floride jusqu'au Magellan, le cultivent avec soin, & usent de la cassave par préférence au maïs, qu'ils ont en abondance. Cet arbrisseau s'élève depuis trois jusqu'à huit à neuf pieds de hauteur; sa tige est rouge, ligneuse, tortueuse, cassante, semblable à celle du sureau. Ses feuilles sont digitées comme celles du chanvre; ses fleurs sont à cinq pétales d'un jaune pâle, la graine ressemble à celle du ricin, & n'est bonne qu'à semer. Cet arbrisseau, ainsi que tous ceux à moelle, prend très-facilement de bouture.

On connoît trois sortes de maniocs à Cayenne: savoir, 1°. le maillé, qui vient de chez les Indiens appelés *Maillés*; sa racine est bonne à arracher au bout de huit ou neuf mois; elle a la figure d'une betterave, & elle en a aussi la couleur quand on lui a enlevé la première peau. 2°. Le manioque rouge, qui a plus de goût que le précédent; il doit rester en terre un an. 3°. Le manioque Baccacova; il est en usage chez les seuls Indiens. Dans la Guyane, on plante le manioque quand il commence à pleuvoir de temps en temps: ce plant se multiplie de branches coupées de sept ou huit pouces de longueur.

Dans les Indes & en Amérique, on mange en manière d'épinars les feuilles du manioque, hachées & cuites dans l'huile.

La racine de cet arbrisseau mangée crûe, seroit un poison mortel; mais lorsqu'elle est préparée, on en peut faire du pain si bon, que l'on dit que les Européens mêmes le préfèrent par goût au pain de froment. De quelque manière qu'on s'y prenne, l'essentiel est d'enlever à cette racine un lait, qui est un véritable poison; voici la méthode simple des Indiens & des Sauvages. Après avoir arraché les racines du manioque, qui ressemblent assez à des navets, ils les lavent & en enlèvent la peau: ils rapent & écrasent cette racine, & la mettent dans un sac de jonc d'un tissu très-lâche; ils disposent sous ce sac un vase très-pesant, qui faisant l'office de poids, exprime le suc de manioque, & le reçoit en même temps. On rejette ce suc, qui est mortel pour les hommes & même pour les animaux, quoiqu'ils en soient très-friands. On fait sécher sur des plaques, à l'aide du feu, la substance farineuse qui reste, & l'on achève par-là de dissiper toutes les parties volatiles. Les grumeaux de manioque desséchés & divisés, font la farine du manioque, appelée au Brésil & au Pérou *farina de palo*: on en fait du *couac* ou de la cassave.

Les Indiens de la côte de Cayenne préfèrent le couac à la cassave; il est connu à la Martinique sous le nom de *farine de manioque*: on en

fait au moins autant d'usage que de la cassave. Pour faire le couac, on jette dans une poelle large & profonde de la farine de manioque; on remue sur un feu lent & modéré cette farine durant huit heures de suite, prenant garde qu'elle ne se pelotte en masse, pendant que l'humidité de la farine s'évapore doucement : l'opération est finie quand la fumée diminue, & que le couac en rougissant, se réunit en petits grains.

La cassave se fait en desséchant la farine du manioque, jusqu'à ce qu'elle soit compacte : on la casse pour la passer dans une espèce de tamis appelé *manaret :* pendant cette opération, on fait chauffer une platine, qui est ou de terre cuite ou de fer : on y étend la farine jusqu'au bord de tous les côtés; lorsqu'elle se couvre de petites élévations, c'est une marque que la cassave est cuite du côté où elle touche la platine; on la retourne pour la cuire également de l'autre côté : on l'expose ensuite au soleil, afin qu'elle se conserve long-temps : on la garde dans un lieu chaud au défaut d'étuve. Ces espèces de galettes, larges & minces, s'appellent *pain de cassave* ou *pain de Madagascar :* les Sauvages les font plus épaisses. Pour faire usage du couac ou de la cassave, il ne s'agit que de les humecter avec un peu d'eau pure ou de bouillon.

Le lait exprimé de la racine de manioque, a la blancheur & l'odeur du lait d'amande. Quoique ce soit un poison, en le laissant déposer on obtient une substance blanche & nourrissante que l'on trouve dans le fond du vase, & qu'on lave bien avec de l'eau. Cette fécule a l'apparence de l'amidon. On l'appelle *moussache ;* on l'emploie au même usage que notre amidon : mais cette poudre brûle les cheveux à la longue : on en fait aussi des espèces d'échaudés & des masse-pains, &c. en y mêlant du sucre. Cette troisième préparation de la farine de manioque, s'appelle *cipipa*. On donne le nom de *cabiou* à la préparation suivante : on prend l'eau de manioque toute simple & celle qui est sur le cipipa : on les fait réduire à moitié sur le feu en les écumant à mesure : on y ajoute alors une cuillerée de cipipa, & on fait bouillir le tout jusqu'à ce qu'il ait acquis une certaine consistance; on y met du sel & du piment : voilà le *cabiou*. On fait aussi du *langou* avec de la cassave qu'on trempe un peu dans de l'eau froide, & on la jette ensuite dans de l'eau bouillante : on remue le tout, & il en résulte une sorte de pâte ou bouillie qui est la nourriture la plus ordinaire des Esclaves noirs : elle est saine & légère. Le *matété* est du langou, dans lequel on mêle du sucre ou du syrop : les Nègres s'en nourrissent quand ils sont malades.

Par l'Édit du Roi, nommé le *Code noir*, donné à Versailles au mois de Mars 1685, il est expressément ordonné aux habitans des îles Françoises, de fournir pour la nourriture de chacun de leurs Esclaves âgé au moins de dix ans, la quantité de deux pots & demi de farine de manioque par semaine, le pot contenant deux pintes; ou bien, au défaut de farine, trois cassaves pesant chacune deux livres & demie.

On prétend que le suc du roucou est un contre-poison pour ceux qui auroient avalé du manioque non-

préparé, pourvu qu'on l'avale sur le champ; car ce remède n'auroit aucun effet, si on laissoit passer plus d'une demi-heure. On a lu à l'Académie de Berlin, le 17 Mai 1764, quelques Expériences curieuses que M. Ph. Fermin, Médecin, a faites à Surinam, sur le suc exprimé de la racine de la cassave amère ou du manioque. Ce Docteur a fait périr dans l'intervalle de vingt-quatre minutes, des chiens & des chats auxquels il a donné ce suc à une dose médiocre, comme à celle d'une once & demie pour un chien moyen. Les symptômes qui précédoient une mort si prompte étoient des envies de vomir, des anxietés, des mouvemens convulsifs, la salivation & une évacuation abondante d'urine & d'excrémens. Ayant ouvert le corps de ces animaux, M. Fermin trouva dans leur estomac la même quantité de suc qu'ils avoient avalée, sans aucun vestige d'inflammation, d'altération dans les viscères, ni de coagulation dans le sang; d'où il conclut que ce poison n'est pas âcre ou corrosif, & qu'il n'agit que sur le genre nerveux. M. Fermin dit avoir guéri un chat, qu'il avoit empoisonné ainsi, en le faisant vomir avec de l'huile chaude de navette: il ajoute qu'ayant distillé à un feu gradué cinquante livres de suc récent de manioque, la vertu de ce poison n'a passé que dans les trois premières onces de l'esprit qu'il a retiré & dont l'odeur étoit insupportable. Il a eu occasion d'essayer sur un Esclave empoisonneur la force terrible de cet esprit: il en donna à ce malheureux trente-cinq gouttes, qui furent à peine descendues dans son estomac, qu'il poussa des hurlemens affreux, & donna le spectacle des contorsions les plus violentes; ce qui fut suivi d'évacuations & de mouvemens convulsifs, dans lesquels il expira au bout de six minutes. Trois heures après on ouvrit le cadavre, & on ne trouva aucune partie offensée ni enflammée, mais l'estomac s'étoit rétréci de plus de la moitié.

MANIMA; substantif masculin. Serpent aquatique du Brésil: il ne sort que peu ou point de l'eau: il s'en trouve qui ont trente pieds de longueur: il est tiqueté de différentes couleurs fort opposées entr'elles. Les Sauvages disent que c'est de-là qu'ils ont pris la coutume de se peindre le corps: ils ont une si grande vénération pour cet animal, que celui à qui le manima s'est fait voir demeure persuadé qu'il vivra très-long-temps.

MANIPA; substantif féminin. Divinité adorée par les Tartares, particulièrement par ceux du Tangut. On la représente ordinairement avec neuf têtes disposées en forme de pyramides. C'est une Divinité sanguinaire, si l'on en juge par les sacrifices qu'on lui offre. Dans certains jours de l'année, Manipa inspire une fureur religieuse à un jeune homme qu'on nomme *Plust* ou *Buth*. Il court de côté & d'autre, comme un possédé, armé d'un arc & de plusieurs flèches, qu'il décoche sur tous ceux qui ont le malheur de se rencontrer sur son passage. Les Ministres de la Déesse relèvent les corps de ceux que Buth a tués, les portent dans le temple, & les offrent à Manipa, comme des victimes qui lui sont agréables.

MANIPOURI. *Voyez* TAPIR.

MANIPULAIRE; substantif masculin. *Manipularius*. Titre que portoit dans la Milice Romaine, l'Officier qui commandoit un certain corps

d'infanterie que l'on appeloit *Manipule*. Les Manipulaires furent aussi appelés *Centurions*.

MANIPULATION; substantif féminin. Manière d'opérer en Chimie, en Pharmacie & en plusieurs Arts. *Il y a la théorie de l'art & la manipulation*.

MANIPULE; substantif masculin. *Manipulus*. Ornement ecclésiastique que le Prêtre porte au bras gauche lorsqu'il célèbre la Messe, & que le Diacre & le Sous-Diacre portent aussi quand ils servent à l'autel. Cet ornement consiste dans une bande d'étoffe large de trois à quatre pouces, & terminée en forme de petite étole. Le manipule tient la place du mouchoir ou de la serviette que les Prêtres de la primitive Église portoient au bras pour s'essuyer les yeux, la main, la bouche ou le visage.

MANIPULE, s'est dit autrefois dans la Milice Romaine, d'un corps d'infanterie qui, du temps de Romulus, formoit la dixième partie d'une légion; mais sous Marius, la légion fut composée de trente manipules, & chaque manipule contenoit plus ou moins d'hommes, selon que la légion étoit plus ou moins forte. Dans une légion composée de six mille hommes, le manipule étoit de deux cens hommes ou de deux centuries, parceque le manipule avoit deux centurions qui le commandoient, & dont l'un étoit comme lieutenant de l'autre. Les Romains donnoient le nom de Manipule à cette troupe, de l'enseigne qui étoit à la tête de ces corps. Cet enseigne, *Manipulus*, consistoit dans les commencemens en une botte d'herbe attachée au bout d'une perche, usage qui subsista jusqu'à ce que les Romains eussent substitué les aigles à leur botte de foin.

MANIPULE, se dit en termes de Médecine & de Pharmacie, pour signifier une poignée. Cette quantité se désigne dans les ordonnances par un M, suivi du chiffre qui indique le nombre des poignées.

MANIPULES, se dit en termes d'Artificiers, d'une certaine quantité de pétards de fer ou de cuivre joints ensemble par un fil d'archal, & chargés de poudre grainée & de balles de mousquets, qu'on jette où l'on veut qu'ils fassent leur effet par le moyen d'un mortier; comme les bombes & les carcasses.

MANIQUE; substantif féminin. *Manica*. Défense ou couverture que certains Ouvriers se mettent à la main pour qu'elle puisse résister au travail. *La manique d'un Chapelier, d'un Cordonnier*.

MANITOU; substantif masculin. Les habitans de la baie d'Hudson, & la plûpart des Sauvages de l'Amérique septentrionale, appellent ainsi un certain esprit qu'ils s'imaginent être renfermé dans toutes les créatures vivantes & même inanimées. Chacun de ces Sauvages choisit pour son manitou le premier objet qui frappe ses sens, & l'honore comme sa divinité tutelaire. Les Illinois, dit le Père Marest, exposent leurs manitous dans leurs cabanes, & ils leur font des sacrifices de chiens & d'autres animaux. Les guerriers les portent dans une natte, & les invoquent sans cesse pour remporter la victoire sur leurs ennemis. Les Charlatans ont pareillement recours à leurs manitous, &c.

MANIVEAU; substantif masculin. Petit plateau d'osier. Il ne se dit

guère qu'en cette phraſe. *Maniveau d'éperlans.*

MANIVELLE ; ſubſtantif féminin. Pièce de fer ou de bois qui ſe replie deux fois à angles droits, qui eſt placée à l'extrémité d'un arbre ou eſſieu, & qui ſert à le faire tourner. *La manivelle d'un moulin à caffé.*

En termes de Marine, on appelle *manivelle du gouvernail*, la pièce de bois que le timonnier tient à la main pour faire jouer le gouvernail. La manivelle doit être à peu près la longueur du tiers de la largeur du vaiſſeau.

MANLIEU. *Voyez* MANGLIEU.

MANLIUS CAPITOLINUS; célèbre Guerrier de l'ancienne Rome, qui ſe ſignala dans les armes dès l'âge de ſeize ans. Il ſe réveilla dans le Capitole, aux cris des oies, lorſque Rome fut priſe par les Gaulois, & repouſſa les ennemis qui vouloient ſurprendre cette forterеſſe. Ce ſervice important lui fit donner le ſurnom de *Capitolin* & de *Conſervateur de la Ville*, 390 ans avant Jésus-Christ. Manlius ſe ſervit du crédit que lui donnèrent ſes exploits pour ſoulever la populace. Il propoſa l'abolition de toutes les dettes dont le peuple Romain étoit chargé. *Cornelius Coſſus*, Dictateur, le fit arrêter comme un rebelle. Le Peuple prit le deuil & le délivra. L'ambitieux Romain profita mal de ſa liberté, il excita de nouveau le peuple à la ſédition. La conjuration éclate; les Tribuns du Peuple citent Manlius le chef des factieux, & ſe rendent ſes accuſateurs. L'aſſemblée ſe tenoit dans le Champ de Mars, à la vue du Capitole, que Manlius avoit ſauvé. Cet objet parloit fortement en ſa faveur. Les Juges s'en apperçurent; on tranſporta ailleurs le lieu des Comices, & Manlius condamné comme conſpirateur, fut précipité du haut du Capitole, 384 ans avant Jésus-Christ. Il y eut une défenſe expreſſe qu'aucun de ſa famille portât à l'avenir le ſurnom de *Marcus*, & qu'aucun Patricien habitât dans la citadelle où il avoit eu ſa maiſon.

MANLIUS TORQUATUS ; Conſul & Capitaine romain, fils de *Manlius Imperioſus*, avoit l'eſprit vif, mais peu de facilité à parler. Son père n'oſant le produire à la ville, le retint à la campagne parmi des eſclaves. Ce procédé parut ſi injuſte à *Marcus Pomponius*, Tribun du peuple, qu'il le cita pour en rendre compte. *Torquatus* le fils, indigné qu'on pourſuivit ſon père, alla ſecretement chez le Tribun, & lui fit jurer le poignard à la main, qu'il abandonneroit cette accuſation. Cette action de générоſité toucha le peuple, qui le nomma l'année d'après Tribun militaire. La guerre contre les Gaulois s'étant allumée, un d'entre eux propoſa un combat ſingulier avec le plus vaillant des Romains; Manlius s'offrit à combattre ce téméraire, le tua, lui ôta une chaîne d'or qu'il avoit au cou & la mit au ſien. Delà vint le ſurnom de *Torquatus* qui paſſa enſuite à ſes deſcendans. Quelques années après il fut créé Dictateur, & il eut la gloire d'être le premier Romain qu'on eût élevé à la dictature avant d'avoir été Conſul. Il fut ſouvent Conſul depuis, il l'étoit l'an 340 avant Jésus-Christ, pendant la guerre contre les Latins. Le jeune Manlius ſon fils accepta dans le cours de cette guerre un défi qui lui fut préſenté par un des chefs des ennemis. Les généraux romains avoient fait défendre d'en accepter

aucun, mais le jeune Héros, animé par le souvenir de la victoire que son père avoit remportée dans une pareille occasion, attaqua & terrassa son adversaire. Victorieux, mais désobéissant, il revint au camp où il reçut par ordre de son père une couronne & la mort. Manlius Torquatus après cette exécution vertueusement barbare, vainquit les ennemis près du fleuve Visiris, dans le temps que son collègue *Décius Mus* se dévouoit à la mort pour sa patrie. On lui accorda l'honneur du triomphe; mais les jeunes gens indignés de sa cruauté, ne voulurent pas aller audevant de lui, & on donna depuis le nom de *Manliana dicta* à tous les arrêts d'une justice trop exacte & trop sévère. Les vieux Sénateurs le respectèrent davantage, & ils voulurent l'élever de nouveau au Consulat; mais Manlius le refusa, en disant qu'il ne pouvoit plus souffrir les vices du peuple, comme le peuple ne pouvoit plus supporter sa sévérité.

MANNE; substantif féminin. *Manna*. Espèce de suc congelé qui tient beaucoup de la nature du sucre & du miel, qui se fond & se dissout facilement dans l'eau, d'un goût doux, mielleux, d'une odeur foible & fade. On en distingue de plusieurs sortes: il y en a de couleur blanche ou jaunâtre, il y en a de grasse ou solide, en larmes ou en grains, ou en marrons, enfin selon la forme, le lieu ou la récolte, & les arbres d'où elle sort.

La *manne de Calabre* est communément en larmes grassettes, d'un blanc blond, d'une odeur de drogue, jaunissant par la suite, & devenant plus glutineuse & un peu âcre. On choisit celle qui est légère, pure, d'un jaune clair & agréable au goût; elle purge mieux que celle qui est très-pure & en larmes.

Dans la Calabre & la Sicile, la manne découle d'elle-même ou par incision de deux sortes de frêne; c'est pendant les chaleurs de l'été que cet écoulement se fait, à moins qu'il ne tombe de la pluie. La manne sort des branches & des feuilles de cet arbre, & elle se durcit par la chaleur du soleil en grains ou en grumeaux. Les habitans de la Calabre appellent la manne qui coule d'elle-même, *manna di spontana*, & celle qui sort par une incision faite à l'écorce de l'arbre, *manna forzatella*: on appelle *manna di fronde* celle que l'on recueille sur les feuilles, & *manna di corpo*, celle que l'on tire du tronc de l'arbre.

M. Geoffroi dit que dans la Calabre la manne coule d'elle-même par un temps serein, depuis le 20 de Juin jusqu'à la fin de Juillet, du tronc & des grosses branches des frênes: elle commence à couler vers le midi, & continue jusqu'au jour, sous la forme d'une liqueur claire: elle s'épaissit ensuite peu-à-peu, & se forme en grumeaux qui durcissent & deviennent blancs: on ne les ramasse que le lendemain au matin, en les détachant avec des couteaux de bois, pourvu que le temps ait été serein pendant la nuit; car s'il survient de la pluie ou du brouillard, la manne se fond & se perd entièrement. Après que l'on a ramassé les grumeaux, on les met dans des vases de terre non vernissés, ensuite on les étend sur du papier blanc, & on les expose au soleil jusqu'à ce qu'ils ne s'attachent plus aux mains; c'est-là ce qu'on appelle la *manne choisie* du tronc

de l'arbre, ou la *manne en sorte des boutiques*.

Sur la fin de Juillet, lorsque cette liqueur cesse de couler, les paysans font des incisions dans l'écorce des deux sortes de frênes; alors il découle encore une semblable liqueur depuis le midi jusqu'au soir, qui se coagule en grumeaux plus gros. Quelquefois ce suc est si abondant, qu'il coule jusqu'au pied de l'arbre, & y forme de grandes masses qui ressemblent à de la cire ou à de la résine. On les y laisse pendant un ou deux jours afin qu'elles durcissent, ensuite on les coupe par petits morceaux, & on les fait sécher au soleil; c'est-là ce que l'on appelle la manne par incision, *manna forzatella ;* sa couleur n'est pas si blanche, elle devient bientôt jaunâtre, puis brunâtre : elle est toujours remplie d'impuretés.

La troisième espèce de manne est celle que l'on recueille sur les feuilles du petit frêne; c'est la *manna di fronde*. Aux mois de Juillet & d'Août vers le midi, on la voit paroître d'elle-même comme de petites gouttes d'une liqueur très-claire, sur les fibres nerveuses des grandes feuilles, & sur les veines des petites; par la chaleur ces gouttes se coagulent bientôt en petits grains blancs de la grosseur du froment. Cette manne est difficile à ramasser; aussi la trouve-t-on rarement dans les boutiques, même en Italie : on l'appelle *manne mastichine* ou *en grains*.

Les habitans de la Calabre mettent de la différence entre la manne tirée par incision des arbres qui en ont déjà donné d'eux-mêmes, & celle qui est tirée des frênes sauvages, qui n'en donnent jamais d'eux-mêmes; on prétend que cette dernière est meilleure que la première, de même que la manne qui coule d'elle-même du tronc, est préférable à toute autre. Quelquefois après que l'on a fait l'incision dans l'écorce de certains frênes qui ne sont qu'une variété de notre *fraxinus excelsior*, & ne croissent qu'à la hauteur de quinze pieds, on y insère des pailles ou de petites branches, & par ce moyen le suc qui coule le long de ces corps, prend en s'épaississant la forme des stalactites pendantes que l'on enlève quand elles sont assez grandes. Telle est la manne en larmes de nos boutiques, qui est légère, blanchâtre, pure, d'un très-bon goût, mais qui purge moins que les autres : on la tient bien enfermée dans des boîtes : car le contact de l'air la ramollit ou la fait jaunir facilement.

Après la manne en larmes, on fait plus de cas dans nos boutiques de la manne sèche & en *sorte*, connue sous le nom de *manne de Marême :* on place après celle-là la *manne de Cinesy*, qui est blanche, sèche & en petites larmes. Vient ensuite la *manne Romagne* qui est en larmes assez grosses, mêlées de marrons ou grumeaux & de couleur jaunâtre; puis la manne de Calabre, & celle que l'on récolte dans la Pouille, vers Galliopoli près du mont Garganus, appelé aujourd'hui *le mont Saint-Ange ;* quoiqu'elle ne soit pas fort sèche, & que sa couleur soit un peu jaune, elle n'est pas moins estimée. Enfin la moins recherchée est celle qui vient dans le territoire de Rome, appelée la *tolfa*, près Civita Vecchia. Cette manne quoique sèche, est opaque & pesante.

Outre ces sortes de mannes de l'Italie,

l'Italie, nous avons encore celle de France, nommée *manne de Briançon* ou *du Melèze*, parcequ'elle découle près de Briançon en Dauphiné, de l'arbre qui porte le nom de *Melèze*.

Cette manne est blanche, en petits grains alongés & de la grosseur du poivre : elle est douce & agréable, d'un goût de sucre, & un peu résineux : on en fait rarement usage à Paris, car elle purge beaucoup moins que celle d'Italie. La manne de Briançon paroît sur les feuilles du melèze en différens temps, depuis le 20 Juin jusqu'à la fin d'Août. On n'en peut faire la récolte que dans des années chaudes & sèches; car il ne paroît point de manne quand la saison est pluvieuse : on a de la peine à la séparer de la feuille du melèze, où elle est attachée fortement.

Les paysans vont le matin abattre à coups de hache les branches de cet arbre; & les ayant mises par monceaux, ils les gardent à l'ombre sous les arbres. Le suc qui est trop mou s'épaissit & se durcit dans l'intervalle de vingt-quatre heures; alors on le ramasse, & on l'expose au soleil pour le sécher entièrement.

On fait usage en Orient d'une autre espèce de manne qui vient d'un arbrisseau épineux, nommé *alhagi* ou *agul*, & qui croît abondamment en Égypte, en Arménie, en Géorgie, autour du mont Ararat & d'Ecbatane, & dans quelques îles de l'Archipel; même en Perse, où les peuples appellent cette manne *trunschibin*, de même que les Arabes la nomment *thereniabin* & *trungibin*.

On trouve encore la manne sur le pin, le sapin, le chêne, le genevrier, l'érable, l'olivier, le cédre, le figuier, & sur plusieurs autres arbres.

Les diverses espèces de mannes sont désignées dans les auteurs, sous quantité de noms assez différens. On a appelé la manne dans les premiers temps, *miel de l'air* ou *rosée céleste*, parcequ'on croyoit qu'elle tomboit la nuit sur les feuilles de frêne de la même manière que Dieu fit autrefois pleuvoir dans le désert la manne des Israélites; on a encore appelé *manne*, des sucs concrets qui se trouvent sur les feuilles du cédre, de l'apocin de Syrie, *&c.*

La manne est un purgatif très-bon & très-doux : c'est de tous les remèdes employés dans la pratique moderne de la médecine, celui dont l'usage est le plus fréquent, surtout dans le traitement des maladies aiguës, parcequ'il remplit l'indication qui se présente le plus communément dans ces cas; savoir, l'évacuation par les couloirs des intestins, & qu'elle la remplit efficacement, doucement & sans danger.

Il seroit superflu de spécifier les cas dans lesquels il convient de purger avec de la manne. Elle réussit parfaitement toutes les fois qu'une évacuation douce est indiquée; elle concourt encore efficacement à l'action des purgatifs irritans, elle purge même les hydropiques, elle est véritablement hydragogue, & enfin elle ne nuit jamais, que dans les cas où la purgation est absolument contr'indiquée.

On la donne quelquefois seule, à la dose de deux onces jusqu'à trois, dans les sujets faciles à émouvoir, ou lorsque le corps est disposé à l'évacuation abdominale. On

la fait fondre plus ordinairement dans une infusion de séné, dans une décoction de tamarin ou de plantes amères; on la donne aussi avec la rhubarbe, avec le jalap, avec différens sels, notamment avec un ou deux grains de tartre émétique, dont elle détermine ordinairement l'action par les sels.

On corrige assez ordinairement sa saveur fade & douceâtre, en exprimant dans la liqueur où elle est dissoute un jus de citron, ou en y ajoutant quelques grains de crême de tartre; mais ce n'est pas pour l'empêcher de se changer en bile, ou d'entretenir une cacochimie chaude & sèche, selon l'idée de quelques médecins, que l'on a recours à ces additions.

C'est encore un vice imaginaire que l'on se proposeroit de corriger par un moyen qui produiroit un vice très-réel, si l'on faisoit bouillir la manne pour l'empêcher de fermenter dans le corps, & pour détruire une prétendue qualité venteuse. Une dissolution de manne acquiert par l'ébullition un goût beaucoup plus mauvais que n'en auroit la même liqueur préparée, en faisant fondre la manne dans de l'eau tiéde. Aussi est-ce une loi pharmaceutique véritablement peu observée, mais qu'il est bon de ne pas négliger pour les malades délicats & difficiles, de dissoudre la manne à froid autant qu'il est possible.

Manne, se dit en termes de l'Écriture Sainte, de la nourriture miraculeuse que Dieu fit tomber dans le Désert pendant quarante ans, pour nourrir le peuple Juif. A peine sortis de l'Égypte, les Israélites commencèrent à murmurer contre Moïse & Aaron leurs conducteurs qui les avoient amenés, disoient-ils, dans cette solitude pour les faire mourir de faim. Ils regrettoient l'Égypte où ils étoient assis auprès des marmites pleines de viandes, & avoient du pain en abondance. Le Seigneur entendit leurs murmures, & leur fit dire par la bouche de Moïse, qu'il leur enverroit le soir même de la viande, & le lendemain matin du pain. En effet il leur vint ce soir-là même une grande quantité de cailles, & le lendemain dès la pointe du jour tous les environs du camp furent couverts d'une rosée qui se consolidant, parut sur la terre comme une espèce de gelée. A cette vue les enfans d'Israël exprimèrent, selon plusieurs auteurs, leur étonnement, en se disant les uns aux autres *manhu*, qui signifie en hébreu, *qu'est-ce que ceci?* C'est, leur répondit Moïse, le pain que le Seigneur vous a promis. Que chacun de vous en prenne autant qu'il est nécessaire pour se nourrir pendant toute la journée; mais qu'il n'en réserve point pour le lendemain. Ceux qui malgré les ordres de Moïse en voulurent faire des provisions, les trouvèrent le lendemain gâtées & pleines de vers. Il falloit recueillir cette manne le matin avant le lever du soleil. Cet astre en paroissant la faisoit fondre. il n'en tomboit point le samedi, jour consacré. Il falloit en ramasser la veille pour deux jours, & dans cette occasion Dieu permettoit qu'elle se gardât jusqu'au lendemain sans se corrompre. Plusieurs savans ont recherché ce que c'étoit que cette manne, & quel goût elle avoit. Voici ce que dit Moïse au chapitre 16 de l'Exode: « Israël appela cette nourriture *manne*, parcequ'elle étoit comme une se-

mence blanche de coriandre, & que son goût étoit pareil à celui de la fleur de farine mêlée avec du miel ». Aaron par l'ordre de Moïse, mit dans un vase une certaine quantité de manne qu'il conserva dans le tabernacle pour être un monument éternel de la bonté de Dieu envers son peuple, & du prodige qu'il avoit opéré en sa faveur.

On dit figurément de quelque viande ou de quelque fruit qui est abondant dans un pays, & qui sert à nourrir un peuple, que *c'est une bonne manne*, *une vraie manne*.

Manne, se dit aussi figurément des alimens de l'esprit. *La vérité est la manne dont se nourrit l'esprit du sage.*

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

On prononce & l'on devroit écrire *mâne*.

MANNE; substantif féminin. Espèce de pannier d'osier plus long que large, où l'on met ordinairement le linge, la vaisselle qu'on porte sur la table. *Portez ce linge dans la manne.*

On appelle *manne d'enfant*, un long panier d'osier en forme de berceau, avec une anse à chaque côté & quatre pieds dessous, où l'on met coucher les enfans au maillot.

Ce mot a la même prononciation que le précédent.

MANNEQUIN; substantif masculin. *Cista.* Sorte de panier long & étroit dans lequel on apporte des fruits ou de la marée au marché. *Un mannequin de fruits.*

Mannequin, se dit en termes de Peinture, d'une figure d'homme faite de bois, d'osier ou de carton, de laquelle les jointures ou attaches des membres sont faites de manière que l'artiste peut l'accommoder comme il lui plaît pour disposer ses draperies, suivant les diverses attitudes des figures qu'il veut peindre.

On dit, qu'*une figure sent le mannequin;* pour dire, qu'elle n'a pas été étudiée sur la nature.

On dit aussi, que *des draperies sentent le mannequin;* pour dire, qu'elles sont disposées avec affectation.

Mannequin, est aussi le nom d'une ancienne mesure dont on se servoit autrefois en Angleterre, & qui contenoit huit balles ou deux cuves, autres mesures angloises dont on ne connoît que les noms.

MANNEQUINÉ, ÉE; adjectif & terme de peinture. *On dit que des draperies sont mannequinées;* pour dire, qu'elles sont disposées avec affectation.

MANNOZI, (Jean) nom d'un fameux Peintre Italien; mort en 1636, âgé de 46 ans. Cet Artiste a illustré l'école de Florence, par la supériorité de son génie: il entendoit parfaitement la poëtique de son Art; rien n'est plus ingénieux, & en même temps n'est mieux exécuté, que ce qu'il peignit dans les salles du Palais du Duc, pour honorer non les vertus politiques de Laurent de Médicis, mais son caractère bienfaisant & son goût pour les beaux Arts. *Mannozi* réussissoit particulièrement dans la peinture à fresque. Le temps n'a point de prise sur les ouvrages qu'il a faits en ce genre. Ses couleurs sont, après plus d'un siècle, aussi faîches, que si elles venoient d'être employées. Ce Maître étoit savant dans la perspective & dans l'optique; il a si bien imité des bas-reliefs de stuc, qu'il faut y porter la main, pour s'assurer qu'ils ne sont

point de sculpture. Il n'est que trop ordinaire que les grands talens soient ternis par de grands défauts. Il ne faut pas dissimuler l'esprit inquiet & capricieux de Mannozi. Ennemi du genre humain, envieux de tout mérite, & porté à décrier toutes sortes de talens, il eut même après sa mort, des rivaux qui voulurent insinuer au Grand Duc, de détruire ses ouvrages; mais ce Prince n'en fut que plus décidé à les conserver.

MANOA EL DORADO; ville imaginaire, qu'on a supposé exister dans l'Amérique, sous l'équateur, au bord du lac de Parime. On a prétendu que les Péruviens échappés au fer de leurs conquérans, se réfugièrent sous l'équateur, y bâtirent le Manoa, & y portèrent les richesses immenses qu'ils avoient sauvées.

Les Espagnols ont fait des efforts dès 1570, & des dépenses incroyables, pour trouver une ville qui avoit couvert ses toits & ses murailles de lames & de lingots d'or.

Cette chimère a couté la vie à des milliers d'hommes. Au reste la ville fictive de Manoa el Dorado n'existe plus sur les cartes, où des Géographes trop crédules l'avoient placée.

MANOBI. *Voy.* Pistache de Terre.

MANOE; petite île de Dannemarck, sur la côte orientale du Duché de Slefwick, près de Ripen. Elle n'est pas fort peuplée.

MANŒUVRE; substantif masculin. *Operarius.* Ce mot signifie proprement celui qui travaille de ses mains; mais on ne s'en sert qu'en parlant d'un aide à maçon, d'un aide à couvreur, *&c. Il donne trente sous par jour à chaque manœuvre.*

MANŒUVRE; substantif féminin, & terme de Marine. Il se dit de l'art de conduire un vaisseau, de régler ses mouvemens, & de lui faire faire toutes les évolutions nécessaires, soit pour la route, soit pour le combat.

Les anciens ne connoissoient point cet art. André Doria Génois, qui commandoit les galères de France, sous François I, fixa la naissance de la manœuvre, par une pratique toute nouvelle. Il connut le premier qu'on pouvoit aller sur mer par un vent presque opposé à la route. En dirigeant la proue vers un air de vent, voisin de celui qui lui étoit contraire, il dépassoit plusieurs navires, qui bien loin d'avancer, ne pouvoient que rétrograder, ce qui étonna tellement les navigateurs de ce temps, qu'ils crurent qu'il y avoit quelque chose de surnaturel. M. de Tourville, Duguay-Trouin, Bart, Duquesne, poussèrent la pratique de la manœuvre à un point de perfection, dont on ne l'auroit pas crue susceptible. Leur capacité dans cette partie de l'art de naviguer, n'étoit cependant fondée que sur beaucoup de pratique, & une grande connoissance de la mer. A force de tâtonnement, ces habiles marins s'étoient fait une routine, une pratique de manœuvrer, d'autant plus surprenante, qu'ils ne la devoient qu'à leur génie. Nulle règle, nul principe proprement dit ne les dirigeoit, & la manœuvre n'étoit rien moins qu'un art.

Le Père Pardies Jésuite, est le premier qui ait essayé de la soumettre à des loix: cet essai fut adopté par le Chevalier Renau, qui, aidé d'une longue pratique à la mer, établit une théorie très-belle sur ces principes; elle fut imprimée par

ordre de Louis XIV, & reçue du public avec un applaudissement général.

M. Huyghens attaqua ces principes, & forma des objections qui furent repoussées avec force par le Chevalier Renau, mais ce dernier s'étant trompé dans les principes, on reconnut l'erreur, & les Marins savans virent avec douleur tomber par ce moyen une théorie, qu'ils se préparoient de réduire en pratique.

M. Bernouilli prit part à la dispute, reconnut quelques méprises dans M. Huyghens, sut les éviter, & publia en 1714, un livre intitulé: *Essai d'une nouvelle théorie de la manœuvre des vaisseaux*. Les savans accueillirent cet ouvrage; les Marins le trouvèrent trop profond, & les calculs analytiques, dont il étoit chargé, le rendoient d'un accès trop difficile aux Pilotes.

M. Pitot de l'Académie des Sciences, travaillant sur les principes de M. Bernouilli, calcula des tables d'une grande utilité pour la pratique, y ajouta plusieurs choses neuves, & publia son ouvrage en 1731, sous le titre de la *Théorie des vaisseaux reduite en pratique*. Enfin M. Saverien, connu par plusieurs ouvrages, a publié en 1745, une nouvelle théorie à la portée des Pilotes. MM. Bouguer & de Gensane l'ont critiquée, & il a répondu; c'est dans tous ces ouvrages qu'on peut puiser la théorie de la manœuvre, que les marins auront toujours beaucoup de peine à allier avec la pratique.

Manœuvre, se dit aussi des cordages destinés à manier les voiles, & à faire les autres services du vaisseau.

On distingue les manœuvres en *manœuvres courantes*, & *manœuvres dormantes*. Les premières sont celles qui passent sur des poulies, comme les bras, les boulines, *&c.* & qui servent à manœuvrer les vaisseaux à tout moment. Les manœuvres dormantes sont les cordages fixes, comme l'itaque, les haubans, les étais, *&c.* qui ne passent pas par des poulies, ou qui ne manœuvrent que rarement.

Manœuvre, se dit aussi en parlant des mouvemens qu'un général, ou autre Officier commandant fait à la guerre. *Cette manœuvre fit reculer l'ennemi.*

Manœuvre, se dit encore figurément de la conduite bonne ou mauvaise, qu'on tient dans les affaires du monde. *Cette manœuvre lui a réussi.*

On prononce *maneuvre.*

MANŒUVRER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Nauticos funes versare.* Terme de Marine. Faire la manœuvre. *Un équipage qui manœuvre bien.*

Il se dit aussi activement. *Manœuvrer un navire. Manœuvrer les voiles.*

Manœuvrer, se dit encore en parlant des mouvemens que des troupes exécutent. *Un régiment qui manœuvre avec précision.*

Manœuvrer, se dit aussi dans le sens figuré, le plus souvent en mauvaise part, & signifie employer des moyens pour faire réussir une affaire. *Il manœuvra indignement dans cette affaire.*

MANOIR; substantif masculin, & vieux mot, qui signifioit autrefois demeure, maison: il est encore usité au Palais. *Le manoir seigneurial. Le manoir féodal. Le manoir épiscopal. Le principal manoir appartient à l'aîné par préciput.*

Il se dit encore en poësie. *Le sombre manoir. Le ténébreux manoir de Pluton.*

MANOMÈTRE; substant. masculin,

Instrument qui a été imaginé pour monter ou pour mesurer les altérations, qui surviennent de la rareté ou de la densité de l'air.

Le manomètre diffère du baromètre, en ce que ce dernier ne mesure que le poids de l'atmosphère ou de la colonne d'air qui est au-dessus; au lieu que le premier mesure en même temps la densité de l'air, dans lequel il se trouve; densité qui ne dépend pas seulement du poids de l'atmosphère, mais encore de l'action du chaud & du froid, *&c.* Quoi qu'il en soit, plusieurs Auteurs confondent assez généralement le Manomètre avec le baromètre; & M. Boyle lui-même, nous a donné un vrai Manomètre, sous le nom de baromètre statique.

MANOSQUE; ville de France en Provence, près de la Durance, à quatre lieues, sud-sud-est, de Forcalquier. Le territoire en est agréable & fertile.

MANOT; Bourg de France en Angoumois, sur la Vienne, à une lieue, sud, de Confolans.

MANOU; Bourg de France dans le Perche, à quatre lieues, sud-sud-ouest, de Château-neuf.

MANOUVRIER; substantif masculin. Ouvrier qui travaille de ses mains, & à la journée. *Il n'emploie à cet ouvrage que des manouvriers.*

MANQUE; substantif féminin. *Defectus.* Défaut. *Le manque de vivre les obligea de capituler. Il y a dans cette réponse un manque de respect.*

On dit, qu'*il y a tant d'écus de manque dans un sac de mille livres;* pour dire, qu'il y a tant de moins.

Manque, s'emploie quelquefois adverbialement, & signifie faute. *Il ne peut pas partir manque d'argent. Il s'est ruiné manque d'économie.*

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

MANQUÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Manquer.

MANQUEMENT; substantif masculin. *Culpa.* Faute d'omission que commet une personne, en ne faisant pas ce qu'elle doit. *C'est un petit manquement qu'on peut excuser.*

On dit aussi, *manquement de parole; manquement de foi; manquement de respect.*

MANQUER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme chanter. *Peccare.* Faillir, tomber en faute. *Il n'y a personne qui ne manque quelquefois.*

On dit, qu'*une arme à feu manque;* pour dire, qu'elle ne prend pas feu, ou qu'elle manque à tirer. *Ce fusil est sujet à manquer.*

On dit *manquer de;* pour dire, avoir faute de. *L'ennemi manque de vivres. La cavalerie manque de fourrages.*

On dit, qu'*une personne ne manque pas d'amour propre;* qu'*elle ne manque pas d'appétit;* qu'*elle ne manque pas de bonne volonté*, &c. pour dire, qu'elle a de l'amour propre, de l'appétit, de la bonne volonté, *&c.*

On dit, *manquer de parole; manquer de foi;* pour dire, ne pas tenir sa parole; n'avoir pas de bonne foi. *C'est un homme qui nous manque de parole.*

On dit, *manquer à;* pour dire, ne pas faire ce qu'on doit à l'egard de quelqu'un, ou de quelque chose. *Il a manqué à son maître. Il est sujet à manquer à ses engagemens.*

Manquer, signifie aussi tomber, périr. *Ce bâtiment manquera bientôt. Si cet homme vient à manquer, sa femme sera réduite à l'étroit.*

On dit, que *l'argent manque à*

quelqu'un ; pour dire, qu'il eſt ſans argent.

On dit dans le même ſens, *les vivres manquent à l'armée. La poudre manque à l'ennemi. Il a toutes ſes commodités, rien ne lui manque.*

On dit, en parlant d'un portrait fort reſſemblant, *qu'il ne lui manque que la parole.*

MANQUER, ſignifie auſſi défaillir. *Les forces commencent à lui manquer. Elle fut ſi étonnée, que la parole lui manqua.*

On dit, *le pied lui a manqué ;* pour dire, qu'il a gliſſé.

On dit d'un Marchand, qu'*il a manqué ;* pour dire, qu'il a fait faillite, banqueroute.

MANQUER, ſignifie auſſi omettre, oublier de faire quelque choſe. *Je ne manquerai pas de lui parler de votre affaire. Il ne faut pas manquer de vous trouver à l'aſſemblée.*

On dit familièrement de quelqu'un, qu'*il a manqué d'être tué ;* pour dire, que peu s'en eſt fallu qu'il n'ait été tué.

MANQUER, ſe dit auſſi en parlant des perſonnes & des choſes, pour dire, n'être pas, être de moins où la perſonne, où la choſe devroit être. *Il nous manque une dame qui devoit dîner avec nous. C'eſt un meuble qui manque.*

MANQUER ; eſt quelquefois verbe actif. On dit qu'*on a manqué une perſonne que l'on cherchoit ;* pour dire, qu'on ne l'a pas trouvée.

On dit auſſi de quelqu'un, *qu'il a manqué une belle occaſion ;* pour dire, qu'il n'en a pas profité. Et qu'*il a manqué ſon coup ;* pour dire, qu'il n'a pas réuſſi dans ſon entrepriſe.

On dit auſſi ; *manquer un lièvre ;* pour dire, le tirer, & ne le pas tuer. Et que *les chaſſeurs ont manqué le cerf ;* pour dire, qu'ils ne l'ont pas pris. Et que *la Maréchauſſée a manqué les voleurs ;* pour dire, qu'elle ne les a pas attrapés.

On dit auſſi familièrement dans une acception particulière, *il l'a manqué belle ;* pour dire, il a échappé à un grand danger. *C'étoit une affaire à le ruiner, il l'a manqué belle.*

La première ſyllabe eſt moyenne, & la ſeconde longue ou brève. *Voy.* VERBE.

Les temps ou perſonnes qui ſe terminent par un féminin, ont leur pénultième ſyllabe longue.

On prononce *Manker.*

MANRÈSE ; petite ville d'Eſpagne dans la Catalogne, au confluent du Cardonero & du Lobregat, à neuf lieues, nord-oueſt, de Barcelonne.

MANS ; (le) Ville épiſcopale & conſidérable de France, capitale de la Province du Maine, ſur la Sarthe, à 10 lieues, nord-oueſt, de Tours, & à 48 lieues, ſud-oueſt, de Paris, ſous le 17e degré 49 minutes 50 ſecondes de longitude ; & le 48e, 10 ſecondes de latitude. C'eſt le ſiège d'un Préſidial, d'un Bailliage, d'une Election, d'un Grenier à Sel, d'une Juridiction Conſulaire, d'une Maitriſe Particulière des Eaux & Forêts, *&c.* On y compte ſeize paroiſſes, trois Abbayes d'Hommes, & une de Filles ; un Collège régenté par les Prêtres de l'Oratoire, pluſieurs Communautés Religieuſes ; ſavoir, des Cordeliers, des Capucins, des Dominicains, des Minimes, des Dominicaines, des Urſulines, des Filles de la Viſitation, des Filles-Dieu, *&c.* & environ dix mille ames.

Le Chapitre de la Cathédrale eſt compoſé de neuf dignitaires, trente-huit chanoines, *&c.*

Sous le règne de Charlemagne,

cette Ville étoit une des plus grandes & des plus riches villes du Royaume : mais presque dans chaque siècle, elle a éprouvé des incursions, des sièges, des incendies, & autres malheurs semblables, qui l'ont fait beaucoup déchoir de son ancien lustre.

MANSARD ; (François) Nom d'un fameux Architecte François, né à Paris en 1598, & mort en 1666. Les magnifiques édifices, élevés sur les plans de Mansard, sont autant de monumens qui font honneur à son génie & à ses talens pour l'Architecture. Il avoit des idées nobles & magnifiques pour le dessein général d'un édifice, & un goût exquis & délicat, pour tous les membres d'Architecture qu'il y employoit. Ses ouvrages qui ont embelli Paris & les environs, & même plusieurs Provinces, sont en trop grand nombre, pour en faire ici la liste ; on citera seulement, le *portail de l'Eglise des Feuillans*, rue Saint-Honoré, l'*Eglise des Filles Sainte Marie*, rue Saint-Antoine, le *portail des Minimes* de la Place Royale ; une partie de l'*Hôtel de Conty* ; l'*Hotel de Bouillon* ; celui *de Toulouse*, & l'*Hôtel de Jars*. *L'Eglise du Val-de-Grace* a été bâtie sur son dessein, & conduite par ce célèbre Architecte, jusqu'au-dessus de la grande corniche du dedans ; mais des envieux lui firent interrompre ce magnifique bâtiment, dont on donna la direction à d'autres Architectes. Mansard a aussi donné les desseins du *Château de Maisons*, dont il a dirigé les bâtimens & les jardins. Il a fait encore construire plusieurs autres beaux Châteaux, tels que ceux de *Choisi sur Seine* ; celui de *Gêvre en Brie* ; une partie de celui *de Fresne*, où il y a une Chapelle qu'on regarde comme un chef-d'œuvre d'architecture, *&c.* C'est lui qui a inventé cette sorte de couverture qu'on nomme *mansarde.* On dit que Mansard avoit beaucoup de peine à se satisfaire lui-même, lorsque les personnes les plus habiles le combloient d'éloges ; aussi son défaut étoit-il de recommencer souvent ce qui étoit bien, quand il pouvoit être mieux. M. Colbert lui ayant demandé ses plans pour les façades du Louvre, Mansard lui en fit voir, dont il fut très-content : mais le Ministre ayant voulu faire promettre à ce célèbre Architecte, qu'il n'y changeriot rien ; il refusa de se charger de cet ouvrage à ces conditions, voulant toujours, répondit-il, se réserver le droit de mieux faire.

MANSARD ; (Jules Hardouin) nom d'un autre Architecte François, né en 1645, mort & en 1708 ; il étoit fils d'une sœur de François Mansard ; ce qui lui fit ajouter ce nom célébre au sien. C'est lui qui a donné les desseins, & qui a été chargé de la conduite de presque tous les édifices que Louis le Grand a fait élever. Jules-Hardouin Mansard, devint non-seulement premier Architecte du Roi, ainsi que son oncle, mais encore Chevalier de Saint-Michel, Surintendant & Ordonnateur Général des Bâtimens, Arts & Mananufactures du Roi. C'est sur les desseins de ce fameux Architecte, qu'on a construit la *galerie du Palais Royal*, *la place de Louis le Grand*, celle *des Victoires*. Il a fait le *dôme des Invalides*, & a mis la derniere main à cette magnifique Eglise, dont le premier Architecte fut *Libéral Bruant*. Mansard a encore donné le plan de la *Maison* de *Saint-Cyr*, de la *Cascade* de *Saint-Cloud*, de la *Ménagerie*, de *l'Orangerie*, des

des *écuries, du Château de Verſailles*, & de la *Chapelle*, ſon dernier ouvrage, qu'il ne put voir finir avant ſa mort.

MANSARDE; ſubſtantif féminin, & terme d'Architecture. On appelle ainſi un toit de maiſon, dont le comble eſt preſque plat, & les côtés preſque à plomb. *La Manſarde tire ſon nom du fameux Architecte François Manſard.*

MANSEAU, SELLE; ſubſtantif, qui eſt du Mans. *Elle a épouſé un Manſeau. C'eſt une Manſelle fine & ruſée.*

MANSEBDAR; ſuſtantif maſculin. Terme de Relation. Nom qu'on donne dans le Mogol, à un corps de Cavalerie, qui compoſe la garde de l'Empereur, & dont les ſoldats ſont marqués au front. On les appelle ainſi du mot *Manſeb*, qui ſignifie une paye plus conſidérable que celle des autres cavaliers : en effet, il y a tel Manſebdar qui a juſqu'à 750 roupies du premier titre de paye par an, ce qui revient à 1075 liv. de notre monnoie. C'eſt du corps des Manſebdars, qu'on tire ordinairement les Officiers Généraux.

MANSFELD; (Erneſt de) nom d'un fils naturel de Pierre Erneſt, Comte de Mansfeld, & d'une dame de Malines. Il fut élevé à Bruxelles dans la Réligion Catholique, par ſon parrain, l'Archiduc *Erneſt d'Autriche*, & ſervit utilement le Roi d'Eſpagne, dans les Pays-Bas, & l'empereur en Hongrie, avec ſon frère Charles, Comte de Mansfeld. Sa bravoure le fit légitimer par l'Empereur Rodolphe II; mais les Charges de ſon père & les biens qu'il poſſédoit dans les Pays-Bas Eſpagnols lui ayant été refuſés, contre les promeſſes données, il ſe jeta en 1610, dans le parti des Princes Proteſtans, & devint un des plus dangereux ennemis de la Maiſon d'Autriche, qui l'appeloit l'*Attila de la Chrétienté.* Il ſe mit en 1618, à la tête des révoltés de Bohème, s'empara de Pilſen en 1619, & nonobſtant la défaite de ſes troupes en différens combats, il ſe jeta dans le Palatinat, y prit pluſieurs places, ravagea l'Alſace, s'empara de Haguenau, & défit les Bavarois. Enfin il fut entièrement défait lui-même par Vallenſtein, à la bataille de Daſſou, au mois d'Avril 1626. Ayant cédé au Duc de Weimar, les troupes qui lui reſtoient, il voulut paſſer dans les États de Veniſe; mais il tomba malade dans un village, entre Zara & Spalatro, où il mourut le 20 Novembre 1626, à 46 ans. Il ne voulut point mourir dans le lit. Revêtu de ſes plus beaux habits, l'épée au côté, il expira droit, appuyé ſur deux de ſes domeſtiques. Parmi les actions de ce grand Capitaine & de cet homme ſingulier, il n'y en a pas de plus ſinguliere que celle qu'on va lire. Ce Général inſtruit à n'en pouvoir douter, que Cazel, celui de ſes Officiers auquel il ſe fioit le plus, communiquoit le plan de ſes projets au chef des Autrichiens, il ne montra ni humeur, ni reſſentiment : il fit donner au traître trois cens richdales, avec une lettre pour le Comte *de Buquoy*, conçue en ces termes : *Cazel étant votre affectionné ſerviteur & non le mien, je vous l'envoie, afin que vous profitiez de ſes ſervices.* Cette action trouva autant de cenſeurs que de partiſans. Au ſurplus Erneſt paſſe, avec raiſon, pour un des plus grands Généraux de ſon temps. Jamais Capitaine ne fut plus patient,

plus infatigable, ni plus endurci au travail, aux veilles, au froid & à la faim. Il mettoit des armées sur pied, & ravageoit les Provinces de ses ennemis, avec une promptitude presque incroyable. Les Hollandois disoient de lui, *bonus in auxilio, carus in pretio*, c'est-à-dire, qu'il rendoit de grands services à ceux qui l'employoient; mais qu'il les faisoit payer bien cher.

MANSFELD; Petite Ville d'Allemagne dans la Thuringe, capitale d'un Comté de même nom, sur le Wipper, à 14 lieues, sud-ouest, de Magdebourg.

Le Comté de Mansfeld est un état libre & immédiat d'Allemagne qui a environ dix lieues de longueur, & à peu près autant de largeur.

On appelle *pierre de Mansfeld*, une espèce de Schiste ou de pierre feuilletée noirâtre, qui se trouve près de la ville d'Eisleben, dans le Comté de Mansfeld. On y voit très-distinctement des empreintes de différentes espèces de poissons, dont plusieurs sont couverts de petits points jaunes & brillans, qui ne sont que de la pyrite jaune ou cuivreuse; d'autres sont couverts de cuivre natif. Cette pierre est une vraie mine de cuivre dont on tire ce métal avec succès dans les fonderies du voisinage; on a même trouvé que ce cuivre contenoit une portion d'argent.

On remarque que presque tous les poissons, dont les empreintes sont marquées sur ces pierres, sont recourbés, ce qui a fait croire à quelques Auteurs, que non-seulement ils avoient été ensevelis par quelque révolution de la terre, mais encore qu'ils avoient souffert une cuisson de la part des feux souterrains.

MANSFENY, substantif masculin. Oiseau de proie d'Amérique; il ressemble beaucoup à l'aigle; il n'est guère plus gros qu'un faucon; mais il a les ongles deux fois plus longs & plus forts. Quoiqu'il soit bien armé, il n'attaque que les oiseaux qui n'ont point de défense, comme les grives, les allouettes de mer, les ramiers, les tourterelles, &c. Il vit aussi des serpens & de petits lézards. La chair de cet oiseau est un peu noire, & de très bon goût.

MANSIGNÉ; bourg de France en Anjou, à trois lieues, ouest-nord-ouest de la Fléche.

MANSION; vieux mot qui signifioit autrefois demeure, habitation.

MANSIONNAIRE; substantif masculin, & terme de l'Histoire Ecclésiastique. On appeloit ainsi dans les premiers siècles de l'Eglise, un Officier, sur les fonctions duquel les critiques sont fort partagés.

Quelques-uns pensent que l'Office de Mansionnaire étoit le même que celui de portier, parceque Saint Grégoire appelle *Abundius* le *Mansionnaire*, le gardien de l'Église, *Custodem Ecclesiæ*; mais le même Pape dans un autre endroit, remarque que la fonction du Mansionnaire étoit d'avoir soin du luminaire, & d'allumer les lampes & les cierges, ce qui reviendroit à peu près à l'Office de nos acolytes d'aujourd'hui. Justel & Beveregius, prétendent que ces Mansionnaires étoient des Laïques & des fermiers, qui faisoient valoir les biens des Eglises; c'est aussi le sentiment de Cujas, de Godefroi, de Suicer & de Vossius.

MANSLE, Bourg de France, en Angoumois, sur la Charente, à cinq lieues, nord-nord-est, d'Angoulême.

MANSOURE, ou **MASSOURE**; ville forte & considérable d'Égypte, sur le Nil, à cinq lieues, sud, de Damiette. Ce fut près de-là que les Sarrasins remportèrent en 1249, une victoire fameuse contre Saint Louis, qu'ils firent prisonnier.

MANSUÉTUDE; substantif féminin peu usité. *Mansuetudo*. Bénignité, douceur d'ame. *Saint Paul recommande aux Évêques, de tempérer par la mansuétude, ce que l'autorité a de sévère.*

MANSURAT; substantif masculin. Poids dont on se sert dans quelques endroits de la Perse. Il est de trente livres.

MANTE; substantif féminin. Habillement des Dames Romaines, lequel consistoit dans une longue pièce d'étoffe riche & précieuse, dont la queue extraordinairement traînante, se détachoit de tout le reste du corps, depuis les épaules où elle étoit arrêtée avec une agrafe le plus souvent garnie de pierreries, & se soutenoit à une assez longue distance par son propre poids. La partie supérieure de cette mante portoit ordinairement sur l'épaule & sur le bras gauche, pour donner plus de liberté au bras droit que les femmes portoient à découvert comme les hommes, & formoit par-là un grand nombre de plis qui donnoient de la dignité à cet habillement.

Mante, se dit aujourd'hui d'une espèce de grand voile noir fort long que portent les Dames de haute qualité dans les cérémonies de deuil. *Les Duchesses étoient en mantes.*

Mante, se dit aussi de certains habits que portent quelques Religieuses.

La première syllabe est longue, & la seconde très brève.

MANTE, ou **L'Italienne**; substantif féminin. Insecte qui approche beaucoup du genre des sauterelles, mais dont le corps est infiniment plus effilé. Ses antennes sont simples, courtes & filiformes: sa tête est petite & applatie: aux deux côtés de la tête, sont deux gros yeux à réseau, & en-dessus deux petits yeux lisses; ce qui fait quatre en tout: son corselet est long, étroit, bordé & orné d'une espèce de croix saillante: les étuis qui couvrent les deux tiers de l'insecte, sont veinés, à réseau, croisés l'un sur l'autre, & couvrent des aîles transparentes & veinées: les pattes postérieures sont fort longues, & les antérieures très-larges: la couleur de la mante est verte, un peu brunâtre: comme cet insecte a des jambes fort longues, qu'il plie & pose quelquefois les deux premières l'une contre l'autre, en se tenant presque droit sur les autres pattes, cette attitude qui imite alors celle où nous joignons les mains, a suffi pour en faire un insecte dévot, dit M. de Réaumur; on lui a fait prier Dieu; le peuple de Provence l'appelle même *Prega Diou*, *Pregue Dieu*, & croit que l'insecte devine & indique les choses qu'on lui demande.

On voit diverses sortes de mantes au cabinet du Jardin du Roi.

MANTEAU; substantif masculin. *Pallium*. Vêtement ample qui se met par dessus l'habit, & qui prend ordinairement depuis les épaules jusqu'au-dessous des genoux.

Le manteau est un habillement de la plus haute antiquité. Il en est souvent parlé dans l'Écriture. Il paroît que les Hébreux le mettoient par dessus la tunique, & qu'il n'é-

toit point taillé. C'étoit une ſimple pièce d'étoffe, ou d'autre matière dont on s'enveloppoit de différentes manières, ſelon le beſoin & ſelon les circonſtances où l'on ſe trouvoit. On le tournoit & retournoit en tout ſens; on s'enveloppoit la tête ou les épaules; on l'attachoit ſur la poitrine ou ſur l'épaule, ou autour du cou avec une agrafe. La femme de Putiphar arrache le manteau de Joſeph; les fils de Noé prennent un manteau à reculons, & jettent ce manteau ſur la nudité de leur père. Les Hébreux au ſortir de l'Egypte n'ayant pas eu le temps de cuire du pain, emportèrent de la farine dans leurs manteaux. Saül voulant arrêter Samuel qui ſe retiroit de lui, le prit par le manteau. Le Prophète Ahias coupe en douze pièces le manteau qu'il portoit, pour marquer la ſéparation future des dix tribus de celles de Juda. Eliſée ayant ramaſſé le manteau d'Élie, le roula, & en fit une eſpèce de bâton, dont il frappa les eaux du Jourdain, & les diviſa, *&c.*

Le manteau étoit auſſi un vêtement fort ordinaire aux Grecs; mais il ne fut guère connu à Rome avant le temps des Antonins. Quoique le manteau devînt inſenſiblement chez les Grecs l'appanage des Philoſophes, de même que leurs barbes, on trouve ſur des marbres, ſur des médailles, & ſur des pierres gravées antiques, des dieux & des héros repréſentés auſſi avec des manteaux. Tel eſt Jupiter ſur une des belles Agates du Cabinet du Roi, gravée & expliquée dans le premier tome de l'Académie des Inſcriptions. Apollon a un manteau qui deſcend un peu plus bas que les genoux dans une autre pierre gravée, dont Béger nous a donné le deſſein. Une admirable cornaline gravée par Dioſcoride, qui y a mis ſon nom, repréſente Mercure de face & debout, avec un manteau ſemblable à celui que porte Jupiter ſur l'Agate du Cabinet du Roi. Théleſphore, fils d'Eſculape & particulièrement honoré à Pergame, eſt repréſenté ſur quelques pierres gravées, & ſur quelques médailles du temps d'Adrien, de Lucius-Verus & d'Éliogabale, avec un manteau qui deſcend juſqu'à mi-jambe: il a d'ailleurs cette ſingularité, qu'il paroît tenir à une eſpèce de capuchon qui lui couvre une partie de la tête, & forme aſſez exactement le *Bardocucullus* de nos moines. On trouve ſur une médaille conſulaire de la famille Mamilia, l'hiſtoire d'Ulyſſe qui arrive chez lui, & qui y eſt reconnu par ſon chien; ce héros y eſt repréſentéavec un manteau tout pareil à ceux dont on vient de parler.

On appeloit autrefois *manteau d'honneur*, un manteau long & traînant, enveloppant toute la perſonne, & qui étoit particulièrement réſervé au Chevalier, comme la plus auguſte & la plus noble décoration qu'il pût avoir, lorſqu'il n'étoit point paré de ſes armes. La couleur militaire de l'écarlate que les Guerriers avoient eue chez les Romains, fut pareillement affectée à ce noble manteau, qui étoit doublé d'hermine ou d'autre fourture précieuſe. Nos Rois le diſtribuoient aux nouveaux Chevaliers qu'ils avoient faits. Les pièces de velours & d'autres étoffes qui ſe donnent encore à préſent à des Magiſtrats, en ſont la repréſentation; tel eſt encore l'ancien droit d'avoir le manteau d'hermine, & figuré dans les armoiries des Ducs & Préſidens

à Mortiers, qui l'ont eux-mêmes emprunté de l'usage des tapis & pavillons, sous lesquels les Chevaliers se mettoient à couvert avant que le tournois fût commencé.

On appelle aujourd'hui *manteau long*, un manteau qui traîne, que portent les Ecclésiastiques quand ils sont en soutane, & les Laïques dans les cérémonies de deuil. Et l'on appelle *manteau court*, le manteau ordinaire par opposition au manteau long.

On appelle *manteaux de cérémonies*, certains longs manteaux fourrés ou doublés, & traînans à terre, que le Roi, les Princes & les grands Seigneurs portent en certaines cérémonies. Ainsi le manteau impérial, la manteau royal, le manteau ducal, le manteau de Chevalier de l'Ordre, sont des manteaux de cérémonies.

Manteau, se dit encore en termes de l'Art Héraldique, d'une figure herminée, sur laquelle est posé l'écu.

On appelle *manteau d'armes*, une espèce de manteau de toile de coutil, fait en cône, dont on couvre les faisceaux d'armes pour garantir les fusils de la pluie.

A la comédie, on appelle *rôle à manteau*, les rôles de certains personnages de comédie pour lesquels le manteau est un vêtement convenable à cause de leur âge, de leur condition, ou de leur caractère. *Cet Acteur joue bien les rôles à manteau.*

Manteau, se dit aussi d'un habillement plissé & troussé, que les femmes serrent avec une ceinture.

On appelle *manteau de nuit*, ou *manteau de lit*, une espèce de manteau fort court, dont les femmes & les malades font usage dans la chambre & dans le lit.

Figurément en parlant de livres ou d'autres choses dont l'usage est défendu & qu'on vend en cachette, on dit, qu'*on les débite*, qu'*on les vend sous le manteau*. *Cette estampe ne se vend que sous le manteau.*

Manteau, se dit en termes de Fauconnerie, de la couleur des plumes des oiseaux de proie. *Cet oiseau a un beau manteau.*

On appelle *manteau de cheminée*, la partie de la cheminée qui avance le plus dans la chambre.

Manteau, se dit dans le sens figuré, & signifie apparence, prétexte dont on se couvre. *Ce complot se trama sous le manteau de la religion.*

On dit proverbialement de quelqu'un qui a la fièvre-quarte en automne, qu'*il a un méchant manteau pour son hiver.*

Proverbialement, figurément & familièrement en parlant d'un tiers qui demeure les bras croisés, pendant que ceux qu'il a accompagnés se battent l'épée à la main, on dit, qu'*il garde les manteaux.*

La même chose se dit d'un tiers qui ne participe point aux divertissemens de ceux qu'il a accompagnés.

Manteau Ducal, se dit en termes de Conchyliologie, d'une espèce de coquillage bivalve du genre des peignes : ses deux valves sont également belles, rouges, bariolées de blanc & de jaune : le travail en est grainé, strié, les bords des oreilles sont orangés & les contours sont chantournés : cette coquille est fort recherchée dans les cabinets de curiosités.

Les deux syllabes sont moyennes au singulier, mais la seconde est longue au pluriel.

MANTEGNE; (André) nom d'un fameux Peintre Italien, qui naquit dans un village auprès de Padoue en 1451. Il fut d'abord occupé à garder les moutons. On s'apperçut qu'au lieu de veiller sur son troupeau, il s'amusoit à dessiner. On le plaça chez un Peintre, qui charmé de sa facilité & de son goût dans le travail, & de sa douceur dans la société, l'adopta pour son fils, & l'institua son héritier. Mantegne, à l'âge de 17 ans, fut chargé de faire le tableau d'autel de Sainte Sophie de Padoue, & les quatre Évangélistes. Jacques Bellin, admirateur de ses talens, lui donna sa fille en mariage. Mantegne fit pour le Duc de Mantoue, le triomphe de César, qui a été gravé de clair-obscur en neuf feuilles; c'est le chef-d'œuvre de ce Peintre. Le Duc, par estime pour son rare mérite, le fit Chevalier de son ordre. On attribue communément à Mantegne l'invention de la gravure au burin pour les estampes. Cet Artiste mourut à Mantoue en 1517.

MANTEL; vieux mot qui signifioit autrefois manteau.

MANTELAN; bourg de France en Touraine, à quatre lieues, ouest-sud-ouest, de Loches.

MANTELÉ, ÉE; adjectif & terme de l'Art Héraldique. Il se dit des lions & autres animaux qui portent un mantelet dont il faut spécifier l'émail.

MANTELET; substantif masculin. Ajustement de femmes, qui est une espèce de petit manteau qu'elles portent sur leurs épaules, & qui est fait de satin, taffetas, droguet ou autre étoffe de soie; elles attachent cet ajustement sous leur menton avec un ruban, & cela leur sert pour couvrir leur gorge & leurs épaules; il descend par derrière en forme de coquille environ jusqu'au coude, & elles l'arrêtent par devant avec une épingle; il est garni tout autour d'une dentelle de la même couleur qui forme des festons; on en garnir aussi en hermine, en petit gris, en cigne, &c.

Mantelet, se dit aussi d'un petit manteau que les Évêques portent en cérémonie, par dessus leur rochet.

Mantelet, en parlant des carrosses, se dit d'un grande pièce de cuir qui s'abattoit autrefois devant les portières des carrosses, & qui est encore en usage dans les carrosses de voiture, & dans quelques autres carrossés à l'ancienne mode.

Mantelet, se dit aussi de ces pièces de cuir qui sont dans quelques carrosses, aux côtés où il n'y a point de glace.

Mantelet, se dit en termes de l'Art Héraldique, des courtines du pavillon des armoiries quand elles ne sont pas couvertes de leurs chapeaux. C'étoit autrefois une espèce de lambrequin large & court, qui couvroit les casques & les écus des Chevaliers.

En termes de Marine, on appelle *mantelets*, des fenêtres qui ferment les sabords, qui sont attachées par le haut, & qui battent sur le feuillet du bas. Elles sont doublées & clouées en losange. On les peint ordinairement de rouge en-dedans. Comme on fait de faux sabords, on fait aussi de faux mantelets qu'on peint en blanc, afin de faire paroître les vaisseaux plus en état de défense.

En termes de l'Art Militaire, on

appelle *mantelets*, des espèces de parapets mobiles faits de planches ou madriers, d'environ trois pouces d'épaisseur, qui sont cloués les uns sur les autres jusqu'à la hauteur d'environ six pieds, & qui sont ordinairement ferrés avec du fer-blanc, & mis sur de petites roues; de façon que, dans les siéges, ils peuvent se placer devant les premiers, & leur servir de blinde pour les couvrir de la mousqueterie.

Il y a une sorte de mantelets couverts par le haut, dont les mineurs font usage pour approcher des murailles d'une place ou d'un château.

Il paroît dans Vegece que les anciens s'en servoient aussi sous le nom de *Vincæ*; mais ils étoient construits plus légèrement, & cependant plus grands que les nôtres, hauts de huit à neuf pieds, larges d'autant, & longs de seize, couverts à doubles étages, l'un de planches & l'autre de claies, avec les côtés d'osier, & revêtus par dehors de cuirs trempés dans de l'eau de peur du feu.

Les mantelets servoient autrefois aux sapeurs pour se couvrir du feu de la place; mais ils se servent actuellement pour le même usage du gabion farci.

MANTELURE; substantif féminin. On donne ce nom au poil du dos d'un chien, lorsqu'il est d'une autre couleur que celui des autres parties du corps.

MANTIL; vieux mot qui s'est dit autrefois du linge de table, & particulièrement de la nappe.

MANTILLE; substantif féminin. On a ainsi appelé autrefois une espèce d'ornement qui étoit attaché par en haut au collet de la robe des femmes: il formoit la coquille par derrière, & il y avoit deux pendans qui se nouoient par devant, & qui passoient ensuite par dessous les bras pour se renouer par derrière; au bout de ces deux pendans, il y avoit deux gros glands d'or, d'argent ou de soie. Cet ajustement ne venoit que jusqu'à la moitié du bras, & étoit fait d'étoffe de soie légère, de réseau d'or, d'argent, de dentelle, de gase, de velours ou de chenilles. Cet ajustement a fait place aux mantelets, & n'a été porté que par les femmes du premier ordre.

MANTES; ville de France, capitale du pays Mantois, sur la Seine, à douze lieues, ouest-nord-ouest, de Paris, sous le 19e degré, 23 minutes, 30 secondes de longitude, & le 48e, 58 minutes, 50 secondes de latitude. C'est le siège d'un Présidial, d'un Bailliage, d'une Prevôté, d'une Élection, d'un Grenier à Sel, *&c.*

MANTINÉE; ancienne ville d'Arcadie dans le Péloponèse, au sud, confinant d'un côté avec la Laconie, de l'autre avec le territoire d'Orchomène, vers les sources de l'Alphée, à quinze lieues de Lacédémone. Elle avoit été fondée par Mantineüs, & devint célèbre par la victoire qu'Épaminondas, Général des Thébains, remporta sur les Lacédémoniens & les Athéniens réunis, l'an de Rome 391. On la nomme aujourd'hui *Mandinga* ou *Mandi.*

Les bornes de Mantinée & d'Orchomène finissoient aux Anchisies; on appeloit ainsi les montagnes au pied desquelles se trouvoit le tombeau d'Anchise. Homère nomme cette ville l'*Aimable Mantinée.*

MANTO; nom propre de la fille de Tirésias, laquelle avoit comme son

père, le don de prédire l'avenir. On dit que Thèbes ayant succombé sous les efforts des Epigones, Manto fut emmenée prisonnière à Claros, où elle établit un oracle d'Apollon, qui fut appelé l'*oracle de Claros*. Pausanias rapporte que Rhacius, qui commandoit dans cette ville, voyant arriver la jeune Manto, en devint amoureux, & la prit pour son épouse. Virgile la transporte en Italie, où il la fait devenir amoureuse du Tibre, dont elle eut un fils qui bâtit Mantoue.

MANTOIS; pays de l'île de France dont la ville de Mantes est le chef-lieu. Il est borné au nord, par le Vexin François; au midi, par le pays Chartrain; à l'orient, par l'île de France propre & le Hurepoix; & à l'occident, par la Normandie & le Thimerais. Il a quatorze lieues de longueur & douze de largeur: ses principales rivières sont, la Seine, la Mandre, l'Eure, la Vègre, *&c.* Le sol y est peu fertile en froment: il l'est davantage en seigle, en avoine, *&c.* Il y croît du vin, & l'on y a d'excellens fruits, beaucoup de bois & quantité de gibier.

MANTONNET; substantif masculin & terme de Serruriers. Pièce qui sert à recevoir le bout des battans ou des loquets. Le mantonnet tient la porte fermée.

MANTOUAN; (le) pays d'Italie en Lombardie le long du Pô, qui le coupe en deux portions. Son nom lui vient de Mantoue sa capitale; ses bornes sont au septentrion, le Véronèse; au midi, les Duchés de Reggio, de Modène & de la Mirandole; à l'orient, le Ferrarois; à l'occident, le Crémonois & le Bressan. Son étendue irrégulière peut avoir en quelques endroits trente-cinq milles, en d'autres seulement six ou sept; celle de l'est à l'ouest est d'environ soixante milles dans sa plus grande largeur; il comprend les Duchés de Mantoue, de Guastalla & de Sabioneta, les Principautés de Castiglione, de Solferino & de Bozola, & le Comté de Novellara.

Le Mantouan est fertile en blés, en fruits, en pâturages, & l'on y recueille d'excellens vins.

MANTOUE; ville d'Italie, capitale du Mantouan, & dans laquelle on compte dix mille habitans. Elle est située dans un lac formé par le Mincio à quatorze lieues, nord-est, de Parme, & à trente-six lieues, nord-ouest, de Florence, sous le 28e degré, 30 minutes, 30 secondes de longitude, & le 45e, 11 minutes de latitude. Cette position la rend très-forte, mais y cause un air très-dangereux en été & en automne; cette ville passe pour être beaucoup plus ancienne que Rome; elle fut fondée par les anciens Étruriens ou Toscans, trois cens ans avant la fondation de Rome. Elle étoit célèbre par ses oracles.

Après la destruction de l'Empire, cette ville se gouvernoit en forme de République, sous la protection de l'Empereur, lorsqu'Othon II la donna à Tédalde, Comte de Canosa, beau-père de la Comtesse Mathilde, qui lui succéda. Après elle, Sordello Visconti s'en empara: il eut pour successeur Pinamonte Bonacolsi, vers l'an 1274, ensuite Botigella Bonacolsi, dont le Gouvernement fut heureux, & qui mourut en 1308, Louis Gonzaga ayant pris & fait mourir le dernier des Bonacolsi, se chargea de

de l'administration de la République, avec le consentement du peuple, l'an 1328, & transmit à ses descendans la qualité de Ducs de Mantoue.

Ferdinand-Charles de Gonzague, dernier Duc de Mantoue, ayant pris parti contre la maison d'Autriche, au commencement de ce siècle, ses états furent envahis & saccagés. Le Duc mourut en 1708 à Padoue, dépouillé de sa souveraineté; sa veuve qui étoit Françoise, mourut à Paris en 1710; il ne reste de cette illustre Maison, qu'un enfant naturel, qui est à Rome en prélature, & des branches collatérales, mais éloignées; le Duché de Mantoue est possédé actuellement par la maison d'Autriche.

Cette ville est assez bien bâtie, ses fortifications & sa citadelle sont en bon état. Elle contient dix-huit Paroisses & quatorze Couvens, ce qui prouve bien qu'elle a été plus considérable qu'elle n'est actuellement: aussi dit-on que vers la fin du dernier siècle, elle contenoit 50000 ames; mais il n'est pas étonnant que le mauvais air, qui fait déserter tout le monde en été, la fasse abandonner pour toujours d'une partie de ses habitans; il est singulier qu'on se soit déterminé à bâtir une ville dans une pareille situation; elle est séparée de la terre par deux cens toises de lac du côté de Crémone, & par cinq cens pieds d'eau du côté de Vérone; elle est tellement engagée dans les marais, qu'on ne peut l'aborder des deux côtés, que par une étroite chaussée. Malgré cela, cette ville paroît vivante & habitée, & l'on n'y voit pas d'herbe dans les rues; il y a trois à quatre mille hommes de garnison; l'on y joue la comédie, & elle est agréable pendant l'hiver.

La cathédrale est une belle Église, dont le plan est de Jules Romain; elle a cinq nefs, & des bas côtés doubles, portés par des colonnes corinthiennes cannelées, sans piédestaux, qui forment un beau péristile. Le second ordre de la nef du milieu est de pilastres composites, entre lesquels il y a alternativement des croisées & des niches; tout ce dessein est un peu lourd, mais on remarque du grand dans le général de cet édifice.

Le château ou palais ducal de Mantoue est grand, mais ancien, & bâti sans symétrie & sans goût.

Le cabinet & le trésor de Mantoue étoient fameux dans le commencement du dernier siècle, mais lorsque le Général des troupes de l'Empire, Colalto, l'eut prise d'assaut le 18 Juillet 1630, elle fut mise au pillage, & toutes les choses curieuses qui avoient coûté des millions, tombèrent entre les mains des soldats, & furent dissipées par des personnes qui n'en connoissoient pas le mérite; un simple soldat avoit un butin de 8000 ducats; il perdit tout au jeu dans la même nuit, & le Général Colalto le fit pendre le lendemain. Les plus belles peintures de la galerie de Mantoue furent alors transportées à Prague; la Reine de Suède les acquit & les fit transporter à Rome, où elles ont demeuré jusqu'au temps où le Duc d'Orléans, Régent de France, en fit l'acquisition, aussi bien que des statues antiques de la Reine Christine.

Dans la galerie du palais ducal, les plafonds passent pour être de Jules Romain, surtout l'assemblée des dieux, le char de l'Aurore, & celui

d'Apollon. Le plafond de l'Aurore fait beaucoup d'effet, dit M. Cochin, les quatre chevaux vus en-dessous, sont pleins d'action & de feu : on y trouve la grandeur de la manière, la belle forme, & la grandeur de caractére, qui est une des parties les plus rares de la peinture, mais avec différentes imperfections. Il y a dans une autre salle, une chûte des Géans ingénieusement composée, & dessinée de fort grand caractère ; elle semble tenir de l'école Vénitienne.

MANTURE ; substantif féminin & terme de Marine. Grand coup de mer, agitation violente des vagues, des boules.

MANTURNE ; substantif féminin & terme de Mythologie. Nom d'une Divinité Romaine, à laquelle on s'adressoit pour que la nouvelle épouse se plût dans la maison de son mari, & y demeurât.

MANUCE ; (Alde) nom d'un célèbre Imprimeur Italien né à Bassano, ce qui le fit surnommer *Bassianus*. Il fut chef de la famille des Manuces, Imprimeurs de Venise, illustres par leurs connoissances. Il fut le premier qui imprima le grec correctement, & sans beaucoup d'abréviations. Ce savant & laborieux Imprimeur mourut à Venise, dans un âge très-avancé en 1616. On a de lui, 1°. *une Grammaire grecque ;* 2°. *des notes sur Horace & sur Homère*, & d'autres ouvrages qui ont rendu son nom immortel. Il n'est point vrai qu'Érasme ait été correcteur de l'Imprimerie de Manuce, comme Scaliger l'a avancé. Erasme assure qu'il n'avoit point corrigé d'autre ouvrage de cet Imprimeur, que ceux qu'il lui donnoit à mettre sous la presse.

MANUCE, (Paul) fils du précédent, né à Venise en 1512, fut c pendant quelque temps de la B thèque Vaticane par Pie IV, mit à la tête de l'Imprimerie a lique. C'étoit un homme d'une plexion foible & d'un travail i gable. Pour que ses livres e toute la perfection qu'il étoit ble de leur donner, il laiss long intervalle entre la compo & l'impression. On prétend qu'il n'achevoit qu'à la fin de tomne les lettres qu'il avoit mencées au printemps. Son ass à l'étude avança sa mort, a à Rome en 1574 : tous ses ouv sont écrits en latin avec pure avec élégance. On estime sur 1°. *ses Commentaires sur Cicer* particulièrement sur les É familières, & à Atticus ; 2°. Épitres en Latin & en It qui furent très-recherchées; 3 Traités *de legibus Romanis*, *a rum apud Romanos veteres ra de Senatu Romano ; de Comitii manis*. Tous ces écrits sont d'érudition.

MANUCE, (Alde) hérita du & de la vertu de Paul Manuc père. Il professa premièrem Venise, puis à Bologne, & e à Pise. Clément VIII lui co direction de l'Imprimerie du can, place qui ne le tira pas misère, où il fut plongé to vie. Il répudia sa femme, com d'obtenir quelque riche bén & peu de temps après il fut p de la charge de Professeur de les-Lettres. Mais quelque qu'il eut, il fut assez malhe pour ne trouver personne qui lût être son élève, & il empl ordinairement le temps de s çons à se promener devant sa Il mourut à Rome en 1597,

autre récompense que des éloges, & après avoir été obligé de vendre sa bibliothèque amassée à grands frais par son père & son aïeul, & composée, dit-on, de quatre-vingt mille volumes. Manuce écrivoit en latin avec beaucoup de politesse. On a de lui, 1°. *un traité de l'Orthographe* qu'il composa à l'âge de 14 ans; 2°. *de savans Commentaires sur Ciceron;* 3°. *trois livres d'Epitres.* 4°. plusieurs autres ouvrages en Latin & en Italien.

MANUCODIATA; voyez OISEAU DE PARADIS.

MANUDUCTEUR; substantif masculin & terme d'Histoire Ecclesiastique. On appeloit ainsi autrefois un Officier, qui placé au milieu du chœur, donnoit le signal aux Choristes pour entonner, marquoit les temps, battoit la mesure & régloit le chant.

MANUEL, ELLE; adjectif. *Manualis.* Qui se fait avec la main. *Un travail manuel. Les Chanoines reçoivent des distributions manuelles pour leur assistance à certains offices ou services particuliers.*

MANUEL, s'emploie aussi substantivement, & sert de titre à plusieurs livres abrégés qu'on peut porter à la main. *Le manuel de S. Augustin. Un manuel de Chimie.*

MANUELLEMENT; adverbe. De la main à la main. *Tous ces effets lui furent donnés manuellement.*

MANUFACTURE, substantif féminin. *Opificium.* Fabrication de certains ouvrages qui se font à la main. *Une manufacture de chapeaux. Une manufacture de draps. Une manufacture de porcelaines.*

MANUFACTURE, se dit aussi du lieu destiné pour la fabrication de ces sortes d'ouvrages. *Il a fait bâtir une manufacture.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & la dernière très-brève.

MANUFACTURÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* MANUFACTURER.

MANUFACTURER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Elaborare.* Fabriquer, faire des ouvrages de manufacture. *Ces serges se manufacturent en Picardie.*

MANUFACTURIER; substantif masculin. Ouvrier qui travaille à des ouvrages de manufacture. *Il s'est établi dans cette ville plusieurs manufacturiers François.*

MANUMISSION; substantif féminin. *Manumissio.* Action d'affranchir les esclaves & les autres personnes de condition serve.

Il y avoit chez les Romains trois formes différentes de manumission.

La première, qui étoit la plus solennelle, étoit celle que l'on appeloit *per vindictam*, d'où l'on disoit aussi *vindicare in libertatem.* Les uns font venir ce mot *vindicta* de *Vindicius*, qui ayant découvert la conspiration que les fils de Brutus formoient pour le rétablissement des Tarquins, fut affranchi pour sa récompense. D'autres soutiennent que *vindicare* venoit de *vindicta*, qui étoit une baguette dont le Préteur frappoit l'esclave que son maître vouloit mettre en liberté. Le maître en présentant son esclave au Magistrat, le tenoit par la main, ensuite il le laissoit aller, & lui donnoit en même temps un petit soufflet sur la joue, ce qui étoit le signal de la liberté; ensuite le Consul ou le Préteur frappoit doucement l'esclave de sa baguette, en lui disant: *aio te esse liberum more Qui-*

ritum. Cela fait, l'esclave étoit inscrit sur le rôle des affranchis, puis il se faisoit raser, & se couvroit la tête d'un bonnet appelé *pileus*, qui étoit le symbole de la liberté : il alloit prendre ce bonnet dans le temple de Féronie, Déesse des Affranchis.

Sous les Empereurs Chrétiens, cette première forme de manumission souffrit quelques changemens; elle ne se fit plus dans les temples des faux Dieux, ni avec les mêmes cérémonies; le maître conduisoit seulement l'esclave dans une Église Chrétienne, là on lisoit l'acte d'affranchissement; un Ecclésiastique signoit cet acte, & l'esclave étoit libre : cela s'appeloit *manumissio in sacro-sanctis Ecclesiis*, ce qui devint d'un grand usage.

La seconde forme de manumission étoit *per epistolam & inter amicos :* le maître invitoit ses amis à un repas, & y faisoit asseoir l'esclave en sa présence, au moyen de quoi il étoit réputé libre. Justinien ordonna qu'il y auroit au moins cinq amis témoins de cette manumission.

La troisième se faisoit *per testamentum*, comme quand le testateur ordonnoit à ses héritiers d'affranchir un tel esclave qu'il leur désignoit en ces termes; *N.... servus meus liber esto :* ces sortes d'affranchis étoient appelés *Orcini*, ou *Charonitæ*, parcequ'ils ne jouissoient de la liberté que quand leurs patrons avoient passé la barque à Caron, & étoient dans l'autre monde *in orco*. Si le testateur prioit simplement son héritier d'affranchir l'esclave, l'héritier conservoit sur lui le droit de patronage; & quand le testateur ordonnoit que dans un certain temps l'héritier affranchiroit un esclave, celui-ci étoit nommé *statu liber ;* il n'étoit pourtant libre que quand le temps étoit venu; l'héritier pouvoit même le vendre en attendant; & dans ce cas, l'esclave, pour avoir sa liberté, étoit obligé de rendre à l'acquéreur ce qu'il avoit payé à l'héritier.

Les Affranchis étoient d'abord appelés *liberti*, & leurs enfans *libertini ;* néanmoins dans la suite on se servit de ces deux termes indifféremment pour désigner les affranchis.

Quand l'affranchissement étoit fait en fraude des créanciers, ils le faisoient déclarer nul, afin de pouvoir saisir les esclaves.

Il en étoit de même quand l'affranchi n'ayant point d'enfans, donnoit la liberté à ses esclaves; le patron faisoit déclarer le tout nul.

Ceux qui étoient encore sous la puissance paternelle, ne pouvoient pas non plus affranchir leurs esclaves.

La loi *Fusia Caninia* avoit réglé le nombre des esclaves qu'il étoit permis d'affranchir; savoir, que celui qui n'en avoit que deux pouvoit les affranchir tous deux; celui qui en avoit trois, deux seulement; depuis trois jusqu'à dix, la moitié, depuis dix jusqu'à trente, le tiers; de trente à cent, le quart; de cent à cinq cens, la cinquième partie; & elle défendoit d'en affranchir au-delà en quelque nombre qu'ils fussent; mais cette loi fut abolie par Justinien, comme contraire à la liberté qui est favorable.

En France, dans le commencement de la Monarchie, presque tout le peuple étoit serf. On commença sous Louis le Gros, & ensuite sous Louis VII à affranchir des villes & des Communautés entières

d'habitans, en leur faisant remise du droit de taille à volonté, & du droit de *mortable*, au moyen de quoi les enfans succédoient à leurs pères. On leur remit aussi le droit de suite, ce qui leur laissa la liberté de choisir ailleurs leur domicile. Saint Louis acheva d'abolir presqu'entièrement les servitudes personnelles.

Il se faisoit aussi quelques manumissions particulières dont on trouve des formules dans Marculphe.

Il reste pourtant encore quelques vestiges de servitude en certaines Provinces, dans lesquelles il y a des serfs ou gens de main-morte, comme en Bourgogne, Nivernois, Bourbonnois. Dans ces Provinces l'affranchissement se fait par convention ou par désaveu. Il se fait aussi par le moyen de lettres de noblesse, ou d'une charge qui donne la noblesse, à la charge seulement d'indemniser le Seigneur.

Dans les colonies Françoises, où il y a des Nègres qui sont esclaves, ils peuvent être affranchis, suivant les règles prescrites par l'Edit du mois de Mars 1685, appelé communément *le Code Noir*.

Les maîtres âgés de vingt ans peuvent, sans avis de parens, affranchir leurs esclaves par tous actes entre-vifs, ou à cause de mort, sans être tenus d'en rendre aucune raison.

Les esclaves qui sont nommés légataires universels par leurs maîtres, ou nommés exécuteurs de leurs testamens, ou tuteurs de leurs enfans, sont tenus pour affranchis.

Les affranchissemens ainsi faits dans les îles, y opèrent l'effet de lettres de naturalité, & dans tout le Royaume.

Il est enjoint aux Affranchis de porter un respect singulier à leurs anciens maîtres, à leurs veuves & à leurs enfans, ensorte que l'injure qu'ils leur auroient faite seroit punie plus grièvement que si elle étoit faite à toute autre personne. Les anciens maîtres n'ont cependant aucun droit, en qualité de patrons, sur la personne des Affranchis, ni sur leurs biens & successions.

Les Affranchis jouissent suivant ces lois, des mêmes droits que ceux qui sont nés libres.

C'est une ancienne maxime de droit, que le ventre affranchit, c'est-à-dire, que les enfans suivent la condition de la mère par rapport à la liberté : les enfans d'une femme sont esclaves.

En France toutes personnes sont libres ; & si-tôt qu'un esclave y arrive, il devient libre en se faisant baptiser.

Il est néanmoins permis à ceux qui amènent des esclaves en France, lorsque leur intention est de retourner aux îles, d'en faire leur déclaration à l'Amirauté, au moyen de quoi ils conservent leurs esclaves.

MANUTENTION ; substantif féminin. *Conservatio.* Maintien, conservation en son entier. Il ne se dit guère que des choses morales. *Les Magistrats sont préposés pour veiller à la manutention des lois.*

MANY ; substantif masculin. Espèce de mastic de couleur brune, assez sec, dont les Caraïbes, ainsi que les Sauvages des environs de l'Orénoque, font usage pour cirer le fil de coton, & les petites cordelettes qu'ils emploient dans leurs différens

ouvrages : ils s'en servent aussi comme d'enduit en le faisant chauffer, afin de le rendre liquide. C'est un secret parmi ces Sauvages ; cependant, au moyen de quelques expériences faites par M. Le Romain, le many ne lui a paru être autre chose qu'un composé de parties à peu près égales de la résine de l'arbre appelé *Gommier*, & d'une cire naturellement noire, provenant du travail de certaines mouches vagabondes, dont les essains se logent dans des creux d'arbres.

MANUSCRIT, ITE ; adjectif. *Manuscriptus*. Écrit à la main. *Une ancienne Bible manuscrite. Un Poëme manuscrit.*

MANUSCRIT, se dit aussi substantivement, & s'applique particulièrement à des écrits considérables, ou par leur ancienneté, ou par leur matière & leur rareté. *Il y a un grand nombre de manuscrits Grecs & Arabes dans cette Bibliothèque.*

MAO ; sorte de poids ; *voyez* MAN.

MAON ; nom d'une ancienne ville de la Palestine, qui étoit située dans la partie la plus méridionale de la Tribu de Juda.

MAOZIM ; nom d'un dieu de l'antiquité dont parle Daniel, & sur lequel les Critiques sont partagés. Daniel dit que le tyran Antiochus Epiphanes, figure & précurseur de l'Ante-Christ, *révérera le dieu Moazim dans le lieu qu'il lui aura choisi, & il honorera avec l'or & l'argent ... un dieu que ses pères ont ignoré.*

Don Calmet remarque que les uns croient que le dieu Maozim désigne Jupiter Olympien, à qui Antiochus donna de l'encens dans un lieu inconnu à ses pères, c'est-à-dire, dans le temple de Jérusalem. D'autres l'entendent du dieu Mars que Daniel a désigné sous le nom de *Maozim*, ou du *dieu des Forêts*. Mais peut-on dire que Mars fût un dieu étranger à l'égard d'Antiochus Epiphanes ? Porphyre cité dans S. Jérôme, dit que Maozim étoit le dieu adoré dans la petite ville de Modin, patrie des Macchabées. D'autres croient qu'il faut ainsi traduire l'Hébreu, *il s'élevera au-dessus de toutes choses ; & contre le dieu Maozim*, (le dieu très-fort, le dieu des forteresses, le dieu des armées.) *Il honorera en sa place un dieu étranger, inconnu à ses pères.* Antiochus Epiphanes s'éleva contre le Seigneur, le dieu très-fort, le dieu d'Israël, & il fit mettre en sa place dans le temple de Jérusalem, le faux dieu Jupiter Olympien, inconnu à ses pères, aux anciens Rois de Syrie, qui avoient régné en ce pays avant Alexandre le Grand. Daniel en plus d'un endroit désigne le dieu d'Israël sous le nom de *Maoz* ou *Fort*.

MAPAS ; substantif masculin. Arbre laiteux de la Guyane, qui vient très-haut & très-gros sans être branchu : son écorce est lisse. Le suc de cet arbre, mêlé avec une égale quantité de suc de figuier sauvage, produit une substance impénétrable à l'eau, une espèce de cuir non élastique, qui s'amollit partout au feu, ou exposé à la grande ardeur du soleil : les Nègres emploient le lait qu'ils en tirent pour faire mourir les pians des enfans qui ont souvent bien de la peine à guérir de cette maladie ; mais comme le dit très-bien M. de Préfontaine, il ne faut s'en servir qu'après que la mère des pians a disparu : on lave alors les enfans avec la feuille & la racine de mapas bouilli. Cette

attention épargne aux enfans les suites funestes des pians.

Cet arbre au défaut d'autres, peut servir à faire des planches propres à couvrir les vases ou les canots qui servent au roucou ou aux différentes boissons. C'est l'*amapa* du Pérou. On n'est pas encore bien instruit de la différence ou des rapports qu'il y a entre cet arbre & le mapou des Indes Orientales. Le bois de celui-ci est très-léger : il y a tel de ces arbres, figros, que dix hommes ne pourroient l'embrasser.

MAPPAIRE ; substantif masculin. *Mapparius*. Titre d'un Officier des anciens Romains, lequel dans les jeux publics, comme celui du Cirque & des Gladiateurs, donnoit le signal pour commencer, en jetant une mappe, *mappa*, qu'il recevoit auparavant de l'Empereur, du Consul, ou de quelqu'autre Magistrat, apparemment le plus distingué qui fût présent, ou de celui qui donnoit les jeux.

MAPPE ; substantif féminin. *Mappa circensis*. Terme d'Histoire ancienne. C'étoit chez les Romains un rouleau qui servoit de signal pour annoncer le commencement des jeux du cirque. On trouve souvent gravés dans les diptiques, le nom & les qualités du Consul, sa figure, son sceptre d'ivoire, des animaux, des gladiateurs, le rouleau *mappa circensis*, & tout ce qui devoit faire partie des jeux qu'il donnoit au public, en prenant possession du Consulat.

MAPPEMONDE ; substantif féminin. *Universi orbis delineatio*. Carte géographique qui représente la surface du globe terrestre en deux parties qu'on nomme *hémisphères*. *Une mappemonde enluminée*.

MAPURA ; c'est selon Ptolémée, une ancienne ville de l'Inde en deçà du Gange.

MAQUEDA ; petite ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille, à ✓ lieues de Tolede. Elle a titre de Duché.

MAQUEREAU ; substantif masculin. *Scomber*. Poisson de mer sans écailles, long d'environ un pied ; il a le museau pointu, la queue l'est encore d'avantage & finit par deux aîlerons ou nâgeoires éloignées l'une de l'autre : l'ouverture de la bouche est assez grande ; les bords du bec sont menus & aigus ; la mâchoire de dessous entre dans celle de dessus, & se ferme comme un boîte : l'une & l'autre sont garnies de petites dents : ses yeux sont grands & dorés, la peau de son dos dans l'eau est d'une couleur jaune de soufre : hors de l'eau quand il est mort, elle est de couleur verte, bleuâtre & argentine au ventre & sur les côtés : son dos est marqué de plusieurs traits noirs en travers : proche de l'anus, il a une petite nâgeoire, sur le dos une pareille, & plusieurs autres encore d'espace en espace : il a une autre nâgeoire au commencement du dos, deux autres aux ouies & deux au-dessous. Aristote dit que les maquereaux, ainsi que le thon, frayent au mois de Février : ils font leurs œufs au commencement de Juin : ces œufs éclosent enfermés dans une petite membrane.

Les maquereaux de l'Océan sont plus grands que ceux de la Méditerranée : la chair de ce poisson est grasse, cependant compacte, sans arrêtes, de bon suc & nourrissante. Les Irlandois méprisent ce poisson au point de ne pas vouloir le pêcher : les anciens faisoient de la liqueur des maquereaux salés, leur *garum*, saumure fort estimée & d'un grand prix.

Lemeri dit que l'on a donné le nom de maquereau à ce poiſſon, parceque dès l'arrivée du printemps il ſuit les petites aloſes, qui ſont appelées *pucelles* ou *vierges*, & les conduit à leurs mâles. Quoi qu'il en ſoit, le maquereau eſt de l'eſpèce des poiſſons qui font annuellement la grande route, & ſemblent, ainſi que les harengs, s'offrir à la plupart des peuples de l'Europe. M. Anderſon dit qu'on lui a aſſuré que ce poiſſon paſſe l'hiver dans le nord. Vers le printemps il côtoie l'Iſlande, le Hittland, l'Écoſſe & l'Irlande, en ſe jetant de là dans l'Océan Atlantique, où une colonne qui paſſe devant le Portugal & l'Eſpagne, va ſe rendre dans la Méditerranée, pendant que l'autre rentre dans la Manche, où elle paroît en Mai ſur les côtes de France & d'Angleterre, & paſſe de là en Juin devant les côtes de Hollande & de Friſe. Cette colonne étant arrivée en Juillet ſur la côte de Jutland, détache une diviſion qui, faiſant le tour de la pointe, ſe jette dans la mer Baltique, pendant que le reſte, en paſſant devant la Norwege, s'en retourne au nord. Comme ce poiſſon n'eſt pas propre pour le commerce, & que généralement on n'y fait pas d'attention, l'Auteur dit qu'il lui a été impoſſible de parvenir à une certitude poſitive à ſon égard, & il a été obligé de ſe contenter du témoignage de deux pêcheurs expérimentés de Hilgeland. On commence cependant à ſaler ce poiſſon comme le hareng.

Le maquereau des Indes a des couleurs vives, une ligne autour du ventre & une autre qui lui prend depuis la tête juſqu'aux yeux.

Le maquereau de Surinam eſt, ſelon Ray, le *trachurus* du Bréſil, auquel les habitans du pays donnent le nom de *guara-tereba :* la largeur de ſa tête & de ſon corps eſt plus perpendiculaire que tranſverſale : ſon corps eſt ſerré, excepté près de l'anus où il eſt très-large : il eſt carré vers la queue : les yeux ſont petits, l'iris couleur de poupre : il a huit nâgeoires garnies d'arrêtes : on le pêche à Surinam.

On donne le nom de *maquereau bâtard* à un poiſſon nommé par Rondelet, *gaſcanet* & *chicaron.*

On appelle auſſi *maquereau*, certaines taches qui viennent aux jambes quand on s'eſt chauffé de trop près.

MAQUEREAU, ELLE; ſubſtantif. Terme malhonnête. Il ſignifie celui, celle qui fait métier de débaucher, & de proſtituer des femmes, des filles.

MAQUERELLAGE; ſubſtantif maſculin. Terme malhonnête qui ſe dit du métier de débaucher & proſtituer des femmes, des filles.

MAQUES, ſubſtantif féminin pluriel, & terme de Vannerie, par lequel on déſigne deux brins de bois qui s'élèvent ſur le devant de la hotte, du fond juſqu'au collet, & ſervent à former les angles du dos de la hotte.

MAQUETTE; ſubſtantif féminin. Les Sculpteurs donnent ce nom à une première ébauche qu'ils font en terre molle, de quelque ouvrage.

MAQUIGNON; ſubſtantif maſculin. *Mango.* Celui qui fait métier d'acheter & de vendre des chevaux. *C'eſt un maquignon qui lui a vendu les chevaux de ſon carroſſe.* Ce terme s'emploie ſouvent en mauvaiſe part.

On dit de quelqu'un qui ſe mêle de revendre, de troquer, de raccommoder des chevaux, que *c'eſt un grand maquignon.*

Maquignon, se dit aussi figurément & familièrement de tous ceux qui s'intriguent pour faire traiter des charges, des emplois, *&c.* & pour faire des mariages. *Un maquignon de mariages.*

Les trois syllabes sont brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel

On prononce *makinion.*

MAQUIGNONNAGE; substantif masculin. *Mangonicum.* Métier de maquignon. *Il se mêle du maquignonnage.*

Maquignonnage, se dit aussi figurément & familièrement en parlant de certains commerces secrets. *C'est un maquignonnage que personne ne conçoit.*

MAQUIGNONNÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Maquignonner.

MAQUIGNONNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Mangonare.* User d'artifice pour refaire les chevaux, & les faire paroître meilleurs qu'ils ne sont lorsqu'on veut les vendre. *Ces chevaux ont été maquignonnés.*

Maquignonner, signifie aussi figurément & familièrement s'intriguer pour faire vendre quelque emploi, quelque charge, *&c.* pour faire un mariage, *&c. C'est cette femme qui va maquignonner ce mariage.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

MAQUILLEUR; substantif masculin, & terme de Marine. Bateau de simple tillac dont on se sert pour la pêche du maquereau.

MARABOTIN; substantif masculin. Nom d'une ancienne monnoie d'or d'Espagne & de Portugal. Du Cange croit que ce mot veut dire *latin fait sur les Maures*, & que cette monnoie fut ainsi appelée, parcequ'elle fut faite de l'or enlevé aux Maures. C'est donc une monnoie originaire d'Espagne. Henri II, Roi d'Angleterre & Duc d'Aquitaine, rendit une Sentence arbitrale l'an 1177 entre Alphonse, Roi de Castille, & Sanche, Roi de Navarre, par laquelle le premier de ces deux Rois est obligé de payer au second, la rente de 3000 *marabotins.* Or quelle apparence que le Roi d'Angleterre eût obligé le Roi de Castille à payer une pension au Roi de Navarre en monnoie étrangère? La Reine Blanche de Castille, à la fin du treizième siècle, fut dotée de 24000 marabotins. Plusieurs titres des Rois d'Arragon dans le même siècle, font mention des marabotins qui doivent leur revenir. S'il est souvent parlé de marabotins dans plusieurs titres de la ville de Montpellier, c'est parceque les Rois d'Arragon ont longtemps joui de cette ville. De là vient encore que les marabotins eurent cours en France dans les Provinces voisines des Pyrénées. Le Portugal eut aussi ses *marabotins.*

Il n'est pas possible de connoître qu'elle fut constamment la valeur des marabotins, soit en Espagne, soit en Portugal, soit en France, parcequ'elle éprouva bien des variations. Nous savons seulement qu'en 1213, 3160 marabotins de Portugal pesoient 56 marcs d'or; ainsi chaque marc contenoit 60 marabotins, qui par conséquent pesoient chacun 76 grains.

MARABOUT; substantif masculin. On appelle ainsi des prêtres mahométans dont la secte est fort répandue dans l'Afrique. Ils sont en grande vénération, surtout parmi les Mores & les Arabes. On en distin-

gue trois ordres. Les premiers habitent les bourgs, les villes & les villages. Les seconds n'ont aucune demeure fixe & mènent une vie errante. Les derniers établissent leur séjour dans des bois sauvages & dans des déserts arides.

Les marabouts du premier ordre pensent que l'homme ne peut s'élever à ce haut degré de sainteté que par le moyen de cinquante sciences. Il est vrai qu'ils enseignent que les péchés commis avant d'avoir acquis les connoissances des vingt premières sciences, ne leur sont point imputés. Un de leurs principaux dogmes est que les élémens renferment quelque chose de divin, & qu'ainsi l'on peut sans impiété adorer l'objet qui plaît le plus. Ils prétendent encore que le premier homme, nommé selon eux *El-chot*, a reçu par infusion toutes les connoissances qui concernent la divinité, & que Dieu lui a communiqué une science égale à la sienne. Qu'après la mort de cet homme privilégié, les anciens ou chefs de la secte, au nombre de quarante, lui choisirent parmi eux un successeur, & que celui-ci étant mort, les anciens au nombre de sept cens soixante-cinq, en élurent un autre également tiré de leur corps.

Ils passent les premières années dans la pratique des plus grandes austérités & des jeûnes les plus rigoureux; mais ils s'en dédommagent bien ensuite, & se livrent sans retenue à toutes sortes de débauches. Leur nombre est très-considérable dans la Nigritie. Ils y sont extrêmement redoutés, parcequ'ils ont eu l'adresse de persuader aux habitans qu'il étoit en leur pouvoir de les faire mourir, lorsqu'ils voudroient. Ils possèdent des villages & même des villes entières sur le Niger, & y vivent en forme de république. La ville qu'on regarde comme la capitale des Marabouts dans cette partie de l'Afrique, se nomme *Consoon*. Elle est grande & fort bien bâtie : les maisons sont toutes construites de pierre & couvertes de tuile.

Les Marabouts du second ordre se nomment *Caballistes*. Ils ne mangent point de chair & jeûnent très-souvent. Ils se vantent d'avoir la connoissance de toutes choses par le moyen du commerce journalier qu'ils entretiennent avec les anges. Ils ont coutume de porter de petites tablettes carrées, sur lesquelles on voit gravés des caractères & des chiffres bizarres. Ils reconnoissent pour le premier instituteur de leurs règles un de leurs plus fameux docteurs, nommé *Beni*. C'est lui qui a composé leurs prières, & les tablettes sont de son invention. Toutes ses constitutions sont distinguées en huit parties. La première appelée *al omba eunonorita*, ou *démonstration de la lumière*, règle leurs prières & leurs jours de jeûne. Les tablettes, leur utilité, & la manière de s'en servir sont la matière de la seconde partie appelée *seme al mehariff*, *le soleil des sciences*. La troisième qu'ils nomment *lenno al chusne*, contient une table des quatre-vingt-dix-neuf vertus qu'ils croient que le nom de Dieu renferme. Les autres parties traitent de différens sujets qui concernent leur manière de vivre.

Les Marabouts du troisième ordre prennent le nom de *Sunnakites*. Ils fuyent le commerce des hommes & mènent dans les bois une vie solitaire. Les herbes & les végétaux sont leur seule nourriture. Ils pra-

tiquent la circoncision ; mais ils ne se font circoncire qu'à l'âge de trente ans ; ce qui n'empêche pas qu'ils ne reçoivent le baptême au nom du Dieu vivant. On remarque dans leur religion un mélange absurde & monstrueux du Paganisme, du Judaïsme & du Christianisme. Il paroît assez probable qu'ils sont descendus de ces solitaires célèbres par leurs austérités, & connus en divers lieux de l'Afrique, sous le nom de *Thécopentes*.

Les Négres mahométans qui habitent les pays intérieurs de la Guinée appellent aussi les Prêtres *Marabouts*. Ces derniers ne sont point distingués du peuple pour ce qui regarde l'habillement, mais leur manière de vivre est fort différente. Ils ne contractent jamais d'alliance qu'avec les familles de Marabouts, & tous leurs enfans mâles sont destinés à remplir les mêmes fonctions que leurs pères. Une des principales consiste dans l'instruction des enfans. Leurs écoles sont nombreuses ; & le voyageur Jobson assure en avoir vu où l'on comptoit plusieurs centaines d'écoliers. Ils leur apprennent à lire & à écrire & leur expliquent l'alcoran.

La plupart de ces Marabouts s'enrichissent par le commerce de la poudre d'or & des esclaves, & plus particulièrement encore par la vente de leurs *gris-gris* qui sont des bandes de papier remplies de caractères mystérieux, que le peuple regarde comme des préservatifs contre tous les maux ; ils ont le secret d'échanger ces papiers contre l'or des Nègres ; quelques-uns d'entre eux amassent des richesses immenses, qu'ils enfouissent en terre. Des voyageurs assurent que les Marabouts craignant que les Européens ne fassent tort à leur commerce, sont le principal obstacle qui a empêché jusqu'ici ces derniers de pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique & de la Nigritie.

Ces Prêtres sont extrêmement respectés, principalement parmi les Nègres du Sénégal. Ils sont persuadés que celui qui outrage un Marabout est puni de mort au bout de trois jours. Les personnes de la plus grande distinction fléchissent le genou devant eux & demandent leur bénédiction lorsqu'ils les rencontrent en chemin. La même chose se pratique lorsqu'ils entrent dans le palais du Roi.

Le grand Marabout, ou Grand-Prêtre du Royaume d'Ádra en Afrique, a dans chaque ville une maison qui est toujours occupée par un certain nombre de femmes qu'il y envoye tour à tour, sous prétexte de leur faire apprendre une danse sacrée. De vieilles duègnes destinées à cette fonction, partagent ces femmes en plusieurs bandes. Chaque bande entre à son tour dans la salle des exercices. Les vieilles leur attachent aux jambes des morceaux de fer & des plaques de cuivre. Elles les font ensuite danser jusqu'à ce qu'elles tombent de fatigue & d'épuisement. Alors elles font place à une autre bande. On estime particulièrement les femmes qui soutiennent long-temps cet exercice sans se lasser.

Parmi nous, le peuple appelle *marabouts*, ceux qu'il trouve extrêmement laids.

MARABOUT, se dit en termes de Marine, d'une voile dont on se sert sur une galère dans le gros temps.

Les trois syllabes sont brèves au singulier ; mais la dernière est longue au pluriel.

MARACANNA ; substantif masculin.

Oiseau du Brésil plus grand que les perroquets. La couleur de son plumage est d'un gris tirant sur le bleu : son cri est semblable à celui des perroquets & il se nourrit de fruits.

MARACAYBO ; ville riche & considérable de l'Amérique méridionale, capitale de la province de Venezuela. Cette ville que les François d'Amérique nomment *Maracaye*, peut avoir six mille habitans qui y font un grand commerce de cuir, de cacao, qui est le meilleur d'Amérique, & d'excellent tabac, que les Espagnols estiment singulièrement. Les Flibustiers françois l'ont pillée deux fois, savoir en *1666* & *1678*. Elle est située presque à l'entrée & sur le bord occidental du lac dont elle a pris le nom, ou auquel elle a donné le sien. M. Danville, dans sa carte de la province de Venezuela, place Maracaybo par les 10 degrés de latitude méridionale.

Le lac de Maracaybo communique avec le golfe de Venezuela & a environ trente lieues de longueur. Il y a un fort qui en défend le passage & dans lequel l'Espagne entretient deux cens hommes de garnison.

MARACOANI ; substantif masculin. Petit cancre carré & velu du Brésil : il se promène dans les endroits qui se trouvent à sec après le reflux de la mer : dans tout autre temps il ne sort pas de son trou : sa couleur est rousse. Les habitans du pays en mangent la chair.

MARAGNAN ; nom d'une province & capitainerie de l'Amérique méridionale au Brésil. Elle est bornée à l'occident par la capitainerie de Para ; à l'orient, par celle de Siara ; au nord, par la mer, & au midi, par la nation des Tapuyes.

Il y a dans cette province une île de même nom, formée par trois rivières considérables, qu'on nomme le *Macaca*, le *Topucuru*, & le *Mony*. Cette île est peuplée, fertile, a 45 lieues de circuit, & est éloignée de la ligne vers le sud, de 2 degrés 30 minutes, sous le 323 degré de longitude.

Les François s'y établirent en 1612, & y jetèrent les fondemens de la ville de Maragnan, que les Portugais ont élevée quand ils s'en sont rendus maîtres. Cette ville est petite, mais elle est fortifiée par un château sur un rocher. Elle a un port, avec un Évêché suffragant de l'Archevêque de San-Salvador de la Baya.

Il y a encore dans cette île plusieurs villages que les gens du pays appellent *Tave*. Ces villages consistent chacun en quatre cabanes jointes en carré. Ces cabanes sont composées de troncs d'arbres & de branches liées ensemble & couverts depuis le bas jusqu'au haut de feuilles de palmiers.

Maragnan étant si près de la ligne, les nuits y sont les mêmes dans tout le cours de l'année ; on n'y éprouve ni froid, ni sécheresse, & la terre y rapporte le maïs avec abondance. Les racines de manioque y croissent aussi fort grosses & en peu de temps. On y a des melons & d'autres fruits toute l'année.

Les naturels de cette contrée vont tout nuds. Ils se peignent le corps de différentes couleurs, & affectent le noir pour les cuisses. Les femmes se percent les oreilles & y pendent de petites boules de bois. Les hommes se percent les narrines ou la lèvre d'en bas & y suspendent une pierre verte. L'arc & les flèches sont leurs seules armes.

MARAGNON ; c'est l'ancien nom du

fleuve des Amazones. *Voyez* Amazones.

MARAÎCHER ; substantif masculin. Jardinier qui cultive un marais. *Voyez* Jardinier.

MARAIS ; substantif masculin. *Palus.* Terres abreuvées de beaucoup d'eaux qui n'ont point d'écoulement.

Les plus fameux marais de l'Europe, remarque M. de Buffon, sont ceux de Moscovie à la source du Tanaïs, ceux de Finlande où sont les grands marais Savolax & Énasak ; il y en a aussi en Hollande, en Westphalie & dans plusieurs autres pays bas : en Asie on a les marais de l'Euphrate, ceux de la Tartarie, le Palus Méotide ; cependant en général il y en a moins en Asie & en Afrique qu'en Europe, mais l'Amérique n'est pour ainsi dire qu'un marais continu dans toutes ses plaines ; cette grande quantité de marais est une preuve de la nouveauté du pays & du petit nombre des habitans, encore plus que du peu d'industrie.

On appelle *marais salans*, des lieux entourés de digues, où l'on fait entrer de l'eau de la mer pour faire du sel.

Pour la construction des *marais salans*, il faut une terre argilleuse ou terre glaise qui ne soit nullement pierreuse ; si le fonds de cette terre tire sur le blanc, elle fera le sel blanc : ce sel est propre à la salière : les Espagnols & les Basques l'enlèvent. Si le fonds se trouve rougeâtre, le sel tirera sur la même couleur ; mais le fonds du terrein sera plus ferme : il est propre pour le commerce de la mer Baltique.

Si le sel est verd, il vient d'un terrein verdâtre, il est propre à la salaison de la morue, du hareng & de toutes sortes de viandes ; le sel gris que l'on nomme *sel commun* est le même sel que le verdâtre, mais il est plus chargé de vase.

Il faut toujours tâcher d'établir ses marais en un lieu autant uni que faire se pourra, & veiller à ce que les levées que l'on fera du côté de la mer empêchent l'eau de passer par dessus : il est très-important de faire cette observation avant de construire les marais, surtout ceux qui sont au bord de la mer, les autres n'en ont pas besoin. Lorsque l'on a trouvé le terrein comme on le desire, il faut observer de situer autant qu'il est possible, les marais, de manière à recevoir les vents du nord-est & un peu du nord-ouest. Car les vents les plus utiles sont depuis le nord-ouest, passant par le nord jusqu'à l'est-nord : les autres vents sont trop mous pour faire saler ; il ne faut pas ignorer qu'un vent fort & un air chaud font saler avec promptitude.

Les marais salans se partagent en plusieurs bassins carrés, les uns plus grands, les autres plus petits, séparés par des espèces de petites digues de 13 à 14 pouces de large ; c'est dans ces bassins que lorsque la saison est venue, on laisse entrer l'eau de la mer dont on fait le sel, & on l'y retient ensuite en fermant les écluses.

Le temps propre à faire le sel, est environ depuis la mi-Mai jusqu'à la fin du mois d'Août, parce qu'alors les jours étant longs & l'ardeur du soleil dans sa plus grande force, le sel se fait mieux & plus promptement.

Quand on veut donner l'eau de la mer aux marais, il faut auparavant les vider entièrement de celle qu'on y a laissée tout l'hiver pour qu'ils ne se gercent point & qu'ils

ſoient en état de contenir la nouvelle eau qui doit ſervir à la fabrication du ſel. On y laiſſe entrer cette nouvelle eau à peu près à la hauteur de ſix pouces; après néanmoins l'avoir laiſſée repoſer & s'échauffer pendant deux ou trois jours dans de grands réſervoirs qui ſont au dehors des ſalines. La quantité d'eau ſuffiſante y étant entrée, on ferme l'écluſe & on laiſſe faire par le ſoleil & par le vent le reſte de l'ouvrage.

L'eau frappée à plomb par les rayons du ſoleil, s'évapore & s'épaiſſit par degrés inſenſibles, enſuite elle ſe couvre d'une légère croûte, & enfin en continuant à s'évaporer par la continuation de la chaleur, la croûte ſaline s'augmente de plus en plus, & prend de la conſiſtance.

Lorſque le ſel a reçu cette cuiſſon naturelle, on le caſſe avec un rateau compoſé d'une perche au bout de laquelle eſt appliquée une douve; il tombe au fond de l'eau, mais on l'en retire preſqu'auſſi-tôt avec le même rateau; & l'ayant laiſſé quelque temps en petit tas ſur le bord du marais pour achever de le ſécher, on le met enſuite en monceaux plus grands qui contiennent pluſieurs milliers de muids de ſel; on couvre ces monceaux de paille ou de jonc, pour les garantir de la pluie; huit ou dix jours ou au plus quinze ſuffiſent pour achever la criſtalliſation du ſel. Après qu'on l'a retiré & mis en monceaux comme on vient de le dire, on ouvre de nouveau les parcs pour les remplir d'eau à la marée montante; & l'on continue ainſi alternativement à y mettre l'eau, à en ramaſſer le ſel qui s'y forme, & à les vider juſqu'à ce que la ſaiſon ne ſoit plus propre à ce travail.

Les pluies ſont fort contraires à cet ouvrage: lorſque l'eau de pluie s'eſt mêlée avec trop d'abondance à celle de la mer, celle-ci devient inutile, & il faut en faire entrer de nouvelle dans les marais. C'eſt la ſécheresſe qui décide de cette eſpèce de récolte; elle ne réuſſit que dans les beaux jours & pendant les plus grandes ardeurs du ſoleil.

On dit proverbialement & figurément, *ſe ſauver par les marais;* pour dire, ſe tirer d'embarras par de mauvaiſes raiſons.

MARAIS, ſignifie auſſi à Paris, un terroir où l'on fait venir des herbages, des légumes, *&c. Ce marais eſt bien cultivé.*

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde longue.

MARAIS; (Marin) nom d'un célèbre Muſicien françois né à Paris en 1656 & mort en 1728. Il fit des progrès ſi rapides dans l'art de jouer de la viole, que *Sainte-Colombe*, ſon maître, ne voulut plus lui montrer à jouer de cet inſtrument, au bout de ſix mois de leçons. Il porta la viole à ſon plus haut degré de perfection & imagina le premier de faire filer en laiton les trois dernières cordes de la baſſe, afin de la rendre plus ſonore. On a de lui pluſieurs pièces de viole & pluſieurs opéra; celui d'Alcione paſſe pour ſon chef-d'œuvre. On y admire ſurtout une tempête qui fait un effet prodigieux: un bruit ſourd & lugubre, s'uniſſant avec les tons aigus des flutes & autres inſtrumens, rend toute l'horreur d'une mer agitée & le ſifflement des vents déchaînés. On admire dans ſes ouvrages la fécondité & la beauté de ſon génie, join-

tes à un goût exquis & à une composition savante.

MARALDI, (Jacques Philippe) savant Mathématicien & célèbre Astronome de l'Académie des Sciences, nâquit à Perinaldo, dans le Comté de Nice en 1665, de François Maraldi & d'Angele Catherine Cassini, sœur du fameux Astronome de ce nom. Son oncle le fit venir en France en 1687, & Maraldi s'y acquit une grande réputation par son savoir & par ses observations. En 1700 il travailla à la prolongation de la fameuse méridienne jusqu'à l'extrémité méridionale du Royaume. Le Pape Clément XI profita de ses lumières pour la correction du calendrier dans un voyage qu'il fit à Rome. En 1718, il alla avec trois autres Académiciens terminer la grande méridienne du côté du septentrion. A ces voyages près, dit M. de Fontenelle, il passa toute sa vie renfermé dans l'observatoire ou plutôt dans le ciel, d'où ses regards & ses recherches ne sortoient point. Son caractère étoit celui que les sciences donnent ordinairement à ceux qui en font leur occupation, du sérieux, de la simplicité, de la droiture. L'Académie & l'amitié le perdirent en 1729 à 64 ans. On a de lui un *catalogue* manuscrit des étoiles fixes, plus précis & plus exact que celui de Bayer. Il donna un grand nombre d'observations curieuses & intéressantes dans les Mémoires de l'Académie. Celles qu'il fit sur les abeilles & sur les pétrifications, eurent aussi un applaudissement universel.

MARAMBA; nom d'une idole des habitans du Royaume de Loango en Afrique : le Gouverneur de la province ne marche jamais sans être précédé de cette idole. Elle est présente lorsqu'il prend ses repas : la première coupe & les premiers morceaux lui sont offerts. Les habitans l'invoquent presque dans toutes les circonstances de la vie. Si l'on soupçonne dans le pays que quelqu'un est mort ensorcelé, on force tous les voisins de jurer par l'idole Maramba qu'ils ne sont point les auteurs du sortilége. Si le défunt est une personne d'un rang distingué, on exige le même serment de tous les citoyens de la ville. Ils se mettent à genoux, embrassent l'idole en criant : « Je » viens m'exposer à l'épreuve, ô » Maramba ! » Ils sont persuadés que le coupable doit tomber mort sur la place.

MARAN ATHA; terme qui se trouve dans l'Ecriture, & qui selon Saint Jérôme & Saint Ambroise, signifie le *Seigneur vient* ou le *Seigneur est venu*. C'étoit une menace, ou une manière d'anathême parmi les Juifs. Saint Paul dit anathême, *maran-atha*, à tous ceux qui n'aiment point Jésus-Christ : *si quis nostrùm non amat Dominum Nostrum Jesum Christum, sit anathema maran-atha*. La plupart des commentateurs enseignent que *maran-atha* est le plus grand de tous les anathêmes parmi les Juifs, & qu'il est équivalent à *scham-atha* ou *schem-atha*, le nom vient, c'est-à-dire, le Seigneur vient; comme si l'on disoit; soyez dévoué aux derniers malheurs & à toute la rigueur des jugemens de Dieu; & que le Seigneur vienne bientôt pour tirer vengeance de vos crimes. Mais Selden & Ligtfoot soutiennent que l'on ne trouve pas *maran-atha* dans ce sens chez les Rabbins. On peut fort bien entendre *maran-atha* dans un sens absolu : que celui qui n'aime point notre Seigneur Jésus-Christ soit ana-

thême. Le Seigneur est venu, le Messie a paru; malheur à quiconque ne le reconnoît point. Il en veut principalement aux Juifs incrédules.

MARANDER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Ce terme n'est usité qu'en quelques provinces, comme en Lorraine, en Champagne, & se dit du petit repas que quelques-uns font entre le dîner & le souper.

MARANE; substantif masculin. On a autrefois donné ce nom aux Maures en Espagne, & aujourd'hui les Espagnols s'en servent encore par injure pour désigner ceux qui sont soupçonnés de retenir dans le cœur la religion de leurs ancêtres.

MARANS; ville de France, dans le pays d'Aunis, sur la Sèvre Niortoise, à cinq lieues, nord-est, de la Rochelle.

MARANT; petite ville de Perse, dans une contrée agréable & fertile de l'Aderbijan. Les Arméniens croyent que Noé & sa femme ont été enterrés dans cette ville, & ils prétendent que la montagne que l'on voit de cet endroit dans un temps serein, est celle où l'arche s'arrêta après le déluge.

MARASCH; ville de la Turquie asiatique, à dix-huit lieues, nord, d'Alexandrette. C'est la résidence d'un Bacha.

MARASME; substantif masculin. *Marasmus*. Maigreur extrême, consomption, atrophie.

Lorsque le marasme est décidé, les os ne sont plus recouverts que d'une peau rude & desséchée; le visage est hideux, décharné; les yeux sont creux, enfoncés; le tour des paupières est livide, les narrines sont sèches & pointues; les tempes abatues; les oreilles froides & resserrées; les lèvres sont sans éclat, appliquées & comme collées aux gencives, dont elles laissent entrevoir la blancheur affreuse; la peau est dure & raboteuse: ajoutez à cela une couleur pâle verdâtre ou tirant sur le noir; mais le reste du corps répond à l'état effroyable de cette partie. La tête ainsi défigurée est portée sur un cou grêle, tortueux, allongé; le larynx avance en dehors, les clavicules forment sur la poitrine un arc bien marqué, & laissent à côté des creux profonds; les côtes paroissent à nud, & se comptent facilement: leurs intervalles sont enfoncés; leur articulation avec le sternum & les vertèbres est très-apparente; les apophyses épineuses des vertèbres sont très-saillantes: on observe aux deux côtés une espèce de sillon considérable; les omoplates s'écartent, semblent se détacher du tronc & percer la peau; les hypocondres paroissent vides, attachés aux vertèbres; les os du bassin sont presqu'entièrement découverts; les extrémités sont diminuées; la graisse & les muscles même qui environnent les os, semblent être fondus; les ongles sont livides, crochus & enfin toutes les parties concourent à présenter le spectacle le plus effrayant & le plus désagréable.

On distingue deux sortes de marasmes, l'un qui est essentiel ou primitif, & l'autre qui n'est que le symptôme d'une autre maladie. Le premier qui ne dépend d'aucune maladie connue est beaucoup plus rare que l'autre.

Les chagrins, les soucis, l'amour & les autres passions vives, causent le marasme; il peut encore être la suite des travaux excessifs; de l'abus des liqueurs spiritueuses, de la débauche avec les femmes, *&c.*

Cette

Cette maigreur n'eſt pas rare chez les jeunes gens qui y donnent ſouvent lieu par la fréquente effuſion de la ſemence : les Anglois & les Hollandois y ſont plus ſujets que les autres nations. Le *maraſme des vieillards* reconnoît rarement les cauſes que nous venons d'indiquer : il dépend du deſſéchement des vaiſſeaux ; mais il eſt quelquefois entretenu par un vice dans les viſcères.

Le maraſme ou conſomption ſymptômatique qu'on voit très-fréquemment, eſt la ſuite de la plupart des maladies chroniques & de quelques aiguës. Les ſuppurations, les ulcères, les ſquirrhes & autres déſordres internes, la dyſſenterie rebelle, les anciens cours-de-ventre, la ſalivation, les ſueurs habituelles & le diabètes, en ſont les cauſes ordinaires. Les affections hypochondriaques, ſcorbutiques, ſcrophuleuſes, *&c.* produiſent auſſi cette maladie : elle eſt encore l'effet de certains poiſons lents qui agiſſent inſenſiblement ſur tous les organes, & d'autant plus redoutables qu'on n'y penſe pas.

Il eſt ſouvent très-difficile de diſtinguer la conſomption eſſentielle de la ſymptomatique ; ce n'eſt que ſur l'hiſtoire la plus exacte, & la plus circonſtanciée de ce qui a précédé, & l'examen le plus ſcrupuleux de l'état préſent de la maladie, qu'on peut en juger avec quelque certitude ; car ces deux ſortes de maigreurs ſe reſſemblent quelquefois parfaitement, & ſont même ſuivies des mêmes accidens. Cependant la conſomption primitive a, dans quelques circonſtances, de vraies intermiſſions, & même aſſez longues, ce qui n'arrive jamais à la ſymptomatique. Dans la première, la fièvre ne ſe manifeſte que lorſque la maladie a fait certains progrès : l'apétit ne manque point, & la reſpiration dans le commencement eſt très-libre ; mais elle eſt gênée dans la ſuite au moindre exercice : le pouls devient fébrile, plus ſenſiblement le ſoir que le matin : pluſieurs ſe plaignent de fourmillemens, & même de douleurs le long de l'épine ; d'une peſanteur douloureuſe à la tête, & du tintement d'oreille ; quelques-uns ont des pollutions nocturnes, ou une perte de ſemence involontaire qui les jette dans le plus grand épuiſement : le dégoût ſurvient ; le ventre qui avoit été juſqu'alors pareſſeux, s'ouvre quelquefois ſans meſure, & cette diarrhée qu'on nomme *colliquative*, accompagnée le plus ſouvent de ſueurs de la même nature, précipite les malades dans le plus grand accablement, qui leur fait perdre quelquefois l'uſage des jambes.

Le maraſme des vieillards eſt rarement accompagné de tous ces ſymptômes : ſes progrès ſont moins rapides ; mais ils conduiſent plus ſûrement à la mort : quelques uns tombent dans l'hydropiſie, d'autres ont une gratelle partout le corps, qui ne leur laiſſe aucun repos ; tous perdent le goût des alimens, & meurent pour la plupart aſſez paiſiblement, quelquefois même ſans qu'on s'y attende ; cependant leur fin eſt ſouvent annoncée par la gangrène qui ſe communique au dehors ou par d'autres accidens qui ſont les produits du deſsèchement de toutes les parties.

Le *maraſme eſſentiel*, qui ne reconnoit par conſéquent aucun déſordre interne, ſe guérit aſſez communément lorſqu'il n'eſt pas invétéré ; on a remarqué qu'il finiſſoit, dans la plupart des jeunes gens, au bout de

ſept ans ; mais il arrive quelquefois avant ce terme, que la poitrine s'affecte, & qu'il ſe fait des épanchemens dans les cavités de la tête, de la poitrine & du bas-ventre, & ces accidens rendent ordinairement la maladie incurable. La diarrhée & les ſueurs colliquatives, les urines huileuſes, l'accablement extrême & la face hippocratique annoncent la mort : la fièvre aiguë qui termine le plus ſouvent l'atrophie ſymptomatique eſt plus rare dans l'eſſentielle.

La ſaignée eſt rarement utile dans cette maladie. Les émétiques & les purgatifs y doivent être employés, lorſque l'état des premières voies le demande ; hors de ce cas on doit les donner avec beaucoup de réſerve : cependant l'eſtomac doit être ſouvent regardé comme le foyer de cette maladie ; & c'eſt dans la vue d'en rétablir les fonctions, qu'on fait uſage des ſtomachiques, des amers & des fortifians ; tels ſont les citrons, le quinquina, l'abſinthe, les martiaux & les eaux minérales qui participent de leur nature. Les humectans, les tempérans, les dépurans & les anti-ſcorbutiques ; les adouciſſans & les rafraîchiſſans, comme les crêmes d'orge & de riz, le ſagou, les gelées ; les bouillons de poulet, d'écreviſſes, de limaçons & de tortue : le lait, le petit-lait, les émulſions, *&c.* ſont les alimens & les remèdes qui conviennent au maraſme, lorſque l'eſtomac permet d'en uſer. Les calmans ſont ſouvent néceſſaires ; le camphre, la liqueur anodyne minérale, la poudre tempérante ſont ceux qu'on donne avec le plus de sûreté. Les épithêmes ſtomachiques, les bains, les frictions, ſont des acceſſoires qui peuvent avoir leur utilité. On retire enfin de gr[...] avantages de la diſſipation, du c[...] gement d'air, de l'exercice a[...] ble, & ſurtout de celui du cheval[...] La plupart de ces remèdes peu[...] convenir au maraſme des vieill[...] & en retarder les progrès ; mai[...] doit plus inſiſter ſur les anale[...] ques, & principalement ſur le [...] qui eſt, comme on dit vulga[...] ment, le lait des vieillards, [...] qui doit pourtant toujours [...] donné avec ménagement.

MARATHON ; nom d'un an[...] bourg de Grèce, dans l'Attiq[...] ſur la côte, à dix milles d'Athè[...] du côté de la Béotie. Il tiroit [...] nom de Marathon, petit fils [...] loeüs qui ſelon la fable, a[...] le Soleil pour père. Etant ar[...] dans la partie maritime de l'[...] tique, il fonda la bourgade [...] Marathon & lui donna ſon n[...] Ce lieu devint enſuite plus co[...] par la victoire de Théſée ſur un [...] rieux taureau qui ravageoit le p[...] Théſée le combattit dans le te[...] toire de Marathon, le dompta &[...] ſacrifia au Temple de Delphes. M[...] le nom de Marathon s'immo[...] liſa par la victoire que les A[...] niens, ſous la conduite de Mil[...] de, y remportèrent ſur les Perſ[...] la troiſième année de la ſoixa[...] deuxième olympiade. On plaça d[...] la galerie des peintures d'Athèn[...] un tableau qui repréſentoit c[...] célèbre bataille. Miltiade s'y [...] ſeulement repréſenté dans l'attit[...] d'un chef qui exhorte le ſold[...] faire ſon devoir ; mais tout v[...] queur qu'il étoit, il ne put jan[...] obtenir que ſon nom fût écrit [...] bas du tableau ; on y grava celui [...] peuple d'Athènes.

MARATHOMA ; c'eſt, ſelon Eti[...] ne le Géographe, une ancie[...]

ville de Thrace, peu loin d'Abdère.

MARATHOS, c'eſt, ſelon Etienne le Géographe, une ancienne ville de Grèce, dans l'Acarnanie.

MARATHUSA; c'eſt, ſelon Pline & Pomponius Mela, une ancienne ville de l'île de Crète, au milieu des terres.

MARÂTRE; ſubſtantif féminin. *Noverca.* Belle-mère. Il ne ſe dit que par manière d'injure, d'une femme qui maltraite les enfans que ſon mari a eus d'un premier lit.

MARÂTRE, ſe dit auſſi d'une mère qui n'a point de tendreſſe pour ſes enfans, qui les maltraite cruellement. *Sa mère eſt une vraie marâtre.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

MARATTE, (Charles) Peintre & Graveur, naquit en 1625, à Camerano, dans la Marche d'Ancone. Les jeux d'enfance des célèbres artiſtes, ont ordinairement ſervi à faire connoître leur vocation. Le Maratte avoit toujours le crayon à la main; il exprimoit le ſuc des herbes & des fleurs pour peindre les figures qu'il deſſinoit ſur les murs de la maiſon de ſon père. Envoyé à Rome à onze ans, il fut l'élève de Sacchi & devint un maître dans cette école. Il étudia les ouvrages de Raphaël, des Carraches & du Guide, & ſe fit d'après ces grands hommes, une manière qui le mit dans une haute réputation. Le Pape Clément XI lui accorda une penſion & le titre de *Chevalier du Chriſt.* Louis XIV le nomma ſon *Peintre ordinaire.* Il mourut comblé d'honneurs à Rome en 1713. Une extrême modeſtie, beaucoup de complaiſance & de douceur formoient ſon caractère. Non content d'avoir contribué à la conſervation des peintures de Raphaël, au Vatican, & à celles des Carraches dans la galerie du palais Farnèſe, qui menaçoient une ruine prochaine, il leur fit encore ériger des monumens dans l'Égliſe de la Rotonde. Ce Peintre a ſu allier la nobleſſe avec la ſimplicité dans ſes airs de tête; il avoit un grand goût de deſſein; ſes expreſſions ſont raviſſantes, ſes idées heureuſes & pleines de majeſté, ſon coloris d'une fraîcheur admirable. Il a parfaitement traité l'hiſtoire & l'allégorie; il étoit pareillement très-inſtruit de ce qui concerne l'architecture & la perſpective. On a de lui pluſieurs planches gravées à l'eau forte, où il a mis beaucoup de goût & d'eſprit. On a auſſi gravé d'après cet habile Maître. Il a fait pluſieurs élèves; les plus connus ſont Chiari, Berettonni & Paſſori. Ses principaux ouvrages ſont à Rome. Le Roi & M. le Duc d'Orléans poſsèdent pluſieurs de ſes tableaux.

MARATTES; (les) on appelle ainſi dans les Indes un peuple de brigands ſujets de quelques Rajas ou Souverains Indiens, idolâtres, qui deſcendent du fameux Raja Sevagi, célèbre par les incurſions & les conquêtes qu'il fit vers la fin du ſiècle paſſé, & qui ne purent jamais être réprimées par les forces du Grand Mogol. Les ſucceſſeurs de ce Prince voleur, ſe ſont bien trouvés de ſuivre la même profeſſion que lui, & le métier de brigands eſt le ſeul qui convienne aux Marattes leurs ſujets. Ils habitent des montagnes inacceſſibles ſituées au midi de Surate, & qui s'étendent juſqu'à la rivière de Goa.

gola, au midi de Goa, espace qui comprend environ 250 lieues; c'est de cette retraite qu'ils sortent pour aller infester toutes les parties de l'Indostan où ils exercent les cruautés les plus inouïes. La foiblesse du Gouvernement du Grand Mogol a empêché jusqu'ici qu'on ne mît un frein aux entreprises de ces brigands qui sont idolâtres & qui parlent un langage particulier.

MARAUD, AUDE; substantif. *Improbus*. Terme d'injure & de mépris. Coquin, fripon. *C'est un vrai maraud. C'est une maraude.*

Il se dit quelquefois en badinant & en plaisantant, comme la plupart des termes d'injures.

MARAUDE; substantif féminin & terme de guerre. Action de butiner. Il se prend toujours en mauvaise part, & se dit des soldats qui vont à la petite guerre sans permission. Le Prévôt de l'armée fait pendre sur le champ les soldats qu'il trouve en maraude.

MARAUDER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Aller en maraude, aller à la petite guerre sans permission. *Des soldats qui vont marauder.*

MARAUDEUR; substantif masculin. Soldat qui va en maraude. *Les maraudeurs sont punis de mort.*

MARAVEDIS; substantif masculin. Petite monnoie de cuivre qui sert de monnoie de compte en Espagne. Il faut 63 maravedis pour faire un réal d'argent; de sorte que la piastre ou pièce de 8 réaux contient 504 maravedis, & la pistole de 4 pièces de 8, en contient 2016.

Les lois d'Espagne font mention de plusieurs espèces de maravedis; les maravedis alphonsins, les maravedis blancs, les maravedis de bonne monnoie, les maravedis combrenos, les maravedis noirs, les vieux maravedis: quand on trouve maravedis tout court, cela doit s'entendre de ceux dont nous avons parlé plus haut; les autres sont différens en valeur, en finance, en ancienneté, &c.

Mariana assure que cette monnoie est plus ancienne que les Maures, qu'elle étoit d'usage du temps des Goths; qu'elle valoit autrefois le tiers d'un réal, & par conséquent douze fois plus qu'aujourd'hui. Sous Alphonze XI le maravedis valoit dix-sept fois plus qu'aujourd'hui; sous Henri II dix fois; sous Henri III cinq fois; & sous Jean II, deux fois & demi davantage.

MARBACH; petite ville d'Allemagne, en Souabe, dans le duché de Wirtemberg, sur le Neckre, à huit lieues, nord, de Studgard.

MARBELLA; petite ville maritime d'Espagne, à l'extrémité occidentale du Royaume de Grenade.

MARBEUF; bourg de France en Normandie, à cinq lieues, nord nordest, de Conches.

MARBRE; substantif masculin. *Marmor*. Sorte de pierre calcaire extrêmement dure & solide, qui reçoit le poli, dont les Sculpteurs se servent, & que les Architectes employent aux principaux ornemens des palais & des Églises.

Les marbres ont ordinairement des veines & des taches de diverses couleurs. Plus ces taches sont vives & agréablement diversifiées, plus les marbres sont précieux & chers. Leur prix dépend encore de leur dureté & de leur facilité à recevoir un beau poli. Il y a néanmoins des marbres tout d'une couleur, blancs ou noirs.

Le marbre blanc eſt très-précieux, parcequ'on l'emploie pour les ouvrages de ſculpture : celui de l'île de Paros étoit renommé chez les anciens par ſa blancheur éclatante & par ſa dureté. Les plus belles ſtatues de l'antiquité ont été faites de ce marbre qui a quelque tranſparence. C'eſt du territoire de Gênes que l'on tire préſentement le plus beau marbre blanc qu'on emploie pour la ſculpture.

On a donné divers noms aux diverſes eſpèces de marbres, ſuivant leur couleur. Le *marbre brèche de Veronne* eſt de couleur rouge-pâle, mêlé de jaune, de noir & de bleu. Le *verd de Suze* a des marques vertes & noires qui ſe détachent ſur un fond blanc. Le *brocatelle* eſt un marbre nuancé d'un grand nombre des plus belles couleurs, ce qui le fait reſſembler à l'étoffe nommée *brocard*, d'où il a pris ſon nom. Le *narbonne* a des taches jaunes & blanches ſur un fond violet. Le *verd compan*, outre le verd, offre du blanc & différentes teintes rouges. Le *bleu turquin* ſe trouve à Cône, en Languedoc, ainſi que celui qui eſt d'un blanc mêlé d'incarnat, dont la carrière eſt réſervée pour le Roi. Il y a dans le même pays du marbre jaune & gris jaſpé ; le *cervelas* tacheté de rouge, de jaune & de bleu ; le *féracolin*, de couleur iſabelle, rouge & agathe. La Provence donne un beau *portor*, ainſi nommé parcequ'il ſemble porter de l'or ; il eſt d'un jaune & d'un noir très-vifs. On trouve à Florence un marbre figuré où il ſemble que l'on apperçoive des châteaux, des tours, des arbres. Enfin il y a dans les marbres, des variétés à l'infini.

Il y a des pierres dures qui paſſent quelquefois pour des marbres, parceque ces pierres reçoivent aſſez bien le poli. L'Auvergne a des carrières dont on retire une pierre très-recherchée à cauſe de la variété de ſes couleurs qui ſont le couleur de roſe mêlé de vert, & le jaune mêlé de violet.

On eſt parvenu à colorer le marbre blanc naturel avec diverſes diſſolutions. La diſſolution d'argent pénètre le marbre blanc très-profondément, & lui donne une couleur rougeâtre & enſuite brune : la diſſolution d'or pénètre moins & fait une couleur violette : l'une & l'autre font leur effet plus profondément ſi on les expoſe au ſoleil. La diſſolution de cuivre donne une belle couleur verte ſur la ſurface du marbre : le ſang de dragon étant frotté ſur le marbre chaud, le teint en rouge ; la gomme-gutte le teint en beau citron. Pour faire pénétrer davantage ces liqueurs, il faut auparavant dépolir le marbre avec de la pierre ponce. Les teintures de bois, de racines dans de l'eſprit de vin, colorent le marbre. La teinture de cochenille le pénètre d'environ une ligne, & lui donne une couleur mêlée de rouge & de pourpre : des couleurs mêlées avec la cire, colorent auſſi le marbre.

On tire les marbres des carrières où la nature les produit, comme les autres eſpèces de pierres. En Italie, pour les détacher de la montagne, on trace les pièces tout à l'entour avec des outils d'acier faits en pointe, & on les ſépare enſuite avec des coins qu'on enfonce à coups de maſſe. En France on a trouvé le moyen de les ſcier dans la carrière & ſur le rocher même avec des ſcies de fer ſans dents, dont quelques-unes ont

près de vingt-cinq pieds de longueur.

Les marbres d'Égypte & de Grèce ont toujours été en plus grande réputation qu'aucun autre; mais aujourd'hui, quoique les connoiſſeurs en faſſent toujours la même eſtime, ils ne ſont preſque plus d'uſage & à peine ſont-ils connus d'un petit nombre de curieux qui conſervent dans leurs cabinets quelques ouvrages antiques qui en ſont faits, ou qui vont les admirer & les chercher dans les ruines de l'ancienne Rome & des autres villes de l'Italie, de la Grèce & de l'Égypte.

Les principaux de ces marbres anciens ſont le *porphyre*, l'*ophys* ou *ſerpentin*, le *parangon* ou *pierre de touche*, les *ſélénites* ou *marbres tranſparens*, les différentes eſpèces de *granites*, & cet admirable marbre de Paros dont on a parlé, ſi renommé par ſa blancheur, & ſi propre à tailler ces belles ſtatues qui ont fait tant d'honneur aux Sculpteurs Grecs.

Les marbres dont on ſe ſert préſentement, ſoit pour la ſculpture des ſtatues & des bas relief, ſoit pour les ornemens d'Architecture, ſont ceux d'Italie, d'Eſpagne, de quelques endroits de Flandre & de l'Évêché de Liège, & de pluſieurs provinces de France.

Quoique les montagnes de France ſoient auſſi remplies de carrières de marbres qu'aucune autre des États voiſins, & qu'il y ait des marbres françois capables de le diſputer en fineſſe de grain, en dureté & en poli aux plus beaux marbres étrangers, ce n'eſt guère cependant que depuis la ſur-intendance des bâtimens de M. Colbert, qu'on s'eſt appliqué ſérieuſement à exploiter celles qui étoient déja découvertes, & à en fouiller de nouvelles qui n'ont point fait regretter les peines & les dépenſes qu'il en a coûté d'abord.

Les provinces de France où ſe trouve le plus grand nombre de carrières de marbres, & où les marbres ſont les plus beaux, ſont la Provence, le Languedoc, le Bourbonnois, & celles qui ſont voiſines des Pyrénées. La plupart de ces marbres prennent leur dénomination du nom général de la province d'où on les tire; d'autres, des villages où ſont ſituées les carrières.

Le marbre étant arrivé à l'attelier, ſe ſcie dans l'épaiſſeur que l'on deſire. La ſcie des Marbriers eſt comme on l'a dit ſans dents; elle a une monture ſemblable à celles des ſcies à débiter des Menuiſiers; mais proportionnée à la force de l'ouvrage & de la ſcie. Il y en a que deux hommes ont aſſez de peine à élever pour pour les mettre en place. La feuille des ſcies eſt fort large & aſſez ferme pour ſcier le marbre en l'uſant peu à peu par le moyen du grais & de l'eau que le ſcieur y met avec une longue cuiller de fer.

Il arrive fort ſouvent que les ſciages ſont mal dégauchis, c'eſt-à-dire, que les paremens ou pièces de marbre ne ſont pas parfaitement unis. Ce vice eſt occaſionné quelquefois par l'irrégularité de la ſcie, & quelquefois par les durillons qu'elle rencontre dans le marbre, qui la détournent de ſa bonne route. Ces durillons ſont dans le marbre ce que les nœuds ſont dans le bois. On appelle *marbres fiers*, ceux qui ſont trop durs & qui ſont ſujets à s'éclater. *Marbres filandreux*, ceux qui ont des eſpèces de pailles peu propres à tenir leurs parties bien liées, & *marbres terraſſeux*, ceux

qui contiennent des veines ou de petites cavités remplies de matières terrestres mal cimentées.

Pour remédier à ces inconvéniens on est obligé de tailler les paremens & de les frotter avec du grais, ce qui occasionne des dépenses assez considérables.

Le marbre étant scié, on le travaille avec divers ciseaux destinés à cet usage, & on y forme, avec les mêmes outils, les moulures & les différens desseins que l'ouvrage exige, ou que le goût de l'ouvrier peut lui suggérer. On est parvenu à sculpter le marbre pour des ouvrages très-délicats, à l'aide d'une liqueur acide formée d'un mélange d'esprit de sel & de vinaigre distillé. Avant de faire mordre l'acide on couvre ce que l'on veut conserver en relief avec un vernis de gomme lacque dissoute dans de l'esprit de vin, ou simplement de la cire d'Espagne dissoute dans l'acide même. L'acide n'attaque point ce vernis. L'ivoire se peut travailler de même.

Pour polir le marbre on y passe du grais en poudre, humecté avec de l'eau, & on le frotte avec une pierre aussi de grais, jusqu'à ce que les ondes qui se trouvent sur les paremens unis, comme sur les dessus de table & autres, soient disparues. Si ce sont des moulures, on se sert d'une pierre de grais qui leur soit conforme, & on les frotte de même jusqu'à ce qu'elles soient bien correctes & que la taille en soit mangée.

Après cela on se sert, pour frotter le marbre, de la terre des plats dont la cuisson a été manquée au four des Potiers de terre, & que les Marbriers appellent *rabat*. Cette opération adoucit le marbre & le dispose à recevoir un autre poli, au moyen de l'eau & de la pierre ponce avec laquelle on le frotte jusqu'à ce qu'il n'y paroisse ni raies ni ondes, ni aucun autre défaut.

Le marbre étant bien uni, on le frotte avec un linge bien imbibé de boue d'émeril. Cet ingrédient qui est une espèce de potée, se trouve sur les roues ou meules où les Lapidaires taillent leurs pierres. Le marbre atteint par ce travail un fort beau poli; mais pour le rendre encore plus brillant, on le frotte avec de la potée d'étain qui est de l'étain calciné & réduit en poudre grisâtre.

Les matières qu'on emploie pour polir le marbre, doivent toujours être imbibées avec de l'eau.

On fait avec le marbre & les autres pierres colorées, des espèces de peintures composées de plusieurs petites pierres rapportées. Au défaut de pierres naturelles pour certaines teintes, on y emploie quelquefois des pierres factices.

On voit dans le château de Versailles de ces tables de marbre de pièces rapportées, de la plus grande beauté. Lorsqu'on entreprend ces sortes de peintures, on a sous les yeux un tableau peint qui guide dans l'emploi des couleurs. Plus les pierres sont petites, plus l'ouvrage est fin, délicat, & capable de recevoir les différentes teintes qu'on veut lui donner. On a soin que ces pierres ne présentent point une surface trop polie ou trop luisante : les rayons de lumières qu'elles réfléchiroient trop vivement, empêcheroient que l'on ne distinguât les couleurs de cette espèce de tableau.

L'art est parvenu à faire un marbre factice qui imite assez bien le naturel, & qui porte le nom de

ftuc. Pour faire ce marbre artificiel on se sert de plâtre très-fin que l'on gâche avec de l'eau chargée d'une quantité suffisante de colle d'Angleterre. Lorsque le plâtre est séché, la colle dont il est rempli lui donne assez de consistance & de ténacité pour qu'il soit susceptible d'être travaillé comme le marbre & de recevoir même un assez beau poli. A l'égard de ces nuances variées qui enrichissent certains marbres naturels, on les imite aisément dans le stuc. Il ne s'agit pour cela que de gâcher à part avec les ingrédiens colorans convenables, les différentes portions de plâtre qui doivent entrer dans la composition du marbre artificiel que l'on veut faire. Lorsqu'elles ont acquis un certain degré de consistance, on les pétrit grossièrement ensemble, & il en résulte un mélange fortuit qui imite assez bien les jeux de la nature que l'on admire dans les marbres naturels.

On fait encore une espèce de stuc qui se colore & se pétrit comme celui dont nous venons de parler, mais qui est composé de recoupes de marbre blanc bien pulvérisé & mêlées avec de la chaux éteinte dans une suffisante quantité d'eau.

On appelle *marbre statuaire*, le marbre qu'on emploie à faire des statues.

Marbre, se dit en termes d'Imprimeurs, de la pierre sur laquelle ils mettent les caractères arrangés & mis en pages, pour les imposer & pour corriger les formes.

Marbre, se dit aussi de la pierre qui sert à broyer les drogues & les couleurs.

On appelle *Table de Marbre*, plusieurs Juridictions de l'enclos du Palais; savoir la Connétablie, l'Amirauté, & le Siége de la Réformation générale des Eaux & Forêts. Chacune de ces Juridictions, outre son titre particulier, se dit être au Siége *de la Table de Marbre* du Palais à Paris.

L'origine de cette dénomination vient de ce qu'anciennement le Connétable, l'Amiral & le Grand Maître des Eaux & Forêts tenoient leur Juridiction sur une grande table de marbre qui occupoit toute la largeur de la Grand-Salle du Palais; le Grand Chambrier y tenoit aussi ses séances.

Cette table servoit encore pour les banquets royaux. Du Tillet, en son *recueil des Grands de France*, dit que le Dimanche 16 Juin 1549, le Roi Henri II fit son entrée à Paris; & que le soir fut fait en la grand-salle du Palais le souper royal; que ledit Seigneur fut assis au milieu de la Table de Marbre.

Cette table fut détruite lors de l'embrasement de la grand-salle du Palais qui arriva sous Louis XII en 1618.

Outre la table de marbre dont on vient de parler, il y avoit dans la cour du Palais la *pierre de marbre* que l'on appeloit aussi quelquefois la *table de marbre*. Quelques-uns ont même confondu ces deux tables l'une avec l'autre.

Mais la pierre de marbre étoit différente de la table de marbre, & par sa situation & par son objet. La pierre de marbre étoit au pied du grand degré du Palais. Elle existoit encore du temps du Roi Jean en 1359. Elle servoit à faire les proclamations publiques. Elles se faisoient pourtant aussi quelquefois sur la table de marbre de la grand-salle du Palais.

Quand on parle de la Table de Marbre simplement, on entend la Juridiction des Eaux & Forêts qui y tient son siége. Elle connoît par appel des sentences des Maîtrises du ressort. Les Commissaires du Parlement viennent aussi y juger en dernier ressort, les matières de réformation.

Il y a aussi des Tables de Marbre dans plusieurs autres Parlemens du Royaume, mais pour les Eaux & Forêts seulement. Elles ont été créées à l'*instar* de celle de Paris; elles furent supprimées par édit de 1704 qui créa au lieu de ces Juridictions une Chambre de réformation des Eaux & Forêts en chaque Parlement; mais par différens édits postérieurs, plusieurs de ces Tables de Marbre ont été rétablies.

MARBRÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Marbrer.

On appelle *papier marbré*, celui qui est peint de plusieurs couleurs qui imitent assez bien le marbre.

On emploie le papier marbré à un assez grand nombre d'usages, mais on s'en sert principalement pour couvrir les livres brochés & pour être placé entre les couvertures & la dernière & la première page des livres reliés. Ce sont les Relieurs qui en consomment le plus.

On appelle *étoffes marbrées*, des étoffes où il y a des soies ou des laines de différentes couleurs mêlées ensemble.

On appelle *trufes marbrées*, des trufes qui sont grises & blanches en dedans.

MARBRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *In modum marmoris variare.* Imiter par la peinture le mélange & la disposition des différentes couleurs qui se trouvent en de certains marbres. *Marbrer la corniche d'une cheminée.*

Marbrer, se dit aussi du papier sur lequel on imite le marbre en y appliquant plusieurs couleurs différentes; & de la couverture d'un livre en veau, où l'on applique du noir & de l'eau-forte. *Marbrer du papier. Marbrer la couverture d'un livre.*

MARBREUR; substantif masculin. Artisan qui marbre du papier.

MARBRIER; substantif masculin. Ouvrier, artisan qui travaille à scier & à polir le marbre.

Les Marbriers ne composent pas à Paris une Communauté particulière. Ils en avoient cependant obtenu le droit, aussi bien que des statuts par des lettres patentes du mois d'Octobre 1609, portant création de leur art & métier en Communauté jurée, avec la qualité de Maîtres Marbriers, Maîtres Scieurs & Polisseurs de marbre, *&c.* Mais les Jurés Sculpteurs & Peintres de Paris, de qui ils avoient toujours dépendu, y ayant formé opposition au nom de leur Communauté, il intervint une sentence du Châtelet le 10 Novembre 1610, par laquelle il fut fait défense aux Marbriers de prendre la qualité de *Maîtres*, ni de procéder à l'élection des Jurés.

Cette sentence ayant été confirmée par deux arrêts du Parlement, l'un du 16 Avril 1611, & l'autre du 14 Janvier 1612, & enfin par arrêt du Conseil du 20 Mars suivant, les choses sont depuis ce temps-là demeurées sur l'ancien pied, c'est-à-dire, que les Marbriers sont restés unis à la Communauté des Sculpteurs, comme ils l'étoient auparavant.

MARBRIÈRE; substantif féminin. Carrière d'où l'on tire le marbre.

MARBRURE; substantif féminin. L'imitation du marbre sur du papier ou sur la couverture d'un livre. *Une belle marbrure.*

MARC, substantif masculin. Poids dont on se sert en France & en plusieurs États de l'Europe pour peser diverses sortes de marchandises, & particulièrement l'or & l'argent : c'est principalement dans les Hôtels des Monnoies, & chez les Marchands qui ne vendent que des choses précieuses ou de petit volume, que le marc & ses divisions sont en usage. Avant le règne de Philippe I, l'on ne se servoit en France, surtout dans les Monnoies, que de la livre de poids composée de 12 onces. Sous ce Prince, environ vers l'an 1080, on introduisit dans le commerce & dans la Monnoie le poids de marc dont il y eut d'abord de diverses sortes, comme le marc de Troyes, le marc de Limoges, celui de Tours, & celui de la Rochelle, tous quatre différens entr'eux de quelques deniers. Enfin ces marcs furent réduits au poids de marc sur le pied qu'il est aujourdhui.

Le marc est divisé en 8 onces, ou 64 gros, 192 deniers, ou 160 esterlins, ou 220 mailles, ou 640 felins, ou 4608 grains.

Ses subdivisions sont chaque once en huit gros, 24 deniers, 20 esterlins, 40 mailles, 80 felins & 576 grains; le gros en 3 deniers, 2 esterlins & demi, 5 mailles, 10 felins, 70 grains; le denier en 24 grains, l'esterling en 28 grains, 4 cinquièmes de grains; le felin en 7 grains, 1 cinquième de grain; enfin le grain en demi, en quart, en huitième, &c.

Il y a à Paris dans le cabinet de la Cour des Monnoies un poids de marc original gardé sous trois clefs, dont l'une est entre les mains du Premier Président de cette Cour, l'autre entre celles du Conseiller commis à l'instruction & jugement des monnoies, & la troisiéme entre les mains du Greffier. C'est sur ce poids que celui du Châtelet fut étalonné en 1494, en conséquence d'un arrêt du Parlement du 6 Mai de la même année; & c'est encore sur ce même poids que les Changeurs & Orfévres, les gardes des Apothicaires & Épiciers, les Balanciers, les Fondeurs, enfin tous les Marchands & autres qui pèsent au poids de marc, sont obligés de faire étalonner ceux dont ils se servent. Tous les autres Hôtels des Monnoies de France ont aussi dans leurs greffes un marc original, mais vérifié sur l'étalon du cabinet de la Cour des Monnoies de Paris. Il sert à étalonner tous les poids dans l'étendue de ces Monnoies.

Poids de marc, se dit d'une manière de compter les poids des marchandises, selon laquelle la livre a toujours seize onces, comme à Paris, & non pas douze ou quatorze onces, comme en d'autres lieux. *Six livres de soie poids de marc.*

On dit en termes de Palais, *au marc la livre*; pour dire, au sou la livre, au prorata de ce qui est dû à chaque créancier.

Marc d'or, se dit d'une certaine finance que paye au Roi le nouveau titulaire d'un Office, avant de pouvoir obtenir des provisions. Les Chevaliers des ordres du Roi ont leurs pensions assignées sur le marc d'or.

Ce monosyllabe est long.

Le *c* ne se fait pas sentir.

MARC ; ſubſtantif maſculin. Ce qui eſt de plus groſſier & de plus terreſtre de quelque fruit, de quelque herbe, ou d'autre choſe qu'on a preſſé pour en tirer le ſuc. *Mettre ſes jambes dans du marc de raiſin pour les fortifier.*

On appelle auſſi *marc*, ſoit de raiſin, ſoit d'autres fruits, ce que l'on en preſſure à la fois. *Un petit marc. Un gros marc.*

Ce monoſyllabe eſt long.

On prononce & l'on devroit écrire *mar.*

MARC ; (Saint) nom d'un Évangéliſte qui étoit, ſelon Papias, Saint Irénée, & la plupart des anciens & modernes, le Diſciple & l'interprète de Saint Pierre ; & pluſieurs anciens croyent que c'eſt lui dont parle Saint Pierre dans ſa première épitre, & qu'il appelle *ſon fils ſpirituel*, apparemment parcequ'il l'avoit converti. On croit qu'il avoit été du nombre des ſeptante Diſciples, avant qu'il s'attachât à la ſuite du Prince de Apôtres : mais quelques Pères ajoutent à cela une particularité qui eſt que Saint Marc fut un de ceux qui ſe retirèrent de la compagnie du Sauveur, lorſqu'il eût oui dire ces mots : *ſi vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & ſi vous ne buvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous-mêmes* ; mais que Saint Pierre l'ayant ramené, il demeura toujours ferme dans la foi, & s'attacha à cet Apôtre qu'il accompagna à Rome où il écrivit ſon Évangile.

Cet Evangile que l'on appelle *Evangile de Saint Marc* ou *ſelon Saint Marc*, eſt l'hiſtoire de la vie, de la prédication & des miracles de Jésus-Christ, compoſée par Saint Marc, Diſciple & Interprète de Saint Pierre, & l'un des quatre Évangéliſtes. C'eſt un des livres canoniques du nouveau Teſtament, également reconnu pour tel par les Catholiques & par les Proteſtans.

On croit communément que Saint Marc écrivit ſon Évangile à la prière des fidelles qui lui demandèrent qu'il leur donnât par écrit ce qu'il avoit appris de la bouche de Saint Pierre. On ajoute que ce Chef des Apôtres approuva l'entreprise de Saint Marc, & donna ſon Évangile à lire dans les Égliſes comme un ouvrage authentique. Tertullien attribue cet Évangile à Saint Pierre, & l'auteur de la ſynopſe attribuée à Saint Athanaſe, veut que cet Apôtre l'ait dicté à Saint Marc. Eutyche, Patriarche d'Alexandrie, avance que Saint Pierre l'écrivit, & quelques-uns cités dans Saint Chryſoſtôme, croyent que Saint Marc l'écrivit en Egypte : d'autres prétendent qu'il ne l'écrivit qu'après la mort de Saint Pierre : toutes ces diverſités d'opinions prouvent aſſez qu'il n'y a rien de bien certain ſur le temps ni ſur le lieu où Saint Marc compoſa ſon Évangile.

On eſt auſſi fort partagé ſur la langue dans laquelle il a été écrit, les uns ſoutenant qu'il a été compoſé en grec & les autres en latin. Les anciens & la plupart des modernes tiennent pour le grec qui paſſe encore à préſent pour l'original de Saint Marc ; mais quelques exemplaires grecs manuſcrits portent qu'il fut écrit en latin ; le ſyriaque & l'arabe le portent de même. Il étoit convenable qu'étant à Rome & écrivant pour les Romains, il écrivit en leur langue. Baronius & Selden ſe ſont déclarés pour ce ſentiment qui au reſte eſt peu ſuivi. On montre à Veniſe

quelques cahiers que l'on prétend être l'original de la main de Saint Marc. Si ce fait étoit certain, & qu'on pût lire le manuſcrit, la queſtion ſeroit bientôt décidée ; mais on doute que ce ſoit le véritable original de Saint Marc ; & il eſt tellement gâté de vétuſté, qu'à peine peut-on diſcerner une ſeule lettre. Entre les auteurs qui en ont parlé, Dom Bernard de Montfaucon qui l'a vu, dit dans ſon *voyage d'Italie*, qu'il eſt écrit en latin ; & il avoue qu'il n'a jamais vu de ſi ancien manuſcrit. Il eſt écrit ſur du papier d'Égypte beaucoup plus mince & plus délicat que celui qu'on voit en différens endroits. Le même Auteur, dans ſon *antiquité expliquée*, croit qu'on ne haſarde guère en diſant que ce manuſcrit eſt pour le plus tard du quatrième ſiècle. Il fut mis en 1564 dans un caveau dont la voûte même eſt dans les marées plus baſſe que la mer voiſine ; de là vient que l'eau dégoute perpétuellement ſur ceux que la curioſité y amène. On pouvoit encore le lire quand il fut dépoſé ; cependant un auteur qui l'avoit vu avant le Père de Montfaucon, croyoit y avoir remarqué des caractères grecs.

Quelques anciens hérétiques, au rapport de Saint Irénée, ne reçoivent que le ſeul Évangile de Saint Marc : d'autres parmi les Catholiques rejetoient, ſi l'on en croit Saint Jérôme & Saint Grégoire de Nyſſe, les douze premiers verſets de ſon Évangile, depuis le verſ. 9, *ſurgens autem manè*, &c. juſqu'à la fin du livre, apparemment parceque Saint Marc en cet endroit leur paroiſſoit trop oppoſé à Saint Matthieu, & qu'il y rapportoit des circonſtances qu'ils croyoient oppoſées aux autres Évangéliſtes. Les anciens pères, les anciennes verſions orientales, & preſque tous les anciens exemplaires, tant imprimés que manuſcrits, grecs & latins, liſent ces douze derniers verſets, & les reconnoiſſent pour authentiques, auſſi-bien que le reſte de l'Évangile de Saint Marc.

Enfin en confrontant Saint Marc avec Saint Mathieu, il paroît que le premier a abrégé l'ouvrage du ſecond ; il emploie ſouvent les mêmes termes, rapporte les mêmes circonſtances, & ajoute quelquefois des particularités qui donnent un grand jour au texte de Saint Mathieu. Il rapporte cependant deux ou trois miracles qui ne ſe trouvent point dans celui-ci, & ne ſe conforme pas toujours à l'ordre de ſa narration, ſurtout depuis le *chap.* 4. *verſ.* 12, juſqu'au *chap.* 14. *verſ.* 13. de Saint Matthieu, s'attachant plus dans cet intervalle à celle de Saint Luc.

On a appelé *Chanoines de Saint Marc*, une Congrégation de Chanoines réguliers fondés à Mantoue par Albert Spinola, prêtre qui vivoit vers la fin du douzième ſiècle.

Spinola leur donna une règle qui fut ſucceſſivement approuvée & corrigée par différens Papes. Vers l'an 1450 ils ne ſuivoient plus que la règle de Saint Auguſtin.

Cette Congrégation qui étoit compoſée d'environ dix-huit ou 20 maiſons d'hommes & de quelques-unes de filles dans la Lombardie & dans l'Etat de Veniſe, après avoir fleuri pendant près de quatre cens ans, diminua peu à peu, & ſe trouva réduite à deux Couvens où la régularité n'étoit pas même obſervée. Celui de Saint Marc de Mantoue

qui étoit chef d'Ordre, fut donné l'an 1584 du consentement du Pape Grégoire XIII, aux Camaldules par Guillaume, Duc de Mantoue, & cette Congrégation finit alors.

On appelle *Ordre de Saint Marc*, un Ordre de Chevalerie de la République de Venise, lequel est sous la protection de Saint Marc l'Évangéliste; les armes de cet ordre sont un lion aîlé de gueule, avec cette devise, *pax tibi, Marce Evangelista.* On le donne à ceux qui ont rendu de grands services à la République, comme dans les Ambassades, & ceux-là en reçoivent le titre du Sénat même. Ils ont le privilége de porter la stole d'or aux jours de cérémonie, & un galon d'or sur la stole noire qu'ils portent ordinairement. Ceux à qui on le donne comme récompense de la valeur ou du mérite littéraire, le reçoivent des mains du Doge, & portent pour marque de Chevalerie, une chaîne d'or d'où pend le lion de Saint Marc dans une Croix d'or. Le Doge crée quand il lui plaît des Chevaliers de cette seconde espèce, qu'on regarde comme fort inférieurs à ceux de la première.

Le *c* final se fait sentir.

MARCA; (Pierre de) naquit en Béarn en 1594. Il travailla à rétablir la religion catholique dans sa patrie, & ses soins lui valurent la charge de Président au Parlement de Pau en 1621, & celle de Conseiller d'État en 1639. Après la mort de son épouse il entra dans les ordres & fut nommé à l'Évêché de Conserans; mais la Cour de Rome irritée de ce qu'il avoit défendu les libertés de L'Église Gallicane dans son livre de la *concorde du Sacerdoce & de l'Empire*, lui refusa long-temps ses bulles, & il ne les obtint qu'après avoir interprêté ses sentimens d'une manière plus favorable aux opinions ultramontaines. L'habileté avec laquelle il remplit une commission qu'on lui donna en Catalogne, lui mérita l'Archevêché de Toulouse en 1655. Il se disposoit à s'y rendre, lorsque le Roi le fit Ministre d'État en 1658. Ses premiers soins furent d'écraser le jansénisme. Il s'unit avec les Jésuites contre le livre du fameux Évêque d'Ypres, & dressa le premier le projet d'un formulaire où l'on condamneroit les cinq propositions dans le sens de l'auteur. Son zèle fut récompensé par l'Archevêché de Paris, mais il mourut le jour même que ses bulles arrivèrent, en 1662, à 68 ans. Ce Prélat réunissoit plusieurs talens différens, l'érudition, la critique, la jurisprudence, mais surtout la politique & l'intrigue. Dans les disputes de l'Église, il parla en homme persuadé; mais il n'agit pas toujours de même. Il savoit plier au temps & aux circonstances, non seulement son cœur & son caractère, mais encore son esprit. Il ne craignoit pas de donner aux faits la tournure qu'il lui plaisoit, lorsqu'ils pouvoient favoriser son ambition ou ses intérêts. Quand Marca dit mal, c'est, suivant l'Abbé de Longuerue, qu'il est payé pour ne pas bien dire, ou qu'il espère de l'être. Quelques mois avant sa mort il dicta à Baluze son secrétaire, son ami & l'héritier de ses manuscrits, un traité de l'infaillibilité du Pape, dans l'espérance d'obtenir la pourpre romaine. Ses principaux ouvrages sont 1°. *de concordia Sacerdotii & imperii*, dont la meilleure édition est celle qui fut donnée après

sa mort par Baluze. C'est l'ouvrage le plus savant que nous ayons sur cette matière. 2°. *Histoire de Béarn, in-folio*, Paris 1640. On y trouve tout ce qui concerne cette province, & l'on y prend une grande idée de l'érudition de l'auteur. 3°. *Une description savante & curieuse de la Catalogne, du Roussillon & des frontières ;* la partie historique & la Géographie y sont traitées avec une égale exactitude, & cet ouvrage peut être très-utile pour connoître les véritables bornes de la France & de l'Espagne. 4°. *Dissertatio de Primatu Lugdunensi*, 1644, *in*-8°. très-savante. 5°. *Relation de ce qui s'est fait depuis 1653 dans les assemblées des Evêques, au sujet des cinq propositions*, Paris, 1657, *in*-4°. C'est contre cette relation peu favorable au Jansénisme, que Nicole publia son *Belga percontator* dans lequel il expose les scrupules d'un prétendu Théologien Flamand sur l'assemblée du Clergé de 1656. 6°. Des *opuscules* publiés par Baluze en 1669, *in*-8°. 7°. D'autres *opuscules* mis au jour par le même en 1681, *in*-8°. 8°. Un *recueil de quelques traités théologiques*, les uns en latin, les autres en françois, donnés au public en 1668, *in*-4°. par l'Abbé Faget, cousin germain du savant Archevêque. L'éditeur orna cette collection d'une vie en latin de son illustre parent. Elle est étendue & curieuse.

MARCA ; petite île d'Italie, dans le golfe de Venise, à deux lieues de Raguse dont elle dépend.

MARCAIGE ; substantif masculin. Nom d'un droit qui se lève sur le poisson de mer. *Droit de marcaige.*

MARCASSIN ; substantif masculin. Le petit du sanglier qui suit encore la laie. *Manger un marcassin.*

MARCASSITE ; substantif féminin. Substance minérale brillante, d'un jaune d'or, composée de fer, de souffre, d'une terre non métallique à laquelle se joint accidentellement quelquefois du cuivre. Cette substance donne des étincelles, frappée avec de l'acier, d'où l'on voit que marcassite & pyrite sont des noms synonymes, comme Henckel l'a fait voir dans sa *pyrotologie.*

Quelquefois pourtant on donne le nom de *marcassites* aux pyrites anguleuses qui affectent une figure régulière & déterminée, & aux pyrites crystallisées. Ces pyrites ou marcassites sont de différentes formes ; il y en a de cubiques, d'exahèdres cubiques, d'exahèdres prismatiques, d'exahèdres rhomboïdales, d'exahèdres cellulaires. Il y en a d'octahèdres ou à huit côtés ; de décahèdres ou à dix côtés ; de dodécahèdres ou de douze côtés, de décatenahèdres ou de quatorze côtés ; il y en a dont les côtés ou les plans sont irréguliers ; d'autres sont par groupes de cristaux ; d'autres enfin sont en lames posées les unes sur les autres.

MARC-AURÈLE ; nom d'un Empereur Romain, qui nâquit en 121 ; il fut adopté par *Antonin le pieux*, qui l'associa à l'Empire avec son frère Lucius Verus. Après la mort de cet Empereur, on proclama d'un consentement unanime, Marc-Aurèle, qui partagea les honneurs & le pouvoir avec son frère, quoique le trône lui eût été déféré à lui seul. Rome vit alors ce qu'elle n'avoit point encore vu, deux Souverains à la fois, & deux Souverains qui n'avoient qu'un cœur & qu'un

esprit. Marc-Aurèle avoit pris dès l'âge de douze ans, le manteau de philosophe. Sa vie avoit été depuis ce temps sobre & austère. Il couchoit sur la terre nue, & ce ne fut qu'à la prière de sa mère, qu'il prit un lit un peu plus commode. Ses Maîtres de Philosophie ne lui avoient point appris à faire de vaines déclamations & des sillogismes ridicules, ou à lire dans les astres, mais à avoir des mœurs & de la vertu. Devenu Empereur, il s'appliqua à régler le dedans de l'état, & à le faire respecter au-dehors. Il remit en vigueur l'autorité du Sénat, & assista à ses assemblées avec l'assiduité du moindre Sénateur. Non-seulement il délibéroit de toutes les affaires militaires, civiles & politiques, avec les plus sages de la Ville, de la Cour, & du Sénat; mais encore il déféroit à leur avis plutôt qu'au sien. *Il est plus raisonnable*, disoit-il, *de suivre l'opinion de plusieurs personnes éclairées, que de les obliger de se soumettre à celle d'un seul homme.* S'il étoit attentif à consulter, il ne l'étoit pas moins à faire exécuter. Il disoit qu'un Empereur ne devoit rien faire ni lentement ni à la hâte, & que la négligence dans les plus petites choses influoit dans les plus grandes. Sa circonspection dans le choix des Gouverneurs des Provinces & des Magistrats étoit extrême. C'étoit une de ses maximes, qu'il n'étoit pas au pouvoir d'un Prince, de créer les hommes tels qu'il les vouloit; mais qu'il dépendoit de lui de les employer tels qu'ils étoient, chacun selon son talent. Persuadé que le Prince est au-dessous des Loix, il ne se regardoit que comme l'homme d'affaires de la République. *Je vous donne cette épée*, dit-il au chef du Prétoire, *pour me défendre tant que je m'acquitterai fidèlement de mon devoir, mais elle doit servir à me punir, si j'oublie que ma fonction est de faire le bonheur des Romains.* Il demandoit permission au Sénat de prendre de l'argent dans l'épargne, *car*, disoit-il, *rien ne m'appartient en propre, & la maison même que j'habite est à vous.* Un gouvernement tel que le sien, ne pouvoit manquer de lui concilier l'amour & l'estime du Sénat & du Peuple. L'un & l'autre cherchèrent à lui en donner des marques, par les honneurs nouveaux qu'ils voulurent lui rendre; mais il refusa & les temples & les autels. *La vertu seule*, dit-il, *égale les hommes aux Dieux. Un Roi juste a l'Univers pour son temple, & les gens de bien en sont les Prêtres & les Ministres.* Une peste générale ravagea l'Empire sous son règne. A ce fléau si funeste, succédèrent des tremblemens de terre, la famine, les inondations, les chenilles, & tout cela ensemble devint si terrible, que sans la vigilance de Marc-Aurelle, l'Empire Romain alloit devenir la proie des Barbares. Les Germains, les Sarmates, les Quades & les Marcomans, prenant occasion de ces calamités, firent irruption dans l'Empire l'an 170, pénétrèrent en Italie, & ne furent repoussés qu'après avoir fait beaucoup de ravages. La persécution des Chrétiens parut un acte de religion, propre à calmer le courroux du Ciel, & Marc-Aurèle, cruel, par piété, souffrit qu'on les persécutât. Les Barbares ayant fait une nouvelle irruption dans l'Empire, l'Empereur les défit, les chassa, & procura la paix à ses Sujets par des victoires. Il employa ses momens de tranquillité à réformer les Loix, à en donner de nouvelles en faveur des or-

phelins & des mineurs. Il désarma la chicane, fit des réglemens contre le luxe, & mit un frein à la licence générale. Une nouvelle ligue des Marcomans & des Quades, jeta l'Empereur dans de nouveaux embarras. Pour ne pas charger le peuple d'impôts, il fit vendre les meubles les plus riches de l'Empire, les pierreries, les statues, les tableaux, la vaisselle d'or & d'argent, les habits mêmes de l'Impératrice & ses perles. Cette guerre fut plus longue & d'un succès plus douteux que les premières. Ce fut durant cette guerre, que Marc-Aurèle se trouvant resserré par les ennemis, dans une forêt de Bohême, obtint, suivant Tertullien, par les prières de la légion *Métiline*, qui étoit Chrétienne, une pluie abondante qui désaltéra son armée, près de périr de soif. Les Payens attribuèrent ce miracle à Jupiter pluvieux; mais on prétend que Marc-Aurèle en fit honneur avec plus de raison, au Dieu des Chrétiens,& qu'il défendit depuis ce temps de les accuser & de les persécuter. Les Barbares vaincus par les manières généreuses de ce héros bienfaisant, autant que par ses exploits militaires, se soumirent un an après, en 175, la même année qu'*Avidius Cassius* se fit proclamer Empereur. Marc-Aurèle fit des préparatifs pour marcher contre lui; mais ce rébelle fut tué par un Centenier de son armée. On envoya la tête de ce misérable à l'Empereur, qui refusa de la voir, & qui brûla toutes ses lettres, pour n'être pas obligé de punir ceux qui avoient trempé dans sa révolte. Il fit même entendre, que si Cassius avoit été en son pouvoir, il ne s'en feroit vengé, qu'en lui laissant la vie, & pardonna à toutes les villes qui avoient embrassé son parti. Il passa ensuite à Athènes, y établit des Professeurs publics, auxquels il assigna des pensions, & accorda des immunités. De retour à Rome, après huit ans d'absence, il donna à chaque Citoyen huit pièces d'or, leur fit une remise générale de tout ce qu'ils devoient au trésor public; & à l'imitation de Trajan, il brûla devant eux dans la place publique, les actes qui les constituoient débiteurs. Il éleva aussi un grand nombre de statues aux Capitaines de son armée, morts dans la dernière guerre. Pour se décharger un peu du poids de l'Empire, il désigna pour son successeur, son fils Commode, & se retira pour quelque temps à Lavinium. Là entre les bras de la Philosophie qu'il appeloit sa mère, par opposition à la Cour qu'il appeloit sa marâtre, il répétoit souvent ces paroles de Platon : *Heureux le peuple dont les Rois sont Philosophes, & dont les Philosophes sont des Rois.* Ce bon Prince croyoit jouir d'une tranquillité honorable : une nouvelle incursion des peuples du nord, le força à reprendre les armes; il marcha contre eux, tomba malade à Vienne en Autriche, & mourut à Sismich, l'an 180, à 59 ans, après un règne de 19 ans, regardé comme un Prince doué de toutes les vertus, & exempt de tous les vices. Il auroit été parfait, si sa douceur n'avoit tenu quelquefois de la foiblesse, & s'il avoit privé de l'Empire son fils Commode, dont il connoissoit les mauvaises qualités. On a de ce Prince douze livres de réflexions sur sa vie, traduits du Grec en François par Mme Dacier, avec des remarques. Cette traduction a été réimprimée à Paris en 1742, *in*-12, par les soins de M.

Joly, Avocat, qui a mis les réflexions de Marc-Aurèle, suivant l'ordre des matières. Cet Empereur y a renfermé ce que la morale offre de plus beau pour la conduite de la vie. C'étoit, si l'on ose s'exprimer ainsi, l'Evangile des Payens. Le style en est naturel & simple; mais cette simplicité est aussi noble que touchante.

MARCAY; Bourg de France en Poitou, à trois lieues, sud-sud-ouest, de Poitiers.

MARCEILLAN; petite Ville de France en Languedoc, à deux lieues nord-est, d'Agde.

MARCELLIANISME; substant. masculin. Doctrine de Marcel ou des Marcelliens.

MARCELLIENS; (les) hérétiques du quatrième siècle, attachés à la doctrine de Marcel d'Ancyre, qu'on accusoit de faire revivre les erreurs de Sabellius.

Quelques-uns cependant croient que Marcel étoit orthodoxe, & que ce furent les Ariens ses ennemis, qui lui imputèrent des erreurs.

Saint Épiphane observe qu'on étoit partagé sur le fait de la doctrine de Marcel; mais que pour ses sectateurs, il est très-constant qu'ils ne reconnoissoient pas les trois hypostases, & qu'ainsi le Marcellianisme n'étoit point une hérésie imaginaire.

MARCELLUS, (MARCUS-CLAUDIUS) célèbre Général Romain, fit la guerre avec succès contre les Gaulois, & tua de sa propre main le Roi Viridomare. Ayant eu ordre de passer en Sicile, & n'ayant pu ramener Syracuse par la voie de la douceur, il l'assiégea par terre & par mer. Archimède en retarda la prise pendant trois ans, par des machines qui détruisoient de fond en comble les ouvrages des assiégeans; mais cette ville fut enfin obligée de se rendre. Marcellus avoit ordonné qu'on épargnât l'illustre Ingénieur qui l'avoit si bien défendue, & il n'apprit sa mort qu'avec une douleur extrême. Ce Général ne signala pas moins sa valeur dans la guerre contre Annibal. Il eut la gloire de le vaincre deux fois sous les murs de Nole, & mérita qu'on l'appelât l'*épée de la République*, comme Fabius son Collègue dans le Consulat & le Généralat, en avoit été appelé le *Bouclier*. Ses succès lui suscitèrent des envieux; il fut accusé devant le peuple, par un Tribun jaloux de sa gloire. Ce grand homme vient à Rome, & se justifie par le seul récit de ses exploits. Le lendemain il est élu Consul pour la cinquième fois, & part tout de suite, pour continuer la guerre. Quoiqu'âgé de soixante ans, il avoit la vivacité d'un jeune homme. Cette vivacité l'emporta, au point d'aller lui-même, presque sans escorte, à la découverte d'un poste qui séparoit le camp des Romains, d'avec celui d'Annibal. Le Général Carthaginois y avoit fait cacher un détachement de Cavalerie Numide, qui vint tomber à l'improviste sur la petite troupe des Romains, laquelle fut presqu'entièrement taillée en pièces. Marcellus fut tué dans cette journée, 207 ans avant JÉSUS-CHRIST. Annibal le fit enterrer avec pompe.

MARCHAGE; substantif masculin, & terme de Jurisprudence coutumière. Il se dit dans les Coutumes d'Auvergne & de la Marche, du droit que les habitans d'un Village

ont de faire marcher & paître leurs troupeaux.

MARCHAND, ANDE; substantif. Qui fait profession d'acheter & de vendre.

Il y a des Marchands qui ne vendent qu'en gros, d'autres qui ne vendent qu'en détail, & d'autres qui font tout ensemble le gros & le détail. Les uns ne font commerce que d'une sorte de marchandise, les autres de plusieurs sortes; il y en a qui ne s'attachent qu'au commerce de mer; d'autres qui ne font que celui de terre, & d'autres qui font conjointement l'un & l'autre.

La profession de Marchand est honorable; & pour être exercée avec succès, elle exige des lumières & des talens, des connoissances exactes de l'arithmétique, des comptes de banque, du cours & de l'évaluation des diverses monnoies, de la nature & du prix des différentes marchandises, des loix & des Coutumes particulières au commerce. L'étude même de quelques langues étrangères, telles que l'Espagnole, l'Italienne & l'Allemande, peut être très-utile aux Négocians qui embrassent un vaste commerce, & sur tout à ceux qui font des voyages de long cours, ou qui ont des correspondances établies au loin.

On appelle *Marchands grossiers* ou *Magasiniers*, ceux qui vendent en gros dans les magasins; & *détailleurs* ceux qui achètent des manufacturiers & grossiers, pour revendre en détail dans les boutiques. A Lyon, on nomme ceux-ci *boutiquiers*. A Amsterdam on ne met aucune différence entre ces deux espèces de Marchands, si ce n'est pour le commerce du vin, dont ceux qui ne sont pas reçus Marchands, ne peuvent vendre moins d'une pièce à la fois, pour ne pas faire du tort à ceux qui vendent cette liqueur en détail.

Les Marchands forains sont non-seulement ceux qui fréquentent les foires & les marchés, mais encore tous les Marchands étrangers qui viennent apporter dans les Villes des marchandises pour les vendre à ceux qui tiennent boutique & magasin.

On appelle à Paris les six Corps des Marchands, les anciennes Communautés des Marchands qui vendent les plus considérables Marchandises. Ces corps sont, 1°. les drapiers, chaussetiers; 2°. les épiciers, apoticaires droguistes, confiseurs, ciriers; 3°. Les merciers, joailliers, quincailliers; 4°. Les pelletiers-fourreurs, aubaniers; 5°. Les bonnetiers, aumussiers, mitonniers; 6°. orfévres-joailliers.

Henri III en 1577 & en 1581, y ajouta un Corps ou Communauté de Marchands de vin; mais en différentes occasions les six premiers corps n'ont pas voulu s'associer cette nouvelle Communauté; & malgré divers réglemens, le corps des Marchands de vin ne paroît pas plus intimement uni aux six autres anciens corps qu'il ne l'étoit autrefois.

L'ordonnance du Commerce ne permet de recevoir Marchands que ceux qui ont fait l'apprentissage requis par les statuts, & qui sont âgés de vingt ans accomplis; mais ses dispositions ne s'exécutent point sur cela en rigueur.

L'article 6 du même titre veut que les Marchands soient réputés majeurs pour le fait de leur Commerce, & qu'ils ne puissent être restitués sous prétexte de minorité.

Plusieurs arrêts du Parlement ont jugé que les marchands & artisans des Communautés de la ville & fauxbourgs de Paris, peuvent s'établir dans toutes les villes & bourgs du Royaume, en faisant enregistrer leurs lettres de Maîtrise au Greffe de la Juridiction du lieu où ils veulent s'établir. Sa Majesté l'a décidé de même par un arrêt du Conseil du 28 Août 1719.

Une ordonnance de Police du premier Juillet 1734, défend aux Marchands de faire distribuer des billets dans Paris pour annoncer la vente de leurs marchandises, à peine de 300 livres d'amende.

La coutume de Paris & l'ordonnance du Commerce établissent une prescription d'un an contre l'action de certains marchands, & de six mois contre d'autres; mais leurs dispositions ne sont pas exactement suivies.

La Juridiction ordinaire des marchands est celle de la Chambre consulaire, & leur premier Magistrat de Police à Paris pour le fait de leur commerce, est le Prévôt des Marchands.

Ceux qui vendent des grains, comme blé, avoine, orge, *&c.* ceux qui vendent des toiles, de la chaux, des chevaux, prennent généralement la qualité de *Marchands*. Plusieurs autres négocians, encore qu'ils ne soient proprement qu'artisans, comme les chapeliers, tapissiers, chandeliers, tanneurs, *&c.* prennent aussi le nom de *Marchands*.

Les lingères, les couturières, les marchandes de poisson à la halle, les revendeuses à la toilette, *&c.* sont réputées Marchandes publiques à Paris.

Une Marchande publique peut valablement s'obliger pour les choses qui ont trait à son commerce, quoiqu'étant mineure & en puissance de son mari, & en s'obligeant elle oblige aussi son mari qui n'est pas présent. Telle est la Jurisprudence des arrêts.

En effet, dès que le mari souffre que sa femme fasse un commerce particulier, il semble par-là donner une autorisation à sa femme pour agir pour lui; c'est pourquoi elle l'oblige solidairement avec elle dans tous les engagemens qu'elle contracte relativement à ce commerce particulier, & cette obligation engendre même la contrainte par corps contre elle & contre son mari. *Voyez* sur cela deux actes de notoriété de M. le Lieutenant Civil le Camus, des 19 Juin 1699 & 26 Août 1701, & l'article 212 de la Coutume de Melun.

La Cour par arrêt rendu en forme de réglement, le 3 Mai 1718, qu'on trouve dans le Praticien des Consuls, en infirmant une sentence des Consuls, qui accordoit deux ans à une détailleuse de Marée & à son mari pour payer une somme de 1454 livres par douzième, & de deux mois en deux mois, a condamné le mari & la femme marchande publique & par cops, à payer ladite somme dans vingt-quatre heures aux jurés vendeurs; & faisant droit sur les conclusions de M. le Procureur Général, a fait défenses aux Consuls d'accorder terme & délai dans les affaires où il s'agira de marée.

Le mari peut révoquer publiquement la liberté qu'il donne à sa femme d'être marchande publique.

MARCHAND, se dit aussi de tous ceux qui achetent quoiqu'ils n'en fassent pas métier. *Elle sait attirer les marchands.*

On dit proverbialement, qu'*il faut être marchand ou larron ;* pour dire, qu'un marchand doit être loyal.

On dit aussi proverbialement, *n'est pas marchand qui toujours gagne.* Et l'on dit encore, *marchand qui perd ne peut rire.*

On dit aussi proverbialement, *de marchand à marchand il n'y a que la main ;* pour dire, qu'entre marchands il n'est pas besoin d'écrire, & qu'ils ne font que se toucher dans la main pour conclure, pour arrêter un marché.

On dit proverbialement & figurément, *la foire sera bonne, les marchands s'assemblent ;* pour dire, qu'il arrive beaucoup de gens à une assemblée.

On dit aussi proverbialement & figurément de quelqu'un à qui il doit arriver malheur de quelque chose, qu'*il s'en trouvera mauvais marchand,* qu'*il ne s'en trouvera pas bon marchand,* qu'*il n'en sera pas bon marchand.*

MARCHAND, se dit aussi adjectivement, & signifie qui a les qualités prescrites par les ordonnances pour être vendu. *Du blé loyal & marchand.*

On appelle *place marchande*, une place commode pour vendre de la marchandise. *Il faut choisir une place marchande pour étaler ces toiles.*

On dit figurément & familièrement, *être, se mettre en place marchande ;* pour dire, se mettre en lieu public exposé à la vue de tout le monde.

On dit, que *la rivière est marchande ;* pour dire, qu'elle est navigable, les eaux n'étant ni trop hautes ni trop basses pour le transport des marchandises. *La Loire n'est pas marchande une grande partie de l'année, à cause de son peu de profondeur & des sables dont elle est remplie.*

On appelle *vaisseau marchand*, un vaisseau qui n'est destiné qu'à porter des marchandises. *Capitaine d'un vaisseau marchand.*

MARCHANDÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* MARCHANDER.

MARCHANDER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Mercari.* Demander le prix de quelque chose, & essayer d'en convenir. *Il marchande une bague de diamans.*

MARCHANDER, s'emploie aussi figurément & familièrement comme verbe neutre, & signifie hésiter, balancer. *Il prit son parti sans marchander.*

On dit figurément & familièrement de quelqu'un, qu'*on ne l'a pas marchandé,* qu'*on ne le marchandera point ;* pour dire, qu'on ne l'a point épargné, ou qu'on ne l'épargnera pas, qu'on l'attaquera brusquement, soit de fait, soit de paroles. *Il lui fit ce reproche sans la marchander.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

MARCHANDISE ; substantif féminin. *Merx.* Il se dit de toutes les choses que les marchands vendent & débitent, soit en gros, soit en détail, dans les magasins, boutiques, foires, marchés, comme les draperies, les soieries, les épiceries, les merceries, les pelleteries, la bonneterie, l'orfévrerie, les grains, &c. *Ce magasin est rempli de toutes sortes de marchandises des Indes.*

On appelle *marchandises de contrebande*, celles qu'on fait entrer dans un pays, ou qu'on en fait sortir contre les ordonnances. *Une voiture chargée de marchandises de contrebande.*

On dit figurément & familièrement, *faire valoir sa marchandise ;* pour dire, faire valoir ce qu'on a ou ce qu'on dit, faire valoir son mérite.

MARCHANDISE, signifie aussi trafic, négoce, commerce. En ce sens, on dit, *aller en marchandise ;* pour dire, aller acheter de la marchandise dans les foires, villes de commerce, lieux de fabrique, pays étrangers. Et *faire marchandise ;* pour dire, en vendre en boutique, en magasin.

On dit familièrement de quelqu'un qui a accoutumé de faire quelque chose, qu'*il en fait métier & marchandise.*

On dit d'un vaisseau, qu'*il est équipé moitié guerre & moitié marchandise ;* pour dire, que quoiqu'il soit chargé de marchandises, il est armé & en état de se défendre.

On dit proverbialement, *moitié guerre, moitié marchandise ;* pour dire, moitié de gré, moitié de force. *Il lui fit signer ce traité moitié guerre, moitié marchandise.*

MARCHE ; substantif féminin. *Via.* Mouvement de celui qui marche. Il se dit principalement des troupes, des armées.

La marche d'une armée est bien ordonnée, quand elle est reglée sur le chemin qu'on a à faire, sur le temps qu'on a pour le faire, que les troupes sont bien distinguées par bataillons, par escadrons, artillerie & bagage, & qu'on a exactement calculé combien d'hommes, de chevaux & de charettes peuvent passer de front.

Un cavalier occupe cinq pieds de front & huit de hauteur ; un fantassin trois de front & cinq de hauteur. On étend le front de la marche plus ou moins par colonnes, par brigades, par régimens ou par escadrons, conformément à la longueur & à la largeur des chemins.

Voici les règles que prescrit M. de Montecuculli aux troupes qui sont en marche.

Que personne ne sorte de son rang.

Que les bataillons ne se mêlent point aux troupes de la cavalerie.

Que ces troupes laissent entre elles une distance d'environ cent pas, afin qu'elles ne soient point si éloignées qu'elles ne puissent se prêter la main, ni si près que l'une poussée se renverse sur l'autre, & la mette en désordre.

En été il faut marcher de bonne heure, au frais & hors des grains, afin qu'on puisse aisément reconnoître les avenues, poser les gardes, envoyer des partis en campagne, dresser des baraques & des tentes, & aller au fourrage.

En hiver il faut marcher à petites journées, & songer à avoir du feu.

Les coureurs & les partis s'avancent moins la nuit que le jour.

On laisse des soldats aux chemins qui se croisent, afin que les derniers ne s'égarent pas.

Les premières troupes doivent charger tête baissée tout ce qu'elles rencontrent.

Ou l'on ne craint point du tout l'ennemi, ou on le craint peu, ou on le craint beaucoup.

Quand on ne craint rien, chaque

corps marche séparément avec son bagage particulier.

Les convois sont commandés avec l'artillerie. Les grosses pièces se mettent sur des charrettes.

Dès le soir d'auparavant on donne à chaque corps la *marche* & les ordres par écrit.

A l'heure marquée pour la marche, le Maréchal des logis & le Capitaine des guides se présentent à l'avant-garde.

On aplanit les retranchemens du camp pour marcher en grand front. Les gardes du camp ne partent point que tout ne soit en marche.

On envoie devant des pionniers pour réparer les chemins, des partis, des corps choisis, des coureurs & védettes pour découvrir devant, derrière & sur les ailes; des gardes pour l'artillerie, pour le Général & pour le bagage, pour se saisir des hauteurs, découvrir les embuscades, & donner avis de ce qu'elles rencontrent.

On fait marcher à l'avant-garde la moitié de la cavalerie, l'infanterie au corps de bataille, les pionniers & l'artillerie légère, précédée d'un certain instrument fait comme le soc d'une charrue, pour frayer & marquer le chemin que les charrois doivent tenir, ensuite la grosse artillerie, son train, le bagage général. A l'arrière garde on met l'autre moitié de la cavalerie, & le bagage de l'armée avec un régiment de cavalerie.

Si l'armée n'est pas ensemble, on donne par écrit les rendez-vous ou la place d'armes dans un lieu commode sur la route qu'on doit tenir. Ce lieu doit être sûr, afin que l'ennemi ne puisse s'en saisir : on le tient secret de crainte qu'il n'en soit averti. On spécifie l'heure & les autres circonstances : on a des espions & des partis en campagne.

Quand on a quelque chose à craindre on redouble ses soins à proportion que la crainte est plus ou moins fondée.

Il faut marcher dans le même ordre qu'on veut combattre, c'est-à-dire, il faut ranger l'armée en bataille, le visage tourné vers l'ennemi, & la faire marcher par le flanc.

On renforce la partie où l'on craint avec des pièces de campagne, des munitions, des hoyaux, des pelles, des bêches, de l'infanterie & de la cavalerie commandées exprès, & l'on place les bagages à l'endroit le plus sûr & le plus à couvert.

L'artillerie qui est sur les affuts étant placée à la tête, & les escadrons postés entre les bataillons, formeront les deux premières lignes; ensuite sera le train d'artillerie en autant de files que le chemin le permettra, puis les charriots des vivres, les bagages, & enfin la réserve.

On fait faire halte aux troupes au-delà des passages, jusqu'à ce que celles qui suivent aient joint; & quand on entre delà dans une plaine, il faut y mettre l'armée en bataille. Lorsqu'on trouve des défilés, on défile de nouveau; l'avant garde la première, puis le corps de bataille, & enfin celui de réserve.

On couvre un flanc de la marche de quelques rivières, de levées, de montagnes, de charriots, de chaînes, de chevaux de frise, ou de quelque autre avantage, suivant la situation du pays, & le nombre des troupes & des rangs.

On observe des maximes différentes suivant les différens desseins

qu'on a. Quand on veut cacher la marche, on marche la nuit par les bois, les vallées, les endroits couverts; on évite les lieux habités; on ne bat que la sourdine; on ne fait point de feux, si ce n'est au sortir du camp, auquel cas on les laisse allumés pour faire croire qu'on y est.

On envoie de la cavalerie devant pour arrêter tous ceux qu'on rencontre, ou pour gagner les passages: on se met dans un autre chemin que celui qu'on veut tenir, si l'on peut être vu : on reprend en tournant celui qu'on veut suivre. On fait fermer les portes des villes ou des lieux dont on sort : on prend garde qu'il ne sorte quelque espion en même temps que les troupes.

On porte avec soi des vivres pour le temps que doit durer l'expédition. On n'envoie point de coureur devant, quand on va pour enlever un quartier, pour secourir une place, pour surprendre l'ennemi dans un pays couvert, dans un temps obscur où l'on ne peut découvrir de loin, & enfin toutes les fois qu'on est déterminé à recevoir avec résolution tout ce que l'on peut rencontrer.

Quand on marche pour forcer un passage gardé par l'ennemi, il faut feindre de le vouloir forcer dans un endroit, & passer dans un autre; faire semblant de retourner sur ses pas, ou de se jeter autre part, puis y retourner tout d'un coup avant que l'ennemi y arrive; cacher des troupes auprès du passage, puis marcher avec toute l'armée plus avant; & pendant que l'ennemi côtoie & suit la marche, les troupes qu'on a cachées courent surprendre le passage & s'y postent.

Quand on veut faire diligence, il faut laisser les bagages derrière, employer devant la cavalerie, mettre l'infanterie à cheval ou sur des charriots, ou en croupe; mener à la main des chevaux, si on le peut, pour en changer, à la manière des Tartares; marcher à grandes traites jour & nuit.

Quand on se retire devant son ennemi, il le faut faire de manière que cela ne ressemble pas à une fuite.

On appelle en termes de guerre, *marche forcée*, une marche dans laquelle on fait faire à des troupes en un certain espace de temps, beaucoup plus de chemin qu'elles n'ont coutume d'en faire dans le même espace.

Ces sortes de marches ne doivent se faire que dans des cas pressans, comme pour surprendre l'ennemi dans une position désavantageuse, ou pour gagner des postes où l'on puisse s'arrêter ou l'incommoder, ou enfin pour s'en éloigner ou pour s'en approcher, lorsqu'il a eu l'art de faire une marche secrette, c'est-à-dire, lorsqu'il a su souffler ou dérober une marche.

Les marches forcées ont l'inconvénient de fatiguer beaucoup l'armée, par cette raison on ne doit point en faire sans grande nécessité. Celles qui sont occasionnées par les marches que l'ennemi a dérobées, sont les plus désagréables pour le général, attendu que ce n'est qu'à son peu d'attention qu'on peut les attribuer; c'est pourquoi M. le Chevalier de Folard prétend qu'il en est plus mortifié que de la perte d'une bataille, parceque *rien ne prête plus à la glose des malins & des railleurs*.

On appelle *fausse marche*, le mouvement que fait une armée qui

feint de marcher d'un côté & qui tourne d'un autre. *Il trompa l'ennemi par une fausse marche.*

Marche, se dit aussi d'un air militaire qui se joue par des instrumens de guerre, pour caractériser la marche de certaines troupes.

Chardin dit qu'en Perse, quand on veut abattre des maisons, applanir un terrain, ou faire quel qu'autre ouvrage expéditif qui demande une multitude de bras, on assemble les habitans de tout un quartier; qu'ils travaillent au son des instrumens, & qu'ainsi l'ouvrage se fait avec beaucoup plus de zèle & de promptitude que si les instrumens n'y étoient pas.

Le Maréchal de Saxe a montré, dans ses *Rêveries*, que l'effet des tambours ne se bornoit pas non plus à un vain bruit, sans utilité, mais que selon que le mouvement en étoit plus vif ou plus lent, ils portoient naturellement le soldat à presser ou ralentir son pas : on peut dire aussi que les airs des marches doivent avoir différens caractères, selon les occasions où on les emploie; & c'est ce qu'on a dû sentir jusqu'à certain point, quand on les a distingués & diversifiés; l'un pour la générale, l'autre pour la marche, l'autre pour la charge, &c. Mais il s'en faut bien qu'on ait mis à profit ce principe autant qu'il auroit pu l'être. On s'est borné jusqu'ici à composer des airs qui fissent bien sentir le mètre & la batterie des tambours. Encore fort souvent les airs des marches remplissent-ils assez mal cet objet. Les troupes Françoises ayant peu d'instrumens militaires pour l'infanterie, hors les fifres & les tambours, ont aussi fort peu de marches, & la plûpart très-mal faites; mais il y en a d'admirables dans les troupes Allemandes.

On dit, *battre, sonner la marche;* pour dire, donner par le son des trompettes ou des tambours, le signal aux troupes de se mettre en marche.

On dit au figuré, *cacher sa marche;* pour dire, cacher les mesures que l'on prend.

Marche, se dit aussi en parlant des processions & des cérémonies solennelles. *La procession va se mettre en marche.*

Il se dit encore des particuliers. *Ils arrivèrent après trois jours de marche.*

Marche, signifie quelquefois la traite, le chemin qu'on fait d'un lieu à un autre. *Il y a de Paris à Versailles quatre heures de marche.*

Marche, se dit au Jeu des Échecs, du mouvement que peuvent faire les pièces. *Il étudie les échecs, il en sait déjà la marche.*

Marche, signifie en termes d'Architecture, le degré qui sert à monter & à descendre.

Les anciens donnoient à leurs marches dix pouces de hauteur de leur pied, qu'on appelle *pied romain antique*, ce qui revient ordinairement à neuf pouces de notre pied de roi. Ils donnoient de giron à chaque marche les trois quarts de leur hauteur, c'est-à-dire, environ un demi-pied de roi, ce qui faisoit des marches trop hautes & pas assez larges.

Aujourd'hui on donne à chaque marche six ou sept pouces de hauteur, & treize ou quatorze de giron. Dans les grands escaliers, cette proportion rend nos marches beaucoup plus commodes que celles des anciens. Leurs siéges des théâtres étoient en façon de marches, &

chaque

chaque marche servant de siége avoit deux fois la hauteur des degrés qui servoient à monter & à descendre.

On fait des marches de pierre, de bois, de marbre; non-seulement on distingue les marches ou degrés par leur hauteur & leur giron ou largeur, mais encore par d'autres différences. Ainsi on appelle *marche d'angle*, la plus longue marche d'un quartier tournant. Et *marches de demi-angle*, les deux marches les plus proches de la marche d'angle.

On appelle *marche carrée* ou *droite*, une marche dont le giron est contenu entre deux lignes parallèles & droites. *Marches chanfreinées*, des marches taillées en chanfrein par-devant pour en augmenter le giron, ainsi qu'on le pratique aux descentes de cave & aux offices. *Marches courbes*, des marches courbées en dehors ou creusées en dedans, comme la rampe de l'Hôtel-de-Ville de Paris. On ne doit jamais les employer que quand on y est contraint par sujétion, parcequ'en les montant ou descendant pendant l'obscurité, on risque de tomber.

Marche de gazon, se dit des marches qui forment des perrons de gazon dans les jardins, & dont chacune est ordinairement retenue par une pièce de bois qui en fait la hauteur.

Marches délardées, se dit de marches démaigries en chanfrein par-dessous, & qui portent leur délardement, pour former une coquille d'escalier.

Marches gironnées, se dit des marches des quartiers tournans, ronds ou ovales.

Marches inclinées, se dit des marches dont le giron a deux ou trois lignes de pente, pour faciliter l'écoulement de l'eau de la pluie, & empêcher qu'elle ne pourrisse le joint de recouvrement, comme on le pratique aux rampes à découvert des cours & jardins.

Marches moulées, se dit des marches qui ont une moulure, avec filet au bout de leur giron.

Marches rampantes, se dit des marches dont le giron est fort large & en glacis, ensorte que les chevaux peuvent y monter.

Marches, se dit en termes de Tisserands, Rubaniers, &c. de la partie inférieure du métier de ces Artisans, laquelle consiste en de simples tringles de bois attachées par un bout à la traverse inférieure du métier, que l'Ouvrier a sous ses pieds & suspendues par l'autre bout aux ficelles des lisses. Les marches servent à faire hausser ou baisser les fils de la chaîne, au travers desquels les fils de la trame doivent passer.

Marche, se dit en termes de Tourneurs, de la pièce de bois sur laquelle le Tourneur pose son pied, pour donner à la pièce qu'il travaille un mouvement circulaire.

Marche, est aussi un vieux mot qui signifioit autrefois frontière d'un État.

MARCHE; petite ville des Pays-Bas, dans le Duché de Luxembourg, à huit lieues, est, de Dinant.

MARCHE; (la) province de France, située entre le 18e degré, 22 minutes & le 20e degré de longitude, & entre le 45e degré, 44 minutes, & le 46e degré 38 minutes de latitude. Elle est bornée, au nord, par le Berry; au midi, par le Limousin; à l'orient, par l'Auvergne; & à l'occident, par le Poitou: sa lon-

gueur est de 23 lieues, & sa largeur de 15. On la divise en haute & basse Marche. Gueret est la capitale de la haute Marche & de toute la province, & Bellac l'est de la basse Marche.

Les principales Rivières qui arrosent cette Province sont la Creuse, la Vienne, la Gartempe, &c. Le climat y est un peu froid & le sol peu fertile : on n'y recueille guère que du seigle & de l'avoine; mais on y a d'excellens pâturages, où l'on nourrit beaucoup de chevaux, de gros bétail & de bêtes à laine. Il y a aussi quelques vignobles aux environs de Bellac & du Dorat. Le commerce y consiste principalement en bestiaux & en tapisseries, que l'on fabrique à Aubusson, Felletin & autres lieux.

Du temps de César, la province de la Marche étoit comprise dans le pays des *Lemovices*. Sous Honorius, elle faisoit partie de l'Aquitaine première. Lors de la décadence de l'Empire Romain, cette Province fut soumise aux Visigoths. Elle suivit depuis lors le sort du Limousin, dont vraisemblablement elle faisoit partie.

Vers l'an 927, la Marche eut des Comtes particuliers. Boson I, dit le Vieux, fut le premier de ces Comtes. Boson II, cinquième Comte de la Marche, de la race de Boson I, mourut sans postérité en 1091. Sa sœur Almodis porta le Comté de la Marche à Roger de Montgommeri, son époux. Leur petit fils Audebert IV, mourut sans postérité en 1180. Mathilde d'Angoulême lui succéda du chef de sa bisayeule, Pons, qui étoit sa sœur; & elle épousa Hugues IX, Sire de Lusignan. De ce mariage vint Hugues X, Comte de la Marche & d'Angoulême. Hugues, arrière-petit-fils de Hugues IX, mourut sans postérité en 1303. C'est alors que les Comtés de la Marche & d'Angoulême échurent au Roi Philippe le Bel, par voie de confiscation, pour crime, ou plutôt soupçon de félonie, dont fut accusé Guy, frère & héritier naturel de Hugues XIII.

Philippe le Bel donna le Comté de la Marche à son fils Charles. Philippe le Long érigea ce Comté, en faveur de Charles, en Pairie, l'an 1316. Charles devenu Roi en 1322, donna le Comté de la Marche, en échange de celui de Clermont, à Louis de Bourbon, en 1341. Éléonore de Bourbon, héritière de la Marche, épousa Bernard d'Armagnac, Comte de Pardiac, qui mourut en 1460; & son fils, Jacques III d'Armagnac, Duc de Nemours & Comte de la Marche, fut décapité à Paris, en 1477.

Alors Louis XI confisqua les terres du feu Duc de Nemours, & donna le Comté de la Marche à Pierre II de Bourbon, Sire de Beaujeu, son gendre, qui mourut en 1503. Sa fille unique & son héritière, Suzanne de Bourbon, morte en 1521, épousa Charles de Bourbon, Connétable de France, le même qui fut tué à l'escalade de Rome, le 6 Mai 1527.

François I confisqua les terres du Connétable pour crime de félonie; & pour la quatrième fois le Comté de la Marche fut réuni à la Couronne en 1531.

Louis-François-Joseph de Bourbon Conti, fils unique du Prince de Conti, porte le titre de *Comte de la Marche*.

La province de la Marche est du ressort du Parlement de Paris.

MARCHE; (la) petite ville de Fran-

ce, dans le Duché de Bar, à cinq lieues, ouest, de Darnay. C'est le siége d'un Bailliage royal.

MARCHE D'ANCONE; (la) *voyez* ANCONE.

MARCHE DE BRANDEBOURG; (la) *voyez* BRANDEBOURG.

MARCHE TRÉVISANE; (la) province d'Italie, dans l'État de Venise. Elle est bornée, à l'orient, par le Frioul; au midi, par le golfe de Venise & le Padouan; à l'occident, par le Vicentin; & au nord, par le Feltrin & le Bélunèse. On appelle cette province *Marche Trévisane*, parceque dans la division de ce Pays-là, sous les Lombards, l'État de Venise étoit gouverné par un Marquis, dont la résidence ordinaire étoit à Trévise; la Marche avoit alors une plus grande étendue qu'aujourd'hui. Sa principale rivière est la Piave; mais elle est entrecoupée d'un grand nombre de ruisseaux : ses deux seules villes sont Trévise & Cénéda.

MARCHÉ; substantif masculin. *Forum.* Lieu public où l'on vend toutes sortes de choses nécessaires pour la subsistance & pour la commodité de la vie.

Il se dit aussi de l'assemblée de ceux qui vendent & qui achètent en ce lieu là.

Le marché est différent de la foire, en ce que le marché n'est que pour une ville ou un lieu particulier, & la foire regarde toute une province, même plusieurs. Les marchés ne peuvent s'établir dans aucun lieu sans la permission du Souverain.

A Paris, les lieux où se tiennent les marchés ont différens noms. Quelques-uns conservent le nom de marché, comme le marché Neuf, le marché du Cimetière de Saint-Jean, le marché aux Chevaux, &c. d'autres se nomment places, la place Maubert, la place aux Veaux; d'autres enfin s'appellent halles, la halle au Blé, la halle aux Poissons, la halle à la farine.

Il y a dans toutes les provinces de France des marchés considérables dans les principales Villes, lesquels se tiennent à certains jours réglés de la semaine.

On avoit coutume autrefois en Angleterre de tenir des foires & des marchés les Dimanches & devant les portes des Églises, de façon qu'on satisfaisoit en même temps à sa dévotion & à ses affaires : cet usage, quoique défendu par plusieurs Rois, subsista jusqu'à Henri VI, qui l'abolit entièrement. Il y a encore bien des endroits où l'on tient les marchés devant les portes des Églises.

MARCHÉ, se dit aussi de la vente de ce qui se débite dans le marché. *C'est le prix courant du marché. Le marché vient de commencer.*

MARCHÉ, se dit encore du prix de la chose qu'on achète. *Ce cheval n'a coûté que cent écus, c'est bon marché.*

On dit d'une chose qu'on a eue à fort bon marché, que *c'est un marché donné.*

MARCHÉ, se dit aussi des conventions que les marchands & autres particuliers font les uns avec les autres, soit pour fournitures, achats, ou trocs de marchandises sur un certain pied, ou moyennant une certaine somme.

Les marchés se concluent ou verbalement sur les simples paroles, en donnant par l'acheteur au vendeur des arrhes, ce qu'on appelle *donner le denier à Dieu;* ou par

écrit, soit sous signature-privée, soit par-devant Notaires.

Les marchés par écrit doivent être doubles, l'un pour le vendeur, l'autre pour l'acheteur.

On appelle *marché en bloc & en tâche*, celui qui se fait d'une marchandise dont on prend le fort & le foible, le bon & le mauvais ensemble, sans le distinguer ni le séparer.

Dans le commerce d'Amsterdam on distingue trois sortes de marchés : le marché conditionnel, le marché ferme & le marché à option, qui tous trois ne se font qu'à terme ou à temps.

Les marchés conditionnels sont ceux qui se font des marchandises que le vendeur n'a point encore en sa possession, mais qu'il fait être déjà achetées & chargées pour son compte par ses correspondans dans les Pays étrangers, lesquelles il s'oblige de livrer à l'acheteur à leur arrivée, au prix & sous les conditions entr'eux convenues.

Les marchés fermes sont ceux par lesquels le vendeur s'oblige de livrer à l'acheteur une certaine quantité de marchandises, au prix & dans le temps dont ils sont demeurés d'accord.

Enfin les marchés à option sont ceux par lesquels un marchand s'oblige, moyennant une somme qu'il reçoit & qu'on appelle *prime*, de livrer ou de recevoir une certaine quantité de marchandises à un certain prix & dans un temps stipulé, avec liberté néanmoins au vendeur de ne la point livrer, & à l'acheteur de ne la point recevoir, s'ils le trouvent à propos, en perdant seulement leur prime.

En termes d'Eaux & Forêts, on appelle *menus marchés*, quelques espèces de bois qui doivent être vendus au profit du Roi aux Siéges des Maîtrises par les Maîtres particuliers, sans qu'il soit besoin de commission des Grands-Maîtres.

Sous le nom de menus marchés sont compris les chablis, les arbres rompus, les grosses branches cassées & tombées, qu'on nomme ordinairement *volis*; les arbres de délit ou de forfaiture; les *remanans* aux Charpentiers, qui sont les coupeaux, branches, souches, troncs & autres morceaux qui restent après l'exploitation des bois marqués pour la construction ou réparation des bâtimens du Roi.

On dit figurément, *courir sur le marché de quelqu'un*; pour dire, entreprendre sur ce que quelqu'autre personne a ménagé pour soi. *Il comptoit se marier avec elle, mais un autre a couru sur son marché.*

On dit figurément de quelqu'un qui sort d'un grand péril avec moins de perte & de dommage qu'on ne croyoit, qu'*il en est quitte*, qu'*il en est sorti à bon marché.*

On dit, qu'*un homme fait bon marché d'une chose*; pour dire, qu'il la prodigue, qu'il l'expose, qu'il ne l'épargne pas. *Cet ouvrier fait bon marché de son temps. Charles XII faisoit bon marché de sa vie. Cette femme fait bon marché de son cœur.*

On dit proverbialement & figurément, *mettre le marché à la main à quelqu'un*; pour dire, lui témoigner qu'on est disposé à rompre l'engagement qu'on a avec lui, & qu'on ne s'en soucie point. *Sa cuisinière lui a mis le marché à la main.*

On dit aussi, *mettre le marché à la main à quelqu'un*; pour dire, le défier au combat sur quelque contestation, lui offrir de prendre telle

voie qu'il voudra pour le satisfaire.

On dit figurément & familièrement, *avoir bon marché de quelqu'un ;* pour dire, en venir facilement à bout. *Les ennemis eurent bon marché de ce régiment. Cet officier eut bon marché de cette demoiselle.*

On dit proverbialement & figurément à quelqu'un, qu'*il le payera plus cher qu'au marché ;* pour dire, qu'il se repentira, qu'il se trouvera mal de ce qu'il a fait.

On dit aussi proverbialement & figurément, qu'*un homme n'amende pas son marché ;* pour dire, qu'en différant la conclusion d'une affaire, ou en faisant quelque mauvaise démarche il ne rend pas sa condition meilleure.

MARCHENA ; ancienne ville d'Espagne, dans l'Andalousie, avec titre de Duché : elle est située au milieu d'une plaine, dans un terroir singulièrement fertile, sur-tout en olives, à neuf lieues, sud, de Séville.

MARCHE-NOIR ; petite ville de France, dans le Dunois, à quatre lieues, ouest-nord-ouest, de Beaugency.

MARCHE-PALIER ; substantif féminin & terme d'Architecture: C'est la marche qui fait le bord d'un palier.

MARCHE-PIED ; substantif masculin. Espèce d'estrade, de marche, de banquette sur laquelle on pose les pieds, soit par dignité dans les occasions de cérémonie, soit pour sa seule commodité. *Marche-pied du trône. Marche-pied de l'autel.*

MARCHE-PIED, se dit en termes de Marine, des cordages qui ont des nœuds, qui sont sous les vergues, & sur lesquels les Matelots posent les pieds, lorsqu'ils prennent les ris des voiles, qu'ils les ferlent ou les déferlent, & quand ils veulent mettre ou ôter le boute-dehors.

MARCHE-PIED, se dit aussi sur les bords des Rivières, d'un espace d'environ trois toises de large, qu'on laisse libre, afin que les bateaux puissent remonter facilement.

MARCHER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Ire.* Aller, s'avancer d'un lieu à un autre par le mouvement des pieds. Il se dit des hommes & des animaux.

Quand on marche, les pas sont plus longs en montant, & plus courts en descendant : voici la raison que M. de Mairan en apporte.

Un homme qui fait un pas, a toujours une jambe qui avance, ou antérieure, & une jambe postérieure, qui demeure en arrière. La jambe postérieure porte tout le poids du corps, tandis que l'autre est en l'air. L'une est toujours pliée au jarret, & l'autre est tendue ou droite. Lorsqu'on marche sur un plan horizontal, la jambe postérieure est tendue & l'antérieure pliée ; de même lorsqu'on monte sur un plan incliné, l'antérieure seulement est beaucoup plus pliée que pour le plan horizontal. Quand on descend, c'est au contraire la jambe postérieure qui est pliée : or comme elle porte tout le poids du corps, elle a plus de facilité à le porter dans le cas de la montée où elle est étendue, que dans le cas de la descente où elle est pliée, & d'autant plus affoiblie, que le pli ou la flexion du jarret est plus grande. Quand la jambe postérieure a plus de facilité à porter le poids du corps, on n'est pas si pressé de le transporter sur l'autre jambe, c'est-à-dire, de faire un

ſecond pas & d'avancer; par conſéquent on a le loiſir & la liberté de faire ce premier pas plus grand, ou ce qui eſt le même, de porter plus loin la jambe antérieure. Ce ſera le contraire quand la jambe poſtérieure aura moins de facilité à porter le poids du corps; & par l'incommodité que cauſera naturellement cette ſituation, on ſe hâtera d'en changer & d'avancer. On fait donc en montant des pas plus grands & en moindre nombre; & en deſcendant, on les fait plus courts, plus précipités & en plus grand nombre.

La luxation des vertèbres empêche le mouvement progreſſif: en effet, il eſt alors difficile, quelquefois même impoſſible au malade de marcher, tant parceque l'épine n'étant plus droite la ligne de direction du poids du corps ſe trouve changée & ne paſſe plus par l'endroit du pied qui appuie à terre, que parceque ſi le malade, pour marcher, eſſaye de l'y faire paſſer, comme font les boſſus, tous les mouvemens qu'il ſe donne à ce deſſein ſont autant de ſecouſſes qui ébranlent & preſſent la moelle de l'épine; ce qui cauſe de violentes douleurs que le malade évite, en ceſſant cette fâcheuſe épreuve. Ce qui fait encore ici la difficulté de marcher, c'eſt que la compreſſion de la moelle interrompt le cours des eſprits animaux dans les muſcles de la progreſſion. Ces muſcles ne ſont quelquefois qu'affoiblis; mais ſouvent ils perdent entièrement leur reſſort dans les vingt-quatre heures, & même plutôt, ſelon le degré de compreſſion que ſouffrent la moelle & les nerfs.

Pour ce qui regarde le mouvement progreſſif des bêtes, on ſe contentera de remarquer ici que les animaux terreſtres ont pour marcher des pieds, dont la ſtructure eſt très-compoſée; les ongles y ſervent pour affermir les pieds, & empêchent qu'ils ne gliſſent. Les élans, qui les ont fort durs, courent aiſément ſur la glace ſans gliſſer; la tortue, qui marche avec peine, emploie tous ſes ongles les uns après les autres pour pouvoir avancer; elle tourne ſes pieds de telle ſorte, quand elle les poſe ſur terre, qu'elle appuie premièrement ſur le premier ongle qui eſt en dehors, enſuite ſur le ſecond, & puis ſur le troiſième, & toujours dans le même ordre juſqu'au cinquième; ce qu'elle fait ainſi, parcequ'une patte, quand elle eſt avancée en-devant, ne peut appuyer fortement que ſur l'ongle qui eſt en arrière; de même que quand elle eſt pouſſée en arrière, elle n'appuie bien que ſur l'ongle qui eſt le plus en-devant.

Les animaux qui marchent ſur deux pieds, & qui ne ſont point oiſeaux, ont le talon court & proche des doigts du pied; enſorte qu'ils poſent à la fois ſur les doigts & ſur le talon, ce que ceux qui vont ſur quatre pieds ne font pas, leur talon étant fort éloigné du reſte du pied.

On dit familièrement d'un homme qui va bien du pied, qu'*il marche comme un baſque, comme un chat maigre.*

On dit, qu'*un homme marche toujours bien accompagné;* pour dire, qu'il mène toujours avec lui des gens capables de le défendre.

MARCHER, ſignifie auſſi ſimplement, s'avancer de quelque manière que ce ſoit, à pied, à cheval ou autrement. *L'armée marchoit vers l'en-*

nemi. Faire marcher la cavalerie, l'infanterie.

On dit en termes de guerre, *marcher en colonne renversée;* pour dire, marcher, la droite de l'armée faisant la gauche, ou la gauche la droite.

On dit en termes de marine, *marcher dans les eaux d'un autre vaisseau;* pour dire, faire la même route que ce vaisseau en le suivant de près, & en passant dans les mêmes endroits qu'il passe.

On dit, *marcher sur quelque chose;* pour dire, mettre le pied dessus en marchant. *Vous marchez sur sa robe.*

On dit figurément & familièrement, *c'est une personne à qui il ne faut pas marcher sur le pied;* pour dire, qu'il est dangereux de la choquer.

On dit proverbialement & figurément d'une personne, qu'*elle a marché sur une mauvaise herbe;* pour dire, qu'elle est malheureuse ce jour-là. Et l'on dit de quelqu'un qui est de méchante humeur contre sa coutume, *sur quelle herbe a-t-il marché?*

On dit figurément d'une personne qui se trouve dans quelque conjoncture délicate, qu'*elle marche sur des épines.*

On dit, *marcher sur les pas, sur les traces de ses ancêtres;* pour dire, imiter leurs actions.

On dit familièrement, d'une fille déjà grande, qu'*elle marche sur les talons de sa mère;* pour dire, qu'elle est déjà dans un âge où sa mère doit songer à l'établir.

On dit aussi familièrement, qu'*une cadette marche sur les talons de son aînée;* pour dire, qu'elle la suit de fort près quant à l'âge.

On dit, que *le Conseil marche;* pour dire, qu'il a ordre de suivre le Roi en quelque voyage.

On dit, que *les Chevau-légers, les Gendarmes marchent;* pour dire, qu'ils font la campagne.

On dit figurément, *marcher droit;* pour dire, faire bien son devoir. *Ce Magistrat marche droit.*

Et l'on dit par menace, *je le ferai bien marcher droit.*

On dit de quelqu'un, qu'*il ne marche pas droit dans une affaire;* pour dire, qu'il n'agit pas de bonne foi, ou qu'il agit en personne qui ne s'intéresse guère au succès de l'affaire.

On dit aussi, que *deux hommes marchent d'un même pas dans une affaire;* pour dire, qu'ils agissent de concert, avec les mêmes sentimens.

On dit figurément de quelqu'un qui se trouve engagé dans des conjonctures difficiles & périlleuses, qu'*il marche entre des épines.*

On dit, qu'*un homme marche à grands pas à l'Évêché, aux dignités;* pour dire, qu'il y a apparence qu'il y parviendra bientôt.

On dit figurément d'une affaire, qu'*elle ne marche point;* pour dire, qu'elle n'avance point. Et que *deux affaires marchent d'un même pied;* pour dire, qu'elles avancent également, qu'on en prend le même soin.

On dit aussi, *cela marche tout seul;* pour dire, qu'une affaire n'a pas besoin de travail, de sollicitations pour aller son train.

On dit figurément, *marcher à tâtons dans une affaire;* pour dire, agir dans une affaire sans avoir les lumières nécessaires pour s'y bien conduire.

On dit, qu'*il faut qu'une chose marche la première;* pour dire,

qu'il faut commencer par celle-là.

On dit figurément d'un discours, d'un poëme, qu'*il marche bien*; pour dire, qu'il est bien suivi, que l'ordre en est bon, la distribution juste.

On le dit aussi des vers qui ont une belle cadence, d'une période qui est bien nombreuse.

Marcher, signifie aussi tenir certain rang dans une cérémonie. *Le Parlement marche avant les autres compagnies souveraines.*

On dit en termes de chapeliers, *marcher l'étoffe d'un chapeau*; pour dire, manier avec les mains à froid sur la claie, ou à chaud sur le bassin, le poil ou la laine dont on a dressé les quatre capades d'un chapeau avec l'arçon ou le tamis. En ce sens ce verbe est actif.

Marcher, signifie en termes de Potiers de terre, fouler la terre avec les pieds quand elle a trempé pendant quelques jours dans de l'eau.

MARCHER; substantif masculin. La manière dont on marche. *On la reconnut à son marcher.*

MARCHEROUX; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Prémontré, dans le Vexin françois, à trois lieues, nord-est, de Chaumont, près des frontières du Beauvoisis. Elle est en commende & vaut au titulaire environ 1600 livres de rente.

MARCHET; substantif masculin. Droit en argent que le tenant payoit autrefois au seigneur pour le mariage d'une de ses filles.

Cet usage se pratiquoit avec peu de différence dans toute l'Angleterre, l'Écosse & le pays de Galles. Suivant la coutume de la terre de Dinover dans la province de Caermarthen, chaque tenant qui marie sa fille, paye dix schelins au seigneur. Cette redevance s'appelle dans l'ancien Breton, *Gwaber marched*, c'est-à-dire, *présent de la fille*.

Un temps a été qu'en Écosse, dans les parties septentrionales d'Angleterre, & dans d'autres pays de l'Europe, le seigneur du fief avoit droit à l'habitation de la première nuit avec les épousées de ses tenans. Mais ce droit si contraire à la justice & aux bonnes mœurs, ayant été abrogé par Malcom III aux instances de la Reine son épouse, on lui substitua une redevance en argent, qui fut nommée le *marcher de la mariée*.

Ce fruit odieux de la débauche tyrannique a été depuis long-temps aboli par toute l'Europe; mais il peut rappeler au lecteur ce que Lactance dit de l'infâme Maximien, *ut ipse in omnibus nuptiis prægustator esset*.

Plusieurs savans Anglois prétendent que l'origine du *borough-english*, c'est-à-dire, du privilége des cadets dans les terres, qui a lieu dans le Kentshire, vient de l'ancien droit du seigneur dont nous venons de parler; les tenans présumant que leur fils aîné étoit celui du seigneur, ils donnèrent leurs terres au fils cadet qu'ils supposoient être leur propre enfant. Cet usage par la suite des temps est devenu coutume dans quelques lieux.

MARCHETTE; substantif féminin & terme de Chasse. Morceau de bois qui tient un piège en état, & sur lequel un oiseau mettant le pied, se prend dans le piège en faisant tomber cette marchette.

Marchettes, se dit dans les manufactures de soieries, de petites marches qui font baisser lentement les lisses de liage.

MARCHEUR, EUSE; substantif du style familier. Il s'emploie d'ordinaire avec une épithète pour désigner celui ou celle qui marche beaucoup ou qui marche peu. *Cette femme est une bonne marcheuse. C'est un petit marcheur.*

MARCHÉZIEUX; bourg de France en Normandie, à trois lieues, sud-ouest, de Carentan.

MARCHIENNES; bourg de France dans la Flandre Wallonne, sur la Scarpe, à quatre lieues, est-nord-est, de Douai. Il y a une Abbaye de l'Ordre de St. Benoît, laquelle est en règle & jouit de soixante mille livres de rente.

MARCHIENNES-AU-PONT; petite ville des Pays-Bas, dans l'Évêché de Liége, sur la Sambre, à une lieue, ouest-sud-ouest, de Charleroi.

MARCHIS; substantif masculin. Ancien titre de dignité. Les Ducs de Lorraine l'ont toujours employé dans leurs qualités. *Léopold, par la grâce de Dieu, Duc de Lorraine & de Bar, Roi de Jérusalem, Marchis, Duc de Calabre & de Gueldres*, &c.

MARCHPURG; petite ville d'Allemagne, dans la basse Styrie, sur la Drave, à neuf milles de Gratz.

MARCIAC; petite ville de France, en Gascogne, sur la rivière de Bouez, à huit lieues, sud-ouest, d'Ausch.

MARCIAGE; substantif masculin, & terme de Jurisprudence coutumière. C'est le nom d'un droit seigneurial qui a lieu dans les coutumes locales du Bourbonnois; il consiste en ce qu'il est dû au Seigneur un droit de mutation pour les héritages roturiers, tant par la mort naturelle du précédent Seigneur, que par celle du tenancier ou propriétaire.

Dans la Châtellenie de Verneuil, le marciage consiste à prendre de trois années la dépouille de l'une quand ce sont des fruits naturels, comme quand ce sont des saules ou prés; & en ce cas, le tenancier est quitte du cens de cette année. Mais si ce sont des fruits industriaux, comme terres labourables ou vignes, le Seigneur ne prend que la moitié de la dépouille pour son droit de marciage, & le tenancier ne paye que la moitié du cens de cette année.

Dans cette même châtellenie, les héritages qui sont tenus à cens payable à jour nommé, & portant sept sous tournois d'amende à défaut de payement, ne sont point sujets au droit de marciage.

Dans la Châtellenie de Billy, le marciage ne consiste qu'à doubler le cens dû pour l'année où la mutation arrive.

En mutation par vente il n'y a point de marciage, parcequ'il est dû lods & ventes.

Il n'est point dû non plus de marciage pour les héritages qui sont chargés de taille & de cens tout ensemble, à moins qu'il n'y ait titre ou convention au contraire.

L'Église ne prend jamais de marciage par la mort du Seigneur bénéficier, parceque l'Église ne meurt point; elle prend seulement marciage pour la mort du tenancier dans les endroits où l'on a coutume de le lever.

La coutume porte qu'il n'est dû aucun marciage au Duc de Bourbonnois, si ce n'est dans les terres sujettes à ce droit, qui seroient par lui acquises, ou qui lui adviendroient de nouveau de ses vassaux & sujets; il paroît à la vérité que ceux-ci contestoient le droit; mais la cou-

tume dit que Monseigneur le Duc en jouira, ainsi que de raison.

MARCIEN; nom d'un Empereur Romain qui naquit vers l'an 391, d'une famille de Thrace peu connue. Décidé au métier de la guerre, lorsqu'il partit pour s'enrôler comme simple soldat, il rencontra chemin faisant le corps d'un homme qui venoit d'être tué; il s'arrêta pour considérer ce cadavre; il fut apperçu; on le crut auteur de ce meurtre, & on alloit le faire périr par le dernier supplice lorsqu'on découvrit le coupable. Enrôlé dans la milice il parvint de grade en grade aux premières dignités de l'Empire. Le trône deshonoré par la foiblesse de Théodose II, l'attendoit, & ses vertus l'y portèrent après la mort de cet Empereur. *Pulchérie* sœur de ce dernier offrit à Marcien de partager avec lui l'Empire, s'il consentoit à l'épouser & à ne pas violer son vœu de chasteté. Tout l'orient changea de face dès qu'il eut la Couronne impériale. Attila envoya demander au nouvel Empereur le tribut annuel que Théodose II lui payoit; mais Marcien lui répondit d'une manière digne d'un ancien romain; *je n'ai de l'or que pour mes amis, & je garde le fer pour mes ennemis.* Les Orthodoxes triomphèrent & les Hérétiques furent accablés. Il publia une loi rigoureuse contre eux, rappela les Évêques exilés; fit assembler en 451 un Concile général à Calcédoine, & donna plusieurs Édits pour faire observer ce qui y avoit été décidé. Les impôts furent abolis, le vice puni & la vertu récompensée. Son règne fut appelé l'*âge d'or*. Ce grand homme se préparoit à marcher contre Genseric, usurpateur de l'Afrique, lorsque la mort l'enleva à l'estime & à l'affection des deux Empires d'Orient & d'Occident en 457, après un règne de six années.

MARCIGLIANO; bourg d'Italie, au Royaume de Naples, dans la terre de Labour, entre Acerra & Nola.

MARCIGNY; petite ville de France en Bourgogne, près de la Loire, à cinq lieues, sud-ouest, de Charolles. Il s'y fait un commerce assez considérable en blé.

MARCILLAC; il y a en France quatre bourgs de ce nom. L'un est dans le Limousin, à quatre lieues, sud-sud-est, de Tulles; le second en Rouergue, à quatre lieues, nord-ouest, de Rhodez; le troisième en Querci, à cinq lieues, ouest-sud-ouest, de Figeac; & le quatrième en Angoumois, à une lieue, est-nord-est, de la Rochefoucault.

MARCILLAT; bourg de France en Auvergne, à quatre lieues, sud-sud-est, de Mont Luçon.

MARCILLÉ; bourg de France, dans le Maine, à deux lieues, est, de Mayenne.

MARCILLY; bourg de France en Normandie, à deux lieues, sud-est, d'Avranches.

MARCIONITES; (les) Hérétiques qui furent ainsi appelés de Marcion leur chef. Ce Marcion fut d'abord un chrétien zélé: une foiblesse dans laquelle il tomba le fit excommunier. Marcion chassé de l'Église s'attacha à Cerdon, apprit de lui le système des deux principes, qu'il allia avec quelques dogmes du Christianisme & avec les idées de la philosophie Pythagoricienne, Platonicienne & Stoïcienne.

Pythagore, Platon & les Stoïciens avoient reconnu dans l'homme un mélange de force & de foiblesse, de grandeur & de bassesse, de misère & de bonheur, qui les avoit déterminés à supposer que l'ame hu-

maine tiroit son origine d'une intelligence sage & bienfaisante ; mais que cette ame dégradée de sa dignité naturelle, ou entraînée par la loi du destin, s'unissoit à la matière & restoit enchaînée dans des organes grossiers & terrestres.

On avoit de la peine à concevoir comment ces ames avoient pu se dégrader, ou ce que ce pouvoit être que ce destin qui les unissoit à la matière : on n'imaginoit pas aisément comment une simple force motrice avoit pu produire des organes qui enveloppoient les ames, comme les Stoïciens l'enseignoient ; ni comment on pouvoit supposer que l'Intelligence suprême, connoissant la dignité de l'ame, avoit pu former les organes dans lesquels elle étoit enveloppée.

Les Chrétiens qui supposoient que l'Intelligence suprême avoit créé l'homme heureux & innocent, & que l'homme étoit devenu coupable & s'étoit avili par sa propre faute, ne satisfaisoient pas la raison sur ces difficultés : car, 1°. on ne voyoit pas comment l'Intelligence suprême avoit pu unir une substance spirituelle à un corps terrestre.

2°. Il paroissoit absurde de dire que cette Intelligence étant infiniment sage & toute puissante, n'eût pas prévu & empêché la chute de l'homme, & ne l'eût pas conservé dans l'état d'innocence où elle l'avoit créé, & où elle vouloit qu'il persévérât.

Marcion crut que Cerdon fournissoit des réponses beaucoup plus satisfaisantes à ces grandes difficultés.

Cerdon supposoit que l'Intelligence suprême, à laquelle l'ame devoit son existence, étoit différente du Dieu créateur qui avoit formé le monde & le corps de l'homme : il crut pouvoir concilier avec ce système les principes de Pythagore & les dogmes fondamentaux du Christianisme.

Il supposa que l'homme étoit l'ouvrage de deux principes opposés, que son ame étoit une émanation de l'Etre bienfaisant, & son corps l'ouvrage d'un principe mal-faisant ; voici comment d'après ces idées il forma son système.

Il y a deux principes éternels & nécessaires : un essentiellement bon, & l'autre essentiellement mauvais : le principe essentiellement bon, pour communiquer son bonheur, a fait sortir de son sein une multitude d'esprits ou d'intelligences éclairées & heureuses ; le mauvais principe pour troubler leur bonheur a créé la matière, produit les élémens & façonné des organes dans lesquels il a enchaîné les ames qui sortoient du sein de l'intelligence bienfaisante : il les a par ce moyen assujéties à mille maux : mais comme il n'a pu détruire l'activité que les ames ont reçue de l'intelligence bienfaisante, ni leur former des organes & des corps inaltérables, il a tâché de les fixer sous son empire, en leur donnant des lois, il leur a proposé des récompenses, il les a menacées des plus grands maux, afin de les tenir attachées à la terre & de les empêcher de se réunir à l'intelligence bienfaisante.

L'histoire même de Moyse ne permet pas d'en douter ; toutes les lois des Juifs, les châtimens qu'ils craignent, les récompenses qu'ils espèrent, tendent à les attacher à la terre, & à faire oublier aux hommes leur origine & leur destination.

Pour dissiper l'illusion dans laquelle le principe créateur du monde

tenoit les hommes, l'intelligence bienfaisante avoit revêtu Jésus-Christ des apparences de l'humanité, & l'avoit envoyé sur la terre pour apprendre aux hommes que leur ame vient du ciel, & qu'elle ne peut être heureuse qu'en se réunissant à son principe.

Comme l'Etre créateur n'avoit pu dépouiller l'ame de l'activité qu'elle avoit reçue de l'intelligence bienfaisante, les hommes devoient & pouvoient s'occuper à combattre tous les penchans qui les attachent à la terre. Marcion condamna donc tous les plaisirs qui n'étoient pas purement spirituels : il fit de la continence un devoir essentiel & indispensable : le mariage étoit un crime, & il donnoit le baptême plusieurs fois.

Marcion prétendoit prouver la vérité de son systême par les principes mêmes du Christianisme, & faire voir que le Créateur avoit tous les caractères du mauvais principe.

Il prétendoit faire voir une opposition essentielle entre l'ancien & le nouveau Testament, & prouver que ces différences supposoient qu'en effet l'ancien & le nouveau Testament avoient deux principes différens, dont l'un étoit essentiellement bon & l'autre essentiellement mauvais.

Cette doctrine étoit la seule vraie, selon Marcion, & il ajouta, retrancha, changea dans le nouveau Testament tout ce qui paroissoit combattre son hypothèse des deux principes.

Marcion enseignoit sa doctrine avec beaucoup de chaleur & de véhémence ; il se fit beaucoup de disciples : cette opposition que Marcion prétendoit trouver entre le Dieu de l'ancien Testament & celui du nouveau, séduisit beaucoup de monde. Il jouissoit d'une grande considération, ses disciples croyoient que lui seul connoissoit la vérité, & ils n'avoient que du mépris pour tous ceux qui n'admiroient pas Marcion & qui ne pensoient pas comme lui : il semble qu'il ait porté & établi sa doctrine dans la Perse.

Les disciples de Marcion avoient un grand mépris pour la vie, & une grande aversion pour le Dieu créateur. Théodoret a connu un Marcionite âgé de quatre-vingt-dix ans, qui étoit pénétré de la plus vive douleur toutes les fois que le besoin de se nourrir l'obligeoit à user des productions du Dieu créateur : la nécessité de manger des fruits que ce Créateur faisoit naître, étoit une humiliation à laquelle le Marcionite nonagénaire n'avoit pu s'accoutumer.

Les Marcionites étoient tellement pénétrés de la dignité de leur ame qu'ils couroient au martyre & recherchoient la mort comme la fin de leur avilissement & le commencement de leur gloire & de leur liberté.

Marcion avoit concilié son systême avec les principes des Valentiniens sur la production des esprits ou des éons, & il avoit adopté quelques principes de la magie, du moins son systême n'y étoit pas opposé.

Il eut beaucoup de disciples, parmi lesquels plusieurs furent célèbres : tels furent Appelle, Potitus, Basiliscus, Prépon, Pithon, Blastus, & Théodotion.

MARCIR ; vieux mot qui signifioit autrefois affliger.

MARCITES ; *Voyez* Marcosiens.

MARCK ; (la) château & comté considérable d'Allemagne dans la Westphalie. Ce Comté situé entre

le Duché de Berg & l'Evêthé de Munster, a 24 lieues de longueur & 16 de largeur. Il appartient au Roi de Prusse, excepté Werden, Dortmond & Essen. Ham en est la ville capitale.

MARCKOLSHEIM; petite ville de France dans la haute Alsace, à deux lieues, sud-est, de Scheleſtadt. C'est le chef-lieu d'un Bailliage qui renferme seize paroisses.

MARCOLIÈRES; substantif féminin pluriel. Terme de Pêche usité dans le ressort de l'Amirauté de Poitou ou des Sables d'Olonne, pour désigner les filets avec lesquels on fait la nuit & pendant l'hiver la pêche des oiseaux marins.

MARCOLLES; bourg de France en Auvergne, à cinq lieues, ouest-sud-ouest, d'Aurillac.

MARCOMANS; (les) ancien peuple de Germanie qu'on croit avoir habité entre le Rhin & le Danube, dans le Duché de Wirtemberg, le Palatinat du Rhin, le Brisgaw.

MARCOSIENS; (les) Sectaires ainsi appelés de Marc leur chef, Disciple de Valentin.

Marc fit dans le système de son maître quelques changemens peu considérables & peu importans.

Ce que S. Irénée nous dit de ces changemens, ne s'accorde pas avec ce que Philastrius & Théodoret nous en ont laissé : peut-être Philastrius & Théodoret nous ont-ils donné le sentiment de quelque Disciple de Marc pour le sentiment de Marc même.

Le sentiment que Saint Irénée attribue à Marc, paroît fondé sur les principes de la cabale, qui suppose des vertus attachées aux mots, & selon Philastrius & Théodoret, la doctrine de Marc paroissoit fondée sur cette espèce de théologie arithmétique dont on étoit fort entêté dans le second & dans le troisième siècle : il est du moins certain qu'il y avoit des Valentiniens, qui d'après les principes de la cabale, supposoient trente éons, & d'autres qui n'en supposoient que vingt-quatre, & qui fondoient leur sentiment sur ce qu'il y avoit dans les nombres une vertu particulière qui dirigeoit la fécondité des éons.

Valentin supposoit dans le monde un esprit éternel & infini qui avoit produit la pensée, celle-ci avoit produit un esprit : alors l'esprit & la pensée avoient produit d'autres êtres; ensorte que pour la production de ses éons, Valentin faisoit toujours concourir plusieurs éons, & ce concours étoit ce qu'on appeloit le mariage des éons.

Marc considérant que le premier principe n'étoit ni mâle ni femelle, & qu'il étoit seul avant la production des éons, jugea qu'il étoit capable de produire par lui-même tous les êtres, & abandonna cette longue suite de mariages des éons que Valentin avoit imaginée. Il jugea que l'Etre suprême étant seul, n'avoit produit d'autres êtres que par l'expression de sa volonté : c'est ainsi que la Genèse nous représente Dieu créant le monde, il dit que la lumière se fasse & la lumière se fait. C'étoit donc par sa parole, & en prononçant pour ainsi dire certains mots, que l'Etre suprême avoit produit des êtres distingués de lui.

Ces mots n'étoient point des sons vagues, & dont la signification fût arbitraire : car alors il n'auroit pas produit un être plutôt qu'un autre : les mots que l'Etre suprême prononça pour créer des êtres hors de lui exprimoient donc ces êtres, & la prononciation de ces

mots avoit la force de les produire.

Ainsi l'Etre suprême ayant voulu produire un être semblable à lui, avoit prononcé le mot qui exprime l'essence de cet être, & ce mot est *arché*, c'est-à-dire, principe.

Comme les mots avoient une force productrice, & que les mots étoient composés de lettres, les lettres de l'alphabet renfermoient aussi une force productrice & essentiellement productrice; enfin comme tous les mots n'étoient formés que par les combinaisons de lettres de l'alphabet, Marc concluoit que les vingt-quatre lettres de l'alphabet renfermoient toutes les forces, toutes les qualités & toutes les vertus possibles, & c'étoit pour cela que Jésus-Christ avoit dit qu'il étoit l'*alpha* & l'*oméga*.

Puisque les lettres avoient chacune une force productrice, l'Etre suprême avoit produit immédiatement autant d'êtres qu'il avoit prononcé de lettres. Marc prétendoit que selon la Genèse, Dieu avoit prononcé quatre mots qui renfermoient trente lettres, après quoi il étoit, pour ainsi dire, rentré dans le repos dont il n'étoit sorti que pour produire des êtres distingués de lui. De-là, Marc concluoit qu'il y avoit trente éons produits immédiatement par l'Etre suprême, & auxquels cet Etre avoit abandonné le soin du monde.

Voilà, selon Saint Irénée, quel étoit le sentiment du Valentinien Marc.

Selon Philastrius & Théodoret, Marc faisoit aussi naître tous les éons immédiatement de l'Etre suprême, mais il supposoit que l'Etre suprême n'en avoit produit que vingt-quatre, parceque ce nombre étoit le plus parfait: voici ce semble comment Marc ou quelqu'un de ses disciples fut conduit à ce sentiment.

Valentin avoit imaginé les éons: pour expliquer les phénomènes, il les avoit multipliés selon que les phénomènes l'exigeoient, ses Disciples avoient usé de la même liberté; les uns admettoient trente éons, les autres huit, & d'autres un nombre infini.

Mais enfin comme le nombre des phénomènes étoit en effet fini, il falloit s'arrêter à un certain nombre d'éons, & l'on ne voyoit pas pourquoi la puissance des éons n'étant point épuisée par la production des phénomènes, leur fécondité s'étoit renfermée, pour ainsi dire, dans les limites du monde.

Marc jugea que ce nombre plaisoit aux éons, ou qu'il étoit plus propre à produire dans la nature l'ordre & l'harmonie, ou enfin que les éons étoient déterminés par leur nature à ce nombre de productions, & il crut qu'il y avoit dans les nombres une perfection qui déterminoit & régloit la fécondité des éons, ou qui limitoit leur puissance.

D'après ces idées on jugea qu'il falloit déterminer le nombre des éons, non par le besoin qu'on en avoit pour expliquer les phénomènes; mais par cette idée de vertu ou de perfection qu'on avoit imaginée attachée aux nombres; & l'on avoit imaginé plus ou moins d'éons, selon qu'on avoit cru qu'un nombre étoit plus ou moins parfait qu'un autre.

On voit par les fragmens d'Héracléon, que M. Grabe a extraits d'Origène, que cette espèce de théologie arithmétique avoit été adoptée par les Valentiniens; & ce fut d'après ces principes que Marc borna le nombre des éons à vingt-quatre: voici comment il fut déterminé à

n'en admettre que ce nombre.

Chez les Grecs, c'étoient les lettres de l'alphabet qui exprimoient les nombres ; ainsi l'expression de tous les nombres possibles étoit renfermée dans les lettres de l'alphabet grec ; Marc en conclud que ce nombre étoit le plus parfait des nombres, & que c'étoit pour cela que Jésus-Christ avoit dit qu'il étoit *alpha & oméga ;* ce qui supposoit que ce nombre renfermoit toutes les perfections & toutes les vertus possibles. Marc ne douta donc plus qu'il n'eût démontré que le nombre des éons qui produisoient tout dans le monde étoit de vingt-quatre.

Marc n'avoit pas seulement cru découvrir qu'il y avoit vingt-quatre éons qui gouvernoient le monde ; il avoit encore cru découvrir dans les nombres une force capable de déterminer la puissance des éons, & d'opérer par leurs moyens tous les prodiges possibles ; il ne falloit pour cela que découvrir les nombres à la vertu desquels les éons ne pouvoient résister. Il porta tous les efforts de son esprit vers cet objet, & n'ayant pu trouver dans les nombres les vertus qu'il y avoit supposées, il eut l'art d'opérer quelques phénomènes singuliers qu'il fit passer pour des miracles.

Il trouva, par exemple, le secret de changer aux yeux des spectateurs le vin qui sert au sacrifice de la messe en sang ; il avoit deux vases, un plus grand & un plus petit ; il mettoit le vin destiné à la célébration du sacrifice dans le petit vase, & faisoit une prière : un instant après la liqueur bouillonnoit dans le grand vase, & l'on voyoit du sang au lieu de vin.

Ce vase n'étoit apparemment que ce que l'on appelle communément *la fontaine des nôces de Cana ;* c'est un vase dans lequel on verse de l'eau, l'eau versée fait monter du vin que l'on a mis auparavant dans ce vase, & dont il se remplit.

Comme Marc ne faisoit pas connoître le méchanisme de son grand vase, on croyoit qu'en effet l'eau s'y changeoit en sang, & l'on regarda ce changement comme un miracle.

Marc ayant trouvé le secret de persuader qu'il changeoit le vin en sang, prétendoit qu'il avoit la plénitude du Sacerdoce, & qu'il en possédoit seul le caractère.

Les femmes les plus illustres, les plus riches & les plus belles, admiroient la puissance de Marc : il leur dit qu'il avoit le pouvoir de leur communiquer le don des miracles ; elles voulurent essayer, Marc leur fit verser du vin du petit vase dans le grand & prononçoit pendant cette transfusion la prière suivante : *que la grace de Dieu qui est avant toutes choses, & qu'on ne peut ni concevoir ni expliquer, perfectionne en nous l'homme intérieur, qu'elle augmente sa connoissance en jetant le grain de semence sur la bonne terre.*

A peine Marc avoit prononcé ces paroles que la liqueur qui étoit dans le calice bouillonnoit & le sang couloit & remplissoit le vase. La prosélyte étonnée croyoit avoir fait un miracle, elle étoit transportée de joie, elle s'agitoit, se troubloit, s'échauffoit jusqu'à la fureur, croyoit être remplie du Saint-Esprit & prophétisoit.

Marc profitant de ces dernieres impressions, disoit à sa prosélyte que la source de la grace étoit en lui, & qu'il la communiquoit dans toute sa plénitude à celles à qui il vouloit la communiquer : on ne dou-

toit pas du pouvoir de Marc, & il avoit la liberté de choisir les moyens qu'il croyoit propres à la communiquer.

Toutes les femmes riches, belles & illustres s'attachèrent à Marc, & sa secte fit des progrès étonnans : elle étoit encore fort considérable du temps de Saint Irénée & de Saint Épiphane ; c'est apparemment pour cela que Saint Irénée a traité l'hérésie des Valentiniens avec tant d'étendue.

Pour préparer les femmes à la réception du Saint-Esprit, Marc leur faisoit prendre des potions propres à inspirer aux femmes des dispositions favorables à ses passions.

Les Disciples de Marc perpétuèrent sa doctrine par le moyen des prestiges, & par la licence de leur morale & de leurs mœurs : ils enseignoient que tout étoit permis aux Disciples de Marc, & persuadèrent qu'avec certaines invocations ils pouvoient se rendre invisibles & impalpables. Ce dernier prestige paroît avoir été enseigné pour calmer les craintes de quelques femmes, qu'un reste de pudeur empêchoit de se livrer sans discrétion aux Marcosiens. Saint Irénée nous a conservé une prière qu'ils faisoient au silence, avant de s'abandonner à la débauche, & ils étoient persuadés qu'après cette prière le silence & la sagesse étendoient sur eux un voile impénétrable.

Il ne faut pas, comme a fait Saint Jérôme, confondre Marc le Valentinien avec Marc dont les erreurs occasionnèrent en Espagne la secte des Priscillianistes.

MARCOTTE ; substantif féminin. *Viviradix*. Branche de vigne, de figuier & de plusieurs autres arbres qu'on met en terre, afin qu'elle y prenne racine.

On appelle aussi *marcottes*, les rejetons des œillets & autres plantes que l'on couche en terre pour leur faire prendre racine, afin de les transplanter.

Après la semence, la marcotte est le moyen qui réussit le plus généralement pour la propagation des plantes ligneuses. Il n'y a guère, remarque M. Daubenton, que les arbres résineux, les chênes verds, les thérébinthes, *&c.* qui s'y refusent en quelque façon ; car si l'on vient à bout à force de temps, de faire jeter quelques racines aux branches marcottées de ces arbres, les plants que l'on en tire font rarement des progrès.

Pour réussir dans cette manière de multiplier les végétaux, on peut se servir de quatre moyens que l'on applique selon que la position des branches le demande, ou que la qualité des arbres l'exige.

1°. Cette opération se fait en couchant simplement dans la terre les branches qui sont assez longues & assez basses pour le permettre. Il faut que la terre soit meuble, mêlée de terreau & en bonne culture. On y fait une petite fosse un peu moins longue que la branche & d'environ cinq à six pouces de profondeur ; on y couche la branche en lui faisant faire un coude, & en remplissant de terre la fosse au niveau du sol.

On arrange & l'on contraint la branche de façon que l'extrémité qui sort de terre se trouve droite ; on observe que quand les branches ont assez de roideur pour faire ressort, il faut les arrêter avec un crochet de bois, & que toute la perfection de ce travail consiste à faire aux branches dans l'extrémité de la fosse le coude le plus abrupte qu'il est possible, sans la rompre ni l'écorcher.

corcher. Par l'exactitude de ce procédé, la sève trouvant les canaux obstrués par un point de resserrement & d'extinction tout ensemble, elle est forcée de s'engorger, de former un bourrelet & de percer des racines. Il faudra couper la branche couchée à deux yeux au-dessus de terre, & l'arroser souvent dans les sécheresses. Cette simple racine suffit pour les arbres qui font aisément racines, comme l'orme, le tilleul, le platane, *&c.*

2°. Mais lorsqu'il s'agit d'arbres précieux qui ont de la lenteur ou de la difficulté de percer des racines, on prend la précaution de les marcotter comme on le pratique pour les œillets. On couche la branche de la manière qu'on vient de l'expliquer, & on y fait seulement une entaille de plus immédiatement au-dessus du coude. Pour faire cette entaille, on coupe & l'on éclate la branche entre deux joints jusqu'à mi-bois, sur environ un pouce ou deux de longueur, suivant sa force, & on met un petit morceau de bois dans l'entaille pour l'empêcher de se réunir. Quand il s'agit d'arbres qui reprennent difficilement à la transplantation, tels que les houx panachés & bien d'autres toujours verts, on plonge le coude de la branche dans un pot ou dans un mannequin que l'on enfonce dans la terre.

3°. Mais cet expédient ne réussit pas sur tous les arbres; il y en a qui s'y refusent, tels que le tulipier, le murier de Virginie, le chionantus, ou l'arbre de neige, *&c.* Alors en couchant la branche, il faut la serrer immédiatement au-dessus du coude avec un fil de fer au moyen d'une tenaille, ensuite percer quelques trous avec un poinçon dans l'écorce à l'endroit du coude. Au moyen de cette ligature il se forme au-dessous de l'étranglement un bourrelet qui procure nécessairement des racines. Au lieu de se servir d'un fil de fer, on peut couper & enlever une zone d'écorce d'environ un pouce de largeur au-dessous du coude : il est vrai que cette incision peut opérer autant d'effet; mais comme en affoiblissant l'action de la sève elle retarde le succès, le fil de fer paroît l'expédient le plus simple, le plus convenable & le plus efficace. Quelques gens au lieu de tout cela, conseillent de tordre la branche à l'endroit du coude. C'est un mauvais parti capable de faire périr la branche; d'ailleurs impraticable lorsqu'elle est forte ou d'un bois dur.

Le meilleur moyen de multiplier un arbre de branches coupées c'est de le couper tout entier, de ne lui laisser que les branches les plus vigoureuses, de faire le traitement ci-dessus expliqué, selon la nature de l'arbre. Ceci est même fondé sur ce que la plupart des arbres délicats dépérissent lorsqu'on fait plusieurs branches couchées à leur pied.

4°. Enfin il y a des arbres qui ont très-rarement des branches à leur pied, comme le laurier-tulipier, ou que l'on ne peut coucher en entier, parcequ'ils sont dans des caisses ou des pots. Dans ce cas on applique un entonnoir de fer-blanc à la branche que l'on veut faire enraciner, on la marcotte vers le milieu de l'entonnoir que l'on emplit de bonne terre. On juge bien qu'une telle position exige de fréquens arrosemens. C'est ce qu'on peut appeler marcotter les branches sans les coucher.

Lorsque les branches couchées ont fait des racines suffisantes, on

les sévre de la mère pour les mettre en pépinières. On ne peut fixer ici le temps de couper ces branches & de les enlever : ordinairement on le fait au bout d'un an ; quelquefois il suffit de six mois ; d'autres fois il faut attendre deux ou trois années : cela dépend de la nature de l'arbre, de la qualité du terrein, & surtout des soins que l'on a dû y donner.

Mais on peut indiquer le temps qui est le plus convenable pour faire les branches couchées. On doit y faire travailler dès l'automne aussitôt après la chute des feuilles, s'il s'agit d'arbres robustes, & si le terrein n'est pas argilleux, bas & humide ; car en ce cas il faudra attendre le printemps. Il faut encore en excepter les arbres toujours verds, pour lesquels la fin d'Août ou le commencement de Septembre sont le temps le plus propre à coucher les plus robustes, parcequ'alors ils ne sont plus en sève. A l'égard de tous les arbres un peu délicats, soit qu'ils quittent leurs feuilles ou qu'ils soient toujours verds, il faut laisser passer le froid & le hâle, pour ne s'en occuper que dans le mois d'Avril.

On observe que dans les arbres qui ont le bois dur, ce sont les jeunes rejetons qui font le plus aisément racine ; & qu'au contraire dans les arbres qui sont d'un bois tendre & molasse, c'est le vieux bois qui reprend le mieux.

MARCOTTÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* MARCOTTER.

MARCOTTER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Viviradicibus propagare.* Coucher des branches ou des rejetons en terre pour leur faire prendre racine. *Voyez* MARCOTTE.

MARCOUSSIS ; bourg de France, dans le Hurepoix, à six lieues, sud-sud-ouest, de Paris.

MARCSUL ; bourg & château d'Allemagne en Thuringe, dans le petit pays de la Maison de Saxe-Eisenach.

MARCULFE, Moine du septième siècle, fit par ordre de Landri Évêque de Paris, un recueil des formules des actes les plus ordinaires. Cet ouvrage, très-utile pour la connoissance de l'antiquité ecclésiastique & de l'histoire des Rois de France de la première race, est divisé en deux livres. Le premier contient les chartres royales & le second les actes des particuliers. Jérôme Bignon publia cette collection en 1613, *in*-8°. avec des remarques pleines d'érudition. Baluze en donna une nouvelle édition en 1677, laquelle est la plus exacte & la plus complette.

MARDELLE ; *voyez* MARGELLE.

MARDES ; (les) ancien peuple d'Asie, voisin des Perses. Il ravageoit les campagnes & fut subjugué par Alexandre.

MARDI ; substantif masculin. *Dies martis.* Le troisième jour de la semaine. Les anciens l'avoient consacré au dieu Mars, d'où lui est venu son nom.

On appelle *mardi-gras*, le dernier des jours de carnaval. *Il fit son mardi-gras avec nous.*

MARDOCHÉE, oncle d'Esther, femme d'Assuérus Roi de Perse. Ce Prince avoit un favori nommé *Aman*, devant qui il vouloit que tout le monde fléchît le genou. Le seul Mardochée refusa de se soumettre à cette bassesse. Aman irrité obtint une permission du Roi de faire massacrer tous les Juifs en un même jour. Il avoit fait déjà élever dans sa maison une potence de cin-

quante coudées de haut pour y faire attacher Mardochée. Celui-ci donna avis à la Reine sa nièce de l'Arrêt porté contre sa nation. Cette Princesse profita de la tendresse que le Roi lui témoignoit pour lui découvrir les noirceurs de son favori. Le Roi heureusement détrompé, donna la place d'Aman à Mardochée, & obligea ce Ministre à mener son ennemi en triomphe, monté sur un cheval, couvert du manteau royal & le sceptre à la main, dans les rues de la capitale, en criant devant lui : *c'est ainsi que le Roi honore ceux qu'il veut honorer.* Aman fut pendu ensuite avec sa femme & ses enfans à cette potence même qu'il avoit destinée à Mardochée.

MARE, (Nicolas de la) Doyen des Commissaires du Châtelet, fut chargé de plusieurs affaires importantes sous le règne de Louis XIV. Ce Monarque l'honora de son estime, & lui fit une pension de 2000 liv. La Mare mourut en 1723, âgé d'environ 82 ans. On a de lui un excellent Traité de la Police, en 3 volumes in-folio, auxquels M. le *Clerc du Brillet* en a ajouté un quatrième.

MARE ; substantif féminin. *Aquarium.* Amas d'eau dormante, qui ne sert ordinairement que pour l'usage des bestiaux. *Il tomba dans la mare.*

La première syllabe est longue, & la seconde très brève.

MARÉAGE : substantif masculin & terme de Marine. Convention entre le Maître d'un vaisseau & les matelots, par laquelle ceux-ci s'obligent à faire le service du vaisseau pendant le voyage.

MAREAU ; bourg de France dans l'Orléanois, à deux lieues, sud-ouest, d'Orléans.

MARÉCAGE ; substantif masculin. Terre dont le fonds est humide & bourbeux, comme le sont les marais. *Une contrée qui n'est qu'un vaste marécage. La chair de cet oiseau sent le marécage.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

MARECAGEUX, EUSE ; adjectif. *Paludosus.* Rempli de marécages, de marais. *Un pays marécageux. Des terres marécageuses.*

On dit, *un air marécageux* ; pour dire, un air tel que celui qui s'élève ordinairement des marécages.

On dit de certains oiseaux, qu'*ils ont un goût marécageux* ; pour dire, qu'ils sentent le marécage. *Ces canards ont un goût marécageux.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & la cinquième du féminin très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte : ainsi l'on ne dira pas *un marécageux pré*, mais *un pré marécageux.*

MARÉCHAL ; substantif masculin. *Faber Ferrarius.* Artisan qu'on appelle aussi *Maréchal ferrant*, qui ferre les chevaux, qui les traite dans leurs maladies, & qui panse toutes les blessures dont ils peuvent être atteints.

Il y a quatre maximes ou règles principales que le Maréchal doit nécessairement savoir pour bien ferrer toutes sortes de chevaux.

La première est exprimée par les Maréchaux dans les termes suivans ; *pince devant & talon derrière*, c'est-à-dire, que la pince des pieds de devant est bonne & forte,

& qu'on peut hardiment brocher les clous à la pince des pieds de devant, & non au talon de ces mêmes pieds, qui a moins d'épaisseur de corne. Le cheval a les talons des pieds de derrière forts; la corne y est épaisse, & capable de supporter les clous : mais à la pince du pied de derrière, on rencontre d'abord le vif, puisqu'il y a peu de corne, & même les Maréchaux n'y doivent point mettre du tout de clous.

La plupart des Maréchaux, dans les petits endroits, ont de la peine à suivre cette maxime; ils brochent mal à propos aux pieds de derrière comme ceux de devant.

Brocher un clou, c'est mettre un clou au pied d'un cheval pour attacher le fer : le marteau dont les Maréchaux frappent les clous pour les enfoncer dans la corne, s'appelle un *brochoir*.

Il faut donc, pour la première maxime, se ressouvenir que le talon des pieds de devant est foible, & que la pince des pieds de derrière l'est aussi; de sorte qu'en brochant un peu trop haut en ces endroits, on serre & on presse facilement une veine qui entoure le pied, ce qui fait boiter le cheval, & on dit alors que le cheval est *encloué*. Si l'on n'a pas soin de chercher l'endroit blessé & encloué, il y survient une inflammation, & il en arrive de fâcheux accidens : il en est de même quand on touche le vif, c'est-à-dire, la chair qui entoure le petit pied, entre la sole & le sabot.

La seconde maxime est, de n'ouvrir jamais les talons aux chevaux; c'est le plus grand de tous les abus & qui ruine le plus les pieds. On appelle *ouvrir le talon*, lorsque le Maréchal en parant le pied, coupe le talon près de la fourchette, & l'emporte jusqu'au haut à un doigt de la couronne; ensorte qu'il sépare les quartiers du talon. La rondeur ou circonférence du pied étant coupée par cette mauvaise pratique, il n'est plus soutenu de rien; ainsi il faut nécessairement, s'il y a quelque foiblesse dans le pied, qu'il se serre & s'étrécisse.

La troisième maxime, est d'employer les clous les plus déliés de lame. Les clous épais de lame font un grand trou, non-seulement en les brochant, mais lorsqu'on les rive; étant roides, ils font éclater la corne & l'emportent avec eux.

La quatrième maxime, est de faire les fers les plus légers qu'on peut, selon le pied & la taille du cheval. Les fers pesans foulent les muscles & les nerfs, & lassent le cheval; en marchant il a presque toujours les pieds en l'air, de sorte qu'il est dans le cas de soutenir toujours ce poids inutile; d'ailleurs là pesanteur des fers étant grande, fait bientôt lâcher les clous au moindre choc contre les pierres; enfin, lorsque le cheval *forge*, c'est-à-dire, qu'avec les pieds de derrière il rencontre ceux de devant, les fers pesans se détachent & se perdent plus facilement.

On peut considérer au fer deux faces & plusieurs parties. La *face inférieure* porte & se repose directement sur le terrain; la *face supérieure* touche immédiatement le dessous du sabot, dont le fer suit exactement le contour. La *voûte* est le champ compris entre la rive extérieure & la rive intérieure, à l'endroit où la courbure du fer est le plus sensible. On nomme ainsi cette partie, parcequ'ordinairement le

fer en cet endroit eſt relevé plus ou moins en bateau. La *pince* répond précisément à la pince du pied; les *branches* règnent depuis la voûte jusqu'aux éponges; les *éponges* répondent aux talons, & sont proprement les extrémités de chaque branche; enfin, les trous dont le fer eſt percé pour livrer paſſage aux clous, & pour en noyer en partie la tête, sont appelés *étampures*. Ces trous indiquent le pied auquel le fer eſt deſtiné; les étampures d'un fer de devant étant placées en pince, & celle d'un fer de derrière en talon, & ces mêmes étampures étant toujours plus maigres & plus rapprochées du bord extérieur du fer dans la branche qui doit garantir & couvrir le quartier de dedans.

Quand le Maréchal pare les pieds, il ne doit point creuſer dans les quartiers avec le *bouttoir*, qui eſt l'inſtrument tranchant avec lequel on pare le pied. Il faut qu'il laiſſe les talons des pieds de devant forts, & tout le pied auſſi. Si on l'avoit trop affoibli, le cheval venant à se déferrer ſur une route, ſon pied feroit quelquefois ruiné, avant qu'on eût trouvé occaſion de le referrer.

Le pied étant bien paré, il faut ajuſter un fer qui soit à demi à l'angloiſe, c'eſt à-dire, qui ne couvre ni trop, ni trop peu. Il faut qu'il ne porte point ſur la ſole, mais il doit porter de la largeur d'un demi-doigt tout autour du pied, juſtement ſur la corne & également. Si le fer eſt *bordé* par dedans, c'eſt-à-dire, s'il eſt rebattu à froid ſur la bigorne, & qu'avant de le poſer on n'ait pas eu ſoin d'applatir cette bordure, & qu'elle porte ſur la corne, il la ruinera néceſſairement & ruinera le pied; la corne autour du pied n'eſt large tout au plus que d'un travers de doigt, & c'eſt l'épaiſſeur qu'a ordinairement le ſabot.

Ayant ainſi ajuſté le fer, on y met des clous, & on laiſſe aller le pied à terre pour connoître ſi le fer eſt bien aſſis en la place qu'il doit être, puis on broche les clous également, enſorte qu'ils ne ſoient pas plus hauts les uns que les autres.

Les clous étant brochés, avant de les river, lorſqu'on les a coupés avec les *triquoiſes*, c'eſt-à-dire, avec les tenailles, il faut prendre le *rogne-pied* qui eſt un outil d'acier, long environ d'un demi-pied, tranchant d'un côté, & ayant un dos de l'autre de l'épaiſſeur de deux écus de ſix francs. Cet inſtrument ſert à couper la corne qui paſſe au-delà du fer quand il eſt broché, en frappant avec le brochoir ſur le dos du rogne-pied, juſqu'à ce qu'on ait coupé ce qu'on veut ôter de la corne.

On ſe ſert auſſi du rogne-pied avant de river les clous pour couper le peu de corne que le clou a fait éclater au-deſſous, afin que les *rivets* ſoient unis avec la corne. Cette opération, outre l'agrément de la propreté, fait que les clous tiennent mieux, & que le cheval n'eſt pas ſuſceptible de ſe couper avec les rivets, inconvénient qui arrive très-ſouvent, ſi l'on n'a pas cette attention.

La ferrure des chevaux qui, au premier coup-d'œil, ſemble n'être qu'une pure pratique & une opération de routine, exige cependant toute la capacité & l'expérience d'un Maréchal intelligent.

Les Statuts des *Févres-Maréchaux* de la Ville & Fauxbourgs de Paris,

font très-anciens ; on trouve une Ordonnance du Prevôt de cette Ville, de 1473, qui ordonne que dix nouveaux articles seront ajustés aux anciens.

Le mot *Févre* signifioit autrefois toutes sortes d'ouvriers qui travailloient sur les métaux, particulièrement sur le fer.

On ajouta encore à leurs Statuts vingt-huit autres articles en 1609, lesquels sur le vu & approbation des Officiers du Roi au Châtelet, furent approuvés & confirmés par Lettres patentes de Henri IV, du mois de Mars de la même année, renvoyées par Arrêt du Parlement du 5 Mai, au Prevôt de Paris, pour en ordonner l'enregistrement où besoin seroit ; ce qui fut fait le 12 du même mois aux Registres des Bannières du Châtelet de Paris.

Enfin, le 8 Mai 1651, sous le règne de Louis XIV, il se fit une troisième addition aux anciens Statuts, & ces nouveaux articles furent homologués au Châtelet sur les Conclusions du Procureur du Roi.

Ces Statuts & Règlemens ordonnent entre autres choses, que quatre Prud'hommes seront élus d'entre les anciens & nouveaux Bacheliers, pour être Jurés & Gardes de la Communauté ; deux desquels sont renouvelés chaque année, & choisis seulement d'entre ceux qui ont été deux ans auparavant Maîtres de la Confrérie de Saint-Eloi, Patron de la Communauté, & encore auparavant Bâtonniers de la même Confrérie.

Un Maître ne peut avoir plus d'un apprenti, sans compter ses enfans, s'il en a.

L'apprentissage est de trois ans.

Chaque Maître a sa marque ou poinçon pour marquer ses ouvrages.

Les apprentis sont sujets à un chef-d'œuvre pour être admis à la maîtrise, & ils ne peuvent tenir boutique avant l'âge de vingt-quatre ans ; mais il est permis aux fils de Maîtres, dont les père & mère sont morts, de la lever à dix-huit ans.

Aucun Maître ne peut parvenir à la Jurande, qu'il n'ait tenu boutique douze ans.

Enfin, il n'appartient qu'aux seuls Maréchaux, de priser & estimer les chevaux & bêtes de charge, & de les faire vendre & acheter, sans pouvoir être troublés par aucun Courtier ou autres. On compte actuellement à Paris environ cent quatre-vingts Maîtres Maréchaux.

MARÉCHAL DE FRANCE, se dit d'un Officier de la Couronne, dont la fonction est de commander les Armées.

Le titre de Maréchal ne désignoit autrefois qu'un Officier de l'écurie du Roi, qui étoit subordonné médiatement au Connétable, comme les écuyers Cavalcadours du Roi le sont aujourd'hui au grand Ecuyer. Leur nom est composé de *Mark*, qui en langue Gauloise, signifioit un cheval, & d'*escal*, mot Allemand, qui signifie Maître, comme qui diroit Maître des chevaux. Cette dignité devint militaire en même temps que celle de Connétable ; & sous Philippe-Auguste, la fonction du Maréchal étoit de mener l'avant-garde au combat.

Les Maréchaux suivirent pour les honneurs la fortune du Connétable, c'est-à-dire, qu'ils s'illustrèrent à mesure que la charge du Con-

nétable devint considérable. Ils se sont même plus élevés par la suppression de cette charge. La dignité de Maréchal est aujourd'hui la plus grande où l'on puisse parvenir par les armes.

Anciennement cette dignité n'étoit point à vie; & le Roi pouvoit l'ôter, lorsqu'il le jugeoit à propos. On en voit la preuve dans les Lettres que Philippe de Valois écrivit à Bernard de Moreuil, Maréchal de France, que ce Roi avoit choisi pour être gouverneur de son fils Jean. Ce Maréchal se fit un peu presser, parce qu'il falloit se dépouiller de l'office de Maréchal de France; cependant il le fit.

Jusqu'à François I, l'office de Maréchal de France ne fut ainsi qu'une Commission ou office amovible; mais ce Prince créa Gaspard de Coligni - Châtillon, Maréchal de France à vie, le 5 Décembre 1516, à condition que la charge de celui des trois Maréchaux suivans qui mourroit le premier, demeureroit éteinte & supprimée.

Il n'y eut d'abord qu'un Maréchal de France; sous S. Louis, il y en eut deux; sous François I, trois; sous Henri II, quatre; sous François II, cinq; sous Charles IX, sept; sous Henri III, neuf. Il y a des Auteurs qui ont remarqué que sous Charles VII, il y a eu jusqu'à sept Maréchaux de France. Mais sous Henri IV, Louis XIII & Louis XIV, le nombre n'en a pas été fixé; & après la promotion de l'an 1703, il y en avoit vingt.

Henri II fut le premier de nos Rois, qui honora les Maréchaux de France de la qualité de *Cousins;* ils prêtent serment entre les mains du Roi, & commandent les Armées lorsqu'il plaît à Sa Majesté de les employer, avec toute autorité & pouvoir sur les gens de guerre. Ils sont juges du point d'honneur, tiennent le siège de la Connétablie & Maréchaussée de France, & ont des Prevôts ou Lieutenans dans les Provinces, lesquels ont Juridiction sur les vagabonds & gens sans aveu; sur les voleurs de grands chemins, les incendiaires & assassins, *&c.*

Sous Philippe de Valois, le revenu des charges des Maréchaux de France étoit de cinq cens livres, dont ils ne jouissoient que quand ils en faisoient les fonctions, & ils avoient un cheval de l'écurie du Roi, quand ils alloient en campagne: mais aujourd'hui les appointemens des Maréchaux de France sont beaucoup plus considérables: ils sont de douze mille livres, même en temps de paix; sous Henri IV ils avoient les mêmes appointemens.

Quand ils commandent l'armée, leurs appointemens augmentent, puisqu'ils ont huit mille livres par mois de quarante-cinq jours, & que le Roi leur entretient un Secrétaire, un Aumônier, un Chirurgien, un Capitaine des Gardes, & leurs Gardes.

Les gens de guerre ont toujours rendu des honneurs aux Maréchaux de France; mais Louis XIV en a réglé le cérémonial. Quand un Maréchal de France passe devant un Corps de Garde, l'Officier fait mettre ses Soldats sous les armes, & le Tambour bat aux champs.

Dans les Villes où ils se trouvent, soit qu'ils soient de service, ou non, ils ont une Garde de cinquante hommes y compris deux Sergens & un Tambour, commandés par un Capitaine, un Lieutenant, un Sous-Lieutenant ou Enseigne, avec dra-

peau. Dans un Camp, les Gardes de la tête du Camp prennent les armes pour les Maréchaux de France, & les Tambours battent aux champs.

Quand un *Maréchal de France* entre dans une Ville de guerre, il est salué de plusieurs volées de canon. Il n'y a que sous le règne de Louis XIV qu'on est parvenu à la dignité de Maréchal de France par le service de mer. Les Maréchaux de Tourville, de Château Renaud, & les deux derniers Maréchaux du nom & de la Maison d'Estrées, en ont frayé la route.

Les Maréchaux de France ont pour marque de leur dignité deux bâtons d'azur, semés de fleurs-de-lys d'or, & passés en sautoir derrière l'écu de leurs armes.

Les Gentilshommes qui écrivent aux Maréchaux de France, leur doivent le titre de *Monseigneur*.

Maréchal Général des Camps et Armées du Roi; c'est une charge militaire que le Roi donne à un Maréchal de France auquel il veut accorder une distinction particulière. Dans son origine elle étoit donnée à un Maréchal de Camp, & c'étoit alors le prémier Officier de ce grade. Le Baron de Biron en étoit pourvu avant d'être élevé au grade de Maréchal de France; il en donna sa démission lorsque le Roi le fit Maréchal de France le 2 Octobre 1583.

La charge de Maréchal Général des Camps & Armées du Roi, fut ensuite donnée à des Maréchaux de France. On trouve dans l'histoire des grands Officiers de la Couronne, trois Maréchaux de France qui en ont été revêtus, le Maréchal de Biron, second du nom, le Maréchal de Lesdiguieres, depuis Connétable de France, & M. le Vicomte de Turenne. On trouve dans le *Code Militaire* de Briquet, les provisions de cette charge pour M. de Turenne: elles ne portent point qu'il aura le commandement sur les autres Maréchaux de France, ou qu'ils lui seront surbordonnés; c'est la raison sans doute pour laquelle le feu Roi ordonna en 1672 qu'ils fussent sous ses ordres, sans tirer à conséquence.

Depuis M. de Turenne, M. le Maréchal de Villars a obtenu cette même charge en 1733, & M. le Maréchal de Saxe en 1746.

Maréchal de Camp, se dit d'un Officier général de l'Armée, dont le grade est immédiatement au-dessous de celui de Lieutenant Général.

C'est l'Officier de l'Armée qui a le plus de détail lorsqu'il veut bien s'appliquer à remplir tous les devoirs de son emploi. On peut dire qu'un Officier qui s'en est acquitté dignement pendant sept à huit ans de pratique & d'exercice, est très-capable de remplir les fonctions de Lieutenant Général.

Tous les jours cet Officier prend l'ordre du Général. Lorsque l'Armée doit décamper, le Maréchal de Camp qui est de jour, va la veille du départ avec le Maréchal Général des Logis, recevoir les ordres de la route & du campement. Il avertit l'Escadron qui doit entrer en garde la nuit suivante, de se tenir prêt pour le lendemain; & avant le jour il part avec les Maréchaux des Logis de tous les Régimens, de ceux de l'Artillerie & des vivres, pour aller marquer le Camp au lieu destiné.

Son attention doit être d'envoyer des coureurs devant & sur les aîles, pour découvrir si les ennemis n'auroient

roient point prévenu le dessein du campement ; & s'il arrive quelque alarme, il fait avertir le Général, afin qu'il puisse mettre ses troupes en état de défense. Quand il est arrivé au lieu du campement, il pose la grand-garde, autant que faire se peut, à la vue du camp, environ à une portée de carabine, laissant faire le département du terrein au Maréchal des Logis, qu'il distribue aux Maréchaux des Logis de chaque Régiment, lesquels en font à leur tour une répartition à chaque Compagnie. Il va ensuite rendre compte au Général de l'état du camp, & reçoit les ordres pour les gardes, les convois, les escortes & les partis, qu'il distribue aux Majors des Brigades.

Un Maréchal de Camp commande à la gauche, quand il y a deux attaques, & roule comme les Lieutenans Généraux. Ses appointemens pour la campagne montent à près de 5000 liv. y compris le pain de munition. Les Maréchaux de Camp ont été créés sous Henri IV en 1598, mais il est certain que de tout temps il y a eu dans les Armées un, ou plusieurs Officiers chargés de ces fonctions.

C'étoit une nécessité de marquer un camp pour les troupes, quand elles arrivoient en quelque lieu, de les y ranger, & d'assigner à chaque corps sa place dans les campemens. Autrefois les Maréchaux de France faisoient eux-mêmes cette fonction sous le Connétable.

Sous François I il y avoit dans les Armées des Officiers qui portoient le titre de *Maréchal de Camp*, mais il n'est pas certain si avant deux cents ans, & même depuis, c'étoit une charge & un titre permanent, ou une simple commission que le Roi ou le Général donnoit pendant une campagne. Il paroît que jusqu'à Henri IV, ce ne fut qu'une commission. Sous son règne il n'y avoit qu'un Maréchal de Camp dans une Armée, lequel avoit sous lui des Lieutenans ou des Aides, qui dans la suite prirent le titre de *Maréchaux de Camp ;* mais ils ne commandoient qu'en vertu des ordres dont ils étoient porteurs de la part du Maréchal de Camp Général.

Ainsi à en juger par un état de la France de 1598 sous Henri IV, il n'y avoit qu'un Maréchal de Camp en titre d'office. Avant la création de l'office de Lieutenant Général, le Maréchal de Camp étoit le premier Officier après le Général. On multiplia les Maréchaux de Camp sur la fin du règne de Louis XIII & au commencement du règne de Louis XIV, & cette multiplication commença avec celle des Lieutenans Généraux. Les Maréchaux de Camp, à proportion de leur rang, ont aussi des honneurs militaires, réglés par les Ordonnances. Si un Maréchal de Camp commande en chef dans une Province par ordre de Sa Majesté, il a pour sa garde quinze hommes commandés par un Sergent sans Tambour. S'il est Gouverneur de place, l'Officier de garde, lorsqu'il passe, fait mettre sa Garde en haie, & le fusil sur l'épaule. S'il commande en chef un corps de troupes, il a pour sa garde trente hommes avec un Tambour, commandés par un Officier, & le Tambour appelle quand il passe.

Maréchal Général des Logis de l'Armée, se dit d'un des principaux Officiers de l'Armée, & dont les fonctions consistent particulièrement à diriger les marches avec le Général, à choisir les lieux où l'Ar-

mée doit camper, & à distribuer le terrein aux Majors de Brigade. Cet Officier est chargé du soin des quartiers de fourrage, & d'instruire les Officiers Généraux de ce qu'ils ont à faire dans les marches, & lorsqu'ils sont de jour. Le Roi lui entretient deux Fourriers, dont les fonctions sont de marquer dans les villes & les villages que l'Armée doit occuper, les logemens des Officiers qui ont le droit de loger.

Le Maréchal Général des Logis de l'Armée, est en titre d'office, mais le titulaire de cette charge n'en fait pas toujours les fonctions: le Roi nomme souvent pour l'exercer un Brigadier, un Maréchal de Camp ou un Lieutenant Général. Celui qui est chargé de cet important emploi, doit avoir une connoissance parfaite du pays où l'on fait la guerre; il ne doit rien négliger pour l'acquérir. Ce n'est qu'à force d'usage & d'attention, dit M. le Maréchal de Puységur sur ce sujet, qu'on peut y parvenir; *que l'on apprend à mettre en œuvre dans un pays tout ce qui est praticable pour faire marcher, camper & poster avantageusement des Armées, les faire combattre, ou les faire retirer en sûreté.*

Comme tous les mouvemens de l'Armée concernent le Maréchal Général des Logis, il faut qu'il soit instruit des desseins secrets du Général, afin qu'il puisse prendre de bonne heure les moyens nécessaires pour les exécuter. Quoique cet Officier n'ait point d'autorité sur les troupes, la relation continuelle qu'il a avec le Général pour les mouvemens de l'Armée, lui donne beaucoup de considération, surtout, dit M. de Feuquiere, lorsqu'il est entendu dans ses fonctions.

Maréchal général des Logis de la Cavalerie, se dit d'un Officier qui a à peu près les mêmes fonctions & les mêmes détails dans la Cavalerie que le Major Général dans l'Infanterie. Cet Officier va au campement; il distribue le terrein pour camper la Cavalerie sous les ordres du Maréchal de Camp de jour, dont il prend l'ordre pour le donner aux Majors des Brigades; il a chez lui à l'Armée un cavalier d'ordonnance pour chaque Brigade, afin d'y porter les ordres qu'il peut avoir à donner. Cette charge, selon M. le Comte de Bussy, ne paroît point avant le règne de Charles IX.

Il y a, outre la charge de Maréchal Général des Logis de la Cavalerie, deux autres Officiers qui ont le titre de Maréchal des Logis de la Cavalerie, dont la création est de Louis XIV. Ils font dans les Armées, lorsque le Maréchal Général des Logis de la Cavalerie n'y est point, les fonctions qui appartiennent à cet Officier: ils ont les mêmes honneurs & priviléges, & des Aides de même que lui.

Maréchal des Logis de l'Artillerie, se dit d'un Officier qui sert à l'Armée sous les ordres du Commandant de l'Artillerie. Il marque dans les campemens aux Officiers & aux troupes d'Artillerie les lieux qui leur sont destinés, & pose lui même les sentinelles pour prévenir les désordres & accidens qui peuvent arriver aux parcs, & il a soin de se faire donner des endroits pour les fourrages & équipages.

Maréchal des Logis, se dit dans une Compagnie de Cavalerie & de Dragons, d'un bas Officier qui est comme l'homme d'affaires du Ca-

pitaine. Ses fonctions principales sont de tenir un rôle des Cavaliers, & de leurs logemens, de visiter souvent les écuries, de faire panser les chevaux en sa présence, d'examiner les harnois, pour voir si rien ne manque aux selles & aux brides, de veiller à ce que le Cavalier ne vende ni le foin, ni l'avoine de son cheval; il prend soin des armes & des munitions, pose les corps de garde où on lui a ordonné, & les visite souvent.

Dans la marche, sa place est à la queue de la Compagnie, pour empêcher les Cavaliers de quitter leur rang & de rester derrière. Il se trouve tous les soirs au cercle, où il reçoit l'ordre & le mot: il le porte ensuite à son Capitaine & aux Officiers de sa Compagnie. En garnison il est chargé de prendre les vivres chez le Munitionnaire pour les délivrer aux Brigadiers, qui les distribuent aux Cavaliers. A l'Armée il distribue aux Fourriers les quartiers de chaque Compagnie; il va tous les jours chez le Maréchal des Logis de l'Armée prendre l'ordre, & le porte au Colonel.

Il accompagne les Maréchaux de Camp, lorsqu ils marchent pour les campemens de l'Armée. Quand le quartier du Régiment est marqué, le Maréchal des Logis ordonne les logemens du Colonel, du Lieutenant-Colonel, du Major, & il fait autant de quartiers qu'il y a de Compagnies. Ils sont tirés au sort par les Fourriers, qui marquent les logemens des Officiers de chaque Compagnie. Les Maréchaux des Logis sont fort anciens dans les troupes de France, tantôt sous le nom de *Maréchal*, & tantôt sous celui de *Fourrier*.

Maréchal de Bataille, s'est dit autrefois d'un Officier Général dont les fonctions principales étoient de mettre une Armée en bataille, & d'en disposer la marche & les campemens sous les ordres du Général.

La charge de Maréchal de Bataille fut créée par Louis XIII. Le Chevalier de la Valiere tué au siège de Lerida en 1647, étoit en 1643 Maréchal de Bataille dans l'Armée du Duc d'Enguien assiégeant Thionville. Dans l'Armée du grand Prince de Condé, quand il fit lever le siège de Lerida, il y avoit trois Maréchaux de Bataille, Sainte Colombe, Saint Martin & Jumeaux. Le dernier qui ait eu l'emploi de Maréchal de Bataille, a été M. de Fougerais, qui en exerçoit les fonctions sous ce titre dans les fréquentes revues que Louis XIV faisoit de ses troupes en *1666*.

Maréchal, se dit dans l'ordre de Malte, du Titulaire de la seconde dignité de l'ordre; car il n'y a que le grand Commandeur devant lui. Cette dignité est attachée à la langue d'Auvergne dont il est le chef & le pilier. Il commande militairement à tous les Religieux, à la réserve des Grands-Croix, de leurs Lieutenans, & des Chapelains. En temps de guerre il confie le grand Étendart de la Religion au Chevalier qu'il en juge le plus digne. Il a droit de nommer le Maître-Écuyer; & quand il se trouve sur mer, il commande non-seulement le Général des Galères, mais même le Grand Amiral.

Maréchal, se dit aussi de plusieurs grands Officiers en divers Royaumes, Tels sont le grand Maréchal de l'Empire, le grand Maréchal de Pologne, le grand Maréchal de Lithuanie, *&c.*

Chez quelques Princes d'Allemagne, on appelle encore *grand Maréchal*, un principal Officier qui a la Surintendance générale de leur maison.

On appelle *Prévôt des Maréchaux*, un Officier qui commande une troupe de gens à cheval pour la sûreté publique dans les Provinces. *Voyez* au mot Prévôt.

MARÉCHALLERIE; substantif féminin La profession, le métier de Maréchal ferrant. *Un ouvrage de Maréchallerie.*

MARÉCHAUSSÉE; substantif féminin. C'est en France une Compagnie de gens à cheval, établie dans chaque Généralité, & commandée par un Prévôt général & ses Lieutenans pour veiller à la sûreté publique. Le nom de Maréchaussée vient de ce que ces Compagnies sont immédiatement subordonnées aux Maréchaux de France. *Voyez* Connétablie & Prévôt des Maréchaux.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième moyenne, la quatrième longue, & la cinquième très-brève.

MARECHIA; rivière d'Italie dans l'État de l'Église. Elle a sa source dans l'Apennin, près de celle du Tibre, & son embouchure dans le golfe de Venise à Rimini.

MARÉE; substantif féminin. *Æstus marinus*. Le flux & le reflux de la mer. *Voyez* Flux.

Lorsque le mouvement de l'eau est contraire au vent, on dit, que *la marée porte au vent*. Quand on a le cours de l'eau & le vent favorables, on dit, qu'*on a vent & marée*. Quand le cours de l'eau est rapide, on l'appelle *forte marée*. On dit *attendre les marées* dans un parage ou dans un port, quand on mouille l'ancre, ou qu'on entre dans un port pendant que la marée est contraire, pour remettre à la voile avec la marée suivante & favorable. On dit *refouler la marée*, quand on suit le cours de la marée, ou qu'on fait un trajet à la faveur de la marée. On appelle la marée, *la marée & demie*, quand elle dure trois heures de plus au largue, qu'elle ne fait aux bords de la mer. Et quand on dit *de plus*, cela ne signifie point que la marée dure autant d'heures de plus; mais que si, par exemple, la marée est haute aux bords de la mer à midi, elle ne sera haute au largue qu'à trois heures.

Quand la lune entre dans son premier & dans son troisième quartier, c'est-à-dire, quand on a nouvelle & pleine lune, les marées sont hautes & fortes, & on les appelle *grandes marées*. Et quand la lune est dans son second & dans son dernier quartier, les marées sont basses & lentes, on les appelle *mortes marées*.

On dit aussi figurément & familièrement, *avoir vent & marée;* pour dire, avoir toutes choses favorables pour réussir dans ses desseins. Et *aller contre vent & marée;* pour dire, avoir toutes choses contraires.

Marée, signifie aussi toute sorte de poisson de mer qui n'est pas salé. *On y mange beaucoup de marée.*

À Paris il y a une Juridiction appellée *Chambre de la Marée*, qui connoît de toutes les affaires relatives au poisson de mer frais, sec, salé & d'eau douce. *Voyez* Chambre de la Marée.

On dit proverbialement d'une chose qui arrive à propos, qu'*elle arrive comme marée en Carême.*

La première syllabe est brève,

la seconde longue, & la troisième très-brève.

MAREMMES DE SIENNE; petit pays d'Italie en Toscane, au territoire de Sienne, dont il forme la partie méridionale & maritime. Il est fertile, mais l'air y est mal sain.

MARENNES; ville de France en Saintonge, près de l'Océan, à huit lieues, ouest-nord-ouest, de Saintes. C'est le siége d'une Élection, d'une Amirauté, *&c.* On pêche dans les environs des huîtres vertes qui ont beaucoup de réputation, & l'on y fait aussi de très-bon sel.

MARÉOTIDE; ancien nome ou gouvernement d'Egypte, ainsi appelé d'un lac de même nom, près duquel il étoit situé dans le voisinage d'Alexandrie.

Le *lac Maréotide* avoit quinze ou seize lieues de longueur, & sept ou huit de largeur. Il étoit formé en partie par les eaux du Nil. On recueilloit sur ses bords d'excellent vin blanc.

MARESA; nom propre d'une ancienne ville de la Terre-Sainte, qui étoit située dans la Tribu de Juda à deux milles d'Éleuthéropolis. Ce fut près de là, dit Dom Calmet, que se donna cette bataille fameuse entre Asa Roi de Juda, & Zara Roi de Chus, où le premier remporta la victoire contre une armée composée d'un million d'hommes qu'il mit en fuite & poursuivit jusqu'à Gerare.

MARESCALCIE; vieux mot qui s'est dit autrefois du Tribunal des Maréchaux de France.

MARESCANCIER; vieux mot qui signifioit autrefois ferrer. *Marescancier un cheval.*

MARESCAYRE; substantif féminin & terme de Pêche usité dans le ressort de l'Amirauté de Bordeaux, pour désigner les rets avec lesquels on fait la pêche des oiseaux marins dans la baie d'Arcasson.

MARESCHE; bourg de France dans le Maine, à cinq lieues, nord, du Mans.

MARESCHIÈRE; vieux mot qui signifioit autrefois marais.

MARETH; nom d'une ancienne ville de la Terre-Sainte dans la Tribu de Juda.

MARETIMO; petite île d'Italie, sur la côte occidentale de Sicile, à l'ouest des îles de Levanzo & de Savognana, & à vingt milles de Trapana. Il n'y a qu'un château & quelques métairies où l'on recueille beaucoup de miel.

MAREUIL; il y a en France deux bourgs de ce nom: l'un est en Berri sur l'Arnon, à trois lieues, sud-est, d'Issoudun; & l'autre en Angoumois, à cinq lieues, nord-est, de Cognac.

MARFIL, ou MORFIL; substantif masculin. Dents d'éléphant non débitées. On les appelle *ivoire*, quand elles sont en morceaux ou façonnées en ouvrage.

MARGAJAT; substantif masculin du style familier. Terme de mépris dont on se sert en parlant à de petits garçons. *C'est un petit margajat.*

MARGANITIQUE, ou MORGANITIQUE; adjectif. Il se dit en Allemagne, du mariage d'un homme de qualité avec une femme de condition fort inférieure. Un reste de barbarie fait que les enfans qui naissent des mariages marganitiques n'héritent point des fiefs.

MARGARITINI; on appelle ainsi à Venise & en Italie, de petites pièces de composition diversement colorées, qu'on fait surtout à Mura-

no, près de Venise. Pour les faire on prend des tuyaux de baromètres, que l'on casse en petits morceaux, qui ont la forme de petits cylindres courts; on les mêle avec de la cendre, & on les met sur le feu dans une poêle de fer; lorsque les bouts cylindriques commencent à fondre, on les remue & on les agite sans cesse avec une baguette de fer, ce qui leur donne une forme ronde; on ne les laisse point chauffer trop long-temps, de peur que le trou ne se bouche, vû qu'il faut pouvoir y passer un fil pour faire des colliers dont se servent les femmes du commun; on en fait aussi des chapelets.

MARGATH: nom d'une ancienne ville de la Turquie d'Asie dans la Syrie, entre Antioche & Tortose. Ce n'est plus qu'un village.

MARGATS; substantif masculin. C'est l'onzième mois des Arméniens. Il répond à peu près à notre mois d'Août.

MARGAY; substantif masculin. Sorte d'animal qui se trouve à la Guiane, au Brésil & dans toutes les autres Provinces de l'Amérique méridionale; il ressemble beaucoup au *chat-sauvage* par la grandeur & par la figure du corps; il est de couleur fauve & marqué de bandes, de raies & de taches noires; son poil est plus court que celui du chat-sauvage. Cet animal est nommé à Cayenne *chat-tigre :* il a les mœurs & le naturel du chat-sauvage, il se nourrit ainsi que lui de volatile & de petit gibier qu'il sait surprendre avec beaucoup d'adresse.

MARGE; substantif féminin. *Margo.* Le blanc qui est autour d'une page imprimée ou écrite. Il se dit principalement du blanc qui est aux côtés du dehors de la page, & au bas. *Ce registre n'a pas assez de marge. Les marges de ce livre sont remplies de citations. Il faut écrire le reçu en marge de l'article.*

On dit figurément & familièrement, *avoir de la marge ;* pour dire, avoir du temps ou des moyens de reste pour exécuter quelque chose.

MARGÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* MARGER.

MARGELLE; substantif féminin. La pierre percée qui borde le tour d'un puits & qui en recouvre la maçonnerie. *La margelle du puits.*

MARGEOIR; substantif masculin & terme de Verrerie. C'est la pièce avec laquelle on ferme la lunette de chaque arche. On pousse le margeoir lorsqu'on finit la journée, qu'on suspend le travail & qu'on veut empêcher la consommation inutile du feu.

MARGER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Margines aptare.* Terme d'Imprimerie. Compasser les marges d'une feuille à imprimer.

En termes de Verrerie, on dit, *marger un four*, ce qui signifie boucher les ouvreaux du four avec de la terre glaise pour y entretenir la chaleur les Fêtes & les Dimanches, & autres jours qu'on ne travaille pas.

MARGEUR; substantif masculin & terme de Verrerie. L'ouvrier qui marge un four dans une Verrerie.

MARGIANE; c'est l'ancien nom d'une contrée d'Asie, qui étoit située le long de la rivière Margus. Ptolémée dit qu'elle étoit bornée au couchant par l'Hircanie; au nord par l'Oxus; à l'orient par la Bactriane; au midi par les monts Sériphes.

Pline fait un éloge pompeux de la Margiane : il dit qu'elle est dans

la plus belle exposition du monde; que c'est le seul pays de ces cantons qui porte des vignes; qu'elle est entourée de montagnes délicieuses; qu'elle a quinze cens stades de circuit, mais que l'entrée en est difficile, à cause des déserts de sable qui ont cent vingt mille pas d'étendue. Strabon confirme tout le discours de Pline. Ce pays fait aujourd'hui partie du Khorassan.

MARGINAL, ALE; adjectif. *Marginalis.* Qui est à la marge. *Les notes marginales de ce livre éclaircissent le texte.*

MARGISARAM; substantif masculin. Nom du neuvième mois des Indiens du Mogol. Il répond à notre mois de Décembre.

MARGONICHA; nom d'une ancienne ville de la Dalmatie, près du bourg d'Ottoschaltz. Ce n'est plus qu'un village.

MARGOSEST; ville de la Turquie d'Europe, sur la rivière de Badalach, en Moldavie, environ à douze lieues de Tergorod.

MARGOT; *voyez* PIE.

MARGOT LA FENDUE; terme du jeu de trictrac. Il se dit lorsqu'un joueur fait un coup qui tombe sur une flèche vide entre deux dames découvertes.

MARGOTAS; substantif masculin & terme de rivière. Petits bateaux que l'on accouple deux ensemble & que l'on charge ordinairement de foin, de blé, d'avoine, *&c.*

MARGOTTER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Il se dit d'un certain cri enroué que font les cailles avant de chanter.

MARGOUILLIS; substantif masculin. Gâchis rempli d'ordures. *Il tomba dans le margouillis.*

MARGOZZA; petite ville d'Italie, dans le Milanez, au comté d'Anghierra, sur un petit lac auquel elle donne son nom.

MARGRAVE; substantif masculin. Titre de dignité de quelques Princes souverains d'Allemagne. Ce mot est composé de *Marck*, frontière ou limite, & de *Graf*, Comte ou Juge; ainsi le mot de *Margrave* indique des Seigneurs que les Empereurs chargeoient de commander les troupes & de rendre la justice en leur nom dans les provinces frontières de l'Empire.

Ce titre semble avoir la même origine que celui de Marquis; *Marchio.* Il y a aujourd'hui en Allemagne quatre Margraviats dont les possesseurs s'appellent *Margraves*, savoir; 1°. celui de Brandebourg; tous les Princes des différentes branches de cette Maison ont ce titre, quoique la Marche ou le Margraviat de Brandebourg appartienne au Roi de Prusse, comme chef de la branche aînée: c'est ainsi qu'on dit le Margrave de Brandebourg-Anspach, le Margrave de Brandebourg-Culmbach, ou de Bareuth; le Margrave de Brandebourg-Schwedt, *&c.* 2°. Le Margraviat de Misnie qui appartient à l'Électeur de Saxe. 3°. Le Margraviat de Bade; les Princes des différentes branches de cette Maison prennent le titre de *Margrave.* 4°. Le Margraviat de Moravie qui appartient à la Maison d'Autriche. Ces Princes, en vertu des terres qu'ils possèdent en qualité de *Margraves*, ont voix & séance à la diète de l'Empire.

MARGRAVIAT; substantif masculin. État, dignité d'un Margrave. *Voyez* MARGRAVE.

MARGUERITE; substantif féminin. Plante dont on distingue deux espèces, la grande & la petite.

La *grande marguerite* que l'on nomme encore *grande pâquerette* ou *œil de bouc*, a une racine fibreuse & rampante ; elle pousse des tiges hautes d'un pied, droites, anguleuses, velues : ses feuilles sont crénelées & naissent alternativement sur les tiges : ses fleurs sont sans odeur, belles, radiées ; leur disque est composé de plusieurs fleurons de couleur d'or, & la couronne, de demi-fleurons blancs ; ces fleurons sont soutenus par des calices qui sont des espèces de calotes écailleuses & noirâtres ; leur forme leur a fait donner le nom *d'œil de bouc*. A ces fleurons succèdent des semences oblongues, cannelées & sans aigrette. On plante cette marguerite pour l'ornement des parterres pendant l'automne, & elle tient son rang parmi les fleurs de la grande espèce : cette plante vivace se multiplie de semences & de racines éclatées : elle croît aussi sans culture le long des chemins & dans les prés : les feuilles ont une odeur d'herbes & rougissent légèrement le papier bleu.

La *petite marguerite* ou *pâquerette* croît également par-tout dans les prés : ses racines sont fibrées ; ses feuilles sont en grand nombre, couchées sur terre, un peu épaisses, velues, arrondies & légèrement dentelées. Elle n'a point de tiges, mais elle a beaucoup de pédicules longs qui sortent d'entre les feuilles & soutiennent de petites fleurs semblables aux précédentes.

Ces plantes sont comptées parmi les vulnéraires, les résolutives & les détersives destinées à l'usage intérieur. C'est précisément leur suc dépuré que l'on emploie aussi-bien que la décoction des feuilles & des fleurs dans l'eau commune ou dans le vin.

Ces remèdes sont principalement célébrés comme propres à dissoudre le sang figé ou extravasé. Vanhelmont compte la marguerite, à cause de cette propriété, parmi les anti-pleurétiques ; & Minderetus, comme un remède singulier contre les arrêts de sang survenus à ceux qui ont bu quelque liqueur froide après s'être fort échauffés ; d'autres auteurs l'ont vantée pour la même raison contre l'inflammation du foie, dans les plaies du poumon, & même dans les phthisies, contre les écrouelles, la goutte, l'asthme, *&c.*

On lui a aussi attribué les mêmes vertus, c'est-à-dire, la qualité éminemment vulnéraire, résolutive & détersive, si on applique extérieurement la plante pilée sur les tumeurs écrouelleuses & sur les plaies récentes, ou si on les bassine avec le suc.

Il y a encore la *marguerite jaune* qui est le *chrysantemum segetum* des Botanistes. Elle est commune dans les terres à blé. La fleur radiée jaune qu'elle porte est très-propre à teindre dans cette couleur, comme M. de Jussieu s'en est convaincu par quelques expériences. Il commença par enfermer la fleur dans du papier où son jaune ne devint que plus foncé, ce qui étoit déjà un préjugé favorable ; ensuite il mit dans des décoctions chaudes de ces fleurs, différentes étoffes blanches de laine ou de soie qui avoient auparavant trempé dans de l'eau d'alun, & il leur vit prendre de belles teintures de jaune, d'une différente nuance, selon la différente force des décoctions, ou la différente qualité des étoffes, & la plupart si fortes qu'elles

les ne perdoient rien de leur vivacité pour avoir été débouillies à l'eau chaude.

On appelle *la Reine marguerite*, une plante qui nous a été apportée d'Amérique, & qui est de la famille des asters. La fleur en est très-belle & fait en automne le principal ornement des jardins.

MARGUERITE, signifie aussi perle; & ce mot, dans cette acception, n'est en usage qu'en cette seule phrase de l'Écriture sainte, *qu'il ne faut pas jeter les marguerites devant les pourceaux*; pour dire, qu'il ne faut pas publier les mystères des choses sacrées devant les profanes.

On emploie aussi ce proverbe pour dire, qu'il ne faut pas débiter des choses rares & curieuses devant les ignorans.

MARGUERITE; (la) île d'Amérique, assez près de la terre ferme & de la nouvelle Andalousie, dont elle n'est séparée que par un détroit de huit lieues. Christophe Colomb la découvrit en 1498. Elle peut avoir 15 lieues de long sur 6 de large, & environ 35 de circuit. La verdure en rend l'aspect agréable; mais c'est la pêche des perles de cette île qui a excité la cupidité des Espagnols. Ils se servoient d'Esclaves nègres pour cette pêche, & les obligeoient à force de châtimens, de plonger cinq ou six brasses pour arracher des huîtres attachées aux rochers du fond. Ces malheureux étoient encore souvent estropiés par les requins. Enfin l'épuisement des perles a fait cesser cette pêche aux Espagnols; ils se sont retirés en terre ferme. Les naturels du pays autrefois fort peuplé, ont insensiblement péri, & l'on ne voit plus dans cette île que quelques mulâtres qui sont exposés aux pillages des Flibustiers, & sont très-souvent enlevés. Les Hollandois y descendirent en 1626, & en rasèrent le château.

MARGUERITE, fille de Waldemar III, Roi de Dannemarck, & femme de Hacquin, Roi de Norwége, fut placée sur le Trône de Dannemarck par la mort de son père, & sur celui de Norwége par celle de son mari. Albert, Roi de Suède, tyran de ses sujets, les souleva contre lui; ils offrirent leur couronne à Marguerite dans l'espérance qu'elle les délivreroit de leur Roi. Le tyran succomba après sept ans d'une guerre aussi cruelle qu'opiniâtre, & se vit forcé de rénoncer au sceptre pour recouvrer la liberté qu'il avoit perdue dans une bataille. Marguerite surnommée dès lors la *Sémiramis du nord*, Maîtresse de trois couronnes par ses victoires, forma le projet d'en rendre l'union perpétuelle. Les États généraux de Dannemarck, de Suède & de Norwége convoqués à Calmar en 1392, firent une loi solennelle qui des trois Royaumes ne faisoit qu'une seule Monarchie. Cet acte célèbre connu sous le nom de *l'union de Calmar*, portoit sur trois bases. La première que le Roi continueroit d'être électif. La seconde, que le Souverain seroit obligé de faire tour à tour son sejour dans les trois Royaumes. La troisième, que chaque État conserveroit son Sénat, ses lois, ses priviléges. Cette union des trois Royaumes, si belle au premier coup d'œil, fut la source de leur oppression & de leurs malheurs. Marguerite elle-même viola toutes les conditions de l'union. Les Suédois ayant été obligés de lui rappeler ses sermens, elle leur demanda s'ils en avoient les titres. On lui répondit en les lui mon-

trant : *gardez les donc bien*, répliqua-t elle, *& moi je garderai encore mieux les villes, les places fortes & les citadelles du Royaume.* Marguerite ne traita pas mieux les Danois que les Suédois, & elle mourut peu regrettée des uns & des autres en 1412, à 59 ans, après en avoir régné 36. Eric, Duc de Poméranie son neveu, qu'elle avoit associé au gouvernement des trois Royaumes, lui succéda. Marguerite eut les talens d'une Héroïne & quelques qualités d'une Princesse. Lorsque ses projets n'étoient pas traversés par la loi, elle la faisoit observer avec une fermeté louable ; & l'ordre public étoit ce qu'elle aimoit le mieux après ses intérêts particuliers. Ses mœurs n'étoient pas trop régulières, mais elle tâchoit de réparer cette irrégularité dans l'esprit des peuples par les dons qu'elle faisoit aux Églises. Son esprit auroit été plus loin s'il avoit été cultivé. Elle parloit avec force & avec grâce, & elle se servit avantageusement du mélange que la nature avoit fait en elle des agrémens des femmes & du courage des hommes.

MARGUERITE D'ANJOU, fille de René d'Anjou, Roi de Naples, & femme de Henri VI, Roi d'Angleterre, étoit une Princesse entreprenante, courageuse, inébranlable. Elle eut tous les talens du gouvernement & toutes les vertus guerrières. Elle prit un tel empire sur son mari qu'elle régna sous son nom. La nation angloise que sa fermeté avoit irritée, résolut de changer de Maître. Richard, Duc d'Yorck, profita de la fermentation des esprits pour faire valoir ses droits à la Couronne. Il se mit à la tête d'une armée, battit Henri VI en 1455 à Saint Alban & le prit prisonnier. Marguerite voulut le rendre libre pour l'être elle-même. Son courage étoit plus grand que ses malheurs. Elle lève des troupes, délivre son mari par une victoire, devient Générale de son armée & entre à Londres en triomphe. Les rebelles ne furent pas découragés. Ils livrèrent bataille à la Reine à Northampton en 1460, le Comte de Warwick à leur tête. Marguerite fut vaincue, Henri fait prisonnier une seconde fois, & sa femme fugitive. Elle courut de province en province pour se faire une armée : quoique Londres & le Parlement lui fussent opposés, elle rassembla dix-huit mille hommes, marcha contre le Duc d'Yorck, le vainquit & le tua, atteignit Warwick & eut le bonheur de remporter sur lui une victoire complette en 1461 près de Saint Alban. Le fils du Duc d'Yorck, héritier de ce titre par la mort de son père, & soutenu par Warwick, se fit couronner Roi d'Angleterre sous le nom *d'Édouard IV*. Marguerite fut plus que jamais dans la nécessité de se battre. Les deux armées ennemies se trouvèrent en présence aux confins de la province d'Yorck. Ce fut là que se donna la plus sanglante bataille qui ait jamais dépeuplé l'Angleterre. Warwick fut pleinement victorieux & le jeune Édouard IV affermi sur son Trône. Marguerite abandonnée passa en France pour implorer le secours de Louis XI qui le lui refusa. Cette Princesse intrépide repasse en Angleterre, donne une nouvelle bataille vers Exdam en 1462 & la perd encore. Obligée de se réfugier chez son père, elle revint bientôt pour dompter les rebelles. Elle livre de nouveaux combats & est faite prisonnière en 1471.

Enfin après avoir soutenu dans 12 batailles les droits de son mari & de son fils, elle mourut en 1481, la Reine, l'épouse & la mere la plus malheureuse de l'Europe.

MARGUERITE DE FRANCE, fille de Henri II, née en 1552, épousa en 1572 le Prince de Béarn si cher depuis à la France sous le nom de *Henri IV*. Ce mariage célébré avec pompe fut l'avant-coureur de la funeste journée de la Saint Barthelemi, journée abominable qu'on concerta au milieu des réjouissances des nôces. La jeune Princesse avoit alors tout l'éclat de la beauté & de la jeunesse, mais son mari n'eut point son cœur. Le Duc de Guise le possédoit. Henri loin de travailler à se l'assurer, donna le sien à différentes maîtresses. La vie de deux époux de ce caractère ne pouvoit qu'être corrompue. Marguerite étant venue à la Cour de France en 1582, s'abandonna à toute la foiblesse de son tempérament. Le Roi Charles IX son frère, la fit rentrer pour quelque temps en elle-même par un traitement ignominieux. Henri obligé de vivre avec cette femme voluptueuse, lui témoigna le mépris qu'elle méritoit. Marguerite profitant du prétexte de l'excommunication lancée par Sixte-Quint contre son époux, s'empara de l'Agenois & s'établit à Agen d'où sa lubricité & ses vexations la firent chasser. Obligée de se sauver en Auvergne, elle s'y conduisit en courtisane & en aventurière. Sa vie fut très-agitée jusqu'au moment qu'elle fut enfermée au château d'Usson dont elle se rendit maîtresse après avoir assujetti le cœur du Marquis de Canillac qui l'y avoit renfermée. Henri IV devenu Roi de France & n'ayant point eu d'enfant d'elle, lui fit proposer pour le bien de l'État, de faire casser leur mariage. Elle y consentit de la façon la plus noble, la plus modeste & la plus désintéressée. Loin d'exiger plusieurs conditions auxquelles ce Prince auroit été obligé de souscrire, elle lui demanda seulement qu'on payât ses dettes & qu'on lui assurât une pension convenable. Leurs nœuds furent rompus en 1599 par le Pape Clément IX. Marguerite libre de ses liens, quitta son château d'Usson en 1695, & vint se fixer à Paris où elle fit bâtir un beau palais rue de Seine, avec de vastes jardins qui régnoient le long de la rivière. Elle y vécut jusqu'en 1615, année de sa mort, dans le commerce des gens de lettres & dans les exercices de piété. Cette princesse joignoit au meilleur cœur, à l'ame la plus noble, la plus compatissante & la plus généreuse, beaucoup d'esprit & de beauté. Personne en Europe ne dansoit si bien qu'elle. Don *Juan d'Autriche*, Gouverneur des Pays-Bas, partit exprès en poste de Bruxelles & vint à Paris *incognitò* pour la voir danser à un bal paré. Sa maison étoit l'asyle des beaux esprits. Son imagination acquit tant d'agrémens auprès d'eux, qu'elle parloit & écrivoit mieux qu'aucune femme de son temps. Ce fut la dernière Princesse de la Maison de Valois dont tous les Princes étoient morts sans postérité. On a d'elle 1°. *des poésies* parmi lesquelles il y a quelques vers heureux. 2°. *Des mémoires* depuis 1565 jusqu'en 1582. Le style en est naïf & agréable, & les anecdotes curieuses & amusantes.

MARGUERITE DE VALOIS, Reine de Navarre, sœur de François I

& fille de Charles d'Orléans, Duc d'Angoulême & de Louise de Savoye, naquit à Angoulême en 1492. Elle épousa en 1509 Charles dernier Duc d'Alençon, premier Prince du sang & Connétable de France, mort à Lyon après la prise de Pavie en 1525. La Princesse Marguerite affligée de la mort de son époux & de la prise de son frère qu'elle aimoit tendrement, fit un voyage à Madrid pour y soulager le Roi durant sa maladie. La fermeté avec laquelle elle parla à Charles Quint & à ses Ministres, les obligea à traiter ce Monarque avec les égards dûs à son rang. François I de retour en France, lui témoigna sa gratitude en Prince sensible & généreux. Il l'appeloit ordinairement *sa mignone ;* il lui fit de très-grands avantages lorsqu'elle se maria en 1537 à Henri d'Albret, Roi de Navarre. Jeanne d'Albret mère de Henri IV, fut l'heureux fruit de ce mariage. Ses soins sur le Trône furent ceux d'un grand Prince. Elle fit fleurir l'agriculture, encouragea les arts, protégea les savans, embellit ses villes & les fortifia. L'ardeur qu'elle avoit de tout apprendre lui fit écouter quelques Théologiens protestans qui l'infectèrent de leurs erreurs. Elle les déposa dans un ouvrage de sa façon intitulé *le miroir de l'ame pécheresse*, qui fut censuré par la Sorbonne. Sur la fin de ses jours elle rouvrit les yeux à la vérité & mourut sincèrement convertie en 1540 au château d'Odos en Bigorre. Cette Princesse aimoit tous les arts & en cultivoit quelques-uns avec succès. Elle écrivoit facilement en vers & en prose. Ses poésies lui acquirent le surnom de *dixième Muse*. La Reine Marguerite avoit la vertu que l'antiquité supposoit à ces vierges du Parnasse, mais on ne le jugeroit pas en lisant ses ouvrages très-souvent obscènes malgré la pureté de ses mœurs. Les jeunes gens les lisent encore aujourd'hui avec plaisir. On y trouve de l'esprit, de l'imagination, de la naïveté, & la Fontaine y a puisé le fonds & même les ornemens de plusieurs de ses contes.

MARGUILLERIE ; substantif féminin. *Æditui munus.* La charge de Marguillier. *On l'a continué dans la marguillerie. Briguer la marguillerie.*

MARGUILLIER ; substantif masculin. Celui qui a le soin de tout ce qui regarde la fabrique & l'œuvre d'une Paroisse, ou les affaires d'une Confrérie.

Anciennement on appeloit les Marguilliers *Matriculii* ou *Matricularii*, parcequ'ils étoient gardes du rôle ou matricule des pauvres, lesquels n'osant alors mendier dans les Églises, se tenoient pour cet effet aux portes en-dehors. La matricule de ces pauvres étoit mise entre les mains de ceux qui recevoient les deniers des quêtes, collectes & dons faits pour les nécessités publiques, & qui étoient chargés de distribuer les aumônes à ces pauvres. On appeloit ces pauvres *Matricularii* parce qu'ils étoient inscrits sur la matricule, & l'on donna aussi le même nom de *Matricularii* aux distributeurs des aumônes, parcequ'ils étoient dépositaires de la matricule.

Entre les pauvres qui étoient inscrits pour les aumônes, on en choisissoit quelques-uns pour rendre à l'Église de menus services ; comme de balayer l'Église, parer les Autels, sonner les cloches. Dans la

ſuite les Marguilliers ne dédaignèrent pas de prendre eux-mêmes ce ſoin, ce qui put encore contribuer à leur faire donner le nom de *Matricularii*, parcequ'ils prirent en cette partie la place des pauvres matriculiers qui étoient auparavant chargés des mêmes fonctions. Les Paroiſſes ayant plus d'affaires pour adminiſtrer les biens & revenus de l'Égliſe, on les débarraſſa de tous les ſoins dont on vient de parler, deſquels on chargea les Bedeaux & autres Miniſtres inférieurs de l'Égliſe. Néanmoins dans quelques Paroiſſes de campagne, l'uſage eſt encore demeuré, que les Marguilliers rendent eux-mêmes à l'Égliſe tous les mêmes ſervices qu'y rendoient autrefois les pauvres, & que préſentement rendent ailleurs les Bedeaux.

Les Marguilliers étoient autrefois chargés du ſoin de recueillir les enfans expoſés au moment de leur naiſſance, & de les faire élever Ils en dreſſoient procès-verbal appelé *epiſtola collectionis*, comme on voit dans Marculphe. Ces enfans étoient les premiers inſcrits dans la matricule; mais préſentement c'eſt une charge de la Haute juſtice.

Ce ne fut d'abord que dans les Égliſes Paroiſſiales que l'on établit des Marguilliers; maisdans la ſuite on en mit auſſi dans les Égliſes cathédrales & même dans les Monaſtères. Dans les Cathédrales & Collégiales il y avoit deux ſortes de Marguilliers, les uns Clercs, les autres lais. Odon, Évêque de Paris, inſtitua en 1204, dans ſon Égliſe, quatre Marguilliers lais dont le titre ſubſiſte encore préſentement. Ils ont conſervé le ſurnom de *lais* pour les diſtinguer des quatre Marguilliers Clercs qu'il inſtitua dans le même temps. Ces Marguilliers lais ſont conſidérés comme Officiers de l'Égliſe, & portent la robe & le bonnet.

Dans les Égliſes paroiſſiales des villes il y a communément deux ſortes de Marguilliers : les uns ſont appelés *Marguilliers d'honneur* ou *premiers Marguilliers ;* ils ſont d'ordinaire aù nombre de deux. On eſt dans l'uſage de déférer ces places aux Magiſtrats ou aux perſonnes conſtituées en dignité, dont la protection peut être utile à la Fabrique.

Les autres ſont appelés comptables, parcequ'ils régiſſent les biens de la Fabrique dont ils rendent compte à la fin de l'année de leur exercice.

Les Procureurs, les Notaires & les Marchands ſont ordinairement choiſis pour être Marguilliers comptables. La préſéance ſe règle entre eux, ſelon le temps qu'ils ont été Marguilliers ; & pour éviter les diſputes quand ils ſont ſortis de charge, ils marchent ſelon leur ancienneté dans la Charge de Marguilliers.

Dans les proceſſions & dans les cérémonies publiques, les anciens Marguilliers d'honneur ne ſont plus corps avec les Marguilliers en charge ; dès qu'ils ne ſont plus en place, ils reprennent le rang qu'ils avoient auparavant, ſans tirer aucun avantage de leur qualité d'anciens marguilliers.

Il en eſt de même des anciens Marguilliers comptables.

On a pluſieurs fois agité la queſtion de ſavoir ſi on pouvoit forcer ceux qui ſont élus Marguilliers, à en remplir les fonctions ; & à cet égard on a diſtingué les Marguil-

liers des Paroisses de ceux des Confréries dont les revenus sont administrés par des personnes qu'on nomme aussi quelquefois *Marguilliers*.

Comme des établissemens tels que les Confréries, n'appartiennent point au public, & ne lui sont utiles en rien, on ne contraint personne à se charger de l'administration de leurs biens ; c'est une charge absolument libre & volontaire dont on doit néanmoins faire les fonctions quand on l'a acceptée.

Il n'en est pas de même des Fabriques & des autres établissemens qui intéressent nécessairement le corps de la Paroisse & l'avantage des pauvres. L'administration des biens de ces établissemens, est regardée comme un office de charité, de religion & de piété qui n'est point compris dans l'exemption des charges publiques. C'est sur ce fondement que différens arrêts ont condamné des particuliers à accepter ces charges, & ordonné que l'administration se feroit à leurs risques & à leurs frais.

Cependant il ne faut pas croire que l'on puisse contraindre toutes sortes de personnes d'accepter la qualité de Marguillier & d'en remplir les fonctions.

Dans une cause plaidée le 28 Juillet 1759, où il s'agissoit de savoir si les Curé & Marguilliers de la Paroisse de Sainte Marguerite de Châlons en Champagne, avoient pu valablement nommer le sieur Hoccart de Renneville, ancien Capitaine au Régiment de Picardie, & Bailli d'épée au Siége Présidial & Bailliage Royal de Châlons sur Marne, pour Marguillier comptable de ladite Paroisse ; M. l'Avocat général Seguier qui porta la parole, observa qu'aucun réglement ne contenoit la distinction des personnes, mais que l'usage n'étoit pas de déférer les fonctions de Marguillier comptable à des personnes qui par leur état & condition en paroissoient exemptes.

Les Magistrats, les Militaires & les personnes nobles vivans noblement, furent mis par M. Seguier au nombre des exempts des fonctions de Marguillier comptable : en conséquence & conformément à ses conclusions, par arrêt rendu ledit jour 28 Juillet 1759, la délibération portant nomination du sieur Hoccart de Renneville, fut déclarée nulle, & les Curé & Marguilliers condamnés aux dépens.

On trouve encore au journal des Audiences, un arrêt du 26 Février 1637, qui a déclaré les Docteurs-Régens en droit de l'Université d'Orléans, exempts des charges de Marguilliers. *Voyez* aussi dans le journal du Parlement de Bretagne, un arrêt du 3 Janvier 1730, par lequel un Avocat qui s'étoit retiré à la campagne pour infirmités, après avoir suivi le barreau pendant treize ans, a été jugé ne pouvoir être forcé d'accepter la qualité de Marguillier & d'en faire les fonctions.

D'après ces autorités, il semble qu'on peut dire que les personnes constituées en dignité, & celles qui ont des fonctions publiques, ne peuvent être forcées d'exercer les fonctions de Marguilliers comptables ; c'est ce qui paroît établi par l'article 8 de l'arrêt de la Cour du 2 Avril 1737, portant réglement pour la Fabrique de Saint Jean en grève, & par arrêt de réglement du Parlement de Bretagne du 31 Oc-

tobre 1560, rapportés dans les nouveaux mémoires du Clergé, qui portent que les Marguilliers seront du tiers état.

Les Marguilliers sont dépositaires de tous les titres & papiers de la Fabrique, comme aussi des livres, ornemens, reliques que l'on emploie pour le service divin.

Ce sont eux qui font les baux des maisons & autres biens de la Fabrique; ils font les concessions des bancs, & administrent généralement tout ce qui appartient à l'Église.

La fonction de Marguillier est purement laïque; il faut pourtant observer que tout Curé est marguillier de sa Paroisse, & qu'en cette qualité il a la première place dans les assemblées de la Fabrique. Les Marguilliers laïcs ne peuvent même accepter aucune fondation, sans y appeler le Curé & avoir son avis.

L'élection des Marguilliers n'appartient ni à l'Évêque ni au Seigneur du lieu, mais aux habitans; & dans les Paroisses qui sont trop nombreuses, ce sont les anciens Marguilliers qui élisent les nouveaux.

On ne peut élire pour Marguillier aucune femme même constituée en dignité.

Les Marguilliers ne sont que de simples administrateurs, qui ne peuvent faire aucune aliénation du bien de l'Église, sans y être autorisés avec toutes les formalités nécessaires.

Le temps de leur administration n'est que d'une ou deux années, selon l'usage des Paroisses. On continue quelquefois les Marguilliers d'honneur.

Les Marguilliers comptables sont obligés de rendre tous les ans compte de leur administration aux Archevêques ou Évêques du Diocèse, ou aux Archidiacres quand ils font leur visite dans la Paroisse. L'Évêque peut commettre un Ecclésiastique sur les lieux pour entendre le compte. Si l'Évêque ou l'Archidiacre ne font pas leur visite, & que l'Évêque n'ait commis personne pour recevoir le compte, il doit être arrêté par le Curé & par les principaux habitans, & représenté à l'Évêque ou Archidiacre, à la plus prochaine visite. Les Officiers de Justice & les principaux habitans doivent aussi, dans la règle, y assister; ce qui néanmoins ne s'observe pas bien régulièrement.

MARI; substantif masculin. *Maritus*. Époux, celui qui est joint avec une femme par le lien conjugal.

Le mari est considéré comme le chef de sa femme, c'est-à-dire, comme le maître de la société conjugale.

Cette puissance du mari sur sa femme est la plus ancienne de toutes, puisqu'elle a nécessairement précédé la puissance paternelle, celle des Maîtres sur leurs serviteurs, & celle des Princes sur leurs sujets.

Elle est fondée sur le droit divin; car on lit dans la Genèse, que Dieu dit à la femme qu'elle seroit sous la puissance de son mari.

Saint Pierre ordonne aussi aux femmes d'être soumises à leurs maris: *mulieres subditæ sint viris suis:* il leur rappelle à ce propos l'exemple des saintes femmes qui se conformoient à cette loi, entr'autres celui de Sara qui obéissoit à Abraham & l'appeloit son Seigneur.

Plusieurs canons s'expliquent à peu près de même, soit sur la dignité ou sur la puissance du mari.

Ce n'est pas seulement suivant le droit divin que cette prérogative est accordée au mari ; la même chose est établie par le droit des gens, si ce n'est chez quelques peuples barbares où l'on tiroit au sort qui devoit être le maître du mari ou de la femme, comme cela se pratiquoit chez certains peuples de Scythie, dont parle Ælien, où il étoit d'usage que celui qui vouloit épouser une fille, se battît auparavant avec elle ; si la fille étoit la plus forte, elle l'emmenoit comme son captif, & étoit la maîtresse pendant le mariage ; si l'homme étoit le vainqueur, il étoit le maître : ainsi c'étoit la loi du plus fort qui décidoit.

Chez les Romains, suivant une loi que Denis d'Halicarnasse attribue à Romulus, & qui fut insérée dans le code Papyrien, lorsqu'une femme mariée s'étoit rendue coupable d'adultère ou de quelqu'autre crime tendant au libertinage, son mari étoit son Juge & pouvoit la punir lui-même, après avoir délibéré avec ses parens ; au lieu que la femme n'avoit pas seulement droit de mettre la main sur son mari, quoiqu'il fût convaincu d'adultère.

Il étoit pareillement permis à un mari de tuer sa femme lorsqu'il s'appercevoit qu'elle avoit bu du vin.

La rigueur de ces lois fut depuis adoucie par la loi des douze Tables.

César dans ses commentaires *de bello Gallico*, rapporte que les Gaulois avoient aussi droit de vie & de mort sur leurs femmes comme sur leurs enfans.

En France, la puissance maritale est reconnue dans nos plus anciennes coutumes ; mais cette puissance ne s'étend qu'à des actes légitimes.

Dans la coutume de Paris, s'il y a communauté de biens entre les conjoints, le mari devient dans l'instant du mariage, tuteur & légitime administrateur de tous les biens de la femme. Il acquiert à cet égard un pouvoir si entier, que la femme, quant à la jouissance & à l'administration, tombe dans une sorte d'interdiction qui, en la dépouillant de la régie de ses biens, oblige le mari à veiller à leur conservation avec tout le soin & l'application qu'un bon père de famille a coutume d'avoir pour ses propres affaires.

Cet engagement va si loin que, si par négligence, il laisse perdre, ou seulement prescrire les droits de sa femme en tout ou en partie, faute d'avoir poursuivi les débiteurs ou de s'être opposé au décret de leurs biens, non seulement il en doit récompense, mais il est même garant de l'insolvabilité des débiteurs, causée par son inattention & sa négligence.

Cette doctrine est fondée sur la disposition précise des lois, sur le sentiment des auteurs & sur la jurisprudence des arrêts. Elle a même été singulièrement consacrée par un arrêt célèbre du mois de Mars 1686, portant homologation de l'avis de Maîtres Juif Deriparfonds & Denis Lebrun, Avocats, par lequel le sieur Moquette, Secrétaire du Roi, a été condamné à tenir compte aux héritiers de sa femme, de ce qu'elle auroit dû recouvrer

sur

sur le prix d'une maison vendue par décret, auquel il avoit négligé de s'opposer pour la sûreté d'une rente faisant partie de la succession de sa femme.

En même temps que les lois donnent l'autorité au mari, elles veulent qu'il n'use de sa puissance que pour l'avantage de la femme, & pour lui conserver son bien: s'il faisoit tendre son autorité à la ruine de sa femme & à la dissipation de ses biens, la femme auroit un recours naturel contre lui & contre ses héritiers, de la même manière que le mineur a son recours contre son tuteur, lorsque durant la tutelle, les biens du mineur ont été dissipés: telle est l'autorité du mari sur les biens de sa femme, & l'effet de cette autorité en pays coutumier.

Les coutumes rendent donc, au moins pour la plupart, le mari maître de la communauté & des actions mobiliaires de sa femme, mais elles ne lui donnent pas la même autorité sur ses immeubles; car il ne peut faire partage ou licitation, charger, obliger, hypothéquer, vendre ni échanger les héritages de sa femme, si elle n'y consent après qu'il l'a autorisée à cet effet. *Voyez* la coutume de Paris article 226.

Il y a même cela de particulier, que si le mari avoit aliéné des propres de sa femme, & qu'elle n'y eût pas consenti, elle pourroit évincer l'acquéreur, sans être tenue de payer des dommages intérêts, quand même elle auroit accepté la communauté.

S'il en étoit autrement, la prohibition prononcée par l'article 226 dont on vient de parler, seroit inutile, puisqu'on ne feroit qu'ôter d'une main à l'acquéreur, ce qu'on seroit obligé de lui rendre de l'autre sous le nom de *dommages-intérêts*. Chopin rapporte un arrêt de l'an 1547 sur la coutume de Paris qui l'a ainsi jugé. Tout ce qu'on peut exiger de la femme en qualité de commune, c'est la restitution du prix moyennant lequel son propre a été aliéné, supposé que ce prix soit entré en communauté, sauf son recours pour moitié contre les héritiers du mari.

Le mari peut faire baux à loyer des biens de sa femme; savoir, des maisons des villes pour six ans, & des héritages de campagne pour neuf ans, coutume de Paris, art. 226 & 227.

Quand le mari & la femme contractent conjointement & en nom collectif, ils ne sont jamais considérés que comme une seule partie contractante.

Cette maxime est si constante, que si un mari & une femme en contractant conjointement, s'obligent avec un tiers, l'obligation personnelle qui résulte de ce contrat, se divise de manière que le mari & la femme ne sont tenus que d'une moitié, & la tierce personne avec laquelle ils se sont obligés, est tenue de l'autre moitié. Par la même raison, ils n'auroient qu'une seule part dans la dette active, si l'obligation leur étoit passée conjointement avec d'autres personnes.

La liaison par laquelle on réunit le mari & la femme dans un acte, n'empêche point que le mari ne soit considéré comme le chef de la société. La promesse de payer au mari ou à la femme, n'a pas plus d'effet que si elle étoit faite au mari seul.

La raison de ceci, c'est que l'administration appartient au mari en qualité de mari, & que par conséquent il a droit de recevoir le payement indépendamment de sa femme.

Ceci a lieu lors même qu'il s'agit d'une vente faite par le mari & par la femme, d'un conquêt de leur communauté, sur lequel la femme a un droit de propriété.

La Jurisprudence a même étendu le pouvoir du mari plus loin; car les arrêts ont jugé qu'il peut recevoir seul le remboursement des rentes propres de sa femme mineure.

Si la femme majeure avoit vendu un de ses propres conjointement avec son mari, avec stipulation que le prix en seroit payable au mari & à la femme vendeurs, le payement n'en seroit pas moins valablement fait au mari seul.

La raison est que les deniers du payement, comme mobiliers, tombant nécessairement dans la communauté, sauf le remploi, appartient au mari qui, en qualité de chef de la communauté, a seul le droit de les recevoir. Et en effet le propre vendu étant converti en deniers, la femme n'a plus contre l'acquéreur de son propre, qu'une action pour des deniers, laquelle par conséquent est mobiliaire: or le mari étant maître des actions mobiliaires & possessoires de sa femme, il peut par conséquent exercer seul l'action mobiliaire appartenante à sa femme, pour le payement de son propre vendu; & par une autre conséquence nécessaire, toucher seul le prix de la vente.

Dans les pays de droit écrit, les biens de la femme ne sont pas toujours, comme en pays coutumiers, soumis à l'autorité du mari; elle peut avoir ce qu'on appelle *des biens paraphernaux*, les régir & en disposer comme bon lui semble.

C'est au mari à défendre en jugement les droits de sa femme; & en matière civile elle ne peut ester en jugement sans être autorisée de son mari ou par Justice à son refus.

De même la femme ne peut s'obliger sans l'autorisation de son mari.

La femme doit suivre son mari lorsqu'il le lui ordonne, en quelque lieu qu'il aille, à moins qu'il ne voulût la faire vaguer çà & là sans raison.

Si le mari administre mal les biens de sa femme, elle peut se faire séparer de biens; s'il la maltraite sans sujet, ou même qu'ayant reçu d'elle quelque sujet de mécontentement, il use envers elle de sévices & mauvais traitemens qui excèdent les bornes d'une correction modérée, ce qui devient plus ou moins grave, selon la condition des personnes; en ce cas, la femme peut demander la séparation de corps & de biens.

La femme participe aux titres, honneurs & priviléges de son mari; celui-ci participe aussi à certains droits de sa femme: par exemple il peut se dire Seigneur des terres qui appartiennent à sa femme; il fait aussi la foi & hommage pour elle: pour ce qui est de la souveraineté appartenante à la femme de son chef, le mari n'y a communément point de part. On peut voir à ce sujet la dissertation de Jean-Philippe Palten, Professeur de droit à Grypswald, *de marito Regina*.

A défaut d'héritiers, le mari

succède à sa femme, en vertu du titre, *unde vir & uxor*.

Le mari n'est point obligé de porter le deuil de sa femme, si ce n'est dans quelques coutumes singulières, comme dans le ressort du Parlement de Dijon, où les héritiers de la femme doivent aussi fournir au mari des habits de deuil.

On appelle *mari commode*, un mari qui par intérêt ou par quelqu'autre raison, laisse vivre sa femme peu régulièrement.

Les deux syllabes sont brèves au singulier; mais la seconde est longue au pluriel.

MARIABLE; adjectif des deux genres. *Matrimonio aptus*. Qui est en âge d'être marié ou mariée. *Sa fille sera bientôt mariable*.

MARIAGE; substantif masculin. *Matrimonium*. Union d'un homme & d'une femme par le lien conjugal.

Le mariage est un contrat civil & un des sept Sacremens de l'Église.

Le droit civil défend la pluralité des femmes & des maris. Cependant Jules César avoit projeté une loi pour permettre la pluralité des femmes; mais elle ne fut pas publiée: l'objet de cette loi étoit de multiplier la procréation des enfans. Valentinien I voulant épouser une seconde femme outre celle qu'il avoit déjà, fit une loi portant qu'il seroit permis à chacun d'avoir deux femmes; mais cette loi ne fut pas observée.

Les Empereurs romains ne furent pas les seuls qui défendirent la polygamie. Athalaric, Roi des Goths, fit la même défense. Jean Métropolitain que les Moscovites honorent comme un Prophête, fit un canon portant que si un homme marié quittoit sa femme pour en épouser une autre, ou que la femme changeât de même de mari, ils seroient excommuniés jusqu'à cequ'ils revinssent à leur premier engagement.

Gontran, Roi d'Orléans, fut excommunié parcequ'il avoit eu deux femmes.

La pluralité des femmes fut permise chez les Athéniens, les Parthes, les Thraces, les Égyptiens, les Perses; elle est encore d'usage chez les idolâtres & particulièrement chez les Orientaux: ce grand nombre de femmes qu'ils ont, diminue la considération qui leur est due, & fait qu'ils les regardent plutôt comme des esclaves que comme des compagnes.

Mais il n'y a jamais eu que des peuples barbares qui ayent admis la communauté des femmes, ou bien certains hérétiques, tels que les Nicolaïtes, les Gnostiques, les Épiphanistes & les Anabaptistes.

En Arabie, plusieurs d'une même famille n'avoient qu'une femme pour eux tous.

Chez les Babyloniens, les pères ne pouvoient disposer de leurs filles, ni les marier à leur gré. L'usage étoit de rassembler en certain temps toutes les filles à marier, & de les vendre dans quelque grande place au plus offrant. Celles qui avoient quelque agrément trouvoient aisément des acheteurs; mais celles à qui la nature avoit refusé ses faveurs, seroient restées filles toute leur vie, si l'on avoit attendu que quelqu'un se présentât pour les acheter. Pour remédier à cet inconvénient, on employoit l'argent provenu de la vente des belles à former une dot pour les laides. Par ce moyen il se

trouvoit toujours des gens pauvres qui préférant l'argent à la beauté, se chargeoient volontiers des filles les plus laides, moyennant une certaine somme; avant de leur délivrer l'argent on leur faisoit donner caution qu'ils épouseroient les filles qu'on remettoit entre leurs mains.

C'étoit un usage général chez les Lydiens de prostituer les filles, & de leur donner pour dot tout le profit qu'elles avoient fait par le trafic de leur corps. Elles continuoient ce métier autant de temps qu'il leur falloit pour amasser une somme honnête; après quoi elles choisissoient un époux à leur gré.

Chez les Scythes Agathyrsiens, les femmes étoient communes. Ils s'imaginèrent par ce moyen unir les hommes plus étroitement ensemble, & prévenir les jalousies qui pourroient naître des mariages particuliers. Les Massagetes avoient la même coutume. Lorsque quelqu'un d'eux, en se promenant sur son chariot, selon leur usage, rencontroit une femme qui lui plaisoit, il la faisoit monter sur sa voiture sans autre formalité, & suspendoit sur le devant du chariot son carquois, afin que ce signe avertît qu'il étoit occupé à une fonction qu'il ne falloit pas troubler.

Il étoit défendu aux filles des Scythes de se marier, avant qu'elles eussent tué un ennemi de leurs propres mains.

Chez les anciens Bretons, plusieurs familles demeuroient sous un même toît, & les femmes s'unissoient indifféremment avec les hommes, même avec leurs propres frères. Au rapport de Diodore de Sicile, Julie, femme de l'Empereur Sévère, reprochant un jour à une dame bretonne une coutume si contraire à l'honnêteté, celle-ci lui répondit : » Nous pratiquons aux » yeux de tout le monde avec des » hommes libres, ce que les dames » romaines pratiquent en secret avec » leurs affranchis & leurs esclaves.

Si l'on en croit Ribeyro dans son histoire de Ceylan, les habitans de cette île étendent au-delà des justes bornes ce principe que tous les biens doivent être communs entre frères. Dans ce pays un homme qui prend une femme ne la posséde pas lui seul. Il est obligé de la partager entre ses frères comme un bien de famille. Le seul avantage qu'on lui laisse, est celui de jouir des premières faveurs de son épouse. Mais, dit Ribeyro, » les premiers jours passés, le mari n'a pas plus de pri» vilége que ses frères. Lorsque la » femme est seule il peut la pren» dre; mais si l'un des frères est » avec elle il ne peut pas entrer; » ainsi une femme suffit pour toute » une famille, & tout est commun » entre les frères. Ils apportent à la » maison ce qu'ils gagnent. Les en» fans ne sont pas plus au mari qu'à » ses frères : aussi les enfans les ap» pellent tous leurs pères. » Le même Auteur observe cependant qu'il n'y a que sept des frères du mari qui puissent partager ses droits. S'il y a plus de sept frères, les autres ne peuvent toucher à la femme commune. Knox restreint ce nombre à deux, & dit qu'il est permis à deux frères de prendre une femme en société. Il nous donne aussi quelques détails sur les cérémonies qu'observent ces insulaires dans leurs mariages. Les nouveaux époux mangent ensemble dans le même plat, ce qui désigne l'égalité de leurs conditions; car dans ce pays il n'y a que les personnes du même rang &

de la même profeſſion qui puiſſent s'allier enſemble. Quelquefois le mari & la femme ſe lient les pouces enſemble, ſans doute pour marquer l'union qui doit regner entre eux. Lorſque l'époux conduit dans ſa maiſon ſon épouſe, l'uſage veut qu'elle marche devant & lui derrière. Le même auteur nous décrit une autre cérémonie qui ſe pratique quelquefois dans les mariages. Le mari & la femme s'enveloppent tous deux de la même toile dont ils tiennent en main chacun un bout. Dans cet état on leur répand ſur la tête de l'eau qui arroſe tout le corps.

Dans cette île, les mariages ne ſont, à proprement parler, que des eſſais. Lorſque les conjoints s'apperçoivent que leurs humeurs ne ſympathiſent pas, & qu'ils ne peuvent demeurer enſemble, ils ſe ſéparent de bonne amitié & ſans aucune cérémonie. S'ils ont des enfans, le père retient les garçons, la mère les filles. Ainſi l'on voit des hommes & des femmes qui paſſent ainſi leur vie à chercher un parti qui leur convienne & meurent ſans l'avoir trouvé. Les Chingulais ont un autre uſage non moins ſingulier. Lorſqu'ils reçoivent chez eux quelqu'un de leurs intimes, après lui avoir fait la meilleure chère qu'il eſt poſſible, ils lui préſentent leur femme pour deſſert, & lui réſignent pour quelque temps tous leurs droits ſur elle. La même choſe ſe pratique à l'égard d'un grand Seigneur.

En Lithuanie les femmes nobles avoient autrefois pluſieurs concubins.

Dans certains pays, le Prince ou le Seigneur du lieu avoit droit de coucher avec la nouvelle mariée la première nuit de ſes nôces. Cette coutume barbare qui avoit lieu en Écoſſe y fut abolie par Malcolm & convertie en rétribution pécuniaire. En France, quelques Seigneurs s'étoient arrogé des droits ſemblables, ce que la pureté de nos mœurs n'a pu ſouffrir.

Mariages des Romains, des Juifs et de plusieurs autres peuples. Le mariage ſe contractoit chez les Romains de trois manières différentes. 1°. Si une femme du conſentement de ſes tuteurs habitoit avec un homme l'eſpace d'un an, ſans découcher durant trois nuits, elle tomboit, en vertu de cette preſcription, *uſu*, ſous la puiſſance du mari; au lieu qu'elle étoit juſqu'alors reſtée ſous celle de ſon père ou de ſes parens du côté paternel. 2°. La ſeconde manière de contracter un mariage conforme au droit civil ſe nommoit *coëmptio*. C'étoit une vente ſimulée par laquelle le futur époux & la future épouſe s'achetoient & ſe vendoient l'un à l'autre. Une des formalités de cette vente, ainſi que des ventes ſimulées qui ſe pratiquoient chez les Romains, étoit de s'y ſervir de quelques pièces de monnoie; mais par pure formalité. Nous ignorons en quoi conſiſtoit cette formalité de la part du mari, auſſi bien que les paroles ſolennelles & néceſſaires que prononçoient les contractans; mais nous ſavons que la femme apportoit trois pièces de monnoie; qu'elle en tenoit une à la main & la donnoit à ſon mari. Elle en avoit une autre dans ſon ſoulier. Elle offroit celle-ci aux dieux Lares. La troiſième étoit dans une bourſe qu'elle avoit miſe en dépôt dans un lieu nommé *Compitum vicinale*. Par le premier as, la femme étoit réputée acheter ſon mari: par le ſecond, elle étoit cenſée acheter les Dieux pénates & la participation au culte particulier

à la famille où elle entroit: par le troisième as, elle achetoit l'entrée de la maison. En effet l'épouse que l'on conduisoit chez l'époux séjournoit quelque temps dans le jardin, & sans doute dans la rue s'il n'y avoit pas de jardin, sous une espèce de bâtiment construit à la hâte, & que l'on abattoit dès que la cérémonie étoit faite. C'est cet édifice que l'on appeloit *Compitum vicinale*.

La troisième manière de contracter le mariage, étoit la *confarréation*.

Les mariages des anciens Juifs n'avoient rien qui pût les faire regarder comme une cérémonie religieuse. C'étoit une affaire de famille, dont les Prêtres ne se mêloient en aucune manière. Lorsqu'on étoit d'accord de part & d'autre, une troupe de jeunes filles, portant chacune une lampe à la main, conduisoient la mariée pendant la nuit à la maison de son époux. Nous apprenons cette particularité de la parabole des dix Vierges, dans l'Évangile de Saint-Matthieu. L'Écriture nous apprend encore qu'il y avoit un paranymphe, ou ami de l'époux; que l'époux proposoit aux convives certaines énigmes, & que s'ils en pouvoient expliquer le sens, il leur donnoit une certaine récompense dont on étoit convenu. L'histoire de Samson en fournit un exemple. Au reste les fêtes qui accompagnoient le mariage étoient quelquefois magnifiques, selon les circonstances & les personnes. On en peut juger par la superbe comparaison que le Psalmiste fait entre le soleil qui commence sa carrière, & l'époux qui sort de la chambre nuptiale. Les réjouissances du mariage duroient ordinairement sept jours. L'époux portoit une couronne sur la tête; & si l'on en croit la tradition des Juifs, l'épouse en avoit une aussi. On les conduisoit avec des instrumens de musique, & les assistans portoient en main des branches de myrthe & des palmes.

Lorsqu'un jeune homme ayant épousé une fille, venoit à s'en dégouter & l'accusoit, en disant qu'il ne l'avoit pas trouvée vierge, le père & la mère de la fille apportoient pour sa justification devant les Juges, le linge dans lequel paroissoit le sang de sa virginité, & alors le mari étoit condamné à être battu à coups de verges & à payer cent sicles d'argent au père de la fille, sans pouvoir jamais répudier son épouse. Mais si l'accusation du mari se trouvoit vraie, il renvoyoit sa femme & elle passoit pour infâme.

Chez les Juifs modernes, il est ordonné à tout particulier de se marier; & les Rabbins ont fixé à dix-huit ans le terme auquel un jeune homme doit s'engager sous les lois du mariage. Celui qui attend jusqu'à vingt ans à prendre une femme est réputé être dans un état de péché. Le mariage est ordonné afin que le précepte du Seigneur, » croissez & multipliez, » soit accompli, & afin qu'on puisse éviter le péché de fornication. Parmi les Juifs, les oncles peuvent épouser leurs nièces. Les neveux ne peuvent pas épouser leurs tantes. Plusieurs ont de la répugnance à se marier avec une femme qui a déjà eu plusieurs époux, & ils l'appellent *tue-mari*. Une veuve ou une femme qui a été répudiée, ne peut se marier que trois mois après la mort de son défunt mari, afin qu'on puisse voir si elle n'est point enceinte de lui. Quand un homme en mourant, laisse un enfant qui est encore à la mamelle, la veuve ne peut se remarier que l'enfant n'ait deux ans.

Les Juifs marient quelquefois leurs enfans fort jeunes & même avant l'âge nécessaire pour la consommation du mariage ; mais ce n'est qu'à l'âge de douze ans & un jour que leurs maris commencent à leur donner la qualité de femme. Si une fille au-dessus de dix ans, déjà veuve d'un premier mari, sans avoir cessé d'être vierge, en prend un second du consentement de son père ou de ses frères, & que ce second mari vienne à lui déplaire, elle peut s'en délivrer sans autre cérémonie que de prendre à témoin deux personnes, qu'elle ne veut point d'un tel pour époux. Les témoins mettent ce refus par écrit, & il vaut pour la femme autant qu'une lettre de divorce. Mais il faut qu'elle fasse cette formalité avant d'avoir atteint l'âge de douze ans & un jour. Si un homme vient à bout de séduire une fille & de lui ravir son honneur, la Justice l'oblige de l'épouser, si le père & la fille y consentent ; mais on met à son mariage une fâcheuse clause, qui porte qu'il ne lui sera jamais permis de la répudier. Souvent aussi ces sortes d'affaires s'accommodent avec de l'argent.

Chez les Turcs, le mariage est un contrat purement civil, & les Imans ou Prêtres ont la moindre part aux cérémonies qui se pratiquent en cette rencontre. Les parties contractantes, c'est-à-dire, le futur époux, avec le père, les frères & autres parens de la future, (car celle-ci n'a de part à l'engagement qu'après qu'il est revêtu de toutes les formalités) se rendent au jour marqué chez le Cadi ou le Magistrat civil. On convient de la dot qui doit être donnée par le futur époux au père ou au plus proche parent de la fille. De là on se rend à la Mosquée où l'Iman bénit cette alliance au son des instrumens. Elle ne dure qu'autant de temps qu'il plaît au mari, le divorce étant permis, & fort commun par conséquent chez les Turcs.

A Nicaria près de l'île de Samos, il ne faut que savoir bien nager & être habile plongeur pour se marier avantageusement. Lorsqu'un homme riche & distingué veut marier sa fille, il ne lui cherche point un gendre dont le rang, la fortune & le caractère lui conviennent ; il la mène au bord d'une rivière. Un grand nombre de jeunes gens se dépouillent tout nuds devant elle & se plongent dans l'eau. Celui qui peut y demeurer le plus long-temps devient son mari.

Les Bramines ne contractent jamais d'alliance que dans leur propre caste. Ils ont sur cet article une délicatesse extraordinaire. Il paroît que lorsqu'ils se marient ils ont bien peur de faire un mauvais marché ; & le moindre présage qu'ils regardent comme sinistre, la vue d'un serpent, par exemple, est capable de les faire renoncer au meilleur parti & de leur faire rompre un mariage déjà conclu.

Pour ce qui regarde leurs cérémonies nuptiales, les nouveaux mariés se jettent mutuellement trois poignées de ris sur la tête. Le père de la mariée lave les pieds au marié, & la mère de la mariée verse l'eau ; puis le père met de l'eau dans la main de sa fille avec quelques pièces d'argent, & la présente à son époux en lui disant, qu'il l'abandonne désormais à sa conduite, & qu'il en est le maître. Pour conclusion l'époux attache le *tali* au cou de son épouse. *Voyez* Tali. Les réjouissances nuptiales durent plusieurs

à la famille où elle entroit : par le troisième as, elle achetoit l'entrée de la maison. En effet l'épouse que l'on conduisoit chez l'époux séjournoit quelque temps dans le jardin, & sans doute dans la rue s'il n'y avoit pas de jardin, sous une espèce de bâtiment construit à la hâte, & que l'on abattoit dès que la cérémonie étoit faite. C'est cet édifice que l'on appeloit *Compitum vicinale.*

La troisième manière de contracter le mariage, étoit la *confarréation.*

Les mariages des anciens Juifs n'avoient rien qui pût les faire regarder comme une cérémonie religieuse. C'étoit une affaire de famille, dont les Prêtres ne se mèloient en aucune manière. Lorsqu'on étoit d'accord de part & d'autre, une troupe de jeunes filles, portant chacune une lampe à la main, conduisoient la mariée pendant la nuit à la maison de son époux. Nous apprenons cette particularité de la parabole des dix Vierges, dans l'Évangile de Saint-Matthieu. L'Écriture nous apprend encore qu'il y avoit un paranymphe, ou ami de l'époux; que l'époux proposoit aux convives certaines énigmes, & que s'ils en pouvoient expliquer le sens, il leur donnoit une certaine récompense dont on étoit convenu. L'histoire de Samson en fournit un exemple. Au reste les fêtes qui accompagnoient le mariage étoient quelquefois magnifiques, selon les circonstances & les personnes. On en peut juger par la superbe comparaison que le Psalmiste fait entre le soleil qui commence sa carrière, & l'époux qui sort de la chambre nuptiale. Les réjouissances du mariage duroient ordinairement sept jours. L'époux portoit une couronne sur la tête; & si l'on en croit la tradition des Juifs, l'épouse en avoit une aussi. On les conduisoit avec des instrumens de musique, & les assistans portoient en main des branches de myrthe & des palmes.

Lorsqu'un jeune homme ayant épousé une fille, venoit à s'en dégouter & l'accusoit, en disant qu'il ne l'avoit pas trouvée vierge, le père & la mère de la fille apportoient pour sa justification devant les Juges, le linge dans lequel paroissoit le sang de sa virginité, & alors le mari étoit condamné à être battu à coups de verges & à payer cent sicles d'argent au père de la fille, sans pouvoir jamais répudier son épouse. Mais si l'accusation du mari se trouvoit vraie, il renvoyoit sa femme & elle passoit pour infâme.

Chez les Juifs modernes, il est ordonné à tout particulier de se marier; & les Rabbins ont fixé à dix-huit ans le terme auquel un jeune homme doit s'engager sous les lois du mariage. Celui qui attend jusqu'à vingt ans à prendre une femme est réputé être dans un état de péché. Le mariage est ordonné afin que le précepte du Seigneur, » croissez & multipliez, » soit accompli, & afin qu'on puisse éviter le péché de fornication. Parmi les Juifs, les oncles peuvent épouser leurs nièces. Les neveux ne peuvent pas épouser leurs tantes. Plusieurs ont de la répugnance à se marier avec une femme qui a déjà eu plusieurs époux, & ils l'appellent *tuemari.* Une veuve ou une femme qui a été répudiée, ne peut se marier que trois mois après la mort de son défunt mari, afin qu'on puisse voir si elle n'est point enceinte de lui. Quand un homme en mourant, laisse un enfant qui est encore à la mamelle, la veuve ne peut se remarier que l'enfant n'ait deux ans.

Les Juifs marient quelquefois leurs enfans fort jeunes & même avant l'âge néceſſaire pour la conſommation du mariage ; mais ce n'eſt qu'à l'âge de douze ans & un jour que leurs maris commencent à leur donner la qualité de femme. Si une fille au-deſſus de dix ans, déjà veuve d'un premier mari, ſans avoir ceſſé d'être vierge, en prend un ſecond du conſentement de ſon père ou de ſes frères, & que ce ſecond mari vienne à lui déplaire, elle peut s'en délivrer ſans autre cérémonie que de prendre à témoin deux perſonnes, qu'elle ne veut point d'un tel pour époux. Les témoins mettent ce refus par écrit, & il vaut pour la femme autant qu'une lettre de divorce. Mais il faut qu'elle faſſe cette formalité avant d'avoir atteint l'âge de douze ans & un jour. Si un homme vient à bout de ſéduire une fille & de lui ravir ſon honneur, la Juſtice l'oblige de l'épouſer, ſi le père & la fille y conſentent; mais on met à ſon mariage une fâcheuſe clauſe, qui porte qu'il ne lui ſera jamais permis de la répudier. Souvent auſſi ces ſortes d'affaires s'accommodent avec de l'argent.

Chez les Turcs, le mariage eſt un contrat purement civil, & les Imans ou Prêtres ont la moindre part aux cérémonies qui ſe pratiquent en cette rencontre. Les parties contractantes, c'eſt-à-dire, le futur époux, avec le père, les frères & autres parens de la future, (car celle-ci n'a de part à l'engagement qu'après qu'il eſt revêtu de toutes les formalités) ſe rendent au jour marqué chez le Cadi ou le Magiſtrat civil. On convient de la dot qui doit être donnée par le futur époux au père ou au plus proche parent de la fille. De là on ſe rend à la Moſquée où l'Iman bénit cette alliance au ſon des inſtrumens. Elle ne dure qu'autant de temps qu'il plaît au mari, le divorce étant permis, & fort commun par conſéquent chez les Turcs.

A Nicaria près de l'île de Samos, il ne faut que ſavoir bien nager & être habile plongeur pour ſe marier avantageuſement. Lorſqu'un homme riche & diſtingué veut marier ſa fille, il ne lui cherche point un gendre dont le rang, la fortune & le caractère lui conviennent ; il la mène au bord d'une rivière. Un grand nombre de jeunes gens ſe dépouillent tout nuds devant elle & ſe plongent dans l'eau. Celui qui peut y demeurer le plus long-temps devient ſon mari.

Les Bramines ne contractent jamais d'alliance que dans leur propre caſte. Ils ont ſur cet article une délicateſſe extraordinaire. Il paroît que lorſqu'ils ſe marient ils ont bien peur de faire un mauvais marché ; & le moindre préſage qu'ils regardent comme ſiniſtre, la vue d'un ſerpent, par exemple, eſt capable de les faire renoncer au meilleur parti & de leur faire rompre un mariage déjà conclu.

Pour ce qui regarde leurs cérémonies nuptiales, les nouveaux mariés ſe jettent mutuellement trois poignées de ris ſur la tête. Le père de la mariée lave les pieds au marié, & la mère de la mariée verſe l'eau ; puis le père met de l'eau dans la main de ſa fille avec quelques pièces d'argent, & la préſente à ſon époux en lui diſant, qu'il l'abandonne déſormais à ſa conduite, & qu'il en eſt le maître. Pour concluſion l'époux attache le *tali* au cou de ſon épouſe. *Voyez* TALI. Les réjouiſſances nuptiales durent pluſieurs

jours. Le dernier jour, les nouveaux mariés se promènent en triomphe par la ville dans un palanquin, escortés de leurs parens & de leurs amis, qui sont montés sur des chevaux ou sur des éléphans.

Dans plusieurs endroits des Indes, la superstition a établi un usage aussi contraire à la pudeur qu'au bon sens. Les filles qui sont sur le point de se marier vont offrir leur virginité aux idoles. La posture lascive du dieu semble annoncer qu'il se dispose à profiter de l'offrande qu'on lui présente; mais ce sont en effet les Prêtres qui font en cette occasion les fonctions de l'idole impuissante. Cet abus est poussé si loin, qu'au rapport d'Herbert, un vieux Bramine que les années avoient rendu aussi froid que son idole, trafiquoit avec les passans de ces offrandes qui pour lui n'étoient plus de saison.

Du côté de la ville de Benarez, dans les Indes, les futurs époux vont ensemble sur le bord du Gange, & entrent dans le fleuve accompagnés d'un Bramine, d'une vache & d'un veau. Le Bramine couvre la vache d'une pièce de toile blanche qui a dix ou douze aunes de long; puis il prend en main la queue de l'animal, action qu'il accompagne de certaines paroles mystérieuses; l'époux met la main sur celle du Bramine: l'épouse met la sienne sur celle de son époux; & par ce moyen ils tiennent tous trois la queue de la vache. Sur cette queue on jette de l'eau qui, coulant tout le long, arrose les trois mains; après quoi le Bramine unit les deux époux en nouant les extrémités de leurs habits. Cette cérémonie est suivie d'une espèce de procession que les nouveaux mariés font autour de la vache & du veau. Ils se retirent ensuite; & le Bramine emmène la vache & le veau qui sont pour son profit.

Une des principales cérémonies nuptiales, que pratiquent les nouveaux mariés dans le Royaume de Décan, consiste à tourner sept fois autour d'un grand feu.

Les mariages des habitans du Royaume de Laos, dans la presqu'île au-delà du Gange, ne sont accompagnés d'aucune pratique religieuse. Des hommes condamnés au célibat, ne leur paroissent pas propres à présider aux cérémonies nuptiales. Les seuls prêtres qu'ils emploient dans cette occasion, sont deux vieux époux distingués par leur union constante & par la paix continuelle qui a regné dans leur ménage. Ce sont eux qui reçoivent les sermens des nouveaux mariés. Cet usage paroît à plusieurs égards fort raisonnable; il ne rend cependant pas les époux plus constans, ni les mariages plus solides.

On se marie à la Chine sans se connoître & même sans se voir. Cet usage extravagant n'est pas nouveau chez les Orientaux. Les parens de part & d'autre sont chargés de faire tous les préliminaires usités en pareil cas: il y a aussi de vieilles intriguantes dont le métier est de faire des mariages. Elles sont ordinairement payées par les parens de la fille pour en faire un rapport avantageux à celui qui la recherche. C'est le mari qui paye à son beau-père la dot de son épouse. Lorsqu'on est d'accord sur cet article important, on s'envoie réciproquement des présens; & l'on passe le contrat. Les Astrologues choisissent un jour favorable pour la célébration des nôces. La nouvelle épouse est conduite en pompe chez son mari au jour marqué. Elle est environnée

de

de ses parens & des domestiques de la maison de son père qui portent des flambeaux & des torches, même en plein jour, & jouent de divers instrumens. Quelques-uns portent les armes de la famille & brûlent des parfums. D'autres sont chargés de présens que la mariée porte à son époux. Les personnes de qualité sont ordinairement portées dans une chaise magnifique par douze hommes revêtus des livrées de la famille. Plusieurs de leurs parens à cheval environnent la chaise qui est bien fermée de tous côtés, & dont un domestique de confiance garde la clé. L'époux revêtu d'habits magnifiques & environné de ses parens, attend sa femme sur la porte de sa maison. Au moment qu'elle arrive, on lui remet la clé de la porte de la chaise. Il l'ouvre en tremblant incertain de sa destinée, & juge enfin par ses yeux s'il a fait un bon marché. Il arrive quelquefois que cette femme qu'on lui avoit vantée, lui paroît si laide, qu'il referme la chaise plus promptement qu'il ne l'avoit ouverte & renvoie la fille à ses parens, aimant mieux perdre son argent que de faire une si mauvaise acquisition. Mais on assure que ces cas sont très-rares, parceque les parens du mari ont soin d'examiner auparavant la fille qu'il recherche, principalement lorsqu'elle est dans le bain, pour voir si dans sa personne elle n'a point quelque défaut caché, & par ce moyen un chinois connoît encore mieux que nous la femme qu'il prend. Outre cela, on stipule dans le contrat que le mari ne pourra renvoyer sa femme. Quoi qu'il en soit, la nouvelle épouse sort de la chaise &, conduite par son époux, entre dans une salle où tous deux rendent leurs hommages au *Tien*, c'est-à-dire au ciel, en lui faisant quatre révérences profondes. Elle salue ensuite les parens de son mari, puis elle se joint aux autres dames qu'on a priées de la fête, & passe avec elle le reste de la journée dans la joie & dans les plaisirs. Le mari de son côté se réjouit avec les hommes dans un appartement séparé.

Dans le Royaume de Tonquin, les Prêtres ne se mêlent en aucune façon des mariages; & l'on ne remarque dans cette cérémonie aucun acte de religion, si ce n'est que la mariée après avoir été conduite par ses parens dans la maison de son époux, avec les démonstrations ordinaires de joie, se rend aussi-tôt dans la cuisine & fait une profonde révérence devant le foyer. Un autre usage qu'on pourroit peut-être regarder comme religieux, c'est que la nouvelle épouse se prosterne la face contre terre pour marquer l'intention où elle est de se soumettre à son époux. On remarque que le lendemain du mariage, l'étiquette demande que les nouveaux époux se donnent mutuellement des noms de tendresse, & se traitent réciproquement de frère & de sœur; on ne parle point des festins qui accompagnent toujours les mariages. Les Tonquinois, aussi sages sur cet article que la plupart des autres peuples, font durer aussi long-temps que leurs facultés le permettent les réjouissances nuptiales, dans la crainte que ce soient les dernières que le mariage leur fasse goûter.

Dans le Royaume de Siam, une fille qui n'attend pas la cérémonie du mariage pour suivre l'impulsion de la nature, n'est point comme parmi nous, victime du deshonneur. Les Siamois ne trouvent rien de

honteux dans ce commerce uniquement fondé sur le penchant mutuel des deux sexes, & les nœuds formés par l'amour leur paroissent presqu'aussi sacrés que ceux de l'hymen. Ils regardent comme une espèce de divorce l'inconstance de deux amans qui rompent ensemble. Cette opinion n'empêche pas qu'ils ne veillent avec le plus grand soin sur la conduite de leurs filles, & mêmes ne les punissent très-sévèrement lorsqu'ils les surprennent en faute; espèce de contradiction entre les sentimens & la conduite; ce qui n'est pas rare chez les différens peuples. On remarque que les Siamoises, naturellement fières, croiroient se deshonorer si elles accordoient leurs faveurs à un étranger. Au contraire les Péguanes qui sont en grand nombre à Siam & qui ont beaucoup plus d'esprit & de vivacité que les Siamoises, préfèrent les étrangers aux Siamois. Mais c'est assez parler de ce qui n'est que le préliminaire du mariage : venons au mariage lui-même.

Les devins sont à Siam les principaux agens de cette affaire importante. Ce n'est pas assez que les deux parties s'aiment & se conviennent; il faut encore que les devins garantissent le bonheur d'une pareille union. Lorsque tout est arrangé de part & d'autre & que la réponse des devins est favorable, le futur époux rend trois visites à sa maîtresse & lui porte divers présens de peu de valeur. Les parens sont présens à la dernière visite qui n'est autre chose que la conclusion du mariage. C'est dans cette assemblée que les deux parties reçoivent leur dot, laquelle pour l'ordinaire est à peu près égale; car ce n'est pas la coutume à Siam que l'on achète sa femme. On fait ensuite la nôce, qui est accompagnée des divertissemens en usage dans la plupart des pays; mais une circonstance singulière, c'est que la danse en est absolument bannie, & que le marié fait construire à ses dépens auprès de la maison de son beau-père, une sale isolée pour y célébrer les nôces, comme si les réjouissances sacrées d'un nouveau mariage demandoient un lieu qui n'eût point été prostitué à des usages profanes. La fête étant terminée, les époux sont conduits dans un appartement séparé, mais toujours dans l'enceinte de la maison des parens de la mariée. Ils occupent ce logement pendant quelques mois, au bout desquels ils en prennent un particulier pour eux. On dit même que l'époux a coutume de demeurer dans la maison de son futur beau-père pendant les dix mois qui précèdent le mariage; usage unique & qui peut avoir des motifs très-raisonnables.

Jusqu'ici la religion n'entre pour rien dans le mariage : il n'est pas même permis aux Talapoins du pays de venir montrer leur figure triste & austère au milieu d'une fête destinée à la joie, où elle paroitroit de fort mauvais augure. Mais quelques jours après que le mariage est consommé, ils viennent rendre visite aux nouveaux époux; leur souhaitent l'union & la paix, & consacrent leur maison par l'aspersion d'une eau bénite & par quelques prières qu'ils récitent. Les Siamois peuvent épouser leur cousine germaine; mais dans un degré plus prochain de parenté, toute union leur est défendue. Cette défense ne regarde pas le Monarque qui par un principe d'orgueil & de fierté, n'épouse jamais que ses plus proches parentes, & ne se fait pas un

fcrupule de faire entrer dans fon lit fa propre fœur. Pour ce qui regarde les degrés d'alliance, il eft permis aux Siamois d'époufer les deux fœurs, pourvu que ce foit l'une après l'autre.

L'intérêt n'eft pour rien dans les mariages des Nègres de la côte d'Or. Les deux parties ne confultent que leur inclination. Lorfque les parens ont accordé leur confentement, qu'ils ne refufent jamais à moins que la fille ne s'y oppofe, l'époux emmène fa femme chez lui fans autre cérémonie. Il lui donne un habit neuf, fait quelques petits préfens aux parens & les régale du mieux qu'il peut. Ce font les feules dépenfes qu'il ait à faire; encore a-t-il droit de s'en faire rembourfer fi fa femme le quitte; mais s'il la répudie, tous les frais font perdus pour lui. La nouvelle mariée a coutume de fe parer les premiers jours avec beaucoup de foin : elle emprunte même des habits, fi fon mari n'eft pas affez riche pour lui en fournir. Les mariages fe font avec la même fimplicité chez les Nègres de la Côte des Efclaves. Chez tous ces peuples, les époux n'exigent point de dot de leurs femmes, ce qui tranche bien des difficultés.

Les femmes dans ce pays font chargées de tous les travaux les plus pénibles; & les hommes paffent leur temps à caufer, à boire & à fumer. Les riches ont cependant deux femmes qui ne font point obligées de travailler comme les autres. La première qui s'appelle *Muliere grande*, domine fur toutes les autres & à l'intendance du ménage. La feconde fe nomme *Boffum :* elle eft particulièrement confacrée à l'idole qu'on honore dans la maifon, & c'eft ordinairement une des plus jolies. Les maris ont coutume de l'admettre dans leur lit le jour de la femaine qu'ils font nés. Quoique les Nègres ne foient pas fort jaloux de leurs femmes, & vendent quelquefois leurs faveurs à prix d'argent; ils veillent cependant avec beaucoup de foin fur la conduite de leur *boffum*, & ne lui permettent pas les moindres libertés. La fécondité eft une vertu fort eftimée dans ce pays. Une femme enceinte eft honorée de toute la famille, & fon mari la traite avec tous les égards poffibles. Dès que fa groffeffe eft déclarée, on la mène fur le rivage de la mer ou de quelque rivière; une foule d'enfans la fuivent en lui jetant des ordures. On la lave enfuite avec foin. Les Nègres penfent que fi l'on omettoit cette ridicule cérémonie, la mère ou l'enfant, ou quelqu'un de la famille, ne tarderoit pas à perdre la vie.

Dans le pays d'Ante, fur la côte de Guinée, lorfqu'une femme eft mère de dix enfans, il eft d'ufage qu'elle quitte fon mari & fe retire dans une hute particulière, fans doute pour y prendre du repos. Sa retraite dure une année entière, & pendant cet efpace de temps, on a foin de lui fournir les chofes néceffaires à la vie. Lorfque le terme eft expiré, elle revient auprès de fon mari reprendre fes exercices ordinaires.

Sur la côte de Malabar, les filles fe marient dès l'âge de douze ans, & fouvent beaucoup plutôt. Contre l'ufage de prefque tous les Orientaux, les gens de diftinction fe contentent ordinairement d'une feule femme; mais la loi permet aux femmes d'avoir jufqu'à douze maris. Le premier qu'une femme choifit demeure avec elle dans une maifon

neuve & bâtie exprès. Mais lorsqu'elle lui donne des associés, ils conviennent alors ensemble d'habiter un certain temps avec elle, chacun à son tour. Celui qui est de quartier pourvoit à l'entretien & à la subsistance de la femme commune. Quel empire l'usage n'exerce-t-il pas sur les hommes ? Cette communauté, qui partout ailleurs seroit une source continuelle de querelles & de dissensions, ne produit aucun désordre parmi ces pacifiques maris. Quand quelqu'un d'eux voit à la porte de sa femme un signe qui lui annonce qu'un de ses associés est dans la maison, il se retire tranquillement en attendant que la place soit vacante. La seule chose qui puisse consoler les hommes de l'obligation où ils sont de partager leurs femmes avec tant de gens, c'est qu'ils peuvent les quitter sans cérémonie lorsqu'il leur survient le moindre dégoût. Cette liberté qu'on accorde aux femmes, est cause qu'on distingue assez difficilement le père d'un enfant; aussi est-il toujours rangé dans la tribu de sa mère. Parmi plusieurs avantages considérables que les femmes retirent de cet usage, un des principaux est d'être exemptes de se brûler après la mort de leurs maris, comme les autres femmes indiennes.

Les Hottentots ont une manière de faire l'amour qui nous paroîtra sans doute bien grossière. Lorsque la fille qu'ils recherchent en mariage ne témoigne aucune inclination pour eux, ce n'est pas par les soins & les assiduités, mais avec de grands coups de poings qu'ils s'efforcent de vaincre sa répugnance : le combat ne cesse point que la fille n'ait consenti à les épouser.

Dans ce pays les veuves ne se marient point impunément. Chaque nouvel époux qu'elles prennent leur coûte la jointure d'un doigt, qu'elles sont obligées de se couper.

Les habitans du Royaume d'Arracan regardent comme une fonction basse & indigne d'eux de ravir la virginité à une fille. On paye ordinairement quelques gens de la lie du peuple, pour qu'ils se chargent d'un emploi si recherché parmi nous; & lorsqu'une fille a perdu ce joyau qui nous paroît si précieux, elle trouve beaucoup plus aisément un époux; car bien des gens en ce pays aiment mieux épouser une fille enceinte que de courir les risques d'en prendre une qui soit vierge. Le Roi d'Arracan choisit ses femmes à peu près de la même façon que l'Empereur de la Chine. On cherche dans toute l'étendue du Royaume douze filles, les plus belles qu'on puisse trouver & qui soient vierges; car il paroît que le Roi d'Arracan n'adopte pas l'opinion ridicule de ses sujets sur la virginité. On habille ces filles de toile de coton blanc très-fine, & dans cet état on les expose à l'ardeur du soleil, pendant l'espace de six heures. Lorsqu'elles sont toutes trempées de sueur, on les essuie avec leurs habits; puis on les en fait changer. Les habits qu'elles quittent sont portés à des commissaires chargés de les sentir, & d'en examiner l'odeur. Les filles dont les habits n'exhalent aucune odeur désagréable, sont conservées pour le Roi, comme étant les plus saines & du meilleur tempérament. On dit que les femmes de ce Prince apprennent l'exercice des armes, & montent la garde dans les principaux appartemens du palais.

LOIX RELATIVES AUX MARIAGES QUI SE CONTRACTENT PARMI NOUS.

Quoique le mariage consiste dans l'union des corps & des esprits, le consentement des contractans en fait la base & l'essence, tellement que le mariage est valablement contracté quoiqu'il n'ait point été consommé, pourvu qu'au temps de la célébration l'un ou l'autre des conjoints ne fût pas impuissant.

Pour la validité du mariage, il ne faut en général d'autre consentement que celui des deux contractans, à moins qu'ils ne soient en la puissance d'autrui.

Ainsi les Princes & Princesses du sang ne peuvent se marier sans le consentement du Roi.

Dans le Royaume de Naples, les Officiers ne peuvent pareillement se marier sans la permission du Roi; il est défendu aux Évêques de souffrir qu'il se fasse de pareils mariages dans leur diocèse. Autrefois en France, le gentilhomme qui n'avoit que des filles perdoit sa terre s'il les marioit sans le consentement de son Seigneur; & la mère en ayant la garde, qui les marioit sans ce même consentement, perdoit ses meubles. L'héritière d'un fief, après la mort de son père, ne pouvoit pas non plus être mariée sans le consentement de son Seigneur: cet usage subsistoit encore du temps de Saint Louis, suivant les établissemens ou ordonnances qu'il fit.

Les enfans mineurs ne peuvent se marier sans le consentement de leurs père & mère.

Lorsque le Curé a refusé de célébrer un mariage, les parties ne peuvent s'adresser qu'à l'Official & par appel devant le Métropolitain, ou en cas d'abus, au Parlement; c'est ce qui a été jugé par un Arrêt célèbre rendu le 10 Juin 1692, dont voci l'espèce.

François Augier, qui étoit mineur, & Anne Jublin, s'étant présentés au Curé de Vitri-le-François pour qu'il les mariât, furent refusés, parcequ'ils ne rapportoient pas le consentement du père de François Augier.

Sur ce refus bien constaté, Augier & Anne Jublin présentèrent requête aux Juges de Vitry, qui, conformément aux conclusions de la requête, ordonnèrent à deux Notaires de se transporter à l'Eglise à la première requisition qui leur seroit faite par les supplians, à l'effet de leur donner les actes qu'ils demanderoient.

Ces Notaires, *pour obéir à Justice*, se transportèrent en l'Église de Notre-Dame de Vitry, *où étant, François Augier & Anne Jublin se sont mis à genoux sous le crucifix, & proche eux un enfant âgé de dix-huit mois, en presence d'un grand nombre de leurs parens & amis, ont déclaré* se prendre pour mari & femme, *&c.*

Le père de François Augier ayant appelé de l'Ordonnance des Juges de Vitry, il intima son fils, ainsi qu'Anne Jublin, & prit les Juges à partie.

M. l'Avocat général de Lamoignon, qui porta la parole dans cette affaire, fit voir que les Juges de Vitry » étoient absolument incompétens pour connoître du cas en » question, & que ce cas étoit de » la compétence des seuls Juges d'É» glise. Il dit que les Juges royaux » ne pouvant ordonner à un Curé » de célébrer un mariage, les Par» ties doivent, sur le refus du Curé, » se pourvoir à l'Official, *&c.*

Par l'Arrêt, la Cour a jugé qu'il avoit été mal & incompétemment procédé & ordonné par les Officiers de Vitry-le-François; en conséquence

Le contrat civil du mariage est la matière, la base, le fondement & la cause du sacrement de mariage ; c'est pourquoi il doit être parfait en soi pour être élevé à la dignité de sacrement ; car Dieu n'a pas voulu sanctifier toute conjonction, mais seulement celles qui se font suivant les lois reçues dans la société civile, de manière que quand le contrat civil est nul par le défaut de consentement légitime, le sacrement n'y peut être attaché.

Le contrat ne produit jamais d'effets civils lorsqu'il n'y a point de sacrement : il arrive même quelquefois que le contrat ne produit point d'effets civils, quoique le sacrement soit parfait ; savoir, lorsque le contrat n'est pas nul par le défaut de consentement légitime, mais par le défaut de quelque formalité requise par les lois civiles, qui n'est pas de l'essence du mariage suivant les lois de l'Église.

Les lois avoient défendu le mariage d'un homme de 60 ans & d'une femme de 50 ; mais Justinien leva cet obstacle, & il permit de se marier à tout âge.

On peut contracter mariage avec toutes les personnes à l'égard desquelles il n'y a point d'empêchemens.

Ces empêchemens sont de deux sortes ; les uns empêchent seulement de contracter mariage lorsqu'il n'est pas encore célébré ; les autres qu'on appelle *dirimans*, sont tels qu'ils obligent à rompre le mariage, lors même qu'il est célébré.

L'ordonnance de Blois & l'édit de 1697 enjoignent aux Curés & Vicaires de s'informer soigneusement de la qualité de ceux qui veulent se marier ; & en cas qu'ils ne les connoissent pas, de s'en instruire par quatre personnes dignes de foi qui certifieront la qualité des contractans ; & s'ils sont enfans de famille ou en la puissance d'autrui, il est expressément défendu aux Curés & Vicaires de passer outre à la célébration des mariages, s'il ne leur apparoît du consentement des père, mère, tuteur & curateur, sur peine d'être punis comme fauteurs du crime de rapt.

Il est aussi défendu par l'ordonnance de Blois à tous tuteurs, d'accorder ou consentir le mariage de leurs mineurs, sinon avec l'avis & consentement de leurs plus proches parens tant paternels que maternels, sur peine de punition exemplaire.

Si les parties contractantes sont majeures de 25 ans accomplis, le défaut de consentement des père & mère n'opère pas la nullité du mariage ; mais les parties quoique majeures de 25 ans, sont obligées de demander par écrit le consentement de leurs pères & mères, & à leur défaut, de leurs aïeuls & aïeules, pour se mettre à couvert de l'exhérédation, & n'être pas privées des autres avantages qu'elles ont reçus de leurs pères & mères, ou qu'elles peuvent espérer en vertu de leur contrat de mariage ou de la loi.

Il suffit aux filles majeures de 25 ans, de requérir ce consentement, sans qu'elles soient obligées de l'attendre long-temps : à l'égard des garçons, ils sont obligés d'attendre ce consentement jusqu'à 30 ans, autrement ils s'exposent à l'exhérédation & à toutes les peines portées par les ordonnances.

Néanmoins quand la mère est remariée, le fils âgé de 25 ans peut

lui faire les sommations respectueuses.

Les enfans mineurs des père & mère qui sont sortis du Royaume sans permission & se sont retirés dans les pays étrangers, peuvent en leur absence contracter mariage, sans attendre ni demander le consentement de leurs père & mère, ou de leurs tuteurs & curateurs qui se sont retirés en pays étrangers, à condition néanmoins, de prendre le consentement ou avis de six de leurs proches parens ou alliés, tant paternels que maternels; & à défaut de parens on doit appeler des amis. Cet avis de parens doit se faire devant le Juge du lieu, le Procureur d'office présent.

La déclaration du 5 Juin 1635 défend à toutes personnes de consentir, sans la pemission du Roi, que leurs enfans ou ceux dont ils sont tuteurs ou curateurs, se marient en pays étranger, à peine des galères perpétuelles contre les hommes, de bannissement perpétuel pour les femmes, & de confiscation de leurs biens.

Suivant les ordonnances la publication des bans doit être faite par le Curé de chacune des parties contractantes, avec le consentement des père & mère, tuteur ou curateur, s'ils sont enfans de famille ou en la puissance d'autrui, & cela par trois divers jours de fètes, avec intervalle compétent; on ne peut obtenir dispense de bans, sinon après la publication du premier, & pour cause légitime.

Quand les mineurs qui se marient demeurent dans une paroisse différente de celle de leurs père & mère, tuteurs ou curateurs, il faut publier les bans dans les deux Paroisses.

On doit tenir un fidelle registre de la publication des bans, des dispenses, des oppositions qui y surviennent, & des mains-levées qui en sont données par les parties ou prononcées en Justice.

Le défaut de publication de bans entre majeurs, n'annulle pourtant pas le mariage..

La célébration du mariage pour être valable, doit être faite publiquement en présence du propre Curé; c'est la disposition du Concile de Trente, & celle des ordonnances de nos Rois; & suivant la dernière jurisprudence il faut le concours des deux Curés.

Pour être réputé paroissien ordinaire du Curé qui fait le mariage, il faut avoir demeuré pendant un temps suffisant dans sa Paroisse; ce temps est de six mois pour ceux qui demeuroient auparavant dans une autre Paroisse de la même ville ou dans le même Diocèse, & d'un an pour ceux qui demeuroient dans un autre Diocèse.

Lorsqu'il survient des oppositions au mariage, le Curé ne peut passer outre à la célébration, à moins qu'on ne lui apporte main-levée.

Si l'opposition a pour objet le lien du Sacrement; si par exemple, l'opposant prétend qu'il y a eu des fiançailles entre lui & la personne dont il empêche le mariage, ou bien s'il prétend qu'il y a entre eux un mariage subsistant; en un mot, lorsqu'il s'agit de l'opposition formée par quelqu'un qui prétend avoir contracté ou qui veut contracter mariage; celui qui veut obtenir main-levée, doit en ce cas se pourvoir à l'Officialité.

Mais si l'opposition n'est fondée que sur des intérêts temporels, si ce sont des pères, mères, tuteurs,

curateurs ou autres personnes qui s'opposent, & que leurs oppositions ne soient pas fondées *super fœdere matrimonii*, c'est devant le Juge Royal que la demande en main-levée doit être formée.

La Cour l'a ainsi décidé d'une manière solennelle; 1°. par un arrêt du 2 Août 1729 qui fait défenses à l'Official de Chartres, de connoître des oppositions formées aux mariages, autres que celles concernant le lien & promesse de mariage.

2°. Par un arrêt rendu en forme de réglement le 20 Février 1733, sur les conclusions de M. l'Avocat Général Gilbert, par lequel arrêt, en donnant acte d'un désistement d'appel comme d'abus, fait par une partie défaillante, la Cour, faisant droit sur les conclusions de Messieurs les Gens du Roi, a fait défenses à l'Official de Paris, & à tous autres du ressort, de connoître des oppositions formées aux mariages par de tierces personnes, & d'ordonner qu'il sera passé outre aux publications de bans; leur enjoint en ce cas de renvoyer pardevant les Juges qui en doivent connoître, & ordonne que l'arrêt sera enregistré au Greffe de l'Officialité de Paris & autres du ressort.

Les mariages célébrés au préjudice des oppositions dont il n'y a pas de main-levée, ne sont cependant pas nuls, s'il ne subsiste d'ailleurs quelque empêchement dirimant; mais le Curé qui passe outre est sujet à des peines très-graves. La moindre qui soit prononcée par les canons, est la suspense pendant trois ans. Les arrêts ont aussi prononcé des peines pécuniaires dans ce cas-là contre les Curés contrevenans; les circonstances pourroient en faire infliger de plus considérables & d'un autre genre.

Ceux qui forment des oppositions sans fondement à des mariages, doivent être condamnés en des dommages & intérêts envers ceux dont ils ont empêché le mariage; & ces dommages & intérêts peuvent être plus ou moins considérables, selon les circonstances, mais il n'appartient qu'au Juge séculier de les prononcer.

Les mariages des François peuvent bien être célébrés en France, hors la présence des Curés des parties, avec leur permission ou celle de l'ordinaire: mais ces permissions ne suffiroient pas pour la célébration des mariages en pays étrangers; il faudroit de plus une permission expresse du Roi: voici comme s'explique sur cela une déclaration du 16 Juin 1685, enregistrée le 14 Août suivant.

Défendons à tous nos sujets, de quelque qualité & condition qu'ils soient, de consentir ou approuver à l'avenir, que leurs enfans ou ceux dont ils seront tuteurs ou curateurs, se marient en pays étrangers, soit en signant les contrats qui pourroient être faits pour lesdits mariages, pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce soit, sans notre permission expresse, à peine de galères à perpétuité, à l'égard des hommes, de bannissement perpétuel pour les femmes, & de confiscation de leurs biens; & où ladite confiscation de biens n'auroit lieu, de 20000 livres d'amende contre les père & mère, tuteur ou curateur qui auront contrevenu.

Cette déclaration n'a pas introduit un droit nouveau; nous voyons que par un arrêt célèbre rendu en la Grand Chambre du Parlement, le 5 Janvier 1700, sur les

conclusions de feu M. l'Avocat Général Daguesseau, depuis Chancelier, après une plaidoirie de 15 audiences, le mariage du Duc de Guise (Henri de Lorraine second du nom) avec Honorée de Berghes, Comtesse de Bossu, célébré à Bruxelles, sans permission du Roi, mais après l'observation de toutes les formalités prescrites par les lois du pays, le 16 Novembre 1641, (par conséquent bien antérieurement à la déclaration de 1685) a été déclaré nul & abusif.

La question élevée sur la validité de ce mariage, avoit été portée à Rome au Tribunal de la Rote; & un jugement rendu par défaut en ce Tribunal, le 6 Mars 1666, l'avoit déclaré légitime; mais y ayant eu appel comme d'abus au Parlement, tant du mariage que du jugement rendu par la Rote, la Cour a jugé qu'il avoit été, *mal*, *nullement & abusivement procédé & célébré*, *statué & ordonné*.

Le Prince de Berghes, héritier de la Comtesse de Bossu, soutenoit le mariage valable. Monsieur, frère du Roi, le Prince de Condé & la Duchesse de Hanovre le soutenoient nul & abusif.

Un soldat François & mineur, Prisonnier de guerre à Hanovre, y ayant été marié dans l'Église de Saint Clément, le 20 Novembre 1760, revint depuis en France & présenta sa femme à sa mère qui loin de les recevoir, appela comme d'abus de leur mariage.

Maître Courtin qui plaidoit pour les mariés, dit que la femme n'avoit pu se marier que suivant les formalités prescrites par le Concile de Trente suivi dans son pays; que ces formalités ayant été remplies, le mariage étoit incontestablement valable pour elle; qu'étant valable pour elle, il falloit qu'il le fût pour son mari, parceque le Sacrement est indivisible. Il ajouta que le soldat mineur étant prisonnier de guerre, on ne pouvoit lui opposer les lois françoises, parcequ'il n'appartenoit plus à la France, mais au vainqueur.

Maître Hochereau répondoit pour la mère, que les priviléges des soldats n'étoient relatifs qu'aux formalités des actes, mais qu'ils ne donnoient point à un militaire le pouvoir de contracter quand il en étoit incapable; que les prisonniers de guerre n'appartiennent plus aujourd'hui, comme ils appartenoient autrefois au vainqueur; que celui-ci n'avoit que le droit d'exiger une rançon de son prisonnier, lequel ne cessoit pas d'être sujet de son Prince; & qu'enfin ce seroit ouvrir la porte aux plus grands abus, que de confirmer les mariages contractés par les mineurs pendant leur captivité, *&c.*

Par arrêt rendu en la Grand-Chambre, sur les conclusions de M. Joly de Fleury, le 26 Juillet 1763, le mariage a été déclaré abusif, avec défenses aux parties de se fréquenter.

Outre les formalités dont on a déjà parlé, il faut encore la présence de quatre témoins.

Enfin c'est la bénédiction nuptiale qui donne la perfection au mariage; jusques là il n'y a ni contrat civil ni sacrement.

Les Juges d'Église sont seuls compétens pour connoître directement des causes de mariage par la voie de nullité, pour ce qui est purement spirituel & de l'essence du Sacrement.

Cependant tous Juges peuvent connoître indirectement du ma-

riage, lorsqu'ils connoissent ou du rapt par la voie criminelle, ou du contrat par la voie civile.

Lorsqu'on appelle comme d'abus de la célébration du mariage, le Parlement est le seul Tribunal qui en puisse connoître.

Le mariage une fois contracté valablement, est indissoluble parmi nous, car on ne connoît point le divorce; & quand il y a des empêchemens dirimans, on déclare que le mariage a été mal célébré; ensorte qu'à proprement parler, ce n'est pas rompre le mariage, puisqu'il n'y en a point eu de valable.

La séparation même de corps, ne rompt pas non plus le mariage.

L'engagement du mariage est ordinairement précédé d'un contrat devant Notaire, pour régler les conventions des futurs conjoints.

Ce contrat contient la reconnoissance de ce que chacun apporte en mariage, & les avantages que les futurs conjoints se font réciproquement.

Dans presque tous les pays il est d'usage que le futur époux promette à sa future épouse un douaire ou autre gain nuptial, pour lui assurer sa subsistance après la mort de son mari; autrefois les mariages se concluoient à la porte du *Moustier* ou Église; tout se faisoit sans aucun écrit, & ne subsistoit que dans la mémoire des hommes; de là tant de prétextes pour annuller les mariages & pour se séparer.

On stipuloit le douaire à la porte de l'Église, & c'est de là que vient l'usage qui s'observe présentement à l'Église, que le futur époux, avant la bénédiction nuptiale, dit à sa future: *je vous doue du douaire qui a été convenu entre vos parens & les miens*; & lui donne en signe de cet engagement, une pièce d'argent. Suivant le manuel de Beauvais, le mari dit en outre à sa femme, *je vous honore de mon corps*, &c.

Il n'est pas nécessaire que le mariage ait été consommé pour que la femme gâgne son douaire, si ce n'est dans quelques coutumes singulières qui portent expressément que la femme gâgne son douaire au coucher; comme celle de Normandie, celle de Ponthieu & quelques autres; on n'exige pourtant pas la preuve de la consommation; elle est présumée dans ce cas dès que la femme a couché avec son mari.

C'est au mari à acquitter les charges du mariage; & c'est pour lui aider à les soutenir, que les fruits lui sont donnés.

Le mariage n'étant pas encore consommé, il est résolu de plein droit quand l'une des deux parties entre dans un Monastère approuvé, & y fait profession religieuse par des vœux solemnels; auquel cas, celui qui reste dans le monde, peut se remarier après la profession de celui qui l'a abandonné.

Mariage caché, ou secret, ou de conscience, se dit de celui dans lequel on a observé toutes les formalités requises, mais dont les conjoints cherchent à ôter la connoissance au public en gardant entre eux un extérieur contraire à l'état du mariage, soit qu'il n'y ait pas de co-habitation publique, ou que demeurant ensemble, ils ne se fassent pas connoître pour mari & femme.

Avant la déclaration du 26 Novembre 1639, ces sortes de mariages étoient absolument nuls à tous égards, au lieu que, suivant cette déclaration, ils sont réputés valables *quoad fœdus & Sacramentum*.

Mais quand on les tient cachés

jusqu'à la mort de l'un des deux conjoints, ils ne produisent point d'effets civils; de sorte que la veuve ne peut prétendre ni Communauté, ni douaire, ni aucun des avantages portés par son contrat de mariage : les enfans ne succèdent point à leurs père & mère.

On leur laisse néanmoins les qualités stériles de veuve & d'enfans légitimes, & on leur adjuge ordinairement une somme pour alimens ou une pension annuelle.

Les mariages cachés sont différens des mariages clandestins, en ce que ceux-ci sont faits sans formalités, & ne produisent aucun effet civil ni autre.

Mariage in extremis, se dit d'un mariage contracté par des personnes dont l'une étoit dangereusement malade de la maladie dont elle est décédée.

Ces mariages ne laissent pas d'être valables lorsqu'ils n'ont point été précédés d'un concubinage entre les mêmes personnes.

Mais lorsqu'ils ont été commencés *ab illicitis*, & que le mariage n'a été contracté que dans le temps où l'un des futurs conjoints étoit à l'extrémité; en ce cas, ces mariages quoique valables quant à la conscience, ne produisent aucun effet civil; les enfans peuvent cependant obtenir des alimens dans la succession de leur père.

Avant l'ordonnance de 1679, un mariage célébré *in extremis* avec une concubine dont il y avoit même des enfans, étoit valable, & les enfans légitimés par ce mariage, & capables de succéder à leurs père & mère; mais l'article VI de cette ordonnance déclare les enfans nés de femmes que les pères ont entretenues & qu'ils épousent à l'extrémité de la vie, incapables de toutes successions, tant directes que collatérales.

Mariage de la main gauche, se dit d'une espèce particulière de mariage qui est quelquefois pratiqué en Allemagne par les Princes de ce pays; lorsqu'ils épousent une personne de condition inférieure à la leur, ils lui donnent la main gauche au lieu de la droite. Les enfans qui proviennent d'un tel mariage sont légitimes & nobles, mais ils ne succèdent point aux états du père, à moins que l'Empire ne les réhabilite. Quelquefois le Prince épouse ensuite sa femme de la main droite, comme fit le Duc Georges-Guillaume de Lunebourg à Zell, qui épousa d'abord de la main gauche une demoiselle Françoise nommée *Éléonore de Miers* du pays d'Aunis, & ensuite il l'épousa de la main droite. De ce mariage naquit Sophie-Dorothée, mariée à son cousin Georges, Électeur d'Hanovre & Roi d'Angleterre qui se sépara d'elle.

Mariage par paroles de présent, s'est dit de celui où les parties contractantes, après s'être transportées à l'Église & présentées au Curé pour recevoir la bénédiction nuptiale, sur son refus, déclaroient l'un & l'autre, en présence des Notaires qu'ils avoient amenés à cet effet, qu'ils se prenoient pour mari & femme, dont ils requéroient les Notaires de leur donner acte.

Ces sortes de mariages se sont pratiqués long-temps en France; il y a même d'anciens arrêts qui les ont jugés valables, notamment un arrêt du 4 Février 1576, rapporté par Theveneau dans son *commentaire sur les ordonnances*.

L'ordonnance de Blois, article

neuve & bâtie exprès. Mais lorsqu'elle lui donne des associés, ils conviennent alors ensemble d'habiter un certain temps avec elle, chacun à son tour. Celui qui est de quartier pourvoit à l'entretien & à la subsistance de la femme commune. Quel empire l'usage n'exerce-t-il pas sur les hommes ? Cette communauté, qui partout ailleurs seroit une source continuelle de querelles & de dissensions, ne produit aucun désordre parmi ces pacifiques maris. Quand quelqu'un d'eux voit à la porte de sa femme un signe qui lui annonce qu'un de ses associés est dans la maison, il se retire tranquillement en attendant que la place soit vacante. La seule chose qui puisse consoler les hommes de l'obligation où ils sont de partager leurs femmes avec tant de gens, c'est qu'ils peuvent les quitter sans cérémonie lorsqu'il leur survient le moindre dégoût. Cette liberté qu'on accorde aux femmes, est cause qu'on distingue assez difficilement le père d'un enfant; aussi est-il toujours rangé dans la tribu de sa mère. Parmi plusieurs avantages considérables que les femmes retirent de cet usage, un des principaux est d'être exemptes de se brûler après la mort de leurs maris, comme les autres femmes indiennes.

Les Hottentots ont une manière de faire l'amour qui nous paroîtra sans doute bien grossière. Lorsque la fille qu'ils recherchent en mariage ne témoigne aucune inclination pour eux, ce n'est pas par les soins & les assiduités, mais avec de grands coups de poings qu'ils s'efforcent de vaincre sa répugnance : le combat ne cesse point que la fille n'ait consenti à les épouser.

Dans ce pays les veuves ne se marient point impunément. Chaque nouvel époux qu'elles prennent leur coûte la jointure d'un doigt, qu'elles sont obligées de se couper.

Les habitans du Royaume d'Arracan regardent comme une fonction basse & indigne d'eux de ravir la virginité à une fille. On paye ordinairement quelques gens de la lie du peuple, pour qu'ils se chargent d'un emploi si recherché parmi nous; & lorsqu'une fille a perdu ce joyau qui nous paroît si précieux, elle trouve beaucoup plus aisément un époux; car bien des gens en ce pays aiment mieux épouser une fille enceinte que de courir les risques d'en prendre une qui soit vierge. Le Roi d'Arracan choisit ses femmes à peu près de la même façon que l'Empereur de la Chine. On cherche dans toute l'étendue du Royaume douze filles, les plus belles qu'on puisse trouver & qui soient vierges; car il paroît que le Roi d'Arracan n'adopte pas l'opinion ridicule de ses sujets sur la virginité. On habille ces filles de toile de coton blanc très-fine, & dans cet état on les expose à l'ardeur du soleil, pendant l'espace de six heures. Lorsqu'elles sont toutes trempées de sueur, on les essuie avec leurs habits; puis on les en fait changer. Les habits qu'elles quittent sont portés à des commissaires chargés de les sentir, & d'en examiner l'odeur. Les filles dont les habits n'exhalent aucune odeur désagréable, sont conservées pour le Roi, comme étant les plus saines & du meilleur tempérament. On dit que les femmes de ce Prince apprennent l'exercice des armes, & montent la garde dans les principaux appartemens du palais.

LOIX RELATIVES AUX MARIAGES QUI SE CONTRACTENT PARMI NOUS.

Quoique le mariage consiste dans l'union des corps & des esprits, le consentement des contractans en fait la base & l'essence, tellement que le mariage est valablement contracté quoiqu'il n'ait point été consommé, pourvu qu'au temps de la célébration l'un ou l'autre des conjoints ne fût pas impuissant.

Pour la validité du mariage, il ne faut en général d'autre consentement que celui des deux contractans, à moins qu'ils ne soient en la puissance d'autrui.

Ainsi les Princes & Princesses du sang ne peuvent se marier sans le consentement du Roi.

Dans le Royaume de Naples, les Officiers ne peuvent pareillement se marier sans la permission du Roi; il est défendu aux Évêques de souffrir qu'il se fasse de pareils mariages dans leur diocèse. Autrefois en France, le gentilhomme qui n'avoit que des filles perdoit sa terre s'il les marioit sans le consentement de son Seigneur; & la mère en ayant la garde, qui les marioit sans ce même consentement, perdoit ses meubles. L'héritière d'un fief, après la mort de son père, ne pouvoit pas non plus être mariée sans le consentement de son Seigneur : cet usage subsistoit encore du temps de Saint Louis, suivant les établissemens ou ordonnances qu'il fit.

Les enfans mineurs ne peuvent se marier sans le consentement de leurs père & mère.

Lorsque le Curé a refusé de célébrer un mariage, les parties ne peuvent s'adresser qu'à l'Official & par appel devant le Métropolitain, ou en cas d'abus, au Parlement; c'est ce qui a été jugé par un Arrêt célèbre rendu le 10 Juin 1692, dont voci l'espèce.

François Augier, qui étoit mineur, & Anne Jublin, s'étant présentés au Curé de Vitri-le-François pour qu'il les mariât, furent refusés, parcequ'ils ne rapportoient pas le consentement du père de François Augier.

Sur ce refus bien constaté, Augier & Anne Jublin présentèrent requête aux Juges de Vitry, qui, conformément aux conclusions de la requête, ordonnèrent à deux Notaires de se transporter à l'Eglise à la première requisition qui leur seroit faite par les supplians, à l'effet de leur donner les actes qu'ils demanderoient.

Ces Notaires, *pour obéir à Justice*, se transportèrent en l'Église de Notre-Dame de Vitry, *où étant, François Augier & Anne Jublin se sont mis à genoux sous le crucifix, & proche eux un enfant âgé de dix-huit mois, en presence d'un grand nombre de leurs parens & amis, ont déclaré* se prendre pour mari & femme, *&c.*

Le père de François Augier ayant appelé de l'Ordonnance des Juges de Vitry, il intima son fils, ainsi qu'Anne Jublin, & prit les Juges à partie.

M. l'Avocat général de Lamoignon, qui porta la parole dans cette affaire, fit voir que les Juges de Vitry » étoient absolument incompé» tens pour connoître du cas en » question, & que ce cas étoit de » la compétence des seuls Juges d'É» glise. Il dit que les Juges royaux » ne pouvant ordonner à un Curé » de célébrer un mariage, les Par» ties doivent, sur le refus du Curé, » se pourvoir à l'Official, *&c.*

Par l'Arrêt, la Cour a jugé qu'il avoit été mal & incompétemment procédé & ordonné par les Officiers de Vitry-le-François; en conséquence

a ordonné que François Augier & Anne Jublin se retireroient pardevers le Curé de Vitry, & en cas de refus pardevers l'Évêque de Châlons, pour être pourvu & procédé à leur mariage si faire se devoit, après avoir reçu pénitence salutaire; & sur les conclusions du Ministère public, le Lieutenant Général, & le Procureur du Roi de Vitry ont été décrétés d'ajournement personnel, & les Notaires d'assigné pour être ouis.

Le Parlement de Toulouse a aussi rendu un arrêt de réglement le 18 Juin 1749, portant défenses à tous Sénéchaux & autres Juges d'enjoindre aux Curés de procéder aux bénédictions nuptiales.

Les personnes des deux sexes bien conformées, & qui ne sont point engagées, ni par des vœux solennels, ni dans les ordres sacrés, sont absolument libres de se marier ou de ne se point marier; ni le mariage ni le célibat ne sont recommandés ni défendus par aucune loi.

Pour pouvoir valablement contracter mariage, il faut avoir atteint l'âge de puberté, qui est fixé par les lois à quatorze ans pour les mâles, & à douze pour les filles.

Le consentement mutuel des personnes qui se marient étant de l'essence du mariage, on ne doit marier que ceux qui, après avoir atteint l'âge de puberté, ont assez de connoissance & de raison pour donner un consentement réfléchi; c'est pourquoi les insensés qui n'ont aucun bon intervalle, les furieux dans le temps de leur fureur & les imbécilles, ne peuvent valablement se marier.

Ceux qui sont sourds & muets peuvent se marier, selon la décision d'Innocent III, si leur consentement peut-être exprimé par des signes certains : mais comme il est extrêmement difficile de s'assurer de la volonté & des consentemens de ces personnes dont les signes peuvent être équivoques, on ne doit leur administrer la bénédiction nuptiale qu'après qu'ils ont donné des marques infaillibles qu'ils connoissoient la nature, l'objet & l'étendue des engagemens du mariage.

Suivant le droit Romain observé dans tous les Parlemens du droit écrit, le mariage n'émancipe pas; mais dans toutes les coutumes & dans les pays de droit écrit du ressort du Parlement de Paris, le mariage opère une émancipation tacite.

Ceux qui n'ont plus leurs père & mère & qui sont encore mineurs, ne peuvent se marier sans avis de parens; le consentement de leur tuteur ou curateur ne suffit pas pour autoriser le mariage.

Pour la validité du mariage, il faut un consentement libre; c'est pourquoi le mariage ne peut subsister entre le ravisseur & la personne ravie.

On regarde comme un devoir de la part du père de marier ses filles, & de les doter selon ses moyens; les filles ne peuvent cependant contraindre leur père à le faire.

Le mariage parmi nous est quelquefois précédé de promesses de mariage, & ordinairement il l'est par des fiançailles.

Les promesses de mariage se font ou par des articles & contrats devant un Notaire, ou par des promesses sous-seing privé.

Ces promesses pour être valables,

doivent être accompagnées de plusieurs circonstances.

La première, qu'elles soient faites entre personnes ayant l'age de puberté, & qui soient capables de se marier ensemble.

La seconde, qu'elles soient par écrit, soit sous seing-privé ou devant Notaire. *L'article VII de l'ordonnance de* 1679, défend à tous Juges, même d'Église, d'en recevoir la preuve par témoins.

La troisième, qu'elles soient réciproques & faites doubles entre les parties contractantes, quand il n'y a point de minute.

La quatrième, qu'elles soient arrêtées en présence de quatre parens de l'une & l'autre des parties, quoiqu'elles soient de basse condition; car c'est la disposition de *l'article VII de l'ordonnance de* 1679, ce qui ne s'observe néanmoins que pour les mariages des mineurs.

Quand une des parties contrevient aux promesses de mariage, l'autre la peut faire appeler devant le Juge d'Église pour être condamnée à les entretenir.

Le chapitre *litteris* veut que l'on puisse contraindre par censures ecclésiastiques d'accomplir les promesses de mariage; c'est une décision de rigueur & de sévérité, fondée sur le parjure qu'encourent ceux qui contreviennent à leur foi & à leur serment; & pour obvier à ce parjure, on pensoit autrefois que c'étoit un moindre mal de contraindre au mariage; mais depuis les choses plus murement examinées, on a trouvé que ce n'étoit point un parjure de résilier des promesses de mariage; on présume qu'il y a quelque cause légitime qu'on ne veut pas déclarer; & quand il n'y auroit que le seul changement de volonté, il doit être suffisant, puisque la volonté doit être moins forcée au mariage qu'en aucune autre action; c'est pour ce sujet qu'ont été faites les décrétales *propterea* & *requisivit*, par lesquelles la liberté est laissée toute entière pour contracter mariage, quelques promesses qu'on puisse alléguer.

Autrefois dans quelques Parlemens on condamnoit celui qui avoit ravi une personne mineure à l'épouser, sinon à être pendu; mais cette jurisprudence dont on a reconnu les inconvéniens, est présentement changée, on ne condamne plus à épouser.

Il est vrai qu'en condamnant une partie en des dommages & intérêts pour l'inexécution des promesses de mariage, on met quelquefois cette alternative, *si mieux n'aime l'épouser;* mais cette alternative laisse la liberté toute entière de faire ou de ne pas faire le mariage.

Les peines apposées dans les promesses de mariage sont nulles, parcequ'elles ôtent la liberté qui doit toujours accompagner les mariages; on accorde néanmoins quelquefois des dommages & intérêts selon les circonstances; mais si l'on avoit stipulé une somme trop forte, elle seroit réduite, parceque ce seroit un moyen pour obliger d'accomplir le mariage, soit par l'impossibilité de payer le dédit, soit par la crainte d'être ruiné en le payant.

Les fiançailles sont les promesses d'un mariage futur qui se font en face de l'Église; elles sont de bienséance & d'usage, mais non pas de nécessité; elles peuvent se contracter par toutes sortes de personnes âgées du moins de sept ans, du consentement de ceux qui les ont en leur puissance.

Le contrat civil du mariage est la matière, la base, le fondement & la cause du sacrement de mariage ; c'est pourquoi il doit être parfait en soi pour être élevé à la dignité de sacrement; car Dieu n'a pas voulu sanctifier toute conjonction, mais seulement celles qui se font suivant les lois reçues dans la société civile, de manière que quand le contrat civil est nul par le défaut de consentement légitime, le sacrement n'y peut être attaché.

Le contrat ne produit jamais d'effets civils lorsqu'il n'y a point de sacrement: il arrive même quelquefois que le contrat ne produit point d'effets civils, quoique le sacrement soit parfait; savoir, lorsque le contrat n'est pas nul par le défaut de consentement légitime, mais par le défaut de quelque formalité requise par les lois civiles, qui n'est pas de l'essence du mariage suivant les lois de l'Église.

Les lois avoient défendu le mariage d'un homme de 60 ans & d'une femme de 50; mais Justinien leva cet obstacle, & il permit de se marier à tout âge.

On peut contracter mariage avec toutes les personnes à l'égard desquelles il n'y a point d'empêchemens.

Ces empêchemens sont de deux sortes; les uns empêchent seulement de contracter mariage lorsqu'il n'est pas encore célébré; les autres qu'on appelle *dirimans*, sont tels qu'ils obligent à rompre le mariage, lors même qu'il est célébré.

L'ordonnance de Blois & l'édit de 1697 enjoignent aux Curés & Vicaires de s'informer soigneusement de la qualité de ceux qui veulent se marier; & en cas qu'ils ne les connoissent pas, de s'en instruire par quatre personnes dignes de foi qui certifieront la qualité des contractans; & s'ils sont enfans de famille ou en la puissance d'autrui, il est expressément défendu aux Curés & Vicaires de passer outre à la célébration des mariages, s'il ne leur apparoît du consentement des père, mère, tuteur & curateur, sur peine d'être punis comme fauteurs du crime de rapt.

Il est aussi défendu par l'ordonnance de Blois à tous tuteurs, d'accorder ou consentir le mariage de leurs mineurs, sinon avec l'avis & consentement de leurs plus proches parens tant paternels que maternels, sur peine de punition exemplaire.

Si les parties contractantes sont majeures de 25 ans accomplis, le défaut de consentement des père & mère n'opère pas la nullité du mariage; mais les parties quoique majeures de 25 ans, sont obligées de demander par écrit le consentement de leurs pères & mères, & à leur défaut, de leurs aïeuls & aïeules, pour se mettre à couvert de l'exhérédation, & n'être pas privées des autres avantages qu'elles ont reçus de leurs pères & mères, ou qu'elles peuvent espérer en vertu de leur contrat de mariage ou de la loi.

Il suffit aux filles majeures de 25 ans, de requérir ce consentement, sans qu'elles soient obligées de l'attendre long-temps: à l'égard des garçons, ils sont obligés d'attendre ce consentement jusqu'à 30 ans, autrement ils s'exposent à l'exhérédation & à toutes les peines portées par les ordonnances.

Néanmoins quand la mère est remariée, le fils âgé de 25 ans peut lui

lui faire les sommations respectueuses.

Les enfans mineurs des père & mère qui sont sortis du Royaume sans permission & se sont retirés dans les pays étrangers, peuvent en leur absence contracter mariage, sans attendre ni demander le consentement de leurs père & mère, ou de leurs tuteurs & curateurs qui se sont retirés en pays étrangers, à condition néanmoins, de prendre le consentement ou avis de six de leurs proches parens ou alliés, tant paternels que maternels; & à défaut de parens on doit appeler des amis. Cet avis de parens doit se faire devant le Juge du lieu, le Procureur d'office présent.

La déclaration du 5 Juin 1635 défend à toutes personnes de consentir, sans la pemission du Roi, que leurs enfans ou ceux dont ils sont tuteurs ou curateurs, se marient en pays étranger, à peine des galères perpétuelles contre les hommes, de bannissement perpétuel pour les femmes, & de confiscation de leurs biens.

Suivant les ordonnances la publication des bans doit être faite par le Curé de chacune des parties contractantes, avec le consentement des père & mère, tuteur ou curateur, s'ils sont enfans de famille ou en la puissance d'autrui, & cela par trois divers jours de fêtes, avec intervalle compétent; on ne peut obtenir dispense de bans, sinon après la publication du premier, & pour cause légitime.

Quand les mineurs qui se marient demeurent dans une paroisse différente de celle de leurs père & mère, tuteurs ou curateurs, il faut publier les bans dans les deux Paroisses.

On doit tenir un fidelle registre de la publication des bans, des dispenses, des oppositions qui y surviennent, & des mains-levées qui en sont données par les parties ou prononcées en Justice.

Le défaut de publication de bans entre majeurs, n'annulle pourtant pas le mariage..

La célébration du mariage pour être valable, doit être faite publiquement en présence du propre Curé; c'est la disposition du Concile de Trente, & celle des ordonnances de nos Rois; & suivant la dernière jurisprudence il faut le concours des deux Curés.

Pour être réputé paroissien ordinaire du Curé qui fait le mariage, il faut avoir demeuré pendant un temps suffisant dans sa Paroisse; ce temps est de six mois pour ceux qui demeuroient auparavant dans une autre Paroisse de la même ville ou dans le même Diocèse, & d'un an pour ceux qui demeuroient dans un autre Diocèse.

Lorsqu'il survient des oppositions au mariage, le Curé ne peut passer outre à la célébration, à moins qu'on ne lui apporte main-levée.

Si l'opposition a pour objet le lien du Sacrement; si par exemple, l'opposant prétend qu'il y a eu des fiançailles entre lui & la personne dont il empêche le mariage, ou bien s'il prétend qu'il y a entre eux un mariage subsistant; en un mot, lorsqu'il s'agit de l'opposition formée par quelqu'un qui prétend avoir contracté ou qui veut contracter mariage; celui qui veut obtenir main-levée, doit en ce cas se pourvoir à l'Officialité.

Mais si l'opposition n'est fondée que sur des intérêts temporels, si ce sont des pères, mères, tuteurs,

curateurs ou autres personnes qui s'opposent, & que leurs oppositions ne soient pas fondées *super fœdere matrimonii*, c'est devant le Juge Royal que la demande en main-levée doit être formée.

La Cour l'a ainsi décidé d'une manière solennelle ; 1°. par un arrêt du 2 Août 1729 qui fait défenses à l'Official de Chartres, de connoître des oppositions formées aux mariages, autres que celles concernant le lien & promesse de mariage.

2°. Par un arrêt rendu en forme de réglement le 20 Février 1733, sur les conclusions de M. l'Avocat Général Gilbert, par lequel arrêt, en donnant acte d'un désistement d'appel comme d'abus, fait par une partie défaillante, la Cour, faisant droit sur les conclusions de Messieurs les Gens du Roi, a fait défenses à l'Official de Paris, & à tous autres du ressort, de connoître des oppositions formées aux mariages par de tierces personnes, & d'ordonner qu'il sera passé outre aux publications de bans ; leur enjoint en ce cas de renvoyer pardevant les Juges qui en doivent connoître, & ordonne que l'arrêt sera enregistré au Greffe de l'Officialité de Paris & autres du ressort.

Les mariages célébrés au préjudice des oppositions dont il n'y a pas de main-levée, ne sont cependant pas nuls, s'il ne subsiste d'ailleurs quelque empêchement dirimant ; mais le Curé qui passe outre est sujet à des peines très-graves. La moindre qui soit prononcée par les canons, est la suspense pendant trois ans. Les arrêts ont aussi prononcé des peines pécuniaires dans ce cas-là contre les Curés contrevenans ; les circonstances pourroient en faire infliger de plus considérables & d'un autre genre.

Ceux qui forment des oppositions sans fondement à des mariages, doivent être condamnés en des dommages & intérêts envers ceux dont ils ont empêché le mariage ; & ces dommages & intérêts peuvent être plus ou moins considérables, selon les circonstances, mais il n'appartient qu'au Juge séculier de les prononcer.

Les mariages des François peuvent bien être célébrés en France, hors la présence des Curés des parties, avec leur permission ou celle de l'ordinaire : mais ces permissions ne suffiroient pas pour la célébration des mariages en pays étrangers ; il faudroit de plus une permission expresse du Roi : voici comme s'explique sur cela une déclaration du 16 Juin 1685, enregistrée le 14 Août suivant.

Défendons à tous nos sujets, de quelque qualité & condition qu'ils soient, de consentir ou approuver à l'avenir, que leurs enfans ou ceux dont ils seront tuteurs ou curateurs, se marient en pays étrangers, soit en signant les contrats qui pourroient être faits pour lesdits mariages, pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce soit, sans notre permission expresse, à peine de galères à perpétuité, à l'égard des hommes, de bannissement perpétuel pour les femmes, & de confiscation de leurs biens ; & où ladite confiscation de biens n'auroit lieu, de 20000 livres d'amende contre les père & mère, tuteur ou curateur qui auront contrevenu.

Cette déclaration n'a pas introduit un droit nouveau ; nous voyons que par un arrêt célèbre rendu en la Grand Chambre du Parlement, le 5 Janvier 1700, sur les

conclusions de feu M. l'Avocat Général Daguesseau, depuis Chancelier, après une plaidoirie de 15 audiences, le mariage du Duc de Guise (Henri de Lorraine second du nom) avec Honorée de Berghes, Comtesse de Bossu, célébré à Bruxelles, sans permission du Roi, mais après l'observation de toutes les formalités prescrites par les lois du pays, le 16 Novembre 1641, (par conséquent bien antérieurement à la déclaration de 1685) a été déclaré nul & abusif.

La question élevée sur la validité de ce mariage, avoit été portée à Rome au Tribunal de la Rote; & un jugement rendu par défaut en ce Tribunal, le 6 Mars 1666, l'avoit déclaré légitime; mais y ayant eu appel comme d'abus au Parlement, tant du mariage que du jugement rendu par la Rote, la Cour a jugé qu'il avoit été, *mal, nullement & abusivement procédé & célébré, statué & ordonné*.

Le Prince de Berghes, héritier de la Comtesse de Bossu, soutenoit le mariage valable. Monsieur, frère du Roi, le Prince de Condé & la Duchesse de Hanovre le soutenoient nul & abusif.

Un soldat François & mineur, Prisonnier de guerre à Hanovre, y ayant été marié dans l'Église de Saint Clément, le 20 Novembre 1760, revint depuis en France & présenta sa femme à sa mère qui loin de les recevoir, appela comme d'abus de leur mariage.

Maître Courtin qui plaidoit pour les mariés, dit que la femme n'avoit pu se marier que suivant les formalités prescrites par le Concile de Trente suivi dans son pays; que ces formalités ayant été remplies, le mariage étoit incontestablement valable pour elle; qu'étant valable pour elle, il falloit qu'il le fût pour son mari, parceque le Sacrement est indivisible. Il ajouta que le soldat mineur étant prisonnier de guerre, on ne pouvoit lui opposer les lois françoises, parcequ'il n'appartenoit plus à la France, mais au vainqueur.

Maître Hochereau répondoit pour la mère, que les priviléges des soldats n'étoient relatifs qu'aux formalités des actes, mais qu'ils ne donnoient point à un militaire le pouvoir de contracter quand il en étoit incapable; que les prisonniers de guerre n'appartiennent plus aujourd'hui, comme ils appartenoient autrefois au vainqueur; que celui-ci n'avoit que le droit d'exiger une rançon de son prisonnier, lequel ne cessoit pas d'être sujet de son Prince; & qu'enfin ce seroit ouvrir la porte aux plus grands abus, que de confirmer les mariages contractés par les mineurs pendant leur captivité, *&c.*

Par arrêt rendu en la Grand-Chambre, sur les conclusions de M. Joly de Fleury, le 26 Juillet 1763, le mariage a été déclaré abusif, avec défenses aux parties de se fréquenter.

Outre les formalités dont on a déjà parlé, il faut encore la présence de quatre témoins.

Enfin c'est la bénédiction nuptiale qui donne la perfection au mariage; jusques là il n'y a ni contrat civil ni sacrement.

Les Juges d'Église sont seuls compétens pour connoître directement des causes de mariage par la voie de nullité, pour ce qui est purement spirituel & de l'essence du Sacrement.

Cependant tous Juges peuvent connoître indirectement du ma-

riage, lorsqu'ils connoissent ou du rapt par la voie criminelle, ou du contrat par la voie civile.

Lorsqu'on appelle comme d'abus de la célébration du mariage, le Parlement est le seul Tribunal qui en puisse connoître.

Le mariage une fois contracté valablement, est indissoluble parmi nous, car on ne connoît point le divorce; & quand il y a des empêchemens dirimans, on déclare que le mariage a été mal célébré; ensorte qu'à proprement parler, ce n'est pas rompre le mariage, puisqu'il n'y en a point eu de valable.

La séparation même de corps, ne rompt pas non plus le mariage.

L'engagement du mariage est ordinairement précédé d'un contrat devant Notaire, pour régler les conventions des futurs conjoints.

Ce contrat contient la reconnoissance de ce que chacun apporte en mariage, & les avantages que les futurs conjoints se font réciproquement.

Dans presque tous les pays il est d'usage que le futur époux promette à sa future épouse un douaire ou autre gain nuptial, pour lui assurer sa subsistance après la mort de son mari; autrefois les mariages se concluoient à la porte du *Moustier* ou Église; tout se faisoit sans aucun écrit, & ne subsistoit que dans la mémoire des hommes; de là tant de prétextes pour annuller les mariages & pour se séparer.

On stipuloit le douaire à la porte de l'Église, & c'est de là que vient l'usage qui s'observe présentement à l'Église, que le futur époux, avant la bénédiction nuptiale, dit à sa future: *je vous doue du douaire qui a été convenu entre vos parens & les miens*; & lui donne en signe de cet engagement, une pièce d'argent. Suivant le manuel de Beauvais, le mari dit en outre à sa femme, *je vous honore de mon corps*, &c.

Il n'est pas nécessaire que le mariage ait été consommé pour que la femme gâgne son douaire, si ce n'est dans quelques coutumes singulières qui portent expressément que la femme gâgne son douaire au coucher; comme celle de Normandie, celle de Ponthieu & quelques autres; on n'exige pourtant pas la preuve de la consommation; elle est présumée dans ce cas dès que la femme a couché avec son mari.

C'est au mari à acquitter les charges du mariage; & c'est pour lui aider à les soutenir, que les fruits lui sont donnés.

Le mariage n'étant pas encore consommé, il est résolu de plein droit quand l'une des deux parties entre dans un Monastère approuvé, & y fait profession religieuse par des vœux solemnels; auquel cas, celui qui reste dans le monde, peut se remarier après la profession de celui qui l'a abandonné.

MARIAGE CACHÉ, OU SECRET, OU DE CONSCIENCE, se dit de celui dans lequel on a observé toutes les formalités requises, mais dont les conjoints cherchent à ôter la connoissance au public en gardant entre eux un extérieur contraire à l'état du mariage, soit qu'il n'y ait pas de co-habitation publique, ou que demeurant ensemble, ils ne se fassent pas connoître pour mari & femme.

Avant la déclaration du 26 Novembre 1639, ces sortes de mariages étoient absolument nuls à tous égards, au lieu que, suivant cette déclaration, ils sont réputés valables *quoad fœdus & Sacramentum.*

Mais quand on les tient cachés

jusqu'à la mort de l'un des deux conjoints, ils ne produisent point d'effets civils ; de sorte que la veuve ne peut prétendre ni Communauté, ni douaire, ni aucun des avantages portés par son contrat de mariage : les enfans ne succèdent point à leurs père & mère.

On leur laisse néanmoins les qualités stériles de veuve & d'enfans légitimes, & on leur adjuge ordinairement une somme pour alimens ou une pension annuelle.

Les mariages cachés sont différens des mariages clandestins, en ce que ceux-ci sont faits sans formalités, & ne produisent aucun effet civil ni autre.

Mariage in extremis, se dit d'un mariage contracté par des personnes dont l'une étoit dangereusement malade de la maladie dont elle est décédée.

Ces mariages ne laissent pas d'être valables lorsqu'ils n'ont point été précédés d'un concubinage entre les mêmes personnes.

Mais lorsqu'ils ont été commencés *ab illicitis*, & que le mariage n'a été contracté que dans le temps où l'un des futurs conjoints étoit à l'extrémité ; en ce cas, ces mariages quoique valables quant à la conscience, ne produisent aucun effet civil ; les enfans peuvent cependant obtenir des alimens dans la succession de leur père.

Avant l'ordonnance de 1679, un mariage célébré *in extremis* avec une concubine dont il y avoit même des enfans, étoit valable, & les enfans légitimés par ce mariage, & capables de succéder à leurs père & mère ; mais l'article VI de cette ordonnance déclare les enfans nés de femmes que les pères ont entretenues & qu'ils épousent à l'extrémité de la vie, incapables de toutes successions, tant directes que collatérales.

Mariage de la main gauche, se dit d'une espèce particulière de mariage qui est quelquefois pratiqué en Allemagne par les Princes de ce pays ; lorsqu'ils épousent une personne de condition inférieure à la leur, ils lui donnent la main gauche au lieu de la droite. Les enfans qui proviennent d'un tel mariage sont légitimes & nobles, mais ils ne succèdent point aux états du père, à moins que l'Empire ne les réhabilite. Quelquefois le Prince épouse ensuite sa femme de la main droite, comme fit le Duc Georges-Guillaume de Lunebourg à Zell, qui épousa d'abord de la main gauche une demoiselle Françoise nommée *Éléonore de Miers* du pays d'Aunis, & ensuite il l'épousa de la main droite. De ce mariage naquit Sophie-Dorothée, mariée à son cousin Georges, Électeur d'Hanovre & Roi d'Angleterre qui se sépara d'elle.

Mariage par paroles de présent, s'est dit de celui où les parties contractantes, après s'être transportées à l'Église & présentées au Curé pour recevoir la bénédiction nuptiale, sur son refus, déclaroient l'un & l'autre, en présence des Notaires qu'ils avoient amenés à cet effet, qu'ils se prenoient pour mari & femme, dont ils requéroient les Notaires de leur donner acte.

Ces sortes de mariages se sont pratiqués long-temps en France ; il y a même d'anciens arrêts qui les ont jugés valables, notamment un arrêt du 4 Février 1576, rapporté par Theveneau dans son *commentaire sur les ordonnances*.

L'ordonnance de Blois, article

XLIV défendit à tous Notaires, sous peine de punition corporelle, de passer ou recevoir aucune promesse de mariage *par paroles de présent*.

Cependant soit qu'on interprétât différemment cette ordonnance, ou que l'on eût peine à se soumettre à cette loi, on voyoit encore quelques *mariages par paroles de présent*.

Dans les assemblées générales du Clergé, tenues en 1670 & 1675, on délibéra sur les mariages entre Catholiques & Huguenots, faits par un simple acte au Curé par lequel, sans son consentement, les deux parties lui déclarent qu'ils se prennent pour mari & femme; il fut résolu d'écrire une lettre à tous les Prélats, pour les exhorter de faire une ordonnance synodale portant excommunication contre tous ceux qui assisteroient à de pareils mariages, & que l'assemblée demanderoit un arrêt faisant défenses aux Notaires de recevoir de tels actes.

Les Évêques donnèrent en conséquence des ordonnances synodales conformes à ces délibérations, & le 5 Septembre 1680 il intervint un arrêt de réglement qui défendit à tous Notaires, à peine d'interdiction, de passer à l'avenir aucun acte par lequel les hommes & femmes déclareroient qu'ils se prennent pour maris & femmes, sur les refus qui leur seront faits par les Archevêques & Évêques, leurs Grands-Vicaires ou Curés, de leur conférer le Sacrement de mariage, à la charge par lesdits Prélats, leurs Grands Vicaires & Curés, de donner des actes par écrit qui contiendront les causes de leur refus lorsqu'ils en seront requis.

Il se présenta pourtant encore en 1687 une cause au Parlement sur un mariage contracté *par paroles de présent*, par acte du 30 Juillet 1679, fait en parlant à M. l'Évêque de Soissons. L'espèce étoit des plus favorables, en ce qu'il y avoit eu un ban publié & dispense des deux autres. La célébration du mariage n'avoit été arrêtée que par une opposition qui étoit une pure chicane, on avoit traîné la procédure en longueur pour fatiguer les parties; depuis le prétendu mariage le mari étoit mort; il y avoit un enfant. Cependant par arrêt du 29 Août 1687, il fut fait défense à la femme de prendre la qualité de veuve, & à l'enfant de prendre le titre de légitime; on leur accorda seulement des alimens.

MARIAGE PAR PROCUREUR, se dit d'une cérémonie qui se pratique pour les mariages des Souverains & Princes de leur sang, lesquels font épouser par procureur la Princesse qu'ils demandent en mariage, lorsqu'elle demeure dans un pays éloigné de celui où ils font leur séjour.

Le fondé de procuration & la future épouse vont ensemble à l'Église, où l'on fait toutes les mêmes cérémonies qu'aux mariages ordinaires. Il étoit même autrefois d'usage qu'après la cérémonie la Princesse se mettoit au lit, & qu'en présence de toute la Cour, le fondé de procuration étant armé d'un côté, mettoit une jambe bottée sur les draps de la Princesse. Cela fut ainsi pratiqué lorsque Maximilien d'Autriche, Roi des Romains, épousa par procureur Anne de Bretagne; & néanmoins au préjudice de ce mariage projeté, elle épousa depuis Charles VIII Roi de France, dont Maximilien fit grand bruit, ce qui n'eut pourtant point de suite.

Comme les sacremens ne se re-

çoivent point par procureur, ce que l'on appelle ainsi *mariage par procureur*, n'est qu'une cérémonie & une préparation au mariage qui ne rend pas le mariage accompli: tellement que la cérémonie de la bénédiction nuptiale se réitère lorsque les deux parties sont présentes en personnes, ce qui ne se feroit pas si le mariage étoit réellement parfait.

Mariage a temps, s'est dit de celui qui se contractoit pour un temps seulement. Ces sortes de mariages eurent lieu autrefois en France dans des temps de barbarie & d'ignorance. M. de Varillas trouva dans la bibliothèque du Roi parmi les manuscrits, un contrat de mariage fait dans l'Armagnac en 1297 pour sept ans, entre deux nobles qui se réservoient la liberté de le prolonger au bout de sept années s'ils s'accommodoient l'un de l'autre; & en cas qu'au terme expiré ils se séparassent, ils partageroient par moitié les enfans mâles & femelles provenus de leur mariage; & que si le nombre s'en trouvoit impair, ils tireroient au sort à qui le surnuméraire échéeroit.

Il se pratique encore dans le Tonquin, que quand un vaisseau arrive dans un port, les matelots se marient pour une saison; & pendant le temps que dure cet engagement précaire, ils trouvent, dit-on, l'exactitude la plus scrupuleuse de la part de leur épouse, soit pour la fidélité conjugale, soit dans l'arrangement économique de leurs affaires.

Mariage par échange, se dit lorsqu'un père marie sa fille dans une maison où il choisit une femme pour son fils, & qu'il subroge celle-ci à la place de sa propre fille pour lui succéder. Ces sortes de mariage sont principalement usités entre personnes de condition servile, pour obtenir plus facilement le consentement du seigneur; il en est parlé dans la coutume de Nivernois, qui porte que gens de condition servile peuvent marier leurs enfans par échange.

On appelle proverbialement, *mariage de Jean des Vignes, tant tenu tant payé*, ou simplement, *mariage de Jean des Vignes*, un commerce illicite entre deux personnes de différent sexe, sous quelque apparence de mariage. C'est ce qu'on appelle aussi *mariage en détrempe*.

Mariage, se dit aussi de la solennité des noces. *Nous sommes invités à son mariage.*

Mariage, signifie encore la dot qu'on donne à la mariée. *Sa femme eut un bon mariage.*

Dans le Duché de Bourgogne, on appelle *mariage distinct*, *divis* ou *separé*, la dot ou mariage préfix, distinct & séparé du reste du bien des père & mère qui ont doté leurs filles, au moyen duquel mariage ou dot elles sont excluses des successions directes, au lieu qu'elles n'en sont pas excluses quand le mariage n'est pas divis, comme quand leur dot ou mariage leur est donné en avancement d'hoirie & sur la succession future.

En Normandie, on appelle *mariage avenant*, la légitime des filles non mariées du vivant de leurs père & mère; leur part se règle ordinairement au tiers de la succession, & en quelque nombre qu'elles soient, elles ne peuvent jamais demander plus que le tiers; mais s'il y a plus de frères que de sœurs, en ce cas les sœurs n'auront pas le tiers,

mais partageront également avec leurs frères puînés, parceque soit en bien noble ou en roture, soit par la coutume générale ou par la coutume de Caux, jamais la part d'une fille ne peut être plus forte ni excéder la part d'un cadet puîné.

Dans la même province de Normandie, on appelle *mariage encombré*, une dot mal aliénée; c'est-à-dire, la dot de la femme aliénée par le mari sans le consentement de la femme, ou par la femme sans l'autorisation de son mari. Le bref de mariage encombré dont il est parlé dans la coutume de Normandie, *art. dxxxvij*, équipole, dit cet article, à une réintegrande pour remettre les femmes en possession de leurs biens, moins que duement aliénés durant leur mariage, ainsi qu'elles avoient lors de l'aliénation; cette action possessoire doit être intentée par elles ou leurs héritiers dans l'an de la dissolution du mariage, sauf à eux à se pourvoir après l'an & jour par voie propriétaire, c'est-à-dire, au pétitoire.

MARIAGE, se dit aussi du bien qu'un père donne à son fils en le mariant.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième moyenne, & la dernière très-brève.

MARIAMNE, l'une des plus belles & des plus illustres Princesses de son temps, épousa Hérode le grand, dont elle eut Alexandre & Aristobule. Ce roi l'aimoit éperdument. Sa beauté & sa faveur excitèrent l'envie, & ses ennemis vinrent à bout de la perdre dans l'esprit de son mari. Elle fut accusée faussement de lui avoir manqué de fidélité. Ce Prince trop crédule la fit mourir, & en conçut ensuite un repentir si vif qu'il en perdoit l'esprit dans de certains momens, jusqu'à donner ordre à ceux qui le servoient, d'aller chercher la Reine pour le venir voir & le consoler dans ses ennuis. Hérode se remaria à une Princesse nommée aussi *Mariamne*, fille de Simon, grand sacrificateur des Juifs; mais cette Princesse ayant été accusée d'avoir conspiré contre le Roi son époux, elle fut envoyée en exil.

MARIANA; nom d'une ancienne ville épiscopale de l'île de Corse. On en voit les ruines dans la partie septentrionale de l'île, à trois milles de la côte orientale, & à cinq lieues de la Bastie.

MARIANDYNIENS; (les) Anciens peuples d'Asie qui habitoient aux environs d'Héraclée, entre la Bithynie & la Paphlagonie, & donnoient le nom au golfe où tombe le fleuve Sangar. Ce furent eux qui adoptèrent les premiers, & communiquèrent le culte d'Adonis à toute l'Asie mineure.

MARIANES; (les îles) îles de l'Océan oriental, à l'extrémité de la mer du sud. Elles occupent un espace d'environ cent lieues, depuis Guan qui est la plus grande & la plus méridionale de ces îles, jusqu'à Urac qui est la plus proche du Tropique. Magellan les découvrit en 1521, & Michel Lopez de Legaspi fit la cérémonie d'en prendre possession en 1565, au nom de Philippe II, Roi d'Espagne. Enfin en 1677 les Espagnols, à la sollicitation des Jésuites, subjuguèrent réellement ces îles.

Elles étoient alors fort peuplées: on dit que Guan, Reta & Tinian qui sont les trois principales îles Mariannes, contenoient plus de cinquante mille habitans. Depuis ce temps l'île de Tinian est totalement dépeuplé, & on n'a laissé que

deux ou trois cens Indiens à Rota pour cultiver le ris néceſſaire à nourrir les habitans de Guan; en ſorte qu'il n'y a proprement que cette dernière île qu'on puiſſe dire habitée, & qui toute entière contient à peine quatre mille ames en trente lieues de circuit. On peut en croire le Lord Anſon qui y étoit en 1746.

Cependant les montagnes des îles Mariannes chargées d'arbres preſque toujours verds, & entrecoupées de ruiſſeaux qui tombent dans les plaines, rendent ce pays agréable. Les Inſulaires ſont d'une grande taille, d'une épaiſſe & forte corpulence avec un teint baſané, mais d'un brun plus clair que celui des habitans des Philippines. Ils ont la plupart des cheveux crépus, le nez & les lèvres groſſes. Les hommes ſont tout nuds & les femmes preſque entièrement. Ils ſont idolâtres, ſuperſtitieux, ſans Temples, ſans Autels, & vivent dans une indépendance abſolue.

MARIE, ſœur de Moyſe & d'Aaron, & fille d'Amram & de Jocabed, vint au monde environ dix ou douze ans avant ſon frère Moyſe, vers l'an du monde 2424, avant JÉSUS-CHRIST, 1576, avant l'ère vulgaire 1580. Elle devoit avoir dix ou douze ans lorſque Moyſe fut expoſé ſur le bord du Nil, puiſque Marie ſe trouva là & s'offrit à la fille de Pharaon pour aller chercher une nourrice à cet enfant qui étoit ſon frère. La Princeſſe ayant agréé ſes offres, Marie courut chercher ſa propre mère à qui l'on donna le jeune Moyſe pour le nourrir. On croit que Marie épouſa Hur de la Tribu de Juda; mais on ne voit pas qu'elle en ait eu des enfans. Ce Hur eſt celui qui monta avec Moyſe & Aaron ſur la montagne, & qui ſoutenoit les mains de Moyſe pendant que Joſué combattoit les Amalécites.

Marie fut éclairée des lumières de la prophétie.

On ne ſait aucune particularité de la vie de Marie juſqu'à ſa mort arrivée dans le premier mois de la quarantième année après la ſortie d'Égypte. Elle mourut au campement de Cadès, dans le déſert de Sin. Joſeph dit qu'elle fut enterrée ſomptueuſement & aux dépens du public, & que l'on fit ſon deuil pendant un mois. St. Grégoire de Nyſſe & St. Ambroiſe ont cru qu'elle avoit conſervé une virginité perpétuelle. Nous avons dit plus haut que Joſeph lui donne Hur pour mari.

MARIE, Vierge & Mère de Dieu, fille de Joachim & d'Anne de la Tribu de Juda, épouſa Joſeph de la même Tribu. L'Écriture ne nous dit rien de ſes parens, elle ne nous apprend pas même leurs noms, à moins que Héli dont parle Saint Luc, ne ſoit le même que Joachim. Tout ce qu'on dit de la naiſſance de la Vierge & de ſes parens, ne ſe trouve que dans des écrits apocryphes.

Elle étoit de la race royale de David, auſſi bien que Joſeph ſon époux; & elle étoit auſſi alliée à la race d'Aaron, puiſque Sainte Éliſabeth femme de Zacharie, étoit ſa couſine.

Marie fit de bonne heure le vœu de chaſteté, & s'engagea à une virginité perpétuelle. Les livres apocryphes diſent qu'elle fut conſacrée au Seigneur & offerte au Temple dès la plus tendre jeuneſſe; & que les Prêtres lui donnèrent pour époux Joſeph qui étoit un Saint & vénérable vieillard, que la provi-

dence déſigna à cet effet par un miracle, la verge qu'il portoit ordinairement, ayant verdi & fleuri, comme fit autrefois celle d'Aaron. Il épouſa Marie, non pour vivre avec elle dans l'uſage ordinaire du mariage & pour avoir des enfans, mais ſimplement pour être le gardien de ſa virginité. Quoique ces circonſtances ne puiſſent pas paſſer pour certaines, cependant la réſolution que Marie avoit priſe de garder ſa continence, même dans le mariage, ne peut être révoquée en doute, puiſque ſa virginité eſt atteſtée par l'Évangile, & qu'elle même parlant à l'Ange qui lui annonçoit qu'elle deviendroit mère d'un fils, lui déclare *qu'elle ne connoît point d'homme ;* c'eſt-à-dire, qu'elle vivoit en continence avec ſon mari. Auſſi Joſeph ayant apperçu ſa groſſeſſe, fut ſurpris d'étonnement & réſolut de la répudier, ſans éclat toutefois, & ſans employer les formalités ordinaires. C'eſt qu'il ſavoit la réſolution réciproque qu'ils avoient priſe l'un & l'autre de vivre en continence dans le mariage.

La Vierge étant donc fiancée, ou ſi lon veut mariée avec Joſeph, l'Ange Gabriel lui vint annoncer qu'elle deviendroit mère du *Meſſie*. Marie lui demanda comment cela ſe feroit, puiſqu'elle ne connoiſſoit point d'homme : mais l'Ange lui répondit que le Saint Eſprit deſcendroit en elle, & que la vertu du Très-Haut la couvriroit de ſon ombre ; en ſorte qu'elle concevroit ſans avoir commerce avec aucun homme.

Lorſque Marie fut ſur le point d'accoucher, on publia un Edit de Céſar Auguſte, qui ordonnoit que tous les ſujets de l'Empire allaſſent ſe faire enregiſtrer chacun dans ſa ville. Ainſi Joſeph & Marie qui étoient tous deux de la famille de David, ſe rendirent dans la ville de Bethléem, d'où leur famille étoit originaire. Or, pendant qu'ils étoient en ce lieu, le temps auquel Marie devoit accoucher s'accomplit, & elle enfanta ſon Fils premier né ; elle l'emmaillota elle-même, & le coucha dans la crèche de la maiſon ou de la caverne où ils s'étoient retirés ; car ils n'avoient pu trouver place dans l'hôtellerie publique, à cauſe de l'affluence du peuple qui ſe trouva alors à Bethléem ; ou bien, ils avoient été obligés de ſe retirer dans l'étable de l'hôtellerie, n'ayant pu trouver de lieu plus commode, à cauſe de la foule des étrangers. Les Pères grecs mettent ordinairement la naiſſance de Jésus-Christ dans une caverne. Saint Juſtin & Euſèbe la placent hors de la ville, mais à ſon voiſinage ; & Saint Jérôme dit qu'elle étoit à l'extrémité de la ville vers le midi. On croit communément que la Vierge enfanta Jésus la nuit qui ſuivit leur arrivée à Bethléem, & que ce fût le 25 de Décembre. Telle eſt la très-ancienne tradition de l'Égliſe.

Les Pères enſeignent que Jésus-Christ ſortit du ſein de ſa très-ſainte Mère, ſans rompre le ſceau de ſa virginité ; qu'elle enfanta ſans douleur, & ſans aucun ſecours de ſage-femme, parce-qu'elle avoit conçu ſans concupiſcence, & que ni elle, ni le fruit qu'elle portoit n'avoient aucune part à la malédiction prononcée contre Adam, ni contre Éve.

Dans ce même temps les Anges avertirent les Paſteurs qui étoient à la campagne près de Bethléem, &

ils vinrent pendant la nuit même trouver Joseph & Marie, & l'Enfant qui étoit couché dans la crèche, & ils lui rendirent leurs devoirs & leurs adorations. Peu de jours après, les Mages vinrent d'Orient, & apportèrent à Jésus des présens mystérieux; de l'or, de l'encens & de la myrrhe: après quoi, étant avertis par un Ange, qui leur apparut en songe, ils s'en retournèrent dans leur pays par un autre chemin que celui par où ils étoient venus. Or, le temps de la purification de Marie étant arrivé, c'est-à-dire, quarante jours après la naissance de Jésus, Marie alla à Jérusalem, pour y présenter son Fils au temple, & pour y offrir le sacrifice qui étoit porté par la loi, pour la purification d'une femme après ses couches.

Après cette cérémonie, Joseph & Marie se disposant à s'en retourner à Nazareth leur patrie, l'Ange du Seigneur apparut à Joseph, & lui dit en songe de se retirer en Egypte avec la Mère & l'Enfant, parcequ'Hérode avoit dessein de faire périr Jésus. Joseph obéit, & demeura en Egypte jusqu'à la mort d'Hérode. L'ancienne tradition des Orientaux est que la Vierge & Saint Joseph s'arrêtèrent à Hermopolis; & on montre encore entre le Caire & Héliopolis, une fontaine & un jardin de baume, dans un lieu nommé *Matara*, où l'on prétend que la Sainte Vierge s'est arrêtée, & qu'elle a lavé dans cette eau les langes de son Fils. Ce lieu est encore à présent en vénération dans l'Egypte. Après la mort d'Hérode, Joseph & Marie revinrent à Nazareth, n'osant pas aller à Bethléem, parceque cette ville étoit du Royaume d'Archelaüs, fils & successeur du grand Hérode.

Marie & Joseph alloient tous les ans à Jérusalem à la fête de Pâque, & lorsque Jésus fut âgé de douze ans, ils l'y menèrent avec eux.

Depuis ce temps l'Evangile ne parle plus de la Vierge jusqu'à l'époque des noces de Cana où elle se trouva avec Jésus-Christ qui étoit alors dans sa trente-troisième année. Elle alla ensuite à Jérusalem à la dernière Pâque qu'y fit Jésus-Christ. Elle y fut témoin de sa passion, & elle se trouva avec les Apôtres à son Ascension. Ensuite elle demeura dans la maison de saint Jean l'Évangeliste, qui prit soin d'elle comme de sa propre mère. On croit qu'il l'emmena avec lui à Éphèse, où elle mourut dans une extrême vieillesse. On a une lettre du Concile Écuménique d'Éphèse, qui prouve qu'on croyoit au ve. siècle qu'elle y étoit enterrée.

Ce sentiment n'étoit pas toutefois si universel, qu'on ne voie dans le même siècle des Auteurs qui croyoient que la Vierge étoit morte & enterrée à Jérusalem. L'Empereur Marcien & Pulchérie étant en peine de trouver le corps de la Sainte Vierge, pour le mettre dans l'Église des Blaquernes à Constantinople, s'adressèrent à Juvénal, alors Evêque de Jérusalem, qui leur dit que son tombeau étoit à Gethsemani, près de Jérusalem; & Marcien fit apporter ce tombeau à Constantinople. On ajoute que la figure du corps de la Vierge étoit gravée sur la pierre, & que ce n'étoit pas un ouvrage de la main des hommes. Depuis ce temps on a continué de montrer le tombeau de la Sainte Vierge à Gethsemani, dans une Église magnifique dédiée à son nom; & on l'y

montre encore aujourd'hui. On dit que les Apôtres étant dispersés dans les diverses parties du monde, pour travailler à la prédication de l'Évangile, tout d'un coup ils furent tous miraculeusement transportés à Jérusalem, afin qu'ils pussent assister au trépas de la Vierge. Après sa mort ils ensevelirent son corps dans la vallée de Gethsemani, où l'on entendit pendant trois jours entiers des concerts des esprits célestes. Au bout de trois jours ce concert ayant cessé, & S. Thomas qui n'avoit pas assisté à sa mort, étant arrivé à Jérusalem, & ayant souhaité de voir ce saint corps, les Apôtres ouvrirent son tombeau, mais ne l'ayant pas trouvé, ils jugèrent que Dieu l'avoit voulu honorer de l'immortalité, par une résurrection anticipée, qui précédât celle de tous les hommes à la fin des siècles. Mais on ne doit pas dissimuler que ces sortes de traditions sont très-incertaines, pour n'en rien dire de plus.

Saint Épiphane déclare qu'il ne peut pas dire si la Vierge est morte, ou si elle est demeurée immortelle; si elle a été enterrée ou non : qu'en un mot personne ne sait qu'elle a été sa fin : mais qu'il ne doute point que si elle est morte, sa mort n'ait été heureuse. Le sentiment de l'Église aujourd'hui est qu'elle est morte, mais on est partagé sur la question de savoir si elle est ressuscitée, ou si elle attend la résurrection générale à Éphèse ou à Jérusalem, ou en quelqu'autre lieu. Quant à l'âge auquel Marie est morte, & à l'année précise de sa mort, on n'a rien que de fort incertain.

On montre quelques lettres de la Vierge à saint Ignace le martyr, & de saint Ignace à la Vierge. Saint Bernard les croyoit véritables : mais à présent personne ne doute qu'elles ne soient supposées. On fait le même jugement des lettres prétendues de la Vierge à ceux de Messine & à ceux de Florence, que l'on prétend qu'elle écrivit de Jérusalem en hébreu, que S. Paul traduisit en grec, au moins celle au peuple de Messine, & que Constantin Lascaris mit en latin.

Les Juifs ennemis du Sauveur, ont débité contre la Vierge plusieurs faussetés dans leur libelle intitulé *toledos Jesu*, ou *vie de Jésus-Christ*. Ils disent que Marie étoit une coëffeuse, épouse d'un nommé *Johanan*, laquelle s'étant laissé séduire par un nommé *Pandere*, en eut un fils nommé *Josua* ou Jésus; que Pandere, ou Panthere s'étant sauvé à Babylone, Marie demeura chargée de son fils. Akiba se transporta à Nazareth pour s'instruire de la naissance de Jésus, qui dès ses plus tendres années se distinguoit à l'école : il tira de Marie qu'elle étoit coupable d'adultère. A son retour on arrêta Jésus, on le rasa & on lava sa tête avec une eau qui empêche les cheveux de croître; de là vient que ses disciples se rasent la tête. Ils veulent marquer les Prêtres & les Religieux qui portent une tonsure. Ils ajoutent qu'à la mort de Marie, on lui dressa un monument superbe avec une inscription à Jérusalem; ce qui coûta la vie à cent Chrétiens parens de Jésus, qui se signalèrent dans cette occasion. Voilà les fables que les Juifs publient contre la Vierge.

Les Mahométans au contraire, ont pour elle des sentimens d'estime & de respect, qu'on auroit peine à croire dans des gens qui sont hors de la voie de la vérité.

MARIÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Marier.

En termes de Poésie Françoise, on appelle *rimes mariées*, celles qui ne sont point séparées les unes des autres, dont les deux masculins se suivent immédiatement, & les deux féminins de même, comme on les voit dans la Henriade, dans l'Art Poétique de Despréaux, &c.

Marié, s'emploie quelquefois substantivement; & alors il ne se dit que de celui qui est tout nouvellement marié, qui vient d'être marié; & de même de celle qui vient d'être mariée. *Le marié cherche la mariée.*

On dit proverbialement & figurément de quelqu'un qui se plaint mal à propos d'une chose dont il se devroit louer, qu'*il se plaint que la mariée est trop belle.*

MARIE-GALANTE; île d'Amérique qui appartient à la France. Elle est située à dix-huit lieues au nord de la Martinique, & à trois ou quatre de la pointe des Salines de la grande terre de la Guadeloupe. Cette île est presque ronde, & peut avoir dix-huit lieues de tour; ses bords sont escarpés dans certaines parties; la terre y produit du sucre, du caffé, beaucoup de coton & quantité de maïs & de légumes. Cette île n'est pas bien pourvue de rivières; à cela près, elle est très-agréable.

Les Anglois l'avoient enlevée aux François en 1761, mais ils la rendirent en 1763, par le traité de Versailles.

MARIE-GRAILLON; substantif féminin & terme populaire qui se dit d'une femme mal propre & dégoûtante. *C'est une Marie-Graillon.*

MARIEN; adjectif masculin & terme de Mythologie. Surnom de Jupiter qui fut ainsi appelé du temple que lui bâtit Marius.

Marien, est aussi le nom d'un des cinq Royaumes qui composoient l'île Hispaniola, lorsque Christophe Colomb en fit la découverte.

MARIENBERG; ville d'Allemagne, dans la Misnie, près d'Anneberg, à dix lieues de Dresde. Elle fut bâtie en 1519 par Henri Duc de Saxe. Elle appartient à l'Electeur de Saxe, de même que les mines d'argent qui sont dans le voisinage.

MARIENBOURG; ancienne & forte ville de Pologne, dans la Prusse Royale, capitale d'un Palatinat de même nom, sur la Vistule, à six lieues, sud-est, de Dantzick, sous le 37e degré, 10 minutes de longitude, & le 54e, 6 minutes de latitude. Elle a été bâtie par les Chevaliers de l'Ordre Teutonique. Les Suédois la prirent en 1616, mais la paix la rendit aux Polonois.

Le Palatinat de Marienbourg est borné au nord par la mer Baltique, par le Frischhaff & par la Natingrie; à l'orient, par la Bartonie & la Galindie; au midi, par le cercle d'Hockerland; & à l'occident, par le Palatinat de la Pomerellie.

Marienbourg, est aussi le nom d'une petite ville de France dans le Haynault, située entre les rivières de Blanche & de Noire Eau, à deux lieues, sud, de Philippeville.

MARIEN-GROSCHEN; substantif masculin. Monnoie d'argent qui a cours dans le pays de Brunswick & de Lunebourg, & qui fait la trente-sixième partie d'un écu d'Empire, c'est-à-dire, environ deux sous monnoie de France.

MARIENSTADT; petite ville de Suède dans la Westrogothie, sur le lac Water, à soixante-cinq lieues, sud-ouest, de Stockholm.

MARIENTHAL, ou Margentheim; ville d'Allemagne, en Franconie, sur le Tauber, à six lieues, sud ouest, de Wurtzbourg. Elle appartient à l'Ordre Teutonique. L'armée du Vicomte de Turenne y fut battue en 1645.

MARIENWERDER; ville de Prusse, au cercle de Hockerland, dans la partie occidentale de la Poméranie, au confluent du Nagot & de la Liebe, entre Marienbourg & Graudens.

MARIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Matrimonio copulare.* Joindre un homme à une femme par le lien conjugal, suivant les cérémonies de l'Église. Dans ce sens il ne se dit proprement que d'un Prêtre. *C'est l'Evêque qui les a mariés.*

Marier, se dit aussi en parlant de ceux qui font ou qui procurent un mariage, soit par autorité paternelle, soit par office d'amitié. *Sa mère se propose de la marier l'année prochaine. C'est son frère qui l'a mariée.*

On dit d'une fille, qu'*elle est bonne à marier;* pour dire, qu'elle est en âge d'être mariée.

Marier, s'emploie aussi avec le pronom personnel. *Quand se marie-t-elle? Il va se marier.*

Marier, signifie figurément, allier deux choses ensemble, les joindre l'une avec l'autre. Dans ce sens il ne se dit que de certaines choses. *Marier la vigne avec l'ormeau. Marier la voix avec la basse de viole. Un adjectif qui ne se marie pas avec ce mot. Cet adverbe peut se marier avec le verbe. Marier la plume avec l'épée. Les Dieux ont marié le travail avec la gloire, & la peine avec le plaisir.*

MARIERI, ou Mariri; substantif masculin. Nom du dixième mois des Arméniens; il répond à peu près à notre mois de Juillet.

MARIES; substantif féminin pluriel. Fêtes ou réjouissances publiques qu'on faisoit autrefois à Venise, & dont on tire l'origine de ce qu'autrefois les Istriens, ennemis des Vénitiens, dans une course qu'ils firent sur les terres de ceux-ci, étant entrés dans l'Église de Castello, en enlevèrent des filles assemblées pour quelque mariage, que les Vénitiens retirèrent de leurs mains après un sanglant combat. En mémoire de cette action, qui s'étoit passée au mois de Février, les Vénitiens instituèrent dans leur ville la fête dont il s'agit. On l'y célébroit tous les ans le 2 Février, & cet usage a subsisté trois cens ans. Douze jeunes filles des plus belles, magnifiquement parées, accompagnées d'un jeune homme qui représentoit un ange, couroient par toute la ville en dansant; mais les abus qui s'introduisirent dans cette cérémonie, la firent supprimer. On en conserva seulement quelques traces dans la procession que le Doge & les Sénateurs font tous les ans à pareil jour, en se rendant en troupe à l'Église de Notre-Dame.

MARIES; (les trois) bourg de France en Provence, à l'extrémité méridionale de l'île de Camargue, près de l'embouchure du petit Rhône dans la Méditerranée.

MARIE STUART, fille de Jacques V & de Marie de Lorraine, hérita du trône d'Écosse huit jours après sa naissance en 1541. Henri VIII, Roi d'Angleterre, voulut la marier avec le Prince Edouard son fils, afin de réunir les deux Royaumes. Mais ce mariage n'ayant pas eu lieu, elle épousa en 1558 François, Dauphin de France, fils & successeur de

Henri II. Ce Monarque étant mort en 1560, elle repassa en Écosse, & se maria en secondes nôces à Henri Stuart son cousin. Marie étoit une Princesse d'un cœur foible, né malheusement pour l'amour, & cette foiblesse causa toutes ses infortunes. Un musicien Italien nommé *David Rizzo*, fut trop avant dans ses bonnes grâces. Henri qui n'avoit que le nom de Roi, méprisé de son épouse, aigri & jaloux, entre par un escalier dérobé, suivi de quelques hommes armés, dans la chambre où sa femme soupoit avec son amant & une de ses favorites. On renverse la table, on tue Rizzo aux yeux de la Reine, enceinte alors de cinq mois, & qui se mit en vain au-devant de lui. Un second amant succéda à ce musicien; ce fut le Comte de Bothuel. Ces nouvelles amours produisirent la mort du Roi, assassiné à Edimbourg dans une maison isolée que les meurtriers firent sauter par une mine. Marie épouse alors son amant, regardé universellement comme l'auteur de la mort de son époux. Cette union malheureuse souleva l'Écosse contre elle. Abandonnée de son armée, elle fut obligée de se rendre aux Confédérés & de céder la couronne à son fils. On lui permit de nommer un Régent, & elle choisit le Comte de Murray, son frère, qui ne l'en accabla pas moins de reproches & d'injures. L'humeur impérieuse du Régent procura à la Reine un parti; elle se sauva de prison, leva six mille hommes, mais elle fut vaincue & obligée de chercher un asile en Angleterre, où elle ne trouva qu'une prison, & enfin la mort, après dix-huit ans de misere & de captivité. Elisabeth la fit d'abord recevoir avec honneur dans Carlile, mais elle lui fit dire, qu'étant accusée par la voix publique du meurtre de son époux, elle devoit s'en justifier. On nomma des Commissaires, & on la retint prisonnière à Teutbury, pour instruire cet important procès. Le grand malheur de la Reine Marie, fut d'avoir des amis dans sa disgrace: il se formoit tous les jours des complots contre la Reine d'Angleterre, dans le dessein de rétablir celle d'Écosse. Quelques Prêtres Anglois conseillèrent à l'un de leurs compatriotes nommé *Savago*, d'assassiner Elisabeth. Celui que l'on vouloit charger de cette affreuse entreprise, étoit un de ces Fanatiques à qui une fausse religion fait regarder les plus grands crimes comme des œuvres méritoires. Quelques autres scélérats entrèrent dans le complot; & on découvrit qu'ils écrivoient à Marie Stuart, & qu'ils en recevoient des réponses; leur procès fut instruit sur le champ, & il y en eut quatorze condamnés à mort. Après l'exécution de cette Sentence, la Reine Elisabeth fit juger Marie, son égale, comme si elle avoit été sa sujette. Quarante-deux membres du Parlement, & cinq Juges du Royaume allèrent l'interroger dans la prison à Forteringhei; elle protesta, mais elle répondit: jamais jugement ne fut plus incompétent, & jamais procédure ne fut plus irrégulière. On lui représenta de simples copies de ses lettres, & jamais les originaux; on fit valoir contre elle les témoignages de ses Secrétaires, & on ne les lui confronta point; on prétendit la convaincre sur la déposition de trois Con[illegible]és qu'on avoit fait mourir, dont on auroit pu différer la mort pour les examiner avec elle; enfin

quand on auroit procédé avec les formalités que l'équité exige pour le moindre des hommes, quand on auroit prouvé que Marie cherchoit partout des secours & des vengeurs, on ne pouvoit la déclarer criminelle. Elisabeth n'avoit d'autre Juridiction sur elle que celle du puissant sur le foible & sur le malheureux. Mais sa politique cruelle exigeoit le sacrifice de cette illustre victime. Elle fut condamnée à la mort, & elle la reçut avec un courage dont les plus grands hommes ne sont pas toujours capables. Quand il fallut quitter ses habits, elle ne voulut point que le bourreau fît cette fonction, disant qu'elle n'étoit point accoutumée à se faire servir par de pareils gentilshommes. Après avoir fait quelques prières, elle eut la tête tranchée le 8 Février 1587, à 42 ans. La tête ne fut séparée du corps qu'au second coup, & le bourreau montra cette tête qui avoit portée deux couronnes, aux quatre coins de l'échafaud comme celle d'un scélérat. Telle fut la fin tragique de la plus belle, mais non pas de la plus vertueuse Princesse de l'Europe. Reine de France par son mariage avec François II, Reine d'Écosse par sa naissance, elle passa près de la moitié de sa vie dans les chaînes, & mourut d'une mort infâme. Son attachement à la religion catholique & ses droits sur l'Angleterre, firent une partie de ses crimes. Sa beauté, ses talens, la protection dont elle honora les lettres, le succès avec lequel elle les cultiva, sa fermeté dans les derniers instans, son attachement à la religion de ses pères, ont fermé les yeux sur ses foiblesses, & l'on ne se souvient plus que de ses malheurs.

MARIGALANTE; *voyez* MARIE-GALANTE.

MARIGNAC; bourg de France en Saintonge, à cinq lieues, sud-est, de Saintes.

MARIGNAN; village d'Italie, remarquable par la victoire que François premier y remporta sur le Duc de Milan & les Suisses en 1515. Il est situé à une poste de Milan, sur la route de Parme.

MARIGNY; nom de deux bourgs de France : l'un est situé dans le Nivernois, sur la rivière d'Yonne, à cinq lieues, sud-sud-ouest, de Vezelay; l'autre est en Normandie, à quatre lieues, est-nord-est, de Coutances.

MARIKINA; substantif masculin. Espèce de sagoin, qu'on appelle vulgairement *petit singe lion*, à cause d'une sorte de crinière qu'il porte autour de la face, & qu'il a un petit flocon de poils qui termine sa queue. Il a le poil touffu, long, soyeux & lustré; la tête ronde, la face brune, les yeux roux, les oreilles rondes, nues & cachées sous les longs poils qui environnent sa face; ces poils sont d'un roux vif, ceux du corps & de la queue sont d'un jaune très-pâle & presque blanc : cet animal a les mêmes manières, la même vivacité & les mêmes inclinations que les autres sagoins, & il paroît être d'un tempérament un peu plus robuste.

MARILAND; Province de l'Amérique septentrionale, bornée au sud par la Virginie, à l'orient par l'Océan atlantique, au nord par la nouvelle Angleterre & la nouvelle Yorck, & à l'occident par la rivière de Patowmeck.

Les terres y sont très-fertiles: on y cultive beaucoup de tabac qui est d'un grand débit en Europe On

y trouve les mêmes animaux, oiseaux, poissons, fruits, plantes, racines & gommes que dans la Virginie.

Les naturels du pays ont le teint basané, les cheveux noirs, plats & pendans. Ils sont partagés en tribus, indépendantes les unes des autres. Ce que les Anglois possédent est divisé en dix cantons; & comme ils ont accordé la liberté de religion à tous les Chrétiens qui voudroient s'aller établir à Mariland, ils ont fait en peu de temps de nombreuses recrues, & des commencemens de villes avantageusement situées pour le commerce. On nomme *Sainte-Marie*, le lieu le plus considérable & la résidence du Gouverneur.

MARIN, INE; adjectif. *Marinus.* Qui est de mer. *On représente le char de Neptune attelé de chevaux marins. Du sel marin. Une conque marine.*

On appelle les Dieux de la mer, *les Dieux marins.*

MARIN, signifie aussi qui sert à l'usage de la navigation sur la mer. *Une carre marine.*

En termes d'Architecture, on appelle *colonne marine*, une colonne qui est taillée de glaçons ou de coquillages, par bandes en bossages, ou continus sur la longueur de son fût, ou bien par trônçons en manière de manchons.

On appelle *trompette marine*, un instrument de musique à une seule corde, & dont on joue avec un archet. *Jouer de la trompette marine.*

On appelle *aigue marine*, une espèce de pierre précieuse tendre & de couleur à peu près de l'eau de la mer. *Voyez* BÉRIL.

On dit, qu'*un homme a le pied marin;* pour dire, qu'il est accoutumé à être sur mer, qu'il a le pied ferme en marchant sur les ponts, sur le tillac d'un vaisseau.

MARIN, s'emploie aussi substantivement pour désigner un Officier de marine. *Il soupa avec un marin qui arrivoit du Canada.*

MARINADE; substantif féminin. Friture de viande marinée. *Une volaille en marinade.*

MARINAI; montagne de la Turquie d'Europe, qui s'étend entre la Bulgarie, la Servie & l'Albanie. Le Drin & la Morave y ont leurs sources.

MARINE; substantif féminin. *Res Nautica.* Ce qui concerne la navigation sur mer. *Il ne manque à la perfection de la marine qu'un moyen sûr pour connoître la longitude.* Voyez HISTIODROMIE.

MARINE, se dit aussi de tout le corps des Officiers, troupes & matelots destinés au service de mer. Et dans ce sens on comprend même les vaisseaux de guerre, & tout ce qui fait la puissance navale d'une nation.

Clovis & ses premiers successeurs régnèrent à la tête de leurs armées, toujours occupés d'étendre & de soutenir leurs conquêtes contre les Romains & leurs autres voisins, jaloux de cette nouvelle puissance. Ils négligèrent la *marine*, parce-qu'elle étoit inutile à leurs projets. S'il se faisoit alors quelque commerce, ce n'étoit que de cap en cap, d'anse en anse, & cela encore avec de très petits & très-foibles vaisseaux: de sorte que la marine de ce temps-là ne mérite aucune attention.

Au commencement de la seconde race, la France fut inquiétée sur l'Océan par les courses des Anglois & des Danois, & sur la Méditerranée par celles des Sarrasins qui exerçoient mille barbaries, &

laissoient partout des traces de leur férocité. Tant de désordres qui renaissoient chaque jour, engagèrent Charlemagne à prendre des mesures pour en défendre ses peuples. Ce Prince encore plus grand par ses vues supérieures que par ses conquêtes, fit des réglemens très-étendus sur la marine, se fit rendre compte de l'état où se trouvoient les ports du royaume, ordonna qu'on nettoyât les anciens, & qu'on en ouvrit de nouveaux. Il s'attacha à force de bienfaits tout ce qu'il put trouver de gens expérimentés sur mer, & il se servit de leur ministère pour bâtir un grand nombre de vaisseaux qui devoient être en tout temps équipés & armés. Cet établissement lui paroissant nécessaire & propre à influer sur le repos & la dignité de l'État, il n'épargna ni soins ni dépenses pour le soutenir, & ne dédaigna pas de faire lui-même les fonctions d'Amiral.

Il fixa le principal établissement de sa marine à Boulogne, & y releva l'ancien phare que le temps avoit détruit. Pour ménager une espèce de communication sur toutes les côtes de son Royaume, il fit bâtir de distance en distance de petites tours, où il y avoit la nuit des sentinelles qui se répondoient les unes aux autres. Ces sentinelles étoient détachées des corps de garde qui défendoient l'approche des côtes, & veilloient aux descentes que les étrangers se proposoient souvent d'y faire.

Un autre dessein avantageux à la marine que forma Charlemagne devenu Empereur, ce fut de joindre le Danube au Rhin, & de pratiquer ainsi un passage de l'Océan à la mer Noire. Il employa à cet ouvrage plusieurs architectes & plusieurs ingénieurs qui sondèrent le terrein, & tracèrent un canal, dont on assure qu'il se voyoit encore quelques vestiges au commencement du dernier siècle.

Ce Prince laissa un fils qui ne connut ni ce qu'il pouvoit ni ce qu'il devoit faire. Ses autres successeurs n'eurent ni plus de talens ni plus d'élévation d'esprit, ni plus de bonheur à la guerre. Tout languissoit, tout se ruinoit entre leurs mains. Les travaux que Charlemagne n'avoit pu qu'ébaucher, s'interrompirent & restèrent imparfaits : les courses des barbares recommencèrent; enhardis par notre indolence, ils nous attaquèrent de toutes parts. Nos foibles Rois multiplièrent alors les ordonnances pour recommander la garde des côtes, mais rien n'étoit exécuté. On faisoit des réglemens utiles & personne n'obéissoit.

Dans cette décadence la marine fut enfin tout à fait oubliée en France ; on ne recommença d'y songer que lorsque sous la troisième race, l'ardeur des croisades s'étant emparée des esprits, on reconnut qu'elle étoit absolument nécessaire pour ces pieuses expéditions. Mais faute de l'avoir soutenue antérieurement, on fut obligé de recourir aux Vénitiens, aux Génois & aux Castillans, & d'en emprunter à grand prix des vaisseaux. Le nombre considérable de personnes de distinction qui passoient les mers, le train & les équipages dont elles avoient besoin, tirèrent un peu nos Rois de l'assoupissement où ils étoient sur la marine.

On construisit alors par leurs ordres quelques navires à Marseille, on en rassembla d'autres sur les côtes de Provence & de Languedoc ;

on se servit même pour cela de manières dures & violentes, en ôtant aux particuliers les bâtimens qui leur appartenoient, & en suspendant tout commerce. Mais des armemens faits ainsi sans choix & sans précautions, ne pouvoient guère avoir de succès. Le hasard seul décidoit du nombre des vaisseaux, de la manière de les agréer & de la route qu'il falloit tenir : de là vinrent tant de relâches inutiles, tant de projets avortés, tant de naufrages.

Aux croisades sucédèrent les longues querelles des François avec les Anglois, causées par le second mariage d'Éléonore de Guyenne que le Roi d'Angleterre épousa après qu'elle eût été répudiée par Louis le jeune. De ce mariage suivit bientôt la guerre la plus sanglante que les François & les Anglois aient jamais essuyée : comme ils s'attaquoient les uns les autres sans ménagemens, & cherchoient toutes les occasions de se nuire, il y eut entre eux plusieurs combats de mer qui furent une école où ils devinrent habiles & expérimentés.

Louis le jeune dont la mauvaise politique fut la source de ces dissensions, comprit combien la marine lui étoit nécessaire, & travailla à la renouveler sur le plan que Charlemagne en avoit tracé ; mais les malheurs dont son règne fut accablé, & plus encore son inconstance naturelle ne lui permirent pas d'y mettre la dernière main. Il la laissa très-foible à ses successeurs qui ne purent ou ne surent pas la rendre plus puissante. Charles V dit le *Sage*, persuadé que pour arrêter les efforts des Anglois, il falloit être plus puissant qu'eux sur mer, mit tout en œuvre pour soutenir une flotte, & il fut secondé dans ces vues par Jean de Vienne, Seigneur de Coucy qui exerçoit la charge d'Amiral. Mais alors l'art de la navigation étoit pour nous dans son enfance : la fabrique & la manœuvre des vaisseaux étoient bien loin de la perfection dont on s'est approché pendant le dernier règne, & à laquelle on parviendra sans doute de nos jours.

L'envie de s'emparer des richesses d'Italie, jointe à des conseils peu prudens, engagea Charles VIII, Louis XII & François I, à faire valoir leurs prétentions sur le Duché de Milan & le Royaume de Naples. Dans ces guerres ils remarquèrent qu'il leur étoit d'une nécessité indispensable d'avoir des vaisseaux ; & comme ils en manquoient, ils eurent recours à la République de Gênes, & ils prirent encore d'autorité les navires qui servoient aux Marchands de Provence & de Biscaye. Il n'y avoit alors dans le Royaume aucun Arsenal de marine. Louis XII obligea les principales villes de son Royaume à lui fournir une flotte & à l'entretenir en temps de guerre. Paris fut compris dans cette taxe pour un bâtiment de huit cens tonneaux, ce qui mit toute la ville en alarmes ; en sorte que le Prévôt des Marchands & les Échevins en portèrent au Roi des plaintes si touchantes, qu'ils obtinrent de ne fournir qu'un bâtiment de quatre cens tonneaux.

Il y a apparence qu'on auroit dès-lors travaillé sérieusement à établir une marine, sans les troubles qui survinrent, d'autant plus que ce fut vers ce temps que se fit la découverte du nouveau monde, à

laquelle il n'étoit pas possible d'avoir part sans vaisseaux. Malgré ce nouveau motif de plus, notre marine sembla destinée à une langueur éternelle jusqu'au règne de Louis XIII.

Alors le génie actif & fécond du Cardinal de Richelieu, sut la tirer de son anéantissement; la charge de Grand-Maître, Chef & Sur-Intendant général de la navigation & du commerce de France dont ce Ministre fut pourvu, lui procura les moyens d'exécuter tout ce qu'il crut utile à ses vues sur cet objet. Surtout il s'attacha à rassembler des bois de construction, à bâtir des magasins & à acheter un grand nombre de vaisseaux, & par là il nous mit en état, suivant le dessein qu'il avoit formé, de disputer aux Anglois un Empire qu'ils commençoient à usurper.

Sous le long & brillant règne de Louis XIV, le pavillon François fut respecté dans toutes les parties du monde connu. Aujourd'hui la rivalité & l'ambition de nos voisins, doivent nous faire appercevoir la nécessité d'étendre notre marine, du besoin que nous avons de cette partie de nos forces, & de la facilité que nous aurions à les rendre supérieures. En effet qui pourroit avec autant de fondement que nous, prétendre à l'Empire des mers? La bonté & la commodité de nos ports sur l'Océan & sur la Méditerranée, la sûreté de nos côtes qui se défendent presque d'elles mêmes, l'abondance des matériaux propres à la marine, que nous trouvons chez nous, nos ressources infinies en tout genre, le nombre inépuisable d'hommes qui brûlent de se signaler, l'ordre & la police qu'on peut introduire si aisément dans cette partie de l'administration; tout en un mot semble nous inviter à tirer cet avantage de notre situation.

Le service de la marine est d'un détail considérable. M. le Duc de Penthièvre, Grand Amiral de France, a le commandement général des troupes sur mer. Auprès de l'Amiral réside toujours le Sécrétaire Général de la marine. Il y a deux vice-Amiraux : le premier commande sous l'autorité & en l'absence de l'Amiral dans tous les ports & dans l'étendue de la mer Océane; le second a le même commandement sur la mer Méditerranée.

Il y a des Lieutenans-Généraux des armées navales du Roi, qui commandent suivant leur ancienneté, en l'absence du vice-Amiral, dans les ports de leur département; des Chefs d'escadre qui commandent en l'absence des Lieutenans-Généraux; après les Chefs d'escadres sont les Capitaines de vaisseaux qui roulent avec les Colonels lorsqu'ils servent sur terre. Outre ces Officiers il y a des Capitaines d'artillerie, des Capitaines de brulots, des Enseignes de vaisseau, des Sous-Lieutenans de frégates, des Capitaines de flûtes & des Aides d'artillerie. Le nombre de tous ces Officiers n'est pas fixé : le Roi, quand il le juge à propos, les augmente. Plusieurs Officiers Généraux de la marine, sont parvenus au bâton de Maréchal de France.

Les Officiers de la marine, pour ce qui concerne la justice, police & finances, sont sept Intendans qui ont chacun leur département; les Commissaires Généraux sont au nombre de six, & les Commissaires ordinaires environ au nombre de soixante. Il y a de plus deux

petits Commissaires. Les autres Officiers sont les Garde magasins, les Commis principaux des classes, les Commis ordinaires des classes & les Écrivains. Il y a trois Contrôleurs Généraux de la marine, des Galères & des fortifications des places maritimes ; six Capitaines de port, un à chaque arsénal pour les vaisseaux, & un au Port-Louis.

Le Roi entretient des compagnies franches d'infanterie dans la marine, commandées par des Lieutenans de vaisseau qui en sont Capitaines, & par des Enseignes qui en sont Lieutenans. Les Trésoriers Généraux de la marine sont au nombre de deux. En *1686* Louis XIV établit à Brest, à Rochefort & à Toulon, des Communautés pour l'instruction de vingt Prêtres séculiers destinés à servir d'Aumoniers sur les vaisseaux. Dans ces mêmes ports il y a des Compagnies de Gardes marines, tous gentilshommes commandés par des Capitaines de vaisseau.

L'Amiral a aussi une Compagnie nommée la *Compagnie des Gentilshommes*, Gardes du pavillon amiral. Les fonctions de ces Gardes sont de servir dans les ports & sur mer, près de la personne de l'Amiral de France. Ils sont au nombre de cinq cens ou environ, commandés par des Officiers qui sont en même temps Officiers de vaisseaux. La Compagnie des Gardes du pavillon est partagée en deux détachemens égaux dont l'un est à Toulon & l'autre à Brest.

L'uniforme de cette Compagnie est habit bleu, paremens, veste, culotte & bas rouges, avec un bordé d'or aux manches en bottes & aux poches en travers, boutons de cuivre doré, chapeau bordé d'or, plumet blanc & cocarde blanche.

Les Gardes de la marine forment trois Compagnies, dont une dans chacun des trois grands ports, Toulon, Brest & Rochefort. Leur uniforme est habit bleu, paremens, veste, culotte & bas rouges, manches coupées, poches en travers, boutons de cuivre doré, chapeau bordé d'or, plumet blanc & cocarde blanche.

Ces deux corps de jeunes Gentilshommes sont la pépinière des Officiers de la Marine. Leur devoir, soit à la mer soit à terre, est de s'instruire. Ils vont pour cet effet aux salles tous les jours, deux heures le matin & autant le soir. Là leurs Officiers leur apprennent l'exercice du fusil, & les mouvemens de la tactique militaire : ils y trouvent des maîtres de mathématiques, de manœuvre, de construction, de canonage, de dessein, d'armes & de danse, & surtout on s'attache à former leurs mœurs.

Il y a plus de cent compagnies franches de la marine, de cent hommes chacune, commandées par un Capitaine pris parmi les Lieutenans de vaisseaux, & par deux Lieutenans pris parmi les Enseignes : ces troupes sont casernées à Brest & à Rochefort. Leur uniforme est habit & paremens blancs, doublure bleue, petit collet blanc boutonné, boutons de cuivre plats, manches en bottes, pattes en travers, veste, culotte & bas bleus, chapeau bordé d'or, cocarde noire. Les Capitaines d'armes ont les manches & les poches bordées d'or fin avec des brandebourgs sur les manches ; les sergens sont de même sans brandebourgs.

MARINE, signifie aussi plage, côte

de mer. *Se promener sur la marine.*

En termes de Peinture, on appelle *marines*, les tableaux qui représentent des vûes de mer, des combats, des tempêtes, des vaisseaux & autres sujets marins. Le Lorrain, si grand maître dans les paysages, a fait aussi des merveilles dans ses marines. Salvator Rosa, peintre & graveur napolitain, s'est distingué dans ses combats de mer, comme dans ses sujets de caprices. Adrien Van-der-Kabel a montré beaucoup de talens dans ses peintures marines; c'est dommage qu'il se soit servi de mauvaises couleurs, que le temps a entièrement effacées. Corneille Vroom & Backysen ses compatriotes, lui sont supérieurs à tous égards; mais les Vander-Velde, sur tout le fils Guillaume, ont fait des merveilles. Ce sont les peintres de marines qui méritent la palme. sur tous leurs concurrens. Les Artistes d'Angleterre excellent aujourd'hui en ce genre.

Marine, signifie encore le goût, l'odeur de la mer. *Cela sent la marine. Cet oiseau a un goût de marine.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

MARINÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Mariner.

Quand de certaines marchandises, comme du thé, du café, du cacao, de la cochenille, *&c.* ont été altérées & gâtées, pour avoir été trop long-temps sur mer, on dit, qu'*elles sont marinées.*

Mariné, en termes de l'Art Héraldique, se dit des lions & autres animaux qui ont une queue de poisson comme les Syrènes.

Imhof, en Allemagne, de gueules au lion mariné d'or.

MARINER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Faire cuire du poisson & l'assaisonner en telle sorte qu'il puisse se conserver très-long-temps. *Mariner du thon, des anguilles.*

Mariner, se dit aussi de l'assaisonnement qu'on fait à de certaines viandes pour les rendre mangeables sur le champ. *Mariner une volaille.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

MARINGOUIN; substantif masculin. Sorte de moucheron fort incommode qui se trouve dans les îles de l'Amérique: c'est un insecte fort approchant de celui qu'on nomme *cousin* en France: il pique fort cruellement après le soleil couché & avant le soleil levant. Dès qu'il se trouve quelque partie du corps découverte, il ajuste son petit bec sur un des pores de la peau, & aussi-tôt qu'il a rencontré la veine, il serre ses aîles, roidit ses jarets, suce le sang & s'en remplit au point de ne pouvoir voler ensuite que difficilement. Les Maringouins s'annoncent par un bourdonnement qui cause toujours de l'inquiétude.

MARINGUES; petite ville de France en Auvergne sur l'Allier, à quatre lieues, est, de Riom.

MARINIER; substantif masculin. Celui qui sert à la conduite de quelque petit bâtiment sur les grandes rivières. *Une troupe de Mariniers.*

On appelle *Officiers mariniers*, tous les bas-Officiers qui servent à la manœuvre d'un vaisseau.

MARINO; petite ville d'Italie qui appartient à la maison Colonne & qui est située à une lieue de Frescati.

MARINO, (San) ou Saint Marin; ville située dans la Romagne, qui

tre lieues au sud-est de Rimini ; c'est le Siége d'une République d'environ 5000 habitans, dont le territoire n'a que deux lieues de diamètre, & se réduit presque à la montagne sur laquelle la ville est placée.

Le premier fondateur de cette ville fut Saint Marin, qui étoit un maçon de Dalmatie. Il travailla pendant trente ans aux réparations de Rimini, après quoi il se retira sur le sommet de cette montagne pour vivre en hermite; les austérités qu'il y pratiquoit, la sainteté de sa vie, les miracles qu'on lui attribua, le rendirent si célèbre, qu'une Princesse du pays lui donna la montagne en toute propriété, & qu'une foule de peuple vint y habiter sous sa conduite; le Saint y forma une république qui conserva le nom de *San Marino :* il n'y en a jamais eu dont l'origine ait été aussi respectable; celle de Rome avoit commencé par un asyle de brigands; celle-ci fut formée par la piété & la religion. Il n'y en a point non plus qui ait duré plus long-temps; car elle compte déjà plus de 1300 ans, tandis que tous les états de l'Italie ont éprouvé dans cet intervalle une multitude de révolutions. On trouve Saint-Marin comprise avec les autres villes de la Romagne dans la donation que Pépin le Bref fit au Pape Étienne III l'an 755 ; mais il paroît que cela ne changea en rien l'état de cette République. On ne voit rien de remarquable dans l'histoire de Saint Marin, si ce n'est une guerre dans laquelle cette République secourut le Pape Pie II contre Malatesta de Rimini, & deux acquisitions qu'elle fit l'an 1100 & l'an 1170 de deux châteaux voisins. Le Pape Pie II en donna quatre autres en reconnoissance du secours qu'il en avoit reçu ; ce fut là l'époque la plus florissante de ce petit état ; sa domination s'étendoit alors jusques à la moitié de la montagne voisine, mais actuellement elle est réduite à ses anciennes limites. Il n'y a dans tout l'État que trois châteaux, trois couvens & cinq églises.

La ville est située sur une montagne haute & escarpée, dont le sommet se cache dans les nues, & où l'on est souvent dans la neige, lors même qu'il fait chaud dans tous les environs. On dit qu'il n'y a aucune fontaine dans l'État de Saint-Marin ; on reçoit dans des citernes la pluie & la neige qui tombent sur la montagne. Le vin qui croît sur le rocher est excellent. Les caves y sont d'une fraîcheur admirable ; on y pratique ordinairement des ouvertures qui répondent à l'intérieur du creux de la montagne, d'où il sort une vapeur qui est si fraîche, qu'à peine peut-on la supporter en été.

Il n'y a qu'un chemin pour arriver & il est défendu sous les plus grandes peines de chercher à entrer dans la ville par un autre côté : quoiqu'il n'y ait jamais de guerre, les sujets de la République sont tous aguerris, & on les exerce de très-bonne heure pour qu'ils soient prêts à prendre les armes au premier signal ; & il paroît que ce peuple vendroit cher sa liberté, s'il étoit jamais attaqué.

Le pouvoir souverain réside dans un conseil général appelé *Arengo*, où chaque maison a un représentant; mais comme ce conseil général seroit trop nombreux pour les délibérations ordinaires, il y a un conseil de quarante personnes appelé cepen-

dant le conseil des soixante, qui exerce l'autorité de la République dans les affaires ordinaires. On n'assemble l'*Arengo* que dans les cas extraordinaires : alors si quelqu'un manquoit à s'y rendre, il seroit condamné à une amende.

Le petit conseil est tiré moitié des familles nobles, & moitié des familles plébéïennes, au contraire des trois autres Républiques d'Italie qui sont purement aristocratiques : tout s'y règle par scrutin, & le conseil nomme les Officiers de la République.

Aucun jugement ne passe, à moins qu'il n'y ait les deux tiers des voix; il n'y a jamais dans ce conseil deux personnes de la même famille; on n'y est point admis avant vingt-cinq ans, & l'on n'y entre que par élection.

Le conseil des soixante choisit tous les six mois deux Officiers appelés *Capitanei*, qui sont à peu près comme étoient les Consuls de Rome; on ne les continue jamais deux fois de suite, mais ils peuvent être élus de nouveau quelque temps après qu'ils sont sortis de charge, & il y en a qui l'ont été six ou sept fois.

Le troisième Officier de la République est le Commissaire qui juge les causes civiles & criminelles, conjointement avec les Capitaines; il est toujours étranger, & il n'est en place que pendant trois ans.

On a soin de prendre un homme d'une intégrité reconnue, & qui soit Docteur en droit.

La quatrième personne de l'État est le Médecin qui doit être aussi un étranger, & qui est entretenu aux frais de la république; il est obligé d'avoir un cheval pour faire ses visites; il doit avoir au moins trente-cinq ans, être Docteur en Médecine, & on le choisit tous les trois ans, de peur que la République n'eût à souffrir trop long-temps par l'erreur d'un mauvais choix.

Le Maître d'école est encore une personne distinguée dans la République, & M. Addisson assure qu'en général on lui avoit paru assez instruit dans ce pays là.

Les lois de Saint-Marin forment un volume in-folio, imprimé à Rimini, qui a pour titre : *Statuta illustrissimæ Reipublicæ Sancti Marini.* Dans le chapitre des Ministres de la République, il est dit que quand elle sera obligée d'envoyer quelqu'un en pays étranger, on lui passera 24 sous par jour aux dépens de l'État.

Ce peuple passe pour être assez vertueux, & très-attaché à la justice; il est plus heureux, dit M. Addisson, dans les rochers & les neiges de Saint-Marin, que les autres peuples dans les vallées fertiles & délicieuses de l'Italie : rien ne prouve mieux les avantages de la liberté, & l'aversion naturelle des hommes pour le gouvernement arbitraire, que de voir cette montagne couverte d'habitans & la campagne de Rome dépeuplée.

MARJOLAINE; substantif féminin. *Majorana.* Plante ligneuse dont on distingue deux espèces principales; la *vulgaire* & celle qui est à *petites feuilles.*

La *marjolaine vulgaire* a des racines menues & fibrées. Ses tiges ou rejetons sont hauts de près d'un pied, ligneux, rameux, menus, un peu velus & rougeâtres; il naît à l'entour des feuilles opposées, petites, lanugineuses, d'une saveur & d'une odeur pénétrante, mais agréable. Les fleurs qui croissent aux sommités, forment des épis composés de

quatre rangs de feuilles velues : à ces fleurs succèdent des semences menues, arrondies, rouflâtres, & fort aromatiques. Cette plante vient dans les pays chauds de la France : on la cultive dans nos jardins.

La *marjolaine à petites feuilles*, ne diffère de la précédente que par ses feuilles, qui sont plus petites & plus odorantes : c'est l'espèce de marjolaine que l'on cultive par préférence dans les jardins, sous le nom de *marjolaine gentille*.

Les feuilles & les sommités fleuries de ces plantes, l'eau aromatique, & l'huile essentielle qu'on en retire par la distillation, sont d'usage en médecine.

La marjolaine a toutes les propriétés communes aux plantes aromatiques de la classe des labiées de Tournefort; elle est stomachique, cordiale, diaphorétique, emménagogue, nervine, tonique, apéritive, béchique, *&c.*

Celle-ci a été particulièrement recommandée dans l'enchiffrenement & dans la perte de l'odorat. Artman prétend que cette plante a une vertu secrette contre cette dernière maladie. On a vanté encore la poudre des feuilles de marjolaine comme un excellent sternutatoire. On a attribué la même vertu à l'eau distillée, aussi bien qu'à la décoction des feuilles. Cette eau est mise d'ailleurs au nombre des eaux céphaliques & nervines. On peut assurer avec autant de fondement, qu'elle possède la plupart des autres qualités attribuées à la plante même, c'est-à-dire, à l'infusion des feuilles ou des sommités.

L'huile de marjolaine a une odeur très-vive & très-pénétrante; elle a été fort louée comme très-bonne dans la paralysie & dans les maladies des nerfs, soit prise intérieurement à la dose de deux ou trois gouttes, sous la forme *d'oleo-saccharum*, soit en en frottant la nuque du cou, & l'épine du dos. Cette huile entre dans la composition de la plupart des baumes apoplectiques, qui sont recommandés par différens auteurs.

Les fleurs & les sommités fleuries de marjolaine entrent dans un grand nombre de compositions officinales, dont les vertus sont analogues à celles qu'on accorde à cette plante & dont elle fait par conséquent un ingrédient utile.

L'huile d'olive, dans laquelle on fait infuser des sommités fleuries de marjolaine, se charge réellement des parties véritablement actives de cette plante; savoir de son huile essentielle & de sa partie aromatique; mais si l'on vient à cuire jusqu'à consommation de l'humidité, selon l'art, ces principes volatils & actifs se dissipent au moins en très-grande partie; & la matière qui reste ne possède plus guère que les vertus de l'huile d'olive altérée par la coction.

MARIOLE; vieux mot qui s'est dit autrefois d'une image de la Vierge Marie.

MARJOLET; substantif masculin. Terme de mépris il se dit populairement d'un petit jeune homme qui fait le galant, qui fait l'entendu. *C'est encore un plaisant marjolet.*

MARIONNETTE; substantif féminin. *Simulacrum.* Petite figure qui représente des hommes & des animaux, & que l'on fait remuer par artifice, par ressort.

L'invention des marionnettes est très-ancienne. Hérodote les connoissoit déjà, & les nomme des statues mobiles par des nerfs. Dans les banquets de Xénophon, Socrate de-

mande à un Charlatan, comment il pouvoit être si gai dans une profession si triste? Moi, répond celui-ci, je vis agréablement de la folie des hommes dont je tire bien de l'argent, avec quelques morceaux de bois que je fais remuer. Aristote n'a pas dédaigné de parler de ces figures humaines, tendues, dit-il, avec des fils qui leur font mouvoir les mains, les jambes & la tête. On trouve dans le premier livre de Platon sur les lois, un beau passage à ce sujet: c'est un Athénien qui dit que les passions produisent dans nos corps ce que les petites cordes exécutent sur les figures de bois; elles remuent tous nos membres, continue-t-il, & les jettent dans des mouvemens contraires, selon qu'elles sont opposées entre elles.

On dit dans le style familier, en parlant d'une fort petite femme, que *c'est une marionnette, une vraie marionnette.*

MARIPA; substantif masculin. Espèce de dattier qui croît à Surinam & en Guyane. Son port est admirable par la façon dont il soutient ses branches. Elles s'emploient pour la couverture des cases, mais posées en travers, à cause de la fumée: elles se renouvellent d'une année à l'autre; il n'y a aucun risque aux habitans d'avoir provision de ces feuilles, pourvu qu'on les fende & qu'on les mette à couvert: elles en sont même meilleures à être employées & durent plus long-temps. On mange beaucoup de fruits du Maripa dans la saison qui les produit. Les Agoutys en sont aussi fort friands.

MARIQUE; substantif féminin, & terme de Mythologie. Nom d'une nymphe qui épousa Faune, & qui devint mère de Latinus.

MARIQUITAS; (les) peuples errans, sauvages & barbares de l'Amérique méridionale au Bresil. M. de Lisle les met à l'orient de Fernambouc & au nord de la rivière de Saint-François.

MARITAL, ALE; adjectif. *Maritalis.* Terme de Jurisprudence. Qui appartient au mari. *Le pouvoir marital. La puissance maritale.*

MARITALEMENT; adverbe. Terme de Palais. En mari, comme doit faire un mari. *Il ne vit pas maritalement avec sa femme.*

MARITAMBOUR; substantif masculin. Liane du pays de Cayenne. Son fruit est jaune & gros comme un abricot. Sa feuille est large & forte: sa tige fine & déliée comme une ficelle, a de petites vrilles qui retiennent fortement toutes les parties, & forment un couvert très-épais. Sa fleur enchante par sa figure, par son odeur & par la variété de ses couleurs.

MARITATACA; substantif masculin. Animal du Brésil, de la grandeur d'un chat & assez semblable au furet: il a sur le dos deux lignes qui se croisent, l'une blanche & l'autre brune. Il se nourrit d'oiseaux & de leurs œufs; mais il est surtout friand d'ambre gris, qu'il cherche la nuit le long du rivage de la mer. Il jette une puanteur si venimeuse, qu'elle est mortelle pour les bêtes & même pour les hommes, dans les lieux où l'on habite en commun.

MARITIME; adjectif des deux genres. *Maritimus.* Qui est proche de la mer. *Brest, Toulon, Marseille sont des villes maritimes. Les Anglois, les Hollandois sont des peuples maritimes, des puissances maritimes.*

On dit, *les forces maritimes*; pour dire, les forces de la mer.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

MARIUS ; (Caïus) nom d'un fameux Général romain qui fut sept fois Consul. Né d'une famille obscure, dans le territoire d'Arpinum, occupé dans sa jeunesse à labourer la terre, il embrassa la profession des armes pour se tirer de son obscurité. Il se signala sous Scipion l'Africain qui vit en lui un grand homme de guerre. Sa valeur & ses brigues l'élevèrent aux premières dignités de la République. Il passa en Afrique dans son premier consulat, 107 ans avant Jésus-Christ, & vainquit Jugurtha & Bocchus, Rois de Mauritanie. On l'envoya ensuite en Provence contre les Teutons & les Ambrons. On dit qu'il en tua 200000 en deux batailles, & qu'il en prit 80000 prisonniers. En mémoire de ce triomphe, le vainqueur fit élever une pyramide, dont on voit encore les fondemens sur le grand chemin d'Aix à Saint-Maximin. L'année suivante fut marquée par la défaite des Cymbres. Il y en eut, dit-on, 100000 de tués & 60000 prisonniers. Marius devenu Consul pour la sixième fois, 100 ans avant Jésus Christ, eut Sylla pour compétiteur & pour ennemi. Ce général vint à Rome à la tête de ses légions & l'obligea de se cacher dans les marais de Minturne. Un soldat gaulois chargé d'apporter sa tête qui étoit mise à prix, le découvrit dans sa retraite, mais l'air fier & audacieux de Marius lui fit tomber les armes des mains. Les Minturnois frappés de cette aventure lui donnèrent une barque pour passer en Afrique où il joignit son fils aux environs du lieu où fut Carthage. Il reçut quelques consolations à la vue d'une ville autrefois si redoutée, qui avoit éprouvé comme lui les plus cruelles vicissitudes de la fortune ; mais bientôt il fut contraint de quitter cette triste retraite. Le Préteur d'Utique vendu à Sylla, étoit résolu de le sacrifier aux vues ambitieuses de ce général. Marius après avoir échappé à différens périls, fut rappelé à Rome par *Cornélius Cinna*, qui, privé par le Sénat de la dignité consulaire, ne crut pouvoir mieux se venger qu'en faisant révolter les légions & en mettant à leur tête Marius. Rome fut bientôt assiégée & obligée de se rendre. Cinna y entra en triomphateur & fit prononcer l'Arrêt du rappel de Marius. Des ruisseaux de sang coulèrent aussi-tôt autour de ce héros vindicatif & sanguinaire. On tua sans pitié tous ceux qui venoient le saluer & à qui il ne rendoit pas le salut. Tel étoit le signal dont il étoit convenu. Les plus illustres Sénateurs périssent par les ordres de ce cruel vieillard, on pille leurs maisons, on confisque leurs biens. Les Satellites de Marius choisis parmi tout ce qui y avoit de bandits en Italie, se portèrent à des excès si énormes qu'il fallut prendre enfin la résolution de les exterminer. On les enveloppa de nuit dans leur quartier & on les tua tous à coups de flèches. Cinna se désigna consul pour l'année suivante, & nomma Marius avec lui de sa propre autorité. C'étoit le septième consulat de ce vieillard barbare, mais il n'en jouit que quinze ou seize jours. Une maladie causée par la grande quantité de vin qu'il prenoit pour s'étourdir sur les remords de ses crimes, l'emporta l'an 86 avant Jesus-Christ. Marius élevé parmi des pâtres & des laboureurs, conserva toujours quelque chose de sauvage & même de féroce. Son air étoit grossier, le son de sa voix dur & imposant, son re-

gard terrible & farouche, ses manières brusques & impérieuses. Sans autre qualité que celle d'excellent général, il parut long-temps le plus grand des Romains, parcequ'il étoit le plus nécessaire contre les barbares qui inondoient l'Italie. Dès qu'il ne marcha plus contre des Cymbres & des Teutons, il fut toujours déplacé, toujours barbare & le fléau de sa patrie & de l'humanité.

MARIZA; rivière de Turquie dans la Romanie. Elle a sa source au pied du mont Hemus, passe à Andrinople, & va se perdre dans l'Archipel, vis-à-vis de l'île de Samandrachi.

MARLBOROUGH; petite ville d'Angleterre, dans le Comté de Wilts, sur le Kennet, à 23 lieues, sud-ouest, de Londres. Elle a deux députés au Parlement.

MARLBOROUGH, (Jean Churchill, Duc de) né à Ashe dans le Devonshire en 1650, commença à porter les armes en France sous *Turenne*. On ne l'appeloit dans l'armée que le bel Anglois; mais le Général françois, dit M. *de Voltaire*, jugea que le bel anglois seroit un jour un grand homme. Ses talens militaires éclatèrent dans la guerre de 1701. Il n'étoit pas comme ces Généraux, ajoute le même historien, auxquels un Ministre donne par écrit le projet d'une campagne. Il étoit alors maître de la Cour, du Parlement, de la guerre & des finances; plus Roi que n'avoit été *Guillaume*, aussi politique que lui, & beaucoup plus grand capitaine. Il avoit cette tranquillité de courage au milieu du tumulte, & cette sérénité d'ame dans le péril, premier don de la nature pour le commandement: guerrier infatigable pendant la campagne, *Marlborough* devenoit un négociateur aussi agissant pendant l'hiver. Il alloit dans toutes les Cours susciter des ennemis à la France. Dès qu'il eut le commandement des armées confédérées il forma d'abord des hommes, & gagna du terrein, prit Venlo, Ruremonde, Liége & obligea les François qui avoient été jusqu'aux portes de Nimegue, de se retirer derrière leurs lignes. Le Duc de Bourgogne, petit fils de *Louis XIV*, que son grand-père avoit envoyé contre lui, se vit forcé de revenir à Versailles, sans avoir remporté aucun avantage. La campagne de l'année 1703 ne fut pas moins glorieuse pour le Général anglois; il prit Bonn, Hui, Limbourg, & se rendit maître du pays entre le Rhin & la Meuse. L'année 1704 fut encore plus funeste à la France. *Marlborough* après avoir forcé un détachement de l'armée de Bavière, s'empara de Donavert, passa le Danube & mit la Bavière à contribution. La bataille d'Hochstet se donna dans le mois d'Août de cette année. Le Prince *Eugene* & *Marlborough* remportèrent une victoire complette, qui ôta cent lieues de pays aux François, & du Danube les jeta sur le Rhin. Les vainqueurs y eurent près de 5000 morts & près de 8000 blessés; mais l'armée des vaincus y fut presqu'entièrement détruite. L'Angleterre érigea à la gloire du Général un Palais immense qui porte le nom de *Blénheim*, parceque la bataille d'Hochstet étoit connue sous ce nom en Allemagne & en Angleterre. La qualité de Prince de l'Empire que l'Empereur lui accorda, fut une nouvelle récompense de sa victoire. Les succès d'Hochstet furent suivis de ceux de Ramillies en 1706 & de Malplaquet en 1709. *Marlborough* ayant désaprouvé trop ouvertement la paix

conclue avec la France, perdit tous ses emplois, fut disgracié & se retira à Anvers. Le peuple, dit un Historien, ne regretta point un citoyen dont l'épée lui devenoit inutile & les conseils pernicieux: Les sages se souvinrent que *Marlborough* avoit été l'ami de *Jacques II*, au point d'en favoriser les amours pour Mlle *Churchill* sa sœur, & qu'il l'avoit trahi plutôt que quitté; qu'il avoit perdu la confiance de Guillaume & avoit mérité de la perdre; & qu'enfin comblé de biens & d'honneurs par la Reine *Anne*, il avoit toujours cabalé contre elle. A l'avènement du Roi *George* à la Couronne en 1715, il fut rappelé & rétabli dans toutes ses charges. Quelques années avant sa mort il se retira des affaires publiques, & mourut dans l'enfance en 1722, âgé de 73 ans, à Windsorlodge. On vit le vainqueur d'Hochstet jouer au petit palet avec ses pages dans ses dernières années. *Guillaume III* l'avoit peint d'un seul mot, lorsqu'en mourant il conseilla à la Princesse *Anne* de s'en servir comme d'un homme qui avoit la tête froide & le cœur chaud.

MARLES; ville de France, en Picardie, à cinq lieues, sud-est, de Guise. C'est le siége d'un Bailliage, d'un Grenier à Sel, d'une Gruerie, *&c.*

MARLHEIM, ou MARLEIM; bourg de France en Alsace, à trois lieues, ouest-nord-ouest, de Strasbourg.

MARLI; substantif masculin. Sorte d'ouvrage de mode ou d'ajustement qui a beaucoup de rapport avec la gaze.

MARLIN; substantif masculin. Espèce de hache propre à fendre du bois: Cet instrument sert aux boulangers, aux bouchers, *&c.*

MARLOW; petite ville d'Allemagne, au cercle de basse Saxe, dans le Duché de Meklenbourg, sur le Reckenits.

MARLY; maison royale de France, située entre Versailles & Saint-Germain, dans un vallon, à l'extrémité d'une forêt de même nom. Les jardins sont de le Nôtre, & les bâtimens ont été élevés sur les desseins & par les soins de Mansard.

On appelle *machine de Marly*, cette machine qui porte l'eau de la Seine de Marly à Versailles. On admire avec raison l'habileté avec laquelle on a ménagé les forces de la rivière de Seine que l'on a barrée sans la détourner, & dans laquelle on a fondé des écluses avec autant d'art que de solidité. Cela s'est fait & a réussi malgré la profondeur, qui étoit de quarante pieds d'eau; malgré les ébranlemens continuels, & les mouvemens de plus de vingt millions de pesanteur à la fois. Ces divers ouvrages résistent tous depuis plus de quatre-vingts ans aux efforts réunis de toute la rivière, ainsi qu'aux débordemens affreux des glaces & des inondations. Les eaux sont portées par un aqueduc, depuis la montagne dite de *Picardie* jusqu'au réservoir. Cet aqueduc est de cinq cens toises de longueur, & de quatorze ou quinze dans sa plus grande hauteur. Il a aussi quatorze pieds d'empallement, ce qui revient à six pieds pour le haut, dont le canal en occupe trois: sur cette largeur de trois pieds, il doit donner six cens quarante-huit pouces d'eau.

Il a fallu des forêts entières pour faire la digue & les galeries de charpente, qui sont depuis la rivière, le long de la colline, jusqu'au bout de la tour de pierre. Sous ces galeries il y a par intervalles sur le terrein de la côte, un certain nombre de

réservoirs, les uns supérieurs aux autres. Le plus bas de ces réservoirs reçoit l'eau de la rivière ; il a son corps de pompes qui repousse cette eau & l'oblige à gagner les tuyaux couchés le long de la colline, par lesquels elle parvient aux réservoirs supérieurs ; & ainsi par reprise jusqu'au réservoir qui est sur la tour de pierre. Ces corps de pompes ont quatre pouces de diamètre, & quelques-uns six. Les pistons, par leur jeu de quatre pieds ; après avoir puisé l'eau, la refoulent & la forcent à remonter dans les réservoirs supérieurs. Ces mouvemens se font tous par le moyen de cent balanciers posés verticalement, qui sont joints les uns aux autres par des tirans auxquels des balanciers d'une autre espèce servent de supports. Ainsi lorsque la partie est supérieure, les balanciers se penchent vers la rivière, & leurs parties inférieures remontant vers le haut de la colline, tirent les pistons & puisent de l'eau dans les corps des pompes, d'où ils la refoulent lorsque la partie supérieure des balanciers vient à monter verticalement, & qu'elle s'incline vers le haut de la colline.

Le premier mobile de cette machine est un bras de la rivière de Seine, qui, ainsi qu'il a été dit, a été barré par une digue. Cette digue est ouverte en deux endroits, où l'eau étant retenue & plus élevée & coulant par conséquent avec plus de rapidité, fait tourner dans chaque pertuis une roue de trente pieds de diamètre, & de cinq à six pieds de longueur d'aîles. Les extrémités des axes de chaque roue sortent de leur appui & sont tournées en manivelle. La manivelle qui est du côté de la montagne, puise & refoule l'eau dans les premiers corps de pompes ; & l'autre manivelle sert à faire mouvoir le balancier.

Cette machine a quatorze roues. Elle en contiendroit vingt-deux si elle étoit entièrement accomplie, tout étant disposé pour en recevoir le mouvement. Il n'y a ordinairement que neuf de ces roues qui agissent ; mais quelquefois les quatorze agissent aussi. Ces roues ont trente-six pieds de diamètre, & environ dix pieds d'aîles. Elles fournissent à Versailles deux cens pieds d'eau, en faisant mouvoir deux mille cinq cens pièces de bois verticales, dont il n'y en a que mille qui soient véritablement des balanciers : les autres pièces ne servent que de supports à leurs tirans. Ces pièces concourent toutes à faire mouvoir les mille balanciers ou leviers, qui, à chaque tour de roue, s'inclinent d'un côté & de l'autre, & après avoir retiré les pistons des corps de pompes, lesquels reçoivent une colonne d'eau de quatre pieds de hauteur & de quatre pouces de diamètre, & la refoulent aussi-tôt. Treize de ces balanciers sont de front ; & par le moyen de soixante deux autres qui sont le long de la colline, ils servent à puiser l'eau du plus haut réservoir dans les corps de pompes & à la refouler, ainsi qu'à la forcer par les pistons à monter dans les tuyaux verticalement posés dans la tour de pierre, & enfin à dégorger dans le réservoir qui est à l'étage le plus haut. De là l'eau en descendant par d'autres tuyaux posés à plomb & renfermée dans des tuyaux enterrés, va sortir par d'autres tuyaux à plomb dans le haut réservoir du château de Versailles, d'où elle est ensuite distribuée.

Ce qui ne peut que donner la plus haute idée de cette admirable ma-

chine, c'est qu'elle élève jusqu'à près de soixante-deux toises de haut l'eau qu'elle fournit pour tous les jets d'eau & les bassins de Versailles. Elle a été inventée par le Chevalier de Ville, l'un des plus habiles ingénieurs que la France ait produits.

MARMAGNAC; bourg de France, en Auvergne, à une lieue, nord-est, d'Aurillac.

MARMAILLE; substantif féminin du style familier. *Turba puerilis.* Nom collectif. Nombre de petits enfans. *Voilà de la marmaille qui fait beaucoup de bruit.*

MARMANDE; ville de France, dans l'Agenois, sur la Garonne, à quinze lieues, sud-est, de Bordeaux. Il s'y fait un commerce considérable en blé, en vin & en eau-de-vie.

MARMARA, ou MARMORA; nom de quatre îles d'Asie, dans la mer de Marmora, à laquelle elles donnent le nom. La plus grande appelée *Marmara*, a environ douze lieues de circuit, & une ville de son nom. Ces quatre îles abondent en blé, en vin, en fruits, en coton, en pâturages & en bestiaux. Elles sont situées au 38 degré & environ 35 minutes de latitude septentrionale, & à l'orient d'Été-d'Héraclée.

La mer de Marmora ou mer Blanche, est un grand Golfe entre l'Hellespont & la mer Noire : c'est ce que les anciens appeloient *Propontide.*

MARMARES; (les) anciens peuples des frontières de la Cilicie, du côté de l'Assyrie. Diodore de Sicile remarque qu'ils furent assez hardis pour attaquer Alexandre le Grand, & que ce Prince fut obligé de les assiéger dans leurs retraites au milieu des rochers; mais lorsqu'ils se virent près d'être forcés, ils mirent le feu à leurs cabanes, traversèrent de nuit le camp même des Macédoniens, & se retirèrent dans les montagnes voisines.

MARMARIDES; (les) ancien peuple qui habitoit la Marmarique. *Voyez* ce mot.

MARMARIQUE; grande contrée d'Afrique qu'habitèrent les Marmarides, & qui étoit située entre l'Égypte & les Syrtes, mais qui n'a pas toujours eu le même nom & dont les bornes ont beaucoup varié. Ptolémée commence la Marmarique à la Cyrénaïque du côté du couchant, & met entre elle & l'Égypte le Nome de Lybie. Strabon dit que les Marmarides joignoient l'Égypte & s'étendoient jusqu'à la Cyrénaïque. De cette manière la Marmarique étoit bornée au nord par la Méditerranée, à l'orient par l'Égypte, & à l'occident par la Cyrénaïque.

MARMELADE; substantif féminin. Confiture de fruits presque réduits en bouillie. *La marmelade de coins est astringente & agréable à l'estomac. De la marmelade d'abricots.*

On dit, qu'*une chose est en marmelade;* pour dire, qu'elle est trop cuite & presque en bouillie. *Ces poulets sont en marmelade.*

MARMENTEAU; adjectif & terme d'Eaux & Forêts. Il se dit des bois qu'on réserve pour la décoration d'une terre. Il est d'usage d'ordonner que les bois marmenteaux seront abattus ou étêtés, lorsque le propriétaire est condamné pour crime de lèze-majesté.

MARMITE; substantif féminin. *Olla.* Sorte de pot de fer, de cuivre ou d'argent, dans lequel on fait bouillir les viandes dont on fait le potage. *Couvrir la marmite. Ecumer la marmite. Une grande marmite.*

On appelle *la marmite des pau-*

vres, une grande marmite qu'on met au feu pour la nourriture des pauvres.

On dit proverbialement, que *la marmite bout*, que *la marmite est bonne en quelque maison*; pour dire, qu'il y a bien de quoi dîner, qu'on y fait bonne chère.

En parlant des choses qui contribuent le plus à la subsistance d'une maison, on dit familièrement, qu'*elles font bouillir*, qu'*elles servent à faire bouillir la marmite. C'est sa plume qui fait bouillir la marmite.*

On dit familièrement, que *la marmite est renversée dans une maison;* pour dire, qu'il n'y a plus d'ordinaire dans cette maison-là. Et l'on dit d'un parasite, que *c'est un écumeur de marmite.*

On dit populairement de quelqu'un qui a le nez large & retroussé, qu'*il a le nez fait en pied de marmite.*

MARMITEUX, EUSE; vieux mot. Il signifioit autrefois piteux, qui est mal du côté de la fortune & du côté de la santé.

MARMITON; substantif masculin. *Lixa culinarius.* Le plus bas valet de cuisine. C'est ordinairement un petit garçon. *Il est sale comme un marmiton.*

Louis XI étant au château du Plessis-lès-Tours, descendit un soir dans les cuisines, & y trouva un jeune garçon de quatorze à quinze ans, qui tournoit la broche. Le Roi lui demanda *d'où il étoit, ce qu'il étoit, & ce qu'il gagnoit.*

Le jeune Marmiton lui répondit : *je suis de Berry, je m'appelle Étienne, Marmiton de mon métier, & je gagne autant que le Roi.*

Louis XI reprit: *que gagne le Roi?* Étienne répondit : *ses dépens, & moi les miens.*

Sa réponse libre & ingénieuse lui valut les bonnes grâces du Prince, qui le fit son Valet-de-chambre, & le combla de biens dans la suite.

MARMONNÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* MARMONNER.

MARMONNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Mussitare.* Terme populaire, qui signifie marmotter, murmurer d'un murmure sourd. *Qu'est-ce qu'il marmonne entre ses dents ?*

MARMORA. *Voyez* MARMARA.

MARMOROÏDE; substantif féminin. Nom générique sous lequel quelques Auteurs désignent des pierres qui ont de la ressemblance avec les marbres.

M. Dacosta comprend sous ce nom les pierres, qui par leur tissu, leur nature & leurs propriétés ressemblent aux marbres, mais qui diffèrent en ce que les marmoroïdes ne forment point comme eux de couches ou de bancs suivis, mais se trouvent par masses détachées dans des couches d'autres substances.

MARMOSE; substantif féminin. Petit animal du nouveau Monde, qui ressemble au sarigue par la forme du corps, par la conformation des pieds, par la queue prenante qui est couverte d'écailles dans la plus grande partie de sa longueur, & n'est revêtue de poil qu'à son origine, par l'ordre des dents qui sont en plus grand nombre que dans les autres quadrupèdes : mais la marmose est bien plus petite que le sarigue, elle a le museau encore plus pointu, la femelle n'a pas de poche sous le ventre comme celle du sarigue, il y a seulement deux plis longitudinaux près des cuisses entre lesquelles les petits se placent pour

s'attacher aux mamelles. Les parties de la génération, tant du mâle que de la femelle marmoses, ressemblent par la forme & par la position à celles du sarigue; le gland de la verge du mâle est fourchu comme celui du sarigue, il est placé dans l'anus; & cet orifice, dans la femelle, paroît être aussi l'orifice de la vulve. La naissance des petits semble être encore plus précoce dans l'espèce de la marmose que dans celle du sarigue : ils sont à peine aussi gros que des petites fèves lorsqu'ils naissent & qu'ils vont s'attacher aux mamelles; les portées sont aussi plus nombreuses.

La marmose a les mêmes inclinations & les mêmes mœurs que le sarigue; tous deux se creusent des terriers pour se réfugier, tous deux s'accrochent aux branches des arbres par l'extrémité de leur queue, & s'élancent de là sur les oiseaux & sur les petits animaux; ils mangent aussi des fruits, des graines & des racines, mais ils sont encore plus friands de poisson & d'écrevisses, qu'ils pêchent, dit-on, avec leur queue.

MARMOT; substantif masculin. Espèce de singe qui a une barbe & une longue queue. *Voyez* SINGE.

MARMOT, se dit aussi d'une petite figure grotesque de pierre, de bois, &c. *Un cabinet rempli de marmots.*

On dit figurément & familièrement, *croquer le marmot;* pour dire, attendre long-temps. *Il croqua le marmot pendant trois heures dans l'antichambre du Ministre.*

Figurément & familièrement, on appelle par mépris un petit garçon *un marmot.* Et une petite fille, *une marmotte. Faites taire ce petit marmot, cette petite marmotte.*

MARMOTTE; substantif féminin. *Mus alpinus.* Petit animal quadrupède, qui étant pris jeune s'apprivoise, dit M. de Buffon, plus qu'aucun animal sauvage & presqu'autant que nos animaux domestiques. La marmotte apprend aisément à saisir un bâton, à gesticuler, à danser, à obéir en tout à la voix de son maître; elle est comme le chat, antipatique avec le chien : lorsqu'elle commence à être familière dans la maison, & qu'elle se croit appuyée par son maître, elle attaque & mord en sa présence les chiens les plus redoutables. Quoiqu'elle ne soit pas tout-à-fait aussi grande qu'un lièvre, elle est bien plus trapue, & joint beaucoup de force à beaucoup de souplesse : elle a les quatre dents du devant assez longues & assez fortes pour blesser cruellement; cependant elle n'attaque que les chiens, & ne fait mal à personne à moins qu'on ne l'irrite. Si l'on n'y prend pas garde, elle ronge les meubles, les étoffes, & perce même le bois lorsqu'elle est renfermée. Comme elle a les cuisses très-courtes & les doigts des pieds faits à peu près comme ceux de l'ours, elle se tient souvent assise, & marche comme lui aisément sur ses pieds de derrière; elle porte à sa gueule ce qu'elle saisit avec ceux de devant, & mange de bout comme l'écureuil; elle court assez vîte en montant, mais assez lentement en plaine; elle grimpe sur les arbres, elle monte entre deux parois de rochers, entre deux murailles voisines; & c'est des marmottes, dit-on, que les Savoyards ont appris à grimper pour ramoner les cheminées. Elles mangent de tout ce qu'on leur donne, de la viande, du pain, des fruits, des racines, des herbes potagères, des choux, des hanne-

tons, des sauterelles, &c. mais elles sont plus avides de lait & de beurre que de tout autre aliment. Quoique moins enclines que le chat à dérober, elles cherchent à entrer dans les endroits où l'on renferme le lait, & elles le boivent en grande quantité en marmottant, c'est-à-dire, en faisant comme le chat une espèce de murmure de contentement. Au reste, le lait est la seule liqueur qui leur plaise; elles ne boivent que très-rarement de l'eau & refusent le vin.

La marmotte tient un peu de l'ours & un peu du rat pour la forme du corps; ce n'est cependant pas l'*arctomys* ou *rat-ours* des Anciens; comme l'ont cru quelques Auteurs, & entr'autres Perrault. Elle a le nez, les lèvres & la forme de la tête comme le lièvre, le poil & les ongles du blaireau, les dents du castor, la moustache du chat, les yeux du loir, les pieds de l'ours, la queue courte & les oreilles tronquées. La couleur de son poil sur le dos est d'un roux brun, plus ou moins foncé; ce poil est assez rude, mais celui du ventre est roussâtre, doux & touffu. Elle a la voix & le murmure d'un petit chien lorsqu'elle joue ou quand on la caresse; mais lorsqu'on l'irrite ou qu'on l'effraie, elle fait entendre un sifflet si perçant & si aigu, qu'il blesse le tympan. Elle aime la propreté, & se met à l'écart, comme le chat, pour faire ses besoins; mais elle a, comme le rat, surtout en été, une odeur forte qui la rend très désagréable; en automne elle est très-grasse; outre un très-grand épiploon, elle a, comme le loir, deux feuillets graisseux fort épais; cependant elle n'est pas également grasse sur toutes les parties du corps; le dos & les reins sont plus chargés que le reste, d'une graisse ferme & solide, assez semblable à la chair des tétines du bœuf. Aussi la marmotte seroit assez bonne à manger si elle n'avoit pas toujours un peu d'odeur, qu'on ne peut masquer que par des assaisonnemens très-forts.

Cet animal, qui se plaît dans la région de la neige & des glaces, qu'on ne trouve que sur les plus hautes montagnes, est cependant sujet plus qu'un autre à s'engourdir par le froid. C'est ordinairement à la fin de Septembre ou au commencement d'Octobre que la marmotte se recèle dans sa retraite pour n'en sortir qu'au commencement d'Avril : cette retraite est faite avec précaution & meublée avec art; elle est d'abord d'une grande capacité, moins large que longue & très-profonde, au moyen de quoi elle peut contenir une ou plusieurs marmottes sans que l'air s'y corrompe; leurs pieds & leurs ongles paroissent être faits pour fouiller la terre, & elles la creusent en effet avec une merveilleuse célérité; elles jettent au dehors, derrière elles, les déblais de leur excavation : ce n'est pas un trou, un boyau droit ou tortueux, c'est une espèce de galerie faite en forme d'Y grec, dont les deux branches ont chacune une ouverture & aboutissent toutes deux à un cul-de-sac qui est le lieu du séjour. Comme le tout est pratiqué sur le penchant de la montagne, il n'y a que le cul-de-sac qui soit de niveau; la branche inférieure de l'Y grec est en pente au-dessous du cul-de-sac, & c'est dans cette partie, la plus basse du domicile, qu'elles font leurs excrémens, dont l'humidité s'écoule aisément au dehors; la branche supérieure de l'Y

grec eſt auſſi un peu en pente, & plus élevée que tout le reſte; c'eſt par là qu'elles entrent & qu'elles ſortent. Le lieu du ſéjour eſt non-ſeulement jonché, mais tapiſſé fort épais de mouſſe & de foin; elles en font ample proviſion pendant l'été. On aſſure même que cela ſe fait à frais ou travaux communs, que les unes coupent les herbes les plus fines, que d'autres les ramaſſent, & que tour à tour elles ſervent de voitures pour les tranſporter au gîte; l'une, dit-on, ſe couche ſur le dos, ſe laiſſe charger de foin, étend ſes pattes en haut pour ſervir de ridelles, & enſuite ſe laiſſe traîner par les autres, qui la tirent par la queue, & prennent garde en même temps que la voiture ne verſe. C'eſt à ce qu'on prétend, par ce frottement trop ſouvent réitéré, qu'elles ont preſque toutes le poil rongé ſur le dos. On pourroit cependant en donner une autre raiſon; c'eſt qu'habitant ſous la terre, & s'occupant ſans ceſſe à la creuſer, cela ſeul ſuffit pour leur peler le dos. Quoi qu'il en ſoit, il eſt ſûr qu'elles demeurent enſemble, & qu'elles travaillent en commun à leur habitation; elles y paſſent les trois quarts de leur vie, elles s'y retirent pendant l'orage, pendant la pluie, ou dès qu'il y a quelque danger; elles n'en ſortent même que dans les plus beaux jours, & ne s'en éloignent guère; l'une fait le guet, aſſiſe ſur une roche élevée, tandis que les autres s'amuſent à jouer ſur le gazon ou s'occupent à le couper pour en faire du foin; & lorſque celle qui fait ſentinelle apperçoit un homme, un aigle, un chien, &c. elle avertit les autres par un coup de ſifflet, & ne rentre elle-même que la dernière.

Elles ne font pas de proviſions pour l'hiver, il ſemble qu'elles devinent qu'elles ſeroient inutiles; mais lorſqu'elles ſentent les premières approches de la ſaiſon qui doit les engourdir, elles travaillent à fermer les deux portes de leur domicile, & elles le font avec tant de ſoin & de ſolidité, qu'il eſt plus aiſé d'ouvrir la terre par-tout ailleurs que dans l'endroit qu'elles ont muré. Elles ſont alors très-graſſes, il y en a qui pèſent juſqu'à vingt livres; elles le ſont encore trois mois après; mais peu à peu leur embonpoint diminue, & elles ſont maigres ſur la fin de l'hiver. Lorſqu'on découvre leur retraite, on les trouve reſſerrées en boule & fourrées dans le foin, on les emporte tout engourdies, on peut même les tuer ſans qu'elles paroiſſent le ſentir; on choiſit les plus graſſes pour les manger, & les plus jeunes pour les apprivoiſer. Une chaleur graduée les ranime comme les loirs, & celles qu'on nourrit à la maiſon, en les tenant dans des lieux chauds, ne s'engourdiſſent pas, & ſont même auſſi vives que dans les autres temps.

Les marmottes ne produiſent qu'une fois l'an; les portées ordinaires ne ſont que de trois ou quatre petits; leur accroiſſement eſt prompt, & la durée de leur vie n'eſt que de neuf ou dix ans; auſſi l'eſpèce n'en eſt ni nombreuſe ni bien répandue.

MARMOTTÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* MARMOTTER.

MARMOTTER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Mutire.* Terme du diſcours familier. Parler entre ſes dents confuſément. *Elle marmotte ſes patenotres.*

MARMOUSET; substantif masculin. *Efformata ridiculum in modum effigies.* Petite figure grotesque. *Un faiseur de marmousets. Acheter des marmousets.*

On appelle par dérision un petit garçon, un petit homme mal fait, *un marmouset, un visage de marmouset.*

MARMOUTIER; ville de France, en Alsace, à une lieue, sud-sud-est, de Saverne. C'est le chef-lieu d'un Bailliage. Il y a une Abbaye régulière d'hommes de l'Ordre de Saint Benoît, laquelle jouit d'environ 12 mille livres de rente.

Marmoutier, est aussi le nom d'une autre Abbaye de l'Ordre de Saint Benoît, laquelle est située dans le fauxbourg de Saint-Symphorien de la ville de Tours. La mense Abbatiale, dont le produit est d'environ vingt mille livres de rente, a été réunie à l'Archevêché de Tours en 1737.

MARNAS; substantif masculin & terme de Mythologie. C'étoit la principale Divinité des Syriens & Philistins. Ils disoient que Marnas étoit le vrai Jupiter natif de Crète. Son temple étoit rond & accompagné de deux portiques ou aîles qui régnoient tout autour. *Marnas*, en langue syriaque signifie *Seigneur des hommes.*

MARNAUX; substantif masculin pluriel. Terme usité dans le ressort de l'Amirauté de Marennes pour désigner les rets avec lesquels on prend les oiseaux de mer.

MARNAY; bourg de France, en Franche-Comté, sur l'Ougnon, à cinq lieues, sud-est, de Gray.

MARNE; substantif féminin. *Marga.* Terre calcaire, légère, peu compacte, qui perd sa liaison à l'air; qui fait effervescence avec les acides, & qui ne diffère de la craie que parcequ'elle est moins dense & moins solide.

On se sert de marne au lieu de fumier en différens pays pour améliorer les terres : mais la nature de la marne, la qualité du terrain, sa situation, & ce qu'on veut qu'il produise, sont des choses qui doivent faire varier l'emploi de l'espèce d'engrais dont nous parlons.

Si la terre que l'on a est sèche, en poussière, peu liée & soluble dans les acides, c'est-à-dire calcaire, ce sera de la vraie marne proprement dite; alors elle sera propre à fertiliser les terrains trop gras & trop pesans, parcequ'elle les divisera; elle écartera les unes des autres les parties tenaces de la glaise, par là elle la rendra plus perméable aux eaux, dont la libre circulation contribue essentiellement à la croissance des végétaux. D'un autre côté si ce qu'on appelle *marne* est une terre purement glaiseuse & argilleuse, ou du moins une pierre calcaire mêlée d'une grande partie d'argile ou de glaise; alors elle sera propre à fertiliser les terrains maigres & sablonneux, elle leur donnera plus de liaison, propriété qui sera dûe à la partie argilleuse.

Une vraie marne, c'est-à-dire celle qui est calcaire & précisément de la nature de la craie, sera très-propre à bonifier un terrain humide & bas, qui suivant l'expression assez juste du Laboureur, est *aigre & froid*; cette aigreur vient du séjour des eaux & des plantes qu'elles ont fait pourrir dans ces sortes d'endroits : alors la vraie marne étant une terre

calcaire, c'eſt-à-dire abſorbante & alkaline, ſera propre à ſe combiner avec les parties acides qui dominoient dans un tel terrain, & qui nuiſoient à ſa fertilité. Par la combinaiſon de cet acide avec la marne, il ſe formera, ſuivant le langage de la Chimie, des ſels neutres qui peuvent contribuer beaucoup à favoriſer la végétation.

Il eſt donc important de ſavoir avant toute choſe, ce que c'eſt que l'on appelle *marne*, de s'aſſurer ſi celle que l'on trouve dans un pays eſt pure & calcaire, ou ſi c'eſt à de l'argile ou de la terre mêlée d'argile que l'on donne le nom de marne. Pour s'éclaircir là-deſſus, on n'aura qu'à l'eſſayer avec de l'eau-forte, ou ſimplement avec du vinaigre : ſi la terre s'y diſſout totalement, ce ſera une marque que ce ſera de la marne pure, véritable & calcaire; s'il ne s'en diſſout qu'une portion, & qu'en mettant une quantité ſuffiſante de diſſolvant il reſte toujours une partie de cette terre qui ne ſe diſſolve point, ce ſera un ſigne que la marne étoit mêlée d'argile ou de glaiſe. S'il ne ſe diſſout rien du tout, ce ſera une preuve que la terre que l'on a trouvée eſt une vraie argile ou glaiſe, à laquelle on ne doit par conſéquent point donner le nom de marne.

Il faudra auſſi conſulter la nature des terrains que l'on voudra marner ou mêler avec de la marne; il y en a qui étant déjà calcaires, ſpongieux par eux-mêmes, ne demandent point à être diviſés davantage : dans ce cas la vraie marne calcaire ne doit pas leur convenir; on réuſſira mieux à fertiliſer de pareils terrains, en leur joignant de la glaiſe ou de l'argile.

En général, on peut dire que la marne fertiliſe en tant qu'elle eſt calcaire, c'eſt-à-dire, en tant qu'elle eſt compoſée de particules faciles à diſſoudre dans les eaux, & propres à être portées par ces mêmes eaux en molécules déliées à la racine des plantes dans leſquelles ces molécules paſſent pour contribuer à leur accroiſſement.

La marne varie pour la couleur; il y en a de blanche, de griſe, de rougeâtre, de jaune, de brune, de noire, &c. Ces couleurs ſont purement accidentelles, & ne viennent que des ſubſtances minérales étrangères avec leſquelles cette terre eſt mêlée.

On appelle *marne pure*, celle qui ne contient que de la craie & de la glaiſe très-fines, à doſes à peu près égales; quand la craie y domine, on l'appelle *marne crétacée*; lorſque l'argile s'y trouve en plus grande quantité, on l'appelle *marne à foulons*.

On donne encore le nom de *marne* à pluſieurs autres ſortes de terre dont on fait uſage dans les arts; mais ce ſont pour la plûpart des eſpèces d'argiles blanches : on les emploie pour faire des creuſets, des moules, &c.

A l'égard de la marne fétide, on doit la regarder comme une eſpèce de pierre puante calcaire, qui ſe trouve dans les environs des charbonnières.

La marne ſe trouve communément en Normandie, en Champagne, à la profondeur de trente, quarante & juſqu'à cent pieds, quelquefois en pleine campagne; d'autrefois au pied des collines, d'où communément il découle un petit filet d'eau. Elle forme des lits aſſez horiſontaux; on y trouve ſouvent

des cailloux, mais peu de coquilles, ſinon en Suiſſe, en Bourgogne, & en quelques autres Pays. Les premiers & derniers bancs de marne ſont les plus graveleux; il ſemble que cette terre ne ſoit qu'un dépôt vaſeux de la mer, lequel eſt dans certains endroits, compoſé de coquilles pulvériſées & d'un limon provenant de la deſtruction des animaux de la mer.

Quantité de Laboureurs ſe perſuadent trop aiſément qu'il n'y a point de marne dans leur canton, fondés ſur ce que l'on ne découvre pas cette terre à la ſuperficie du ſol : mais dans tout pays où il y a de la craie & de la pierre à chaux, il doit s'y rencontrer de la marne; pour la trouver, il ne s'agit que de fouiller à une certaine profondeur.

Quand on veut engraiſſer un terrain par la marne, il faut expoſer cette terre à l'air par monceaux avant l'hiver; le ſoleil, la neige, les pluies, les gelées l'attendriſſent: au printemps, il faut écraſer au maillet cette marne, puis la diſtribuer également & en petite quantité ſur le terrain. Il faut encore laiſſer ces ſurfaces, ainſi multipliées, quelque temps expoſées à l'air, enſuite labourer pluſieurs fois à quinze jours d'intervalle, ſurtout quand il a plu. Un tel engrais peut ſervir pour vingt & même trente ans. La terre produit peu la première année, elle rapporte davantage la ſeconde, la récolte eſt déjà bonne à la troiſième année, & ainſi de ſuite. Il ne faut donc pas ſe rebuter d'abord ni s'exempter pour cela de porter tous les huit à dix années de bon fumier ſur ſon terrain.

MARNE; (la) rivière conſidérable de France : elle a ſa ſource dans le Baſſigni, environ à deux lieues, ſud-ſud-eſt, de Langres, & ſon embouchure dans la Seine, à une lieue & demie, ſud-eſt, de Paris, après un cours d'environ 60 lieues. Elle eſt navigable depuis Vitry-le-François.

MARNÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* Marner.

MARNER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. *Margâ pinguefacere.* Répandre de la marne ſur un champ afin de l'engraiſſer. *Depuis qu'on a marné ces terres, elles ſont très-fertiles.*

MARNES; bourg de France, en Poitou, à trois lieues, ſud-ſud-eſt, de Thouars.

MARNIÈRE; ſubſtantif féminin. Eſpèce de carrière d'où l'on tire de la marne. *On a ouvert une marnière dans ce canton.* Voyez Marne.

MARO; petite Ville d'Italie, dans la Vallée & la Principauté d'Oneille, ſur la rivière Impériale. Elle appartient à la République de Gènes.

MAROC; grand Empire ou Royaume d'Afrique, dans la partie la plus occidentale de la Barbarie. Il eſt formé du Royaume de Maroc, proprement dit, & de ceux de Fez, de Tafilet, de Sus, & de la Province de Dara.

Cet Empire peut avoir 250 lieues du nord au ſud, & 104 de l'eſt à l'oueſt; il eſt borné du côté du nord, par la Méditerranée; à l'orient & à l'occident, par la mer Atlantique; & au midi, par le fleuve Dara. Les Chrétiens cependant tiennent quelques places ſur les côtes; les Eſpagnols ont du côté de la Méditerranée Ceuta, Melilla, & Ornans; les Portugais poſsèdent Magazan, ſur l'Océan.

Tout le reste appartient à l'Empire de Maroc, qui se forma dans le dernier siècle. Le fameux Mouley-Archi, Roi de Tafilet, & Moula-Ismael son frère, réunirent les Royaumes de Maroc, de Fez, de Tafilet, de Sus, & la vaste Province de Dara, sous une même puissance.

Ainsi cet Empire, qui comprend une partie de la Mauritanie, fut mis autrefois par Auguste, sous le seul pouvoir de Juba. Il est peuplé des anciens Maures, des Arabes Bédouins qui suivirent les Califes dans leurs conquêtes; & qui vivent sous des tentes comme leurs ayeux, des Juifs chassés par Ferdinand & Isabelle, & des noirs qui habitent par-delà le Mont Atlas.

On voit dans les Campagnes, dans les maisons, dans les troupes, un mélange de noirs & de Métis. Les forces de cet Empire sont peu redoutables par mer, parceque le nombre des bâtimens que le souverain entretient, n'est guère que de douze vaisseaux, dont les plus forts sont de 24 canons.

Les forces de terre ne valent pas mieux que celles de mer, parcequ'elles n'ont ni armes, ni discipline.

Le Roi de Maroc prend le titre de *Grand-Chérif*, c'est-à-dire, de premier successeur de Mahomet, dont il prétend descendre par Aly & par Fatime, gendre & fille de ce faux Prophète.

La religion, pleine de superstitions, est fondée sur l'Alcoran, que les Maures & les Arabes expliquent à leur manière, selon l'interprétation de Melich.

Quoique les esclaves Chrétiens appartiennent au Roi, ils n'en sont pas moins malheureux, par la rudesse de leurs travaux, leur mauvaise nourriture, les lieux souterreins où on les fait coucher.

Les Juifs, quoiqu'utiles & en grand nombre dans cet état, y sont rançonnés comme autrefois parmi les Chrétiens.

Les Alcaïdes gouvernent le Royaume, sous l'autorité du Chérif, car il n'a ni Cour de Justice, ni Conseil particulier, ni Ministre; il est l'Auteur, l'interprête & le Juge de ses Loix. Dans son Royaume de Maroc, comme à la Chine, il donne le droit à l'Empire par son testament, en faveur de celui de ses enfans qu'il lui plaît de nommer pour son successeur. Ainsi les partis peuvent se former pendant la vie du Monarque; & s'il ne fait point de testament, ou s'il ne laisse point de nomination par son testament, tout se trouve préparé à la division & aux guerres civiles.

Le Roi de Maroc, malgré son despotisme reconnoît en matière de religion, l'autorité supérieure du Moufti, & de ses Prêtres; il n'a pas le pouvoir de les déposer, quoiqu'il ait celui de les établir: cependant s'ils mettoient obstacle à ses desseins, sa vengeance seroit sûre, & leur perte inévitable, à moins qu'ils ne le détronassent au même moment.

Le Royaume de Maroc, proprement dit, est borné au nord par le fleuve Ommirabi; à l'orient par le mont Atlas; au midi, par la rivière de Sus; & au couchant, par l'Océan occidental. Ce Royaume s'étend le long de la côte, depuis l'embouchure de la rivière de Sus, que les anciens appeloient *Suriga*, jusqu'à la Ville d'Azamor.

Quoique le Royaume de Maroc soit divisé en sept Provinces assez grandes, il est cependant très-peu

peuplé, à cause de son terrein sablonneux & ingrat, qui ne permet pas l'abondance des grains & des bestiaux; il produit seulement une grande quantité de cire & d'amandes qui se débitent en Europe.

On compte dans tout ce Royaume 25 à 30000 cabanes d'Adouards, qui font 80 à 100000 hommes, payant annuellement au Roi la dixme de leurs biens, depuis l'âge de 15 ans. Un Adouard est une espèce de village ambulant, composé de quelques familles Arabes, qui campent sous des tentes, tantôt dans un lieu, tantôt dans l'autre; chaque Adouard a son Marabou & son Chef, qui est élû. Rien n'est comparable à la misère & à la malpropreté de ces Arabes.

Maroc, est aussi le nom de la principale des sept Provinces du Royaume de même nom, & qui forme une figure triangulaire au milieu des autres.

Cette Province se nommoit autrefois *Bocano-Emero*, & sa Capitale étoit l'ancienne Ville d'Agmet, d'où les Lumptunes ou Almoravides vinrent fondre dans le païs. Ils y bâtirent ensuite la ville de Maroc, pour être le siège de leur Empire, & la capitale non-seulement de la Province, mais encore de toute la partie occidentale de la Mauritanie Tingitane.

Les habitans de cette Province, ont hors des montagnes, un terrein abondant en froment, en orge, en millet & en dates; ils sont dans les villes assez bien vêtus à leur mode; mais les Montagnards sont misérables, parce qu'ils ne recueillent qu'un peu d'orge.

La ville de Maroc est une grande Ville la mieux située de toute l'Afrique, environ à cent lieues sud-ouest, de Fez, sous le dixième degré cinquante minutes de longitude, & le trentième 32 minutes de latitude Elle est dans une belle plaine, environnée des meilleures provinces de la Mauritanie Tingitane. On croit que c'est l'ancienne *Bocanum-Hemerum*, où il y avoit un Êvêché avant la domination des Maures. Elle a été bâtie par Abutechifien, premier Roi des Almoravides, environ l'an 1052 & 454 de l'Hégire. Elle est fermée de bonnes murailles faites à chaux & à sable, avec une forteresse du côté du midi; mais cette ville est bien déchue de son ancienne splendeur, & ne contient pas aujourd'hui 25000 ames. Sa forteresse & sa Mosquée, autrefois si fameuses, ne sont plus rien.

MAROCOSTINES; (Pilules) terme de Pharmacie. C'est un extrait Cathartique, composé des drogues suivantes.

Prenez gomme ammoniaque, une once & demie; myrrhe, six gros; aloës, une livre; agaric, six gros; rhubarbe, trois onces; safran, une demi-once; costus, six gros; bois d'aloës, deux gros; feuilles de lentisque, une demi-once; faites une décoction des six derniers ingrédiens, dans deux livres de suc de rose de damas, & dans une quantité suffisante d'eau commune; ajoutez ensuite la gomme ammoniaque & la myrrhe dissoute dans quatre onces de vinaigre de squille avec l'aloës. Donnez au tout une consistance convenable par évaporation.

Ce remède est apéritif, il s'ordonne depuis quinze grains jusqu'à deux scrupules. C'est un grand atténuant, & il est très-propre à lever les obstructions.

MAROGNA. *Voyez* Maronée.

MAROLLES; Abbaye régulière d'hommes

d'hommes de l'Ordre de Saint-Benoît, dans le Hainault-François, à cinq lieues, sud-sud-ouest, de Maubeuge. Elle jouit d'environ trente mille livres de rente.

MAROLLES-LES-BERAUX; bourg de France dans le Maine, à trois lieues, sud-sud-ouest, de Mamers.

MAROLY; substantif masculin. Oiseau de passage assez extraordinaire, & qu'on croit être originaire d'Afrique. Il est de la grandeur d'un aigle, & a la forme d'un oiseau de proie; il a deux espèces d'oreilles d'une énorme grandeur, qui lui tombent sur la gorge; le sommet de sa tête est élevé en pointe de diamant, & enrichi de plumes de différentes couleurs; celles de sa tête & de ses oreilles, sont d'une couleur tirant sur le noir: il se nourrit du poisson qu'il trouve mort sur le rivage de la mer, & bien souvent de serpens & de vipères. Cet oiseau fait son passage aux mois de Septembre & d'Octobre, plutôt que dans un autre temps.

MARON. *Voyez* MARRON.

MARONÉE; nom d'une ancienne Ville de Thrace, entre le fleuve Nestus & la Chersonèse. Il paroît par des médailles qu'elle reconnoissoit Bacchus pour son protecteur, à cause de l'excellence du vin de son territoire, déjà renommé dès le temps d'Homère, puisque c'étoit-là qu'Ulysse avoit pris celui dont il enivra le Cyclope. Cette ville s'appelle aujourd'hui *Marogna*, située dans la Romanie sur la côte, près du lac Bouron. Pline dit qu'elle avoit été bâtie par Maron l'Égyptien, qui suivit Osiris ou Bacchus dans ses conquêtes.

ARONIA, ou MARONIES. Nom d'une ancienne Ville de Syrie, que Ptolémée place dans la Chalcydie; & les modernes environ à douze lieues d'Antioche.

MARONITES; (les) Chrétiens qui habitent aux environs du Mont-Liban, ainsi appelé d'un certain Abbé Maron, qui vivoit dans le cinquième siècle. Ils furent engagés, pendant l'espace de cinq cens ans, dans les erreurs des Monothélites, qui n'admettoient qu'une volonté & qu'une opération en Jésus-Christ. Mais enfin par les soins des Missionnaires que les Papes y envoyèrent, ils abjurèrent leur hérésie, & furent réunis à l'Église Latine. Avant leur conversion on ne trouvoit chez eux, ni décence, ni régularité dans l'administration des Sacremens & dans l'exercice des cérémonies les plus essentielles de la religion. Les Prêtres étoient ignorans & vicieux, comme ils le sont chez la plûpart des Grecs hérétiques ou schismatiques. Mais depuis qu'ils sont rentrés dans le sein de l'Eglise Romaine, les Missionnaires ont rectifié ce qu'il y avoit de plus défectueux, soit dans la liturgie, soit dans leur manière de conférer les Sacremens. Il y a un collége établi à Rome pour l'éducation des jeunes Maronites qui se destinent à l'état ecclésiastique. Plusieurs usages, qui sans être essentiels à la religion, sont cependant ordonnés dans l'Église latine, tels que le célibat des Prêtres, la communion sous une seule espèce, se sont introduits chez les Maronites, malgré l'obstacle que sembloient y devoir apporter une longue habitude & l'exemple de tous les autres Grecs. Le Patriarche des Maronites qui réside au monastère de Canubin sur le mont Liban, ne commence à exercer les fonctions de sa dignité qu'après que le Pape a

confirmé son élection. Cependant la réunion des Maronites avec l'Église latine, n'empêche pas qu'ils n'ayent conservé plusieurs usages qui leur sont particuliers. Par exemple, il semble qu'ils ayent une sorte de respect pour ces magnifiques cédres du Liban, que l'Écriture emploie si souvent dans les comparaisons. Le jour de la transfiguration ils dressent au pied d'un des plus gros cédres une espèce d'autel avec des pierres posées les unes sur les autres, & l'on célèbre une messe solennelle sur cet autel. Ils ont beaucoup plus de vénération pour les Prêtres, que n'en ont communément les Latins, du moins ils la témoignent plus ouvertement. Lorsqu'ils sont sur le point d'entreprendre quelque affaire, ils ne manquent jamais d'aller demander la bénédiction d'un Prêtre, persuadés que leur entreprise ne réussiroit pas sans cela. S'ils rencontrent un Prêtre dans leur chemin, ils ne le laissent point passer qu'il ne les ait bénis. Au rapport du Jésuite Dandini qui fut envoyé au mont Liban en qualité de Nonce par le Pape Clement VIII, il y a plusieurs Prêtres Maronites qui disent la messe pieds nus. Les jours de jeûne ils attendent jusqu'après midi pour la dire, & dans le carême jusqu'à deux ou trois heures avant le coucher du soleil. Il ajoute que la plupart tiennent leurs doigts étendus après la consécration comme auparavant, en touchant indifféremment toutes sortes de choses. Les femmes sont séparées des hommes à l'Église : elles se tiennent dans le bas aux environs de la porte, afin de sortir promptement avant les hommes, & de se soustraire par ce moyen à leurs regards. Il y auroit encore plusieurs choses à réformer dans la pratique des Maronites, sur ce qui concerne le mariage. Il n'y a point chez eux de publications de bans ni de registres pour marquer les noms des maris, ainsi que le temps & le lieu de leur mariage. On n'est point obligé de s'adresser à son Curé pour être marié. Tout Prêtre peut faire la cérémonie.

Les Moines Maronites sont tous de l'Ordre de Saint Antoine. Leur vie est fort austère, & l'usage de la viande leur est absolument interdit en tout temps, même dans leurs maladies. Ils n'exercent aucune fonction spirituelle, comme la prédication, la confession, &c. Leur unique occupation est de labourer la terre. Ils ne sont engagés dans la vie monastique par aucun vœu exprès. Ils conservent la propriété & la jouissance de leurs biens. Ils peuvent même les laisser en mourant à qui bon leur semble. Ils donnent l'hospitalité aux étrangers qui viennent visiter leurs monastères, & n'épargnent rien pour les bien traiter.

MARONY ; rivière de l'Amérique méridionale dans la France équinoxiale qu'elle borne à l'occident. C'est la rivière la plus considérable du pays ; elle a un cours de 60 à 80 lieues, & se décharge dans la mer environ à 46 lieues de l'embouchure de la Cayenne.

MAROSNIA ; petite ville ou bourg d'Italie, dans le patrimoine de saint Pierre, à trois lieues de Bassano, vers l'Orient. L'air en est pur, le pays admirable, fertile en toutes sortes de fruits, & particulièrement en cerises qui sont les plus belles d'Italie. On n'y voit que sources & fontaines, le Bossa passe au milieu, & le Silano à un mille

plus loin. C'est la patrie de Prosper Alpin, qui s'est fait une haute réputation par ses ouvrages de médecine & de botanique.

MAROT, (Clément) fils de Jean Marot, valet de chambre de François premier, naquit à Cahors en 1495. Il fut comme son père, valet de chambre de François premier, & page de Marguerite de France, femme du Duc d'Alençon. Il suivit ce Prince en 1521, fut blessé & fait prisonnier à la bataille de Pavie. Clément Marot s'appliqua avec ardeur à la poësie, & s'y rendit infiniment supérieur à son père. De retour à Paris, il fut accusé d'hérésie & mis en prison. Son irréligion & son étourderie lui méritèrent ce châtiment. Donnant à dîner à sa maîtresse Diane de Poitiers un jour maigre, il s'avisa d'enfreindre la loi de l'abstinence. Cette transgression vis-à-vis d'une telle personne sembloit ne devoir être d'aucune conséquence; mais sa maîtresse scandalisée de cette indiscrétion, le dénonça à l'Inquisiteur qui le fit enfermer au Châtelet. Obligé de comparoître devant le Lieutenant Criminel, il s'entendit reprocher ses écrits licencieux & les histoires les plus scandaleuses de sa vie. Tout ce qu'il obtint après bien des sollicitations, fut d'être transféré des prisons obscures & malsaines du Châtelet dans celles de Chartres. C'est-là qu'il écrivit son *enfer*, satyre sanglante contre les gens de Justice, & qu'il retoucha le roman *de la rose*. Il ne sortit de sa prison qu'après la délivrance de François I, en 1526. A peine fut-il libre qu'il reprit son ancienne vie. Une nouvelle intrigue avec la Reine de Navarre, qu'il ne cacha pas davantage que la première, lui causa des chagrins non moins cuisans. Toujours fougueux, toujours imprudent, il s'avisa de tirer un criminel des mains des archers. Il fut mis en prison, obtint son élargissement, donna dans de nouveaux travers, & fut obligé de s'enfuir à Genève. On dit que Marot corrompit dans cette ville la femme de son hôte, & que la peine rigoureuse qu'il avoit raison d'appréhender, fut commuée en celle du fouet, à la recommandation de Calvin. De Genève il passa à Turin où il mourut dans l'indigence en 1544 à 50 ans. Ce poëte avoit un esprit enjoué & plein de saillies, sous un extérieur grave & philosophique. Marot a surtout réussi dans le genre épigrammatique. On a de lui des épîtres, des élégies, des rondeaux, des ballades, des sonnets, des épigrammes. L'ouvrage de Marot qui fit le plus de bruit, est sa traduction des pseaumes, chantée à la Cour de François I; & censurée par la Sorbonne.

MAROTHA; bourg de l'Esclavonie, sur la Bozwtha, à six lieues d'Essex vers le midi.

MAROTIQUE; adjectif des deux genres. Il se dit dans la poësie françoise, d'une manière d'écrire particulière, gaie, agréable, & tout à la fois simple & naturelle. Son nom lui vient de Clément Marot dont elle a été imitée. *Voyez* MAROT.

Parmi les imitateurs de ce poëte, les plus fameux sont la Fontaine & Rousseau. Le premier dans le conte intitulé *Belphégor*, décrit de la sorte, ce que c'est qu'un intendant ou un maître d'hôtel.

Et j'oubliois qu'il eût un Intendant.
Un Intendant? Qu'est-ce que cette chose?

Je définis cet être, un animal
Qui, comme on dit, fait pêcher en eau trouble;
Et plus le bien de son maître va mal,
Plus le sien croît, plus son profit redouble,
Tant qu'aisément lui-même acheteroit
Ce qui de net au seigneur resteroit.
Dont par raison bien & duement déduite,
On pourroit voir chaque chose réduite
En son état, s'il arrivoit qu'un jour
L'autre devînt Intendant à son tour;
Car regagnant ce qu'il eût étant maître,
Ils reprendroient tous deux leur premier être.

Voici comme Rousseau commence dans le même style son épître à Marot:

Ami Marot, l'honneur de mon pupitre,
Mon premier maître, acceptez cette épître
Que vous écrit un humble nourrisson,
Qui sur Parnasse a pris votre écusson,
Et qui jadis en maint genre d'escrime,
Vint chez vous seul étudier la rime.
Par vous, en France, épîtres, triolets,
Rondeaux, chansons, ballades, Virelais,
Gente épigramme & plaisante satyre
Ont pris naissance; ensorte qu'on peut dire:
De Prométhée hommes sont émanés,
Et de Marot joyeux contes sont nés.

On n'emploie pas le style marotique dans les vers Alexandrins ou Héroïques: quelquefois on l'emploie dans les vers libres; mais la mesure de dix syllabes est celle qui lui paroît consacrée par l'usage.

Ce que l'on vient de citer de la Fontaine & de Rousseau, suffit pour faire voir qu'il ne faut dans ce genre d'écrire, rien de recherché, ni dans le tour, ni dans l'expression. On y permet quelques vieux termes, comme *voire*, pour *même*; *fors*, pour *hors*; *onc*, pour *jamais*; *huis*, pour *entrée*, *porte*; *lors*, pour *alors*, &c. Mais ces termes doivent paroître s'être offerts naturellement; & on ne les y voit avec plaisir, que parcequ'il semble que le poëte s'en est servi pour s'épargner la peine d'en chercher d'autres, qui lui auroient coûté plus de travail; que parceque ce langage naturel nous rappelle l'aimable simplicité de nos pères; car, qu'on y fasse attention, ce ne sont point les vieux termes qui constituent le style marotique, mais la simplicité, le naturel, la naïveté. On prodigue tous les jours le nom de marotique à des ouvrages qui ne le méritent nullement, comme le remarque fort bien M. l'Abbé *Mallet*. Des Auteurs s'imaginent, dit-il, avoir écrit dans le style de Marot, lorsqu'ils ont fait des vers de dix syllabes, parsemés de quelques expressions Gauloises qui ne sont plus d'usage dans la langue, sous prétexte qu'elles se rencontrent dans Marot lui-même, dans Saint-Gelais, & quelques autres poëtes de ce temps-là; mais ils ne font pas attention, 1°. que ce langage suranné ne sauroit par lui-même prêter des grâces au style, & qu'elles dépendent uniquement de l'usage heureux & de l'application qu'en fait le poëte; 2°. que Marot parloit très-purement pour son siècle, & qu'il n'a point employé d'expressions vieilles, relativement au temps qu'il écrivoit; que par conséquent, si ses poësies ont charmé la Cour de François I, ce n'est pas par cet endroit, mais par leur tour aisé & naturel; 3°. qu'un Mécanisme arbitraire, une forme extérieure, ne sont point ce qui caractérise un genre de poésie, & qu'elle doit être marquée par une sorte de

ſceau dépendant du fonds même des ſujets qu'elle embraſſe, ou de la manière dont elle les traite.

De ces trois obſervations dont on ne peut conteſter la vérité, il réſulte que l'éloquence du ſtyle marotique ne dépend ni de la ſtructure des vers, ni du vieux jargon mêlé ſouvent avec affectation à la langue ordinaire, mais de la naïveté du génie, & de l'art d'aſſortir des idées riantes avec ſimplicité. En effet, dans l'exemple cité de la Fontaine, il n'y a pas une expreſſion qui ne ſoit aujourd'hui fort en uſage; & ſi Rouſſeau ſemble copier de plus près le langage & les tours de phraſes de Marot, c'eſt dans une pièce qu'il feint d'écrire à ce poëte; mais dans ſes allégories, & dans la plupart de ſes épîtres, il parle un langage très-pur & très-correct. Il ne faut pas nier cependant que le vieux ſtyle n'ait ſon agrément, quand on ſait l'employer à propos. Notre langue en ſe poliſſant, s'eſt appauvrie, à peu près comme certains corps que l'on ne rend diaphanes qu'en les affoibliſſant: elle a perdu beaucoup d'expreſſions énergiques, ſans en acquérir de plus fortes ou de plus naturelles; c'eſt la faire rentrer dans ſon domaine que de lui rendre ces mots, pourvu qu'on le faſſe avec fineſſe, & qu'on les adopte de nouveau, parcequ'ils ſont bons, & non parcequ'ils ſont antiques. L'élégance d'un bâtiment dépend de l'enſemble & de la diſtribution générale des parties, & non de la nature de chacune des pierres en particulier dont il eſt compoſé: de même c'eſt dans l'aiſance & dans la facilité que conſiſtent les agrémens du ſtyle marotique, & non dans tel ou tel mot renouvelé des anciens. Des idées ſimples, ſans être communes; naïves, ſans être baſſes; des tours unis, ſans ornement, ſans emphaſe; du feu, ſans hardieſſe, une imitation conſtante de la nature, & le grand art de déguiſer l'art même, voilà ce qui fait le fonds de ce genre d'écrire, & ce qui cauſe en même temps la difficulté d'y réuſſir, les hommes n'ayant que trop de penchant pour les grandes idées, les ornemens recherchés, les expreſſions pompeuſes & figurées qui ſurprennent l'eſprit, en remuant l'imagination; au lieu qu'ils ſe trouvent arrêtés dès le premier pas, lorſqu'il s'agit de ne prêter au bon ſens qu'une parure légère, propre à l'embellir ſans le maſquer: c'eſt le fruit du génie que la nature partage comme il lui plaît. Corneille qui faiſoit parler les Grecs & les Romains avec tant de nobleſſe, n'auroit pas fait parler les animaux avec la naïveté que leur a prêtée *la Fontaine:* & la main de le Brun, qui réuſſiſſoit admirablement à peindre des combats & des triomphes, auroit peut-être manqué de légéreté pour crayonner un payſage dans le goût de Tenieres, ou une danſe champêtre & galante dans celui de Watteau; tant il eſt vrai que plus on s'écarte de la ſimplicité de la nature, moins il eſt aiſé enſuite de s'en approcher, quoiqu'on ſe flatte d'y revenir aiſément, lorſqu'on voudra. L'expérience eſt ſeule capable de diſſiper cette erreur.

Beaucoup de perſonnes confondent le ſtyle marotique avec le burleſque, & avec celui de nos vieux romanciers, dont on trouve quelques exemples dans *Voiture*, dans le Comte *Hamilton*, & dans quelques autres. Ces ſtyles ſont pourtant d'un ſtyle bien différent. L'un conſiſte, comme on l'a dit dans la

naturel & la simplicité, & quelques termes vieux, mais expressifs; l'autre, dans des expressions dont les honnêtes gens rougiroient de se servir. Le troisième enfin tire tout son sel & ses agrémens de son obscurité & de sa barbarie. Il est bien peu de personnes qui n'aient besoin d'un Dictionnaire Gothique pour entendre ce dernier style: aussi est-il totalement décrédité. En voici un échantillon tiré d'une épître du Comte Hamilton à Jean-Baptiste Rousseau; c'est ainsi qu'elle commence :

A gentil clerc, qui se clame Roussel,
Ores chantant ès marches de Solure,
Où, de Cantons parpaillots n'ayant Cure,
Prêtres de Dieu baisent encore missel,
De l'évangile en parfinant lecture:
Illec qui va dans moult noble écriture,
(Digne trop plus de loz sempiternel,)
Mettant planté de cet attique sel
Qu'en Virelais mettoit par fois *Voiture*,
A Cil Roussel ma rime, ainçoit obscure,
Mande salut dans ce chiétif Chartel, *&c.*

MAROTTE; substantif féminin. Espèce de sceptre qui a une tête au bout, coiffée d'un capuchon bigarré de différentes couleurs, & garnie de grelots, & que portoient autrefois ceux qui faisoient le personnage de foux. *Il y a eu des foux en titre d'office qui étoient obligés de porter la marotte.*

On dit d'un homme étravagant, qu'*il devroit porter la marotte.*

Marotte, se dit figurément & familièrement de l'objet de quelque affection violente & déréglée. *Il est coiffé de cette actrice, c'est sa marotte. Il n'y a personne qui n'ait sa marotte.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

MAROTTI; substantif masculin. Arbre du Malabar, dont parle Ray. Ses feuilles ressemblent à celles du laurier: il porte un fruit de rondeur oblongue, contenant un noyau large, dur & jaunâtre qui renferme dix ou onze amandes. On en tire une huile dont on se sert pour guérir la galle & les autres maladies cutanées.

MAROUCHIN; substantif masculin. Nom vulgaire qu'on donne au pastel de la plus mauvaise qualité. On le fait du marc des feuilles de la plante qui produit cette drogue si utile pour teindre en bleu.

MAROUFLE; substantif masculin. Terme d'injure & de mépris qui se dit d'un fripon, d'un malhonnête homme. *C'est un vrai maroufle.*

MAROUFLE; substantif féminin & terme de Peinture. Sorte de colle ou de composition dont les Peintres se servent pour maroufler. *Voyez* ce mot.

MAROUFLÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Maroufler.

MAROUFLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Peinture. Appliquer une toile destinée à être peinte à l'huile, sur du bois, du plâtre ou de la pierre, avec une colle qu'on appelle *maroufle.* Cette opération sert à garnir pendant quelque temps un tableau du dommage que l'humidité pourroit y causer.

MAROUTE; substantif féminin. C'est la camomille puante. *Voyez* Camomille.

MAROZZO; bourg d'Italie au Royaume de Naples, dans l'Abruzze citérieure, sur la côte de la mer Adriatique, à sept ou huit milles de Termole.

MARPACH; petite ile d'Allemagne

en Souabe, dans le Duché de Wirtemberg, sur le Necker, entre Hailbron & Schorndorf.

MARBOURG; ville considérable d'Allemagne, capitale de la basse Hesse, dans le Landgraviat de Hesse-Cassel, sur la Lohn, à dix-huit lieues, nord-est, de Francfort, sous le 26e degré, 28 minutes de longitude, & le 50e, 42 minutes de latitude. Il y a une Université & un Palais où les Landgraves ont souvent fait leur résidence.

MARPURG; ville d'Allemagne dans la Styrie, sur la Drave, à dix lieues, sud-ouest, de Gratz.

MARQUAIRE; ville des Indes Orientales, sur la côte de Malabar, au Royaume de Calicut. Elle est peuplée, marchande, & a un port, avec des forts qui en défendent l'entrée.

MARQUANTE; adjectif féminin. Terme du jeu de l'Impériale & autres. Il se dit des cartes qui produisent des points à celui qui les a. On les appelle par cette raison, *cartes marquantes.*

MARQUE; substantif féminin. *Signum.* Ce mot se dit généralement de tout ce qui sert à désigner, ou à distinguer quelque chose. On va expliquer ses différentes acceptions particulières.

Marque, signifie quelquefois l'empreinte où toute autre figure qu'on fait sur un chose pour la distinguer, pour la reconnoître, ou pour la distinguer d'avec une autre.

Il se dit particulièrement dans ce sens, d'un certain caractère qu'on frappe ou qu'on imprime sur différentes sortes de marchandises, soit pour montrer le lieu où elles ont été fabriquées, & pour désigner les Fabricans qui les ont faites, soit pour témoigner qu'elles ont été vues par les Officiers ou Magistrats chargés de l'inspection de la Manufacture, soit enfin pour faire voir que les droits auxquels elles sont sujettes, ont été acquittés, conformément à l'Ordonnance.

Tels sont les draps & les toiles, les cuirs, les ouvrages de Coutellerie, le papier, la vaisselle, les poids, les mesures qui doivent être marqués.

On dit, *avoir droit de marque;* pour dire, avoir droit de faire mettre une marque sur de certaines choses. *Un Souverain a droit de marque sur les marchandises qui sortent de ses États.*

Marque, se dit aussi de l'instrument avec quoi l'on fait une empreinte sur de la vaisselle, sur du drap, ou sur autre chose.

Marque, signifie encore trace, impression que laisse un corps sur un autre à l'endroit où il l'a touché, où il a passé. *Elle a quelques marques de petite vérole au visage. Le tonnerre a tombé sur cet arbre, en voilà des marques.*

On dit familièrement, *faire porter ses marques à quelqu'un;* pour dire, le maltraiter de manière que les marques lui en demeurent.

Marque, se dit aussi de certaines taches ou autres signes que l'homme ou un animal apporte en naissant. *Il a cette marque depuis sa naissance. Un chien courant qui a de belles marques.*

Marque, se dit encore de ce qu'on emploie pour se ressouvenir de quelque chose. *Il a mis un morceau de papier dans sa tabatière, pour lui servir de marque.*

Marque, se dit aussi d'un chiffre, d'un caractère, d'une figure que les Marchands & Ouvriers mettent à

leurs marchandises & ouvrages. *Voilà la marque de ce Fabricant. Chaque Artisan a sa marque.*

MARQUE, se dit encore d'un signe ou caractère particulier dont se servent les Commerçans, qui n'est connu que d'eux, & par lequel ils se rappellent ce que leur a coûté la marchandise où il se trouve appliqué. Ces *marques* qu'on appelle aussi *numeros*, se prennent arbitrairement; mais ordinairement on les choisit dans les lettres de l'alphabet, chacune se rapportant à un certain chiffre qu'elle signifie constamment. La lettre *A*, par exemple, représente le chiffre 1; la lettre *B*, le chiffre 2, *&c.*

MARQUE, se dit dans les haras d'un instrument, qu'on applique tout rouge sur la cuisse d'un cheval, pour qu'il s'y imprime mieux.

MARQUE, se dit en termes d'Imprimerie, d'un pli que les Compagnons Imprimeurs font à une feuille de papier, de dix mains en dix mains. Cette marque leur sert à compter le papier qu'on leur donne à tremper, & leur fait connoître ce qu'ils peuvent avoir imprimé, & ce qui leur reste à imprimer du nombre désiré.

MARQUE, se dit en termes de Ciriers, d'un instrument de cuivre ou autre matière, gravé d'une fleur-de-lys, ou de quelqu'autre ornement dont on veut décorer les cierges.

MARQUE, se dit en termes de Rubaniers, d'un fil de chaîne, de couleur apparente, & différente de la soie de chaîne, qui doit continuer tout le long de l'ouvrage sur une des lisières, pour faire voir qu'il est tramé de fil, quoique travaillé sur soie, ou tramé de soie quoique sur chaîne de fil. L'ouvrage dépourvu de cette marque, est dans le cas de la prohibition, conséquemment saisissable, & l'ouvrier est puni.

MARQUES, se dit en termes de Marine, des signes qui sont à terre, comme des montagnes, clochers, moulins à vent, arbres, *&c.* & qui servent au pilote à reconnoître les passes, les entrées de ports ou de rivières, les dangers, *&c.* On appelle aussi *marques*, les *tonnes* & les *balises* qu'on met en mer pour ce même usage.

MARQUE, se dit en termes de Jeu, des jetons qui servent à marquer les points & les parties qu'on gagne. En ce sens, on dit de quelqu'un qui est sujet à marquer plus qu'il ne faut, qu'*il est heureux à la marque.*

MARQUE, se dit aussi des jetons, des fiches que l'on met quelquefois au jeu au lieu d'argent. *Chaque marque vaut vingt-quatre sous.*

MARQUE, se dit encore d'un ornement qui distingue une personne d'avec une autre. *Les faisceaux & la hache étoient la marque des Dictateurs & des Consuls de l'ancienne Rome.*

On appelle *marques d'honneur*, certaines marques de distinction parmi les Gentilshommes & les gens de guerre. *Le Cordon Bleu, la Croix de Saint-Louis sont des marques d'honneur.*

En Armoiries on appelle *marques d'honneur*, les pièces qu'on met hors de l'écu, comme les Bâtons de Maréchal de France, le Collier des Ordres du Roi, *&c.*

MARQUES D'HONNEUR, se dit au pluriel, en parlant des conditions honorables qu'on accorde à une Garnison qui se rend par capitulation. *La Garnison sortit avec toutes les marques d'honneur.*

On dit, *une personne de marque*; pour

pour dire, une personne de distinction. *Il y avoit dans cette Assemblée plusieurs personnes de marque.*

On appelle *marque d'infamie*, tout ce qui prouve, tout ce qui fait connoître l'infamie de quelqu'un.

On appelle *lettres de marque*, des lettres de représailles que le Roi accorde à quelqu'un, à qui un Prince étranger a refusé justice, & par lesquelles on lui permet de saisir les effets d'un sujet de ce Prince.

MARQUE, signifie aussi indice, signe. *C'est une marque de bonheur.*

MARQUE, signifie encore présage. *On prétend que le Ciel rouge au soir est une marque de beau temps.*

MARQUE, signifie aussi preuve, témoignage. *Il lui donna plusieurs marques d'amitié. C'est une marque de sa reconnoissance.*

On dit, *une marque que j'ai fait cela*, & absolument dans le discours familier, *marque que j'ai fait cela*; pour dire, une preuve que j'ai fait cela.

MARQUÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* MARQUER.

On dit proverbialement, qu'*un homme est marqué*; pour dire, qu'il a quelques marques au visage ou au corps, qui le rendent difforme.

On dit d'un enfant qui en naissant a apporté quelque signe, qu'*il est né marqué.*

On dit aussi, qu'*un cheval est marqué en tête*, lorsqu'il a l'étoile ou la pelote au front.

On dit proverbialement, qu'*un homme*, qu'*un ouvrage est marqué au bon coin*; pour dire, que cet homme a de bonnes qualités, qu'il est homme de bien, que cet ouvrage est excellent.

On dit familièrement d'un bossu, d'un borgne, qu'*il est marqué au B.*

On dit figurément, qu'*un homme est marqué*; pour dire, qu'il est noté, & qu'il a fait quelque faute qui a éclaté. *Il est marqué en lettres rouges.*

On appelle *papier marqué*, *parchemin marqué*, du papier, du parchemin qui est marqué avec un timbre, pour servir aux actes qui se font en Justice.

MARQUENTERRE; bourg de France en Picardie, dans l'Élection d'Abbeville.

Il y a un petit pays de même nom sur les frontières du Ponthieu & du Boulonnois.

MARQUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Notare.* Appliquer une marque ou une empreinte sur une chose pour la distinguer d'une autre. *Les Marchands marquent leurs ballots de marchandises.*

MARQUER, signifie aussi faire une marque, une empreinte par autorité publique: ainsi l'on dit, *marquer la monnoie, marquer la vaisselle d'or ou d'argent au poinçon de la ville.* On marque l'étain fin par dessous, & l'étain commun par dessus l'ouvrage.

Les Commis des Aides vont marquer les vins dans les caves & celliers pour la sûreté des droits du Roi. Les Manufacturiers & Ouvriers doivent faire marquer leurs étoffes d'or, d'argent, de soie, de laine, *&c.* dans les Bureaux, Halles & autres lieux où les Maîtres, Jurés & Gardes des Corps & Communautés en doivent faire la visite. Dans ce dernier sens on dit *plomber* & *ferrer les étoffes*, ce qui signifie la même chose que *marquer.*

MARQUER, en termes de Menuisiers, Charpentiers, ou autres Ouvriers

semblables, signifie tirer des lignes sur une place, ou sur une pièce de bois, afin que le compagnon la coupe suivant ces lignes.

On dit *marquer un Camp*; pour dire, marquer le lieu où l'Armée doit camper.

On dit familièrement de quelqu'un qui prend les devans pour arriver le premier où la compagnie doit se rendre, qu'*il est allé marquer les logis*.

MARQUER, signifie aussi faire une impression par quelque blessure, par quelque coup. *Ce coup l'a marqué à la joue.*

MARQUER, signifie encore laisser des marques, des traces, des vestiges. *Les eaux ont laissé des marques de leur séjour dans cet endroit.*

MARQUER, signifie aussi mettre une marque pour faire souvenir. *Marquez cela sur vos tablettes, de peur de l'oublier.*

MARQUER, en termes de Paumiers, signifie compter le jeu des Joueurs, soit au Billard, soit à la Paume. *Marquer une chasse au jeu de la Paume.*

On dit proverbialement & figurément, *marquez cette chasse*; pour dire, souvenez-vous de cette action, j'en aurai raison en temps & lieu.

MARQUER, signifie aussi indiquer, donner lieu de connoître. *Son air, ses discours marquent ce qu'il est.*

MARQUER, signifie encore spécifier, soit de bouche, soit par écrit. *Je lui ai marqué ce qu'il devoit faire. Il me marqua son arrivée.*

On dit d'une allée nouvellement plantée, qu'*elle commence à marquer*; pour dire, que les arbres commencent à bien pousser.

On dit, qu'*un cheval marque encore*; pour dire, que les marques qui viennent aux dents paroissent encore, & font connoître qu'il n'a pas plus de huit ans. Et l'on dit, qu'*il ne marque plus*, quand ces marques cessent de paroître.

On dit aussi, qu'*un cadran au soleil marque*, ou *ne marque plus*; pour dire, que le soleil y donne encore ou n'y donne plus.

On dit figurément & familièrement d'une femme qui desire avec ardeur une chose qu'elle ne sauroit avoir, qne *son fruit en sera marqué*.

MARQUER, signifie encore témoigner, donner des preuves. *Le Prince lui marqua beaucoup de bonne volonté. Elle ne put s'empêcher de lui marquer son amour.*

La première syllabe est brève; & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

On devroit écrire *marker*. Voyez ORTOGRAPHE.

MARQUETÉ, ÉE, participe passif. *Voyez* MARQUETER.

MARQUETER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Variegare.* Marquer de plusieurs taches. *Marqueter une peau en manière de peau de tigre.*

MARQUETERIE; substantif féminin. Ouvrage de pièces de rapport de diverses couleurs.

On distingue trois sortes de marqueterie: la première consiste dans l'assemblage de bois rares & précieux de différentes espèces, des écailles, ivoires & autres choses semblables, quelquefois par compartimens de bandes d'étain, de cuivre & autres métaux, sur de la menuiserie ordinaire, non-seulement pour en faire des armoires, commodes, bibliothèques, bureaux, secrétaires, guéridons, ta-

bles, écritoires, pieds & boîtes de pendules, piédestaux, escablons pour porter des antiques, consoles & tablettes propres à déposer des porcelaines, bijoux, *&c.* mais aussi pour des lambris, plafonds, parquets, & tout ce qui peut servir d'ornement aux plus riches appartemens des Palais & autres Maisons d'habitation; la seconde, dans l'assemblage des émaux & verres de différentes couleurs; & la troisième, dans l'assemblage des pierres & marbres les plus précieux, qu'on appelle plus proprement *Mosaïques*. Ceux qui travaillent à la première espèce de marqueterie se nomment *Menuisiers de placage*, parcequ'outre qu'ils assemblent les bois comme les Menuisiers d'assemblage, il les plaquent par dessus des feuilles très-minces de bois de différente couleur, & les posent les uns contre les autres par compartiment avec de la colle-forte, après les avoir taillés & contournés avec la scie, suivant les desseins qu'ils veulent imiter. On les appelle encore *Ebénistes*, parcequ'ils emploient le plus souvent le bois d'ébène. Ceux qui travaillent à la seconde sont appelés *Emailleurs*; & ceux qui travaillent à la dernière sont les *Marbriers*.

L'art de marqueterie est selon quelques-uns fort ancien: on croit qu'il vient d'Orient, & que les Romains l'apportèrent en occident avec une partie des dépouilles qu'ils tirèrent de l'Asie: anciennement on divisoit la marqueterie en trois classes. La première, celle qui étoit la plus estimée, représentoit des figures des Dieux & des Hommes. La seconde représentoit des oiseaux & autres animaux de toute espèce; & la troisième des fleurs, des fruits, des arbres, des paysages & autres choses de fantaisie. Cet art avoit fait des progrès en Italie vers le quinzième siècle; mais depuis le milieu du dix-septième, il a acquis en France toute la perfection que l'on peut désirer. Jean de Veronne, Contemporain de Raphaël, & assez habile Peintre de son temps, fut le premier qui imagina de teindre les bois avec des teintures & des huiles cuites qui les pénétroient. Avant lui, la marqueterie n'étoit, pour ainsi dire, autre chose que du blanc & du noir; mais il ne la poussa que jusqu'à représenter des vues perspectives qui n'ont pas besoin d'une si grande variété de couleurs. Ses successeurs enchérirent sur la manière de teindre les bois, non seulement par le secret qu'ils trouvèrent de les brûler plus ou moins sans les consumer, ce qui servoit à imiter les ombres, mais encore par la quantité des bois de différentes couleurs vives & naturelles que leur fournit l'Amérique, ou de ceux qui croissent en France, dont jusqu'alors on n'avoit point fait usage.

Ces nouvelles découvertes ont procuré à cet art les moyens de faire d'excellens ouvrages de pièces de rapport, qui imitent la peinture au point que plusieurs les regardant comme de vrais tableaux, lui ont donné le nom de *peinture en bois*, *peinture & sculpture en mosaïque*. La Manufacture des Gobelins, établie sous le règne de Louis XIV, & encouragée par ses libéralités, nous a fourni les plus habiles Ébénistes, du nombre desquels le fameux Boule est celui dont il nous reste les plus beaux ouvrages: aussi est-ce à lui seul, pour ainsi dire, que nous devons la perfection de cet art; mais depuis ce temps-là la

longueur de ces sortes d'ouvrages les a fait abandonner.

MARQUETTE ; substantif féminin. Pain de cire vierge. *Une marquette de cire.*

Marquette, est aussi le nom d'un ancien droit que les femmes payoient autrefois au Roi & aux Seigneurs, pour se racheter de la coutume qui les obligeoit à passer la première nuit de leurs nôces avec leurs Seigneurs. *Voyez* Mariage.

MARQUETTE-LEZ-LILLE ; nom d'une fameuse Abbaye de Filles de l'ordre de Cîteaux, située en France, dans la Flandre Vallone, à une demie-lieue, nord, de Lille. Jeanne, Comtesse de Flandre, la fonda vers l'an 1225. Son revenu annuel est de plus de 50000 liv.

MARQUEUR ; substantif masculin. *Signator.* Celui qui marque. *Marqueur de toiles. Marqueur de cuirs.*

En Hollande on appelle *Jurés-Maîtres-Marqueurs de mesures*, de petits Officiers établis pour faire la marque ou étalonnage des mesures qui servent dans le commerce. Leur principale fonction est de jauger & mesurer les vaisseaux qui sont sujets au droit de *last-geldt* ou *droit de last*, & d'en délivrer l'acte de mesurage, qu'on nomme autrement *lettre de marque.*

Ces Officiers sont tenus de faire le jaugeage par eux mêmes, & de ne pas s'en rapporter au calcul que pourroient leur présenter les Capitaines, Maîtres ou Propriétaires desdits vaisseaux, à peine de déposition de leur emploi.

Marqueur, se dit absolument en termes de jeu de Paume, de celui qui a soin de marquer les chasses, & qui compte le jeu dans les parties de Paume.

Suivant les statuts des Maîtres Paumiers, les Marqueurs doivent être Apprentis ou Compagnons du métier.

MARQUIS ; substantif masculin. On appeloit ainsi autrefois un Seigneur préposé à la garde des Frontières d'un État ; & c'est de là qu'on dit encore, *le Marquis de Brandebourg.*

Aujourd'hui c'est un titre de Dignité qu'on donne à celui qui possède une Terre érigée en Marquisat par Lettres patentes pour lui ou qui l'a été pour ses ancêtres. *Ceux qui possèdent des Marquisats ne peuvent prendre la qualité de Marquis que quand ils sont Gentilshommes, ou que le Souverain la leur a accordée.*

MARQUISAT ; substantif masculin. Titre de Dignité attaché à une Terre qui est composée d'un certain nombre de Fiefs. *Une Terre qui vient d'être érigée en Marquisat.*

Il se dit aussi de la Terre même qui a ce titre. *Il vient d'acheter ce marquisat.*

Les trois syllabes sont brèves au singulier masculin ; mais la dernière est longue au pluriel.

On prononce *Markizat.*

MARQUISE ; substantif féminin. La femme d'un Marquis. *Madame la Marquise de....*

Marquise, se dit en termes de l'art militaire, d'une tente de toile qu'un Officier fait tendre par-dessus sa tente pour y être d'autant plus à l'abri des injures de l'air. *Tendre une marquise.*

Marquise, se dit en termes d'artificiers, d'une fusée volante d'environ un pouce de diamètre.

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

On prononce *markize*.

MARQUISE ; bourg de France en Picardie, à douze lieues, nord, de Boulogne.

MARR ; Province maritime d'Écosse, située pour la plus grande partie entre le Don & la Dée. Elle abonde en blé, en légumes, en bétail, en poisson & en gibier. Aberdéen en est la capitale.

MARRA ; ville de Syrie, dans le voisinage d'Ama. Elle n'a de remarquable que le han où on loge, lequel peut contenir huit cens hommes avec leurs chevaux.

MARRAINE ; substantif féminin. Terme relatif. Celle qui tient un enfant sur les fonts de Baptême. *Cette dame est sa marraine.*

MARRAT ; bourg de France en Auvergne, à cinq lieues, sud, de Thiers.

MARRAY ; bourg de France en Touraine, à cinq lieues, nord, de Tours.

MARREMENT ; vieux mot qui signifioit autrefois douleur, déplaisir.

MARRI, IE ; adjectif. Fâché. Il vieillit.

MARRIR ; (se) vieux verbe qui signifioit autrefois s'affliger.

MARRISSON ; vieux mot qui signifioit autrefois douleur, chagrin, regret.

MARRO ; rivière d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure. Elle a sa source dans l'Apennin, & son embouchure dans la mer de Toscane, au dessous de Gioia.

MARRON ; substantif masculin. *Balanus*. Espèce de grosse châtaigne bonne à manger. *Les marrons sont produits par les châtaigniers cultivés, & les châtaignes par les châtaigniers sauvages.*

On appelle *marron d'Inde*, un certain fruit de la forme de nos marrons qui vient sur l'arbre appelé *marronier d'Inde*. Voyez ce *mot*.

On dit proverbialement, *faire comme le singe, tirer les marrons du feu avec la patte du chat*; pour dire, se servir adroitement d'un autre pour faire quelque chose dont on espère de l'utilité, mais qu'on n'ose faire soi-même.

On appelle des cheveux frisés en boucles rondes, *des cheveux frisés en marrons*.

On dit dans les colonies d'Amérique, qu'*un nègre est marron*, qu'*il est devenu marron*; pour dire, qu'il s'est enfui, qu'il s'est retiré dans les bois, dans les déserts pour y vivre en liberté.

Il se dit aussi des animaux qui de domestiques sont devenus sauvages. *Un cochon marron.*

En termes de minéralogie, on appelle *mines en marrons*, celles qui se trouvent par masses détachées, répandues çà & là dans une roche, au lieu de former des filons suivis & continus ; cette manière de trouver les mines n'est point la plus avantageuse pour l'exploitation ; mais elle annonce le voisinage des filons, ou que l'endroit où l'on trouve ces marrons est propre à la formation des métaux. Il ne faut point confondre ces mines en marrons avec les mines par fragmens, qui ont été arrachées des filons par la violence des eaux, & qui ont été arrondies par le roulement : les premières se trouvent dans la roche même où elles ont été formées, au lieu que les dernières ont été transportées quelquefois fort loin de l'endroit où elles ont été produites.

En termes d'Imprimerie, on ap-

pelle *marron*, un ouvrage imprimé furtivement sans approbation & sans nom d'Imprimeur.

Marron, se dit en termes d'artificiers, d'une espèce de pétard fait d'un fort carton, & de figure cubique. On remplit ce pétard de poudre grenée pour produire une grande détonation qu'on augmente comme aux saucissons, en fortifiant le cartouche par une enveloppe de ficelle trempée dans de la colle forte; ainsi ces deux artifices ont le même effet, & ne diffèrent que dans leur figure.

Un marron se fait par un parallélogramme de carton, dont l'un des côtés est à l'autre, comme 3 à 5, pour que l'on puisse y former quinze carrés égaux entre eux, trois sur une face & cinq sur l'autre: on le plie ensuite en forme de cube qu'on remplit de poudre.

On en fait d'aussi grands & d'aussi petits qu'on veut: on y proportionne le carton, la grosseur & le nombre des rangs de ficelle dont on les couvre.

Les gros marrons contiennent ordinairement une livre de poudre, & tiennent lieu de boîte de métal que l'on tire dans les réjouissances publiques, & font au moins autant de bruit. Il faut y placer au lieu d'étoupille un petit porte-feu de composition lente, afin d'avoir le temps de s'en éloigner, pour éviter les éclats qui sont dangereux lorsqu'on leur donne cette grosseur.

Les petits marrons servent à garnir des fusées pour faire une belle escopèterie; leur effet est particulièrement beau dans les grandes caisses, lorsqu'on en garnit une partie des fusées qui les composent. On les couvre souvent de matières combustibles, afin qu'ils brillent aux yeux avant d'éclater, alors on les appelle *marrons luisans*: leur effet est à peu près le même que celui des étoiles à pétards.

En termes de l'art militaire, on appelle *marrons*, des pièces de cuivre sur lesquelles sont gravées les heures auxquelles les Officiers doivent faire leurs rondes.

Les sergens les tirent au sort dans un sac que tient le Major pour les Officiers de leurs compagnies. Sur chaque marron est gravé, *ronde de dix heures*, de *dix heures & demie*, & ainsi de suite sur chacun pour toutes les heures & demi-heures de la nuit.

Ces pièces sont numérotées 1, 2, *&c.* jusqu'à la dernière ronde, ensorte, par exemple, que celui qui doit faire celle de dix heures a autant de marrons numérotés 10, 10, qu'il y a de corps de garde dans le circuit qu'il doit faire. Ainsi quand il arrive au premier, après avoir donné le mot au caporal, qui le doit recevoir l'épée nue à la main, & la pointe près de l'estomac de celui qui le lui donne, il lui remet le marron cotté 1,

Ces marrons étant percés dans le milieu, le caporal enfile celui qu'on lui remet avec une aiguille de fer, qui le conduit dans une espèce de tronc qu'on appelle *boîte aux rondes*. Cette boîte dont le Major a la clé, est portée le lendemain chez lui, & ainsi il lui est aisé de connoître lorsqu'il l'ouvre, si les rondes ont été fidellement faites.

MARRONIER; substantif masculin. Grand arbre qui se cultive avec succès dans la Touraine, le Limousin, le Vivarais & le Dauphiné, où il produit de très-beaux marrons, Le marronier ne diffère du châtai-

gnier qu'en ce que celui-ci n'étant pas cultivé, son fruit est plus petit, de même que ses autres parties. Ainsi le châtaignier greffé prend le nom de *marronier*. On le greffe en flute ou en écusson, & l'on peut encore le multiplier de branches couchées.

Marronier d'Inde, se dit d'un grand & bel arbre qui a été apporté en France avec les premières anémones doubles, & qui se cultive aisément. Cet arbre répand ses rameaux fort en large : ses feuilles sont disposées en main ouverte, cinq à cinq ou sept à sept sur une queue longue, étroites par la base, dentelées en leurs bords, vertes & d'une saveur amère. De l'extrémité des branches naissent plusieurs rameaux qui portent chacun plusieurs fleurs blanches ou purpurines à quatre ou cinq pétales, & accompagnées de plusieurs étamines jaunes. A ces fleurs succédent des fruits arrondis, épineux qui s'ouvrent en deux ou trois parties, & qui renferment une ou plusieurs chataignes oblongues, assez grosses, mais qui n'ont point la pointe qu'on observe dans les chataignes ordinaires & dans les marrons.

Pour multiplier cet arbre on en sème les marrons soit après leur maturité au mois d'Octobre, ou au plus tard au mois de Février. Avec peu de recherches sur la qualité du terrein, un soin ordinaire pour la préparation, & avec la façon commune de semer en pepinière, les marrons lèveront aisément au printemps. Ils seront en état d'être tous plantés à demeure au bout de cinq ou six ans; mais ils ne donneront des fleurs & des fruits qu'à environ douze ans. Cette transplantation se doit faire pour le mieux en automne, encore durant l'hiver tant qu'il ne géle pas, même à la fin de Février, & pour le plus tard au commencement de Mars. On suppose pour ces derniers cas qu'on aura les plants à portée de soi; car s'il faut les faire venir de loin, il y aura fort à craindre que la gelée n'endommage les racines; dès qu'elles en sont frappées, l'arbre ne reprend pas.

Il faut se garder de retrancher la tête du marronier pendant toute sa jeunesse, ni même hors de la transplantation, cela dérangeroit son accroissement & le progrès de sa tige; ce ne sera que dans la force de l'âge qu'on pourra le tailler sur les côtés pour dégager les allées & en rehausser le couvert. Par ce moyen l'arbre se fortifie, ses branches se multiplient, son feuillage s'épaissit, l'ombre se complette, l'objet annonce pendant du temps sa perfection, & prend peu à peu cet air de grandeur qui se fait remarquer dans la grande allée des jardins du palais des Tuileries à Paris.

Quoique le bois de Marronier ne soit pas d'une utilité générale & immédiate, on peut cependant en tirer du service. Il est blanc, tendre, molasse & filandreux; il sert aux Menuisiers, aux Tourneurs, aux boisseliers, aux Sculpteurs, même aux Ébénistes, pour des ouvrages grossiers & couverts soit par du placage ou par la peinture. Ce bois n'est sujet à aucune vermoulure, il reçoit un beau poli, il prend aisément le vernis, il a plus de fermeté & il se coupe plus net que le tilleul, & par conséquent il est de meilleur service pour la gravure.

Les marrons d'Inde sont d'un goût très âcre & très-amer : cependant

M. le Préſident Bon a trouvé que ce fruit pouvoit ſervir à nourrir & à engraiſſer tant le gros & le menu bétail, que les volailles de toutes ſortes, en prenant ſeulement la précaution de faire tremper pendant quarante-huit heures dans la leſſive d'eau paſſée à la chaux vive, les marrons après les avoir pelés & coupés en quatre. Enſuite on les fait cuire & réduire en bouillie pour les donner aux animaux. On peut garder ces marrons toute l'année enles faiſant peler & ſécher ſoit au four ou au ſoleil.

M. Ellis, auteur anglois, paroît avoir trouvé un procédé encore plus ſimple pour ôter l'amertume aux marrons d'Inde, & les faire ſervir de nourriture aux cochons & aux daims. Il faut emplir de marrons un vieux tonneau mal relié qu'on fait tremper pendant trois ou quatre jours dans une rivière; nulle autre prépartion. Cependant on a vu des vaches & des poules, manger de ce fruit dans ſon état naturel & malgré ſon amertume. Mais il y a lieu de croire que cette amertume fait un inconvénient, puiſqu'on a remarqué que les poules qui mangeoient des marrons ſans être préparés, ne pondoient pas.

Ce fruit peut ſervir à faire de très-bel amidon, de la poudre à poudrer & de l'huile à brûler; il eſt vrai qu'on en tire très-peu & qu'elle rend une odeur inſupportable. Mais ſans qu'il y ait ce dernier inconvénient, un ſeul marron d'Inde peut ſervir de lampe de nuit: il faut le peler, le faire ſécher, le percer de part en part avec une vrille moyenne, le faire tremper au moins vingt-quatre heures dans quelque huile que ce ſoit, puis y paſſer une petite mèche, le mettre enſuite nager dans un vaſe plein d'eau, & allumer la mèche le ſoir; on eſt aſſuré d'avoir de la lumière juſqu'au jour. On en peut faire auſſi une excellente pâte à décraſſer les mains & les pieds: il faut peler les marrons: les faire ſécher, les piler dans un mortier couvert, & paſſer cette poudre dans un tamis très-fin. Quand on veut s'en ſervir, on jette une quantité convenable de cette poudre dans de l'eau qui devient blanche, ſavonneuſe & auſſi douce que du lait; le fréquent uſage en eſt très-ſalutaire, & la peau en contracte un luſtre admirable.

Les marrons d'Inde ont encore la propriété de ſavonner & blanchir le linge, de dégraiſſer les étoffes, de leſſiver le chanvre, & l'on en peut faire, en les brûlant, de bonnes cendres pour la leſſive.

Enfin ils peuvent ſervir à échauffer les poêles, & les Maréchaux s'en ſervent pour guérir la pouſſe des chevaux: on fait grand uſage de ce remède dans le Levant; ce qui a fait donner au marronier d'Inde le nom latin *hippocaſtanum*, qui veut dire *châtaigne de cheval*. On prétend que l'écorce & le fruit de cet arbre ſont un fébrifuge qu'on peut employer au lieu de quinquina dans les fièvres intermittentes; on aſſure même que quelques Médecins ont appliqué ce remède avec ſuccès.

On appelle *marronier à fleurs rouges*, un petit arbre qui nous eſt venu de la Caroline en Amérique où on le trouve en grande quantité dans les bois. Quoiqu'il ait une très-grande reſſemblance, à tous égards, avec le marronier d'Inde, ſi ce n'eſt qu'il eſt plus petit & plus mignon dans toutes ſes parties; les

Botaniſtes en ont cependant fait un genre différent du marronier d'Inde, par rapport à quelque différence qui ſe trouve dans les parties de ſa fleur. Ce petit marronier ne s'élève au plus qu'à douze ou quinze pieds : il fait une tige droite, une jolie tête ; ſes boutons ſont jaunâtres en hiver, ſans être glutineux comme ceux du marronier d'Inde : la forme des feuilles eſt la même, mais elles ſont plus petites, liſſes & d'un vert plus tendre. Les fleurs ſont d'une couleur rouge aſſez apparente, elles ſont répandues autour d'une grappe moins longue, moins fournie que dans l'autre marronier, mais elles paroiſſent un mois plus tard. Les fruits qui leur ſuccèdent ſont de petits marrons d'une couleur jaune enfumée, & le brou qui leur ſert d'enveloppe, n'eſt point épineux. L'arbre en produit peu, encore faut il que l'année ſoit favorable. Ce marronier eſt robuſte, & quoiqu'il ſoit originaire d'un climat plus méridional, nos fâcheux hivers ne lui cauſent aucun dommage. Il ſe plaît dans toutes ſortes de terreins, il réuſſit même dans les terres un peu ſéches ; il ſe multiplie aiſément, & il n'exige qu'une culture aſſez ordinaire. On peut élever cet arbre de ſemences, de branches couchées, & par la greffe en approche ou en écuſſon ſur le marronier d'Inde.

MARRONNÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* Marronner.

MARRONNER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. Friſer des cheveux en groſſes boucles.

MARROQUIN ; ſubſtantif maſculin. Peau de bouc, de chévre ou d'un autre animal à peu près ſemblable & commun dans le Levant, laquelle a été travaillée & paſſée en ſumac ou en galle, & qu'on a miſe enſuite en telle couleur qu'on a voulu : on s'en ſert beaucoup pour les tapiſſeries, pour les reliures des livres, *&c.*

On dérive ordinairement ce nom de Maroc, Royaume de Barbarie, dans l'Afrique, d'où l'on croit que l'on a emprunté la manière de fabriquer le marroquin.

Il y a des marroquins du Levant, de Barbarie, d'Eſpagne, de Flandre, de France, *&c.* Il y en a de rouges, de noirs, de jaunes, de bleus, de violets, *&c.*

Marroquin, eſt auſſi un terme d'injure qui ſe dit populairement, par mépris d'un homme de baſſe extraction.

MARROQUINÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* Marroquiner.

MARROQUINER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. Apprêter des peaux de veau, comme on apprête des peaux de chèvre pour en faire du marroquin. *Marroquiner des peaux de veaux.*

MARROQUINERIE ; ſubſtantif féminin. Art de faire le marroquin. Il ſe dit auſſi des peaux paſſées en marroquin, & du lieu où on les travaille.

MARROQUINIER ; ſubſtantif maſculin. Ouvrier qui façonne des peaux en marroquin.

MARRUBE ; ſubſtantif maſculin. *Marrubium.* Plante qui a une odeur forte, & dont on diſtingue trois eſpèces principales ; ſavoir, le marrube blanc, le marrube noir & le marrube aquatique.

Le *marrube blanc* a la racine fibreuſe ; ſes tiges ſont nombreuſes, hautes d'un pied, carrées, velues & branchues, garnies de feuilles

opposées deux à deux à chaque nœud, ridées, arrondies, blanchâtres & crenelées. Ses fleurs qui naissent en grand nombre autour de chaque nœud, sont petites, blanches & verticillées. Il leur succède quatre semences oblongues.

Cette plante qui est toute d'usage, vient abondamment sur le bord des grands chemins & des champs, dans des terres incultes & dans des décombres. Ses feuilles sont amères, astringentes & ont une odeur fort pénétrante ; c'est un des principaux remèdes dans l'asthme humoral, dans les maladies chroniques, & pour la suppression des règles & des lochies.

Le *marrube noir* ou *balote*, ou *marrube puant*, a la racine vivace, ligneuse & fibrée : il en sort plusieur tiges hautes d'un pied & demi, fermes, carrées, velues, branchues, rougeâtres, garnies de feuilles opposées, semblables à celles de l'ortie rouge, de couleur verte, brunâtre, de différentes grandeurs, & d'une odeur très-désagréable : ses fleurs sont également verticillées, de couleur rouge ; il leur succède à chacune quatre semences oblongues, noirâtres & contenues dans une manière de cornet qui a servi de calice à la fleur. Cette plante a l'odeur de l'ortie puante, elle naît sur les décombres & le long des haies. On ne se sert guères de cette plante qu'extérieurement, à cause de son odeur fétide, & de sa saveur désagréable. On l'emploie pour déterget & résoudre les tumeurs, pour guérir toutes les galles d'une mauvaise qualité, les dartres & les boutons.

Le *marrube aquatique* est distingué en deux sortes principales ; l'une a les feuilles non velues, mais rudes & noirâtres ; l'autre, les feuilles velues, blanches, rudes, crenelées, quelquefois laciniées : les unes & les autres profondément découpées. Leur tige est carrée, dure, ridée, & croît à la hauteur d'un pied & demi. Les fleurs sont petites, en gueule & verticillées, blanches, & il leur succède des semences menues & arrondies. Ces marrubes croissent dans les lieux aquatiques. On les estime propres pour arrêter les dyssenteries.

MARRUBIASTRE; substantif masculin. *Marrubiastrum*. Plante à fleur monopétale labiée ; la lèvre supérieure est creusée en cuillier, & l'inférieure divisée en trois cannelures. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur.

Cette plante qu'on appelle aussi *faux marrube*, est vulnéraire. Saupoudrée de sel, elle est bonne contre les morsures faites par les chiens.

MARS; terme de Mythologie & nom du Dieu de la guerre. Il étoit fils de Junon, & sa mère le fit élever par l'un des Titans fils de la Terre, qui lui apprit dans ses premières années la danse & les autres exercices du corps, pour le préparer aux instructions qu'il devoit lui donner sur le métier de la guerre, & il en fit en effet un grand & redoutable Général.

Il faut observer qu'il y avoit plusieurs Dieux de ce nom. Celui de l'Assyrie qui pouvoit être le même que Bélus : Il fut l'inventeur des armes & de l'art de ranger les trou-

pes en bataille. Le Mars d'Égypte, celui de Thrace, celui des anciens Gaulois qu'ils appeloient *Hesus*; & enfin celui de la Grèce à qui les Grecs ont attribué les aventures de tous les autres.

Alcipe fille de Mars ayant été insultée par un fils de Neptune nommé *Alirrhotius*, Mars lui ôta la vie, & Neptune irrité de la mort de son fils, fit appeler Mars en jugement au fameux Tribunal dAthènes nommé *l'Aréopage*. Douze Dieux du premier rang présidoient à ce Tribunal: Mars y fut absous, & cet événement qui fait une époque considérable dans l'histoire fabuleuse, arriva sous le règne du successeur de Cécrops. Ces douze Dieux qui rendirent le jugement, étoient vraisemblablement douze Athéniens distingués par leur naissance, & renommés par leur intégrité.

Mars fut aimé de la plus belle Déesse de l'Olympe. Vénus lui donna la préférence sur le blond Phœbus qui depuis long-temps soupiroit pour elle. L'intrigue des deux amans étoit fort secrette. Vénus dépendoit d'un époux brutal & d'autant plus jaloux, que sa difformité lui donnoit sujet de l'être. Elle étoit d'ailleurs obsédée par Phœbus, dont les yeux pénétrans pouvoient éclairer les mystères les plus cachés. Lorsque Mars alloit la voir il laissoit ordinairement à la porte en sentinelle un jeune homme nommé *Alectrion*, qui étoit son favori, avec ordre de l'avertir dès qu'il appercevroit Phœbus; mais ce fidelle surveillant succomba un jour au sommeil. Phœbus vit le bonheur de son rival sans en être apperçu, & courut aussitôt donner avis à Vulcain de sa disgrace. Vulcain outré de l'affront fait à son honneur, eut recours à une vengeance qui le deshonoroit encore davantage. Il environna de rets presque imperceptibles le lit où reposoient tranquillement & sans défiance nos deux amans sur la foi de la sentinelle. Il se hâta ensuite d'appeler tous les Dieux pour les rendre témoins de la honte de sa femme, ou plutôt de la sienne. Les Dieux rirent beaucoup; mais ce fut aux dépens de Vulcain. Ovide assure même que quelques Dieux gaillards envièrent le sort du prisonnier. Mars irrité de la négligence de son favori, le changea en coq. Cet oiseau tâche de réparer chaque jour sa faute, & ne manque jamais d'annoncer le lever du soleil. Vénus ne fut pas le seul objet des amours de Mars; si l'on en croit les vieilles chroniques des Romains, il fut épris des charmes de Rhéa Sylvia, fille de Numitor, Roi d'Albe. Cette Princesse avoit été condamnée par l'ambition de son oncle à une virginité perpétuelle & réléguée dans le sanctuaire de Vesta; mais cet auguste asyle ne put la dérober aux desirs impétueux de Mars qui pénétra dans sa retraite, & la rendit mère de Romulus, & de Rémus. Cette fable est le fondement de la vénération extraordinaire que les Romains avoient pour le Dieu Mars. Ils le regardoient comme le père de leur fondateur.

Numa Pompilius, second Roi de Rome, institua en son honneur un collége de Prêtres nommé *Saliens*, & voici à quelle occasion. Un Bouclier étant, dit-on, tombé du ciel, on consulta les Devins sur ce prodige, & ils répondirent que l'empire du Monde étoit destiné à

la ville où l'on conserveroit ce bouclier. Numa Pompilius en fit faire onze semblables, parmi lesquels il mêla le bouclier fatal, afin qu'on ne pût le reconnoître ni le voler, & les mit tous en dépôt dans le temple de Mars. Les Prêtres Saliens portoient ce bouclier en procession dans une fête qu'on célébroit tous les ans le premier de Mars, & qui duroit treize jours. Ils couroient dans toute la ville de Rome sautant, dansant & chantant des hymnes qui avoient rapport à la solennité. Pendant ces treize jours il n'étoit permis de vaquer à aucune affaire sérieuse; on ne pouvoit ni se marier ni voyager, ni entreprendre aucune expédition militaire; ce qui s'observa long-temps avec beaucoup de régularité.

On représentoit Mars sous la figure d'un homme armé d'un casque, d'une pique & d'un bouclier, tantôt nu, tantôt avec l'habit militaire; quelquefois barbu, le plus souvent sans barbe; quelquefois avec le bâton de commandement à la main, & presque toujours dans l'attitude d'un homme qui marche à grands pas.

Parmi les temples que ce Dieu eut à Rome, celui qu'Auguste lui dédia après la bataille de Philippe, sous le nom de *Mars vengeur*, passoit pour le plus célèbre. Le gramen, le coq & le vautour lui étoient consacrés.

Les anciens Scythes représentoient le Dieu Mars sous la forme d'un vieux sabre à demi rongé par la rouille. Ils immoloient en son honneur un de leurs ennemis, & arrosoient de son sang cette Divinité meurtrière. Ils lui sacrifioient aussi chaque année des bœufs & des chevaux.

Les anciens Gaulois avoient admis le Dieu Mars au nombre de leurs Divinités inférieures. Ils l'adoroient sous la forme d'une épée nue, déposée sur un autel dans un de leurs bocages. Ils avoient coutume de vouer à ce Dieu les dépouilles de leurs ennemis. Ils rassembloient toutes ces dépouilles en monceaux, & les laissoient exposées dans la campagne. Malgré la quantité d'or & d'autres choses précieuses qui se trouvoient parmi ces dépouilles, personne n'étoit assez téméraire pour oser y toucher.

En poësie on dit, *les travaux de Mars*, *le métier de Mars*; pour dire, les travaux de la guerre, le métier de la guerre.

MARS, se dit en termes d'astronomie, d'une des sept planètes, laquelle est placée entre la terre & Jupiter.

Sa moyenne distance du soleil est à la moyenne distance du soleil à la terre, comme 1524 sont à 1000, & son excentricité est à la même moyenne distance du soleil à la terre comme 141 sont à 1000. L'inclinaison de son orbite, c'est-à-dire, l'angle formé par le plan de son orbite & celui de l'écliptique est d'un degré 52 minutes; le temps périodique dans lequel il fait sa révolution autour du soleil est de 686 jours 23 heures; cependant les astronomes varient un peu entre eux sur ces différens élémens, comme on le verra plus bas. Sa révolution autour de son axe se fait en 24 heures, 40 minutes.

Mars a des phases différentes, selon ses différentes situations, à l'égard de la terre & du soleil; car il paroît plein dans ses oppositions & ses conjonctions, parcequ'alors tout l'hémisphère qu'il nous pré-

sente est éclairé par le soleil. Mais dans ses quadratures, nous ne voyons qu'une partie de l'hémisphère qui nous regarde, l'autre n'étant point éclairée, parcequ'elle n'est point tournée du côté du soleil.

Dans la situation acronique de cette planète, c'est-à-dire, lorsqu'elle est en opposition avec le soleil, elle se trouve alors deux fois plus près de la terre que du soleil, phénomène qui a beaucoup servi à faire tomber absolument l'hypothèse de Ptolémée.

De plus la distance de Mars à la terre étant alors beaucoup moindre que celle du soleil, sa parallaxe doit être deux ou trois fois plus grande que celle du soleil; ce qui fait que quoique la parallaxe du soleil soit très-difficile à déterminer à cause de sa petitesse, on peut la déterminer plus exactement par le moyen de la parallaxe de Mars.

Or depuis plus d'un siècle les astronomes ont recherché cette parallaxe avec beaucoup de soin : en France elle fut d'abord trouvée presque insensible par la comparaison que M. Richard fit de ses observations avec celles de M. Richer qui fut envoyé à l'île de Cayenne en 1672, comme on le voit dans les observations & les voyages de l'Académie Royale des Sciences publiés en 1693 ; mais dans la suite feu M. Cassini a cru devoir établir cette parallaxe, tant sur ses propres observations que sur d'autres qui avoient été faites à Cayenne, d'environ $\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{3}$ de minute, ce qui donne la parallaxe de Mars réduite à l'horison, d'environ 25 minutes. Selon M. Hook, & après lui M. Flamstéed, la parallaxe de cette planète est tout au plus de 20 secondes.

Le Docteur Hook observa en 1665 plusieurs taches sur le disque de Mars; & comme elles avoient un mouvement, il en conclut que la planète tournoit autour de son centre. En 1666 M. Cassini observa plusieurs taches sur les deux faces ou hémisphères de Mars, & il trouva en continuant ses observations avec grand soin, que ces taches se mouvoient peu à peu d'orient en occident, & qu'elles revenoient dans l'espace de 24 heures, 40 minutes à leur première situation.

Mars paroît toujours rougeâtre & d'une lumière trouble, d'où plusieurs astronomes ont conclu qu'il est environné d'une atmosphère épaisse & nébuleuse.

La distance de cette planète au soleil est à celle du soleil à la terre, suivant ce qu'on a déjà dit, environ comme $1\frac{1}{2}$ à 1 ou comme 3 à 2; de façon que si on étoit placé dans mars, on verroit le soleil d'un tiers moins grand qu'il ne nous paroît ici, & par conséquent le degré de lumière & de chaleur que mars reçoit du soleil, est moins grand que le degré qu'on en reçoit sur la terre, en raison de 4 à 9. Cette proposition peut néanmoins varier sensiblement, eu égard à la grande excentricité de cette planete.

La période ou l'année de Mars, suivant qu'on l'a déjà observé, est presque deux fois aussi grande que la nôtre, & son jour naturel ou le temps que le soleil y paroît sur l'horison (sans faire attention aux crépuscules), est presque partout égal à la nuit, parceque son axe est presque perpendiculaire au plan de son orbite. Par cette même raison, il paroît que dans un même lieu de sa surface il ne peut y avoir que fort peu de variété de saisons, &

presque point de différence de l'été à l'hiver, quant à la longueur des jours & à la chaleur. Néanmoins des lieux situés en différentes latitudes, c'est-à-dire, à différentes distances de son équateur, recevront différens degrés de chaleur, par rapport à l'inclinaison différente des rayons du soleil sur l'horison, comme il nous arrive à nous-mêmes lorsque le soleil est dans l'équinoxe ou dans les tropiques.

M. Grégory fait ensorte de rendre raison par là des bandes qu'on remarque dans Mars, c'est-à-dire, de certaines barres ou filets qu'on y voit & qui y sont placés parallèlement à son équateur; car comme parmi nous le même climat reçoit en des saisons différentes différens degrés de chaleur, & qu'il en est autrement dans Mars, le même parallèle devant toujours recevoir un degré de chaleur presque égal, il s'ensuit de là que ces taches peuvent vraisemblablement se former dans Mars & dans son atmosphère comme la neige & les nuages se forment dans la nôtre, c'est-à-dire, par les intensités du chaud & du froid constamment différentes en différens parallèles, & que ces bandes peuvent venir à s'étendre en cercles parallèles à l'équateur ou au cercle de la révolution diurne. Ce même principe donneroit aussi la solution du phénomène des bandes de Jupiter, cette planète ayant ainsi que Mars un équinoxe perpétuel.

On voit souvent dans Mars de grandes taches disparoître après quelques années ou quelques mois, tandis qu'on y en voit d'autres se former & subsister plusieurs mois, plusieurs années. Ainsi il faut qu'il se fasse dans Mars d'étranges changemens, puisqu'ils sont si sensibles à une telle distance, & que la surface de la terre soit bien tranquille en comparaison de celle de Mars; car à peine s'est il fait depuis 4000 ans quelques changemens sensibles sur la surface de notre globe. Nos terres, nos grandes chaînes de montagnes, nos mers n'offrent que des changemens qui ne seroient point apperçus de Mars avec les meilleures lunettes. Il faut néanmoins que la terre ait eu des révolutions considérables; car enfin des arbres enfoncés à de fort grandes profondeurs, des coquillages & des squelettes de poissons ensevelis sous les terres & dans les montagnes en sont d'assez bonnes preuves.

MARS, en termes de Chimie, signifie le fer; & l'on donne le nom de *mars* à tous les médicamens dans lesquels il entre du fer. *Du safran de mars. De la teinture de mars.*

MARS, se dit en termes de Chronologie, du troisième mois de l'année, selon la manière ordinaire de compter.

Ce mois étoit le premier parmi les Romains. On conserve encore cette manière de compter dans quelques calculs ecclésiastiques, en particulier lorsqu'il s'agit de compter le nombre d'années qui se sont écoulées depuis l'incarnation de Notre Seigneur, c'est-à dire depuis le 25 Mars.

En Angleterre le mois de Mars est, à proprement parler, le premier mois, la nouvelle année commençant au 25 de ce mois là. Les Anglois le comptent néanmoins comme le troisième, pour s'accommoder à la coutume de leurs voisins, & il en résulte seulement qu'à cet égard on parle d'une façon & l'on écrit de l'autre.

En France on a commencé l'année à Pâques jusqu'en 1564: de sorte

que la même année avoit ou pouvoit avoir deux fois le mois de Mars, & on disoit *Mars devant Pâques & Mars après Pâques*. Lorsque Pâques arrivoit dans le mois de Mars, le commencement du mois de Mars étoit d'une année & la fin d'une autre.

Romulus qui divisa l'année en dix mois, & donna le premier rang à celui-ci, qu'il nomma du nom de Mars son père. Ovide dit néanmoins que les peuples d'Italie avoient déjà ce mois avant Romulus, & qu'ils le plaçoient fort différemment: les uns en faisoient le troisième, d'autres le quatrième, d'autres le cinquième, & d'autres le sixième ou même le dixième de l'année. C'étoit en ce mois que l'on sacrifioit à Anna Perenna, que l'on commençoit les comices, que l'on faisoit l'adjudication des baux & des fermes publiques; que les femmes servoient à table les esclaves & les valets, comme les hommes le faisoient aux Saturnales, que les Vestales renouveloient le feu sacré. Le mois de Mars étoit sous la protection de Minerve, & il a toujours eu 31 jours. Le mois de Mars passoit pour être malheureux à l'égard des mariages, aussi bien que le mois de Mai. Numa changea l'ordre institué par Romulus & fit commencer l'année au premier Janvier: l'année se trouva ainsi de douze mois, dont Janvier & Février étoient les premiers. C'est dans le mois de Mars vers la fin que le printemps commence, le soleil entrant au signe du bélier.

On dit proverbialement d'une chose qui ne manque pas d'arriver en certains temps, *cela vient comme Mars en carême*.

MARS, se dit au pluriel en termes d'Agriculture, des menus grains qu'on sème au mois de Mars, comme sont les orges, les avoines, les millets, &c. *Les mars ont besoin de pluie*.

Ce monosyllabe est long.

MARSA, petite ville d'Afrique, au Royaume de Tunis, dans la Seigneurie de la Goulette, & dans l'endroit même où fut située Carthage, cette ancienne rivale de Rome.

MARSAC; nom de deux bourgs de France; l'un est en Auvergne dans l'élection d'Issoire, & l'autre en Saintonge, dans l'élection de Saint-Jean d'Angely.

MARSAILLE; plaine du Piémont entre Pignerol & Turin. Elle est remarquable par la victoire qu'y remporta M. de Catinat le 4 Octobre 1693 contre le Duc de Savoye.

MARSAIQUES; substantif féminin pluriel, & terme de pêche. On appelle ainsi dans quelques endroits une sorte de filets dont on se sert pour pêcher le hareng.

MARSAIS, (César Chesneau du) Avocat au Parlement de Paris, naquit à Marseille le 17 Juillet 1676. Il perdit son père au berceau, & resta entre les mains d'une mère qui laissa dépérir la fortune de ses enfans par un désintéressement romanesque; sentiment louable dans son principe, estimable peut-être dans un philosophe isolé, mais blâmable dans un chef de famille. Le jeune du Marsais étoit d'autant plus à plaindre qu'il avoit aussi perdu en très-bas âge, & peu après la mort de son père, deux oncles d'un mérite distingué, dont l'un Nicolas Chesneau, savant Médecin, est auteur de quelques ouvrages. Ces oncles lui avoient laissé une bibliothèque nombreuse & choisie, qui bientôt après leur mort fut vendue pres-

qu'en entier à un prix très-modique. L'enfant qui n'avoit pas encore atteint sa septième année, pleura beaucoup cette perte, & cachoit tous les livres qu'il pouvoit soustraire. L'excès de son affliction engagea sa mère à mettre à part quelques livres rares, pour les lui réserver quand il seroit en âge de les lire; mais ces livres mêmes furent dissipés peu de temps après: il sembloit que la fortune qui l'avoit privé de son bien, cherchât encore à lui ôter tous les moyens de s'instruire.

L'ardeur & le talent se fortifièrent en lui par les obstacles; il fit ses études avec succès chez les pères de l'Oratoire de Marseille: il entra même dans cette congrégation, une de celles qui ont le mieux cultivé les lettres, & la seule qui ait produit un philosophe célèbre, parce-qu'on y est moins esclave que dans les autres, & moins obligé de penser comme ses supérieurs. Mais la liberté dont on y jouit n'étoit pas encore assez grande pour M. du Marsais. Il en sortit donc bientôt, vint à Paris à l'âge de vingt-cinq ans, s'y maria, & fut reçu Avocat le 10 Janvier 1704. Il s'attacha à un célèbre Avocat au Conseil, sous lequel il commençoit à travailler avec succès. Des espérances trompeuses qu'on lui donna lui firent quitter cette profession. Il se trouva sans état & sans bien, chargé de famille, &, ce qui étoit encore plus triste pour lui, accablé de peines domestiques. L'humeur chagrine de sa femme, qui croyoit avoir acquis par une conduite sage le droit d'être insociable, fit repentir plusieurs fois notre philosophe d'avoir pris un engagement indissoluble. Aimant mieux cependant se priver du nécessaire que du repos, il abandonna à sa femme le peu qu'il avoit de bien, & par le conseil de ses amis il entra chez le Président de Maisons pour veiller à l'éducation de son fils: c'est le même que M. de Voltaire a célébré dans plusieurs endroits de ses œuvres, qui dès l'âge de 27 ans fut reçu dans l'Académie des Sciences, & dont les connoissances & les lumières faisoient déjà beaucoup d'honneur à son maître, lorsqu'il fut enlevé à la fleur de son âge.

M. du Marsais étoit destiné à être malheureux: le Président de Maisons qui en avoit fait son ami, étoit trop éclairé pour ne pas sentir les obligations qu'il avoit à un pareil gouverneur, & trop équitable pour ne pas les reconnoître; mais la mort l'enleva dans le temps où l'éducation de son fils étoit près de finir, & où il se proposoit d'assurer à M. du Marsais une retraite honnête, juste fruit de ses travaux & de ses soins. Notre Philosophe, sur les espérances qu'on lui donnoit de suppléer à ce que le père de son élève n'avoit pu faire, resta encore quelque temps dans la maison; mais le peu de considération qu'on lui marquoit, & même les dégoûts qu'il essuya, l'obligèrent enfin d'en sortir & de renoncer à ce qu'il avoit lieu d'attendre d'une famille riche à laquelle il avoit sacrifié les douze plus belles années de sa vie. On lui proposa d'entrer chez le fameux Law, pour être auprès de son fils, qui étoit alors âgé de seize ou dix-sept ans; & M. du Marsais accepta cette proposition. Quelques amis l'accusèrent injustement d'avoir eu dans cette démarche des vues d'intérêt: toute sa conduite prouve assez qu'il n'étoit sur ce point ni fort éclairé ni fort actif; & il a plusieurs

fois

soit assuré qu'il n'eût jamais quitté son premier élève, si par le refus des égards les plus ordinaires on ne lui avoit rendu sa situation insupportable.

La fortune qui sembloit l'avoir placé chez M. Law lui manqua encore; il avoit des actions qu'il vouloit convertir en un bien plus solide: on lui conseilla de les garder; bientôt après tout fut anéanti, & M. Law obligé de sortir du Royaume & d'aller mourir dans l'obscurité à Venise. Tout le fruit que M. du Marsais retira d'avoir demeuré dans cette maison, ce fut, comme il l'a écrit lui-même, de pouvoir rendre des services importans à plusieurs personnes d'un rang très-supérieur au sien, qui n'ont pas paru s'en souvenir, & de connoître (ce sont encore ses propres termes) la bassesse, la servitude & l'esprit d'adulation des grands.

Après la chute de M. Law, M. du Marsais entra chez M. de Beaufremont où il fit des élèves dignes de lui. Lorsque cet objet fut rempli, il continua d'exercer son rare talent pour l'éducation de la jeunesse. Il prit une pension dans laquelle il éleva suivant sa méthode, un certain nombre de jeunes gens. Des circonstances imprévues le forcèrent de renoncer à ce travail utile. Obligé de donner quelques leçons pour subsister, sans fortune, sans espérance & presque sans ressource, il se réduisit à un genre de vie fort étroit. Ce fut alors que les Auteurs de l'Encyclopédie l'associèrent à leur grand ouvrage. Les articles dont il l'enrichit sur la grammaire & sur d'autres parties, respirent une philosophie saine & lumineuse, un savoir peu commun, beaucoup de précision dans les règles & non moins de justesse dans les applications.

Enhardi & soutenu par les marques les moins équivoques de l'approbation publique, il crut pouvoir en faire usage pour se procurer le nécessaire qui lui manquoit. Il écrivit à un philosophe, du petit nombre de ceux qui habitent Versailles, pour le prier de s'intéresser en sa faveur auprès des distributeurs des graces. Ses ouvrages & ses travaux, recommandation trop inutile, étoient la seule qu'il pût faire parler pour lui. Il se comparoit dans sa lettre, au paralytique de trente huit ans, qui attendoit en vain que l'eau de la piscine fût agitée en sa faveur. Cette lettre touchante eut l'effet qu'elle devoit avoir à la Cour, où les intérêts personnels étouffent tout autre intérêt, où le mérite a des amis timides qui le servent foiblement, & des ennemis ardens, attentifs aux occasions de lui nuire. Les services de M. du Marsais, sa vieillesse, ses infirmités, les prières de son ami, ne purent rien obtenir. On convint de la justice de ses demandes, on lui témoigna beaucoup d'envie de l'obliger; ce fut tout le fruit qu'il retira de la bonne volonté apparente qu'on lui marquoit.

M. du Marsais, avec moins de délicatesse & plus de talens pour se faire valoir, eût peut-être trouvé chez quelques citoyens riches & généreux, les secours qu'on lui refusoit d'ailleurs. Mais il avoit assez vécu pour apprendre à redouter les bienfaits, quand l'amitié n'en est pas le principe, ou quand on ne peut estimer la main dont ils viennent. C'est parcequ'il étoit très-capable de reconnoissance & qu'il en connoissoit tous les devoirs, qu'il ne vouloit pas placer ce sentiment

au hasard. Il racontoit à cette occasion, avec une sorte de gaieté que les malheurs ne lui avoient point fait perdre, un trait que Molière n'eût pas laissé échapper s'il eût pu le connoître : *M. du Marsais*, disoit un riche avare, *est un fort honnête homme ; il y a quarante ans qu'il est mon ami ; il est pauvre, & il ne m'a jamais rien demandé.*

Sur la fin de sa vie il crut pouvoir se promettre des jours un peu plus heureux ; son fils qui avoit fait une petite fortune au Cap François, où il mourut il y a quelques années, lui donna par la disposition de son testament l'usufruit du bien qu'il laissoit. Peut-être un père avoit-il droit d'en attendre d'avantage ; mais c'en étoit assez pour un vieillard & pour un Philosophe. Cependant la distance des lieux & le peu de temps qu'il survécut à son fils, ne lui permirent de toucher qu'une petite partie de ce bien. Dans ces circonstances, M. le Comte de Lauraguais, touché de la situation & du mérite du Grammairien philosophe, lui assura une pension de 1000 livres. Ce généreux bienfaiteur en a continué une partie à une personne qui avoit eu soin de la vieillesse de son illustre protégé. Il mourut en 1756 à 80 ans, après avoir reçu les sacremens.

Son extérieur & ses discours n'annonçoient pas toujours ce qu'il étoit. Il avoit l'esprit plus sage que brillant, la marche plus sûre que rapide, & plus propre à discuter avec lenteur qu'à saisir avec promptitude. Les qualités dominantes de son esprit étoient la netteté & la justesse portées l'une & l'autre au plus haut degré. Son peu de connoissance des hommes, son peu d'usage de traiter avec eux & sa facilité à dire ce qu'il pensoit lui donnoient cette naïveté, cette simplicité qui s'allie si bien avec le génie. M. de Fontenelle disoit de lui : *C'est le nigaud le plus spirituel, & l'homme d'esprit le plus nigaud que je connoisse.* C'étoit le la Fontaine des Philosophes. Par une suite de ce caractère, il étoit sensible au naturel & blessé de tout ce qui s'en éloignoit. Il ne contribua pas peu par ses conseils à faire acquérir à la célèbre *le Couvreur* cette déclamation simple, d'où dépendent les plaisirs & l'illusion des spectacles. Ses principaux ouvrages sont : 1°. *Exposition de la Doctrine de l'Église Gallicane par rapport aux prétentions de la Cour de Rome, in-12.* Cet ouvrage estimable commencé à la prière du Président de Maisons, n'a paru qu'après la mort de l'auteur. 2°. *Exposition d'une méthode raisonnée pour apprendre la langue latine, in-12, 1722* ; rien ne paroît plus philosophique que cette méthode, dit M. d'Alembert, ni plus conforme au développement naturel de l'esprit & plus propre à abréger les difficultés ; mais elle avoit deux grands défauts aux yeux du public peu éclairé ; elle étoit nouvelle & elle attaquoit les anciennes. 3°. *Traité des Tropes, in-8°.* Cet ouvrage dans lequel il explique les différens sens qu'on peut donner au même mot, est un chef-d'œuvre de Logique, de justesse, de clarté & de précision. Les observations & les règles sont appuyées par tout d'exemples frappans sur l'usage & l'abus des tropes. Il développe en Grammairien de génie ce qui constitue le style figuré ; il montre combien ce style est ordinaire, non-seulement dans les écrits, mais dans la conversation même. 4°. *Les véritables principes de la Grammaire,*

ou nouvelle Grammaire raisonnée pour apprendre la langue latine. Il n'a paru que la préface de cet ouvrage, où il mettoit dans tout son jour *sa méthode raisonnée.* 5°. *L'Abrégé de la Fable* du Père Jouvenci, disposé suivant sa méthode, 1731, *in*-12. 6°. *Une réponse manuscrite à la critique de l'histoire des Oracles* par le Père *Baltus.* On n'en a trouvé que des fragmens imparfaits dans ses papiers. 7°. *Logique*, ou *Réflexions sur les opérations de l'esprit :* autre manuscrit fort court, qui contient tout ce qu'on peut savoir sur l'art de raisonner & sur la méthaphysique.

MARSAL ; ville forte de France en Lorraine, située dans des marais de difficile accès, près de la Seille, à deux lieues, sud-ouest, de Dieuze.

MARSALA ; ancienne & forte ville d'Italie en Sicile, dans la vallée de Mazare, près de la mer, à 21 lieues, sud-ouest, de Palerme. Elle a été bâtie des ruines de l'ancienne Lylibée.

MARSAN ; pays de France avec titre de Comté en Gascogne : il est borné au nord, par les grandes Landes, le Bazadois, & le Condomois ; au sud, par les Landes propres & le Tursan ; à l'est, par le Gabardan & par le bas Armagnac ; & à l'orient encore par les grandes Landes. Il a neuf lieues & demie de longueur sur huit de largeur ; ce qui peut être évalué à 60 lieues carrées. Il est arrosé des rivières de Midou, de Douze, *&c.* Le climat y est tempéré, mais plus chaud que froid. Le sol y est peu fertile en froment ; mais on y recueille assez de seigle : les fruits y sont bons & la récolte de vin presque toujours abondante. Il y a de bons pâturages où l'on nourrit quantité de moutons, dont la laine sert à quelques petites fabriques du pays. La ville de Mont de Marsan en est la capitale.

Du temps de César, le pays de Marsan étoit habité par les *Elusates.* Sous Honorius, ce pays se trouvoit compris dans la *Novempopulanie* ou troisième Aquitaine.

De la domination des Romains, le Marsan passa sous celle des Visigoths. Ce pays suivit ensuite le sort de la Gascogne. *Voyez* GASCOGNE.

Pierre, Vicomte de Marsan en 1140, épousa Béatrix, héritière de Bigorre ; elle étoit fille de Centulle II, Comte de Bigorre, dernier mâle de la race de Béarn, qui avoit succédé à celle de Raymond, Souverain du Bigorre en 495. De ce mariage vint Centulle III, Comte de Bigorre & Vicomte de Marsan, père de Stéphanie, femme de Bernard, Comte de Comminges, laquelle ne laissa qu'une fille nommée *Pétronille*, qui ayant été mariée cinq fois, donna lieu à de grands différens pour sa succession, non-seulement après sa mort, mais encore après celle de plusieurs de ses descendans. Le Marsan fut enfin adjugé en 1256 à Gaston, Vicomte de Béarn, & depuis ce temps, le Marsan suivit le sort du Béarn.

En 1645, le Roi Louis le Grand fit don de l'Armagnac à Henri de Lorraine, Comte d'Harcourt, dont la postérité le possède aujourd'hui.

MARSANE ; bourg de France en Dauphiné, à douze lieues, nord-nord-est, de Montelimart.

MARSAQUIVIR, ou MARSALQUIVIR ; ancienne & forte ville d'Afrique, dans la Province de Beniarax, au Royaume de Trémécen, avec un des plus beaux, des plus grands & des meilleurs ports d'Afrique, à une lieue d'Oran. Elle appartient

aux Espagnols. Les Algériens s'en étoient emparés en 1708, mais le Comte de Mortemar la leur reprit en 1732.

MARSAT; bourg de France en Auvergne, à une lieue, ouest, de Riom.

MARSAY; il y a en France deux bourgs de ce nom; l'un est dans le pays d'Aunis, environ à huit lieues, est, de la Rochelle, & l'autre en Poitou, à trois lieues, nord-est, de Loudun.

MARSCHEVAN; substantif masculin. Mois des Hébreux. C'étoit le second de l'année civile & le huitième de l'année sainte. Il n'a que vingt-neuf jours & répond à la lune d'Octobre.

Le sixième jour de ce mois, les Juifs jeûnent à cause que Nabuchodonosor fit crever les yeux à Sédécias, après avoir fait mourir ses enfans en sa présence.

Le dix-neuvième, le lundi, jeudi & lundi suivans sont jeûnes, pour expier les fautes commises à l'occasion de la fête des Tabernacles.

Le vingt-troisième est fête en mémoire des pierres de l'autel profané par les Grecs, qu'on cacha en attendant qu'il parût un Prophête qui déclarât ce qu'on devoit en faire.

Le vingt-cinq étoit aussi fête en mémoire de quelques lieux occupés par les Chutéens, & dont les Israëlites de retour de la captivité se remirent en possession.

MARSEAU; substantif masculin. Espèce de Saule. *Voyez* SAULE.

MARSÈCHE; substantif féminin. Nom que l'on donne à l'orge en plusieurs provinces.

MARSEILLE; ancienne, grande, belle, riche & forte ville maritime de France, en Provence, sur la Méditerranée, au fond d'un golfe couvert & défendu par plusieurs îles, à 6 lieues, sud ouest, d'Aix, & 166 lieues, sud-est, de Paris, sous le 23e degré, 2 minutes, 8 secondes de longitude, & le 43e, 17 minutes, 45 secondes de latitude. Il y a un Évêché, une célèbre Abbaye sous le nom de Saint-Victor, cinq Paroisses, un grand nombre de Maisons Religieuses de l'un & l'autre sexe, une Académie de Belles-Lettres, une Sénéchaussée, un Tribunal de Prud'hommes, plusieurs autres Juridictions, un magnifique hôtel-de-ville & environ quatre-vingt-dix mille ames.

Le territoire de cette ville a environ 17 lieues de circonférence. Il est arrosé par les rivières de Veaune & de Jarret, par plusieurs ruisseaux & par une multitude de sources qui le rendent très-agréable. Les maisons de campagne y sont en très-grand nombre. On y recueille du froment, du seigle, de l'orge, des légumes de toute sorte, du vin en très-grande quantité, des huiles d'olive de la meilleure qualité, & plus qu'il n'en faut pour la provision des habitans, des fruits délicieux & entre autres des figues excellentes appelées *figues marseilloises*. Les cerises, les amandes, les abricots, les poires, les pommes & les pêches, ainsi que les grenades & les melons, y viennent en abondance. Les artichaux y donnent des fruits dans toutes les saisons. Les fraises, les capres, & les jujubes y sont communes; & il en est de même des pistaches, des arbousiers & des arzeiroles, tant rouges que blanches.

Quant au vin du crû de Marseille, il a été dans tous les temps fort estimé, & c'est une des principales

& des plus riches productions du territoire de cette ville. Selon Athenée, les anciens Gaulois ne buvoient pas d'autre vin que celui qu'ils tiroient de Marseille & d'Italie. outre le vin rouge ordinaire, les Marseillois font aussi du vin blanc & du vin muscat tant rouge que blanc.

On trouve dans le territoire de Marseille des plantes & des simples de toutes sortes, ainsi que du vermillon. Les fleurs y sont également très-belles & fort abondantes.

Autrefois ce territoire étoit beaucoup mieux fourni de gibier qu'il ne l'est actuellement; parceque le nombre des chasseurs y étoit beaucoup moins considérable. On y trouvoit des cerfs, des chevreuils & des sangliers, mais ils y sont devenus très-rares, & on croit même que l'espèce des cerfs s'y est éteinte. Les lièvres & les lapins y sont encore assez communs & de très-bon goût. On y chasse des tourterelles, des ramiers, des bisets, des allouettes, des bécasses & quantité d'autres oiseaux de différentes espèces. Les cailles surtout y sont fort abondantes, ainsi que les ortolans qui y passent deux fois l'an; savoir, au mois de Mai & au mois d'Août. On prend les ortolans aux filets: ces petits oiseaux étant gardés en cage deviennent si gras & de si bon goût qu'on les transporte quelquefois jusqu'à Paris pour la table du Roi & des Princes. Mais la figue étant le fruit le plus exquis que produise le territoire de Marseille, le petit oiseau auquel elle sert spécialement de nourriture, est aussi le morceau le plus friand & le plus délicat qu'on puisse servir sur une table. Ce petit oiseau, connu dans le pays sous le nom de *bequefigue*, s'engraisse, à ce que prétendent les chasseurs, en vingt-quatre heures de temps en bequetant la figue; quoiqu'extrêmement gras il n'a rien de fade. On en prend une quantité prodigieuse.

La ville de Marseille fondée cinq cens ans avant Jésus-Christ par des Phocéens, fut dès son origine une des plus trafiquantes de l'Occident. Issus d'ancêtres, les premiers de la nation grecque qui eussent osé risquer des voyages de long cours, & dont les vaisseaux avoient appris aux autres la route du golfe Adriatique & de la mer Thyrrhénienne, les Marseillois tournèrent naturellement leurs vues du côté du commerce.

Un port avantageux sur la Méditerranée, des voisins qu'ils méprisoient peut-être comme barbares, & dont sans doute ils craignoient la puissance, leur firent envisager le parti du trafic maritime pour être l'unique moyen qu'ils eussent de subsister & de s'enrichir.

Bientôt leurs succès excitèrent la jalousie de leurs voisins. De là des guerres dans lesquelles la fortune favorisa les Marseillois: leur puissance s'accrut, & une étendue considérable de pays se soumit à leurs loix. Ils fondèrent des villes, non-seulement dans les Gaules, mais encore dans l'île de Corse, en Espagne & dans l'île de Sardaigne. Leur domination s'étendoit le long des côtes, depuis Roses en Catalogne jusqu'à Gênes. Pompée leur avoit donné les terres des Volsques, ainsi que celles des Arecomiques & des Helviens. César voulut que du côté du nord la ville de Lyon servît de borne à leur puissance. Ils étoient donc les maîtres d'une partie de la Catalogne, de presque tout le Languedoc, de toute la Provence

& de tout le Dauphiné, ainsi que de la côte occidentale du pays de Gênes.

On croit avec raison que les Romains n'avoient contribué à rendre les Marseillois si puissans que pour diminuer d'autant les forces des Gaulois, qui ne cessoient depuis long-temps d'inquiéter Rome & ses alliés. D'un autre côté il eût été bien difficile aux Marseillois de se contenir dans les bornes de la modération, ayant pour voisins des peuples jaloux qui ne pouvoient souffrir que des étrangers fussent chez eux & plus recommandables & plus heureux qu'ils ne l'étoient eux-mêmes.

Les richesses immenses que les Marseillois avoient acquises par le commerce, leur servirent pour embellir leur ville & pour y faire fleurir les arts & les sciences. Non-seulement Marseille peut se vanter de leur avoir donné l'entrée dans les Gaules, mais encore d'avoir formé une des trois plus fameuses académies du monde, & d'avoir partagé son école avec Athènes & Rhodes. Aussi Pline la nomme la maîtresse des études, *magistram studiorum*. On y venoit de toutes parts pour y apprendre l'éloquence, les belles lettres & la philosophie. C'est de son sein que sont sortis ces hommes illustres vantés par les anciens; Télon & Gigarée son frère excellens géomètres; Pithéas surtout, fameux géographe & astronome dont on ne peut trop admirer le génie; Castor savant médecin & plusieurs autres. Tite-Live dit que Marseille étoit aussi polie que si elle avoit été au milieu de la Grèce, & c'est pourquoi les Romains y faisoient élever leurs enfans.

Rivale en même temps d'Athènes & de Carthage, peut-être qu'elle doit moins sa célébrité à une puissance soutenue pendant plusieurs siècles, à un commerce florissant, à l'alliance des Romains, qu'à la sagesse de ses loix, à la probité de ses habitans, enfin à leur amour pour les sciences & pour les arts.

Strabon, tout prévenu qu'il étoit en faveur des villes d'Asie où l'on n'employoit que marbre & granit, décrit Marseille comme une ville célèbre, d'une grandeur considérable, disposée en manière de théâtre autour d'un port creusé dans les rochers. Peut-être même étoit-elle encore plus superbe avant le regne d'Auguste sous lequel vivoit cet auteur; car en parlant de Cyzique, une des plus belles villes asiatiques, il remarque qu'elle étoit enrichie des mêmes ornemens d'architecture qu'on avoit autrefois vus dans Rhodes, dans Carthage & dans Marseille.

On ne trouve aujourd'hui aucun reste de cette ancienne magnificence. Envain y chercheroit-on les fondemens des temples d'Apollon & de Diane dont parle le même Strabon: on sait seulement que ces édifices étoient sur le haut de la ville. On ignore aussi l'endroit où Pithéas fit dresser sa fameuse aiguille pour déterminer la hauteur du pôle de sa patrie; mais on connoît les révolutions qu'ont éprouvées les Marseillois.

Ils firent de bonne heure une étroite alliance avec les Romains qui les aimèrent & les protégèrent beaucoup. Leur crédit devint si grand à Rome qu'ils obtinrent la révocation d'un décret du Sénat, par lequel il étoit ordonné que Phocée en Ionie seroit rasée jusqu'aux fondemens, pour avoir pris le parti de l'imposteur Aristonique qui vouloit

s'emparer du Royaume d'Attale. Les Marseillois par reconnoissance donnèrent lieu à la conquête de la Gaule Transalpine en en ouvrant la porte ; mais ils furent subjugués par Jules César, pour avoir embrassé le parti de Pompée.

Après avoir perdu leur puissance, ils renoncèrent à leurs vertus, à leur frugalité, & s'abandonnèrent à leurs plaisirs, au point que les mœurs des Marseillois passèrent en proverbe, si l'on en croit Athénée, pour désigner celles des gens perdus dans le luxe & la molesse. Ils cultivèrent encore toutes les sciences, comme ils l'avoient pratiqué depuis leur premier établissement ; & c'est par eux que les Gaulois se défirent de leur première barbarie. Ils apprirent l'écriture des Marseillois & en répandirent la pratique chez leurs voisins ; car César rapporte que le registre des Helvétiens, qui fut enlevé par les Romains, étoit écrit en caractères grecs, qui ne pouvoient être venus à ce peuple que de Marseille.

Les Marseillois dans la suite quittèrent eux-mêmes leur ancienne langue pour le latin ; Rome & l'Italie ayant été subjuguées dans le cinquième siècle par les Hérules, Marseille tomba sous le pouvoir d'Évaric Roi des Wisigoths, & de son fils Alaric qui fut défait & tué par Clovis en 507. Bientôt après les débris des Wisigoths furent aussi détruits ou dispersés, & alors le Languedoc, la Provence, & la ville de Marseille se soumirent aux François victorieux.

Après la mort de Clovis, Théodoric III Roi des Ostrogoths, vint d'Italie en-deça des Alpes, à la tête d'une armée de vingt-quatre mille hommes & soumit la Provence ainsi que le Languedoc. Marseille fut une de ses conquêtes, & il y mit pour gouverneur Maragde ou Marabode.

Witigés, l'un des successeurs de Théodoric III, posséda aussi la Provence avec la ville de Marseille ; mais étant menacé dans ses États d'Italie, il céda l'une & l'autre aux François, qui firent alliance avec lui & lui donnèrent du secours.

Les François partagèrent entre eux les terres qui leur avoient été cédées par les Ostrogoths. La Provence & Marseille demeurèrent à Théodebert seul.

Clotaire réunit en sa personne tous les États de la Monarchie Françoise. Après sa mort en 562, il y eut un nouveau partage de ces mêmes États. Marseille échut à Sigebert & à Gontran, qui la possédèrent par indivis, comme beaucoup d'autres villes de France.

La maladie contagieuse fit dans le même siècle des ravages à Marseille, & s'étendit tellement dans le pays qu'elle pénétra jusqu'à un bourg du Lyonnois.

Vers l'an 593, Gontran avoit réuni en sa personne la portion de Sigebert. Childebert son neveu lui succéda, & celui-ci eut pour successeur de ses États Thierry & Théodebert, ses enfans. Nouveau partage entre eux. Marseille qui auparavant étoit ville commune fut cédée en entier à Thierry.

Vers l'an 613, *&c.* Clotaire II regna seul en France, & par conséquent la ville de Marseille lui obéit aussi. Cette ville suivit depuis le sort des divisions des Princes de France, & obéit tantôt à l'un & tantôt à l'autre Roi des François.

Vers l'an 726, *&c.* Sous Thierry IV les Sarrasins se répandirent dans les provinces méridionales de la France,

jusqu'à ce que Bozon I s'étant soustrait à l'obéissance qu'il devoit à son Souverain, se forma un royaume des provinces situées entre le Rhône & les Alpes. Le Royaume de Provence ou d'Arles subsista jusqu'en 930 que le Comte Hugues le céda à Rodolphe, Roi de la Bourgogne Transjurane, qui lui disputoit le Royaume d'Italie & qui y renonça en sa faveur.

Quelque temps auparavant les Comtes ou Gouverneurs des provinces du Royaume s'étoient rendus Seigneurs propriétaires de leurs Gouvernemens sous le regne des derniers Rois de France de la seconde race. Bozon, le même dont il a été fait mention ci-dessus, fut du nombre de ces Comtes. Il paroît que ses successeurs éprouvèrent de la part des Gouverneurs qu'ils avoient établis une résistance pareille à celle qui lui avoit valu l'autorité suprême, & qu'à son exemple ils se rendirent aussi indépendans dans leurs Gouvernemens respectifs. De pareilles entreprises étoient d'autant moins difficiles à soutenir que le désordre & la confusion regnoient alors dans presque toutes les provinces du Royaume.

Les *Vicomtes de Marseille* s'établirent vers la fin du dixième siècle. On croit qu'ils étoient issus de Pons, frère de Bozon III Comte de Provence, qui, selon plusieurs Écrivains, étoit lui-même frère de Raoul Roi de France. Cette origine au reste est également obscure & incertaine; mais il n'en est pas moins certain que Guillaume I se qualifioit Vicomte de Marseille vers l'an 980. Outre la ville & le territoire de Marseille, le domaine de ces Vicomtes comprenoit encore plusieurs autres belles terres, telles que celle de Sixfours, de Soliers, de Ceireste, de Cuges & d'Ollieres.

Hugues Géoffroi I sixième Vicomte de Marseille, de la race de Guillaume I, mourut vers l'an 1170 & laissa cinq fils qui partagèrent son héritage; savoir, Hugues-Geoffroi II, Guillaume V, Barral, Raymond Geoffroi & Roncelin.

Hugues Geoffroi II, septième Vicomte de Marseille, mourut en 1190 & laissa 1°. Rostang-Geoffroi, qui mourut sans postérité en 1200, & 2°. Alix, alliée à Raymond des Baux qui vendit, conjointement avec son mari, la portion qu'elle possédoit dans le Vicomté, aux Consuls de Marseille, moyennant quatre-vingt mille sous couronnés.

Guillaume V, frère de Hugues Geoffroi, n'avoit laissé qu'une fille unique, Mabille, qui épousa Adhémar, Seigneur de Montelimart, & qui avec son mari vendit aussi sa portion aux Consuls de Marseille vers l'an 1210, moyennant cinquante mille sous couronnés & cent francs de pension.

Barral, second frère de Hugues Geoffroi II, mourut en 1192 & ne laissa qu'une fille unique, Barrale, qui épousa Hugues des Baux, & qui en 1226 vendit aussi sa portion aux Consuls de Marseille.

Roncelin, quatrième frère de Huges Geoffroi II, s'étoit d'abord fait Religieux à l'Abbaye de Saint-Victor, ensuite il se maria, & n'ayant point eu d'enfans, il vendit également sa portion de la Vicomté aux Consuls de Marseille.

Pons, troisième fils de Guillaume II, fils de Guillaume I, avoit eu un quart dans la Vicomté de Marseille & étoit mort en 1085. Son fils Geoffroi II mourut en 1101, &

& laissa Pons IV dont les quatre fils, Geoffroi, Guillaume, Gui & Pons vendirent leur quart solidairement aux Consuls de Marseille.

Il ne resta donc que Raymond Geoffroi, troisième frère de Geoffroi II qui conserva environ un cinquième de la Vicomté. Il mourut vers l'an 1230 & laissa Sibylle, sa fille unique, qui vendit aussi sa portion aux Consuls de Marseille, & ils formèrent de nouveau une république libre.

Ils ne jouirent pas long-temps de cet avantage. Charles d'Anjou, frère de Saint Louis, étant Comte de Provence, ne put souffrir cette République. Il fit marcher en 1262 une armée contre elle & la soumit; cependant les habitans de Marseille se sont maintenus jusqu'à Louis XIV dans plusieurs grands priviléges, & entre autres dans celui de ne contribuer en rien aux charges de la Province.

Mais en 1660, Louis XIV étant allé en Provence subjugua les Marseillois, leur ôta leurs droits & leurs libertés; bâtit une citadelle au-dessus de l'Abbaye de Saint-Victor & fortifia la tour de Saint-Jean qui est vis-à-vis de la citadelle à l'entrée du port. On sait que c'est dans ce port que se retirent les galères, parcequ'elles y sont abritées des vents du nord-ouest.

Cependant Marseille est restée très-commerçante, & même les prérogatives dont elle jouit, ont presque donné à cette ville & aux manufactures méridionales de la France, le privilége exclusif du commerce du levant.

Cette ville fut dévastée en 1720 & 1721, par le plus cruel de tous les fléaux. Un vaisseau venu de Seyde vers le 15 Juin 1720, y apporta la peste, qui de là se répandit dans presque toute la Province. Cette violente maladie enleva dans Marseille seule cinquante à soixante mille ames.

L'Église de cette ville est une des plus anciennes des Gaules. Mais il seroit difficile de prouver qu'elle a été fondée par le Lazare que ressuscita Jésus-Christ, comme le prétendent les Provençaux.

Marseille a été une pépinière d'Hommes célèbres, desquels nous parlons sous les noms qui leur sont propres. Son Académie actuelle a été établie en 1726, par Lettres-Patentes du Roi, sous la protection de feu M. le Maréchal Duc de Villars, Gouverneur de Provence, & adoptée en même temps par l'Académie Françoise, à laquelle elle envoie pour tribut annuel un ouvrage de sa composition, en prose ou en vers. Les objets que se propose cette Académie sont l'Éloquence, la Poësie, l'Histoire & la Critique. Toute matière de controverse sur le fait de la Religion y est interdite. Les Académiciens sont au nombre de vingt, & ont trois Officiers, un Directeur, un Chancelier & un Secrétaire. Le sort renouvelle tous les ans les deux premiers, mais le Secrétaire est perpétuel. Le Directeur est chef de la Compagnie pendant son année d'exercice, il porte la parole & recueille les voix. Le Chancelier tient le sceau de l'Académie, & fait l'office de Trésorier. Le Secrétaire écrit les Lettres au nom de l'Académie, fait l'Éloge historique des Académiciens qui meurent, & supplée le Directeur & le Chancelier en leur absence. L'Académie a vingt Associés étrangers, dont chacun est obligé de lui envoyer tous les ans

un Ouvrage de sa composition, & tous ont droit de séance dans l'Académie lorsqu'ils sont présens. Il leur est permis de travailler pour le prix fondé par M. le Maréchal de Villars, à moins qu'ils ne viennent s'établir à Marseille. Ce prix étoit donné tous les ans par la libéralité du Protecteur; mais il le fonda en 1733 par un contrat de rente annuelle de trois cens livres, qui doivent être employées en une Médaille d'or qu'on donne tous les ans à un Ouvrage en prose ou en vers alternativement, dont l'Académie propose le sujet. Cette Médaille, qui portoit d'abord d'un côté le nom du Protecteur, & au revers la devise de l'Académie, porte maintenant d'un côté le buste, & au revers la devise du Maréchal de Villars. Le Duc de Villars son fils lui a succédé dans la place de Protecteur.

L'Académie de Marseille s'assemble tous les Mercredis, depuis trois heures après midi jusqu'à cinq, dans la Salle que le Roi lui a accordée à l'Arsenal; ses vacances durent depuis la Saint Louis jusqu'au premier Mercredi après la Saint Martin. Elle tient tous les ans le 25 Août une Assemblée publique où elle adjuge le prix. Elle accorde la vétérance à ceux des Académiciens qui vont demeurer hors de Marseille, ou à qui leur âge & leurs infirmités ne permettent pas d'assister aux Assemblées; & quoiqu'on les remplace par de nouveaux Sujets, ils ont toujours droit de séance & voix consultative aux Assemblées. Il faut avoir les deux tiers des suffrages pour être élu Académicien ou Associé, & les Électeurs doivent être au moins au nombre de douze. En 1734, l'Académie obtint du Roi la permission de s'associer dix personnes versées dans les Sciences, telles que la Physique, les Mathématiques, &c. La devise de l'Académie est un Phénix sur un bûcher renaissant de sa cendre aux rayons d'un soleil naissant, avec ces mots pour ame, *primis renascor radiis*, par allusion à cette Académie de Marseille, si fameuse dans l'antiquité, & qui est en quelque sorte ressuscitée au commencement du règne de Louis XV, dont le soleil est l'emblême.

MARSEILLOIS, OISE; adjectif & substantif. Qui appartient à Marseille, qui est de Marseille. *Un navire Marseillois. Les Marseillois sont habiles dans le commerce.*

MARSEL, MARSELAIRE; vieux mots qui signifioient autrefois boucherie.

MARSELIER; vieux mot qui signifioit autrefois boucher.

MARSES (les). *Marsi.* Anciens peuples d'Italie, aux environs du lac Facin, aujourd'hui le lac de Célano. On croit communément qu'ils avoient les Vestins au nord, les Pélignes & les Samnites à l'orient, le Latium au midi & les Sabins à l'occident.

Les Anciens leur donnoient une origine fabuleuse: les uns les faisoient venir d'Asie avec Marsyas le Phrygien, qu'Apollon vainquit à la lyre; & d'autres les faisoient descendre d'un fils d'Ulysse & de Circé. On ajoutoit qu'ils ne craignoient point les morsures des serpens, & qu'ils savoient s'en garantir par certaines herbes & par les enchantemens.

Ce qu'il y a de plus vrai, c'est que les Marses étoient très-braves & dignes de jouir de la liberté: dès qu'ils se virent accablés de con-

tributions & frustrés de l'espérance du droit de bourgeoisie Romaine dont on les avoit flattés, ils résolurent de l'obtenir à la pointe de l'épée. Pour y parvenir, ils se liguèrent l'an de Rome 663, avec les Pisantins, les Pélignes, les Samnites & les autres Peuples d'Italie. On donna à cette guerre le nom d'*Italique*, ou de guerre des Marses, & les Romains y perdirent deux Consuls & deux batailles en deux années consécutives.

Les Marses devinrent ensuite la meilleure infanterie des Romains, & donnèrent lieu au proverbe que rapporte Appien, que l'on ne peut triompher d'eux ni sans eux. Aujourd'hui le pays des anciens Marses fait partie de l'Abruzze septentrionale, autour du lac de Célano, dans le Royaume de Naples.

MARSICO NUOVO; ville Épiscopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la principauté Ultérieure, vers les sources de l'Agri, à vingt lieues, sud-est, de Salerne, près des frontières de la Basilicate.

MARSICO VECCHIO; petite ville d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Basilicate, sur l'Agri, à deux lieues au-dessous de Marsico Nuovo.

MARSILIAME; substantif féminin & terme de Marine. Bâtiment à poupe carrée, qui a le devant fort gros, qui porte jusqu'à quatre mâts & dont les Vénitiens se servent pour naviguer dans le golfe de Venise & le long des côtes de Dalmatie. Son port est d'environ 700 tonneaux.

MARSILLAC. *Voyez* MARCILLAC.

MARSILLY; bourg de France, au pays d'Aunis, à deux lieues, nord, de la Rochelle.

Il y a encore deux autres bourgs de ce nom; l'un en Touraine, à six lieues, sud-est, de Chinon; & l'autre en Anjou, à cinq lieues, est-nord-est, de Baugé.

MARSON; bourg de France, dans le Maine, à trois lieues, est, de Château-du-Loir.

MARSOUIN; substantif masculin. *Tursio*. Espèce de gros poisson de mer, que plusieurs croyent être le même que les Anciens appeloient *Dauphin*. Sa longueur est de cinq à huit pieds : sa tête a la forme d'un museau de cochon : sa gueule est garnie par en haut & par en bas de petites dents pointues. Il a sur la tête une ouverture par où il rejette l'eau : sa queue est placée horisontalement, mais taillée en faucille.

Il y a plusieurs espèces de marsouins. L'une entr'autres, que l'on nomme *pourfille*, se trouve dans toutes les mers & voyage par troupes : elle est bonne à manger. Il y en a aussi une espèce que l'on nomme *moine de mer*, parce qu'elle est revêtue d'une espèce de coqueluchon. Les marsouins ont un grognement semblable à celui du cochon. On voit de ces poissons approcher des côtes de Normandie & d'Angleterre. On regarde la rencontre des marsouins comme un présage de mauvais temps.

Ce poisson est difficile à attraper, à cause de son agilité extrême; on le prend cependant quelquefois sur les côtes, lorsque sa gourmandise le porte à poursuivre des bancs de harengs. On dit (ce qui paroît très-singulier) que tous les ans, dans le mois de Juin, le marsouin devient aveugle, par l'effet d'une petite membrane ou espèce de taie qui se forme sur ses yeux. Les Islandois

ne manquent pas de profiter de cette saison, & ils en chassent quelquefois jusqu'à trois cens à la fois vers les côtes, où ils les prennent facilement Ils mangent les jeunes marsouins, & retirent un peu d'huile des autres.

Les marsouins abondent tellement vers le mont Fatville, dans l'Amirauté de Barfleur, qu'ils y mangent ou en chassent tous les autres poissons : c'est pourquoi les Pêcheurs du pays, pour tâcher de prendre ces animaux destructeurs, ont inventé des rets formés de gros fils semblables à de moyennes lignes, avec des mailles de la grandeur des contre-mailles fixées par l'Ordonnance de 1681 de neuf pouces en carré; le filet a environ cinq à six brasses de chûte ou de hauteur, & quarante à cinquante brasses de longueur.

Lorsque les Pêcheurs apperçoivent de haute mer à la côte, des marsouins dans les petites anses que forment les pointes des rochers, ils amarrent le bout de leurs filets à une des roches, & portent le reste au large avec une de leurs chaloupes, en formant une espèce d'enceinte, & ils arrêtent l'autre bout du filet à une autre roche, ensorte que les marsouins s'y trouvent de cette manière enfermés, & restent à sec lorsque la mer vient à s'en retirer; les marsouins franchissent quelquefois le filet en s'élançant, mais il faut observer qu'ils ne le forcent jamais : quand ils trouvent quelques obstacles & qu'ils ont la liberté de nâger, ils tournent autour du rets qu'ils côtoyent jusqu'à ce qu'ils se trouvent à sec.

On appelle par injure, *gros marsouin, vilain marsouin*, un homme laid, mal fait & mal bâti.

MARSYAS; ancien nom d'un fleuve de l'Asie mineure, qui avoit sa source près de celle du Méandre, dans la Troade.

MARSYAS, est aussi le nom de ce Satyre qui osa lutter contre Apollon pour le prix de la musique. C'étoit un Joueur de flûte, fils d'Hyagnis, Musicien célèbre de la ville de Célènes en Phrygie. Il joignoit à un beau génie beaucoup de savoir, & ce fut lui qui perfectionna la flûte douce. Il rencontra un jour Apollon, & trop rempli de la bonne opinion qu'il avoit de ses talens, il lui fit un défi que le dieu accepta, mais à condition que celui qui demeureroit vainqueur, feroit à son concurrent le traitement qu'il lui plairoit. Apollon eut la victoire, & le fit écorcher vif.

Fortuneio Liceti explique ainsi cette fable allégorique. Avant l'invention de la lyre, dit-il, la flûte l'emportoit sur tous les autres instrumens de musique, & enrichissoit par conséquent ceux qui la cultivoient; mais sitôt que l'usage de la lyre se fut introduit, comme elle pouvoit accompagner le chant du Musicien même qui la touchoit, & qu'elle ne lui défiguroit point les traits du visage comme faisoit la flûte, celle-ci en fut notablement décréditée, & abandonnée en quelque sorte aux gens de la plus vile condition, qui ne firent plus fortune par ce moyen. Or, ajoute Liceti, comme dans ces anciens temps la monnoie de cuir avoit cours, & que les Joueurs de flûte ne gagnoient presque rien, les Joueurs de lyre leur ayant enlevé leurs meilleures pratiques, les Poëtes feignirent qu'Apollon, vainqueur de Marsyas, l'avoit écorché. Ils ajoutèrent que son sang avoit été métamorphosé en

un fleuve qui portoit le même nom, & qui traversoit la ville de Célènes, où l'on voyoit dans la place publique, dit Hérodote, la peau de ce Musicien suspendue en forme d'outre ou de ballon; d'autres assurent que le désespoir d'avoir été vaincu, fit qu'il se précipita dans ce fleuve & s'y noya. Comme les eaux de ce fleuve paroissoient rouges, peut-être à cause de son sable, la fable dit qu'elle furent teintes du sang de Marsyas.

L'ancienne musique instrumentale lui étoit redevable de plusieurs découvertes. Outre qu'il perfectionna le jeu de la flûte douce, comme nous l'avons dit, il joignit ensemble, par le moyen de la cire & de quelques autres fils, plusieurs tuyaux ou roseaux de différentes longueurs, d'où résulta le chalumeau composé; il fut aussi l'inventeur de la double flûte, dont quelques-uns cependant font honneur à son père : ce fut encore lui qui pour empêcher le gonflement du visage si ordinaire dans le jeu des instrumens à vent, & pour donner plus de force au Joueur, imagina une espèce de ligature ou de bandage composé de plusieurs courroies, qui affermissoient les joues & les lèvres, de façon qu'elles ne laissoient entre celles-ci qu'une petite fente pour y introduire le bec de la flûte.

Les représentations de Marsyas décoroient plusieurs édifices. Il y avoit dans la citadelle d'Athènes une statue de Minerve qui châtioit le satyre Marsyas, pour s'être approprié les flûtes que la déesse avoit rejetées avec mépris. On voyoit à Mantinée, dans le temple de Latone, un Marsyas jouant de la double flûte, & il n'avoit point été oublié dans le beau tableau de Polygnote, qui représentoit la descente d'Ulysse aux enfers. Servius témoigne que les villes libres avoient dans la place publique une statue de *Marsyas*, qui étoit comme un symbole de leur liberté, à cause de la liaison intime que Marsyas prit pour Silène avec Bacchus, connu des Romains sous le nom de *Liber*. Il y avoit à Rome, dans le *Forum*, une de ces statues, avec un tribunal dressé tout auprès où l'on rendoit la justice. Les Avocats qui gagnoient leur cause avoient soin de couronner cette statue de Marsyas, comme pour le remercier du succès de leur éloquence, & pour se le rendre favorable, en qualité d'excellent Joueur de flûte; car on sait combien le son de cet instrument & des autres influoit alors dans la déclamation, & combien il étoit capable d'animer les Orateurs & les Acteurs : enfin on voyoit à Rome, dans le temple de la Concorde, un Marsyas garotté, peint de la main de Xeuxis.

MARTA; petite ville d'Italie, au Duché de Castro, sur le lac de Bolsena.

MARTABAN, ou MARTAVAN; ville considérable des Indes orientales, capitale d'un Royaume ou Province de même nom, dans la presqu'île au-delà du Gange, sur le golfe de Bengale. Elle a un bon port, qui la rend très-commerçante.

Le Royaume de Martaban appartient aujourd'hui au Roi de Siam, qui l'a réduit en Province. L'air y est sain, & le terroir fertile en riz & en toutes sortes de fruits. On dit qu'il y a des mines de fer, de plomb, d'acier & de cuivre. On y fait ces vases de terre nommés *mar-*

tavanes, dont quelques-uns contiennent jusqu'à deux pipes. On en use beaucoup dans l'Inde, parceque le vin & l'eau s'y conservent parfaitement bien. Ils sont fort recherchés des Portugais, qui s'en servent dans leurs navires pour les Indes.

MARTAGON; substantif masculin. Espèce de lis sauvage, mais dont les pétales sont plus petits & renversés. Cette plante a les propriétés du lis ordinaire: on la cultive dans les jardins à cause de la beauté de sa fleur. Les couleurs en sont variées: on en voit de jaunes, de pourprées, de blanches, de rouges.

MARTE. *Voyez* MARTRE.

MARTEAU; substantif masculin. *Malleus.* Instrument de fer qui a un manche ordinairement de bois, & qui est propre à battre, à forger, à cogner. *Le marteau est nécessaire à la plûpart des ouvriers. Un gros marteau. Un marteau à frapper devant. Un marteau de maçon. Un marteau de main. Marteau à river. Un coup de marteau.*

MARTEAU DU ROI, se dit en termes d'Eaux & Forêts, d'un coin aux armes du Roi, destiné principalement pour marquer les pieds corniers, arbres de lisière, baliveaux & autres qui doivent être réservés dans les ventes, les chablis, arbres de délit, &c.

Il sert aussi dans les bois des Ecclésiastiques pour marteler les ventes extraordinaires, ou les délivrances d'arbres, qui se font par permission du Roi, les pieds corniers, arbres de lisière, & autres qui bornent les quarts de réserve & séparent les coupes ordinaires.

Le marteau du Roi doit être déposé dans un coffre, fermant à trois clefs, l'une desquelles doit être entre les mains du Maître particulier; ou du Lieutenant en l'absence du Maître; la seconde entre les mains du Procureur du Roi, & la troisième entre celles du Garde-Marteau.

Le marteau ne peut être tiré de sa boîte que du consentement commun du Maître ou du Lieutenant, du Procureur du Roi & du Garde-Marteau; & il y doit être remis chaque jour après l'expédition finie.

Il y a une sorte d'arme offensive qu'on appelle *marteau d'armes*, parcequ'elle est faite à peu près comme un marteau.

On dit proverbialement & figurément, qu'*un homme est entre le marteau & l'enclume;* pour dire, qu'il est dans une telle situation, que de quelque côté qu'il se tourne, il trouve de l'embarras, de l'inconvénient.

MARTEAU, se dit aussi de certaines choses qui servent à heurter, à cogner, à frapper. *Le marteau d'une porte. Le marteau d'une cloche, d'une horloge.*

On dit figurément & familièrement, *graisser le marteau;* pour dire, donner de l'argent au portier d'une maison, afin de s'en faciliter l'entrée. *Il faut graisser le marteau pour entrer chez cet homme.*

On dit proverbialement, qu'*on n'est pas sujet à un coup de marteau;* pour dire, qu'on ne s'assujettit point à des heures fixes pour certaines choses.

MARTEAU, se dit en termes d'Anatomie, d'un des osselets de l'oreille interne. Il se présente le premier dans la caisse du tambour. Il est ainsi nommé, parcequ'il y a une de ses extrémités plus grosse que l'autre. On appelle cette grosse extrémité du nom de tête. Le reste de l'os est

long & menu, c'est pourquoi on nomme cette partie *le manche*. Cet osselet en tout est long & ne forme pas une ligne droite : on observe qu'il se recourbe vers la tête. Il s'articule avec l'enclume, & se meut au moyen de petits muscles. Le manche a deux apophyses pointues, qui sont l'une à côté de l'autre, près de la tête. L'une est plus longue que l'autre, & s'appelle *apophyse de Rau*, du nom de l'Anatomiste qui l'a découverte.

MARTEAU, est aussi le nom qu'on a donné à un poisson d'un aspect affreux, fort redoutable aux Mariniers, & qu'on voit communément en Afrique : il porte en Amérique le nom de *Pantouflier* : on l'appelle aussi *Zygêne*. C'est le *Toibandalo* des Espagnols.

Cet animal vorace est une espèce de chien de mer, dont la tête plate s'étend des deux côtés comme celle d'un marteau ; ses yeux qui se trouvent placés aux deux extrémités sont ronds, grands, rouges, étincelans : en un mot leur mouvement a quelque chose d'effrayant. Sa large gueule est armée de plusieurs rangées de dents fort tranchantes : cette gueule est disposée de manière qu'elle n'est point embarrassée par la longueur du museau, comme l'est celle du requint : le corps est rond & se termine par une grosse & forte queue. Il n'a point d'écailles, mais sa peau est très-épaisse, marquée de taches : ses nâgeoires sont grandes, fortes & cartilagineuses. Il s'élance sur sa proie avec une avidité extrême ; tout convient à sa voracité, surtout la chair humaine. Malgré sa vîtesse, sa force & le danger, les Nègres l'attaquent volontiers, & le tuent fort adroitement, & avec d'autant plus de facilité qu'il est plus grand, parcequ'il se remue alors bien plus difficilement. On en voit de la grandeur des cétacées : il n'est pas rare d'en prendre dans la Méditerranée. On l'appelle à Marseille *Poisson juif*, à cause de sa ressemblance avec l'ornement de tête que les Juifs de Provence portoient anciennement. La chair du marteau est dure, & d'un goût désagréable.

On appelle encore *marteau*, une espèce d'huître dont les replis, la longue queue & les deux parties d'en haut, ont la figure d'un vrai marteau ou d'une petite enclume : l'extension de ses bras l'a fait appeler *crucifix* chez les Hollandois : sa couleur brune, qui tire sur le violet, est assez distinguée. Malgré la bisarrerie des contours de ses écailles, on est étonné de la justesse avec laquelle elles se joignent ; mais elle a cela de commun avec toutes les autres huîtres.

MARTEL ; ville de France, en Quercy, près de la Dordogne, à six lieues, sud-sud-est, de Brives. C'est le siége d'une Sénéchaussée & d'une Justice Royale.

MARTEL ; substantif masculin. Marteau. Il n'est guère usité qu'en cette phrase figurée, *martel en tête*, qui signifie jalousie. *Il a trouvé cet Officier avec sa femme, cela lui a mis martel en tête.*

Il se dit aussi de l'inquiétude que donnent les soupçons qu'on prend sur quelque chose. *Il sait qu'on a parlé de lui chez le Roi, cela lui met martel en tête.*

MARTELAGE ; substantif masculin. Terme d'Eaux & Forêts. La marque que les Officiers des Eaux & Forêts font avec le marteau du Roi, aux arbres retenus & désignés pour servir de pieds corniers, arbres de li-

sière, &c. ou destinés à être abattus.

Le Garde-Marteau doit faire le martelage en personne; il est obligé de tenir registre de tous les martelages qu'il fait, d'en dresser procès-verbal, & autre procès-verbal de la reconnoissance des arbres martelés lors du récollement.

L'Article VI du Titre XXIV porte que l'exécution de toutes Lettres Royaux pour coupes extraordinaires des bois Ecclésiastiques & Communautés, ne pourra être faite que par le Grand-Maître, qui fera procéder en sa présence aux assiettes, martelages, fera les adjudications & récollemens avec toutes les formalités observées dans les bois de Sa Majesté, taxera les frais & droits des Officiers, & autres par lui employés selon leur travail, dont ils seront payés sur le prix de l'adjudication.

MARTELÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Marteler.

Il se dit en Vénerie, des fumées du cerf, quand elles semblent frappées à coups de marteau par le bout.

MARTELER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Malleo ferire.* Battre à coups de marteau. *Marteler de la vaisselle.*

MARTELET; substantif masculin & terme de Couvreurs. Petit marteau avec un long manche de bois, qui sert à ces Artisans pour tailler la tuile.

Martelet, se dit aussi en termes d'Orfévrerie, du petit marteau dont les Orfèvres se servent pour travailler les ouvrages délicats.

MARTELEUR; substantif masculin. Ouvrier occupé au marteau dans les grosses forges.

MARTELINE; substantif féminin & terme de Fonderie. Marteau d'acier pointu par un bout, & qui a plusieurs dents de l'autre, avec lequel celui qui polit l'ouvrage sortant de la fonte, abat la crasse qui se fait sur le bronze par le mélange de quelques parties de la potée avec le métal.

Marteline, en termes de Sculpture, se dit d'un petit marteau qui a des dents d'un côté en manière de doubles pointes, fortes & forgées carrément pour avoir plus de force, & qui se termine en pointe par l'autre bout.

La marteline doit être de bon acier de Carme. Les Sculpteurs s'en servent à gruger le marbre, particulièrement dans les endroits où ils ne peuvent s'aider des deux mains pour travailler avec le ciseau & la masse.

MARTEZAY; bourg de France, en Poitou, dans l'élection de Loudun.

MARTHON; petite ville de France, dans l'Angoumois, à cinq lieues, sud est, d'Angoulême.

MARTIAL, (Marc-Valère) naquit en Espagne, dans le Royaume d'Arragon. Il vint à Rome à l'âge de vingt-ans, & y en demeura trente-cinq sous le règne de Galba & des Empereurs suivans, qui lui donnèrent des marques d'amitié & d'estime. Domitien le créa Tribun; Martial fit un dieu de cet Empereur pendant sa vie, & le traita comme un monstre après sa mort. Trajan, ennemi des satyriques, ne lui ayant point témoigné les mêmes bontés, il se retira dans son pays, où il mourut vers l'an 100. Ce Poëte est principalement connu par ses épigrammes, dont il a dit lui-même avec raison, *sunt bona, sunt quædam mediocria*,

mediocria, sunt mala plura. Par un faux goût, suite de la décadence des belles-lettres, il chercha dans le contraste des mots de quoi faire une pointe. Cette chûte, à laquelle on ne s'attend pas, & qui présente un sens double à l'esprit, fait toute la finesse de ses saillies. Quelques Anciens l'ont appelé un *sophisme agréable*, & nos Gens de goût modernes lui ont donné le nom de *jeu de mots*. Les meilleures épigrammes de Martial ne sont pas celles qui sont hérissées de ces sortes d'antithèses, mais celles-ci sont les plus communes dans son Recueil. Il y en a quelques-unes, mais en plus petit nombre, pleines de grâces & d'esprit, & assaisonnées d'un sel véritablement attique. Les meilleures éditions des quatorze Livres d'épigrammes de Martial, sont celles de Leyde, *in*-12. 1619, & de Paris, *ad usum Delphini*, 1680, *in*-4°.

MARTIAL, ALE; adjectif. *Martius.* Guerrier. *Alexandre avoit un courage martial. Avoir l'ame martiale.*

En Angleterre, on appelle *Cour martiale*, un Conseil de guerre établi pour juger la conduite des Généraux, des Amiraux, & la décision en est quelquefois très sévère, comme le prouve l'exemple de l'Amiral Bing, qui fut condamné il y a quelques années, à être arquebusé, parcequ'il avoit eu le malheur d'être battu par le Marquis de la Galissonnière.

Chez les Romains, on appeloit *jeux martiaux*, des fêtes qu'on célébroit en l'honneur du dieu Mars, & dans lesquelles on faisoit des courses à cheval & des combats d'hommes contre les bêtes.

MARTIAL, se dit aussi en Chimie & en Pharmacie, des substances dans lesquels il entre du fer. C'est un synonyme de *ferrugineux*. On dit, *les remèdes martiaux. Une terre martiale.*

MARTICLES; substantif féminin pluriel & terme de Marine. Petites cordes qui embrassent les voiles qu'on ferle.

MARTICLES, se dit aussi de petites cordes disposées par branches ou pattes, en façon de fourches, qui viennent aboutir à des poulies appelées *araignées*. La vergue d'artimon a des *marticles*, qui lui tiennent lieu de balancines. Ces marticles prennent l'extrémité d'en haut de la vergue, se terminent à des araignées, & vont répondre par d'autres cordes au chouquet du perroquet d'artimon. L'étai de perroquet se termine aussi par des marticles sur l'éperon de misaine.

MARTIGNÉ; il y a en France deux bourgs de ce nom: l'un est en Anjou, à six lieues, ouest-sud-ouest, de Saumur; & l'autre dans le Maine, à trois lieues, sud-sud-ouest, de Mayence.

MARTIGUES; ville de France, en Provence, sur l'étang de Berre, à huit lieues, ouest-nord-ouest, de Marseille. Elle a titre de Principauté.

MARTIN; il y a eu cinq Papes de ce nom: Martin IV, appelé *Simon de Brie*, parcequ'il étoit né à Mont-Pincé en Brie, fut successivement Garde des Sceaux du Roi Saint Louis, Cardinal, & enfin Pape après la mort de Nicolas III, en 1281. Il avoit été Chanoine & Trésorier de l'Église de Saint Martin de Tours; ce qui l'engagea à prendre le nom de Martin, en l'honneur de ce Saint. Il résista à son élection, jusqu'à faire déchirer son manteau quand on voulut le revêtir

de celui de Pape. Il fut élu ensuite Sénateur de Rome; & il est étrange qu'il eût accepté cette charge, qui ne lui donnoit qu'une simple magistrature dans Rome, dont les Papes se prétendoient Seigneurs temporels depuis près de deux siècles. Ce Pontife né avec un génie sévère, signala son règne par plusieurs anathêmes. Après avoir excommunié l'Empereur Michel Paléologue, comme fauteur de l'ancien schisme & de l'hérésie des Grecs, il lança ses foudres sur Pierre III, Roi d'Arragon, usurpateur de la Sicile, après le massacre des Vêpres Siciliennes, dont ce Prince avoit été le promoteur. Le Pape le priva non-seulement de la Sicile, mais encore de l'Arragon, qu'il donna à Charles de Valois, second fils du Roi de France. Ces censures, suivies d'une déposition solennelle prononcée en 1283, furent méprisées non-seulement par le Roi & par les Seigneurs, mais encore par les Ecclésiastiques & par les Religieux de tous les Ordres. Pierre se moqua de la défense qui lui avoit été faite de porter le titre de Roi d'Arragon, en se qualifiant dans tous les Actes, *Chevalier Arragonois, Père de deux Rois & Maître de la Mer.* Le Pape n'en fut que plus irrité; il fit prêcher une Croisade contre lui, comme contre un infidelle, & donna ses États à Philippe le Hardi, pour l'un de ses fils. Ce Prince obtint du Pontife la décime des revenus Ecclésiastiques, pour faire cette guerre sacrée. Si l'on doit être surpris que les Papes donnassent des Royaumes qui ne leur appartenoient pas, faut-il l'être moins en voyant des Princes accepter de pareils présens? N'étoit-ce pas convenir que les Papes avoient le droit de disposer des Couronnes & de déposer les Monarques à leur gré? L'expédition de Philippe fut malheureuse; il mourut en 1285, d'une contagion qui s'étoit mise dans son armée. Elle fut regardée par les Arragonois comme une punition des excès & des profanations des Croisés, qui s'imaginoient qu'il suffisoit de se battre pour gagner l'indulgence & pour laver leurs crimes. Les Historiens rapportent que ceux qui par hasard n'avoient point d'autres armes, se servoient de pierres en disant dans leur jargon barbare : *je jette cette pierre contre Pierre d'Arragon, pour gagner l'indulgence.* Le ridicule, les maladies & la haine contre Rome furent tout le fruit des démarches imprudentes de Martin IV. Ce Pontife mourut à Pérouse en 1285, après avoir tenu le siége quatre ans un mois & sept jours.

MARTIN V, Romain, nommé auparavant *Otton de Colonne*, de l'ancienne maison de ce nom, Cardinal Diacre, fut intrônisé sur la Chaire Pontificale en 1417, après l'abdication de Grégoire XII & la déposition de Benoît XIII, pendant la tenue du Concile de Constance. Jamais Pontife ne fut inauguré plus solennellement; il marcha à l'Église monté sur un cheval blanc, dont l'Empereur & l'Électeur Palatin à pied tenoient les rênes. Une foule de Princes & un Concile entier fermoient la marche. On le couronna de la triple Couronne que les Papes portoient depuis environ deux siècles, après l'avoir ordonné Prêtre & Évêque. Son premier soin fut de donner une Bulle contre les Hussites de Bohême, dont les ravages s'étendoient tous les jours. Le premier article de cette Bulle

eſt remarquable en ce que le Pape y veut que celui qui ſera ſuſpect d'héréſie jure qu'il reçoit les Conciles généraux, & en particulier celui de Conſtance, repréſentant l'Égliſe univerſelle, & qu'il reconnoiſſe que tout ce que ce dernier Concile a approuvé & condamné doit être approuvé & condamné par tous les fidelles. Il paroît ſuivre naturellement de là, que Martin V approuve la ſupériorité du Concile ſur les Papes, laquelle fut décidée dans la cinquième ſeſſion. Il tardoit à Martin de voir terminer le Concile de Conſtance; il en tint les dernières ſeſſions au commencement de 1417. On avoit crié pendant deux ans dans cette aſſemblée contre les annates, les exemptions, les réſerves, les impôts des Papes ſur le Clergé au profit de la Cour de Rome, contre tous les vices dont l'Égliſe étoit inondée : quelle fut la réforme tant attendue? Le Pape Martin, après avoir promis de remédier à tout, congédia le Concile ſans avoir apporté aucun remède efficace aux différens maux dont on ſe plaignoit. La joie du retour du Pape à Rome fut ſi grande, qu'on en marqua le jour dans les faſtes de la ville, pour en conſerver éternellement la mémoire. Le ſchiſme n'étoit pas encore bien éteint, l'anti-Pape Benoît XIII vivoit encore, & après ſa mort, arrivée en 1424, les deux ſeuls Cardinaux de ſa faction élurent un Chanoine Eſpagnol, *Gilles de Mugnos*, qui prit le nom de Clément VIII. Ce prétendu Pape ſe démit quelque temps après, en 1429, & pour le dédommager de cette ombre de Pontificat qu'il perdoit, le Pape lui donna l'Évêché de Majorque. C'eſt ainſi que Martin termina heureuſement le ſchiſme funeſte, qui avoit fait tant de plaies à l'Égliſe pendant un demi-ſiècle. Le Pape, toujours preſſé par les Princes de réformer l'Égliſe, avoit convoqué un Concile à Pavie, lequel fut enſuite transféré à Sienne, & enfin diſſous, ſans avoir rien ſtatué. Martin crut devoir appaiſer les murmures des gens de bien; il indiqua un Concile à Bâle, qui ne devoit être tenu que ſept ans après. Il mourut d'apoplexie dans cet intervalle, en 1431, à ſoixante-trois ans. Ce Pape avoit les qualités d'un Prince & quelques vertus d'un Évêque.

MARTINET; ſubſtantif maſculin. Marteau qui eſt mû par la force d'un moulin. Il ſe dit des marteaux de moulin à papier, à tan, à foulon, &c.

MARTINET, ſe dit auſſi d'une eſpèce de petit chandelier plat qui a un manche.

MARTINET, ſe dit en termes de Marine, de la corde ou manœuvre qui commence à la poulie nommée *cap de mouton*, laquelle eſt au bout des marticles. Elle ſert à faire hauſſer ou baiſſer la vergue d'artimon.

MARTINET; ſubſtantif maſculin. Eſpèce d'hirondelle. *Voyez* HIRONDELLE.

MARTINET PÊCHEUR, ſe dit d'un oiſeau qui eſt une eſpèce d'alcyon du poids d'environ dix gros. Il a à peu près un demi-pied de longueur, à prendre depuis le bout du bec, juſqu'au bout de la queue, & une envergure de dix à onze pouces; le bec gros, fort droit, pointu, noirâtre & long de deux pouces, la bouche ſafranée en dedans; le menton & le milieu du ventre blancs avec quelque mélange de roux; le bas du ventre & le deſſous des ailes rouſsâtres; la poitrine rouſſe & les

extrémités des plumes d'un bleu verdâtre sale. Il est orné d'une très-belle couleur d'un bleu clair, argenté & éblouissant sur tout le dos : on y remarque cependant des lignes de noir nuancé. Le sommet de la tête est d'un noir verdâtre avec des taches bleues en travers. Le grand pennage est aussi d'une couleur bleue verdâtre ; la queue est courte & d'un bleu obscur ; les jambes sont petites, noirâtres par devant & rougeâtres par derrière. Belon dit qu'on lui donne le surnom de *pêcheur*, pour ne pas le confondre avec une espèce d'hirondelle nommée aussi *martinet*, & qui fait son nid au bord de l'eau, comme le martinet pêcheur.

Lorsque cet oiseau trouve un lieu commode sur le bord de quelque rivière, où il y a un trou creusé de plus de deux pieds de profondeur, fait par des rats d'eau, ou par des racines d'aune, ou par l'eau même, il s'y établit & y couve ; il ne quitte pas même ce lieu quand on lui déniche ses petits. Il donne à son nid une figure ronde, & il en place l'entrée sur un petit angle éminent. Sa ponte est de six œufs, & souvent il la renouvelle trois fois par an. Comme il nourrit ses petits de poissons, la nature leur a donné un avantage : quand ils en ont digéré la chair, les arrêtes demeurent entières & en pelote dans leur estomac, & ils les revomissent en une petite masse ronde, comme un oiseau de proie rend la curée des os & des plumes de l'oiseau qu'il a mangé.

Quoique cet alcyon se nourrisse de bon poisson, cependant on ne mange point sa chair : lorsque les paysans le dénichent, ils le font sécher, moins à cause de la beauté ravissante de son plumage ; que parcequ'ils prétendent que cet oiseau conservé dans un garde-meuble, en éloigne les teignes & toutes sortes d'insectes nuisibles ; mais cette propriété est imaginaire.

Le martinet pêcheur ne se pose presque point à terre, non plus que le piverd, parceque ses jambes sont trop courtes. La femelle est un peu moins belle & moins grosse que le mâle : tous les deux s'aiment tendrement, & sont très-fidelles l'un à l'autre ; pendant la couvaison, le mâle ne cesse d'aller à la picorée & de l'apporter à sa femelle.

MARTINGALE ; substantif féminin & terme de Manége. Courroie qui tient par un bout à la sangle sous le ventre du cheval, & par l'autre à la muserole pour empêcher qu'il ne porte au vent.

MARTINGALE, est aussi un terme de jeu, & l'on dit, *jouer à la martingale* ; pour dire, jouer toujours tout ce qu'on a perdu.

MARTINIÈRE, (Antoine-Augustin Bruzen de la) neveu du célèbre *Richard-Simon*, nâquit à Dieppe, & fut élevé à Paris sous les yeux de son oncle. En 1709, il se rendit à la Cour du Duc de Meckelbourg, qui l'avoit appelé auprès de lui, pour faire des recherches sur l'Histoire de ce Duché. Ce Prince étant mort, il s'attacha au Duc de Parme, & ensuite au Roi des Deux-Siciles, qui le nomma son Sécrétaire, & lui donna des appointemens annuels de douze cens écus. Il avoit conçu depuis long-temps le projet d'un nouveau Dictionnaire Géographique, il l'exécuta à la Haye où il s'étoit retiré. Le Marquis de *Beretti-Landi*, Ministre Plénipotentiaire d'Espagne auprès des États-Généraux, engagea l'Auteur à dé-

dier ce grand ouvrage à son Maître. Le Roi d'Espagne, flatté de cet hommage, lui accorda le titre de son premier Géographe. La Martiniere mourut à la Haie en 1746, à 83 ans, après avoir été marié trois fois. C'étoit un homme poli & obligeant, mais sans fadeur, libéral jusqu'à la prodigalité, prompt, mais toujours prêt à pardonner. Il aimoit la bonne chère, la joie, les plaisirs, autant que l'étude : sa conversation étoit animée ; ses expressions vives & bien choisies. Il railloit assez finement, donnoit un tour ingénieux, & souvent nouveau, à ce qu'il disoit. Il avoit beaucoup de lecture, une mémoire heureuse, un jugement solide & une grande pénétration. Son style, sans être toujours pur, est ordinairement élégant & facile, sur-tout dans les ouvrages où il ne se borne pas à être compilateur. L'Histoire, la Géographie & la Littérature furent ses études favorites. On a de lui plusieurs ouvrages sur ces différentes matières. 1°. *Le grand Dictionnaire Géographique, Historique & Critique*, en dix volumes *in-fol.* dont il vient de paroître une nouvelle édition. 2°. *Introduction à l'Histoire de l'Europe*, par le Baron de *Puffendorf*, entièrement remaniée, augmentée de l'Histoire de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique, & purgée de plus de deux mille fautes. La dernière édition de cet ouvrage réimprimé plusieurs fois, est celle de la Haie en 1743, en onze volumes *in-12*. La *Martiniere*, Catholique éclairé, retrancha dans cette édition un long chapitre aussi absurde que calomnieux, sur la Monarchie ou autorité temporelle du Pape ; il y substitua un abrégé chronologique de la souveraineté des Papes en Italie, où il tint un milieu entre l'adulation de certains Auteurs ultramontains, & la passion injuste des zélés Protestans. L'Éditeur ne corrigea pas toutes les fautes de *Puffendorff*, M. de *Grace* en a réformé encore plusieurs dans une nouvelle édition qu'il a publiée du Livre de l'Auteur Suédois. 3°. *Traités Géographiques & Physiques*, pour faciliter l'intelligence de l'Ecriture Sainte, par divers Auteurs célèbres, *Huet, Legrand, Calmet, Hardouin, Commire.* Ce Recueil utile est précédé d'une Préface fort instructive. 4°. *Entretiens des ombres aux Champs Elisées*, en deux volumes *in-12*, tirés d'une énorme compilation Allemande, & accommodés au génie de la Langue Françoise. Ils renferment une morale utile, mais commune. 5°. *Essai d'une traduction d'Horace*, en vers François, dans lequel il y a plusieurs pièces de lui, qui ne sont pas les meilleures. Cet Essai n'a pas réussi. 6°. *Nouveau Recueil des Epigrammatistes françois*, anciens & modernes, deux volumes *in-12*, à Amsterdam, 1720. L'auteur a orné cette collection faite avec assez de choix, d'une préface & de quelques épigrammes de sa façon. 7°. *Introduction générale à l'étude des sciences & des belles-lettres, en faveur des personnes qui ne savent que le françois*, in-12, à La Haye, 1731. La première partie sur les sciences est fort vague, & dans la seconde infiniment plus utile, les matières ne sont pas toujours traitées avec assez de méthode & de précision. Les jugemens qu'il porte des auteurs respirent le goût, mais ils ne sont pas assez détaillés. Cet ouvrage a été imprimé à Paris en 1756, à la suite des *conseils pour former une bibliothèque peu nom-*

breuse, *mais choisie*. 8°. *Continuation de l'histoire de France*, *sous le règne de Louis XIV*, commencée par *Larrey*. Cette histoire est au-dessous du médiocre; la continuation ne vaut guère mieux. 9°. *Lettres choisies de M. Simon*, avec une vie de l'auteur très-détaillée & des notes curieuses, à Amsterdam 1730, en quatre volumes *in*-12. 10°. *Nouveau porte-feuille historique & littéraire*, *ouvrage posthume de M. de la Martinière*. Ce recueil publié apparemment par quelqu'un de ces éditeurs qui vivent, suivant les expressions d'un auteur ingénieux, des sottises des morts, a eu peu de cours. On a attribué à *la Martinière* d'autres ouvrages qui ne sont ni de lui ni dignes de lui.

MARTINIQUE; (la) île d'Amérique, l'une des Antilles située à cent trente lieues du Cap François, neuf cens de Quebec, & quinze cens trente de Paris. Elle appartient à la France. Sa circonférence peut être de soixante lieues; sa longueur est d'environ vingt-cinq, sur une largeur inégale, étant découpée par de grandes baies, au fond desquelles sont de belles anses de sable, & de très-bons ports couverts par de longues pointes qui avancent beaucoup en mer; les rivages de l'île sont défendus par des rochers & des falaises qui en rendent l'aspect formidable; quant à l'intérieur du pays, il est occupé par de très-hautes montagnes, dont les intervalles forment de grands vallons remplis d'épaisses forêts; & arrosés d'un grand nombre de rivières & de torrens dont l'eau est communément excellente.

Quoique le climat par son excessive chaleur soit souvent funeste aux étrangers intempérans, ceux qui y sont accoutumés y jouissent d'une aussi parfaite santé qu'en aucun lieu du monde; la terre y produit abondamment des cannes à sucre, du café, du coton, de la casse, du manioque, des fruits délicieux, & une prodigieuse quantité de plantes & de beaux arbres, dont le bois, les résines & les gommes ont des propriétés qui peuvent être utilement employées, tant en médecine que dans les arts mécaniques. La culture du sucre a fait négliger celle de l'indigo, du rocou & du tabac; on commence depuis quelques années à reprendre avec succès celle du cacao, dont les arbres par une espèce d'épidémie, étoient presque tous morts en 1728.

La colonie que M. d'Osnambuc, Gouverneur de l'île de Saint-Christophe, fit passer à la Martinique en 1655, s'est considérablement augmentée malgré les guerres qu'elle fut obligée de soutenir contre les Sauvages, & les difficultés de défricher un pays rempli de serpens venimeux & d'insectes fort incommodes.

La Martinique est aujourd'hui très-florissante: sa ville capitale que l'on nomme le *Fort-royal*, est avantageusement située près d'un excellent port couvert d'une péninsule entièrement occupée par une grande citadelle où réside ordinairement le Gouverneur général; mais le lieu le plus considérable de l'île, tant par son étendue que par son commerce & ses richesses, est le fort Saint-Pierre, distant du Fort-royal d'environ sept lieues. Sa situation s'étend en partie sur des hauteurs au pied d'une chaîne de montagnes, & en partie sur les bords d'une grande plage courbée en croissant, au-devant de laquelle est une spacieuse

rade, où nombre de vaisseaux expédiés de tous les ports du Royaume abondent continuellement, excepté depuis le 15 Juillet jusqu'au 15 Octobre, temps de l'hivernage, que ces vaisseaux vont passer dans le carénage du Fort-royal pour être en sureté contre les ouragans très-fréquens pendant cette saison.

Dans la partie orientale de l'île, sont situés le bourg & le fort de la Trinité, au fond d'un grand cul de sac, dans lequel les vaisseaux peuvent mouiller à l'abri des vents pendant la saison de l'hivernage; ce lieu est beaucoup moins considérable que les précédens. Outre ces trois principaux endroits l'île est très-bien garnie dans toute sa circonférence d'un bon nombre de jolis bourgs, dont plusieurs jouissent d'une agréable situation.

Les habitans de la Martinique quoique moins opulens que ceux de Saint Domingue, sont presque tous riches; ils aiment le faste & la dépense; leur affabilité envers les étrangers trouve peu d'exemple ailleurs; ils sont naturellement généreux & très-braves.

MARTINOW; ville de la petite Pologne sur le Niester, dans le Palatinat de Russie, à une lieue audessus de Halick.

MARTINVAS; île de la mer du Nord, entre la côte des Cafres & celle du Brésil, vers le 20e degré de latitude. Elle est déserte & montueuse.

MARTORANO; petite ville épiscopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, à six lieues, sud, de Cosenza.

MARTOREL; ville d'Espagne dans la Catalogne, sur la Noya & le Lobregat, à quatre lieues de Barcelone.

MARTRE, ou MARTE; substantif féminin. *Martes.* Animal quadrupède originaire du Nord, où il se trouve en si grand nombre qu'on est étonné de la quantité de fourrures de cette espèce qu'on y consomme & qu'on en tire. La martre est au contraire en petit nombre dans les climats tempérés, & ne se trouve point dans les pays chauds: elle fuit également les pays habités & les lieux découverts; elle demeure au fond des forêts, ne se cache point dans les rochers, mais parcourt les bois, & grimpe audessus des arbres; elle vit de chasse, &, détruit une quantité prodigieuse d'oiseaux dont elle cherche les nids pour en sucer les œufs; elle prend les écureuils, les mulots, les rats, &c. elle mange aussi du miel comme la fouine & le putois. On ne la trouve pas en pleine campagne, dans les prairies, dans les champs, dans les vignes; elle ne s'approche jamais des habitations, & elle diffère encore de la fouine par la manière dont elle se fait chasser; dès que la fouine se sent poursuivie par un chien, elle se soustrait en gagnant promptement son grenier ou son trou: la martre au contraire se fait suivre assez longtemps par les chiens avant de grimper sur un arbre; elle ne se donne pas la peine de monter jusqu'audessus des branches, elle se tient sur la tige, & delà les regarde passer; la trace que la martre laisse sur la neige paroît être celle d'une grande bête, parcequ'elle ne va qu'en sautant, & qu'elle marche toujours de deux pieds à la fois; elle est un peu plus grosse que la fouine, & cependant elle a la tête plus courte; elle a les jambes plus longues, & court par conséquent plus aisément; elle a la gorge jaune, au lieu que la

fouine l'a blanche; son poil est aussi bien plus fin, bien plus fourni & moins sujet à tomber; elle ne prépare pas comme la fouine un lit à ses petits; néanmoins elle les loge encore plus commodément. Les écureils font, comme l'on sait, des nids audessus des arbres avec autant d'art que les oiseaux; lorsque la martre est prête à mettre bas, elle grimpe au nid de l'écureuil, l'en chasse, en élargit l'ouverture, s'en empare & y fait ses petits; elle se sert aussi des anciens nids de ducs & de buses & des trous de vieux arbres, dont elle déniche les pies de bois & les autres oiseaux; elle met bas au printemps, la portée n'est que de deux ou trois; les petits naissent les yeux fermés, & cependant grandissent en peu de temps; elle leur apporte bientôt des oiseaux, des œufs & les mène ensuite à la chasse avec elle; les oiseaux connoissent si bien leurs ennemis, qu'ils font un cri d'avertissement; & une preuve que c'est la haine qui les anime plutôt encore que la crainte, c'est qu'ils les suivent assez loin, & qu'ils font ce cri contre tous les animaux voraces & carnaciers, tels que le loup, le renard, la martre, le chat sauvage, la belette, & jamais contre le cerf, le chevreuil, le lièvre, *&c.*

Les martres sont aussi communes dans le nord de l'Amérique que dans le nord de l'Europe & de l'Asie, on en apporte beaucoup du Canada; il y en a dans toute l'étendue des terres septentrionales de l'Amérique jusqu'à la baie de Hudson, & en Asie jusqu'au nord du royaume de Tonquin & de l'Empire de la Chine. Il ne faut pas la confondre avec la martre zibeline, qui est un autre animal dont la fourrure est bien plus précieuse. La zibeline est noire, la martre n'est que brune & jaune; la partie de la peau qui est la plus estimée dans la martre est celle qui est la plus brune, & qui s'étend tout le long du dos jusqu'au bout de la queue. *Voyez* ZIBELINE.

On dit proverbialement & figurément, *prendre martre pour renard;* pour dire, se méprendre, se tromper, prendre une chose pour une autre sur quelque sorte de ressemblance.

MARTRES; bourg de France, en Gascogne, à quatre lieues, sud-ouest, de Rieux.

MARTROUERE; vieux mot qui signifioit autrefois une machine à prendre des martres.

MARTYR, YRE; substantif. *Martyr.* Celui ou celle qui a souffert la mort pour la véritable Religion.

On compte 19 mille 700 Martyrs qui souffrirent le martyre à Lyon avec Saint Irénée, sous l'Empire de Sévère; *6666* de la légion Thébéenne, que la persécution fit périr dans les Gaules. Le Père Papebrock compte *16* mille Martyrs Abyssins, & 150 mille autres sous le seul Dioclétien.

Dodwel avoit fait une Dissertation exprès pour montrer que le nombre des Martyrs qui ont souffert sous les Empereurs Romains est très-médiocre. Il prétendoit que ce qu'on en trouve dans les Pères se réduisoit à peu de chose, & que si l'on excepte Néron & Domitien, les autres Empereurs avoient fait peu de Martyrs. Le Père Ruinard a montré au contraire que l'on n'a point enflé le catalogue des Martyrs. Le carnage fut grand, & la persécution sanglante sous les premiers

miers Empereurs, en particulier sous Dioclétien.

Le Père Papebrock, dans ses *Acta Sanctorum*, en compte un nombre presqu'infini.

On conservoit anciennement avec soin les Actes des souffrances & de la mort des Martyrs qui avoient versé leur sang pour la défense de la Religion Chrétienne. Cependant, malgré toute la diligence qu'on y apportoit, il nous est resté peu de ces Actes. Eusèbe composa un Martyrologe pour réparer ces pertes; mais il n'a point passé jusqu'à nous, & ceux que l'on a rétablis depuis sont très-suspects.

L'ère des Martyrs est une ère que l'Égypte & l'Abyssinie ont suivie & suivent encore, & que les Mahométans mêmes sont souvent marquée depuis qu'ils sont maîtres de l'Égypte. On la prend du commencement de la persécution de Dioclétien, qui fut l'an de Jésus-Christ 302 ou 303. L'ère des Martyrs s'appelle aussi l'*ère de Dioclétien*.

On dit figurément de quelqu'un qui a beaucoup souffert pour l'amour d'un autre, qu'*il est son martyr*.

On dit aussi figurément de quelqu'un, qu'*il est le martyr de la faveur;* pour dire, qu'il s'expose à beaucoup de dangers, de disgrâces, d'inconvéniens, soit pour le service des gens qui sont en faveur, soit pour leur faire sa cour & gagner leurs bonnes grâces.

Martyr, signifie aussi qui souffre beaucoup. *Cela le fera mourir martyr.*

On dit abusivement, que *le diable a ses martyrs;* & cela se dit tant de ceux qui sacrifient leur vie pour une fausse Religion, que de ceux qui pour satisfaire leur ambition, leur orgueil & leurs autres passions, s'exposent à toutes sortes de peines & d'incommodités.

On dit figurément & familièrement, qu'*un homme est du commun des martyrs;* pour dire, qu'il ne se fait distinguer par aucun talent, par aucune qualité.

MARTYRE; substantif masculin. *Martyrium.* La mort ou les tourmens endurés pour la défense de la vraie Religion.

Les circonstances qui communément accompagnoient le martyre, sont les suivantes, selon M. Fleury.

La persécution commençoit d'ordinaire par quelqu'Édit qui défendoit les assemblées des Chrétiens, & condamnoit à de certaines peines tous ceux qui ne voudroient pas sacrifier aux Idoles. Il étoit permis de fuir la persécution, de s'en racheter même par argent, pourvu qu'on ne dissimulât point sa foi. Mais les règles de l'Église défendoient de s'exposer soi-même au martyre, ne rien faire qui pût irriter les Payens & attirer la persécution, comme de briser leurs Idoles, mettre le feu aux Temples, dire des injures à leurs Dieux, ou attaquer publiquement leurs Superstitions; ce n'est pas qu'il n'y ait des exemples de Saints Martyrs qui ont fait des choses semblables, & de plusieurs entr'autres qui se sont dénoncés eux-mêmes. Mais on doit attribuer ces exemples singuliers à des mouvemens extraordinaires de la grâce. La maxime générale étoit de ne point tenter Dieu, & d'attendre en patience que l'on fût découvert & interrogé juridiquement pour rendre compte de sa foi.

Quand les Chrétiens étoient pris, on les menoit devant le Magistrat, qui les interrogeoit juridiquement

assis sur son Tribunal. S'ils nioient qu'ils fussent Chrétiens, on les renvoyoit d'ordinaire sur leur parole, parceque l'on savoit bien que ceux qui l'étoient véritablement ne le nioient jamais, ou dès-lors cessoient de l'être. Quelquefois pour s'en assurer, on leur faisoit faire quelqu'acte d'idolâtrie. S'ils confessoient qu'ils fussent Chrétiens, on s'efforçoit de vaincre leur constance, premièrement par la persuasion & par les promesses, puis par les menaces, & enfin par les tourmens.

Les supplices ordinaires étoient, d'étendre sur un chevalet par des cordes attachées aux pieds & aux mains, & tirées des deux bouts avec des poulies; ou de pendre par les mains, avec des poids attachés aux pieds; de battre de verges ou de gros bâtons, ou de fouets garnis de pointes, nommés *scorpions*, ou de lanières de cuir cru, ou garnies de balles de plomb. On en a vu grand nombre mourir sous les coups. D'autres, étant étendus, on leur brûloit les côtés, & on les déchiroit avec des ongles ou des peignes de fer; ensorte que souvent on découvroit les côtes jusqu'aux entrailles, & le feu entrant dans le corps, étouffoit les Patiens. Pour rendre ces plaies plus sensibles, on les frottoit quelquefois de sel & de vinaigre, & on les rouvroit lorsqu'elles commençoient à se fermer.

Pendant ces tourmens, on interrogeoit toujours. Tout ce qui se disoit ou par le Juge ou par les Patiens, étoit écrit mot pour mot par des Greffiers, & il en demeuroit des procès-verbaux bien plus exacts que tous ceux que font aujourd'hui les Officiers de Justice; car comme les Anciens avoient l'art d'écrire par notes abrégées, ils écrivoient aussi vîte que l'on parloit, & rédigeoient précisément les mêmes paroles qui avoient été dites, faisant parler directement les personnages; au lieu que dans nos procès-verbaux tous les discours sont en tierce personne, & rédigés suivant le style du Greffier. Ce sont ces procès-verbaux recueillis par les Chrétiens qui forment les Actes que nous avons des Martyrs.

Dans ces interrogatoires, on pressoit souvent les Chrétiens de dénoncer leurs Complices, c'est-à-dire les autres Chrétiens, surtout les Évêques, les Prêtres, les Diacres, & de livrer les Saintes Écritures. Ce fut particulièrement dans la persécution de Dioclétien que les Payens s'attachèrent à faire périr les Livres des Chrétiens, persuadés que c'étoit le moyen le plus sûr d'abolir leur Religion. Ils les recherchèrent avec soin, & en brûlèrent autant qu'ils en purent saisir. Mais sur toutes ces sortes de questions les Chrétiens gardoient un secret aussi profond que sur les Mystères. Ils ne nommoient jamais personne, & ils disoient que Dieu les avoit instruits, & qu'ils portoient les Saintes Écritures gravées dans leur cœur. On nommoit *Traditeurs* ou *Traîtres*, ceux qui étoient assez lâches pour livrer les Saintes Écritures ou pour découvrir leurs Frères & leurs Pasteurs.

Après l'interrogatoire, ceux qui persistoient dans la confession du Christianisme étoient envoyés au supplice; mais plus souvent on les remettoit en prison pour les éprouver plus long-temps & les tourmenter à plusieurs fois, si toutefois les prisons n'étoient pas encore une espèce de tourment; car on y renfermoit les Martyrs dans les cachots

les plus noirs & les plus infects; on leur mettoit les fers aux pieds & aux mains; on leur mettoit au cou de grandes pièces de bois, & des entraves aux jambes pour les tenir élevées ou écartées, le Patient étant posé sur le dos; quelquefois on semoit le cachot de pots de terre ou de verre cassés, & on les y étendoit tout nus & tout déchirés de coups; quelquefois on laissoit corrompre leurs plaies, & on les laissoit mourir de faim & de soif; quelquefois on les nourrissoit & on les pansoit avec soin, mais c'étoit afin de les tourmenter de nouveau. On défendoit d'ordinaire de les laisser parler à personne, parcequ'on savoit qu'en cet état ils convertissoient beaucoup d'Infidelles, souvent jusqu'aux Geoliers & aux Soldats qui les gardoient. Quelquefois on donnoit ordre de faire entrer ceux que l'on croyoit capables d'ébranler leur constance; un père, une mère, une femme, des enfans, dont les larmes & les discours tendres étoient une espèce de tentation, & souvent plus dangereux que les tourmens. Mais ordinairement les Diacres & les Fidelles visitoient les Martyrs pour les soulager & les consoler.

Les exécutions se faisoient ordinairement hors des villes; & la plûpart des Martyrs, après avoir surmonté les tourmens, ou par miracle, ou par leurs forces naturelles, ont fini par avoir la tête coupée. Quoiqu'on trouve dans l'Histoire Ecclésiastique divers genres de mort par lesquels les Payens en ont fait périr plusieurs, comme de les exposer aux bêtes dans l'amphithéâtre, de les lapider, de les brûler vifs, de les précipiter du haut des montagnes, de les noyer avec une pierre au cou, de les faire traîner par des chevaux ou des taureaux indomptés, de les écorcher vifs, &c. les Fidelles ne craignoient point de s'approcher d'eux dans les tourmens, de les accompagner jusqu'au supplice, de recueillir leur sang dans des linceuls ou avec des éponges, de conserver leurs corps ou leurs cendres, n'épargnant rien pour les racheter des mains des Bourreaux, au risque de souffrir eux-mêmes le martyre. Quant aux Martyrs, & dans les tourmens, & au moment même de la mort, s'ils ouvroient la bouche, ce n'étoit que pour louer Dieu, implorer son secours, édifier leurs Frères.

MARTYRE, se dit aussi figurément & par exagération, de toutes sortes de peines de corps & d'esprit. *Cette blessure lui a fait souffrir le martyre pendant trois jours. Ce procès est un martyre pour ses parens.*

En poësie galante, les amans appellent abusivement *martyre*, les peines que l'amour leur fait souffrir. *Un tendre martyre. Un douloureux martyre. Celle qui cause mon martyre.*

La première syllabe est brève; la seconde longue, & la troisième très-brève.

MARTYRER; vieux mot qui signifioit autrefois tourmenter, faire souffrir.

MARTYRISÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* MARTYRISER.

MARTYRISER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Martyrio afficere.* Faire souffrir le martyre. *Les premiers Empereurs Romains firent martyriser beaucoup de Chrétiens.*

MARTYRISER, signifie aussi tourmenter cruellement par quelque chose

que ce soit. *Il martyrise sa femme pour l'obliger à vendre son bien.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

MARTYROLOGE; substantif masculin. *Martyrologium.* Catalogue de ceux qui ont souffert le martyre. On a inséré depuis dans ce Catalogue les noms des autres Saints dont l'Église fait commémoration, *&c.*

La coutume de dresser des Martyrologes, est empruntée des Payens qui inscrivoient le nom de leurs Héros dans leurs fastes pour conserver à la postérité l'exemple de leurs belles actions. Baronius donne au Pape Clément la gloire d'avoir introduit l'usage de recueillir les Actes des Martyrs. Le Martyrologe d'Eusèbe de Césarée a été l'un des plus célèbres de l'ancienne Église. Il fut traduit en Latin par S. Jérôme; mais les Savans conviennent qu'il ne se retrouve point. Celui qu'on attribue à Bède dans le huitième siècle, est assez suspect en quelques endroits. On remarque le nom de quelque Saints qui ont vécu après lui. Cela fait croire qu'en lui laissant le nom de son premier auteur, on y a fait des additions, comme on en fait encore maintenant. Le neuvième siècle fut très-fécond en *Martyrologes*. On vit paroître celui de Flore, Soudiacre de l'Église de Lyon, qui ne fit pourtant que remplir les vides du Martyrologe de Bède: celui de Vandelbert, moine du Diocèse de Trèves: celui d'Usuard, moine François, qui le composa par l'ordre de Charles le Chauve. C'est le Martyrologe dont l'Église Romaine se sert ordinairement.

Le Martyrologe d'Adon, moine de Ferrières en Gâtinois, puis de Prom dans le Diocèse de Trèves, & enfin Archevêque de Vienne, est une suite & un descendant du Romain, si l'on peut parler ainsi. Car voici comme le Père du Sollier marque sa généalogie.

Le Martyrologe de S. Jérôme est le Grand Romain. De celui-là on a fait le Petit Romain imprimé par Rosweid. De ce Petit Romain avec celui de Bède, augmenté par Florus, Adon a fait le sien, en ajoutant à ceux-là ce qui y manquoit. Il le compila à son retour de Rome, en 858. Le Martyrologe de Nevelon, moine de Corbie, écrit vers l'an 1089, n'est proprement qu'un abrégé d'Adon, avec les additions de quelques Saints. Le Père Kirker parle d'un Martyrologe des Coptes, gardé aux Maronites à Rome. On a encore divers autres Martyrologes, tels que celui de Notker surnommé le *Begue*, moine de l'Abbaye de Saint Gal en Suisse, fait sur celui d'Adon. Le Martyrologe d'Augustin Belin, de Padoue; celui de François Maruli, dit *Maurolicus;* celui de Vander-Meulen, autrement *Molanus*, qui rétablit le texte d'Usuard, avec de savantes remarques. Galerini Protonotaire Apostolique, en dédia un à Grégoire XIII, mais qui ne fut point approuvé. Celui que Baronius donna ensuite accompagné de notes, fut mieux reçu & approuvé par le Pape Sixte V, & il a depuis passé pour le Martyrologe moderne de l'Église Romaine. M. l'Abbé Chastelain, si connu par son érudition, donna en 1709, un texte du Martyrologe Romain, tra-

duit en François, avec des notes, & avoit entrepris un Commentaire plus étendu sur tout le Martyrologe, dont il a paru un volume.

Quant à la différence qui se trouve dans les narrations de quelques Martyrologes, & au peu de certitude des faits qui y sont quelquefois rapportés, voici quelles en sont les causes; 1°. La malignité des Hérétiques, ou le zèle peu éclairé de quelques Chrétiens des premiers temps, qui ont supposé des actes; 2°. La perte des actes véritables arrivée dans la persécution de Dioclétien, ou occasionnée par l'invasion des Barbares; actes auxquels on en a substitué d'autres, sans avoir de bons mémoires; 3°. Les falsifications commises par les Hérétiques; 4°. La crédulité des Légendaires, & leur audace à fabriquer des actes à leur fantaisie; 5°. La dévotion mal entendue des peuples, qui a accrédité plusieurs traditions, ou incertaines, ou fausses, ou suspectes; 6°. La timidité des bons Écrivains, qui n'ont osé choquer les préjugés populaires. Il est vrai pourtant que depuis la renaissance des Lettres, & les progrès qu'a faits la critique, les Bollandistes, MM. de Launoy, de Tillemont, Baillet & plusieurs autres, ont purgé les vies des Saints de plusieurs traits, qui loin de tourner à l'édification des fidelles, servoient de matière à plaisanterie aux Hérétiques, ou aux Libertins. Dom Thierry nous a donné entr'autres, deux petits volumes sous le titre d'*Actes sincères des Martyrs*, qui dans leur simplicité, portent tous les caractères de la vérité, & respirent un certain goût de l'antique, qui montre qu'on ne les a pas composés à dessein d'enfler les faits, & de surprendre la crédulité du lecteur.

MARTYROLOGISTE; substantif masculin. *Martyrologii auctor.* Auteur d'un Martyrologe. *Adon, Usuard sont des Martyrologistes.*

MARTYROPOLIS; nom d'une ancienne ville de la grande Arménie. Elle étoit située dans la partie de cette Province qu'on appeloit *Sophanène*, sur le bord du fleuve Nymphius, près de la frontière des Perses.

MARVEJOLS; ville de France en Languedoc, sur la petite rivière de Colange, à cinq lieues, nord-ouest, de Mende. Il y a une Justice Royale, une Église Collégiale, des Dominicains, des Cordeliers, des Augustins, des Capucins, des Filles de l'Ordre de S. Benoît, *&c.*

MARUGGIO; bourg d'Italie au Royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, environ à dix milles de Tarente.

MARVILLE; petite ville de France dans le pays Messin, sur la rivière d'Ottain, à douze lieues de Metz. C'est le siége d'une Prévôté Royale & Bailliagère.

MARUM; substantif masculin. On donne ce nom à deux genres de plantes, dont l'une est le vrai Marum ou Marum de Cortusus, & l'autre est le Marum-Mastich.

Le *vrai Marum*, ou *Marjolaine de Crète*, *Marum Cortusi*, est une plante aromatique de la famille des Chamœdris. On la trouve en abondance dans la Provence, notamment aux îles d'Hyères, dans celle qui est appelée *Porte Croz*, autour de Toulon, & dans les environs de Grasse. Elle est de la hauteur d'un pied: sa racine est fibreuse; ses tiges sont ligneuses, blanches & velues, comme celle du thym. Ses

MASCARADE, s'est dit autrefois d'une danse exécutée par une troupe de gens masqués.

MASCAREIGNE ; île d'Afrique dans l'Océan Ethiopique à l'orient de l'île de Madagascar. Elle peut avoir quinze lieues de long, dix de large & quarante de tour. Elle fut découverte par un Portugais de la maison de Mascarenhas. Les François s'y établirent en 1672 ; c'est l'entrepôt des vaisseaux de la Compagnie des Indes. Elle est fertile, l'air y est sain, les rivières poissonneuses ; & les montagnes pleines de gibier. On recueille sur le rivage de l'ambre gris, du corail, des coquillages ; mais la fréquence & la violence des ouragans y désolent tous les biens qui sont sur terre.

MASCARET ; substantif masculin. On appelle ainsi sur la Gironde un reflux violent de la mer. C'est ce qu'on appelle *barre*, à l'embouchure de la Seine.

MASCARI ; bourg d'Italie en Sicile, dans la vallée de Démone, à quatre lieues de Catane, vers le nord.

MASCARON ; substantif masculin & terme d'Architecture. Tête grotesque qu'on met aux portes, aux fontaines, *&c.* L'Architecture gothique faisoit beaucoup d'usage des mascarons.

MASCARON, (Jules) fils d'un fameux Avocat au Parlement d'Aix, naquit à Marseille en 1634. Il entra fort jeune dans la Congrégation de l'Oratoire, où ses dispositions extraordinaires pour la chaire lui firent bientôt une grande réputation. Il parut avec éclat, d'abord à Saumur. Le fameux *Tannegui Lefevre*, touché des succès que le jeune Orateur avoit eus, dit un jour : *Malheur à ceux qui prêcheront ici après Mascaron.* Après s'être signalé dans les plus grandes villes de la Province, il se montra à la capitale, théâtre plus digne de ses talens, & ensuite à la Cour où il remplit douze stations, sans qu'on parût se lasser de l'entendre. Quelques courtisans crurent faire leur cour à Louis XIV, en attaquant la liberté avec laquelle l'Orateur annonçoit les vérités Évangéliques ; mais ce Monarque leur ferma la bouche en disant : *il a fait son devoir, faisons le nôtre.* L'Évêché de Tulles fut la récompense de ses talens. Le Roi lui demanda la même année 1671, deux oraisons funèbres, une pour Madame Henriette d'Angleterre, & l'autre pour le Duc de Beaufort. Comme le Prince ordonnoit les deux services solennels à deux jours près l'un de l'autre, le Maître des cérémonies lui fit observer que le même Orateur, étant chargé de deux discours, il pourroit être embarrassé. *C'est l'Evêque de Tulles*, répondit le Roi, *à coup sûr il s'en tirera bien.* De Tulles il passa à Agen où le Calvinisme lui offroit un champ proportionné à l'étendue & à la vivacité de son zèle. Les Hérétiques entraînés par le torrent de son éloquence, convaincus par la force de son raisonnement & gagnés par les charmes de sa vertu & de sa politesse, rentrèrent dans le bercail. L'illustre Prélat eut, dit-on, la consolation de ne laisser à sa mort que deux mille Calvinistes endurcis dans leurs erreurs, de trente mille qu'il avoit trouvés dans son Diocèse. Mascaron parut pour la dernière fois à la Cour en 1694, & y recueillit les mêmes applaudissemens que dans les jours les plus brillans de sa jeunesse. Louis XIV en fut si charmé qu'il lui dit : *il n'y a que*

votre éloquence qui ne vieillit point. De retour dans son Diocèse, il continua de l'édifier & de le régler jusqu'à sa mort, arrivée en 1673 à 69 ans. Sa mémoire est encore chère à Agen par l'Hôpital qu'il y fonda. La piété de ce vertueux Evêque alloit jusqu'au scrupule le moins fondé : ayant été ordonné Prêtre par Lavardin, Evêque du Mans, & ce Prélat, connu par son peu de régularité, ayant déclaré en mourant qu'il n'avoit jamais eu intention de faire aucune ordination, l'Oratorien se fit réordonner, malgré la décision de la Sorbonne, qui avoit déclaré que l'intention extérieure de faire ce que fait l'Église, étoit suffisante pour rendre l'ordination valide. Les oraisons funèbres de Mascaron ont été recueillies en un vol. in-12. On trouve dans cet Orateur le nerf & l'élévation de Bossuet, mais jamais la politesse & l'élégance de Fléchier. S'il avoit eu autant de goût que l'un & que l'autre ; s'il avoit su éviter les faux brillans ; les antithèses puériles, les figures collégiales, il ne leur céderoit pas les premiers honneurs de la chaire. Les beautés sont distribuées très-inégalement dans ses ouvrages, & à l'exception de l'oraison funèbre de Turenne, son chef d'œuvre, & de quelques morceaux semés de loin en loin dans ses autres productions, on seroit tenté de croire que ses discours sont d'un autre siècle. On l'a comparé à Crébillon, comme on a comparé Fléchier à Racine, & Bossuet à Corneille.

MASCATE ; petite ville d'Asie, sur la côte de l'Arabie heureuse, entre le cap de Razalgate & celui de Mozandan. Elle est habitée par des Maures, des Indiens, des Juifs & quelques Portugais.

MASCULIN, INE ; adjectif. *Masculinus.* Appartenant au mâle. *Le sexe masculin. La ligne masculine.*

On appelle *fief masculin*, un fief que les mâles seuls sont capables de posséder.

En termes de Grammaire, on appelle *genre masculin*, le premier des genres, sous lequel les noms d'une langue sont distribués, parceque ce genre est attribué particulièrement à l'homme. *Le mot Latin* honor *est du genre masculin. Le mot François* ciel *est du genre masculin.*

On dit dans la même acception que *hic* en Latin, & *le* en François est l'article masculin, par opposition à *hæc* & à *la* qui sont articles féminins dans ces deux langues.

On appelle *terminaisons masculines*, celles que l'usage donne dans chaque langue aux adjectifs pour indiquer leur relation à un nom masculin, afin de mieux marquer le rapport d'identité qui est entre les deux mots. On a même étendu cette dénomination aux terminaisons des noms indépendamment du genre dont ils sont effectivement : ainsi le nom *Methodus* qui est du genre féminin, a une terminaison masculine, parcequ'elle est la même que celle de l'adjectif *bonus*, qui signifie la corrélation à un nom masculin ; au contraire *poeta*, qui est du genre masculin, a une terminaison féminine, parcequ'elle est la même que celle de l'adjectif *bona* qui marque le rapport à un nom féminin. C'est la même chose en François, le mot *vigueur* avec une terminaison masculine y est du genre féminin ; le nom *poëme* avec une terminaison féminine y est du genre *masculin.*

En parlant de vers, on appelle *rimes masculines*, les rimes qui ont

une terminaison masculine, comme *chanter*, *vanter*. Et *vers masculins*; ceux dont les rimes sont masculines.

MASCULIN, se dit en termes d'Astrologie, de certains signes du zodiaque. Les Astrologues divisent ces signes en masculins & en féminins, eu égard aux qualités actives, chaudes & froides, qu'ils appellent *masculines*, & aux qualités passives, sèches & humides, qu'ils nomment *féminines*. Sur ces principes purement imaginaires, ils comptent parmi les planètes masculines, le Soleil, Jupiter, Saturne & Mars, & parmi les féminines, la Lune & Vénus; Mercure participe de ces deux qualités, & est, pour ainsi dire, hermaphrodite; dans les signes, le Bélier, la Balance, les Gémaux, le Lion, le Sagittaire & le Verseau sont masculins; l'Ecrevisse, le Capricorne, le Taureau, la Vierge, le Scorpion & les Poissons sont féminins.

MASCULINITÉ; substantif féminin. *Ratio sexûs masculini*. Caractère, qualité de mâle. *La masculinité de cette maison est éteinte.*

MASCULIT, ou MASULIT; substantif masculin. Chaloupe des Indes, dont les bordages sont couverts avec du fil d'herbe, & dont le calfatage est de mousse.

MAS D'AGENOIS; (le) bourg de France en Gascogne, sur la Garonne, à une lieue & demie, sud est, de Marmande.

MAS D'AZIL; (le) petite ville de France au Comté de Foix, à quatre lieues, ouest-nord-ouest, de Pamiers. Il y a une Abbaye de l'ordre de S. Benoît, laquelle est en commende, & vaut au titulaire environ 5000 liv. de rente.

MASEN, ou MASENO; rivière de la Valteline, qui a sa source près de San-Martino, & son embouchure dans l'Adda, entre Desco & Pedemonte. Elle arrose une vallée de même nom.

MASEPHA; nom d'une ancienne ville de la Terre-Sainte, qui étoit située au midi de Jérusalem, & au nord d'Eleuthéropolis & d'Hébron.

MASÉRÉPHOT; il est parlé des eaux de Maseréphoth dans Josué. Don Calmet croit que ce peut-être la ville de Sarephta.

MASGARNIER; petite ville de France en Gascogne, près de la Garonne, à une lieue, ouest-nord-ouest, de Verdun. Il y a une Justice royale & une Abbaye d'hommes de l'ordre de S. Benoît, laquelle est en commende, & vaut environ 6000 liv. de rente au titulaire.

MASIÈRE; (la) bourg de France, dans la Marche, à six lieues de Felletin.

MASMUNSTER; Abbaye de Chanoinesses de l'ordre de S. Augustin dans la haute Alsace. Il y a une Abbesse & douze Chanoinesses qui vivent en communauté. On n'y reçoit que des Demoiselles Alsatiennes qui font preuve de noblesse paternelle & maternelle.

MASO, surnommé FINIGUERRA; nom d'un Orfévre de Florence, qui passe pour avoir trouvé l'art de graver les estampes sur le cuivre. *Voyez* ESTAMPE.

MASOVIE, ou MAZOVIE; province considérable du Royaume de Pologne: elle est bornée au nord par la Prusse; à l'orient par la Lithuanie; au midi par la petite Pologne, & à l'occident par la grande Pologne. Elle renferme les Palatinats de Plosko, de Mazovie & de Podlachie,

& le territoire de Dobrzin. La Vistule traverse cette province, & Warsovie en est la capitale.

La maison a pris son nom de Masos, Echanson de Mieceslas II Roi de Pologne, qui s'empara d'une partie de cette province, & qui en fut ensuite dépouillé vers l'an 1040.

Le Palatinat de Mazovie est borné au nord par celui de Plosko; à l'orient par la Podlachie; au midi par le Palatinat de Lublin, & à l'occident par la Vistule. Il est gouverné par un Palatin qui a sous lui sept Castellans.

MASOX; c'est le nom de la huitième & dernière Communauté générale de la Ligue Grise. Elle s'étend dans une vallée de même nom, & dans celle de Galanta. On la divise en quatre parties appelées *Escadres*; & chaque Escadre comprend un certain nombre de villages.

MASPHA; nom d'une ancienne ville de la Palestine, au midi & à six lieues de Jérusalem, dans la tribu de Juda.

Il y avoit une autre ville de même nom dans les montagnes de Galaad, où Laban & Jacob firent alliance ensemble. Celle-ci appartenoit à la tribu de Gad.

MASQUAPENNE; substantif féminin. C'est le nom qu'on donne à une racine de la Virginie, qui est rouge comme du sang, & qui sert aux habitans pour peindre leurs armes & leurs ustensiles.

MASQUE; substantif masculin. *Larvatus*. Faux visage de carton & de cire, dont on se couvre le visage pour se déguiser.

Les masques dont on faisoit usage chez les anciens sur le théâtre, étoient une espèce de casque qui couvroit toute la tête, & qui outre les traits du visage, représentoit encore la barbe, les cheveux, les oreilles, & jusqu'aux ornemens que les femmes employoient dans leur coëffure.

Pollux distingue trois sortes de masques de théâtre; des comiques, des tragiques, & des satyriques: il leur donne à tous dans la description qu'il en fait, la difformité dont leur genre est susceptible, c'est-à-dire, des traits outrés & chargés à plaisir, un air hideux ou ridicule, & une grande bouche béante, toujours prête, pour ainsi dire, à dévorer les spectateurs.

On peut ajouter à ces trois sortes de masques, ceux du genre orchestrique, ou des danseurs. Ces derniers dont il nous reste des représentations sur une infinité de monumens antiques, n'ont aucun des défauts dont nous venons de parler. Rien n'est plus agréable que les masques des danseurs, dit Lucien; ils n'ont pas la bouche ouverte comme les autres; mais leurs traits sont justes & réguliers; leur forme est naturelle, & répond parfaitement au sujet. On leur donnoit quelquefois le nom de *masques muets*.

En général la forme des masques comiques portoit au ridicule, & celle des masques tragiques à inspirer la terreur. Le genre satyrique fondé sur l'imagination des Poëtes, représentoit par ses masques, les satyres, les faunes, les cyclopes, & autres monstres de la Fable. En un mot, chaque genre de poësie dramatique avoit des masques particuliers, à l'aide desquels l'acteur paroissoit aussi conforme qu'il le vouloit, au caractère qu'il devoit soutenir. De plus, les uns & les autres avoient plusieurs masques

qu'ils changeoient, selon que leur rôle le requéroit.

Les gens de théâtre parmi les anciens, croyoient qu'une certaine physionomie étoit tellement essentielle au personnage d'un certain caractère, qu'ils pensoient que pour donner une connoissance complette du caractère de ce personnage, ils devoient donner le dessein du masque propre à le représenter. Ils plaçoient donc après la définition de chaque personnnage, telle qu'on a coutume de la mettre à la tête des pièces de théâtre, & sous le titre de *dramatis personæ*, un dessein de ce masque; cette instruction leur sembloit nécessaire. En effet, ces masques représentoient, non-seulement le visage, mais même la tête entière, ou serrée, ou large, ou chauve, ou couverte de cheveux, ou ronde, ou pointue. Ces masques couvroient toute la tête de l'acteur; & ils paroissoient faits, comme en jugeoit le singe d'Ésope, pour avoir de la cervelle.

Ainsi l'usage des masques empêchoit qu'on ne vît souvent un acteur déjà flétri par l'âge, jouer le personnage d'un jeune homme amoureux & aimé. Hyppolite, Hercule & Nestor, ne paroissoient sur le théâtre qu'avec une tête reconnoissable à l'aide de sa convenance avec leur caractère connu. Le visage sous lequel l'acteur paroissoit, étoit toujours assorti à son rôle, & l'on ne voyoit jamais un comédien jouer le rôle d'un honnête homme, avec la physionomie d'un fripon parfait. Les compositeurs de déclamation, c'est Quintilien qui parle, lorsqu'ils mettent une pièce au théâtre, savent tirer des masques mêmes le pathétique. Dans les tragédies, Niobé paroît avec un visage triste, & Médée nous annonce son caractère, par l'air atroce de sa physionomie. La force & la fierté sont dépeintes sur le masque d Hercule. Le masque d'Ajax est le visage d'un homme hors de lui-même. Dans les comédies, les masques des valets, des marchands d'esclaves & des parasites, ceux des personnages d'hommes grossiers, de soldat, de vieille, de courtisane & de femme esclave, ont tous leur caractère particulier. On discerne par le masque, le vieillard austère d'avec le vieillard indulgent; les jeunes gens qui sont sages d'avec ceux qui sont débauchés; une jeune fille d'avec une femme de dignité. Si le père des intérêts duquel il s'agit principalement dans la comédie, doit être quelquefois content, & quelquefois fâché, il a un des sourcils de son masque froncé, & l'autre rabattu, & il a une grande attention à montrer aux spectateurs, celui des côtés de son masque, qui convient à sa situation présente.

On peut conjecturer que le comédien qui portoit ce masque, se tournoit, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, pour montrer toujours le côté du visage qui convenoit à sa situation actuelle, quand on jouoit les scènes où il devoit changer d'affection, sans qu'il pût changer de masque derrière le théâtre. Par exemple, si ce père entroit content sur la scène, il présentoit d'abord le côté de son masque dont le sourcil étoit rabattu; & lorsqu'il changeoit de sentiment, il marchoit sur le théâtre, & il faisoit si bien, qu'il présentoit le côté du masque, dont le sourcil étoit froncé, observant dans l'une & dans l'autre situation, de se tourner tou-

jours de profil. Nous avons des pierres gravées qui représentent de ces masques à double visage, & quantité qui représentent de simples masques tout diversifiés. Pollux en parlant des masques de caractères, dit que celui du vieillard qui joue le premier rôle dans la comédie, doit être chagrin d'un côté, & serein de l'autre. Le même auteur dit aussi, en parlant des masques des tragédies, qui doivent être caractérisés, que celui de Thamiris, ce fameux téméraire que les Muses rendirent aveugle, parcequ'il avoit osé les défier, devoit avoir un œil bleu, & l'autre noir.

Les masques des Anciens mettoient encore beaucoup de vraisemblance, dans ces pièces excellentes où le nœud naît de l'erreur, qui fait prendre un personnage pour un autre personnage par une partie des acteurs. Le spectateur qui se trompoit lui-même, en voulant discerner deux acteurs, dont le masque étoit aussi ressemblant qu'on le vouloit, concevoit facilement que les acteurs s'y méprissent eux-mêmes. Il se livroit donc sans peine à la supposition sur laquelle les incidens de la pièce sont fondés, au lieu que cette supposition est si peu vraisemblable parmi nous, que nous avons beaucoup de peine à nous y prêter. Dans la représentation des deux pièces que Molière & Regnard ont imitées de Plaute, nous reconnoissons distinctement les personnes qui donnent lieu à l'erreur, pour être des personnages différens. Comment concevoir que les autres acteurs qui les voyent encore de plus près que nous puissent s'y méprendre? Ce n'est donc que par l'habitude où nous sommes de nous prêter à toutes les suppositions établies sur le théâtre par l'usage, que nous entrons dans celles qui font le nœud de l'Amphitrion & des Ménechmes.

Ces masques donnoient encore aux anciens la commodité de pouvoir faire jouer à des hommes ceux des personnages de femmes, dont la déclamation demandoit des poumons plus robustes que ne le sont communément ceux des femmes; surtout quand il falloit se faire entendre en des lieux aussi vastes que les théâtres l'étoient à Rome. En effet, plusieurs passages des Écrivains de l'antiquité, entre autres le récit que fait Aulu-Gelle de l'aventure arrivée à un comédien nommé *Polus*, qui jouoit le personnage d'Électre, nous apprennent que les anciens distribuoient souvent à des hommes des rôles de femme. Aulu-Gelle raconte donc que ce Polus jouant sur le théâtre d'Athènes le rôle d'Électre dans la tragédie de Sophocle, il entra sur la Scène en tenant une urne où étoient véritablement les cendres d'un de ses enfans qu'il venoit de perdre. Ce fut dans l'endroit de la pièce où il falloit qu'Électre parût tenant dans ses mains l'urne où elle croit que sont les cendres de son frère Oreste. Comme Polus se toucha excessivement en apostrophant son urne, il toucha de même toute l'assemblée.

On introduisit aussi à l'aide de ces masques, toutes sortes de nations étrangères sur le théâtre, avec la physionomie qui leur étoit particulière. Les masques donnoient même lieu aux amans de faire des galanteries à leurs maîtresses. Suétone nous apprend que lorsque Néron montoit sur le théâtre pour y représenter un dieu ou un héros, il portoit un masque fait d'après son

visage; mais lorsqu'il y représentoit quelque déesse ou quelque héroïne, il portoit alors un masque qui ressembloit à la femme qu'il aimoit actuellement.

D'un autre côté les masques faisoient perdre aux spectateurs le plaisir de voir naître les passions, & de reconnoître leurs différens symptômes sur le visage des acteurs. Toutes les expressions d'un homme passionné nous affectent bien; mais les signes de la passion qui se rendent sensibles sur son visage, nous affectent beaucoup plus que les signes de la passion qui se rendent sensibles par le moyen de son geste & par sa voix. Cependant les comédiens des anciens ne pouvoient pas rendre sensibles sur leurs visages les signes des passions. Il étoit rare qu'ils quittassent le masque, & même il y avoit une espèce de comédiens qui ne le quittoient jamais. Nous souffrons bien, il est vrai, que nos comédiens nous cachent aujourd'hui la moitié des signes des passions qui peuvent être marquées sur le visage. Ces signes consistent autant dans les altérations qui surviennent à la couleur du visage, que dans les altérations qui surviennent à ces traits. Or, le rouge qui est à la mode, & que les hommes mêmes mettent avant de monter sur le théâtre, nous empêche d'appercevoir les changemens de couleur, qui dans la nature font une si grande impression sur nous. Mais le masque des comédiens anciens cachoit encore l'altération des traits que le rouge nous laisse voir.

On peut donc croire avec M. l'Abbé du Bos, que les anciens qui avoient tant de goût pour la représentation des pièces de théâtre, auroient fait quitter le masque à tous les comédiens, sans une raison bien forte qui les en empêchoit: c'est que leur théâtre étant très-vaste & sans voûte ni couverture solide, les comédiens tiroient un grand service du masque, qui leur donnoit le moyen de se faire entendre de tous les spectateurs, quand d'un autre côté ce masque leur faisoit perdre peu de chose. En effet, il étoit impossible que les altérations du visage que le masque cache, fussent apperçues distinctement des spectateurs, dont plusieurs étoient éloignés de plus de douze ou quinze toises du comédien qui récitoit.

Dans une si grande distance, les anciens retiroient cet avantage de la concavité de leurs masques, qu'ils servoient à augmenter le son de la voix; c'est ce que nous apprennent Aulu-Gelle & Boëce qui en étoient témoins tous les jours. Peut-être que l'on plaçoit dans la bouche de ces masques une incrustation de lames d'airain ou d'autres corps sonores, propres à produire cet effet. On voit par les figures des masques antiques qui sont dans les anciens manuscrits, sur les pierres gravées, sur les médailles, dans les ruines du théâtre de Marcellus, & de plusieurs autres monumens, que l'ouverture de leur bouche étoit excessive. C'étoit une espèce de gueule béante qui faisoit peur aux petits enfans.

Masque, se dit aussi d'un faux visage de velours noir doublé, que les dames se mettoient autrefois sur le visage pour éviter le hâle, & pour se conserver le teint. *Elle paroît jolie sous le masque.*

Masque, se dit encore de celui qui porte un masque pour se déguiser pendant le carnaval. *La salle étoit remplie de masques. Un masque qui danse avec grâce.*

On dit figurément, *lever le masque*; pour dire, ne plus, dissimuler agir ouvertement, sans retenue & sans honte. *Quand son mari fut parti elle leva le masque.*

On dit figurément, qu'*un homme est toujours sous le masque*; pour dire, qu'il se déguise, qu'il fait toujours paroître d'autres sentimens que ceux qu'il a.

On dit d'un acteur dont la physionomie répond aux rôles qu'il joue, qu'*il a un bon masque.*

On dit proverbialement, *faire un masque de quelque chose à une personne;* pour dire, lui en barbouiller, lui en couvrir le visage.

Masque, se dit aussi des représentations de visage d'homme ou de femme, dont on se sert dans les ornemens de sculpture & de peinture. *Les masques ont ordinairement l'air hideux ou grotesque.*

Masque, se dit encore d'une sorte de terre préparée & appliquée sur le visage de quelqu'un, pour en prendre le moule & pour le tirer au naturel. *On a fait son buste sur le masque qu'on avoit tiré sur lui.*

Masque, signifie figurément prétexte, déguisement, voile. *La religion est le masque dont il se couvre.*

Masque, est aussi une injure que le peuple dit aux femmes pour leur reprocher la laideur ou la vieillesse, & surtout la malice, & en ce sens il est féminin. *La vilaine masque. C'est une masque.*

MASQUÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Masquer.

On dit figurément, qu'*une personne est masquée;* pour dire, qu'elle est dissimulée.

Différences relatives entre *masqué*, *déguisé*, *travesti.*

Il faut pour être *masqué*, se couvrir d'un faux visage. Il suffit pour être *déguisé* de changer ses parures ordinaires. On ne se sert du mot *travesti* qu'en cas d'affaires sérieuses, lorsqu'il s'agit de passer en inconnu; & c'est alors prendre un habit ordinaire & commun dans la société, mais très-éloigné & très-différent de celui de son état.

On se *masque* pour aller au bal. On se *déguise* pour venir à bout d'une intrigue. On se *travestit* pour n'être pas reconnu de ses ennemis.

MASQUE DE FER; (le) c'est sous ce nom que l'on désigne un prisonnier inconnu envoyé dans le plus grand secret sous le règne de Louis XIV, au château de Pignerol, & delà transferé aux îles de Sainte-Marguerite. C'étoit un homme d'une taille au-dessus de l'ordinaire, & admirablement bien fait. Sa peau étoit un peu brune, mais fort douce, & il avoit autant de soin de se la conserver dans cet état que la femme la plus coquette. Son plus grand goût étoit pour le linge fin, pour les dentelles, pour les colifichets. Il jouoit de la guitarre, & paroissoit avoir reçu une excellente éducation. Il intéressoit par le seul son de sa voix, ne se plaignant jamais de son état, & ne laissant point entrevoir ce qu'il étoit. Dans les maladies où il avoit besoin du médecin & du chirurgien, dans les voyages qu'on lui fit faire pour le transporter d'un lieu à un autre, il portoit un masque dont la mentonnière avoit des ressorts d'acier qui lui laissoient la liberté de manger & de boire. On avoit ordre de le tuer s'il se découvroit; mais lorsqu'il étoit seul il pouvoit se démasquer, & alors il s'amusoit à s'arracher le poil de la barbe avec des pincettes d'acier. Il resta à Pi-

gnerol, jusqu'à ce que Saint-Mars, Officier de confiance, Commandant de ce château, obtint la Lieutenance de Roi des îles de Lérins. Il le mena avec lui dans cette solitude maritime; & lorsqu'il fut fait Gouverneur de la Bastille, son captif le suivit toujours masqué. Il fut logé dans cette prison aussi bien qu'on peut l'être. On ne lui refusoit rien de ce qu'il demandoit; on lui donnoit les plus riches habits, on lui faisoit la plus grande chère, & le Gouverneur s'asseyoit rarement devant lui. Le Marquis de Louvois étant allé le voir à Sainte-Marguerite, avant sa translation à Paris, lui parla avec une considération qui tenoit du respect. Cet illustre inconnu mourut au mois de Septembre âgé de près de soixante ans, & fut enterré la nuit à la Paroisse St. Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'est que quand on l'envoya aux îles Sainte-Marguerite, il ne disparut dans l'Europe aucun homme considérable. Ce prisonnier l'étoit sans doute; car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il fut dans l'île. Le Gouverneur mettoit lui-même les plats sur sa table, & ensuite se retiroit après l'avoir enfermé. Un jour il écrivit avec un couteau sur une assiette d'argent, & jeta l'assiette par la fenêtre vers un bateau qui étoit au rivage, presque au pied de la tour. Un particulier à qui ce bateau appartenoit ramassa l'assiette & la rapporta au Gouverneur. Celui-ci étonné demanda au pêcheur, *avez-vous lu ce qui est écrit sur cette assiette, & quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains ? Je ne sais pas lire*, répondit le pêcheur, *je viens de la trouver, personne ne l'a vue.* Ce paysan fut retenu jusqu'à ce que le Gouverneur fût bien informé qu'il n'avoit jamais lu, & que l'assiette n'avoit été vue de personne. *Allez*, lui dit-il, *vous êtes bienheureux de ne savoir pas lire.* La Grange-Chancel raconte dans une lettre à l'auteur de l'année littéraire, que lorsque Saint Mars alla prendre le Masque de fer pour le conduire à la Bastille, le prisonnier dit à son conducteur : *est-ce que le Roi en veut à ma vie ? Non, mon Prince*, répondit Saint-Mars, *votre vie est en sureté, vous n'avez qu'à vous laisser conduire.* J'ai su, ajoute t-il, d'un nommé Dubuisson, caissier du fameux Samuel Bernard, qui après avoir été quelques années à la Bastille, fut conduit aux îles Sainte-Marguerite, qu'il étoit dans une chambre avec quelques autres prisonniers, précisément au-dessus de celle qui étoit occupée par cet inconnu; que par le tuyau de la cheminée ils pouvoient s'entretenir & se communiquer leurs pensées, mais que ceux-ci ayant demandé pourquoi il s'obstinoit à leur taire son nom & ses aventures, il leur avoit répondu que cet aveu lui couteroit la vie, ainsi qu'à ceux auxquels il auroit révélé son secret. Toutes ces anecdotes prouvent que le Masque de fer étoit un prisonnier de la plus grande importance; ce n'étoit pas le Comte de Vermandois, comme le prétend l'auteur des *Mémoires de Perse.* Cet écrivain raconte que ce Prince, fils légitimé de Louis XIV & de la Duchesse de la Valière, fut dérobé à la connoissance des hommes par son propre père, pour le punir d'un soufflet donné à M. le Dauphin. Comment peut-on, dit un historien célèbre, imprimer une fable aussi grossière ? Ne sait-on pas que le Comte de Vermandois mourut de la

la petite vérole au camp devant Dixmude en 1683. Le Dauphin avoit alors vingt-deux ans. On ne donne des soufflets à un Dauphin à aucun âge, & c'est en donner un bien terrible au sens commun & à la vérité, que de rapporter de pareils contes. Il n'est pas moins absurde de vouloir faire d'autres conjectures sur le Masque de fer. Pour résoudre ce problème historique, il faudroit avoir des mémoires des personnes qui ont eu ce secret important, & ces personnes n'en ayant point laissé, il faut savoir se taire.

MASQUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Persónam induere.* Mettre un masque sur le visage d'une personne pour la déguiser. *Nous les masquâmes pour les mener au bal.*

MASQUER, signifie dans un sens plus étendu, déguiser quelqu'un, en lui mettant outre le masque des habits qui empêchent de le reconnoître. *Il faut le masquer en sauvage, en arlequin.*

Ce verbe s'emploie souvent avec le pronom personnel. *Elle s'est masquée trois fois pendant le carnaval. Masquons-nous ce soir.*

MASQUER, se dit aussi absolument, & signifie aller en masque. *Avec qui masqua-t-elle hier?*

MASQUER, signifie figurément, couvrir quelque chose de mauvais sous quelque apparence spécieuse. *Il voulut masquer ce complot sous un prétexte d'utilité publique.*

Il s'emploie aussi dans ce sens comme verbe pronominal réfléchi. *C'est un libertin qui se masque sous des apparences de sagesse.*

MASQUER, signifie encore dans le sens figuré, couvrir, cacher une chose en telle sorte qu'on la dérobe à la vue. *Ces arbres masquent son château.*

On dit en termes de l'art militaire, *masquer une batterie, un pont, une porte, une place;* pour dire, placer des troupes, ou élever un ouvrage vis-à-vis d'une batterie, d'un pont, d'une porte, d'une place, afin d'empêcher les ennemis de sortir, ou de couvrir les manœuvres qu'on veut faire.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

MASSA; petite ville d'Italie, au Royaume de Naples, dans la principauté citérieure de Sorrento. On y nourrit des veaux qui sont très-recherchés, parceque la viande en est d'une délicatesse extrême.

MASSA CARERA; ville d'Italie, capitale d'une principauté de même nom, en Toscane, dans la Lunégiane, à une lieue de la mer & à dix lieues, nord-ouest, de Pise.

Cette principauté est bornée au nord par l'État du grand Duc de Toscane; à l'orient, par celui de la République de Lucques; au midi, par la mer de Toscane, & à l'occident, par l'État de Gênes.

MASSACINCCOLI; bourg d'Italie dans l'État de la République de Lucques, à trois lieues de la capitale. On y voit les ruines d'un temple d'Hercule.

MASSACRE; substantif masculin. *Cædes.* Tuerie, carnage. Il se dit d'ordinaire de l'action de tuer impitoyablement ceux sur lesquels on a quelqu'avantage qui les a mis sans défense. *Le massacre des innocens. Le massacre de la Saint-Barthelemi.*

MASSACRE, se dit aussi d'une grande tuerie de bêtes. *Nous fîmes un grand massacre de bêtes fauves.*

On dit figurément & familière-

ment en parlant de quelque chose de rare, de précieux, qui aura été gâté par mégarde ou autrement, *c'est un massacre.*

On dit aussi figurément & familièrement d'un artiste ignorant, d'un ouvrier qui travaille mal, que *c'est un massacre. L'Architecte qui a dirigé ce bâtiment est un vrai massacre.*

MASSACRE, en termes de Vénerie, se dit de la tête du cerf mise debout sur sa peau ou nappe étendue par terre, lorsqu'on va faire curée aux chiens.

MASSACRE, se dit aussi en termes d'Armoiries, d'une tête de cerf avec son bois. *Il porte d'argent au massacre de sable.*

MASSACRÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* MASSACRER.

MASSACRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Trucidare.* Tuer, assommer des gens qui ne se défendent pas. *On massacra les prisonniers.*

On dit figurément & familièrement, *massacrer des habits, des meubles;* pour dire, les gâter, les mettre en mauvais état. *Ce tailleur lui a massacré son habit.*

On dit aussi *massacrer des tableaux, massacrer des statues;* pour dire, gâter de beaux tableaux, de belles statues, les défigurer.

On dit encore figurément & familièrement d'un mauvais ouvrier, qu'*il massacre tout ce qu'il fait.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

MASSACREUR; substantif masculin. *Trucidator.* Qui fait un massacre. Les Protestans firent autrefois imprimer dans leur calendrier historique à la tête de leurs pseaumes ces mots: *le 30 Mai 1574 mourut Charles le massacreur.* Ils désignoient ainsi Charles IX, parceque ce fut sous son regne qu'arriva la sanglante & odieuse journée de la Saint-Barthelemi.

Ce mot est peu usité.

MASSADA, nom d'une ancienne forteresse de la Palestine, dans la tribu de Juda, à l'occident de la mer morte ou du lac Asphaltite, sur un rocher escarpé, & où l'on ne pouvoit que très-difficilement monter. Hérode le Grand fortifia cette place & la rendit presqu'imprenable.

Après la dernière guerre des Juifs contre les Romains, Éléazar, chef des Sicaires, s'empara de *Massada;* Flavius Sylva que l'Empereur Titus avoit laissé dans la Judée, y assiégea Éléazar; celui-ci, dit Josephe, voyant qu'il ne pouvoit plus tenir contre l'armée romaine, persuada à tous les Juifs qu'il avoit avec lui de se tuer l'un l'autre, & que le dernier vivant mettroit le feu au château. Ce projet fut exécuté; deux femmes qui s'étoient cachées dans des aqueducs avec cinq jeunes enfans, racontèrent ce fait le lendemain aux Romains.

MASSAFRA; ville forte d'Italie, au Royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, entre l'Apennin & la côte du golfe de Tarente.

MASSAGÈTES; (les) anciens peuples que les historiens, surtout les Grecs, ont placés diversement; il y a tout lieu de croire que c'étoient des branches d'une seule & même nation qui s'étoit étendue, & dont les parties dispersées en divers lieux de l'Asie, formèrent autant de peuples. Les Massagètes de Pomponius Méla & d'Étienne le Géographe, étoient des peuples Scythes. La plupart s'avoisinèrent des Parthes & des Saces ou Saques, & se disper-

sèrent entre la mer Caspienne & la Tartarie indépendante où est maintenant le pays des Usbecks & le Khorasan.

MASSALIENS ; (les) hérétiques du quatrième siècle qui furent ainsi nommés ; parcequ'ils faisoient consister dans la prière seule l'essence de la religion. Il y en eut de deux sortes, dit M. l'Abbé Fleury. Les plus anciens étoient payens, & n'avoient rien de commun avec les Chrétiens ni avec les Juifs. Quoiqu'ils reconnussent plusieurs Dieux, ils n'en adoroient qu'un qu'ils nommoient *Tout-Puissant*. Ceux qui portoient le nom de chrétiens commencèrent vers le regne de Constantin ; mais leur origine étoit incertaine. Saint Épiphane attribue leur erreur à l'excessive simplicité de quelques-uns, qui avoient trop pris à la lettre le précepte de Jésus-Christ, de renoncer à tout pour le suivre ; vendre son bien & le donner aux pauvres. Ils quittoient tout en effet ; mais ils menoient une vie oisive & vagabonde ; demandoient l'aumône & vivoient pêle-mêle, hommes & femmes, jusqu'à coucher ainsi dans les rues pendant l'été. Les Massaliens disoient que chaque homme avoit un démon qui le suivoit depuis sa naissance, & qui le poussoit aux mauvaises actions ; que le seul moyen de le chasser de l'ame étoit la prière, & qu'elle arrachoit avec lui la racine du péché. Pour les Sacremens, ils les regardoient comme des choses indifférentes. L'Eucharistie, selon eux, ne faisoit ni bien ni mal. Le Baptême retranchoit les péchés, comme un rasoir, sans en ôter la racine.

Ils s'attribuoient le don de prophétie & des inspirations particulières du Saint-Esprit, dont ils se persuadoient de ressentir la présence dans leurs ordinations (car ils avoient des Évêques & des Prêtres) ; alors ils se mettoient à danser en disant qu'ils dansoient sur le diable, ce qui leur fit donner le nom d'*Enthousiastes* ou de possédés. Ils eurent aussi celui de *Saccophores*, parcequ'ils se revêtoient d'un sac, mais non pas tous ; car on leur reproche d'avoir porté des robes magnifiques, & donné dans une molesse à peine supportable dans des femmes. Les Empereurs firent des lois contre eux ; leurs conversions simulées & leurs fréquentes rechutes engagèrent les Évêques, assemblés dans un Concile en 427, à défendre qu'on les reçût dans l'Église de l'indulgence de laquelle ils avoit tant de fois abusé.

MASSANE ; substantif féminin, & terme de Marine. C'est le cordon de la poupe qui sépare le corps de la galère de l'aissade de poupe.

MASSAN KRACHES ; (les) terme de relation. C'est ainsi que l'on nomme dans le Royaume de Camboya, situé aux Indes orientales, le premier Ordre du Clergé qui commande à tous les Prêtres & qui est supérieur même aux Rois. Les Prêtres du second Ordre se nomment *Nassendèches* : ce sont des espèces d'Évêque qui sont égaux aux Rois, & qui s'asseient sur la même ligne qu'eux. Le troisième Ordre est celui des *Mitires* ou *Prêtres*, qui prennent séance au-dessous du Souverain ; ils ont au dessous d'eux les *Chaynises* & les *Sazes*, qui sont des Prêtres d'un rang plus inférieur encore.

MASSAPÉE ; substantif féminin, & terme de Marine. Instrument qui sert à mouvoir les cordages d'un bâtiment.

MASSAT ; petite ville de France en Gascogne, à cinq lieues, sud-est, de Saint Lizier. Il y a une église collégiale.

MASSAY ; bourg de France en Berry, à deux lieues, sud-ouest, de Vierzon. Il y a une Abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, laquelle est en commende & vaut au titulaire environ 5000 livres de rente.

MASSE ; substantif féminin. *Moles.* Amas de plusieurs parties de même ou de différente nature qui font corps ensemble. *Les pyramides d'Égypte sont de grosses masses de pierres. La mer & la terre ne font qu'une seule masse.*

MASSE, se dit aussi de la quantité de matière d'un corps. La masse se distingue par-là du volume qui est l'étendue du corps en longueur, largeur & profondeur.

On doit juger de la masse des corps par leur poids ; car M. Newton a trouvé par des expériences fort exactes, que le poids des corps étoit proportionnel à la quantité de matière qu'ils contiennent.

Ce grand Géomètre ayant suspendu à des fils ou verges d'égale longueur, des poids égaux de différentes matières, comme d'or, de plomb, renfermés dans des boîtes égales & de même matière, a trouvé que tous ces poids faisoient leurs oscillations dans le même temps. Or la résistance étoit égale pour tous, puisque cette résistance n'agissoit que sur des boîtes égales qui les renfermoient. Donc la cause motrice de ces poids y produisoit la même vîtesse ; donc cette cause étoit proportionnelle à la masse de chaque poids ; donc la pesanteur qui étoit la cause motrice, étoit dans chaque poids oscillant proportionnelle à la masse.

Ainsi les masses de deux corps également pesans sont égales. Il n'en est pas de même de la densité qu'il ne faut pas confondre avec la masse ; car un corps a d'autant moins de densité qu'il a moins de masse sous un même volume ; ensorte que si deux corps sont également pesans, leurs densités sont en raison réciproque de leurs volumes, c'est-à-dire, que si l'un a deux fois plus de volume que l'autre, il est deux fois moins dense.

Il s'en faut de beaucoup que la masse ou la quantité de matière des corps n'occupe tout le volume de ces mêmes corps. L'or, par exemple, qui est le plus pesant de tous les corps, étant réduit en feuilles minces, donne passage à la lumière & à différens fluides, ce qui prouve qu'il y a beaucoup de pores & d'interstices entre ses parties. Or l'eau est 19 fois moins pesante que l'or ; ainsi en supposant même qu'un pied cube d'or n'eût point du tout de pores, il faut convenir qu'un pied cube d'eau contient dix-huit fois au moins plus de pores & de vide que de matière propre.

MASSE, se dit en termes de Pharmacie, de la quantité totale & informe d'un remède composé, destiné à être divisé en plusieurs doses & à être appliqué ou donné sous une forme particulière.

C'est ainsi qu'on dit, *une masse de pilules, une masse d'emplâtres*, en parlant de la matière toute préparée de ces remèdes, à laquelle il ne manque pour la première que d'être formée en pilules ; & pour la seconde, que d'être étendue sur des morceaux de linge d'une certaine figure, ou bien formée en magdaleons.

MASSE, se dit aussi d'un seul corps très-solide. *Une masse de métal.*

On dit, *la masse de l'air*; pour dire, la totalité de l'air qui pèse sur la terre. Et *la masse du sang*; pour dire, tout le sang qui est dans le corps.

Masse, signifie aussi un corps informe. *L'ours en naissant ne paroît qu'une masse informe.*

Masse, en termes de Peinture, se dit de plusieurs parties d'un tableau considérées comme ne faisant qu'un tout. *Les parties les plus considérables d'un tableau sont toutes formées par des masses, soit de lumières, soit d'ombres. La distribution des masses fait la beauté d'un tableau, quand d'ailleurs le dessein en est bien correct.*

Masse, se dit aussi en termes d'Architecture, pour exprimer l'ensemble des parties principales, de même que la grandeur des édifices. Ainsi l'on dit, *les avant-corps du palais du Luxembourg font de belles masses. La façade de Versailles du côté du jardin, fait une belle masse.*

On dit, *une masse de carrière*; pour dire, un tas de plusieurs lits de pierres les uns sur les autres, dans une carrière comme la nature les a placés.

Masse, en termes de Graveurs en pierres fines, se dit d'un morceau de pierre qu'on lève d'un endroit pour y graver en creux toutes les parties dans le détail.

Masse, se dit encore du fonds d'argent d'une succession, d'un société. *La masse de la succession est de cent mille francs. Il faut qu'il rapporte mille écus à la masse.*

Masse, en termes d'Ordonnances militaires, signifie la somme que l'on retient sur la paye de chaque soldat, cavalier, *&c.* pour l'habillement.

Masse, se dit d'une espèce d'arme faite de fer, fort pesante par un bout, qui ne perce ni ne tranche, mais avec laquelle on assomme.

Les Rois en certaines cérémonies font porter des masses de vermeil doré devant eux. On porte aussi des masses devant le Chancelier de France, devant le Recteur de l'Université de Paris, & devant les Cardinaux quand ils officient dans le lieu où ils ont juridiction.

Masse, se dit aussi d'une espèce de gros marteau de fer qui est carré des deux côtés & emmanché de bois. *Rompre le roc avec des masses.*

Masse, se dit en termes de Sculpteurs, d'un gros marteau avec lequel ils dégrossissent leurs ouvrages en frappant sur les ciseaux.

Masse, se dit en termes du jeu de billard, d'un instrument dont les joueurs se servent pour pousser une balle contre une autre.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

MASSE; substantif féminin. Certaine somme d'argent que l'on met au jeu, en jouant aux dés & à d'autres jeux de hasard. *Chaque masse étoit de dix écus. Masse en avant.*

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

MASSE; substantif féminin. *Typha.* Espèce de roseau dont on distingue deux espèces : la première a plus de sept pieds de hauteur; sa racine est rampante, rougeâtre en dehors, très-blanche en dedans, d'un goût fade; elle pousse ordinairement une seule tige, ronde, ferme, droite, & lisse; ses feuilles sont longues, étroites & épaisses, de substance spongieuse, douceâtre au goût : les unes sortent de la racine, les autres des nœuds de la tige : ses fleurs sont des étamines rougeâtres qui naissent en masse ou en épi cylindrique au sommet de la tige, & qui se

dissipent en s'envolant en l'air en forme de duvet.

La seconde espèce croît, ainsi que la précédente, dans les étangs & dans les marais : elle pousse des feuilles longues & étroites comme celles du gramen. Il s'élève d'entr'elles une tige à la hauteur de deux ou trois pieds, semblable à celle du jonc, roide, sans nœud, soutenant en son sommet un épi cylindrique, où sont attachées comme en l'autre espèce, des fleurs à étamines brunes qui, en vieillissant, sont emportées par l'air en papillotes, & ne laissent après elles aucune semence : cet épi est double dans ces deux espèces de roseaux ; & il y a une petite distance entre les deux épis : celui d'en haut soutient les fleurs, & celui d'en bas porte des semences ; leurs sommités sont détersives, astringentes & rafraîchissantes.

MASSÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* MASSER.

MASSELOTTE ; substantif féminin, & terme de Fondeurs. Métal superflu qui se trouve aux moules des pièces de canon & des mortiers après ques ces pièces ont été coulées.

MASSEPAIN ; substantif masculin. Sorte de pâtisserie faite avec des amandes pilées & du sucre. *Un massepain glacé.*

MASSER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Faire une masse au jeu. *Il masse dix écus. Il vient de masser son reste.*

On dit, *masse tant, masse a qui dit, masse la poste ;* pour dire, je masse tant, je masse à qui répondra, je masse autant qu'il y a déjà au jeu.

La première syllabe est longue, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

MASSERANO ; ville d'Italie, cpitale d'une principauté de même nom, à huit lieues, nord-ouest, de Verceil. Cette principauté est enclavée dans le Piémont, vers les frontières du duché de Milan, entre les territoires de Bielle & de Verceil. Le Prince de Masserano y exerce la souveraineté, mais il en fait hommage au Saint Siége.

MASSETER ; substantif masculin, & terme d'Anatomie. C'est un muscle très fort placé à la partie postérieure de la joue. On le divise ordinairement en deux portions : M. Winslow y en distingue trois, mais la troisième est peu séparée de la seconde ; la première s'attache par une de ses extrémités, au bas de l'os de la pomette, & un peu aux parties voisines de l'os maxillaire & de celles de l'apophyse zygomatique de l'os des tempes : elle se porte ensuite un peu obliquement de devant en arrière, & va s'attacher par son autre extrémité à l'angle de la mâchoire inférieure, & à la partie de la base qui en est voisine. Cette portion en se contractant, tire la mâchoire en haut & un peu en devant.

La seconde portion s'attache par son extrémité supérieure à l'arcade zygomatique qu'elle embrasse : quelques-unes de ses fibres s'attachent aussi à l'os de la pomette : elle est recouverte par la portion antérieure, & leurs fibres se croisent : elle s'attache inférieurement à la face externe de la branche de la mâchoire inférieure, & se confond avec les attaches de la première portion. Cette seconde portion tire la mâchoire en haut & un peu en arrière.

MASSEUBE ; bourg de France en Gascogne, sur le Gers, à quatre lieues, sud-est, de Mirande.

MASSIAC ; petite ville de France en

Auvergne, sur l'Alaignon, à cinq lieues, ouest, de Brioude.

MASSICOT; substantif masculin. Composition qui sert de base à la couverte & aux vernis dont on couvre la fayence & la poterie de terre. C'est une espèce de verre fait avec du sable fin, de la soude ou de la potasse. On y mêle ensuite de la chaux d'étain, soit de la litharge; soit du plomb, suivant différentes proportions. On applique ce mélange en poudre sur les poteries que l'on veut vernisser, & on les expose dans un fourneau, pour que cette composition en se fondant s'applique sur le vaisseau.

Massicot, se dit aussi en termes de Peinture d'une chaux de plomb de couleur jaune, dont les peintres se servent pour peindre en jaune.

Lorsqu'on fait fondre du plomb, il se forme à sa surface une poudre grise qui est une véritable chaux de ce métal; si après avoir enlevé cette poudre grise on l'expose à un feu plus violent, elle devient jaune; & c'est là ce qu'on appelle *massicot*. On peut encore le faire d'une autre façon. On n'aura qu'à prendre de la céruse, c'est-à dire du plomb dissous par le vinaigre; on en remplira de vieux canons de pistolets; on bouchera ces canons avec de la terre glaise, & on les mettra dans le feu où on les tiendra rouges pendant quatre ou cinq heures, au bout desquelles le massicot sera fait.

Quelques auteurs distinguent trois espèces de massicot; le blanc, le jaune & le doré. Ces trois espèces sont trois chaux de plomb, qui ont éprouvé des degrés de feu différens.

MASSIER; substantif masculin. Officier qui porte une masse en certaines cérémonies. *Quand le Roi marche en cérémonie, principalement aux processions de l'Ordre du Saint-Esprit, il est précédé de Massiers. Le Chancelier de France, le Recteur de l'Université de Paris ont leurs Massiers.*

MASSIF, IVE; adjectif. *Solidus.* Qui est gros, solide, épais & pesant. On dit, qu'*un bâtiment est trop massif;* pour marquer que les murs en sont trop épais. *Des cuilliers bien massives. Une menuiserie trop massive.*

Massif, se dit aussi de certains ouvrages d'Orfévrerie qui sont de relief, & qui ne sont ni creux en dedans ni fourrés d'aucune autre matière. *Des flambeaux d'or massif.*

Massif, se dit dans le sens figuré, pour signifier grossier, lourd; & alors il se dit même de l'esprit. *Elle a l'esprit massif.*

Massif, se dit aussi substantivement, pour désigner un ouvrage de maçonnerie fondé en terre, pour porter quelque piédestal ou quelqu'autre chose de semblable. *Il faut faire un massif de briques sous cette colonne.*

Massif, se dit en parlant des jardins, pour signifier un plein bois qui ne laisse point de passage à la vue. *Une allée terminée par un massif.*

MASSILLARGUES; petite ville ou bourg de France en Languedoc, sur la rivière de Vidoule, à cinq lieues, sud-sud ouest, de Nismes.

MASSILLON, (Jean-Baptiste) fils d'un Notaire d'Hieres en Provence, naquit en 1663 & entra dans la congrégation de l'Oratoire en 1681. Il commença en homme né avec des talens supérieurs & continua de même. Les agrémens de son esprit, l'enjouement de son caractère, un fond de galanterie qu'il conserva toujours, lui gagnèrent tous les cœurs dans les villes où on l'envoya; mais en plaisant aux gens du monde il déplut à ses confrères. Ses talens

lui avoient fait des jaloux, & l'air de réserve qu'il prenoit avec eux passoit pour fierté. Ses Supérieurs lui ayant soupçonné pendant son cours de régence des intrigues avec quelques femmes, l'envoyèrent dans une de leurs maisons au diocèse de Meaux. Il fit ses premiers essais de l'art Oratoire à Vienne pendant qu'il professoit la Théologie. L'oraison funèbre de Henri de Villars, Archevêque de cette ville, obtint tous les suffrages. Ce succès engagea ses Supérieurs à avoir plus d'égard pour un sujet qui pouvoit leur faire tant d'honneur. Le Père Latour, alors Général de sa Congrégation, l'appela à Paris. Lorsqu'il y eut fait quelque séjour, il lui demanda ce qu'il pensoit des Prédicateurs qui brilloient sur ce grand théâtre. *Je leur trouve*, répondit-il, *bien de l'esprit & des talens, mais si je prêche je ne prêcherai pas comme eux.* Il tint parole ; il prêcha & s'ouvrit une route nouvelle. Le Père Bourdaloue ne fut pas de ceux qu'il ne se proposoit pas d'imiter. Trop connoisseur pour ne pas sentir tout son mérite, dès qu'il l'eut entendu il l'admira, & s'il ne le prit pas en tout pour son modèle, c'est que son génie le portoit à un autre genre d'éloquence. Il se fit donc une manière de composer qu'il ne dut qu'à lui même, & qui, aux yeux des hommes sensibles, parut supérieure à celle de Bourdaloue. La simplicité touchante & le naturel de l'Oratorien sont, ce me semble, dit un homme d'esprit, plus propres à faire entrer dans l'ame les vérités du Christianisme que toute la dialectique d'un jésuite. La logique de l'Évangile est dans nos cœurs. C'est là qu'on doit la chercher. Les raisonnemens les plus pressans sur les devoirs indispensables d'assister les malheureux, ne toucheront guère celui qui a pu voir souffrir son semblable sans en être ému ; une ame insensible est un clavecin sans touches, dont on chercheroit en vain de tirer des sons. Si la dialectique est nécessaire, c'est seulement dans les matières de dogmes. Mais ces matières sont plus faites pour les livres que pour la chaire, qui doit être le théâtre des grands mouvemens & non pas de la discussion. On sentit bien la vérité de ces réflexions lorsqu'il parut à la Cour. Après avoir prêché son premier Avent à Versailles, il reçut cet éloge de la bouche même de Louis XIV : *Mon Père, quand j'ai entendu les autres Prédicateurs, j'ai été très-content d'eux. Pour vous toutes les fois que je vous ai entendu, j'ai été très-mécontent de moi-même.* La première fois qu'il prêcha son fameux sermon du petit nombre des élus, il y eut un endroit où un transport de saisissement s'empara de tout l'auditoire. Presque tout le monde se leva à moitié, par un mouvement involontaire ; le murmure d'acclamation & de suprise fut si fort qu'il troubla l'Orateur. Ce trouble ne servit qu'à augmenter le pathétique de ce morceau. Ce qui surprit surtout dans le Père Massillon, ce furent ces peintures du monde si saillantes, si fines, si ressemblantes. On lui demanda où un homme consacré comme lui à la retraite, avoit pu les prendre ? *Dans le cœur humain*, répondit-il ; *pour peu qu'on le sonde, on y découvrira le germe des passions. Quand je fais un sermon*, disoit-il encore, *j'imagine qu'on me consulte sur une affaire ambigue. Je mets toute mon application à décider & à fixer dans le bon parti celui qui a recours à moi. Je l'exhorte, je le presse & je*

ne le quitte point qu'il ne se soit rendu à mes raisons. Sa déclamation ne servit pas peu à ses succès. Il nous semble le voir dans nos chaires, disent ceux qui ont eu le bonheur de l'entendre, avec cet air simple, ce maintien modeste, ces yeux humblement baissés, ce geste négligé, ce ton affectueux, cette contenance d'un homme pénétré portant dans les esprits les plus brillantes lumières & dans les cœurs les mouvemens les plus tendres. Le célèbre comédien Baron, l'ayant rencontré dans une maison ouverte aux gens de Lettres, lui fit ce compliment: *Continuez, mon Père, à débiter comme vous faites, vous avez une manière qui vous est propre & laissez aux autres les règles.*

En 1704, le Père Massillon parut pour la seconde fois à la Cour & y parut encore plus éloquent que la première fois. Louis XIV après lui en avoir témoigné son plaisir, ajouta du ton le plus gracieux: *Et je veux, mon Père, vous entendre désormais tous les deux ans.* Des éloges si flatteurs n'altérèrent point sa modestie. Un de ses confrères le félicitant sur ce qu'il venoit de prêcher admirablement suivant sa coutume; *eh, laissez, mon Père,* lui répondit-il, *le diable me l'a déjà dit plus éloquemment que vous.* Les occupations du ministère ne l'empêchèrent pas de se livrer à la société; il oublioit à la campagne qu'il étoit prédicateur, sans pourtant blesser la décence. S'y trouvant chez M. Crozat, celui-ci lui dit un jour: *Mon Père, votre morale m'effraie, mais votre façon de vivre me rassure.* Son esprit de philosophie & de conciliation le fit choisir, dans les querelles de la constitution, pour raccommoder le Cardinal de Noailles avec les Jésuites. Il ne réussit qu'à déplaire aux deux partis, il vit qu'il étoit plus facile de convertir des pécheurs que de concilier des Théologiens. Le Régent instruit par lui-même de son mérite le nomma en 1717 à l'Évêché de Clermont. Destiné l'année suivante à prêcher devant Louis XV qui n'avoit que neuf ans; il composa en six semaines ses discours si connus sous le nom de *petit Carême.* C'est le chef d'œuvre de cet Orateur & celui de l'art oratoire. Les Prédicateurs devroient le lire sans cesse pour se former le goût & les Princes pour apprendre à être hommes. L'Académie françoise le reçut dans son sein un an après, en 1719. L'Abbaye de Savigny ayant vaqué, le Cardinal du Bois, à qui il avoit eu la foiblesse de donner une attestation pour être prêtre, la lui fit accorder. L'oraison funèbre de la Duchesse d'Orléans en 1723, fut le dernier discours qu'il prononça à Paris. Depuis il ne sortit plus de son Diocèse où sa douceur, sa politesse & ses bienfaits lui avoient gagné tous les cœurs. Il réduisit à des sommes modiques les droits exorbitans du Greffe épiscopal. En deux ans il fit porter secrettement vingt mille livres à l'Hôtel-Dieu de Clermont. Ses vues pacifiques ne se manifestèrent jamais mieux que pendant son épiscopat. Il se faisoit un plaisir de rassembler des Oratoriens & des Jésuites à sa maison de campagne, & de les faire jouer ensemble. Son Diocèse le perdit en 1742 à 79 ans. Son nom est devenu celui de l'éloquence même. Personne n'a plus touché que lui. Préférant le sentiment à tout, il remplit l'ame de cette émotion vive & salutaire qui nous fait aimer la vertu. Quel pathétique! Quelle

connoissance du cœur humain! Quel épanchement continuel d'une ame pénétrée! Quel ton de vérité, de philosophie, d'humanité! Quelle imagination à la fois vive & sage! Pensées justes & délicates, idées brillantes & magnifiques, expressions élégantes, choisies, sublimes, harmonieuses, images éclatantes & naturelles, coloris vrai & frappant, style clair, net, plein, nombreux, également propre à être entendu par la multitude & à satisfaire l'homme d'esprit, l'académicien & le courtisan; tel est le caractère de l'éloquence de Massillon. Il fait à la fois penser, peindre & sentir. On a dit de lui, & on a dit avec raison, qu'il étoit à Bourdaloue ce que Racine étoit à Corneille. Pour mettre le dernier trait à son éloge, il est de tous les Orateurs françois celui dont les étrangers font le plus de cas. Le neveu de cet homme célèbre nous a donné une bonne édition des œuvres de son oncle à Paris en 1745 & 1746, en 14 volumes grand *in*-12, & 12 tomes petit format. On y trouve, 1°. un *Avent* & un *Carême* complets. 2°. Plusieurs *Oraisons funèbres*, des *Discours*, des *Panégyriques* qui n'avoient jamais vu le jour. 3°. Dix *Discours* connus sous le nom de *petit Carême*. 4°. Les *Conférences Ecclésiastiques* qu'il fit dans le séminaire de Saint-Magloire en arrivant à Paris; celles qu'il a faites à ses Curés pendant le cours de son épiscopat & les discours qu'il prononçoit à la tête des synodes qu'il assembloit tous les ans. 5°. Des paraphrases touchantes sur plusieurs pseaumes. L'illustre auteur de tant de beaux morceaux d'éloquence auroit souhaité qu'on eût introduit en France l'usage établi en Angleterre de lire les sermons au lieu de les prêcher de mémoire. Il lui étoit arrivé aussi bien qu'à deux autres de ses confrères de rester court en chaire, précisément le même jour. Ils prêchoient tous les trois à différentes heures un Vendredi Saint. Ils voulurent s'aller entendre alternativement. La mémoire manqua au premier; la crainte saisit les deux autres & leur fit éprouver le même sort. Le célèbre Père de la Rue pensoit comme Massillon, que la coutume d'apprendre par cœur étoit un esclavage qui enlevoit à la chaire bien des Orateurs, & qui avoit bien des inconvéniens pour ceux qui s'y consacroient.

MASSIN; terme de relation. On donne ce nom dans l'île de Madagascar aux lois auxquelles tout le monde est obligé de se conformer : elles ne sont point écrites; mais étant fondées sur la loi naturelle, elles sont passées en usage, & il n'est permis à personne de s'en écarter. Ces lois sont de trois sortes : celles que l'on nomme *massin-dili* ou lois du commandement, sont celles qui sont faites par le Souverain; c'est sa volonté fondée sur la droite raison, par laquelle il est obligé de rendre la justice, d'accommoder les différens, de distribuer des peines & des récompenses. Suivant ces lois, un voleur est obligé de rendre le quadruple de ce qu'il a pris; sans cela il est mis à mort, ou bien il devient l'esclave de celui qu'il a volé.

On appelle *massin-pock*, les lois & usages que chacun est obligé de suivre dans la vie domestique, dans son commerce, dans sa famille. Et *massin tane*, les usages, les coutumes ou les lois civiles, & les reglemens pour l'agriculture, la guerre, les fêtes, *&c.* Il ne dépend point du Souverain de changer les lois

anciennes, & dans ce cas il rencontreroit la plus grande opposition de la part de ses sujets, qui tiennent plus qu'aucun autre peuple aux coutumes de leurs ancêtres. Cependant il regne parmi eux une coutume sujette à de grands inconvéniens, c'est qu'il est permis à chaque particulier de se faire justice à lui-même & de tuer celui qui lui a fait tort.

MASSINGO; substantif masculin. Espèce de graine assez semblable au millet, excepté qu'elle est plus grande & plus ferme : elle sert à la nourriture des habitans du Royaume de Congo en Afrique. On dit qu'elle est très-bonne au goût, mais elle produit des flatuosités & des coliques sur les Européens qui n'ont point l'estomac aussi fort que les Nègres.

MASSINISSA; nom d'un Roi d'une petite contrée d'Afrique, qui prit d'abord le parti des Carthaginois contre les Romains. Ils eurent en lui un ennemi d'autant plus redoutable, que sa haine étoit soutenue par beaucoup de courage. Après la défaite d'Asdrubal, Scipion ayant trouvé parmi les prisonniers le neveu de Massinissa, le renvoya comblé de présens, & lui donna une escorte pour l'accompagner. Ce trait de générosité fit tant d'impression sur l'oncle, que de l'aversion la plus forte, il passa tout à coup à une admiration sans bornes. Il joignit ses troupes à celles des Romains, & contribua beaucoup par sa valeur & par sa conduite à la victoire qu'ils remportèrent sur Asdrubal & Siphax. Il épousa la fameuse Sophonisbe, femme de ce dernier Prince, & ne put résister à ses charmes. Scipion n'ayant pas approuvé un mariage si brusquement contracté avec une captive, la plus implacable ennemie de Rome; Massinissa s'en défit par un breuvage. Le Général Romain le consola en lui accordant, en présence de l'armée, le titre & les honneurs de Roi. Le Sénat ajouta à ses États tout ce qui avoit appartenu à Siphax dans la Numidie. Massinissa donna une marque de reconnoissance bien distinguée à Scipion; il le fit prier au lit de la mort, de venir partager ses États avec ses enfans. Il mourut à l'âge de 90 ans, l'an 149 avant JÉSUS-CHRIST. Ce Prince laissa 44 enfans de différentes femmes; ils se montrèrent pour la plupart, dignes de leur illustre père.

MASSIVEMENT; adverbe. *Solidè.* D'une manière massive. *Un édifice construit trop massivement.* Ce mot est peu usité.

MASSIVETÉ; substantif féminin. Qualité de ce qui est massif. Ce mot n'est guère en usage

MASSORAH, ou MASSORE; substantif féminin. Mot emprunté de l'hebreu, qui signifie tradition. *Voyez* MASSORÈTHES.

MASSORÈTHES; (les) On a ainsi appelé des Docteurs Hébreux qui ont travaillé à la Massore, ou qui ont fixé la leçon du texte Sacré, en y ajoutant les points voyelles, & en faisant les remarques que l'on voit aux marges des bibles hébraïques imprimées. Ils ont aussi compté avec une exactitude scrupuleuse, tous les mots & les versets, & même les lettres de chaque livre, afin que dans la suite on ne pût plus y faire aucun changement, & que la leçon en fût fixée pour toujours. Comme les Hébreux écrivent souvent leur mots sans aucune voyelle qui en détermine le son, il n'y a qu'une certaine tradition qu'ils ont de père en fils, qui les règle dans

la manière de lire certaines consonnes qui peuvent avoir plusieurs significations, selon la qualité des voyelles qu'on y supplée. Par exemple ces lettres *d b r*, se peuvent prononcer par *dabar*, une parole où il a dit; *daber*, la mort ou la peste; *dabir*, un parvis; *dabber*, parlez; *daber*, celui qui parle; & ainsi du reste. C'est donc la tradition qui apprend aux Juifs de quelle manière il faut prononcer ce mot dans les différens endroits où il se trouve, & c'est en suivant cette tradition, que les Massorèthes ont inventé les points voyelles pour en fixer la leçon d'une manière invariable. C'est pour cela qu'on les appelle *Massorèthes*, & leur ouvrage, la *Massore* ou la tradition.

Ces points voyelles suppléent aux voyelles, lorsqu'elles manquent, & ils marquent quel son on doit leur donner, lorsqu'elles sont dans le texte; & si l'on doit les prononcer, ou les laisser en repos; si elles sont longues ou brèves; si l'on doit les prononcer d'un son plein & entier, ou seulement à demi & comme en courant. On met ces points voyelles ordinairement au-dessous des lettres & quelquefois au-dessus. Il y a en tout treize points voyelles; cinq longues, cinq brèves & trois plus brèves. On peut voir les Grammairiens Hébraïques. C'est une erreur de dire que la langue hébraïque n'a point de voyelles : elle a ses voyelles comme les autres langues; mais elle ne les met pas toujours dans l'Écriture.

Les Massorèthes ont aussi marqué les accens & les points. Les accens servent à la prononciation, au chant & à la lecture des mots. Les points servent à séparer les mots & les versets, comme parmi nous les points, les virgules & les autres marques qui partagent les versets d'un livre.

A l'égard des lettres, les Massorèthes ont exactement marqué celles qui sont de trop ou de moins dans le texte; si ce mot est écrit d'une manière irrégulière; si une lettre est mise pour une autre; si elle est plus grande ou plus courte, ou renversée, ou suspendue; car les Hébreux ont pour les livres sacrés un respect si extraordinaire, qu'ils se feroient un scrupule de changer la situation même d'une lettre qui est visiblement hors de sa place. Ils aiment mieux y reconnoître du mystère. Leurs ancêtres n'étoient certainement pas si scrupuleux, puisque l'on trouve dans le texte sacré tant de fautes qui ne viennent que de la négligence ou de l'ignorance des copistes.

Enfin lorsqu'il y a des variétés de leçon dans le texte, ou qu'il y a faute, ils mettent en marge la manière dont il faut lire, mais sans toucher au texte. Ce qui est dans le texte est ce qu'ils appellent *chetib*, c'est-à-dire, *écrit*; & ce qu'ils mettent en marge, ils le nomment *keri*, c'est-à-dire *leçon* ou *lisez*; comme s'il y avoit : Écrivez de cette sorte; mais lisez ainsi. Par exemple, lorsqu'ils trouvent certains noms, ils en substituent d'autres. Ils substituent au nom sacré de *Jéhovah*, celui d'*Adonaï* ou *Élohim*; & au lieu de certains termes peu honnêtes, ils en prononcent d'autres plus civils.

Quant aux auteurs de la Massore ou aux Massorèthes, & au temps auquel ils ont vécu, & au jugement que l'on doit porter de leur

travail, il y a assez de variétés de sentimens parmi les critiques. Les uns ont fort loué cette entreprise, & ont regardé l'ouvrage des Massorèthes comme une invention admirable pour ôter du texte une infinité d'équivoques & d'embarras, & pour mettre un frein à la licence & à la témérité des copistes & des critiques qui souvent changeoient ou altéroient le texte sacré, de leur autorité privée, ne consultant que leur propre esprit & leur fantaisie. D'autres ont blamé cette entreprise, & ont soupçonné les Massorèthes d'avoir donné atteinte à la pureté du texte, en substituant à l'ancienne & véritable leçon de leurs Pères, une autre leçon plus favorable à leurs préjugés, & plus contraire au christianisme dont ils ont toujours, autant qu'ils ont pu, affoibli les preuves & les témoignages. Il est indubitable qu'ils ont souvent suivi & autorisé des leçons fort différentes de celles que suivoient les anciens interprètes Grecs qui ont vécu avant Jésus-Christ. Quelquefois même ils s'éloignent de la leçon du Chaldéen qui est le plus ancien auteur qui ait interprété en une langue approchante de l'hébreu, le texte original de l'Écriture. Enfin on peut montrer que les anciens Rabbins ne s'accordent pas toujours avec les Massorèthes: d'où il est aisé de conclure, ou que leur tradition n'a jamais été entièrement uniforme sur la manière de lire & d'interprêter le texte, ou qu'ils n'ont pas été fidelles à nous la représenter dans leur Massore.

Il y a des Juifs qui prétendent que la Massore vient de Moyse même; que c'est lui qui confia aux anciens d'Israël la manière de lire & d'expliquer le texte sacré. D'autres en mettent l'origine sous Esdras & sous les membres de la grande Synagogue, lesquels vivoient de son temps. Enfin il y en a d'autres qui en fixent le commencement au cinquième siècle de l'Église, & qui croyent que ce sont les maîtres de l'École de Tibériade, qui en furent les premiers auteurs. Mais on ne peut pas dire raisonnablement que Moyse soit auteur de la Massore de tous les livres de l'ancien testament, puisqu'ils n'ont été composés que long-temps après lui. On ne peut pas dire non plus que sous Esdras, la manière de lire & de diviser la bible, ait été fixée, puisqu'il y a eu tant de diversités dans la leçon du texte, & dans la manière de l'entendre, même plusieurs siècles apres lui; par exemple dans les Septante, dans Aquilona, dans Symmaque & dans Théodocion, qui souvent ne sont si différens entre eux, que parceque la manière de lire le texte n'étoit pas fixée dans leur temps. Elle ne l'étoit pas même encore du temps d'Origènes & de Saint Jérôme, comme ce dernier père le témoigne en plus d'un endroit.

Or, ce père qui a vécu dans le quatrième siècle, & qui n'est mort que dans le cinquième, vers l'an 420, & qui dit si expressément que la manière de lire le texte hébreu, n'étoit pas fixée de son temps, rend fort suspect ce que les Rabbins enseignent de l'invention des points par les Docteurs de Tibériade.

Isaac-Vossius dit qu'il a manié plus de deux mille manuscrits hébreux, & qu'il n'en a vu aucun de ponctué qui soit ancien de plus de six cens ans. Il défie tous les partisans des points voyelles, d'en produire qui soient plus vieux, avec

les points des Massorèthes : que s'il s'en trouve quelques-uns de ponctués, on découvre aisément que la ponctuation est nouvelle, & qu'elle a été ajoutée au manuscrit. Enfin une preuve de la nouveauté de cette invention, c'est que les exemplaires de la bible qui se gardent en rouleau dans les Synagogues, sont encore aujourd'hui sans aucun point. Il y a donc beaucoup d'apparence que cette invention n'est en usage que depuis que les Juifs ont commencé à avoir des grammaires de leur langue ; ce qui n'est arrivé qu'au neuvième siècle. Alors pour faciliter la lecture de l'hébreu aux commençans, ils inventèrent les points voyelles qui en fixent la lecture.

MASSORÉTIQUE ; adjectif des deux genres, qui a rapport à la massore. *Voyez* Massorèthes.

MASSUE ; substantif féminin. Sorte de bâton noueux & beaucoup plus gros par un bout que par l'autre. *Il l'assomma d'un coup de massue.*

La *massue* est le symbole ordinaire d'Hercule, parceque ce Héros ne se servoit que d'une *massue* pour combattre les monstres & les tyrans. Après le combat qu'il soutint contre des géans, il consacra sa *massue* à Mercure : la fable ajoute qu'elle étoit de bois d'olivier sauvage, qu'elle prit racine & devint un grand arbre.

Figurément, en parlant de quelque accident fâcheux & imprévu qui est arrivé à quelqu'un, on dit, qu'*il a eu un coup de massue sur la tête ;* que *c'est un coup de massue pour lui.*

La première syllabe est brève & la seconde longue.

MASTIC ; substantif masculin. Espèce de résine que produit le lentisque. *Voyez* Lentisque.

Mastic, se dit aussi de certaines compositions dont on se sert pour joindre, coller & enduire quelques ouvrages. *On se sert de mastic pour rejoindre les marbres cassés.*

MASTICATION ; substantif féminin & terme de Médecine. *Masticatio.* Action de mâcher. Le principal objet de la mastication est de broyer les alimens solides par le moyen des dents, pour en procurer la division & les rendre plus faciles à digérer. Ce broyement se fait par le mouvement de la mâchoire inférieure sur la supérieure. Les alimens passent d'abord sous les dents incisives qui les coupent en petits morceaux ; les molaires les broyent entièrement. Celles-ci étant placées près des points d'appui, elles ont une force considérable ; en effet, elles ont une surface plate & ont besoin de plus de force pour broyer les alimens, que les canines qui sont pointues, & que les incisives qui sont tranchantes. La mâchoire inférieure étant capable de mouvement en tous sens & la supérieure étant fixe, elle se meut comme une meule mobile sur une autre meule qui ne l'est pas.

MASTICATOIRE ; substantif masculin & terme de Médecine. Sorte de remède propre à exciter une évacuation par les excrétoires de la bouche, c'est-à-dire, les différentes glandes salivaires. L'action simple & mécanique de la mastication, l'action de mâcher à vide ou de mordre un corps ténace ou plus ou moins résistant qui ne répand dans la bouche aucun principe médicamenteux, suffit pour faire couler abondamment la salive. Le mouvement de la langue & des joues em-

ployé à rouler dans la bouche un corps dur, poli & insoluble, détermine aussi cette excrétion : ainsi un morceau de cire ou de carton, un petit peloton de linge mâché pendant un certain temps, ou de petites boules de verre ou d'ivoire roulées dans la bouche, peuvent être regardés comme des espèces de masticatoires, quoique ce mot ne puisse convenir à la rigueur, qu'à ce qui est mordu ou mâché; mais ce sont des masticatoires faux ou mécaniques. Les vrais masticatoires sont des matières qui ont une certaine solidité, qui ne peuvent point se dissoudre entièrement dans la bouche, & dont le goût est âcre & vif, tels que les racines de pyrètre, de gingembre, de roseau aromatique, d'iris, d'aulnée, *&c.* Le poivre, le cardamome, la semence de nielle, les feuilles de tabac & de bétoine, le mastic, *&c.*

On peut donner à mâcher un seul de ces remèdes, & l'on a alors un masticatoire simple, ou bien en mêler plusieurs sous forme de tablettes pour faire un masticatoire composé.

On regarde ces remèdes comme très-utiles dans les maladies catarrales de tous les organes de la tête; telles que les fluxions sur les dents, les yeux, les oreilles; les engorgemens séreux des amygdales, les affections soporeuses, la paralysie, *&c.*

MASTIGADOUR; substantif masculin. Sorte d'embouchure ou de mors que l'on place dans la bouche des chevaux, à l'effet d'exciter la mastication & de les faire écumer. *Mettre un cheval au mastigadour.*

MASTIGOPHORE; substantif masculin & terme d'antiquité. Espèce d'huissier des Hellanodices préposés aux jeux publics de la Grèce.

Les lois qui concernoient la police des jeux publics, étoient observées d'autant plus exactement, que l'on punissoit avec sévérité ceux qui n'y obéissoient pas. C'étoit ordinairement la fonction des *Mastigophores* lesquels par l'ordre des Hellanodices ou Agonothètes, & même quelquefois à la prière des spectateurs, frappoient de verges les coupables.

Pour mériter ce châtiment, il suffisoit qu'un Athlète entrât mal à propos en lice, en prévenant le signal ou son rang. Si l'on s'appercevoit de quelque collusion entre deux antagonistes, c'est-à-dire, qu'ils parussent vouloir s'épargner réciproquement en combattant avec trop de négligence, on leur imposoit la même peine.

MASTILLY; substantif masculin. Mesure des liquides dont on se sert à Ferrare, ville d'Italie. Le mastilly contient huit secchi.

MASTIQUÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* MASTIQUER.

MASTIQUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Litocollâ glutinare.* Joindre, coller avec du mastic. *Mastiquer des morceaux de marbre.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

On prononce *mastiker.*

MASTOÏDE; adjectif & terme d'Anatomie. Il se dit des apophyses qui ont la figure d'un mamelon, & surtout d'une apophyse de l'os temporal, située à la partie inférieure & postérieure de l'os des tempes, près du trou de l'oreille.

MASTOÏDIEN, ENNE; adjectif & terme d'Anatomie. Il se dit des par-

ties qui ont rapport à l'apophyse mastoïde.

Il y a les *muscles mastoïdiens*, la *rainure mastoïdienne*, le *trou mastoïdien*.

Le muscle mastoïdien latéral est le même que le petit complexus. *Voyez* ce mot.

Le muscle mastoïdien antérieur ou sterno-mastoïdien, ou sterno-cleido-mastoïdien, a son attache fixe au haut du sternum, & aussi à la partie supérieure & interne de la clavicule par deux principes tendineux; & se portant un peu obliquement en arrière, il va se terminer par un tendon assez fort aux apophyses mastoïdes, & se continue même par une aponévrose jusqu'à l'occipital. Ce muscle est fléchisseur de la tête.

La rainure mastoïdienne du temporal se découvre précisément au-dessous de l'apophyse mastoïde, & donne fortement attache au tendon supérieur du muscle digastrique, abaisseur de la mâchoire inférieure.

Le trou mastoïdien est situé à la partie postérieure de l'apophyse mastoïde de l'os temporal. Il donne passage à une petite veine qui va se rendre dans le sinus latéral. Ce trou manque quelquefois totalement, & il ne pénètre d'autres fois que jusqu'au diploé ou dans les cavités mastoïdiennes.

MASTRICHT; ancienne, grande, belle & forte ville des Pays-Bas Hollandois, sur la Meuse, à cinq lieues, nord-est, de Liège, sous le 23e degré, 20 minutes de longitude, & le 50e, 50 minutes de latitude.

Mastricht est une ville fort ancienne qui étoit autrefois comprise dans le Royaume d'Austrasie. Pendant long-temps elle n'a reconnu d'autre Souverain que l'Empereur; ensuite les Ducs de Brabant possédèrent cette Seigneurie que les Évêques de Liège leur disputèrent: enfin l'Espagne la céda aux États Généraux par le traité de Munster.

Elle a éprouvé plusieurs fois les malheurs de la guerre, & a soutenu six siéges considérables depuis 1579 jusqu'à ce jour. Louis XIV la prit en 1673, & la rendit en 1678 aux Provinces-Unies par le traité de Nimègue.

C'est une des plus fortes places & la principale de la République sur la Meuse. Elle est gouvernée conjointement par leurs Hautes Puissances & par l'Évêque de Liège; mais leurs Hautes Puissances y ont une juridiction prééminente. On compte 12 à 13 mille habitans dans cette ville, sans y comprendre la garnison dont les États Généraux ont seuls le droit.

MASULIPATAN; ville très-peuplée des Indes, sur la côte de Coromandel, dans les États du Grand Mogol, près de l'embouchure de la Crisna, à 88 lieues de Golconde, sous le 99e degré de longitude, & le 16e, 30 minutes de latitude. Ses toiles peintes sont les plus estimées de toutes celles des Indes orientales: il s'y fait un commerce prodigieux, & la plupart des nations de l'Europe y ont des comptoirs. Les chaleurs cependant y sont insuportables au mois de Mai. Les naturels du pays ne mangent d'aucune chose qui ait vie; ce qui joint à l'extrême fertilité du pays, fait que tout y est presque pour rien.

MASULIPATAN, se dit aussi substantivement au masculin, d'une toile de coton des Indes, qui est très-fine, & qu'on emploie ordinaire-

ment en mouchoirs. Le Masulipatan est ainsi appelé de la ville dont nous venons de parler où il s'en fabrique beaucoup.

MASULIT; *voyez* MASCULIT.

MASURE; substantif féminin. *Maceria.* Ce qui reste d'un édifice, d'une maison tombée en ruine. *Les ducs, les cigognes font leurs nids dans les vieilles masures.*

MASURE, se dit aussi par extension, d'une méchante habitation qui menace ruine. *Il loge dans une masure à l'extrémité du fauxbourg.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

MÂT; substantif masculin. Grosse & longue pièce de bois plantée debout dans un vaisseau, dans une galère, & qui sert à porter les voiles.

Les grands vaisseaux ont quatre mâts; savoir, un vers la poupe, qu'on appelle *mât d'artimon;* le second au milieu du vaisseau, nommé *grand mât;* le troisième vers la proue; on l'appelle *mât de misaine* ou *mât d'avant;* & le quatrième couché à l'avant & sur l'éperon où il fait une grande saillie, se nomme *mât de beaupré.* On ajoute quelquefois à ces quatre *mâts* un cinquième *mât:* c'est un double artimon.

Chaque mât est divisé en deux ou trois parties ou brisures qui portent aussi le nom de *mât*, & qu'on distingue vers le tenon, depuis les barres de hune jusqu'aux chouquets qui sont les endroits où chaque mât est assemblé avec l'autre; car le chouquet affermit la brisure par en haut, & par en bas elle est liée & entretenue par une clé ou grosse cheville de fer forgée à quatre pans. Le mât qui est enté sur le mât d'artimon, s'appelle *mât de perroquet d'artimon*, ou simplement, *perroquet d'artimon, perroquet de foule* ou *perroquet de fougue.* Le mât qui est enté sur le grand mât, se nomme le *grand mât de hune*, & on nomme le *grand mât de perroquet*, ou simplement *perroquet*, celui qui est enté sur celui-ci. On donne le nom de *mât de hune d'avant* au mât qui est enté sur le mât de misaine; & le mât qui est enté sur ce mât de hune, s'appelle *mât de perroquet de misaine*, *de perroquet d'avant*, ou simplement *perroquet de misaine*, de même que la voile qui y est attachée. Enfin *mât de perroquet de beaupré*, ou simplement *perroquet de beaupré*, *tourmentin* & *petit beaupré*, sont les noms du mât qui est enté sur le beaupré.

Les mâts des plus grands vaisseaux sont souvent de plusieurs pièces; & outre le soin qu'on prend de les bien assembler, on les lie encore avec de bonnes cordes, & on y met des jumelles pour les renforcer. On les peint aussi assez souvent par le bas, & on les frotte de goudron, surtout par le haut, autour des hunes & de tout le ton, afin de les conserver. Leurs pieds, de même que les tons sont taillés en exagone ou octogone.

Le grand mât est posé à peu près au milieu du vaisseau, dans l'endroit où se trouve la plus grande force du bâtiment. Le mât d'artimon est éloigné, autant qu'il est possible, de celui-ci, afin de donner à sa voile la plus grande largeur, pourvu qu'il y ait cependant assez d'espace pour manœuvrer aisément derrière ce mât, & pour faire jouer la barre du gouvernail. Pour avoir une règle à cet égard, qui conserve tous ces avantages, les

constructeurs partagent toute la longueur du vaisseau en cinq parties & demie, & placent ce mât entre la première & la seconde, à prendre de l'arrière à l'avant. Cette même règle sert pour placer le mât de misaine, & cette place est à la cinquième partie de la longueur, à prendre de l'avant à l'arrière. Le pied de ce mât ne porte pas sur le plafond, à cause de la rondeur de l'avant qui l'en empêche : mais il est posé sur l'assemblage de l'étrave & de la quille. Comme le mât de beaupré est entièrement hors du vaisseau, sa place n'est point fixée. Dans leur position, le grand mât & le mât d'artimon penchent un peu vers l'arrière, afin de faire carguer le vaisseau par là & de le faire mieux venir au vent.

La règle qu'on suit généralement pour les proportions des mâts, est de leur donner autant de pieds de hauteur qu'il y en a en deux fois la largeur & le creux du vaisseau. Ainsi trente pieds de large & dix pieds de creux qui font quarante pieds, étant doublés, on a quatre-vingt pieds pour la hauteur du grand mât qui est le plus haut, parcequ'il est placé à l'endroit où est la plus grande force du vaisseau, & où il peut le plus contribuer à l'équilibre. Les autres mâts sont plus bas que celui-ci. Le mât de misaine est ordinairement d'une dixième partie plus court que le grand mât. La hauteur de celui d'artimon n'a que les trois quarts de celle du grand mât, & la hauteur du mât de beaupré est égale aux trois huitièmes de la longueur du vaisseau. On proportionne aussi l'épaisseur des mâts au creux du vaisseau. On leur donne un pied d'épaisseur dans l'étambraie par chaque six pieds de creux qu'a le bâtiment, & on donne à l'épaisseur du ton les trois quarts de celle du mât dans l'étambraie. En cet endroit les mâts sont un peu plus épais qu'au-dessous, à cause des manœuvres qui y passent.

A l'égard de l'épaisseur des mâts de hune, on la règle sur celle des mâts sur lesquels ils sont entés ; & cette règle consiste à leur donner cinq sixièmes parties.

Les plus beaux mâts viennent du Royaume de Norwège & de la Biscaye. On en tire aussi du mont Liban qui sont estimés.

Mât d'un brin, se dit d'un mât fait d'un seul arbre. Le beaupré & les mâts de hune sont d'une seule pièce.

Mât forcé, se dit d'un mât qui a souffert un effort & qui est en danger de se rompre dans l'endroit où il est endommagé.

Mât jemelé, jumelé, reclampé ou renforcé, se dit d'un mât fortifié par des jumelles ou pièces de bois liées tout autour avec des cordes, de distance en distance, pour empêcher qu'il n'éclate & ne rompe.

Mâts de rechange, se dit des mâts de hune, qu'on porte dans un long voyage, afin de pouvoir suppléer à ceux de hune qui pourroient manquer.

Mâts venus a bas, se dit des mâts rompus ou qui se sont coupés.

On dit, *aller à mâts & à cordes ;* pour dire, abaisser les vergues & les voiles quand le vent est extrêmement violent, & gouverner avec les mâts seuls & avec les cordes qui y sont attachées.

En termes de blason, on appelle

mât désarmé, un mât peint sans voiles.

Ce monosyllabe est long.

Le *t* ne se fait pas sentir.

MAT, ATTE; adjectif. Qui manque d'éclat. Il se dit particulièrement des métaux qu'on met en œuvre sans les brunir, sans en polir la surface. *De l'or mat, de la vaisselle matte.*

On dit en termes de Peinture, *un coloris mat, une couleur matte;* pour dire, un coloris, une couleur qui ont perdu leur éclat.

On appelle *broderie matte*, de la broderie d'or ou d'argent qui est trop chargée & qui n'est pas assez dégagée.

Mat, se dit substantivement au masculin, du coup qui au jeu des échecs fait gâgner la partie, en réduisant le Roi contraire par l'échec qu'on lui donne, à ne pouvoir sortir de sa place, sans se mettre en nouvel échec. *Voilà un mat auquel il ne s'attendoit pas. Donner échec & mat.*

Lorsqu'on a donné échec & mat à quelqu'un, on dit, qu'*il est mat.* Et dans la même acception, on dit, *le voilà mat.*

On dit figurément & familièrement, *donner échec & mat à quelqu'un;* pour dire, emporter sur lui un avantage complet.

Le *t* final se fait sentir.

MATACA, ou Matanca; baie sur la côte septentrionale de l'île de Cuba, en Amérique, entre la baie de la Havane & le vieux détroit de Bahama. Les Gallions qui y font ordinairement de l'eau en retournant en Espagne, y furent attaqués en 1627 par l'Amiral Hollandois, Pieter Heyn qui les prit & enrichit sa patrie des trésors dont ils étoient chargés.

MATACON; substantif masculin. Espèce de noisette dont on fait du pain dans l'île de Madagascar.

MATADOR; substantif masculin. Terme de différens jeux, comme l'hombre, le quadrille, &c. & qui se dit des cartes supérieures. *Spadille est le premier matador, manille le second, & baste le troisième.*

Matadors, s'est dit en Espagne, d'une Compagnie de deux cens hommes que levèrent en 1714 les habitans de Barcelonne qui refusoient de reconnoître Philippe V pour leur Souverain.

MATAFION, substantif masculin & terme de Marine. Petit cordage dont on se sert pour attacher les moindres pièces.

MATAGI; nom d'une ancienne ville de l'île de Corse. C'est aujourd'hui un bourg ou un village à trois lieues de Bonifacio.

MATALONI; petite ville d'Italie, au Royaume de Naples, dans la terre de Labour, à quatre milles de Caserte.

MATAMORE; substantif masculin. Faux brave. *Ce n'est qu'un Matamore.*

Matamore, est aussi un terme de Relation par lequel on désigne des espèces de cavernes taillées dans le roc, où les habitans de diverses contrées de l'Afrique serrent leurs grains pour les conserver. Ces cavernes sont faites de manière que l'air puisse y circuler afin de prévenir l'humidité.

MATAN; île de l'Océan oriental & l'une des Philippines. Les habitans ont secoué le joug des Espagnols.

MATAPAN; nom d'un fameux promontoire de la Morée, entre le golfe de Colochine & celui de Coron. Les Poëtes ont feint que l'en-

trée de l'enfer étoit dans les entrailles de ce promontoire.

MATARA ; substantif masculin. Mesure des liquides dont on se sert en quelques lieux de Barbarie. Le matara de Tripoli est de 42 rotolis.

MATARAM ; grande ville d'Asie, autrefois capitale de l'Empire de ce nom, dans l'île de Java. Elle est moins peuplée qu'elle ne l'étoit avant que le Siége de l'Empire fût transféré à Castasoura.

L'Empire de Mataram qui est situé dans la partie orientale de l'île de Java, est composé de douze provinces gouvernées par des Vice-Rois; mais ces Vice-Rois eux mêmes ne paroissent qu'en postures de misérables esclaves devant l'Empereur dont le pouvoir est absolu.

Les voyageurs nous disent que ce Prince a un grand nombre de concubines dont il est toujours accompagné, entouré, servi & gardé. Ce sont les plus belles filles de ses États qu'on lui choisit partout, & auxquelles on apprend l'exercice des armes, à chanter, à danser & à jouer des instrumens.

Les tournois sont à la mode dans l'Empire de Mataram ; les plus beaux se font devant le palais de l'Empereur, & les cavaliers s'y présentent à cheval avec un bonnet à la javanoise ou bien en forme de turban, & une fine toile de coton qui règne autour du corps de la ceinture en haut, car de la ceinture en bas ils sont nus. Sitôt que l'Empereur arrive, on regarde attentivement ce qu'il porte sur la tête; si c'est un turban, tout le monde en prend un & met son bonnet dans sa poche; si c'est un bonnet, chacun en fait de même.

MATARO, petite ville d'Espagne dans la Catalogne, sur la Méditerranée, à six lieues, nord-est, de Barcelone.

MATASSE; substantif féminin. On désigne ainsi dans le commerce, des soies en pelottes & non filées. Quelques-uns le disent aussi du coton.

MATASSINADE; substantif féminin du style familier. Action bouffonne & folâtre.

MATASSINER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme du style familier. Folâtrer comme ceux qui dansent les matassins.

MATASSINS ; substantif masculin. Espèce de danse bouffonne & folâtre. *Danser les matassins.* Il se dit aussi de ceux qui dansent.

MATATOU ; substantif masculin & terme de Relation. Espèce de corbeille carrée plus ou moins grande, dont les Caraïbes se servent au lieu de plats.

MATCHIMANITOU ; substantif masculin & terme de Relation. Esprit mal-faisant auquel les Sauvages de l'Amérique septentrionale attribuent tous les maux qui leur arrivent. Ce mauvais génie n'est autre que la lune. Plusieurs de ces Sauvages s'imaginent que les orages sont causés par l'esprit de la lune qui s'agite au fond des eaux. Lorsqu'ils sont surpris de la tempête, ils jettent dans la mer ce qu'ils ont de plus précieux dans leurs canots, espérant appaiser par ces offrandes, l'esprit irrité de la lune.

MATCOMECK ; les Iroquois & autres Sauvages de l'Amérique septentrionale donnent ce nom à un Dieu qu'ils invoquent pendant le cours de l'hiver.

MATCOWITZ; petite ville forte de

la haute Hongrie, au comté de Scepus, sur une montagne. Les Impériaux la prirent en 1684.

MÂTÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* MÂTER.

MÂTÉ EN CARAVELLE; c'est en termes de Marine, n'avoir que quatre mâts dans un vaisseau, sans mâts de hune.

MÂTÉ EN CHANDELLIER; c'est avoir les mâts fort droits & presque perpendiculaires au fond du vaisseau.

MÂTÉ EN FOURCHE, ou à CORNE; c'est porter à la demi-hauteur de son mât une corne qui est posée en saillie sur l'arrière, & sur laquelle il y a une voile appareillée, de sorte que cette corne est une véritable vergue. Cette sorte de mâture convient principalement aux yachts, aux quaiches, aux boyers & autres semblables bâtimens.

MÂTÉ EN GALÈRES; c'est n'avoir que deux mâts, sans mât de hune.

MÂTÉ EN HEU; c'est une sorte de mâture qui consiste à n'avoir qu'un mât au milieu du vaisseau, qui sert aussi de mât de hune, avec une vergue qui ne s'appareille que d'un bord.

MÂTÉ EN SEMALE; c'est avoir au pied du mât un boute-dehors ou balesson qui prend la voile de travers par son milieu.

MATELAS; substantif masculin. *Culcitra*. Une des principales pièces de la garniture d'un lit, couverte de futaine ou de toile, remplie de laine, de bourre ou de crin, & piquée d'espace en espace. *Un matelas léger. Un grand matelas. Il faut rebattre ces matelas.*

MATELAS, se dit aussi de certaines garnitures qu'on met sur des lits de repos. *Le matelas de son lit de repos est couvert de damas.*

MATELAS, se dit encore de ces petits coussins piqués qu'on met aux deux côtés d'un carrosse.

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième longue.

MATELASSÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* MATELASSER.

MATELASSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Garnir de quelque chose de piqué en façon de matelas. *Matelasser le fond d'un carrosse.*

MATELASSIER; substantif masculin. Ouvrier qui fait & qui rebat des matelas.

MATELICA; bourg d'Italie, dans la Marche d'Ancone, sur le Sano, entre San-Severino & Nibbiano.

MATELOT; substantif masculin. *Nauticus Operarius*. Celui qui sert à la manœuvre d'un vaisseau, sous les ordres du Pilote & du capitaine.

On appelle *Matelots gardiens*, des Matelots entretenus sur les vaisseaux, qui couchent à bord dans le port, & qui sont divisés pendant le jour en trois brigades égales en nombre & en forces. Il y en a huit sur un vaisseau du premier rang, quatre sur ceux des quatrième & cinquième rangs, *&c.* parmi lesquels le quart est toujours Calfat ou Charpentier.

Il y a un enrôlement général fait dans les provinces maritimes du Royaume, des Maîtres, Pilotes, Contre-Maîtres, Cannoniers, Charpentiers, Officiers, Mariniers, Matelots & autres gens de mer.

Les provinces sont divisées en divers départemens dans chacun desquels il y a un commissaire qui tient le rôle des Officiers mariniers, Matelots & gens de mer. Les Officiers mariniers & Matelots

sont divisés par classes ; savoir, dans les provinces de Guyenne, Bretagne, Normandie, Picardie & pays conquis, en quatre classes ; & dans les provinces de Poitou, Saintonge, pays d'Aunis, îles de Ré & d'Oleron, rivière de Charente, Languedoc & Provence, en trois classes ; ce qui forme sept classes.

Chaque classe doit servir alternativement de trois ou quatre années l'une, suivant la division qui en est faite, & le service commence au premier Janvier de chaque année.

Les Matelots des classes qui ne sont point dans leur année de service, peuvent s'engager avec les Marchands & les Navigateurs particuliers : mais il est défendu aux Maîtres de navires, d'engager ces Matelots pendant l'année de leur service, ou pour aucun voyage long qui puisse empêcher leur retour pour ce temps : & à cet effet le rôle de leur équipage, où l'année de la classe du service de chaque matelot est marquée, doit être visé par le Commissaire ou Commis aux classes, établi dans chaque département.

Il y a trois compagnies de Bombardiers de cinquante hommes pris & choisis parmi les Matelots. Il y en a une à Brest, une à Toulon & une à Rochefort. Ces compagnies ont été instituées pour former les Matelots qui y passent, dans toutes les manœuvres de l'artillerie, afin que l'État ait toujours un nombre suffisant d'hommes entendus pour servir les mortiers sur les galiotes, lors des bombardemens maritimes, ou pour être employés sur les vaisseaux de Sa Majesté à titre d'aides, de seconds ou Maîtres Canonniers, suivant leurs talens : & aussi afin de peupler, lorsqu'ils ont rempli le temps de leur engagement, les côtes, de sujets bien disciplinés & bien rompus à toutes les manœuvres de leur profession. Ces engagemens sont de dix ans, mais lorsque leurs Officiers les trouvent suffisamment instruits, ils peuvent les congédier au bout de six.

Quand il manque un Bombardier, le Commissaire Général d'artillerie demande à l'Intendant du département un Matelot pour le remplacer ; & ce Matelot qui doit être âgé de dix-huit à trente ans, doit être choisi dans toutes les classes ressortissantes à cette même Intendance, & ne peut être reçu qu'avec l'approbation du Commissaire Général de l'artillerie. Telles sont les ordonnances du 24 Juin 1733.

Les cinq compagnies de Cannoniers ont été créées sur le même modèle, & à peu près dans les mêmes vues. Il y en a une de cent hommes dans chacun des grands ports, Brest, Toulon & Rochefort ; & deux de trente, dont l'une à Calais, & l'autre au Havre. Ils sont aussi choisis parmi les Matelots.

Matelot, en parlant d'une armée navale, se dit d'un vaisseau qui en accompagne un autre, & qui est destiné pour le secourir. Il y a deux sortes de vaisseaux matelots : dans quelques armées navales on associe les vaisseaux de guerre deux à deux, de la même façon qu'on amatelote les gens de l'équipage, deux à deux dans chaque bord. Ainsi deux vaisseaux postés l'un auprès de l'autre pour le combat, sont aussi réciproquement les vaisseaux matelots l'un de l'autre, destinés à se secourir mutuellement. Mais il y a du danger & des conséquences à quitter

son poste, sous prétexte de secourir son vaisseau matelot ; & cette sorte d'association de vaisseaux matelots n'est pas reçue dans toutes les armées navales.

La seconde espèce de vaisseux matelots ou de vaisseaux seconds, subsiste dans toutes les flottes des vaisseaux de guerre, mais elle n'a lieu que pour les Officiers Généraux qui portent pavillon ; car l'Amiral, le Vice Amiral, le Lieutenant Général, le Contre-Amiral, le Chef d'escadre & le Commandant d'une division, ont chacun deux vaisseaux, l'un à leur avant, & l'autre à leur arrière, destinés à les secourir ; & l'un s'appelle *Matelot de l'avant* ; & l'autre, *Matelot de l'arrière*. Quelquefois quand l'Amiral tient la mer, il n'y a que lui qui, par prérogative, ait deux vaisseaux seconds, & les autres pavillons n'en ont que chacun un.

MATELOTAGE ; substantif masculin. *Pretium nauticum*. Le salaire des Matelots.

MATELOTE ; substantif féminin. Mets composé de plusieurs sortes de poissons apprêtés à la manière dont on prétend que les Matelots les accommodent. *Nous y mangeâmes une bonne matelote.*

On dit adverbialement, *à la matelote* ; pour dire, à la mode, à la façon des Matelots. *Un bonnet à la matelote. Une sauffe à la matelote.*

La première & la troisième syllabe sont brèves, & les autres très-brèves.

MATER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme du jeu des échecs. Réduire le Roi par l'échec qu'on lui donne, à ne pouvoir sortir de sa place sans se mettre en nouvel échec. *Il le matera avec ce pion.*

Mater, se dit d'ordinaire dans le sens figuré, & signifie mortifier, affoiblir. *Les Anachorètes matoient leurs corps par toutes sortes d'austérités.*

Mater, signifie aussi figurément, humilier, abattre, tourmenter. *C'est un jeune homme qu'il faut mater pour le ramener à son devoir.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

MÂTER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Garnir un vaisseau de mâts. *Mâter un navire.*

La première syllabe est longue & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

MATERA ; ville épiscopale d'Italie, au Royaume de Naples, sur le Canapro, à onze lieues, sud-ouest, de Bari.

MATERE ; terme de Mythologie. *Matera*. C'est un des surnoms de Minerve à qui les piques étoient consacrées, & en l'honneur de laquelle on en suspendoit quelquefois autour de ses Autels & de ses Statues.

MÂTEREAU ; substantif masculin & terme de Marine. C'est un petit mât ou un bout de mât.

MATÉRIALISME ; substantif masculin. Opinion de ceux qui n'admettent point d'autre substance que la matière, & qui soutiennent par conséquent que l'ame de l'homme est matérielle.

Le matérialisme n'est pas un sentiment probable. On ne voit point dans l'essence de la matière, qu'elle doive penser, ni dans la nature de la pensée, qu'elle doive être matérielle.

Les Philosophes qui prétendent que la matière peut acquérir la faculté de penser, supposent comme Locke, que Dieu peut communiquer à la matière l'activité qui produit la pensée, & d'après Hobbes, que la faculté de penser n'est qu'une certaine faculté passive de recevoir des sensations.

Dans l'une & dans l'autre supposition, la matière sera nécessairement le sujet de la pensée; ainsi pour réfuter ces deux hypothèses, il suffit de faire voir que la matière ne peut être le sujet de la pensée.

Lorsque nous réfléchissons sur nous-mêmes, nous voyons que toutes les impressions des objets extérieurs sur nos organes, se rapprochent vers le cerveau & se réunissent dans le principe pensant; ensorte que c'est ce principe qui apperçoit les couleurs, les sons, les figures & la dureté des corps; car le principe pensant compare ces impressions, & il ne pourroit les comparer, s'il n'étoit pas le principe qui apperçoit les couleurs & les sons.

Si ce principe étoit composé de parties, les perceptions qu'il recevroit, seroient distribuées à ses parties, & aucune d'elles ne verroit toutes les impressions que font les corps extérieurs sur les organes; aucune des parties du principe pensant ne pourroit donc les comparer. La faculté que l'ame a de juger, suppose donc qu'elle n'a point de parties & qu'elle est simple.

Plaçons, par exemple, sur un corps composé de quatre parties, l'idée d'un cercle; comme ce corps n'existe que par ses parties, il ne peut aussi appercevoir que par elles; le corps composé de quatre parties ne pourroit donc appercevoir un cercle, que parceque chacune de ses parties appercevroit un quart de cercle: or un corps qui a quatre parties dont chacune appercevroit un quart de cercle, ne peut appercevoir un cercle, puisque l'idée du cercle renferme quatre quarts de cercle, & que dans le corps composé de quatre parties, il n'y en a aucune qui apperçoive les quatre quarts du cercle.

La simplicité de l'ame est par conséquent appuyée sur ses opérations mêmes, & ces opérations sont impossibles si l'ame est composée de parties matérielles.

Les Philosophes qui attribuent à la matière la faculté de penser, supposent donc que l'ame est composée & qu'elle ne l'est pas: le matérialisme est donc absurde, & l'immatérialité de l'ame est démontrée.

L'impossibilité de concevoir comment un principe simple agit sur le corps & lui est uni, n'est pas plus une difficulté contre l'immatérialité de l'ame, que l'impossibilité de concevoir comment nous pensons, est une raison de douter de l'existence de notre pensée.

Le Matérialiste n'a donc aucune raison de douter de l'immatérialité de l'ame; ainsi ce scepticisme dont les prétendus disciples de Locke se parent, n'aboutit qu'à tenir l'esprit incertain entre une absurdité & une vérité démontrée; & si l'on construisoit des tables de probabilité pour y ranger nos connoissances, le matérialisme n'y trouveroit point de place, il ne répondroit pas même au plus foible degré de probabilité, & l'immatérialité de l'ame seroit placée à côté des vérités les plus certaines. On n'entend donc pas l'état de la question lorsqu'on prétend

prétend que la matérialité ou l'immatérialité de l'ame est une opinion dont la probabilité plus ou moins grande, dépendra des découvertes que l'on fera dans la connoissance des propriétés de la matière; car non seulement nous ne connoissons rien qui puisse autoriser cette conjecture, ce qui suffit pour rendre le doute du Matérialiste déraisonnable; mais encore nous voyons qu'en effet la matière ne peut être le sujet de la pensée, ce qui fait du matérialisme un sentiment absurde.

MATÉRIALISTE; substantif des deux genres. Celui ou celle qui n'admet que la matière. *Voyez* MATÉRIALISME.

MATÉRIALITÉ; substantif féminin. *Materialitas*. Qualité de ce qui est matière. *La matérialité de l'ame est un sentiment absurde.*

MATÉRIAUX; substantif masculin. pluriel. *Materies*. Les différentes matières qui entrent dans la construction d'un bâtiment, comme sont la pierre, le bois, la tuile. *Il n'a pas encore les matériaux qui lui sont nécessaires pour réparer son château.*

On dit figurément de quelqu'un qui rassemble des mémoires, qui fait des recueils pour travailler, soit à l'histoire soit à quelqu'autre ouvrage d'esprit, qu'*il assemble*, *qu'il prépare*, *qu'il dispose ses matériaux.*

Les trois premières syllabes sont brèves & la quatrième longue.

MATÉRIEL, ELLE; adjectif. *Materialis*. Qui est composé de matière. *Les astres sont des substances matérielles. L'ame de l'homme n'est pas matérielle.*

MATÉRIEL, signifie aussi grossier, qui a beaucoup de matiere & d'épaisseur. *Ces murs sont trop matériels. Cette vaisselle est trop matérielle.*

On dit figurément de quelqu'un qui a l'esprit grossier & pesant, qu'*il est matériel*, que *c'est un esprit bien matériel.*

MATÉRIEL, est aussi un terme de l'école, & est opposé au formel. *Sens matériel. Sens formel.*

En ce sens il s'emploie aussi substantivement. *Distinguer le matériel du formel.*

MATÉRIELLEMENT; adverbe. *Materialiter*. Terme de l'école, qui se dit par rapport à la matière, & qui est opposé à formellement.

MATERNEL, ELLE; adjectif. *Maternus*. Qui est propre à la mère, qui est naturel à une mère. *L'amour maternel. La tendresse maternelle.*

On appelle *côté maternel*, la ligne de parenté du côté de la mère. Et *parens maternels*, *biens maternels*, les parens, les biens du côté de la mère.

On dit aussi *langue maternelle*; pour dire, la langue du pays où l'on est né. *Il y a bien des gens qui parlent mal leur langue maternelle.*

MATERNITÉ; substantif féminin. *Maternitas*. L'état, la qualité de mère. Il ne se dit guère qu'en parlant de la Vierge Marie. *La maternité de la Sainte Vierge n'a pas détruit sa virginité.*

MÂTEUR; substantif masculin & terme de Marine. Ouvrier qui travaille aux mâts des vaisseaux, qui les place, &c.

MATHÉMATICIEN, ENNE, substantif. *Mathematicus*. Qui fait les mathématiques. *Un savant Mathématicien. C'est une Mathématicienne.*

MATHÉMATIQUE; substantif fé-

minin. *Mathematica.* Science qui a pour objet la grandeur en général, c'est-à-dire, tout ce qui est susceptible d'augmentation ou de diminution, & qui en considère les propriétés. Ce mot est plus usité au pluriel qu'au singulier.

Les mathématiques se divisent en deux classes, la première qu'on appelle *mathématiques pures*, considère les propriétés de la grandeur, d'une manière abstraite : Or la grandeur sous ce point de vue, est ou calculable ou mesurable : dans le premier cas, elle est représentée par des nombres ; dans le second, par l'étendue ; dans le premier cas les mathématiques pures s'appellent *arithmétique ;* dans le second, *géométrie*.

La seconde classe s'appelle *mathématiques mixtes ;* elle a pour objet les propriétés de la grandeur concrète, en tant qu'elle est mesurable ou calculable : nous disons de la *grandeur concrète*, c'est-à-dire, de la grandeur envisagée dans certains corps ou sujets particuliers.

Du nombre des mathématiques mixtes, sont la mécanique, l'optique, l'astronomie, la géographie, la chronologie, l'architecture militaire, l'hydrostatique, l'hydraulique, l'hydrographie ou navigation, *&c.* Voyez *ces mots.*

MATHÉMATIQUE, s'emploie aussi adjectivement. *Un calcul mathématique. Une démonstration mathématique.*

Les quatre premières syllabes sont brèves & la cinquième trèsbrève.

MATHÉMATIQUEMENT ; adverbe. *Mathematicè.* Selon les règles des mathématiques. *Cela peut se prouver mathématiquement.*

MATHILDE ; (la Comtesse) *voyez* LUCQUES.

MATHURINS ; (les) on a donné ce nom en France aux Chanoines Réguliers de la Sainte Trinité pour la rédemption des captifs, parceque leur Église à Paris est dédiée à Saint Mathurin. *Voyez* TRINITAIRES.

MATI, IE ; participe passif. *Voyez* MATIR.

MATIÈRE ; substantif féminin. *Materia.* Ce dont une chose est faite. *La soie est la matière dont on fait le satin. Ce meuble est de bon goût, mais la matière n'en est pas solide.*

MATIÈRE, en termes de Philosophie, se dit de la substance étendue & impénétrable qui par ses différens arrangemens & combinaisons, forme tous les corps.

Aristote établit trois principes des choses, la matière, la forme & la privation. Les Cartésiens ont rejeté celui-ci ; & d'autres rejettent les deux derniers.

Nous connoissons quelques propriétés de la matière ; nous pouvons raisonner sur sa divisibilité, sa solidité, *&c.* Mais quelle en est l'essence, ou quel est le sujet où les propriétés résident ? C'est ce qui est encore à trouver.

Les Cartésiens prennent l'étendue pour l'essence de la matière ; ils soutiennent que puisque les propriétés dont nous venons de faire mention, sont les seules qui soient essentielles à la matière, il faut que quelques-unes d'elles constituent son essence ; & comme l'étendue est conçue avant toutes les autres, & qu'elle est celle sans laquelle on n'en pourroit concevoir aucune autre, ils en concluent que l'étendue constitue l'essence de la matière ;

mais c'est une conclusion peu exacte: car selon ce principe, l'existence de la matière, comme l'a remarqué le Docteur Clarke, auroit plus de droit que tout le reste à en constituer l'essence, l'existence étant conçue avant toutes les propriétés, & même avant l'étendue.

Ainsi puisque le mot *étendue* paroît faire naître une idée plus générale que celle de la matière; il croit que l'on peut avec plus de raison appeler *essence de la matière*, cette solidité impénétrable qui est essentielle à toute matière, & de laquelle toutes les propriétés de la matière découlent évidemment.

De plus, ajoute-t-il, si l'étendue étoit l'essence de la matière, & que par conséquent la matière & l'espace ne fussent qu'une même chose, il s'ensuivroit de là que la matière est infinie & éternelle, que c'est un être nécessaire qui ne peut être ni créé ni anéanti, ce qui est absurde; d'ailleurs il paroît, soit par la nature de la gravité, soit par les mouvemens des comètes, soit par les vibrations des pendules, *&c.* que l'espace vide & non résistant, est distingué de la matière, & que par conséquent la matière n'est pas une simple étendue, mais une étendue solide, impénétrable & douée du pouvoir de résister.

Plusieurs des anciens Philosophes ont soutenu l'éternité de la matière de laquelle ils supposoient que tout avoit été formé, ne pouvant concevoir qu'aucune chose pût être formée de rien. Platon prétend que la matière a existé éternellement, & qu'elle a concouru avec Dieu dans la production de toutes choses, comme un principe passif ou une espèce de cause collatérale.

La matière & la forme, principes simples & originaux de toutes choses, composoient, selon les anciens, certaines natures simples qu'ils nommoient *élémens*, des différentes combinaisons desquels toutes les choses naturelles étoient formées.

Le Docteur Woodward semble d'une opinion peu éloignée de celle-là. Il prétend que les parties de la matière sont originairement & réellement différentes les unes des autres; que la matière, au moment de sa création, a été divisée en plusieurs ordres ou genres de corpuscules différens les uns des autres en substance, en gravité, en dureté, en flexibilité, en figure, en grandeur, *&c.* & que des diverses compositions & combinaisons de ces corpuscules, résultent toutes les variétés des corps, tant dans la couleur que dans la dureté, la pesanteur, le goût, *&c.* Mais M. Newton veut que toutes ces différences résultent des différens arrangemens d'une même matière qu'il croit homogène & uniforme dans tous les corps.

Aux propriétés de la matière qui avoient été connues jusqu'ici, M. Newton en ajoute une nouvelle, savoir, celle d'attraction qui consiste en ce que chaque partie de la matière est douée d'une force attractive ou d'une tendance vers toute autre partie, force qui est plus grande dans le point de contact que partout ailleurs, & qui décroît si promptement, qu'elle n'est plus sensible à une très-petite distance. C'est de ce principe qu'il déduit l'explication de la cohésion des particules des corps.

Il observe que tous les corps & même la lumière & toutes les parties les plus volatiles des fluides,

semblent composées de parties dures ; de sorte que la dureté de la matière lui est aussi essentielle que son impénétrabilité ; car tous les corps dont nous avons connoissance, sont ou bien durs par eux-mêmes, ou capables d'être durcis : or si les corps composés sont aussi durs que nous les voyons quelquefois, & que cependant ils soient très-poreux & composés de parties placées seulement les unes auprès des autres, les parties simples qui sont destituées de pores, & qui n'ont jamais été divisées, seront encore bien plus dures ; de plus, de telles parties dures, ramassées en un monceau, pourront à peine se toucher l'une l'autre, si ce n'est en un petit nombre de points, & ainsi il faudra bien moins de force pour les séparer, qu'il n'en faudroit pour rompre un corpuscule solide dont les parties se toucheroient par tout, sans qu'on imaginât de pores ni d'interstices qui pussent en affoiblir la cohésion. Mais ces parties si dures étant placées simplement les unes auprès des autres, & ne se touchant qu'en peu de points, comment, dit M. Newton, seroient-elles si fortement adhérentes les unes aux autres sans le secours de quelque cause par laquelle elles fussent attirées ou pressées les unes vers les autres ?

Cet auteur observe encore que les plus petites parties peuvent être liées les unes aux autres par l'attraction la plus forte, & composées de parties plus grosses & d'une moindre vertu, & que plusieurs de celles-ci peuvent par leur cohésion en composer encore de plus grosses dont la vertu aille toujours en s'affoiblissant, & ainsi successivement, jusqu'à ce que la progression finisse aux particules les plus grosses, desquelles dépendent les opérations de chimie & les couleurs des corps naturels, & qui par leur cohésion composent les corps de grandeur sensible. Si le corps est compact, & qu'il plie ou qu'il cède intérieurement à la pression, de manière qu'il revienne ensuite à la première figure, il est alors élastique. Si les parties peuvent être déplacées, mais ne se rétablissent pas, le corps est alors malléable ou mou : que si elles se meuvent aisément entr'elles, qu'elles soient d'un volume propre à être agitées par la chaleur, & que la chaleur soit assez forte pour les tenir en agitation, le corps sera fluide ; & s'il a de plus l'aptitude de s'attacher aux autres corps, il sera humide : les gouttes de tout fluide, selon M. Newton, affectent une figure ronde par l'attraction mutuelle de leurs parties, de même qu'il arrive au globe de la terre & à la mer qui l'environne. Les particules des fluides qui ne sont point attachées trop fortement les unes aux autres, & qui sont assez petites pour être fort susceptibles de ces agitations qui tiennent les liqueurs dans l'état de fluidité, sont les plus faciles à séparer & à raréfier en vapeurs ; c'est-à-dire, selon le langage des Chimistes, qu'elles sont volatiles, qu'il ne faut qu'une légère chaleur pour les raréfier & qu'un peu de froid pour les condenser ; mais les parties plus grosses qui sont par conséquent moins susceptibles d'agitation, & qui tiennent les unes aux autres par une attraction plus forte, ne peuvent non plus être séparées les unes des autres que par une plus forte chaleur, ou peut-être ne le peuvent-elles point du

tout sans le secours de la fermentation ; ce sont ces deux dernières espèces de corps que les Chimistes appellent *fixes*. M. Newton observe encore que tout considéré, il est probable que Dieu dans le moment de la création, a formé la matière en particules solides, massives, dures, impénétrables, mobiles, de volumes, de figures, de proportions convenables, en un mot, avec les propriétés les plus propres à la fin pour laquelle il les formoit ; que ces particules primitives étant solides, sont incomparablement plus dures qu'aucun corps poreux qui en soit composé ; qu'elles le sont même à un tel point, qu'elles ne peuvent ni s'user ni se rompre, n'y ayant point de force ordinaire qui soit capable de diviser ce que Dieu a fait indivisé dans le moment de la création. Tant que les particules continuent à être entières, elles peuvent composer des corps d'une même nature & d'une même texture ; mais si elles pouvoient venir à s'user ou à se rompre, la nature des corps qu'elles composent, changeroit nécessairement. Une eau & une terre composées de particules usées par le temps, & de fragmens de ces particules, ne seroient plus de la même nature que l'eau & la terre composées de particules entières, telles qu'elles l'étoient au moment de la création ; & par conséquent pour que l'Univers puisse subsister tel qu'il est, il faut que les changemens des choses corporelles ne dépendent que des différentes séparations des nouvelles associations & des divers mouvemens des particules permanentes ; & si les corps composés peuvent se rompre, ce ne sauroit être dans le milieu d'une particule solide, mais dans les endroits où les particules solides se joignent en se touchant par un petit nombre de points.

M. Newton croit encore que ces particules ont non seulement la force d'inertie, & sont sujettes aux lois passives de mouvemens qui en résultent naturellement, mais encore qu'elles sont mues par de certains principes actifs, tels qu'est celui de la gravité, ou celui qui cause la fermentation & la cohésion des corps ; & il ne faut point envisager ces principes comme des qualités occultes qu'on suppose résulter des formes spécifiques des choses ; mais comme des lois générales de la nature, par lesquelles ces choses elles-mêmes ont été formées. En effet les phénomènes nous en découvrent la vérité, quoique les causes n'en aient point encore été découvertes.

Matière subtile, est le nom que les Cartésiens donnent à une matière qu'ils supposent traverser & pénétrer librement les pores de tous les corps, & remplir ces pores de façon à ne laisser aucun vide ou interstice entr'eux. Mais envain ils ont recours à cette machine pour étayer leur sentiment d'un plein absolu, & pour le faire accorder avec le phénomène du mouvement, *&c.* En un mot, pour le faire agir & mouvoir à leur gré. En effet, s'il existoit une pareille matière, il faudroit pour qu'elle dût remplir les vides de tous les autres corps, qu'elle fût elle-même destituée de vide, c'est-à-dire, parfaitement solide, beaucoup plus solide par exemple, que l'or, & par conséquent qu'elle fût beaucoup plus pesante que ce métal, & qu'elle résistât d'avantage, ce qui ne sauroit

s'accorder avec les phénomènes.

M. Newton convient néanmoins de l'existence d'une *matière subtile* ou d'un milieu beaucoup plus délié que l'air qui pénètre les corps les plus denses, & qui contribue ainsi à la production de plusieurs des phénomènes de la nature. Il déduit l'existence de cette matière, des expériences de deux thermomètres renfermés dans deux vaisseaux de verre, de l'un desquels on a fait sortir l'air, & qu'on porte tous deux d'un endroit froid en un endroit chaud. Le thermomètre qui est dans le vide, devient chaud, & s'élève presque aussi-tôt que celui qui est dans l'air; & si on les reporte dans l'endroit froid, ils se refroidissent & s'abaissent tous deux à peu près au même point. Cela ne montre-t-il pas, dit-il, que la chaleur d'un endroit chaud se transmet à travers le vide par les vibrations d'un milieu beaucoup plus subtil que l'air, milieu qui reste dans le vide après que l'air en a été tiré? Et ce milieu n'est-il pas le même qui brise & réfléchit les rayons de lumière? *&c.*

Le même Philosophe parle encore de ce milieu ou fluide subtil à la fin de ses principes. Ce fluide, dit-il, pénètre les corps les plus denses; il est caché dans leur substance; c'est par sa force & par son action que les particules des corps s'attirent à de très-petites distances, & qu'elles s'attachent fortement quand elles sont contigues: ce même fluide est aussi la cause de l'action des corps électriques, soit pour repousser, soit pour attirer les corpuscules voisins; c'est lui qui produit nos mouvemens & nos sensations par ses vibrations qui se communiquent depuis l'extrémité des organes extérieurs jusqu'au cerveau par le moyen des nerfs. Mais ce Philosophe ajoute qu'on n'a point encore une assez grande quantité d'expériences pour déterminer & démontrer exactement les lois suivant lesquelles ce fluide agit.

On trouvera peut-être quelque apparence de contradiction entre la fin de cet article où M. Newton semble attribuer à une matière subtile la cohésion des corps, & l'article précédent où l'on a dit après lui, que l'attraction est une propriété de la matière. Mais il faut avouer que M. Newton ne s'est jamais expliqué franchement & nettement sur cet article; qu'il paroît même avoir parlé en certains endroits, autrement qu'il ne pensoit.

Matière, en termes de Médecine, se dit des excrémens ou déjections du corps humain. *Les matières sont louables.*

Matière, se dit aussi du pus qui sort d'une plaie, d'un abcès. *La plaie fournit beaucoup de matière.*

Matière, signifie encore sujet sur lequel on écrit, on parle. *Il travaille sur une matière ingrate. La table des matières est très-bien faite. Il a mal traité cette matière.*

En termes de Palais, on appelle *matières sommaires*, les affaires qui ont pour objet des demandes qui ne doivent pas être traitées & instruites avec une certaine étendue de procédure, & qui doivent au contraire être jugées promptement.

Les affaires qui doivent être traitées sommairement, & qui par conséquent, sont réputées *matières sommaires*, sont détaillées dans le titre 17 de l'Ordonnance de 1667, ainsi que la manière de les instruire.

Le Parlement de Pau ne répute

matières sommaires, que celles où la demande n'excède pas la valeur de 200 liv.

Matière, signifie aussi cause, sujet, occasion de quoi que ce soit. *Il n'y avoit pas matière à gronder. Elle donne matière à la critique.* En ce sens ce mot ne veut point d'article.

On appelle *matières d'or & d'argent*, les espèces fondues, les lingots & barres employés pour la fabrication des monnoies.

Matière, se dit aussi par opposition à esprit. *Être dégagé de la matière.*

On dit familièrement de quelqu'un qui a l'esprit grossier, qu'*il est enfoncé dans la matière.*

On dit adverbialement, *en matière;* pour dire, en fait, sur la chose dont il s'agit. *Il en sait plus que vous en matière de géométrie. Une procédure ne s'instruit pas en matière criminelle comme en matière civile.*

Voyez Sujet, pour les différences relatives qui en distinguent Matière, *&c.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

MATIN; substantif masculin. *Matutinum tempus.* La première partie du jour, les premières heures du jour.

Dans l'état de santé le corps est plus léger, plus dispos le matin que le soir, les idées en conséquence, plus nettes, plus vives, plus animées. Le sommeil précédent n'est pas seul capable de produire cet effet; puisqu'on l'éprouve bien moins ou même pas du tout, lorsqu'on pousse le sommeil bien avant dans le jour. Il est vrai aussi que cet effet est bien plus sensible lorsqu'on a passé la nuit dans un sommeil tranquille & non interrompu. Le retour du soleil sur l'horison, le vent léger d'Orient qui excite alors les vapeurs retombées, une douce humidité qui couvre & imbibe la terre, tous ces changemens survenus dans l'atmosphère, doivent nécessairement faire quelque impression sur nos corps: quoi qu'il en soit, ces changemens sont constans & universels, les plantes, les animaux, l'homme, en un mot tout ce qui vit, tout ce qui sent, les éprouve. Ici se présente naturellement la réponse à une question célèbre; savoir, s'il est utile à la santé de se lever matin. Le raisonnement & l'expérience s'appuient mutuellement pour faire conclure à l'affirmative. La nuit est le temps destiné au repos, & le matin le temps le plus propre au travail; la nature semble avoir fixé les bornes & le temps du sommeil; les animaux qui ne suivent que ses ordres, sortent de leur retraite dès que le soleil est prêt à paroître; les oiseaux annoncent par leur ramage le retour de la lumière; les sauvages, les paysans qu'une raison moins cultivée & moins gâtée par l'art rapproche plus des animaux, suivent en cela une espèce d'instinct; ils se lévent très-matin, & ce genre de vie leur est très-avantageux. Voyez avec quelle agilité ils travaillent, combien leurs forces s'augmentent, leur santé se fortifie, leur tempérament devient robuste, athlétique; ils se procurent une jeunesse vigoureuse, & se préparent une heureuse & longue vieillesse. Jetez ensuite les yeux sur cette partie des habitans de la ville, qui fait de la nuit le jour, qui ne se conduit que par les modes, les

préjugés, les usages, la raison ou ses abus. Ces personnes poussent les veilles jusques bien avant dans la nuit, se couchent fort tard, goûtent un sommeil peu tranquille, passent beaucoup plus de temps dans le lit que ces paysans, dorment quelquefois davantage ; mais quand elles se lévent, inquiettes, fatiguées, nullement ou peu refaites d'un sommeil semblable, elles ne sentent point cette douce fraîcheur du matin, elles n'éprouvent point cette légèreté qu'il semble qu'on prenne alors avec l'air qu'on respire. Voyez en même temps combien leur santé est foible, leur tempérament délicat ; la même inconséquence dans les autres actions de la vie devient la source féconde des maux variés dont elles sont sans cesse attaquées.

On demande en second lieu si le matin n'est pas le temps le plus propre pour remplir les devoirs conjugaux. Les auteurs partagés sur cet article, pour ce qui regarde l'homme, assurent que tous les temps sont à peu près égaux pour la femme, & qu'elle peut vaquer à ce devoir agréable lorsqu'elle veut & dans tous les temps, parce-qu'elle désire plus vivement que l'homme, qu'elle perd moins dans l'acte, & qu'elle en est moins fatiguée. Comme ces sacrifices trop fréquens épuisent l'homme, & que même lorsqu'ils sont modérés il en éprouve une lassitude & une espèce de langueur, on a prétendu assigner un temps de la journée qu'on a cru plus propre à l'exercice de cette fonction. Les uns ont pensé que c'étoit quatre ou cinq heures après chaque repas ; d'autres ont voulu qu'on attendît plus long-temps ; les uns, comme Hermogène, ont préferé le jour, assurant que la nuit les plaisirs de l'amour sont plus doux, & que le jour ils sont plus salutaires. D'autres ont donné la préférence à la nuit, disant qu'ils sont d'autant moins nuisibles, qu'ils sont plus agréables. Ceux qui croient le soir plus favorable que le matin, se fondent sur ce qu'alors les alimens sont digérés, le corps bien refait, les pertes réparées, & qu'après cela le sommeil peut dissiper la lassitude qui en pourroit résulter; au lieu que le matin, disent-ils, l'estomac est rempli de crudités; c'est le temps du travail, il est à craindre que cet exercice ne diminue l'aptitude à remplir les autres. Ceux enfin qui prétendent que le matin est de tous les temps de la journée celui qu'on doit choisir préférablement à tout autre, disent que le soir les alimens ne sont pas digérés ; ou s'ils le sont, que les sécrétions ne sont pas faites, que la quantité de semence n'est pas augmentée ; au lieu que le matin la dernière coction, pour parler avec Hippocrate, est achevée, le corps est dans cet état d'égalité qui résulte de l'harmonie & du bien être de toutes les parties, que le sommeil précédent a rendu le corps agile & dispos ; que le matin semblable au printemps, est plus commode & plus sûr pour la génération; qu'alors aussi les désirs sont plus vifs ; que c'est une erreur de croire que quand on se porte bien, l'estomac soit plein de matières crues & pituiteuses ; & ils soutiennent après Santorius, que les plaisirs du mariage modérés dégagent & rendent légers, loin de fatiguer ; mais qu'au cas qu'on ressentît quelque lassitude, il étoit tout simple de se rendormir un peu. Ils citent l'exemple

xemple des paysans vigoureux & robustes qui font des enfans si bien constitués, & qui lassés des travaux de la journée, s'endorment dès qu'ils sont au lit, & ne remplissent leurs devoirs conjugaux que le matin à leur réveil. Enfin ils n'ont qu'à faire observer que les oiseaux choisissent presque tous ce temps, qu'ils témoignent leurs plaisirs par leur chant, *&c. &c. &c.* Cette opinion paroît assez vraisemblable & mériteroit d'être adoptée, si dans des affaires de cette nature, il falloit consulter des lois, & observer des règles, & non pas suivre ses désirs & profiter des occasions.

Matin, s'emploie aussi adverbialement. *Elle est dans l'usage de se lever matin.*

On dit, *demain au matin. Hier au matin.* Et plus ordinairement, *demain matin. Hier matin.*

On dit aussi familièrement, *j'irai chez vous un de ces matins, un beau matin*, pour signifier, un jour, un temps qui n'est pas réglé.

On dit en poësie, *les portes du matin;* pour dire, l'aurore ou le levant.

Voici une peinture ingénieuse & poëtique de ce bel instant, par M. le Cardinal de Bernis.

Des nuits l'inégale courière
S'éloigne & pâlit à nos yeux,
Chaque astre au bout de sa carrière
Semble se perdre dans les cieux.
Des bords habités par le Maure
Déjà les heures de retour,
Ouvrent lentement à l'aurore
Les portes du palais du jour.
Quelle fraîcheur! l'air qu'on respire
Est le souffle délicieux
De la volupté, qui soupire
Au sein du plus jeune des Dieux.
Déjà la colombe amoureuse
Vole du chêne sur l'ormeau;
L'amour cent fois la rend heureuse,
Sans quitter le même rameau.
Triton sur la mer applanie
Promène sa conque d'azur,
Et la nature rajeunie
Exhale l'ambre le plus pur.
Au bruit des Faunes qui se jouent
Sur les bords tranquilles des eaux,
Les chastes Naïades dénouent
Leurs cheveux tressés de roseaux.
Dieux, qu'une pudeur ingénue
Donne de lustre à la beauté!
L'embarras de paroître nue
Fait l'attrait de la nudité.
Le flambeau du jour se rallume,
Le bruit renaît dans les hameaux,
Et l'on entend gémir l'enclume
Sous les coups pesans des marteaux.
Le règne du travail commence;
Monte sur le trône des airs,
Soleil, annonce l'abondance
Et les plaisirs à l'Univers.

On appelle *étoile du matin*, la planète de Vénus, quand elle est occidentale au Soleil, c'est-à-dire, lorsqu'elle se lève un peu avant lui.

On dit proverbialement d'un homme fin & précautionné, qu'*il faudroit se lever bien matin pour le surprendre.*

On dit aussi proverbialement, *rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pélerin;* pour dire, que le ciel rouge au soir & blanc au matin, présage un beau temps.

Matin, se prend aussi pour tout le temps qui s'écoule depuis minuit jusqu'à midi. *Il est parti ce matin vers huit heures. Six heures du matin. Onze heures du matin.*

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier, mais celle-ci est longue au pluriel.

MÂTIN; substantif masculin. Espèce de chien qui sert ordinairement à garder une cour, un troupeau, & à d'autres usages domestiques. *Voy.* CHIEN.

Figurément & proverbialement, en parlant d'un grand homme de belle apparence, mais de peu d'effet, on dit, que *c'est un beau mâtin s'il vouloit mordre.*

On dit aussi proverbialement & figurément, *qui a bon voisin a bon mâtin;* pour dire, que qui a bon voisin a bonne & sûre garde.

MÂTIN, est encore un terme d'injure qui se dit populairement d'un homme mal fait, mal bâti. *Cet homme est un vilain mâtin.*

La première syllabe est longue, & la seconde moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

MATINAL, ALE; adjectif. *Matutinus.* Qui s'est levé matin. *Vous avez été plus matinal hier qu'aujourd'hui.*

MÂTINÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* MÂTINER.

MÂTINEAU; substantif masculin. Petit mâtin. La Fontaine a dit :

> Lui berger pour plus de ménage,
> Auroit deux ou trois mâtineaux,
> Qui lui dépensant moins, veilleroient aux troupeaux.

MATINÉE; substantif féminin. *Matutinum tempus.* La partie du jour qui est depuis le soleil levant jusqu'à midi. *Elle passe toute la matinée à sa toilette. Voilà ce qu'il a fait dans la matinée.*

On dit figurément, *dormir la grasse matinée;* pour dire, dormir bien avant dans le jour.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & la quatrième très-brève.

MÂTINER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Il se dit d'un mâtin qui couvre une chienne de plus noble espèce. *Cette chienne a été mâtinée.*

Il se dit aussi bassement & populairement, d'une femme qui a épousé un homme fort au-dessous d'elle, ou qui s'est abandonnée à un valet, à un homme mal bâti.

MÂTINER, s'emploie encore figurément & familièrement, & signifie gourmander, maltraiter de paroles. *Il a un frère qui le mâtine continuellement.*

La première syllabe est longue, la seconde brève, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

MATINES; substantif féminin pluriel. *Nocturnæ precationes.* La première partie de l'Office divin, contenant un certain nombre de pseaumes & de leçons qui se disent ordinairement la nuit.

Dans la plûpart des Bréviaires modernes, excepté dans le Romain pour le Dimanche, les Matines sont composées du *Deus in adjutorium,* d'un verset *invitatoire,* du pseaume *Venite,* d'une hymne. Ensuite suivent trois nocturnes composés de neuf pseaumes sous trois ou neuf antiennes, selon la solennité plus ou moins grande, trois ou neuf leçons précédées chacune d'une courte oraison dite *bénédiction,* & suivie chacune d'un répons. A la fin du troisième nocturne, on dit dans les grandes Fêtes & les Dimanches, excepté l'Avent & le Carême, le cantique *Te Deum,* que suit un verset nommé *Sacerdotal,* après quoi l'on chante Laudes.

La coutume de prier la nuit est très-ancienne & attestée par divers monumens dans l'Histoire Ecclé-

ſiaſtique. Les conſtitutions attribuées aux Apôtres, ordonnent aux Fidelles de prier au chant du coq, parceque le retour du jour rappelle les enfans de la lumière au travail & à l'œuvre du ſalut. Caſſien nous apprend que les Moines d'Égypte récitoient douze pſeaumes pendant la nuit, & y ajoutoient deux leçons tirées du nouveau Teſtament. Dans les Monaſtères des Gaules, ſelon le même Auteur, on chantoit dix-huit pſeaumes & neuf leçons, ce qui ſe pratique encore le Dimanche dans le Bréviaire Romain. Saint Épiphane, Saint Baſile, Saint Jean Chryſoſtôme, & pluſieurs autres Pères Grecs, font une mention expreſſe de l'Office de la nuit.

En Occident, on n'a pas moins été exact ſur cette partie de la Prière publique, qui fut, dit-on, introduite par Saint Ambroiſe pendant la perſécution que lui ſuſcita l'Impératrice Juſtine, Arienne, & mère de Valentinien le jeune. Le quatrième Concile de Carthage veut qu'on prive des diſtributions les Clercs qui manquent ſans raiſon aux Offices de la nuit. Saint Iſidore, dans ſon Livre des Offices Eccléſiaſtiques, appelle celui de la nuit *Vigiles & Nocturnes*, & celui du matin *Matines* ou *Laudes*.

On a toujours dit les Matines à minuit dans l'Égliſe Cathédrale de Paris. Cet ordre ayant été interrompu quelque temps durant les troubles des Anglois, il fut ordonné au Chapitre, par un Arrêt du Conſeil d'État & du Parlement, de reprendre au plutôt leur ancien uſage; ce qui ſe voit dans les Regiſtres du Chapitre de l'an 1359. La plûpart des Égliſes de Paris ſuivoient l'exemple de la Cathédrale. Edmond, Profeſſeur en l'Univerſité de Paris, & depuis Archevêque de Cantorbéri, aſſiſtoit régulièrement aux Matines qui ſe chantoient à minuit, dans l'Égliſe de Saint Merri, ainſi que le rapporte Vincent de Beauvais. Nangis nous apprend que Saint Louis alloit toutes les nuits aux Matines de la Sainte-Chapelle, qui ſe diſoient à minuit. Le Continuateur de Nangis dit que ce ne fut qu'après la bataille de Poitiers & la priſe du Roi Jean, que le Régent ordonna de ne point ſonner les cloches à Paris pendant la nuit, de peur de tumulte & de ſédition; & pour lors les Chanoines prirent delà occaſion de dire Matines dès le ſoir. Ce n'étoit pas ſeulement à Paris qu'on diſoit les Matines à minuit, mais dans pluſieurs autres endroits. A Rouen, ce ne fut que l'an 1324 que l'on fit un Statut, qui portoit que les Matines ne ſe diroient plus à minuit, à l'occaſion d'un Chanoine qui fut tué en y allant. Les Chanoines ſe firent diſpenſer par le Pape de les dire à cette heure.

A Florence, les Matines ſe commencent toujours la nuit, mais non pas toujours à la même heure. Aux plus grands jours de l'été, c'eſt à minuit; en Mai, à deux heures. A meſure que le ſoleil baiſſe, on les recule toujours. Dans les jours les plus courts de l'hiver, on ne les dit qu'à cinq heures.

On dit proverbialement d'une perſonne fort étourdie, qu'*elle eſt étourdie comme le premier coup de matines*.

On dit proverbialement & figurément, que *le retour vaut pis que matines*; pour dire, que la ſuite d'une mauvaiſe affaire eſt pire encore que le commencement. Et en

menaçant, on dit, *le retour vaudra bien matines.*

On dit aussi dans un sens contraire, *le retour vaut mieux que matines.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

MATINEUX, EUSE; adjectif. *Matutinus.* Qui est dans l'usage de se lever matin. *Un Ecrivain doit être matineux.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième du féminin très-brève.

MATINIER, IÈRE; adjectif. Qui appartient au matin. Il n'a d'usage qu'en cette phrase, *l'étoile matinière.*

MATIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR. Rendre de l'or ou de l'argent mat, les mettre en œuvre sans les polir ou les brunir.

MATISCO; ancienne ville des Gaules, au pays des Éduens. C'est la même que Mâcon.

MATITE; substantif féminin. Quelques Naturalistes ont ainsi appelé des pierres qui ont la forme du bout d'une mamelle.

MATOIR; substantif masculin & terme d'Orfèvres, de Graveurs, de Bijoutiers, &c. Espèce de ciselet dont ces Ouvriers se servent pour rendre mattes les parties de leurs ouvrages qu'ils veulent distinguer de celles qui sont polies & brunies.

MATOIS, OISE; adjectif du style familier. *Callidus.* Fin, rusé. *Il est plus matois que vous ne croyez.*

Il s'emploie aussi substantivement. *C'est une fine matoise.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

MATOISEMENT; vieux mot qui signifioit autrefois finement.

MATOISERIE; substantif féminin du style familier. Qualité du matois. *Il cache sa matoiserie.*

MATOISERIE, signifie aussi tromperie, fourberie. *Il ne faut pas être dupe de ses matoiseries.*

MATOU; substantif masculin. Chat qui n'a pas été coupé. *Un gros matou.* *Voyez* CHAT.

Les deux syllabes sont brèves au singulier, mais la seconde est longue au pluriel.

MATRALES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. *Matralia.* Fêtes qu'on célébroit à Rome le 11 Juin en l'honneur de la Déesse Matuta, que les Grecs nommoient *Ino.* Il n'y avoit que les Dames Romaines qui fussent admises aux cérémonies de la Fête, & qui pussent entrer dans le Temple; aucune Esclave n'y étoit admise, à l'exception d'une seule, qu'elles y faisoient entrer, & la renvoyoient ensuite après l'avoir légèrement souffletée, en mémoire de la jalousie que la Déesse Ino, femme d'Athamas, Roi de Thèbes, avoit justement conçue pour une de ses Esclaves, que son mari aimoit passionnément. Les Dames Romaines observoient encore une autre coutume fort singulière; elles ne faisoient des vœux à la Déesse que pour les enfans de leurs frères ou sœurs, & jamais pour les leurs, dans la crainte qu'ils n'éprouvassent un sort semblable à celui des enfans d'Ino; c'est pour cela qu'Ovide conseille aux femmes de ne point prier pour leurs enfans une Déesse qui avoit été trop malheureuse dans les siens propres: elles offroient à cette Déesse en sacrifice un gâteau de farine, de miel & d'huile cuits sous une cloche de terre.

MATRAS; substantif masculin. *Vitreus excipulus.* Espèce de vase de

verre à long cou, dont les Chimistes se servent dans leurs opérations. *Sceller un matras hermétiquement.*

Matras, s'est aussi dit d'une espèce de gros trait ou de dard sans pointe dont on se servoit autrefois à la guerre, & qui se décochoit avec une arbalête.

On disoit autrefois proverbialement & figurément, *il y va comme un matras désempenné*, en parlant d'un homme qui va à l'étourdie dans quelque affaire, & sans savoir ce qui lui est nécessaire pour y réussir.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

MATRICAIRE; substantif féminin. *Matricaria.* Plante qui croît en terre grasse dans les jardins & dans les terres fortes des champs. Sa racine est blanche & fibreuse: elle pousse plusieurs tiges à la hauteur de deux pieds, grosses, roides, canelées, remplies d'une moelle fongueuse. Ses feuilles sont nombreuses, d'un vert gai, d'une odeur forte, placées sans ordre & très-découpées. Ses fleurs naissent par bouquets aux sommités des branches, & sont radiées comme celles de la camomille: il succède à ces fleurs des semences oblongues, cannelées & sans aigrettes.

Toute cette plante a une odeur désagréable & vive: ses feuilles & ses sommités fleuries sont souvent d'usage.

La matricaire tient un rang distingué parmi les plantes hystériques. On la donne en poudre depuis un demi-scrupule jusqu'à deux, ou son suc exprimé & clarifié jusqu'à une once ou deux: sa décoction & son infusion à la dose de quatre onces. Elle fait couler les règles, les lochies, & elle chasse l'arrière-faix; elle appaise les suffocations utérines & calme les douleurs qui surviennent après l'accouchement.

La matricaire produit utilement tout ce que les carminatifs & les amers peuvent procurer; elle dissipe les vents, elle fortifie l'estomac, aide la digestion. Cette plante ou son suc exprimé chasse les vers de même que la centaurée & l'absynthe: on emploie utilement sa décoction dans les lavemens, surtout pour les maladies de la matrice.

On la prescrit extérieurement dans les fomentations avec la camomille ordinaire, ou avec la camomille romaine, bouillie dans de l'eau ou dans du vin, pour l'inflammation de la matrice & les douleurs qui viennent après l'accouchement dans les retardemens des lochies.

On garde dans les boutiques une eau distillée des fleurs de matricaire, qui possède quelques-unes des vertus de la plante, savoir, celles qui dépendent de son principe aromatique.

Les feuilles & les fleurs de matricaire entrent dans toutes les compositions officinales, hystériques, antispasmodiques & emménagogues, telles que le syrop d'armoise, les trochisques histériques, &c.

Cette plante est aussi un bon préservatif contre l'approche des abeilles & des cousins; car ces insectes n'en peuvent supporter l'odeur: ainsi les personnes pléthoriques, qui sont sujettes à la visite de ces importuns, feront très-bien de se munir d'un bouquet de cette plante lorsqu'elles se promeneront dans les jardins.

MATRICE; substantif féminin. *Uterus.* On donne ce nom à un viscère propre à la femme, lequel est situé entre la vessie & le rectum, & des-

tiné à renfermer le fœtus pendant la grossesse.

Ce viscère est triangulaire & a la figure d'une poire applatie. Sa partie la plus large, qu'on nomme le *fond*, est placée en haut & un peu en arrière; la plus étroite au contraire, est tournée en bas & en devant, & on l'appelle le *cou*, nom que les Anatomistes donnent encore au vagin. Ils ont aussi donné deux orifices à la matrice, un *externe*, qui n'est autre chose que l'entrée du vagin, placée à la partie inférieure de la vulve; celui qu'ils appellent *interne*, est l'entrée du cou de la matrice qui regarde le vagin, & s'ouvre dedans par une extrémité mousse, divisée par une fente transversale, qui lui a fait donner le nom de *museau de chien* ou de *tanche*. Il y a même eu des Anatomistes qui ont divisé cet orifice en interne & externe; l'interne regarde la cavité de la matrice, & l'externe le vagin. La grandeur de la matrice n'est pas toujours la même; elle varie suivant l'âge, le tempérament & l'état des femmes & des filles. Dans les filles adultes, elle a pour l'ordinaire trois travers de doigts de longueur, un d'épaisseur, deux de large à son fond & beaucoup moins à son cou. Elle est plus grosse dans les femmes qui ont accouché, & beaucoup plus petite dans les filles qui n'ont pas atteint l'âge de puberté; dans celles qui sont vieilles, & qui ont gardé une exacte continence, elle est aussi fort petite & comme retirée en elle-même. Elle est plus grosse au contraire, plus nourrie & moins sensible dans celles qui sont abondamment réglées, qui ont un commerce fréquent avec les hommes, ou qui ont fait sur elles des attouchemens honteux.

La matrice est creuse, & la forme de sa cavité répond à sa conformation extérieure. Elle est triangulaire : le sommet du triangle est tourné en bas, & se termine par une cavité qui perce le cou de ce viscère & s'ouvre dans le vagin. Cette ouverture est assez grande pour laisser passer un stilet d'une grosseur médiocre. Les deux autres angles que l'on voit au fond, l'un à droite, l'autre à gauche, sont aussi ouverts par un petit canal fort étroit, qui admet à peine une soie de porc. C'est l'orifice des trompes de *Falloppe*.

La cavité de la matrice est tapissée par une tunique molle & spongieuse, garnie d'un petit duvet très-fin, composé de petits tuyaux creux, qui sont comme autant de petits poils. On les apperçoit en soufflant dans une branche des artères ou des veines de la matrice. On trouve du sang dans ces petits tuyaux lorsque les femmes sont mortes pendant le temps de leurs règles. Cette membrane est assez égale au fond de la matrice, mais elle est fort ridée à son cou. On trouve une grande quantité de petites glandes qui fournissent un suc gluant, lequel bouche l'orifice interne de la matrice pendant la grossesse. Un Anatomiste, nommé *Naboth*, les a prises pour des œufs, ce qui les a fait appeler *œufs de Naboth*.

La substance propre de la matrice est composée d'un tissu spongieux, dont la nature a été peu développée. Il est serré, fort élastique, & cependant très-flexible & capable d'une grande extension; on y trouve une grande quantité de vaisseaux; sa couleur est d'un rouge clair. M. Petit, l'Anatomiste, prétend que les fibres qui composent ce tissu

font charnues, & fon fentiment paroît fondé. Dans les filles & les femmes, qui ne font ni enceintes ni accouchées, ce tiffu eft fort compacte, & acquiert de la molleffe dans l'état de groffeffe.

Les parois de la matrice augmentent-ils en épaiffeur à mefure que ce vifcère augmente en étendue pendant la groffeffe? Cette queftion fouvent propofée, eft encore indécife. Les fentimens des plus habiles Anatomiftes ont été partagés fur ce fujet : il paroît que l'infpection eft favorable à ceux qui font pour l'épaiffeur : ceux qui foutiennent l'aminciffement dans les derniers mois de la groffeffe, fe fondent fur la facilité de fentir l'enfant en appuyant la main fur le ventre de la femme, ou en touchant l'orifice interne de la matrice : la première de ces deux raifons prouve peu de chofe, & la feconde ne prouve rien; car ceux mêmes qui foutiennent que le corps de la matrice augmente en épaiffeur, conviennent que fon cou s'amincit jufqu'au temps de l'accouchement, ce qui fe fait par le développement fucceffif des rides qui font à cette partie. Ils fe fervent auffi, pour prouver l'aminciffement des parois de la matrice, de la rupture qui arrive quelquefois à ce vifcère dans les derniers temps de la groffeffe, par le trépignement de l'enfant, ou dans l'accouchement, par les doigts de la Sage-femme mal-adroite; mais on peut également en rapporter la caufe à la molleffe du tiffu fpongieux qui a été abreuvé des férofités pendant tout le temps de la groffeffe.

M. Ruyfch a donné la defcription d'un mufcle, qu'il dit être fitué au fond de la matrice, & fervir à la contraction de ce vifcère dans le temps de l'accouchement : les Anatomiftes qui l'ont fuivi n'ont pu l'obferver.

La matrice eft retenue en place par deux ligamens de chaque côté, que l'on divife en larges & en ronds. Les ligamens larges font produits par un prolongement du péritoine, qui forme une duplicature, dans laquelle s'étendent & fe ramifient un grand nombre de vaiffeaux de toute efpèce; ils s'attachent chacun de leur côté à la partie latérale de la matrice & à la partie fupérieure du vagin. On a auffi donné à ces ligamens le nom d'*aîles de chauve-fouris* : ils fervent d'appui aux ovaires & aux trompes de Falloppe.

Les ligamens ronds font alongés, grêles : ils s'attachent aux côtés du fond de la matrice, proche l'endroit où les trompes de Falloppe aboutiffent; de là ils defcendent obliquement de chaque côté, paffent par l'anneau des mufcles du bas-ventre, & vont s'épanouir en forme de patte d'oie auprès & un peu au-deffous du clitoris, aux grandes lèvres & aux parties voifines. M. Winflow donne à ces ligamens le nom de *cordons vafculaires*, parcequ'ils font compofés d'un amas confidérable de vaiffeaux.

M. Petit, l'Anatomifte, en a découvert deux autres, qu'il nomme *ligamens ronds poftérieurs*; ils font épais, & vont de la matrice au haut du facrum.

MATRICE, fe dit auffi des animaux. *La matrice d'une chienne, d'une louve, d'une cavale.*

MATRICE, fe dit auffi des endroits propres à la génération des pierres, des minéraux & des métaux.

Les *matrices métalliques* ou minières des métaux, font ordinaire-

ment des corps pierreux ou solides, & qui paroissent être le laboratoire souterrain où se combinent les métaux, tant purs que minéralisés. Hoffman prétend que ces matrices existoient avant la formation des métaux, qui s'y sont préparés & logés. Stalh doute de cette préexistence, parceque ces matrices, selon lui, sont trop compactes pour pouvoir être pénétrées par les exhalaisons ou vapeurs minérales qui doivent les féconder en les pénétrant. Peut-être étoient-elles plus poreuses & moins dures avant d'avoir été pénétrées par les vapeurs, & remplies de filtrations minérales. M. Bertrand dit que les matrices les plus ordinaires des métaux, sont des fossiles & des minéraux qui ont déjà des parties élémentaires des métaux: il y a, dit-il, des matrices générales comme il y en a de particulières.

Les générales sont les fentes & les filons qui croisent les couches de roche des montagnes.

Les salbandes ou lisières qui soutiennent les filons, doivent encore être envisagées comme autant de matrices. Là se déposent peu à peu les molécules métalliques qui circulent avec les vapeurs humides, ou qui s'élèvent par les exhalaisons souterraines. Les lisières les plus molles, comme le spath, dit toujours M. Bertrand, étant les plus pénétrables, deviennent aussi ordinairement les plus riches en métaux. Si les lisières sont dures, comme le quartz, la pierre de corne, les crystaux de montagne, alors les particules métalliques sont entraînées ailleurs, ou bien elles s'attachent à la surface des corps moins pénétrables. Peut-être y a-t-il de certaines terres ou pierres qui sont plus disposées à recevoir telle ou telle espèce de métal, ce qui produiroit alors des matrices particulières. Ces matrices sont souvent molles & peu compactes avant de recevoir les exhalaisons: elles se durcissent concurremment avec les particules métalliques. Ces matrices paroissent aux Minéralogistes, très-utiles pour la formation & la conservation des métaux, parcequ'elles les retiennent dans leur sein, & les préservent de l'action de l'air, de l'eau & de la chaleur; moyens suffisans pour décomposer, altérer & enlever la mine: enfin ces matrices servent souvent d'intermède pour la fonte & purification des métaux mêmes.

Matrices, se dit figurément en termes d'Imprimerie, des moules dans lesquels on fond les caractères.

Matrices, se dit aussi des carrés, des médailles ou monnoies gravées avec le poinçon, & des originaux ou étalons des poids & mesures.

Il n'y a en France qu'une *matrice*, appelée *la primitive*, pour chaque espèce de monnoie: c'est le Graveur général qui la conserve, & c'est de cette matrice qu'émanent les carrés que l'on envoie & dont on se sert dans toutes les monnoies du Royaume.

Matrice, s'emploie aussi adjectivement; & l'on appelle *Eglise matrice*, celle qui est comme la mère de quelques autres Églises.

On appelle aussi figurément *langue matrice*, celle qui n'est dérivée d'aucune autre, & dont quelques autres sont dérivées. *L'hébreu est une langue matrice.*

On appelle encore *couleurs matrices*, les couleurs simples qui servent à en composer d'autres.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

MATRICULAIRE; substantif masculin.

culin. *In catalogum relatus.* Celui dont le nom est dans la matricule. *Voyez* Matricule.

MATRICULE; substantif féminin. *Catalogus.* Le registre, la liste, le rôle où l'on écrit les noms des personnes qui entrent dans quelque société, dans quelque compagnie.

Il est fait mention dans l'Histoire Ecclésiastique de deux sortes de matricules; l'une contenoit le catalogue des Pauvres nourris aux dépens d'une Église; l'autre, celui des Clercs de cette Église, ou même de tout le Diocèse. Dans cette dernière matricule, étoient rangés par ordre & par classes, les noms des différens Ministres du Diocèse. Les Prêtres étoient au premier ordre, les Diacres au second, les Sous-Diacres au troisième, les Acolytes au quatrième, les Exorcistes au cinquième, les Lecteurs au sixième & les Portiers au septième; le catalogue par conséquent contenoit sept rangs ou divisions, sept classes ou ordres. Si une place venoit à vaquer, elle étoit aussi-tôt remplie par le Ministre qui suivoit immédiatement: ensorte qu'à chaque vacance il se faisoit un mouvement progressif dans tout l'ordre ou tableau: origine de l'expression, *promouvoir aux ordres,* pour dire classer quelqu'un dans un ordre plus élevé, le faire monter à la classe au-dessus. Il n'étoit point permis d'en passer aucune; un Sous-Diacre, par exemple, ne pouvoit s'élever à l'ordre des Prêtres sans passer par celui des Diacres.

Aujourd'hui le terme de *matricule* s'entend principalement du registre où l'on inscrit les Avocats à mesure qu'ils sont reçus. On appelle aussi *matricule*, l'extrait qui leur est délivré de ce registre, & qui fait mention de leur réception.

Il y avoit aussi autrefois des Procureurs matriculaires, c'est-à-dire, qui n'avoient qu'une simple matricule ou commission du Juge pour postuler; présentement ils sont érigés en titre d'office, dans toutes les Juridictions Royales.

Un Huissier se dit immatriculé dans une Juridiction, c'est-à-dire, reçu & inscrit sur la matricule du Siége.

Les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris tiennent aussi une espèce de matricule ou registre où ils écrivent les noms des Rentiers & nouveaux Propriétaires des Rentes, & pour cette inscription on leur paye un droit d'*immatricule.*

On appelle *matricule de l'Empire,* le registre sur lequel sont portés les noms des Princes & États de l'Empire, & ce que chacun d'eux est tenu de contribuer dans les charges publiques de l'Empire, & pour l'entretien de la Chambre Impériale ou du Tribunal souverain de l'Empire. Cette matricule est confiée aux soins de l'Électeur de Mayence, comme garde des archives de l'Empire. Il y a plusieurs matricules de l'Empire qui ont été faites en différens temps, mais celle qu'on regarde comme la moins imparfaite fut faite dans la Diète de Worms, en 1521.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

MATRICULIER. *Voyez* Matriculaire.

MATRIMONIAL, ALE; adjectif. *Conjugalis.* Terme de Palais. Qui appartient au mariage. Il ne se dit guère qu'en ces phrases, *questions matrimoniales, cause matrimoniale,*

pactions matrimoniales, conventions matrimoniales.

MATRONALES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. *Matronalia.* Fêtes que les gens mariés célébroient religieusement à Rome le premier jour de Mars; les femmes, en mémoire de ce qu'à pareil jour, les Sabines, qui avoient été enlevées par les Romains, firent la paix entre leurs maris & leurs pères; & les hommes, pour attirer la faveur des Dieux sur leur mariage.

Les femmes se rendoient le matin au temple de Junon, & lui présentoient des fleurs dont elles étoient elles-mêmes couronnées. De retour à la maison, elles y passoient le reste du jour extrêmement parées, & y recevoient les fécilitations & les présens que leurs amis & leurs maris leur offroient ou leur envoyoient, comme pour les remercier encore de cette heureuse médiation qu'elles avoient faite autrefois. Les hommes mariés ne manquoient pas dans la matinée du même jour de se rendre au temple de Janus, pour lui faire aussi leurs sacrifices & leurs adorations.

La solennité finissoit par de somptueux festins, que les maris donnoient à leurs épouses.

MATRONE; substantif féminin. *Matrona.* Terme de Pratique. Celle qui est reçue & approuvée pour accoucher les femmes. C'est ce qu'on appelle autrement *Sage-femme. On ordonne en justice qu'une femme ou fille sera vue & visitée par des matrones pour constater son état.*

On dit aussi, *matrone Romaine;* pour dire, une Dame Romaine; & il ne s'emploie guère qu'en parlant des anciennes Dames Romaines.

MATRONÉE, ou MATRONIQUE; substantif masculin. *Matroneum.* On appeloit ainsi autrefois un lieu destiné aux femmes dans les Églises, & séparé de celui des hommes.

MATSUMAY; ville maritime, capitale d'une principauté de même nom, dans la terre d'Yesso. Elle est tributaire du Japon.

MATSURI; substantif masculin & terme de Relation. C'est, chez les Japonois, le mélange & la combinaison des réjouissances & des cérémonies qui accompagnent une fête, telles que les danses, les processions, les spectacles, les foires & autres divertissemens. Comme les fêtes durent plusieurs jours, le Matsuri est particulièrement affecté au troisième jour, & destiné à célébrer la naissance du Dieu dont on fait la fête. C'est dans ce jour qu'on réunit tous les plaisirs que l'on a goûtés séparément pendant les autres jours. On choisit une grande place pour y représenter les jeux & les farces: au milieu, on dresse avec des roseaux une petite hute où l'on place la statue du Dieu dont on fait la fête. On la tourne du côté où se représentent les jeux; &, par une ouverture pratiquée à la cabane, elle peut jouir du spectacle qui se donne en son honneur. Devant cette espèce de temple, on a coutume de planter deux sapins. Autour de la place, il y a des loges & des bancs pour la commodité des Spectateurs. Le sujet des Pièces dramatiques que l'on représente dans ces occasions, est ordinairement quelque trait de l'histoire des Dieux, quelque exploit des Héros du pays, quelquefois même une aventure galante. Tout ce spectacle est mêlé de farces & de bouffonneries. Les Pantomimes font une partie considérable de ces jeux; & Kœmp-

ser assure que les Japonois réussissent assez bien dans cet art.

MATTE ; substantif féminin. Les François donnent ce nom au thé du Paraguai. *Voy.* Thé du Paraguai.

Matte, se dit en termes de Métallurgie, de la matière métallique impure qu'on obtient par la première fonte du minérai.

Comme la matte renferme avec le métal plusieurs substances étrangères qu'il est essentiel d'en dégager, on est obligé de la faire passer par plusieurs travaux subséquens. Ainsi lorsqu'on fait fondre une mine d'argent, après avoir commencé par la torréfier ou la griller, on est obligé de lui joindre ou du plomb ou de la mine de plomb, à moins que la mine que l'on traite ne fût déjà par elle-même unie avec de la mine de plomb. Pendant la fusion, ce plomb se charge de l'argent que la mine contenoit, & de plus il se charge encore des parties arsénicales, sulfureuses, ferrugineuses, cuivreuses, *&c.* s'il s'en est trouvé dans la mine; ce mélange de plomb, d'argent, de soufre, de fer, d'arsenic, *&c.* se nomme *matte* de plomb & d'argent.

Si l'on traite de la mine de cuivre, quoiqu'on l'ait préalablement torréfiée ou grillée, il est impossible qu'on en ait dégagé entièrement les parties ferrugineuses, sulfureuses & arsénicales dont elle étoit composée; la matière fondue qui résulte de cette première fonte, se nomme *matte crue* ou *pierre crue*, ou *première matte*.

Pour dégager la matte crue des parties étrangères qui s'y trouvent jointes, on la grille de nouveau en arrangeant ces mattes dans des huttes de maçonnerie, dont le sol est formé de pierres dures, sur lequel on pose horisontalement des morceaux de bois de chêne que l'on allume ; par-là le feu achève de dégager les parties étrangères & volatiles qui étoient restées unies avec le métal dans la matte. Quelquefois on est obligé de réitérer jusqu'à cinq ou six fois & même plus, ce grillage de la matte, suivant qu'elle est plus ou moins impure, avant de pouvoir la remettre au fourneau de fusion ; alors on obtient du cuivre noir avec une nouvelle matte que l'on nomme *matte seconde* ou *matte moyenne*, que l'on est obligé de faire griller un plus grand nombre de fois.

MATTEAU ; substantif masculin & terme de Commerce. Les Marchands de soie appellent *matteau de soie*, un assemblage de quatre, cinq, six ou huit écheveaux. On les tord & on les plie de façon qu'ils ne se dérangent point.

MATTÉES ; substantif féminin pluriel. *Mattea*. Terme d'Antiquité. C'étoit chez les Romains une sorte de mets composé de viandes hachées & assaisonnées d'épiceries.

MATTELINS ; substantif masculin pluriel. On donne ce nom dans le commerce à une espèce de laine qu'on tire du levant.

MATTES, (les) bourg de France en Saintonge, près de l'Océan, à deux lieues, sud-ouest, de Marennes.

MATTHIEU ; nom d'un Apôtre Évangéliste qui étoit fils d'Alphée, galiléen de naissance, juif de religion, & publicain de profession. Les autres Évangélistes l'appellent simplement *Levi*, qui étoit son nom hébreu. Pour lui il se nomme toujours *Matthieu*, qui étoit apparemment le nom qu'on lui donnoit dans sa profession de publicain ou de commis pour recevoir les impôts. Il décrit sans ménagement sa première

profession pour relever davantage la grace que Jésus-Christ lui avoit faite, en l'élevant à l'Apostolat. Sa demeure ordinaire étoit à Capharnaüm, & il avoit son bureau hors de la ville & sur la mer de Tibériade qui en est proche. C'est là où il étoit, lorsque Jésus l'appela à sa suite. Matthieu l'ayant ouï le suivit aussi-tôt sans perdre un moment, & sans se mettre en peine d'arranger ses affaires & de mettre ordre à ses comptes. Ayant conduit le Sauveur dans sa maison, il lui fit un grand festin, plusieurs Publicains se mirent aussi à table; les Pharisiens surpris de ce que Jésus-Christ mangeoit avec des gens de mauvaise vie, en témoignèrent leur étonnement. Le Seigneur les ayant entendus, leur dit que ce n'étoit pas les sains, mais les malades qui avoient besoin de médecin.

Voilà tout ce que l'Évangile dit de Saint Matthieu. Les sentimens sont fort partagés sur sa mort, & sur le lieu de sa prédication. Le plus commun parmi les anciens & les modernes, est qu'après avoir prêché pendant quelques années l'Évangile en Judée, il alla porter la parole de Dieu dans la Perse, ou chez les Parthes où il souffrit le martyre.

Saint Matthieu écrivit son Évangile en Judée, avant d'en partir pour aller prêcher dans la province qui lui avoit été assignée; les fidelles de la Palestine l'ayant prié de leur laisser par écrit ce qu'il leur avoit enseigné de vive voix. On ajoute que les Apôtres l'en sollicitèrent aussi, & qu'il l'écrivit vers l'an 41 de l'ère vulgaire, huit ans après la résurrection de Jésus-Christ, comme le marquent tous les anciens manuscrits grecs, quoique plusieurs écrivains, & entr'autres Saint Irenée, assurent que cet Évangile ne fut composé que pendant la prédication de Saint Pierre & de Saint Paul à Rome, ce qui revient à l'an 61 de l'ère commune.

L'opinion la plus générale est que cet ouvrage fut d'abord écrit en syriaque, c'est-à-dire, en hébreu de ce temps-là, mêlé de syriaque & de chaldéen pour le fonds de la langue, mais dont les caractères étoient hébreux; & il fut long-temps en usage parmi les Juifs convertis au christianisme. Mais les chrétiens n'ayant pas conservé ce dépôt avec assez de fidélité & ayant osé y faire quelques additions, d'ailleurs les Ébionites l'ayant notablement altéré, il fut abandonné par les Églises orthodoxes qui s'attachèrent à l'ancienne version grecque, faite sur l'hébreu ou syriaque peu de temps après Saint Matthieu. Du temps d'Origène, l'Évangile hébreu des chrétiens hébraïsans ne passoit déjà plus pour authentique, tant il avoit été altéré, cependant il demeura assez long-temps dans sa pureté entre les mains des Nazaréens, auxquels Saint Jérôme ne reproche point comme aux Ébionites de l'avoir corrompu. Au reste le vrai Évangile hébreu de Saint Matthieu ne subsiste plus, que l'on sache, en aucun endroit. Car ceux que Sébastien Munster & du Tillet ont fait imprimer sont modernes & traduits en hébreu sur le latin ou sur le grec. Quelques modernes comme Grotius, M. Huet & Mille dans ses prolégomenes, ont avancé que l'Évangile syriaque de Saint Matthieu, qui est imprimé à part & dans les polyglottes, étoit le texte original; mais ceux qui l'ont examiné avec plus de soin re-

marquent que cette traduction est faite sur le grec.

La version grecque de cet Évangile qui passe aujourd'hui pour l'original a été faite dès les temps apostoliques. Quant à la traduction latine on convient qu'elle est faite sur le grec, & n'est guère moins ancienne que la grecque même, mais l'auteur de l'une & de l'autre est inconnu.

Le but principal de Saint Matthieu dans son Évangile, a été selon Saint Augustin, de nous rapporter la race royale de Jésus-Christ, & de représenter la vie humaine qu'il a menée parmi les hommes. Saint Ambroise remarque qu'aucun Évangéliste n'est entré dans un plus grand détail des actions de Jésus Christ, que Saint Matthieu, & ne nous a donné des règles de vie & des instructions morales plus conformes à nos besoins & à l'intention de Jésus-Christ. Le vénérable Pierre de Damien, dit que Saint Matthieu tient parmi les autres Évangélistes le même rang que Moyse parmi les Écrivains de l'Ancien Testament; ayant été le premier écrivain de la loi nouvelle, comme Moyse l'est de l'ancienne. Lorsqu'il commença à écrire, la grande question parmi les Juifs étoit de savoir si Jésus-Christ étoit le Messie. Saint Matthieu s'applique à en donner des preuves. Il montre par ses miracles qu'il est le Christ; que Marie sa mère est vierge; que Jésus n'est point venu pour détruire la loi, mais pour l'accomplir & la perfectionner; que ses miracles ne sont point des opérations magiques, ni des effets de l'industrie humaine, mais des preuves incontestables de la puissance de Dieu & de la mission de Jésus-Christ.

En comparant Saint Matthieu avec les trois autres Évangélistes, on remarque une assez grande diversité dans l'arrangement des faits historiques de la vie de notre Sauveur, depuis le chapitre IV, 13, jusqu'au chapitre XIV, 13. Cette diversité embarrasse les chronologistes & les interprètes. Les uns ont prétendu que Saint Matthieu avoit suivi l'ordre des temps, & qu'il falloit s'en tenir à son récit. D'autres ont préféré les trois autres Évangélistes; & en effet il est plus naturel de s'en rapporter à trois témoins qu'à un seul, & surtout à Saint Marc qui a accoutumé de suivre dans tout le reste Saint Matthieu, l'ayant abandonné dans cela. Quelques-uns ont attribué ce dérangement dans Saint Matthieu au simple hasard. D'autres l'ont imputé à un dessein formé de cet Évangéliste. Quoi qu'il en soit, cela ne porte aucun préjudice à la vérité des faits, qui sont l'essentiel de l'Évangile; les auteurs sacrés ne s'étant jamais beaucoup mis en peine de suivre l'ordre des temps dans leurs récits.

MATTIAQUES; (les) anciens peuples de la Germanie qui habitoient sur le Rhin, dans le pays que les Ubiens avoient abandonné.

MATULI; substantif masculin. Mesure des liquides dont on se sert en quelques villes de Barbarie, & qui contient trente-deux rotolis.

MATURAQUE; substantif masculin. Poisson du Brésil dont parle Ray & Marc-Grave: son corps est oblong, presque de la longueur d'un demi-pied & de la largeur d'un doigt & demi. Il a la tête large & il est couvert d'une peau dure. La mâchoire inférieure est un peu plus longue que la supérieure, & elle est garnie de six dents très-pointues: les

yeux ont l'iris de couleur d'or & en dehors elle est brune : sa queue finit en ligne droite ; ses écailles sont grandes & rangées par ordre : le haut de sa tête, ainsi que le dos & les côtés, sont noirs comme toutes ses nâgeoires ; son ventre est blanc. C'est un poisson de lac & de marais d'un fort bon goût & qui n'entre point dans les rivières.

MATURATIF, IVE ; adjectif. Il se dit de remèdes propres à accélérer la formation de la matière purulente d'un abscès.

MATURATION ; substantif féminin. *Maturatio*. Terme d'Alchimie, qui désigne une opération par laquelle un métal acquiert une plus grande perfection.

Maturation, se dit aussi en termes de Chirurgie, de la formation de la matière purulente d'un abscès.

MÂTURE ; substantif féminin & terme de Marine. *Modus mati instruendi*. L'art de mâter les vaisseaux.

Le mât est destiné à porter la voile, & la voile à transmettre au vaisseau l'action du vent ; & comme on suppose qu'un navire en mouvement est enfin parvenu à une vîtesse uniforme, il faut que l'action du vent soit égale & directement opposée à l'action de la résistance de l'eau, parceque l'une de ces actions tend à accélérer le mouvement du vaisseau, & la seconde au contraire à le ralentir. Or, de là il s'ensuit que le mât doit être placé, s'il n'y en a qu'un, dans l'endroit où la direction du choc de l'eau coupe la quille ; s'il y a plusieurs mâts, on les mettra de part & d'autre du point où la quille est coupée par la direction du choc de l'eau, & l'on observera en même temps de disposer les voiles de manière qu'il y ait entre elles un parfait équilibre. Ceux qui désireront sur ce sujet un plus grand détail, peuvent consulter les pièces de MM. Bouguer & Camus sur la mâture des vaisseaux & le traité du Navire de M. Bouguer.

Mâture, se dit aussi de l'assemblage de tous les mâts d'un vaisseau. *La mâture de ce vaisseau est solide.*

Mâture, se dit encore de tous les bois propres à faire des mâts. *On fait venir de la mâture de Norwege.*

Les deux premières syllabes sont longues, & la troisième très-brève.

MATURIN ; *voyez* Mathurin.

MATURITÉ ; substantif féminin. *Maturitas*. L'état où sont les fruits quand ils sont mûrs.

Les pêches sont en maturité quand elles ont acquis leur grosseur, une couleur rouge d'un côté & jaune de l'autre : elles doivent, ainsi que la poire, obéir au pouce quand il les presse doucement du côté de la queue.

La figue doit se détacher de l'arbre sans résistance.

Il faut que la prune quitte sa queue & soit un peu ridée de ce côté là.

Aux poires & aux prunes, la queue se détache de l'arbre & leur reste pour ornement.

Aux melons, outre la couleur & le sentiment du pouce, il faut encore l'odorat & l'écorce bien brodée.

La couleur jaune des poires d'hiver est la vraie marque de leur maturité.

Les pommes de même, étant bien jaunes & un peu ridées, dénotent qu'elles sont mûres.

Les apis changent leur verd, les calvilles deviennent plus légères & leurs pepins sonnent quand on les secoue : celles qui ne paroissent point telles, ainsi que les épines d'hiver & la louise-bonne, font connoî-

tre leur maturité par leurs rides.

Les abricots l'annoncent pas leur couleur dorée, ceux qui sont à plein-vent prennent plus de couleur & de goût; mais étant en espaliers, ils deviennent & plus gros & plus beaux.

Les oranges sont ordinairement seize mois à mûrir, le beau doré de leur couleur invite à les cueillir.

MATURITÉ, se dit aussi par analogie en termes de Médecine, en parlant de quelque chose qui arrive à son juste degré de perfection. C'est ainsi que dans les maladies, on dit que la matière morbifique est parvenue à sa maturité, ce qui veut dire que la matière est au degré d'atténuation & de perfection pour en faciliter la crise ou l'expulsion.

C'est de cette maturité dont il est parlé dans l'aphorisme d'Hippocrate, où il est dit qu'il faut évacuer les matières cuites & non celles qui sont crues.

On doit attendre cette maturité ou la procurer avant d'employer les remèdes évacuans de l'humeur morbifique.

On dit figurément d'une affaire, qu'*elle est en sa maturité;* pour dire, qu'elle est en état d'être conclue, achevée.

On dit aussi figurément, *la maturité de l'âge;* pour dire, l'état de consistance & de force où sont communément les hommes à un certain âge.

On dit aussi *maturité d'esprit*, pour signifier l'état d'un esprit mûr, formé, solide, *&c.*

On dit figurément, *avec maturité;* pour dire, avec circonspection & jugement. *La chose exige qu'on procède avec maturité.*

MATUTA; terme de Mythologie & nom propre d'une divinité, la même que Leucothoé ou Ino. *Voyez* INO & MATRALES.

MATUTINAL, ALE; adjectif & terme de Bréviaire. Qui appartient à Matines, à l'Office de la nuit appelé *Matines.*

MATZOU; divinité chinoise. C'étoit suivant quelques auteurs, une magicienne; selon d'autres, une fille dévote, nommée *Néoma*, célèbre par sa vertu, & qui même avoit fait vœu de virginité. Les Chinois l'ont mise au rang de leurs divinités sous le nom de *Matzou.* Ils représentent ordinairement à ses côtés deux autres filles dévotes qui soutiennent sur sa tête une espèce de dais.

MAUBEUGE; ville forte de France, dans le Haynault, sur la Sambre, à sept lieues, est-sud-est, de Valenciennes, sous le 21e degré, 35 minutes, 20 secondes de longitude, & le 50e, 14 minutes, 8 secondes de latitude. Elle fut cédée à Louis XIV en 1678 par le traité de Nimègue.

Il y a dans cette ville un illustre Chapitre de filles nobles, lesquelles pour y être admises doivent prouver trente-deux quartiers de noblesse paternelle & maternelle. L'Abbesse de ce Chapitre a pour conseil quatre aînées ou anciennes. Les prébendes valent chacune environ 1000 livres & sont conférées par le Roi.

MAUBILLE; (la) grande rivière de l'Amérique septentrionale dans la Louisiane. Elle a sa source dans les montagnes qui bornent le pays des Illinois, & son embouchure dans le golfe du Méxique après un cours de plus de 200 lieues.

MAUBOUGE; substantif masculin. Droit d'entrée qui se lève en Normandie & en d'autres lieux sur les boissons qui entrent & qui sont brassées dans les villes & lieux où il y a foire ou marchés. Les boissons su-

jettes au droit de maubouge, sont la bierre, le cidre & le poiré.

MAUBOUGE, est aussi le nom d'un droit qui en quelques lieux est dû sur tous les animaux qui ont l'ongle ou corne des pieds fendu, comme les bœufs, vaches, moutons, *&c.* on l'appelle à Paris *droit de pied fourché.*

MAUBOURGUET; petite ville de France en Gascogne, sur l'Adour, à cinq lieues, sud-ouest, de Mirande.

MAUBUISSON; célèbre Abbaye de filles de l'Ordre de Cîteaux, dans l'Ile de France, à un quart de lieue, est-nord-est, de Pontoise. Elle reconnoît pour fondatrice Blanche de Castille, mère de Saint Louis.

MAUCLERC; vieux mot qui signifioit autrefois ignorant.

MAUDIRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison. *Malè precari.* Faire des imprécations contre quelqu'un. *Maudire les scélérats. Il maudit ceux qui l'ont trompé.*

MAUDIRE, se dit aussi des choses. *Maudire l'instant où il vit le jour.*

Quand on dit que *Dieu maudit*, ce mot signifie réprouver, abandonner. *Dieu maudit les méchans.*

La première syllabe est moyenne, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Conjugaison du verbe MAUDIRE.

INDICATIF. *Présent.* Le singulier se conjuge comme celui du verbe *dire.*

Pluriel. Nous maudissons, vous maudissez, ils maudissent.

Les deux premières personnes ont la première syllabe moyenne, la seconde brève, & la troisième longue. La troisième personne a sa première syllabe moyenne, la seconde brève, & la troisième très-brève.

Imparfait. Singulier. Je maudissois, tu maudissois, il maudissoit.

Pluriel. Nous maudissions, vous maudissiez, ils maudissoient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe moyenne, la seconde brève, & la troisième longue, excepté la troisième personne du singulier, qui a la dernière syllabe moyenne.

IMPÉRATIF. *Singulier.* Qu'il maudisse.

Pluriel. Maudissons, maudissez, qu'ils maudissent.

SUBJONCTIF. *Présent singulier.* Que je maudisse, que tu maudisses, qu'il maudisse.

Pluriel. Que nous maudissions, que vous maudissiez, qu'ils maudissent.

PARTICIPE ACTIF & GÉRONDIF. Maudissant.

La première syllabe est moyenne, la seconde brève & la troisième longue.

Dans tout le reste ce verbe se conjugue comme *dire.*

MAUDISSON; substantif masculin du style familier. Malédiction. *Il fit cent maudissons.*

MAUDIT, ITE; participe passif. *Voyez* MAUDIRE.

MAUDIT, signifie quelquefois très-mauvais. *Il fait un maudit métier. Nous eûmes un temps maudit pendant tout le jour.*

Il s'emploie aussi quelquefois substantivement, comme en cette phrase de l'Écriture, *allez maudits au feu éternel.*

MAUGÈRE; sustantif féminin, & terme de Marine. On appelle ainsi des bourses de cuir ou de grosse toile, goudronnées, longues d'environ un pied, ressemblant à des manches ouvertes par les deux bouts, qu'on met à chaque dalot, pour servir à l'écoulement des eaux qui sont sur les tillacs, sans que l'eau de la mer

mer puisse entrer dans le vaisseau, parceque les vagues applatissent les maugères contre le bordage.

MAUGRÉ; vieux mot qui signifioit autrefois malgré.

MAUGRÉER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme populaire, qui signifie détester, jurer. *Il n'a fait que jurer & maugréer pendant toute la matinée.*

MAUGUIO; bourg de France en Landoc, à deux lieues, est-nord-est, de Montpellier.

MAULE; bourg de France, dans le Mantois, à deux lieues & demi, sud-sud-ouest, de Meulan.

MAULÉON; il y a en France deux villes de ce nom: l'une chef-lieu du pays de Soule en Gascogne, est située à huit lieues, ouest-sud-ouest, de Pau: l'autre est dans le Poitou & se nomme aujourd'hui Châtillon-le-Château. *Voyez* ce mot, & ajoutez qu'il y a une Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint-Augustin, laquelle est en commende & vaut au titulaire 4500 livres de rente.

MAULEVRIER; petite ville de France en Anjou, à trois lieues, nord, de Châtillon.

MAULI; rivière d'Italie, en Sicile, dans la vallée de Noto. Elle a sa source au midi de Monte-Rosso, & son embouchure dans la mer, au port de Mazzarelli. C'est l'Hirminius des anciens.

MAUMONT; bourg de France, dans le Limousin, à cinq lieues, est-nord-est, de Tulles.

MAUNE; substantif masculin. Poids dont on se sert dans les États du grand Mogol, & qui pèse 50 livres, six gros poids de marc.

MAUPERTUIS, (Pierre-Louis Moreau de) né à Saint-Malo en 1698, d'une famille noble, montra dès sa jeunesse beaucoup de penchant pour les Mathématiques & pour la guerre. Il entra dans les Mousquetaires en 1718, & donna à l'étude le loisir que lui laissoit le service. Après avoir passé deux années dans ce corps, il obtint une compagnie de cavalerie dans le Régiment de la Roche-Guyon, mais il ne la garda pas longtemps. Son goût pour les mathématiques l'engagea à quitter la profession des armes pour se livrer entièrement aux sciences exactes. Il remit sa compagnie & obtint une place à l'Académie des Sciences en 1723. Quatre ou cinq ans après, le desir de s'instruire le conduisit à Londres, où la Société royale lui ouvrit ses portes. De retour en France, il passa à Bâle pour converser avec les frères Bernouilli, l'ornement de la Suisse. Des connoissances nouvelles, & l'amitié de ces deux célèbres Mathématiciens, furent le fruit de ce voyage. Sa réputation & ses talens le firent choisir en 1736 pour être à la tête des Académiciens que le Roi envoya dans le nord pour déterminer la figure de la terre. Il fut le chef & l'auteur de cette entreprise, exécutée en un an avec toute la diligence & tout le succès qu'on pouvoit espérer de ces nouveaux Argonautes. Le Prince Royal de Prusse devenu Roi & grand Roi, l'appela auprès de lui pour lui confier la présidence & la direction de l'Académie de Berlin. Ce Monarque étoit alors en guerre avec l'Empereur; M. de Maupertuis en voulut partager les périls; il s'exposa courageusement; fut fait prisonnier & conduit à Vienne. Sa prison ne fut ni dure ni longue. L'Empereur & l'Impératrice Reine lui permirent de partir pour Berlin, après l'avoir

comblé de marques de bonté & d'estime.

En 1756, des maux de poitrine ayant engagé ce savant à retourner en France, il y resta jusqu'au mois de Mai de 1758, qu'il se rendit à Bâle auprès de MM. Bernoulli, & il y mourut le 27 Juillet 1759 à l'âge de 62 ans.

Les principaux ouvrages de M. de Maupertuis, sont: 1°. *La figure de la terre déterminée.* 2°. *La mesure d'un degré du méridien.* 3°. *Discours sur la figure des astres.* 4°. *Élémens de Géographie.* 5°. *Astronomie nautique.* 6°. *Élémens d'Astronomie.* 7°. *Dissertation physique à l'occasion d'un Nègre blanc.* 8°. *Vénus physique.* 9°. *Essai de Cosmographie.* 1°. *Réflexions sur l'origine des langues.*

MAUPITEUX, EUSE; adjectif. Vieux mot qui signifioit anciennement cruel, impitoyable, & qui depuis s'est dit en cette phrase, *faire le maupiteux;* pour dire, faire le misérable, se plaindre, se lamenter, sans en avoir autant de sujet qu'on veut le faire paroître.

MAUR; (Congrégation de Saint-) réforme de Bénédictins établie en 1621, & approuvée la même année par le Pape Grégoire XV, à l'instance de Louis XIII. Saint Maur, Abbé de Glanfeuil en Anjou, au commencement du septième siècle & Religieux de l'Ordre de Saint-Colomban, a donné son nom à cette congrégation. Le corps de ce Saint est conservé dans une châsse à l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris.

La Congrégation est partagée en six provinces appelées France, Normandie, Bourgogne, Bretagne, Chezal-Benoît, Toulouse. Ces provinces contiennent 192 Maisons, dont six Abbayes que les Bénédictins possédoient en règle & que le Roi donne présentement en commende. Ces Abbayes sont Chezal-Benoît, autrefois chef d'une Congrégation, Saint-Sulpice de Bourges, Saint-Vincent du Mans, Saint-Martin de Séez, Saint-Allire de Clermont, Saint-Augustin de Limoges. Il faut compter de plus 149 Abbayes en commende, 34 Prieurés conventuels & trois autres Maisons. A l'exemple des anciennes académies ouvertes autrefois dans les Monastères, la Congrégation a neuf Colléges, qui sont Pont-le-Roy, Tyron, diocèse de Chartres; Saint-Germer, diocèse de Beauvais; Beaumont en Auge, Saint-Valery, diocèse d'Amiens; Ambournay, diocèse de Lyon; Férière, diocèse de Sens; Soreze, diocèse de Lavaur, & Saintes. Ses principaux Officiers sont un Supérieur général & deux assistans qui résident à l'Abbaye de Saint-Germain de Paris. Chacune des six provinces a son visiteur. Tous les Supérieurs généraux & particuliers sont triennaux. Le Général peut être continué pendant toute sa vie: les assistans, les Abbés & les Prieurs peuvent l'être pendant six ans; mais les Visiteurs ne peuvent l'être que trois ans dans la même province. Le Chapitre général se tient tous les trois ans à l'Abbaye de Marmoutier près de Tours.

Pour favoriser la réforme de Saint-Maur, une Bulle d'Urbain VIII confirmée par Lettres-patentes de Louis XIII, & enregistrée dans les Cours souveraines, avoit défendu aux Religieux pourvus de Bénéfices dépendans de Monastères de leur Congrégation, ou de celle de Cluni, de les résigner en faveur, de les permuter & même de s'en démettre purement & simplement, sans le consentement des Supérieurs. La

même Bulle porte que ces Religieux n'auront pas l'administration des fruits des Bénéfices dont ils seront titulaires, mais que la disposition en demeurera aux Supérieurs réguliers, pour les employer à l'usage des Monastères.

La Congrégation à la faveur de ces privilèges prenoit toutes sortes de précautions pour retenir dans son sein un grand nombre de Bénéfices; ce qui faisoit tort aux collateurs ordinaires, aux indultaires & aux gradués. C'est pourquoi le Roi en interprétant les Lettres-patentes de Louis XIII, & trouvant d'ailleurs la Congrégation de Saint-Maur bien établie & bien dotée, a permis par son Édit du mois de Novembre 1719, aux Religieux de cette Congrégation de disposer de leurs Bénéfices suivant le droit commun; mais il ne leur a pas rendu la disposition des fruits des Bénéfices dont ils sont titulaires.

MAURES; (les) peuples d'Afrique, qui selon les temps ont occupé une étendue de pays plus ou moins considérable. Sous les Romains on appeloit *Maures* les habitans des Trois Mauritanies. Ces peuples abandonnèrent à ces Maîtres du monde, toutes les côtes de leur pays, & leur payèrent des tributs, pour posséder en paix leurs campagnes. Ils en agirent de même avec les Vandales qui inondèrent l'Afrique, & se cantonnèrent dans l'intérieur du pays vers les montagnes; mais ils goûtèrent le Christianisme que les Vandales avoient répandu dans leurs climats. Avec le temps, les Califes de Bagdat ayant fait de grandes conquêtes le long de la Méditerranée en Afrique, les Sarrasins s'y étendirent, y portèrent le Musulmanisme.

Les Maures étant ainsi devenus Mahométans, à l'exemple des Sarrasins leurs maîtres, seroient vraisemblablement demeurés en Afrique, si le Comte Julien ne les eût point appelés en Espagne. Dès qu'ils en eurent connu l'heureux climat, ils s'y fixèrent, s'y multiplièrent, le remplirent de leurs compatriotes; & leur Général n'agissant pas long-temps au nom du Calife, se fit souverain lui-même. On sait comme les Rois d'Espagne ont repris peu à peu sur les Maures, les Royaumes qu'ils avoient fondés très-promptement. Ces Africains chassés d'Espagne, retournèrent en Afrique, & continuèrent d'y exercer le Mahométisme.

Il faut aujourd'hui distinguer les pays des Maures où ils dominent, de ceux où ils jouissent seulement d'une liberté qui n'est guère différente de la servitude. Les Maures, par exemple, sont les maîtres aux Royanmes de Maroc & de Fez, qui répondent à la Mauritanie Tingitane des anciens; mais il n'en est pas de même à Alger, la Milice composée de Turcs & de Renégats, y a la souveraine puissance. *Voyez* MAURITANIE.

On dit proverbialement, *traiter quelqu'un de Turc à Maure;* pour dire, le traiter avec toute sorte de dureté & sans aucun égard. *Il en usa avec lui de Turc à Maure.*

On dit aussi proverbialement en parlant de quelqu'un à qui l'on a voulu inutilement faire entendre raison, ou que l'on a voulu persuader sans y pouvoir réussir, qu'*à laver la tête d'un Maure on y perd sa lessive.*

On dit, *un cheval cap de Maure, ou cavessé de Maure*; pour dire, un cheval d'un poil rouan dont la

né en lui avec celui de la guerre. La langue Françoise fut la seule étrangère qu'il voulût apprendre dans son enfance. Le Duc d'Orléans instruit de son mérite, le fixa en France par un brevet de Maréchal de Camp. Le Comte de Saxe employa tout le temps que dura la paix à étudier les Mathématiques, le Génie, les Fortifications, les Méchaniques, Sciences pour lesquelles il avoit un talent décidé. Le délassement de tant d'études pénibles & de recherches profondes étoit un amusement guerrier. L'art d'exercer les troupes, cet art qui ne fait qu'une même machine des différens ressorts qui composent une armée, & qui a si souvent décidé de la perte & du gain des batailles, avoit fixé l'attention du Comte de Saxe presqu'au sortir de l'enfance. Dès l'âge de seize ans, il avoit inventé un nouvel exercice, & l'avoit fait exécuter en Saxe avec le plus grand succès. En 1722, ayant obtenu un Régiment en France, il le forma & l'exerça lui-même suivant sa nouvelle méthode, & le Chevalier Follard, juste appréciateur des talens militaires, présagea dès lors qu'il seroit un grand homme. Tandis que la France formoit ce héros, elle fut menacée de le perdre. Les États de Courlande le choisirent pour souverain de leur pays en 1726. La Pologne & la Russie s'arment contre lui. La Czarine voulut faire tomber ce Duché sur la tête de Menzicoff, cet heureux aventurier, qui de garçon pâtissier, étoit devenu Général & Prince. Ce rival du Comte de Saxe, envoya à Mittaw huit cens Russes qui investirent le palais du Comte, & l'y assiégèrent. Le Comte qui n'avoit que soixante hommes, s'y défendit avec le plus grand courage. Le siége fut levé, & les Russes obligés de se retirer. La Pologne armoit de son côté. Maurice retiré avec ses troupes dans l'île d'Usmaiz, parle à ses peuples en souverain, & s'apprête à les défendre en héros. Les Russes veulent le forcer dans cette retraite où il n'avoit que trois cens soldats. Le Général ennemi, qui en avoit quatre mille, joignant la perfidie à la force, tente de le surprendre dans une entrevue. Le Comte instruit de ce complot, le fit rougir de sa lâcheté, & rompit la conférence. Cependant comme il n'avoit pas assez de forces pour se défendre contre la Russie & la Pologne, il fut forcé de se retirer en 1729, en attendant une circonstance favorable. On prétend que la Duchesse de Courlande douairière, *Anne Iwanowna*, seconde fille du Czar-Iwan-Alexiowitz, frère du Czar Pierre le Grand, qui l'avoit soutenu d'abord dans l'espérance de l'épouser, l'abandonna ensuite, désespérant de pouvoir fixer son inconstance. Cette inconstance lui fit perdre, non-seulement la Courlande, mais encore le trône de Moscovie, sur lequel cette Princesse monta depuis. Une anecdote qu'on ne doit point oublier, c'est que le Comte de Saxe ayant écrit de Courlande en France pour avoir un secours d'hommes & d'argent, Mademoiselle le Couvreur, fameuse Actrice, mit ses bijoux & sa vaisselle en gage pour secourir son Amant, & lui envoya une somme de 40000 liv. Le Comte déchargé du fardeau de gouverner les hommes, se retira de nouveau en France, & entièrement livré aux Mathématiques, il y composa en treize nuits & pendant les accès d'une

tête & les extrémités sont noires.

On appelle *gris de Maure*, une couleur grise tirant sur le noir.

MAURESQUE; adjectif. Qui a rapport aux coutumes des Maures. *Une fête Mauresque. Les galanteries Mauresques.*

Il s'emploie d'ordinaire substantivement, & alors il se dit d'une espèce de danse à la manière des Maures. *La Mauresque ressemble à la sarabande Espagnole.*

MAURESQUE, se dit aussi d'une sorte de peinture faite de caprice, qui représente ordinairement des branchages, des feuillages qui n'ont rien de naturel. Les Turcs n'ont que des Mauresques & des Arabesques dans leurs peintures, parcequ'ils n'y souffrent point de figures.

MAURIAC; ville de France en Auvergne, près de la Dordogne, à six lieues, nord, d'Aurillac. C'est le siége d'une Élection. Il s'y fait un commerce considérable de chevaux.

MAURICE, Comte de Saxe, naquit en 1690, de Frédéric Auguste II, Électeur de Saxe, Roi de Pologne, & de la Comtesse de Konismarck Suédoise, aussi célèbre par son esprit que par sa beauté. Il fut élevé avec le Prince Électoral, depuis Fréderic Auguste III, Roi de Pologne. Son enfance annonça un guerrier. Sans goût pour l'étude, on ne parvint à l'y faire appliquer qu'en lui promettant de le laisser monter à cheval ou faire des armes. Il servit d'abord en Flandre dans l'armée des Alliés, commandée par le Prince Eugène, & par Marlborough. Il fut témoin de la prise de Lille en 1709, se signala au siége de Tournay, à celui de Mons, à la bataille de Malplaquet, & dit le soir de ce jour mémorable, qu'il *étoit content de sa journée.* La campagne de 1710 acquit à ce héros enfant, un nouveau surcroît de gloire. Le Prince Eugène & le Duc Marlborough firent publiquement son éloge. Le Roi de Pologne assiégea l'année d'après Stralsund, la plus forte place de la Poméranie. Le jeune Comte servit à ce siége, & y montra la plus grande intrépidité. Il passa la rivière à la nage, à la vue des ennemis & le pistolet à la main. Sa valeur n'éclata pas moins à la sanglante journée de Guedelbusck, où il eut un cheval tué sous lui, après avoir ramené trois fois à la charge un Régiment de Cavalerie qu'il commandoit alors. A la fin de cette campagne, la Comtesse de Konismarck le maria avec la Comtesse de Lobin, également riche & aimable, mais cette union ne dura pas. Le Comte fit dissoudre son mariage en 1721, & se repentit plusieurs fois de cette démarche. Son épouse ne l'avoit quitté qu'avec beaucoup de regret, mais ses regrets ne l'empêchèrent pas de se remarier peu de temps après. Le Comte de Saxe s'étoit rendu en Hongrie en 1717. L'Empereur y avoit alors une armée de 150000 hommes sous les ordres du Prince Eugène, la terreur des Ottomans. Le héros Saxon se trouva au siége de Belgrade & à une victoire qu'Eugène remporta sur les Turcs. De retour en Pologne en 1718, le Roi le décora de l'Ordre de l'Aigle Blanc. L'Europe pacifiée par les traités d'Utrecht & de Passarowitz, n'offrant au héros Saxon aucune occasion de se signaler, il se détermina en 1720 à passer en France pour y jouir des douceurs de la société. Il avoit eu de tout temps beaucoup d'inclination pour les François, & ce goût sembloit être

né en lui avec celui de la guerre. La langue Françoise fut la seule étrangère qu'il voulût apprendre dans son enfance. Le Duc d'Orléans instruit de son mérite, le fixa en France par un brevet de Maréchal de Camp. Le Comte de Saxe employa tout le temps que dura la paix à étudier les Mathématiques, le Génie, les Fortifications, les Méchaniques, Sciences pour lesquelles il avoit un talent décidé. Le délassement de tant d'études pénibles & de recherches profondes étoit un amusement guerrier. L'art d'exercer les troupes, cet art qui ne fait qu'une même machine des différens ressorts qui composent une armée, & qui a si souvent décidé de la perte & du gain des batailles, avoit fixé l'attention du Comte de Saxe presqu'au sortir de l'enfance. Dès l'âge de seize ans, il avoit inventé un nouvel exercice, & l'avoit fait exécuter en Saxe avec le plus grand succès. En 1722, ayant obtenu un Régiment en France, il le forma & l'exerça lui-même suivant sa nouvelle méthode, & le Chevalier Follard, juste appréciateur des talens militaires, présagea dès lors qu'il seroit un grand homme. Tandis que la France formoit ce héros, elle fut menacée de le perdre. Les États de Courlande le choisirent pour souverain de leur pays en 1726. La Pologne & la Russie s'arment contre lui. La Czarine voulut faire tomber ce Duché sur la tête de Menzicoff, cet heureux aventurier, qui de garçon pâtissier, étoit devenu Général & Prince. Ce rival du Comte de Saxe, envoya à Mittaw huit cens Russes qui investirent le palais du Comte, & l'y assiégèrent. Le Comte qui n'avoit que soixante hommes, s'y défendit avec le plus grand courage. Le siége fut levé, & les Russes obligés de se retirer. La Pologne armoit de son côté. Maurice retiré avec ses troupes dans l'île d'Usmaiz, parle à ses peuples en souverain, & s'apprête à les défendre en héros. Les Russes veulent le forcer dans cette retraite où il n'avoit que trois cens soldats. Le Général ennemi, qui en avoit quatre mille, joignant la perfidie à la force, tente de le surprendre dans une entrevue. Le Comte instruit de ce complot, le fit rougir de sa lâcheté, & rompit la conférence. Cependant comme il n'avoit pas assez de forces pour se défendre contre la Russie & la Pologne, il fut forcé de se retirer en 1729, en attendant une circonstance favorable. On prétend que la Duchesse de Courlande douairière, *Anne Iwanowna*, seconde fille du Czar-Iwan-Alexiowitz, frère du Czar Pierre le Grand, qui l'avoit soutenu d'abord dans l'espérance de l'épouser, l'abandonna ensuite, désespérant de pouvoir fixer son inconstance. Cette inconstance lui fit perdre, non-seulement la Courlande, mais encore le trône de Moscovie, sur lequel cette Princesse monta depuis. Une anecdote qu'on ne doit point oublier, c'est que le Comte de Saxe ayant écrit de Courlande en France pour avoir un secours d'hommes & d'argent, Mademoiselle le Couvreur, fameuse Actrice, mit ses bijoux & sa vaisselle en gage pour secourir son Amant, & lui envoya une somme de 40000 liv. Le Comte déchargé du fardeau de gouverner les hommes, se retira de nouveau en France, & entièrement livré aux Mathématiques, il y composa en treize nuits & pendant les accès d'une

fièvre, ses *rêveries ;* ouvrage digne de César & de Condé, écrit d'un style peu correct, mais mâle & rapide, plein de vues profondes & de nouveautés hardies, & également instructif pour le Général comme pour le Soldat. La mort du Roi de Pologne son père, alluma le flambeau de la guerre en Europe. L'Électeur de Saxe offrit au Comte son frère le commandement général de toutes ses troupes. Celui-ci aima mieux servir en France en qualité de Maréchal de Camp, & se rendit sur le Rhin à l'armée du Maréchal de Berwick. Ce Général, sur le point d'attaquer les ennemis à Ettinghen, voit arriver le Comte de Saxe dans son camp. *Comte*, lui dit-il aussi-tôt, *j'allois faire venir trois mille hommes*, *mais vous me valez seul ce renfort.* Ce fut dans cette journée qu'il pénétra, à la tête d'un détachement de Grenadiers, dans les lignes des ennemis, en fit un grand carnage, & décida la victoire par sa bravoure. Non moins intrépide au siége de Philisbourg, il fut chargé d'un grand nombre d'attaques qu'il exécuta avec autant de succès que de valeur. Le grade de Lieutenant Général fut, en 1734, la récompense de ses services. La mort de Charles VI replongea l'Europe dans des dissentions que la paix de 1736 avoit éteintes. Prague fut assiégée à la fin de Novembre en 1741, & ce même mois le Comte de Saxe l'emporta par escalade. La conquête d'Egra suivit celle de Prague ; elle fut prise après quelques jours de tranchée ouverte. La prise de cette ville fit beaucoup de bruit dans l'Europe, & causa la plus grande joie à l'Empereur Charles VII, qui écrivit de sa propre main au Vainqueur pour l'en féliciter. Il ramena ensuite l'armée du Maréchal de Broglio sur le Rhin, y établit différens postes, & s'empara des lignes de Lauterbourg. Devenu Maréchal de France en 1744, il commanda en chef un corps d'armée en Flandre. Cette campagne, le chef-d'œuvre de l'Art Militaire, fit placer le Maréchal de Saxe à côté de Turenne. Il observa si exactement les ennemis supérieurs en nombre, qu'il les réduisit à demeurer dans l'inaction. L'année 1745 fut encore plus glorieuse. Il se conclut en Janvier un traité d'union à Varsovie, entre la Reine de Hongrie, le Roi d'Angleterre & la Hollande. L'Ambassadeur des États Généraux ayant rencontré le Maréchal de Saxe dans la galerie de Versailles, lui demanda ce qu'il pensoit de ce traité : *je pense*, répondit ce Général, *que si le Roi mon Maître veut me donner carte blanche*, *j'irai lire à la Haye l'original du traité avant la fin de l'année.* Cette réponse n'étoit point une rodomontade : le Maréchal de Saxe étoit capable de l'effectuer. Il alla prendre, quoique très-malade, le commandement de l'Armée Françoise dans les Pays-Bas. Quelqu'un le voyant dans cet état de foiblesse avant son départ de Paris, lui demanda comment il pouvoit se charger d'une si grande entreprise. *Il ne s'agit pas de vivre*, répondit-il, *mais de partir*. Peu de temps après l'ouverture de la campagne, se livre la bataille de Fontenoi. Le Général étoit presque mourant, il se fit traîner dans une voiture d'osier pour visiter tous les postes. Pendant l'action il monta à cheval, mais son extrême foiblesse faisoit craindre qu'il n'expirât à tout moment. C'est ce qui fit dire au Roi de Prusse

dans une lettre qu'il lui écrivit long-temps après : « Agitant il y a quel- » que temps la question, quelle » étoit la bataille de ce siècle qui » avoit fait le plus d'honneur au Gé- » néral, tout le monde tomba d'ac- » cord que c'étoit, sans contredit, » celle dont le Général étoit à la » mort, lorsqu'elle se donna. » La victoire de Fontenoi, dûe principalement à sa vigilance & à sa capacité, fut suivie de la prise de Tournay, de celle de Bruges, de Gand, d'Oudenarde, d'Ostende, d'Ath & de Bruxelles. Au mois d'Avril de cette année 1746, le Roi donna au Vainqueur de Fontenoi des Lettres de naturalité conçues dans les termes les plus flatteurs. Après la victoire de Raucoux, le Roi lui fit présent de six pièces de canon, le créa Maréchal Général de toutes ses Armées en 1747, & Commandant de tous les Pays-Bas nouvellement conquis en 1748. Cette année fut marquée par des succès brillans, & surtout par la prise de Mastricht. L'année précédente l'avoit été par la victoire de Lawfeld, & par la prise de Bergopzoom. La Hollande épouvantée, trembla pour ses États, & demanda la paix après l'avoir refusée. Elle fut conclue le 18 Octobre 1748, & on peut dire que l'Europe dut son repos à la valeur du Maréchal de Saxe. Ce grand homme se retira ensuite au Château de Chambord que le Roi lui avoit donné pour en jouir comme d'un bien propre. Il ne quitta sa retraite que pour faire un voyage à Berlin, où le Roi de Prusse l'accueillit, comme Alexandre auroit reçu César. De retour en France, il se délassa de ses fatigues au milieu des gens de Lettres, des Artistes & des Philosophes. La patrie le perdit en 1750, à 54 ans. Cet homme dont le nom avoit retenti dans toute l'Europe, & en avoit fait trembler une partie, compara en mourant sa vie à un rêve. *M. de Senac*, dit-il à son Médecin, *j'ai fait un beau songe.* Il avoit été élevé, & il mourut dans la religion Luthérienne. *Il est bien fâcheux*, dit une grande Princesse, apprenant sa mort, qu'*on ne puisse pas dire un* de profundis *pour un homme qui avoit fait chanter tant de* Te Deum. L'intention de ce héros qui avoit été élu souverain par un peuple libre, qui avoit pris & défendu tant de villes, & gagné tant de batailles, avoit été de n'avoir ni sépulture, ni pompe funèbre. Il avoit demandé que son corps fut brûlé dans de la chaux vive, *afin*, dit-il, qu'*il ne reste plus rien de moi dans le monde que ma mémoire parmi mes amis.* Le Roi trop juste & trop sensible pour souscrire à cette demande, fit transporter son corps avec la plus grande pompe à Strasbourg pour y être inhumé dans l'église Luthérienne de saint Thomas. Un beau mausolée en marbre, ouvrage du célèbre Pigale a été placé par ordre de Sa Majesté dans cette église. L'Académie Françoise proposa pour sujet, en 1759, l'éloge de ce héros; & le prix fut remporté par l'éloquent M. Thomas, aujourd'hui membre de cette illustre Compagnie.

MAURICE; (Ordre de Saint) nom d'un ordre militaire de Savoie. Le Duc Amédée VIII s'étant retiré à Ripaille avec quelques Seigneurs de sa cour, institua cet ordre de Chevalerie, tant pour honorer la mémoire de ce saint Martyr, que pour conserver celle de sa Lance & de son Anneau, qu'on garde pré-

cieusement dans la maison de Savoie, & qui sont les principales marques de cet ordre.

L'Instituteur ordonna que les Chevaliers porteroient une longue robe & un chaperon de couleur grise avec la ceinture d'or, le bonnet & les manchettes de camelot rouge, & sur le manteau une croix pommetée de taffetas blanc, à l'exception de celle du Général ou grand Maître, qui devoit être en broderie d'or.

Philibert Emmanuel obtint du Pape Grégoire XIII en 1572, que l'ordre de saint Lazare seroit réuni à celui de saint Maurice. La destination de ces Chevaliers, selon la Bulle de ce Pontife, est de combattre pour la Foi, & pour la défense du saint Siége.

Par cette réunion, les Chevaliers de saint Lazare ont changé leurs croix verte en une croix blanche pommetée. Le manteau de cérémonie de l'ordre de saint Maurice, est de taffetas incarnat doublé de blanc, avec un cordon & une houpe de soie blanche & verte. La casaque & la cotte d'armes sont de damas incarnat, chargées devant & derrière de la croix de l'ordre en broderie.

MAURICE; (l'île) île d'Afrique vers le 18e degré, 30 minutes de latitude méridionale. Elle a environ 15 lieues de circuit, & un havre excellent. Il y a des montagnes fort élevées, couvertes d'arbres verts pendant toute l'année, quantité de poissons, & des tortues de terre & de mer. On dit qu'il y en a de si grosses, qu'elles portent sur le dos trois ou quatre coquilles, sous chacune desquelles dix ou douze hommes pourroient se mettre à couvert. Il y a des vaches, des veaux marins, & des raies, dont une suffit pour nourrir cinq ou six hommes. Il y a toutes sortes d'oiseaux fort singuliers, qui se laissent prendre à la main, & des chauves-souris plus grosses que des pigeons, qui ont la tête comme des singes. Cette île est habitée par les François, qui en ont fait une habitation très-florissante par les soins de M. de la Bourdonnaye. Les Hollandois y abordèrent en 1598, & lui donnèrent son nom de celui du Prince Maurice d'Orange, qui étoit à leur tête. Ils l'abandonnèrent en 1712. C'est un lieu de rafraîchissement pour les vaisseaux de la Compagnie, qui viennent de la côte de Coromandel. Elle est à 40 lieues de l'île de Bourbon, 180 de Madagascar, & 3024 de Paris.

MAURICEAU; (François) fameux Chirurgien de Paris, s'appliqua pendant plusieurs années avec beaucoup de succès à la théorie & à la pratique de son art. Il se borna ensuite aux opérations qui regardent les accouchemens des femmes, & il fut à la tête de tous les opérateurs en ce genre. On a de lui plusieurs ouvrages, fruits de son expérience & de ses réflexions. 1°. *Traité des maladies des femmes grosses, & de celles qui sont accouchées*, 1694, *in*-4°. avec figures. Il y a plusieurs autres éditions de ce livre excellent, traduit en Allemand, en Anglois, en Flamand, en Italien & en Latin. Cette dernière version est de l'Auteur. 2°. *Observations sur la grossesse & sur l'accouchement des femmes, & sur leurs maladies & celles des enfans nouveaux-nés*, 1694, *in* 4°. 3°. *Dernières observations sur les maladies des femmes grosses & accouchées*, *in*-4. 1708. L'Auteur mourut l'année d'après, avec la réputation d'un homme d'une très-grande

grande probité & d'une prudence consommée.

MAURIENNE ; vallée d'Italie dans la Savoie. Elle a environ 20 lieues de longueur de l'orient à l'occident, depuis Charbonnières jusqu'au Mont Cénis qui la sépare du Piémont vers l'orient. Mais cette vallée est très-étroite, parcequ'elle est resserrée de toutes parts par les Alpes. Grégoire de Tours qui vivoit dans le sixième siècle, est le premier des Auteurs subsistans qui ait parlé de cette vallée, qu'il appelle *Mauriana*. Il nous apprend qu'elle étoit du Diocèse de Turin, & dans la dépendance de cette ville.

Tout ce pays ayant été cédé par les Lombards à Gontran Roi de France, il fonda un Evêché à Maurienne, soumis à la Métropole de Vienne. Sous Rodolphe III, Humbert surnommé *aux blanches mains*, fut créé Comte de Maurienne par ce Prince, qui y joignit le Comté de Savoie. Les successeurs d'Humbert se qualifièrent simplement de Comtes de Maurienne, & préférèrent ce titre à celui de Comtes de Savoie ; aussi ont-ils été enterrés dans l'Église de saint Jean de Maurienne. Ensuite peu à peu le nom de Savoie l'a emporté sur celui de Maurienne ; desorte que quand l'Empereur Sigismond créa Duc le Comte Amédée, ce fut la Savoie & non pas la Maurienne qu'il érigea en Duché.

MAURIN ; bourg de France en Gascogne, à trois lieues, nord-ouest, d'Aire.

MAURITANIE ; *Mauritania*. Grande contrée d'Afrique, en partie sur la mer Méditerranée, en partie sur l'Océan occidental. Aciennement elle n'obéissoit qu'à un seul Roi. Bocchus y régnoit du temps de la guerre de Jugurtha. Ses héritiers la divisèrent en deux Royaumes, qui furent réunis en un seul sous Juba, & sous son fils Ptolémée, par la libéralité d'Auguste ; c'est pour cela qu'Horace l'appelle *Juba Tellus*. Ensuite l'Empereur Claude ayant subjugué les Maures, pour les punir du meurtre du Roi Ptolémée, partagea ce vaste État en deux Provinces, dont celle qui est à l'occident fut nommée *Mauritanie Tingitane*, & celle qui étoit à l'orient fut appelée *Mauritanie Césarienne* ; enfin, dans la suite, il se forma une troisième Province, à laquelle on donna le nom de *Mauritanie Citifense*.

La *Mauritanie* Tingitane, *Tingitana*, tiroit son nom de la ville de Tingis, Métropole de la Province. C'étoit en quelque manière la Mauritanie propre ; car la Mauritanie Césarienne étoit renfermée pour la plus grande partie dans la Numidie des Marsesyliens. Cette Province étoit bornée au nord par le détroit d'Hercule, aujourd'hui de Gibraltar, & par la mer Méditerranée ; à l'orient par le fleuve Malva ; au midi par le Mont Atlas, & au couchant par l'Océan Atlantique.

La Mauritanie Césarienne, que le fleuve Malva séparoit de la Mauritanie Tingitane, étoit à l'occident de la Mauritanie Citifense ; mais avant que celle-ci fût formée, elle la comprenoit toute entière, & s'étendoit jusqu'au fleuve Ampsaga, qui la bornoit à l'orient. Sa ville capitale étoit *Julia Cæsarea*, qui lui donnoit son nom.

La Mauritanie Citifense étoit bornée au nord par la mer Méditerranée ; à l'occident par une ligne tirée de l'embouchure du fleuve Ampsaga, jusqu'à la ville appelée

Maximianum Oppidum ; à l'occident par la Mauritanie Césarienne ; les bornes du midi sont assez incertaines.

Il paroît que l'ancienne Mauritanie comprenoit toute la partie occidentale de la Barbarie, où sont à présent les Royaumes d'Alger, de Tunis, de Fez & de Maroc.

MAUROUX ; petite ville de France en Gascogne, à quatre lieues, sud-est, de Leictoure.

MAURS; petite ville de France, en Auvergne, sur la Celle, à six lieues, ouest-sud-ouest, d'Aurillac. Il y a une Abbaye d'hommes de l'Ordre de saint Benoît, laquelle est en commende, & vaut au Titulaire environ 4000 liv. de rente.

MAUSOLÉE ; substantif masculin. *Mausoleum.* On appelle ainsi dans le style soutenu un tombeau magnifique qu'on élève pour quelque grand personnage. Ce nom vient du tombeau qu'Artemise, Reine de Carie, fit bâtir en l'honneur du Roi Mausole son époux. Ce monument unique dans l'Univers, subsista plusieurs siècles, & faisoit le plus bel ornement de la ville d'Halicarnasse. Il a été mis au nombre des sept Merveilles du monde, tant pour sa grandeur & la noblesse de son architecture, que par la quantité & l'excellence des ouvrages de sculpture dont il étoit enrichi. Les Grecs & les Romains ne se lassoient point de l'admirer; & Pline en a laissé une description complette, dont il paroît que la vérité ne sauroit être contestée.

L'étendue de ce Mausolée étoit de soixante-trois pieds du midi au septentrion; les faces avoient un peu moins de largeur, & son tour étoit de quatre cens onze pieds. Il avoit trente-six pieds de haut, & renfermoit trente-six colonnes dans son enceinte. Scopas entreprit la partie de l'orient, & Timothée celle du midi; Léocarés exécuta la partie du couchant, & Bryaxis celle du septentrion. Tous quatre passoient pour les plus célèbres Sculpteurs qui fussent alors. Artemise, dans le court intervalle de son règne, n'eut pas le plaisir de voir cet ouvrage conduit à sa perfection ; mais Idriéus en poursuivit l'entreprise, & les quatre Artistes eurent la gloire de la terminer.

Pithis qui se joignit à eux, éleva une pyramide au dessus du Mausolée, sur laquelle il posa un char de marbre, attelé de quatre chevaux.

MAUSOLÉE, se dit aussi de la représentation qu'on dresse dans les Églises pour les services des Princes & autres personnes considérables. *Le Mausolée étoit orné d'une quantité considérable de cierges.*

MAUSSADE ; adjectif des deux genres. *Sordidus.* Sale, dégoutant, de mauvaise grâce. *Il a épousé une femme bien maussade. Il a l'air maussade.*

MAUSSADE, se dit aussi de quelque ouvrage mal fait, mal construit. *Sa coiffure est maussade. Cet appartement est bien maussade.*

MAUSSADEMENT ; adverbe. *Inconditè.* D'une manière maussade. *Elle danse maussadement.*

MAUSSADERIE ; substantif féminin. Mauvaise grâce, façon désagréable, mal propre. *Il est d'une grande maussaderie.*

MAUVAIS, AISE ; adjectif. *Malus.* Méchant, qui n'est pas bon. Il se dit premièrement de ce qui a quelque vice ou quelque défaut essentiel, tant en Physique qu'en Morale. *On nous servit un mauvais rôti.*

Ce vin est mauvais. Un mauvais auteur. C'est une mauvaise femme. Les chemins sont fort mauvais. Néron fut un mauvais Prince.

Remarquez que quoique *mauvais* & *méchant* soient ordinairement synonymes, néanmoins *méchant* est un peu plus fort & plus odieux que *mauvais*.

On appelle le diable, *mauvais ange*.

MAUVAIS, signifie quelquefois nuisible, incommode, qui cause du mal. *Les ragoûts sont mauvais à la santé.*

MAUVAIS, se prend encore pour sinistre, malheureux, funeste, qui présage quelque chose de fâcheux. *Cette réponse est d'un mauvais augure. Il a une mauvaise physionomie.*

MAUVAIS, employé avec la négative, signifie assez bon, même très-bon, selon le ton que l'on prend. *La truite est un poisson qui n'est pas mauvais. Une succession de cent mille écus n'est pas mauvaise à recueillir. Cet ouvrage n'est pas mauvais.*

On dit ironiquement & familièrement, *cela n'est pas mauvais*, *ce que vous dites-là*; pour dire, qu'on le trouve mauvais.

On dit, qu'*on trouve une chose mauvaise*; pour dire, qu'on ne la trouve pas à son goût. *Nous trouvâmes le caffé bien mauvais.*

On appelle *mauvais lieux*, des lieux de débauche & de prostitution. Et *femmes de mauvaise vie*, des femmes prostituées.

Charlemagne prononça la peine du fouet & du bannissement contre les filles & femmes de mauvaise vie; & pour empêcher ses sujets de leur accorder retraite, il ordonna que le maître de la maison où une femme de ce caractère auroit été reçue pour se refugier, seroit contraint de la porter sur son cou jusqu'à la place du marché, sous peine de subir une pareille condamnation du fouet, *&c.*

Saint Louis avoit, en 1254, prononcé la confiscation des corps & biens des femmes & filles de mauvaise vie, & ordonné qu'elles seroient dépouillées de leurs habits: mais il fut obligé de se relâcher de cette sévérité; & Joinville dit dans ses Mémoires, que par un nouvel Édit, saint Louis ordonna qu'elles seroient séparées des autres femmes, & défendit aux Propriétaires de louer leurs maisons pour commettre & entretenir le péché de luxure.

Il y avoit des mauvais lieux publics destinés à ces sortes de gens; & l'on trouve un règlement de l'année 1367, qui enjoint à toutes les femmes débauchées d'aller y demeurer. Il y eut même d'autres règlemens, & singulièrement un du 26 Juin 1420, qui défendit à ces sortes de femmes de porter quelques ajustemens & parures dont les femmes de ce temps-là se décoroient: on vouloit apparemment que les prostituées fussent connues par leur habillement, & qu'elles ne fussent pas confondues avec les honnêtes femmes.

Les bordels publics ont subsisté à Paris jusqu'au règne de François I, qui les a abolis. Ils ont subsisté à Madrid jusqu'en 1627, & ils sont encore tolérés à Rome & en Hollande. Le Commissaire Lamarre a traité cette matière avec beaucoup d'étendue dans le traité de la Police.

Actuellement il n'y a point dans les villes de quartier destinés aux femmes débauchées, ni de mauvais lieux publics autorisés, & l'usage

eſt de condamner les proſtituées à être renfermées à l'Hôpital pendant un temps ; les maquerelles à être fouettées, quelquefois marquées, & preſque toujours promenées dans les rues, coîffées d'un chapeau de paille, avec écriteaux devant & derrière. Ces peines ſe prononcent ordinairement contre les maquerelles ou maqueraux qui ont ſéduit des filles pour les proſtituer. Les circonſtances peuvent déterminer les Juges à prononcer des peines plus ou moins ſévères.

MAUVAIS, ſignifie auſſi fâcheux, dangereux, qui veut faire du mal à quelqu'un. *Ne vous fiez pas à lui, c'eſt un mauvais eſprit. Son fils eſt un mauvais garnement.*

On dit, *faire le mauvais ;* pour dire, menacer de battre, menacer de faire du déſordre.

On dit, *prendre quelque choſe en mauvaiſe part, l'interpréter, l'expliquer en mauvaiſe part ;* pour dire, la prendre mal, s'en fâcher, lui donner un ſens malin.

MAUVAIS, s'emploie auſſi ſubſtantivement. *On ne lui a laiſſé que le mauvais de la ſucceſſion.*

MAUVAIS, s'emploie encore adverbialement ; & l'on dit, *ſentir mauvais ;* pour dire, répandre une mauvaiſe odeur. *Cette femme ſent mauvais.*

On dit auſſi adverbialement & familièrement, *il fait mauvais ;* pour dire, il eſt dangereux de .... *Il fait mauvais naviguer dans ces parages.*

On dit encore, *trouver mauvais ;* pour dire, déſaprouver. *Elle ne trouve pas mauvais que ſon mari joue. Il trouve fort mauvais qu'on ſe mêle de ſes affaires.*

Voyez MALICIEUX & CHÉTIF, pour les différences relatives qui en diſtingent MAUVAIS, &c.

MAUVAISTIÉ ; vieux mot qui ſignifioit autrefois méchanceté, malice.

MAWARALNAHAR ; vaſte province ou contrée d'Aſie ſituée à l'orient de la mer Caſpienne. C'eſt ce que l'on appelle le *pays des Usbecks*, nation qui la poſſéde aujourd'hui, & dont les Princes prétendent tirer leur origine de Ginghis-kan.

La partie de cette province la plus célèbre dans les hiſtoires orientales, eſt la vaſte campagne appelée *Sogd*, de laquelle la Sogdiane des anciens a pris ſon nom. Elle a environ quarante de nos lieues en longueur & vingt en largeur. Samarcande en eſt la capitale ; mais on y compte pluſieurs autres villes conſidérables : on y trouve auſſi des mines d'or & d'argent.

La province de Mawaralnahar fut conquiſe par les Arabes dans les années de l'hégire 87, 88 & 89. Enſuite elle tomba ſous la puiſſance des Khowareſmiens, qui en jouirent juſqu'à Ginghis-kan. Tamerlan en chaſſa les ſucceſſeurs de ce conquérant, & la poſtérité de Tamerlan en fut dépouillée par Schalbeck, Sultan des Usbecks, l'an 904 de l'hégire.

MAUVE ; ſubſtantif féminin. *Malva.* Plante dont on diſtingue cinq eſpèces principales, ſavoir, la grande mauve, la petite mauve, la mauve de jardin ou la roſe d'outre-mer, la mauve de mer ou en arbre & la mauve ſauvage.

La *grande mauve*, eſt une plante qui vient d'elle-même le long des haies & des chemins, dans les lieux incultes & ſur les décombres. Sa racine eſt ſimple, blanche, peu fibreuſe, d'une ſaveur douce & viſqueuſe & plongée ſi profondément

dans la terre, qu'on a peine à l'en arracher; elle pousse plusieurs tiges, hautes d'un pied & demi ou environ, rondes, velues, remplies de moëlle, branchues & de la grosseur du petit doigt. La plupart sont couchées à terre. Ses feuilles sont presque rondes, un peu découpées, couvertes d'un petit duvet, crenelées à leur bord, & verdâtres. Ses fleurs sortent des aisselles des feuilles, formées en cloches, d'une couleur blanchâtre mêlée de purpurin. A cette fleur succède un fruit applati, orbiculaire, d'un goût fade & visqueux : il renferme des semences menues, qui ont la figure d'un petit rein.

La *petite mauve* a toutes les parties plus petites que celles de la précédente : elle rampe davantage à terre; ses feuilles sont moins découpées & plus rondes : elle croît communément en terre grasse, dans les mêmes endroits que l'autre mauve. Toutes les deux sont d'usage en Médecine : elles contiennent un suc mucilagineux, d'où dépend leur principale vertu adoucissante.

La mauve étoit autrefois d'un grand usage parmi les alimens : elle tenoit presque le premier rang dans les tables; mais aujourd'hui elle est bannie des cuisines & reléguée dans les boutiques des Apothicaires. Il y a cependant encore quelques personnes qui, au printemps, mangent au commencement de leur repas les têtes & les jeunes pousses de la mauve avec de l'huile & du vinaigre, comme les asperges, afin d'avoir le ventre libre. L'une & l'autre mauves humectent, calment, lâchent les urines. La mauve est la première des *quatre plantes émollientes*, qui sont la *mauve*, la *guimauve*, la *violette noire*, & l'*acanthe*. Toutes sont également utiles en cataplasmes & en lavemens. La décoction des feuilles de mauve calme les inflammations des reins, de la vessie, de la matrice, & des conduits urinaires.

La *mauve de jardin* ou *rose d'outremer*, ou *rose tremière*, se cultive dans les jardins, à cause de la beauté de sa fleur. Sa racine est longue, blanche & mucilagineuse. Sa tige s'élève à la hauteur d'un arbrisseau : elle est grosse, droite, ferme, velue, & un peu branchue. Ses feuilles sont larges, arrondies, velues, dentelées, vertes en dessus, blanchâtres en dessous. Ses fleurs sont belles, amples, faites comme celles de la mauve commune, mais grandes comme des roses, tantôt simples, tantôt doubles, communément d'un rouge incarnat, mêlé de blanc : elles laissent après elles un fruit applati comme une pastille.

Les fleurs de cette plante, bouillies dans le lait, font un excellent gargarisme anodyn pour les maladies des amygdales & de la gorge : le reste de la plante est vulnéraire & astringent.

La *mauve en arbre* ou *mauve de mer*, est une espèce d'arbrisseau qu'on cultive aussi dans les jardins. Sa tige est grosse, forte, affermie dans la terre par plusieurs grosses fibres. Ses feuilles sont grandes, arrondies, semblables à celles de la mauve commune, molles au toucher, comme celles de la guimauve. Ses fleurs sont d'une belle couleur rouge & pareilles à celles des mauves ordinaires. Il leur succède de grands fruits applatis, comme dans les autres espèces de mauves. Ses feuilles & ses fleurs sont adoucissantes & émollientes.

La *mauve sauvage* croît communément dans les champs, elle dif-

fère de la guimauve & de la mauve par la découpure de ses feuilles. Sa racine est blanche & ligneuse : ses tiges sont nombreuses, hautes de deux pieds & demi : ses feuilles sont découpées profondément, de couleur verte-brune & velues sur le revers. Les fleurs naissent solitaires, semblables à celles de la mauve & de couleur de chair ; il leur succède des graines noires & velues.

On n'emploie les feuilles & la racine de cette plante qu'au défaut de la mauve. Les vertus sont à peu près les mêmes. La mauve sauvage convient cependant mieux dans les dyssenteries épidémiques.

MAUVES ; bourg de France dans le Perche, sur la rivière d'Huigne, à deux lieues, nord-nord-est, de Mortagne. Ce fut autrefois une ville.

MAUVESIN ; ville de France dans l'Armagnac, chef-lieu de la Vicomté de Fezensaquet, à cinq lieues, est-nord-est, d'Auch.

Il y a un bourg de même nom dans l'Astarac en Gascogne, à cinq lieues, est-nord-est, de Mirande.

MAUVIETTE ; substantif féminin. On donne ce nom à l'alouette grasse. *Voyez* Alouette.

MAUVIS ; substantif masculin. Petite espèce de grive, la meilleure de toutes à manger. *Voyez* Grive.

MAUVRAY ; bourg de France en Anjou, près de la Loire, à trois lieues, sud-est, d'Angers.

MAUZAC ; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint-Benoît en Auvergne, près de Riom. Elle est en commende & vaut à l'Abbé environ 6000 livres de rente.

MAUZÉ ; bourg de France au pays d'Aunis, à six lieues, est-nord-est, de la Rochelle.

Il y a un autre bourg de même nom en Poitou, à une lieue & demie, sud ouest, de Thouars.

MAX D'OR ; substantif masculin. Monnoie d'or qui a cours dans l'Électorat de Bavière, & qui vaut environ 16 livres, 6 sous de France.

MAXILLAIRE ; adjectif des deux genres & terme d'Anatomie. Qui a rapport aux mâchoires, qui appartient aux mâchoires.

L'*artère maxillaire externe* est la quatrième distribution antérieure de la carotide externe. Elle prend dans sa route différens noms ; auprès du menton elle est nommée *mentonière ;* un peu plus haut ou à la circonférence des lèvres, *artère coronaire ;* au-dessus & à côté du nez, *artère nasale ;* & plus supérieurement, c'est-à-dire, au voisinage du grand angle de l'œil, *artère angulaire*, & ainsi de même, selon les parties qu'elle parcourt.

L'*artère maxillaire interne* est la cinquième branche antérieure de la carotide externe. Elle est considérable & se divise d'abord en trois branches principales, dont la première gagne la partie postérieure de la fente sphéno-maxillaire, ou fente orbitaire inférieure, où elle fournit quelques petits rameaux aux parties contenues dans l'orbite : immédiatement après elle s'enfonce dans le canal orbitaire, donne, chemin faisant, les petites ramifications destinées pour les dents de la mâchoire supérieure, & sort ensuite par le trou maxillaire supérieur ou orbitaire inférieur, pour se distribuer aux parties voisines de la face, & communiquer ainsi avec les rameaux voisins de l'artère maxillaire externe.

La seconde branche de l'artère maxillaire interne plonge dans l'orifice interne du canal de la mâchoire inférieure, & en la parcourant,

fournit les artérioles nécessaires pour les dents de la mâchoire inférieure. Cette branche sort ensuite par le trou mentonnier; & en se distribuant aux différentes parties qui en sont voisines, elle communique, de même que la précédente, avec l'artère maxillaire externe.

La troisième branche de la maxillaire interne, nommée *artère épineuse de la dure-mère*, s'enfonce dès sa naissance, sous la base du crâne, pour atteindre le petit trou épineux de l'os sphénoïde, à la faveur duquel elle entre dans sa cavité; imprime dans le temps de la molesse des os, sur la surface interne du pariétal, la plupart des sillons qu'on y remarque, & se ramifie ensuite sur la dure-mère en produisant plusieurs branches qui se portent en bas, en devant & en arrière, de manière, que toute la dure-mère en paroît exactement parsemée.

La *fosse maxillaire* est une fosse superficielle ou légère qui se trouve à la partie moyenne de la face antérieure de l'os maxillaire.

Les *glandes maxillaires* sont situées sur les parties latérales de la mâchoire, & ont aussi un conduit salivaire, appelé *conduit de Warthon.*

Le *nerf maxillaire inférieur* est la troisième branche de la cinquième paire. Elle sort du crâne au moyen du trou ovale de l'os sphénoïde auquel, à raison de son usage, on donne aussi le nom de *trou maxillaire inférieur sphénoïdal.* Elle se porte d'abord de haut en bas pour gagner l'orifice interne du conduit ou canal de la mâchoire inférieure dans lequel elle plonge; & en parcourant son étendue, elle fournit un rameau à chacune des racines des dents qu'elle rencontre dans sa route; après quoi le tronc de la maxillaire sort du canal maxillaire par le trou mentonnier, & vient se ramifier aux différentes parties qui se rencontrent sur le menton.

Ce nerf dès sa sortie du crâne fournit trois à quatre branches principales, dont la première, s'associant avec une pareille de la portion dure de la septième paire, forme la corde de la membrane du tympan, la seconde se distribue sur l'oreille externe, la troisième au muscle crotaphite, & la quatrième à la langue. Il fournit encore quelques petits filets aux différentes parties qu'il rencontre dans son chemin.

Le *nerf maxillaire supérieur* est la branche moyenne de la cinquième paire. Cette branche sort du crâne de chaque côté par le trou maxillaire supérieur de l'os sphénoïde, lequel trou forme une espèce de conduit, long d'environ une ligne, qui s'ouvre derrière l'orbite, au haut de l'espace qui est entre l'apophyse ptérigoïde & l'os maxillaire supérieur, c'est-à-dire, vis-à-vis de la fente orbitaire inférieure ou sphéno-maxillaire, par laquelle passe le principal rameau de cette branche. La branche maxillaire supérieure donne aussi-tôt qu'elle est passée, un filet qui perce l'os de la pomette pour se distribuer à la portion voisine du muscle orbiculaire, & à la peau, & d'abord après cette même branche se divise en deux ou trois rameaux principaux. Le premier forme le nerf palatin, le second l'orbitaire inférieur & le nazal postérieur.

Le nerf maxillaire supérieur fournit encore le ptérigoïdien qui passe par le trou ptérigoïdien de l'os sphénoïde, & va se joindre au maxillaire inférieur, ce qui établit une

communication immédiate entre les deux dernières branches principales de la cinquième paire.

Le *sinus maxillaire* est une grande cavité creusée sous l'orbite dans l'apophyse orbitaire de l'os maxillaire. *Voyez* Mâchoire.

A la face interne de l'os sphénoïde on observe deux grands trous ronds, autrement dit, *trous maxillaires supérieurs*, dont le seul usage est de laisser passer le second cordon de la cinquième paire de nerfs qui se distribue à la mâchoire supérieure.

Après ces trous on en remarque deux autres nommés *ovalaires* ou *trous maxillaires inférieurs*, qui laissent passer le troisième cordon de la cinquième paire, qui entrant dans le canal de la mâchoire inférieure, va fournir aux dents dont elle est armée.

La *tubérosité maxillaire* est l'extrémité postérieure de l'arcade que forme l'apophyse alvéolaire de l'os maxillaire.

MAXIME; substantif féminin. *Regula.* Proposition générale qui sert de principe, de fondement, de règle en quelques arts ou sciences. *Une bonne maxime. La plus juste de toutes les maximes, est de faire à autrui ce que nous voudrions qu'il nous fût fait; la pratique de cette maxime fait l'honnête homme & le bon citoyen.*

Maxime perfide, se dit principalement d'une proposition que quelques-uns avancèrent en Angleterre du temps de Cromwel; savoir, qu'il étoit permis de prendre les armes au nom du Roi contre la personne même de sa Majesté & contre ses Commissaires: cette maxime fut condamnée par un statut de la quatorzième année du regne de Charles II.

Maxime, en termes de Musique, se dit d'une note qui vaut elle seule quatre mesures. On n'emploie plus guère la maxime; on préfère de remplir chaque mesure de blanches accolées par des liaisons.

Maxime, se dit aussi adjectivement en termes de Musique; ainsi on appelle *intervalle maxime*, celui qui est plus grand que le majeur de la même espèce & qui ne peut se noter: car s'il pouvoit se noter, il ne s'appelleroit pas *maxime*, mais *superflu*.

Le *semi-ton maxime* fait la différence du semi-ton mineur au ton majeur, & son rapport est de 25 à 27. Il y auroit entre l'*ut* dièse & le *ré* un semi-ton de cette espèce, si tous les semi-tons n'étoient pas rendus égaux ou supposés tels par le tempérament.

Le *dièse maxime* est la différence du ton mineur au semi-ton maxime, en rapport de 243 à 250.

Enfin le *comma maxime*, ou comma de Pythagore, est la quantité dont diffèrent entre eux les deux termes les plus voisins d'une progression par quintes, & d'une progression par octaves; c'est-à-dire, l'excès de la douzième quinte *si* dièse sur la septième octave *ut*; & cet excès dans le rapport de 524288 à 531441, est la différence que le tempérament fait évanouir.

MAXIMIANISTES; (les) secte de Donatistes que l'on appela ainsi de son chef Maximien, Diacre de Carthage.

MAXIMINIANOPOLIS; nom d'une ancienne ville de la Palestine, la même qu'Adadremmon. *Voyez* ce mot.

MAXIMUM; substantif masculin. Terme

Terme de Mathématique emprunté du latin. On s'en sert pour exprimer le plus haut degré auquel une grandeur puisse atteindre.

On appelle *méthode* de *maximis* & de *minimis*, celle que les Mathématiciens emploient pour découvrir le point, le lieu ou le moment où une quantité variable devient la plus grande, ou la plus petite qu'il est possible, eu égard à sa loi de variation.

MAY; île d'Écosse à l'embouchure du Forth. Elle a un bon havre. On y trouve quantité de poisson, de gibier & de bons pâturages. Ses rochers à l'ouest la rendent inaccessible.

MAY; (le) bourg de France en Anjou, à deux lieues, nord-nord-ouest, de Maulevrier.

MAYAGUANA; île de l'Amérique septentrionale, & l'une des Lucayes. Elle a huit ou neuf lieues de longueur.

MAYANG; ville de la Chine, dans la Province de Huquang, au département de Xincheu, douzième métropole de la Province.

MAYE; ville de la Chine, dans la province de Xansi, au département de Taitung, troisième métropole de la province.

MAYENCE; ville archiépiscopale & considérable d'Allemagne, capitale de l'Électorat de même nom, sur le Rhin, à trente-deux lieues, sud-est, de Cologne, & à 206, nord-est, de Paris, sous le 25e degré, 51 minutes, 20 secondes de longitude, & le 49e, 54 minutes de latitude. Cette ville est fort ancienne. Serrarius croit qu'elle a été fondée, ou du moins considérablement agrandie dix ans avant la naissance de Jésus-Christ, par Claudius Drusus Germanicus, beau-fils de l'Empereur Auguste, & frère de Tibère. Il est certain que les Romains en firent une de leurs places d'armes, & que Drusus y fit un long séjour.

Mayence a joui assez long-temps de plusieurs grands privilèges qui la rendoient florissante; mais en 1462 Adolphe Comte de Nassau, s'en empara & lui ôta sa liberté, de sorte que de ville impériale elle devint ville de province. Dans la suite des temps les Suédois, les Impériaux & les François s'en sont rendu maîtres plusieurs fois. Elle est à présent retournée sous la domination de ses Archevêques, qui ont été déclarés par la bulle d'or, les premiers entre les Électeurs. Ils sont Archichanceliers nés & Gardes des archives & matricules de l'Empire: ils ont la direction des assemblées générales & particulières, & le droit de convoquer le collége électoral. C'est auprès d'eux que les députés doivent faire légitimer leurs pouvoirs avant d'être admis aux assemblées.

L'Archevêque Électeur de Mayence, est élu par les vingt-quatre premiers chanoines de la cathédrale.

On croit que c'est dans cette ville que le bel Art de l'Imprimerie a été inventé. Serrarius prétend que l'on y conserve encore le premier essai de Guttemberg. *Voyez* IMPRIMERIE.

L'Archevêché de Mayence est un fort bon pays d'Allemagne qui comprend le diocèse de même nom, & que l'on divise en deux parties: celle qui est le long du Rhin s'appelle le *Rhingaw*: elle est fort peuplée & fertile en bons vins; celle qui est du côté de la Franconie s'étend le long du Mein, & comprend les Bailliages de Hochst, de Steinheim &

se prépare à la tête de quinze mille hommes. La Reine justement allarmée écoute les propositions du Parlement, las de la guerre & hors d'état de la soutenir. Les troubles s'appaisent, & les compositions de l'accommodement sont signées à Ruel le 11 Mars 1649. Le Parlement conserva la liberté de s'assembler qu'on avoit voulu lui ravir, & la Cour garda son ministre dont le peuple & le Parlement avoient conjuré la perte. Le Prince de Condé fut le principal auteur de cette réconciliation. L'État lui devoit sa gloire & le Cardinal sa sureté. Mais il fit valoir ses services, & ne ménagea pas assez ceux à qui il les avoit rendus. Il fut le premier à tourner Mazarin en ridicule après l'avoir servi, à braver la Reine qu'il avoit ramenée triomphante à Paris, & à insulter le gouvernement qu'il défendit & qu'il dédaignoit. On prétend qu'il écrivit au Cardinal, *à l'illustrissimo Signor Faquino*; il lui dit un jour, *adieu Mars*. Mazarin forcé à être ingrat, engagea la Reine à le faire arrêter avec le Prince de Conti son frère & le Duc de Longueville. On les conduisit d'abord à Vincennes, ensuite à Marcoussi, puis au Havre de Grace, sans que le peuple remuât pour le défenseur de la France. Le Parlement fut moins tranquille : il donna en 1655 un arrêt qui bannissoit Mazarin du Royaume, & demanda la liberté des Princes avec tant de fermeté, que la Cour fut forcée d'ouvrir leur prison. Ils rentrèrent comme en triomphe à Paris, tandis que le Cardinal leur ennemi prit la fuite du côté de Cologne. Ce ministre gouverna la Cour & la France du fond de son exil. Il laissa calmer l'orage & rentra dans le Royaume l'année d'après, moins en Ministre qui venoit reprendre son poste, qu'en Souverain qui se remettoit en possession de ses États. Il étoit conduit par une petite armée de sept mille hommes levée à ses dépens, c'est-à-dire, avec l'argent du Royaume qu'il s'étoit approprié. Aux premières nouvelles de son retour, Gaston d'Orléans, frère de Louis XIV, qui avoit demandé l'éloignement du Cardinal, leva des troupes dans Paris sans trop savoir à quoi elles seroient employées. Le Parlement renouvela ses arrêts; il proscrivit Mazarin & mit sa tête à prix. Le Prince de Condé ligué avec les Espagnols, se mit en campagne contre le Roi; & Turenne ayant quitté ces mêmes Espagnols, commanda l'armée royale. Il y eut de petites batailles données; mais aucune ne fut décisive. Le Cardinal se vit forcé de nouveau à quitter la Cour. Pour surcroît de honte, il fallut que le Roi qui le sacrifioit à la haine publique, donnât une déclaration par laquelle il renvoyoit son Ministre en vantant ses services & en se plaignant de son exil. Le calme fut dans le Royaume, & ce calme fut l'effet du bannissement de Mazarin. Cependant à peine fut-il chassé par le cri général des François & par une déclaration du Roi, que le Roi le fit revenir. Il fut étonné de rentrer dans Paris tout puissant & tranquille. Louis XIV le reçut comme un père & le peuple comme un maître. Les Princes, les Ambassadeurs, le Parlement, le peuple, tout s'empressa à lui faire la Cour. On lui fit un festin à l'Hôtel-de-ville au milieu des acclamations des citoyens. Il fut logé au Louvre. Son pouvoir dès-lors fut sans bornes. Un des plus im-

portans services qu'il rendit depuis son retour fut celui de la paix. Il alla lui-même la négocier en 1659 dans l'île des Faisans, avec Dom Louis de Haro, Ministre du Roi d'Espagne. Cette grande affaire y fut heureusement terminée, & la paix fut suivie du mariage du Roi avec l'Infante. Ce traité fit beaucoup d'honneur à son génie & à sa politique. Le mariage du Roi avec l'Infante ne fut pas l'ouvrage d'un jour, ni l'idée d'un premier moment, mais le fruit de plusieurs années de réflexions. Cet habile Ministre dès l'an 1645, c'est-à-dire 14 ans auparavant, méditoit cette alliance, non-seulement pour faire céder alors au Roi ce qu'il obtint par la paix de Munster, mais pour lui acquérir encore des droits bien plus importans, tels que ceux de la succession à la Couronne d'Espagne. Ces vues sont consignées dans une de ses lettres au Ministre du Roi à Munster. (*Voyez l'abrégé de l'histoire de France par le Président Hénault*). Le Cardinal Mazarin ramena en 1660 le Roi & la nouvelle Reine à Paris. Plus puissant & plus jaloux de sa puissance que jamais, il exigea & il obtint que le Parlement vînt le haranguer par députés. Il ne donna plus la main aux Princes du sang comme autrefois. Il marchoit alors avec un faste royal, ayant outre ses gardes une compagnie de Mousquetaires. On n'eut plus auprès de lui un accès libre. Si quelqu'un étoit assez mauvais courtisan pour demander une grâce au Roi, il étoit sûr de ne pas l'obtenir. La Reine mère si long-temps protectrice obstinée de Mazarin contre la France, resta sans crédit, dès qu'il n'eut plus besoin d'elle. Dans ce calme heureux qui suivit son retour, il laissa languir la justice, le commerce, la marine, les finances. Huit années de puissance absolue & tranquille ne furent marquées par aucun établissement glorieux ou utile; car le collége des quatre Nations ne fut que l'effet de son testament. Il gouvernoit les finances comme l'intendant d'un seigneur obéré. Il amassa plus de douze cens millions, & par des moyens non-seulement indignes d'un Ministre, mais d'un honnête homme. Il partageoit, dit-on, avec les armateurs les profits de leurs courses. Il traitoit en son nom & à son profit des munitions des armées. Il imposoit par des lettres de cachet des sommes extraordinaires sur les Généralités. Souverain despotique sous le nom modeste de Ministre, il ne laissa paroître Louis XIV ni comme Prince ni comme guerrier. Il étoit charmé qu'on lui donnât peu de lumières, quoiqu'il fût surintendant de son éducation. Non-seulement il l'éleva très mal, mais il le laissa souvent manquer du nécessaire. Ce joug pesoit à Louis XIV, & il en fut délivré par la mort du Cardinal arrivée en 1661 à l'âge de 59 ans. Ce Ministre craignit en mourant pour ses biens. Il en fit au Roi une donation entière dans l'espérance que ce Prince les lui rendroit. Il ne se trompa pas, & Louis XIV lui remit la donation au bout de trois jours. Le Roi & la Cour portèrent le deuil à sa mort, honneur peu ordinaire, & que Henri IV avoit rendu à la mémoire de Gabrielle d'Etrées. Outre les biens immenses qu'il avoit amassés, il posséda en même temps l'Evêché de Metz & les Abbayes de Saint Arnould, de Saint Clément & de Saint Vincent de la même ville,

celles de Saint Denis en France, de Cluni, de Saint Victor de Marseille, de Saint Médard de Soissons. Il laissa pour héritier de son nom & de ses biens le Marquis de la Meilleraie qui épousa Hortense Mancini sa nièce; & qui prit le titre de Duc de Mazarin. Il avoit un neveu & quatre autres nièces nommées aussi *Mancini*, qu'il maria à des Princes ou à des grands seigneurs, au Prince de Conti, au Connétable Colonne, au Duc de Mercœur. Charles II lui en demanda une, le mauvais état de ses affaires lui attira un refus. On soupçonna le Cardinal d'avoir voulu marier au fils de Cromwel celle qu'il refusoit au Roi d'Angleterre. Ce qui est sûr, c'est que lorsqu'il vit ensuite le chemin du trône moins fermé à Charles II, il voulut renouer cette alliance; mais il fut refusé à son tour. Louis XIV avoit aimé éperduement une de ses nièces; Mazarin fut tenté de laisser agir son amour, & de placer son sang sur le trône; mais une réponse noble & hardie d'Anne d'Autriche lui fit perdre de vue ce dessein.

Voici le portrait que M. le Président Hénault fait de ce Ministre: Mazarin, dit-il, étoit aussi doux que le Cardinal de Richelieu étoit violent. Un de ses plus grands talens fut de bien connoître les hommes. Le caractère de sa politique étoit plutôt la finesse & la patience que la force. Il pensoit que la force ne doit être jamais employée qu'au défaut des autres moyens; & son esprit lui fournissoit le courage conforme aux circonstances. Hardi à Casal, tranquille & agissant dans sa retraite à Cologne, entreprenant lorsqu'il fallut arrêter les Princes, mais insensible aux plaisanteries de la fronde: méprisant les bravades du Coadjuteur, & écoutant les murmures de la populace comme on écoute du rivage le bruit des flots de la mer. Il y avoit dans le Cardinal de Richelieu quelque chose de plus grand, de plus vaste & de moins concerté, & dans le Cardinal Mazarin plus d'adresse, plus de mesure & moins d'écarts. On haïssoit l'un & on se mocquoit de l'autre; mais tous deux furent les maîtres de l'État.

MAZARINO; petite ville de Sicile, dans la vallée de Noto, au sud-ouest de Piazza.

MAZERAY; bourg de France, en Saintonge, à cinq lieues, nord, de Saintes.

MAZÈRES; ville de France, dans le Comté de Foix, à cinq lieues, nord-nord-est, de Pamiers. Les Comtes de Foix y eurent autrefois un château où ils faisoient souvent leur résidence.

Il y a aussi deux bourgs de ce nom; l'un en Touraine, près de la Loire, à une lieue, ouest-sud-ouest, de Luynes, & l'autre dans l'Astarac, sur la rivière d'Arroz, à trois lieues, sud-est, d'Ausch.

MAZETTE; substantif féminin. On donne ce nom à un mauvais petit cheval. *Il étoit monté sur une mazette qui ne vouloit pas marcher. C'est une vieille mazette.*

MAZETTE, est aussi un terme familier de mépris, dont on se sert principalement contre un homme qui ne sait pas jouer à quelque jeu d'esprit ou d'adresse. *Je ne veux pas jouer avec lui, c'est une mazette.*

MAZOVIE. *Voyez* MASOVIE.

ME; substantif des deux genres. Pronom personnel, qui signifie précisément la même chose que *je* & que *moi*; mais qui ne s'emploie qu'étant le régime du verbe; tantôt régime

simple, comme, *vous me connoissez bien;* tantôt régime composé, où la préposition *à* est sous-entendue, comme, *il n'a qu'à me parler.*

L'*e* de ce mot s'élide devant un mot qui commence par une voyelle. *Vous m'offensez. Il m'ordonna de le suivre.*

Il s'élide aussi devant les particules *y* & *en. Passez ce soir chez elle vous m'y trouverez. Il ne faut plus m'en rien dire.*

Par les exemples précédens, on voit que ce pronom *me* précède toujours le verbe. C'est une règle qui n'a d'exception que lorsqu'il se rencontre tout à la fois, 1°. que le verbe est à l'impératif, 2°. que la phrase est affirmative, 3°. que la particule *en* suit immédiatement le pronom. *Si ce ragoût est bon, servez-m'en.*

A l'égard de la particule *y* unie au pronom *me*, elle ne se met jamais après le verbe. On dira bien, *vous m'y attendrez;* mais on ne dira pas, *attendez m'y.*

MÉACO; grande & célèbre ville Impériale, dans l'île ou presqu'île de Niphon au Japon, dont elle étoit autrefois la capitale. Le Dairo, c'est-à-dire l'Empereur Ecclésiastique, y fait sa résidence, avec une ombre d'autorité religieuse, pour le consoler de la véritable, dont l'Empereur séculier l'a dépouillé.

Méaco est le grand magasin de toutes les manufactures du Japon & la principale ville de commerce; elle est bâtie régulièrement, & toutes ses rues sont coupées à angles droits. On y trouve toutes les marchandises les plus riches & les plus précieuses.

On y compte plus de six cens mille ames, sans y comprendre la cour du Dairo, qui est très-nombreuse, ni une multitude innombrable d'Étrangers que le commerce y attire de toutes parts.

MÉAGE; substantif masculin. On appelle *droit de méage*, dans quelques villes de Bretagne, un droit d'entrée, qui fait une partie de leurs deniers communs & patrimoniaux. Le méage qui se paye à Nantes est de deux sous par muid de sel, de blé, de vin, &c.

MÉAN; substantif masculin & terme de Salines. On donne ce nom au cinquième réservoir d'un marais salant.

MÉAD, (Richard) né en *1673* à Stephey, village près de Londres, d'une famille distinguée, fit ses humanités à Utrecht, sous le célèbre Grævius, & de-là se rendit à Leyde, où il étudia en Médecine. Il voyagea ensuite en Italie, & prit le Bonnet de Docteur à Padoue. De retour dans sa patrie, il exerça le grand art de guérir, avec un succès qui décida de sa réputation. Il joignit à la plus profonde théorie la pratique la plus brillante, la plus étendue & la plus heureuse. La Société Royale de Londres lui accorda une place parmi ses Membres. Le Collége des Médecins se l'associa, & l'Université d'Oxford confirma le Diplome de celle de Padoue. Nommé Médecin du Roi en 1727, il fut l'Esculape de la Cour & de la Ville. On assure que sa profession lui rapportoit par an près de 100000 livres de notre monnoie. Cet habile Médecin mourut en 1754, à quatre-vingts ans. Méad, né avec des mœurs douces, une ame noble & délicate, avoit des amis à la Cour, dans les Lettres, & même parmi ses Confrères. Sa table, ouverte aux talens & au mérite, réunissoit la magnificence de celle des financiers

& les plaisirs de celle des hommes sages. Sa Bibliothèque étoit aussi riche que bien choisie, & elle étoit autant pour le public que pour lui. Il étoit le premier à offrir ses lumières & ses richesses littéraires. Il déterra les talens cachés & secourut les talens indigens. Ses principaux Ouvrages sont, 1°. *Essai sur les Poisons*, en 1702. Un pareil Livre ne pouvoit être composé que d'après beaucoup d'expériences; Méad en fit plusieurs sur les vipères, qui lui servirent beaucoup pour cet Ouvrage. 2°. *Conseils & préceptes de Médecine*, en 1751. C'est sa dernière production & peut-être la plus utile. On y trouve deux Traités curieux, l'un de la Folie, & l'autre des Maladies dont il est parlé dans la Bible.

MÉANDRE; ancien nom d'un fleuve d'Asie, dans l'Ionie, fameux chez les anciens par la quantité de tours & de détours qu'il fait avant d'arriver à son embouchure.

Méandre, s'emploie quelquefois en Poësie, pour dire, les sinuosités d'une rivière.

MÉANDRITE; substantif féminin. C'est une sorte de coralloïde fossile ordinairement orbiculaire, & qui est marquée par des tortuosités & des concavités irrégulières. Il y en a qui ressemblent à des amas de vermisseaux, d'autres à des éponges, & d'autres à un cerveau humain. La méandrite se distingue facilement de toute autre coralloïde, soit par sa forme singulière, soit parcequ'elle n'est ni lisse, ni étoilée, ni poreuse. Ses tortuosités vermiculaires, & qui imitent les vagues de la mer, lui sont propres, c'est à dire, qu'elles font continuité de charpente. On donne particulièrement le nom de méandrite à celle qui est formée de tortuosités, en forme de vermisseaux, ou d'ondes, ou de vagues: on appelle *mancandrite*, celle dont les tortuosités sont pointues, dont les côtés & les interstices sont profondément rayés & sillonnés. Celle qui est avec des tortuosités & des sinuosités plus petites, mais en forme de feuilles de jonc, s'appelle *jonc coralloïde*; celle à laquelle les tortuosités tuberculeuses donnent la figure d'un cerveau, s'appelle *cérébrite*.

MÉAO; petite île de la mer des Indes, entre les Molucques, au couchant de Ternate. Il y a un bon havre.

MÉAR; substantif masculin. Les Nègres du cap Verd, en Afrique, donnent ce nom à un poisson de la grandeur & à peu près de la figure de la morue. Il est un peu plus épais, mais il prend le sel de même: on en mange beaucoup dans le pays.

MÉAT; substantif masculin. *Meatus*. Terme d'Anatomie, qui signifie conduit, passage: on applique ce terme à tous les canaux du corps qui portent quelque fluide. On observe immédiatement au-dessous du grand clitoris, une ouverture appelée le *méat urinaire*; c'est l'orifice de l'urèthre, qui est plus court, plus large, & moins courbé dans la femme que dans l'homme. Cet orifice paroît comme une espèce de bourrelet un peu ridé, & l'on y observe plusieurs petits trous ou lacunes qui répondent à un corps glanduleux, lequel embrasse l'extrémité de l'urèthre, & par ces trous on peut exprimer une humeur plus ou moins mucilagineuse.

Le trou auditif s'appelle *méat auditif*. On donne aussi le nom de *méat*, à l'aquéduc d'Eustache. On

nomme

nomme *méat cystique*, le conduit qui porte la bile de la vésicule du fiel vers le duodénum.

MEAUX; ville ancienne, Épiscopale & considérable de France, capitale de la Brie Champenoise, sur la Marne, à dix lieues, est-nord-est, de Paris, sous le 20[e] degré, 32 minutes, 35 secondes de longitude, & le 48[e], 57 minutes, 37 secondes de latitude. C'est le siége d'un Présidial, d'un Bailliage, d'une Prévôté, d'une Élection, d'un Grenier à Sel, &c. On y compte plusieurs Églises paroissiales, deux Chapitres, y compris celui de la Cathédrale, plusieurs Abbayes, plusieurs Maisons Religieuses de l'un & l'autre sexe, un Hôtel-Dieu, un Hôpital Général, &c. Le chœur de la Cathédrale passe pour un beau morceau d'architecture.

Le territoire de cette ville abonde en blé & en pâturages.

MÉCANICIEN; substantif masculin. *Mechanicus*. Qui sait la mécanique. *Un habile Mécanicien*.

MÉCANIQUE; substantif féminin. *Mechanica*. La partie des Mathématiques qui a pour objet les lois du mouvement, celles de l'équilibre, les forces mouvantes, &c.

M. Newton distingue deux sortes de mécaniques, l'une pratique, l'autre rationnelle ou spéculative, qui procède dans ses opérations par des démonstrations exactes; la mécanique pratique renferme tous les arts manuels qui lui ont donné leur nom. Mais comme les Artistes & les Ouvriers ont coutume de parler avec peu d'exactitude, on a distingué la mécanique de la Géométrie, en rapportant tout ce qui est exact à la Géométrie, & ce qui l'est moins à la mécanique. Ainsi cet illustre Auteur remarque que les descriptions des lignes & des figures dans la Géométrie appartiennent à la mécanique, & que l'objet véritable de la Géométrie est seulement d'en démontrer les propriétés, après en avoir supposé la description. Par conséquent, ajoute-t-il, la Géométrie est fondée sur des pratiques mécaniques, & elle n'est autre chose que cette pratique de la mécanique universelle, qui explique & qui démontre l'art de mesurer exactement. Mais comme la plûpart des arts manuels ont pour objet le mouvement des corps, on a appliqué le nom de *Géométrie* à la partie qui a l'étendue pour objet, & le nom de *Mécanique* à celle qui considère le mouvement. La mécanique rationnelle, prise en ce dernier sens, est la science des mouvemens qui résultent de quelque force que ce puisse être, & des forces nécessaires pour produire quelque mouvement que ce soit. M. Newton ajoute que les Anciens n'ont guère considéré cette science que dans les puissances qui ont rapport aux arts manuels, savoir, le levier, la poulie, *&c.* & qu'ils n'ont presque considéré la pesanteur que comme une puissance appliquée au poids que l'on veut mouvoir par le moyen d'une machine. L'ouvrage de ce célèbre Philosophe, intitulé *Principes Mathématiques de la Philosophie naturelle*, est le premier où l'on ait traité la mécanique sous une autre face & avec quelque étendue, en considérant les loix de la pesanteur, du mouvement, des forces centrales & centrifuges, de la résistance des fluides, &c. Au reste, comme la mécanique rationnelle tire beaucoup de secours de la Géométrie, la Géométrie en tire aussi quelquefois de la mécanique, & l'on peut par son moyen abréger

souvent la solution de certains problêmes. Par exemple, M. Bernouilli a fait voir que la courbe que forme une chaîne fixée sur un plan vertical par ses deux extrémités, est celle qui forme la plus grande surface courbe, en tournant autour de son axe, parceque c'est celle dont le centre de gravité est le plus bas.

Mécanique, se prend aussi pour la structure naturelle ou artificielle d'un corps, d'une chose. *La mécanique du corps humain. La mécanique d'une pendule.*

Mécanique, se dit aussi adjectivement de ce qui a rapport à la mécanique ou qui se règle par la nature & les lois du mouvement.

En ce sens, on appelle *affections mécaniques*, les propriétés de la matière qui résultent de sa figure, de son volume & de son mouvement actuel.

Les *causes mécaniques* sont celles qui ont de telles affections pour fondement.

On appelle *solutions mécaniques*, celles qui n'emploient que les mêmes principes.

Et *philosophie mécanique*, la même qu'on appeloit autrefois *corpusculaire*, c'est-à-dire, celle qui explique les phénomènes de la nature & les actions des substances corporelles par les principes mécaniques; savoir, le mouvement, la pesanteur, la figure, l'arrangement, la disposition, la grandeur ou la petitesse des parties qui composent les corps naturels.

On donnoit autrefois le nom de *corpusculaire* à la philosophie d'Épicure, à cause des atomes dont ce Philosophe prétendoit que tout étoit formé. Aujourd'hui les Newtoniens le donnent par une espèce de dérision à la philosophie Cartésienne, qui prétend expliquer tout par la matière subtile & par des fluides inconnus, à l'action desquels elle attribue tous les phénomènes de la nature.

Puissances mécaniques, appelées plus proprement *forces mouvantes*, se dit des six machines simples auxquelles toutes les autres, quelque composées qu'elles soient, peuvent se réduire, ou de l'assemblage desquelles toutes les autres sont composées.

Les puissances mécaniques sont le levier, le treuil, la poulie, le plan incliné, le coin & la vis. On peut cependant les réduire à une seule; savoir, le levier, si l'on en excepte le plan incliné qui ne s'y réduit pas si sensiblement. M. Varignon a ajouté à ces six machines simples, la *machine funiculaire*, ou les poids suspendus par des cordes & tirés par plusieurs puissances.

Courbe mécanique, est un terme que Descartes a mis en usage pour marquer une courbe qui ne peut pas être exprimée par une équation algébrique. Ces courbes sont par-là opposées aux courbes algébriques ou géométriques.

M. Léibnitz & quelques autres les appellent *transcendantes* au lieu de mécaniques, & ils ne conviennent pas avec Descartes qu'il faille les exclure de la Géométrie.

Le cercle, les sections coniques, &c. sont des courbes géométriques, parceque la relation de leurs absides à leurs ordonnées est exprimée en termes finis. Mais la cycloïde, la spirale & une infinité d'autres, sont des courbes mécaniques, parcequ'on ne peut avoir la relation de leurs absides à leurs ordonnées que par des équations différentielles, c'est

à-dire, qui contiennent des quantités infiniment petites.

Mécanique, se dit aussi des arts qui ont principalement besoin du travail de la main. *La serrurerie est un art mécanique.*

Mécanique, signifie encore ignoble & bas. *Un ouvrage bien mécanique pour un homme comme lui.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

MÉCANIQUEMENT; adverbe. *Mechanicè.* D'une façon mécanique.

MÉCANISME; substantif masculin. *Mechanismus.* La structure d'un corps suivant les lois de la mécanique. *Le mécanisme d'une montre. Le mécanisme de l'univers.*

MECAXOCHITL; substantif masculin. Espèce de petit poivre long d'Amérique, que les habitans du pays mettent dans leur chocolat pour le rendre agréable.

MÉCÉNAS, ou **Mécène**; nom d'un illustre Romain qui descendoit des anciens Rois d'Étrurie. Il ne voulut jamais monter plus haut qu'au rang de Chevalier, dans lequel il étoit né. Auguste se soulagea sur lui du poids de l'Empire; Mécène étoit son ami & son conseil. Ce fut lui qui lui conseilla de conserver le Trône Impérial, de peur qu'il ne fût le dernier des Romains, s'il cessoit d'être le premier. Il ajouta à cet avis quelques maximes, auxquelles Auguste dut la gloire & le bonheur de son règne. *Une conduite vertueuse*, lui dit il, *sera pour vous une garde plus sûre que celle des légions. La meilleure règle en matière de gouvernement est d'acquérir l'amitié du Peuple, & de faire pour ses Sujets ce qu'un Prince voudroit que l'on fît pour lui, s'il devoit obéir au lieu de commander. Evitez les noms de Monarque & de Roi, & contentez-vous de celui de César, en y ajoutant le titre d'Empereur, ou quelqu'autre propre à concilier à la fois le respect & l'amour.* Mécène prit tant d'empire sur l'esprit d'Auguste par sa douceur & par sa prudence, qu'il lui reprochoit durement ses fautes, sans qu'il s'en offensât. Un jour Mécène, passant par la place publique, vit l'Empereur jugeant des Criminels avec un air colère. Il lui jeta ses tablettes sur lesquelles il avoit écrit ces mots : *Retire-toi bourreau.* Auguste prit en bonne part cette remontrance, quoique dure, & descendit aussi-tôt de son Tribunal. Le Favori fut brouillé pendant quelque temps avec son Maître, qu'il crut être amoureux de sa femme Térentilla. Ce qui a transmis le nom de Mécène à la postérité plus sûrement que la faveur d'Auguste & les honneurs du ministère, c'est la protection qu'il accorda aux Sciences & l'amitié dont il honora les Gens de Lettres : il se faisoit honneur d'être ami de Virgile & d'Horace; & quelle liaison en effet plus capable d'honorer un Ministre que celle des Hommes qui donnent l'immortalité? Il vivoit avec eux dans la douceur d'un commerce libre & philosophique. Ils l'aidoient à porter le fardeau de la vie & de la grandeur, à se consoler des sottises humaines, & à conserver sur la terre cette raison saine, ce feu pur & céleste, le partage de quelques ames privilégiées. Virgile lui dédia ses Géorgiques & Horace ses Odes. Il conserva au premier dans les fureurs des guerres civiles, l'héritage de ses Pères, & obtint le pardon de l'autre, qui avoit combattu pour Brutus à la bataille de Philippe. *Souvenez-vous d'Horace comme de moi-même*, dit-il à Auguste en mou-

rant. Cet illustre Protecteur des Lettres les cultivoit lui-même avec succès. Son nom auroit été à côté de celui des beaux génies de son siècle, s'il n'avoit préféré les plaisirs à la gloire. Ce grand Homme mourut huit ans avant Jésus-Christ.

MÉCÈNE; substantif masculin. Ce mot de nom propre qu'il étoit chez les Anciens, est devenu appellatif parmi nous, pour désigner un homme qui encourage les sciences, les lettres & les arts par estime pour ceux qui les cultivent. *Un Auteur célèbre nous a donné un excellent ouvrage sur les Gens de Lettres & sur les Mécènes.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

MÉCHAMMENT; adverbe. *Nequiter.* Avec méchanceté. *Il en a parlé méchamment.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième moyenne.

MÉCHANCETÉ; substantif féminin. *Nequitia.* Iniquité, malignité, malice. *Une manœuvre pleine de méchanceté.*

Méchanceté, signifie aussi action méchante. *Il leur fit toutes sortes de méchancetés.*

Méchanceté, se dit encore d'une sorte de discours qu'on tient sans nécessité au désavantage d'une personne.

La méchanceté dans ce goût, dit un Académicien, se trouve aujourd'hui l'ame de certaines sociétés de notre pays, & a cessé d'être odieuse sans perdre son nom : c'est même une mode; cependant les plus éminentes qualités n'auroient pu jadis la faire pardonner, parcequ'elles ne peuvent jamais rendre à la société autant que la méchanceté lui fait perdre, puisqu'elle en sape les fondemens, & qu'elle est par-là, sinon l'assemblage, du-moins le résultat des vices. Aujourd'hui la méchanceté est réduite en art; elle tient lieu de mérite à ceux qui n'en ont point d'autre, & souvent elle leur donne de la considération.

Méchanceté, se dit aussi de l'opiniâtreté des enfans. *Cet enfant pleure par méchanceté.*

Il se dit encore des petites malices que de jeunes gens se font les uns aux autres par esprit de gaieté. *Elle lui fit cette petite méchanceté pour savoir ce qu'il avoit dans l'esprit.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, la troisième très-brève, & la dernière brève au singulier, mais celle-ci est longue au pluriel.

MÉCHANICIEN. *Voyez* Mécanicien.

MÉCHANIQUE. *Voyez* Mécanique.

MÉCHANIQUEMENT. *Voyez* Mécaniquement.

MÉCHANISME. *Voyez* Mécanisme.

MÉCHANT, ANTE; adjectif. *Malus.* Mauvais, qui n'est pas bon, qui ne vaut rien dans son genre. *C'est un méchant appartement. Il a une méchante terre à cultiver. On nous servit un méchant lapin pour notre souper.*

Méchant, signifie aussi qui manque de probité, qui est contraire à la justice. *Ce Prince a de méchans conseillers. Une troupe de méchantes gens. Il a un méchant caractère. C'est un méchant dessein.*

On dit de quelqu'un, qu'*il a méchante physionomie, méchante mine*; pour dire, qu'il a la physio-

nomie, la mine d'un méchant homme.

On dit aussi quelquefois, qu'*un homme a méchante mine, méchant air;* pour dire seulement, qu'il a l'air ignoble & bas.

On dit qu'*une personne est de méchante humeur;* pour dire, qu'elle est d'humeur chagrine. *Cette femme est toujours de méchante humeur.*

On dit d'une personne opiniâtre dans le mal, que *c'est une méchante tête.* Et d'une personne médisante, que *c'est une méchante langue.*

On dit de quelqu'un, qu'*il a trouvé plus méchant que lui;* pour dire, plus fort, plus fier, plus puissant que lui. Et l'on dit, qu'*il ne sera pas si méchant qu'il dit;* pour dire, qu'il ne fera pas tout le mal dont il menace.

MÉCHANT, se dit aussi par une sorte de plainte, de quelqu'un qui a fait quelque petite malice. *Vous êtes bien méchante de lui cacher votre projet.*

On dit proverbialement, *jamais bon cheval ni méchant serviteur n'amenda pour aller à Rome.* Et *belle fille & méchante robe trouve toujours qui l'accroche.*

MÉCHANT, s'emploie quelquefois substantivement, & signifie un homme de mauvaise vie, de mauvaises mœurs. *Il faut fuir les méchans.*

On dit familièrement, *faire le méchant;* pour dire, s'emporter en menaces.

Voyez MALICIEUX, pour les différences relatives qui en distinguent MÉCHANT, &c.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

MÈCHE; substantif féminin. *Ellychnium.* Cordon de fil, de coton, de chanvre, ou autre matière combustible, qu'on met dans les lampes avec de l'huile, ou dont on fait des chandelles, des bougies, des flambeaux, en les couvrant de suif ou de cire. *Il faut une nouvelle mèche à la lampe. Ces chandelles ont de trop petites mèches.*

MÈCHE, se dit aussi d'une matière préparée pour prendre facilement feu, comme linge demi-brûlé, éponge, champignon, &c. *De la mèche qui ne prend pas.*

MÈCHE, se dit en termes de l'Art Militaire, d'une espèce de corde qui sert pour mettre le feu aux canons, aux mines, &c. La mèche se fait d'étoupe ou de vieux cordages battus, que l'on fait bouillir avec du soufre & du salpêtre, & qu'ensuite on fait sécher. *Souffler la mèche. La mèche est mouillée, elle ne prendra pas.*

On dit figurément & familièrement, *découvrir la mèche, éventer la mèche;* pour dire, découvrir le secret d'un complot. *Voilà ce qui fit éventer la mèche.*

MÈCHE, se dit en termes de Cordiers, d'un toron que l'on met dans l'axe des cordes qui ont plus de trois torons, & autour duquel les autres se roulent.

MÈCHE, se dit en termes de Perruquiers, d'une petite pincée de cheveux qu'ils prennent à la fois lorsqu'ils font une coupe de cheveux.

MÈCHE, se dit aussi de la flèche spirale d'acier qui est à un tire-bouchon.

On dit encore, *la mèche d'un villebrequin, d'une vrille, & autres outils semblables;* pour dire, la partie qui perce.

En termes de Marine, on appelle *mèche de mât,* la principale pièce du mât, ou la partie comprise depuis son pied jusqu'à la hune. Et

mèche du gouvernail, la première pièce de bois qui en fait le corps.

MÉCHÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* MÉCHER.

MÉCHEF ; vieux mot qui signifioit autrefois malheur, fâcheuse aventure.

MÉCHER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Marchands de Vin. C'est faire entrer dans un tonneau la vapeur du soufre brûlant.

MÉCHET ; bourg de France, en Saintonge, à une lieue & demie, sud-est, de Royan.

MÉCHIR ; nom du sixième mois solaire des anciens Égyptiens. Il répondoit à notre mois de Février.

MECHOACAN ; province de la nouvelle Espagne, dans l'Amérique septentrionale. C'est la troisième des quatre provinces qui composent le Mexique. Elle a 80 lieues de circuit, & les terres y abondent en tout ce qui est nécessaire à la vie. Valladolid en est la capitale.

MÉCHOACAN ; substantif masculin. On donne ce nom, & ceux de *rubarbe blanche* & de *scammonée d'Amérique*, à une racine blanchâtre qui se carie facilement, & qui a de la peine à conserver sa vertu pendant trois ans. Dans le commerce, cette racine est en morceaux ou tranches sèches, blanchâtres, d'une substance un peu molasse, un peu fibrée, d'un goût douceâtre, avec une certaine âcreté qui ne se fait pas sentir d'abord, mais qui excite quelquefois le vomissement. Elle est différente de la racine de brionne, avec laquelle on l'a quelquefois confondue, en ce qu'elle est compacte & qu'elle n'est ni fongueuse, ni amère, ni puante. On l'appelle *méchoacan*, du nom d'une province de l'Amérique méridionale, où les Espagnols l'ont d'abord trouvée : on en apporte aussi de plusieurs autres pays circonvoisins, comme de Nicaragua, de Quito & du Brésil, où elle naît.

M. Geoffroy dit que cette racine n'est connue que depuis l'année 1524, où Nicolas Monard la mit en usage. Marc-Grave a été le premier qui a reconnu que la plante du *méchoacan* est un *lizeron d'Amérique*, appelé en latin *convolvulus Americanus, mechoaca dictus*. Cette racine est souvent branchue : étant verte, elle est fort grosse, & a un pied de longueur : elle est brune en dehors, blanche en dedans, laiteuse & résineuse. Elle pousse des tiges sarmenteuses & rampantes, anguleuses, laiteuses & garnies de feuilles alternes, vertes & de la figure d'un cœur : les fleurs sont d'une seule pièce en forme de cloches, de couleur de chair pâle, purpurines intérieurement. Les fruits sont noirâtres, triangulaires & de la grosseur d'un pois.

Les habitans du Brésil ramassent ces racines au printemps, les coupent en tranches, ou circulaires, ou oblongues, puis les enfilent pour les faire sécher. Ayant ôté l'écorce de cette racine, ils l'expriment dans une étoffe, & font sécher ce qui se précipite au fond de la liqueur après quelques heures : c'est ce qu'on appelle *lait* ou *fécule de méchoacan*.

Avant qu'on sût que la vertu purgative de cette racine se perd par l'ébullition, on l'estimoit fort ; mais on lui a substitué le jalap, qui est aussi une espèce de *lizeran d'Amérique*, lequel agit moins lentement & à plus petite dose. Ainsi la ré-

putation du méchoacan a beaucoup diminué. Au reste, il n'est point désagréable; il purge doucement & sans danger les humeurs épaisses, visqueuses & séreuses de la tête, de la poitrine & des articulations; il convient en substance dans la goutte, les écrouelles, les maladies vénériennes & dans l'hydropisie: on le prend dans du vin ou dans quelqu'autre liqueur convenable. Le méchoacan qu'on récolte quelquefois en Provence, a beaucoup moins de vertu que celui d'Amérique.

MECKELBOURG, ou MECKLENBOURG; contrée d'Allemagne dans la basse Saxe, avec titre de Duché, entre la mer Baltique, la Poméranie, la marche de Brandebourg, le pays de Saxe Lawenbourg & le Holstein. Elle abonde en blé, en pâturages & en gibier. Elle tire son nom d'une ville autrefois très florissante, appelée *Megalopolis*, qui fut détruite en 1164, & qui n'est plus qu'un village à deux lieues de Wismar. Le Duché de Meckelbourg a du couchant au levant 64 lieues de long, & comprend sept Provinces. 1°. Le Mecklenbourg propre. 2°. La Principauté de Wenden. 3°. La Principauté de Schwerin. 4°. La Principauté de Ratzebourg. 5°. Le Comté de Schwerin. 6°. La seigneurie de Rostock, & 7°. la seigneurie de Stargard. Le Mecklenbourg propre est situé sur la mer Baltique, & a trente lieues de long sur dix de large. Wismar en est la ville principale. La maison des Ducs ou Princes de Mecklenbourg est divisée en deux branches regnantes qui de leurs deux villes de résidence, Schwerin & Strelitz ont tiré leurs noms. Ces Princes descendent en ligne directe & masculine des anciens Rois des Vandales & des Obotrites. La branche aînée de Schwerin possède le Duché de Mecklenbourg, la Principauté de Wenden, celle de Schwerin, le Comté de Schwerin & la seigneurie de Rostock. La branche cadette de Strelitz ne possède que la Principauté de Ratzbourg, la seigneurie de Stargard, & 30000 écus de péage de Boitzenbourg. La Couronne de Suède jouit de la ville de Wismar, de la Péninsule de Poehl & du Bailliage de Nienclоster. Tout le pays de Mecklenbourg professe la religion protestante.

MECKENHEIM; petite ville d'Allemagne dans l'Electorat de Cologne, entre Bonn, Godesberg, Arweyler, Sauffenberg & Reimbach.

MECKMULH; petite ville de Souabe dans le Duché de Wirtemberg, sur la rivière de Jaxt, trois lieues au-dessus de son embouchure dans le Necker. Elle appartient aux Comtes de Trautmansdorf.

MÉCOMPTE; substantif masculin. *Error in numero.* Erreur de calcul dans un compte. *En comptant cet argent j'y ai trouvé du mécompte. Il y a du mécompte dans votre calcul.*

Figurément, en parlant de quelqu'un dont les grandes espérances ont été trompées, on dit, qu'*il a trouvé bien du mécompte.*

On dit aussi, en parlant de quelqu'un qui a la réputation d'être fort riche, quoique ses affaires soient dérangées. *Il a le bruit d'être fort riche, mais quand on viendra à la discussion de son bien, on trouvera bien du mécompte.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève

MÉCOMPTER; (se) verbe pronominal réfléchi de la première con-

jugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Errare in numero.* Se tromper dans un calcul, dans un compte. *Il s'est mécompté dans son calcul. Vous vous êtes mécompté de dix écus.*

SE MÉCOMPTER, signifie figurément, se tromper en quelque chose qu'on croit ou qu'on espère. *S'il s'attend à recevoir cette somme, il se mécompte.*

Il se dit aussi des choses qui n'ont rapport qu'à l'esprit. *Il se mécompta dans son projet.*

MECON; grande rivière de l'Inde, dans la presqu'île au-delà du Gange. Elle a sa source au pays de Boutan dans la Tartarie, & son embouchure dans la mer des Indes, à l'orient du golfe de Siam, après avoir traversé le Royaume de Laos qu'elle divise en deux parties. Elle se déborde comme le Nil, & fertilise de même les campagnes qui l'avoisinent.

MÉCONITE; substantif féminin. On donne ce nom à une espèce de pierre calcaire composée d'un amas de petits corps marins, ou de coquilles semblables à des grains liés par un suc lapidifique. Quelques auteurs ont voulu faire passer cette pierre pour des œufs de poissons pétrifiés.

MECONIUM; substantif masculin. Opium tiré du pavot par expression & desséché. *Voyez* OPIUM.

MÉCONIUM, se dit aussi en termes de Médecine, d'un excrément noir & épais qui s'amasse dans les intestins du fœtus pendant la grossesse.

MÉCONNOISSABLE; adjectif. *Qui agnosci non potest* Qu'on ne peut reconnoître qu'avec peine. *La petite vérole la rendu méconnoissable.*

MÉCONNOISSANCE; vieux mot qui signifioit autrefois manque de reconnoissance. Il exprimoit plus de légéreté & moins de vice que l'ingratitude.

MÉCONNOISSANT, ANTE; adjectif. *Ingratus.* Qui manque de reconnoissance, de gratitude, qui oublie les bienfaits. *Il est méconnoissant du service qu'on lui a rendu.*

MÉCONNOÎTRE; verbe actif de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme CONNOÎTRE. *Non agnoscere.* Ne pas reconnoître. *Depuis qu'il a pris la perruque on le méconnoît.*

MÉCONNOÎTRE, se dit figurément de quelqu'un de basse extraction qui désavoue ses parens pour se faire croire homme de naissance. *Depuis qu'il a cette charge il méconnoît sa famille.*

SE MÉCONNOÎTRE, se dit aussi figurément, soit en parlant d'un homme de basse extraction, qui ayant fait fortune parle & agit comme ne se souvenant plus de ce qu'il a été, soit en parlant de celui qui oubliant ce qu'il doit à un autre homme au dessus de lui, parle & agit avec lui comme s'il étoit son égal. *Il est ordinaire aux gens de néant de se méconnoître dans la prospérité.*

MÉCONNU, UE; participe passif. *Voyez* MÉCONNOÎTRE.

MÉCONTENT, ENTE; adjectif. *Non contentus.* Qui n'est pas satisfait de quelqu'un, qui croit avoir sujet de se plaindre. *Elle est bien mécontente de son frère.*

MÉCONTENT, se dit aussi de ceux qui se plaignent de la Cour & du ministère. *Ce Prince étoit mécontent.*

MÉCONTENT, s'emploie encore substantivement; mais dans cette acception il ne se dit qu'au pluriel en parlant de ceux qui ne sont pas satisfaits du gouvernement de l'État, du ministère & de l'administration des

des affaires. *Il se jeta dans le parti des mécontens.*

MÉCONTENTÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* MÉCONTENTER.

MÉCONTENTEMENT; substantif masculin. Déplaisir. *Il ne reçoit de son fils que du mécontentement. Elle ne lui donna jamais le moindre sujet de mécontentement.*

MÉCONTENTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Non satisfacere.* Rendre mécontent, causer du déplaisir. Il se dit d'ordinaire, soit en parlant d'un homme qui étant dans une place où plusieurs personnes ont affaire à lui, ne leur donne pas sujet d'être contens, soit en parlant d'un homme qui donne à ses domestiques ou à ses ouvriers un salaire moindre qu'il ne devroit. *Il mécontente tous ceux qui l'approchent. Il a mécontenté son architecte.*

MECQUE; (la) ancienne & fameuse ville d'Asie, dans l'Arabie Heureuse, à dix lieues de la mer Rouge, & à quatre-vingt-dix lieues, sud-est, de Médine. Cette ville que les Mahométans appellent la *mère des villes*, est à-peu près de la grandeur de Marseille, mais beaucoup moins peuplée; cependant elle est non-seulement célèbre par la naissance de Mahomet, & à cause que les sectateurs de ce faux prophète y vont en grand pélérinage, mais encore parcequ'elle avoit un temple qui dans l'ancien paganisme n'étoit pas moins révéré des Arabes que celui de Delphes l'étoit des Grecs.

Ceux qui avoient la présidence de ce temple étoient d'autant plus considérés, qu'ils possédoient comme aujourd'hui, le gouvernement de la ville. Aussi Mahomet eut la politique dans une trève qu'il avoit conclue avec les Mecquois ses ennemis, d'ordonner à ses adhérens le pélerinage de la Mecque. En conservant cette coutume religieuse qui faisoit subsister le peuple de cette ville dont le terroir est des plus ingrats, il parvint à leur imposer sans peine le joug de sa domination.

La Mecque est la métropole des Mahométans, à cause de son temple ou Kiabé, *maison sacrée*, qu'ils disent avoir été bâtie dans cette ville par Abraham; & ils en sont si persuadés qu'ils feroient empaler quiconque oseroit nier qu'il n'y avoit point de ville de la Mecque du temps d'Abraham. Ce Kiabé que tant de voyageurs ont décrit, est au milieu de la Mosquée appelée *Haram* par les Turcs; le puits de Zemzem si respecté des Arabes, est aussi dans l'enceinte du Haram.

La ville, le temple, la mosquée & le puits, sont sous la domination d'un Sériph, ou, comme nous l'écrivons, Shérif, Prince souverain comme celui de Médine, & tous deux descendans de la famille de Mahomet; le grand Seigneur tout puissant qu'il est, ne peut les déposer qu'en mettant à leur place un Prince de leur sang.

MECRAN; (le) Province de Perse, qui est située entre le Kerman à l'occident, le Segestan au nord, l'Indoustan à l'orient & la mer au midi. Elle est peu connue.

MÉCRÉANCE; vieux mot qui signifioit autrefois manque de religion.

MÉCRÉANT; substantif masculin. *Incredulus.* Ce terme se disoit autrefois de tous les peuples qui ne sont point de la religion chrétienne, & principalement des Mahométans; mais aujourd'hui il ne se dit plus guère qu'en dénigrement, & en parlant d'un Chrétien qui ne

croit point les dogmes de ſa religion, & qu'on regarde comme un impie. *Il paſſe pour un mécréant.*

MÉDABA, ancienne ville de la Paleſtine, dans la partie méridionale de la Tribu de Ruben. Eusèbe & Saint Jérôme la mettent à dix milles de Cariathaïm.

MÉDAILLE; ſubſtantif féminin. *Numiſma.* Pièce de métal fabriquée en l'honneur de quelque perſonne illuſtre, ou pour conſerver la mémoire de quelque action mémorable, de quelque événement, de quelque entrepriſe. On comprend ſous ce nom de *médailles*, les anciennes monnoies des Grecs, des Romains, *&c.*

Le goût pour les *médailles* antiques prit faveur en Europe à la renaiſſance des beaux arts. Pétrarque qui a tant contribué à retirer les lettres de la barbarie où elles étoient plongées, rechercha les *médailles* avec un grand empreſſement; & s'en étant procuré quelques-unes, il crut les devoir offrir à l'Empereur Charles IV, comme un préſent digne d'un grand Prince.

Dans le ſiécle ſuivant, Alphonſe, Roi de Naples & d'Arragon, plus célèbre encore par ſon amour pour les lettres que par ſes victoires, fit une ſuite de *médailles* aſſez conſidérable pour ce temps-là. A l'exemple de ce Monarque, Antoine, Cardinal de Saint-Marc, eut la curioſité de former à Rome un cabinet de *médailles* impériales.

Coſme de Médicis commençoit dans le même temps à Florence cet immenſe recueil de manuſcrits, de ſtatues, de bas-reliefs, de marbres, de pierres gravées & de *médailles* antiques, qui fut enſuite continué avec la même ardeur par Pierre de Médicis ſon fils, & par Laurent ſon petit-fils. Les encouragemens & les ſecours que les ſavans reçurent de la Maiſon de Médicis, contribuèrent infiniment aux progrès rapides que les lettres firent en Italie. Depuis la fin du xv ſiécle le goût de l'antique & l'étude des *médailles* s'y ſont perpétués, & les cabinets s'y ſont multipliés & perfectionnés.

L'Allemagne connut les *médailles* dans le xvi ſiécle. Maximilien I. en raſſembla beaucoup, & par ſon exemple inſpira l'amour aux Allemands pour ces précieux reſtes d'antiquité.

Budé fut le premier en France, qui né pour l'étude de l'antiquité, fit une petite collection de *médailles* d'or & d'argent, avant même d'écrire ſur les monnoies des anciens. Il fut imité par Jean Gollier, Guillaume du Choul & quelques autres.

Dans la ſuite le goût des *médailles* fit beaucoup de progrès dans ce Royaume. Ce genre de connoiſſances s'accrédita auſſi beaucoup dans les Pays-Bas, lorſque Goltzius vint à y paſſer; & bientôt après il prit une grande faveur chez les Anglois.

A l'égard de l'Eſpagne, Antonio Auguſtini, mort Archevêque de Tarragone en 1586, eſt le premier & paroît être preſque le ſeul qui ſe ſoit appliqué à connoître & à raſſembler des *médailles*. Ce ſavant homme, l'un des plus célèbres antiquaires de ſon temps, eſſaya de répandre parmi ſes compatriotes la paſſion qu'il avoit pour les monumens antiques; mais ſes tentatives furent infructueuſes, perſonne ne marcha ſur ſes traces.

Il n'en a pas été de même des autres pays dont on vient de parler.

Dès l'an 1555 on avoit vu paroître en Italie le discours d'Énée Vico, pour introduire les amateurs dans l'intime connoissance des *médailles*. L'auteur y traita de la plupart des choses qu'on peut y observer en général, des métaux sur lesquels on les a frappées, des têtes des Princes qu'elles représentent, des types gravés sur les revers, des légendes ou inscriptions qui se lisent sur les deux côtés de la *médaille*, des médaillons & des contorniates, des *médailles* fausses ou falsifiées, enfin des faits historiques dont on peut ou établir la vérité, ou fixer la date par le moyen des *médailles*, de la forme des édifices publics qu'on y remarque, des noms des personnages qu'on lit sur ces monumens, & des différentes Magistratures dont il est fait mention.

En 1576 Goltzius publia dans les Pays-Bas ses *médailles* des villes de Sicile & de la grande Grèce; l'année suivante Ursini mit au jour les monumens numismatiques des familles romaines, jusqu'au règne d'Auguste; entreprise continuée dans le même siécle par Adolphe Occo jusqu'à la chûte de l'Empire.

A la foule des beaux ouvrages qui parurent dans le siécle suivant sur les *médailles* en général, les antiquaires y joignirent les explications de toutes celles de leurs propres cabinets & des cabinets étrangers: alors on fut en état, par la comparaison de tant de monumens, soit entr'eux, soit en les confrontant avec les auteurs grecs & latins, de former des systêmes étendus sur l'art numismatique.

Plusieurs savans n'oublièrent pas d'étaler, peut-être avec excès les avantages que l'histoire & la géographie peuvent tirer des *médailles* & des inscriptions; il est vrai cependant que ces monumens précieux réunis ensemble, forment presque une histoire suivie d'anciens peuples, de Princes & de grandes villes; & leur autorité est d'autant plus respectable, qu'ils n'ont pu être altérés. Ce sont des témoins contemporains des choses qu'ils attestent revêtus de l'autorité publique, qui semblent n'avoir survécu à une longue suite de siécles & aux diverses révolutions des États, que pour transmettre à la postérité des faits plus ou moins importans dont elle ne pourroit d'ailleurs avoir aucune connoissance. On n'ignore pas que M. Spanheim a réduit à des points généraux l'objet des *médailles* en particulier, pour en justifier l'utilité; & M. Vaillant rempli des mêmes vues, a distribué par règnes, toutes les *médailles* des villes grecques sous l'Empire romain.

D'autres auteurs se tournant d'un autre côté, ont envisagé les *médailles* comme monnoie, & en ont comparé le poids & la valeur avec ceux des monnoies modernes; l'examen de ce seul point a déjà produit plusieurs volumes.

Enfin les ouvrages numismatiques se sont tellement multipliés, qu'on avoit besoin d'une notice des savans qui ont écrit sur cette matière; c'est ce qu'a exécuté complettement le P. Bauduri dans sa *bibliotheca nummaria*, imprimée à la tête de son grand ouvrage des *médailles* depuis Trajan Dece jusqu'à Constantin Paléologue.

Mais ce siécle ayant trouvé quantité de nouvelles *médailles* dont on a publié des catalogues exacts, c'est aujourd'hui qu'on est en état de

rendre par ce moyen l'histoire des peuples plus détaillée & plus intéressante qu'on ne pouvoit la donner dans le siécle précédent.

Voilà comment la science des *médailles* s'étant insensiblement perfectionnée, est devenue parmi les monumens antiques, celle qui se trouve la plus propre à illustrer ceux qui la cultivent. Il ne faut pas s'étonner du goût qu'on a pris pour elle : son étude brillante n'est point hérissée des épines qui rendent les autres sciences tristes & fâcheuses. Tout ce qui entre dans la composition d'une *médaille* contribue à rendre cette étude agréable : les figures amusent les yeux ; les légendes, les inscriptions, les symboles toujours variés, réveillent l'esprit & quelquefois l'étonnent. On y peut faire tous les jours d'heureuses découvertes : son étude n'a point de bornes ; les objets de toutes les sciences & de tous les arts sont de son ressort, surtout l'histoire, la mythologie, la chronologie & l'ancienne géographie.

Toutes les *médailles* se partagent en deux classes générales, en antiques & en modernes : les antiques sont toutes celles qui ont été frappées jusques vers le milieu du troisième siécle, ou jusqu'au neuvième siécle de Jésus-Christ ; car les antiquaires ne sont pas d'accord à cet égard ; les uns font finir les *médailles* antiques avec le haut Empire, dès le temps de Galien, & même quelquefois avant Galien ; les autres seulement au temps de Constantin ; d'autres les portent jusqu'à Auguste, dit Augustule ; d'autres même ne les terminent qu'avec Charlemagne, selon les idées différentes qu'ils se forment & qui sont purement arbitraires.

Les modernes sont toutes celles qui ont été faites depuis 300 ans.

On distingue dans les antiques, les grecques & les romaines : les grecques sont les premières & les plus anciennes, puisqu'avant la fondation de Rome les Rois & les villes grecques frappoient de très-belles monnoies de tous les trois métaux, & avec tant d'art, que dans le temps le plus florissant de la République & de l'Empire, on a eu bien de la peine à les égaler. On en peut juger par les médaillons grecs qui nous restent ; car il y en a de frappés pour les Rois & d'autres pour les villes de la Grèce. Il faut avouer que dans ce qui concerne les figures, les *médailles* grecques, généralement parlant, ont un dessein, une attitude, une force & une délicatesse à exprimer jusqu'aux muscles & aux veines ; ce qui étant soutenu par un très-grand relief, leur donne une juste préférence en beauté sur les romaines.

Ces dernières sont consulaires ou impériales. On appelle *médailles consulaires*, celles qui ont été frappées pendant que la République romaine étoit gouvernée par les Consuls : on nomme *médailles impériales*, celles qui ont été faites par les Empereurs.

Parmi les impériales on distingue le haut & le bas Empire ; quoiqu'à l'égard de ce qu'on appelle *modernes*, les *médailles* des Empereurs jusqu'aux Paléologues passent pour antiques, encore qu'elles descendent jusqu'au quinzième siécle, les curieux en gravure n'estiment que celles du haut Empire qui commencent à Jules César ou à Auguste,

& finit selon eux au temps des trente tyrans. Ainsi les *médailles* du haut Empire s'étendent environ depuis l'an 700 de Rome, 54 ans avant Jésus-Christ, jusqu'à l'an 1010 de Rome ou environ, & de Jésus-Christ environ 260.

Le bas Empire comprend près de douze cens ans, si l'on veut aller jusqu'à la ruine de Constantinople qui arriva l'an 1453, que les Turcs s'en rendirent les maîtres; de sorte qu'on ne reconnut plus que l'Empire d'Occident dans tout le monde chrétien. Ainsi l'on peut y trouver deux différens âges; le premier depuis l'Empire d'Aurélien ou de Claude le Gothique, jusqu'à Héraclius qui est d'environ 350 ans; le deuxième depuis Héraclius jusqu'aux Paléologues, qui est de plus de 800 ans.

Le prix des *médailles* ne doit pas être considéré précisément par la matière, c'est un des premiers principes de la science des *médailles* : souvent une même *médaille* frappée sur l'or, sera commune, qui sera très-rare en bronze; & d'autres fort estimées en or, le seront très-peu en argent & en bronze. Par exemple, un Othon latin de grand bronze, n'auroit pas de prix : on ne connoît que des *médailles* d'Othon en moyen bronze, frappées dans l'Orient, à Antioche & en Égypte; elles sont même très-précieuses; mais un Othon d'or ne vaut que deux pistoles au-dessus de son poids qui est environ de deux gros; & le même Othon d'argent ne vaut qu'un écu au-delà de ce qu'il pèse, excepté qu'il n'eût quelques revers extraordinaire qui en augmentât le prix. Si même on pouvoit recouvrer quelques-unes des monnoies de cuir qui étoient en usage à Rome avant le règne de Numa, & que l'histoire nomme *asses scortei*, on n'épargneroit rien pour les mettre à la tête d'un cabinet.

Il est utile de connoître les métaux antiques, afin de n'y être pas trompé, & de savoir ce qui forme les différentes suites où les métaux ne doivent jamais être mêlés, si ce n'est lorsque, pour rendre la suite d'argent plus ample & plus complète, on y place certaines têtes d'or qui ne se trouvent plus en argent; car cela s'appelle *enrichir une suite*. Ajoutons cependant que dans la suite des Rois & des villes, il est assez d'usage de mêler ensemble les trois métaux, & même les différentes grandeurs : c'est aussi ce qui se pratique ordinairement dans la suite des *médailles* consulaires; mais cela vient de ce qu'il y a des têtes de Rois & des familles romaines qui ne se trouvent que dans l'un des trois métaux & sur des pièces de différent volume, outre l'extrême difficulté qu'il y auroit de rassembler un assez grand nombre de ces têtes de métal & de même volume, pour en composer une suite.

On voit déjà par ce détail que la matière des *médailles* antiques se réduit à trois principaux métaux, l'or, l'argent & le cuivre qu'on nomme *bronze* par honneur. Les *médailles* d'or, à ne parler que des seules impériales, peuvent être d'environ trois mille : les *médailles* d'argent vont bien à six mille; mais les médailles de bronze, en y comprenant les trois différentes grandeurs, pourroient aller à plus de trente mille, puisque le petit bronze seul s'étend peut-être jusqu'à vingt mille. Le célèbre Morel que la mort surprit lorsqu'il travailloit

à exécuter le grand & utile dessein de graver toutes les *medailles* connues, se proposoit d'en représenter vingt-cinq mille, quoiqu'il terminât la suite des impériales à l'Empereur Héraclius. Si donc au nombre des *médailles* impériales en or, en argent, & dans les trois grandeurs de bronze, on y ajoutoit les médaillons en tous métaux, les quinaires, les plombs antiques, les consulaires, les *médailles* des Rois & des villes grecques, il est vraisemblable que le nombre des *médailles* antiques connues, passeroit cinquante mille.

On appelle *médaille fausse*, celle qu'on veut faire passer pour antique & qui ne l'est pas. Et *médaille fruste*, une médaille qui est presque toute effacée. Et *médaille fourrée*, une médaille antique couverte d'une petite feuille d'argent sur le cuivre ou sur le fer, battus ensemble avec tant d'adresse, qu'on ne les reconnoît qu'à la coupure. Les médailles fourrées sont de fausses monnoies antiques.

On appelle *médaille inanimée*, une médaille qui n'a point de légende, parceque la légende est l'ame de la médaille. Et *médaille incertaine*, celle dont on ne peut déterminer ni la date ni l'occasion pour laquelle on l'a fait frapper.

On appelle *médaille frappée sur l'antique*, une médaille que l'on a réformée par fourberie avec le marteau, & à laquelle on a ensuite donné une nouvelle empreinte. Et *médaille martelée*, une médaille antique commune dont on a fait une médaille rare en se servant du martelage.

Médaille incuse, se dit de celle qui n'est marquée que d'un côté. Cette défectuosité vient de l'oubli ou de la précipitation du monnoyeur qui avant de retirer une médaille qu'il venoit de frapper, remettoit une nouvelle pièce de métal, laquelle trouvant d'une part le carré, & de l'autre la médaille précédente, recevoit l'impression de la même tête d'un côté en relief, & de l'autre en creux, mais toujours plus imparfaitement d'un côté que de l'autre, l'effort de la médaille étant beaucoup plus foible que celui du carré.

Médaille réparée, se dit d'une médaille antique qui étoit frustée ou endommagée, & qu'on a rendue par artifice nette, entière & lisible.

On appelle *médaille saussée*, une médaille battue sur le seul cuivre, & ensuite couverte d'une seule feuille d'étain.

Depuis Claude le Gothique jusqu'à Dioclétien, il n'y a plus d'argent du tout dans les médailles, ou s'il s'en trouve dans quelques-unes, elles sont si rares que l'exception confirme la règle. On a frappé pour lors le cuivre seul, mais après l'avoir couvert d'une feuille d'étain; c'est ce qui donne cet œil blanc aux médailles que nous appelons *saussées*. Telles sont plusieurs Claudes, les Auréliens, & la suite jusqu'à Numérien inclusivement. On trouve même encore de ces médailles saussées sous Dioclétien & Maximien, quoique l'usage de frapper sur l'argent pur fût déjà interdit.

Médaille contorniate, se dit d'une médaille de bronze dont la circonférence est terminée par un cercle d'une ou de deux lignes de largeur, continu avec le métal, quoiqu'il paroisse en être détaché par

une rainure profonde qui règne à l'extrémité du champ de l'un & l'autre côté de la médaille.

Médaille restituée, se dit des médailles soit consulaires, soit impériales, sur lesquelles, outre le type & la légende qu'elles ont eus dans la première fabrication, on voit de plus le nom de l'Empereur qui les a fait frapper une seconde fois, suivi du mot Restituit, *entier ou abrégé*, Rest.

On appelle *médailles votives*, toutes les médailles ou les vœux publics qui se faisoient pour la santé des Empereurs de cinq ans en cinq ans, de dix en dix ans, & quelquefois de vingt en vingt ans, sont marqués soit en légendes soit en inscriptions.

Médaille, se dit aussi en termes d'Architecture, de certain bas-relief de figure ronde, sur lequel est représentée la tête de quelque personne illustre, ou quelque action mémorable.

On dit proverbialement & figurément, que *chaque médaille a son revers*; pour dire, que chaque chose a deux faces, que chaque chose a un bon côté & un mauvais.

On dit aussi proverbialement & figurément, quand quelqu'un a parlé avantageusement d'une personne ou d'une affaire, *tournez la médaille*, *voyez le revers de la médaille*; pour dire, regardez aussi le mal qu'on peut dire.

On dit encore proverbialement & figurément d'une vieille personne qui a le visage d'une figure extraordinaire, & dont les traits sont fort grands & fort marqués, que *c'est une vieille médaille*.

Médaille, se dit aussi d'une pièce d'or, d'argent ou de cuivre représentant un sujet de dévotion, que le Pape a bénite, & à laquelle il a attaché des indulgences. *Le Pape lui a donné des médailles bénites. Un chapelet garni de médailles.*

Les deux premières syllabes sont brèves & la troisième très-brève.

MÉDAILLIER; substantif masculin. Petit cabinet rempli de tiroirs dans lesquels les médailles sont rangées. *Un beau médaillier.*

MÉDAILLISTE; substantif masculin. Celui qui a beaucoup de médailles & qui s'y connoît. *C'est un grand médailliste.*

MÉDAILLON; substantif masculin. *nummus majoris modi.* Médaille qui surpasse en poids & en volume les médailles ordinaires, & qui est communément d'un beau travail.

La plupart des antiquaires prétendent que les médaillons n'étoient pas des monnoies courantes, du moins chez les Romains; mais qu'on les frappoit comme des monumens publics pour répandre parmi le peuple dans les cérémonies des jeux & des triomphes, ou pour donner aux Ambassadeurs & aux Princes étrangers. Ces pièces étoient nommées par les Latins *missilia*.

Il y a des médaillons d'or, d'argent & de bronze, & comme ceux d'or sont fort rares, les particuliers qui en possèdent, se contentent de les mettre à la tête de l'or ou de l'argent, pour faire l'honneur de leur cabinet.

Le Cardinal Gaspard Carpegna est un des premiers qui se soit attaché à former une suite de médaillons. Cependant dans la première édition de son recueil, on en fit graver seulement 23, & on donna la description de 45. Par la suite cette collection s'étant augmentée, dans la seconde édition à laquelle on ajouta les observations

de M. Buonarotti, on en fit graver jusqu'à 129. M. Vaillant en a décrit environ 450 depuis César jusqu'à Constance, qu'il avoit vus dans différens cabinets de France & d'Italie. On publia à Venise il y a quelques années, sans date & sans nom de ville ni d'Imprimeur, un autre recueil de 229 médaillons gravés en 92 planches.

Les Chartreux de Rome avoient une très-belle collection de médaillons qu'ils avoient aussi fait graver; mais cette collection ayant été vendue à l'Empereur, les planches sont passées avec les originaux dans le cabinet de Sa Majesté Impériale; & l'on a supprimé toutes les épreuves qui avoient été tirées, mais qui n'avoient pas encore été distribuées; en sorte que ces gravures sont aujourd'hui d'une extrême rareté.

Dans le siécle passé, on fit graver plus de 400 médaillons qui se trouvèrent alors dans le cabinet du Roi: le nombre en a été considérablement augmenté depuis ce temps-là, surtout par l'acquisition que Sa Majesté a faite de tous ceux du Maréchal d'Étrées; en sorte qu'aujourd'hui le cabinet du Roi renferme plus de mille médaillons.

Les antiquaires font beaucoup plus de cas des médaillons que des médailles ordinaires, parceque leurs revers représentent communément ou des triomphes, ou des jeux, ou des édifices, ou des monumens historiques qui sont les objets qu'un vrai curieux recherche davantage, & qu'il trouve avec le plus de satisfaction.

MÉDAILLON, se dit aussi en termes d'Architecture, & signifie la même chose que médaille.

Les trois syllabes sont brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

MEDALA; nom d'une ancienne ville de la Terre Sainte, dans la tribu de Zabulon.

MEDAVI; bourg de France, en Normandie, sur la rivière d'Orne, à deux lieues, nord-ouest, de Séez.

MÉDECIN; substantif masculin. *Medicus*. Celui qui a étudié & qui professe l'art d'entretenir la santé & de guérir les maladies. *Voyez* MÉDECINE.

On appelle *premier Médecin du Roi*, un Médecin choisi pour prendre soin de la santé du Roi.

Le premier Médecin du Roi jouit de plusieurs prérogatives: il est à la tête de tous les Médecins du Royaume, a la qualité de Comte, & transmet à ses descendans une noblesse réelle. Il a aussi un brevet de Conseiller d'État, en prend la qualité & en touche les appointemens. Il entre tous les jours dans la chambre du Roi pendant que Sa Majesté est encore au lit, & peut dans certaines occasions donner l'ordre à la bouche. Il a la surintendance des bains & fontaines minérales du Royaume. Quand il va aux Écoles de Médecine de Paris, il est vêtu d'une robe de satin comme les Conseillers d'État, & est reçu à la porte par le Doyen de la faculté, précédé des Bedeaux & suivi par les Bacheliers. Outre ce premier Médecin il y a encore un Médecin ordinaire du Roi pour servir auprès de Sa Majesté en l'absence du premier, & huit Médecins qui servent par quartier. Les uns & les autres doivent se trouver au lever, au coucher & aux repas du Roi.

Les Clercs qui ont obtenu des degrés

degrés dans la Faculté de Médecine, ont part aux bénéfices ecclésiastiques, comme les Gradués des autres Facultés. *Voyez* GRADUÉ.

Divers arrêts ont jugé des Médecins incapables de recevoir des libéralités de leurs malades par testament: cependant lorsqu'ils n'ont pas usé de voies illégitimes pour obtenir un legs, il ne paroît pas équitable de les en priver par la seule raison qu'ils sont Médecins; surtout si les dispositions n'excèdent point les bornes d'une juste reconnoissance. Il y a même un arrêt du 31 Juillet 1703 qui a confirmé un legs universel fait par M. l'Évesque, Conseiller au Châtelet, à M. Fossey son Médecin.

L'incapacité qu'on oppose aux Médecins légataires des malades, n'a pas lieu quand il s'agit de donations entre vifs faites par personnes jouissantes d'une santé parfaite.

Cette incapacité cesse encore lorsque le Médecin est proche parent du testateur; la parenté fait alors présumer que la libéralité doit sa naissance au penchant naturel qu'on a de faire du bien à ses proches, & non à la crainte que le Médecin n'abuse du pouvoir que sa qualité lui donne.

L'article 125 de la coutume de Paris ne donne d'action aux Médecins pour le payement de leurs consultations & visites, que pendant un an après qu'elles sont faites; & après ce temps la coutume prononce contr'eux une fin de non recevoir: mais nonobstant cette prescription, s'ils forment leur demande après l'année, on oblige les personnes auxquelles les visites & consultations sont demandées, d'affirmer qu'elles les ont payées.

Les Chirurgiens sont subordonnés aux Médecins: sur cette subordination, *voyez* l'arrêt du Conseil du 4 Juillet 1750.

Les seuls Docteurs & Licenciés dans une Faculté de Médecine peuvent exercer la médecine en France. Aucun autre ne peut, sous quelque prétexte que ce soit, ordonner aucun remède même gratuitement.

L'article 26 de l'édit du mois de Mars 1707, servant de réglement pour les Facultés de Médecine du Royaume, le défend expressément, sous peine de 500 liv. d'amende; & il seroit à souhaiter qu'il fût plus exactement observé; car il est bien ridicule de voir jusque dans la Capitale une multitude de charlatans effrontés abuser impunément de la crédulité du peuple.

L'article 27 du même édit, veut que les Religieux mendians soient compris dans la prohibition portée par l'article 26; qu'en cas de contravention, la maison du Religieux non mendiant soit tenue de l'amende de 500 livres, & que le Religieux mendiant soit renfermé pour un an.

L'article 28 défend à tous Juges sous peine d'interdiction, de permettre l'exercice de la Médecine à tous ceux qui n'ont pas obtenu le degré de Licencié.

Les Médecins de la Faculté de Paris, & ceux des maisons du Roi, de la Reine, enfans de France, & premier Prince du sang, peuvent seuls exercer la Médecine à Paris; ils peuvent aussi l'exercer ailleurs dans toute l'étendue du Royaume, concurremment avec les Médecins des autres Facultés.

Un arrêt du 30 Mai 1686 qu'on trouve au journal des audiences, ordonne que les Docteurs en Médecine des Universités, qui iront s'établir dans la ville de Châlons ou autres, excepté Paris, prendront rang & séance du jour de la date de leurs titres de Docteurs.

Cet arrêt est conforme au droit commun, suivant lequel les Docteurs en Médecine, reçus dans une Université françoise, peuvent s'établir & exercer leur profession dans toutes les villes & bourgs du Royaume où il n'y a point d'Université ni d'aggrégation, en présentant néanmoins leurs lettres de degrés aux Juges de Police des lieux où ils veulent s'établir, *&c.*

Il faut néanmoins excepter les villes des provinces de Flandre, Artois, Hainault, Tournaisis & Cambresis où nul ne peut exercer la Médecine qu'il ne soit gradué dans l'Université de Douai ou dans celles de Paris & de Montpellier; mais aussi les Médecins de l'Université de Douai, ne peuvent exercer leur profession que dans les Pays Bas.

Dans les affaires qui s'instruisent aux frais du Roi, les Médecins dont le ministère est nécessaire, sont payés, savoir, des voyages qu'ils font pour faire leur rapport en Justice, 5 liv. par jour, compris leur rapport en Justice, & pour leurs visites & rapports dans le lieu même de leur résidence, 50 sous: leurs honoraires ne sont fixés qu'à cela par un arrêt du Conseil du 23 Janvier 1742.

On dit proverbialement d'un Médecin peu habile ou qui n'ordonne que des remèdes fort communs, & qui n'ont aucun effet, que c'est un *Médecin d'eau douce.*

On dit proverbialement & figurément, à un homme qui se mêle de donner des remèdes, des conseils aux autres, & qui lui-même en a besoin, *Médecin, guéris-toi toi-même.*

On dit aussi proverbialement & figurément, quand un secours, un remède vient lorsqu'on n'est plus en état d'en profiter, *après la mort le Médecin.*

Médecin, se dit figurément de ce qui remédie à un mal quelconque. *Le temps est le Médecin de tous les maux.*

MÉDECINE; substantif féminin. *Medicina.* L'art qui enseigne les moyens de conserver la santé & de guérir les maladies.

Les injures & les vicissitudes d'un air aussi nécessaire qu'inévitable, la nature des alimens solides & liquides, l'impression vive des corps extérieurs, les actions de la vie, la structure du corps humain, ont produit des maladies, dès qu'il y a eu des hommes qui ont vécu comme nous vivons.

Lorsque notre corps est affligé de quelque mal, il est machinalement déterminé à chercher les moyens d'y remédier, sans cependant les connoître. Cela se remarque dans les animaux comme dans l'homme, quoique la raison ne puisse point comprendre comment cela se fait, car tout ce qu'on sait c'est que telles sont les lois de l'auteur de la nature, desquelles dépendent toutes les premières causes.

La perception désagréable ou fâcheuse d'un mouvement empêché dans certains membres, la douleur que produit la lésion d'une partie quelconque, les maux dont l'ame

est accablée à l'occasion de ceux du corps, ont engagé l'homme à chercher & à appliquer les remèdes propres à dissiper ces maux, & cela par un desir spontanée, ou à la faveur d'une expérience vague. Telle est la première origine de la médecine qui prise pour l'art de guérir, a été pratiquée dans tous les temps & dans tous les lieux.

Les histoires & les fables de l'antiquité nous apprennent que les Assyriens, les Chaldéens & les Mages sont les premiers qui aient cultivé cet art, & qui aient tâché de guérir ou de prévenir les maladies; que de là la médecine passa en Egypte, dans la Libye cyrénaïque, à Crotone, dans la Grèce où elle fleurit, principalement à Gnides, à Rhodes, à Cos, & à Epidaure.

Les premiers fondemens de cet art sont dûs 1°. au hasard; 2°. à l'instinct naturel; 3°. aux événemens imprévus. Voilà ce qui fit d'abord naître la médecine simplement empyrique.

L'art s'accrut ensuite & fit des progrès 1°. par le souvenir des expériences que ces choses offrirent; 2°. par la description des maladies, des remèdes & de leur succès, qu'on gravoit sur les colonnes, sur les tables & sur les murailles des Temples; 3°. par les malades qu'on exposa dans les carrefours & les places publiques, pour engager les passans à voir leurs maux, à indiquer les remèdes s'ils en connoissoient, & à en faire l'application. On observa donc fort attentivement ce qui se présentoit. La médecine empyrique se perfectionna par ces moyens, sans cependant que ces connoissances s'étendissent plus loin que le passé & le présent; 4°. on raisonna dans la suite analogiquement, c'est-à-dire, en comparant ce qu'on avoit observé avec les choses présentes ou futures.

L'art se perfectionna encore davantage 1°. par les Médecins qu'on établit pour guérir toutes sortes de maladies, ou quelques-unes en particulier, 2°. par les maladies dont on fit une énumération exacte; 3°. par l'observation & la description des remèdes & de la manière de s'en servir. Alors la médecine devint bientôt propre & héréditaire à certaines familles & aux Prêtres qui en retiroient l'honneur & le profit.

L'inspection des entrailles des victimes; la coutume d'embaumer les cadavres; le traitement des plaies ont aidé à connoître la fabrique des corps sains & les causes prochaines ou cachées tant de la santé & de la maladie, que de la mort même.

Enfin les animaux vivans qu'on ouvroit pour les sacrifices, l'inspection attentive des cadavres de ceux dont on avoit traité les maladies, l'histoire des maladies, de leurs causes, de leur naissance, de leur accroissement, de leur vigueur, de leur diminution, de leur issue, de leur changement, de leurs événemens; la connoissance, le choix, la préparation, l'application des médicamens, leur action & leurs effets bien connus & bien observés, semblèrent avoir presque entièrement formé l'art de la médecine.

Hippocrate contemporain de Démocrite, fort au fait de toutes ces choses, & de plus riche d'un excellent fonds d'observations qui lui

étoient propres, fit un recueil de tout ce qu'il trouva d'utile, composa un corps de médecine, & mérita le premier le nom de *vrai Médecin*, parcequ'en effet, outre la médecine empyrique & analogique qu'il savoit, il étoit éclairé d'une saine philosophie, & devint le premier fondateur de la médecine dogmatique.

Après que cette médecine eût été long-temps cultivée dans la famille d'Asclépiade, Arêtée de Cappadoce en fit un corps mieux digéré & plus méthodique; & cet art se perfectionna par le différent succès des temps, des lieux, des choses; de sorte qu'après avoir brillé surtout dans l'école d'Alexandrie, il subsista dans cet état jusqu'au temps de Claude Galien.

Celui-ci ramassa ce qui étoit fort épars, & fut éclaircir les choses embrouillées; mais comme il étoit honteusement asservi à la Philosophie des Péripatéticiens, il expliqua tout suivant leurs principes; & par conséquent, s'il contribua beaucoup aux progrès de l'art, il n'y fit pas moins de dommage, en ce qu'il eut recours aux élémens, aux qualités cardinales, à leurs degrés, & à quatre humeurs par lesquelles il prétendoit avec plus de subtilité que de vérité, qu'on pouvoit expliquer toute la médecine.

Au commencement du septième siècle on perdit en Europe presque jusqu'au souvenir des arts. Ils furent détruits par des nations barbares qui vinrent du fond du nord; & qui abolirent avec les sciences, tous les moyens de les acquérir, qui sont les livres.

Depuis le neuvième jusqu'au treizième siécle la médecine fut cultivée avec beaucoup de subtilité par les Arabes dans l'Asie, l'Afrique & l'Espagne. Ils augmentèrent & corrigèrent la matière médicale, ses préparations & la chirurgie. A la vérité ils infectèrent l'art plus que jamais des vices galéniques, & presque tous ceux qui les ont suivis, ont été leurs partisans. En effet, les amateurs des sciences étoient alors obligés d'aller en Espagne chez les Sarrasins, d'où revenant plus habiles, on les appeloit *Mages*. Or on n'expliquoit dans les Académies publiques, que les écrits des Arabes; ceux des Grecs furent presque inconnus, ou du moins on n'en faisoit aucun cas.

Cette anarchie médicinale dura jusqu'au temps d'Emmanuel Chrysoloras, de Théodore Gaza, d'Argyropyle, de Lascaris, de Démétrius Chalcondyle, de George de Trébisonde, de Marius Misurus, qui les premiers interprétèrent à Venise & ailleurs des manuscrits grecs tirés de Bysance, firent revivre la langue grecque, & mirent en vogue les auteurs grecs vers l'an 1460. Comme l'Imprimerie vint alors à se découvrir, Alde eut l'honneur de publier avec succès les œuvres des Médecins grecs. C'est sous ces heureux auspices que la doctrine d'Hyppocrate fut ressuscitée & suivie par les François. Arnauld de Villeneuve, Raymond Lulle, Basile Valentin, Paracelse, introduisirent ensuite la chimie dans la médecine. Les Anatomistes ajoutèrent leurs expériences à celles des Chimistes. Ceux d'Italie s'y dévouèrent à l'exemple de Jacques Carpi qui se distingua le premier dans l'art anatomique.

Tel fut l'état de la médecine jusqu'à la mémorable découverte de la circulation du sang, faite par l'immortel Harvey au commencement du 17e siècle; découverte qui a répandu de vives lumières sur la vie, la santé & le plus grand nombre des maladies.

Depuis que les Médecins ont connu cette circulation, ainsi que la route du chyle, ils sont mieux en état d'expliquer la transformation des alimens en sang, & l'origine des maladies. La démonstration des vaisseaux lymphatiques, des veines lactées, du canal thorachique, répand du jour sur les maladies qui naissent du vice des glandes, de la lymphe ou d'une mauvaise nutrition. Les découvertes de Malpighi sur les poumons, & celles de Bellini sur les reins, peuvent servir à mieux entendre l'origine & les causes des maladies dont ces parties sont attaquées; telles que la phthisie, l'hydropisie & les douleurs néphrétiques. Le travail de Glisson, de Bianchi, de Morgagni sur la structure du foie, conduit au traitement éclairé des maladies de cet organe.

Les recherches aussi belles que curieuses de Sanctorius sur la médecine statique, ont dévoilé les mystères de la transpiration insensible, ses avantages & les maladies de sa diminution & de sa suppression dont on n'avoit auparavant aucune connoissance.

Depuis que les Médecins sont instruits de la manière dont le sang circule dans les canaux tortueux de l'Uterus, les maladies de cette partie, de même que celles qui proviennent de l'irrégularité des règles, sont plus faciles à comprendre & à traiter. La connoissance de la distribution des nerfs & de leur communication, a jeté de la lumière sur l'intelligence des affections spasmodiques, hypocondriaques & hystériques dont les symptômes terribles effrayent un peu moins.

Depuis que Swammerdam & de Graaf, après eux Cowper, Morgagny, Sanctorius & une infinité d'autres habiles gens ont examiné la structure des parties de la génération de l'un & de l'autre sexe, les maladies qui y surviennent ont été, pour ainsi-dire, soumises aux jugemens de nos sens, & leurs causes rendues assez palpables.

Enfin personne n'ignore les avantages que retire la philosophie des travaux de plusieurs autres modernes. Mais c'est à Boerhaave qu'est due la gloire d'avoir posé au commencement de ce siècle les vrais & durables fondemens de l'art de guérir. Ce génie profond & sublime nourri de la doctrine des anciens, éclairé par ses veilles, des découvertes de tous les âges, également versé dans la connoissance de la mécanique, de l'anatomie, de la chimie & de la botanique, a porté par ses ouvrages dans la médecine, des lumières qui en fixent les principes, & qui lui donnent un éclat que l'espace de trois mille ans n'avoit pu lui procurer.

Les modernes divisent généralement la médecine en cinq parties; 1°. la physiologie qui traite de la constitution du corps humain regardé comme sain & bien disposé. *Voyez* PHYSIOLOGIE.

2°. La pathologie qui traite de la constitution de nos corps considérés dans l'état de maladie. *Voyez* PATHOLOGIE.

3°. La Séméiotique qui rassemble les signes de la santé ou de

la maladie. *Voyez* Séméïotique.

4°. L'hygiene qui donne des règles du régime qu'on doit garder pour conserver la santé. *Voyez* Hygiène.

5°. La thérapeutique qui enseigne la conduite & l'usage de la diète, ainsi que des remèdes, & qui comprend en même temps la chirurgie. *Voyez* Thérapeutique.

Cette distribution est aussi commode pour apprendre que pour enseigner; elle est conforme à la nature des choses qui forment la science médicinale, & d'ailleurs est usitée depuis long-temps par tous les Maîtres de l'art. M. Boerhaave l'a suivie dans des institutions de médecine qui comprennent toute la doctrine générale de cette science.

Il expose d'abord dans cet ouvrage admirable, 1°. les parties ou la structure du corps humain; 2°. en qoi consiste la vie; 3°. ce que c'est que la santé; 4°. les effets qui en résultent. Cette première partie s'appelle *physiologie;* & les objets de cette partie qu'on vient de détailler se nomment communément *choses naturelles* ou *conformes aux lois de la nature.*

Dans la seconde partie de son ouvrage, il fait mention 1°. des maladies du corps humain vivant; 2°. de la différence des maladies; 3°. de leurs causes; 4°. de leurs effets. On nomme cette partie *pathologie*, en tant qu'elle contient la description des maladies; *æthiologie pathologique*, lorsqu'elle traite de leurs causes; *nosologie*, quand elle explique leurs différences; enfin *symptomatologie*, toutes les fois qu'elle expose les symptômes, les effets & les accidens des maladies. Cette partie a pour objet les choses contraires aux lois de la nature.

Il examine dans la troisième partie, 1°. quels sont les signes des maladies; 2°. quel usage on en doit faire; 3°. comment on peut connoître par des signes dans un corps sain & dans un corps malade les divers degrés de la santé ou de la maladie. On appelle cette partie *séméïotique.* Elle a pour objet les choses naturelles, non naturelles & contre nature.

Il indique dans la quatrième partie, 1°. les remèdes; 2°. leur usage. Comme c'est par ces remèdes qu'on peut conserver la vie & la santé, on donne pour cette raison à cette quatrième partie de la médecine, le nom d'*hygiene.* Elle a pour objet principalement les choses qu'on appelle *non naturelles.*

M. Boerhaave donne dans la cinquième partie, 1°. la matière médicale; 2°. la préparation des remèdes; 3°. la manière de s'en servir pour rétablir la santé & guérir les maladies. Cette cinquième partie de la médecine se nomme *thérapeutique*, & elle comprend la diète, la pharmacie, la chirurgie & la méthode curative.

Médecine, signifie aussi potion, breuvage ou autre remède qu'on prend par la bouche pour se purger. *Il vient de prendre médecine. Une médecine composée de manne & de rubarbe.*

On dit d'une chose qui a un certain goût désagréable, qu'*elle sent la médecine.*

On appelle *médecine douce*, une médecine qui ne travaille pas celui qui l'a prise.

On dit d'une médecine trop forte, que *c'est une médecine de cheval, comme pour un cheval.*

On dit proverbialement, *argent comptant porte médecine*; pour dire, qu'il est agréable de recevoir de l'argent comptant; & plus particulièrement pour dire, qu'on ne veut point faire crédit.

La première & la troisième syllabes sont brèves, & les deux autres très-brèves.

MÉDECINÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* MÉDECINER.

MÉDECINER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Medicamenta adhibere*. Terme du style familier. Donner des breuvages & autres remèdes qu'on prend par la bouche. *A force de médeciner ses enfans, elle les enverra à l'autre monde*.

MÉDÉE; nom d'une fameuse magicienne, fille d'Hécate & d'Aétès, Roi de Colchide, laquelle s'enfuit avec Jason quand il eut fait la conquête de la Toison d'or, & l'épousa. *Voyez* JASON. Ce fut elle qui pour plaire à son mari, rajeunit le vieux Æson son père, & qui pour le venger de l'usurpation de son oncle Pélias, engagea les filles de ce dernier à le poignarder, en leur persuadant qu'elle le rajeuniroit comme elle avoit rajeuni Æson. *Voyez* PÉLIAS.

Jason cependant s'étant dégouté de sa femme dont il avoit eu deux enfans, la répudia pour épouser Créuse, ou, selon d'autres, Glaucé, fille de Créon, Roi de Corinthe. Médée fut outrée de cette perfidie & résolut de perdre sa rivale; mais pour ne pas manquer sa vengeance, elle dissimula sa fureur, & feignit même d'approuver un mariage qui assuroit à ses enfans la protection du Roi de Corinthe. Elle les envoya le jour de la nôce avec un présent pour la nouvelle épouse, & leur recommanda de se retirer aussi-tôt qu'ils l'auroient donné. C'étoit un écrain où elle avoit enfermé un feu préparé avec tant d'art, qu'il étoit impossible de l'éteindre. Créuse qui ne se défioit de rien, ouvre l'écrain, & dans le moment le feu qui s'échape embrase le palais, & consume la Princesse & son père. Jason informé du crime de Médée, court après elle l'épée nue pour la tuer. Elle a recours à son char pour se sauver; & ayant pris avec elle ses deux enfans, elle les égorge impitoyablement aux yeux de leur père; après quoi elle se réfugia à Thèbes, auprès d'Hercule qui s'étoit engagé à la venger si Jason lui manquoit jamais de fidélité. Mais il refusa de la voir; & après avoir délibéré en elle-même sur les différens asyles qu'elle pouvoit choisir, elle prit la route d'Athènes. Égée y régnoit alors, & Médée sut tellement le gâgner par ses artifices, qu'elle le fit résoudre à l'épouser. Elle en eut un fils qu'elle nomma *Médus*; & lorsque Thésée revint de Trésène pour se faire reconnoître d'Égée son père, elle voulut l'empoisonner pour assurer la couronne à son fils; mais au moment que Thésée alloit boire dans la funeste coupe que sa belle-mère lui faisoit présenter par Égée lui-même, il fut reconnu à l'épée & à la chaussure qu'il portoit, & Médée fut obligée de s'enfuir précipitamment pour se dérober à la peine qu'on lui auroit fait subir. Elle se retira en Asie où dans la suite Médus son fils fonda l'Empire des Mèdes. On ajoute que Jason s'y retira aussi après s'être reconcilié avec Médée; & que s'y étant distingué par des actions de

courage & de prudence, il mérita d'obtenir après sa mort des honneurs divins. D'autres ont dit qu'il étoit mort à Corinthe de désespoir.

MEDELLIN; ancienne ville d'Espagne, dans l'Estramadure, sur la Guadiana, à huit lieues au-dessus de Mérida. C'est la patrie du fameux Cortez, conquérant du Mexique.

MÉDELPADIE; Province maritime de Suède dans la Scandinavie. Elle est située entre le golfe de Bothnie, l'Angermanie, l'Helsingie & l'Iemp-terland. Sundswald en est la capitale. Cette Province est remplie de montagnes & de forêts.

MEDEMBLICK; ville des Provinces-Unies, dans la Westfrise, sur le Zuiderzée, à neuf lieues, nord est, d'Amsterdam. Elle a la seconde Chambre de la Compagnie des Indes Orientales, possède un peu plus du cinquième du total du fonds de la Compagnie entière, & envoie ses Députés aux États de la Province où elle a la dix-septième voix.

MÉDEMÈNE; ancienne ville de la Palestine dans la tribu de Siméon.

MEDÈNE; nom d'une ancienne ville de l'Afrique propre sur les frontières de la Numidie, non loin de Madure. Elle étoit habitée du temps de Bélisaire par les *Medeni.*

MÉDÉON; nom commun à deux villes de la Grèce; l'une, dont parlent Homère & Strabon, étoit en Béotie; l'autre étoit en Phocide, assez près d'Anticyre, dans le golfe Crisséen. Cette dernière fut détruite par le Roi Philippe, durant la guerre sacrée.

MÈDES; (les) peuples de Médie. *Voyez* MEDIE. Les anciens Auteurs Grecs confondent les noms des Mèdes & des Perses, à cause que ces peuples vinrent à ne composer qu'une nation qui vivoit sous les mêmes Souverains, & selon les mêmes lois. Les Rois de Médie avant Cyrus, petit-fils d'Achémènes, étoient vrais Mèdes; mais depuis que cette race fut éteinte, les noms de *Mèdes* & de *Médie* se perpétuèrent avec honneur sous les Perses, où Achéménides. Ecbatane capitale de la Médie, étoit aussi-bien que Suze, la résidence du Roi de Perse. Il passoit l'été dans la première, & l'hiver dans l'autre; son Royaume pouvoit donc également s'appeler *Médie* ou *Perse*, & ses sujets Perses ou Mèdes. Ces derniers mêmes, depuis la jonction des deux Monarchies, conservèrent dans la Grèce l'éclat de leur nom, & la haute réputation de leurs armes, comme on le voit dans Hérodote.

MÉDIAN; substantif masculin. Monnoie d'or qui se fabrique à Trémécen, ville de Barbarie. Cinquante aspres valent un médian.

MEDIAN, ANE; adjectif & terme d'Anatomie. Il y a le nerf médian, & la veine médiane.

Le *nerf médian*, est le cinquième cordon des nerfs brachiaux. Il accompagne l'artère brachiale le long du bras, passe avec elle sous l'aponévrose du muscle biceps, descend le long de l'avant-bras, entre le muscle sublime & le profond, auxquels il donne des rameaux; & lorsqu'il est parvenu au poignet, il passe sous le ligament annulaire commun, & entre dans la paume de la main, où il se partage en neuf rameaux. Deux de ces rameaux vont au muscle thénar & antithénar: six se terminent au pouce, au doigt indice & à celui du milieu, savoir deux à chacun de ces doigts, en se distribuant le long de leurs parties

latérales,

latérales internes, & le neuvième se perd dans la partie latérale interne & intérieure du doigt annulaire, après avoir communiqué avec un autre rameau qui vient du nerf cubital. Le nerf médian donne encore un peu au-dessus du pli du bras, un gros nerf qui accompagne l'artère interosseuse dans toutes ses ramifications.

La *veine médiane* est une grosse branche veineuse formée par les veines ascendantes de l'avant-bras, & qui communique d'une part avec la basilique, & de l'autre avec la céphalique. Cette veine passe pardessous le tendon du muscle biceps. C'est pourquoi les Chirurgiens en ouvrant la veine, doivent prendre garde de piquer le tendon. M. Winslow donne encore le nom de médianes à deux petites veines qui communiquent avec la céphalique & avec la basilique. Il appelle, l'une *médiane céphalique*, & l'autre *médiane basilique*, parcequ'elles établissent communication entre la médiane & les deux gros troncs.

MÉDIANOCHE; substantif masculin. Terme qui a passé de l'Espagnol dans le François, pour signifier un repas en gras qui se fait après minuit sonné, lorsqu'un jour gras commence à la suite d'un jour maigre. *Il y eut un grand bal chez lui & un médianoche.*

MÉDIANTE; substantif féminin & terme de Musique. C'est la corde ou la note qui partage en deux tierces l'intervalle de quinte qui se trouve entre la tonique & la dominante. L'une de ces tierces est majeure, & l'autre mineure; & c'est leur position relative qui détermine le mode. Quand la tierce majeure est au grave, c'est à dire, entre la médiante & la tonique, le mode est majeur; quand la tierce majeure est à l'aigu & la mineure au grave, le mode est mineur.

MÉDIASTIN; substantif masculin & terme d'Anatomie. Membrane qui est une continuation de la plèvre, & qui sépare la poitrine en deux parties, l'une à droite, l'autre à gauche.

Le médiastin est composé de deux lames qui sont très-étroitement unies ensemble du côté du sternum & des vertèbres; elles sont un peu écartées l'une de l'autre dans le milieu, & un peu vers le devant jusqu'en bas, par le péricarde & par le cœur. Un peu plus en arrière, elles servent de tunique à l'œsophage, & tout en arrière elles forment depuis le haut jusqu'en bas un espace triangulaire, qui loge principalement l'aorte; mais les lames du médiastin au devant sont très-étroitement collées ensemble & attachées au sternum. C'étoit une erreur de croire qu'elles étoient attachées à cet os à distance l'une de l'autre, & conséquemment de conseiller le trépan du sternum dans les hydropisies du médiastin, comme le recommandoient les anciens. Gaspard Bartholin a démontré le premier que cet espace qu'on voyoit entre les lames du médiastin en devant dans les cadavres & dans les planches anatomiques, venoit de la manière d'enlever le sternum.

Au reste, le médiastin sépare la poitrine en deux cavités inégales, comme M. Winslow l'a observé le premier. Il sert d'appui aux lobes du poumon, quand on est couché sur l'un ou l'autre côté. L'œsophage & l'aorte, le poumon & le péricarde, en reçoivent une tunique: la surface qui regarde les cavités de la poitrine est perpétuellement arro-

ſée d'une humeur lymphatique qui ſert à la lubrifier, pour faciliter & adoucir les frottemens du poumon contre ces parois.

M. Winſlow a donné le nom de *médiaſtin du cerveau*, à un repli de la lame interne de la dure-mère qui ſépare le cerveau en deux portions ou lobes. C'eſt ce qu'on appelle autrement *faux de la dure-mère*.

MÉDIASTINE; adjectif féminin & terme d'Anatomie. Il ſe dit des artères & des veines qui ſe diſtribuent au médiaſtin.

Les artères médiaſtines naiſſent des artères ſouclavières, tantôt ſéparément, tantôt par de petits troncs communs. Quelquefois ce ſont des rameaux de la mammaire interne.

Les veines du même nom reprennent le ſang artériel & le reportent, ſavoir, la droite, dans la veine-cave ſupérieure, accompagnée de l'artère du même côté; & la gauche, dans la ſouclavière du même côté, auſſi accompagnée de ſon artère.

MÉDIAT, ATE; adjectif du ſtyle didactique. *Mediatus*. Qui n'a rapport, qui ne touche à une choſe que moyennant une autre qui eſt entre deux. Il eſt oppoſé à immédiat. *Puiſſance médiate. Pouvoir médiat. Cauſe médiate.*

MÉDIATEMENT; adverbe du ſtyle didactique. *Mediatè*. D'une manière médiate. *Les Rois n'exercent d'ordinaire leur autorité que médiatement.*

MÉDIATEUR, TRICE; ſubſtantif. *Mediator*. Qui moyenne un accord, un accommodement entre deux ou pluſieurs perſonnes, entre différens partis. *Un médiateur doit être équitable, impartial, & ami de la paix. Cette Puiſſance fut la médiatrice de la paix.*

MÉDIATEUR, ſe dit auſſi dans le ſens de l'Écriture, de celui qui s'entremet entre Dieu & les hommes pour porter au Créateur les vœux de la créature.

L'Écriture-Sainte nous apprend que quand Dieu voulut donner ſa Loi aux Hébreux, & qu'il fit alliance avec eux ſur le Mont Sinaï, Moïſe fut le Médiateur qui porta les paroles de Dieu aux Hébreux, & les réponſes des Hébreux à Dieu.

Dans la nouvelle alliance que Dieu a voulu faire avec l'Égliſe Chrétienne, JÉSUS-CHRIST a été le Médiateur de rédemption entre Dieu & les hommes, il a été le Répondant, l'Hoſtie, le Prêtre & l'Entremetteur de cette nouvelle alliance. Saint-Paul, dans ſon Épître aux Hébreux, relève admirablement cette qualité de Médiateur du Nouveau Teſtament qui a été exercée par JÉSUS-CHRIST.

Outre ce ſeul & unique *Médiateur de la Rédemption*, les Catholiques reconnoiſſent pour Médiateurs d'interceſſion entre Dieu & les Hommes, les Prêtres & les Miniſtres du Seigneur, qui offrent les prières publiques & les ſacrifices au nom de toute l'Égliſe. Ils donnent encore le même nom aux ſaints perſonnages vivans, aux prières deſquels ils ſe recommandent, aux Anges qui portent ces prières juſqu'au Trône de Dieu, aux Saints qui règnent dans le Ciel, & qui intercèdent pour les fidelles qui ſont ſur la terre. Et cette expreſſion ne déroge en rien à l'unique & ſouveraine médiation de JÉSUS-CHRIST, ainſi que nous le reprochent les Proteſtans.

MÉDIATEUR, ſe dit auſſi d'une ſorte de jeu de Quadrille, où l'un des Joueurs qui peut faire ſix levées à

l'aide seule d'un roi, demande ce roi à un autre Joueur, & lui donne en échange telle carte de son jeu qu'il juge à propos, avec une ou plusieurs fiches selon les conventions du jeu. *Faire une partie de médiateur. Le médiateur est plus amusant que le quadrille ordinaire.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue au masculin, mais brève au féminin, qui a une cinquième syllabe très-brève.

MÉDIATION; substantif féminin. *Mediatio.* Entremise. *Le Pape offrit sa médiation pour reconcilier les Puissances belligérantes.*

Médiation, se dit en termes de Plainchant, du partage de chaque verset d'un Pseaume en deux parties, l'une psalmodiée ou chantée par un côté du chœur, & l'autre par l'autre dans les Églises Catholiques.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & les autres brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

MÉDICAGO; substantif masculin. *Medica.* C'est une espèce de luzerne. *Voyez* Luzerne.

MÉDICAL, ALE; adjectif. Qui appartient à la Médecine. *La matière médicale.*

MÉDICAMENT; substantif masculin. *Medicamentum.* Remède qui se prend par la bouche, ou qui s'applique extérieurement pour la guérison d'un malade. *Les médicamens internes. Les médicamens externes. Médicamens émolliens.*

Médicamens, en termes de Jurisprudence, se dit non-seulement des drogues que les Apothicaires fournissent aux malades, mais encore des visites & consultations de Médecins, traitemens & pansemens des Chirurgiens.

Les créances pour médicamens faits & fournis pendant la dernière maladie d'un défunt, sont privilégiées dans sa succession.

Les empiriques n'ayant point d'action pour exiger le payement des drogues qu'ils fournissent, ne peuvent par conséquent point participer au privilége que la Jurisprudence des Arrêts accorde aux dettes causées pour médicamens faits & fournis par des personnes autorisées; cependant on accorde une action aux personnes qui ont une permission du premier Médecin du Roi de distribuer certains remèdes, quand ces personnes les ont fournis de l'ordonnance des Médecins.

MÉDICAMENTAIRE; adjectif des deux genres. Qui traite des médicamens. *Le code médicamentaire de la Faculté de Médecine de Paris.*

MÉDICAMENTÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Médicamenter.

MÉDICAMENTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Medicationem adhibere.* Donner des médicamens à un blessé. *On le médicamente depuis huit jours.*

On dit aussi, *panser & médicamenter un cheval.*

MÉDICAMENTEUX, EUSE; adjectif. Qui a la vertu d'un médicament. *Un aliment médicamenteux. Une substance médicamenteuse.*

MÉDICINAL, ALE; adjectif. *Medicinalis.* Qui a quelque propriété relative à l'objet de la Médecine *Un suc médicinal. Une plante médicinale.*

On appelle *heures médicinales*, les temps du jour que l'on estime propres à prendre les médicamens ordonnés par les Médecins. On en

reconnoît ordinairement quatre ; savoir, le matin à jeun, une heure environ avant le dîner, quatre heures environ après dîner, & enfin le temps de se coucher : voilà à peu près comme on règle les momens de prendre des médicamens dans les maladies qui ne demandent pas une diette austère, telles que les fièvres intermittentes, les maladies chroniques ; mais dans les maladies aiguës, les temps doivent être réglés par les symptômes & l'augmentation de la maladie, sans aucun égard aux heures médicinales. Outre cela, lorsqu'un malade dort & repose d'un sommeil tranquille, il ne faut pas le tirer de son sommeil pour lui faire prendre une potion ou un bol.

Les heures médicinales dépendent encore de l'action & de la qualité des remèdes, comme aussi du tempérament des malades & de leur appétit, de leur façon de digérer, & de la liberté ou de la paresse que les différens organes ont chez eux à exercer leurs fonctions.

MEDICINIER ; substantif masculin. *Voyez* Ricin.

MÉDICIS ; (les) Maison célèbre de Florence, qui fut une de celles qui se distinguèrent le plus dans le commerce des laines : dès l'an 1378, il y eut un Sylvestre de Médicis qui fut fait Gonfalonier de Florence, & il acquit un très-grand crédit parmi le peuple, par un esprit insinuant, & par une générosité qui lui fit beaucoup de partisans. Jean de Médicis, avec un caractère aussi doux & aussi bienfaisant, parvint à être aussi Gonfalonier ; il mourut en 1428 : ce fut le père de Côme le Grand.

Celui-ci qu'on appelle aussi *Côme le Vieux*, & *Côme* père de la patrie, donna le plus d'éclat à la Maison dont nous parlons par la fortune immense que lui rapporta le commerce qu'il avoit avec toutes les parties du monde connu, & surtout par le bon usage qu'il en faisoit. Il fut pendant toute sa vie l'arbitre des affaires de la République : sans avoir le titre de Chef, il l'étoit par sa considération, sa fortune, son influence, ses amis & par les services importans qu'il avoit rendus à sa patrie : la République fit graver sur son tombeau, dans l'Église de S. Laurent, ces belles paroles, *Cosmus Medices decreto publico pater patriæ*. Son crédit étoit si grand, que son fils, Pierre de Médicis, quoique d'une santé très-foible, réduit même par la goutte à ne pouvoir faire usage que de sa langue, conserva cependant à Florence la même autorité jusqu'à sa mort arrivée en 1472.

Les deux fils de Pierre de Médicis, Laurent & Julien, l'un âgé de 20 ans, & l'autre de 16, aidés de Thomas Soderini, l'un des citoyens les plus accrédités, furent reçus dans l'Assemblée du peuple avec une acclamation universelle, & la République voulut les adopter solennellement pour ses enfans. Laurent avoit épousé Clarice des Ursins, que l'on appeloit publiquement *la Princesse* : il en eut un fils qu'il fit baptiser avec pompe, suivant l'usage de Florence, & il y eut à l'occasion de cette fête un tournois, où Julien de Médicis se distingua, de même que François Pazzi : ce fut-là où tous deux jetèrent les yeux sur Camille Caffarelli, & en devinrent amoureux. Pazzi crut d'abord être préféré, mais Julien l'emporta dans la suite sur son rival : il épousa même Camille en secret, & il en

eût un fils qui fut le Pape Clément VII. Pazzi fut outré de cette préférence, il suscita toute sa famille, jalouse depuis long-temps du crédit des Médicis, & il fut décidé qu'on assassineroit les deux frères, Laurent & Julien. On ne put parvenir à les joindre tous deux à la fois qu'à une Messe solennelle du Dimanche 26 Avril 1478, & l'on prit pour signal le *Domine, non sum dignus*. Julien de Médicis fut en effet assassiné de la main de son rival, mais Laurent qu'on avoit livré à des assassins moins furieux, fut manqué. François Pazzi fut arrêté, aussi-bien que Salviati, Archevêque de Pise, l'un des conjurés, & on les pendit sans forme de procès aux croisés du palais, de même que plusieurs autres complices. César Pétrucci, qui étoit alors Gonfalonier de Florence, se comporta avec une fermeté qui dissipa en peu de temps tout le tumulte de cette conjuration.

La mort de l'Archevêque de Pise, fut cause d'un interdit, qui fut levé ensuite par le crédit de Louis XI. Laurent de Médicis en revint; & cet événement ne fit qu'augmenter son crédit; il devint bientôt Prince de la République de Florence, il fut surnommé le *Magnifique*; on l'appela aussi le père des Muses, parceque ce fut lui principalement qui rassembla les Artistes Grecs, qui depuis la prise de Constantinople arrivée en 1453, étoient errans & sans asile. Il y établit une Académie des Arts, fit rassembler des manuscrits en Asie, donna des pensions aux Savans, & mérita de toutes façons le titre de père des Lettres, en préparant leur renaissance qui se fit avec éclat peu d'années après, sous Léon X & François I.

Lorsque la maison de Médicis eût donné des Papes à l'Église, & que par leur médiation elle eût formé des alliances avec la France, son autorité s'accrut, & les Médicis s'élevèrent au-dessus de tous leurs rivaux. La bataille de Marone, que Côme I gagna contre les Strozzi & ceux de son parti, le mirent au-dessus de tous ses ennemis; le Pape Pie V lui donna le titre de Grand Duc en 1569, & il régna jusqu'en 1574. Ce Prince éprouva des chagrins domestiques, dont peut-être il n'y a pas d'exemple: en voici un abrégé; ce sont des anecdotes peu connues, tirées d'un manuscrit de Florence, & rapportés par M. de la Lande, d'après qui nous parlons.

Côme I eut le 14 Avril 1542, une fille nommé *Marie*, qui étoit de la plus belle figure, aussi-bien que toute sa famille; il y avoit à la Cour un jeune page, fils de Malatesti de Rimini, pour qui elle prit de l'inclination. Un vieux Espagnol nommé *Médiam*, qui étoit préposé à la garde de son appartement, la trouva un matin avec le page, ayant le bras passé autour de son cou, & le page dans une semblable attitude; il en fit le rapport au Duc & à la Duchesse; on fit empoisonner la jeune Princesse, le page fut mis en prison, où il resta 12 ou 15 ans; & ayant trouvé le moyen de s'échapper, il fut poursuivi & tué dans l'île de Candie, où son père commandoit pour les Vénitiens.

En 1540, Côme I eut une fille qu'on nomma *Lucrèce*, & qui épousa Alphonse, Duc de Ferrare; mais son mari ayant été mécontent de sa conduite, la fit mourir. Côme I fut désespéré de cette mort; il ne voulut jamais payer au Duc de Ferrare le reste de la dot, & l'Empereur de-

vant qui le Duc de Ferrare se pourvut, ne voulut point prononcer contre un père, déjà assez malheureux d'avoir perdu sa fille par un accident si funeste.

La grande Duchesse Éléonore, femme de Côme I, se tenoit volontiers à Pise, surtout en hiver, pour éviter la vue de Florence, où la Noblesse toujours conjurée contre la puissance de sa Maison, lui donnoit mille désagrémens. Elle y étoit au mois de Janvier 1562, avec ses deux fils, Don Grazia & le Cardinal Jean de Médicis: ces deux Princes prirent querelle à l'occasion d'un chevreuil; Don Grazia tua son frère. La Duchesse qui aimoit Don Grazia beaucoup plus que le Cardinal, espéra que le Grand Duc lui pardonneroit aussi-bien qu'elle; elle détermina son fils à aller se jeter aux pieds de son père pour obtenir grâce, mais le crime étoit trop récent; Côme I fut transporté de colère en voyant le meurtrier, & il lui passa son épée au travers du corps, en disant qu'il ne vouloit point de Caïn dans sa maison; la grande Duchesse fut si frappée de cette mort, qu'elle en mourut de chagrin.

Ce fut au milieu de tous ces malheurs & de mille autres chagrins, que Côme I vécut jusqu'en 1574: il transmit ses états à sa postérité qui en jouit jusqu'au temps où elle s'est éteinte dans la personne de Jean Gaston de Médicis, septième Grand Duc de Toscane, & le dernier de sa Maison; ce Prince mourut le 9 Juillet 1737, devenu incapable par ses débauches, d'avoir jamais des successeurs. Ferdinand son frère, & fils de Côme III, étoit mort le 30 Octobre 1713; François-Marie son oncle, fils de Ferdinand II, & qui avoit été Cardinal, étoit mort le 3 Février 1719; & Anne-Marie-Louise, fille de Côme III qui avoit épousé l'Electeur Palatin, est morte le 18 Février 1743, elle étoit la dernière personne du nom de Médicis.

Jean Gaston, même avant la mort de son père Côme III, arrivée en 1723, avoit montré la passion qu'il avoit pour toutes sortes de débauches: un laquais nommé *Giuliano Dami*, s'étoit emparé de sa confiance, & les personnes qui vouloient être bien avec le Prince, faisoient leur cour au laquais, qui devint en effet le maître de son esprit en se rendant le ministre de ses débauches. Personnes ne pouvoit parvenir jusqu'au Prince, qu'en payant Julien, qui s'entendoit avec les Ministres, & n'admettoit personne qui pût leur nuire. Lorsqu'il y avoit des choses que les Ministres n'osoient prendre sur eux, on pressoit le Grand Duc, mais inutilement de tenir un conseil. Quand il fut question de la succession de la Toscane, & qu'on lui eût proposé souvent de régler quelque chose à ce sujet, il donna un souper à une douzaine de jeunes gens à qui il donna les noms des principales personnes de l'État, & quand ils furent tous ivres, il leur fit dire l'un après l'autre leur avis sur la succession de la Toscane. Ils répondirent à proportion de leur état & de leurs connoissances; l'un d'eux cependant qui étoit moins ivre, & qui connoissoit l'inclination du Grand Duc, répondit que, quoique toute l'Europe & la Toscane même aimassent beaucoup la laine d'Espagne, il croyoit cependant qu'elle se changeroit en toile de Bavière. Ce prétendu bon mot reçut de grands

applaudissemens, & l'on but à la santé du Prince Ferdinand de Bavière.

La Princesse Violante de Bavière, femme de Ferdinand, grand Prince de Toscane, & par conséquent sa belle-sœur, étoit la personne pour qui il avoit le plus d'attachement; elle mourut en 1731, après avoir fait d'inutiles efforts pour tirer son beau-frère de l'abrutissement où il étoit plongé.

Don Carlos, fils du Roi d'Espagne Philippe V, fut désigné en 1718 pour héritier de la Toscane, mais lorsqu'il eut conquis le Royaume de Naples, & que le Duc de Lorraine, Gendre de l'Empereur Charles VI, eut cédé ses États à la France, on fit un Traité à Vienne en 1735, par lequel le Duc de Lorraine reçut en échange le grand Duché de Toscane; il y eut cependant entre l'Empire & l'Espagne quelques difficultés au sujet de la cession de la Toscane, mais elle furent terminées au congrès de Pontremoli, par un acte de cession & de garantie, signé le 8 Janvier 1737. La mort de Jean Gaston de Médicis, rendit le Duc de Lorraine paisible possesseur de la Toscane; il en a joui, quoiqu'il fût devenu Empereur; & il l'a transmise au second de ses fils, dans l'année 1765.

Ce jeune Prince qui règne actuellement, est à tous égards, l'opposé du dernier des Médicis dont on vient de parler : il est rempli de connoissances & de mérite; il est laborieux & occupé de tous ses devoirs; il est bon, affable & cher à tout le monde.

MÉDIE; grand pays d'Asie, dont l'étendue a été fort différente, selon les divers temps.

La *Médie* fut d'abord une Province de l'Empire des Assyriens, à laquelle Cyaxares joignit les deux Arménies, la Cappadoce, le Pont, la Colchide & l'Ibérie : ensuite les Scythes s'emparèrent de la Médie, & y régnèrent vingt-huit ans. Après cela les Mèdes se délivrèrent de leur joug; enfin la Médie ayant été confondue de nouveau dans l'empire de Cyrus, ou, ce qui est la même chose, dans la Monarchie des Perses, tomba sous la puissance d'Alexandre. Depuis les conquêtes de ce Prince, on distingua deux Médies, la grande & la petite, autrement dite la Médie Atropatène.

La grande Médie, Province de l'Empire des Perses, étoit bornée au nord par des montagnes qui la séparoient des Cadusiens & de l'Hircanie : elle répond, selon M. de l'Isle, à l'Irac-Agémi, au Tabaristan & au Laurestan d'aujourd'hui.

La Médie Atropatène, ainsi nommé d'*Atropatos* qui la gouverna, avoit au nord la mer Caspienne, & au levant la grande Médie, dont elle étoit séparée par une branche du Mont Zagros. Cette petite Médie répond présentement à la Province d'Aderbijan, & à une lisière habitée par les Turcomans, entre les montagnes du Curdistan & l'Irac-Agémi.

MÉDIMNE; substantif féminin & terme d'Antiquité. *Medimna.* C'est le nom d'une mesure dont les Grecs se servoient pour les choses sèches.

MÉDINA-CÉLI; ancienne ville d'Espagne dans la vieille Castille, capitale d'un Duché de même nom, près du Xalon, à dix lieues, sud-ouest, de Sarragosse.

MÉDINA DEL CAMPO; ville considérable d'Espagne, au Royaume de Léon, sur le torrent de Zapar-

diel, à dix lieues, sud-ouest, de Valladolid. Elle est riche & commerçante, & jouit de plusieurs privilèges.

MEDINA DE LAS TORRES; petite ville d'Espagne, dans l'Estramadure, près de Badajoz.

MEDINA DEL POMAR; petite ville ou bourg d'Espagne dans la vieille Castille, près de Burgos.

MEDINA DEL RIO SECO; ville d'Espagne au Royaume de Léon, à quatorze lieues, nord-ouest, de Valladolid.

MEDINA SIDONIA; ville d'Espagne, dans l'Andalousie, à quinze lieues, nord-ouest, de Gibraltar.

MÉDINE; ville de l'Arabie Heureuse, située à 91 lieues, nord-ouest, de la Mecque, & à 495 de Constantinople. C'est-là où Mahomet établit le siége de l'Empire des Musulmans & où il mourut. On voit au milieu de la ville la fameuse mosquée où les Mahométans vont en pélerinage, & dans les coins de cette mosquée sont les tombeaux de Mahomet, d'Abubecker & d'Omar: le tombeau de Mahomet est de marbre blanc à plate terre, relevé & couvert comme celui des Sultans à Constantinople. Ce tombeau est placé dans une tourelle ou bâtiment rond, revêtu d'un dôme que les Turcs appellent *turbé:* il règne autour du dôme une galerie dont on prétend que le dedans est tout orné de pierres précieuses d'un prix inestimable; mais on ne peut voir ces richesses que de loin & par des grilles.

Médine est gouvernée par un Shérif qui se dit de la race de Mahomet, & qui est Souverain indépendant.

MÉDIOCRE; adjectif des deux genres. *Mediocris.* Qui est entre le grand & le petit, entre le bon & le mauvais. *C'est un vin médiocre. Sa fortune est médiocre. Un peintre médiocre. Des talens médiocres.*

Lorsqu'on joint l'adverbe *bien* à *médiocre*, il signifie au-dessous du médiocre. *C'est un poëte bien médiocre. Une musique bien médiocre. Un vin bien médiocre.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

MÉDIOCREMENT; adverbe. *Mediocriter.* D'une façon médiocre. *Elle est médiocrement âgée.*

MÉDIOCRITÉ; substantif féminin. *Mediocritas.* État qui tient le milieu entre le grand & le petit, entre le bon & le mauvais, & en général entre les deux extrêmes. Peu d'hommes connoissent ce sage milieu: leurs actions tiennent toujours de l'un ou de l'autre extrême. Ils ne sont ni sages ni méchans à demi. L'ignorant est présomptueux; le modeste feint de ne rien savoir; le poltron fait le vaillant; il affecte de s'armer; le brave tient cela au-dessous de lui; le riche ne donne point, & le pauvre est prodigue: la belle affecte la négligence, & la laide meurt d'envie de se parer & de se faire voir; le Prince se familiarise, & l'homme de rien prend des airs de divinité; l'éloquent garde le silence, & le sot veut toujours parler; l'adroit craint d'entreprendre, & le grossier ne trouve rien de difficile; enfin tous vont toujours aux extrémités dans le chemin de cette vie. Prenons-en un honnête & sûr, quoique moins fréquenté, qui est la prudence & l'heureuse médiocrité. Elle peut seule nous mener au bonheur.

MÉDIOMATRICES; (les) anciens peuples qui habitoient la Germanique première. Ils occupoient à peu près

près ce qui compose aujourd'hui le diocèse de Metz : César, Pline, Tacite, *&c.* en font mention.

MÉDIRE ; verbe neutre de la quatrième conjugaison. *Maledicere.* Dire du mal de quelqu'un sans nécessité, soit par imprudence, soit par malignité. *Elle est dans l'usage de médire de toutes les personnes qu'elle connoît.*

Ce verbe se conjuge comme *dire*, excepté à la seconde personne du pluriel du présent de l'indicatif, où l'on ne dit pas *vous médites*, mais *vous médisez*.

MÉDIS ; bourg de France en Saintonge, à cinq lieues, sud-ouest, de Saintes.

MÉDISANCE ; substantif féminin. *Detrectatio.* Détraction contre l'honneur du prochain ; discours au désavantage de quelqu'un, tenu sans nécessité.

Il n'y a rien qui nous paroisse plus léger que la médisance, rien qui soit reçu avec plus de satisfaction, rien qui se répande plus universellement.

A peine y a-t-il un seul homme qui ne soit coupable à quelque égard de ce vice ; quoiqu'il faut avouer en même temps que, de quelque manière que nous en usions les uns envers les autres, nous nous accordons tous à blâmer les médisans & les calomniateurs. On peut dire en général, que ce défaut naît d'une espèce de haine qu'on porte au genre humain, de l'envie qu'on a de s'acquérir de l'estime, de passer pour spirituels, de paroître savoir tous les secrets des autres, ou de complaire à ceux qui ont ce malheureux penchant, & avec lesquels on est en société.

Celui qui prend plaisir à entendre dire du mal des autres, fait voir par-là qu'il a le [illegible] ce qui est scandaleux, & [illegible] quent qu'il a en lui-même [illegible] mences du vice dont il [illegible] est charmé à l'ouie du mal qu'on dit des autres, il trouvera le même plaisir à le débiter ; & il sera d'autant plus disposé à faire cette démarche qu'il s'imaginera naturellement que tous ceux avec lesquels il converse, goûtent la même satisfaction que lui.

Au reste on médit moins aujourd'hui dans les sociétés qu'on ne faisoit autrefois : ce n'est pas que les mœurs soient devenues meilleures, mais c'est qu'on joue davantage. Les cartes, dit fort bien un auteur moderne, ont sauvé plus de réputations que n'eût pu faire une légion de missionnaires attachés uniquement à prêcher contre la médisance ; mais on ne joue pas toujours, & par conséquent on médit quelquefois.

MÉDISANCE, se prend aussi quelquefois pour calomnie. *Tout ce qu'on a dit contre cette femme est pure médisance.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

MÉDISANT, ANTE ; adjectif. *Maledicus.* Qui médit. *On devroit fuir les personnes médisantes.*

On appelle *histoire médisante*, une histoire qui est remplie de médisances. Et l'on dit proverbialement & figurément, l'*histoire médisante dit cette nouvelle* ; pour dire, que des personnes médisantes répandent cette nouvelle.

MÉDISANT, s'emploie aussi substantivement. *C'est un médisant, une médisante.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième du féminin très-brève.

MÉDITATIF, IVE; adjectif. *Meditationi intentus.* Qui s'applique à méditer. *Les gens méditatifs ont ordinairement de l'humeur.*

Méditatif, s'emploie aussi substantivement. *Les méditatifs en matière de dévotion.*

MÉDITATION; substantif féminin. *Meditatio.* Opération de l'esprit qui s'applique à approfondir quelque sujet, quelque matière. *Cette question est épineuse, elle exige une profonde méditation.*

Méditation, se dit aussi des écrits composés sur quelques sujets de dévotion ou de philosophie. *Les méditations de Sainte Thérèse. Les méditations de Descartes.*

Méditation, signifie encore oraison mentale. *Les religieuses viennent d'entrer en méditation. C'est l'heure de la méditation.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & les autres brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

MÉDITÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Méditer.

MÉDITER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Meditari.* Penser attentivement à faire quelque chose, à faire réussir quelque projet. *Il médite une entreprise importante. On avoit médité sa perte.*

On dit aussi, *méditer une vérité, méditer profondément une question, une matière;* pour dire, approfondir une vérité, examiner une question, une matière.

Méditer, est aussi verbe neutre, & signifie quelquefois la même chose que l'actif. *Il médite de s'établir à Londres. Méditer d'exécuter un projet.*

Méditer, signifie aussi quelquefois, délibérer, consulter en soi-même. *Il médite comment il pourra se tirer de cet embarras.*

Méditer, signifie encore réfléchir attentivement sur quelque chose. *Méditer sur les dogmes de la religion, sur l'évangile.*

Méditer, signifie aussi faire l'oraison mentale. *Les Communautés Religieuses ont des heures réglées pour méditer.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

MÉDITERRANÉE; adjectif des deux genres. *Mediterraneus.* Il se dit de ce qui est au milieu des terres, enfermé dans les terres. *Une Province méditerranée.*

Il se joint ordinairement avec *mer;* & l'on appelle *mer Méditerranée,* cette mer qui est située entre l'Europe, l'Asie & l'Afrique, & qui communique avec l'Océan par le détroit de Gibraltar. *Les galères de France sont sur la mer Méditerranée.*

Méditerranée, s'emploie aussi substantivement, & alors il ne se dit que de la mer Méditerranée. *Cette ville est située sur la Méditerranée.*

MÉDITRINALES; substantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Fêtes que les Romains célébroient en automne le 11 d'Octobre, en l'honneur de la déesse Méditrine, dans lesquelles on goûtoit le vin nouveau, & l'on en buvoit aussi du vieux par manière de médicament, parcequ'on regardoit le vin non-seulement comme un confortatif, mais encore comme un antidote puissant dans la plupart des maladies.

MÉDITRINE; nom d'une déesse des anciens qui présidoit aux médicamens & aux guérisons.

MÉDIUM; substantif masculin du style familier. Terme emprunté du latin pour signifier un moyen d'ac-

commodement. *On ne trouve point de médium pour les concilier.*

MÉDIUM; ſubſtantif maſculin. Plante dont on diſtingue beaucoup d'eſpèces. Ses feuilles ſont ſemblables à celles de la vipérine, & ſes fleurs qui ſont en épi & en clocher, à celles de la campanule. Cette plante eſt aſtringente & rafraîchiſſante : priſe en décoction, elle arrête les hémorragies.

MEDNIKI; ville épiſcopale de Pologne dans la Samogitie, près de la rivière de Wirwitz.

MÉDOC; pays de France dans la Guienne, entre la Garonne, le pays de Buſch, les landes de Bordeaux & l'Océan. Il a ſeize lieues de longueur & huit & demie de largeur. Le bourg de l'Eſparre en eſt le chef-lieu. On y recueille du blé & beaucoup de vins eſtimés. Il y a auſſi d'excellens paturages qui nourriſſent quantité de moutons.

C'eſt encore là où l'on trouve ces cailloux brillans connus ſous le nom de médoc. *Des boucles de médoc.*

MEDRACH; ſubſtantif maſculin qui fait au pluriel *medraſchim*. Ce mot ſe trouve dans les Hébraïſans pour ſignifier un commentaire ſur l'Ecriture.

MÉDRESE; ſubſtantif maſculin & terme de Relation. Les Turcs donnent ce nom aux écoles ou académies que les Sultans font bâtir à côté de leurs grandes moſquées. C'eſt de-là qu'on tire les Juges des villes que l'on appelle *Molahs*.

MÉDICA; ville d'Afrique en Barbarie, au Royaume d'Alger, dans une contrée qui abonde en blé, en troupeaux & en fruits, à 50 lieues, ſud-oueſt, d'Alger.

MÉDULLAIRE; adjectif des deux genres. Qui appartient à la moëlle ou qui en a la nature. *La ſubſtance médullaire du cerveau.*

MÉDUSE; nom d'une fille de Phorcus & de Ceto, & l'une des trois Gorgones. Neptune, dit-on, épris de ſes charmes, abuſa d'elle dans le temple de Minerve. Cette déeſſe irritée de ce ſacrilége métamorphoſa les cheveux de Méduſe en ſerpens, & donna à ſa tête la vertu de changer en pierre tous ceux qui la regarderoient. Perſée, muni des talonières de Mercure, coupa la tête à Méduſe, du ſang de laquelle naquit le cheval Pégaſe, qui frappant du pied contre terre fit jaillir la fontaine d'Hippocrène.

MEDWAY; rivière d'Angleterre qui a ſes ſources ſur les frontières des Comtés de Surrey & de Suſſex, arroſe Maidſtone, Rocheſter & Chatham, & va ſe jeter dans la Tamiſe près de l'île de Schepey. Comme cette rivière eſt fort profonde, on y fait hiverner les gros vaiſſeaux de guerre pour les mettre en ſûreté.

MEDZIBOZ; ville de Pologne dans la partie méridionale du Palatinat de Volhinie, ſur le Bogh, au-deſſus de Conſtantinow.

MÉE; bourg de France en Anjou, à trois lieues, ſud-oueſt, de Château-Gontier.

MÉES; (les) petite ville de France en Provence, près de la Durance, à cinq lieues, ſud-oueſt, de Digne.

MÉFAIRE; vieux verbe neutre, qui ſignifioit autrefois faire tort & préjudice à quelqu'un. Il eſt encore en uſage au Palais. *On lui fit défenſe de méfaire ni médire.*

MÉFAIT; ſubſtantif maſculin. *Delictum.* Délit, action criminelle. Il ne ſe dit guère qu'en cette phraſe, *punir quelqu'un pour ſes méfaits.*

MÉFIANCE; ſubſtantif féminin. *Diſ-*

MÉGARDE; substantif féminin. *Incogitantia.* Manque de soin, d'application, d'attention. Il n'a d'usage que dans cette façon de parler adverbiale, *par mégarde. Il fit cette faute par mégarde.*

MÉGARE; il y a eu plusieurs anciennes villes de ce nom: il y en avoit une en Syrie, une au Peloponèse, une en Thessalie, une dans le Pont, une dans l'Illyrie, une dans la Molosside, une en Sicile, & une enfin dans l'Achaïe. Cette dernière fut la plus célèbre. Elle étoit capitale du Royaume de Mégaride & située au fond du golfe de Saronique, entre Athènes & Corinthe, à 12 milles d'Eleusis.

Le Royaume de Mégare s'étendoit entre le golfe Saronique au levant, & celui de Corinthe à l'occident, & jusqu'à l'Isthme de Corinthe. Il fut gouverné par douze Rois, depuis Cleso, fils de Lelex, Roi de Lélégie, jusqu'à Ajax, fils de Télamon, qui mourut au siége de Troie de sa propre main & de l'épée fatale dont Hector lui avoit fait présent, en considération de sa valeur.

Après cet événement, ce Royaume devint un état libre & démocratique jusqu'au temps que les Athéniens s'en rendirent les maîtres. Ensuite les Héraclides enlevèrent aux Athéniens cette conquête & établirent le gouvernement aristocratique.

Alors les Mégariens presque toujours occupés à se défendre contre des voisins plus puissans qu'eux, devenoient troupes auxiliaires des peuples auxquels leur intérêt les attachoit, tantôt de Lacédémone, & tantôt de Corinthe, ce qui ne manqua pas de les mettre aux prises alternativement avec les uns ou les autres.

Enfin les Athéniens outrés de l'ingratitude des Mégariens dont ils avoient pris la défense contre Corinthe & Lacédémone, leur interdirent l'entrée des ports & du pays de l'Attique, & ce décret fulminant alluma la guerre du Péloponèse.

Pausanias dit que le héraut d'Athènes étant allé sommer les Mégariens de s'abstenir de la culture d'une terre consacrée aux Déesses Cérès & Proserpine, on massacra le Héraut pour toute réponse. L'intérêt des Dieux, ajoute Plutarque, servit aux Athéniens de prétexte; mais la fameuse Aspasie de Milet que Périclès aimoit éperduement, fut la véritable cause de la rupture des Athéniens avec Mégare. L'anecdote est bien singulière.

Les Mégariens, par représailles de ce qu'une troupe de jeunes Athéniens ivres avoient enlevé chez eux Séméthé courtisane célèbre dans Athènes, enlevèrent deux courtisannes de la suite d'Aspasie. Une folle passion, lorsqu'elle possède les grandes ames, ne leur inspire que les plus grandes foiblesses. Périclès épousa la querelle d'Aspasie outragée, & avec le pouvoir qu'il avoit en main, il vint facilement à bout de persuader ce qu'il lui plut. On publia contre les Mégariens un décret foudroyant. On défendit tout commerce avec eux sous peine de la vie, & l'on dressa un nouveau formulaire de serment, par lequel tous les Généraux s'engageoient à ravager deux fois chaque année les terres de Mégare. Ce décret jeta les premières étincelles, qui peu à peu allumèrent la guerre du Pélopo-

nèse. Elle fut l'ouvrage de trois courtisanes.

Dans la suite Mégare devint une colonie romaine par la conquête qu'en fit Quintus-Cécilius-Métellus. Aujourd'hui ce n'est plus qu'un bourg qui en a conservé le nom, & où l'on trouve quelques beaux restes d'antiquité.

Les Mégariens ne furent pas estimés de leurs contemporains; les auteurs grecs s'étendent beaucoup à peindre leur mauvaise foi; leur goût de plaisanterie avoit passé en proverbe; on comparoit aussi leurs belles promesses aux barillets de terre de leurs manufactures; ils imposoient à la vue par leur élégance; mais on ne s'en servoit point & on les mettoit en réserve dans les cabinets des curieux, parcequ'ils étoient aussi minces que fragiles. Les larmes des Mégariens furent encore regardées comme exprimées par force & non par de vrais sentimens de douleur, d'où vient qu'on en attribuoit la cause à l'ail & à l'oignon de leur pays.

Les femmes & les filles de Mégare n'étoient pas plus considérées par leur vertu, que les hommes par leur probité; leur nom servoit dans la Grèce à désigner les femmes de mauvaise vie.

MÉGARE; femme d'Hercule. *Voyez* Hercule.

MÉGARIQUE; (secte) secte de Philosophes qui fut ainsi nommée d'Euclide de Mégare qui en fut le fondateur. On l'appela aussi *Éristique*, de la manière contentieuse & sophistique dont on y disputoit. Ces Philosophes avoient pris de Socrate l'art d'interroger & de répondre; mais ils l'avoient corrompu par la subtilité du sophisme & la frivolité des sujets. Ils se proposoient moins d'instruire que d'embarrasser; de montrer la vérité que de réduire au silence. Ils se jouoient du bon sens & de la raison. On compte parmi ceux qui excellèrent particulièment dans cet abus du temps & des talens, Euclide, ce n'est pas le géomètre, Eubulide, Alexinus, Euphante, Apollonius Cronus, Diodore Cronus, Ichtias, Clinomaque & Stilpon.

MÉGÉE; petite mais forte ville d'Afrique au Royaume de Fez, dans la Province de Garet, à deux lieues de la mer.

MÉGELLE; substantif féminin, & terme de Relation. C'est l'assemblée des grands Seigneurs de la Cour de Perse, soit que le Sophi les appelle pour des choses de cérémonie, soit qu'il ait besoin de leur conseil dans des affaires importantes & secrettes. Ceux qui assistent à ces sortes d'assemblées, gardent un secret inviolable.

MÉGÈRE; nom d'une des trois Furies: ses sœurs s'appeloient *Tisiphone* & *Alecton*. Voyez Furies.

Mégère, se dit figurément d'une femme méchante & emportée. *Sa femme est une Mégère.*

La première syllabe est brève; la seconde longue, & la troisième très-brève.

MEGESVAR; ville de Transylvanie, chef-lieu d'un Comté de même nom, sur le Kokel. Elle est remarquable par l'excellent vin que produit son territoire.

MÉGIE; substantif féminin. Art de préparer les peaux de moutons & autres peaux délicates en blanc, & de les rendre propres à divers usages. *Une peau passée en mégie.*

MÉGILLAT, ou Megilloth; terme hébreu qui signifie rouleau & par lequel les Juifs désignent ces cinq

livres, savoir, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, les Lamentations, Ruth & Esther. C'est ce qu'ils appellent les cinq *Megilloth.*

MÉGISSERIE; substantif féminin. Le métier & trafic de Mégissier.

Il y a à Paris le *Quai de la Mégisserie*, que l'on a ainsi appelé parceque les Mégissiers y demeuroient, & y faisoient leur travail & leur commerce.

MÉGISSIER; substantif masculin. Artisan dont le métier est de passer les peaux en blanc, pour les mettre en état d'être employées par les Gantiers, *&c.*

Ce sont aussi les Mégissiers qui préparent certaines peaux dont on veut que le poil soit conservé, soit pour être employées à faire de grosses fourures, soit pour servir à d'autres usages. Ce sont pareillement ces ouvriers qui donnent la première préparation au parchemin & au vélin.

On peut passer en mégie toutes sortes de peaux; mais ordinairement on ne se sert que de celles des béliers, moutons, brebis, agneaux, chèvres, chevreaux & francs chamois de montagne, comme étant les plus propres à être mises en œuvre par les Gantiers & Peaussiers.

Les Peaussiers teignent en diverses couleurs les peaux passées en mégie, & leur donnent, quoiqu'improprement, le nom de *basannes.*

Les Mégissiers composent à Paris une communauté d'Artisans d'environ cinquante maîtres; ses statuts sont du mois de Mai 1407, sous le regne de Charles VI, confirmés depuis par François I, en Septembre 1517, & par Henri IV en Décembre 1594.

Suivant ces statuts, chaque maître ne peut avoir qu'un apprenti à la fois, & aucun ne peut être reçu maître qu'il n'ait fait au moins six années d'apprentissage & fait chef-d'œuvre, qui consiste à passer un cent de peaux de mouton en blanc.

Les fils de maîtres sont exempts de l'apprentissage sans l'être du chef-d'œuvre.

Le nombre des jurés est de trois; deux desquels sont élus tous les ans dans une assemblée générale des maîtres de la communauté; le serment des nouveaux élus se prête par devant le Prévôt de Paris ou son Lieutenant.

Il y a une Ordonnance de Police en date du 20 Octobre 1702, qui défend aux Mégissiers & aux Tanneurs, de porter sur la rivière de Seine leurs bourres pour y être lavées & leurs cuirs avant qu'ils ayent été acharnés; comme aussi de bouler les morplains & de les jeter dans la rivière, leur enjoignant de laisser reposer les eaux qui sont dans les plains, afin que les morplains restent dans les fonds pour être vidés & exposés sur les berges, s'y égoutter, & ensuite être portés dans des tombereaux hors de la ville & au loin, ensorte que le public n'en puisse recevoir aucune incommodité. Cette Ordonnance leur défend pareillement de jeter dans la rivière les écharnures, ni autres immondices, & leur enjoint de ne faire la vidange de leurs plains dans la rivière qu'à six heures du soir depuis le premier Octobre jusqu'au dernier Mars, & à huit heures du soir depuis le premier Avril jusqu'au dernier Septembre; le tout à peine de trois cens livres d'amende dont les pères & les maîtres seront civilement responsables pour leurs enfans, ouvriers & domestiques, même d'interdiction en cas de récidive.

diel, à dix lieues, ſud-oueſt, de Valladolid. Elle eſt riche & commerçante, & jouit de pluſieurs priviléges.

MEDINA DE LAS TORRES; petite ville d'Eſpagne, dans l'Eſtramadure, près de Badajoz.

MEDINA DEL POMAR; petite ville ou bourg d'Eſpagne dans la vieille Caſtille, près de Burgos.

MEDINA DEL RIO SECO; ville d'Eſpagne au Royaume de Léon, à quatorze lieues, nord-oueſt, de Valladolid.

MEDINA SIDONIA; ville d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, à quinze lieues, nord-oueſt, de Gibraltar.

MÉDINE; ville de l'Arabie Heureuſe, ſituée à 91 lieues, nord-oueſt, de la Mecque, & à 495 de Conſtantinople. C'eſt-là où Mahomet établit le ſiége de l'Empire des Muſulmans & où il mourut. On voit au milieu de la ville la fameuſe moſquée où les Mahométans vont en pélerinage, & dans les coins de cette moſquée ſont les tombeaux de Mahomet, d'Abubecker & d'Omar: le tombeau de Mahomet eſt de marbre blanc à plate terre, relevé & couvert comme celui des Sultans à Conſtantinople. Ce tombeau eſt placé dans une tourelle ou bâtiment rond, revêtu d'un dôme que les Turcs appellent *turbé:* il règne autour du dôme une galerie dont on prétend que le dedans eſt tout orné de pierres précieuſes d'un prix ineſtimable; mais on ne peut voir ces richeſſes que de loin & par des grilles.

Médine eſt gouvernée par un Shérif qui ſe dit de la race de Mahomet, & qui eſt Souverain indépendant.

MÉDIOCRE; adjectif des deux genres. *Mediocris.* Qui eſt entre le grand & le petit, entre le bon & le mauvais. *C'eſt un vin médiocre. Sa fortune eſt médiocre. Un peintre médiocre. Des talens médiocres.*

Lorſqu'on joint l'adverbe *bien* à *médiocre*, il ſignifie au-deſſous du médiocre. *C'eſt un poëte bien médiocre. Une muſique bien médiocre. Un vin bien médiocre.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, & la quatrième très-brève.

MÉDIOCREMENT; adverbe. *Mediocriter.* D'une façon médiocre. *Elle eſt médiocrement âgée.*

MÉDIOCRITÉ; ſubſtantif féminin. *Mediocritas.* État qui tient le milieu entre le grand & le petit, entre le bon & le mauvais, & en général entre les deux extrêmes. Peu d'hommes connoiſſent ce ſage milieu: leurs actions tiennent toujours de l'un ou de l'autre extrême. Ils ne ſont ni ſages ni méchans à demi. L'ignorant eſt préſomptueux; le modeſte feint de ne rien ſavoir; le poltron fait le vaillant; il affecte de s'armer; le brave tient cela au-deſſous de lui; le riche ne donne point, & le pauvre eſt prodigue: la belle affecte la négligence, & la laide meurt d'envie de ſe parer & de ſe faire voir; le Prince ſe familiariſe, & l'homme de rien prend des airs de divinité; l'éloquent garde le ſilence, & le ſot veut toujours parler; l'adroit craint d'entreprendre, & le groſſier ne trouve rien de difficile; enfin tous vont toujours aux extrémités dans le chemin de cette vie. Prenons-en un honnête & ſûr, quoique moins fréquenté, qui eſt la prudence & l'heureuſe médiocrité. Elle peut ſeule nous mener au bonheur.

MÉDIOMATRICES; (les) anciens peuples qui habitoient la Germanique première. Ils occupoient à peu près

MÉDITATIF, IVE; adjectif. *Meditationi intentus.* Qui s'applique à méditer. *Les gens méditatifs ont ordinairement de l'humeur.*

Méditatif, s'emploie aussi substantivement. *Les méditatifs en matière de dévotion.*

MÉDITATION; substantif féminin. *Meditatio.* Opération de l'esprit qui s'applique à approfondir quelque sujet, quelque matière. *Cette question est épineuse, elle exige une profonde méditation.*

Méditation, se dit aussi des écrits composés sur quelques sujets de dévotion ou de philosophie. *Les méditations de Sainte Thérèse. Les méditations de Descartes.*

Méditation, signifie encore oraison mentale. *Les religieuses viennent d'entrer en méditation. C'est l'heure de la méditation.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & les autres brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

MÉDITÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Méditer.

MÉDITER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Meditari.* Penser attentivement à faire quelque chose, à faire réussir quelque projet. *Il médite une entreprise importante. On avoit médité sa perte.*

On dit aussi, *méditer une vérité, méditer profondément une question, une matière;* pour dire, approfondir une vérité, examiner une question, une matière.

Méditer, est aussi verbe neutre, & signifie quelquefois la même chose que l'actif. *Il médite de s'établir à Londres. Méditer d'exécuter un projet.*

Méditer, signifie aussi quelquefois, délibérer, consulter en soi-même. *Il médite comment il pourra se tirer de cet embarras.*

Méditer, signifie encore réfléchir attentivement sur quelque chose. *Méditer sur les dogmes de la religion, sur l'évangile.*

Méditer, signifie aussi faire l'oraison mentale. *Les Communautés Religieuses ont des heures réglées pour méditer.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

MÉDITERRANÉE; adjectif des deux genres. *Mediterraneus.* Il se dit de ce qui est au milieu des terres, enfermé dans les terres. *Une Province méditerranée.*

Il se joint ordinairement avec *mer;* & l'on appelle *mer Méditerranée,* cette mer qui est située entre l'Europe, l'Asie & l'Afrique, & qui communique avec l'Océan par le détroit de Gibraltar. *Les galères de France sont sur la mer Méditerranée.*

Méditerranée, s'emploie aussi substantivement, & alors il ne se dit que de la mer Méditerranée. *Cette ville est située sur la Méditerranée.*

MÉDITRINALES; substantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Fêtes que les Romains célébroient en automne le 11 d'Octobre, en l'honneur de la déesse Méditrine, dans lesquelles on goûtoit le vin nouveau, & l'on en buvoit aussi du vieux par manière de médicament, parcequ'on regardoit le vin non-seulement comme un confortatif, mais encore comme un antidote puissant dans la plupart des maladies.

MÉDITRINE; nom d'une déesse des anciens qui présidoit aux médicamens & aux guérisons.

MÉDIUM; substantif masculin du style familier. Terme emprunté du latin pour signifier un moyen d'ac-

commodement. *On ne trouve point de médium pour les concilier.*

MÉDIUM; substantif masculin. Plante dont on distingue beaucoup d'espèces. Ses feuilles sont semblables à celles de la vipérine, & ses fleurs qui sont en épi & en clocher, à celles de la campanule. Cette plante est astringente & rafraîchissante : prise en décoction, elle arrête les hémorragies.

MEDNIKI; ville épiscopale de Pologne dans la Samogitie, près de la rivière de Wirwitz.

MÉDOC; pays de France dans la Guienne, entre la Garonne, le pays de Busch, les landes de Bordeaux & l'Océan. Il a seize lieues de longueur & huit & demie de largeur. Le bourg de l'Esparre en est le chef-lieu. On y recueille du blé & beaucoup de vins estimés. Il y a aussi d'excellens paturages qui nourrissent quantité de moutons.

C'est encore là où l'on trouve ces cailloux brillans connus sous le nom de médoc. *Des boucles de médoc.*

MÉDRACH; substantif masculin qui fait au pluriel *medraschim*. Ce mot se trouve dans les Hébraïsans pour signifier un commentaire sur l'Écriture.

MÉDRESE; substantif masculin & terme de Relation. Les Turcs donnent ce nom aux écoles ou académies que les Sultans font bâtir à côté de leurs grandes mosquées. C'est de-là qu'on tire les Juges des villes que l'on appelle *Molahs*.

MÉDICA; ville d'Afrique en Barbarie, au Royaume d'Alger, dans une contrée qui abonde en blé, en troupeaux & en fruits, à 50 lieues, sud-ouest, d'Alger.

MÉDULLAIRE; adjectif des deux genres. Qui appartient à la moëlle ou qui en a la nature. *La substance médullaire du cerveau.*

MÉDUSE; nom d'une fille de Phorcus & de Ceto, & l'une des trois Gorgones. Neptune, dit-on, épris de ses charmes, abusa d'elle dans le temple de Minerve. Cette déesse irritée de ce sacrilége métamorphosa les cheveux de Méduse en serpens, & donna à sa tête la vertu de changer en pierre tous ceux qui la regarderoient. Persée, muni des talonières de Mercure, coupa [illegible] tête à Méduse, du sang de laquelle naquit le cheval Pégase, qui frappant du pied contre terre fit jaillir la fontaine d'Hippocrène.

MEDWAY; rivière d'Angleterre qui a ses sources sur les frontières des Comtés de Surrey & de Sussex, arrose Maidstone, Rochester & Chatham, & va se jeter dans la Tamise près de l'île de Schepey. Comme cette rivière est fort profonde, on y fait hiverner les gros vaisseaux de guerre pour les mettre en sûreté.

MEDZIBOZ; ville de Pologne dans la partie méridionale du Palatinat de Volhinie, sur le Bogh, au-dessus de Constantinow.

MÉE; bourg de France en Anjou, à trois lieues, sud-ouest, de Château-Gontier.

MÉES; (les) petite ville de France en Provence, près de la Durance, à cinq lieues, sud-ouest, de Digne.

MÉFAIRE; vieux verbe neutre, qui signifioit autrefois faire tort & préjudice à quelqu'un. Il est encore en usage au Palais. *On lui fit défense de méfaire ni médire.*

MÉFAIT; substantif masculin. *Delictum.* Délit, action criminelle. Il ne se dit guère qu'en cette phrase, *punir quelqu'un pour ses méfaits.*

MÉFIANCE; substantif féminin. *Dif-*

fidentia. Soupçon en mal. *Il ne faut pas porter la méfiance trop loin.*

On dit proverbialement, *la méfiance est mère de sûreté.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

MÉFIANT, ANTE; adjectif. *Suspiciosus*. Qui se méfie, qui est naturellement soupçonneux. *Il est d'un caractère méfiant. Elle est méfiante.*

MÉFIER; (se) verbe pronominal réfléchi de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Diffidere*. Se défier, soupçonner de peu de fidélité, de peu de sincérité. *Elle n'a pas tort de se méfier de lui.*

MEGABYSE; substantif masculin, & terme de Mythologie. On appeloit ainsi les Prêtres de Diane d'Éphèse. Ils étoient eunuques. On leur portoit beaucoup de respect, & des filles vierges partageoient avec eux l'honneur du sacerdoce.

MEGAHÉTERIARQUE; substantif masculin. Titre d'un Officier de l'Empire grec, qui commandoit en chef les troupes étrangères de la garde de l'Empereur.

MÉGALASCLÉPIADES; substantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Fêtes que l'on célébroit autrefois à Épidaure en l'honneur d'Esculape, Dieu de la Médecine.

MÉGALÉSIES; substantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Fêtes qui furent instituées à Rome l'an 550 de sa fondation, en l'honneur de Cybele ou de la grande-mère des Dieux. Les oracles sibyllins marquoient, au jugement des Décemvirs, qu'on vaincroit l'ennemi & qu'on le chasseroit d'Italie, si la mère Idéenne étoit apportée de Pessinonte à Rome. Le Sénat envoya des Ambassadeurs au Roi Attalus qui les reçut humainement, & leur fit présent de la déesse qu'ils désiroient d'avoir. Cette statue apportée à Rome fut reçue par Scipion Nasica, estimée le plus homme de bien de la République. Il la mit le 12 Avril dans le temple de la Victoire, sur le mont Palatin. Ce même jour on institua les Mégalésies, avec des jeux qu'on appela *Mégalésiens*.

MÉGALÉSIENS; (jeux) on appeloit ainsi chez les Romains des jeux magnifiques qui étoient dédiés aux dieux du premier ordre & particulièrement à Cybèle. Les dames romaines y dansoient devant l'autel de cette déesse: les Magistrats y assistoient revêtus d'une robe de pourpre; la loi défendoit aux esclaves de paroître à ces augustes cérémonies; & pendant qu'on les célébroit, plusieurs Prêtres phrygiens portoient en triomphe dans toutes les rues de Rome, l'image de la déesse.

On représentoit aussi sur le théâtre pendant ces solennités, des comédies choisies. Toutes celles de Térence furent jouées aux *jeux mégalésiens*, excepté les Adelphes, qui le furent aux jeux funèbres de Paul Emile, & le Phormion qui le fut aux jeux romains. Les Ediles donnoient d'ordinaire ce divertissement au peuple pendant six jours, & ils y joignoient des festins où regnoient la magnificence & la somptuosité sur la fin de la République.

MÉGALOBYZE; *Voyez* MÉGABYZE.

MÉGALOGRAPHIE; substantif féminin. *Megalographia*. Les anciens appeloient ainsi la partie de la peinture qui traitoit les grands sujets.

MÉGALOPOLIS; nom d'une ancienne ville du Peloponèse dans l'Arcadie. Elle se nomme aujourd'hui Léontari.

MÉGARDE; substantif féminin. *Incogitantia.* Manque de soin, d'application, d'attention. Il n'a d'usage que dans cette façon de parler adverbiale, *par mégarde. Il fit cette faute par mégarde.*

MÉGARE; il y a eu plusieurs anciennes villes de ce nom: il y en avoit une en Syrie, une au Peloponèse, une en Thessalie, une dans le Pont, une dans l'Illyrie, une dans la Molosside, une en Sicile, & une enfin dans l'Achaïe. Cette dernière fut la plus célèbre. Elle étoit capitale du Royaume de Mégaride & située au fond du golfe de Saronique, entre Athènes & Corinthe, à 12 milles d'Eleusis.

Le Royaume de Mégare s'étendoit entre le golfe Saronique au levant, & celui de Corinthe à l'occident, & jusqu'à l'Isthme de Corinthe. Il fut gouverné par douze Rois, depuis Cleso, fils de Lelex, Roi de Lélégie, jusqu'à Ajax, fils de Télamon, qui mourut au siége de Troie de sa propre main & de l'épée fatale dont Hector lui avoit fait présent, en considération de sa valeur.

Après cet événement, ce Royaume devint un état libre & démocratique jusqu'au temps que les Athéniens s'en rendirent les maîtres. Ensuite les Héraclides enlevèrent aux Athéniens cette conquête & établirent le gouvernement aristocratique.

Alors les Mégariens presque toujours occupés à se défendre contre des voisins plus puissans qu'eux, devenoient troupes auxiliaires des peuples auxquels leur intérêt les attachoit, tantôt de Lacédémone, & tantôt de Corinthe, ce qui ne manqua pas de les mettre aux prises alternativement avec les uns ou les autres.

Enfin les Athéniens outrés de l'ingratitude des Mégariens dont ils avoient pris la défense contre Corinthe & Lacédémone, leur interdirent l'entrée des ports & du pays de l'Attique, & ce décret fulminant alluma la guerre du Péloponèse.

Pausanias dit que le héraut d'Athènes étant allé sommer les Mégariens de s'abstenir de la culture d'une terre consacrée aux Déesses Cérès & Proserpine, on massacra le Héraut pour toute réponse. L'intérêt des Dieux, ajoute Plutarque, servit aux Athéniens de prétexte; mais la fameuse Aspasie de Milet que Périclès aimoit éperduement, fut la véritable cause de la rupture des Athéniens avec Mégare. L'anecdote est bien singulière.

Les Mégariens, par représailles de ce qu'une troupe de jeunes Athéniens ivres avoient enlevé chez eux Séméthé courtisane célèbre dans Athènes, enlevèrent deux courtisannes de la suite d'Aspasie. Une folle passion, lorsqu'elle possède les grandes ames, ne leur inspire que les plus grandes foiblesses. Périclès épousa la querelle d'Aspasie outragée, & avec le pouvoir qu'il avoit en main, il vint facilement à bout de persuader ce qu'il lui plut. On publia contre les Mégariens un décret foudroyant. On défendit tout commerce avec eux sous peine de la vie, & l'on dressa un nouveau formulaire de serment, par lequel tous les Généraux s'engageoient à ravager deux fois chaque année les terres de Mégare. Ce décret jeta les premières étincelles, qui peu à peu allumèrent la guerre du Pélopo-

nèse. Elle fut l'ouvrage de trois courtisanes.

Dans la suite Mégare devint une colonie romaine par la conquête qu'en fit Quintus-Cécilius-Métellus. Aujourd'hui ce n'est plus qu'un bourg qui en a conservé le nom, & où l'on trouve quelques beaux restes d'antiquité.

Les Mégariens ne furent pas estimés de leurs contemporains; les auteurs grecs s'étendent beaucoup à peindre leur mauvaise foi; leur goût de plaisanterie avoit passé en proverbe; on comparoit aussi leurs belles promesses aux barillets de terre de leurs manufactures; ils imposoient à la vue par leur élégance; mais on ne s'en servoit point & on les mettoit en réserve dans les cabinets des curieux, parcequ'ils étoient aussi minces que fragiles. Les larmes des Mégariens furent encore regardées comme exprimées par force & non par de vrais sentimens de douleur, d'où vient qu'on en attribuoit la cause à l'ail & à l'oignon de leur pays.

Les femmes & les filles de Mégare n'étoient pas plus considérées par leur vertu, que les hommes par leur probité; leur nom servoit dans la Grèce à désigner les femmes de mauvaise vie.

MÉGARE; femme d'Hercule. *Voyez* Hercule.

MÉGARIQUE; (secte) secte de Philosophes qui fut ainsi nommée d'Euclide de Mégare qui en fut le fondateur. On l'appela aussi *Éristique*, de la manière contentieuse & sophistique dont on y disputoit. Ces Philosophes avoient pris de Socrate l'art d'interroger & de répondre; mais ils l'avoient corrompu par la subtilité du sophisme & la frivolité des sujets. Ils se proposoient moins d'instruire que d'embarrasser; de montrer la vérité que de réduire au silence. Ils se jouoient du bon sens & de la raison. On compte parmi ceux qui excellèrent particulièment dans cet abus du temps & des talens, Euclide, ce n'est pas le géomètre, Eubulide, Alexinus, Euphante, Apollonius Cronus, Diodore Cronus, Ichtias, Clinomaque & Stilpon.

MÉGÉE; petite mais forte ville d'Afrique au Royaume de Fez, dans la Province de Garet, à deux lieues de la mer.

MÉGELLE; substantif féminin, & terme de Relation. C'est l'assemblée des grands Seigneurs de la Cour de Perse, soit que le Sophi les appelle pour des choses de cérémonie, soit qu'il ait besoin de leur conseil dans des affaires importantes & secrettes. Ceux qui assistent à ces sortes d'assemblées, gardent un secret inviolable.

MÉGÈRE; nom d'une des trois Furies: ses sœurs s'appeloient *Tisiphone* & *Alecton*. Voyez Furies.

Mégère, se dit figurément d'une femme méchante & emportée. *Sa femme est une Mégère.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

MEGESVAR; ville de Transylvanie, chef-lieu d'un Comté de même nom, sur le Kokel. Elle est remarquable par l'excellent vin que produit son territoire.

MÉGIE; substantif féminin. Art de préparer les peaux de moutons & autres peaux délicates en blanc, & de les rendre propres à divers usages. *Une peau passée en mégie.*

MÉGILLAT, ou Megilloth; terme hébreu qui signifie rouleau & par lequel les Juifs désignent ces cinq

livres, savoir, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, les Lamentations, Ruth & Esther. C'est ce qu'ils appellent les cinq *Megilloth*.

MÉGISSERIE; substantif féminin. Le métier & trafic de Mégissier.

Il y a à Paris le *Quai de la Mégisserie*, que l'on a ainsi appelé parceque les Mégissiers y demeuroient, & y faisoient leur travail & leur commerce.

MÉGISSIER; substantif masculin. Artisan dont le métier est de passer les peaux en blanc, pour les mettre en état d'être employées par les Gantiers, *&c.*

Ce sont aussi les Mégissiers qui préparent certaines peaux dont on veut que le poil soit conservé, soit pour être employées à faire de grosses fourures, soit pour servir à d'autres usages. Ce sont pareillement ces ouvriers qui donnent la première préparation au parchemin & au vélin.

On peut passer en mégie toutes sortes de peaux; mais ordinairement on ne se sert que de celles des béliers, moutons, brebis, agneaux, chèvres, chevreaux & francs chamois de montagne, comme étant les plus propres à être mises en œuvre par les Gantiers & Peaussiers.

Les Peaussiers teignent en diverses couleurs les peaux passées en mégie, & leur donnent, quoiqu'improprement, le nom de *basannes*.

Les Mégissiers composent à Paris une communauté d'Artisans d'environ cinquante maîtres; ses statuts sont du mois de Mai 1407, sous le regne de Charles VI, confirmés depuis par François I, en Septembre 1517, & par Henri IV en Décembre 1594.

Suivant ces statuts, chaque maître ne peut avoir qu'un apprenti à la fois, & aucun ne peut être reçu maître qu'il n'ait fait au moins six années d'apprentissage & fait chef-d'œuvre, qui consiste à passer un cent de peaux de mouton en blanc.

Les fils de maîtres sont exempts de l'apprentissage sans l'être du chef-d'œuvre.

Le nombre des jurés est de trois; deux desquels sont élus tous les ans dans une assemblée générale des maîtres de la communauté; le serment des nouveaux élus se prête par devant le Prévôt de Paris ou son Lieutenant.

Il y a une Ordonnance de Police en date du 20 Octobre 1702, qui défend aux Mégissiers & aux Tanneurs, de porter sur la rivière de Seine leurs bourres pour y être lavées & leurs cuirs avant qu'ils ayent été acharnés; comme aussi de bouler les morplains & de les jeter dans la rivière, leur enjoignant de laisser reposer les eaux qui sont dans les plains, afin que les morplains restent dans les fonds pour être vidés & exposés sur les berges, s'y égouter, & ensuite être portés dans des tombereaux hors de la ville & au loin, ensorte que le public n'en puisse recevoir aucune incommodité. Cette Ordonnance leur défend pareillement de jeter dans la rivière les écharnures, ni autres immondices, & leur enjoint de ne faire la vidange de leurs plains dans la rivière qu'à six heures du soir depuis le premier Octobre jusqu'au dernier Mars, & à huit heures du soir depuis le premier Avril jusqu'au dernier Septembre; le tout à peine de trois cens livres d'amende dont les pères & les maîtres seront civilement responsables pour leurs enfans, ouvriers & domestiques, même d'interdiction en cas de récidive.

MÉGNIE ; vieux mot qui signifioit autrefois famille.
MÉHAIGNE ; petite rivière des Pays-Bas, qui a sa source dans le Comté de Namur & son embouchure dans la Meuse.
MÉHAIGNER ; vieux mot qui signifioit autrefois estropier.
MÉHÉDIE ; petite ville d'Afrique au Royaume de Trémécen, à 15 lieues d'Alger, vers le midi.
MÉHUN-SUR-INDRE ; bourg de France en Berry, près de l'Indre, à trois lieues, ouest-nord-ouest de Châteauroux.
MEHUN-SUR-LOIRE ; ville de France dans l'Orléanois, près de la Loire, à quatre lieues, sud-ouest, d'Orléans. Il y a une Justice royale & une Église collégiale, dont le Chapitre est composé de 24 Chanoines, y compris les Dignitaires.
MEHUN-SUR-YÈVRE ; ville de France en Berry, sur la rivière d'Yèvre, à quatre lieues, nord-ouest, de Bourges. Il y a un Bailliage, une Prévôté, une Église collégiale, *&c.*

Charles VII avoit fait bâtir dans cette ville un château où il finit sa carrière le 12 Juillet 1461, âgé de 58 ans. Il s'y laissa mourir de faim par la crainte que Louis XI ne l'empoisonnât ; ce Prince aimable ne fut malheureux que par son père & par son fils. Il eut l'avantage de conquérir son Royaume sur les Anglois, & de rentrer dans Paris comme y rentra depuis Henri IV. Tous deux ont été déclarés incapables de posséder la Couronne, & tous deux ont pardonné ; mais Henri IV gagna ses États par lui-même, au lieu que Charles VII ne fut, pour ainsi dire, que le témoin des merveilles de son regne : la fortune se plut à les produire en sa faveur, tandis qu'aux pieds de la belle Agnès il consumoit ses plus belles années en galanteries, en jeux & en fêtes.
MEIDIN ; substantif masculin. Petite monnoie d'argent fort légère, frappée au coin du Grand Seigneur, & qui a cours en Égypte. Elle vaut trois aspres de Turquie.
MEIGLE ; substantif féminin. Espèce de pioche dont le fer est recourbé, large du côté du manche & terminé en pointe. *On laboure les vignes avec la meigle.*
MEILLARDS ; bourg de France, dans le Limousin, élection de Limoges.
MEILLEUR, EURE ; adjectif. *Melior.* Le comparatif de bon, qui est au-dessus de bon. *Sa santé est meilleure depuis quelque temps. Ce cheval est meilleur que celui-là. Le disciple s'explique en meilleurs termes que le maître.*
MEILLEUR, est quelquefois superlatif, & signifie qui est au-dessus du bon & du meilleur, qui est très bon ; & dans cette acception il s'emploie toujours avec l'article *le. C'est le meilleur ouvrage que nous ayons dans ce genre. C'étoit le meilleur officier de l'armée. C'est la meilleure province du Royaume.*

Dans le style familier, il s'emploie quelquefois substantivement. *Voilà le meilleur de l'histoire.*

On dit aussi familièrement, *boire du meilleur, tirer du meilleur ;* pour dire, du meilleur vin qu'il y ait.
MEIMAC ; bourg de France en Limousin, à sept lieues, nord-est, de Tulles. Il y a une Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Benoît, laquelle est en commende & vaut au titulaire environ 1000 livres de rente.
MEIN ; substantif masculin. Poids des Indes qu'on nomme autrement man. *Voyez* ce mot.
MEIN ; (le) grande rivière d'Allemagne, qui a ses sources dans le

Marquisat de Culmbach, sur les frontières de la Bohème, arrose l'Évêché de Bamberg, celui de Wurtzbourg, l'Électorat de Mayence, Aschaffenbourg, Hanau, Francfort, & va se jeter dans le Rhin à la porte de Mayence.

MEIRE; vieux mot qui signifioit autrefois plus grand.

MEISSEN, ou MISNIE; ville considérable d'Allemagne, dans l'Électorat de Saxe, capitale du Marquisat de Misnie, sur l'Elbe, à dix lieues, sud-est, de Leipsick, sous le 31[e] degré, 25 minutes de longitude, & le 51[e], 13 minutes de latitude. Cette ville a été bâtie en 928 par l'Empereur Henri. Ses Évêques en acquirent dans la suite la Souveraineté: mais l'Évêché ayant été sécularisé par l'Électeur de Saxe, cette ville est aujourd'hui sous la domination de ce Prince. Il y a une belle fabrique de porcelaine.

MEISTRE; substantif masculin, & terme de Marine. On appelle *mât de meistre, arbre de meistre*, le plus grand des deux mâts d'une galère.

MÉLA, ou MILA; ancienne & petite ville d'Afrique, au Royaume d'Alger, connue anciennement sous le nom de *Milève*. Il s'y est tenu deux conciles; l'un en 402 & l'autre en 416.

MÉLAMPIRUM; *voyez* BLÉ DE VACHE.

MÉLAMPYGE; adjectif & terme de Mythologie. Surnom donné à Hercule, parcequ'il avoit les fesses noires & velues.

MELANAGOGUE; adjectif des deux genres qui s'emploie aussi substantivement. Il se dit des remèdes que l'on croit propres à purger la bile noire ou mélancolie.

MÉLANCHTHON, (Philippe) né dans le Palatinat du Rhin en 1467, fit ses études sous la direction du célèbre Reuchlin son parent, qui changea son nom barbare de *Schwartsferd*, qui en allemand signifie terre noire, en celui de *Melanchthon* qui a la même signification en grec. Après avoir étudié environ deux ans à Pforsheim, sous la direction de Reuchlin, il fut envoyé à Heidelberg en 1509. Ses progrès furent si rapides qu'on lui donna à instruire le fils d'un Comte, quoiqu'il n'eût encore que 14 ans. Melanchthon alla étudier en 1512 dans l'académie de Tubinge, y expliqua publiquement Virgile, Cicéron & Tite-Live. La chaire de Professeur de Langue grecque dans l'Université de Wirtemberg lui fut accordée en 1518 par Frédéric, Électeur de Saxe, à la recommandation de Reuchlin. Les leçons qu'il fit sur Homère & sur le texte grec de l'épître de Saint Paul à Tite, lui attirèrent une grande foule d'auditeurs & effacèrent le mépris auquel sa taille & sa mine l'avoient exposé. Son nom pénétra par tout & il eut quelquefois jusqu'à 2500 auditeurs. Il se forma bientôt une liaison intime entre lui & Luther qui enseignoit la théologie dans la même Université. Ils allèrent ensemble à Leipsic en 1519 pour disputer avec Échius. Ils s'y signalèrent l'un & l'autre. Les années suivantes furent une complication de travaux pour Melanchthon. Il composa quantité de livres; il enseigna la théologie; fit plusieurs voyages pour des fondations de colleges & pour la visite des églises & dressa en 1530 la confession de foi connue sous le nom de *Confession d'Augsbourg*, parcequ'elle fut présentée à l'Empereur à la diète de cette ville. Son esprit de conciliation engagea le Roi François I à lui

écrire en 1535 pour le prier de venir conférer avec les Docteurs de Sorbonne. Ce Prince fatigué des querelles de religion, cherchoit un moyen de les éteindre. Le disciple de Luther souhaitoit ardemment ce voyage ainsi que son maître; mais l'Électeur de Saxe ne voulut jamais le permettre, soit qu'il se défiât de la modération de Melanchthon, soit qu'il craignît de se brouiller avec Charles-Quint. Le Roi d'Angleterre désira non moins vainement de voir ce célèbre théologien protestant. Melanchthon assista en 1529 aux conférences de Spire, & il y fit éclater ses vertus & son génie. On dit qu'ayant eu occasion de voir sa mère pendant ce voyage, cette bonne femme, qui étoit catholique lui demanda ce qu'il falloit qu'elle crût au milieu de tant de disputes. *Continuez*, lui répondit son fils, *de croire & de prier comme vous avez fait jusqu'à présent, & ne vous laissez point troubler par les conflits de religion.* Melanchthon ne parut pas avec moins de distinction aux fameuses conférences de Ratisbonne en 1541 & à celles qui se tinrent en 1548 au sujet de l'*Interim* de Charles-Quint. Il composa la censure de cet *Interim* avec tous les écrits qui furent présentés à ces conférences. Enfin après avoir essuyé des fatigues & des traverses pour son parti, il mourut à Wittemberg en 1560 à 64 ans. Melanchthon étoit un homme paisible, modeste, d'un esprit doux & tranquille, qui n'avoit rien du génie impétueux de Luther & de Zuingle. Il haïssoit les disputes de religion, & n'y étoit entraîné que par le rôle qu'il avoit à jouer dans ses querelles. Il paroît par sa conduite & par ses ouvrages, qu'il n'étoit point éloigné comme Luther des voies d'accommodement, & qu'il eût sacrifié beaucoup de choses pour la réunion des Protestans avec les Catholiques. Il fut le plus zélé des disciples de Luther. Il fut aussi le plus inconstant. Quoiqu'il eût embrassé d'abord toutes les erreurs de son maître, il ne laissa pas d'être ensuite Zuinglien sur quelques points, Calviniste sur d'autres, incrédule sur plusieurs & irrésolu sur presque tous. On prétend qu'il changea quatorze fois de sentiment sur la justification, ce qui lui mérita le nom de *Brodequin d'Allemagne*. Les inquiétudes de sa conscience influoient beaucoup sur les incertitudes de son esprit. L'arrogance impétueuse de Luther, tant de sectes élevées sous ses drapeaux, tant de changemens bisarres dans les choses les plus simples, bourreloient son cœur. La mort fut un bonheur pour lui. Il l'attendoit avec impatience pour plusieurs raisons qu'il écrivit sur un morceau de papier à deux colonnes quelque temps avant sa dernière heure. Les principales étoient parcequ'il ne seroit plus exposé à la haine & à la fureur des Théologiens, parcequ'il puiseroit dans sa source la connoissance de ces mystères admirables, qu'il n'avoit vus dans cette vie qu'à travers un voile. Ses nombreux ouvrages ont été imprimés plusieurs fois dans plusieurs villes d'Allemagne. On y remarque beaucoup d'esprit, une érudition très-étendue, & surtout plus de modération qu'on n'en trouve ordinairement dans les controversistes.

MÉLANCOLIE; substantif féminin. *Melancholia*. Bile noire ou atrabile. Les anciens ont cru que c'étoit une humeur naturelle filtrée par la rate: aujourd'hui comme on sait que cette

humeur n'existe pas dans l'état naturel, on donne ce nom à la bile filtrée par le foie, laquelle devient quelquefois épaisse, noire, âcre, résineuse & capable de produire bien des maladies.

Mélancolie, se dit aussi d'une espèce de délire produit par le chagrin, par la tristesse qui vient de l'excès de cette humeur, ou de quelque cause extérieure. Ceux qui sont affectés de cette maladie sont extrêmement sujets aux terreurs paniques, aux éblouissemens & aux étourdissemens : ils répandent des pleurs sans sujet ; leur sommeil est laborieux & accompagné de rêves effrayans : ils se plaignent communément d'une douleur ou pesanteur à la tête & du bourdonnement d'oreille ; ils sont souvent attaqués de tremblemens, de convulsions & d'assoupissement : ils ont des palpitations, des serremens de poitrine & des anxiétés, & surtout une douleur sourde à l'orifice supérieur de l'estomac, que quelques-uns ont voulu regarder comme le siége de la maladie ; leur pouls est petit, inégal & intermittent, & l'on découvre dans plusieurs des pulsations au bas-ventre. Ils se plaignent de rapports & de flatuosités : ils rendent des crachats épais & des urines limpides ou blanchâtres ; leur bas ventre s'élève quelquefois, & il est presque toujours paresseux. Pulsieurs ont des crudités acides dans l'estomac, lesquelles excitent une espèce de faim canine : l'appréhension de la mort occupe la plupart des mélancoliques ; quelques-uns cependant craignent de vivre, & desirent de bonne foi la fin de leurs peines : il en est dont le délire est singulier & risible. Ils s'imaginent être des rois, des empereurs, des dieux : d'autres se croyent métamorphosés en bêtes, en loups, en chiens, en chats, en lapins, & en conséquence de cette idée, ils imitent ces animaux & suivent leur genre de vie ; ils courent dans le bois, se brûlent, se battent avec les animaux, *&c.* On a vu des mélancoliques qui s'abstenoient d'uriner dans la crainte d'inonder l'univers & de produire un nouveau déluge. Trallian raconte qu'une femme tenoit toujours le doigt levé dans la ferme persuasion qu'elle soutenoit le monde ; quelques-uns ont cru n'avoir point de tête, d'autres avoir le corps ou les jambes de verre, d'argille, de cire, *&c.* Il y en a beaucoup qui ressentant de la gêne dans quelque partie, s'imaginent y avoir des animaux vivans renfermés.

L'amour, les chagrins, l'adversité sont les sources les plus ordinaires de la mélancolie : les craintes vives & continuelles manquent rarement de la produire : les impressions trop fortes que font certains prédicateurs trop outrés, les craintes excessives qu'ils donnent des peines dont notre religion menace les infracteurs de sa loi, font dans des esprits foibles des révolutions étonnantes. On a vu à l'hôpital de Montelimart plusieurs femmes attaquées de manie & de mélancolie à la suite d'une mission qu'il y avoit eu dans cette ville ; elles étoient sans cesse frappées des peintures horribles qu'on leur avoient inconsidérément présentées ; elles ne parloient que de désespoir, vengeance, punition, *&c.* & une entr'autres ne vouloit absolument prendre aucun remède, s'imaginant qu'elle étoit en enfer, & que rien ne pouvoit éteindre le feu dont elle prétendoit être dévorée ; & ce ne fut qu'avec une extrême difficulté que l'on vint à bout de

l'en retirer & d'éteindre ces prétendues flammes. Les dérangemens qui arrivent dans le foie, la rate, la matrice, les voies hémorrhoïdales donnent souvent lieu à la mélancolie. Le long usage d'alimens austères, endurcis par le sel & la fumée, les débauches, le commerce immodéré avec les femmes dispose le corps à cette maladie; quelques poisons lents produisent aussi cet effet. Il y en a qui excitent aussi tôt le délire mélancolique: Plutarque, dans la vie d'Antoine, rapporte que les soldats d'Antoine passant par un désert, furent obligés de manger d'une herbe qui les jeta tous dans un délire qui étoit tel, qu'ils se mirent à remuer, à tourner, à porter les pierres du camp; vous les eussiez vûs couchés par terre occupés à défricher & transporter ces rochers & peu de temps après mourir en vomissant de la bile; le vin fut, au rapport de cet auteur, le seul antidote salutaire.

Au reste la mélancolie est rarement une maladie dangereuse; il s'agit particulièrement de guérir l'esprit: pour cela il faut qu'un Médecin prudent sache s'attirer la confiance du malade, qu'il entre dans son idée, qu'il s'accommode à son délire, qu'il paroisse persuadé que les choses sont telles que le mélancolique les imagine, & qu'il lui promette ensuite une guérison radicale, & pour l'opérer il est souvent obligé d'en venir à des remèdes singuliers; ainsi lorsqu'un malade croira avoir renfermé quelque animal vivant dans le corps, il faut faire semblant de l'en retirer; si c'est dans le ventre, on peut par un purgatif qui secoue un peu vivement produire cet effet, en jetant adroitement cet animal dans le bassin, sans que le malade s'en apperçoive; c'est ainsi que certains charlatans par des tours de souplesse semblables abusent de la crédulité du peuple, & passent pour habiles à faire sortir des vipères & autres animaux du corps. Si le mélancolique croit l'animal dans sa tête, il ne faut pas balancer à faire une incision sur les tégumens, le malade comptera pour rien les douleurs les plus vives, pourvu qu'on lui montre l'animal dont la présence l'incommodoit si fort; cette incision a cet autre avantage, que souvent elle fait cesser les douleurs de tête qui en imposoient au malade pour un animal, & sert de cautère très-avantageux.

On voit dans les différens recueils d'observations, des guérisons aussi singulières. Un peintre, au rapport de Tulpius, croyoit avoir tous les os du corps ramollis comme de la cire, il n'osoit en conséquence faire un seul pas; ce médecin lui parut pleinement persuadé de la vérité de son accident; il lui promit des remèdes infaillibles, mais lui défendit de marcher pendant six jours, après lesquels il lui donnoit la permission de le faire. Le mélancolique pensant qu'il falloit tout ce temps aux remèdes pour agir & pour lui fortifier & endurcir les os, obéit exactement, après quoi il se promena sans crainte & avec facilité.

Il fallut user d'une ruse pour engager un de ceux dont on a parlé plus haut à pisser: on vint tout effarouché lui dire que toute la ville étoit en feu, qu'on n'avoit plus espérance qu'en lui pour empêcher la ville d'être réduite en cendres; il fut ému de cette raison & urina, croyant fortement par-là arrêter l'incendie. Il est aussi quelquefois à propos de contrarier ouvertement leurs sentimens, d'ex-

citer en eux des passions qui leur fassent oublier le sujet de leur délire: c'est au Médecin ingénieux & instruit à bien saisir les occasions. Un homme croyoit avoir des jambes de verre, & de peur de les casser il ne faisoit aucun mouvement: il souffroit avec peine qu'on l'approchât; une servante avisée lui jeta exprès du bois contre les jambes: le mélancolique se mit dans une colère violente, au point qu'il se lève & court après la servante pour la frapper. Lorsqu'il fut revenu à lui, il fut tout surpris de pouvoir se soutenir sur ses jambes & de se trouver guéri.

Lorsque dans quelques circonstances on est forcé d'avoir recours aux remèdes, on ne doit y employer que les plus doux; & les Praticiens éclairés & de bonne foi, conviendront que rien n'est plus commun que de voir empirer cet état entre leurs mains. La saignée, quoi qu'en disent presque tous les auteurs, n'est pas toujours nécessaire, lorsqu'il n'y a ni pléthore, ni suppression de quelque perte de sang. Les émétiques peuvent être très-avantageux, ainsi que les *purgatifs*, lorsque l'état des premières voies les demande. Mais rien n'est au-dessus des *humectans*, des *délayans*, & des *tempérans*; tels sont l'eau simple, les chicoracées, la fumeterre, la patience, *&c.* Le lait d'ânesse ou de chèvre, le petit lait, les eaux minérales froides, *&c.* On a besoin quelquefois d'avoir recours aux apéritifs, aux nitreux, aux martiaux, & aux anti scorbutiques: il est encore des cas où l'on peut user des céphaliques, des anti-spasmodiques & des calmans; le safran & le camphre, le castoreum, l'eau de fleurs d'orange, *&c.* parmi ces derniers, peuvent être d'un bon secours: on peut aussi recourir aux hypnotiques dans les cas pressans; mais on doit se souvenir que s'ils peuvent pallier la maladie, ils la rendent aussi plus rebelle & même plus fâcheuse. La boisson abondante, les bains, les lavemens rafraîchissans sont aussi d'excellens remèdes, mais ils sont fort au-dessous de la dissipation, de l'exercice & des voyages.

Mélancolie, se dit aussi de l'état de l'ame opposé à celui qu'inspire la gaieté. Dans ce sens, en parlant d'une personne qui naturellement n'est pas gaie, mais qui ne laisse pas d'avoir l'humeur douce & agréable, on dit, qu'*elle a une mélancolie douce, une mélancolie agréable.*

On dit proverbialement, *cent ans de mélancolie ne payent pas un sou de nos dettes.* Et que *le bon vin chasse la mélancolie.*

On dit aussi proverbialement d'une personne qui vit sans souci, qu'*elle n'engendre point mélancolie, de mélancolie.*

Le Féti représente la mélancolie personnifiée, comme une femme qui a de la jeunesse & de l'embonpoint sans fraîcheur. Elle est entourée de livres épars, elle a sur la table des globes renversés & des instrumens de mathématiques jetés confusément: un chien est attaché aux pieds de sa table, elle médite profondément sur une tête de mort qu'elle tient entre ses mains. M. Vien la représentée sous l'emblême d'une femme très-jeune, mais maigre & abbatue: elle est assise dans un fauteuil dont le dos est opposé au jour; on voit quelques livres & des instrumens de musique dispersés dans sa chambre, des parfums brûlent à côté d'elle; elle a sa tête appuyée d'une main, de l'autre elle tient

une fleur à laquelle elle ne fait pas attention ; ses yeux sont fixés à terre, & son ame toute en elle-même ne reçoit des objets qui l'environnent aucune impression.

Voyez CHAGRIN, pour les différences relatives qui en distinguent *Mélancolie*.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième brève, & la dernière longue.

MÉLANCOLIER ; vieux mot qui signifioit autrefois chagriner.

MÉLANCOLIQUE ; adjectif des deux genres. *Melancholicus*. En qui domine la mélancolie. *Un animal mélancolique. Un homme mélancolique. Une femme mélancolique*. Voyez MÉLANCOLIE.

On dit aussi dans cet acception, *humeur mélancolique. Tempérament mélancolique. Affection mélancolique*.

MÉLANCOLIQUE, signifie aussi qui est triste, qui est chagrin. *Elle est bien mélancolique depuis quelques jours*.

MÉLANCOLIQUE, se dit encore des choses qui font naître, qui inspirent la mélancolie. *Il fait un temps mélancolique. Une chanson mélancolique*.

MÉLANCOLIQUE, s'emploie quelquefois substantivement. *C'est un mélancolique, une mélancolique*.

On dit ordinairement que les *mélancoliques sont ingénieux*.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, les deux suivantes brèves, & la dernière très-brève.

Ce mot employé comme adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte : on ne dira pas, un *mélancolique air*, mais un *air mélancolique*.

MÉLANCOLIQUEMENT ; adverbe. *Tristem in modum*. D'une manière triste & mélancolique. *Elle passe sa jeunesse fort mélancoliquement*.

MÉLANDRE, ou MÉLANDRIN ; substantif masculin. Poisson de mer qui ressemble beaucoup au Sargo. Il est noir par tout le corps, & de couleur violette autour de la tête ; ses dents sont petites, aiguës & courbées vers les côtés : du bas des yeux sort une taie faite comme la paupière des oiseaux, qui lui couvre les yeux & lui nuit fort quand il se bat avec d'autres poissons : mais il n'en veut ordinairement qu'aux pêcheurs ; quand il en voit quelqu'un sur le bord du rivage, il va aussi-tôt l'attaquer & lui mordre, s'il le peut, les jambes ou les cuisses : ce poisson est assez méchant pour se faire craindre. Sa queue diffère de celle du *sargo*, en ce qu'elle n'a qu'une nâgeoire : sa chair est molle & d'un assez bon goût. En Languedoc on appelle ce poisson *cagnot*, & *pal* à Marseille : c'est une espèce de chien de mer.

MÉLANGE ; substantif masculin. *Mixtio*. Ce qui résulte de plusieurs choses mêlées ensemble. *C'est un mélange de plusieurs liqueurs. Un mélange de sable & de terre glaise. La peinture est un mélange agréable des couleurs couchées selon les règles du dessein & du clair obscur. La société est un mélange de sots & de gens d'esprit*.

MÉLANGE, se dit aussi en termes de Peinture, de l'union de plusieurs couleurs dont se forment les teintes qui sont nécessaires au Peintre.

MÉLANGE, se dit en termes de Chapeliers, de la quantité de chaque matière qui entre dans la composition d'un chapeau & que l'on mêle ensemble, comme du poil de lapin avec du castor, de la laine de mouton avec celle d'agneau, *&c*.

MÉLANGE, se dit aussi de plusieurs pièces de prose ou de poésie que l'on recueille en un même volume.

Il s'emploie communément au pluriel. *Mélanges de littérature & d'histoire.*

MÉLANGE, se dit aussi de l'accouplement de plusieurs animaux de différentes espèces. *Les mulets proviennent du mélange des chevaux & des ânes.*

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

MÉLANGÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* MÉLANGER.

MÉLANGER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Permiscere.* Faire un mélange d'une chose avec une autre, ou de plusieurs choses ensemble. *Les cabaretiers ont coutume de mélanger le vin & de le rendre pernicieux à la santé.*

MÉLANIDE; adjectif féminin, & terme de Mythologie. Surnom de Vénus ainsi appelée d'un mot grec qui signifie *ténèbres*, parceque cette déesse aime le silence de la nuit, pour se livrer à ses plaisirs.

MÉLANPADAM; substantif masculin & terme de Relation. C'est le nom du cinquième paradis des Indiens, qui est le plus magnifique & le plus élevé de tous. C'est dans ce lieu que l'Être suprême, qu'ils nomment *Parabaravastu*, a établi son séjour. Il n'y a que ceux qui ont mené sur la terre une vie entièrement sainte & irréprochable qui soient admis dans ce lieu de délices.

MÉLANTÉRIE; substantif féminin. *Melanteria.* Quelques auteurs ont ainsi appelé une substance minérale, sur laquelle les sentimens des naturalistes sont partagés. Il y a tout lieu de croire que ce qu'ils ont voulu désigner par là, n'est autre chose qu'une espèce de terre ou de pierre de couleur noire, chargée d'un vitriol qui s'est formé par la décomposition des pyrites. C'est ce que M. Henckel a fait voir dans sa pyritologie; ainsi la mélantérie peut être définie *une pierre noire chargée de vitriol.*

MÉLASSE; substantif féminin. Résidu graisseux des sucres rafinés, lequel ne peut prendre de consistance plus solide que celle du syrop.

La mélasse est à proprement parler l'eau-mère du sucre ou la fécule du sucre qu'on n'a pu faire crystalliser, ni mettre en forme de pain.

Quelques-uns font de cette eau-mère une eau-de-vie qui est fort mal-saine. Il s'est trouvé des Empyriques qui ont fait usage de ce prétendu syrop pour différentes maladies, qu'ils donnoient sous un nom emprunté; ce qui a mis ce remède en vogue pendant quelque temps.

Les gens de la campagne des environs des villes où se fait le raffinage du sucre, usent beaucoup de cette sorte de syrop; ils en mangent; ils en mettent dans l'eau; ils en font une espèce de vin, & s'en servent au lieu de sucre: quelques Epiciers en frelatent leur eau-de-vie.

MELAZZO; ancienne ville de la Turquie d'Asie, dans la Natolie. C'est l'ancienne Mylasa, où l'on voyoit encore dans le dernier siècle de beaux monumens d'antiquité, entr'autres un petit temple de Jupiter, un grand temple dédié à Auguste, & la belle colonne érigée en l'honneur de Ménander, fils d'Euthydème, un de ses plus célèbres citoyens.

MELCARTHUS; terme de Mythologie & nom d'un Dieu des Ty-

riens, en l'honneur duquel ils célébroient tous les quatre ans avec une grande pompe les jeux Quinquenniaux.

Melcarthus est composé de deux mots phéniciens *Mélec* & *Cartha*, dont le premier signifie *Roi* & le second *Ville*, c'est-à-dire, le Roi, le Seigneur de la Ville. Les Grecs trouvant quelque conformité entre le culte de ce Dieu à Tyr & celui qu'on rendoit dans la Grèce à Hercule, s'imaginèrent que c'étoit la même Divinité, & en conséquence ils appelèrent le Dieu de Tyr, l'Hercule de Tyr : c'est ainsi qu'il est nommé par erreur dans les Macabées, d'après l'usage des Grecs.

Il y a beaucoup d'apparence que *Melcarthus* est le Baal de l'Écriture, dont Jézabel apporta le culte de Tyr chez les Israélites; car comme *Mélec-cartha* en phénicien signifie le Roi de la Ville, pareillement *Baal-Cartha* dans la même langue veut dire le Seigneur de la Ville; & comme dans l'Écriture *Baal* tout seul signifie le Dieu de Tyr, *Mélec* se trouve aussi signifier seul le même Dieu.

MELCHISÉDÉCIENS; (les) Hérétiques qui nioient la divinité de Jésus-Christ, & qui prétendoient qu'il étoit inférieur à Melchisédech. Théodote le Banquier est l'auteur de cette hérésie.

Théodote de Bysance avoit renié Jésus-Christ, & pour diminuer l'énormité de son apostasie, il avoit prétendu qu'il n'avoit renié qu'un homme, parceque Jésus-Christ n'étoit qu'un homme.

Théodote le Banquier adopta son sentiment, & prétendit que Melchisédech étoit d'une nature plus excellente que Jésus-Christ.

Voyant que l'on appliquoit à Jésus-Christ ces paroles du pseaume; *vous êtes Prêtre selon l'ordre de Melchisédech*, il crut que ce texte étoit une raison péremptoire contre la divinité de Jésus-Christ, & tout l'effort de son esprit se tourna du côté des preuves qui pouvoient établir que Melchisédech étoit supérieur à Jésus-Christ.

Ce point devint le principe fondamental du sentiment de Théodote le Banquier & de ses Disciples. On rechercha tous les endroits de l'Écriture qui parloient de Melchisédech : on trouva que Moyse le représentoit comme le Prêtre du Très-Haut; qu'il avoit béni Abraham; que Saint Paul assuroit que Melchisédech étoit son père, sans mère, sans généalogie, sans commencement & sans fin de vie, sacrificateur pour toujours.

Théodote & ses Disciples conclurent de-là que Melchisédech n'étoit point un homme comme les autres hommes, qu'il étoit supérieur à Jésus-Christ, qui avoit commencé & qui étoit mort; enfin que Melchisédech étoit le premier Pontife du Sacerdoce éternel, par lequel nous avions accès auprès de Dieu, & qu'il devoit être l'objet du culte des hommes. Les Disciples de Théodote firent donc leurs oblations & leurs prières au nom de Melchisédech, qu'ils regardoient comme le vrai Médiateur entre Dieu & les Hommes, & qui devoit nous bénir, comme il avoit béni Abraham.

Hiérax, sur la fin du troisième siècle, adopta en particulier l'erreur de Théodote, & prétendit que Melchisédech étoit le Saint-Esprit.

Saint Jérôme réfuta un Ouvrage composé de son temps pour prouver

ver que Melchisédech étoit un Ange.

Sur la fin du dernier siècle, un Anonyme fit revivre en partie l'erreur de Théodote sur Melchisédech.

Saint Paul dit que le premier homme étoit terrestre & né de la terre, & que le second Homme étoit céleste & né du ciel.

De ce passage, cet Auteur conclut qu'il y a des hommes terrestres & des Hommes célestes, & que comme Saint Paul dit que Melchisédech a été fait semblable à Jésus-Christ, il faut bien que Melchisédech soit aussi un Homme céleste; ce qui explique très-heureusement, selon cet Auteur, ce que l'Écriture nous apprend, que trois Mages vinrent adorer Jésus-Christ. Comme l'Écriture ne nous apprend rien sur ces Mages, l'Auteur anonyme a cru que ces trois Mages étoient trois Hommes célestes, & que ces Hommes étoient Melchisédech, Énoc & Élie.

MELCHITES; (les) Sectaires Schismatiques du Levant, gouvernés par un Patriarche particulier, résidant à Damas, & qui se fait nommer Patriarche d'Antioche. Les Melchites, dit le Père Richard Simon, dans son Histoire critique de la Croyance des Nations du Levant, ne diffèrent presqu'en rien des Grecs, tant pour la croyance que pour les cérémonies. Le nom de Melchites ou Royalistes ne leur fut donné que parcequ'ils suivoient les sentimens communs des Grecs qui obéissoient au Concile de Chalcédoine; & comme s'ils n'eussent eu égard en cela qu'à la volonté de l'Empereur, leurs ennemis les appelèrent *Melchites*, voulant marquer par-là qu'ils étoient de la Religion de l'Empereur. Nous appelons cependant aujourd'hui *Melchites* les Syriens, Cophtes ou Égyptiens, & les autres Nations du Levant, qui n'étant pas de véritables Grecs, sont néanmoins de leur opinion, à la réserve de quelques points peu importans qui appartiennent aux cérémonies & à la discipline Ecclésiastique. Les Melchites sont en toutes choses de véritables Grecs : ils ont même traduit en Arabe l'Eucologe ou Rituel des Grecs, & la plûpart de leurs autres Livres d'Office.

MELCK; petite ville d'Allemagne, dans la basse Autriche, sur le Danube, à dix-neuf lieues de Vienne. Elle appartient à une fameuse Abbaye de Bénédictins qui ne relève que du Saint Siége. C'est dans son Église, la plus riche de l'Autriche, qu'est le tombeau de Colmann; Prince du Sang des Rois d'Ecosse, qui passant dans cet endroit en équipage de Pélerin pour se rendre à Jérusalem, fut arrêté par le Gouverneur du Pays, & pendu comme Espion, en 1014.

MELDELA, ou Meldola; petite ville d'Italie, dans la Romagne, à trois lieues, sud, de Forli. Elle appartient à un Prince de la maison Pamphile.

MELDI; (les) nom de deux anciens peuples des Gaules. L'un étoit de la Lyonnoise quatrième & habitoit vers Meaux en Brie; l'autre étoit de la Belgique seconde & habitoit dans le voisinage de Bruges.

MELDINGEN; bourg d'Allemagne, dans la Misnie, sur la rivière d'Ilmenau.

MELDORP, ou Meldorf; ville d'Allemagne, au Duché de Holstein, dans la Dithmarse, près de la mer, à six lieues, sud, de Ton-

ningen. Elle appartient au Roi de Dannemarck.

MÊLÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* MÊLER.

On dit dans le style familier, en parlant d'une compagnie composée de personnes de différens états, de différens caractères; que *c'est marchandise mêlée.*

Il se dit aussi en parlant d'une personne qui rassemble de bonnes & de mauvaises qualités.

On dit encore familièrement de quelqu'un qui pour avoir trop bu articule mal, qu'*il a les dents mêlées.*

MÉLÉAGRE; nom d'un fils d'Oénée, Roi d'Étolie. Ce Monarque ayant offensé Diane, la Déesse pour se venger, envoya dans le territoire de Calydon un sanglier d'une prodigieuse grosseur, & dont les défenses égaloient les dents des éléphans. Il ravagea toutes les terres d'Oénée, déracina les arbres chargés de fruits, foula aux pieds les moissons, & détruisit toutes les espérances des laboureurs. Les troupeaux, les bergers & les chiens ressentirent les effets de sa fureur; les campagnes devinrent désertes, & l'on ne trouva de sûreté que dans l'enceinte des villes. Le fils du Roi, l'intrépide Méléagre, qui avoit battu plus d'une fois les Curètes, résolut de signaler encore sa valeur contre ce monstre, & invita tout ce qu'il y avoit de jeunes Héros à l'accompagner dans cette expédition. Thésée, qui avoit déjà rempli toute la Grèce du bruit de son nom, fut invité des premiers, & se rendit à Calydon avec Pirithoüs, Roi des Lapithes, son ami & le compagnon de ses travaux. Le sanglier fut attaqué, & dans ce combat, tous les Guerriers à l'envi aspiroient à la gloire de lui porter le coup mortel. Plusieurs y périrent; Thésée & Pirithoüs se distinguèrent par des prodiges de valeur: il fut enfin tué par Méléagre; & lorsqu'il lui eut enlevé la hure, il en fit hommage à la belle Atalante, qui la première avoit blessé le sanglier. C'étoit une Princesse d'Arcadie, renommée par son courage: elle avoit été alaitée par une ourse, & s'étoit consacrée aux exercices de Diane; mais la conformité de sentimens & d'inclinations l'avoit rendue sensible au mérite de Méléagre, & elle en avoit eu Parthénopée. Elle fut extrêmement flattée du prix qu'il lui décerna; mais les autres Chasseurs en conçurent une violente jalousie, & surtout Plexippe & Toxée, frères d'Althée, mère de Méléagre. Ils lui enlevèrent par force la hure du sanglier, & accompagnèrent cette insulte des discours les plus outrageans. Méléagre transporté de fureur, court sur Plexippe & sur Toxée, & les perce tous deux de son épée, sans leur laisser le temps de se mettre en défense. Cependant Althée qui alloit remercier les Dieux de la victoire qu'ils avoient accordée à Méléagre son fils, rencontra les corps de ses deux frères qu'on portoit à Calydon. A ce spectacle elle se dépouilla de la robe qu'elle avoit prise pour se rendre au temple, & se couvrant de vêtemens lugubres, elle fait retentir toute la ville de ses cris de douleur; mais ayant appris l'auteur de leur mort, aussi-tôt ses larmes cessent, & le desir de la vengeance prend dans son cœur la place de tout autre sentiment. Lorsqu'elle étoit accouchée de Méléagre, les Parques étoient venues la visiter, & l'avoient instruite de la

destinée de l'enfant. Clotho lui dit qu'il se distingueroit par une grande valeur; Lachésis annonça qu'il seroit d'une force extraordinaire, & Atropos ayant apperçu dans le foyer un tison qui brûloit, déclara que l'enfant vivroit tant que ce tison ne seroit pas entièrement consumé. A ces mots Althée sortit promptement de son lit, & alla éteindre le tison. Elle l'avoit gardé jusqu'alors avec beaucoup d'attention; mais toute occupée du desir de venger la mort de ses frères, elle le tire du lieu où elle le tenoit caché, l'environne de bois sec, & se dispose à y mettre le feu. Quatre fois elle voulut l'allumer, quatre fois elle s'arrêta. Elle est combattue dans le même moment par les sentimens de mère & de sœur. Tantôt la vue du crime qu'elle veut commettre la fait pâlir, tantôt la colère se rend la plus forte & enflamme son visage & ses yeux. Sa tendresse pour ses frères l'emporte, & elle met enfin le feu au fatal tison, mais d'une main tremblante & en détournant les yeux. Méléagre étoit absent, & ne savoit point ce qui se passoit. Il se sent tout à coup dévoré jusques au fond des entrailles par une ardeur dont il ignore la cause. Il souffre les plus cruelles douleurs, mais avec une constance inébranlable; il n'est affligé que de périr d'une mort si peu digne d'un Héros. Il appelle en soupirant son père, son épouse, son frère & ses sœurs, dont il étoit tendrement aimé, pour leur dire le dernier adieu. La douleur croît à mesure que le tison s'enflamme; elle diminue lorsqu'il est à sa fin, & à peine fut-il entièrement consumé, que Méléagre tomba en foiblesse, & rendit les derniers soupirs. Cette mort répandit dans la ville de Calydon une consternation générale. Oénée couché sur la terre & se roulant dans la poussière, se plaint aux Dieux de ce qu'ils l'ont laissé vivre trop long-temps. Althée, que déchirent les remords de son crime, se livre au plus affreux désespoir, & se donne la mort; mais la douleur des sœurs de Méléagre est inexprimable. Elles ne peuvent se résoudre à quitter le corps de leur frère, & lorsqu'il est dans le tombeau, elles se couchent auprès, & baisent sans cesse les lettres de son nom gravées sur le marbre. Enfin Diane assouvie par la désolation de cette famille, change les Princesses en oiseaux.

MÉLÉDA; île de Dalmatie, dans le golfe de Venise. Elle appartient à la République de Raguse. Sa longueur est d'environ dix lieues, & sa largeur fort inégale. Elle abonde en poissons, en vins, en oranges & en citrons.

MÊLÉE; substantif féminin. *Pugna.* Il se dit proprement d'un combat opiniâtre, où deux troupes de gens de guerre se mêlent l'épée à la main l'une contre l'autre. *La mêlée fut sanglante. Le Général se jeta dans la mêlée.*

MÊLÉE, se dit aussi d'une batterie de plusieurs particuliers. *Il eut son habit déchiré dans la mêlée.*

MÊLÉE, se dit encore familièrement d'une contestation aigre entre plusieurs personnes. *Lorsque la querelle s'anima, il se retira de la mêlée.*

Les deux premières syllabes sont longues, & la troisième très-brève.

MÊLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Miscere* Brouiller ensemble plusieurs choses. *Mêler des drogues dans un matras. Il ne faut pas mêler ces papiers. La*

Saône mêle ses eaux avec celles du Rhône. Ne mêlez pas les fruits mûrs avec ceux qui ne le sont pas.

Mêler, en termes de Peinture, signifie rompre les couleurs ensemble pour en former des teintes. Le jaune & le bleu mêlés produisent du vert; le rouge de laque & le bleu donnent du violet; le noir & le blanc font du gris, &c.

On dit, *mêler le vin;* pour dire, frelater le vin, mettre ensemble des vins de diverses sortes. *Les Cabaretiers sont dans l'usage de mêler le vin.*

On dit, *mêler du fil, mêler des écheveaux;* pour dire, les brouiller ensemble de telle sorte qu'on ne les puisse aisément dévider ou séparer. On dit dans le même sens, *mêler la fusée.*

On dit, *se mêler dans la foule, se mêler parmi les ennemis;* pour dire, s'engager dans la foule, s'engager au milieu des troupes ennemies. *Il se mêla dans la foule en sortant de la Comédie. Le Général se mêla parmi les ennemis.*

On dit aussi, que *des troupes se sont mêlées l'épée a la main;* pour dire, qu'elles sont entrées les unes dans les autres l'épée à la main.

On dit en termes de jeu, *mêler les cartes;* & simplement, *mêler;* pour dire, battre les cartes. *C'est à vous à mêler les cartes. On n'a pas mêlé.*

On dit aussi figurément & familièrement, *mêler les cartes;* pour dire, embrouiller les affaires. *Ce Ministre cherchoit à mêler les cartes.*

On dit, *mêler une serrure;* pour dire, fausser quelque pièce, quelque ressort d'une serrure, ensorte que la clef ne puisse ouvrir.

On dit en termes de manége, *mêler un cheval;* pour dire, le mener de façon qu'il ne sache ce qu'on lui demande.

On dit aussi d'un cheval de tirage, qu'*il est mêlé*, lorsqu'il embarrasse ses jambes dans les traits attachés à la voiture.

On dit, qu'*on a mêlé quelqu'un dans une accusation;* pour dire, qu'on l'y a compris. Et qu'*il est mêlé dans une mauvaise affaire;* pour dire, qu'il y est effectivement compris.

Dans le discours familier, lorsqu'une personne veut témoigner à quelqu'un qu'elle n'est pas bien aise qu'il parle d'elle comme il fait, elle dit, *je vous prie de ne me point mêler dans vos discours, dans vos caquets.*

Mêler, se dit figurément des choses morales, & alors il ne signifie que joindre, unir une chose avec une autre. *Mêler la justice à la clémence. Un écrivain qui mêle l'agréable à l'utile.*

En parlant de certains animaux de diverses espèces qui s'accouplent les uns avec les autres, on dit, qu'*ils se mêlent ensemble.*

On dit, *se mêler de quelque chose;* pour dire, s'occuper de choses qui ne sont pas de la profession qu'on a embrassée. *Il est Avocat, & il se mêle de chirurgie.*

On dit figurément & familièrement de quelqu'un qui s'adonne à des choses pour lesquelles il peut être repris de justice, qu'*il se mêle d'un méchant métier.*

On dit aussi, *se mêler de quelque chose;* pour dire, en prendre soin. *Il se mêlera de ce procès si l'on veut. Elle me pria de me mêler de ses affaires. Il ne voulut pas se mêler de les concilier.*

Se mêler, signifie encore s'entremettre, s'ingérer mal-à-propos. *Il se mêle d'une chose à laquelle il n'entend rien. Que ne se mêle-t-il de ses af-*

faires. Se mêler de faire l'amour à soixante ans, c'est se moquer du monde.

On dit aussi absolument & familièrement, *il aime à se mêler.*

On dit proverbialement d'une chose qu'il n'est pas possible de faire, qu'*elle se fera si le diable s'en mêle.*

La première syllabe est longue, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

MÊLERAUT; bourg de France en Normandie, à trois lieues, nord-est, de Séez.

MÊLERAY; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Cîteaux, en Bretagne, à six lieues, nord-nord-est, de Nantes. Elle est en commende, & vaut au titulaire environ 5000 livres de rente.

MELET; substantif masculin. Poisson de mer long d'un pied, & seulement gros comme le petit doigt; il a le dos épais, le ventre plat, les yeux grands, la bouche petite & sans dents. La couleur du ventre est argentée; le dos est brun, & le tour de la tête en partie jaune & en partie rouge comme dans la sardine. Il a deux nageoires auprès des ouies, une de chaque côté, deux autres sous le ventre placées plus en arrière; une autre grande nageoire située immédiatement au-dessous de l'anus, & deux sur le dos; toutes ces nageoires sont blanches; le corps de ce poisson est transparent; on voit seulement une ligne obscure lorsqu'on le regarde à contre-jour, ou lorsqu'il est cuit. Cette ligne s'étend sur les côtés du corps depuis la tête jusqu'à la queue: le melet est de bon goût, il a la chair assez ferme.

MÉLÉTIENS; (les) anciens hérétiques d'Égypte qui furent ainsi appelés de Mélèce, Évêque de Lycopolis. Ce Mélèce ayant été déposé pour divers crimes, & principalement pour avoir sacrifié aux idoles, par Pierre qui étoit alors Evêque d'Alexandrie, il fit une faction particulière, & c'est de cette faction qu'est sortie l'hérésie d'Arius. Saint Épiphane s'est étendu fort au long sur l'hérésie des Mélétiens; mais il dit bien des choses qui ne sont point vraies, comme le Père Petau l'a remarqué judicieusement, après le Cardinal Baronius.

MÉLETTE; substantif féminin. Poisson de la côte d'Or en Afrique, dont on distingue deux espèces, l'une grande & l'autre petite. La chair de la petite espèce est très-grasse & agréable, soit marinée comme le thon, soit desséchée comme les harengs rouges de Hambourg. Les Hollandois en font d'assez bonnes provisions.

MÉLÈZE; substantif masculin. *Larix.* Grand arbre qui se trouve communément dans les montagnes des Alpes, des Pyrénées & de l'Apennin, dans le Canada, dans le Dauphiné en France, & particulièrement aux environs de Briançon. C'est le seul des arbres résineux qui quitte ses feuilles en hiver: il donne une tige aussi droite, aussi forte & aussi haute que les sapins, avec lesquels il a beaucoup de ressemblance à plusieurs égards. La tête de l'arbre se garnit de quantité de branches qui s'étendent & se plient vers la terre; les jeunes rameaux sont souples comme un osier, & tout l'arbre en général a beaucoup de flexibilité. Son écorce est épaisse, crevassée, & rouge en-dedans, comme celle de la plupart des arbres résineux. Au commencement du printemps cet arbre a un agrément singulier: d'abord les jeunes branches

de la dernière année se chargent de fleurs mâles ou chatons écailleux, de couleur de soufre, rassemblés en un globule; les fleurs femelles paroissent ensuite à d'autres endroits des mêmes branches : ce sont de petites pommes de pin, écailleuses, d'une couleur vive de pourpre violet, de la plus belle apparence : puis viennent les feuilles d'un vert tendre des plus agréables; elles sont rassemblées plus ou moins en nombre de quarante ou soixante autour d'un petit mamelon. L'arbre produit des cônes qui contiennent la semence; ils sont en maturité à la fin de l'hiver, mais il faut les cueillir avant le mois de Mars, dont le hâle les fait ouvrir, & les graines qui sont très-menues & très-légères tombent bientôt & se dispersent. Le Mélèze est si robuste qu'il résiste à nos plus grands hivers. Son accroissement est régulier; il se plaît dans les lieux élevés & exposés au froid, sur les croupes des hautes montagnes tournées au nord, dans des places incultes & stériles. Il vient aussi dans un terrein sec & léger; mais il se refuse au plat pays, aux terres fortes, crétacées, sabloneuses, à l'argile & à l'humidité; il lui faut beaucoup d'air & de froid; il n'exige aucune culture lorsqu'il est placé à demeure.

Cet arbre n'est point aisé à multiplier : on ne peut en venir à bout qu'en semant ses graines après les avoir tirées des cônes : pour y parvenir on expose les cônes au soleil ou devant le feu; on les remue de temps en temps; les écailles s'ouvrent peu à peu, & les graines en sortent. On peut les semer dans le commencement de Mars; mais la saison dans ce mois étant sujette aux alternatives d'une humidité trop froide & d'un hâle trop brûlant, qui font pourrir ou dessécher les graines, il vaut beaucoup mieux attendre les premiers jours d'Avril. Et comme cette graine lève difficilement, & que les plants qui en viennent exigent des précautions pour les garantir des gelées pendant les premières années, il sera plus convenable de la semer dans des caisses plates ou terrines, que de la risquer en pleine terre.

Le bois du mélèze est d'un excellent service; il est dur, solide, facile à fendre. Il y en a de rouge & de blanc; ce qui dépend de l'âge de l'arbre : le rouge est le plus estimé; aussi est-ce le plus âgé. Il est propre aux ouvrages de charpente & à la construction des bâtimens de mer; on le préfère au pin & au sapin pour la menuiserie. Ce bois est d'une grande force & de très-longue durée; il ne tombe pas en vermoulure; il ne contracte point de gersure; il pourrit difficilement, & on l'emploie avec succès contre le courant des eaux. Il est bon à brûler, & on en fait du charbon qui est recherché par ceux qui travaillent le fer. On se sert de l'écorce des jeunes mélèzes, comme de celle du chêne, pour tanner les cuirs.

On tire aussi du mélèze de l'agaric, de la résine & de la manne.

L'agaric est une espèce de champignon qui croît sur le tronc de l'arbre. *Voyez* AGARIC.

La résine est une espèce de térébenthine que l'on fait couler par de petites gouttières de bois ajustées à des trous de tarrière que l'on fait au tronc de ces arbres, environ à deux pieds au-dessus de la terre. Cette térébenthine de mélèze ne découle pas seulement de l'écorce, mais elle est répandue dans le

corps ligneux de l'arbre, & dans des eſpèces de réſervoirs qui ont quelquefois juſqu'à un pouce d'épaiſſeur lorſque les mélèzes ſont vieux : dans les jeunes c'eſt tout le bois qui eſt gras & réſineux. C'eſt depuis la fin de Juin juſqu'au commencement de Septembre, que l'on va ramaſſer la térébenthine qui ſe trouve dans les baquets le ſoir & le matin. Un mélèze bien vigoureux peut fournir tous les ans ſept à huit livres de térébenthine pendant quarante à cinquante ans. Cette térébenthine reſte toujours coulante & de la conſiſtance d'un ſirop bien cuit. On retire par la diſtillation de la térébenthine du meleze, une huile eſſentielle employée au même uſage que celle que l'on retire de la térébenthine du ſapin, mais qui n'eſt cependant pas ſi eſtimée. Il reſte au fond de la cucurbite une réſine épaiſſe dont on peut faire du brai gras.

La manne que l'on trouve ſur le mélèze ſe forme en petits grains, molaſſes, glutineux, que la tranſpiration raſſemble pendant la nuit ſur les feuilles de l'arbre au fort de la sève dans les mois de Mai & de Juin. Les jeunes arbres ſont couverts de cette matière au lever du ſoleil qui la diſſipe bientôt. Plus il y a de roſée, plus on trouve de manne ; elle eſt auſſi plus abondante ſur les arbres jeunes & vigoureux. C'eſt ce que l'on appelle *la manne de Briançon*, qui eſt la plus commune & la moins eſtimée des trois eſpèces de manne que l'on connoît. On ne l'emploie qu'à défaut de celle de Syrie & de celle de Calabre.

Outre le mélèze ordinaire auquel on doit principalement appliquer ce qui vient d'être dit, on connoît encore quelques eſpèces de cet arbre; ſavoir,

Le *mélèze à fruit blanc ;* c'eſt la couleur des petits cônes naiſſans qui en fait toute la différence. Ils ſont d'un blanc très-éclatant, au lieu que ceux du mélèze ordinaire ſont d'une couleur pourpre très-vive. On peut encore ajouter que les feuilles de l'eſpèce à fruit blanc ſont d'un vert plus clair & plus tendre.

Le *mélèze du Canada*, ou le *melèze noir ;* ſes feuilles ſont moins douces au toucher & d'un vert moins clair ; cet arbre eſt encore bien peu connu en France.

Le *mélèze d'Archangel ;* tout ce qu'on en ſait, c'eſt qu'il donne ſes feuilles trois ſemaines plutôt que le mélèze ordinaire ; & que ſes branches ſont plus minces & plus diſpoſées par leur flexibilité à s'incliner vers la terre.

MELFA ; petite rivière d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour. Elle a ſa ſource auprès d'Arpino, & ſon embouchure dans le Gariglan après un cours de quelques lieues.

MELFI ; ville épiſcopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la Baſilicate, à dix lieues, nord-eſt, de Conza. Elle fut preſque ruinée le 8 Septembre 1694, par un tremblement de terre.

MELGAÇO ; ville de Portugal, ſur les frontières de la Galice, entre le Minho, la petite rivière de Folia & de hautes montagnes.

MÉLIANTHE ; ſubſtantif maſculin. *Melianthus.* Plante qui croît aux lieux humides & montagneux : elle eſt rare en Europe ; elle tire ſon origine d'Afrique : on la cultive dans quelques jardins. M. Hermans, ci-devant Profeſſeur à Leyde, a été le premier qui en ait fait mention.

Le mélianthe croît à la hauteur de six pieds : sa racine est longue, grosse, ligneuse, branchue & très-rampante. Sa tige qui est toujours verte, est de la grosseur du pouce, cannelée, nouée, ligneuse en sa base, solide & rougeâtre. Ses feuilles sont semblables à celles de la pimprenelle, mais cinq ou six fois plus grandes, rudes au toucher, d'une odeur narcotique très-forte, d'un goût herbeux & assez vertes. Ses fleurs naissent en ses sommités, disposées en épi, purpurines & à quatre feuilles soutenues par un calice rempli d'une liqueur mielleuse, rouge, d'un goût vineux & fort agréable. A cette fleur succède un fruit en vessie, comme celui de la nielle, membraneux, anguleux, & renfermant dans quatre loges des semences oblongues, noires, luisantes comme celles de la pivoine.

La liqueur mielleuse est cordiale, stomacale & nourrissante.

MÉLIAPOUR, ou Méliapor ; ville de l'Inde, en-deçà du Gange, sur la côte de Coromandel, au Royaume de Carnate. On l'appelle aussi *Saint-Thomé* ; quoiqu'à proprement parler, Méliapour & Saint-Thomé soient plutôt deux villes contigües qu'une seule : Méliapour n'est habitée que par des Indiens & des Mahométans, au lieu qu'il y a beaucoup d'Arméniens & quelques Portugais à Saint-Thomé. Méliapour est nommée par les Indiens *Mailabourain*, c'est-à-dire, *ville des paons*, parceque les Princes qui y régnoient, portoient un paon pour armes. Aurengzeb ayant conquis le Royaume de Golconde, le Grand Mogol est aujourd'hui maître de Méliapour & de Saint-Thomé où les Portugais ont eu long-temps un quartier considérable.

MÉLICA ; substantif masculin. Espèce de millet qui pousse plusieurs tiges à la hauteur de huit ou dix pieds, & quelquefois de treize, semblables à celles des roseaux, grosses comme le doigt, noueuses, remplies d'une moëlle blanche. De chaque nœud il sort des feuilles longues de plus d'une coudée, larges de trois ou quatre doigts, semblables aussi à celles des roseaux ; ses fleurs sont petites, de couleur jaune, oblongues, pendantes ; elles naissent par bottes ou bouquets longs presque d'un pied, larges de quatre à cinq pouces. Lorsqu'elles sont passées il leur succède des semences presque rondes, plus grosses du double que celle du millet ordinaire, de couleur tantôt jaune ou roussâtre, tantôt noire. Ses racines sont fortes & fibreuses ; le mélica aime les terres grasses & humides ; on le cultive en Espagne, en Italie & en d'autres pays chauds. Les paysans nettoyent le grain, & l'ayant fait moudre, ils en pétrissent du pain friable, lourd & peu nourrissant ; on en engraisse la volaille & les pigeons en Toscane.

MÉLICERIS ; substantif masculin. Terme de Médecine & de Chirurgie. Espèce de loupe ou tumeur enkystée, molle, sans rougeur, sans chaleur & sans douleur, qui contient une humeur jaunâtre & épaisse comme du miel. *Voyez* Loupe.

MÉLICERTE ; *voyez* Ino.

MÉLICTU-ZIZIAR ; substantif masculin & terme de Relation. On appelle ainsi en Perse celui qui a l'inspection générale sur le commerce de tout le Royaume, & particulièrement

librement sur celui d'Ispaham. C'est une espèce de Prévôt des Marchands, mais dont la juridiction est beaucoup plus étendue que parmi nous.

C'est cet officier qui décide & qui juge de tous les différends qui arrivent entre Marchands. Il a aussi inspection sur les Tisserands, & les Tailleurs de la Cour sous le Nazir, aussi bien que le soin de fournir toutes les choses dont on a besoin au serrail : enfin il a la direction de tous les Courtiers & Commissionnaires qui sont chargés des marchandises du Roi, & qui en font négoce dans les pays étrangers.

MELILLE ; nom d'une ville d'Afrique, au Royaume de Fez, dans la province de Garet, près de la mer, à huit lieues de l'embouchure de la Mulvia, vers l'occident.

MELILLI ; bourg d'Italie, en Sicile, dans la vallée de Noto, entre Syracuse & Léontini.

MÉLILOT, ou MIRLILOT ; substantif masculin. *Melilotus.* Plante qui abonde dans les prés, dans les haies, parmi les blés, aux bords des rivières, même aux lieux rudes & pierreux. Sa racine est blanche, pliante & fibrée, plongée profondément dans la terre. Elle pousse une ou plusieurs tiges à la hauteur de deux ou trois pieds, rondes, cannelées, creuses, foibles & rameuses. Ses feuilles naissent par intervalles, portées au nombre de trois sur une même queue, oblongues, peu dentelées, lisses & d'un vert foncé. Ses fleurs sont petites ; légumineuses, disposées en épis longs, jaunâtres & d'une odeur assez agréable : il leur succède des capsules noirâtres, qui renferment chacune une ou deux semences menues, arrondies & pâles.

Cette plante étant verte n'a presque point d'odeur ; mais quand elle est sèche, elle en a une très-pénétrante, & pour peu qu'on en mette dans le corps d'un lapin domestique, nouvellement tué & vidé, sa chair contracte le goût agréable des meilleurs lapins de garenne.

Les sommités fleuries de mélilot sont employées très-fréquemment dans les décoctions pour les lavemens carminatifs & adoucissans, & pour les fomentations résolutives & discussives : on les applique en cataplasmes étant cuites dans de l'eau avec les plantes & les semences émollientes, sur les tumeurs inflammatoires dont on prétend qu'elles arrêtent le progrès ou qu'elles procurent la maturation. Quelques auteurs ont recommandé l'application extérieure de ces fomentations ou de ces cataplasmes, comme étant très-utiles contre les affections inflammatoires des viscères, & particulièrement contre la pleurésie.

Le suc & l'infusion des fleurs de mélilot ont été recommandés dans les ophtalmies douloureuses.

On emploie rarement le mélilot à l'intérieur ; quelques auteurs ont recommandé cependant l'infusion & la décoction de ses fleurs contre les inflammations du bas ventre, les douleurs néphrétiques & les fleurs blanches.

On garde dans quelques boutiques une eau distillée de mélilot, & chargée d'un petit parfum leger qui ne peut lui communiquer que très-peu de vertu médicinale.

Le mélilot a donné son nom à une emplâtre dont l'usage est assez fréquent & dont voici la composition.

Emplâtre de mélilot de la pharmacopée de Paris. Prenez des sommités de mélilot fleuries & fraîches, trois livres ; hachez les & jetez les dans quatre livres de suif de bœuf fondu ; cuisez jusqu'à la consommation presqu'entière de l'humidité ; exprimez le suif fortement, & mêlez y de la résine blanche six livres, de cire jaune trois livres, & votre emplâtre sera faite.

MÉLINDE ; Royaume d'Afrique, en Éthiopie, sur la côte de Zanguebar. Les Portugais y ont un fort ; la ville capitale qui se nomme aussi *Mélinde*, est située à l'embouchure de la rivière de Quilmanci, dans une plaine fort agréable.

MÉLINET ; substantif masculin. Plante qu'on appelle aussi *Cérinthée*, & qui est une espèce de grande cynoglosse de montagne. Sa racine est blanche : ses tiges sont hautes d'un pied & demi, succulentes, garnies d'un grand nombre de feuilles oblongues, un peu velues, vertes, bleuâtres, tiquetées de blanc : il s'élève d'entre les aisselles plusieurs petits rameaux contournés comme ceux du grand héliotrope, garnis tout du long de fleurs longuettes & creuses, de couleur variée de jaune, de rouge & de pourpre. A chaque fleur succèdent deux coques divisées en deux loges qui renferment chacune une semence grosse comme celle de l'ers.

Les abeilles recherchent la fleur de cette plante parcequ'elles y trouvent beaucoup de cire.

MÉLINUM, ou TERRE MÉLIENNE ; on a ainsi appelé une terre très-blanche dont les Peintres se servoient autrefois dans les ouvrages pour peindre en blanc. On nous dit que cette terre étoit légère, douce au toucher, friable entre les doigts, & qu'elle coloroit ; jetée dans l'eau elle faisoit un petit bruit & une espèce de sifflement ; elle s'attachoit à la langue & fondoit comme du beurre dans la bouche. C'est de cette terre que l'on se servoit anciennement pour le blanc dans la peinture ; depuis on lui a substitué le blanc de céruse qui a l'inconvénient de jaunir. M. Hill prétend que le mélinum ou la terre dont on vient de parler est exempte de ce défaut & demeure toujours blanche, ce qui mérite d'être examiné.

MÉLIORATION ; *voyez* AMÉLIORATION.

MÉLIORER ; *voyez* AMÉLIORER.

MÉLISSA ; bourg d'Italie, dans la Calabre citérieure, environ à une lieue de Strongoli.

MÉLISSE ; substantif féminin. *Melissa.* Plante dont on distingue plusieurs espèces : les trois principales sont la *mélisse cultivée*, la *mélisse sauvage*, & la *mélisse de Moldavie.*

La *Mélisse cultivée* que l'on trouve quelquefois dans les haies aux environs de Paris, & qu'on cultive dans les jardins, a sa racine ligneuse, longue, ronde & fibreuse : elle pousse des tiges à la hauteur de deux pieds, carrées, presque lisses, rameuses, dures & fragiles : ses feuilles sont oblongues, d'un vert brun, assez semblables à celles du baume des jardins, luisantes, velues, dentelées en leurs bords, d'une odeur fort agréable, mais d'un goût âcre. Ses fleurs naissent en Juin, Juillet & Août, dans les aisselles des feuilles ; elles sont petites & comme verticillées, blanches & d'un rouge pâle ; elles sont du goût des abeilles. Il succède à cette fleur quatre semences arron-

dies, jointes ensemble & enfermées dans le calice de la fleur.

Cette plante se séche pendant l'hiver; mais sa racine ne périt point. Il faut avoir soin de ramasser la mélisse pour les boutiques, dans le printemps avant la fleur; car dès qu'elle vient à fleurir, elle sent la punaise. Elle est cordiale, stomachique, & tellement propre à exciter les règles, que du temps de Saint Paulli, les femmes du nord en faisoient continuellement usage en infusion théiforme pour se procurer leurs menstrues; il prétend même qu'il leur suffisoit souvent d'en mettre dans leur chaussure. On s'en sert dans l'apoplexie, & avec succès dans la mélancolie & les fièvres malignes. On tire de cette plante desséchée une huile essentielle très-utile dans la peste. Les Apothicaires sont dans l'usage de conserver de l'eau distillée de mélisse pour les potions cordiales & hystériques. Il ne faut pas confondre cette eau de mélisse simple avec l'eau de mélisse composée, nommée aussi *eau des Carmes*; cette dernière est spiritueuse & composée de plusieurs aromates.

On fait avec les jeunes pousses de la mélisse pilées & incorporées dans des œufs & du sucre, des espèces de gâteaux que l'on fait manger aux femmes dont les lochies ne coulent pas suffisamment; & l'on fait prendre sa décoction mêlée avec du nitre pour remédier aux indigestions ou suffocations qui arrivent pour avoir mangé trop de champignons.

La *mélisse sauvage* ou *bâtarde*, ou *melisse de montagne* ou *des bois*, nommée aussi *mélisse puante* ou *de punaise*, croît partout aux environs de Paris & dans les bois: elle diffère de la précédente non seulement par les tiges qui sont beaucoup plus basses, moins rameuses; par ses feuilles plus velues, plus longues; par ses fleurs plus grandes & par son odeur qui n'est point agréable; mais encore par ses racines qui sont très-semblables à celles de l'aristoloche menue. Cette plante est vulnéraire, & selon M. Tournefort, un très-bon remède contre la suppression d'urine.

La *mélisse de Moldavie* est une plante qui croît naturellement en Moldavie, mais que l'on cultive chez nous dans les jardins. Ses propriétés sont ainsi que sa saveur & son odeur, à peu près les mêmes que celles de la mélisse ordinaire. Ses feuilles ressemblent un peu à celles de la bétoine; ses fleurs sont verticillées, de couleur bleue mêlée de blanc.

MÉLITELLO; petite ville ou bourg d'Italie, en Sicile, dans la vallée de Noto, environ à trois lieues de Léontini.

MÉLITÈNE; nom d'une ancienne ville d'Asie chef-lieu d'une contrée de même nom dans la Cappadoce, & ensuite dans la petite Arménie. C'est là où Saint Polieucte souffrit le martyre en 257.

MÉLITITE; substantif féminin. *Melitites.* Pierre ainsi nommée par les anciens, à cause qu'elle a quelque rapport au miel par sa saveur. On croit qu'elle est de la même nature que la galactite.

MÉLITO, ou MILÉTO; ville épiscopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, à 16 lieues, nord-est, de Reggio.

MELLARIA; nom d'une ancienne ville d'Espagne, dans la Bétique,

auprès de la mer. Il n'en reste rien.

MELLE; petite ville de France, en Poitou, à cinq lieues, est-sud-est, de Niort. C'est le siége d'une Prévôté royale.

Melle, est aussi le nom d'une ville d'Allemagne, située dans l'Évêché d'Osnabrug, sur la rivière d'Hase, environ à quatre lieues au-dessus d'Osnabrug.

MELLÉ; bourg de France, en Anjou, à six lieues, sud-sud-ouest, d'Angers.

MELLERAY; bourg de France, dans le Perche-Gouet, près de Mont-Mirail.

Il y a un autre bourg de même nom dans le Maine, à trois lieues, ouest, de la Ferté-Bernard.

MELLI; Royaume d'Afrique, dans la Nigritie, au midi du Royaume de Gambie. Il est peu connu.

MELLINGEN; petite ville de Suisse, dans le pays de Bade, sur la Russ, à deux lieues de Lentzbourg. Elle appartient depuis 1712 aux Cantons de Zurich & de Berne.

MELLONIE; terme de Mythologie & nom propre d'une Divinité champêtre des Romains, qui veilloit sur le miel & sur les abeilles.

MELLUSINE; substantif féminin & terme de l'Art Héraldique. On appelle ainsi une figure nue, échevelée, demi femme, demi serpent, qui se baigne dans une cuve où elle se mire & se coiffe. On ne se sert de ce terme que pour les cimiers. Les Maisons de Luzignan & de Saint-Gelais portent pour cimier une mellusine.

MELNICK; ville de Bohème, au confluent de l'Elbe & de la Moldaw, à six lieues, nord, de Prague.

MÉLOCACTE, ou Melon-chardon; substantif masculin. Plante qui croît en Amérique, & qui n'a ni branches ni feuilles. Sa fleur est monopétale, en cloche, tubulée, profondément découpée & soutenue par un calice qui devient dans la suite un fruit mou à peu près de la grosseur d'un melon, hérissé d'épines recourbées qui forment comme des étoiles, & renfermant une multitude de petites semences. La chair de ce fruit a un goût aigrelet qui plaît beaucoup aux Américains.

MÉLOCHIA; substantif féminin. Plante fort commune en Égypte, & qui y est regardée comme un légume ordinaire. C'est la même que celle dont nous avons parlé au mot *corchorus*.

MÉLOCHITE, ou Pierre arménienne; substantif féminin. Pierre graveleuse, opaque, bien moins dure que celle du lapis, recevant un poli terne, d'un bleu verdâtre ou obscur, privé des parties pyriteuses ou aurifères qui se trouvent quelquefois dans le lapis oriental. Comme certains caractères extérieurs rapprochent quelquefois la mélochite ou pierre arménienne du vrai lapis, il ne doit pas paroître étonnant que quelques Marchands Juifs & Turcs les vendent souvent l'une pour l'autre aux personnes qui n'ont pas une grande connoissance de ces sortes de pierres : cependant la vraie pierre arménienne diffère essentiellement du lapis, en ce qu'elle se calcine au feu, qu'elle s'y vitrifie facilement, & que sa couleur s'y détruit. La poudre bleue qu'on en retire, est aussi bien inférieure en beauté & en durée à celle de l'outre-mer; mais elle est en revanche, de toutes les pierres colorées en bleu, celle dont on re-

tire le plus abondamment du cuivre de la meilleure espèce. C'est communément avec cette pierre qu'on fait le bleu de montagne factice des boutiques. On s'en sert en peinture & en teinture ; on la vend souvent sous le nom de *cendre verte*.

La pierre d'Arménie qui ne se trouvoit autrefois qu'en Arménie, se rencontre aujourd'hui dans les pays de Naples, du Tirol, de Bohème, de Wirtemberg : on en trouve aussi en Auvergne. Lémeri dit que cette pierre en poudre est un purgatif bon pour les maniaques ; mais on ne peut trop redouter de semblables remèdes à moins que ce ne soit pour l'extérieur.

MÉLOCORCOPALI ; substantif masculin. C'est un fruit des Indes, gros comme un coin & de la figure d'un melon. L'arbre sur lequel il croît ressemble beaucoup au coignassier. Ce fruit a un goût de cerise fort agréable ; il est un peu laxatif pour les étrangers ; mais les naturels du pays le trouvent fort nourrissant.

MÉLODIE ; substantif féminin. *Suavissimus concentus*. Succession de sons tellement ordonnés selon les lois du rhytme & de la modulation, qu'elle forme un sens agréable à l'oreille ; la mélodie vocale s'appelle *chant* ; & l'instrumentale, *symphonie*.

L'idée du rhytme entre nécessairement dans celle de la mélodie : un chant n'est un chant qu'autant qu'il est mesuré ; la même succession des sons peut recevoir autant de caractères, autant de mélodies différentes qu'on peut la scander différemment ; & le seul changement de valeur des notes, peut défigurer cette même succession au point de la rendre méconnoissable. Ainsi la mélodie n'est rien par elle-même ; c'est la mesure qui la détermine, & il n'y a point de chant sans le temps. On ne doit donc pas comparer la mélodie avec l'harmonie, abstraction faite de la mesure dans toutes les deux : car elle est essentielle à l'une & non pas à l'autre.

La mélodie se rapporte à deux principes différens, selon la manière dont on la considère. Prise par les rapports des sons & par les règles du mode, elle a son principe dans l'harmonie, puisque c'est une analyse harmonique qui donne les degrés de la gamme, les cordes du mode & les lois de la modulation, uniques élémens du chant. Selon ce principe, toute la force de la mélodie se borne à flatter l'oreille par des sons agréables, comme on peut flatter la vue par d'agréables accords de couleurs : mais prise pour un art d'imitation par lequel on peut affecter l'esprit de diverses images, émouvoir le cœur de divers sentimens, exciter & calmer les passions, opérer en un mot, des effets moraux qui passent l'empire immédiat des sens, il lui faut chercher un autre principe : car on ne voit aucune prise par laquelle la seule harmonie & tout ce qui vient d'elle, puisse nous affecter ainsi.

Quel est ce second principe ? Il est dans la nature ainsi que le premier ; mais pour l'y découvrir il faut une observation plus fine, quoique plus simple & plus de sensibilité dans l'observateur. Ce principe est le même qui fait varier le ton de la voix quand on parle, selon les choses qu'on dit, & les mouvemens qu'on éprouve en les disant. C'est l'accent des langues

qui détermine la mélodie de chaque nation; c'est l'accent qui fait qu'on parle en chantant, & qu'on parle avec plus ou moins d'énergie, selon que la langue a plus ou moins d'accent. Celle dont l'accent est plus marqué, doit donner une mélodie plus vive & plus passionnée; celle qui n'a que peu ou point d'accent, ne peut avoir qu'une mélodie languissante & froide, sans caractère & sans expression. Voilà les vrais principes; tant qu'on en sortira & qu'on voudra parler du pouvoir de la musique sur le cœur humain, on parlera sans s'entendre, & on ne saura ce que l'on dira.

Si la musique ne peint que par la mélodie, & tire d'elle toute sa force, il s'ensuit que toute musique qui ne se chante pas, quelque harmonieuse qu'elle puisse être, n'est point une musique imitative, & ne pouvant ni toucher, ni peindre avec ses beaux accords, lasse bientôt les oreilles & laisse toujours le cœur froid.

MÉLODIEUSEMENT; adverbe. *Suaviter.* D'une manière mélodieuse. *Chanter mélodieusement.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, la cinquième très-brève & la dernière moyenne.

MÉLODIEUX, EUSE; adjectif. *Suavis.* Rempli de mélodie. *Un chant mélodieux. Une voix mélodieuse. Des sons mélodieux.*

MÉLOLONTE; adjectif qui se prend aussi substantivement. M. Geoffroi désigne ainsi un ordre d'insectes coléoptères qui ont quatre articles à toutes les pattes, & les antennes en scies, posées au-devant des yeux. Ces insectes ressemblent à beaucoup d'égards, au genre des chrysomèles : ils ont les bouts des pattes garnis de brosses ou éponges sur lesquelles ils posent & s'appuient en marchant.

MELON; substantif masculin. *Melo.* Espèce de fruit ou de légume dont on distingue plusieurs espéces : le plus ordinaire est produit par une plante cultivée qui pousse sur terre des tiges longues, sarmenteuses, rudes au toucher, ainsi que ses feuilles qui sont plus petites & moins anguleuses que celles du concombre. Des aisselles des feuilles naissent des fleurs jaunes, semblables à celles du concombre, un peu plus grandes que celles de la pomme d'amour, nombreuses, dont les unes sont stériles & les autres fertiles. A ces dernières succèdent des fruits d'abord un peu velus, mais qui cessent de l'être en grandissant. Leur figure & leur grosseur sont différentes; car les uns sont gros comme la tête, d'autres petits; les uns sont ovales & lisses, les autres presque ronds, cordelés, ou brodés & cannelés. Les uns & les autres sont couverts d'une écorce assez dure & épaisse, de couleur verte & cendrée : elle renferme une chair jaunâtre ou rougeâtre dans la maturité, humide, glutineuse, coulante quand le fruit est trop mûre, d'une saveur agréable, douce comme du sucre, & qui sent quelquefois le musc. Ce fruit est divisé en plusieurs loges remplies d'un grand nombre de semences presqu'ovales & applaties, médiocres, blanches, revêtues d'une écorce dure comme du parchemin, & contenant chacune une amende douce, huileuse & savoureuse. Les loges qui entourent les semences & qui font le cœur du melon, sont

composés d'une moëlle liquide, rougeâtre & de bon goût.

La chair du melon qui est un fruit d'été, & l'une des productions du potager les plus délicieuses, est humectante, réjouit le cœur & tempère les ardeurs du sang; En un mot elle fournit un aliment agréable & aisé à digérer, surtout quand on la mange avec un peu de poivre & de sel, ou du sucre, & qu'on boit un peu de bon vin par-dessus; mais l'excès en est dangereux, il produit des fièvres, des vents & des coliques fâcheuses, suivies quelquefois de dyssenteries difficiles à guérir. Les vieillards & ceux qui sont d'un tempérament mélancolique doivent s'en abstenir. La semence de melon est une des quatre semences froides majeures, & sert également à faire des émulsions rafraîchissantes, utiles dans les chaleurs d'entrailles & dans les difficultés d'uriner. On tire de son amende une huile par expression fort anodyne, propre pour les âcretés de la poitrine & pour effacer les taches de la peau.

Nous avons dit qu'il y a des melons de plusieurs sortes. Celui de la première est d'une forme ronde, un peu allongée; il est bien cordelé: sa chair est fondante, relevée & délicate; c'est une espèce de melon sucrin. Le second est de la même forme, mais il a les côtes marquées par des enfoncemens: sa chair est plus ferme & n'est pas si délicate. Le troisième est l'espèce la plus grosse & la plus allongée, les côtes en sont plus relevées, l'écorce plus épaisse, la chair ferme & moins exquise que celle des précédens. En général les meilleurs melons sont ceux dont on tire la graine des pays chauds. Ceux qui réussissent le mieux dans les climats tempérés, sont le melon françois, le maraiger, le melon des Carmes, le langeais & le sucrin de Tours.

Culture du melon. Le melon se cultive sur couche dans ce pays-ci. Vers la fin de Janvier on sème la graine de melon sur une couche un peu chaude, & dans une melonnière très-exposée au midi; car il faut nécessairement qu'elle soit à l'abri des vents froids, soit par des murs élevés, soit par des brise-vents faits de paille avec des perches. On doit faire tremper la graine quelques heures avant de la semer, & n'en mettre que trois sous chaque cloche. La plante étant devenue un peu forte, on la transplante sur une autre couche, on l'arrose de temps en temps surtout dans les chaleurs, & l'on découvre un peu la cloche dans les beaux jours pour lui renouveller l'air. Dès qu'on n'a plus rien à craindre du froid, on ôte la cloche, on arrose légèrement la plante jusqu'à ce qu'elle soit en fleur, puis on coupe les branches à un nœud au-dessus de la fleur. Quand le melon est gros comme le poing, on réduit les arrosemens à un seul en trois jours; & lorsqu'il est parvenu à sa grosseur on ne l'arrose plus. On connoît que le melon est mûr quand la queue veut se détacher du fruit, qu'il commence à jaunir du côté de la queue, & qu'il a une pesanteur considérable. On en donne aussi d'autres marques à peu près semblables qu'on désigne par ces trois mots latins, *pondus*, *odor*, *scabies*, le poids, l'odeur & les côtes raboteuses. Étant cueilli on doit le mettre sur de la paille fraîche dans un lieu sec, & l'y laisser jusqu'à parfaite maturité. Le temps de le man-

ger est lorsque son eau ne coule pas trop abondamment en le coupant, que sa chair est moyennement ferme, demi-transparente, son écorce verte en-dedans, sa queue amère au goût : s'il est trop odoriférant, c'est une marque qu'il est passé : s'il rend un son creux ou qu'il soit leger, c'est une marque qu'il n'est pas mûr ou qu'il n'a pas d'eau. Il y a des Jardiniers qui prétendent que la graine la plus vieille est la meilleure, & qu'il la faut mettre tremper dix ou douze heures dans du fort vinaigre où l'on a délayé un peu de suie de cheminée, afin que les souris & les mulots ne l'aillent point manger. Ils ajoutent qu'il faut mettre ces graines dans le fumier dont on aura garni chaque trou, deux par deux, à trois pouces de profondeur, & à six de distance les uns des autres ; puis recouvrir la graine avec le fumier, & le fumier avec du terreau sableux, observant de ne pas mêler ensemble les différentes couches. A l'égard des liqueurs préparées que certains Jardiniers vendent pour macérer & arroser la graine de melon, afin de la rendre sucrée, *&c.* il faut un peu s'en méfier.

La culture du melon exige encore qu'on remue la terre qui est entre les trous tous les quinze jours : il faut aussi avoir soin de supprimer les petites tiges & de tailler les autres avant la fleur ; arroser souvent le jeune plant avec une eau qui ne soit pas croupie. La plante étant fleurie, il ne faut retrancher d'autres feuilles que celles qui commencent à jaunir, ou celles qui tiennent aux branches supprimées par la taille, & non celles qui semblent presque couvrir le melon. Il faut aussi disposer la taille des tiges de manière qu'il ne reste à la plante que le moyen de donner quatre fruits : c'est-là le moment de la seconde taille. La troisième se fait sur toutes les fleurs lorsque le fruit est aux trois quarts formé. On conserve au plus deux ou trois des fleurs à fruit qui ont la plus belle apparence. Dans toutes les tailles on doit sarcler & remuer la terre.

Les couches des melonnières doivent avoir les deux bouts exposés l'un au midi & l'autre au nord ; on les fait au cordeau, on leur donne un pied & demi de haut sur trois pieds de large par le bas, & deux pieds & demi par le haut ; il faut couvrir le fumier de terreau, & distribuer les cloches en quinconce, sur trois rangs, en lignes égales.

Il y a des Jardiniers qui sèment maintenant les melons en pépinière : pour cela il suffit d'avoir beaucoup de petites corbeilles d'osier fin ou de jonc à claire voie, en forme d'un grand gobelet de trois pouces de diamètre ; remplir ces corbeilles de terreau bien comprimé, & mettre dans chacune deux ou trois grains de melons, ensuite en ranger une douzaine sous chaque cloche ; remplir les intervalles de terreau, & garantir ces cloches des gelées avec de grands paillassons placés en pente du côté du nord. De cette manière sur une couche de six pieds de long & de deux pieds de large, il peut tenir quinze cloches de quatorze pouces de diamètre ; ce qui donnera une quantité de cent quatre-vingt corbeilles qui seront en état de fournir à un pareil nombre de cloches sur les secondes couches. On a l'art

de

de réchauffer les couches où le plant semble languir & se dessécher, en y mettant de nouveau fumier de cheval, le plus chaud qu'on peut trouver, & le recouvrant de l'ancien fumier sec, afin d'en conserver la chaleur.

Nous avons dit que les fleurs du melon étoient, ainsi que celles du concombre, en partie stériles & en partie fertiles. Les Jardiniers appellent *véritables fleurs*, celles qui contiennent le fruit; & ils donnent le nom de *fausses fleurs* à celles qui contiennent les poussières dans les sommets de plusieurs étamines, adossées & élevées au milieu de la fleur. Les Jardiniers arrachent très-communément les prétendues fausses fleurs; ce qui peut être à propos quand les melons sont tous formés; mais ils se trompent beaucoup quand ils font d'abord main-basse sur les fausses fleurs: car ce sont elles qui fécondent les fleurs à fruit. On a des exemples que des Jardiniers, à force de retrancher d'abord avec soin toutes les fausses fleurs, étoient enfin parvenus à n'avoir aucun melon.

On appelle *melons d'eau*, une sorte de melons fort rafraîchissans & dont la chair est rouge ou verdâtre en-dedans.

Melons pétrifiés; quelques voyageurs & naturalistes ont ainsi appelé fort improprement des pierres d'une forme ovale ou sphéroïde de la figure des melons: il y en a depuis la grosseur d'un œuf de poule jusqu'à celle des plus gros melons; ces melons sont unis à leur surface & d'une couleur qui est ou grisâtre, ou brune & ferrugineuse; on les trouve sur le mont Carmel, dans une couche de grès d'un gris de couleur de cendre dont ils se détachent assez aisément. Quand on vient à les casser, on y trouve une cavité plus ou moins régulière qui est entièrement couverte de petits cristaux brillans & transparens dont les sommets sont vers le centre de la cavité. On dit que la pierre même paroît être de la nature du marbre; elle est d'une couleur jaunâtre, prend très-bien le poli & ressemble assez au marbre de Florence; à proportion de la grosseur de la pierre, elle a tantôt un pouce, tantôt un demi pouce d'épaisseur; & quelquefois la pierre totale est enveloppée dans une autre croûte plus mince qui ressemble en quelque façon à l'écorce du fruit.

Les Moines qui habitent le mont Carmel, disent aux voyageurs que c'est par miracle que ces pierres ont été formées, & ils racontent que lorsque le Prophète Élie vivoit sur cette montagne, voyant un jour passer un laboureur chargé de melons auprès de sa grotte, il lui demanda un de ces fruits; mais ayant répondu que ce n'étoit point des melons mais des pierres qu'il portoit, le Prophète, pour le punir, changea ses melons en pierres.

Au reste, ces prétendus melons pétrifiés ne ressemblent point parfaitement à de vrais melons; on n'y remarque point les côtes ni la queue ou tige, & le merveilleux cessera lorsqu'on fera attention que l'on rencontre en une infinité d'endroits des cailloux & d'autres pierres arrondis à l'extérieur, dans lesquels on trouve des cavités remplies de cristaux, & quelquefois même de l'eau. Ainsi les melons pétrifiés du mont Carmel ne doivent être regardés que comme des corps produits suivant l'ordre ordinaire de la nature.

MELON, en termes de Perruquiers, se dit d'une sorte d'étui à peu près de la forme d'un melon, qui s'ouvre par le milieu, & dont les personnes qui voyagent se servent pour enfermer leurs perruques, afin qu'elles ne soient point gâtées. Les melons sont ordinairement faits de carton battu, & recouverts d'une peau : ce sont les Gaîniers qui les fabriquent.

MÉLONGÈNE; substantif féminin. Plante qui vient d'Amérique & qu'on appelle aussi *aubergine*. Voyez ce mot, & ajoutez que l'on connoît plusieurs espèces de mélongènes qu'on cultive aujourd'hui dans les jardins: on en mange très-communément les fruits en été & en automne, dans les provinces méridionales de France. La manière la plus usitée de les apprêter, c'est de les partager longitudinalement par le milieu, de faire dans leur chair de profondes entailles, de les saupoudrer de sel & de poivre, de les couvrir de mie de pain & de persil haché, de les arroser avec beaucoup d'huile, & de les faire cuire avec cet assaisonnement au four ou sur le gril. On les coupe aussi par tranches longitudinales; après les avoir pelées, on les couvre d'une pâte fine & on en prépare des bignets à l'huile. On les mange aussi au jus comme les cardes, avec du mouton sous la forme du ragoût populaire qu'on appelle *haricot* à Paris & aux environs.

Ce fruit a fort peu de goût par lui-même, mais il fournit une base très-convenable aux divers assaisonnemens dont on vient de parler.

MELONNIÈRE; substantif féminin. *Peponetum*. L'endroit où l'on fait croître des melons. *Il faut qu'une melonnière soit à l'abri des vents.*

La première syllabe est très-brève, la seconde brève, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

MÉLOPÉE; substantif féminin. C'étoit dans l'ancienne musique, l'usage régulier de toutes les parties harmoniques; c'est-à-dire, l'art ou les règles de la composition du chant, desquelles la pratique & l'effet s'appeloient *mélodie*.

Les anciens avoient diverses règles pour la manière de conduire le chant par degrés conjoints, disjoints ou mêlés, en montant ou en descendant. On en trouve plusieurs dans Aristoxène, lesquelles dépendent toutes de ce principe; que dans tout système harmonique, le troisième ou le quatrième son après le fondamental en doit toujours frapper la quarte ou la quinte, selon que les tétracordes sont conjoints ou disjoints, différence qui rend un mode authentique ou plagal, au gré du compositeur. C'est le recueil de toutes ces règles qui s'appelle *mélopée*.

La mélopée est composée de trois parties; savoir, la *prise*, *lepsis*, qui enseigne au musicien auquel lieu de la voix il doit établir son diapason; *le mélange*, *mixis*, selon lequel il entrelace ou mêle à propos les genres & les modes; & *l'usage*, *chrèses*, qui se subdivise en trois autres parties. La première appelée *euthia*, guide la marche du chant, laquelle est ou directe du grave à l'aigu, ou renversée de l'aigu au grave, ou mixte, c'est-à-dire, composée de l'une & de l'autre. La deuxième appelée *agogé*, marche alternativement par degrés disjoints en montant, & conjoints en descendant ou au contraire. La troisième appelée *petteïa*, par laquelle il discerne & choisit les sons qu'il faut rejeter,

ceux qu'il faut admettre & ceux qu'il faut employer le plus fréquemment.

Aristide Quintilien divise toute la mélopée en trois espèces qui se rapportent à autant de modes, en prenant ce dernier nom dans un nouveau sens. La première espèce étoit l'*hypatoïde*, appelée ainsi de la corde hypate, la principale ou la plus basse, parceque le chant régnant seulement sur les sons graves, ne s'éloignoit pas de cette corde, & ce chant étoit approprié au mode tragique. La seconde espèce étoit la *mésoïde*, de *mèse*, la corde du milieu, parceque le chant regnoit sur les sons moyens, & celle-ci répondoit au mode nomique, consacré à Apollon. La troisième s'appeloit *nétoïde*, de *nète*, la dernière corde ou la plus haute, & son chant ne s'étendoit que sur les sons aigus & constituoit le mode dithyrambique ou bachique. Ces modes en avoient d'autres qui leur étoient subordonnés & varioient la mélopée; tels que l'érotique ou amoureux, le comique, l'encomiaque destiné aux louanges.

Tous ces modes étant propres à exciter ou calmer certaines passions, influoient beaucoup sur les mœurs; & par rapport à cette influence, la mélopée se partageoit encore en trois genres; savoir: 1°. le *systaltique*, ou celui qui inspiroit les passions tristes & capables de resserrer le cœur, suivant le sens du mot grec: 2°. le *diastaltique*, ou celui qui étoit propre à exciter la joie, le courage, la magnanimité, les grands sentimens: 3°. l'*euchastique* qui tenoit le milieu entre les deux autres, qui ramenoit l'ame à un état tranquille. La première espèce de mélopée convenoit aux poésies amoureuses, aux plaintes, aux regrets, & autres expressions semblables. La seconde étoit propre aux tragédies, aux chants de guerre, aux sujets héroïques. La troisième aux hymnes, aux louanges, aux instructions.

MÉLOPHORE; adjectif & terme de Mythologie. Surnom sous lequel Cérès avoit à Mégare un temple sans toît. Ce mot signifie celle qui donne des troupeaux.

MÉLOS; c'est l'ancien nom d'une petite île de l'Archipel, appelée aujourd'hui *Milo*.

MÉLOTE; substantif féminin, & terme d'Antiquité ecclésiastique. Ce mot qui vient du grec *melotès*, se prend en général pour la peau de toutes sortes de quadrupèdes à poil ou à laine; mais il désigne en particulier une peau de mouton ou une peau de brebis avec sa toison. Les premiers Anachoretes se couvroient les épaules avec une mélote, & erroient ainsi dans les déserts. Partout où la vulgate parle du manteau d'Élie, les Septante disent la mélote d'Élie. M. Fleury dans son *Histoire Ecclésiastique* rapporte que les disciples de Saint Pacôme portoient une ceinture, & dessus la tunique une peau de chèvre blanche qui couvroit les épaules. Il ajoute qu'ils gardoient l'une & l'autre à table & au lit; mais que quand ils venoient à la communion, ils ôtoient la mélote & la ceinture & ne gardoient que la tunique.

MÉLOTHI; nom d'une ancienne ville de Cilicie qui, selon le livre de Judith, fut prise par Holofernes. Dom Calmet conjecture que ce peut être Mallos, sur le fleuve Pyrame, dont les habitans se révoltèrent contre Antiochus Épiphanes, parceque ce Prince les avoit donnés à une de ses concubines.

MÉLOUÉ, ou MELAVE; ville de la haute Égypte, sur le Nil, presque vis-à-vis d'Ansola.

MELPOMÈNE; nom propre & terme de Mythologie. Celle des neuf muses qui présidoit à la tragédie. On la représente avec un air fier & majestueux, tenant d'une main une lyre ou un poignard, & de l'autre des sceptres & des couronnes.

MELRICHSTADT, ou MELLERSTADT; ville d'Allemagne, en Franconie, dans l'Évêché de Wurtzbourg, sur le Strat. C'est le chef-lieu d'un bailliage de même nom.

MELSUNGEN; ville, bailliage & château de la basse Hesse, près du confluent de l'Éder & de la Fulde.

MELUN; ville de France, située sur les deux rives de la Seine, en partie dans la Brie Françoise, & en partie dans le Gâtinois François, à dix lieues, sud-est, de Paris, sous le 20e degré, 19 minutes, 37 secondes de longitude, & le 48e, 31 minutes, 55 secondes de latitude. C'est la patrie de Jacques Amyot, & le siége d'un Présidial, d'un Bailliage, d'une Prévôté, d'une Élection, d'un Grenier à Sel, *&c.*

MELZO; bourg d'Italie, dans le Milanez, à quatre lieues de Milan.

MÉMACTÉRIES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fêtes que les Grecs célébroient vers la fin de Septembre, en l'honneur de Jupiter, comme dieu de l'air & des saisons, pour l'engager à modérer les rigueurs de l'hiver.

MÉMACTÉRION; substantif masculin. Nom d'un mois des Athéniens. Il répondoit à la fin de Septembre & au commencement d'Octobre.

MÉMARCHURE; substantif féminin. Entorse que se donne un cheval en faisant un faux pas. *Un cheval qui boite d'une mémarchure.*

MEMBRANE; substantif féminin. *Membrana.* Partie mince, déliée, & nerveuse du corps de l'animal, servant d'enveloppe à d'autres parties.

Les membranes les plus remarquables sont au fœtus, le chorion & l'amnios qui l'enveloppent & qui contiennent les eaux dans lesquelles il nâge pendant tout le temps qu'il séjourne dans la matrice, & qui s'écoulent au temps de l'accouchement. L'épiderme, la peau & la membrane graisseuse environnent le corps humain de toutes parts. D'autres membranes revêtent intérieurement les principales cavités, & se replient même sur les viscères qui y sont contenus, comme les meninges à la tête, la plevre à la *poitrine* & le péritoine au bas-ventre. Presque tous les os sont couverts de leurs périostes. Le péricarde enveloppe le cœur, *&c.*

Un repli de la plevre forme dans le milieu de la poitrine une cloison membraneuse qu'on nomme le *médiastin*, & qui sépare cette cavité en deux parties. Elle se replie aussi sur le poumon, & la trachée-artère en a une particulière qui accompagne toutes ses divisions.

Dans la cavité du bas ventre, le péritoine se replie aussi sur tous les viscères qui y sont compris, comme sont le foie, la rate, l'estomac, le mésentère, les intestins, les reins, la vessie, *&c.*

Enfin plusieurs membranes ou tuniques forment les conduits qui se distribuent dans toute la machine animale, savoir, les artères qui conduisent le sang du cœur aux extrémités, & les veines qui le rapportent des extrémités au cœur & font ainsi circuler le sang sans cesse & sans interruption. Les membranes

forment auſſi les tuniques déliées des vaiſſeaux lymphatiques qui contiennent la lymphe, & elles accompagnent les nerfs qui diſtribuent dans toute l'étendue du corps l'eſprit animal, pour le ſentiment & le mouvement de toutes les parties.

De ce que l'on vient de dire, il eſt aiſé de recueillir quels ſont les uſages des membranes. Elles couvrent & défendent d'autres parties, comme la dure & la pie-mère qui couvrent le cerveau. 2°. Elles forment tous les conduits qui ſe diſtribuent dans toute l'étendue de la machine pour la circulation des ſucs dont elle a beſoin pour ſa ſubſiſtance, & elles forment auſſi beaucoup d'autres parties qui ſont toutes membraneuſes, comme l'eſtomac, les inteſtins, la veſſie de l'urine, celle du fiel, & d'autres parties. 3°. Elles ſervent à attacher & lier enſemble certaines parties qui ſeroient autrement vagues & confuſes, comme le méſentère qui lie & attache le canal inteſtinal depuis l'orifice inférieur de l'eſtomac juſqu'à l'anus. 4°. Elles ſéparent la cavité de la poitrine en droite & en gauche, au moyen du médiaſtin. 5°. Elles ſervent d'organes aux ſenſations extérieures, comme la rétine à la viſion; la membrane qui tapiſſe les lames du nez à l'odorat; celle qui revêt la langue au goût; la membrane du tympan à l'ouie; la peau à l'attouchement. Les membranes ſervent encore ſpécialement à ſoutenir les diviſions des vaiſſeaux ſanguins & lymphatiques, & à les conduire ſûrement à leur deſtination: auſſi peut-on aſſurer que certainement il y a une membrane dans l'endroit où l'on voit les vaiſſeaux ſanguins ſe ramifier.

Comme les membranes ſont fort ſuſceptibles d'inflammations, on donne aux inflammations qui leur arrivent différens noms, ſuivant les différens lieux où elles ſe trouvent. L'inflammation qui arrive à la tunique de l'œil la plus extérieure, dite *conjonctive*, eſt appelée *ophthalmie*: celle qui arrive aux membranes qui enveloppe le cerveau eſt appelée *phrénéſie*; celle qui arrive à la plevre, *pleuréſie*; aux membranes qui couvrent les glandes & les muſcles du goſier, *eſquinancie*.

Membrane, ſe dit auſſi en termes de jardinage, de la peau ou enveloppe des chairs & autres parties d'un fruit.

MEMBRANEUX, EUSE; adjectif qui ne ſe dit guère que dans le didactique. *Membranoſus*. Qui participe de la membrane. *Ligament membraneux*. *Partie membraneuſe*.

MEMBRE; ſubſtantif maſculin. *Membrum*. Partie extérieure du corps de l'animal, diſtinguée de toutes les autres par quelque fonction particulière, comme le pied, la main, *&c.* il ne ſe dit pas de la tête; mais il ſe dit principalement des bras, des jambes, des cuiſſes, des pieds, des mains.

Les médecins diviſent le corps en trois régions ou ventres, qui ſont la tête, la poitrine & le bas-ventre ou abdomen, & en extrémités qui ſont les membres.

La Mythologie nous apprend que chaque membre ou portion du corps, étoit autrefois conſacré & voué à quelque divinité; la tête à Jupiter, la poitrine à Neptune, la ceinture à Mars, l'oreille à la Mémoire, le front au Génie, la main droite à la Foi ou Fidélité, les genoux à la Miſéricorde, les fourcils à Junon, les yeux à Cupidon, ou

selon d'autres à Minerve, le derrière de l'oreille droite à Némésis, le dos à Pluton, les reins à Venus, les pieds à Mercure, les talons & les plantes des pieds à Thétis, les doigts à Minerve, *&c.*

On appelle une éclanche, *un membre de mouton.*

On appelle *membre viril*, la partie de l'homme qui sert à la génération.

Membre, se dit figurément des parties d'un corps politique, comme d'un état, d'une compagnie, *&c. Le Canton de Zurich est le premier membre du corps Helvétique. On députa trois des principaux membres de la compagnie.*

Figurément, on appelle les fidelles, *les membres du corps mystique de l'Église.*

On appelle figurément, *membre pourri, membre gâté, membre gangrené*, un homme qui fait deshonneur à la compagnie dont il est. *C'est un membre dont il faut se défaire.*

Membre, se dit encore figurément d'une partie d'une terre, d'une seigneurie, d'un bénéfice. *Cette Baronie fut autrefois un membre de ce Duché. Le Prieuré de la Charité est un membre de l'Abbaye de Cluni.*

Membre, se dit aussi figurément des parties d'une période. *Le premier membre de la période. Une période de quatre membres. Tous les membres de cette période sont bien mesurés.*

Membre, se dit encore en termes d'Architecture, de toutes les parties qui composent les principales pièces. *Ce membre est trop foible. Tous les membres de cet édifice sont bien proportionnés.*

En termes de Marine, on appelle *membres* ou *côtés d'un vaisseau*, les grosses pièces de bois qui sont la solidité de sa construction.

En algèbre, on appelle *membre d'une équation*, chacune des deux grandeurs qui sont séparées par le signe d'égalité. Ainsi dans $a + b = c$, $a + b$ est un membre, & c l'autre.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

On prononce *manbre.*

MEMBRÉ, ÉE; adjectif & terme de l'art héraldique. Il se dit des jambes & cuisses des aigles & autres animaux, lorsqu'elles sont d'un émail différent de celui de l'animal.

Odon, d'azur au cigne d'argent béqué & mémbré de gueules.

MEMBRE MARIN, ou Priape de mer. *Mentula marina.* Espèce de zoophyte ainsi appelé par les naturalistes, à cause de sa ressemblance avec le membre viril. Gesner, Aldrovande, *&c.* en distinguent de deux espèces. On prétend que ces zoophytes ne deviennent la nourriture d'aucun poisson; &, selon Bélon & Rondelet, on n'en trouve sur les bords des rivages que dans les lieux où il y a des patelles & des oursins. Ils sont d'une couleur rousse, ronds, & quelquefois longs d'un pied; leur grosseur est alors celle d'un bras médiocre; leur corps est sans os. Ils s'alongent, s'enflent & se raccourcissent comme les sangsues. Leurs mouvemens sont lents; & dans leur marche serpentante, ils paroissent remplis de nœuds.

Lorsque ce zoophyte se remue de son plein gré, sa peau se ramollit, ainsi que quand il est mort. Il a deux espèces de trompes d'un pied de longueur, mais qui ont à peine six doigts quand il les retire. C'est par les cavités ou trous qui sont à

ces espèces de trompes ou cornes, qu'il s'attache fortement aux pierres. A la partie antérieure de sa tête, il fait sortir un nombre de suçoirs capillaires dont il se sert pour approcher de sa bouche tout ce qu'il touche. Sa bouche paroît garnie de petits osselets qui sont autant de dents. Elle est assez ample pour y faire entrer d'assez gros coquillages entiers. Ses excrémens sont mucilagineux, blancs, & deviennent aussi durs que des cordes à boyau. Des auteurs disent que ce zoophyte a deux trous, un à chaque bout, par lesquels il tire l'eau, & la fait jaillir très haut quand on le touche.

Il y a de ces sortes de zoophytes qui ont la figure d'une masse informe, inégale, tubereuse, percée de plusieurs trous; d'autres qui sont ramassés, & ont la figure d'un gland.

MEMBROLE; (la) bourg de France en Anjou, à deux lieues & demie, nord-ouest, d'Angers.

MEMBRON; substantif masculin & terme de plomberie. C'est ainsi qu'on appelle la troisième pièce qui compose les enfaîtemens de plomb qu'on met au faîte des bâtimens couverts en ardoise; cette pièce est faite en forme de quart de rond, & se place au bas de la bavette.

MEMBRU, UE; adjectif du style familier. Qui a les membres gros & puissans. *Un grenadier bien membru.*

MEMBRURE; substantif féminin & terme de menuiserie. *Asser.* Pièce de bois épaisse, dans laquelle on enchâsse les panneaux qui sont des pièces moins épaisses. *Les membrures de ce lambris ont dix-huit lignes d'épaisseur, & les panneaux neuf lignes.*

Membrure, se dit aussi de cette sorte de mesure dans laquelle les voies de bois à brûler sont mesurées sur le port. *La membrure doit avoir quatre pieds de hauteur & autant de largeur.*

La première syllabe est moyenne, la seconde longue, & la troisième très-brève.

MEMCEDA; mesure des liquides dont on se sert à Moka en Arabie. Elle contient trois chopines de France.

MÊME; pronom relatif des deux genres. Qui n'est point autre, qui n'est point différent. *C'est le même homme que nous rencontrâmes hier. Il a le même équipage qu'il avoit l'an passé. Ils sont de la même ville. Il emploie les mêmes moyens que vous.*

Même, est aussi adverbe, & signifie plus, aussi, encore. *Il m'assura même que vous alliez partir. Les moins scrupuleux même vous blâmeroient. Il fit tout passer au fil de l'épée, & même les femmes & les enfans.*

Même, est quelquefois adversatif. *Non-seulement il n'est point libertin, mais même sa conduite est très-régulière. Tant s'en faut qu'il ait voulu lui nuire, que même il l'a protégé.*

A même; façon de parler adverbiale du style familier, & qui n'a d'usage qu'avec les verbes *être*, *mettre*, *laisser* & semblables.

On dit, *être à même*, en parlant d'une personne qui aime extrêmement quelque chose, & qui se trouve dans l'occasion de se satisfaire pleinement là-dessus. *Elle aime les perdrix, en voilà, elle est à même. Vous voilà à même, mangez-en tant que vous voudrez.*

On dit dans le même sens, *Mettre à même. Laisser à même. Il aime la chasse, je l'ai conduit dans une campagne où il y a beaucoup de gi-*

& périssent en peu de temps; ils sont doux, familiers & de la plus jolie figure; ce sont les plus petits, sans aucune comparaison, des animaux à pied fourchu.

MEMINI; (les) ancien peuple des Gaules que M. d'Anville place dans le diocèse de Sisteron, entre les Vulgientes & la Durance.

MEMMEL; ville forte du Royaume de Prusse, sur la rivière de Tangé, près de la mer Baltique, à 48 lieues, nord-est, de Dantzig.

MEMMINGEN; ville impériale d'Allemagne, au cercle de Suabe, dans l'Algow, près de l'Iller, à quatorze lieues, sud-ouest, d'Augsbourg. Son commerce consiste en toiles, étoffes & papier qu'on y fabrique.

MEMNON, Roi d'Abydos, & fils de Titon & de l'Aurore. Achille le tua devant Troye, parcequ'il avoit amené du secours à Priam. Lorsque son corps fut sur le bûcher, Apollon le métamorphosa en oiseau à la prière d'Aurore. Cet oiseau multiplia beaucoup, & se retira en Éthiopie avec ses petits, lesquels venoient tous les ans visiter le tombeau de leur père, qu'ils arrosoient quelquefois de leur sang. On dit que la statue de Memnon rendoit des sons harmonieux lorsqu'elle étoit frappée des premiers rayons du soleil.

MÉMOIRE; substantif féminin. *Memoria*. Puissance, faculté par laquelle l'ame conserve le souvenir des choses.

Quintilien appelle la mémoire le trésor de l'éloquence. C'est l'ouie des sourds, dit Plutarque, & la vue des aveugles. C'est la source des sciences; & si les Poëtes ont feint que Mnémosine étoit la mère des Muses, c'est pour nous faire entendre qu'il n'y a rien qui contribue davantage à l'invention & à la conservation des belles-lettres que la mémoire. C'est elle qui est la dépositaire des richesses de l'imagination, & il y a même des personnes en qui elle tient lieu d'esprit. Avoir de la mémoire, c'est posséder l'esprit d'autrui; & pour peu que l'on ait un certain fonds, on est toujours très-riche avec elle. La mémoire étant décorée d'aussi beaux titres, on ne doit plus être surpris que l'on ait dit que le marchand de mémoire avoit fait fortune, tandis que le marchand d'esprit n'avoit pas étrenné.

On dit que Cyrus avoit la mémoire si heureuse, qu'il se rappeloit aisément le nom de tous ses Soldats: l'Histoire fait mention de plusieurs autres que la nature favorisa singulièrement à cet égard. Mithridate, par exemple, parloit vingt-deux langues différentes. Un Jules César pouvoit lire, écouter, écrire & dicter plusieurs lettres à la fois. Saint Augustin parle d'un de ses amis qui pouvoit réciter Virgile à rebours. Muret dit qu'un homme de sa connoissance, de l'île de Corse, répétoit trente-six mille noms dans l'ordre qu'il les avoit entendu prononcer une seule fois. On rapporte de M. Pascal, ce génie rare, que jusqu'à ce que le déclin de sa santé eût affoibli sa mémoire, il n'avoit rien oublié de tout ce qu'il avoit fait, lu ou pensé depuis l'âge de raison.

A l'égard du mécanisme de la mémoire, les uns s'imaginent que chaque chose que nous connoissons laisse un portrait gravé dans notre cerveau, & que dans les choses que nous apprenons de suite, tous ces petits portraits s'arrangent comme une pile d'estampes chez les Ima-

gers; desorte que quand on lève le premier, on trouve le second au-dessous, & le troisième sous celui-ci, ainsi de suite jusqu'au dernier.

D'autres peu satisfaits de l'explication précédente & avec raison, ont cherché à expliquer d'une autre manière la faculté que nous avons à nous ressouvenir des choses. Ils ont prétendu que les objets s'ouvroient facilement des passages différens dans la substance du cerveau par le moyen des esprits animaux, & que toutes les fois que ces esprits repassoient dans ces canaux & se rouvroient ces petits passages, l'esprit appercevoit la chose par le moyen de laquelle ils avoient été ouverts la première fois. Supposition aussi fausse que la précédente; car si cela étoit, notre cerveau ne seroit plus qu'un crible. D'ailleurs, si ces routes sont dressées par les objets en différens endroits de la substance du cerveau, comment les esprits feront-ils pour enfiler une route plutôt qu'une autre? Ces canaux ne perceront-ils jamais l'un dans l'autre?

Durcan, qui nous a laissé un Traité sur les fonctions de l'ame, n'a fait que commenter le sentiment de Willis. La même ondulation d'esprits, dit il, qui a causé la sensation dans les corps cannelés, cause l'imagination dans les corps calleux, parcequ'elle y devient plus remarquable, & notre ame a une perception plus claire & plus parfaite. La mémoire n'étant qu'une imagination réitérée, il semble qu'il faudroit lui donner le même siége, savoir, le corps calleux. Cependant deux raisons principales engagent à croire que c'est dans la substance cendrée que l'ame se ressouvient des choses: l'une est prise de sa fermeté, & l'autre de sa situation. Sa fermeté le persuade, parceque les conduits qui servent à la mémoire ne sauroient se conserver & demeurer ouverts dans une substance mollasse qui s'affaisseroit d'abord, comme nous voyons que les caractères qu'on imprime sur une boue fort détrempée ne sont point de durée, au lieu qu'elle les conserve plus long-temps quand elle a acquis plus de fermeté & de consistance. Sa situation confirme encore dans ce sentiment, parcequ'étant la plus haute partie du cerveau, les ondulations n'y parviennent pas, à moins qu'elles ne soient extraordinairement fortes. C'est pourquoi nous ne nous souvenons que des choses qui ont frappé vivement nos sens.

L'exposé de cette opinion suffit pour montrer qu'elle n'est qu'un jeu de l'esprit.

Une quatrième hypothèse & celle que la plûpart des physiologistes modernes ont adoptée, consiste à établir le mécanisme de la mémoire dans les plis & les replis des petites membranes du cerveau. Pour rendre ce sentiment plus plausible, & donner la raison de la différence notable de la mémoire qui se rencontre dans chaque âge, ils apportent la comparaison d'un parchemin. Si, disent-ils, le parchemin est mouillé, il se plie facilement; mais si l'on vient à l'étendre, il ne garde aucune trace des plis précédens. Tels nous sommes dans l'enfance, nous apprenons facilement & nous oublions de même. Au contraire, si le parchemin a acquis un certain degré de sécheresse, on le plie plus difficilement; mais il conserve l'empreinte des plis. De même dans l'âge viril on apprend difficilement, & l'on retient bien quand

on a appris. Enfin si le parchemin est devenu dur & extrêmement sec, à peine pourra-t-on le plisser; & si l'on en vient à bout, on ne pourra plus effacer les plis qu'il aura contractés. Telle est la vieillesse. A peine dans cet âge peut-on apprendre; cependant, si à force d'exercice on retient quelque chose, on ne l'oubliera jamais.

Mais si chaque objet imprime son pli dans le cerveau, combien faudra-t-il de membranes pour recevoir tous les plis des choses dont une personne avec une mémoire heureuse se ressouviendra depuis trente ans?

Voici les préceptes que l'on a proposés pour acquérir de la mémoire ou pour conserver celle que l'on a.

1°. Il faut habiter dans un endroit où l'air soit pur & serein. Laurent Phrisius, qui nous a laissé un Traité sur la mémoire, prétend que cette demeure doit être exposée au vent du midi & de l'ouest: qu'autant qu'il sera possible l'air y soit chaud & sec, & que si la nature refuse cet avantage, il faut l'aider par l'art; ce que l'on obtiendra, en brûlant du bois de chêne, ou du bois de genièvre, en jetant sur des charbons ardens du laudanum, du styrax, du bois d'aloës, de la muscade, des girofles, de la cannelle, &c. ou en allumant des bougies aromatiques, telles qu'on peut s'en servir dans les temps de peste.

2°. Les alimens doivent être de facile digestion. Les viandes les plus préférables sont celles des poulets, des chapons, des petits oiseaux, des jeunes lièvres, &c. Les œufs sont très-recommandables; mais il faut éviter les légumes, les poiraux, l'ail, les oignons, les poissons, toutes les fritures, & généralement tout ce qui demande une grande quantité de beurre pour être mangé. Il faut sur-tout éviter la crapule & les excès: rien de plus contraire à la santé de l'ame & du corps. Un corps trop engraissé, dit Porphyre, fait décheoir l'ame de son bonheur, augmente ce qui est terrestre en elle, lui fait perdre son immortalité, & la rend presque corporelle. Ne vaut-il pas mieux imiter la sobriété de Platon, de Thiane, de Caton, de Sénèque, & de mille autres Philosophes qui, de peur d'obscurcir la lumière de leur entendement, observoient les règles les plus austères de la tempérance?

3°. La boisson la plus convenable est le vin mêlé avec l'eau. Les liqueurs sont trop dangereuses pour n'en pas fuir l'usage. Rien n'abrutit l'homme comme l'ivrognerie. L'Empereur Claude, au rapport de Suétone, avoit tellement perdu la mémoire par ses débauches, qu'il oublioit ce qu'il venoit de commander, & qu'il ignoroit à qui il parloit.

4°. L'oisiveté, dit Saint Jérôme, est la rouille de l'esprit & la mère de tous les vices. Elle engourdit tellement les sens, dit Horace, qu'on oublie toutes choses, comme si l'on avoit bu des eaux du fleuve Léthé. Nicolas Chappus, qui nous a laissé un petit Traité sur l'esprit, compare la volupté à un lac empesté, d'où sortent quatre sources également funestes à la mémoire: savoir, la crapule, l'impureté, le sommeil & la paresse, qu'il compare au Cocyte, au Phlégéton, au Léthé & à l'Achéron. Tout ceci tend à prouver que l'homme est né pour le travail, & que l'oisiveté énerve le corps & l'esprit. Un exercice modéré du

En général, un accusé qui meurt dans le cours de l'instruction de son procès, & même après l'appel interjeté d'une Sentence de condamnation, est censé mourir *integri statûs :* mais il est des crimes qui ne s'éteignent point par la mort, & pour lesquels la mémoire même des coupables doit être poursuivie; tels sont le duel, le crime de lèze-majesté divine & humaine.

Dans ces sortes de poursuites, il faut créer un curateur pour défendre la mémoire de la personne accusée, & la condamnation de la mémoire emporte confiscation dans les pays où elle a lieu.

La condamnation prononcée contre la mémoire d'un défunt, ne peut s'exécuter que quand elle est confirmée par Arrêt, parceque la condamnation d'une mémoire équivaut à une mort naturelle.

D'ailleurs, cette condamnation ne se prononce point par contumace : l'instruction de ces sortes d'affaires est toujours contradictoire avec des curateurs; elle se fait par récollement & confrontation. En un mot, elles ne sont pas plus regardées comme des condamnations par contumace, que celles qui se prononcent contre les muets & les sourds; aussi ne voit-on pas qu'elles s'exécutent par effigie.

On dit, & c'est une espèce de formule, en parlant d'un mort qui a été homme de mérite, un *tel d'heureuse mémoire ;* & d'un grand Prince, on dit, *de glorieuse mémoire, de triomphante mémoire.*

On met à la tête des inscriptions & des épitaphes, &c. *à la mémoire, à l'heureuse mémoire, à l'immortelle mémoire de . . . .*

Les Poëtes appellent les Muses *les Filles de Mémoire,* parcequ'elles sont filles de Mnémosine, qui signifie Mémoire.

On appelle aussi en Poësie, *le Temple de mémoire,* le Temple où l'on suppose que les noms des grands Hommes sont conservés.

On appelle *mémoire artificielle,* certaine méthode qu'on suit en attachant ce qu'on a à dire à certaines choses qu'on a disposées par ordre dans son esprit pour se souvenir de tous les points que l'on veut traiter.

On croit que Simonide fut l'inventeur de cette espèce de mémoire. Les Auteurs ne sont pas d'accord sur les circonstances. Les uns disent que les vers qu'il récitoit étoient à la gloire d'Agatharcus ou de Léocrate. Les autres prétendent qu'ils avoient été faits en l'honneur de Glaucus ou de Scopa. Apollodorus, Eratosthènes, Euphorion & Euriphyle le Larisséen, disent que la maison d'où il sortoit étoit à Pharsale, ville de Thessalie; & il semble que Simonide lui même le donne à entendre : mais Cicéron, qui a suivi Callimachus, à ce qu'il paroît, dit qu'elle étoit à Crannon, ville aussi de Thessalie.

Quoi qu'il en soit, voici le fait, en mettant à peu près d'accord tous ces différens sentimens, & en suivant les autorités les plus respectables. Scopa, noble Thessalien & homme riche, voulant donner un grand repas, avoit prié Simonide de faire son éloge, & lui promit de payer gracieusement ses vers. Le jour de l'assemblée arrivé, notre Poëte se mit à table avec les autres Convives. Au milieu du repas, Scopa ennuyé de ce que Simonide n'avoit pas encore débité son compliment, lui commanda de le réciter. Le Poëte obéit, & après avoir

beaucoup élevé les deux fils de Tyndare, il fit tout à coup l'éloge de Scopa. Le Panégyrique fini, les Convives applaudirent. Le Maître seul du logis refusa son approbation; & croyant que Simonide devoit le louer sans s'écarter de son sujet, il ne lui paya que la moitié du prix convenu pour sa Pièce de vers, en lui disant que Castor & Pollux lui payeroient l'autre moitié.

Simonide indigné d'entendre une pareille proposition, se retira. A peine fut-il dehors, que la maison s'écroula, desorte que tous les Convives furent écrasés sous les ruines. Comme ils étoient tellement défigurés qu'on ne pouvoit plus les reconnoître, on fut fort embarrassé lorsqu'il fut question de les enterrer chacun selon sa dignité. On eut recours à Simonide pour avoir quelques éclaircissemens; mais il ne put distinguer ces malheureux dans un pareil état. Il s'avisa d'un expédient: ce fut de se rappeler dans quel ordre ils étoient à table. Par ce moyen il les distingua tous à mesure qu'on les retiroit de dessous les débris. Cette idée lui donna lieu de penser à une mémoire artificielle, & à ceux qui l'ont suivi, de se servir des mêmes moyens dans les cas où leur mémoire seroit infidelle.

On peut regarder cet artifice comme une espèce de mécanique qui dirige la mémoire, & la conduit sûrement à sa fin; car de même que lorsque nous entrons dans quelque palais, nous retenons parfaitement la distribution & la place de tel ou tel meuble; de même aussi, si nous avons attaché différentes idées à différens objets qui nous environnent, nous nous rappellerons ces idées lorsque nous appercevrons ces objets. Ainsi, après avoir disposé vos organes suivant les principes déjà établis, exercez votre mémoire, en choisissant différens objets qui la fixent. Attachez, par exemple, quelques phrases d'un discours que vous voudrez apprendre, à un tableau qui sera dans votre chambre; attachez-en une autre à la cheminée, puis une autre à un fauteuil, ainsi de suite; récitez ces phrases les unes après les autres, & vous verrez que vous les retiendrez & que vous les réciterez par ordre.

Quintilien donne un autre expédient, c'est de faire à la marge de ses cahiers quelque signe qui ait rapport avec ce qui est contenu dans l'article que l'on veut apprendre. Si l'on parle de guerre, on représentera une pique; si l'on fait la description d'une tempête, on mettra une ancre, &c. Aussi tôt que ces représentations arbitraires frapperont la vue, on se ressouviendra facilement de ce que l'on aura à dire. Ces moyens, & plusieurs autres de même genre, peuvent être d'un grand secours pour la mémoire.

On appelle *mémoire locale*, l'idée qui est réveillée dans la mémoire par certains lieux, par certaines choses. *J'en ai une mémoire locale.*

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

MÉMOIRE; substantif masculin. *Instrumentum.* Ecrit fait, soit pour faire ressouvenir de quelque chose, soit pour donner des instructions sur quelque affaire.

On appelle aussi quelquefois *mémoire* chez les Marchands & chez les Artisans, les parties qu'ils fournissent à ceux à qui ils ont vendu

de la marchandise, ou livré de l'ouvrage.

Ces mémoires ou parties, pour être bien dressés, doivent non-seulement contenir en détail la nature, la qualité & la quantité des marchandises fournies, ou des ouvrages livrés à crédit, mais encore l'année, le mois & le jour du mois qu'ils l'ont été, à qui on les a donnés, les ordres par écrit, s'il y en a, les prix convenus, ou ceux qu'on a dessein de les vendre, enfin les sommes déjà reçues à compte.

Les Marchands, Négocians & Banquiers appellent *agenda* les mémoires qu'ils dressent pour eux-mêmes, & qu'ils portent toujours sur eux, & conservent le nom de mémoires à ceux qu'ils donnent à leurs Garçons & Facteurs, ou qu'ils envoient à leurs Correspondans ou Commissionnaires.

Les Mémoires que les Commissionnaires dressent des marchandises qu'ils envoient à leurs Commettans, se nomment *factures*, & ceux dont ils chargent les Voituriers qui doivent les conduire, se nomment *lettres de voiture*.

Mémoire, se dit aussi en termes de Palais, d'un Ecrit ordinairement imprimé, contenant le fait & les moyens d'une cause, instance ou procès.

On appelle *mémoire de frais, de dépens*, un état des frais, déboursés, vacations & droits dûs à un Procureur par la Partie. Ce mémoire diffère de la déclaration de dépens, en ce que celle-ci est signifiée au Procureur adverse, & que l'on n'y comprend que les frais qui entrent en taxe; au lieu que dans le mémoire des frais, le Procureur comprend en général tout ce qui lui est dû par la Partie, comme les ports de lettres & autres faux-frais, & ce qui lui est dû pour ses soins & vacations extraordinaires, & autres choses qui n'entrent point en taxe.

Mémoires, au pluriel, se dit des Relations de faits ou d'événemens particuliers, écrites pour servir à l'histoire.

Ces sortes d'ouvrages, outre quantité d'événemens publics & généraux, contiennent les particularités de la vie ou les principales actions de leurs Auteurs. Ainsi nous avons les Mémoires de *Comines*, ceux de *Sulli*, ceux du Cardinal de *Retz*, qui peuvent être regardés comme de bonnes instructions pour les hommes d'état.

On nous a donné aussi une foule de Livres sous ce titre. Il y a contre les écrits en ce genre une prévention générale, qu'il est très-difficile de déraciner de l'esprit des Lecteurs; c'est que les Auteurs de ces Mémoires, obligés de parler d'eux-mêmes presqu'à chaque page, soient assez dépouillés d'amour propre & des autres intérêts personnels pour ne jamais altérer la vérité; car il arrive que dans les Mémoires contemporains partis de diverses mains, on rencontre souvent des faits & des sentimens absolument contradictoires. On peut dire encore que tous ceux qui ont écrit en ce genre, n'ont pas assez respecté le Public, en l'entretenant de leurs intrigues, de leurs amourettes, & de mille affaires qui leur paroissoient intéressantes, & qui sont moins que rien aux yeux d'un Lecteur sensé.

Les meilleurs Ecrits en ce genre, c'est-à-dire, ceux contre lesquels le Public paroît moins prévenu, sont les Mémoires publiés par une personne désintéressée, mais qui a été

à portée de voir les faits qui en sont la matière.

On donne aussi le nom de *Mémoires* au Recueil des Actes d'une Société Littéraire, c'est-à-dire, au résultat par écrit des matières qui y ont été discutées & éclaircies. Nous avons en ce genre les Mémoires de l'Académie des Sciences, & ceux de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. Le caractère de ces sortes d'Ouvrages est l'élégance & la précision, une méthode qui ramène au sujet tout ce qui peut l'éclaircir, & qui en écarte avec le même soin tout ce qui y est étranger. Ces qualités règnent dans la plûpart des Pièces qui composent les Recueils des deux Académies dont on vient de parler.

MÉMONDAR BACHI; substantif masculin & terme de Relation. C'est à la Cour de Perse celui qui fait les fonctions de maître des cérémonies & d'introducteur des Ambassadeurs : il leur marque un logis, pourvoit à leur entretien, propose leurs affaires à l'Atémadoulet, les mène à l'audience du Sophi, *&c.*

MÉMORABLE; adjectif des deux genres. *Memoriâ dignus.* Digne de mémoire, qui mérite d'être conservé dans la mémoire, remarquable. *Une victoire mémorable. Une action mémorable. Un événement mémorable.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

MÉMORATIF, IVE; adjectif. *Memor.* Qui se souvient, qui a mémoire de quelque chose. Il vieillit & ne se dit qu'en termes de pratique & en conversation familière. *La Cour peut être mémorative de l'arrêt qu'elle a rendu en pareil cas.*

MÉMORIAL; substantif masculin. *Memoriale.* Mémoire, placet. Il se dit des mémoires particuliers qui servent à instruire d'une affaire, & son principal usage est en parlant de la Cour de Rome, de celle d'Espagne, &c. *Il présenta un mémorial au Pape. Ils présentèrent divers mémoriaux au Conseil des Indes.*

MÉMORIAL, se dit aussi dans le commerce, d'un livre qui sert aux marchands, négocians, banquiers & autres commerçans, pour écrire journellement toutes leurs affaires à mesure qu'ils viennent de les finir.

A la Chambre des Comptes, on appelle *mémoriaux*, les regîtres où les lettres patentes de nos Rois sont transcrites.

MEMPHIS; ville ancienne & considérable d'Égypte, qui étoit située à quinze mille pas au-dessus du commencement du Delta, ou de la séparation du Nil, sur la rive gauche de ce fleuve, peu loin des pyramides. Elle étoit capitale d'un Nome auquel elle donnoit son nom. Les Rois d'Égypte y firent leur résidence jusqu'au temps des Ptolémées qui lui préférèrent Alexandrie. C'est à Memphis qu'on nourrissoit le fameux bœuf Apis que Cambyse fit mourir.

MEMPHITE; substantif féminin. Quelques anciens ont ainsi appelé une pierre qui mise en macération dans du vinaigre, engourdissoit les membres au point de les rendre insensibles à la douleur, & même à celle de l'amputation. On la trouvoit, dit-on, près de Memphis en Égypte.

On a aussi donné quelquefois le nom de *Memphitis* à une espèce d'onyx ou de camée, composée de plusieurs petites couches, dont l'inférieure est noire & la supérieure blanche.

MEN;

MEN; rivière de France en Bretagne: elle a sa source dans le diocèse de Saint-Malo, passe à Montfort, & va se jeter dans la Vilaine, à trois lieues au-dessous de Rennes, après un cours d'environ dix lieues.

MENAÇANT, ANTE; adjectif. *Minax.* Qui menace. *Un air menaçant. Lancer des regards menaçans. Des paroles menaçantes.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième du féminin très-brève.

MENACE; substantif féminin. *Comminatio.* Parole ou geste dont on se sert pour faire connoître & faire craindre à quelqu'un le mal qu'on lui prépare.

Il y a des menaces permises; ce sont celles qui précèdent l'injure, & qui peuvent intimider l'aggresseur & l'arrêter; il y en a d'illicites, ce sont celles qui suivent le mal, &c.

Jean Guillaume, par arrêt du Parlement du 11 Avril 1726, fut condamné au dernier supplice pour avoir écrit ou envoyé des lettres de menaces à son maître afin d'en tirer de l'argent.

François Roger, dit la Brèche, convaincu de s'être attroupé avec d'autres particuliers, d'avoir écrit, envoyé ou affiché des lettres & billets de menaces, exercé des violences à force ouverte, &c. a été condamné par arrêt de la Cour du 13 Décembre 1731, à servir le Roi sur ses galères pendant cinq ans.

Augeard rapporte un arrêt du 22 Septembre 1700, par lequel un fermier qui avoit menacé de tuer les laboureurs qui se présenteroient pour affermer la ferme qu'il devoit quitter, & de brûler leurs maisons, a été condamné en 100 livres de dommages & intérêts, quoique les menaces n'eussent été suivies d'aucun effet.

MENACÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* MENACER.

MENACER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Minari.* Faire des menaces, tâcher par des gestes ou des paroles d'intimider quelqu'un. *Il a osé nous menacer. On le menaça de coups de bâton.*

MENACER, s'emploie aussi absolument. *Il n'a fait que tempêter & menacer.*

On dit proverbialement, *tel menace qui a grand peur.*

MENACER, signifie aussi figurément pronostiquer, & alors il ne se dit que de ce qui est regardé comme un mal. *Ces pluies nous menacent d'une mauvaise année. Nous sommes menacés d'une guerre prochaine.*

On dit aussi, qu'*une personne est menacée de fièvre, d'apoplexie, de phthisie, d'hydropisie*, &c. pour dire, qu'il y a apparence qu'une personne aura les maux dont on parle. Et qu'*un courtisan est menacé d'une disgrâce prochaine;* pour dire, qu'il doit craindre d'être bientôt disgracié, qu'il y a apparence qu'il sera bientôt disgracié.

On dit encore figurément, qu'*un bâtiment menace ruine;* pour dire, qu'il est près de tomber.

Figurément & poëtiquement, en parlant de certaines choses fort élevées, comme de grands édifices, de grands arbres, de hautes montagnes, on dit, qu'*elles menacent les cieux. Une tour qui menace les cieux. Des cèdres, des montagnes qui menacent les cieux.*

MENACER, s'emploie quelquefois familièrement dans la signification de faire espérer; & alors il ne se dit

que de ce qui est regardé comme une espèce de bien & d'avantage. *Il la menace d'un beau présent de noces. Nous sommes menacés d'une fête brillante.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

MÉNADE; substantif féminin & terme de Mythologie. C'est un des noms que les anciens ont donné aux Bacchantes qui célébroient les fêtes de Bacchus. *Voyez* BACCHANTE & BACCHANALES.

MÉNADURE; vieux terme de coutume qui signifie ajournement.

MÉNAGE; substantif masculin. *Res familiaris.* Gouvernement domestique, & tout ce qui concerne la dépense, l'entretien d'une famille. *Elle ne règle pas bien son ménage. Son ménage lui coute mille écus par an. Il va tenir ménage au premier jour. Elle a tout le détail du ménage.*

On dit dans le style familier, *mettre une fille en ménage*; pour dire, la marier. *Toute jeune qu'elle est on va la mettre en ménage.*

On dit proverbialement, en parlant de deux personnes aussi déraisonnables l'une que l'autre, & qui sont mariées ensemble, qu'*il n'y a qu'un ménage de gâté.*

On dit aussi d'un mari & d'une femme, qu'*ils font bon ménage, mauvais ménage*; pour dire, qu'ils vivent en bonne intelligence, en mauvaise intelligence.

On appelle *toile de ménage*, une toile faite à profit & avec plus de soin que celle que les marchands vendent ordinairement. *Une chemise de toile de ménage.*

On appelle *pain de ménage*, un grand pain de cuisson, tel que celui qu'on fait dans les maisons particulières où l'on cuit. *Il préfère le pain de ménage au pain mollet.*

MÉNAGE, se prend aussi collectivement pour toutes les personnes dont une famille est composée. *Il y a six ménages dans cette maison.*

MÉNAGE, se prend encore populairement pour les meubles & ustensiles propres à un ménage. *La servante tient le ménage propre.*

MÉNAGE, signifie aussi épargne, économie, conduite que l'on tient dans l'administration de son bien. *Quand on entend le ménage on fait ses provisions à propos. Elle vit de ménage, avec ménage.*

On dit aussi en plaisantant, de quelqu'un qui vend ses meubles pour vivre, qu'*il vit de ménage.*

Les domestiques appellent *un gâte ménage*, celui qui porte leur maître à retrancher mal-à-propos quelque chose de la dépense ordinaire de la maison. *Ce n'est qu'un gâte ménage.*

Différences relatives entre *ménage*, *ménagement*, *épargne.*

On se sert du mot de *ménage* en fait de dépense ordinaire; de celui de *ménagement* dans la conduite des affaires, & de celui d'*épargne* à l'égard des revenus.

Le *ménage* est le talent des femmes; il empêche de se trouver court dans le besoin. Le *ménagement* est du ressort des maris; il fait qu'on n'est jamais dérangé. L'*épargne* convient aux pères; elle sert à amasser pour l'établissement de leurs enfans.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

MÉNAGE, (Gilles) né à Angers en 1613, se fit reconnoître Avocat & plaida pendant quelque temps à Angers, à Paris & à Poitiers. Il se dégouta ensuite du Barreau, embrassa l'État Ecclésiastique & obtint

des Bénéfices qui le mirent dans l'aisance. Il se livra tout entier à l'étude des belles lettres. Chapelain le fit entrer chez le Cardinal de Retz, mais s'étant brouillé avec les autres personnes qui demeuroien chez cette Éminence, il en sortit. Il alla demeurer dans le Cloître de Notre-Dame où il tenoit chez lui tous les mercredis une assemblée de gens de lettres. Il avoit beaucoup d'érudition jointe à une mémoire prodigieuse; & citoit sans cesse dans ses conversations des vers grecs, latins, italiens, françois. Il avoit du génie pour la poésie italienne, & il fut, suivant M. de Voltaire, un de ceux qui prouvèrent qu'il est plus facile de versifier en italien qu'en françois. Ses vers lui méritèrent une place à l'Académie de la Crusca. L'Académie françoise lui auroit aussi ouvert ses portes sans sa *requête des dictionnaires*, satyre plaisante contre le dictionnaire de cette Compagnie. C'est à cette occasion que le Parasite Montmaur dit : *c'est justement à cause de cette pièce, qu'il faut condamner Ménage à être de l'Académie, comme on condamne un homme qui a deshonoré une fille, à l'épouser.* Après la mort de Cordemoi en 1684, Ménage brigua une place, mais Bergeret qui avec moins de talens avoit plus de douceur & plus d'amis, lui fut préféré. L'humeur de Ménage étoit celle d'un pédant aigre, méprisant & présomptueux. Sa vie fut une guerre continuelle. L'Abbé d'Aubignac, Gilles Boileau, frère du satyrique, Cotin, Sallo, Bouhours, Baillet, furent les principaux objets de sa haine. La querelle avec l'Abbé d'Aubignac vint de ce qu'après avoir discuté les beautés de détail des comédies de Térence, ils ne furent pas d'accord sur celle de ses pièces qui méritoit le premier rang. Après divers écrits de part & d'autre & beaucoup d'injures répandues sur le papier, tout le feu de Ménage s'éteignit. Il affecta des remords de conscience; il dit qu'il avoit juré de ne jamais écrire ni lire de libelles. Ses scrupules furent mal interprêtés. On plaisanta sur sa dévotion qui ne lui avoit pas ôté le goût pour les femmes. Ménage avoit eu des attentions tendres pour Mesdames de la Fayette & de Sevigné; il aima surtout la première lorsqu'elle s'appeloit *Mademoiselle de Lavergne* & la célébra sous le nom de *Laverna*. L'équivoque de ce mot avec le mot latin, *Laverna*, Déesse des voleurs, occasionna une épigramme en vers latins dont le sel tombe sur la réputation de fripier de vers que s'étoit faite Ménage : on l'a rendue ainsi en vers françois.

Est-ce Corine, est-ce Lesbie,
Est-ce Philis, est-ce Cinthie
Dont le nom est par toi chanté ?
Tu ne la nomme pas, écrivain plagiaire,
Sur le Parnasse vrai corsaire;
Laverne est ta Divinité.

Ménage mourut en 1692, à 79 ans.

Ses principaux ouvrages sont 1°. un *dictionnaire étymologique*, ou *origines de la langue françoise*, dont la meilleure édition est celle de 1750. Cet ouvrage renferme des choses utiles, mais il est souvent ridicule par les étymologies fausses & impertinentes dont il fourmille. 2°. *Origines de la langue italienne*, à Genève, en 1685, *in-fol.* Ouvrage qui a le mérite & les défauts du précédent. 3°. *Une édition de Diogène Laërce*, avec des observa-

tions & des corrections très-estimées. 4°. *Remarques sur la langue françoise*, en 2 vol. in-12, peu importantes. 5°. *L'Anti-Baillet*, en 2 vol. in-12, ouvrage qui fit quelque honneur à son savoir, mais qui en fit très-peu à sa modération & à sa modestie. 6°. *Histoire de Sablé*, *in-fol.* savante & mystérieuse. 7°. Des *satyres contre Montmaur*, dont la meilleure est la *métamorphose* de ce pédant en perroquet. On les trouve dans le recueil de Sallengre. 8°. Des *poésies latines*, *italiennes*, *grecques & françoises*. Les dernières sont les moins estimées. On n'y trouve que des épithètes, de grands mots vides de sens, des vers pillés de tous côtés & souvent mal choisis. 9°. *Menagiana*, d'abord en un volume, ensuite en deux, enfin en quatre en 1715.

MENAGÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* Ménager.

MENAGEMENT; substantif masculin. *Observantia.* Circonspection, égard que l'on a pour quelque personne. *C'est une femme pour qui il faut avoir beaucoup de ménagement. Cette négociation demandoit bien du ménagement. Un tempérament qui exige du ménagement.*

On dit aussi, *le ménagement des esprits*; pour dire, l'art de les manier. *Le ménagement des esprits est un des principaux objets de la politique.*

Voyez Circonspection pour les différences relatives qui en distinguent Ménagement, *&c.*

MENAGER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Benè administrare.* User d'économie dans l'administration de son bien, le dépenser avec circonspection, avec prudence. *Il est obligé de ménager ses rentes. Cette femme ne ménage pas la bourse de son mari.*

On dit, *ménager un terrein*, *une étoffe*; pour dire, les employer si bien qu'on en fasse tout ce qu'on en veut faire, & qu'il n'y ait rien de perdu.

On dit figurément, *ménager les intérêts d'une personne*; pour dire, avoir soin de les conserver. Et *ménager une personne*; pour dire, avoir des égards pour elle, prendre garde à ne rien faire dont elle puisse s'offenser, se rebuter, se formaliser. *Vous devez le ménager. Il ne la ménage pas.*

On dit aussi figurément, *ménager ses forces*, *ménager sa santé*, *ménager ses amis*, *son crédit*; pour dire, en user avec circonspection, avec prudence.

On dit encore figurément, *ménager des troupes*; pour dire, éviter de les fatiguer inutilement, de les exposer mal à propos. Et *ménager ses chevaux*; pour dire, éviter de leur faire faire de trop longues traites.

On dit aussi proverbialement, *qui veut aller loin*, *ménage sa monture.*

On dit encore figurément, *se ménager*; pour dire, se choyer, avoir soin de sa personne. *Si elle se ménage elle guérira. Il retomba pour ne s'être pas menagé.*

Ménager, signifie aussi figurément, conduire, manier avec adresse. *Il fut chargé de ménager cette affaire. Ce Ministre n'a pas su ménager les esprits.*

On dit aussi à peu près dans le même sens, *se ménager bien avec tout le monde*; pour dire, se bien conduire avec tout le monde. Et *se ménager entre deux personnes*, *entre deux partis contraires*; pour dire,

se conduire de manière qu'on soit toujours bien avec l'un & avec l'autre.

On dit encore, *se ménager avec quelqu'un;* pour dire, être fort attentif à la manière dont on se conduit avec quelqu'un. Et *n'avoir rien à ménager avec quelqu'un;* pour dire, n'avoir plus de mesures à garder avec lui.

On dit, *qu'une personne ménage bien sa voix;* pour dire, qu'elle la conduit bien, qu'elle chante avec justesse & avec méthode, qu'elle tire de sa voix tout ce qu'elle en peut tirer.

On dit à peu près dans le même sens, *qu'un Poëte a bien ménagé tous les incidens d'une pièce de théâtre.*

On dit en termes de Peinture, qu'*un pinceau est bien ménagé;* pour dire, qu'il est conduit avec art. Et que *des couleurs sont bien ménagées;* pour dire, qu'elles sont bien distribuées, qu'elles produisent un bel effet.

On dit à peu près dans le même sens, qu'*un jour est bien ménagé*, que *les lumières & les ombres d'un tableau sont bien ménagées, judicieusement ménagées.*

On dit, *ménager ses paroles;* pour dire, parler peu. Et *ménager ses termes;* pour dire, parler avec beaucoup de circonspection.

On dit, *ménager bien le temps;* pour dire, faire un bon emploi du temps; ou bien, prendre son temps bien à propos pour quelque chose. On dit dans le même sens, *ménager l'occasion.*

Ménager, signifie aussi procurer. *On lui a ménagé un emploi dans les Finances. Ils désiroient qu'on leur ménageât une entrevue.*

On dit, *ménager un escalier dans un bâtiment, ménager un cabinet*, &c. pour dire, faire en sorte qu'il s'y trouve une place pour pratiquer un escalier, un cabinet, *&c.* sans gâter le dessein principal.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

MÉNAGER, ÈRE; adjectif. *Parcus.* Qui est au fait du ménage, qui entend l'économie. *Ce jeune homme est fort ménager. Il a une femme qui n'est pas ménagère.*

On dit poétiquement, *la fourmi ménagère. Une main ménagère.*

Il s'emploie aussi substantivement. *C'est un grand ménager. Elle passe pour une bonne ménagère.*

On dit de quelqu'un, qu'*il est bon ménager du temps;* pour dire, qu'il l'emploie utilement. Et qu'*il doit être meilleur ménager de sa santé;* pour dire, qu'il doit prendre plus de soin de la conserver.

On appelle aussi *ménagère*, une servante qui a soin du ménage de quelqu'un. *Sa ménagère veut le quitter.*

Parmi le peuple un mari appelle sa femme, *notre ménagère.*

Proverbialement on appelle *ménager de bouts de chandelles*, un homme qui épargne sordidement dans les petites choses & qui néglige les importantes.

MÉNAGERIE; substantif féminin. Lieu bâti auprès d'une maison de campagne, pour y engraisser des bestiaux, des volailles, *&c. C'est un dindon de ma ménagerie. Il nourrit d'excellens veaux dans sa ménagerie.*

Ménagerie, se dit aussi dans les maisons des Princes, du lieu où ils

tions & des corrections très-estimées. 4°. *Remarques sur la langue françoise*, en 2 vol. in-12, peu importantes. 5°. *L'Anti-Baillet*, en 2 vol. in-12, ouvrage qui fit quelque honneur à son savoir, mais qui en fit très-peu à sa modération & à sa modestie. 6°. *Histoire de Sablé*, *in-fol.* savante & mystérieuse. 7°. Des *satyres contre Montmaur*, dont la meilleure est la *métamorphose* de ce pédant en perroquet. On les trouve dans le recueil de Sallengre. 8°. Des *poésies latines, italiennes, grecques & françoises*. Les dernières sont les moins estimées. On n'y trouve que des épithètes, de grands mots vides de sens, des vers pillés de tous côtés & souvent mal choisis. 9°. *Menagiana*, d'abord en un volume, ensuite en deux, enfin en quatre en 1715.

MÉNAGÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* MÉNAGER.

MÉNAGEMENT; substantif masculin. *Observantia.* Circonspection, égard que l'on a pour quelque personne. *C'est une femme pour qui il faut avoir beaucoup de ménagement. Cette négociation demandoit bien du ménagement. Un tempérament qui exige du ménagement.*

On dit aussi, *le ménagement des esprits*; pour dire, l'art de les manier. *Le ménagement des esprits est un des principaux objets de la politique.*

Voyez CIRCONSPECTION pour les différences relatives qui en distinguent MÉNAGEMENT, &c.

MÉNAGER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Benè administrare.* User d'économie dans l'administration de son bien, le dépenser avec circonspection, avec prudence. *Il est obligé de ménager ses rentes. Cette femme ne ménage pas la bourse de son mari.*

On dit, *ménager un terrein, une étoffe*; pour dire, les employer si bien qu'on en fasse tout ce qu'on en veut faire, & qu'il n'y ait rien de perdu.

On dit figurément, *ménager les intérêts d'une personne*; pour dire, avoir soin de les conserver. Et *ménager une personne*; pour dire, avoir des égards pour elle, prendre garde à ne rien faire dont elle puisse s'offenser, se rebuter, se formaliser. *Vous devez le ménager. Il ne la ménage pas.*

On dit aussi figurément, *ménager ses forces, ménager sa santé, ménager ses amis, son crédit*; pour dire, en user avec circonspection, avec prudence.

On dit encore figurément, *ménager des troupes*; pour dire, éviter de les fatiguer inutilement, de les exposer mal à propos. Et *ménager ses chevaux*; pour dire, éviter de leur faire faire de trop longues traites.

On dit aussi proverbialement, *qui veut aller loin, ménage sa monture.*

On dit encore figurément, *se ménager*; pour dire, se choyer, avoir soin de sa personne. *Si elle se ménage elle guérira. Il retomba pour ne s'être pas menagé.*

MÉNAGER, signifie aussi figurément, conduire, manier avec adresse. *Il fut chargé de ménager cette affaire. Ce Ministre n'a pas su ménager les esprits.*

On dit aussi à peu près dans le même sens, *se ménager bien avec tout le monde*; pour dire, se bien conduire avec tout le monde. Et *se ménager entre deux personnes, entre deux partis contraires*; pour dire,

se conduire de manière qu'on soit toujours bien avec l'un & avec l'autre.

On dit encore, *se ménager avec quelqu'un;* pour dire, être fort attentif à la manière dont on se conduit avec quelqu'un. Et *n'avoir rien à ménager avec quelqu'un;* pour dire, n'avoir plus de mesures à garder avec lui.

On dit, *qu'une personne ménage bien sa voix;* pour dire, qu'elle la conduit bien, qu'elle chante avec justesse & avec méthode, qu'elle tire de sa voix tout ce qu'elle en peut tirer.

On dit à peu près dans le même sens, *qu'un Poëte a bien ménagé tous les incidens d'une pièce de théâtre.*

On dit en termes de Peinture, qu'*un pinceau est bien ménagé;* pour dire, qu'il est conduit avec art. Et que *des couleurs sont bien ménagées;* pour dire, qu'elles sont bien distribuées, qu'elles produisent un bel effet.

On dit à peu près dans le même sens, qu'*un jour est bien ménagé*, que *les lumières & les ombres d'un tableau sont bien ménagées, judicieusement ménagées.*

On dit, *ménager ses paroles;* pour dire, parler peu. Et *ménager ses termes;* pour dire, parler avec beaucoup de circonspection.

On dit, *ménager bien le temps;* pour dire, faire un bon emploi du temps; ou bien, prendre son temps bien à propos pour quelque chose. On dit dans le même sens, *ménager l'occasion.*

Ménager, signifie aussi procurer. *On lui a ménagé un emploi dans les Finances. Ils désiroient qu'on leur ménageât une entrevue.*

On dit, *ménager un escalier dans un bâtiment, ménager un cabinet,* &c. pour dire, faire en sorte qu'il s'y trouve une place pour pratiquer un escalier, un cabinet, *&c.* sans gâter le dessein principal.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

MÉNAGER, ÈRE; adjectif. *Parcus.* Qui est au fait du ménage, qui entend l'économie. *Ce jeune homme est fort ménager. Il a une femme qui n'est pas ménagère.*

On dit poétiquement, *la fourmi ménagère. Une main ménagère.*

Il s'emploie aussi substantivement. *C'est un grand ménager. Elle passe pour une bonne ménagère.*

On dit de quelqu'un, qu'*il est bon ménager du temps;* pour dire, qu'il l'emploie utilement. Et qu'*il doit être meilleur ménager de sa santé;* pour dire, qu'il doit prendre plus de soin de la conserver.

On appelle aussi *ménagère*, une servante qui a soin du ménage de quelqu'un. *Sa ménagère veut le quitter.*

Parmi le peuple un mari appelle sa femme, *notre ménagère.*

Proverbialement on appelle *ménager de bouts de chandelles*, un homme qui épargne sordidement dans les petites choses & qui néglige les importantes.

MÉNAGERIE; substantif féminin. Lieu bâti auprès d'une maison de campagne, pour y engraisser des bestiaux, des volailles, *&c. C'est un dindon de ma ménagerie. Il nourrit d'excellens veaux dans sa ménagerie.*

Ménagerie, se dit aussi dans les maisons des Princes, du lieu où ils

tiennent des animaux étrangers & rares. *La ménagerie de Versailles.*

MÉNAGYRTHE ; substantif masculin. On a ainsi appelé les Prêtres de Cybèle, parceque tous les mois ils alloient faire une quête pour cette Déesse, & employoient toutes sortes de charlataneries pour engager les dévôts à leur donner l'aumône. Ces Prêtres se nommoient autrement *Galles* & *Corybantes.* *Voyez* CORYBANTES.

MÉNALE ; nom d'une fameuse montagne du Péloponèse, en Arcadie, fameuse par un des travaux d'Hercule qui y prit la biche aux pieds d'airain & aux cornes d'or, que personne avant ce Héros n'avoit pu atteindre. Le mont Ménale est consacré à Diane.

MÉNALIPPE ; fille d'Éole, qui fut aimée de Neptune dont elle eut deux enfans : le Dieu des vents irrité de cette aventure, fit exposer les enfans & enferma sa fille dans une étroite prison, après lui avoir fait crever les yeux : les enfans de cette Princesse que des bergers avoient nourris, étant devenus grands, délivrèrent leur mère, & Neptune lui ayant rendu la vue, elle épousa le Roi Métaponte.

MÉNALIPPIES ; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fêtes qu'on célébroit à Sycione en l'honneur de Ménalippe, maîtresse de Neptune. *Voyez* MÉNALIPPE.

MÉNAM ; grande rivière du Royaume de Siam, qui en arrose la capitale & va se perdre dans la mer.

MÉNANCABO ; ville des Indes orientales, capitale d'un Royaume de même nom, dans l'île de Sumatra.

MÉNANDRE, né à Athènes 342 ans avant JÉSUS-CHRIST, est regardé comme l'auteur de la nouvelle comédie parmi les Grecs. Cet auteur comique est préféré à Aristophane ; il n'a point donné comme lui dans une satyre dure & grossière qui déchire sans ménagement la réputation des honnêtes gens ; mais il assaisonnoit ses comédies d'une plaisanterie douce, fine & délicate, sans s'écarter jamais des lois de la plus austère bienséance. De cent huit comédies que ce Poëte avoit composées, & qu'on dit avoir été toutes traduites par Térence, il ne nous reste que très peu de fragmens. Ils ont été recueillis par Leclerc qui les a publiés en Hollande. Ménandre mourut 293 ans avant JÉSUS-CHRIST, à 52 ans, honoré du titre de *Prince de la nouvelle comédie.*

MÉNANDRIENS ; (les) hérétiques ainsi appelés du Samaritain Ménandre leur chef, qui fut disciple de Simon le magicien, & forma une nouvelle secte après la mort de son maître.

Simon avoit prêché qu'il étoit la grande vertu de Dieu, qu'il étoit le Tout-Puissant : Ménandre prit un titre plus modeste & moins embarrassant, il dit qu'il étoit l'Envoyé de Dieu. Il reconnoissoit comme Simon un être éternel & nécessaire qui étoit la source de l'existence, mais il enseignoit que la Majesté de l'Être suprême étoit cachée & inconnue à tout le monde, & qu'on ne savoit de cet Être rien autre chose, sinon qu'il étoit la source de l'existence & la force par laquelle tout étoit.

Une multitude de génies sortis de l'Être suprême, avoient, selon Ménandre, formé le monde & les hommes.

Les Anges créateurs du monde, par impuissance ou par méchanceté,

enfermoient l'ame humaine dans des organes où elle éprouvoit une alternative continuelle de biens & de maux : tous les maux avoient leur source dans la fragilité des organes, & ne finissoient que par le plus grand des maux, par la mort.

Des génies bienfaisans touchés du malheur des hommes, avoient placé sur la terre des ressources contre ces malheurs; mais les hommes ignoroient ces ressources, & Ménandre assuroit qu'il étoit envoyé par les génies bienfaisans, pour découvrir aux hommes ces ressources, & leur apprendre le moyen de triompher des Anges créateurs.

Ce moyen étoit le secret de rendre les organes de l'homme inaltérables, & ce secret consistoit dans une espèce de bain magique que Ménandre faisoit prendre à ses disciples, qu'on appeloit la *vraie résurrection*, parceque ceux qui le recevoient ne vieillissoient jamais.

Ménandre eut des disciples à Antioche; & il y avoit encore du temps de Saint Justin des Ménandriens qui ne doutoient pas qu'ils ne fussent immortels. Les hommes aiment si passionnément la vie, ils voyent si peu le degré précis de leur décadence, qu'il n'est ni fort difficile de les convaincre qu'on peut les rendre immortels sur la terre, ni même impossible de leur persuader jusqu'au moment de la mort, qu'ils ont reçu le privilége de l'immortalité.

Ainsi tous les siècles ont eu sous d'autres noms des Ménandriens qui prétendoient se garantir de la mort, tantôt par le moyen de la religion, tantôt par les secrets de l'alchimie ou par les chimères de la cabale. Au commencement de notre siècle un Anglois prétendit que si l'homme mouroit, ce n'étoit que par la coutume, qu'il pourroit, s'il vouloit, vivre ici-bas sans craindre la mort, & être transféré dans le Ciel comme autrefois Énoc & Élie. L'homme, dit M. Asgil, a été fait pour vivre, Dieu n'a fait la mort qu'après que l'homme se l'est attirée par le péché; JÉSUS-CHRIST est venu réparer les maux que le péché a causés dans le monde, & procurer aux hommes l'immortalité spirituelle & corporelle; ils reçoivent le gage de l'immortalité corporelle en recevant le Baptême; & si les Chrétiens meurent, c'est qu'ils manquent de foi.

MÉNAPIENS; (les) anciens peuples de la Gaule & de la Germanique seconde. Ils étoient placés dans le bas Brabant.

MENAT; Abbaye d'homme de l'ordre de Saint Benoît, en Auvergne, à six lieues, ouest-nord ouest, de Gannat. Elle est en commende & vaut au Titulaire environ 6500 liv. de rente.

MENCAULT, ou MANCAULT; substantif masculin. Mesure dont on fait usage pour mesurer les grains en quelques endroits de Flandre, entr'autres à Landrecy, le Quesnoy & Cateau, &c.

A Landrecy, le mencault de froment pèse, poids de marc, 97 livres; celui de méteil, 94; de seigle 90, & d'avoine 72. Il faut remarquer que pendant sept mois de l'année, qui sont depuis Août jusqu'à Février inclusivement, le mencault d'avoine se mesure comble à Landrecy, & fait sept boisseaux $\frac{1}{3}$ mesure de Paris, ou onze rations, comme disent les Munitionnaires,

& que pendant les autres cinq mois, il se mesure à la main-tierce, c'est-à-dire raz, & ne faisant que six boisseaux deux tiers, mesure de Paris, ou dix rations. A Saint Quentin le septier contient quatre boisseaux mesure de Paris; il faut deux mencaults pour un septier: ainsi le mencault est deux boisseaux mesure de Paris. Au Quesnoy le mencault de froment pèse 80 liv. celui de méteil 76, de seigle 79, & d'avoine 71. A Cateau-Cambresis, le mencault de froment pèse 75 livres, celui de meteil 70, de seigle 72, d'avoine 60; le tout poids de marc comme à Landrecy.

MENCHECA; montagne d'Afrique fort élevée & de difficile accès. Elle est dans le Royaume de Fez: ses habitans sont des Bérébères Zenètes qui conservent leur liberté par leur valeur & par leur position.

MENDES; ville épiscopale de France, capitale du Gévaudan, près du Lot, à 15 lieues, sud-ouest, du Puy, & à 125 lieues, sud-est, de Paris, sous 21e degré, 9 minutes, 32 secondes de longitude, & le 44e, 30 minutes, 47 secondes de latitude. L'Évêque jouit de 50 mille liv. de rente.

MENDÈS; nom d'une ancienne ville d'Égypte, où le Dieu Mendès qui est le même que Pan, étoit particulièrement révéré sous l'hiéroglyphe du bouc, au lieu que chez les Grecs & chez les Romains, on le représentoit avec le visage & le corps d'un homme, ayant seulement des cornes, des oreilles & des jambes de bouc.

MENDIANT; substantif masculin. *Mendicus.* Gueux, qui demande l'aumône.

La déclaration du 8 Juillet 1724 veut que les mendians avec insolence, ceux qui se disent faussement soldats, ceux qui sont trouvés munis de congés faux, qui déguisent leurs noms & le lieu de leur naissance, ceux qui contrefont les estropiés ou qui feignent des maladies qu'ils n'ont pas, qui s'attroupent au-dessus du nombre de quatre, non compris les enfans, qui sont trouvés armés de fusils, pistolets, épées, sabres, bâtons ferrés ou autres armes, & ceux qui seront trouvés masqués, soient condamnés, savoir, les hommes valides aux galères au moins pour 5 ans; & à l'égard des femmes ou des hommes invalides, au fouet dans l'intérieur de l'hôpital, & à une détention à l'hôpital général, ou à temps ou à perpétuité, suivant l'exigence des cas.

François Vincent Liger, Commandant des Archers de l'hôpital, préposés pour arrêter les mendians, a été par arrêt du 26 Mars 1737, confirmatif d'une sentence du Châtelet, condamné à être attaché au carcan pendant trois jours, & à servir trois ans sur les galères, pour avoir prévariqué dans ses fonctions, en recevant de l'argent des mendians auxquels il donnoit la liberté de mendier impunément.

Le Concile tenu en 1585 défend aux mendians de demander l'aumône dans les Églises, & leur permet seulement de la demander à la porte.

L'article 73 de l'ordonnance de Moulins, oblige chaque ville & village d'entretenir ses pauvres.

L'article 6 du réglement fait par arrêt du Parlement du 18 Avril 1657, » enjoint aux locataires, » propriétaires & leurs domesti» ques, d'enfermer les pauvres qui » iront mendier dans les maisons » à

» à Paris, & de les retenir jusqu'à
» ce que les Officiers de Police soient
» avertis, *&c.*

L'article 7 excepte les quêtes pour l'Hôtel-Dieu, celles pour le grand Bureau des pauvres, les aveugles de l'Hôpital des Quinze-vingts, les Religieux mendians, *&c.*

L'article 11 fait défenses aux propriétaires & locataires des maisons, de loger & retirer chez eux les mendians, à peine de 100 liv. d'amende pour la première fois, 300 liv. pour la seconde, & de plus grande en cas de récidive.

L'article 12 enjoint aux Directeurs de l'Hôpital général, de faire saisir les lits, matelats, couvertures & paillasses dans lesquels auront été couchés les pauvres chez les particuliers qui leur auront donné retraite.

Il y a plusieurs autres lois confirmatives des précédentes.

On appelle *Religieux mendians*, des Religieux qui vivent de quête, d'aumône.

On distingue quatre ordres principaux de Religieux mendians; savoir, les Jacobins, les Cordeliers, les Augustins & les Carmes; on peut y joindre les Capucins, les Recollets & les Minimes.

Il paroît que l'intention des Fondateurs de la plupart de ces Ordres, étoit qu'ils s'occupassent à quelque travail manuel, à l'exemple des premiers Moines. Albert Patriarche de Jérusalem, donna en 1209, une règle aux Carmes, dans laquelle il leur recommande particulièrement la retraite, le silence & le travail continuel. Cette intention est encore marquée plus expressément dans le testament de Saint François. M. Fleuri dans son histoire ecclésiastique, année 1226, cite ces paroles du Saint Fondateur des Cordeliers. » Je travaillois de
» mes mains; je veux continuer de
» travailler, & je veux fermement
» que tous les Frères s'appliquent à
» quelque travail honnête, & que
» ceux qui ne savent pas travailler,
» l'apprennent.

Le même auteur cite un passage de Saint Bonaventure qui fait voir que ce Saint cherchoit à prévenir les reproches que certaines gens ont faits depuis aux Religieux mendians: » nous voulons bâtir: nous
» ne nous contentons plus des pau-
» vres & simples logemens que no-
» tre règle nous prescrit.... Nous
» sommes à charge à tout le mon-
» de, & nous le serons encore plus
» si nous continuons.

Les Religieux mendians sont incapables de posséder des bénéfices; & la dispense qu'un Religieux mendiant obtiendroit du Pape pour jouir d'un bénéfice en France, seroit abusive.

C'est sur ces maximes que le Parlement de Paris déclara par arrêt du 8 Mars 1660, d'après les conclusions de M. l'Avocat Général Bignon, qu'un Religieux avoit nullement & abusivement impétré des provisions de Cour de Rome avec dispense, pour posséder une Cure.

Les Saints Canons & notamment ceux du Concile de Vienne, défendent aux Religieux mendians qui sont transférés dans d'autres Ordres monastiques, de posséder aucun bénéfice ou administration dans lesdits ordres; & les dispenses qu'ils obtiennent contre cette règle, ne peuvent être tolérées que pour un seul bénéfice ou pour une seule pension. Il a été ordonné par

arrêt du Parlement de Paris, en forme de réglement du 4 Mai 1696, conformément à l'esprit des Conciles, qu'aucun Religieux mendiant transféré dans l'Ordre de Saint Benoît ou autres dans lesquels les Religieux profès sont capables de Bénéfices, ne pourra posséder deux Bénéfices ni aucun Bénéfice avec une pension sur un autre Bénéfice, ni deux pensions Une déclaration du Roi a confirmé les dispositions de cet arrêt, & elle ajoute que les lettres patentes que le Roi jugera à propos d'accorder sur les brefs obtenus en Cour de Rome par lesdits mendians transférés, pour pouvoir posséder des Bénéfices ou pensions, ne pourront être expédiées qu'à la charge de se conformer à cette Jurisprudence.

Il faut remarquer ici que les maximes touchant l'incapacité des mendians pour les Bénéfices, souffrent quelques exceptions. Un Religieux mendiant peut posséder une Cure dans les établissemens que les Nations Catholiques ont en Asie & en Amérique. Il en est de même des pays des Missions: il n'est pas douteux d'ailleurs que si, par le titre de la fondation, une Cure est unie à un Couvent de Religieux mendians, elle ne puisse & ne doive être desservie par l'un d'eux conformément à l'intention du Fondateur. On a cité pour exemple la Cure de Saint Maximin en Provence. Cette Cure est unie au Monastère des Religieux Jacobins de cette ville, à la charge de nommer & de présenter un de leurs corps à l'Archevêque d'Aix, pour desservir ladite Cure. Ce présenté une fois institué est sujet à la visite & à la juridiction de l'Archevêque, comme les autres Curés du Diocèse, & ne peut être révoqué que par la permission de l'Archevêque.

Conformément à l'article 34 des libertés de l'Église Gallicane, les Religieux mendians ni autres ne peuvent avoir recours à l'appel comme d'abus, pour ce qui concerne la discipline & l'observance régulière, si ce n'est en cas de contravention aux lois du Royaume, à leurs statuts autorisés par lettres patentes, & d'abus clair & évident. S'il s'élève un grand scandale ou tumulte, ils peuvent recourir au bras séculier. Un arrêt de la Grand-Chambre du Parlement de Paris, rendu à huis clos en 1734 contre les Récollets de Lyon, appelans comme d'abus du Chapitre provincial tenu à Lyon au mois de Novembre 1732, après avoir dit qu'il n'y avoit abus, a déclaré lesdits Recollets non recevables dans plusieurs autres appellations comme d'abus, par eux interjetées, & leur a réservé la voie d'appel simple au Général, lequel feroit tenu de donner sa commission à un Recollet françois, demeurant en France, qui feroit obligé de prendre des lettres d'attache & de les faire enregistrer en la Cour.

Les Communautés des Religieux mendians, quoiqu'incapables de dons & legs, peuvent néanmoins en recevoir de modiques pour leurs nécessités pressantes; & si la chose est de nature à ne pouvoir être possédée par eux, le legs cependant reçoit son exécution, lorsque la conversion s'en peut faire licitement en une autre espèce.

Il y a au Japon un Ordre de mendians qui, sans être Religieux ni assujettis à une règle, s'engagent par un vœu exprès à vivre pieusement des aumônes du public. Ce vœu n'est pas d'un grand mérite

pour ceux qui le font. Ce sont des gens réduits à la misère, qui ne pouvant s'accoutumer au travail, couvrent leur paresse du voile spécieux de la dévotion. Cette pieuse fainéantise est autorisée & même consacrée par des cérémonies solennelles. On coupe publiquement les cheveux à celui qui veut s'enrôler dans cette Confrérie de gueux ; & on l'installe en quelque sorte dans la nouvelle profession par quelques prières. Il y a de ces mendians en très-grand nombre ; car ce métier est fort en vogue au Japon, pays où toutes les pratiques extérieures de piété & toutes les charlataneries de la dévotion sont très-bien reçues.

On appelle *les quatre mendians*, quatre sortes de fruits secs qu'on mange ordinairement en carême, & que l'on sert dans un même plat, qui sont les figues, les avelines, les raisins & les amandes. On dit, *une assiette de quatre mendians*, ou simplement, *une assiette de mendians*. *Manger des mendians à la collation.*

On prononce *mandiant*.

MENDICITÉ ; substantif féminin. *Mendicitas*. État d'une extrême indigence où l'on est réduit à mendier. *Cet incendie les a réduits à la mendicité.*

On prononce *mandicité*.

MENDIÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* MENDIER.

MENDIER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Mendicare*. Demander l'aumône. *Il se vit obligé de mendier son pain. Il mendie sa vie.*

MENDIER, signifie aussi rechercher avec empressement & avec quelque sorte de bassesse. *Mendier les suffrages. Mendier des louanges. Une personne modeste ne mendie pas les applaudissemens. Mendier des lettres de recommandation.*

On dit en termes de Palais, *mendier une saisie*, *mendier une intervention* ; pour dire, faire faire une saisie, faire faire une intervention pour quelque personne qui n'est pas encore partie dans le procès, & cela dans le dessein de tirer une affaire en longueur.

La première syllabe est moyenne, la seconde brève, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la pénultième syllabe & la rend longue.

On prononce *mandier*.

MENDLSHAM ; bourg d'Angleterre, dans la province de Suffolck.

MENDOLE ; substantif féminin. Espèce de petit poisson marqué à chaque côté d'une tache ronde, noire ou azurée, ou jaune : il est blanc en hiver & dans le printemps, mais dans l'été il est quelquefois varié par tout le corps, de beaucoup de couleurs différentes : il y en a de petits ou gros comme le doigt, & d'autres comme de petits harengs. Ce poisson a le museau pointu, la tête plate, les dents menues & deux pierres dans la tête. On prétend que quand la femelle commence à s'emplir d'œufs, le mâle change de couleur ; il devient noir & sa chair est mauvaise & puante : la femelle au contraire est meilleure quand elle est pleine. Elle fraye en hiver.

La chair de la mendole est fort agréable & de bon suc ; elle est meilleure frite que bouillie : on la conserve souvent dans de la saumure.

MENDOLIA ; bourg d'Italie dans la

Calabre ultérieure, à une lieue de Bova. Quelques-uns prétendent que c'est l'ancienne ville de *Peripolium* où naquit le célèbre Sculpteur Praxitèle.

MENDRE; vieux mot qui signifioit autrefois moindre.

MENDRIS, ou MENDRISIO; ville d'Italie, capitale d'un Bailliage de même nom, dans le Milanez, entre le lac de Lugano & celui de Côme. Ce Bailliage qui est très-fertile en grains & en vins, appartient aux Suisses. Il leur fut donné en 1512 par Maximilien Sforce, Duc de Milan, qu'ils avoient rétabli dans ses États.

MÉNÉ, Déesse de l'antiquité, qu'invoquoient les femmes & les filles, parcequ'elle présidoit à l'écoulement menstruel. On lui sacrifioit dans le dérangement des règles. C'étoit la même que la lune.

MENÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* MENER.

MENEAU; substantif masculin & terme d'Architecture. C'est la séparation des ouvertures des fenêtres ou grandes croisées. Autrefois on les défiguroit par des croisillons, comme on en voit encore au Luxembourg & autres bâtimens. Ils avoient quatre à cinq pouces d'épaisseur. On appelle *faux meneaux*, ceux qui ne s'assemblent pas avec le dormant de la croisée, & qui s'ouvrent avec le guichet.

MENÉE; substantif féminin. *Clandestinum consilium*. Secrette & mauvaise pratique pour faire réussir quelque dessein. *On a découvert ses menées. Une menée dangereuse. Faire des menées.*

MENÉE, se dit en termes d'Horlogerie, du chemin que la dent d'une roue parcourt depuis le joint où elle rencontre l'aîle du pignon, jusqu'à celui où elle la quitte. Il se dit encore du chemin que fait la dent d'une roue de rencontre lorsqu'elle pousse la palette.

En terme de Vénerie, on dit, *suivre la menée, être à la menée d'un cerf;* pour dire, prendre la route d'un cerf qui fuit.

La première syllabe est très-brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

MÉNÉLAIES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fête qui se célébroit à Téraphné en l'honneur de Ménélas, qui y avoit un monument héroïque. Les habitans de cette ville de Laconie prétendoient qu'Helène & lui y étoient inhumés dans le même tombeau; du moins dans les Troyennes d'Eurypide, Ménélas se reconcilie de bonne foi avec sa belle infidelle, & la ramène à Lacédémone.

MÉNÉLAS; nom de ce Roi de Sparte, qui épousa Helène fille de Tyndare, si célèbre par sa beauté qui l'avoit fait rechercher en mariage par tous les Princes de la Grèce, & qui la fit ravir par Pâris fils de Priam, pour l'emmener à Troye. Ménélas pour se venger de cet outrage, engagea dans sa querelle les Princes Grecs qui allèrent assiéger Troye. Cette ville ayant été prise, & le ravisseur tué, Ménélas retourna à Lacédémone avec sa femme, & après sa mort, il fut, dit-on, transporté dans les Champs Élisées, en considération de ce que par son mariage avec Helène, il étoit devenu le gendre de Jupiter. *Voyez* HELÈNE, PÂRIS & TROYE.

MENER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Ducere*. Guider, conduire. *Je vais vous mener*

chez elle. Il nous mena à la comédie.

Lorsqu'un homme de peu d'esprit & de peu de jugement, entreprend de conduire un autre homme qui n'en a pas plus que lui, on dit proverbialement, que *c'est un aveugle qui en mène un autre.*

On dit, qu'*un chemin mène en quelque endroit;* pour dire, qu'on y va par ce chemin là.

Mener, se dit aussi en parlant de ceux qui ont la conduite d'une troupe, & qui la font marcher & agir. *Il mena sa troupe à l'ennemi. Il menoit les Grenadiers l'assaut. On le chargea de mener l'arrière-garde.* Et l'on dit, *mener des troupes à la boucherie;* pour dire, les exposer à un péril évident.

On dit, en parlant des ennemis qu'on fait fuir, *les mener battant;* pour dire, les obliger à se retirer avec précipitation devant celui qui les poursuit sans oser l'attendre.

On dit familièrement, quand on remporte l'avantage sur quelqu'un en peu de temps, soit en guerre, soit au jeu, soit en procès ou en autres choses, qu'*on le mène battant, qu'on le mène bien vîte, qu'on le mène bien rudement, qu'on le mène bon train, beau train.*

On dit, *mener le deuil*, en parlant d'une personne qui dans une cérémonie funèbre conduit par honneur, soit dans le convoi, soit à l'Eglise, les plus proches parens du mort.

On disoit autrefois, *mener grand deuil de quelque chose;* pour dire, en être fort attristé. Cette locution n'est plus en usage.

Mener, signifie aussi conduire par force en quelque endroit. *On les mène en prison. On va le mener à la potence.*

Mener, signifie quelquefois se faire accompagner de...... ou par....... *Il menoit beaucoup de personnes. Quand elle sort, elle mène deux laquais avec elle.*

Mener, signifie aussi quelquefois, donner accès, introduire. *Il nous mena chez la Princesse.*

On dit figurément, *mener quelqu'un;* pour dire, le gouverner & lui faire faire tout ce que l'on veut. *Sa femme le mène comme elle veut. C'est l'avarice qui le mène.*

On dit proverbialement & familièrement, qu'*une personne se laisse mener par le nez comme un buffle, qu'on la mène par le nez;* pour dire, qu'on en fait tout ce qu'on veut, & qu'il est aisé de la tromper.

On dit aussi proverbialement, *mener quelqu'un à la baguette;* pour dire, le traiter avec hauteur, lui faire faire par autorité ce qu'on veut. *Il vouloit les mener à la baguette.*

On dit, *je le menerai loin, je le menerai comme il faut, je le menerai rudement;* pour dire, je lui donnerai bien de la peine, je lui susciterai bien des affaires.

On dit populairement, en menaçant quelqu'un de le poursuivre vivement, de ne lui point faire de quartier, qu'*on le menera par un chemin où il n'y aura point de pierres.*

On dit, *mener doucement un homme, un esprit;* pour dire, le conduire avec ménagement, l'épargner, éviter de le fâcher, de le révolter, de le cabrer. *C'est un esprit qu'il faut mener doucement.*

On dit aussi, qu'*une médecine a mené doucement ou rudement quelqu'un;* pour dire, qu'elle l'a peu ou beaucoup tourmenté.

On dit figurément d'une chose,

qu'*elle ne mène à rien*; pour dire, qu'on n'en sauroit espérer aucun avantage. Et l'on dit, que *le jeu, la débauche, les femmes mènent bien loin*; pour dire, que ces choses jettent dans de grandes extrémités.

On dit des choses qui se dépensent, qui se consument tous les jours, qu'*elle peuvent* ou *ne peuvent pas nous mener bien loin*; pour dire, qu'elles peuvent ou ne peuvent pas nous fournir un long secours, nous durer long-temps. *Cette somme ne le menera pas loin. Il y avoit dans les magasins des munitions de guerre & de bouche pour mener la garnison jusqu'à la fin de l'année.*

Mener, signifie aussi amuser & entrenir de paroles, d'espérances. *Il y a long temps qu'il nous mène avec ses promesses. Si vous vous laissez mener, il ne vous payera jamais.*

Mener, se dit aussi des animaux, & signifie les conduire. *Mener des chevaux à l'abreuvoir. Mener paître les oies.*

On dit, *mener un cheval en main*; pour dire, le conduire sans être monté dessus.

Mener, se dit encore des voitures, comme les carrosses, les charriots, les bateaux, *&c. Mener un carrosse. Mener une charrue. Mener une barque. Ce cocher mène bien.*

On dit, *mener la maison*, *mener le négoce*, *mener le ménage*; pour dire, en avoir la conduite.

On dit dans le même sens, *mener un procès*, *une affaire*, *une négociation. C'est lui qui a mené cette affaire.*

Mener, signifie aussi voiturer. *On va mener tout ce vin à Paris. Mener du foin par bateau. On nous y mena dans un carrosse.*

On dit, *mener une dame*; pour dire, lui donner la main, & lui servir d'écuyer. *Il eut l'honneur de mener la Princesse.*

On dit en parlant de bal & de danse, *mener une dame*; pour dire, la prendre pour danser avec elle.

On dit, *mener la danse*, *mener un branle*; pour dire, être à la tête de ceux qui dansent. Il y a un certain branle qu'on appelle *le branle à mener*.

On dit figurément & familièrement, *c'est à vous à mener le branle*; pour dire, c'est à vous à donner l'exemple, à mettre les autres en train.

On dit aussi, *c'est lui qui mène les autres*; pour dire, c'est lui qui les met en train.

On dit en termes de chasse, *mener la quête*; pour dire, chercher le gibier, les perdrix.

On dit, *mener une vie sainte*, *une vie honnête*, *une vie scandaleuse*; pour dire, vivre saintement, honnêtement, scandaleusement, *&c.*

On dit familièrement, *mener beau bruit*, *grand bruit*; pour dire, faire grand fracas.

Mener, se dit en termes d'Horlogerie, de l'action de la dent d'une roue, qui pousse l'aîle d'un pignon.

Voyez Conduire, pour les différences relatives qui en distinguent Mener, *&c.*

La première syllabe est très-brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Le pénultième *e* des temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, prend le son de l'*e* moyen & allonge la syllabe.

MÉNERBE; bourg du Comté Venaissin, à trois lieues, est, de Cavaillon.

MENESTAUDER; vieux verbe qui

signifioit autrefois faire le Ménétrier.

MENETOU-SUR-CHER ; petite ville de France dans le Blaisois, sur le Cher, à deux lieues, sud est, de Romorentin.

MENETOU-COÛTURE ; bourg de France en Berri, à quatre lieues, sud-sud ouest, de la Charité.

MÉNÉTRIER ; vieux substantif masculin qui signifioit autrefois toute sorte de Joueurs d'instrumens, surtout quand ils jouoient pour faire danser.

Ce mot ne se dit plus aujourd'hui qu'en raillerie, particulièrement pour désigner un Joueur de violon. *Il faut faire jouer les Ménétriers.*

On dit proverbialement, *il est comme les Ménétriers de village, il n'a pire logis que le sien.*

MENEUR ; substantif masculin. *Ductor.* Celui qui mène, qui conduit une dame par la main. *C'est le meneur de la quêteuse.*

On appelle *meneurs d'ours*, ceux qui mènent des ours dans les rues, & qui gagnent leur vie en montrant ces animaux au peuple, & en leur faisant faire des singeries.

On appelle *meneur*, *meneuse*, celui, celle qui se charge d'amener à Paris des nourrices aux Bureaux des Recommandaresses, & d'aller chez les parens des enfans mis en nourrice, pour recevoir les mois.

En termes de Cartiers, on appelle *meneuse de table*, une fille de boutique qui forme des jeux avec les cartes aprés qu'on les a coupées.

MENG ; ville de la Chine, dans la Province de Honan, au département de Hoaiking, cinquième métropole de la Province.

MENGEIN ; ville de la Chine dans la Province de Honan, au département de Honan, quatrième métropole de la Province.

MENGEN ; petite ville d'Allemagne, dans la Souabe, à deux lieues de Riedlingen. Elle appartient à la maison d'Autriche.

MENGERSHAUSEN ; petite ville d'Allemagne dans le Comté de Waldeck, au cercle du haut Rhin.

MÉNI ; divinité du Paganisme qui paroît être la même que la lune, ou la Méné des Romains. Jérémie en parle sous le nom de Reine du Ciel, & Isaïe sous le nom de Méni. L'un & l'autre montrent que son culte étoit fort commun dans la Palestine, & que les Hébreux y étoient fort attachés. Isaïe leur reproche de dresser une table à *Gad*, qui est le soleil, & de faire des libations à *Méni.*

MÉNIANE ; substantif féminin & terme d'Architecture. Vitruve appelle ainsi une espèce de balcon ou de galerie avec une saillie hors de l'édifice. Ce mot tire son origine de Ménius, citoyen romain, qui le premier fit poser des pièces de bois sur une colonne. Ces pièces de bois faisant saillie hors de sa maison, lui donnoient moyen de voir ce qui se passoit dans les lieux voisins. Son esprit lui suggéra cette idée par l'amour des spectacles. Comme il étoit accablé de dettes, & qu'il fut obligé de vendre sa maison à Caton & à Flaccus Consuls, pour y bâtir une Basilique, il leur demanda de s'y réserver une colonne avec la permission d'y élever un petit toit de planches, où lui & ses descendans pussent avoir la liberté de voir les combats de Gladiateurs. La colonne qu'il ajusta fut appelée *Méniane ;* & dans la suite, on donna ce même nom à toutes les saillies de bâtimens

qu'on fit à l'imitation de celle de Ménius.

Il ne faut pas confondre les colonnes *Ménianes* avec la colonne *Médiane* dont parle aussi Vitruve. Ces dernières *Columnæ Medianæ*, sont les deux colonnes du milieu d'un porche, qui ont leur entre-colonne plus large que les autres.

Les Italiens de nos jours nomment *Ménianes* les petites terrasses, où l'on voit souvent les femmes du commun exposées au soleil, pour sécher leur cheveux après les avoir lavés.

MÉNIANTHE, ou TRÈFLE D'EAU; substantif masculin. *Menianthes.* Plante qui croît dans les marais & autres lieux aquatiques en terre maigre. Sa racine est genouillée, longue, blanche & fibrée: ses feuilles sont attachées au nombre de trois, sur de larges & longues queues, un peu semblables à celles des féves, pour la figure & la grandeur; quelquefois arrondies, d'autres fois pointues. Il s'élève d'entre elles une tige, à la hauteur d'un pied & demi, lisse, menue, verte, qui porte un bouquet de fleurs en entonnoir, d'une blancheur purpurine. A ces fleurs succèdent des fruits ordinairement oblongs, qui renferment des semences ovales, rousses ou jaunâtres, & d'un goût amer. Cette plante hors de l'eau, ne dure pas long-temps: elle fleurit en Mai & Juin; elle varie par la grandeur suivant les lieux.

Les feuilles & la racine de cette plante sont fort vantées, prises en décoction, contre la goutte & le scorbut, & principalement contre cette dernière maladie.

On prépare un extrait & un sirop simple de ménianthe, qui contiennent les parties médicamenteuses de cette plante, & que les malades peuvent prendre beaucoup plus facilement que sa décoction, dont la grande amertume est insupportable pour le plus grand nombre de sujets.

Le trèfle d'eau est recommandé encore dans les pâles couleurs, les suppressions des règles, dans les fièvres-quartes, l'hydropisie & les obstructions invétérées.

MÊNIL; vieux mot qui signifioit autrefois habitation, village, hameau, & qui entre dans la composition de beaucoup de noms de lieu. *Blancmênil. Beaumênil. Jarmênil. Chenimênil.*

MÊNIL; bourg de France en Anjou, sur la Mayenne, à une lieue & demie, sud-sud-est, de Château-Gontier.

MÉNIL; (le) nom de deux bourgs de France: l'un est en Champagne, à cinq lieues, ouest, de Châlons; & l'autre en Anjou, à six lieues, sud-ouest, d'Angers.

MÉNILLES; bourg de France en Normandie, à une demi-lieue, nord-nord ouest, de Passy.

MENIN; substantif masculin. Titre qu'on donne à un certain nombre d'hommes de qualité attachés particulièrement à la personne de M. le Dauphin, de M. le Duc de Bourgogne, *&c.*

MENIN; ville des Pays-Bas dans la Flandre, sur la rivière de Lis, à quatre lieues, nord, de Lille. Les François la prirent en 1744, & en firent raser les fortifications. Elle fut rendue à la maison d'Autriche par la paix d'Aix-la-Chapelle.

MENINGE; substantif féminin & terme d'Anatomie. Tunique ou membrane qui enveloppe le cerveau. Il y en a deux qu'on appelle, l'une,

l'une, la *pie-mère*; l'autre, la *aure-mère*. Voyez CERVEAU.

MÉNINGÉE; substantif féminin & terme d'Anatomie. Nom d'une artère qui se distribue à la dure-mère sur l'os occipital, & aux lobes voisins du cerveau. C'est une branche de la vertébrale.

MÉNINGOPHYLAX; substantif masculin & terme de Chirurgie. Instrument dont le Chirurgien se sert dans le pansement du trépan. Il ressemble au couteau lenticulaire. Sa tige est cependant cylindrique, exactement ronde, & n'a point de tranchant. Il porte une lentille à son extrémité. Cette lentille doit être très-polie pour ne pas offenser les méninges. L'usage de cet instrument est d'enfoncer un peu avec la lentille, la dure-mère, qui, dans ses mouvemens, s'éleveroit dans le trou du trépan, le boucheroit & pourroit se meurtrir contre les bornes du trou. Par le moyen de cette compression, on fait sortir le sang ou le pus épanché sous le crâne.

MÉNIPPÉE; (Satyre) sorte de satyre mêlée de prose & de vers. Elle fut ainsi nommée de Menippe Gadarénien, Philosophe cynique, qui, par une Philosophie plaisante & badine, souvent aussi instructive que la Philosophie la plus sérieuse, tournoit en raillerie la plupart des choses de la vie auxquelles notre imagination prête un éclat qu'elles n'ont point. Cet ouvrage étoit en prose & en vers; mais les vers n'étoient que des parodies des plus grands Poëtes. Lucien nous a donné la véritable idée du caractère de cette espece de Satyre, dans son Dialogue intitulé la *Négromancie*.

Elle fut aussi appelée *Varronienne* du savant Varron, qui en composa de semblables, avec cette différence que les vers qu'on y lisoit étoient tous de lui, & qu'il avoit fait un mélange de Grec & de Latin. Il ne nous reste de ces Satyres de Varron que quelques fragmens le plus souvent fort corrompus, & les titres qui montrent qu'il avoit traité un grand nombre de sujets.

Le livre de Senèque sur la mort de l'Empereur Claude, celui de Boëce de la consolation de la Philosophie, l'ouvrage de Pétrone, intitulé *Satiricon*, & les Césars de l'Empereur Julien, sont autant de *Satyres Menippées*, entièrement semblables à celles de Varron.

Nos Auteurs François ont aussi écrit dans ce genre; & nous avons en notre langue deux ouvrages de ce caractère, qui ne cèdent l'avantage ni à l'Italie, ni à la Grèce. Le premier c'est le *Catholicon*, même plus connu sous le nom de *Satyre Menippee*, où les états tenus à Paris pour la Ligue en 1593, sont si ingénieusement dépeints, & si parfaitement tournés en ridicule. Catte pièce parut pour la première fois en 1594, & on la regarde avec raison comme un chef-d'œuvre pour le temps. L'autre, c'est la *Pompe funèbre de Voiture* par Sarrasin, où le sérieux & le plaisant sont mêlés avec une adresse merveilleuse. On pourroit mettre aussi au nombre de nos Satyres Menippées l'ouvrage de Rabelais, si sa prose étoit un peu plus mêlée de vers, & si par des obscénités affreuses il n'avoit corrompu la nature & le caractère de cette espèce de Satyre. Il ne manque non plus que quelques mélanges de vers à la plupart des pièces de l'ingénieux docteur Swift, d'ailleurs si pleines de sel & de bonne plaisan-

terie, pour en faire de véritables *Satyres Menippées*.

MÉNISQUE; substantif masculin & terme d'Optique. Verre ou lentille concave d'un côté & convexe de l'autre.

MÉNISQUE, est aussi un nom que quelques Géomètres ont donné à des figures planes ou solides, composées d'une partie concave & d'une partie convexe à l'instar des ménisques d'optique.

MENNITH; nom d'une ancienne ville de la Palestine, qui étoit située au-delà du Jourdain, à quatre milles d'Ésébon sur le chemin de Philadelphie. Elle appartenoit aux Ammonites lorsque Jephté leur fit la guerre.

MENNONITES; (les) hérétiques disciples de Mennon, né dans la Frise, lequel commença à débiter ses erreurs, vers l'an 1545. Il enseignoit, entr'autres choses, qu'il n'étoit pas permis à un Chrétien de posséder aucune charge de Magistrature; qu'il n'y avoit point d'autres règles de la foi que le Nouveau Testament; qu'en parlant de Dieu ou des personnes divines, il ne falloit point employer le mot de *Trinité*; que Jésus-Christ n'avoit rien pris de la substance de Marie, & qu'il avoit tout tiré de celle de Dieu le Père; que les ames alloient après la mort, dans un lieu inconnu, qui n'étoit ni le Ciel, ni les Enfers.

MÉNOLOGE; substantif masculin. *Menologium*. Martyrologe ou Calendrier de l'Eglise Grecque, divisé en douze parties pour les douze mois de l'année.

Depuis leur schisme, les Grecs ont inséré dans leur Ménologe plusieurs Hérétiques qu'ils honorent comme des Saints.

MENON; substantif masculin. Animal quadrupède, commun dans le Levant, qui ressemble à peu près au bouc ou à la chèvre, & dont la peau est très-propre à faire de beau marroquin. *Voyez* MARROQUIN.

MENOTTE; substantif féminin & diminutif du style familier. Il se dit des mains d'un enfant. *Il chauffe ses petites menottes.*

MENOTTES, se dit aussi au pluriel d'un anneau de fer qu'on met aux poignets d'un criminel. *On lui mit les menottes.*

La première & la dernière syllabe sont très-brèves, & la seconde brève.

MENS; bourg de France en Dauphiné, à dix lieues, sud, de Grenoble.

MENSAIRE; substantif masculin. *Mensarius*. C'est le titre que portèrent dans l'ancienne Rome des Officiers publics qui tenoient leurs séances dans les marchés. Les créanciers & les débiteurs comparoissoient là; on examinoit leurs affaires; on prenoit des précautions pour que le débiteur s'acquittât, & que son bien ne fût plus engagé aux particuliers, mais seulement au public qui avoit pourvu à la sûreté de la créance. Il ne faut pas confondre les *Mensarii* avec les *Argentarii* & les *Nummularii*: ces derniers étoient des espèces d'usuriers qui faisoient commerce d'argent. Les *Mensarii* au contraire, étoient des hommes publics qui devenoient ou quinquivirs ou triumvirs.

MENSE; substantif féminin. Ce mot signifie proprement, table où l'on mange, mais il n'a point d'usage en ce sens; on ne s'en sert guère que dans les phrases suivantes, *Mense épiscopale*, *Mense capitulaire*, *Men-*

se abbatiale, *Mense conventuelle*, *ou monachale.*

La *Mense épiscopale* est la portion assignée à l'Evêque dans le partage des biens entre lui & son Eglise. La *Mense capitulaire* est celle du Chapitre; la *Mense abbatiale*, celle de l'Abbé, & la *Mense conventuelle*, celle des Religieux.

Quoique les *Menses* conventuelles ou monachales soient séparées par des partages en bonne forme, les Religieux ne peuvent rien aliéner qu'avec la permission & du consentement de leurs Abbés; ni les Abbés sans le consentement & la participation de leurs Religieux; parceque la séparation des Menses ne change ni la nature des biens, ni l'état des choses, ni la solidité qui est toujours entre les mêmes biens.

On suit deux formes différentes pour l'imposition des décimes dans les Abbayes où l'usage étoit introduit de partager en trois lots les biens qui en composent les revenus. Il y en a où l'on ne met qu'une seule cotte pour l'Abbaye, & d'autres où l'on distingue la taxe de l'Abbé & celle de la Mense conventuelle. Lorsqu'il n'y a que la taxe de l'Abbaye, elle est payée entièrement par l'Abbé: on présume que la Mense conventuelle n'a point été comprise dans l'imposition. Dans les Abbayes où l'Abbé & les Religieux ont leurs Menses séparées, c'est une obligation des Religieux de payer la taxe de leur imposition, sans pouvoir les répéter sur leur Abbé qui a le lot des charges ou le tiers lot.

Dans quelques Monastères il y a des Menses particulières attachées aux offices claustraux; dans d'autres on a éteint tous ces offices, & leurs Menses ont été réunies à la Mense conventuelle.

Lorsque les revenus d'un Monastère soumis à la Juridiction de l'Evêque, ne sont pas suffisans pour soutenir les exercices de la régularité, les saints Décrets & les Ordonnances autorisent l'Evêque à éteindre & supprimer la Mense conventuelle, & en appliquer les revenus en œuvres pies plus convenables aux lieux, aux circonstances, & surtout à la dotation des Séminaires.

MENSOLE; substantif féminin & terme d'Architecture emprunté de l'Italien *Mensola*, pour signifier la clef d'une voûte. *Voyez* Clef.

MENSONGE; substantif masculin. *Mendacium.* Discours avancé contre la vérité avec dessein de tromper. *C'est un homme qui ne dit que des mensonges. Un écrit rempli de mensonges.* En style de l'écriture, on appelle le diable, l'*esprit de mensonge*, *le père du mensonge.*

On appelle *mensonge officieux*, un mensonge fait purement pour faire plaisir à quelqu'un, sans vouloir nuire à personne.

Un certain Roi, dit Mussladin-Sadi, condamna à la mort un de ses esclaves, lequel ne voyant aucune espérance de grâce, se mit à le maudire. Ce Prince qui n'entendoit point ce qu'il disoit, en demanda l'explication à un de ses courtisans. Celui-ci qui avoit le cœur bon & disposé à sauver la vie au coupable, répondit: « Seigneur, ce misérable » dit que le Paradis est préparé » pour ceux qui modèrent leur colère, & qui pardonnent les fau- » tes; & c'est ainsi qu'il implore » votre clémence. Alors le Roi pardonna à l'esclave, & lui accorda sa grâce. Sur cela un autre courtisan

d'un méchant caractère, s'écria qu'il ne convenoit pas à un homme de son rang, de mentir en présence du Roi, & se tournant vers ce Prince : « Seigneur, dit-il, je veux » vous instruire de la vérité ; ce » malheureux a proféré contre vous » les plus indignes malédictions, & » ce Seigneur vous a dit un men» songe formel. » Le Roi s'appercevant du mauvais caractère de celui qui tenoit ce langage, lui répondit : « Cela se peut ; mais son » mensonge vaut mieux que votre » vérité, puisqu'il a tâché par ce » moyen de sauver un homme, au » lieu que vous cherchez à le per» dre. Ignorez-vous cette sage ma» xime, que le mensonge qui pro» cure du bien vaut mieux que la » vérité qui cause du domma» ge ? »

Mensonge, signifie figurément, erreur, vanité, illusion. *Le monde n'est qu'illusion & que mensonge.*

On dit proverbialement, que *tous songes sont mensonges* ; pour dire, qu'il ne faut ajouter aucune foi à ce qu'on dit que les songes pronostiquent.

La première syllabe est moyenne, la seconde longue, & la troisième très-brève.

On prononce *mansonge*.

MENSONGER, ÈRE ; adjectif *Mendax*. Faux, trompeur. Il ne se dit guere qu'en poësie, & en parlant des choses. *Histoire mensongère. Discours mensonger. Plaisirs mensongers.*

On dit aussi poëtiquement, *langue mensongère. La Grèce mensongère.*

MENSTRUE ; substantif masculin & terme de Chimie. Synonyme à dissolvant. *Voyez* Dissolution.

MENSTRUEL, ELLE ; adjectif. Il ne se dit guère qu'en ces phrases, *le flux menstruel*, *le sang menstruel*, *les purgations menstruelles* ; pour dire, le sang qui coule pendant les purgations naturelles des femmes. *Voyez* Menstrues.

MENSTRUES ; substantif féminin pluriel & terme de Médecine. Les règles ou purgations que les femmes ont tous les mois.

Les menstrues des femmes sont un des plus curieux & des plus embarrassans phénomènes du corps humain. Quoiqu'on ait formé différentes hypothèses pour l'expliquer, on n'a encore presque rien de certain sur cette matière. Cependant l'opinion à laquelle il paroît qu'on donne aujourd'hui la préférence, est celle de Galien, soutenue d'ailleurs par Pitcarn, Boh, Keil, Freind, *&c.* qui prétendent que l'évacuation menstruelle est uniquement l'effet de la pléthore.

Freind qui a soutenu cette opinion avec beaucoup de force & de netteté, croit que la pléthore est produite par une surabondance de nourriture, qui peu à peu s'accumule dans les vaisseaux sanguins ; que cette pléthore a lieu dans les femmes & non dans les hommes, parceque les femmes ont des corps plus humides, des vaisseaux & surtout leurs extrémités plus tendres, & une manière de vivre moins active que les hommes ; que le concours de ces choses fait que les femmes ne transpirent pas suffisamment pour dissiper le superflu des parties nutritives, lesquelles s'accumulent au point de distendre les vaisseaux, & de s'ouvrir une issue par les artères capillaires de la matrice. La pléthore arrive plus aux femmes, qu'aux femelles des animaux qui ont les mêmes parties, à

cause de la situation droite des premières, & que le vagin & les autres conduits se trouvent perpendiculaires à l'horison, ensorte que la pression du sang se fait directement contre leurs orifices; au lieu que dans les animaux, ces conduits sont parallèles à l'horizon, & que la pression du sang se fait entièrement contre leurs parties latérales; l'évacuation suivant le même auteur, se fait par la matrice plutôt que par d'autres endroits, parceque la structure des vaisseaux lui est plus favorable, les artères faisant plusieurs tours & détours, & étant par conséquent plus propres à retarder l'impétuosité du sang. Ainsi dans un cas de pléthore les extrémités des vaisseaux s'ouvrent facilement, & l'évacuation dure jusqu'à ce que les vaisseaux soient déchargés du poids qui les accabloit.

Telle est en substance la théorie du docteur Freind.

Le flux menstruel commence, tantôt plutôt, tantôt plus tard, selon les pays. Dans quelques-uns, comme à Batavia, il commence à 7 ou 8 ans: à Paris, ce n'est communément qu'à 15 ou à 16 ans. Il finit à 45 ou 50 ans, quelquefois plutôt, quelquefois plus tard. S'il finit à 30 ou 35 ans, cela est contre nature. Quand l'écoulement est bien réglé, une fille se porte bien. La période des règles est ordinairement de 30 jours; elles avancent ou retardent: la durée de cet écoulement est ordinairement de 3, 5, 6, 7, 8 jours, & quelquefois aussi il n'en dure que deux.

La racine d'ellébore noire & le mars sont les principaux remèdes pour faire venir les règles. Le premier est presque infaillible, & même dans plusieurs cas où le mars n'est pas seulement inutile, mais encore nuisible, comme dans les femmes pléthoriques auxquelles le mars cause quelquefois des mouvemens hystériques, des convulsions, & une espèce de fureur utérine: au lieu que l'ellébore atténue le sang & le dispose à s'évacuer sans l'agiter. Ainsi, quoique ces deux remèdes provoquent les menstrues, ils le font néanmoins d'une manière différente; le mars les provoque en augmentant la vélocité du sang, & en lui donnant plus d'action contre les artères de la matrice; & l'ellébore en le divisant, & le rendant plus fluide.

MENTAL, ALE; adjectif. *Mentalis.* Il n'en guère usité qu'au féminin & dans ces phrases, *oraison mentale*, qui signifie oraison qui se fait sans proférer aucune parole. Et *restriction mentale*, qui est une restriction qu'on fait tacitement au-dedans de soi-même. *La restriction mentale est contre la vérité.*

On prononce *mantale.*

MENTALEMENT; adverbe. D'une manière mentale. *Commettre un crime mentalement*, c'est avoir le dessein de le commettre.

On prononce *mantalemant.*

MENTERIE; substantif féminin. *Mendacium.* Parole ou discours avancé sciemment contre la vérité. *Il est sujet à dire des menteries. C'est une menterie qu'elle a imaginée.*

Ce mot est plus du style familier que *mensonge*; on ne diroit pas, *le démon est le père de la menterie*, comme on dit, *le père du mensonge.*

La première & la troisième syllabe sont longues, & la seconde très-brève.

On prononce *manterie.*

MENTÈSE; ville d'Asie dans la Na-

tolie, sur la côte de l'Archipel, presque vis-à-vis de l'île Fornique.

MENTEUR, EUSE; adjectif. *Mendax.* Qui avance sciemment des choses fausses. *Il a toujours été menteur. Elle est menteuse.*

On dit proverbialement de quelqu'un qui est dans l'habitude de mentir, qu'*il est menteur comme un arracheur de dents.*

En termes de l'Écriture on dit, que *tout homme est menteur;* pour dire, qu'il est sujet à se tromper.

MENTEUR, se dit aussi des choses dont les apparences sont trompeuses. *Un songe menteur. Une physionomie menteuse.*

MENTEUR, se prend aussi substantivement & signifie qui ment, qui est accoutumé à mentir. *C'est un grand menteur. Elle passe pour une menteuse.*

La première syllabe est moyenne, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

On prononce *manteur.*

MENTHE; substantif féminin. *Mentha.* Plante dont on distingue beaucoup d'espèces; savoir, 1°. la menthe ordinaire ou commune: 2°. la menthe frisée ou crépue: 3°. la menthe à épi & à feuille étroite: 4°. la menthe aquatique ou le baume d'eau à feuille ronde: 5°. la menthe sauvage ou le menthastre: 6°. les espèces de pouliot: le calament des marais, l'herbe du coq, *&c.*

La menthe ordinaire a sa racine traçante & garnie de fibres, qui s'étendent au loin de toutes parts: elle pousse des tiges à la hauteur d'un pied & demi, carrées, un peu velues, roides & rougeâtres. Ses feuilles sont arrondies, opposées deux à deux, d'une odeur forte, assez semblables à celles du moyen basilic, mais plus longues, plus pointues & plus dentelées au bout de la tige. Des aisselles des feuilles naissent des anneaux serrés de petites fleurs en gueule purpurine, qui forment un épi, & sont découpées en deux lèvres courtes, fendues de manière que ces fleurs semblent découpées à quatre segmens, parceque les deux lèvres paroissent à peine; quatre graines menues succèdent à chaque fleur dont le pistil est plus haut que dans le pouliot-thym, & d'une couleur plus pâle. Toute la plante a une agréable odeur, balsamique, aromatique; elle fleurit en Juillet & Août.

Toutes les espèces de menthe sont carminatives, *hystériques*, & arrêtent cependant les fleurs blanches & le cours des règles immodérées; elles facilitent la digestion, arrêtent le vomissement & corrigent les vices de l'estomac: on préfère la menthe des jardins. Leur odeur tient du baume & du citron: elles ont une ressemblance générale.

La *menthe frisée* porte aussi le nom de *baume frisé;* ses feuilles sont plus grandes que celles du baume des jardins, d'un vert noirâtre, plus gaudronnées & comme crépues.

Cette plante a particulièrement la vertu de résoudre le lait coagulé, & de faire passer le lait aux femmes, si on l'applique en cataplasme sur les mamelles. En Afrique on en tire par distillation une huile limpide, peu colorée, qui prise à la dose de huit gouttes dans de l'eau, excite singulièrement l'appétit vénérien: quand on porte une goutte de cette huile essentielle sur la langue, il semble qu'on a d'abord la bouche enflammée; mais bientôt après on

ressent une fraîcheur singulière qui se distribue par tout le corps, & qui produit à peu près l'effet qu'on ressent quand on avale un morceau de sucre imbibé d'éther acéteux : autant cette essence excite à l'amour, autant elle empêche la fécondité. L'huile essentielle de la menthe frisée de notre pays, ne paroît pas produire le même effet que celle de Guinée.

La *menthe à épi* & *à feuille étroite* s'appelle aussi la *menthe romaine* ou de *Notre-Dame*. La position de ses rameaux inférieurs & celle des feuilles, est en forme de croix, par rapport aux supérieurs. Le suc de cette plante bu dans du vinaigre, arrête le hoquet; ses feuilles trempées dans le lait, l'empêchent de se cailler dans l'estomac.

La *menthe aquatique* ou *baume d'eau* à feuilles rondes & rouges, porte des feuilles qui ressemblent assez à celles de la menthe crépue. On les applique sur le front dans la douleur de tête, & on s'en sert contre les piqûres de guêpes & de mouches à miel.

La *menthe sauvage*, ou le *menthastre*, ou *le baume d'eau à feuille ridée*, a des fleurs semblables à celles du baume des jardins. M. de Tournefort assure que la prisanne de cette menthe est bonne pour les vapeurs : elle est encore excellente pour les vers.

On cultive dans la plupart des jardins ces différentes sortes de menthe qui croissent naturellement dans les environs de Paris.

MENTHEIT, ou MENTEIT; Province de l'Écosse méridionale; elle est bornée par celle de Fife à l'orient; par celle de Lenox à l'occident; au midi par celle de Sterling, & au nord par celles de Stratern & de Brait-Albain. Sa longueur n'est que de 13 lieues & sa largeur de quatre. Dumblain sur l'Allan en est la capitale.

MENTION; substantif féminin. *Mentio.* Commémoration, mémoire, témoignage. *L'histoire en fait une mention honorable. Il faut faire mention de cette clause du traité. On n'a fait aucune mention de lui.*

La première syllabe est moyenne & les autres brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

On prononce *mansion.*

MENTIONNÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* MENTIONNER.

MENTIONNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Mentionem facere.* Terme de Palais. Faire mention. On ne l'emploie guère qu'au participe ou aux temps composés. *L'article mentionné ci-devant. Cette clause est mentionnée dans l'acte.*

On prononce *mansioner.*

MENTIR; verbe neutre de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme SENTIR. *Mentiri.* Dire & donner pour vraies des choses dont on connoît la fausseté. *Les honnêtes gens ne mentent jamais. Elle ne fait que mentir.*

On dit en termes de l'Écriture, *mentir à Dieu, mentir au Saint Esprit. On ment à Dieu lorsqu'on ment à confesse. Saint Pierre reprit Ananias d'avoir menti au Saint Esprit.*

On dit d'une personne, qu'*elle en a menti*; pour dire, qu'elle a menti sur la chose dont il est question. Et pour rendre l'injure plus atroce, on disoit autrefois, *elle en a menti par sa gorge.* Mais cette dernière phrase n'est plus en usage que parmi le peuple.

On dit adverbialement, *sans men-*

tir, à ne point mentir; pour dire, en vérité, à dire vrai. *Sans mentir c'est une femme aimable.*

On dit familièrement d'une personne, qu'*elle n'enrage pas pour mentir;* pour dire, qu'elle est dans l'usage de mentir.

On dit proverbialement, *a beau mentir qui vient de loin;* pour dire, qu'un homme qui vient d'un pays éloigné en peut facilement imposer.

On dit proverbialement & figurément, que *bon sang ne peut mentir;* pour dire, que des personnes bien nées ne dégénèrent point. On le dit aussi en mauvaise part par ironie.

On dit, qu'*on a fait mentir le proverbe;* pour dire, qu'on a fait une chose qui est contraire à un proverbe autorisé dans le public.

On ne doit pas se servir légèrement de ce verbe dans la conversation, parceque le plus cruel affront qu'on puisse faire à un homme qui affirme sérieusement quelque chose, c'est de lui dire, *vous mentez, vous avez menti, vous en avez menti.*

On prononce *mantir.*

MENTON; substantif masculin. *Mentum.* La partie du visage qui est au-dessous de la bouche. *Les femmes n'ont point de barbe au menton. Un menton long. Un menton plat. Un menton de galoche.*

On dit d'une personne fort grasse, qu'*elle a deux mentons, double menton.*

On dit familièrement, *être assis à table jusqu'au menton;* pour dire, y être assis fort bas.

Menton, se dit aussi de cette élévation de figure ronde qui est sous la lèvre postérieure du cheval.

Menton se dit en termes de Jardinage des trois feuilles de la fleur d'iris qui s'inclinent vers la terre.

La première syllabe est moyenne, & la seconde brève au singulier, mais longue au pluriel.

On prononce *manton.*

MENTON; ville d'Italie, dans la Principauté de Monaco, près de la mer, sur la côte occidentale de la rivière de Gênes, à deux lieues de Monaco & à trois de Vintimille.

MENTONNIER, IÈRE; adjectif & terme d'Anatomie. Il se dit des parties relatives au menton.

Au-dessus de l'angle de la mâchoire inférieure intérieurement, il y a un grand trou de chaque côté qui est l'entrée du canal situé dans l'épaisseur de l'os sous les dents molaires. C'est par ces trous & tout au long de ce canal, que passent une branche de nerf de la troisième branche de la cinquième paire, & une branche de veine de la jugulaire & de la carotide extérieure renfermées dans une membrane commune, lesquelles en chemin faisant, jettent à chaque dent plusieurs petits filets qui leur donnent la nourriture & le sentiment. Les parties de ces vaisseaux qui n'y sont point employées, sortent par deux autres trous plus petits que les premiers, situés à un pouce de la symphyse du menton, & se distribuent aux lèvres, aux muscles & à la peau. Ce sont ces trous qu'on appelle *mentonniers*, à cause de la situation. On peut aussi donner ce nom aux vaisseaux qui les parcourent.

On appelle *artère mentonnière*, la maxillaire interne. *Voyez* Maxillaire.

Mentonnière, se dit substantivement en termes de Chirurgie, d'un bandage qui sert dans la fracture & les plaies de la mâchoire inférieure.

Mentonnière, se dit aussi d'une certaine bande de toile ou d'étoffe qui

tenoit autrefois au masque des dames, & dont elles se couvroient le menton. *Un masque sans mentonnière.*

MENTONNIÈRE, se dit en termes de Docimasie, d'une plaque de fer placée horisontalement au-devant & au bas de l'entrée de la moufle dans le fourneau d'essai. Cette plaque sert à supporter des charbons ardens qu'on met à cette entrée ou bouche, lorsqu'on veut augmenter par ce moyen la chaleur intérieure de la moufle. On y pose aussi les essais pour les refroidir lentement à mesure qu'on les retire.

MENTOR; nom de ce fidelle ami d'Ulysse, qui fut chargé de l'éducation de Télémaque. Ce fut, dit la Mythologie, l'homme le plus sage & le plus prudent de son siècle: Minerve prit sa figure pour instruire Télémaque qu'elle accompagna lorsqu'il alla chercher son père après le siége de Troye.

MENTOR, s'emploie comme nom appellatif, pour désigner celui qui sert de conseil, de guide & comme de gouverneur à quelqu'un. *C'est le mentor de ce jeune Seigneur.*

Prononcez *maintor.*

MENU, UE; adjectif. *Tenuis.* Délié, qui a peu de volume, qui a peu de circonférence. *Elle a les bras bien menus. Des jambes menues. Une corde trop menue. Du menu bois. De l'écriture menue. De la menue dragée.*

On appelle *menu plomb*, celui dont on se sert pour tirer aux oiseaux.

Figurément, on appelle la petite monnoie, comme sont les sous, les liards, *&c. De la menue monnoie.*

Figurément, on appelle le bas peuple, *le menu peuple.*

MENU, se dit aussi figurément de plusieurs choses qui sont de peu de conséquence. *Il est chargé de la menue dépense de la maison. Les menus frais. Les menues denrées.*

On appelle *menus plaisirs*, ou simplement, *menus*, certaines dépenses qui n'entrent pas dans la dépense ordinaire de la maison du Roi, comme les comédies, balets, *&c.*

Il y a un Intendant, un Trésorier, un Contrôleur & un Caissier des menus, dont chacun en droit soi est chargé de l'ordonnance des fêtes, d'en arrêter, viser & payer les dépenses.

On dit aussi dans le même sens, *menus plaisirs*, en parlant des particuliers. *On lui donne dix écus par mois pour ses menus plaisirs.*

MENU, se dit dans les bureaux du convoi à Bordeaux, de toutes les marchandises généralement quelconques, qui doivent droit au convoi, & qui se chargent sur les vaisseaux à petites parties.

On appelle *registre du menu*, un des registres du Receveur du convoi, où l'on enregistre toutes ces marchandises & les droits qu'elles payent.

On nomme aussi *issue du menu*, les droits de sortie qui sont dus pour les marchandises qui sortent en petite quantité.

Les entrées du sel *au menu* se disent aussi à Bordeaux du sel blanc qui ne passe pas un quart.

La sortie du sel *au menu*, est quand le sel qui sort ne passe pas une mine.

On appelle *menus grains*, l'orge, l'avoine, *&c.* Et *menues dixmes*, les dixmes qui se prennent sur d'autres fruits que le blé, l'avoine, *&c.*

On appelle *menus droits*, les issues ou extrémités d'un animal dont on fait de certains ragoûts. Et *menu rôt*, les cailles, perdreaux, bécassines, ortolans, *&c. Un service de menu rôt.*

On dit, qu'*on a mis à la lessive un paquet de menu ;* pour dire, de petit linge.

Menu, se dit en termes de Diamantaires, des diamans fort petits qu'on taille néanmoins en roses ou en brillans comme les autres, avec cette différence qu'on les taille à moins de pans, ce qui fait des roses simples & des brillans simples.

On appelle *menus suffrages*, les oraisons qui se disent après l'office pour la commémoration des Saints. Et par extension, on appelle ainsi aujourd'hui certaines prières courtes qui se disent par dévotion. Mais on ne se sert de ce mot qu'en style de plaisanterie. *Elle dit ses menus suffrages.*

On appelle aussi *menus suffrages*, de petits profits & autres choses qui sont attachés à une charge, *&c. Son emploi lui rapporte mille écus, sans les menus suffrages.*

On a appellé *menu-vair*, une espèce de panne blanche & bleue qui étoit d'un grand usage parmi nos pères. Les Rois de France s'en servoient autrefois au lieu de fourrures; les grands Seigneurs du Royaume en faisoient des doublures d'habit, des couvertures de lit, & les mettoient au rang de leurs meubles les plus précieux. Joinville raconte qu'étant allé voir le Seigneur d'Entrache qui avoit été blessé, il le trouva enveloppé dans son *couvertoir de menu-vair*. Les manteaux des Présidens à Mortier, les robes des Conseillers de la Cour & les habits de cérémonie des Hérauts d'Armes en ont été doublés jusqu'au quinzième siècle. Les femmes de qualité s'en habilloient pareillement; il fut défendu aux *ribaudes* d'en porter, aussi bien que des ceintures dorées, des robes à colets renversés, des queues & boutonnières à leurs chaperons, par un Arrêt de l'an 1420.

Cette fourrure étoit faite de la peau d'un petit écureuil du nord, qui a le dos gris & le ventre blanc. C'est le *sciuro vario* d'Aldrovandi & peut-être le *mus ponticus* de Pline. Quelques Naturalistes latins le nomment *varius*, soit à cause de la diversité des deux couleurs grise & blanche, ou par quelque fantaisie de ceux qui ont commencé à blasonner. Les Pelletiers nomment à présent cette fourrure *petit gris*.

On la diversifioit en grands ou petits carreaux, qu'on appeloit *grand-vair* ou *petit vair*. Le nom de panne imposé à ces sortes de fourrures, leur vient de ce qu'on les composa de peaux cousues ensemble, comme autant de pans ou de panneaux d'un habit. On conçoit de là que le vair passa dans le blason & en fit la seconde panne, qui est presque toujours d'argent ou d'azur, comme l'hermine est presque toujours d'argent ou de sable. Le *menu-vair*, en termes d'Armoirie, se dit de l'écu chargé de vair, lorsqu'il est chargé de six rangées ; parceque le vair ordinaire n'en a que quatre. S'il s'en trouve cinq, il le faut spécifier en blasonnant, aussi bien que l'émail, quand il est autre que d'argent & d'azur.

Menu, se prend aussi substantivement, & l'on dit, *compter par le menu, par les menus ;* pour dire, avec un grand détail.

On appelle *le menu d'un repas*, le mémoire que l'on fait de ce qui doit y entrer. *Il y aura quinze personnes à table, il faut dresser le menu.*

Menu, s'emploie aussi adverbialement & signifie en fort petits morceaux. *Hachez ces herbes menu.* Et l'on dit

proverbialement, *je le hacherai menu comme chair à pâté.*

MENU, se joint souvent & familièrement avec *dru*, qui est un autre adverbe. Ainsi l'on dit, qu'*il pleut dru & menu*; pour dire, qu'il tombe une petite pluie épaisse. Et *que les balles de mousquet pleuvoient*, *tomboient dru & menu dans une affaire*; pour dire, qu'elles tomboient en grande quantité & fort près à près.

On dit aussi dans le style familier, *troter dru & menu*; pour dire, marcher vîte & à petits pas.

On dit encore familièrement, *se donner du menu*; pour dire, se donner du bon temps, se divertir.

Différences relatives entre *menu*, *délié*, *mince*.

Le *menu* n'a quelquefois rapport qu'à la grosseur dont il manque, & d'autre fois il en a à la grandeur en tout sens. Le *délié* n'est opposé qu'à la grosseur, supposant toujours une sorte de longueur. Le *mince* n'attaque que l'épaisseur, pouvant beaucoup avoir des autres dimensions. Ainsi l'on dit une jambe & une écriture *menue*, un fil *délié*, une planche & une étoffe *mince*.

La première syllabe est très-brève, & la seconde brève au singulier masculin; mais celle-ci est longue au pluriel & au féminin.

MENUAILLE; substantif féminin du style familier. Quantité de petite monnoie. *Il l'a payé en menuailles.*

MENUAILLE, se dit aussi d'une quantité de petits poissons. *Manger de la menuaille.*

MENUAILLE, se dit encore généralement & familièrement de toutes sortes de petites choses qu'on met au rebut. *Ce coffre est rempli de menuailles.*

La première syllabe est très-brève, la seconde brève, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

MENUET; substantif masculin. Air à danser dont la mesure est à trois temps légers qu'on marque par le 3 simple, ou par le $\frac{3}{4}$, ou par le $\frac{3}{8}$. Le nombre des mesures de l'air dans chacune de ses reprises, doit être quatre ou un multiple de quatre; parcequ'il en faut autant pour achever le pas du menuet; & le soin du musicien doit être de faire sentir cette division par des chutes bien marquées, pour aider l'oreille du danseur & le maintenir en cadence.

MENUET, se dit aussi de la danse même.

Le menuet est devenu la danse la plus usitée, tant par la facilité qu'on a à la danser, qu'à cause de la figure aisée qu'on y pratique; & dont on est redevable au nommé Pécour, qui lui a donné toute la grâce qu'il a aujourd'hui, en changeant la forme *S* qui étoit sa principale figure, en celle d'un *Z*, où les pas comptés pour le figurer contiennent toujours les danseurs dans la même régularité.

Le menuet est composé de quatre pas qui n'en font qu'un par leur liaison. Ce pas a trois mouvemens & un pas marché sur la pointe du pied. Le premier mouvement est un demi-coupé du pied droit & un du gauche; le second, un pas marché du pied droit sur la pointe avec les jambes étendues; & le troisième est qu'à la fin de ce pas on laisse passer doucement le talon droit à terre pour laisser plier son genou, qui, par ce mouvement, fait lever la jambe gauche qu'on passe en avant en faisant un demi coupé échappé, & ce troisième mouvement fait le quatrième pas du menuet.

MENUISE; substantif féminin & ter-

me de Vénerie. C'est la plus petite espèce de plomb à giboyer. Elle est au-dessous de la dragée & ne se tire qu'aux petits oiseaux. On l'appelle aussi cendrée.

MENUISERIE; substantif féminin. L'art de polir & d'assembler les bois pour en faire des parquets, des chambranles, des lambris, des tables, des châssis, des armoires, *&c. Il apprend la menuiserie.*

Menuiserie, se dit aussi des ouvrages que fait un Menuisier. *Cette menuiserie est bien faite.*

MENUISIER; substantif masculin. Artisan qui travaille en menuiserie. Il y a à Paris deux sortes de Menuisiers qui pourtant ne composent qu'une même communauté. Les uns sont les Menuisiers en grosses besogne, qu'on appelle *Menuisiers d'assemblage*, les autres sont les Menuisiers de pièces de rapport & de marqueterie, qu'on nomme *Menuisiers de placage* ou *Ébénistes*.

Les Menuisiers n'emploient que le sapin & le chêne, & ils diffèrent des Ébénistes en ce qu'ils assemblent avec les tenons & mortoises, & que les derniers ne font que coller & n'assemblent point.

Dans les Statuts de la Communauté des Menuisiers, les maîtres sont appelés *Huchers-Menuisiers*, du mot de *huche*, qui est une espèce de coffre de bois propre à pétrir ou à mettre le pain: on les a aussi appelés *Huissiers*, à cause de l'ancien mot *huis*, qui s'est dit d'une porte de chambre ou de communication. Ils travailloient pour l'ordinaire & plus fréquemment à ces deux sortes d'ouvrages. De là sont venues ces différentes dénominations que l'on trouve dans les Réglemens, *Huchers*, *Huchiers faiseurs de huche*, *Huissiers faiseurs d'huis*, toutes expressions synonymes, & qui ne désignent qu'un même corps de métier. Ils ont conservé ces diverses qualifications jusqu'à la fin du quatorzième siècle. Un Arrêt du 4 Septembre 1382 qui a augmenté les Statuts des Huchers, contient cette remarque, *qu'on les appeloit alors Menuisiers:* Depuis l'usage a tellement consacré ce nom, que l'on ne connoît plus les Huchers que dans les Ordonnances qui regardent cette profession.

Ces ouvriers étoient autrefois subordonnés au maître Charpentier du Roi, qui avoit une juridiction particulière sur tous les maîtres & ouvriers qui débitoient le bois & le mettoient en œuvre. On ne sait pas le temps que cette attribution a duré, mais il est certain que la juridiction sur les Huchers fut rendue au tribunal ordinaire en 1290. Charles de Montigny, Garde de la Prévôté, leur donna des Statuts au mois de Décembre de la même année, & nomma six gardes du métier pour lui faire rapport de toutes les contraventions qui viendroient à leur connoissance. Il comptoit par ce moyen rétablir le bon ordre qui n'y étoit point auparavant de l'aveu même des ouvriers. Hugues Aubriot, son successeur, & Commissaire réformateur député par le Roi sur le fait des métiers, augmenta de beaucoup ces premiers Statuts: il en fit publier de nouveaux en Décembre 1371. Le Parlement ajouta à ceux-ci de nouvelles dispositions par un Réglement du 4 Septembre 1382. Robert d'Estouteville fit d'autres Ordonnances pour les Menuisiers; Louis XI les confirma par Lettres-patentes du 24 Juin 1467. Il y eut une addition à ces Ordonnances par Jacques d'Estouteville, environ l'an 1480. On travailla encore à d'au-

tres Statuts en 1580 ; Henri III les confirma suivant les Lettres-patentes du mois d'Avril de la même année.

La dernière confirmation où plusieurs des articles de ces Réglemens ont été expliqués ou réformés, est du mois d'Août 1645, par Lettres-patentes de Louis XIV.

Les Officiers de la Communauté sont un *Principal* qui s'élit tous les ans, trois jours après la fête de Sainte Anne, leur Patrone, & six Jurés, dont trois sont aussi élus chaque année & le même jour par les anciens Bâcheliers, ensorte que chaque Juré reste deux ans en place.

Les aspirans à la maîtrise doivent être originaires françois ou du moins naturalisés.

Chaque maître ne peut avoir qu'un apprentif obligé pour six ans ; il en peut néanmoins obliger un autre avant la fin de l'apprentissage du premier.

Les apprentis sont obligés au chef-d'œuvre. Les droits que payent les fils de maîtres sont moins considérables, mais ils sont obligés au chef-d'œuvre comme les autres.

Par Déclaration du Roi du 22 Mai 1691, les offices héréditaires des maîtres jurés de la Communauté des Menuisiers de la ville de Paris, créés par l'Édit du mois de Mars de la même année, lui furent réunis, & les droits & priviléges desdits offices lui furent attribués.

Il a fallu que les Menuisiers réunissent encore, depuis cette première réunion, diverses autres charges de nouvelle création, comme des Auditeurs des Comptes en 1694, des Greffiers, des Gardes des Poids & Mesures, des Gardes des Archives, & semblables offices créés en 1704 & 1707, & presque jusqu'à la fin du regne de Louis XIV : mais quoiqu'ils ayent obtenu diverses augmentations de droits pour les visites, les apprentissages, les maîtrises, même pour la Confrérie, afin d'acquitter les sommes qu'ils avoient été obligés d'emprunter, les différentes Lettres-patentes qui les leur ont accordées, n'ont point ou peu touché à la première discipline de leur Communauté, établie par les anciens Statuts dont on vient de donner l'extrait, si ce n'est en ce qui regarde les maîtres sans qualité qu'ils ont eu permission de recevoir & dont ils ont en effet reçu plusieurs parmi eux, comme les autres corps des arts & métiers.

On compte à Paris près de neuf cens Maîtres Menuisiers.

MENZAT ; bourg de France en Bourbonnois, au diocèse de Clermont, élection de Gannat, dans une contrée qui abonde en grains & en fruits.

MÉONIE ; *voyez* LYDIE.

MÉPHAATH ; nom d'une ancienne ville de la Terre Sainte, dans la Tribu de Ruben au-delà du Jourdain.

MÉPLAT ; substantif masculin, & terme de Peinture, qui signifie l'indication des plans des différens objets. Ainsi l'on dit, que *quand on peint une tête il faut faire sentir les méplats ;* pour dire, qu'il faut par les masses de clairs & d'ombres faire sentir les plans dans lesquels sont disposés les os qui forment la charpente de la tête. Les méplats doivent être plus ou moins sensibles suivant l'âge, le sexe, *&c.*

MEPPEN ; ville d'Allemagne, au Cercle de Westphalie, sur l'Ems, à six lieues, nord, de Lingen.

MÉPRENDRE ; (se) verbe pronominal réfléchi irrégulier de la quatriè-

me conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Prendre. *Errare.* Se tromper, ſe mécompter, prendre une choſe pour une autre. *Il s'eſt mépris en comptant cet argent. Tâchez de ne pas vous méprendre. On ne ſe méprenoit pas en le ſoupçonnant d'être l'auteur du complot.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

Voyez Prendre pour la conjugaiſon & la quantité proſodique des autres temps.

MÉPRIS; ſubſtantif maſculin. *Contemtus.* Sentiment par lequel on juge une perſonne, une choſe indigne d'égard, d'eſtime, d'attention. *Il mérite qu'on le traite avec mépris. La lâcheté, la poltronerie, le vol, les noirceurs, les baſſeſſes, ſont autant de choſes qui excitent le mépris, parcequ'elles dégradent & aviliſſent les hommes.*

On entend auſſi par *mépris*, & ſurtout au pluriel, des paroles ou des actions de mépris. *Les careſſes & les mépris de la Cour. Il n'eſt pas obligé de ſouffrir vos mépris.*

On dit proverbialement, *familiarité engendre le mépris.*

On dit, *tomber dans le mépris;* pour dire, tomber dans un état où l'on eſt regardé avec des ſentimens de mépris. *Ce courtiſan qui étoit ſi fort en faveur eſt tombé dans le mépris.*

On dit, *le mépris de la vie, le mépris de la mort;* pour dire, un certain ſentiment par lequel on s'élève au-deſſus de l'amour qu'on a ordinairement pour la vie, & de la crainte qu'on a de la mort.

On dit auſſi dans le même ſens, *le mépris des richeſſes. Le mépris des grandeurs. Le mépris des honneurs.*

Au mépris; façon de parler qu'on emploie pour dire, au préjudice, ſans avoir égard. *Il s'embarqua pour l'Amérique au mépris des ordres qu'il avoit reçus de ne point quitter la France. Il exécuta ſon projet au mépris de la convention.*

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde longue.

MÉPRISABLE; adjectif des deux genres. *Contemtu dignus.* Qui eſt digne de mépris. *Il ſe rend mépriſable. C'eſt une femme mépriſable. Une conduite mépriſable.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième moyenne, & la quatrième très-brève.

MÉPRISAMMENT; vieux mot qui ſignifioit autrefois d'une manière mépriſante.

MÉPRISANT, ANTE; adjectif. Qui marque du mépris. *Il lui tint un propos fort mépriſant. Elle a des façons mépriſantes. Un air mépriſant. Un ton mépriſant.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & la quatrième du féminin très-brève.

MÉPRISE; ſubſtantif féminin. *Error.* Erreur, inadvertance, faute de celui qui ſe méprend. *Il l'a fait par mépriſe. Une mépriſe ridicule. Comment ne vous êtes vous pas apperçu de cette mépriſe.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

MÉPRISÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* Mépriser.

MÉPRISER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. *Contemnere.* Avoir du mépris pour une perſonne, pour une choſe, en faire peu de cas. *Ce n'eſt pas un homme à mépriſer. Il n'auroit pas dû mépriſer la charge de ſon père. Mépriſer la vie, les richeſſes.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

MÉQUELLA; ville d'Égypte, sur le Nil, dans une contrée fertile en blé, en orge & en lin, non loin du Caire.

MÉQUINE; vieux mot qui signifioit autrefois petite servante.

MÉQUINENÇA; ville d'Espagne, dans le Royaume d'Arragon, au confluent de l'Èbre & de la Sègre, à 14 lieues, nord-ouest, de Tortose.

MER; substantif féminin. *Mare.* L'amas des eaux qui environnent la terre & qui la couvrent en plusieurs endroits.

On ne peut douter, dit M. de Buffon, que les eaux de la mer n'ayent séjourné sur la surface de la terre que nous habitons, & que par conséquent cette même surface de notre continent n'ait été pendant quelque temps le fond d'une mer, dans laquelle tout se passoit comme tout se passe actuellement dans la mer d'aujourd'hui : d'ailleurs les couches des différentes matières qui composent la terre étant posées parallèlement & de niveau, il est clair que cette position est l'ouvrage des eaux qui ont amassé & accumulé peu à peu ces matières, & leur ont donné la même situation que l'eau prend toujours elle-même, c'est-à-dire, cette situation horisontale que nous observons presque partout : car dans les plaines les couches sont exactement horisontales, & il n'y a que dans les montagnes où elles sont inclinées, comme ayant été formées par des sédimens déposés sur une base inclinée, c'est-à-dire, sur un terrein penchant : or ces couches ont été formées peu à peu, & non pas tout d'un coup par quelque révolution que ce soit, parceque nous trouvons souvent des couches de matière plus pesante, posées sur des couches de matière beaucoup plus légère; ce qui ne pourroit être si, comme le veulent quelques auteurs, toutes les matières dissoutes & mêlées en même temps dans l'eau, se fussent ensuite précipitées au fond de cet élément, parcequ'alors elles eussent produit une autre composition que celle qui existe, les matières les plus pesantes seroient descendues les premières & au plus bas, & chacune se seroit arrangée suivant sa gravité spécifique, dans un ordre relatif à leur pesanteur particulière, & nous ne trouverions pas des rochers massifs sur des arènes légères, non plus que des charbons de terre sous des argiles, des glaises sous des marbres, & des métaux sur des sables.

Une chose à laquelle on doit encore faire attention, & qui confirme ce qu'on vient de dire sur la formation des couches par le mouvement & par le sédiment des eaux, c'est que toutes les autres révolutions ou changemens sur le globe ne peuvent produire les mêmes effets. Les montagnes les plus élevées sont composées de couches parallèles tout de même que les plaines les plus basses, & par conséquent on ne peut pas attribuer l'origine & la formation des montagnes à des secousses, à des tremblemens de terre, non plus qu'à des volcans, & l'on a des preuves que s'il se forme quelquefois de petites éminences par ces mouvemens convulsifs de la terre, ces éminences ne sont pas composées de couches parallèles que les

matières de ces éminences n'ont entièrement aucune liaison, aucune position régulière, & qu'enfin ces petites collines formées par les volcans ne présentent aux yeux que le désordre d'un tas de matière rejetée confusément : mais cette espèce d'organisation de la terre que nous découvrons partout, cette situation horisontale & parallèle des couches, ne peuvent venir que d'une cause constante & d'un mouvement réglé & toujours dirigé de la même façon.

C'est aussi au séjour des eaux de la mer sur les terres que nous habitons, qu'est dûe la quantité prodigieuse de coquilles, de squelettes, de poissons & d'autres corps marins que nous trouvons dans les montagnes & dans les couches de terre, dans des endroits souvent très-éloignés du lit que la mer occupe actuellement. Vainement voudroit-on attribuer ces phénomènes au déluge universel ; cette révolution n'ayant été que passagère, n'a pu produire tous les effets que la plupart des Physiciens lui ont attribués. Un Potier de terre qui ne savoit ni latin ni grec fut le premier vers la fin du seizième siècle qui osa dire dans Paris, & à la face de tous les Docteurs, que les coquilles fossiles étoient de véritables coquilles déposées autrefois par la mer dans les lieux où elles se trouvoient alors ; que des animaux & surtout des poissons avoient donné aux pierres figurées toutes leurs différentes figures, *&c.* & il défia hardiment toute l'école d'Aristote d'attaquer ses preuves ; c'est Bernard Palissy, Saintongeois, aussi grand physicien que la nature seule en puisse former un : cependant son système a dormi près de c n' ans, & le nom même de l'auteur est presque mort. Enfin les idées de Palissy se sont réveillées dans l'esprit de plusieurs savans, & elles ont fait la fortune qu'elles méritoient.

La retraite de la mer a pu se faire ou subitement ou successivement, & peu à peu ; en effet, ses eaux ont pu se retirer tout à coup, & laisser à sec une portion de notre continent par le changement du centre de gravité de notre globe, qui a pu causer l'inclination de son axe. A l'égard de la retraite des eaux de la mer qui se fait successivement & par degrés insensibles, pour peu qu'on ait considéré les bords de la mer, on s'apperçoit aisément qu'elle s'éloigne peu à peu de certains endroits, que les côtes augmentent, & que l'on ne trouve plus d'eau dans des endroits qui étoient autrefois des ports de mer où les vaisseaux abordoient. L'ancienne ville d'Alexandrie est actuellement assez éloignée de la mer ; les villes d'Arles, d'Aigues-Mortes, &c. étoient autrefois des ports de mer ; il n'y a guère de pays maritimes qui ne fournissent des preuves convaincantes de cette vérité ; c'est surtout en Suède que ces phénomènes ont été observés avec le plus d'exactitude depuis quelques années. Ils ont donné lieu à une dispute très-vive entre plusieurs Membres illustres de l'Académie Royale des Sciences de Stockholm. M. Dalin ayant publié une Histoire générale de la Suède, très-estimée des Connoisseurs, osa jeter quelques soupçons sur l'antiquité de ce Royaume, & parut douter qu'il eût été peuplé aussi anciennement que l'avoient prétendu les Historiens du Nord qui l'ont précédé ; il alla plus loin, & crut trouver des preuves que plusieurs parties de la Suède avoient

été

été couvertes des eaux de la mer dans des temps fort peu éloignés de nous ; ces idées ne manquèrent pas de trouver des contradicteurs ; presque tous les Peuples de la terre ont de tout temps été très-jaloux de l'antiquité de leur origine. On crut la Suède deshonorée, parcequ'elle n'avoit point été immédiatement peuplée par les fils de Noé. M. Celsius, savant Géomètre de l'Académie de Stockholm, inséra en 1743, dans le Recueil de son Académie, un Mémoire très-curieux ; il y entre dans le détail des faits qui prouvent que les eaux ont diminué & diminuent encore journellement dans la mer Baltique, ainsi que l'Océan, qui borne la Suède à l'Occident. Il s'appuie du témoignage d'un grand nombre de Pilotes & de Pêcheurs avancés en âge, qui attestent avoir trouvé dans leur jeunesse beaucoup plus d'eau en certains endroits qu'ils n'en trouvent aujourd'hui ; des écueils & des pointes de rochers qui étoient anciennement sous l'eau ou à fleur d'eau, sortent maintenant de plusieurs pieds au-dessus du niveau de la mer ; on ne peut plus passer qu'avec des chaloupes ou des barques dans des endroits où il passoit autrefois des navires chargés ; des bourgs & des villes qui étoient anciennement sur le bord de la mer, en sont maintenant à une distance de quelques lieues ; on trouve des ancres & des débris de vaisseaux qui sont fort avancés dans les terres, &c. Après avoir fait l'énumération de toutes ces preuves, M. Celsius tente de déterminer de combien les eaux de la mer baissent en un temps donné. Il établit son calcul sur plusieurs observations qui ont été faites en différens endroits, il trouve entr'autres qu'un rocher qui étoit il y a 168 ans à fleur d'eau, & sur lequel on alloit à la pêche des veaux marins, s'est élevé depuis ce temps de huit pieds au-dessus de la surface de la mer. M. Celsius trouve que l'on marche à sec dans un endroit, où 50 ans auparavant on avoit de l'eau jusqu'au genou. Il trouve que des écueils qui étoient cachés sous l'eau, dans la jeunesse de quelques anciens Pilotes, & qui même étoient à deux pieds de profondeur, sortent maintenant de trois pieds, &c. De toutes ces observations, il résulte, suivant M. Celsius, que l'on peut faire une estimation commune, & que l'eau de la mer baisse en un an de $4\frac{1}{2}$ lignes, & en 18 ans de 4 pouces 5 lignes, en 100 ans de 4 pieds 5 pouces, en 500 ans de 22 pieds 5 pouces, en 1000 ans de 45 pieds géométriques, &c.

M. Celsius remarque, avec raison, qu'il seroit à souhaiter que l'on observât exactement la hauteur de certains endroits au-dessus du niveau de la mer, par ce moyen la postérité seroit à portée de juger avec certitude de la diminution de ses eaux. A sa prière, M. Rudman, son ami, fit tracer, en 1731, une ligne horisontale sur une roche appelée *Swarthallenpa-Wihcken*, qui se trouve à la partie septentrionale de l'île de Lœfgrund, à deux milles, au nord-est, de Gefle. Cette ligne marque précisément jusqu'où venoit la surface des eaux en 1731. *Voyez les Mémoires de l'Académie de Suède, année 1743.* Il seroit à souhaiter que l'on fit des observations de ce genre sur toutes les Côtes & dans toutes les Mers connues, cela jeteroit beaucoup de jour sur un phénomène très-curieux de la physique, & dont jusqu'à présent on ne paroît s'être fortement occupé qu'en Suède.

La grande question qui partage maintenant les Académiciens de Suède, a pour objet de savoir si la diminution des eaux est réelle, c'est-à-dire, si la somme totale des eaux de la mer diminue effectivement sur notre globe, ce qui paroît être le sentiment de M. Celsius, du célèbre M. Linnæus & de plusieurs autres : ou si, comme M. Browallius & d'autres le prétendent, cette diminution des eaux n'est que relative, c'est-à-dire, si la mer va regagner d'un côté ce qu'elle perd d'un autre. On sent aisément combien cette question est embarrassante ; en effet, il faudroit un grand nombre d'observations faites dans toutes les parties de notre globe, & continuées pendant plusieurs siècles, pour la décider avec quelque certitude.

Il est constant que les eaux de la mer s'élèvent en vapeurs, forment des nuages & retombent en pluie ; une partie de ces pluies rentre dans la mer, une autre forme des rivières qui retombent encore dans la mer : de-là il résulte une circulation perpétuelle qui ne tend point à produire une diminution réelle des eaux de la mer ; mais, suivant M. Celsius, la partie des eaux qui abreuve les terres & qui sert à la végétation, c'est-à-dire, à l'accroissement des arbres & des plantes, est perdue pour la somme totale des eaux, & cette partie, selon lui, peut se convertir en terre, par la putréfaction des végétaux, sentiment qui a été soutenu par Vanhelmont, & qui n'est rien moins que démontré ; le grand Newton, qui l'a adopté, en conclut que les parties solides de la terre vont en s'augmentant, tandis que les parties fluides diminuent & doivent un jour disparoître totalement, vu que suivant ce savant Géomètre, notre globe tend perpétuellement à s'approcher du soleil ; d'où il conjecture qu'il finira par se dessécher totalement, à moins que l'approche de quelque comète ne vienne rendre à notre planète l'humidité qu'elle aura perdue.

A Venise, le fond de la mer Adriatique s'élève tous les jours, & il y a déjà long-temps que les lagunes & la ville feroient partie du continent, si l'on n'avoit pas un très-grand soin de nettoyer & vider les canaux : il en est de même de la plûpart des ports, des petites baies & des embouchures de toutes les rivières. En Hollande, le fond de la mer s'élève aussi en plusieurs endroits, car le petit golfe de Zuiderzée & le détroit du Texel ne peuvent plus recevoir de vaisseaux aussi grands qu'autrefois. On trouve à l'embouchure de presque tous les fleuves, des îles, des sables, des terres amoncelées & amenées par les eaux, & il n'est pas douteux que la mer ne se remplisse dans tous les endroits où elle reçoit de grandes rivières. Le Rhin se perd dans les sables qu'il a lui-même accumulés ; le Danube, le Nil & tous les grands fleuves ayant entraîné beaucoup de terrain, n'arrivent plus à la mer par un seul canal ; mais ils ont plusieurs bouches, dont les intervalles ne sont remplis que des sables ou du limon qu'ils ont charriés. Tous les jours on dessèche des marais, on cultive des terres abandonnées par la mer, on navigue sur des pays submergés ; enfin nous voyons sous nos yeux d'assez grands changemens de terres en eau & d'eau en terres, pour être assuré que ces changemens se sont faits, se font & se feront ;

ensorte qu'avec les temps, les golfes deviendront des continens, les isthmes seront un jour des détroits, les marais deviendront des terres arides, & les sommets de nos montagnes les écueils de la mer.

Les eaux ont donc couvert & peuvent encore couvrir successivement toutes les parties des continens terrestres; & dès-lors on doit cesser d'être étonné de trouver partout des productions marines, & une composition dans l'intérieur qui ne peut être que l'ouvrage des eaux.

Tout ce qu'on vient de dire prouve que les mers produisent sur notre globe des changemens perpétuels, il y en a qui disparoissent dans un endroit; il n'en est pas moins certain qu'il s'en produit de nouvelles dans d'autres. C'est ainsi qu'a été formée la mer de Harlem en Hollande, que l'on voit entre Harlem & Amsterdam, dont la formation qui est assez récente, est dûe à des vents violens qui ont poussé les eaux de la mer par-dessus ses anciennes bornes, & qui par là ont inondé un terrain bas d'où ces eaux n'ont pu se retirer. Pline regarde la mer Méditerranée comme formée par une irruption pareille de l'Océan.

Mouvemens de la Mer. Les eaux de la mer ont trois espèces de mouvemens : le premier est le mouvement d'ondulation ou de fluctuation que les vents excitent à sa surface en produisant des flots ou des vagues plus ou moins considérables, en raison de la force qui les excite. Ce mouvement des flots est modifié par la position des côtes, des promontoires, des îles, &c. que les eaux agitées par les vents rencontrent.

Le second mouvement de la mer est celui que l'on nomme *courant*; c'est celui par lequel les eaux de la mer sont continuellement entraînées de l'orient vers l'occident; mouvement qui est plus fort vers l'équateur que vers les poles, & qui fournit une preuve incontestable que le mouvement de la terre sur son axe se fait de l'occident vers l'orient. Ce mouvement dans l'Océan, commence aux côtes occidentales de l'Amérique, où il est peu violent; ce qui lui fait donner le nom de *Mer pacifique*. Mais en partant de-là, les eaux dont le mouvement est accéléré, après avoir fait le tour du globe, vont frapper avec violence les côtes orientales de cette partie du monde, qu'elles romproient peut-être, si leur force n'étoit arrêtée par les îles qui se trouvent en cet endroit, & que quelques Auteurs regardent comme des restes de l'Atlantide ou de cette île immense dont les anciens Prêtres Egyptiens, au rapport de Platon, ne parloient déjà que par tradition. Un Auteur Allemand moderne appelé M. *Popowits*, qui a publié en 1750, en sa langue, un ouvrage curieux, sous le titre de *Recherches sur la Mer*, présume que tôt ou tard la violence du mouvement de la mer dont nous parlons, forceroit un passage au travers de l'île de Panama, si ce terrain n'étoit rempli de roches qui opposent de la résistance aux entreprises de la mer; sur quoi il remarque que quelque tremblement de terre pourra quelque jour aider la mer à effectuer ce qu'elle n'a point encore pu faire toute seule.

Cette conjecture est d'autant mieux fondée, que plusieurs exemples nous prouvent que la violence

me de Vénerie. C'est la plus petite espèce de plomb à giboyer. Elle est au-dessous de la dragée & ne se tire qu'aux petits oiseaux. On l'appelle aussi cendrée.

MENUISERIE ; substantif féminin. L'art de polir & d'assembler les bois pour en faire des parquets, des chambranles, des lambris, des tables, des châssis, des armoires, *&c. Il apprend la menuiserie.*

Menuiserie, se dit aussi des ouvrages que fait un Menuisier. *Cette menuiserie est bien faite.*

MENUISIER ; substantif masculin. Artisan qui travaille en menuiserie. Il y a à Paris deux sortes de Menuisiers qui pourtant ne composent qu'une même communauté. Les uns sont les Menuisiers en grosses besogne, qu'on appelle *Menuisiers d'assemblage*, les autres sont les Menuisiers de pièces de rapport & de marqueterie, qu'on nomme *Menuisiers de placage* ou *Ébénistes.*

Les Menuisiers n'emploient que le sapin & le chêne, & ils diffèrent des Ébénistes en ce qu'ils assemblent avec les tenons & mortoises, & que les derniers ne font que coller & n'assemblent point.

Dans les Statuts de la Communauté des Menuisiers, les maîtres sont appelés *Huchers-Menuisiers*, du mot de *huche*, qui est une espèce de coffre de bois propre à pétrir ou à mettre le pain : on les a aussi appelés *Huissiers*, à cause de l'ancien mot *huis*, qui s'est dit d'une porte de chambre ou de communication. Ils travailloient pour l'ordinaire & plus fréquemment à ces deux sortes d'ouvrages. De là sont venues ces différentes dénominations que l'on trouve dans les Réglemens, *Huchers*, *Huchiers faiseurs de huche*, *Huissiers faiseurs d'huis*, toutes expressions synonymes, & qui ne désignent qu'un même corps de métier. Ils ont conservé ces diverses qualifications jusqu'à la fin du quatorzième siècle. Un Arrêt du 4 Septembre 1382 qui a augmenté les Statuts des Huchers, contient cette remarque, *qu'on les appeloit alors Menuisiers :* Depuis l'usage a tellement consacré ce nom, que l'on ne connoît plus les Huchers que dans les Ordonnances qui regardent cette profession.

Ces ouvriers étoient autrefois subordonnés au maître Charpentier du Roi, qui avoit une juridiction particulière sur tous les maîtres & ouvriers qui débitoient le bois & le mettoient en œuvre. On ne sait pas le temps que cette attribution a duré, mais il est certain que la juridiction sur les Huchers fut rendue au tribunal ordinaire en 1290. Charles de Montigny, Garde de la Prévôté, leur donna des Statuts au mois de Décembre de la même année, & nomma six gardes du métier pour lui faire rapport de toutes les contraventions qui viendroient à leur connoissance. Il comptoit par ce moyen rétablir le bon ordre qui n'y étoit point auparavant de l'aveu même des ouvriers. Hugues Aubriot, son successeur, & Commissaire réformateur député par le Roi sur le fait des métiers, augmenta de beaucoup ces premiers Statuts : il en fit publier de nouveaux en Décembre 1371. Le Parlement ajouta à ceux-ci de nouvelles dispositions par un Réglement du 4 Septembre 1382. Robert d'Estouteville fit d'autres Ordonnances pour les Menuisiers ; Louis XI les confirma par Lettres-patentes du 24 Juin 1467. Il y eut une addition à ces Ordonnances par Jacques d'Estouteville, environ l'an 1480. On travailla encore à d'au-

tres Statuts en 1580; Henri III les confirma suivant les Lettres-patentes du mois d'Avril de la même année.

La dernière confirmation où plusieurs des articles de ces Réglemens ont été expliqués ou réformés, est du mois d'Août 1645, par Lettres-patentes de Louis XIV.

Les Officiers de la Communauté sont un *Principal* qui s'élit tous les ans, trois jours après la fête de Sainte Anne, leur Patrone, & six Jurés, dont trois sont aussi élus chaque année & le même jour par les anciens Bâcheliers, ensorte que chaque Juré reste deux ans en place.

Les aspirans à la maîtrise doivent être originaires françois ou du moins naturalisés.

Chaque maître ne peut avoir qu'un apprentif obligé pour six ans; il en peut néanmoins obliger un autre avant la fin de l'apprentissage du premier.

Les apprentis sont obligés au chef-d'œuvre. Les droits que payent les fils de maîtres sont moins considérables, mais ils sont obligés au chef-d'œuvre comme les autres.

Par Déclaration du Roi du 22 Mai 1691, les offices héréditaires des maîtres jurés de la Communauté des Menuisiers de la ville de Paris, créés par l'Édit du mois de Mars de la même année, lui furent réunis, & les droits & priviléges desdits offices lui furent attribués.

Il a fallu que les Menuisiers réunissent encore, depuis cette première réunion, diverses autres charges de nouvelle création, comme des Auditeurs des Comptes en 1694, des Greffiers, des Gardes des Poids & Mesures, des Gardes des Archives, & semblables offices créés en 1704 & 1707, & presque jusqu'à la fin du regne de Louis XIV : mais quoiqu'ils ayent obtenu diverses augmentations de droits pour les visites, les apprentissages, les maîtrises, même pour la Confrérie, afin d'acquitter les sommes qu'ils avoient été obligés d'emprunter, les différentes Lettres-patentes qui les leur ont accordées, n'ont point ou peu touché à la première discipline de leur Communauté, établie par les anciens Statuts dont on vient de donner l'extrait, si ce n'est en ce qui regarde les maîtres sans qualité qu'ils ont eu permission de recevoir & dont ils ont en effet reçu plusieurs parmi eux, comme les autres corps des arts & métiers.

On compte à Paris près de neuf cens Maîtres Menuisiers.

MENZAT; bourg de France en Bourbonnois, au diocèse de Clermont, élection de Gannat, dans une contrée qui abonde en grains & en fruits.

MÉONIE; *voyez* LYDIE.

MÉPHAATH; nom d'une ancienne ville de la Terre Sainte, dans la Tribu de Ruben au-delà du Jourdain.

MÉPLAT; substantif masculin, & terme de Peinture, qui signifie l'indication des plans des différens objets. Ainsi l'on dit, que *quand on peint une tête il faut faire sentir les méplats;* pour dire, qu'il faut par les masses de clairs & d'ombres faire sentir les plans dans lesquels sont disposés les os qui forment la charpente de la tête. Les méplats doivent être plus ou moins sensibles suivant l'âge, le sexe, *&c.*

MEPPEN; ville d'Allemagne, au Cercle de Westphalie, sur l'Ems, à six lieues, nord, de Lingen.

MÉPRENDRE; (se) verbe pronominal réfléchi irrégulier de la quatriè-

me conjugaison, lequel se conjugue comme Prendre. *Errare*. Se tromper, se mécompter, prendre une chose pour une autre. *Il s'est mépris en comptant cet argent. Tâchez de ne pas vous méprendre. On ne se méprenoit pas en le soupçonnant d'être l'auteur du complot.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Voyez Prendre pour la conjugaison & la quantité prosodique des autres temps.

MÉPRIS; substantif masculin. *Contemtus*. Sentiment par lequel on juge une personne, une chose indigne d'égard, d'estime, d'attention. *Il mérite qu'on le traite avec mépris. La lâcheté, la poltronerie, le vol, les noirceurs, les bassesses, sont autant de choses qui excitent le mépris, parcequ'elles dégradent & avilissent les hommes.*

On entend aussi par *mépris*, & surtout au pluriel, des paroles ou des actions de mépris. *Les caresses & les mépris de la Cour. Il n'est pas obligé de souffrir vos mépris.*

On dit proverbialement, *familiarité engendre le mépris*.

On dit, *tomber dans le mépris*; pour dire, tomber dans un état où l'on est regardé avec des sentimens de mépris. *Ce courtisan qui étoit si fort en faveur est tombé dans le mépris.*

On dit, *le mépris de la vie, le mépris de la mort*; pour dire, un certain sentiment par lequel on s'élève au-dessus de l'amour qu'on a ordinairement pour la vie, & de la crainte qu'on a de la mort.

On dit aussi dans le même sens, *le mépris des richesses. Le mépris des grandeurs. Le mépris des honneurs.*

Au mépris; façon de parler qu'on emploie pour dire, au préjudice, sans avoir égard. *Il s'embarqua pour l'Amérique au mépris des ordres qu'il avoit reçus de ne point quitter la France. Il exécuta son projet au mépris de la convention.*

La première syllabe est brève & la seconde longue.

MÉPRISABLE; adjectif des deux genres. *Contemtu dignus*. Qui est digne de mépris. *Il se rend méprisable. C'est une femme méprisable. Une conduite méprisable.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième moyenne, & la quatrième très-brève.

MÉPRISAMMENT; vieux mot qui signifioit autrefois d'une manière méprisante.

MÉPRISANT, ANTE; adjectif. Qui marque du mépris. *Il lui tint un propos fort méprisant. Elle a des façons méprisantes. Un air méprisant. Un ton méprisant.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième du féminin très-brève.

MÉPRISE; substantif féminin. *Error*. Erreur, inadvertance, faute de celui qui se méprend. *Il l'a fait par méprise. Une méprise ridicule. Comment ne vous êtes vous pas apperçu de cette méprise.*

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

MÉPRISÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Mépriser.

MÉPRISER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Contemnere*. Avoir du mépris pour une personne, pour une chose, en faire peu de cas. *Ce n'est pas un homme à mépriser. Il n'auroit pas dû mépriser la charge de son père. Mépriser la vie, les richesses.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

MEQUELLA; ville d'Égypte, sur le Nil, dans une contrée fertile en blé, en orge & en lin, non loin du Caire.

MÉQUINE; vieux mot qui signifioit autrefois petite servante.

MÉQUINENÇA; ville d'Espagne, dans le Royaume d'Arragon, au confluent de l'Èbre & de la Sègre, à 14 lieues, nord-ouest, de Tortose.

MER; substantif féminin. *Mare.* L'amas des eaux qui environnent la terre & qui la couvrent en plusieurs endroits.

On ne peut douter, dit M. de Buffon, que les eaux de la mer n'ayent séjourné sur la surface de la terre que nous habitons, & que par conséquent cette même surface de notre continent n'ait été pendant quelque temps le fond d'une mer, dans laquelle tout se passoit comme tout se passe actuellement dans la mer d'aujourd'hui : d'ailleurs les couches des différentes matières qui composent la terre étant posées parallèlement & de niveau, il est clair que cette position est l'ouvrage des eaux qui ont amassé & accumulé peu à peu ces matières, & leur ont donné la même situation que l'eau prend toujours elle-même, c'est-à-dire, cette situation horisontale que nous observons presque partout : car dans les plaines les couches sont exactement horisontales, & il n'y a que dans les montagnes où elles sont inclinées, comme ayant été formées par des sédimens déposés sur une base inclinée, c'est-à-dire, sur un terrein penchant : or ces couches ont été formées peu à peu, & non pas tout d'un coup par quelque révolution que ce soit, parceque nous trouvons souvent des couches de matière plus pesante, posées sur des couches de matière beaucoup plus légère ; ce qui ne pourroit être si, comme le veulent quelques auteurs, toutes les matières dissoutes & mêlées en même temps dans l'eau, se fussent ensuite précipitées au fond de cet élément, parcequ'alors elles eussent produit une autre composition que celle qui existe, les matières les plus pesantes seroient descendues les premières & au plus bas, & chacune se seroit arrangée suivant sa gravité spécifique, dans un ordre relatif à leur pesanteur particulière, & nous ne trouverions pas des rochers massifs sur des arènes légères, non plus que des charbons de terre sous des argiles, des glaises sous des marbres, & des métaux sur des sables.

Une chose à laquelle on doit encore faire attention, & qui confirme ce qu'on vient de dire sur la formation des couches par le mouvement & par le sédiment des eaux, c'est que toutes les autres révolutions ou changemens sur le globe ne peuvent produire les mêmes effets. Les montagnes les plus élevées sont composées de couches parallèles tout de même que les plaines les plus basses, & par conséquent on ne peut pas attribuer l'origine & la formation des montagnes à des secousses, à des tremblemens de terre, non plus qu'à des volcans, & l'on a des preuves que s'il se forme quelquefois de petites éminences par ces mouvemens convulsifs de la terre, ces éminences ne sont pas composées de couches parallèles que les

matières de ces éminences n'ont entièrement aucune liaison, aucune position régulière, & qu'enfin ces petites collines formées par les volcans ne présentent aux yeux que le désordre d'un tas de matière rejetée confusément : mais cette espèce d'organisation de la terre que nous découvrons partout, cette situation horisontale & parallèle des couches, ne peuvent venir que d'une cause constante & d'un mouvement réglé & toujours dirigé de la même façon.

C'est aussi au séjour des eaux de la mer sur les terres que nous habitons, qu'est dûe la quantité prodigieuse de coquilles, de squelettes, de poissons & d'autres corps marins que nous trouvons dans les montagnes & dans les couches de terre, dans des endroits souvent très-éloignés du lit que la mer occupe actuellement. Vainement voudroit-on attribuer ces phénomènes au déluge universel ; cette révolution n'ayant été que passagère, n'a pu produire tous les effets que la plupart des Physiciens lui ont attribués. Un Potier de terre qui ne savoit ni latin ni grec fut le premier vers la fin du seizième siècle qui osa dire dans Paris, & à la face de tous les Docteurs, que les coquilles fossiles étoient de véritables coquilles déposées autrefois par la mer dans les lieux où elles se trouvoient alors ; que des animaux & surtout des poissons avoient donné aux pierres figurées toutes leurs différentes figures, *&c.* & il défia hardiment toute l'école d'Aristote d'attaquer ses preuves ; c'est Bernard Palissy, Saintongeois, aussi grand physicien que la nature seule en puisse former un : cependant son système a dormi près de c n' ans, & le nom même de l'auteur est presque mort. Enfin les idées de Palissy se sont réveillées dans l'esprit de plusieurs savans, & elles ont fait la fortune qu'elles méritoient.

La retraite de la mer a pu se faire ou subitement ou successivement, & peu à peu ; en effet, ses eaux ont pu se retirer tout à coup, & laisser à sec une portion de notre continent par le changement du centre de gravité de notre globe, qui a pu causer l'inclination de son axe. A l'égard de la retraite des eaux de la mer qui se fait successivement & par degrés insensibles, pour peu qu'on ait considéré les bords de la mer, on s'apperçoit aisément qu'elle s'éloigne peu à peu de certains endroits, que les côtes augmentent, & que l'on ne trouve plus d'eau dans des endroits qui étoient autrefois des ports de mer où les vaisseaux abordoient. L'ancienne ville d'Alexandrie est actuellement assez éloignée de la mer ; les villes d'Arles, d'Aigues-Mortes, &c. étoient autrefois des ports de mer ; il n'y a guère de pays maritimes qui ne fournissent des preuves convaincantes de cette vérité ; c'est surtout en Suède que ces phénomènes ont été observés avec le plus d'exactitude depuis quelques années. Ils ont donné lieu à une dispute très-vive entre plusieurs Membres illustres de l'Académie Royale des Sciences de Stockholm. M. Dalin ayant publié une Histoire générale de la Suède, très-estimée des Connoisseurs, osa jeter quelques soupçons sur l'antiquité de ce Royaume, & parut douter qu'il eût été peuplé aussi anciennement que l'avoient prétendu les Historiens du Nord qui l'ont précédé ; il alla plus loin, & crut trouver des preuves que plusieurs parties de la Suède avoient

été

été couvertes des eaux de la mer dans des temps fort peu éloignés de nous; ces idées ne manquèrent pas de trouver des contradicteurs; presque tous les Peuples de la terre ont de tout temps été très-jaloux de l'antiquité de leur origine. On crut la Suède deshonorée, parcequ'elle n'avoit point été immédiatement peuplée par les fils de Noé. M. Celsius, savant Géomètre de l'Académie de Stockholm, inséra en 1743, dans le Recueil de son Académie, un Mémoire très-curieux; il y entre dans le détail des faits qui prouvent que les eaux ont diminué & diminuent encore journellement dans la mer Baltique, ainsi que l'Océan, qui borne la Suède à l'Occident. Il s'appuie du témoignage d'un grand nombre de Pilotes & de Pêcheurs avancés en âge, qui attestent avoir trouvé dans leur jeunesse beaucoup plus d'eau en certains endroits qu'ils n'en trouvent aujourd'hui; des écueils & des pointes de rochers qui étoient anciennement sous l'eau ou à fleur d'eau, sortent maintenant de plusieurs pieds au-dessus du niveau de la mer; on ne peut plus passer qu'avec des chaloupes ou des barques dans des endroits où il passoit autrefois des navires chargés; des bourgs & des villes qui étoient anciennement sur le bord de la mer, en sont maintenant à une distance de quelques lieues; on trouve des ancres & des débris de vaisseaux qui sont fort avancés dans les terres, &c. Après avoir fait l'énumération de toutes ces preuves, M. Celsius tente de déterminer de combien les eaux de la mer baissent en un temps donné. Il établit son calcul sur plusieurs observations qui ont été faites en différens endroits, il trouve entr'autres qu'un rocher qui étoit il y a 168 ans à fleur d'eau, & sur lequel on alloit à la pêche des veaux marins, s'est élevé depuis ce temps de huit pieds au-dessus de la surface de la mer. M. Celsius trouve que l'on marche à sec dans un endroit, où 50 ans auparavant on avoit de l'eau jusqu'au genou. Il trouve que des écueils qui étoient cachés sous l'eau, dans la jeunesse de quelques anciens Pilotes, & qui même étoient à deux pieds de profondeur, sortent maintenant de trois pieds, &c. De toutes ces observations, il résulte, suivant M. Celsius, que l'on peut faire une estimation commune, & que l'eau de la mer baisse en un an de $4\frac{1}{2}$ lignes, & en 18 ans de 4 pouces 5 lignes, en 100 ans de 4 pieds 5 pouces, en 500 ans de 22 pieds 5 pouces, en 1000 ans de 45 pieds géométriques, &c.

M. Celsius remarque, avec raison, qu'il seroit à souhaiter que l'on observât exactement la hauteur de certains endroits au-dessus du niveau de la mer, par ce moyen la postérité seroit à portée de juger avec certitude de la diminution de ses eaux. A sa prière, M. Rudman, son ami, fit tracer, en 1731, une ligne horisontale sur une roche appelée *Swarthallenpa-Wihcken*, qui se trouve à la partie septentrionale de l'île de Lœfgrund, à deux milles, au nord-est, de Gefle. Cette ligne marque précisément jusqu'où venoit la surface des eaux en 1731. *Voyez les Mémoires de l'Académie de Suède, année 1743.* Il seroit à souhaiter que l'on fît des observations de ce genre sur toutes les Côtes & dans toutes les Mers connues, cela jeteroit beaucoup de jour sur un phénomène très-curieux de la physique, & dont jusqu'à présent on ne paroît s'être fortement occupé qu'en Suède.

La grande question qui partage maintenant les Académiciens de Suède, a pour objet de savoir si la diminution des eaux est réelle, c'est-à-dire, si la somme totale des eaux de la mer diminue effectivement sur notre globe, ce qui paroît être le sentiment de M. Celsius, du célèbre M. Linnæus & de plusieurs autres : ou si, comme M. Browallius & d'autres le prétendent, cette diminution des eaux n'est que relative, c'est-à-dire, si la mer va regagner d'un côté ce qu'elle perd d'un autre. On sent aisément combien cette question est embarrassante ; en effet, il faudroit un grand nombre d'observations faites dans toutes les parties de notre globe, & continuées pendant plusieurs siècles, pour la décider avec quelque certitude.

Il est constant que les eaux de la mer s'élèvent en vapeurs, forment des nuages & retombent en pluie ; une partie de ces pluies rentre dans la mer, une autre forme des rivières qui retombent encore dans la mer : de-là il résulte une circulation perpétuelle qui ne tend point à produire une diminution réelle des eaux de la mer ; mais, suivant M. Celsius, la partie des eaux qui abreuve les terres & qui sert à la végétation, c'est-à-dire, à l'accroissement des arbres & des plantes, est perdue pour la somme totale des eaux, & cette partie, selon lui, peut se convertir en terre, par la putréfaction des végétaux, sentiment qui a été soutenu par Vanhelmont, & qui n'est rien moins que démontré ; le grand Newton, qui l'a adopté, en conclut que les parties solides de la terre vont en s'augmentant, tandis que les parties fluides diminuent & doivent un jour disparoître totalement, vu que suivant ce savant Géomètre, notre globe tend perpétuellement à s'approcher du soleil ; d'où il conjecture qu'il finira par se dessécher totalement, à moins que l'approche de quelque comète ne vienne rendre à notre planète l'humidité qu'elle aura perdue.

A Venise, le fond de la mer Adriatique s'élève tous les jours, & il y a déjà long-temps que les lagunes & la ville feroient partie du continent, si l'on n'avoit pas un très-grand soin de nettoyer & vider les canaux : il en est de même de la plûpart des ports, des petites baies & des embouchures de toutes les rivières. En Hollande, le fond de la mer s'élève aussi en plusieurs endroits, car le petit golfe de Zuiderzée & le détroit du Texel ne peuvent plus recevoir de vaisseaux aussi grands qu'autrefois. On trouve à l'embouchure de presque tous les fleuves, des îles, des sables, des terres amoncelées & amenées par les eaux, & il n'est pas douteux que la mer ne se remplisse dans tous les endroits où elle reçoit de grandes rivières. Le Rhin se perd dans les sables qu'il a lui-même accumulés ; le Danube, le Nil & tous les grands fleuves ayant entraîné beaucoup de terrain, n'arrivent plus à la mer par un seul canal ; mais ils ont plusieurs bouches, dont les intervalles ne sont remplis que des sables ou du limon qu'ils ont chariés. Tous les jours on dessèche des marais, on cultive des terres abandonnées par la mer, on navigue sur des pays submergés ; enfin nous voyons sous nos yeux d'assez grands changemens de terres en eau & d'eau en terres, pour être assuré que ces changemens se sont faits, se font & se feront ;

ensorte qu'avec les temps, les golfes deviendront des continens, les isthmes seront un jour des détroits, les marais deviendront des terres arides, & les sommets de nos montagnes les écueils de la mer.

Les eaux ont donc couvert & peuvent encore couvrir successivement toutes les parties des continens terrestres; & dès-lors on doit cesser d'être étonné de trouver partout des productions marines, & une composition dans l'intérieur qui ne peut être que l'ouvrage des eaux.

Tout ce qu'on vient de dire prouve que les mers produisent sur notre globe des changemens perpétuels, il y en a qui disparoissent dans un endroit; il n'en est pas moins certain qu'il s'en produit de nouvelles dans d'autres. C'est ainsi qu'a été formée la mer de Harlem en Hollande, que l'on voit entre Harlem & Amsterdam, dont la formation qui est assez récente, est dûe à des vents violens qui ont poussé les eaux de la mer par-dessus ses anciennes bornes, & qui par là ont inondé un terrain bas d'où ces eaux n'ont pu se retirer. Pline regarde la mer Méditerranée comme formée par une irruption pareille de l'Océan.

Mouvemens de la Mer. Les eaux de la mer ont trois espèces de mouvemens : le premier est le mouvement d'ondulation ou de fluctuation que les vents excitent à sa surface en produisant des flots ou des vagues plus ou moins considérables, en raison de la force qui les excite. Ce mouvement des flots est modifié par la position des côtes, des promontoires, des îles, &c. que les eaux agitées par les vents rencontrent.

Le second mouvement de la mer est celui que l'on nomme *courant*; c'est celui par lequel les eaux de la mer sont continuellement entraînées de l'orient vers l'occident; mouvement qui est plus fort vers l'équateur que vers les poles, & qui fournit une preuve incontestable que le mouvement de la terre sur son axe se fait de l'occident vers l'orient. Ce mouvement dans l'Océan, commence aux côtes occidentales de l'Amérique, où il est peu violent; ce qui lui fait donner le nom de *Mer pacifique*. Mais en partant de-là, les eaux dont le mouvement est accéléré, après avoir fait le tour du globe, vont frapper avec violence les côtes orientales de cette partie du monde, qu'elles romproient peut-être, si leur force n'étoit arrêtée par les îles qui se trouvent en cet endroit, & que quelques Auteurs regardent comme des restes de l'Atlantide ou de cette île immense dont les anciens Prêtres Egyptiens, au rapport de Platon, ne parloient déjà que par tradition. Un Auteur Allemand moderne appelé M. *Popowits*, qui a publié en 1750, en sa langue, un ouvrage curieux, sous le titre de *Recherches sur la Mer*, présume que tôt ou tard la violence du mouvement de la mer dont nous parlons, forceroit un passage au travers de l'île de Panama, si ce terrain n'étoit rempli de roches qui opposent de la résistance aux entreprises de la mer; sur quoi il remarque que quelque tremblement de terre pourra quelque jour aider la mer à effectuer ce qu'elle n'a point encore pu faire toute seule.

Cette conjecture est d'autant mieux fondée, que plusieurs exemples nous prouvent que la violence

des eaux de la mer arrache & sépare des parties du continent, & fait des îles de ce qui étoit autrefois terre ferme. C'est ainsi qu'une infinité de circonstances prouvent que la Grande Bretagne tenoit autrefois à la France; vérité qui a été mise dans un très-grand jour par M. Desmarets, dans sa *Dissertation sur l'ancienne jonction de l'Angleterre avec la France.*

On ne peut guère douter non plus que la Sicile n'ait été séparée de la même manière de l'Italie, &c.

Le troisième mouvement de la mer est celui qui est connu sous le nom de flux & reflux. *Voyez* Flux.

Outre les trois espèces de mouvemens dont on vient de parler, il en est encore un autre sur lequel les Physiciens ne sont nullement d'accord. Quelques Auteurs ont prétendu qu'il y avoit dans le détroit de Gibraltar un double courant; l'un supérieur, qui portoit l'eau de l'Océan dans la Méditerranée; & l'autre inférieur, dont l'effet, disent-ils, est contraire; mais, comme le remarque très-bien M. de Buffon, cette opinion est évidemment fausse & contraire aux lois de l'hydrostatique. On a dit même que dans plusieurs autres endroits il y avoit de ces courans inférieurs, dont la direction étoit opposée à celle du courant supérieur, comme dans le Bosphore, dans le détroit de Sund, &c. & Marsilli rapporte même des expériences qui ont été faites dans le Bosphore & qui prouvent ce fait; mais il y a grande apparence que les expériences ont été mal faites, puisque la chose est impossible & qu'elle répugne à toutes les notions que l'on a sur le mouvement des eaux: d'ailleurs, Gréaves, dans sa *Pyramidographie*, prouve par des expériences bien faites, qu'il n'y a dans le Bosphore aucun courant inférieur, dont la direction soit opposée au courant supérieur. Ce qui a pu tromper Marsilli & les autres, c'est que dans le Bosphore, comme dans le détroit de Gibraltar & dans tous les fleuves qui coulent avec quelque rapidité, il y a un remous considérable le long des rivages, dont la direction est ordinairement différente, & quelquefois contraire à celle du courant principal des eaux.

Salure de la Mer et autres Phénomènes. Les rivières transportent à la mer avec leurs eaux une grande quantité de parties minérales & salines qu'elles ont enlevées des différens terrains par où elles ont passé. Les particules de sel qui, comme l'on sait, se dissolvent aisément, arrivent à la mer avec les eaux des fleuves. Quelques Physiciens, & entr'autres Halley, ont prétendu que la salure de la mer ne provenoit que des sels de la terre que les fleuves y transportent; d'autres ont dit que la salure de la mer étoit aussi ancienne que la mer même, & que ce sel n'avoit été créé que pour l'empêcher de se corrompre: mais on peut croire que l'eau de la mer est préservée de la corruption par l'agitation des vents & par celle du flux & reflux, autant que par le sel qu'elle contient; car quand on la garde dans un tonneau, elle se corrompt au bout de quelques jours. Et Boyle rapporte qu'un Navigateur pris par un calme qui dura treize jours, trouva la mer si infectée au bout de ce temps, que si le calme n'eût cessé, la plus grande

partie de son équipage auroit péri. L'eau de la mer est aussi mêlée d'une huile bitumineuse, qui lui donne un goût désagréable & qui la rend très-mal saine. La quantité de sel que l'eau de la mer contient, est d'environ une quarantième partie, & la mer est à peu près également salée par-tout, au-dessus comme au fond, également sous la ligne & au cap de Bonne-Espérance, quoiqu'il y ait quelques endroits, comme à la côte de Mosambique, où elle est plus salée qu'ailleurs. On prétend aussi qu'elle est moins salée dans la Zone Arctique; cela peut venir de la grande quantité de neige & des grands fleuves qui tombent dans ces mers, & de ce que la chaleur du soleil n'y produit que peu d'évaporation, en comparaison de l'évaporation qui se fait dans les climats chauds.

Les Plongeurs & les Pêcheurs de perles assurent, au rapport de Boyle, que plus on descend dans la mer, plus l'eau est froide; que le froid est même si grand à une profondeur considérable, qu'ils ne peuvent le souffrir, & que c'est par cette raison qu'ils ne demeurent pas aussi long-temps sous l'eau, lorsqu'ils descendent à une profondeur un peu grande, que quand ils ne descendent qu'à une petite profondeur. Il paroît que le poids de l'eau pourroit bien en être la cause, aussi-bien que le froid, si l'on descendoit à une grande profondeur, comme trois ou quatre cens brasses; mais à la vérité, les Plongeurs ne descendent jamais à plus de cent pieds ou environ. Le même Auteur rapporte que dans un voyage aux Indes orientales, au-delà de la ligne, à environ 35 degrés de latitude du sud, on laissa tomber une sonde, qui étoit de plomb, & qui pesoit environ 30 ou 35 livres; elle étoit devenue si froide, qu'il sembloit toucher un morceau de glace. On sait aussi que les voyageurs pour rafraîchir leur vin, descendent les bouteilles à plusieurs brasses de profondeur dans la mer, & plus on les descend, plus le vin est frais.

Tous ces faits pourroient faire présumer que l'eau de la mer est plus salée au fond qu'à la surface; cependant on a des témoignages contraires, fondés sur des expériences qu'on a faites pour tirer dans des vases qu'on ne débouchoit qu'à une certaine profondeur, de l'eau de la mer, laquelle ne s'est pas trouvée plus salée que celle de la surface; il y a même des endroits où l'eau de la surface étant salée, l'eau du fond se trouve douce, & cela doit arriver dans tous les lieux où il y a des fontaines & des sources qui sortent au fond de la mer, comme auprès de Goa, à Ormuz & même dans la mer de Naples, où il y a des sources chaudes dans le fond.

Il y a d'autres endroits où l'on a remarqué des sources bitumineuses & des couches de bitume au fond de la mer, & sur la terre il y a une grande quantité de ces sources, qui portent le bitume mêlé avec l'eau de la mer. A la Barbade, il y a une source de bitume qui coule des rochers jusqu'à la mer; le sel & le bitume sont donc les matières dominantes de l'eau de la mer, mais elle est encore mêlée de beaucoup d'autres matières; car le goût de l'eau n'est pas le même dans toutes les parties de l'Océan : d'ailleurs, l'agitation & la chaleur du soleil altèrent le goût naturel que devroit

avoir l'eau de la mer, & les couleurs différentes des différentes mers, & des mêmes mers en différens temps, prouvent que l'eau de la mer contient des matières de bien des espèces, soit qu'elle les détache de son propre fond, soit qu'elles y soient amenées par les fleuves.

Nous devons aussi parler de la lumière que produisent les eaux de la mer pendant la nuit, lorsqu'elles sont agitées. On a observé que dans certains temps & dans certaines mers, il se produit plus facilement des points lumineux & même sans le secours de l'agitation, & que ces points conservent leur lumière beaucoup plus long-temps. M. Vianelli, qui a été suivi de M. l'Abbé Nollet & de M. Griselini, a prétendu que ces points lumineux sont des vers luisans de mer, dont il a fait dessiner & graver la figure. Mais M. le Roi, célèbre Professeur en Médecine de l'Université de Montpellier, a objecté contre ce système dans un Mémoire fort curieux, qui est imprimé *au troisième volume des Mémoires* approuvés par l'Académie des Sciences, qu'on ne peut guère concevoir comment la proue d'un vaisseau feroit paroître constamment moins d'animaux, lorsqu'il fait route lentement que lorsqu'il va vîte; comment ces animaux étant dans un vase avec de l'eau de la mer, ou sur un mouchoir d'un tissu serré bien étendu & imbibé de cette eau, ne luiroient pour l'ordinaire que lorsqu'on agite cette eau, ou lorsqu'on frappe le mouchoir. M. Wallerius, dans ses *Notes sur Hierne*, a opposé depuis les mêmes raisons contre le sentiment de M. Vianelli. M. le Roi assure que si on coule de l'eau de la mer au travers d'un cornet de papier; l'eau qui a passé ne donne plus d'étincelles. Il ajoute, qu'en regardant avec une loupe très-forte les étincelles, qu'on voyoit paroître dans l'obscurité sur les cornets par lesquels il avoit coulé de l'eau de la mer, il n'a jamais pu découvrir sur ces papiers aucuns corps qui approchât de l'animal décrit par M. Vianelli.

M. le Commandeur Godehen a donné, dans le même *volume des Mémoires* présentés à l'Académie des Sciences, la figure & la description d'insectes lumineux, lesquels laissent échapper une liqueur huileuse qui surnage à l'eau de la mer, & qui répand une lumière vive & azurée. On peut aussi consulter les *Amænitates* de Linnæus; mais il semble que ces insectes ne peuvent servir qu'à expliquer pourquoi la mer est beaucoup plus lumineuse en certains endroits, comme aux environs des îles Maldives & de la côte de Malabar; & que les observations de M. le Roi qu'on va rapporter, peuvent seules fournir la cause générale du phénomène.

L'eau de la mer exposée à l'air libre, perd en un jour ou deux la propriété de produire des étincelles, & même en un moment, si on la met sur le feu, quoique sans la faire bouillir. Cette propriété de l'eau de la mer se conserve un peu plus long-temps dans des vaisseaux fermés. Dans certains jours l'eau de la mer produit beaucoup plus d'étincelles qu'à l'ordinaire, & dans d'autres temps elle en donne à peine quelques-unes.

En mêlant dans l'obscurité un peu d'esprit-de-vin avec de l'eau récemment tirée de la mer, & contenue dans une bouteille, M. le Roi a

observé que ce mélange produit des étincelles en plus grand nombre, & qui durent ordinairement plus long-temps que lorsqu'elles sont produites seulement par l'agitation. On produit aussi des étincelles par le mélange d'un grand nombre d'autres liqueurs acides, alkalines & autres avec l'eau de la mer; mais aucune de ces liqueurs n'en fait paroître autant que l'esprit-de-vin. Après les étincelles qui sont excitées par ces mélanges, on ne peut plus en exciter de nouvelles d'aucune manière.

M. le Roi conclut de ces expériences intéressantes, que le phénomène général qu'on peut observer dans toutes les saisons, & vraisemblablement dans tous les pays, doit être attribué à une matière phosphorique qui brûle & se détruit lorsqu'elle donne de la lumière, & qui par conséquent se consume & se régénère continuellement dans la mer; que cette matière qui se porte naturellement à la surface de l'eau, est de telle nature, que le contact d'un très-grand nombre de liqueurs la fait déflagrer, mais qu'elle ne fait déflagrer que les parties de cette matière; enfin que cette matière ne passant pas à travers le filtre, il est clair qu'elle n'est que suspendue dans l'eau de la mer, & qu'elle est par conséquent d'une nature huileuse ou bitumineuse.

On se persuadera encore davantage que la qualité lumineuse des eaux de la mer est attachée à leur bitume, si l'on fait attention que le Père Bourzeis dit avoir observé, que dans quelques endroits de l'Océan l'eau étoit si onctueuse, qu'en y trempant un linge on le retiroit tout gluant, & qu'en l'agitant rapidement dans cette eau, il jetoit un grand éclat. Il remarque aussi, que le vaisseau traçoit après lui un sillon d'autant plus lumineux, que cette eau étoit plus grasse. Enfin il paroît que l'esprit-de-vin n'est si propre à extraire la substance phosphorique des eaux de la mer, que parceque l'acide du bitume de ces eaux est très-développé.

Contours de la grande Mer ou de la mer Oceane, et énumération des mers Méditerranées. La mer qui baigne les côtes occidentales de la France, fait un golfe entre les terres d'Espagne & celles de la Bretagne; ce golfe que les navigateurs appellent le golfe de *Biscaie*, est fort ouvert, & la pointe de ce golfe la plus avancée dans les terres est entre Bayonne & Saint-Sébastien: une autre partie du golfe qui est aussi fort avancée, c'est celle qui baigne les côtes du pays d'Aunis à la Rochelle & à Rochefort; ce golfe commence au cap d'Artegal, & finit à Brest, où commence un détroit entre la pointe de la Bretagne & le cap Lézard; ce détroit qui d'abord est assez large, fait un petit golfe dans le terrein de la Normandie, dont la pointe la plus avancée dans les terres est à Avranches; le détroit continue sur une assez grande largeur jusqu'au pas de Calais où il est fort étroit, ensuite il s'élargit tout à coup fort considérablement, & finit entre le Texel & la côte d'Angleterre à Norwich; au Texel il forme une petite mer méditerranée qu'on appelle *Zuiderzée*, & plusieurs autres grandes lagunes dont les eaux ont peu de profondeur, aussi bien que celles de Zuiderzée.

Après cela l'Océan forme un grand golfe qu'on appelle la *mer*

d'Allemagne, & ce golfe pris dans toute son étendue, commence à la pointe septentrionale de l'Écosse, en descendant tout le long des côtes orientales de l'Écosse & de l'Angleterre jusqu'à Norwich, delà au Texel tout le long des côtes de Hollande & d'Allemagne, de Jutland & de la Norwège jusqu'au dessus de Berguen; on pourroit même prendre ce grand golfe pour une mer méditerranée., parceque les îles Orcades ferment en partie son ouverture, & semblent être dirigéés comme si elles étoient une continuation des montagnes de Norwège. Ce grand golfe forme un large détroit qui commence à la pointe méridionale de la Norwège, & qui continue sur une grande largeur jusqu'à l'île de Zélande, où il se rétrécit tout à coup, & forme entre les côtes de la Suède, les îles du Dannemarck & de Jutland, quatre petits détroits, après quoi il s'élargit comme un petit golfe dont la pointe la plus avancée est à Lubec, delà il continue sur une assez grande largeur jusqu'à l'extrémité méridionale de la Suède, ensuite il s'élargit toujours de plus en plus, & forme la mer Baltique qui est une mer méditerranée, laquelle s'étend du midi au nord dans une étendue de près de trois cens lieues, en y comprenant le golfe de Bothnie, qui n'est en effet que la continuation de la mer Baltique; cette mer a de plus deux autres golfes, celui de Livonie, dont la pointe la plus avancée dans les terres est auprès de Mittau & de Riga, & celui de Finlande qui est un bras de la mer Baltique, qui s'étend entre la Livonie & la Finlande jusqu'à Pétersbourg, & communique au lac Ladoga, & même au lac Onega, qui communique par le fleuve Onega à la mer Blanche. Toute cette étendue d'eau qui forme la mer Baltique, le golfe de Bothnie, celui de Finlande & celui de Livonie, doit être regardée comme un grand lac qui est entretenu par les eaux des fleuves qu'il reçoit en très-grand nombre, comme l'Oder, la Vistule, le Niemen, le Droine en Allemagne & en Pologne, plusieurs autres rivières en Livonie & en Finlande, d'autres plus grandes encore qui viennent des terres de la Laponie, comme le fleuve de Torneå, les rivières Calis, Lula, Pitha, Uma, & plusieurs autres encore qui viennent de la Suède; ces fleuves qui sont assez considérables, sont au nombre de plus de quarante, y compris les rivières qu'ils reçoivent, ce qui ne peut manquer de produire une très-grande quantité d'eau qui est probablement plus que suffisante pour entretenir la mer Baltique; d'ailleurs cette mer n'a aucun mouvement de flux & de reflux, quoiqu'elle soit étroite, elle est aussi fort peu salée; & si l'on considère le gisement des terres & le nombre des lacs & des marais de la Finlande & de la Suède, qui sont presque contigus à cette mer, on sera trèsporté à la regarder, non pas comme une mer, mais comme un grand lac formé dans l'intérieur des terres par l'abondance des eaux qui ont forcé les passages auprès du Dannemarck pour s'écouler dans l'Océan, comme elles y coulent en effet au rapport de tous les navigateurs.

Au sortir du grand golfe qui forme la mer d'Allemagne, & qui finit au-dessus de Berguen, l'Océan suit les côtes de Norwège, de

de la Laponie suédoise, de la Laponie septentrionale, & de la Laponie moscovite, à la partie orientale de laquelle il forme un assez large détour qui aboutit à une mer Méditerranée, qu'on appelle *la mer Blanche*. Cette mer peut encore être regardée comme un grand lac, car elle reçoit douze ou treize rivières toutes assez considérables, & qui sont plus que suffisantes pour l'entretenir, & elle n'est que peu salée; d'ailleurs il ne s'en faut presque rien qu'elle n'ait communication avec la mer Baltique en plusieurs endroits, elle en a même une effective avec le golfe de Finlande, car en remontant le fleuve Onega on arrive au lac de même nom; de ce lac il y a deux rivières de communication avec le lac Ladorga; ce dernier lac communique par un large bras avec le golfe de Finlande, & il y a dans la Laponie suédoise plusieurs endroits dont les eaux coulent presque indifféremment, les unes vers la mer Blanche, les autres vers le golfe de Bothnie, & les autres vers celui de Finlande; & tout ce pays étant rempli de lacs & de marais, il semble que la mer Baltique & la mer Blanche soient les réceptacles de toutes les eaux qui se déchargent ensuite dans la mer Glaciale & dans la mer d'Allemagne.

En sortant de la mer Blanche & en côtoyant l'île de Candenos & les côtes septentrionales de la Russie, on trouve que l'Océan fait un petit bras dans les terres à l'embouchure du fleuve Petzora; ce petit bras qui a environ quarante lieues de longueur sur huit ou dix de largeur, est plutôt un amas d'eau formé par le fleuve, qu'un golfe de la mer, & l'eau y est aussi fort peu salée. Là les terres font un cap avancé & terminé par les petites îles Maurice & d'Orange, & entre ces terres & celles qui avoisinent le détroit de Waigats au midi, il y a un petit golfe d'environ trente lieues dans sa plus grande profondeur au dedans des terres : ce golfe appartient immédiatement à l'Océan & n'est pas formé des eaux de la terre : on trouve ensuite le détroit de Waigats qui est à très-peu près sous le 70e degré de latitude nord; ce détroit n'a pas plus de huit ou dix lieues de longueur, & communique à une mer qui baigne les côtes septentrionales de la Sibérie; comme ce détroit est fermé par les glaces pendant la plus grande partie de l'année, il est assez difficile d'arriver dans la mer qui est au-delà. Le passage de ce détroit a été tenté inutilement par un grand nombre de navigateurs, & ceux qui l'ont passé heureusement, ne nous ont pas laissé des cartes exactes de cette mer, qu'ils ont appelée *mer Tranquille*; il paroît seulement par les cartes les plus récentes & par le dernier globe de Senex fait en 1739 ou 1740, que cette mer Tranquille pourroit bien être entièrement Méditerranée, & ne pas communiquer avec la grande mer de Tartarie; car elle paroît renfermée & bornée au midi par les terres des Samoïedes, qui sont aujourd'hui bien connues, & ces terres qui la bornent au midi s'étendent depuis le détroit de Waigats jusqu'à l'embouchure du fleuve Jénisca; au levant elle est bornée par la terre de Jelmorland, au couchant par celle de la nouvelle Zemble.

Vers le 66e degré de latitude, l'Océan fait un golfe dont le point le plus avancé dans les terres est

à l'embouchure du Len qui est un fleuve très-considérable ; ce golfe est formé par les eaux de l'Océan, il est fort ouvert, & il appartient à la mer de Tartarie ; on l'appelle *le golfe Linchidolin*, & les Moscovites y pêchent la baleine.

De l'embouchure du fleuve Len on peut suivre les côtes septentrionales de la Tartarie dans un espace de plus de cinq cens lieues vers l'Orient, jusqu'à une grande péninsule ou terre avancée où habitent les peuples Schelates ; cette pointe est l'extrémité la plus septentrionale de la Tartarie, & elle est située sous le 72e degré environ de latitude nord : dans cette longueur de plus de cinq cens lieues l'Océan ne fait aucune irruption dans les terres, aucun golfe, aucun bras, il forme seulement un coude considérable à l'endroit de la naissance de cette péninsule des peuples Schelates, à l'embouchure du fleuve Korvinea.

Il faut suivre maintenant les côtes orientales de l'ancien continent, en commençant à cette pointe de la terre des peuples Schelates, & en descendant vers l'équateur : l'Océan fait d'abord un coude entre la terre des peuples Schelates & celle des peuples Tschutschi qui avance considérablement dans la mer ; au midi de cette terre il forme un petit golfe fort ouvert, qu'on appelle le golfe *Suctoïkret*, & ensuite un autre plus petit golfe qui avance même comme un bras à 40 ou 50 lieues dans la terre de Kamtschatka ; après quoi l'Océan entre dans les terres par un large détroit rempli de plusieurs petites îles entre la pointe méridionale de la terre de Kamtschatka & la pointe septentrionale de la terre d'Yeço, & il forme une grande mer Méditerranée dont il convient de suivre les parties : la première est la mer de Kamtschatka dans laquelle se trouve une île très-considérable qu'on appelle *l'île amour ;* cette mer de Kamtschatka pousse un bras dans les terres, au nord-est, mais ce petit bras & la mer de Kamtschatka elle-même pourroient bien être, au moins en partie formés par l'eau des fleuves qui y arrivent, tant des terres de Kamtschatka que de celles de la Tartarie. Quoi qu'il en soit, cette mer de Kamtschatka communique par un très-large détroit avec la mer de Corée qui fait la seconde partie de cette mer méditerranée, & toute cette mer qui a plus de 600 lieues de longueur, est bornée à l'occident & au nord par les terres de Corée & de Tartarie, à l'orient & au midi par celles de Kamtschatka, d'Yeço & du Japon, sans qu'il y ait d'autre communication avec l'Océan, que celle du détroit dont on a parlé, entre Kamtschatka & Yeço ; car on n'est pas assuré si celui que quelques cartes ont marqué entre le Japon & la terre d'Yeço, existe réellement ; & quand même ce détroit existeroit, la mer de Kamtschatka & celle de Corée ne laisseroient pas d'être toujours regardées comme formant ensemble une grande mer Méditerranée, séparée de l'Océan de tous côtés, & qui ne doit pas être prise pour un golfe ; car elle ne communique pas directement avec le grand Océan par son détroit méridional qui est entre le Japon & la Corée : la mer de la Chine à laquelle elle communique par ce détroit, est plutôt encore une mer Méditerranée qu'un golfe de l'Océan.

Cette mer de la Chine forme

dans sa partie septentrionale un golfe fort profond qui commence à l'île Fungma, & se termine à la frontière de la province de Pekin, à une distance d'environ quarante-cinq ou cinquante lieues de cette capitale de l'Empire Chinois; ce golfe, dans sa partie la plus intérieure & la plus étroite, s'appelle le golfe de Changi: il est très-probable que ce golfe de Changi & une partie de cette mer de la Chine ont été formés par l'Océan qui a inondé tout le plat pays de ce continent, dont il ne reste que les terres les plus élevées; dans cette partie sont les golfes de Tunquin & de Siam auprès duquel est la presqu'île de Malaie.

L'Océan fait ensuite un grand golfe qu'on appelle le *golfe de Bengale*, dans lequel on peut remarquer que les terres de la presqu'île de l'Inde font une courbe concave vers l'orient: c'est dans cette presqu'île que sont les montagnes de Gates qui ont une direction du nord au sud jusqu'au cap de Comorin, & il semble que l'île de Ceylan en ait été séparée, & qu'elle ait fait autrefois partie de ce continent. Les Maldives ne sont qu'une autre chaîne de montagnes dont la direction est encore la même, c'est-à-dire, du nord au sud; après cela est la mer d'Arabie qui est un très-grand golfe duquel partent quatre bras qui s'étendent dans les terres; les deux plus grands, du côté de l'occident, & les deux plus petits, du côté de l'orient; le premier de ces bras du côté de l'orient, est le petit golfe de Cambaie qui n'a guère que 50 à 60 lieues de profondeur, & qui reçoit deux rivières assez considérables; savoir, le fleuve Tapi & la rivière de Baroche que Pietro della Valle appelle le *Mehi* : le second bras vers l'orient, est cet endroit fameux par la vîtesse & la hauteur des marées qui y sont plus grandes qu'en aucun lieu du monde; en sorte que ce bras ou ce petit golfe tout entier, n'est qu'une terre tantôt couverte par le flux, & tantôt découverte par le reflux qui s'étend à plus de cinquante lieues: il tombe dans cet endroit plusieurs grands fleuves, tels que l'Indus, le Padar, &c. qui ont amené une grande quantité de terre & de limon à leurs embouchures, ce qui a peu à peu élevé le terrein du golfe, dont la pente est si douce, que la marée s'étend à une distance extrêmement grande. Le premier bras du golfe Arabique vers l'occident, est le golfe Persique qui a plus de deux cens cinquante lieues d'étendue dans les terres, & le second est la mer rouge qui en a plus de six cens quatre-vingt, en comptant depuis l'île de Socotora: on doit regarder ces deux bras comme deux mers Méditerranées, en les prenant au-delà des détroits d'Ormuz & de Babelmandel; & quoiqu'elles soient toutes deux sujettes à un grand flux & reflux, & qu'elles participent par conséquent aux mouvemens de l'Océan, c'est parcequ'elles ne sont pas éloignées de l'équateur où le mouvement des marées est beaucoup plus grand que dans les autres climats, & que d'ailleurs elles sont toutes deux fort longues & fort étroites; le mouvement des marées est beaucoup plus violent dans la mer Rouge que dans le golfe persique, parceque la mer rouge qui est près de trois fois plus longue & presque aussi étroite que le golfe Persique,

ne reçoit aucun fleuve dont le mouvement puisse s'opposer à celui du flux, au lieu que le golfe Persique en reçoit de très-considérables à son extrémité la plus avancée dans les terres. Il paroît ici assez visiblement que la mer Rouge a été formée par une irruption de l'Océan dans les terres, car si l'on examine le gisement des terres au-dessus & au-dessous de l'ouverture qui lui sert de passage, on verra que ce passage n'est qu'une coupure, & que de l'un & de l'autre côté de ces passages, les côtes suivent une direction droite & sur la même ligne, la côte d'Arabie depuis le cap Rozalgate jusqu'au cap Fartaque, étant dans la même direction que la côte d'Afrique, depuis le cap de Guardafui jusqu'au cap de Sands.

A l'extrémité de la mer Rouge est cette fameuse langue de terre qu'on appelle *l'isthme de Suez*, qui fait une barrière aux eaux de la mer Rouge, & empêche la communication des mers.

Depuis l'entrée de la mer Rouge au cap Guardafui jusqu'à la pointe de l'Afrique, au cap de Bonne Espérance, l'Océan a une direction assez égale, & il ne forme aucun golfe considérable dans l'intérieur des terres; il y a seulement une espèce d'enfoncement à la côte de Mélinde, qu'on pourroit regarder comme faisant partie d'un grand golfe, si l'île de Madagascar étoit réunie à la terre ferme : il est vrai que cette île quoique séparée par le large détroit de Mozambique, paroît avoir appartenu autrefois au continent; car il y a des sables fort hauts & d'une vaste étendue dans ce détroit, surtout du côté de Madagascar; ce qui reste de passage absolument libre dans ce détroit, n'est pas fort considérable.

En remontant la côte occidentale de l'Afrique, depuis le cap de Bonne Espérance jusqu'au cap Negro, les terres sont droites & dans la même direction, & il semble que toute cette longue côte ne soit qu'une suite de montagnes; c'est au moins un pays élevé qui ne produit dans une étendue de plus de 500 lieues, aucune rivière considérable, à l'exception d'une ou de deux dont on n'a reconnu que l'embouchure; mais au-delà du cap Negro, la côte fait une courbe dans les terres qui, dans toute l'étendue de cette courbe, paroissent être un pays plus bas que le reste de l'Afrique, & qui est arrosé de plusieurs fleuves dont les plus grands sont le Coanza & le Zaire; on compte depuis le cap Negro jusqu'au cap Gonsalvez, vingt-quatre embouchures de rivières, toutes considérables, & l'espace contenu entre ces deux caps, est d'environ 420 lieues en suivant les côtes. On peut croire que l'Océan a un peu gâgné sur ces terres basses de l'Afrique, non pas par son mouvement naturel d'Orient en Occident, qui est dans une direction contraire à celle qu'exigeroit l'effet dont il est question, mais seulement parceque ces terres étant plus basses que toutes les autres, il les aura surmontées & minées presque sans effort. Du cap Gonsalvez au cap des Trois-Pointes, l'Océan forme un golfe fort ouvert qui n'a rien de remarquable, sinon un cap fort avancé & situé à peu près dans le milieu de l'étendue des côtes qui forment ce golfe; on l'appelle le *cap Formosa :* il y a aussi trois îles dans la partie la plus méridionale de ce golfe, qui sont les îles Fernand-Po,

Du-Prince & de Saint-Thomas ; ces îles paroiſſent être la continuation d'une chaîne de montages, ſituées entre Rio-del-Rey & le fleuve Jamoer. Du cap des Trois Pointes au cap Palmas, l'Océan rentre un peu dans les terres ; & du cap Palmas au cap Tagrin, il n'y a rien de remarquable dans le giſement des terres ; mais auprès du cap Tagrin l'Océan fait un très-petit golfe dans les terres de Sierra-Liona, & plus haut, un autre encore plus petit où ſont les îles Biſagas ; enſuite on trouve le cap Vert qui eſt fort avancé dans la mer, & dont il paroît que les îles du même nom ne ſont que la continuation, ou, ſi l'on veut, celle du cap Blanc, qui eſt une terre élevée, encore plus conſidérable & plus avancée que celle du cap Vert. On trouve enſuite la côte montagneuſe & sèche qui commence au cap Blanc & finit au cap Bajador ; les îles Canaries paroiſſent être une continuation de ces montagnes ; enfin, entre les terres du Portugal & de l'Afrique, l'Océan fait un golfe fort ouvert au milieu duquel eſt le fameux détroit de Gibraltar par lequel l'Océan coule dans la Méditerranée avec une grande rapidité ; cette mer s'étend à près de 900 lieues dans l'intérieur des terres, & elle a pluſieurs choſes remarquables ; premièrement elle ne participe pas d'une manière ſenſible au mouvement de flux & de reflux, & il n'y a que dans le golfe de Veniſe où elle ſe rétrécit beaucoup, que ce mouvement ſe fait ſentir ; on prétend auſſi s'être apperçu de quelque petit mouvement à Marſeille & à la côte de Tripoli : en ſecond lieu elle contient de grandes îles, celle de Sicile, celles de Sardaigne, de Corſe, de Chypre, de Majorque, *&c.* & l'une des plus grandes preſqu'îles du monde, qui eſt l'Italie ; elle eſt auſſi un Archipel, ou plutôt c'eſt de cet Archipel de notre mer Méditerranée, que les autres amas d'îles ont emprunté ce nom ; mais cet Archipel de la Méditerranée paroît appartenir plutôt à la mer Noir, & il ſemble que ce pays de la Grèce ait été en partie noyé par les eaux ſurabondantes de la mer Noire, qui coulent dans la mer Méditerranée.

Il faut maintenant parcourir les côtes du nouveau continent, & commencer par le point du cap Holdwith-Hope, ſitué au 73e degré latitude nord ; c'eſt la terre la plus ſeptentrionale que l'on connoiſſe dans le nouveau Groenland ; elle n'eſt éloignée du cap nord de la Laponie, que d'environ 160 ou 180 lieues : de ce cap on peut ſuivre la côte de Groenland juſqu'au Cercle Polaire ; là l'Océan forme un large détroit entre l'Iſlande & les terres du Groenland.

Entre la côte occidentale du Groenland & celle de la terre de Labrador, l'Océan fait un golfe, & enſuite une grande mer Méditerranée, la plus froide de toutes les mers, & dont les côtes ne ſont pas encore bien reconnues : en ſuivant ce golfe droit au nord, on trouve le large détroit de Davis qui conduit à la mer Chriſtiane, terminée par la baie de Baffin qui fait un cul-de-ſac dont il paroît qu'on ne peut ſortir que pour tomber dans un autre cul-de-ſac qui eſt la baie de Hudſon. Le détroit de Cumberland qui peut auſſi bien que celui de Davis, conduire à la mer Chriſtiane, eſt plus étroit & plus

sujet à être glacé ; celui de Hudson quoique beaucoup plus méridional, est aussi glacé pendant une partie de l'année, & l'on a remarqué dans ces détroits & dans ces mers Méditerranées, un mouvement de flux & reflux très-fort, tout au contraire de ce qui arrive dans les mers Méditerranées de l'Europe, soit dans la Méditerranée, soit dans la mer Baltique où il n'y a point de flux & reflux, ce qui ne peut venir que de la différence du mouvement de la mer qui se faisant toujours d'Orient en Occident, occasionne de grandes marées dans les détroits qui sont opposés à cette direction de mouvement, c'est-à-dire, dans les détroits dont les ouvertures sont tournées vers l'Orient, au lieu que dans ceux de l'Europe qui présentent leur ouverture à l'Occident, il n'y a aucun mouvement ; l'Océan par son mouvement général entre dans les premiers & suit les derniers, & c'est par cette même raison qu'il y a de violentes marées dans les mers de la Chine, de Corée & de Kamtschatka.

En descendant du détroit de Hudson vers la terre de Labrador, on voit une ouverture étroite dans laquelle Davis en 1586, remonta jusqu'à trente lieues, & fit quelque petit commerce avec les habitans ; mais on ne connoît de la terre voisine que le pays des Eskimaux ; le fort Pontchartrain est la seule habitation & la plus septentrionale de tout ce pays qui n'est séparé de l'île de Terre-Neuve que par le petit détroit de Belle-île qui n'est pas trop fréquenté ; & comme la côte orientale de Terre-Neuve est dans la même direction que la côte de Labrador, on doit regarder l'île de Terre-Neuve comme une partie du continent, de même que l'île Royale paroît être une partie du continent de l'Acadie ; le grand banc & les autres bancs sur lesquels on pêche la morue, ne sont pas des hauts fonds, comme on pourroit le croire, ils sont à une profondeur considérable sous l'eau, & produisent dans cet endroit des courans très-violens. Entre le cap Breton & Terre-Neuve, est un détroit assez large par lequel on entre dans une petite mer Méditerranée qu'on appelle le *golfe de Saint-Laurent* ; cette petite mer a un bras qui s'étend assez considérablement dans les terres, & qui semble n'être que l'embouchure du fleuve Saint-Laurent : le mouvement de flux & reflux est extrêmement sensible dans ce bras de mer, & à Québec même qui est plus avancé dans les terres, les eaux s'élèvent de plusieurs pieds. Au sortir du golfe de Canada, & en suivant la côte de l'Acadie, on trouve un petit golfe qu'on appelle la *baie de Boston* qui fait un petit enfoncement carré dans les terres ; mais avant de suivre cette côte plus loin, il est bon d'observer que depuis l'île de Terre-Neuve jusqu'aux îles Antilles, les plus avancées, comme Barbade & Antigoa, & même jusqu'à celles de la Guiane, l'Océan fait un très grand golfe qui a plus de 500 lieues d'enfoncement jusqu'à la Floride. Ce golfe forme une très-grande mer Méditerranée qui s'étend depuis les Antilles jusqu'au Mexique : comme elle est fort large, le mouvement du flux & reflux qui lui est communiqué par l'Océan, se répandant sur un aussi grand espace, perd une grande partie de sa vîtesse & devient presqu'insensible à la

côte de la Louisianne & dans plusieurs autres endroits.

Les côtes de la Guianne comprises entre l'embouchure du fleuve Orénoque & celle de la rivière des Amazones, n'offrent rien de remarquable; mais cette rivière, la plus large de l'Univers, forme une étendue d'eau considérable auprès de Coropa, avant d'arriver à la mer par deux bouches différentes qui forment l'île de Caviana. De l'embouchure de la rivière des Amazones jusqu'au cap Saint-Roch, la côte va presque droit de l'ouest à l'est; du cap Saint-Roch au cap Saint-Augustin, elle va du nord au sud; & du cap Saint-Augustin à la baie de tous les Saints, elle retourne vers l'ouest; en sorte que cette partie du Brésil fait une avance considérable dans la mer, qui regarde directement une pareille avance de terre que fait l'Afrique en sens opposé. La baie de tous les Saints est un petit bras de l'Océan qui a environ cinquante lieues de profondeur dans les terres, & qui est fort fréquenté des navigateurs. De cette baie jusqu'au cap de Saint-Thomas la côte va droit du nord au midi, & ensuite dans une direction, sud-ouest, jusqu'à l'embouchure du fleuve de la Plata où la mer fait un petit bras qui remonte à près de cent lieues dans les terres. De-là à l'extrémité de l'Amérique l'Océan paroît faire un grand golfe terminé par les terres voisines de la terre de Feu, comme l'île Falkland, les terres du cap de l'Assomption, l'île Beauchène, & les terres qui forment le détroit de la Roche découvert en 1671 : on trouve au fond de ce golfe le détroit de Magellan qui est le plus long de tous les détroits, & où le flux & le reflux est extrêmement sensible; au-delà est celui de Lemaire qui est plus court & plus commode; & enfin le cap Horn qui est la pointe du continent de l'amérique septentrionale.

En remontant de la terre de Feu tout le long des côtes occidentales de l'Amérique méridionale, l'océan rentre assez considérablement dans les terres, & cette côte semble suivre exactement la direction des hautes montagnes qui traversent du midi au nord toute l'Amérique méridionale depuis l'équateur jusqu'à la terre de Feu. Près de l'équateur l'Océan fait un golfe assez considérable qui commence au cap Saint-François, & s'étend jusqu'à Panama où est le fameux isthme qui, comme celui de Suez, empêche la communication des deux mers, & sans lesquels il y auroit une séparation entière de l'ancien & du nouveau continent en deux parties; de-là il n'y a rien de remarquable jusqu'à la Californie qui est une presqu'île fort longue entre les terres de laquelle & celles du nouveau Mexique, l'Océan fait un bras qu'on appelle la *mer vermeille*, qui a plus de 200 lieues d'étendue en longueur. Enfin on a suivi les côtes occidentales de la Californie jusqu'au 43e degré, & à cette latitude, Drake qui le premier a fait la découverte de la terre qui est au nord de la Californie, & qui l'a appelée *nouvelle Albion*, fut obligé, à cause de la rigueur du froid, de changer sa route & de s'arrêter dans une petite baie qui porte son nom; de sorte qu'au-delà du 43e ou 44e degré, les mers de ces climats n'ont pas été reconnues, non plus que les terres de l'Amérique septentrionale dont les derniers peuples qui sont connus, sont les Moozemlekr

sous le 48e degré, & les Assiniboïls sous le 51e; & les premiers sont beaucoup plus reculés vers l'ouest que les seconds. Tout ce qui est au-delà, soit terre, soit mer, dans une étendue de plus de 1000 lieues en longueur & d'autant en largeur, est inconnu.

L'Océan environne donc toute la terre sans interruption de continuité, & l'on peut faire le tour du globe en passant à la pointe de l'Amérique méridionale; mais on ne sait pas encore si l'Océan environne de même la partie septentrionale du globe, & tous les navigateurs qui ont tenté d'aller d'Europe à la Chine par le nord-est ou par le nord-ouest, ont également échoué dans leurs entreprises.

On dit en termes de Marine, *mettre un vaisseau à la mer*; pour dire, ôter le vaisseau de dessus les chantiers, & le mettre à flot. Et *mettre la chaloupe à la mer*; pour dire, ôter la chaloupe de dessus le tillac & la mettre dans l'eau.

On dit aussi, qu'*un vaisseau*, qu'*une escadre vont mettre à la mer*; pour dire, qu'ils vont sortir du port & commencer leur route.

On dit, qu'*il y a de la mer*; pour dire, que la mer est un peu agitée. Et qu'*il n'y a plus de mer*; pour dire, que la mer est calme, ou qu'après avoir été agitée, elle s'adoucit ou se calme à cause que le vent a cessé.

On dit, *tenir la mer*; pour dire, continuer sa navigation ou croisière sans entrer dans les ports ou rades. Et *tirer à la mer* ou *porter le cap à la mer*; pour dire, se mettre au large en s'éloignant de la terre.

On appelle la mer Méditerranée, *mer du levant*. Et en parlant de l'Océan qui environne une partie des côtes de France, on l'appelle *la mer du Ponant*.

On dit, que *la mer est courte*; pour dire, que les vagues de la mer se suivent de près les unes des autres. Et que *la mer est longue*; pour dire, que les vagues de la mer se suivent de loin & lentement.

On dit, que *la mer est basse en un endroit*; pour dire, qu'il n'y a pas beaucoup d'eau. Et qu'*il est basse mer*; pour dire, que la mer est vers la fin de son reflux.

On appelle *pleine mer* ou *haute mer*, la mer la plus éloignée des rivages. Et *grosse mer*, la mer qui est dans une agitation extraordinaire.

On dit, que *la mer brise*; lorsqu'elle bouillonne en frappant contre quelques rochers ou contre la terre. Et que *la mer mugit*; lorsqu'elle est agitée & qu'elle fait grand bruit. Et que *la mer étale*; lorsqu'elle ne fait aucun mouvement pour monter ni pour descendre.

On dit aussi, que *la mer rapporte*; pour dire, que la grande marée recommence. Et que *la mer blanchit* ou *moutonne*; pour dire, que l'écume des lames paroît blanche, de sorte que les vagues paroissent comme des moutons, ce qui arrive quand il y a beaucoup de mer poussée par un vent frais.

On dit, que *la mer va chercher le vent*; pour dire, que le vent souffle du côté où va la mer. Et que *la mer va contre le vent*; ce qui arrive lorsque le vent change subitement après une tempête.

On dit, que *la mer a perdu*; pour dire, qu'elle a baissé. Et que *la mer se creuse*; pour dire, qu'elle s'enfle & s'irrite; que les vagues deviennent

deviennent plus grosses & s'élèvent davantage.

On dit, *la mer nous mange*, que *l'on est mangé par la mer;* pour dire, que la mer étant extrêmement agitée, entre par les hauts dans le navire.

On appelle *coup de mer*, une tempête de peu de durée. *Nous essuyâmes un coup de mer à la hauteur de cette île.*

Il se dit aussi d'une vague. *Un coup de mer emporta le gouvernail durant la tempête.*

On appelle *bras de mer*, une partie de la mer qui passe entre deux terres assez proches l'une de l'autre.

On appelle *homme de mer*, un Officier de marine, un homme qui entend bien la marine. *L'Amiral Ruyter étoit un grand homme de mer.*

On appelle *écumeurs de mer*, les corsaires, les pirates qui courent les mers sans permission pour voler les vaisseaux marchands. *On pend les écumeurs de mers.*

On dit proverbialement & figurément d'un travail dont on appréhende la longueur, que *c'est la mer à boire.*

On dit aussi proverbialement, figurément & familièrement, d'un gourmand ou d'un homme extrêmement avide de biens, que *c'est un homme qui veut avaler la mer & les poissons.*

On dit proverbialement & figurément, *c'est porter l'eau à la mer;* pour dire, c'est porter une chose en un endroit où il y a une grande abondance.

On dit aussi proverbialement & figurément, des petits secours qu'on apporte à des choses qui en demanderoient de très-grands, que *c'est une goutte d'eau jetée dans la mer.*

On dit communément d'une viande, d'une soupe, d'une sausse qui sont trop salées, qu'*elles sont salées comme mer.*

On dit familièrement, qu'*on a cherché quelqu'un par mer & par terre;* pour dire, qu'on l'a cherché en plusieurs lieux avec soin & empressement.

La mer doit-elle être considérée comme faisant partie du domaine des Souverains?

Jusqu'au temps de l'Empereur Justinien, la mer étoit commune & libre à tous les hommes; c'est pour cela que les lois romaines permettoient d'agir contre toute personne qui en troubleroit une autre dans la navigation libre, ou qui gêneroit la pêche de la mer.

L'Empereur Léon dans sa cinquante-sixième novelle, a été le premier qui ait accordé aux personnes qui étoient en possession de terres, le privilége de pêcher devant leurs territoires respectifs exclusivement aux autres. Il donna même une commission particulière à certaines personnes pour partager entr'elles le Bosphore de Thrace.

Depuis ce temps les Princes souverains ont tâché de s'approprier la mer, & d'en défendre l'usage public. La République de Venise prétend si fort être la maîtresse dans son golfe, qu'il y a tous les ans des épousailles formelles entre le Doge & la mer Adriatique.

Dans ces derniers temps les Anglois ont prétendu particulièrement à l'empire de la mer dans le canal de la Manche, & même à celui de toutes les mers qui environnent les trois Royaumes d'Angleterre, d'Écosse & d'Irlande, & cela jusqu'aux côtes ou aux rivages des États voi-

ſins : c'eſt en conſéquence de cette prétention que les enfans nés ſur les mers de leur dépendance, ſont déclarés natifs d'Angleterre, comme s'ils étoient nés dans cette île même. Grotius & Selden ont diſputé fortement ſur cette prétention dans des ouvrages qui ont pour titre, *mare liberum*, la mer libre, & *mare clauſum*, la mer interdite.

La mer conſidérée dans la mythologie, avoit non ſeulement des Divinités qui préſidoient à ſes eaux, mais elle étoit elle-même une grande Divinité perſonnifiée ſous le nom d'Océan auquel on faiſoit de fréquentes libations. Lorſque les Argonautes furent près de mettre à la voile, Jaſon ordonna un ſacrifice ſolennel, & chacun s'empreſſa de répondre à ſes deſirs. On éleva un autel ſur le rivage, & après les oblations ordinaires, le Prêtre répandit deſſus de la fleur de farine mêlée avec du miel & de l'huile, immola deux bœufs aux Dieux de la mer, & les pria de leur être favorables pendant leur navigation. Ce culte étoit fondé ſur l'utilité qu'on en retiroit, ſur les merveilles qu'on remarquoit dans la mer, l'incorruptibilité prétendue de ſes eaux, ſon flux & reflux, la variété & la grandeur des monſtres qu'elle enfante : tout cela produiſit l'adoration des Dieux qu'on ſuppoſoit gouverner cet élément.

Mer d'airain, ſe dit dans l'hiſtoire ſacrée, d'une grande cuve que Salomon fit faire dans le Temple, pour ſervir aux Prêtres à ſe purifier avant & après les ſacrifices. Ce vaſe étoit de forme ronde, il avoit cinq coudées de profondeur, dix de diamètre d'un bord à l'autre, & environ trente de circonférence. Le bord étoit orné d'un cordon, embelli de pommes & de boulettes, & de têtes de bœuf en demi-relief. Il portoit ſur un pied qui formoit comme une groſſe colonne creuſe appuyée ſur douze bœufs diſpoſés en quatre groupes trois à trois, & laiſſant quatre paſſages pour aller tirer l'eau par des robinets attachés aux pieds du vaſe.

Ce monoſyllabe eſt long.

MER; petite ville de France, dans le Bléſois, à quatre lieues, ſud-oueſt, de Beaugency. Avant la révocation de l'édit de Nantes, les Calviniſtes y avoient un Temple. C'eſt la patrie du fameux Miniſtre Jurieu.

MERA; nom d'une Nymphe, compagne de Diane & fille de Protée. Un jour qu'elle étoit à la chaſſe, Jupiter prit la figure de Minerve pour la ſéduire, & en abuſa. Diane irritée perça la Nymphe d'une flèche, & les Dieux la métamorphosèrent en chienne.

MÉRAL; bourg de France, en Anjou, à ſix lieues nord-oueſt, de Château-Gontier.

MÉRAN; ville d'Allemagne, dans le Tyrol, capitale de l'Etſchland, ſur l'Adige, à cinq lieues, nord-oueſt, de Bolzano.

Cette ville étoit autrefois la capitale d'un duché appelé *Méranie*, qui s'étendoit depuis le Tyrol juſqu'à la Miſnie, & dont les Ducs furent autrefois célèbres. Leur race s'étant éteinte par la mort d'Othon le jeune qui fut tué en 1248, leurs biens furent partagés entre pluſieurs Princes.

Méran, eſt auſſi le nom d'une petite ville d'Allemagne, dans la Miſnie, ſur la Pleiss, à quatre lieues, nord, de Zuickau.

MÉRAQUE, ou **Méraga**; ville de

Perse, dans l'Aderbijan, sous le 79e degré, 5 minutes de longitude, & le 37e, 40 minutes de latitude. Les terres y abondent en excellens fruits.

MERCANTILLE; substantif féminin. Négoce de peu de valeur. *Faire la mercantille.*

MERCANTILLE; se dit aussi adjectivement en termes de Commerce, de ce qui a rapport à la qualité de Marchand. On dit, qu'*un homme est de profession mercantille*; pour dire, qu'il exerce le commerce.

MERCANTILLEMENT; adverbe & terme de Commerce. D'une manière mercantille. On dit que *quelqu'un parle, écrit, s'exprime mercantillement*; pour dire, qu'il s'exprime selon les maximes, les usages, & avec les termes affectés aux Négocians.

MERCANTISTE; substantif masculin & terme de Commerce, dont on se sert quelquefois pour signifier un Marchand.

MERCANTORISTE; adjectif & terme de Commerce qui se dit de la manière de parler d'un Marchand. On dit, *ce style est mercantoriste*; pour dire, qu'il est plein d'expressions familières & affectées aux Marchands.

MERCELOT; substantif masculin & terme de Commerce. Petit Mercier qui étale aux foires de village, ou qui porte à la campagne une balle ou panier de menue mercerie sur son dos, ou dans les rues de Paris une manette pendue à son cou & remplie de peignes, couteaux, ciseaux, sifflets & autres petites marchandises ou jouets d'enfans qui se vendent à bon marché.

MERCENAIRE; adjectif des deux genres. *Mercenarius.* Il n'a guère d'usage au propre qu'en parlant du travail & du labour qui se fait seulement pour le gain & pour le salaire. *Un travail mercenaire.*

On dit d'une personne, qu'*elle est mercenaire*, qu'*elle a l'ame mercenaire*; pour dire, qu'elle se laisse aisément corrompre par l'intérêt, qu'on lui fait faire tout ce que l'on veut pour de l'argent.

MERCENAIRE, s'emploie aussi substantivement, & se dit d'un ouvrier, d'un artisan, d'un homme de journée qui travaille pour de l'argent. *On doit payer le mercenaire.*

MERCENAIRE, s'emploie encore substantivement dans la signification d'un homme intéressé & aisé à corrompre pour de l'argent. *Cet écrivain n'est qu'un mercenaire.*

MERCENAIREMENT; adverbe. *Mercenarium in modum.* D'une façon mercenaire. *Agir mercenairement.*

MERCENNES, ou MERCENET; bourg de France, dans le Maine, à deux lieues, sud-sud-est, du Mans.

MERCERIE; substantif féminin. Toute sorte de marchandises dont les Marchands Merciers ont droit de faire trafic. *Voyez* MERCIER.

On appelle le corps des Merciers, *le corps de la mercerie.*

On dit proverbialement & populairement, qu'*il a plu sur la mercerie de quelqu'un*; pour dire, que son commerce va mal, & qu'il est sur le point de faire banqueroute.

MERCEROT; *voyez* MERCELOT.

MERCHER; vieux mot qui signifioit autrefois marquer.

MERCHINGEN; petite ville & château fort d'Allemagne, dans le Palatinat du Rhin.

MERCI; substantif féminin qui n'a point de pluriel & qui signifie mi-

séricorde. *Crier merci. Une personne sans merci, qui ne fait aucune merci.* Lorsque ce mot est sans article, il n'est plus guère usité qu'en cette phrase du style familier, *je vous crie merci;* pour dire, je vous demande pardon.

On dit, *être à la merci de quelqu'un;* pour dire, être à sa discrétion. *Une ville prise d'assaut est à la merci du vainqueur.*

On dit dans une acception à peu près semblable, qu'*un troupeau est à la merci des loups. Passer la nuit dans un bois à la merci des bêtes farouches. Le Pilote abandonna son vaisseau à la merci des vagues, des vents, de l'orage. Être exposé à la merci de la tempête*, &c.

Grand merci, façon de parler usitée dans le style familier, pour dire, je vous rends grâce. *Vous me donnez cette Estampe, grand merci, Monsieur. Il falloit du moins lui dire grand merci.*

Grand merci, s'emploie aussi substantivement dans le même sens. *Ce bijou ne lui a coûté qu'un grand merci.*

On dit dans le style familier & par manière de plainte, lorsqu'on a reçu quelque déplaisir d'une personne à qui l'on a fait du bien, *voilà le grand merci que j'en ai;* pour dire, voilà la reconnoissance qu'il me témoigne du bien que je lui ai fait.

Merci de ma vie, façon de parler des femmes du bas peuple quand elles sont en colère.

Dieu merci, se dit adverbialement, pour dire, grâces à Dieu. *Nous voici au port, Dieu merci.*

On appelle *l'Ordre de la Merci, de Notre-Dame de la Merci*, un Ordre de Religieux qui fut institué par Saint Pierre Nolasque en 1218 pour racheter les captifs des mains des infidelles.

Le Pape Grégoire IX approuva cet Ordre en 1235, & lui donna la règle de Saint Augustin. Les Religieux de la Merci sont en grand nombre en Espagne où ils possèdent quatre provinces. La première est celle d'Arragon; la seconde celle de Castille; la troisième celle de Valence; & la quatrième celle d'Andalousie. Ils sont aussi répandus dans l'île Majorque, dans la Sardaigne, & en Afrique sur les côtes de la Barbarie.

Il y a aussi en Espagne une Congrégation de Religieux déchaussés de l'Ordre de Notre-Dame de la Merci, qui s'établit à Madrid en 1603. Elle dépend d'un Vicaire général qui est soumis au Général de tout l'Ordre. Elle a deux provinces, l'une en Espagne & l'autre est répandue dans l'Italie & la Sicile. Cet Ordre a des Religieuses qui professent la même règle & qui portent le même habit; elles ont quantité de Monastères en Espagne. La réforme s'étant établie parmi elles, il s'est formé une Congrégation de filles déchaussées de Notre-Dame de la Merci, qui vivent dans une grande pauvreté.

MERCIANT; vieux mot qui signifioit autrefois volontiers.

MERCIE; grande contrée d'Angleterre qui eut anciennement le titre de Royaume. Ce royaume porta d'abord le nom de *Middel Angles*, c'est-à-dire, *Anglois mitoyens.* Crida, le premier de ses Rois, fut couronné en 584.

Le Royaume de Mercie étoit borné au nord par l'Humber qui le séparoit du Northumberland. Il s'étendoit du côté du couchant jusqu'à la Saverne, au-delà de laquelle

étoient les Bretons ou Gaulois. Du côté du midi la Tamise le séparoit des trois Royaumes Saxons, de Kent, de Suffex & de Weffex; ainsi la Mercie étoit gardée de trois côtés par trois grandes rivières qui se jetoient dans la mer, & elles servoient comme de bornes à tous les autres Royaumes par quelqu'un de ses côtés; c'est ce qui lui fit donner le nom de *Mercie*, du mot saxon *merck*, qui signifie *borne*.

On comptoit entre les principales villes de la Mercie, Lincoln, Nottinghan, Warwick, Leicester, Coventry, Lichfield, Northampton, Worcester, Glocester, d'Arby, Chester, Shrewsbury, Stafford, Oxford & Bristol.

Ce Royaume le plus beau & le plus considérable de l'Heptarchie, subsista sous dix-sept Rois jusqu'en 827, qu'Ecbert en fit la conquête.

MERCIER, IÈRE; substantif. Marchand qui vend en gros ou en détail un grand nombre d'espèces de marchandises, & qui fait principalement commerce de plusieurs choses servant à l'habillement & la parure.

L'article XII des Statuts des Marchands Merciers de Paris contient le détail de toutes les marchandises qu'ils peuvent vendre; mais il faut observer qu'il y en a plusieurs qu'on leur a ôtées depuis, surtout pour la vente en détail.

» Pourront lesdits Marchands » Merciers, acheter, vendre, dé» biter, troquer, échanger, tant » dans la ville, Prévôté & Vicomté » de Paris, villes circonvoisines d'i» celle, & en tous autres lieux du » Royaume, même dans les pays » étrangers, en gros ou en dé» tail, toutes sortes de marchandi» ses, savoir:

D'or, d'argent, soies, ostades, serges de Florence, serges de Seigneur, de Leyde, de Mouy, de Chartres, d'Orléans, d'Ascot, & autres pays, & de toutes sortes de façons; camelots, burats, moucahiards, étamines, futaines, doublures, frises, revêches, boucassins, treillis & bougran.

Draps de Borde, d'Espagne, d'Angleterre & d'autres pays étrangers; toiles de toutes sortes, ouvrées & non ouvrées, tant françoises qu'étrangères, grosses, moyennes & fines; chemises, mouchoirs, collets & toutes autres sortes de lingeries.

Chanvre, lin, fil de toutes sortes, teints & non teints, cordes, cordages, ficelles, sangles, panneaux & filets, tant de chasse que de pêche.

Castors à faire chapeaux, laines filées & non filées, teintes & non teintes, bonnets, chapeaux, bas de chausse, tant de soie & laine que fil ou autres étoffes, camisoles, cotons filés & non filés.

Maroquins, cuirs du levant, chamois, buffles, buffelins, chevrotins-vélins, peaux de moutons parées, cuirs de mégie, & généralement toutes sortes de cuirs.

Fourrures, pelleteries, gants, mitaines, & tous ouvrages faits des susdites étoffes.

Tapisseries, coutils, contre-pointes, couvertures de Catalogne & autres.

Franges, passemens, dentelles, lacets, points coupés, rubans, cordons, boutons d'or, d'argent, de soie, fil, crin, & de toutes autres étoffes de tous pays & de toutes façons, même l'or, l'argent, tant fin que faux, filé sur soie & sur fil.

Ensemble argent de Chypre, soies

chands durant trois autres années en qualité de garçon.

Aucun Marchand de ce Corps ne peut avoir qu'un apprenti à la fois & cet apprenti ne doit point être marié Le temps de l'apprentissage ne doit courir que du jour de l'enregistrement qui a été fait au bureau de la Mercerie, du brevet passé par devant Notaire.

A la tête du Corps de la Mercerie sont sept Maîtres & Gardes préposés pour la conservation de ses priviléges & de sa police. Ces Gardes sont admis, conjointement avec ceux du Corps de la Draperie, aux visites qui se font sous la halle aux draps & dans les foires.

Les Gardes Merciers en charge sont en droit de porter la robe Consulaire dans toutes les cérémonies publiques où ils sont appelés.

Ceux qui sortent de charge rendent leur compte par devant le Procureur du Roi du Châtelet.

Les armoiries du Corps de la Mercerie, sont un champ d'argent chargé de trois navires, dont deux sont en chef & un en pointe. Ces vaisseaux sont construits & mâtés d'or sur une mer de sinople, le tout surmonté d'un soleil d'or avec cette devise, *te toto orbe sequemur*, *nous te suivrons par toute la terre*, pour faire entendre que le commerce de la Mercerie doit s'étendre par tout l'univers.

On appelle aussi *Merciers*, les porte-balles qui vont par les villes & par la campagne, & qui vendent toutes sortes de menues marchandises.

On dit proverbialement & figurément, *petit mercier, petit panier;* ou *à petit mercier petit panier;* pour dire, qu'il faut que ceux qui ont peu de bien, proportionnent leur dépense à leur revenu.

On dit proverbialement & populairement de quelqu'un qui s'emporte pour peu de chose, qu'*il tueroit un Mercier pour un peigne.*

MERCREDI; substantif masculin. Le quatrième jour de la semaine. *C'est demain mercredi.*

On appelle *mercredi des cendres*, le premier jour de carême. On croit que cette dénomination vient de la coutume qu'avoient les pénitens dans les premiers siècles de se présenter ce jour là à la porte de l'église, revêtus de cilices & couverts de cendres. Aujourd'hui dans l'Église Romaine, le célébrant après avoir récité les pseaumes pénitentiaux, & quelques oraisons qui ont rapport à la pénitence, bénit des cendres, & en impose sur la tête du clergé & du peuple qui les reçoit à genoux; & à chaque personne à laquelle il en donne, il dit ces paroles bien vraies: *Memento homo quia pulvis es & in pulverem reverteris.*

On appelle *mercredi saint*, le mercredi de la semaine sainte.

MERCURE; nom d'un Dieu du Paganisme, celui de tous auquel la fable a attribué le plus de fonctions. Il étoit l'interprète & le messager des Dieux, mais particulièrement attaché au service de Jupiter. C'étoit lui qui servoit ce Souverain des Dieux dans ses intrigues galantes, qui alloit faire de sa part les déclarations d'amours, & porter les présens. Il préparoit tout pour les enlèvemens, pour les surprises. Ce fut lui qui conduisit vers le rivage de la mer les troupeaux d'Agénor, lorsque Jupiter, transformé en taureau, voulut enlever Europe. Il alla ordonner à la nuit de prolonger sa course, pendant

qu'un genre de musique que ce Dieu avoit inventé & dont l'effet étoit de calmer les sens.

Mercure étoit le Dieu du commerce & des voleurs. On dit qu'étant encore enfant, il avoit volé le trident de Neptune, les fléches d'Apollon, l'épée de Mars, & la ceinture de Vénus. Cette fable étoit fondée sur ce qu'il étoit grand navigateur, brave dans les combats, adroit à tirer de l'arc & qu'à ces qualités il joignoit tous les agrémens du discours. Cependant il fut chassé du ciel pour ses filouteries & obligé de garder les moutons dans le même temps qu'Apollon, qui avoit encouru la disgrace de Jupiter, fut obligé d'exercer sur la terre la même profession. On dit qu'un jour Mercure lui vola ses bœufs; que le berger Battus, le seul qui l'avoit vu, & qui lui avoit promis le secret, lui ayant manqué de parole, fut changé en pierre de touche.

On offroit à Mercure en sacrifice les langues des victimes, comme au Dieu de l'éloquence. On lui offroit aussi du miel & du lait, pour désigner la douceur & le charme de ses discours; de plus on lui sacrifioit des coqs, symbole de la vigilance. On a de lui un grand nombre de figures & de statues. Comme Dieu des marchands & des voleurs, on le représente ordinairement avec une bourse à la main; comme interprète & négociateur des Dieux, il porte le caducée, & on lui donne des aîles sur son bonnet, à ses pieds & à son caducée, pour marquer sa promptitude à exécuter les ordres des Dieux.

Les bergers l'avoient aussi choisi pour un de leurs patrons, & c'est pour cela qu'on l'a quelquefois représenté avec un bélier à ses pieds; & comme il avoit inventé un instrument de musique qui avoit la forme d'une écaille de tortue, on le voit quelquefois représenté avec une tortue à ses pieds; enfin on lui donnoit la figure d'un jeune homme, beau de visage, d'une taille leste & dégagée, avec un manteau sur les épaules qui ne le couvroit qu'à demi.

Les Mythologistes font Mercure père de plusieurs enfans; ils lui donnent Daphnis qu'il enleva dans le ciel, le second, Cupidon qu'il eut de Venus, Æthalide de la Nymphe Eupolémie, Linus d'Uranie, & finalement Autolycus de Khioné.

MERCURES, s'est aussi dit chez les Grecs, de jeunes enfans de huit, dix à douze ans qui étoient employés dans la célébration des mystères. Lorsqu'on alloit consulter l'oracle de Trophonius, deux enfans du lieu qu'on appeloit *Mercures*, dit Pausanias, venoient vous frotter d'huile, vous lavoient, vous nettoyoient & vous rendoient tous les services nécessaires, autant qu'ils en étoient capables. Les Latins nommoient ces jeunes enfans *Camilli*, des *Camilles*; parceque dans les mystères de Samothrace, Mercure étoit appelé *Camillus*.

On appelle figurément *Mercure*, l'entremetteur d'une intrigue amoureuse, d'un mauvais commerce.

On appelle *Mercure de France*, un ouvrage périodique qui renferme des extraits des livres nouveaux qui s'impriment, des pièces fugitives & littéraires, *&c.*

On avoit autrefois le Mercure françois dans lequel on trouvoit des particularités fort curieuses. Le Mercure galant lui avoit succédé, & a été remplacé par celui qu'on nomme aujourd'hui *Mercure de France*. Il tire ce nom de Mercure, Dieu

du Paganisme qu'on regardoit comme le messager des Dieux, & dont il porte à son frontispice, la figure empreinte avec cette légende : *Quæ colligit, spargit*.

MERCURE, est aussi le nom de la planète la plus proche du soleil, & celle qui fait sa révolution autour du soleil en moins de temps.

La moyenne distance de Mercure au soleil est à celle de notre terre au soleil, comme 387 est à 1000.

L'inclinaison de son orbite avec le plan de l'écliptique est de 6 degrés, 52 minutes. Son diamètre est à celui de la terre comme 3 est à 4; par conséquent son globe est à celui de la terre à peu près comme 2 est à 5.

Selon M. Newton, la chaleur & la lumière du soleil sur la surface de Mercure, sont sept fois aussi grandes qu'elles le sont au fort de l'été sur la surface de la terre; ce qui, suivant les expériences qu'il a faites à ce sujet avec le thermomètre, suffiroit pour faire bouillir l'eau. Un tel degré de chaleur doit donc rendre Mercure inhabitable pour des êtres de notre constitution; & si les corps qui sont sur sa surface ne sont pas tout en feu, il faut qu'ils soient d'un degré de densité plus grand à proportion que les corps terrestres.

La révolution de Mercure autour du soleil se fait en 87 jours & 23 heures; c'est-à-dire que son année est de 87 jours & 23 heures. Sa révolution diurne où la longueur de son jour n'est pas encore déterminée, il n'est pas même certain s'il a ou s'il n'a point de mouvement autour de son axe.

Nous ne savons pas non plus à quelle variété de temps ou de saisons il peut être sujet, parceque nous ne connoissons point encore l'inclinaison de son axe sur le plan de son orbite. Sa densité & par conséquent la gravitation des corps vers son centre, ne sauroit se déterminer exactement; mais le grand chaud qu'il fait sur cette planète ne laisse pas douter qu'elle ne soit plus dure que la terre.

Mercure change de phases comme la lune, selon ses différentes positions avec le soleil & la terre.

Il paroît plein dans ses conjonctions supérieures avec le soleil, parcequ'alors nous voyons tout l'hémisphère illuminé; mais dans les conjonctions inférieures on ne voit que l'hémisphère obscur; sa lumière va en croissant comme celle de la lune, à mesure qu'il se rapproche du soleil.

Quelquefois à peine offre-t-il à à nos yeux une petite trace lumineuse, parcequ'étant entre le soleil & la terre il ne nous présente qu'une fort petite partie de son hémisphère éclairé. Quelquefois il est comme une espèce de petite lune dans son croissant, dans ses quartiers, *&c.* quelquefois c'est une sorte de pleine lune; son disque lumineux paroît entier ou presque entier, parcequ'étant au-dessus ou au-delà du soleil, il offre à nos yeux tout son hémisphère éclairé ou du moins presque tout. Si l'hémisphère ne paroît pas tout entier, c'est apparemment à cause de quelques inégalités de la planète ou de quelques parties peu propres à réfléchir la lumière. Si Mercure étoit toujours entre le soleil & la terre, à peine montreroit-il à nos yeux une petite partie de son hémisphère éclairé. S'il étoit toujours dans une même distance, à droite ou à gauche, il ne paroî-

troit jamais plein. S'il étoit toujours au-dessus du soleil, jamais on ne le verroit en forme de croissant, toujours il paroîtroit rond ou presque rond, il faut donc qu'il tourne autour du soleil; le cercle qu'il décrit autour de cet astre, environ en trois mois, est excentrique; il est plus près du soleil dans quelques-uns de ses points, plus loin dans d'autres. Enfin Mercure a son apogée & son périgée, & ce qui paroît d'abord surprenant, c'est qu'il se montre plus petit dans son périgée que dans son apogée, quoiqu'alors il soit plus près de nous. La raison en est pourtant sensible: c'est que dans son périgée, comme il est entre la terre & le soleil, à peine présente-t-il à nos yeux quelque partie de sa surface éclairée, & que dans son apogée il nous la montre entière ou presqu'entière, étant alors au-dessus du soleil qui se trouve entre la terre & lui.

Mercure, se dit encore d'une substance métallique, d'un blanc brillant & éclatant, absolument semblable à celui de l'argent. Il est habituellement fluide, & par conséquent on ne peut reconnoître ni sa ductilité, ni la ténacité qu'ont entre elles ses parties intégrantes. Sa pesanteur spécifique est très-grande; après l'or & la platine, c'est la plus pesante des substances métalliques & même de tous les corps connus; il ne perd dans l'eau qu'environ $\frac{1}{15}$ de son poids: un pied cube de mercure pèse 947 livres.

Ni l'air, ni l'eau, ni l'action réunie de ces deux élémens ne paroissent faire d'impression sensible sur lui: il n'est pas plus susceptible de rouille que les métaux parfaits. Sa surface se ternit néanmoins jusqu'à un certain point, & plus promptement que celle de l'or & de l'argent, lorsqu'il est exposé à l'air; mais c'est parceque la poussière qui voltige toujours dans l'air se dépose & s'attache très-promptement à sa surface: il en est de même des vapeurs aqueuses qui sont aussi toujours répandues dans l'air; elles se joignent en une certaine quantité au mercure bien sec; ensorte que cette substance paroît exercer une sorte d'attraction sur tous les corps réduits en molécules très-ténues.

On débarrasse facilement le mercure de ces matières étrangères, qui ne lui adhèrent que très-foiblement, en le faisant passer à travers une toile neuve, nette & serrée, & en le faisant ensuite chauffer. Lorsque le mercure est ainsi purifié & qu'il est d'ailleurs exempt de tout alliage, il a une fluidité & une mobilité considérable. On a remarqué que lorsqu'on secoue dans les ténèbres un baromètre fait avec de pareil mercure, il jette une lumière phosphorique. Ses parties intégrantes paroissent s'attirer beaucoup entr'elles, comme celles des autres métaux fondus; car il prend toujours une forme convexe ou sphérique toutes les fois qu'il n'a de contact qu'avec des corps auxquels il ne s'unit point.

M. Lémery le fils assure que le mercure qu'on a fait bouillir dans de l'eau pure, se retrouve exactement de même poids qu'avant cette opération; & il en conclut que l'eau n'en détache & n'en dissout absolument rien. Cependant un grand nombre de bons Médecins sont dans l'opinion que l'eau, dans laquelle on a ainsi fait bouillir le mercure, a la propriété de tuer les petits insectes & la vermine, ce qui doit faire soupçonner que l'eau peut se

charger de quelques particules mercurielles, mais sans doute en si petite quantité, qu'elles n'y sont point appréciables à la balance. Ces expériences paroissent mériter d'être réitérées avec toutes les attentions convenables.

Le mercure exposé à l'action du feu présente plusieurs phénomènes dignes de remarque; il paroît qu'il n'éprouve aucun changement par une chaleur qui n'excède point celle de l'eau bouillante; mais à une chaleur supérieure, il se réduit & se dissipe entièrement en vapeurs comme tous les corps volatils. Il n'éprouve aucune altération pour avoir été ainsi réduit en vapeurs; car si l'on fait cette évaporation dans des vaisseaux clos, c'est-à-dire qu'on le fasse passer en distillation, ses vapeurs se réunissent en masse, & il se représente absolument tel qu'il étoit avant cette distillation. Cette inaltérabilité du mercure par la distillation, se soutient même dans les épreuves les plus fortes & les plus marquées. Boerhaave a soumis dix-huit onces de mercure à cinq cens distillations de suite, & n'y a remarqué, après cette longue épreuve, aucun changement sensible, sinon qu'il lui a paru plus fluide, que sa pesanteur spécifique étoit un peu augmentée, & qu'il lui est resté quelques grains de matière fixe : petits changemens visiblement occasionnés par une exacte purification, & non par aucune altération réelle du mercure. Au reste il en est du mercure comme de tous les autres corps volatils, si ses vapeurs n'ont pas la liberté de s'échapper, ou de se condenser lorsqu'il est chauffé, elles surmontent avec explosion les obstacles les plus forts. M. Hellot a dit à l'Académie avoir été temoin d'une expérience de cette nature. Un particulier prétendant fixer le mercure, en avoit enfermé une certaine quantité dans du fer fort épais & exactement soudé à la forge; cet appareil fut mis en entier dans un fourneau. Quand le mercure fut échauffé, il déchira son enveloppe de fer, & s'élança en vapeurs à perte de vue.

Par la digestion à un degré de chaleur très-fort, & soutenu pendant plusieurs mois, le mercure éprouve une altération plus sensible; sa surface se change peu à peu en une poudre rougeâtre, terreuse, qui n'a plus aucun brillant métallique, & qui nage toujours à la surface du reste du mercure sans s'y incorporer. On peut *convertir* aussi en entier en poudre rouge une quantité donnée de mercure; il ne faut que le temps & les vaisseaux convenables. Comme le mercure ainsi changé de forme, ressemble à un précipité métallique, & qu'on n'a besoin pour cela d'aucune addition, les chimistes ont donné à cette préparation le nom de *mercure précipité par lui-même*, ou en latin *per se*.

La plus forte chaleur qu'on puisse faire éprouver au mercure est absolument nécessaire pour le réduire en précipité *per se;* car Boerhaave qui a fait sur cette substance les travaux les plus longs, avec un courage dont il y a peu d'exemple, même parmi ceux qui cherchent à faire de l'or, a tenu du mercure en digestion pendant quinze années de suite, sans y avoir remarqué aucun changement, sinon qu'il s'étoit formé à sa surface un peu de poudre noire qui n'avoit besoin que d'une simple trituration pour reparoître sous la forme de mercure.

On a cru pendant long-temps que

la fluidité du mercure lui étoit aussi essentielle dans son état naturel que sa volatilité ; ensorte que ceux mêmes qui ont travaillé à le rendre fixe & solide, n'espéroient y parvenir qu'en changeant beaucoup sa nature ; mais on est assuré présentement qu'il ne lui faut qu'un degré de froid suffisant pour être solide & malléable comme les autres métaux. Cette vérité qui avoit été conjecturée dans la chimie théorique, a été démontrée dans ces derniers temps par Messieurs de l'Académie Impériale de Pétersbourg ; ces savans voulant profiter d'un froid naturel excessif qui se fit sentir le 25 Décembre 1759, augmentèrent encore ce froid par les moyens connus, & surtout par le mélange de l'esprit de nitre avec de la neige, & le portant jusqu'au 213e degré du thermomètre de M. de Lile, ils s'apperçurent alors que le mercure contenu dans le thermomètre dont ils se servoient, ne marquoit plus les degrés de refroidissement, & soupçonnèrent qu'il avoit perdu sa fluidité : ayant cassé leur thermomètre, ils trouvèrent en effet que le mercure s'étoit figé : ils réitérèrent cette belle expérience sur d'autres thermomètres, & réussirent si complettement, qu'après avoir cassé un de ces instrumens, ils en tirèrent le mercure entièrement solide ; ensorte que la boule ressembloit à un petit globe d'argent, & le filet du tube à un fil flexible de ce même métal : ils donnèrent plusieurs coups de marteau sur cette boule de mercure solide, & virent qu'elle s'applatissoit & s'étendoit comme un métal ductile. M. Poissonnier, médecin de la Faculté de Paris, médecin consultant du Roi, & membre de l'Académie des Sciences de Pétersbourg, qui se trouvoit alors en Russie, étoit présent & un des coopérateurs à cette expérience importante, & c'est lui qui en a envoyé les premiers détails à l'Académie des Sciences de Paris.

Il est donc bien constaté par cette expérience capitale & authentique, que le mercure est, de même que les autres métaux, fluide ou solide, suivant la plus ou moins grande quantité de feu dont il est pénétré ; que si nous ne le voyons jamais que fluide, c'est qu'il est d'une si grande fusibilité, & qu'il lui faut une si petite quantité de feu pour être fondu, qu'il lui en reste assez, même dans les plus grands froids qu'on puisse observer sur la terre, pour se tenir dans une fusion perpétuelle.

Cette extrême fusibilité du mercure & la plus grande volatilité qui se trouvent réunies dans cette substance singulière avec la densité & la pesanteur métallique portées au plus haut degré, n'en sont pas moins des propriétés qui paroissent en quelque sorte contraires & incompatibles dans le même sujet ; en effet, la densité, la pesanteur & la solidité des métaux ne permettent point de douter que l'élément terreux n'entre en grande quantité dans leur composition ; & d'ailleurs la calcination des métaux imparfaits met en quelque sorte cet élément à nu, & nous le rend si sensible par ses propriétés essentielles, qu'il est impossible de douter qu'il ne fasse réellement partie des métaux : l'extrême densité ou pesanteur du mercure semble prouver presque aussi évidemment, que l'élément terreux entre en très-grande quantité dans sa composition ; mais d'un autre côté la solidité & la fixité sont cer-

tainement des propriétés essentielles & caractéristiques de la terre principe. Comment donc concevoir qu'une substance composée presque entièrement du principe le plus fixe & le plus réfractaire soit d'une si grande volatilité, & le plus fusible peut-être de tous les corps? Sans doute c'est à cause de la présence & de l'union intime de quelque autre principe qui est éminemment volatil & fusible; mais quel est ce principe?

Le mercure se trouve en deux états bien différens dans le sein de la terre: ou il est tout pur & sous la forme fluide qui lui est propre, & alors on le nomme *mercure vierge*, parcequ'il n'a point éprouvé l'action du feu pour être tiré de sa mine; ou bien il se trouve combiné avec le soufre, & alors il forme une substance d'un rouge plus ou moins vif que l'on nomme *cinnabre*.

De toutes les mines de mercure connues en Europe, il n'en est point de plus remarquables que celles d'Ydria dans la Carniole, qui appartient à la maison d'Autriche. Ces mines sont dans une vallée au pied des hautes montagnes appelées par les Romains *Alpes Juliæ*. Elles furent découvertes par hasard en l'année 1497. On dit qu'un ouvrier qui faisoit des cuves de bois, ayant voulu voir si un cuvier qu'il venoit de faire étoit propre à tenir l'eau, le laissa un soir au bas d'une source qui couloit; étant revenu le lendemain, & voulant ôter sa cuve, il trouva qu'elle étoit si pesante, qu'il ne pouvoit point la remuer; ayant regardé d'où cette pesanteur pouvoit venir, il apperçut qu'il y avoit sous l'eau une grande quantité de mercure qu'il ne connoissoit point; il l'alla porter à un apothicaire qui acheta ce mercure pour une bagatelle, & lui recommanda de revenir lorsqu'il auroit de la même matière; à la fin cette découverte s'ébruita, & on en avertit l'Archiduc d'Autriche, qui se mit en possession de ces mines, dont les Princes de cette maison se sont jusqu'à présent fait un revenu très-considérable.

Les mines d'Ydria peuvent avoir environ neuf cens pieds de profondeur perpendiculaire; on y descend par des bures ou puits, comme dans toutes les autres mines; il y a une infinité de galeries sous terre, dont quelques-unes sont si basses, que l'on est obligé de se courber pour pouvoir y passer, & il y a des endroits où il fait si chaud, que pour peu qu'on s'y arrête, on est dans une sueur très-abondante. C'est de ces souterrains que l'on tire le *mercure vierge*; quelques pierres en sont tellement remplies, que lorsqu'on les brise, cette substance en sort sous la forme de globules ou de gouttes. On le trouve aussi dans une espèce d'argile, & quelquefois l'on voit ce mercure couler en forme de pluie, & suinter au travers des roches qui forment les voûtes des souterrains, & un homme a souvent été en état d'en recueillir jusqu'à 36 livres en un jour.

Les mines de mercure ne sont en général point communes, mais surtout rien n'est plus rare que de trouver du mercure vierge dans le sein de la terre: cette mine d'Ydria doit donc être regardée comme une grande singularité; cependant il y a déjà plusieurs années que l'on avoit découvert à Montpellier en Languedoc, que cette ville est bâtie sur une couche de glaise qui contient du mercure vierge. Cette découverte à laquelle on n'avoit point fait

beaucoup d'attention jusqu'à présent, a été suivie par M. l'Abbé Sauvage. Ce savant amateur de l'Histoire Naturelle, soupçonna d'abord que c'étoit accidentellement que le mercure se trouvoit dans cette glaise, que c'étoit par hasard qu'il avoit été enfoui dans des puits ou latrines; mais à l'occasion d'une cave que l'on creusa, il eut lieu de se détromper, & il vit que cette glaise n'avoit jamais été remuée, & devoit être regardée comme une vraie mine de mercure vierge, dans laquelle cette substance formoit de petits rameaux cylindriques qui s'étendoient en différens sens; & en creusant les mottes de cette glaise, on voyoit le mercure en sortir sous la forme de petits globules très-brillans & très-purs. Il est fâcheux que cette mine de mercure se trouve précisément placée au-dessous de l'endroit où est bâtie la ville de Montpellier, ce qui empêche qu'on ne puisse l'exploiter: peut-être qu'en creusant aux environs on retrouveroit la même couche d'argille ou de glaise dans des endroits où l'on pourroit tirer ce mercure plus commodément; l'objet est assez considérable pour qu'on entreprenne des recherches à ce sujet.

La manière la plus ordinaire de trouver le mercure, c'est sous la forme de cinnabre: c'est ainsi qu'on le trouve à Almaden dans l'Estramadoure en Espagne, & à Guancavelicu au Pérou. On rencontre aussi des mines de mercure en cinnabre, dans la Styrie & en Hongrie, mais on ne les travaille point convenablement. On a trouvé une mine de cinnabre à Saint-Lo en Normandie, mais le produit n'en est point fort considérable jusqu'à présent. Il y a aussi des mines de cinnabre dans la Principauté de Hesse-Hombourg en Allemagne, & dans le Palatinat, à Muchlandsberg, à trois lieues de Creutzenach, où il se trouve aussi du mercure vierge.

Les Alchimistes & les Partisans du Merveilleux, font plus de cas du mercure vierge, c'est-à-dire, de celui qui se trouve pur dans le sein de la terre, que de celui qui a été tiré de la mine à l'aide du feu; mais c'est un préjugé qui n'est fondé sur aucune expérience valable.

Le soufre a beaucoup d'action sur le mercure: si l'on triture ensemble ces deux substances, on s'apperçoit que le mercure se divise facilement; que ses molécules se distribuent entre celles du soufre, & y adhèrent; que le mêlange prend une couleur de plus en plus brune & noirâtre, signe certain de la grande division du mercure; qu'en un mot, cette matière métallique disparoît entièrement, parcequ'elle s'étend & s'incorpore absolument avec le soufre. Lorsque le soufre a ainsi absorbé toute la quantité de mercure qu'il est capable de prendre par ce moyen, ce mélange porte le nom d'*éthiops minéral*, à cause de sa couleur noire.

On peut faire la même combinaison par la fusion, c'est-à-dire, en mêlant la quantité convenable de mercure dans du soufre fondu: ces deux substances s'unissent alors l'une à l'autre, à peu près comme par la trituration, & forment de même un composé noirâtre qui porte aussi le nom d'*éthiops fait par le feu*. De cette manière l'union du soufre & du mercure se fait beaucoup plus promptement; elle est même peut-être un peu plus intime.

Tant que le mercure n'a été traité avec le soufre que par la trituration, ou par la fusion, comme on vient de le dire, ces deux substances ne se trouvent point l'une avec l'autre, ni dans le juste degré d'union, ni dans les proportions convenables pour former la combinaison la plus parfaite & la plus intime : il faut pour faire cette combinaison qu'on nomme *cinnabre*, avoir recours à la sublimation. Si donc l'on met de l'éthiops en sublimation, le mercure & le soufre s'élèvent ensemble, & s'unissent plus intimement ; mais on doit observer que dans cette sublimation il se sépare de l'éthiops une portion de soufre qui se trouve surabondant à la combinaison du cinnabre, dans lequel il n'entre qu'environ $\frac{1}{7}$ de soufre. Ce soufre surabondant ne se sépare pas en entier par une seule sublimation : il faut donc réitérer plusieurs fois les sublimations, pour donner lieu à la séparation de ce soufre surabondant. Le sublimé, qui d'abord est tout noir comme l'éthiops, devient de plus en plus rouge, à mesure que le soufre & le mercure approchent de la juste proportion ; & enfin il demeure sous la forme d'une masse aiguillée, très-pesante, & d'un rouge très-foncé, lorsque le cinnabre a acquis toute sa perfection. Le rouge du cinnabre n'est ainsi foncé & rembruni qu'à cause de la grande densité de cette matière, car quand on la divise en la broyant, elle prend un rouge couleur de feu des plus éclatans, c'est alors ce qu'on nomme le *vermillon*, dont on se sert dans la peinture.

La connexion du mercure & du soufre est assez forte dans le cinnabre, pour que les principes de ce composé ne se désunissent point par la seule action du feu sans la combustion du soufre ; ainsi, quoiqu'on expose le cinnabre au feu dans les vaisseaux clos, il ne fait que se sublimer tel qu'il étoit d'abord. Il faut donc pour décomposer le cinnabre, & en séparer le mercure, employer quelque intermède qui ait plus d'affinité que cette matière métallique avec le soufre. Les substances qui peuvent servir d'intermède pour cette décomposition, sont les terres calcaires, les alkalis fixes, le fer, le cuivre, le plomb, l'argent & le régule d'antimoine. Si donc on mêle exactement du cinnabre avec quelqu'une de ces matières, & qu'on mette le mélange en *distillation*, le mercure se dégage, passe sous la forme de mercure coulant, & le soufre reste combiné dans la cornue avec l'intermède employé.

Le mercure qu'on obtient dans ces opérations se nomme *revivifié du cinnabre* : on le regarde avec raison comme le plus pur, & c'est celui qu'on doit toujours employer dans la Chimie, dans la Médecine, & même dans les arts où l'on a besoin de mercure très-pur.

Le mercure qu'on obtient par la décomposition du cinnabre est non-seulement très-pur, mais on observe de plus qu'on le retire exactement en même quantité qu'il étoit dans le cinnabre, quand on n'en laisse point perdre dans l'opération, ce qui prouve que cette matière métallique n'éprouve aucune altération de la part du soufre.

Le mercure qui, d'après ce qui a été dit, doit être regardé comme un métal fondu, se comporte aussi, à l'égard de tous les corps terreux & métalliques, comme les

métaux

métaux en fusion; il ne peut, comme eux, contracter aucune union avec les substances terreuses, ni même avec les terres des métaux, mais il s'allie très-bien avec presque toutes les matières métalliques dans l'ordre suivant: l'or, l'argent, le plomb, l'étain, le cuivre, le zinc & le régule d'antimoine. Le fer ne se trouve point dans le nombre des métaux alliables avec le mercure, parcequ'en effet, on n'a pas pu trouver jusqu'à présent aucun moyen d'unir ensemble ces deux substances métalliques.

Les alliages du mercure avec les métaux, portent le nom particulier d'*amalgames;* ils sont employés à plusieurs usages importans. Les amalgames d'or & d'argent servent à la dorure, à l'argenture, & pour l'extraction des deux métaux de leurs mines: celui de l'argent est employé pour l'arbre de Diane; celui d'étain, pour l'étamage des glaces, pour les boules de mercure, & pour faire la liqueur fumante de Libavius.

La Médecine tire du mercure des secours très-puissans contre plusieurs maladies qui résistent à tous les autres remèdes, & singulièrement contre celles qu'on nomme *maladies vénériennes*. Ce n'est, à proprement parler, que depuis que ces dernières se sont fait sentir en Europe, qu'on a commencé à connoître les propriétés médicinales du mercure. Les anciens Médecins n'en faisoient aucun usage, & le regardoient comme une espèce de poison: cette prévention étoit fondée apparemment sur quelques accidens qui avoient été occasionnés par du mercure mal préparé, ou donné à contre-temps, ou peut-être à cause des tremblemens & autres maladies qui attaquent ceux qui travaillent le mercure. Quoi qu'il en soit, ce sont les Médecins Arabes qui les premiers ont osé se servir du mercure; ils l'employoient avec grand succès, contre la galle & autres maladies de la peau.

Lorsque les maladies vénériennes vinrent infecter l'Europe, il se trouva dans l'armée de Charles VIII au siége de Naples, armée dans laquelle la vérole faisoit alors de grands ravages, un Médecin nommé *Beranger de Carpi*, qui considérant que cette maladie se manifestoit par des pustules à la peau, assez semblables à celles des galles malignes, & enhardi par l'exemple des Arabes, essaya de guérir la vérole par le mercure, & réussit. Ce fut aussi à peu près vers ce temps-là que les Chimistes ou Alchimistes dirigèrent une grande partie de leurs travaux du côté de la Médecine, & trouvèrent un grand nombre de remèdes chimiques dont les meilleurs se sont conservés, & sont maintenant employés avec succès. Le fameux Paracelse surtout s'est beaucoup distingué dans ce genre; il traitoit singulièrement les maladies vénériennes avec un succès étonnant, par des médicamens internes qu'il faisoit prendre en pilules: quoiqu'il n'ait pas publié clairement ses remèdes, on croit néanmoins, d'après les effets qu'ils produisoient que la base en étoit le turbith minéral. Depuis ce temps le mercure a été extrêmement employé sous une infinité de formes différentes.

Le mercure cru & coulant, pris intérieurement, ne produit aucun effet sensible dans le corps, parceque l'adhérence que ses parties intégrantes ont entr'elles l'empêche de se diviser, de se distribuer, ou

de se dissoudre comme il convient pour qu'il agisse ; il ne fait donc alors que charger l'estomac & les intestins ; il se précipite par son poids, & sort du corps, par la voie des excrémens, dans le même état où il étoit.

Mais lorsque le mercure est divisé, & de manière que ses molécules ne puissent se réunir & reformer du mercure coulant, de quelque manière qu'ait été faite cette division, & par quelque voie qu'il soit introduit dans le corps, alors il y produit des effets très-marqués, très-sensibles, & tels qu'on les doit attendre d'un médicament des plus puissans.

Le mercure administré dans cet état, accélère le mouvement du pouls, divise & entraîne les humeurs épaissies, augmente en général les secrétions & excrétions quelconques, mais plutôt l'une que l'autre suivant les circonstances. S'il est dans l'état salin, ou qu'il puisse s'y mettre facilement, & qu'on l'introduise dans le corps par la voie de l'estomac, en dose suffisante, il produit des effets évacuans, purgatifs ou émétiques. S'il est introduit dans le corps immédiatement, & dans les vaisseaux lymphatiques & sanguins, comme cela arrive dans les frictions & fumigations, alors la sécrétion qu'il augmente le plus est celle de la salive, dont il procure aussi une excrétion d'autant plus forte qu'il est administré en doses plus grandes & plus fréquentes.

Le mercure peut guérir toutes les maladies dont il est comme le spécifique, par quelque voie, & sous quelque forme qu'on l'introduise dans le corps, pourvu qu'il ait le degré de division convenable : on l'a traité de toutes les manières, & par toutes les méthodes ; mais il n'y en a aucune dans laquelle on n'ait remarqué des avantages & des inconvéniens, ce qui fait que tous ceux qui traitent les maladies vénériennes sont partagés sur les préparations de mercure, & sur la manière de l'administrer. *Voyez* Vérole.

Les maladies vénériennes ne sont point les seules que guérit le mercure : on a déjà vu que c'est après avoir découvert qu'il avoit la propriété de guérir les galles même malignes, & de mauvaise espèce, qu'on a découvert sa vertu anti-vénérienne ; il guérit en effet beaucoup plus promptement & plus efficacement que tout autre remède, non seulement les différentes espèces de galle, mais encore un grand nombre d'autres maladies de la peau qui y ont plus ou moins de rapport, & qui se diversifient de beaucoup de manières différentes.

Une autre vertu médicinale du mercure, qui n'est pas moins importante, c'est celle de détruire les vers & vermines de tous les genres qui affligent le corps humain, soit intérieurement, soit extérieurement. On emploie dans la cure de ces deux dernières espèces de maladies toutes les mêmes préparations de mercure que dans le traitement des maladies vénériennes : la seule différence qu'il y ait, c'est qu'on n'a pas besoin d'une aussi grande quantité de mercure, soit pour guérir les galles, soit pour détruire les vers & vermines.

Il paroît d'après ce qu'on nous dit du sirop mercuriel de M. Bellet, dont nous parlerons ailleurs, que le mercure est aussi le souve-

tain remède des affections scrophuleuses, du rachitis, *&c.*

Enfin plusieurs observations faites dans ces derniers temps, par d'habiles Médecins, semblent donner lieu d'espérer qu'on pourra combattre avec le secours du mercure un autre fléau encore plus redoutable que tous ceux dont on vient de parler, mais qui est infiniment plus rare, c'est le poison de la rage. Cependant cette dernière vertu du mercure n'est pas encore entièrement constatée, & demande à être confirmée par un nombre suffisant de nouvelles observations, ce qui exigera un certain temps, attendu qu'heureusement les occasions de les faire ne sont pas bien communes.

Mercure doux, se dit d'une substance appelée aussi *aquila alba*, qui est du sublimé corrosif chargé par des opérations ultérieures, de toute la quantité de mercure à laquelle il peut s'unir, & sublimé ensuite trois fois.

Mercure animé, se dit d'un mercure préparé par des procédés alchimiques, pour la pierre philosophale.

Mercure des Philosophes; les Alchimistes ont donné le nom de *mercure* à bien autre chose qu'à la substance métallique connue de tout le monde sous ce nom; ils appellent ce dernier le *mercure vulgaire*, & en font assez peu de cas. Il est bien difficile de dire au juste ce qu'ils entendent par leur mercure, non seulement à cause de l'obscurité avec laquelle se sont énoncés tous ceux d'entr'eux qui en ont écrit; mais encore à cause des différences marquées qui se trouvent dans ce que les uns & les autres disent de cette matière. Il n'y a point de terme qu'ils emploient plus fréquemment que celui-là: on trouve à chaque page dans leurs écrits les mots de mercure, de mercurification, *&c.* il est assez croyable qu'ils n'ont pas tous la même idée du mercure philosophique.

On dit, *fixer le mercure;* pour dire, l'unir de telle sorte avec quelqu'autre corps, qu'il ne puisse redevenir coulant.

On dit d'un jeune homme très-vif, & qui a beaucoup de légèreté dans l'esprit, qu'*on fixeroit plutôt le mercure que de le rendre posé*, *attentif*, &c.

MERCURIALE; substantif féminin. *Mercurialis.* Plante dont on distingue plusieurs espèces: les plus communes & les plus usitées sont la *mercuriale mâle* ou *foirole*, & la *mercuriale femelle* ou *à épi.*

La *merculiale mâle* ou *foirole*, est une plante qui croît partout le long des haies, des chemins, dans les cimetières, dans les jardins potagers, les vignobles & autres lieux humides & ombrageux. Sa racine est tendre, fibreuse & annuelle: elle pousse des tiges hautes d'un pied, anguleuses, genouillées, lisses & rameuses: ses feuilles ressemblent assez à celles de la pariétaire; elles sont oblongues, pointues, verdâtres, dentelées en leurs bords, d'une saveur nitreuse, ammoniacale, nauséabonde. Il sort de leurs aisselles des pédicules courts & menus, auxquels sont attachés des fruits à deux capsules en forme de testicules, rudes & velues, contenant chacune une semence arrondie.

La *mercuriale femelle* ou *à épi*, ne diffère de la précédente, que par ses fleurs qui sont ramassées en épi, & qui ne sont suivies d'aucun fruit ni semence. Ainsi on devroit chan-

ger les noms de ces deux espèces de mercuriales ; car celle qui est en épi & qui porte des fleurs à plusieurs étamines, soutenues par un calice à trois ou quatre feuilles, est précisément la fécondante, c'est-à-dire, la *mercuriale mâle*, & celle qui porte la graine est la *mercuriale femelle :* on voit par-là combien étoit fausse l'idée de quelques anciens qui croyoient que la mercuriale qu'ils appeloient *mâle*, étoit propre à faire engendrer des garçons, & que celle qu'ils appeloient *femelle* étoit propre à faire engendrer des filles.

Les fleurs de la mercuriale paroissent au printemps, & la plante périt ordinairement pendant l'hiver. La mercuriale est une des cinq plantes émollientes : elle convient dans l'hydropisie, les pâles couleurs, les rétentions d'urine, pour pousser les vidanges. La mercuriale proprement dite, & celle des montagnes, séchées entre deux papiers gris, en certains temps, prennent une couleur bleue, qui semble indiquer qu'on en pourroit tirer une teinture. L'espèce velue de Montpellier, appelée *Phyllon* par les Grecs, séchée de même, prend une couleur vineuse à ses sommités.

Il y a aussi *la mercuriale sauvage* ou de *montagne*, ou *chou de chien*, qui a les mêmes propriétés que la mercuriale ordinaire.

On appelle *sirop de mercuriale composé*, ou *de longue vie*, un remède dont voici la composition :

Prenez du suc épuré de mercuriale, deux livres ; des sucs de bourache & de buglose, de chacun demi-livre ; de racine de glayeul ou iris, deux onces ; de racine de gentiane, une once ; de bon miel blanc, trois livres ; de vin blanc, douze onces ; faites macérer dans le vin blanc pendant vingt-quatre heures les racines pilées, passez-les ; d'autre part, faites fondre le miel, mêlez-le aux sucs ; donnez quelques bouillons à ce mélange ; écumez-le légérement, & passez-le à la manche ; mêlez les deux liqueurs, & les cuisez en consistance de sirop.

L'usage ordinaire de ce sirop se continue pendant environ une quinzaine de jours ; & la dose en est d'environ deux cuillerées, que l'on prend trois ou quatre heures avant le repas. L'évacuation par les selles peu abondantes, mais soutenues que ce remède procure, & l'astriction légère que doit produire sur l'estomac l'extrait très-amer de la gentiane, l'ont fait regarder surtout comme un remède souverain pour rétablir les estomacs foibles, ruinés & chargés de glaires, & contre la migraine & les vertiges, qui sont souvent dépendans de la sécheresse du ventre.

MERCURIALE ; substantif féminin. Assemblée du Parlement qui se tient le premier Mercredi d'après la saint Martin, & le premier Mercredi d'après la semaine de Pâques, & dans laquelle le Premier Président, ou le Procureur Général, ou l'un des Avocats Généraux parlent contre les abus & les désordres qu'ils ont remarqués dans l'administration de la Justice.

Mercuriale, se prend aussi pour les discours que le Premier Président, le Procureur Général ou l'un des Avocats Généraux font ce jour-là sur ce sujet.

Les mercuriales ont été établies par les Edits des Rois Charles VIII, Louis XII, & Henri III. Dans la mercuriale du 17 Avril 1684, *la*

Cour a arrêté & ordonné que les Présidens, Conseillers, & autres Officiers qui sont du corps de ladite Cour, porteront leurs robes fermées au Palais, aux Assemblées de cérémonies, & dans toutes les fonctions de leurs charges.

Que par tout ailleurs ils seront revêtus d'habits noirs, avec des manteaux & des collets.

Qu'ils seront invités de ne se point trouver aux lieux où ils ne peuvent être vus sans diminution de leur dignité; & que le présent Règlement sera lu tous les ans dans les mercuriales ordinaires, après la lecture des Ordonnances.

L'exécution de ce Règlement a été ordonnée par un Edit du mois d'Avril 1684, enregistré le 24 du même mois; &, par cet Edit, Sa Majesté veut *que les Officiers des Présidiaux observent à leur égard ce qui est prescrit pour les Officiers du Parlement par ledit Règlement.*

Le même Edit ordonne qu'il sera tenu des mercuriales en la *Cour de six mois en six mois, dans lesquelles il sera pourvu à l'observation des Ordonnances, & surtout à ce qui regarde l'ordre & la discipline de la Compagnie.*

Mercuriale, se dit figurément d'une réprimande qu'on fait à quelqu'un. *On lui fit une rude mercuriale.*

Mercuriales, se dit en termes de Mythologie, d'une fête qu'on célébroit anciennement dans l'île de Crète en l'honneur de Mercure, avec une magnificence qui attiroit alors dans cette île un grand concours de monde, mais plus pour le commerce dont Mercure étoit le Dieu, que pour la dévotion. La même fête se célébroit à Rome fort simplement le 14 de Juillet.

MERCURIEL, ELLE; adjectif. Qui tient du mercure.

On appelle *onguent mercuriel*, une combinaison de mercure & de graisse que l'on triture ensemble, & dont on se sert dans la cure des maladies vénériennes, en frottant le corps des malades, & en réitérant ces frictions en doses, & dans des intervalles convenables, jusqu'à ce qu'on ait introduit par ce moyen dans le corps une suffisante quantité de mercure pour opérer une guérison parfaite: c'est ce qu'on nomme *la méthode des frictions.*

L'onguent mercuriel ne produit point d'effet purgatif ni émétique, parceque le mercure dont il est composé n'entre point dans le corps par les voies de la digestion, mais qu'il est introduit immédiatement dans les vaisseaux lymphatiques & sanguins; il y circule, les parcoure tous, pénètre jusque dans leurs derniers replis: lorsqu'il est donné en doses suffisantes il procure presque toujours une salivation plus ou moins forte, fait disparoître successivement les symptômes & les accidens des maladies vénériennes; il dompte enfin entièrement le virus vérolique.

C'est-là tout ce que l'on sait sur les effets que produit le mercure. On ignore encore absolument & la nature de ce virus, & la manière précise dont le mercure agit sur lui. Plusieurs médecins ont cru que le mercure étant susceptible de se diviser en une infinité de globules infiniment petits, & néanmoins très-pesans, ces globules agissoient mécaniquement par leur nombre & par leur poids sur la lymphe qu'ils regardoient comme épaissie & coagulée par le virus, & qui se trouvoit atténuée, divisée & rétablie

dans son état ordinaire par cette action du mercure. Mais il paroît que cette opinion, une des plus spécieuses qu'on ait eues sur cet objet, est néanmoins bien éloignée de la vérité : car si cela étoit, il s'ensuivroit que le mercure ne guériroit les maladies vénériennes qu'autant qu'il seroit mercure coulant, & qu'il auroit sa fluidité & sa mobilité naturelles. Or l'expérience a prouvé incontestablement que le mercure dans l'état salin, tel qu'il l'est par exemple dans le sublimé corrosif, privé par conséquent de toutes les qualités de mercure coulant, guérit la vérole avec efficacité, & surtout en dose infiniment moindre que lorsqu'il est administré par friction ou fumigation. *Voyez* VÉROLE.

On appelle *sirop mercuriel*, un remède qui n'est encore connu que par ses heureux effets, mais dont M. Bellet, médecin du Roi qui en est l'inventeur, a promis de rendre publique la préparation en 1772; ce remède que son auteur dit être du mercure extraordinairement divisé sous une forme liquide & nullement caustique, a mérité la protection du Gouvernement par les guérisons multipliées qu'il a opérées dans les hôpitaux militaires où il a été employé contre toutes sortes de maladies vénériennes. Les procès verbaux de ces guérisons imprimés par ordre du Ministre, ne laissent aucun doute sur l'efficacité du remède dont nous parlons, qui a d'ailleurs d'autres propriétés bien précieuses, puisqu'il guérit les écrouelles & le rachitis.

La brochure imprimée chez Durand cette année 1770, & intitulée, *exposition des effets d'un nouveau remède, dénommé sirop mercuriel, &c.* donne tous les éclaircissemens qu'on peut désirer sur les effets merveilleux du remède dont nous parlons, & sur la manière d'en faire usage. Il est à souhaiter que le public soit désormais assez sensé pour le préférer aux spécifiques prétendus antivénériens de ces charlatans qui inondent Paris de prospectus ridicules, où ils supposent des cures imaginaires, tandis qu'ils ne font que des dupes & ne guérissent personne.

MERCURIFICATION; substantif féminin & terme d'Alchimie. Opération par laquelle on prétend réduire les métaux en une liqueur métallique, fluide, pesante, opaque & brillante, comme le mercure ordinaire; ou retirer des métaux leur principe mercuriel, & l'obtenir sous une forme de mercure coulant. Mais ces métaux mercurifiés, ou leur principe mercuriel rendu sensible, sont une espèce de mercure des philosophes, lequel quoiqu'ayant beaucoup de ressemblance avec le mercure ordinaire, en diffère néanmoins, à ce que prétendent ceux qui se livrent à ces sortes de travaux, en ce qu'il a une plus grande pesanteur spécifique, qu'il pénètre & dissout plus efficacement tous les métaux, qu'il leur est plus adhérent, & qu'il est moins volatil.

On trouve dans les livres de beaucoup d'auteurs, qui sans être précisément alchimistes, ont cependant donné plus ou moins d'attention à ces sortes d'objets, un très grand nombre de procédés pour la mercurification, ou pour retirer du mercure des métaux. Mais la plupart de ces procédés sont extrêmement longs, laborieux, embarrassés, & par conséquent très-sujets à manquer.

MERCY, (François de) nom d'un Général célèbre, originaire de Longwy, & qui se signala en diverses occasions à la tête de l'armée de l'Electeur de Bavière. Il prit Rotweil en 1643 & Fribourg en 1644. Peu de temps après il perdit la bataille donnée proche de cette ville, fut blessé à celle de Nortlingue, le 3 Août 1645, & mourut de ses blessures. On l'enterra dans le champ de bataille, & on grava sur sa tombe ces mots honorables: *Sta, viator; Heroem calcas: arrête, voyageur, tu foules un Héros.* Une chose singulière de Mercy, c'est que dans tout le cours de deux campagnes que le Duc d'Anguien, le Maréchal de Grammont & le Vicomte de Turenne avoient faites contre lui, ils n'avoient jamais rien projeté dans leur conseil de guerre, que Mercy ne l'eût deviné & ne l'eût prévenu, comme s'ils lui eussent fait confidence de leur dessein.

Florimond, Comte de Mercy, petit-fils du précédent, né en 1666, parvint par sa valeur au grade de Felt-Maréchal des armées impériales en 1704. L'année suivante il força les lignes de Pfaffenhoven, & fut vaincu en Alsace par le Comte du Bourg en 1709. Le Comte de Mercy s'acquit beaucoup de gloire dans les guerres de l'Empereur contre les Turcs. Il fut tué à la bataille de Pavie le 29 Juin 1734.

MERCYDIEU; (la) Abbaye d'hommes de l'Ordre de Cîteaux en Poitou, à cinq lieues, sud-est, de Chatellerault. Elle est en commende & vaut au titulaire environ 1400 livres de rente.

MERDE; substantif féminin. *Stercus.* Excrément, matière fécale de l'homme. Il se dit aussi de quelques autres animaux, comme du chien, du chat, *&c.* Les honnêtes gens évitent de faire usage de ce mot dans la conversation.

On dit proverbialement & populairement, *plus on remue la merde, plus elle put*; pour dire, que plus on approfondit une mauvaise affaire, plus on deshonore ceux qui y ont participé.

On dit aussi proverbialement & populairement, d'une affaire où il y a quelque chose de honteux, qu'*il y a de la merde au bâton, à la flûte.*

On appelle *couleur merde d'oie*, une couleur entre le vert & le jaune. *Un satin merde d'oie.*

MERDEUX, EUSE; adjectif. *Stercore infectus.* Souillé, gâté de merde. *Une chemise merdeuse.*

On dit proverbialement & populairement d'une personne qui se sent coupable de quelque chose, qu'*elle sent son cas merdeux.*

MERDIN; ville d'Asie, dans le Diarbeck, près du Tigre, entre Mosul & Bagdat. Elle appartient aux Turcs.

MÈRE; substantif féminin. *Mater.* Femme qui a mis un enfant au monde.

On dit en droit que la mère est toujours certaine, au lieu que le père est incertain.

Entre personnes de condition servile, l'enfant suit la condition de la mère.

La noblesse de la mère peut servir à ses enfans lorsqu'il s'agit de faire preuve de noblesse des deux côtés, & que les enfans sont légitimes & nés de père & mère tous deux nobles; mais si la mère seule est noble, les enfans ne le sont point.

Le premier devoir d'une mère est d'alaiter ses enfans, & de les nourrir & entretenir jusqu'à ce qu'ils

soient en état de gagner leur vie, lorsque le père n'est pas en état d'y pourvoir.

Elle doit prendre soin de leur éducation en tout ce qui est de sa compétence, & singulièrement pour les filles, auxquelles elle doit enseigner l'économie du ménage.

La mère n'a point, même en Pays de droit écrit, une puissance semblable à celle que le droit Romain donne aux pères; cependant les enfans doivent lui être soumis, ils doivent lui porter honneur & respect, & ne peuvent se marier sans son consentement jusqu'à ce qu'ils ayent atteint l'âge de majorité. Ils doivent, pour se mettre à couvert de l'exhérédation, lui faire des sommations respectueuses comme au père.

En général, la mère n'est pas obligée de doter ses filles comme le père : elle le doit faire cependant selon ses facultés lorsque le père n'en a pas le moyen; mais cette obligation naturelle ne produit point d'action contre la mère non plus que contre le père.

Lorsque le père meurt laissant des enfans en bas âge, la mère, quoique mineure, est leur tutrice naturelle & légitime, & pour cet emploi elle est préférée à la grand'-mère; elle peut aussi être nommée tutrice par le testament de son mari; le Juge lui défère pareillement la tutelle.

La tutelle finie, la mère est ordinairement nommée curatrice de ses enfans jusqu'à leur majorité.

Suivant la loi des douze Tables, les enfans ne succédoient point à la mère, ni la mère aux enfans; dans la suite le Préteur leur donna la possession des biens sous le titre *unde cognati ;* enfin l'Empereur Claude & le Sénatus-Consulte Tertyllien déférèrent la succession des enfans à la mère; savoir, à la *mère ingénue*, lorsqu'elle avoit trois enfans, & à la *mère affranchie*, lorsqu'elle en avoit quatre. Il y avoit cependant plusieurs personnes qui étoient préférées à la mère; savoir, les héritiers siens ou ceux qui en tenoient lieu, le père & le frère consanguin. Par les constitutions postérieures, la mère fut admise à la succession de son fils ou de sa fille unique, & lorqu'il y avoit d'autres enfans, elle étoit admise avec les frères & sœurs du défunt. Par le droit des Novelles, les mères furent préférées aux frères & sœurs qui n'étoient joints que d'un côté.

L'Edit de *Saint-Maur du mois* de Mai 1567, appelé communément *l'Edit des Mères*, ordonna que les mères ne succéderoient point en propriété aux biens paternels de leurs enfans, qu'elles demeureroient réduites à l'usufruit de la moitié de ces biens avec la propriété des meubles & acquêts qui n'en faisoient pas partie. Cet Edit fut registré au Parlement de Paris, mais il ne fut pas reçu dans les Parlemens de Droit écrit, si ce n'est au Parlement de Provence, & il a été révoqué par un autre Edit du mois d'Août 1729, qui ordonne que les successions des enfans seront réglées à l'égard des mères, comme elles l'étoient avant l'Edit de Saint-Maur.

Suivant le Droit commun du Pays coutumier, la mère, aussibien que le père, succède aux meubles & acquêts de ses enfans ou petits-enfans; à l'égard des propres, ils suivent leur ligne.

La mère fut admise à la succes-

sion de ses enfans naturels par le Sénatus-Consulte Tertyllien.

Pour ce qui est des successions des enfans à leur mère, ils ne lui succédoient point *ab intestat;* ce ne fut que par le Sénatus Consulte Arphitien qu'ils y furent admis, & même les enfans naturels, ce qui fut depuis étendu aux petits-enfans.

En France, la mère ne succède point à ses enfans naturels, & ils ne lui succèdent pas non plus, si ce n'est en Dauphiné & dans quelques Coutumes singulières, où le droit de succéder leur est accordé réciproquement.

Mère, se dit aussi des femelles des animaux lorsqu'elles ont des petits. *Voilà la mère de ces deux petits chiens. La mère vient de porter la becquée à ses petits.*

Mère, signifie aussi matrice; mais en ce sens il n'a guère d'usage que dans ces phrases, *mal de mère; vapeur de mère.*

On dit figurément en matière de bénéfice, qu'*un homme ne peut posséder en même temps la mère & la fille;* pour dire, qu'il n'est pas permis par le Droit canon de posséder un bénéfice, & quelqu'un des bénéfices qui en dépendent.

On dit aussi figurément, *notre mère sainte Eglise est la mère des Fidelles. L'Eglise est une bonne mère.*

Mère, se dit encore figurément d'une Religieuse professe. *La Mère Prieure. La Mère Ursule. La Mère Abbesse.*

On dit d'une femme, qu'*elle est la mère des pauvres;* pour dire, qu'elle fait de grandes charités, de grandes aumônes.

Mère, se prend quelquefois figurément pour cause. *La paresse est la mère de tous vices. L'ambition est la mère de tous les désordres. La nécessité est la mère d'industrie. La défiance est la mère de sûreté.*

On dit aussi figurément, que *la Grèce a été la mère des beaux arts;* pour dire, que les beaux arts ont pris naissance dans la Grèce, & qu'ils y ont été perfectionnés.

On dit proverbialement, quand on a résolu de ne plus aller dans un lieu dont on a été mal satisfait, ou de ne plus se mêler de quelque affaire, de ne plus être de quelque partie, *c'est le ventre de ma mère, je n'y retourne plus.*

Belle-mère; terme relatif. C'est à l'égard des enfans, la femme que leur père a épousée après la mort de leur mère; à l'égard d'un gendre, c'est la mère de sa femme; & à l'égard d'une bru, c'est la mère de son mari.

Grand'mère, se dit dans la signification d'aïeule. *C'est sa grand'mère du côté paternel.*

Mère nourrice, se dit de celle qui alaite un enfant & qui le nourrit dans le premier temps de son enfance, au lieu de la véritable mère.

En Chimie, on appelle *eau mère*, l'eau saline & épaisse qui ne fournit plus de cristaux. *Les eaux mères les plus communes sont celles du nitre, du sel marin, du vitriol & du sel de seignette.*

Mère folle, ou **Mère folie**, est le nom d'une Société facétieuse qui s'établit en Bourgogne sur la fin du 14[e] ou au commencement du 15[e] siècle. Quoiqu'on ne puisse rien dire de certain touchant la première institution de cette Société, on voit qu'elle étoit établie du temps du Duc Philippe le Bon. Elle fut confirmée par Jean d'Amboise,

Evêque de Langres, Gouverneur de Bourgogne, en 1454. Elle étoit composée de plus de cinq cens personnes de toutes sortes d'états, Officiers du Parlement, Avocats, Procureurs, Marchands, &c.

Le but de cette Société étoit la joie & le plaisir. Elle tenoit ordinairement assemblée dans la salle du Jeu de Paume de la Poissonnerie, à la réquisition du Procureur Fiscal, dit *Fiscal Vert*, comme il paroît par les billets de convocation, composés en vers burlesques. Les trois derniers jours de Carnaval, les Membres de la Société portoient des habillemens déguisés & bigarrés de couleur verte, rouge & jaune, un bonnet de même couleur à deux pointes avec des sonnettes, & chacun d'eux tenoit en main des marottes ornées d'une tête de fou. Les charges & les postes étoient distingués par la différence des habits; la Compagnie avoit pour Chef celui des Associés qui s'étoit rendu le plus recommandable par sa bonne mine, ses belles manières & sa probité. Il étoit choisi par la Société, en portoit le nom, & s'appeloit la *Mère Folle*. Il avoit toute sa Cour comme un Souverain, sa Garde Suisse, ses Gardes à cheval, ses Officiers de Justice, des Officiers de sa Maison, son Chancelier, son Grand Ecuyer, en un mot toutes les dignités de la Royauté.

Les jugemens qu'il rendoit s'exécutoient nonobstant l'appel, qui se relevoit directement au Parlement. On en trouve un exemple dans un Arrêt de la Cour du 6 Février 1579, qui confirme le Jugement rendu par la Mère Folle.

L'infanterie, qui étoit de plus de deux cens hommes, portoit un guidon ou étendard, dans lequel étoient peintes des têtes de fous sans nombre avec leurs chaperons, plusieurs bandes d'or, & pour devise : *Stultorum infinitus est numerus.*

Ils portoient un chapeau à deux flammes de trois couleurs, rouge, verte & jaune, de la même figure & grandeur que celui des Ducs de Bourgogne. Sur ce drapeau étoit représentée une femme assise, vêtue pareillement de trois couleurs, rouge, verte & jaune, tenant en sa main une marotte à tête de fou, & un chaperon à deux cornes, avec une infinité de petits fous coiffés de même qui sortoient par-dessous & par les fentes de sa jupe. La devise pareille à celle de l'étendard étoit bordée tout autour de franges rouges, vertes & jaunes.

Les Lettres-Patentes que l'on expédioit à ceux que l'on recevoit dans la Société, étoient sur parchemin, écrites en lettres de trois couleurs, signées par la Mère Folle & par le Griffon Vert, en sa qualité de Greffier. Sur ces Lettres-Patentes étoit empreinte la figure d'une femme assise, portant un chaperon en tête, une marotte en main, avec la même inscription qu'à l'étendard.

Quand les Membres de la Société s'assembloient pour manger ensemble, chacun portoit son plat. La Mère Folle, (on sait que c'est le Commandant, le Général, le Grand-Maître) avoit cinquante Suisses pour sa garde : c'étoient les plus riches Artisans de la Ville qui se prêtoient volontiers à cette dépense. Ces Suisses faisoient garde à la porte de la salle de l'assemblée, & accompagnoient la Mère Folle à pied, à

la réserve du Colonel qui montoit à cheval.

Dans les occasions solennelles, la Compagnie marchoit avec de grands chariots peints, traînés par six chevaux, caparaçonnés avec des couvertures de trois couleurs, & conduits par leurs Cochers & leurs Postillons vêtus de même. Sur ces chariots étoient seulement ceux qui récitoient des vers Bourguignons, habillés comme le devoient être les personnages qu'ils représentoient.

La Compagnie marchoit en ordre avec ces chariots par les plus belles rues de la Ville, & les plus belles Poësies se chantoient d'abord devant le logis du Gouverneur, ensuite devant la maison du Premier Président du Parlement, & enfin devant celle du Maire. Tous étoient masqués, habillés de trois couleurs; mais ayant des marques distinctives suivant leurs offices.

Quatre Hérauts, avec leurs marottes, marchoient à la tête devant le Capitaine des Gardes; ensuite paroissoient les chariots, puis la Mère Folle précédée de deux Hérauts, & montée sur une haquenée blanche; elle étoit suivie de ses Dames d'atour, de six Pages & de douze Valets de pied : après eux venoit l'Enseigne, puis soixante Officiers, les Ecuyers, les Fauconniers, le Grand-Veneur & autres. A leur suite marchoient le Guidon, accompagné de cinquante Cavaliers, & à la queue de la Procession le Fiscal Vert & les deux Conseillers habillés comme lui; enfin les Suisses fermoient la marche.

La Mère Folle montoit quelquefois sur un chariot fait exprès, tiré par deux chevaux seulement, lorsqu'elle étoit seule; toute la Compagnie la précédoit, & suivoit ce char en ordre. D'autrefois on atteloit au char de la Mère Folle douze chevaux richement caparaçonnés; & cela se faisoit toujours lorsqu'on avoit construit sur le chariot un théâtre capable de contenir avec la Mère Folle des Acteurs habillés suivant la cérémonie; ces Acteurs récitoient aux coins des rues des vers François & Bourguignons conformes au sujet. Une bande de Violons & une troupe de Musiciens étoient aussi sur ce théâtre.

S'il arrivoit dans la Ville quelqu'évènement singulier, comme larçin, meurtre, mariage bizarre, séduction du sexe, &c. pour lors le chariot & l'infanterie étoient sur pied; on habilloit des personnes de la troupe de même que ceux à qui la chose étoit arrivée, & on représentoit l'évènement d'après nature. C'est ce qu'on appeloit faire marcher la Mère Folle, l'infanterie Dijonnoise.

Si quelqu'un aggrégé dans la Compagnie s'en abstenoit, il devoit apporter une excuse légitime, sinon il étoit condamné à une amende de vingt livres. Personne n'étoit reçu dans le Corps que par la Mère Folle, & sur les conclusions du Fiscal Vert; on expédioit ensuite des provisions au nouveau reçu, lesquelles lui coûtoient une pistole.

Quand quelqu'un se présentoit pour être admis dans la Compagnie, le Fiscal assis faisoit des questions en rimes, & le Récipiendaire debout, en présence de la Mère Folle & des principaux Officiers de l'infanterie, devoit aussi répondre en rimes; sans quoi son aggrégation n'étoit point admise. Le Récipiendaire de grande condition ou d'un

rang distingué, avoit le privilége de répondre assis.

D'abord après la réception, on lui donnoit les marques de Confrère, en lui mettant sur la tête le chapeau de trois couleurs, & on lui assignoit des gages sur des droits imaginaires ou qui ne produisoient rien, comme on le voit par quelques lettres de réception qui subsistent encore. Nous avons dit plus haut que la Compagnie comptoit parmi ses Membres des Personnes du premier rang, en voici la preuve qui mérite d'être transcrite.

Acte de réception de Henri de Bourbon, *Prince de Condé, premier Prince du Sang*, en la Compagnie de la Mère Folle de Dijon, *l'an 1626*.

Les superlatifs, mirlifiques & scientifiques, l'Opinant de l'infanterie Dijonnoise, Régent d'Apollon & des Muses, nous légitimes enfans figuratifs du vénérable Bon Temps & de la Marotte, ses petits-fils, neveux & arrière-neveux, rouges, jaunes, verts, couverts, découverts & forts en gueule; à tous fous, archifous, lunatiques, hétéroclites, éventés, poëtes de nature bizarres, durs & mous, almanachs vieux & nouveaux, passés, présens & à venir, *Salut*. Doubles pistoles, ducats & autres espèces forgées à la portugaise, vin nouveau sans aucun mal-aise, & chelme qui ne le voudra croire, que haut & puissant Seigneur Henri de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du Sang, Maison & Couronne de France, Chevalier, &c. à toute outrance auroit son Altesse honoré de sa présence les festus & guoguelus Mignons de la Mère Folle, & daigné requérir en pleine assemblée d'Infanterie, être immatriculé & récepturé, comme il a été reçu & couvert du chaperon sans péril, & pris en main la marotte, & juré par elle & pour elle ligue offensive & défensive, soutenir inviolablement, garder & maintenir Folie en tous ses points, s'en aider & servir à toute fin. Requérant lettres à ce convenables: à quoi inclinant, de l'avis de notre redoutable Dame & Mère, de notre certaine science, connoissance, puissance & autorité, sans autre information précédente, à plein confiant de son Altesse, avons icelle avec allégresse par ces présentes, *hurelu, berelu*, à bras ouverts & découverts, reçu & impatronisé, la recevons & impatronisons en notre Infanterie Dijonnoise, en telle sorte & manière qu'elle demeure incorporée au Cabinet de l'Intefte, & généralement tant que Folie durera, pour par elle y être, tenir & exercer à son choix telle charge qu'il lui plaira, aux honneurs, prérogatives, prééminences, autorité & puissance que le ciel, sa puissance & son épée lui ont acquis; prêtant son Altesse main forte à ce que Folie s'éternise, & ne soit empêchée, ains ait cours & décours, débit de sa marchandise, trafic & commerce en tout pays soit libre par-tout, en tout privilégiée; moyennant quoi il est permis à son Altesse, ajouter, si faire le veut, folie sur folie, franc sur franc, *ante, sub ante, per ante*, sans intermission, diminution ou interlocutoire, que le branle de la mâchoire; & ce aux gages & prix de sa valeur, qu'avons assigné & assignons sur nos champs de Mars & dépouilles des ennemis de la France, qu'elle levera par ses mains, sans

en être comptable. Donné & souhaité à son Altesse,

A Dijon où elle a été,
Et où l'on boit à sa santé,
L'an six cent mille avec vingt-six,
Que tous les fous étoient assis.

Signés par Ordonnance des redoutables Seigneurs bûvans & folatiques, & contresigné *Deschamps, Mère*; & plus bas, le *Griffon Vert*.

Cependant peu d'années après cette facétieuse réception du premier Prince du Sang dans la Société, parut l'Edit févère de Louis XIII, donné à Lyon le 21 Juin 1630, vérifié & enregistré à la Cour le 5 Juillet suivant, qui abolit & abrogea sous de grosses peines la Compagnie de la Mère Folle de Dijon, laquelle Compagnie de Mère Folle, dit l'Edit, est vraiment *une Mère & pure Folie*, par les désordres & débauches qu'elle a produits, & continue de produire contre les bonnes mœurs, repos & tranquillité de la Ville, avec très-mauvais exemple.

Ainsi finit la Société Dijonnoise.

Mère, s'emploie adjectivement avec quelques substantifs. On appelle *mère goutte*, le plus pur vin qui coule par lui-même de la cuve, sans que l'on ait foulé le raisin.

On appelle *mère laine*, la laine la plus fine qui se tond sur une brebis.

On appelle *mère perle*, une grosse coquille de perles, qui en renferme quelquefois un grand nombre.

On appelle *langue mère*, une langue qui n'est dérivée d'aucune autre & dont quelques-unes sont dérivées.

On appelle *dure-mère*, & *pie-mère*, les deux membranes qui enveloppent le cerveau.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

MÉRÉ; bourg de France, en Normandie, sur la rivière de Noireau, à une lieue, nord-est, de Condé.

MÉRÉAN; bourg de France, dans le Berry, sur l'Arnon, à une lieue, sud, de Vierson.

MÉREAU; substantif masculin. Petite pièce de métal ou de carton que l'on donne dans les Eglises cathédrales & collégiales à chaque Chanoine, pour marque de son assistance à l'Office divin, ou à quelque fonction Ecclésiastique, & pour lui servir à recevoir la distribution qui lui appartient. *Il n'a point eu de méreau. On ne paye que les Chanoines qui rapportent leurs méreaux.*

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

MÉRECZ; ville du grand Duché de Lithuanie, au confluent d'une rivière de même nom & du Mémen, à douze lieues, nord-est, de Grodno.

MÉRELLE; substantif féminin. Espèce de Jeu qui n'est guère usité que parmi les enfans & les écoliers, & où l'on joue avec de petites marques. *Ils jouent à la mérelle.* Quelques-uns disent *marelle*.

MÉREND; ville de Perse, dans l'Aderbijan, au 80e degré, 50 minutes de longitude, & au 37e, 55 minutes de latitude.

MÉRIAN, (Marie-Sibylle) fille d'un Graveur Allemand, célèbre par ses paysages, ses perspectives & ses vues, hérita des talens de son père. Elle naquit à Francfort en 1647, & y mourut en 1717. Le goût, l'intelligence & la vérité avec lesquels

elle a su peindre à détrempe, les fleurs, les papillons, les chenilles & autres insectes lui ont fait beaucoup de réputation. Elle étoit si curieuse de cette partie de l'Histoire naturelle, qu'elle entreprit plusieurs voyages pour voir les collections que les Curieux en avoient faites. On estime beaucoup ses desseins & ses notes pour faire connoître les insectes, leurs métamorphoses, & les plantes dont ils se nourrissent.

MÉRIDA; ville forte d'Espagne, dans la nouvelle Castille, à 18 lieues, sud-est, d'Alcantara, & à 56 lieues, sud-ouest, de Madrid. Elle est située dans une contrée agréable & fertile en grains, en vins & en excellens fruits. Auguste la bâtit & y établit une colonie Romaine, l'an de Rome 726. Il orna sa nouvelle ville d'un pont de pierre sur la Guadiana, lequel fut emporté en 1610, de deux aquéducs, & il acheva un chemin qu'on avoit commencé de cette place à Cadix. On a des médailles qui prouvent tous ces faits. Vespasien y fit aussi de belles réparations.

Sous les Goths, Mérida tenoit le premier rang dans l'Etat & dans l'Eglise; car elle étoit la capitale de la Lusitanie, & la Métropole des Evêchés d'alentour. Les Maures en ont été les maîtres pendant cinq cens vingt ans; elle leur fut enlevée en 1230.

On y voit quelques restes d'antiquités.

MÉRIDA, est aussi le nom d'une ville de l'Amérique septentrionale, capitale de la province d'Yucatan, dans la nouvelle Espagne, à douze lieues de la mer, sous le 289e degré, 30 minutes de longitude, & le 20e, 10 minutes de latitude. C'est la résidence de l'Evêque & du Gouverneur de la province.

Il y a encore une ville de même nom dans l'Amérique méridionale, au nouveau Royaume de Grenade, à 40 lieues, nord-est, de Pampelune.

MÉRIDIEN; substantif masculin. *Meridianus.* Grand cercle de la sphère qui passe par les poles du monde & par le zénith, du lieu duquel il est dit méridien.

Chaque point du méridien est également éloigné de l'horizon à droite & à gauche, ensorte que tous les astres entre leur lever & leur coucher se trouveront dans le méridien, une fois au-dessus de l'horizon & une fois au-dessous; leur circulation diurne sera partagée en quatre parties égales, depuis leur lever jusqu'à leur passage au méridien, depuis le passage au méridien jusqu'au coucher, depuis le coucher jusqu'au passage inférieur, & depuis ce passage à la partie inférieure du méridien, jusqu'au lever du jour suivant.

Le méridien partage tout le ciel en deux hémisphères, dont l'un est à l'orient & l'autre à l'occident. On appelle l'un *hémisphère oriental*, & l'autre *hémisphère occidental*.

Ce cercle s'appelle *méridien*, parcequ'il marque le milieu du jour au moment où le soleil y passe; tous les astres y passent également par leur mouvement diurne: aussitôt qu'ils se lèvent, nous les voyons approcher du méridien; & ils y passent quand ils sont parvenus à la moitié de leur cours, ou à leur plus grande hauteur, & ils s'abaissent ensuite vers le couchant en s'éloignant du méridien.

Le méridien d'un pays situé plus à l'orient que Paris, est différent

du méridien de Paris; & l'observateur qui marche vers l'orient ou vers l'occident, change de méridien, de toute la quantité dont il avance vers l'orient ou l'occident: ainsi de Paris à Brest, il y a environ sept degrés, dont Paris est plus oriental que Brest, & par conséquent le méridien de Paris diffère de sept degrés de celui de Brest. Il n'y a qu'un moyen de changer de place sans changer de méridien, c'est d'aller directement vers le nord ou vers le sud.

Tous les méridiens des différens Pays de la terre se réunissent & se coupent aux deux poles du monde, puisqu'ils sont tous menés d'un pole à l'autre: ils sont tous coupés en deux parties égales par l'équateur, puisque l'équateur est par-tout à égale distance des deux poles; ils sont tous perpendiculaires à l'équateur, car autrement l'équateur approcheroit plus des deux poles d'un côté que de l'autre, ce qui est contre la définition même de l'équateur. Mais quand l'observateur placé dans un lieu fixe parle du méridien, il doit toujours entendre le méridien du lieu où il est; celui qui passe par son zénith, & que l'on conçoit comme fixe aussi-bien que l'horizon.

On appelle *premier méridien*, celui duquel on compte tous les autres en allant d'orient en occident. Le premier méridien est donc le commencement de la longitude.

C'est une chose purement arbitraire de prendre tel ou tel méridien; aussi le premier méridien a-t-il été fixé différemment par différens Auteurs chez différentes Nations & en différens temps; ce qui a été une source de confusion dans la géographie. La règle que les Anciens observoient là-dessus, étoit de faire passer le premier méridien par l'endroit le plus occidental qu'ils connussent: mais les Modernes s'étant convaincus qu'il n'y avoit point d'endroit sur la terre qu'on pût regarder comme le plus occidental, on a cessé depuis ce temps de compter les longitudes des lieux, à commencer d'un point fixe.

Ptolémée prenoit pour premier méridien, celui qui passe par la plus éloignée des îles Fortunées, parceque c'étoit l'endroit le plus occidental que l'on connût alors. Depuis on recula le premier méridien de plus en plus, à mesure qu'on découvrit des Pays nouveaux. Quelques-uns prirent pour premier méridien, celui qui passe par l'île Saint-Nicolas, près du cap Verd; Hondius, celui de l'île de Saint-Jacques; d'autres celui de l'île du Corbeau, l'une des Açores. Les derniers Géographes, & sur-tout les Hollandois, l'ont placé au pic de Ténériffe; d'autres, à l'île de Palme, qui est encore une des Canaries; & enfin les François l'ont placé par ordre de Louis XIII à l'île de Fer, qui est aussi une des Canaries.

On compte de cette île la longitude vers l'orient, en achevant le cercle, c'est-à-dire, jusqu'au 360e degré qui vient joindre cette île à son occident. Il y a même à cette occasion une Ordonnance de Louis XIII, du premier Juillet 1634, qui défend à tous Pilotes, Hydrographes, Compositeurs & Graveurs de cartes ou globes géographiques, « d'innover ni changer l'ancien » établissement des méridiens, ou » de constituer le premier d'iceux » ailleurs qu'à la partie occidentale » des îles Canaries, conformément » à ce que les plus anciens & fa-

» meux Géographes ont déterminé, » &c. » M. de Lisle l'avoit d'abord conclu à vingt degrés cinq minutes de longitude occidentale par rapport à Paris, d'après les observations de Messieurs Varin & Deshayes, faites en 1682 à Gorée, petite île d'Afrique, qui est à deux lieues du cap Verd; mais il s'étoit arrêté ensuite au nombre rond de vingt degrés.

Il seroit sans doute plus sûr & plus commode de prendre pour point fixe un lieu plus connu, & dont la position fût mieux constatée; tel, par exemple, que l'Observatoire de Paris, & de compter ensuite la longitude orientale ou occidentale, en partant du méridien de ce lieu jusqu'au 180 degré de part & d'autre; c'est ainsi que plusieurs Astronomes & Géographes le pratiquent aujourd'hui. Mais outre que cet usage n'est pas encore généralement établi, il seroit toujours important de connoître la véritable position de l'île de Fer par rapport à Paris, pour profiter d'une infinité d'observations & de déterminations géographiques qui ont été faites relativement à cette île.

C'est la plus occidentale des Canaries, qu'on croit être les îles Fortunées des Anciens, & qui s'étendent peu à peu sur un même parallèle au nombre de sept. Ptolémée, au contraire, qui n'en comptoit que six, plaçoit toutes les îles Fortunées sur une même ligne du nord au sud, qu'il prenoit aussi pour le premier méridien, & il leur donnoit par conséquent à toutes la même longitude. De là une infinité d'erreurs & d'équivoques dans nos premiers Navigateurs; plusieurs d'entre eux ayant pris indistinctement une de ces îles pour le point fixe d'où l'on devoit compter les longitudes de tous les autres lieux de la terre. M. le Monnier, dans les *Mémoires de l'Académie de 1742*, place l'île de Fer à vingt degrés deux minutes trente secondes, à l'occident de Paris.

Sans faire attention à toutes ces règles purement arbitraires sur la position du premier méridien, les Géographes & Constructeurs de carte prennent assez souvent pour premier méridien, celui de leur propre ville ou de la capitale de l'Etat où ils vivent; & c'est de-là qu'ils comptent les degrés de longitude des lieux.

Les Astronomes choisissent dans leur calcul pour premier méridien, celui du lieu où *ils font leurs observations*. Ptolémée avoit pris celui d'Alexandrie, Tycho-Brahé celui d'Uranibourg, Riccioli celui de Boulogne, Flamsteed l'Observatoire Royal de Greenwich, & les Astronomes François prennent l'Observatoire Royal de Paris. *Voyez* OBSERVATOIRE.

Comme c'est à l'horizon que toutes les étoiles se lèvent & se couchent, de même c'est au méridien qu'elles sont à leur plus grande hauteur; & c'est aussi dans le même méridien au-dessous de l'horizon qu'elles sont dans leur plus grand abaissement. Car puisque le méridien est situé perpendiculairement tant à l'égard de l'équateur qu'à l'égard de l'horizon, il est évident de-là qu'il doit diviser en parties égales, soit au-dessus, soit au-dessous de l'horizon, les segmens de tous les cercles parallèles; & qu'ainsi le temps qui doit s'écouler entre le lever d'une étoile & son passage au méridien, est toujours égal à celui

qui

qui est compris entre le passage au méridien & le coucher.

On trouve dans les *Transactions philosophiques* des observations qui porteroient à soupçonner que les méridiens varieroient à la longue. Cette opinion se prouve par l'ancienne méridienne de Saint Pétronne de Boulogne, qui ne décline pas moins, dit-on, que de huit degrés du vrai méridien de la Ville, & par celle de Tycho à Uranibourg, qui selon M. Picart, s'éloigne de seize minutes du méridien moderne. S'il y a en cela quelque chose de vrai, dit M. Wallis, ce doit être une suite des changemens des poles terrestres, changement qu'il faut vraisemblablement attribuer à quelque altération dans le mouvement diurne, & non à un mouvement des points du ciel ou des étoiles fixes auxquelles répondent les poles de la terre.

En effet, si les poles du mouvement diurne restoient fixes au même point de la terre, les méridiens, dont l'essence, pour ainsi dire, est de passer par les poles, resteroient toujours les mêmes.

Mais cette idée, que les méridiens puissent changer de position, semble détruite par les observations de M. de Chazelles, de l'Académie des Sciences, qui étant en Egypte, a trouvé que les quatre côtés d'une pyramide construite 3000 ans auparavant, regardoient encore exactement les quatre points cardinaux; position qu'on ne sauroit prendre pour un effet du hasard. Il est bien plus naturel de penser, ou qu'il y a eu quelque erreur dans les opérations de Tycho & dans la méridienne de Boulogne; ou ce qui est encore plus vraisemblable, que le sol des endroits où ces méridiennes ont été tracées, sur-tout celle de Boulogne, peut avoir souffert quelque altération.

Méridien du Globe ou de la Sphère, se dit du cercle de cuivre dans lequel la sphère tourne & est suspendue; il est divisé en 4 quarts ou 360 degrés en commençant à l'équateur. C'est sur ce cercle & à commencer de l'équateur, que l'on compte dans le globe céleste la déclinaison australe & boréale du soleil & des étoiles fixes, & dans les globes terrestres la latitude des lieux nord & sud; il y a deux points sur ce cercle qu'on nomme *poles;* & celui de ses diamètres, qui passe par ces deux points, est nommé *l'axe de la terre* dans le globe terrestre; ou *l'axe des cieux* dans le céleste, parceque c'est sur ce diamètre que la terre tourne.

On trace ordinairement trente-six méridiens sur le globe terrestre, savoir, de dix en dix degrés de l'équateur ou de longitude.

Les usages de ce cercle appelé *méridien*, sont d'arrêter par son moyen le globe à une certaine latitude, ou à une certaine hauteur du pole, ce qu'on appelle *rectifier le globe;* de faire connoître la déclinaison, l'ascension droite, la plus grande hauteur du soleil ou d'une étoile. *Voyez* Globe.

MÉRIDIENNE; substantif féminin, ou Ligne méridienne; c'est une ligne droite tirée du nord au sud dans le plan du méridien.

On appelle *méridienne,* ou *ligne méridienne de la France*, la ligne qu'on a tirée depuis l'extrémité la plus méridionale du Royaume, jusqu'à son extrémité la plus septentrionale.

Méridienne, se dit aussi d'une ligne qui est la section du plan du méri-

exemples précédens, il ne s'emploie qu'au singulier; mais pris dans un sens distributif, il peut avoir un pluriel. *Racine & Corneille ont chacun leur mérite, mais ce sont des mérites différens. De ces peintres, l'un excelle dans le dessein & l'autre dans le coloris, deux mérites qui ont chacun leurs partisans.*

On dit, *se faire un mérite de quelque chose;* pour dire, tirer gloire, tirer avantage d'avoir fait quelque chose. Et *se faire un mérite de quelque chose auprès de quelqu'un;* pour dire, faire valoir auprès de quelqu'un ce qu'on a fait pour lui.

On dit, *abandonner quelqu'un à son peu de mérite;* pour dire, ne le protéger plus, ne se mêler plus de ses affaires, ne s'intéresser plus à sa fortune.

Mérite, signifie aussi ce qui rend digne de récompense & de punition, & dans cette acception, le pluriel est aussi usité que le singulier.

Les Théologiens distinguent deux sortes de mérite par rapport à Dieu; l'un de congruité, l'autre de condignité, ou, comme ils s'expriment, *meritum de congruo & meritum de condigno.*

Meritum de congruo, le mérite de congruité, est lorsqu'il n'y a pas une juste proportion entre l'action & la récompense; en sorte que celui qui récompense, supplée par sa bonté ou par sa libéralité, à ce qui manque à l'action; tel est le mérite d'un fils par rapport à son père; mais ce mérite n'est appelé *mérite* qu'improprement.

Meritum de condigno, le mérite de condignité, est quand il y a une juste estimation & une égalité absolue entre l'action & la récompense, comme entre le travail d'un ouvrier & son salaire.

Les prétendus réformés n'admettent point de mérite de condignité; c'est un des points entr'autres en quoi ils different des Catholiques.

Le mérite, soit de congruité soit de condignité, exige diverses conditions, tant du côté de la personne qui mérite que du côté de l'acte méritoire & de la part de Dieu qui récompense.

Pour le mérite de condignité, ces conditions sont, de la part de la personne qui mérite, 1°. qu'elle soit juste, 2°. qu'elle soit encore sur la terre: de la part de l'acte méritoire, qu'il soit, 1°. libre & exempt de toute nécessité, même simple & relative, 2°. moralement bon & honnête, 3°. surnaturel & rapporté à Dieu. Enfin de la part de Dieu qui récompense, il faut qu'il y ait promesse ou obligation de couronner telle ou telle bonne œuvre.

Le mérite de congruité n'exige pas cette dernière condition, mais il suppose dans la personne qui mérite, qu'elle est encore en cette vie, mais non qu'elle soit juste, puisque les actes de piété par lesquels un pécheur se dispose à obtenir la grâce, peuvent la lui mériter *de congruo;* 2°. de la part de l'acte, qu'il soit libre, bon & surnaturel dans son principe, c'est-à-dire, fait avec le secours de la grâce.

On ne peut pas mériter *de congruo* la première grâce actuelle, mais bien la première grâce sanctifiante & la persévérance; mais on ne peut mériter celle-ci *de condigno* non plus que la premiere grâce sanctifiante, quoiqu'on puisse mériter

la vie éternelle d'un mérite de condignité.

On dit, *Dieu nous traitera suivant nos mérites ;* & cette phrase est passée dans la conversation où elle se prend d'ordinaire en mauvaise part. *Il faut le traiter selon ses mérites.*

On appelle *les mérites de la passion de* Jésus-Christ, les souffrances & sa mort, en tant qu'elles ont satisfait pour nous à la Justice divine, & qu'elles nous ont mérité la rémission des péchés & la gloire éternelle.

On dit encore, *les mérites des Saints ;* pour dire, les bonnes œuvres des Saints. Et dans ces deux dernières applications du mot de *mérite*, il n'est usité qu'au pluriel.

On appelle *ordre du mérite*, un ordre militaire institué par Fréderic III, Roi de Prusse, Électeur de Brandebourg, en 1744, pour récompenser les services des Officiers de ses troupes, sur le modèle de celui de Saint Louis. Les Chevaliers portent une croix d'or à huit pointes, pareille à la croix de Saint Louis, d'un côté au milieu, une épée en pal, & autour la devise, *pro virtute bellicâ*, qui signifie, *pour la vertu guerrière ;* au revers est une couronne de laurier & autour, *Fredericus III institut.* Le ruban est bleu foncé.

Il y a aussi en Fance *l'ordre du mérite militaire* qui a été institué par Louis XV en 1749, en faveur des Officiers de ses troupes qui sont nés dans les pays où la religion protestante est établie. Il y a dans cet ordre trois dignités, deux Grands Maîtres & plusieurs Chevaliers qui portent une croix d'or à huit pointes, pareille à la croix de Saint Louis ; d'un côté au milieu, une épée en pal, & autour la devise, *pro virtute bellicâ ;* au revers est une couronne de laurier, & autour, *Ludovicus XV institut.* 1749. Le ruban est bleu foncé.

Les deux premières syllabes sont brèves & la troisième très brève.

MÉRITÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* Mériter.

MÉRITER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Mereri.* Être digne de .... Se rendre digne de .... *Ce Général méritoit d'être mieux récompensé qu'il ne l'a été. Il mérite l'amitié qu'on a pour lui. Cet homme ne mérite guère la place qu'il occupe. C'est un crime qui mérite la corde. Cette proposition mérite qu'on y réfléchisse. Cela mérite attention.*

On dit, *bien mériter de son Prince, de l'Etat, de sa Patrie, des lettres ;* pour dire, faire pour son Prince, pour sa Patrie, pour les lettres, des actions dignes de récompense, des choses dignes de louange. Il s'écrit plus qu'il ne se dit dans la conversation.

On dit, qu'*une nouvelle mérite confirmation ;* pour dire, qu'elle n'est pas sûre, qu'elle a besoin d'être confirmée.

On dit, *mériter quelque grâce, quelque faveur à un autre ;* pour dire, la lui faire obtenir, être cause de la grâce, de la faveur qu'on lui accorde. *Sa naissance lui a mérité la place qu'il occupe. La gloire que le père avoit acquise, mérita au fils la faveur du Prince.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

MÉRITOIRE ; adjectif des deux genres. *Meritorius.* Qui mérite. Il n'a d'usage qu'en parlant des bon-

nes œuvres que Dieu récompenſe dans le ciel. *L'aumône eſt une œuvre méritoire. Les bonnes œuvres que l'on fait par vanité ou oſtentation, ne ſont pas méritoires devant Dieu.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & la quatrième très-brève.

MÉRITOIREMENT; adverbe. *Meritò.* D'une manière méritoire. *On ne fait l'aumône méritoirement qu'en la faiſant pour l'amour de Dieu.*

MERKUFAT; ſubſtantif maſculin & terme de Relation. Titre que les Turcs donnent à un Officier qui eſt ſous le Teſterdar du grand Tréſorier, & dont les fonctions conſiſtent à diſpoſer des deniers deſtinés à des uſages pieux.

MERLAN; ſubſtantif maſculin. Poiſſon de mer long d'un pied, quelquefois davantage, & qui eu égard à ſa grandeur, eſt menu ſurtout vers la queue, car il eſt plus gros vers la tête. Cet animal ſi connu dans nos poiſſonnières, a la tête & le corps applatis ſur les côtés, mais le devant de la tête plus plat en-deſſus quand la bouche eſt fermée; le dos convexe, l'anus fort voiſin de la tête: tout le corps eſt d'une couleur blanche argentée; mais le dos eſt plus foncé ou grisâtre; les écailles ſont petites, arrondies & blanches: la mâchoire ſupérieure avance au-delà de l'inférieure. Il y a encore d'autres rangs de dents inégales, placées intérieurement à la mâchoire ſupérieure: le palais eſt tapiſſé de quelques oſſelets, les uns ronds, les autres dentelés. On trouve dans l'endroit le plus ample & le plus épais de ſa tête, proche de la cervelle, deux petits os allongés, blancs, aſſez minces: les yeux ſont grands, ſitués aux côtés de la tête, & couverts d'une membrane lâche & tranſparente; l'iris en eſt de couleur argentée, & la prunelle grande & bleuâtre. La membrane des ouies eſt compoſée de chaque côté de ſept arrêtes: La mâchoire inférieure n'a point de barbillons, mais elle eſt tiquetée de neuf points au moins de chaque côté. La ligne latérale de ce poiſſon eſt noirâtre & approche beaucoup plus du dos que du ventre: on remarque auſſi une tache noirâtre à la naiſſance des nâgeoires pectorales qui ſont griſes: les nâgeoires du ventre ſont blanches & ſituées plus en-devant que celles de la poitrine. Il a trois nâgeoires ſur le dos & deux près de l'anus: la queue eſt égale & noirâtre à ſon extrémité. Le merlan a cinquante-quatre vertèbres,

Ce poiſſon ſe prend fréquemment dans la Manche & dans toute la mer Baltique: chaſſé de la haute mer par pluſieurs ennemis redoutables qui cherchent à le dévorer, il approche ſouvent en foule des côtes où il tombe dans les filets des pêcheurs. En lui ouvrant l'eſtomac, on reconnoît qu'il ſe nourrit d'anchois, de chevrettes & de goujons de mer, & d'autres petits poiſſons qu'il avale tout entiers, car ſes dents ne lui ſervent point à hacher ſa proie par morceaux, mais à la retenir.

La chair du merlan eſt friable, molle, tendre, légère & meilleure rotie que bouillie: il y a peu de poiſſons auſſi ſains que celui-ci: ſa chair ne contient preſque point de ſucs viſqueux, elle ne charge point l'eſtomac, elle nourrit & eſt de bon ſuc: on en peut permettre l'uſage à toutes ſortes d'âges & de tempéramens, même aux malades & aux convaleſcens.

MERLE; substantif masculin. *Merula.* Oiseau fort commun dont on distingue plusieurs sortes.

Le Merle ordinaire, ou **commun**, ou **Merle noir**, pèse environ quatre onces: sa longueur depuis le bout du bec jusqu'à celui des pieds est de neuf à dix pouces, & jusqu'au bout de la queue, de dix à onze pouces; le bec est long d'un pouce, jaune, saffrané, ainsi que le dedans de la bouche: la queue est longue de quatre pouces & demi; les pieds sont noirs.

Cet oiseau se nourrit indistinctement de baies & d'insectes: il ne devient d'un beau noir par tout le corps, & son bec n'est d'un beau jaune que quand il est avancé en âge: dans sa jeunesse il est brun, il a la poitrine roussâtre & le ventre un peu grisâtre; la femelle pond à chaque couvée quatre ou cinq œufs bleuâtres parsemés de taches brunes.

Les merles construisent leur nid avec beaucoup d'art; il est composé extérieurement de mousse, de rameaux déliés, & de menues racines liées ensemble avec de la boue qui tient lieu de colle: le dedans est aussi lutté & couvert de paille fine, de poils, de crins, de joncs & d'autres matières molles, propres à recevoir les œufs: c'est dans l'épine blanche & à hauteur d'homme que ces oiseaux bâtissent leur nid dont la forme ressemble assez à une écuelle.

Le merle aime à se baigner & à s'éplucher: il se plaît aussi à voler seul ou à la suite de sa femelle; & c'est de son amour pour la solitude, que Varron & Festus ont tiré l'étymologie de son nom latin. Cet oiseau ne fait que gasouiller ou begayer pendant l'hiver, mais il chante beaucoup pendant l'été: son ramage est agréable surtout quand on l'entend dans un bois ou dans une vallée où il y a un écho: ce qu'il a une fois appris il le retient toute sa vie: il est docile & on peut l'instruire à parler; mais il n'y a que le mâle qui siffle ainsi à gorge déployée: il est plus noir l'été que l'hiver: le printemps est la saison de ses amours: il mange toutes sortes d'alimens, vers, semences & fruits.

Il y a une si grande différence entre le mâle & la femelle qu'on prendroit volontiers celle-ci pour un oiseau d'une autre espèce. Ils ont un soin extrême de leurs petits: le mâle couve de temps en temps à la place de la femelle pendant le jour: le reste du temps il s'occupe à lui aller chercher à manger, & veille autour d'elle pour l'avertir de l'approche des oiseaux de proie. Quelques-uns prétendent que ces oiseaux font quatre couvées par an, & qu'ils mangent les deux dernières; cela paroît peu vraisemblable.

Le merle reste pendant l'hiver comme la plupart des grives. Cet oiseau est d'usage en aliment; sa chair est de bon suc surtout pendant les vendanges, parcequ'il mange alors du raisin; mais elle devient amère lorsqu'il est réduit à se nourrir de baies de genièvre, de grains & de lierre, *&c.* Les vieux sont de plus difficile digestion que les jeunes: on en fait des bouillons utiles dans le cours de ventre & la dyssenterie. Ceux qui sont sujets aux hémorroïdes ou qui portent quelque ulcère, doivent s'abstenir d'en manger.

Le Merle a collier, est très-commun en Savoye, ainsi que dans le territoire de Saint-Jean de Maurienne & d'Embrun: il a un collier

gris comme la perdrix blanche & la canne petière mâle. Son plumage est fauve ou couleur de suie : il n'habite que les montagnes ; c'est un des bons gibiers du pays.

LE MERLE BLANC, n'est point un oiseau imaginaire, comme le croit le vulgaire : il est rare à la vérité, mais on en trouve en Afrique, dans les pays de Bambuck & de Galam. On en voit aussi en Arcadie, dans la contrée de Syllêne, même en Savoye & en Auvergne. Il n'y a nulle différence que la couleur du plumage entre le merle blanc & les autres espèces de merles, & surtout le noir : la grandeur, la corpulence, le bec, les pieds, les jambes, la manière de vivre, de chanter, de faire le nid, d'élever les petits, le goût de la chair, tout est égal entre ces oiseaux.

Dans les Alpes & l'Apennin, on voit des merles bigarrés ou marquetés de blanc & de noir. Quelques autres montagnes plus ou moins élevées, sont aussi remplies de merles très-variés.

L'auteur du dictionnaire des animaux, dit que le merle blanc n'habite que les montagnes, & le merle noir, les plaines, les bois, *&c.*

LE MERLE DE ROCHER OU DE MONTAGNE, est cendré. Sa queue est jaune avec une bande noire dans le milieu. Son menton est blanc, son ventre rougeâtre & son bec noir. Cette sorte de merle se nourrit de noix ; il habite les bois de la Laponie, & il est si hardi, qu'il ne craint point, quand on mange, de venir enlever quelque chose sur les tables. C'est le casse-noix d'Albin.

LE MERLE DORÉ, a le tronc du corps de couleur d'or, les aîles d'un bleu brunâtre, les pieds bleus, les ongles rougeâtres : son chant est aussi mélodieux que le son de la flûte ; il aime beaucoup les cerises ; il suspend son nid aux arbres.

LE MERLE BLEU, a le gosier, le cou & la tête d'un bleu d'azur, le dessus de la tête noir ; les aîles sont brunes par dessus ; le dedans des aîles, le ventre & la queue sont de couleur dorée : on le trouve dans les îles de l'Archipel. Sa voix est agréable ; il vole assez bien ; sa chair est très-bonne. L'île de Haynan à la Chine, fournit aussi une espèce de merle bleu foncé avec des oreilles jaunes ; il chante & parle en perfection.

LE MERLE PIC, a la tête & le dessus du cou blanc, tiqueté de noir ; les aîles, le ventre, les cuisses & la queue sont noirs, les pieds bruns.

LE MERLE DU BRÉSIL OU MERLE ROUGE, est du rouge le plus beau & le plus éclatant qu'on puisse imaginer, excepté sa queue & ses aîles qui sont noires. En Italie, dans certaines campagnes on trouve aussi, dit Aldrovande, un merle de couleur de rose qui se plaît sur le fumier. Le merle des Indes n'a que la poitrine de rouge.

On trouve à la Louisiane & au cap de Bonne Espérance, des merles plus gros que les nôtres.

MERLE D'EAU, se dit d'un oiseau d'un genre particulier, qui est plus petit que le merle ordinaire ; il a le dos d'une couleur noirâtre mêlée de cendre, & la poitrine très-blanche ; il fréquente les eaux ; il se nourrit de poissons, & il plonge quelquefois sous les eaux, quoiqu'il ressemble par l'habitude du corps, aux oiseaux terrestres, & qu'il ait les pieds faits comme eux.

On dit dans le style familier, d'un

d'un homme fin & rusé, que *c'est un fin merle*.

On dit aussi proverbialement, pour marquer qu'on ne croit pas qu'une chose se puisse faire, *si vous faites cela, je vous donnerai un merle blanc*. Ce proverbe est fondé sur l'opinion où l'on étoit autrefois, qu'il n'y avoit point de merles blancs.

MERLE, se dit encore d'un poisson de mer dont la chair est tendre, d'un bon suc & facile à digérer : il ressemble assez par la forme du corps à la perche de rivière ; il est d'un bleu noirâtre ; la couleur du mâle est moins foncée que celle de la femelle & tire plus sur le violet. Ce poisson a la bouche garnie de dents pointues & courbes ; il reste sur les rochers, & il se nourrit de mousse, de petits poissons, d'oursins, *&c.* Aristote dit que la couleur des merles devient plus foncée, c'est-à-dire, plus noire au commencement du printemps, & qu'elle s'éclaircit en été.

MERLESSE ; substantif féminin. Les Oiseliers de Paris donnent ce nom à la femelle du merle.

MERLETTE ; substantif féminin & terme de Blason. On appelle ainsi un petit oiseau représenté sans pieds ni bec. *Il porte d'argent à trois merlettes de gueules.*

MERLIN ; substantif masculin & terme de Corderie. C'est une sorte de corde ou aussière composée de trois fils commis ensemble par le tortillement.

Le merlin se fabrique de la même manière que le bitord, à l'exception qu'on l'ourdit avec trois fils, au lieu que le bitord n'en a que deux, & que le toupin dont on se sert pour le merlin, doit avoir trois rainures.

MERLINER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Marine. *Merliner une voile*, c'est attacher une voile à la ralingue avec du merlin.

MERLON ; substantif masculin & terme de Fortification. La partie du parapet entre deux embrasures. Il a d'ordinaire 8 à 9 pieds de long du côté extérieur du parapet, & 15 du côté de l'intérieur ou de la ville. Il a la même hauteur & la même épaisseur que le parapet.

MERLOU ; bourg de France, dans le Beauvoisis, sur la rivière de Terrain, à trois lieues, sud-sud-ouest, de Clermont. C'est le chef-lieu d'une baronie qui appartient à la Maison de Luxembourg.

MERLUCHE ; substantif féminin. Espèce de morue que l'on vend sèche. *Voyez* MORUE.

On appelle *une poignée de merluche*, deux merluches jointes ensemble.

MERLUT ; substantif masculin & terme de Mégisserie. On appelle *peaux en merlut*, des peaux de boucs, de chèvres & de moutons, en poil & laine, qu'on fait sécher à l'air sur des cordes, afin de pouvoir les conserver sans qu'elles se corrompent, en attendant qu'elles puissent se passer en chamois.

MÉROÉ ; ancien nom d'une île ou plutôt presqu'île de la haute Égypte. Ptolémée dit qu'elle est formée par le Nil qui la baigne à l'occident, & par les fleuves Astape & Astaboras qui la mouillent du côté de l'Orient. Diodore & Strabon donnent à cette île 120 lieues de longueur sur 40 de large, & à la ville de Méroé, 16 degrés, 30 minutes de latitude septentrionale.

Il n'y a rien de plus célèbre dans

les écrits des anciens que cette île de Méroé, ni rien de plus difficile à trouver par les modernes. Si ce que les anciens en ont raconté est véritable, cette île pouvoit mettre en armes deux cens cinquante mille hommes, & nourrir jusqu'à quatre cent mille ouvriers. Elle renfermoit plusieurs villes dont la principale étoit celle de Méroé qui servoit de résidence aux Reines : car il paroît que c'étoient des femmes qui régnoient dans ce pays-là, puisque l'histoire en cite trois de suite, & toutes ces trois s'appeloient Candace. Pline nous apprend que depuis long-temps ce nom étoit commun aux Reines de Méroé.

M. de l'Isle conjecture que l'île de Méroé des anciens est ce pays qui est entre le Nil & les rivières de Tacaze & de Dender, & il établit cette conjecture par la situation du pays, par les rivières qui l'arrosent, par son étendue, par sa figure & par quelques autres singularités communes à l'île de Méroé & au pays en question.

MÉRON ; bourg de France en Anjou, à une lieue, est-nord-est, de Montreuil-Bellay.

MÉROPE ; fille d'Atlas & de Pléïone & l'une des sept Pleïades. Sa lumière étoit moins vive que celle des autres, parcequ'elle se cachoit de honte d'avoir épousé Sisyphe qui étoit un mortel, tandis que ses sœurs avoient épousé des dieux.

MÉROPES ; (les) anciens peuples de l'île de Cos, l'une des Sporades, voisine de la Doride. Cette île porta d'abord le nom de Mérops l'un de ses Rois, & prit ensuite celui de Cos, qui étoit une fille de ce Prince. Les Mérops de l'île de Cos étoient contemporains d'Hercule. Plutarque décrit une statue qu'ils avoient érigée dans l'île de Delos en l'honneur d'Apollon.

MÉROU ; ville d'Asie en Perse, dans le Korassan, à 45 lieues, sud-ouest, de Bocara. C'est là où mourut en 1702 Alp-Arslan, second Sultan de la Dynastie des Selgiucides, & l'un des plus puissans Monarques de l'Asie. On y lit cette épitaphe sur son tombeau : » Vous tous qui avez vu » la grandeur d'Alp-Arslan élevée » jusqu'aux cieux, venez la voir à » Mérou ensevelie dans la poussière.

MÉROVINGIEN, ENNE ; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. Nom que l'Histoire donne aux Princes de la première race des Rois de France, parcequ'ils descendoient de Mérovée. La race Mérovingienne a regné environ *333 ans, depuis* Pharamond jusqu'à Charles Martel. *Childéric III est le dernier des Mérovingiens.*

MERPINS ; bourg de France en Angoumois, près de la Charente, à deux lieues, sud-ouest, de Cognac.

MERRAIN ; substantif masculin. Bois de chêne refendu en petites planches, ordinairement plus longues que larges. Il y a deux sortes de merrain : l'un qui est propre aux ouvrages de menuiserie ; on l'appelle *merrain à panneaux :* l'autre qui est propre à faire des douves & des fonds pour la construction des futailles, on l'appelle *merrain à futailles.*

Le merrain à futailles est différent, suivant les lieux & les différens tonneaux auxquels on le destine. Celui qu'on destine pour les pipes doit avoir quatre pieds, celui des muids trois pieds, & celui des barriques ou demi-queues, deux pieds & demi de longueur ; il doit avoir depuis quatre jusqu'à sept pouces de largeur, & neuf lignes d'épais-

seur. Toutes les piéces qui sont au-dessous sont réputées merrain de rebut.

Le merrain destiné pour faire des fonds de tonneaux, doit avoir deux pieds de long, six pouces de large au moins, & neuf lignes d'épaisseur; celui qui n'a pas ces dimensions, est pareillement réputé rebut.

En terme de Vénerie, on appelle *merrain*, la matière de la perche & du bois du cerf.

MERS; Province maritime de l'Écosse septentrionale, avec titre de Comté. Elle abonde en blé & en pâturages. Elle est située à l'orient de la province de Twedale, & au midi de celle de Lothian, sur la mer d'Allemagne. La rivière de Lauder donne le nom de *Lauderdale* à la vallée qu'elle arrose dans cette province.

MERS; bourg de France en Berry, près de l'Indre, à trois lieues, nord-ouest, de la Châtre.

MERSBOURG; ville d'Allemagne, au cercle de la haute Saxe, dans la Misnie, sur la Sala, à huit lieues, nord-ouest, de Leipsick. Henri I y remporta une victoire importante sur les Hongrois en 933. C'est le chef-lieu d'un pays autrefois évêché que l'Électeur de Saxe a sécularisé. Il y a à Mersbourg du côté qui regarde la ville de Halle, un fauxbourg nommé *Altenbourg*. C'est dans l'église de ce fauxbourg que Tanewerde, Prince de Saxe, fils de l'Empereur Henri l'Oiseleur & frère d'Othon I, fut tué devant l'autel par un soldat en 937. L'Évêché de Mersbourg est situé sur la Saale. Il a environ 12 lieues de long sur autant de large. Il est bien peuplé & bien cultivé. Il abonde en blé, en bétail, en bois, en gibier, en haras, en faisans, en salines, & surtout en excellentes pêches. Ce pays, après avoir été un Comté pendant plus de 200 ans jusqu'en 1007, fut changé en Évêché. Jean George I, Électeur de Saxe, s'appropria cet Évêché & le donna par son testament à Christian son troisième fils, dont les descendans en ont joui jusqu'en 1738, que leur maison s'éteignit dans le Duc Henri. Depuis ce temps, ce pays a été réuni à la maison Électorale qui en avoit déjà la souveraineté. Le Chapitre comprend seize à vingt Chanoines, dont il y en a toujours deux qui sont Professeurs de la faculté de droit dans l'Université de Leipsick. Tout le pays de Mersbourg est de la religion luthérienne.

MERSEBOURG; petite ville de l'Évêché de Constance, sur le lac de Constance, à deux milles de Buchorn.

MERSEY; rivière d'Angleterre qui a sa source dans la Province d'Yorck, sépare le Comté de Lancastre de celui de Chester, & va se jeter dans la mer d'Irlande où elle ferme le port de Liverpole.

MERTOLA; ville forte de Portugal, dans l'Alentejo, près de la Guadiana, à 24 lieues, sud, d'Évora. On y a trouvé des monumens d'antiquité qui font préjuger qu'elle étoit opulente du temps des Romains. Don Sanche conquit cette ville sur les Maures en 1239.

MÉRU; bourg de France dans le Beauvoisis, à 5 lieues, sud-sud-est, de Beauvais.

MERVANT; bourg de France en Poitou, sur la petite rivière de Vendée, à une lieue & demie, nord, de Fontenai.

MERVEILLE; substantif féminin. *Mirabile*. Chose qui cause de l'admiration. *Ce jeune enfant est une*

merveille. C'est un remède dont on dit des merveilles. A quinze ans c'étoit une merveille en beauté.

On dit poétiquement, *une jeune merveille;* pour dire, une jeune personne extrêmement belle.

On appelle *les sept merveilles du monde*, les murailles & les jardins de Babylone faits par la Reine Sémiramis, les pyramides d'Égypte, le Phare d'Alexandrie, le tombeau qu'Arthémise, Reine de Carie, fit élever pour Mausole son mari, le temple de Diane d'Éphèse, celui de Jupiter Olympien à Pise en Élide, & le colosse de Rhodes.

Proverbialement & par exagération, on dit d'un superbe édifice, ou de quelque autre chose semblable & excellente en son genre, que *c'est une des sept merveilles du monde.* On dit aussi dans le même sens, que *c'est la huitième merveille du monde.*

Proverbialement, pour rabaisser une chose, une action, que quelqu'un veut faire passer pour merveilleuse, on dit, que *ce n'est pas grand'merveille. Voilà une belle merveille.*

Pour faire un reproche d'amitié à quelqu'un qu'on avoit accoutumé de voir & qu'on ne voit plus que rarement, on dit, *c'est une merveille de vous voir, c'est une merveille que de vous voir.*

On dit familièrement, *faire merveilles;* pour dire, faire fort bien. *Cet Officier fit des merveilles à la bataille de Fontenoi. Quand il donne des fêtes il fait merveilles.*

On dit proverbialement & figurément, *promettre monts & merveilles;* pour dire, faire de très-grandes promesses.

On dit dans le discours familier, *pas tant que de merveille;* pour dire, pas beaucoup. *Elle ne l'aime pas tant que de merveille.*

On dit adverbialement, *à merveille* ou *à merveilles;* pour dire, parfaitement jusqu'à donner de l'admiration. *Cette actrice danse à merveille.*

MERVEILLEUSEMENT; adverbe. *Mirabiliter.* Extrêmement, d'une façon merveilleuse, à merveille. *Il est merveilleusement bien fait. Elle chante merveilleusement.*

Les deux premières syllabes sont moyennes, la troisième longue, la quatrième très-brève, & la dernière moyenne.

On mouille les *ll.*

MERVEILLEUX, EUSE; adjectif. *Mirabilis.* Admirable, surprenant, étonnant, qui est digne d'admiration, qui cause de l'admiration. *Un génie merveilleux. Une entreprise merveilleuse.*

MERVEILLEUX, se dit aussi des choses excellentes en leur espèce. *Cet arbre donne des fruits merveilleux. On fabrique dans cette ville des taffetas merveilleux, des toiles merveilleuses.*

On dit dans le style familier & par ironie, *vous êtes un merveilleux homme;* pour dire, étrange, extraordinaire en vos sentimens, en vos manières.

MERVEILLEUX, s'emploie aussi substantivement surtout dans la poésie épique, pour désigner certaines fictions hardies, mais cependant vraisemblables, qui étant hors du cercle des idées communes, étonnent l'esprit. Telle est l'intervention des divinités dans les poëmes d'Homère & de Virgile: tels sont les êtres métaphysiques personnifiés dans les écrits des modernes, comme la discorde, la molesse, l'amour, le fanatisme, dans le Lutrin, dans la Henriade, &c.

Il y a dans le merveilleux une certaine discrétion à garder & des convenances à observer; car le merveilleux varie selon les temps. Ce qui paroissoit tel aux Grecs & aux Romains ne l'est plus pour nous. *Minerve & Junon*, *Mars & Vénus*, qui jouent de si grands rôles dans l'Iliade & dans l'Énéïde, ne seroient aujourd'hui, dans un poëme épique, que des noms sans réalité, auxquels le lecteur n'attacheroit aucune idée distincte, parcequ'il est né dans une religion toute contraire, ou élevé dans des principes tout différens. » L'Iliade est pleine de » dieux & de combats, dit M. de » Voltaire, ces sujets plaisent na» turellement aux hommes. Ils ai» ment ce qui leur paroît terrible : » ils sont comme les enfans qui » écoutent avidement ces contes de » sorciers qui les effrayent. Il y a » des fables pour tout âge : il n'y » a point de nation qui n'ait les » siennes. » Voilà sans doute une des raisons du plaisir que cause le merveilleux ; mais pour le faire adopter, tout dépend du choix, de l'usage & de l'application que le poëte fera des idées reçues dans son siècle & sa nation pour imaginer ces fictions qui frappent, qui étonnent & qui plaisent; ce qui suppose également que ce merveilleux ne doit point choquer la vraisemblance. Des exemples vont éclaircir ceci. Qu'Homère dans l'Iliade fasse parler des chevaux; qu'il attribue à des trépieds & à des statues d'or la vertu de se mouvoir & de se rendre toutes seules à l'assemblée des dieux; que, dans Virgile, des monstres hideux & dégoutans, viennent corrompre les mets de la troupe d'Énée; que dans Milton les anges rebelles s'amusent à bâtir un palais imaginaire, dans le moment qu'ils doivent être uniquement occupés de leur vengeance; que le Tasse imagine un perroquet chantant des chansons de sa propre composition : tous ces traits ne sont pas assez nobles pour l'Épopée ou forment du sublime extravagant. Mais que Mars blessé jète un cri pareil à celui d'une armée; que Jupiter par le mouvement de ses sourcils ébranle l'Olympe; que Neptune & les Tritons dégagent eux-mêmes les vaisseaux d'Énée ensablés dans les Syrtes, ce merveilleux paroît plus sage & transporte les lecteurs : de-là s'ensuit que pour juger de la convenance du merveilleux, il faut se transporter en esprit dans les temps où les poëtes ont écrit, épouser pour un moment les idées, les mœurs, les sentimens des peuples pour lesquels ils ont écrit. Le merveilleux d'Homère & de Virgile considéré dans ce point de vue, sera toujours admirable. Si l'on s'en écarte, il devient faux & absurde : ce sont des beautés qu'on peut nommer *beautés locales*. Il en est d'autres qui sont de tous les pays & de tous les temps. Ainsi dans la Louisiade, lorsque la flotte portugaise, commandée par *Vasco de Gama*, est prête à doubler le cap de Bonne-Espérance appelé alors le *Promontoire des Tempêtes*, on apperçoit tout-à-coup un personnage formidable qui s'élève du fond de la mer. Sa tête touche aux nues; les tempêtes, les vents, les tonnerres sont autour de lui; ses bras s'étendent sur la surface des eaux. Ce monstre ou ce dieu est le gardien de cet Océan, dont aucun vaisseau n'avoit encore fendu les flots. Il menace la flotte : il se plaint de l'audace des Portugais qui viennent lui disputer l'empire de ces mers; il leur an-

feroit de ne jamais entrelacer des êtres réels avec des êtres moraux ou métaphysiques, parceque de deux choses l'une; ou l'allégorie domine & fait prendre les êtres physiques pour des personnages imaginaires; ou elle se dément & devient un composé bisarre de figures & de réalités qui se détruisent mutuellement. En effet, si dans Milton la mort & le péché, préposés à la garde des enfers & peints comme des monstres, faisoient une scène avec quelque être supposé de leur espèce la faute paroîtroit moins, ou peut-être n'y en auroit-il pas; mais on les fait parler, agir, se préparer au combat vis-à-vis de Satan que, dans tout le cours du poëme, on regarde, & avec fondement, comme un être physique & réel. L'esprit du lecteur ne bouleverse pas si aisément les idéos reçues, & ne se prête point au changement que le poëte imagine & veut introduire dans la nature des choses qu'il lui présente, surtout lorsqu'il apperçoit entr'elles un contraste marqué; à quoi il faut ajouter qu'il en est de certaines passions comme de certaines fables: toutes ne sont pas propres à être allégoriées. Il n'y a peut-être que les grandes passions, celles dont les mouvemens sont très-vifs & les effets bien marqués, qui puissent jouer un personnage avec succès.

L'intervention des dieux étant une des plus grandes machines du merveilleux, les poëtes épiques n'ont pas manqué d'en faire usage, avec cette différence que les anciens n'ont fait agir dans leurs poësies que les divinités connues de leur temps & dans leur pays, dont le culte étoit au moins assez généralement établi dans le paganisme, & non des divinités inconnues ou étrangères, ou qu'ils auroient regardées comme faussement honorées de ce titre; au lieu que les modernes, persuadés de l'absurdité du paganisme, n'ont pas laissé d'en associer les dieux dans leurs poëmes au vrai Dieu. *Homère & Virgile* ont admis Jupiter, Mars & Vénus, *&c.* mais ils n'ont fait aucune mention d'Orus, d'Isis & d'Osiris, dont le culte n'étoit point établi dans la Grèce ni dans Rome, quoique leurs noms n'y fussent pas inconnus. N'est-il pas étonnant après cela de voir le Camouens faire rencontrer en même temps dans son poëme, Jésus-Christ & Vénus, Bacchus & la Vierge Marie? Saint Didier, dans son poëme de Clovis, ressusciter tous les noms des divinités du paganisme; leur faire exciter des tempêtes & former mille autres obstacles à la conversion de ce Prince? Le Tasse a eu de même l'inadvertance de donner aux diables, qui jouent un grand rôle dans la Jérusalem délivrée, les noms de Pluton & d'Alecton. » Il est étrange, dit à » ce sujet M. de Voltaire, que la » plupart des poëtes modernes soient » tombés dans cette faute. On di» roit que nos diables & notre en» fer chrétien auroient quelque » chose de bas & de ridicule qui » demanderoit d'être enrichi par » l'idée de l'enfer payen. Il est vrai » que *Pluton, Proserpine, Rhada» mante, Thisiphone*, sont des noms » plus agréables que *Belzébut* & *As» taroth:* nous rions du mot de *dia» ble;* nous respectons celui de » *furie.* »

On peut encore alléguer en faveur de ces Auteurs, qu'accoutumés à voir ces noms dans les anciens Poëtes, ils ont insensiblement & sans y faire attention, contracté l'habitude de les employer comme des

termes connus dans la fable, & plus harmónieux pour la versification que d'autres qu'on y pourroit substituer. Raison frivole; car les Poëtes payens attachoient aux noms de leurs divinités quelque idée de puissance, de grandeur, de bonté, relative aux besoins des hommes : or un Poëte chrétien n'y pourroit attacher les mêmes idées sans impiété; il faut donc conclure que dans sa bouche les noms de Mars, d'Apollon, de Mercure, deNeptune, ne signifient rien de réel & d'effectif. Or qu'y a-t-il de plus ridicule que d'employer ainsi de vains sons, & souvent de les mêler à des termes par lesquels on exprime les objets les plus respectables de la religion ? Personne n'a donné dans cet excès aussi ridiculement que Sannazar, qui, dans son poëme *de Partu Virginis*, laisse l'empire des enfers à Pluton, auquel il associe les Furies, les Gorgones & le Cerbère, *&c.* Il compare les îles de Crète & de Délos, célèbres dans la fable, l'une par la naissance de Jupiter, l'autre par celle d'Apollon & de Diane, avec Bethléem; & il invoque Apollon & les Muses dans un poëme destiné à célébrer la naissance de Jésus-Christ.

La décadence de la Mythologie entraîne nécessairement l'exclusion de cette sorte de merveilleux dans les poëmes modernes. Mais à son défaut, demande-t-on, n'est-il pas permis d'y introduire les Anges, les Saints, les Démons, d'y mêler même certaines traditions ou fabuleuses ou suspectes, mais pourtant communément reçues.

Il est vrai que tout le poëme de Milton est plein de Démons & d'Anges; mais aussi son sujet est unique, & il paroît difficile d'assortir à d'autres le même merveilleux. » Les » Italiens, dit M. de Voltaire, s'ac» commodent assez des Saints; & » les Anglois ont donné beaucoup » de réputation au diable; mais des » idées qui seroient sublimes pour » eux ne nous paroîtroient qu'extra» vagantes. On se moqueroit éga» lement, ajoute-t-il, d'un Auteur » qui emploieroit les Dieux du pa» ganisme & de celui qui se servi» roit de nos Saints. Venus & Ju» non doivent rester dans les an» ciens poëmes grecs & latins. Sain» te Geneviéve, Saint Denis, Saint » Roch & Saint Christophe ne doi» vent se trouver ailleurs que dans » notre légende. »

Quant à nos anciennes traditions, il pense que nous permettrions à un Auteur françois qui prendroit Clovis pour héros, de parler de la Sainte Ampoule qu'un pigeon apporta du ciel dans la ville de Rheims pour oindre le Roi, & qui se conserve encore avec foi dans cette ville, & qu'un anglois qui chanteroit le Roi Arthus, auroit la liberté de parler de l'Enchanteur Merlin. » Après » tout, ajoute-il, quelque excusa» ble qu'on fût de mettre en œuvre » de pareilles histoires, je pense » qu'il vaudroit mieux les rejeter » entièrement, un seul lecteur sen» sé que ces faits rebutent, méri» tant plus d'être ménagé qu'un vul» gaire ignorant qui les croit. »

Ces idées, comme on voit, réduisent à très-peu de chose les priviléges des poëtes modernes par rapport au merveilleux, & ne leur laisse plus, pour ainsi dire, que la liberté de ces fictions où l'on personnifie des êtres moraux : aussi est-ce la route que M. de Voltaire a suivie dans sa Henriade, où il introduit à la vérité Saint Louis comme le père & le protecteur des Bourbons,

bons, mais rarement & de loin; du reste, ce sont la discorde, la politique, le fanatisme, l'amour, *&c.* personnifiés, qui agissent, interviennent, forment les obstacles: il faut pourtant avouer que ces sortes de fictions font peu d'effet, parcequ'elles tiennent plus de l'allégorie que du merveilleux proprement dit.

Le dernier Commentateur de Boileau remarque que la poésie est un art d'illusion qui nous présente des choses imaginées comme réelles. Quiconque, ajoute-t-il, voudra réfléchir sur sa propre expérience, se convaincra sans peine que ces choses imaginées ne peuvent faire sur nous l'impression de la réalité, & que l'illusion ne peut être complette qu'autant que la poésie se renferme dans la croyance commune & dans les opinions nationales. C'est ce qu'Homère a pensé; c'est pour cela qu'il a tiré du fond de la croyance & des opinions répandues chez les Grecs tout le merveilleux, tout le surnaturel, toutes les machines de ses poëmes. L'auteur du livre de Job, écrivant pour les Hébreux, prend ses machines dans le fond de leur croyance: les Arabes, les Turcs, les Persans, en usent de même dans leurs ouvrages de fiction; ils empruntent leurs machines de la croyance mahométane & des opinions communes aux différens peuples du levant. En conséquence on ne sauroit douter qu'il ne fallût puiser le merveilleux de nos poëmes dans le fonds même de notre religion, s'il n'étoit pas incontestable que

De la foi d'un Chrétien les mystères terribles,
D'ornemens égayés ne sont pas susceptibles.

C'est la réflexion que le Tasse & tous ses imitateurs n'avoient pas faite.

Merveilleux, se dit aussi de ce qu'il y a de merveilleux, de surprenant, d'admirable dans un poëme dramatique. *Le vraisemblable doit être joint au merveilleux.*

Il se dit aussi de ce qu'il y a de vif, de noble & d'élevé dans les expressions, dans le style.

MERVEROND; ville de Perse que Tavernier dit être située dans un très-bon terroir, sous le 88e degré, 40 minutes de longitude, & le 34e, 30 minutes de latitude, selon les Géographes du pays.

MERVILLE; ville de France dans la Flandre maritime, sur la Lys, à deux lieues, nord, de Béthune. Il s'y fabrique beaucoup de toiles.

MERUWE; on appelle ainsi cette partie de la Meuse qui coule depuis Gorcum jusqu'à la mer, & qui passe devant Dordrecht, Rotterdam, Schiedam & la Brille. On appelle *veille Meuse*, le bras de cette rivière qui coule depuis Dordrecht entre l'île d'Ysselmonde, celle de Beyerland & celle de Putten & se joint à l'autre un peu au-dessous de Vlaerdingen.

MERXHAUSEN; petite ville d'Allemagne dans la basse Hesse, à une demi-lieue de Naumbourg.

MERY-SUR-SEINE; petite ville de France en Champagne, sur la Seine, à cinq lieues, nord-ouest, de Troyes. Il y a une Justice royale & un Prieuré d'hommes de l'Ordre de Saint Benoît.

MES; pluriel du pronom possessif *mon, ma.* Voyez Mon.

Mes, est aussi une particule qui entre dans la composition de plusieurs mots de la langue françoise & qui en change la signification en mal,

comme on le verra dans l'explication de ces mots.

MESAGNA; bourg d'Italie au Royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, entre Orta & Brindes.

MÉSAIR; substantif masculin & terme de Manége. Allure d'un cheval qui tient le milieu entre le terre-à-terre & les courbettes.

MÉSAISE; substantif masculin. *Incommodum*. Mal-aise, état fâcheux & incommode. *C'est un mésaise auquel il n'est pas facile de s'accoutumer.*

MÉSALLIANCE; substantif féminin. *Inaequalis conjunctio*. Alliance, mariage avec une personne d'une condition fort inférieure. *Les mésalliances des gens de qualité sont plus communes en France qu'en Allemagne.*

MÉSALLIÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* MÉSALLIER.

MÉSALLIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Marier à une personne d'une naissance ou d'un rang trop inférieur. *Elle mésallie sa fille en la donnant à ce financier.*

Il s'emploie le plus souvent comme verbe pronominal réfléchi. *Ses filles ne peuvent entrer dans ce chapitre parcequ'il s'est mésallié. Les gens de qualité ne se mésallient guère en Allemagne.*

MÉSANGÉ; bourg de France dans le Maine, à quatre lieues, sud-est, de Mayenne.

MÉSANGE; substantif féminin. *Parus*. Petit oiseau fort joli, dont on distingue beaucoup d'espèces.

La GRANDE OU GROSSE MÉSANGE est un oiseau presqu'égal au pinçon; il pèse environ une once; il est long d'un demi-pied, sur neuf pouces d'envergure; il a le bec court, noir & bien tranchant; les pieds courts & bleuâtres, la tête & le menton coîffés de noir: au-dessus des yeux de chaque côté sur les tempes, est une raie large & blanche; derrière la tête est quelquefois une autre tache blanche, terminée d'un côté par le noir de la tête, & de l'autre par le jaune du cou. Communément le cou est cendré; les épaules & le milieu du dos sont d'un vert jaunâtre comme chez le verdier; le croupion est bleuâtre; la poitrine, le ventre & les cuisses jaunes comme ceux de la bergeronette, mais le bas-ventre est blanchâtre. Le milieu de la poitrine & du ventre est divisé par une ligne large & noire, qui se continue depuis la gorge jusqu'à l'anus; les grandes plumes des aîles sont brunes & ont les bords en partie blanchâtres & en partie bleus, & souvent mêlés d'un peu de vert: la queue est longue d'environ deux pouces & demi, de couleur cendrée, bleuâtre à l'extérieur, noirâtre intérieurement & blanche aux bords. Belon nomme cette grande mésange *Nonnette*, Catesby l'appelle *Mésange-pinçon*, les François la nomment *Mésange charbonnière* ou *brûlée*; on l'appelle encore *Marenge*, *Mesengle*, *Larderelle*, *Pinçonniere*, *Cendrille*, *Croque-abeille*, *Mésange à miroir* à cause de ses taches; en Berry & en Sologne, on lui donne le nom de *Patron des Maréchaux*, parceque son chant répète *ti-ti-ti*; en Provence on l'appelle *Serrurier*, &c. Derhan dit que le mâle est plus grand, & que ses taches sont plus luisantes que celles de la femelle.

Cet oiseau se tient dans les bois; il monte & descend, dit Belon, à la manière du pic-vert, se tenant au tronc des arbres. Il ne se voit pas

si communément en été qu'en automne : il paroît quand la bergeronette s'en va, & alors on en trouve en grande abondance. On prend cet oiseau aux collets, en lui donnant pour appât ou du suif ou des noix entamées dont il est fort friand. La femelle pond ordinairement par nichée douze œufs d'un gris cendré, tiquetés de rouges : elle fait son nid, ainsi que toutes les espèces de mésanges, avec de la bourre, dans les trous des arbres. Le chant de la mésange est fort doux, mais il ennuie par sa monotonie : elle vit cinq ans, vole par troupes & est très-courageuse. Les mésanges voltigent & grimpent toujours autour des arbres comme font les pics, & s'y nourrissent principalement d'insectes tant volans que rempans ; elles vivent aussi de graines de chanvre & de noyaux de fruits qu'elles ouvrent avec leur bec.

La grande espèce de mésange est véritablement un oiseau de proie, par rapport aux mésanges de la petite espèce : lorsqu'elle voit même des oiseaux de son espèce qui sont malades & foibles, elles les poursuit & leur tire la cervelle à coups de bec.

M. Frisch, dit que quand les mésanges n'ont que du chenevis dans leur cage, elles deviennent bientôt aveugles pour trop becqueter ; ainsi il faut le leur broyer. Aldrovande prétend que pour les faire chanter plus agréablement, il faut leur donner du suif. Quoiqu'elles soient granivoires, elles se nourrissent ordinairement de chenilles & des œufs des insectes qui infestent les arbres. En cage elles mangent de presque tous nos alimens ; elles aiment particulièrement les noisettes ; elles goûtent toujours leur manger avec la langue, & ne l'avalent pas d'abord. On les nourrit aussi avec des limaçons, du fromage nouvellement caillé & des fourmis ; mais elles ne vivent pas long-temps en cage.

Le petit peuple mange volontiers la chair de cet oiseau qui n'a rien d'exquis : en Médecine on l'estime propre contre l'épilepsie & pour exciter l'urine ; pour cela on la fait sécher, puis on la réduit en poudre & on en donne deux scrupules dans un verre de vin blanc ou d'eau de pariétaire.

La Mésange à longue queue, est de la grosseur du roitelet : le sommet de sa tête est blanc ; elle a une tache noire aux temples & qui entoure la tête ; les parties inférieures sont blanches ; le plumage du dos est d'un châtain tendre, bigarré de noir ; le pennage des aîles & de la queue est blanc & noir ; les jambes & les griffes sont noires. Elle ressemble d'ailleurs à la précédente espèce, même pour les mœurs & la manière de vivre.

Cette mésange fréquente les jardins plutôt que les endroits montagneux : elle fait un nid composé de telle manière que l'ouvrage en entier ressemble à un œuf placé sur une de ses pointes ; il y a un petit trou à côté pour sortir & rentrer ; par ce moyen les œufs & les petits sont assurés contre l'intempérie de l'air : le dedans du nid est doublé de duvet ; le dehors est construit de mousse, de laine & de toiles d'araignées entrelacées avec beaucoup d'art ; selon Ray, elle est de tous les petits oiseaux, celui qui pond à chaque couvée le plus grand nombre d'œufs. Elle commence à paroître dès le mois de Septembre, & on la voit pendant tout l'hiver. On voit tous

les jours cette mésange laisser sa queue qui est fourchue, & s'échapper des mains des oiseleurs : elle quitte les bois pour venir vivre l'hiver dans les jardins, les villes & les villages ; au printemps elle se pend par les pieds aux branches des arbres, afin d'en manger les bourgeons naissans ; l'hiver elle vole d'arbre en arbre. Ces mésanges volent par troupes & s'appellent réciproquement. La mésange de montagne diffère peu de celle-ci.

La Mésange huppée est la plus rare des mésanges de notre pays ; son bec est noir & a une peau endessus : le dessus de son corps est gris, tout le dessous & la face sont blancs, avec une nuance rougeâtre sous les aîles : les cuisses ainsi que les aîles, sont plombées ; le sommet de la tête est noir & les bords des plumes sont blancs ; le cou est cerclé d'un collier noir, qui s'étend sous la mâchoire.

La Mésange bleue ou Nonnette est grosse comme la fauvette : sa tête est noire, ornée d'azur & cerclée de blanc ; sur le cou est un cercle bigarré ; l'estomac est verdâtre, l'échine d'un violet obscur ; il y a un peu de jaune sous le menton. Le ramage de cette mésange est désagréable, mais elle est d'une très-grande utilité aux arbres couverts de chenilles, car elle les détruit en les mangeant à se faire crever. Elle passe tout l'été dans les bois, où elle éprouve souvent la maladie de la goutte. Cette mésange est un très-bel oiseau.

La Mésange noire tient le milieu entre la grande mésange & la mésange bleue. Sa tête est noire, sa poitrine est blanche ainsi que son cou : le plumage de son dos est grisâtre, cendré ; le bec, les jambes, les pieds & les ongles sont noirâtres : elle habite plus volontiers les forêts & les bois taillis que les jardins & les vergers.

La Mésange de marais a la tête noire, les tempes blanches, le dos cendré, verdâtre & les pieds plombés ; sa face est blanche ; elle a peu de noir sous le menton : elle se retire dans les genévriers.

Indépendamment de ces dix sortes de mésanges, les Ornithologistes en citent quatorze autres qui sont étrangères ; les plus rares sont la *mésange des Indes* dont le plumage est composé de blanc, de bleu & de noir ; la *mésange capuchonnée*, dont la face qui est jaune, semble sortir d'un cercle de plumes comme la tête d'un *moine fort de son capuchon* ; la *mésange de Lithuanie*, dont le bec est conique & bleu ; elle est cendrée brunâtre ; elle suspend son nid, qui est composé de coton produit par les fleurs du chardon : on la trouve aussi à Sandomir. La *mésange barbue du Juthland*, qui habite les marais salans ; le mâle a une touffe de plumes noires qui pend par en bas, & qui, par son arrangement, ressemble à une barbe épluchée. Ce volatile est fort remarquable par le soin & la tendresse qu'il a pour sa femelle ; car lorsqu'elle se juche, il la couvre toute la nuit de son aîle. Mais les mésanges les plus jolies & qui chantent le mieux, sont celles de *Bahama*, & particulièrement du cap de Bonne Espérance. Quand les serins de Canarie se mettent à chanter avec celles-ci, ils forment ensemble de petits concerts très-mélodieux & très-agréables.

MÉSARAÏQUE ; adjectif des deux genres & terme d'Anatomie. Il se dit des veines du mésentère. On

les distingue en supérieure & en inférieure. La supérieure accompagne l'artère mésentérique supérieure, reçoit le sang de plusieurs autres veines, & va se décharger dans la veine-porte. Il en est de même de la mésaraïque inférieure qui communique avec la supérieure & y décharge le sang qu'elle a reçu des autres veines qui s'anastomosent avec elle.

MÉSARÉON; *voyez* Mésentère.

MÉSARRIVER; verbe neutre impersonnel de la première conjugaison, lequel se conjugue comme la troisième personne du singulier des temps du verbe Chanter. Il se dit d'un accident fâcheux qui arrive à la suite de quelque chose; & par cette raison il ne s'emploie ordinairement qu'avec quelque terme de relation, ou précédent ou subséquent. *Quand il auroit exécuté ce projet, il n'en seroit pas mésarrivé.*

MÉSAVENIR; verbe neutre impersonnel de la seconde conjugaison, lequel a la même signification que mésarriver, & se conjuge sur *soutenir*, comme *mésarriver* sur *chanter*.

MÉSAVENTURE; vieux mot qui signifioit autrefois accident malheureux.

MÉSAULE; substantif féminin. C'étoit, selon Vitruve, chez les Grecs & chez les Romains une petite cour entre deux corps-de-logis, qui faisoit le même effet que font aujourd'hui dans plusieurs maisons de petites cours pratiquées pour éclairer dans les corps-de-logis doubles, les garde-robes, escaliers dérobés, & autres pièces qui seroient obscures sans cette commodité.

MESCAL; substantif masculin. Petit poids de Perse qui fait environ la centième partie d'une livre de France de seize onces; c'est le demi-dethem ou demi-dragme des Persans. Trois cens dethems ou six cens mescals, font le Batman de Tauris, qui pèse cinq livres quatorze onces de France.

MESCHANCE; vieux mot qui signifioit autrefois méchanceté.

MESCHAOIR, ou Meschoir; vieux mot qui signifioit autrefois mésarriver.

MESCHÉANCE; vieux mot qui signifioit autrefois malheur, infortune.

MESCHED; ville considérable de Perse, dans le Korassan, à quinze lieues de Mihabourg. Elle est fameuse par le tombeau d'Iman Risa, de la famille d'Aly, l'un des douze Saints de Perse. C'est dans une montagne près de Mesched qu'on trouve les plus belles turquoises de l'Orient.

MESCHEDE; petite ville d'Allemagne, au Cercle de Westphalie, dans le quartier appelé Saverland. Elle appartient à l'Electeur de Cologne.

MESCHIEF; vieux mot qui signifioit autrefois accident, malheur.

MESCHIN, Meschine; vieux mots qui signifioient autrefois jeune garçon & jeune fille, & l'on disoit *meschinage*, pour dire, lieu de prostitution.

MÈSE; substantif féminin & terme de Musique. C'est le nom de la corde la plus aiguë du second tétracorde des Grecs.

Mèse, signifie moyenne, & ce nom fut donné à cette corde, non comme dit l'Abbé Brossard, parce qu'elle est commune & mitoyenne entre les deux octaves de l'ancien systême; car elle portoit ce nom bien avant que le systême eût acquis cette étendue; mais parce qu'elle formoit précisément le milieu entre les deux premiers tétra-

cordes dont ce systême avoit d'abord été composé.

MÉSCIME; vieux mot qui signifioit autrefois même.

MÉSEL; vieux mot qui signifioit autrefois lépreux.

MÉSELLERIE, vieux mot qui signifioit autrefois lèpre.

MÉSENTÈRE; substantif masculin & terme d'Anatomie. *Mesenterium.* Toile membraneuse située au centre du canal intestinal, à laquelle les intestins grêles sont attachés. On y remarque deux membranes, des vaisseaux sanguins, lymphatiques, des veines lactées, des glandes & des nerfs.

Le mésentère a son centre attaché au corps des trois premières vertèbres des lombes par le tissu cellulaire du péritoine. Il est composé de deux membranes unies ensemble par le tissu cellulaire, & taillées en demi-cercle; c'est par leur bord que les intestins grêles sont retenus en situation à peu près comme le poignet d'une chemise autour duquel les branches de la chemise se ramassent & se plissent. Il est situé au milieu du bas ventre, & quoiqu'il soit unique, les Anatomistes n'ont pas laissé de le diviser en deux parties dont ils ont nommé l'une *mésaréon* & l'autre *mésocolon*.

C'est une espèce d'écharpe dans le fond de laquelle les intestins grêles sont soutenus, & qui fournit une large gaîne aux vaisseaux de toute espèce & aux glandes qu'elle renferme. Les vaisseaux qui s'y répandent ne se sont pas plutôt glissés dans la duplicature de ces membranes, qu'ils se divisent en une infinité de rameaux, lesquels avant de parvenir aux intestins, s'unissent & forment plusieurs arcs d'où partent quantité de branches qui vont se distribuer à ces conduits.

Les glandes du mésentère sont mollasses & friables, blanchâtres dans les jeunes sujets & d'une couleur brune dans les vieillards: elles se trouvent éparses çà & là, & couvertes de graisse. Leur nombre n'est point déterminé, & leur volume est différent. Il y en a peu néanmoins qui soient plus grosses qu'une féve ou haricot, & les plus petites n'ont pas plus de grosseur qu'une lentille. Elles ne sont éloignées des intestins que de la largeur d'un pouce. On les regarde comme du genre des lymphatiques, & elles ont à l'intérieur une cavité ou follicule à travers lequel passe le chyle qui va au réservoir de Pecquet.

Les usages du mésantère sont 1°. d'assembler les intestins & de les fixer dans le ventre; 2°. de servir de soutien aux vaisseaux sanguins & autres qui vont aux intestins ou qui viennent des intestins.

Ses nerfs lui viennent des stomachiques & des intercostaux. Le mésentère peut, comme l'épiploon, se charger de beaucoup de graisse.

MÉSENTÉRIQUE; adjectif & terme d'Anatomie. Il se dit de tout ce qui appartient au mésentère.

On appelle *plexus mésentériques*, deux plexus dont l'un est supérieur & l'autre inférieur. Le plexus mésentérique supérieur est formé par plusieurs rameaux fournis par les ganglions sémi-lunaires à l'endroit de leur union. Les filets de ce plexus forment comme une gaîne réticulaire qui embrasse l'artère mésentérique supérieure dès sa naissance, & l'accompagne dans toutes ses distributions jusqu'autour des intestins.

Le plexus mésentérique inférieur

est formé par plusieurs filets que le supérieur jette en bas dès sa naissance le long de l'aorte. Ces filets s'entrelacent différemment, forment aussi une sorte de gaîne nerveuse qui embrasse l'artère mésentérique inférieure, & l'accompagne dans toutes ses distributions jusques dans les intestins. Les faisceaux nerveux qui descendent le long de l'aorte entre les deux artères mésentériques, ayant formé le plexus mésentérique inférieur, jettent encore en-dessous d'autres trousseaux qui descendent sur l'extrémité de l'aorte, étant fortement attachés aux portions voisines du péritoine, & forment, conjointement avec des filets que fournit l'un & l'autre intercostal postérieur, le plexus hypogastrique.

On appelle *glandes mésentériques*, un corps glanduleux qui se trouve épars çà & là dans les membranes du mésentère. *Voyez* Mésentère.

On appelle *artères mésentériques*, deux artères dont l'une est supérieure & l'autre inférieure. La supérieure est le second gros tronc que fournit l'aorte ascendante; elle en naît de la partie antérieure quand elle a passé le diaphragme & qu'elle est arrivée dans le ventre. Cette artère se porte vers le centre du mésentère, se glisse entre les deux lames dont il est composé, & se divise en plusieurs branches qui forment des arcs d'où partent quantité de petits rameaux qui se distribuent aux intestins. En se glissant entre les deux lames, elles font un arc dont la convexité se porte à gauche & regarde en bas, & c'est de cette convexité que sortent la plupart des rameaux. On en compte pour l'ordinaire seize, dix-huit ou vingt. Les premiers ou les supérieurs sont assez courts & communiquent avec l'artère duodénale: les derniers ou ceux qui naissent le plus près de l'extrémité de l'artère, sont encore bien plus courts. Mais ceux qui naissent entre les uns & les autres, sont plus gros & plus longs. Tous ces rameaux s'anastomosant les uns avec les autres, font des arcades plus petites, lesquelles en produisent d'autres disposées de même, qui fournissent enfin des rameaux à l'intestin, lesquels l'embrassent comme une écharpe.

Il naît ordinairement de la concavité de l'arcade que forme la mésentérique supérieure, trois branches assez considérables avec l'une desquelles l'extrémité de l'artère s'anastomose près de l'intestin cœcum.

La mésentérique inférieure naît aussi du tronc de l'aorte descendante, environ un pouce au-dessous des spermatiques. Elle se divise en trois branches qui prennent un nom propre aux parties auxquelles elles se distribuent.

Les veines du mésentère se nomment *mésaraïques*.

MÉSÉRÉ; bourg de France dans le Maine, près de la Sarthe, à quatre lieues, nord-nord-est, de la Flèche.

MÉSESTANCE; vieux mot qui signifioit autrefois déplaisir.

MÉSESTIMÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Mésestimer.

MÉSESTIMER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Deprimere.* Avoir mauvaise opinion de quelqu'un, n'avoir point d'estime pour lui, le mépriser. *Il y a long-temps qu'on le mésestime. Elle se fait mésestimer.*

MÉSESTIMER, se dit aussi des choses & signifie toujours les apprécier au-dessous de leur juste valeur; au lieu que *mal estimer* signifie également apprécier une chose au-dessus de sa juste valeur, & l'apprécier au-dessous. *C'est méséstimer cette terre.*

MESHAING; vieux mot qui signifioit autrefois maladie, mauvais traitement.

MESHAIGNER; vieux mot qui signifioit autrefois fâcher, battre, estropier.

MESHUI, vieux mot qui signifioit autrefois désormais, tantôt.

MÉSINTELLIGENCE; substantif féminin. *Discordia.* Mauvaise intelligence, défaut d'union, brouillerie, dissention entre personnes qui ont été ou qui doivent être bien ensemble. *Voilà ce qui entretient la mésintelligence entre eux. Ils étoient en mésintelligence. Il y a bien de la mésintelligence entre les membres de cette compagnie.*

MESNIE, MESGNIE; vieux mots qui signifioient autrefois famille, ou toutes les personnes d'une même maison.

MÉSOCHONDRIAQUES; substantif féminin pluriel & terme d'Anatomie. Boerhaave a ainsi appelé les fibres longitudinales & transverses qui unissent les cartilages de la trachée-artère.

MÉSOCOLON; substantif masculin & terme d'Anatomie. C'est la partie du mésentère qui est attachée aux gros intestins & particulièrement au colon. *Voyez* MÉSENTÈRE.

MÉSOCORE; substantif masculin & terme d'antiquité. On appeloit ainsi chez les Grecs, des Musiciens qui présidoient dans les concerts, & qui en dirigeoient la mesure en la battant avec leurs pieds. Ils avoient des espèces de patins de bois afin qu'on pût mieux les entendre.

Chez les Romais le *Mésocore* étoit celui qui dans les jeux publics, donnoit le signal à propos pour les acclamations, afin que tout le monde battît à la fois des mains.

MÉSOCURE; substantif féminin & terme d'antiquité. C'étoit chez les anciens une Actrice de tragédie, qui avoit la moitié de la tête rasée.

MÉSOFFRIR; verbe neutre de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme offrir. *Inæqualia offerre.* Offrir d'une marchandise beaucoup moins qu'elle ne vaut. *Comme il y a des Marchands qui surfont, il a des acheteurs qui mésoffrent.*

MÉSOÏDE; substantif féminin & terme de Musique ancienne. Sorte de mélopée dont les chants rouloient sur les cordes moyennes lesquelles s'appeloient aussi *mésoïdes*, de la mèse ou du tétracorde méson.

MÉSOLABE; substantif masculin. *Mesolabum.* Instrument mathématique inventé par les anciens pour trouver mécaniquement deux moyennes proportionnelles: il est composé de trois parallélogrammes qui se meuvent dans une rainure & se coupent en certains points. Eutocius en donne la figure dans son commentaire sur Archimède.

MÈSON; terme de musique ancienne. Nom donné par les Grecs à leur second tétracorde, en commençant à compter du grave; & c'est aussi le nom par lequel on distingue chacune de ces quatre cordes, de celles qui leur correspondent dans les autres tétracordes. Ainsi dans celui dont il s'agit, la première corde s'appelle

s'appelle *hypate-mèson*; la seconde, *parhypate-mèson*; la troisième, *lichanos-mèson*, ou *mèson diatonos*; & la quatrième *mèse*.

Mèson, est le génitif pluriel de *Mèse*, *moyenne*, parceque le tétracorde de mèson occupe le milieu entre le premier & le troisième, ou plutôt parceque la corde *mèse* donne son nom à ce tétracorde dont elle forme l'extrémité aiguë.

MÉSONYCTIQUE; substantif masculin & terme de Liturgie. *Mesonycticum.* C'est chez les Grecs, une hymne qui se chante au milieu de la nuit.

MÉSOPENTECÔTE; substantif féminin. Terme de Liturgie par lequel les Grecs désignent la quatrième semaine après Pâques.

MÉSOPOTAMIE; vaste contrée de l'Asie, renfermée entre le Tigre & l'Euphrate. Le Tigre, dit Strabon, borne la Mésopotamie à l'Orient, & l'Euphrate à l'Occident; au nord, le mont Taurus la sépare de l'Arménie; & l'Euphrate, lorsqu'il a pris son cours vers l'Orient, la baigne au midi.

Les Hébreux appellent cette contrée *Aram* ou *Aramasam*, & elle est fameuse dans l'Ecriture sainte pour avoir été la première demeure des hommes avant & après le déluge. Souvent l'Ecriture lui donne le nom *de Mésopotamie Syrienne*, parcequ'elle étoit occupée par les Araméens ou Syriens.

Nos historiens ont divisé la Mésopotamie en diverses provinces qu'ils appellent la *Mésopotamie propre*, *l'Osroène*, la *Mygdonie*, la *Sophimène & l'Arabie Scénite*.

Les différentes Puissances qui possédèrent des portions de la Mésopotamie, ont occasionné d'autres divisions de ce pays; par exemple, après les expéditions de Lucullus & de Pompée, la partie qui joint l'Euphrate fut presque toute occupée par les Romains, tandis que les Parthes possédoient presque tout ce qui étoit du côté du Tigre. Enfin comme le succès des armes n'est pas toujours le même, plusieurs Empereurs de Rome furent dépossédés de toutes les terres que leurs prédécesseurs avoient conquises au-delà de l'Euphrate.

Aujourd'hui les Arabes nomment *Al-Gezirah*, le pays renfermé entre le Tigre & l'Euphrate, & ils le divisent en quatre parties qu'ils appellent *diars* ou *quartiers*. Ces quatre quartiers sont celui de *Diar-Bek* qui donne souvent son nom à toute la Mésopotamie. Le second est *Diar-Rabiat*, le troisième *Diar-Rachat*, & le quatrième *Diar-Moussal*.

Le villes capitales de ces quatre cantons sont, dans le premier quartier, Amida que les Turcs appellent *Carémit* & *Diarbek*; dans le second quartier, *Nisibé*; dans le troisième, *Racah* que nos Historiens nomment *Aracta*; & dans le quatrième quartier, la ville célèbre de *Moussal* ou *Mosul*.

MÉSORE; substantif féminin. *Pausa.* Terme de Liturgie grecque qui se dit de l'intervalle qu'il y a entre les heures de l'Office divin.

MÉSORECTUM; substantif masculin. Quelques Anatomistes ont donné ce nom à une membrane formée par une duplicature du péritoine qui retient l'intestin rectum en place, & est une continuation du mésentère.

MÉSORI; substantif masculin. Nom du douzième mois solaire de l'année des anciens Égyptiens. Il répondoit à notre mois d'Août.

MÉSORO; substantif masculin. Pe-

dire ou de porter quelque chose. *Il faut le charger de ce message. C'est un message fort désagréable. Faites ce message pour l'obliger.*

MESSAGE, se prend aussi quelquefois pour la chose que le messager est chargé de dire ou de porter. *C'est lui qui portoit les messages.*

La première syllabe est brève la seconde longue & la troisième très-brève

MESSAGER, ÈRE; substantif. *Nuncius.* Qui fait un message, qui vient annoncer quelque chose, soit de lui-même, soit envoyé par autrui. *Il faut lui envoyer un Messager.*

Les Poëtes appellent Mercure, *le Messager des Dieux* : Iris, *la Messagère de Junon* : Et l'Aurore, *la Messagère du Jour*, *la Messagère du Soleil.*

On dit aussi poétiquement, que *les hirondelles sont les messagères du printemps.*

On dit proverbialement, qu'*il n'est point de meilleur Messager que soi-même* ; pour dire, que pour être bien informé de quelque chose, il faut s'en informer par soi-même.

On dit figurément, que *les prodiges, les monstres*, &c. *sont des messagers de la colère de Dieu.*

MESSAGER, se dit aussi de celui qui est établi pour porter ordinairement les paquets & les hardes d'une ville à une autre, qui a l'entreprise des coches & voitures publiques.

Il est décidé par une ordonnance des Commissaires députés pour le fait des postes & messageries, du 19 Janvier 1715, que les maîtres des coches, carrosses & messageries, ne sont pas garans des choses fragiles qu'ils sont chargés de faire conduire, & qui se cassent en chemin ou dans les voitures.

Un arrêt de réglement du 16 Décembre 1676, a ordonné que les Messagers & Maîtres des coches de Paris, ne pourroient être assignés ailleurs qu'au Châtelet pour le fait de leur messagerie.

Ce même réglement prescrit la forme dans laquelle les feuilles des Messageries doivent être tenues, la manière dont les Directeurs des coches & messageries doivent se charger des effets & en tirer décharge.

Par arrêt du Conseil du 25 Septembre 1724, rendu en réglement, il est ordonné que les Maîtres Entrepreneurs de carrosses, messageries & autres voitures publiques, tant par eau que par terre, ensemble leurs Commis & Préposés dans toute l'étendue du Royaume, seront tenus d'avoir un registre particulier, paraphé des Intendans & Commissaires départis, ou leurs subdélégués, dans lequel ils enregistreront par compte les espèces d'or, & par poids celles d'argent qui leur seront remises par toutes sortes de Receveurs & Commis comptables des deniers royaux, pour être voiturées tant dans la ville de Paris que dans les autres villes du Royaume, qu'ils délivreront à ceux qui feront lesdits envois, des copies signées d'eux, desdits enregistremens; le tout à peine par lesdits Maîtres, Entrepreneurs & Commis desdites voitures, de mille livres d'amende, & de demeurer responsables en leurs propres & privés noms, des sommes qui se trouveront manquer dans lesdits envois.

Les effets, paquets, balles & bal-

lots restés dans les Bureaux des carrosses, coches, messageries & maisons où se tiennent les voitures publiques, tant par terre que par eau, qui ne sont pas réclamés dans l'espace de deux ans révolus, & dont les propriétaires ne sont pas connus, appartiennent au Roi à titre d'épaves.

On appelle, *Messagers de l'Université de Paris*, des suppôts de cette Université qui ont succédé à ceux qui exerçoient anciennement les messageries. Ils jouissent encore des mêmes privilèges. Il y a de très-grands Seigneurs qui possèdent de ces offices.

MESSAGERIE ; substantif féminin. La charge, la qualité de Messager avec les droits qui y sont attachés. *La messagerie de Strasbourg. Les Entrepreneurs des messageries du Royaume.*

MESSAGERIE, se dit aussi du lieu où le Messager tient son bureau. *Portez ce paquet à la messagerie.*

MESSALIENS ; *voyez* MASSALIENS.

MESSALINE, (Valerie) épouse de l'Empereur Claude, fut la plus dissolue de toutes les femmes. Elle eut pour amans tous les gens de son mari, Officiers, Soldats, esclaves, comédiens, tout lui étoit bon. A peine y avoit-il un jeune homme dans Rome, qui ne pût se vanter d'avoir eu part à ses faveurs. Un de ses plaisirs ordinaires étoit d'obliger des femmes à se prostituer en présence de leurs maris, & celles qu'un reste de modestie retenoit, couroient presque toujours risque de perdre la vie. Ce monstre de dissolution quittoit souvent le lit de l'Empereur lorsqu'elle le voyoit endormi, pour aller s'abandonner aux plaisirs les plus effrénés dans les lieux publics. Elle porta ses regards sur son beau-père *Apius Silanus*, & elle le fit mourir parcequ'il refusa de consentir à sa passion. Après avoir sacrifié à sa fureur plusieurs de ses galans que leurs excès avec elle avoient mis hors d'état de répondre à ses desirs immodérés, elle devint éperdument amoureuse de Silius, jeune homme d'une grande beauté, & elle l'épousa solennellement comme si Claude l'eût répudiée. L'Empereur informé de ses désordres, la fit mourir avec son nouvel époux, l'an 48 de JÉSUS-CHRIST. C'est d'elle qu'un fameux satyrique a dit : *lassata viris necdùm satiata recessit.*

MESSANA ; c'est l'ancien nom de la ville de Messine. *Voyez* ce mot.

MESSANA, est aussi le nom d'une petite ville d'Espagne, dans la Biscaye, entre Vittoria & Orduna.

MESSE ; substantif féminin. *Missa.* Le sacrifice du corps & du sang de Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST, qui se fait par le Prêtre à l'Autel, suivant le rit prescrit par l'Église.

L'essence du sacrifice de la Messe consiste, selon l'opinion commune, dans la seule consécration, & plus vraisemblablement dans la consécration des deux espèces, parceque ce sacrifice doit représenter la mort de JÉSUS-CHRIST. Or, la représentation ne peut être expresse & complette, que l'une & l'autre espèce ne soient consacrées. Quelques Théologiens ajoutent que la communion du Prêtre qui célèbre, est aussi de l'essence du sacrifice ; mais le plus grand nombre la regarde seulement comme une partie intégrante. La communion du Peuple n'est ni de l'essence ni de l'intégrité : l'oblation n'est point de l'essence, mais

elle est nécessaire pour l'intégrité du sacrifice.

La fin principale du sacrifice de la Messe est une reconnoissance solennelle & un aveu public de la suprême majesté de Dieu, de son souverain domaine sur nous, de notre foiblesse & de notre entière dépendance de lui. A cette fin principale se joignent quatre autres fins particulières, & qui sont aussi les effets de ce sacrifice; car on l'offre 1°. pour rendre à Dieu le culte de latrie : c'est pourquoi on l'appelle *sacrifice d'adoration :* 2°. pour rendre grâces à Dieu de ses bienfaits; ainsi il est *eucharistique :* 3°. pour appaiser la colère de Dieu & obtenir la rémission des péchés; dans ce sens il est *propitiatoire & satisfactoire :* 4°. pour obtenir de Dieu de nouvelles grâces; d'où on l'appelle *impétratoire.*

Selon les Théologiens, le sacrifice de la Messe peut être offert 1°. pour tous les hommes vivans & particulièrement pour tous les fidelles. Il peut l'être aussi pour les infidelles, les Juifs, les Cathécumènes, les excommuniés, les hérétiques, avec cette restriction néanmoins, que le Prêtre doit prier pour ceux-ci en particulier sans les nommer ni comprendre avec ceux qui sont dans la communion des fidelles : 2°. pour les ames des fidelles qui sont en Purgatoire; car il est de foi que ces ames sont soulagées par les suffrages de leurs frères vivans, & que le fruit du sacrifice leur est appliqué : 3°. pour les Saints qui sont dans le ciel, non pour leur obtenir la rémission de quelque peine ou une augmentation de gloire essentielle, mais pour rendre grâce à Dieu des bienfaits dont il les a comblés, & pour honorer leur mémoire.

Toute Messe doit être célébrée en langue latine dans l'Église latine, & non en langue vulgaire. Le concile de Trente dit anathème à ceux qui prétendent le contraire. La raison en est 1°. qu'une langue vulgaire étant sujette à varier, on seroit exposé à changer souvent les paroles du sacrifice : 2°. parcequ'on ne pourroit plus entretenir la communication qui doit être entre toutes les Églises, si chaque Prêtre célébroit dans la langue de son pays : 3°. pour ne pas s'éloigner de l'ancienne coutume de l'Église qui ne l'a célébrée au plus qu'en deux ou trois langues, la Chaldaïque, la grecque & la latine.

Un des premiers devoirs imposés au Prêtre par son ordination, est celui de célébrer la Messe. Il est enjoint aux Évêques par le Concile de Trente & par plusieurs autres conciles, de dire la Messe au moins les Dimanches & Fêtes solennelles. Le même Concile ordonne au Curé sous peine de péché mortel, de célébrer par lui-même, quand il le peut, ou par un autre, quand il est dans l'impossibilité de s'acquitter de ce devoir, toutes les fois que son Peuple est obligé d'entendre la Messe; c'est même une des conditions de l'honoraire que les Paroissiens donnent à leurs Pasteurs. Saint Charles Borromée vouloit que tous les Curés de son Diocèse célébrassent au moins trois fois par semaine.

Plusieurs canons ont prescrit de ne point commencer la Messe avant l'aurore. En France cependant, & dans plusieurs autres pays septentrionaux, on peut pendant l'hiver commencer le sacrifice de la Messe

plusieurs heures avant l'aurore ou le crépuscule, parceque c'est un usage que les Évêques connoissent & qu'ils ne condamnent pas.

Il est défendu de dire la Messe après l'heure de midi, entendu non strictement pour ce point indivisible qui partage le jour, mais moralement pour tout ce qui ne s'en éloigne pas beaucoup. Plusieurs raisons néanmoins dispensent de cette règle, & autorisent à reculer la Messe de plusieurs heures, telles que le besoin de secourir un malade à l'extrémité, une solennité extraordinaire, ou une cérémonie publique qui aura duré long-temps, une Procession ou une dispense légitime du Pape ou de l'Évêque. La Messe ne doit point être célébrée le Vendredi saint, parce que l'Église ne veut pas qu'on immole mystiquement l'agneau divin le jour qu'elle nous le représente réellement immolé sur le Calvaire. On peut seulement participer aux dons sacrés de la veille : les malades en danger peuvent cependant recevoir la communion le Vendredi saint.

Il a été réglé par le Pape Innocent III, qu'aucun Prêtre ne diroit plus d'une Messe dans un jour, excepté à la fête de Noël & le cas de nécessité ; & cette règle fait loi dans toute l'Église. Le cas de nécessité le plus fréquent qui oblige un Prêtre de biner ou de dire deux Messes par jour, est lorsqu'il dessert deux Paroisses ; il doit à cet effet, obtenir une permission de l'Évêque,

Suivant le droit ordinaire ecclésiastique, la Messe ne peut être célébrée que dans les Églises ou chapelles consacrées par l'Évêque, ou bénites avec la permission du Prêtre. Il peut arriver néanmoins qu'une Messe se dise hors des lieux destinés à cet usage, lorsqu'une Église est ou inondée ou consumée par le feu, ou qu'elle menace une ruine prochaine. La Messe est célébrée en pleine campagne pour les troupes, parceque ne se trouvant point d'Église proportionnée à la multitude des fidelles, le plus grand nombre seroit privé d'assister au saint sacrifice. L'usage a aussi dérogé à la loi en faveur des Princes qui pendant leur maladie, font dire la Messe dans leur appartement. Les Évêques ont d'ailleurs le droit de faire célébrer la Messe par tout où ils se trouvent. Lorsqu'une Église a été polluée par un crime notoire ou public, le Prêtre ne peut y dire la Messe, *qu'elle n'ait* été reconciliée par l'Évêque, si cette Église a été consacrée. Lorsqu'elle n'a été que bénite, un simple Prêtre peut la réconcilier avec la permission de l'Évêque.

Les ornemens nécessaires au Prêtre pour dire la Messe, sont l'amict, l'aube, la ceinture, le manipule, l'étole, la chasuble.

Ces ornemens doivent être bénis par l'Évêque ou par un Prêtre commis de sa part. Le Ministre qui officie, doit s'en revêtir dans la Sacristie, & s'il n'y en a point, au coin de l'autel du côté de l'Evangile. Le droit de les prendre au milieu de l'autel n'appartient qu'aux Cardinaux & aux Évêques, ou aux Prélats inférieurs qui officient pontificalement.

Les autres choses nécessaires au saint sacrifice de la Messe sont, l'autel, les nappes, la croix, les cierges, le calice, le corporal, le purificatoire, la pale & le missel. Il faut aussi une personne qui serve

le Prêtre à l'autel : cet autel doit être consacré par l'Évêque, & le Pape seul peut donner cette commission aux simples Prêtres.

La rubrique recommande d'avoir trois nappes blanches de lin ou de chanvre fin, ou de coton dans les pays où il tient lieu de toile de lin, qui soient bénites par l'Évêque ou par un Ecclésiastique approuvé ; deux nappes néanmoins suffisent dans les pays où la coutume a prévalu.

Les cérémonies usitées dans le sacrifice de la Messe, consistent dans les actions & dans les paroles dont les unes se rapportent à Dieu, comme les génuflexions, les inclinations, les élévations des mains & des yeux ; les autres au sacrifice même, comme l'élévation, la fraction & la commixtion de l'hostie ; d'autres au Célébrant, comme le lavement des mains, le frappement de la poitrine ; d'autres au Peuple, telles que la salutation & le renvoi; d'autres à la manière de célébrer la Messe, comme le chant & les instrumens ; d'autres enfin ont rapport à plusieurs choses; tels sont les signes de croix, l'aspersion de l'eau bénite, les encensemens, *&c.*

Lorsque par accident une hostie tombe à terre, la rubrique ordonne que l'on mette quelque chose de propre dessus l'endroit où elle est tombée, que cet endroit soit ensuite raclé & la poussière jetée dans la piscine. Si l'hostie tombe sur le voile ou la nappe de communion, il faut aussi marquer l'endroit, le laver ensuite, & jeter l'eau dans la piscine. Dans le cas où elle tomberoit dans la cloture des Religieuses pendant que le Prêtre les communie, une Religieuse la mettra sur la patène avec la pale ou un papier blanc, ou la main, si elle ne le peut autrement, & la donnera au Prêtre. On couvrira ensuite l'endroit où l'hostie est tombée : on raclera le pavé après la communion, & la raclure sera jetée dans la piscine. Lorsque l'hostie tombe sur le linge ou sur les habits d'une personne qui communie, c'est à cette personne à les laver & à faire jeter l'eau dans la piscine.

Quand par un accident qu'il n'a pas été possible de prévoir, une mouche ou une araignée tombe dans le calice avant la consécration, le Prêtre doit verser le vin dans un lieu décent, en prendre d'autre avec de l'eau, l'offrir & continuer la Messe ; si c'est après la consécration, il faut qu'il avale la mouche avec le précieux sang, s'il n'a point de répugnance & qu'il n'y ait point de danger ; autrement il doit tirer la mouche ou l'araignée, la laver avec du vin, la brûler après la Messe & jeter tout dans le sacraire. Lorsque la mouche imbibée du précieux sang sort d'elle-même & s'envole, il faut, si on ne peut la prendre, l'abandonner à la providence sans se troubler.

S'il arrivoit qu'il tombât du poison dans le calice déjà consacré, il faudroit & il suffiroit de consacrer de l'autre vin, sans qu'il fût nécessaire de consacrer encore un autre pain, parceque c'est un principe en fait de sacrement, qu'il faut suppléer à ce qui a été omis, sans réitérer ce qui a été légitimement exécuté. Mais si le Prêtre ne s'apperçoit qu'après la communion, que les espèces sont empoisonnées, il faut les verser dans un vase propre, & les jeter dans la piscine après qu'elles seront corrompues, parceque n'étant pas le maître de sa vie,

il ne peut ni prendre ni retenir un poiſon mortel.

On donne des noms différens à la Meſſe, ſuivant les différens rits les différentes intentions, les différentes manières ſelon leſquels on la dit, comme on va le voir.

Meſſe ambroiſienne, c'eſt-à-dire, *du rit ambroiſien* ou de l'Égliſe de Milan.

Meſſe anglicane, c'eſt-à-dire, ſelon le rit qui s'obſervoit autrefois dans l'Égliſe d'Angleterre.

Meſſe gallicane, eſt une Meſſe célébrée ſuivant l'ancien rit de l'Égliſe de France.

Meſſe grecque, eſt une Meſſe célébrée ſuivant l'ancien grec, en langue grecque, & par un Prêtre de cette nation.

Meſſe latine, eſt celle qui ſe dit en latin dans l'Égliſe latine, & ſelon le rit de cette Égliſe.

Meſſe mozarabique, ou *gothique*, eſt celle qu'on célébroit autrefois en Eſpagne, & dont le rit eſt encore en uſage dans les Égliſes de Tolède & de Salamanque. On l'a nommée *mozarabique*, parceque les Arabes ont été maîtres de l'Eſpagne, & qu'on appeloit alors les Chrétiens de ce pays-là *Mozarabes*, c'eſt-à-dire, *mêlés avec les Arabes*.

Meſſe haute, qu'on appelle auſſi *grand-Meſſe*, eſt celle qui ſe chante par des choriſtes, & que l'on célèbre avec Diacre & Soudiacre.

Meſſe baſſe, eſt celle qui ſe dit ſans chant, mais en récitant ſeulement les prières, ſans Diacre ni Soudiacre.

Meſſe de Beata ou *de la Vierge*, eſt celle que l'on offre à Dieu par l'entremiſe de la Vierge & ſous ſon invocation.

Meſſe commune ou *de la Communauté*, eſt celle qui ſe dit dans les Monaſtères à certaines heures pour toute la Communauté.

Meſſe du Saint Eſprit, eſt celle que l'on célèbre au commencement de quelque ſolennité ou d'une aſſemblée eccléſiaſtique & que l'on commence par l'invocation du Saint Eſprit.

Meſſe de Fête, comme *de Noël*, *de Pâques*, eſt celle qu'on dit ces jours-là, & dont les lectures ſont conformes au temps où l'on eſt & au myſtère que l'on célèbre.

Meſſe du Jugement, ſe dit de celle où l'on ſe purgeoit d'une calomnie par les preuves établies.

La *Meſſe pour la mort des ennemis*, a été long-temps en uſage en Eſpagne, mais on l'a abolie, parce que cette intention *eſt contraire* à la charité chrétienne.

Meſſe des morts ou *de requiem*, eſt celle qu'on dit à l'intention des défunts, dont l'introît commence par *requiem*. Au XIII ſiècle, avant de mener les coupables au ſupplice, on leur faiſoit entendre une Meſſe des morts pour le repos de leurs ames.

Meſſe de Paroiſſe ou *grand-Meſſe*, eſt celle que le Curé eſt obligé de faire chanter toutes les Fêtes & Dimanches pour ſes Paroiſſiens.

Petite Meſſe ou *Meſſe baſſe*, eſt celle qui ſe dit à des autels particuliers avec moins de cérémonies.

La *Première Meſſe*, eſt celle que l'on dit dès le point du jour.

La *Meſſe d'un Saint*, eſt celle où l'on invoque Dieu par l'interceſſion d'un Saint.

Il y a des Meſſes des Apôtres, des Martyrs, des Confeſſeurs, des Pontifes, des Vierges, *&c*.

Meſſe du ſcrutin, étoit une Meſſe qu'on diſoit autrefois pour les Cathécumènes, le mercredi & le ſamedi

medi de la quatrième semaine de Carême, lorsqu'on examinoit s'ils étoient disposés comme il faut pour recevoir le baptême.

On appele *Messe sèche*, la Messe où il ne se fait point de consécration, comme celle que dit un Prêtre qui ne peut pas consacrer à cause qu'il a déjà dit la Messe; ou celle qu'on fait dire en particulier aux aspirans à la Prêtrise, pour apprendre les cérémonies.

Le Cardinal Bona dans son ouvrage *de rebus liturgicis*, parle assez au long de cette Messe sèche qu'il appelle aussi *Messe nautique, nautica*, parcequ'on la disoit dans les vaisseaux où l'on n'auroit pas pu consacrer le sang de JÉSUS-CHRIST sans courir risque de le répandre à cause de l'agitation du vaisseau, & il dit sur la foi de Guillaume de Nangis, que Saint Louis dans son voyage d'Outremer, en faisoit dire ainsi dans le navire qu'il montoit. Il cite aussi Génébrard qui dit avoir assisté à Turin en 1587 à une pareille Messe célébrée dans une Église, mais après dîner & fort tard, pour les funérailles d'une personne noble. Durand qui parle de ces messes, assure très-distinctement qu'on ne disoit point le canon ni les prières directement relatives à la consécration, puisqu'en effet le Célébrant ne consacroit pas. Pierre le Chantre qui vivoit en 1200, s'est élevé contre ces abus, aussi-bien qu'Estius; & le Cardinal Bona remarque que la vigilance des Évêques les a entièrement supprimées.

Le même Pierre le Chantre dans son ouvrage intitulé *verbum abbreviatum*, fait mention d'un autre abus qu'il appelle *Messe à deux & à trois faces, Missa bifaciata, Missa trifaciata*; & voici comme il le décrit: quelques Prêtres dit-il, mêloient plusieurs Messes en une, c'est-à-dire, qu'ils célébroient la Messe du jour ou de la fête jusqu'à l'offertoire, puis ils en recommençoient une seconde & quelquefois une troisième & une quatrième jusqu'au même endroit; ensuite ils disoient autant de secrettes qu'ils avoient commencé de Messes, mais pour toutes ils ne récitoient qu'une fois le canon, & à la fin ils ajoutoient autant de collectes qu'ils prétendoient avoir réuni de Messes. Il y avoit bien de l'ignorance & de la superstition dans cette conduite. Il y a apparence que les exemples n'en ont pas été fréquens, puisque l'auteur dont nous venons de parler, est le seul qui en ait fait mention.

Messe votive, est une Messe autre que celle de l'office du jour, & qui se dit pour quelque raison ou quelque dévotion particulière.

Messe des présanctifiés, est celle dans laquelle on prend la communion de l'hostie consacrée les jours précédens & réservée. Cette Messe est en usage ordinaire chez les Grecs qui ne consacrent l'Eucharistie en Carême, que le Samedi & le Dimanche: chez les Latins elle n'est plus en usage que le seul jour du Vendredi saint.

Messe Papale, est celle que Sa Sainteté célèbre en personne. On y chante deux évangiles, l'un en grec & l'autre en latin. A la fin de la Messe le Doyen du Chapitre de l'Église où le Pape officie, présente à Sa Sainteté une bourse avec vingt-cinq Jules de monnoie antique, & cela pour avoir bien chanté la

Messe, comme le dit le cérémonial romain; *pro benè cantatâ Missâ.*

On appelle *la Messe Rouge*, la Messe que les Parlemens font célébrer après les vacances pour leur rentrée, & à laquelle ils assistent en robes rouges.

On dit populairement, *il a chanté Messe;* pour dire, il a dit sa première Messe.

On dit dans le style familier, *voilà une Messe qui sort de la Sacristie;* pour dire, voilà un Prêtre qui s'en va dire la Messe.

On dit, qu'*un Prêtre vit de ses Messes*, qu'*il n'a que ses Messes pour vivre;* pour dire, qu'il vit des rétributions qu'il tire pour célébrer la Messe.

On dit, qu'*un Musicien a fait une belle Messe;* pour dire, qu'il a bien mis en musique ce qui se chante aux grandes Messes.

On appelle *la Messe du Pape Jules*, un superbe Tableau de Raphaël qui est au Vatican: il représente un miracle arrivé à Bolsène, où le Prêtre qui disoit la Messe devant le Pape, & qui doutoit de la transubstantiation, vit l'Hostie consacrée devenir sanglante entre ses mains.

Ce Tableau est peint à fresque audessus & aux côtés de la fenêtre, dans la seconde pièce de l'appartement de la signature au Vatican. Il suffit que le Lecteur sache que cette peinture est du bon temps de Raphaël, pour être persuadé que la poësie en est merveilleuse. Le Prêtre qui doutoit de la présence réelle, & qui a vu l'Hostie qu'il avoit consacrée, devenir sanglante entre ses mains durant l'élévation, paroît pénétré de terreur & de respect. Le Peintre a très-bien conservé à chacun des assistans son caractère propre; mais surtout on voit avec plaisir le genre d'étonnement des Suisses du Pape, qui regardent le miracle du bas du Tableau où Raphaël les a placés. C'est ainsi que ce grand Artisan a su tirer une beauté poétique de la nécessité d'observer la coutume, en donnant au Souverain Pontife sa suite ordinaire. Par une liberté poétique, Raphaël emploie la tête de Jules II pour représenter le Pape, devant qui le miracle arriva. Jules regarde bien le miracle avec attention, mais il n'en paroît pas beaucoup ému. Le Peintre suppose que le Souverain Pontife étoit trop persuadé de la présence réelle, pour être surpris des événemens les plus miraculeux qui pussent arriver sur une Hostie consacrée. On ne sauroit caractériser le Chef-visible de l'Église, introduit dans un semblable événement, par une expression plus noble & plus convenable. Cette expression laisse encore voir les traits du caractère particulier de Jules II. On reconnoît dans son portrait l'assiégeant obstiné de la Mirandole. Enfin, le coloris de ce Tableau est très-supérieur au coloris des autres Tableaux de Raphaël. Le Titien n'a pas peint de chair où l'on voie mieux cette mollesse qui doit être dans un corps composé de liqueurs & de solides. Les draperies paroissent de belles étoffes de laine & de soie que le Tailleur viendroit d'employer. Si Raphaël avoit fait plusieurs Tableaux d'un coloris aussi vrai & aussi riche, il seroit cité entre les plus excellens Coloristes.

MESSÉANCE; substantif féminin. *Indecorum.* Défaut de bienséance, le contraire de la bienséance. *Il y a*

de la Messéance à un Magistrat de fréquenter de pareilles gens.

MESSÉANT, ANTE; adjectif. *Indecorus.* Mal séant, qui est contraire à la bienséance. *Il est messéant de parler comme vous faites. Un habit messéant. Une parure messéante.*

MESSÈNE; nom d'une ancienne & puissante ville du Péloponèse, capitale de la Messénie, & célèbre dans l'Histoire par ses longs & sanglans démêlés avec Lacédémone. Elle avoit été bâtie par Polycaon; mais ayant été comme détruite par les désastres de la guerre, Épaminondas la rétablit, y appela les Messéniens épars de tous côtés, & la fortifia singulièrement; ses murailles ont fait l'étonnement de Pausanias. Cet Auteur les met au-dessus de celles d'Amphrysus, de Byzance & de Rhodes, qu'il avoit toutes vues de ses yeux. Il en restoit encore trente huit tours dans leur entier en 1730. M l'Abbé Fourmont suivit pendant une heure de chemin la partie de ces murailles, qui comprenoit la moitié du mont Ithome, & d'une autre montagne qui lui est opposée à l'orient. Ces tours sont éloignées les unes des autres de cent cinquante pas, ce qui forme une enceinte de cinq quarts de lieue au nord de la ville. La muraille s'étendoit encore davantage à l'occident & au midi dans des vallons où l'on croit voir les débris du stade, de beaucoup de temples & d'autres édifices publics.

Strabon compare Messène à Corinthe, soit pour sa situation, soit pour ses fortifications; l'une & l'autre de ces villes étoient commandées par une montagne voisine, qui leur servoit de forteresse, savoir, Ithome à Messène, & Acrocorinthus à Corinthe. Ces deux places en effet passoient pour être des postes si importans, que Démétrius voulant persuader à Philippe, père de Persée, de s'emparer du Péloponèse, lui conseilla de subjuguer Corinthe & Messène: vous tiendrez ainsi, disoit-il, le bœuf par les deux cornes.

MESSÉNIE; nom d'un ancien pays du Péloponèse, au milieu de l'Élide & de l'Arcadie, & au couchant de la Laconie, dont elle faisoit autrefois partie. *Voyez* MESSÈNE.

MESSEOIR; verbe neutre irrégulier de la troisième conjugaison. Ne pas convenir, n'être pas séant. Ce verbe n'est plus en usage à l'infinitif. Il s'emploie dans les mêmes temps que *seoir*, dont il est dérivé. *Voyez* SEOIR, dans la signification D'ÊTRE CONVENABLE.

MESSERVIR; vieux mot qui signifioit autrefois rendre de mauvais offices.

MESSETERIE, ou MESSETÈNE. Droit d'entrée qui se paye à Constantinople pour les marchandises qu'on y conduit, particulièrement pour les pelleteries & le café.

MESSIE; substantif masculin. *Messias.* Ce nom qui signifie en Hébreu *Oint & Sacré*, se donnoit autrefois chez les Juifs, aux Sacrificateurs & aux Rois qui avoient reçu l'onction sacrée; mais il est attribué particulièrement à JÉSUS-CHRIST, qui a été oint en qualité de Roi des Rois, de Chef des Prophètes, de Souverain Pontife de la Loi de grâce, & de prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.

Le Messie a d'abord été annoncé au genre humain par Dieu même, aussi-tôt après le péché d'Adam, lorsqu'il dit au serpent qu'une femme lui écraseroit la tête. Cette

prédiction fut renouvelée avec plus de clarté aux Patriarches Abraham & Jacob ; & Dieu dit expressément à ce dernier que ce seroit dans la Tribu de Juda que ce Libérateur prendroit naissance.

Pendant l'espace de quatre mille ans, les Prophètes entretinrent le peuple Juif dans l'espérance de ce Messie. Plusieurs lui marquèrent toutes les circonstances de sa venue, avec tant de précision, qu'il falloit que cette nation fût bien aveugle & bien grossière pour ne pas le reconnoître, lorsqu'il arriva.

C'est en vertu des Mystères du Messie, que les Patriarches, les Prophètes & tous les Saints de l'Ancien Testament ont été sauvés. Quand on envisage, des yeux de la foi, les conquêtes de Cyrus, d'Alexandre & des Romains, on voit que ces grands événemens étoient amenés pour mettre le monde dans l'état où les Prophètes annonçoient qu'il seroit à la venue du Messie.

Les Juifs, dispersés aujourd'hui dans tout le monde, attendent encore avec impatience ce Messie venu depuis plus de dix-sept cens ans, & que leurs Ancêtres ont mis à mort.

Les sentimens des Docteurs Juifs sont partagés sur ce qui regarde le Messie. Les uns pensent que ce sont les péchés du peuple, qui retardent sa venue. Les autres disent qu'il doit venir deux Messies ; l'un dans un état de pauvreté & de misère, l'autre dans un état de gloire & de splendeur. Ce dernier doit rétablir les Juifs dans leur premier état, & les venger de leurs ennemis.

Un grand nombre d'imposteurs se sont attribué le titre de Messie en différens temps. En 434, il en parut un dans l'île de Candie, appelé *Moyse*, qui se disoit l'ancien Libérateur des Hébreux, envoyé du Ciel pour procurer à sa nation la plus glorieuse délivrance ; il assuroit qu'à travers les flots de la mer il la reconduiroit triomphante dans la Palestine.

Les Juifs Candiots furent assez simples pour ajouter foi à ses promesses ; les plus zélés se jetèrent dans la mer, espérant que la verge de Moyse leur ouvriroit dans la mer Méditerranée un passage miraculeux. Un grand nombre se noyèrent ; on retira de la mer plusieurs de ces misérables fanatiques ; on chercha, mais inutilement, le Séducteur, il avoit disparu, il fut impossible de le trouver ; & dans ce siècle d'ignorance les dupes se consolèrent, dans l'idée qu'assurément un démon avoit pris la forme humaine pour séduire les Hébreux.

Un siècle après, savoir l'an 530, il y eut dans la Palestine un faux Messie nommé *Julien ;* il s'annonçoit comme un grand conquérant qui, à la tête de sa nation, détruiroit par les armes tout le peuple Chrétien. Séduits par ses promesses, les Juifs armés opprimèrent cruellement les Chrétiens, dont plusieurs furent les malheureuses victimes de leur aveugle fureur. L'Empereur Justinien envoya des troupes au secours des Chrétiens : on livra bataille au faux Christ ; il fut pris & condamné au dernier supplice, ce qui donna le coup de la mort à son parti, & le dissipa entièrement.

Au commencement du huitième siècle, Serenus, Juif Espagnol, prit un tel ascendant sur ceux de son parti, qu'il sut leur persuader sa mission divine, & qu'il étoit le Messie glorieux qui devoit établir dans la Palestine un empire florissant. Un

grand nombre de crédules quittèrent patrie, biens, famille & établissemens pour suivre ce nouveau Messie; mais ils s'apperçurent trop tard de la fourberie, & ruinés de fond en comble, ils eurent tout le temps de se repentir de leur fatale crédulité.

Il s'éleva plusieurs faux Messies dans le douzième siècle; il en parut un en France, duquel on ignore & le nom & la patrie. Louis le Jeune sévit contre ses Adhérens, il fut mis à mort par ceux qui se saisirent de sa personne.

L'an 1138 il y eut en Perse un faux Messie qui sut assez bien lier sa partie, pour assembler une armée considérable, au point de se hasarder de livrer bataille au Roi de Perse. Ce Prince voulut obliger les Juifs de ses états de poser les armes, mais l'imposteur les en empêcha, se flattant des plus heureux succès. La Cour négocia avec lui: il promit de désarmer si on lui remboursoit tous les frais qu'il avoit faits. Le Roi y consentit, & lui livra de grandes sommes; mais dès que l'armée du faux Christ fut dissipée, les Juifs furent contraints de rendre au Roi ce qu'il avoit payé pour acheter la paix.

Le treizième siècle fut fertile en faux Messies: on en compte sept ou huit qui parurent en Arabie, en Perse, dans l'Espagne, en Moravie. Un d'eux qui se nommoit *David el-Rey*, fut regardé comme un très-grand magicien; il sut séduire les Juifs par ses prestiges, & se vit ainsi à la tête d'un parti considérable qui prit les armes en sa faveur; mais ce Messie fut assassiné par son propre gendre.

Jacques Zieglerne de Moravie, qui vivoit au milieu du seizième siècle, annonçoit la prochaine venue du Messie, né, à ce qu'il disoit, depuis quatorze ans, & l'avoit vu, disoit-il, à Strasbourg, & gardoit avec soin une épée & un sceptre pour les lui mettre en main dès qu'il seroit en âge de combattre: il publioit que ce Messie, qui dans peu se manifesteroit à sa nation, détruiroit l'Ante-christ, renverseroit l'empire des Turcs, fonderoit une Monarchie universelle, & assembleroit enfin dans la ville de Constance un Concile qui dureroit douze ans, & dans lequel seroit terminés tous les différends de la religion.

L'an 1624, Philippe Zieglerne parut en Hollande, & promit que dans peu il reviendroit un Messie, qu'il disoit avoir vu, & qu'il n'attendoit que la conversion du cœur des Juifs pour se manifester.

En 1666 Zabathei Sevy, né dans Alep, se fit passer pour le Messie prédit par Zieglerne; il ne négligea rien de ce qu'il falloit pour jouer un si grand rôle; il étudia avec soin tous les livres Hébreux, & s'en fit à lui-même l'application.

Il débuta par prêcher sur les grands chemins & carrefours, & au milieu des campagnes. Les Turcs se mocquoient de lui, le traitoient de fou & d'insensé, pendant que ses disciples l'admiroient & l'exaltoient jusqu'aux nues. Il eut aussi recours aux prodiges, la Philosophie n'en avoit pas encore désabusé dans ces temps-là: elle n'a pas même produit aujourd'hui cet heureux effet sur la multitude toujours portée au merveilleux. Il se vanta de s'élever en l'air, pour accomplir, disoit-il, un oracle d'Isaïe, qu'il appliquoit au Messie. Il eut la hardiesse de demander à ses disciples

s'ils ne l'avoient pas vu en l'air, & il blâma l'aveuglement de ceux qui plus sincères qu'enthousiastes, osèrent lui assurer que non. Il paroît qu'il ne mit pas d'abord dans ses intérêts le gros de la nation Juive, puisqu'il eut des affaires fort sérieuses avec les chefs de la synagogue de Smyrne, qui prononcèrent contre lui une sentence de mort. Mais personne n'osant l'exécuter, il en fut quitte pour la peur & le bannissement.

Il contracta trois mariages, & n'en consomma point; on ne sait dans quelle tradition il avoit pris que cette bisarre continence étoit un des respectables caractères du Libérateur promis. Après plusieurs voyages en Grèce & en Egypte, il vint à Gaza, où il s'associa un Juif nommé *Nathan Levi* ou *Benjamin*. Il lui persuada de faire le personnage du Prophète Elie, qui devoit précéder le *Messie*. Ils se rendirent à Jérusalem, où le faux Précurseur annonça Zabathéi Sevy comme le Messie attendu. Quelque grossière que fût cette trame, elle trouva des disciples; la populace Juive se déclara pour lui, ceux qui avoient quelque chose à perdre, déclamèrent contre lui & l'anathématisèrent.

Sevy, pour fuir l'orage, se retira à Constantinople, & de-là à Smyrne. Nathan-Levy lui envoya quatre Ambassadeurs qui le reconnurent & le saluèrent publiquement en qualité de Messie; cette ambassade en imposa au peuple & même à quelques docteurs, qui donnant dans le piège, déclarèrent Zabathéi Sevy Messie & Roi des Hébreux; ils s'empressèrent de lui porter des présens considérables, afin qu'il pût soutenir sa nouvelle dignité. Le petit nombre des Juifs sensés & prudens blâmèrent ces nouveautés, & prononcèrent contre l'Imposteur une seconde sentence de mort. Fier de ce nouveau triomphe, il ne se mit pas beaucoup en peine de ces sentences, très-assuré qu'elles resteroient sans effet, & que personne ne se hasarderoit à les exécuter. Il se mit sous la protection du Cadi de Smyrne, & eut bientôt pour lui tout le peuple Juif. Il fit dresser deux trônes, un pour lui, & l'autre pour son épouse favorite; il prit le nom de *Roi des Rois d'Israël*, & donna à Joseph Sevy son frère celui de *Roi des Rois de Juda*. Il parla de la prochaine conquête de l'empire Ottoman, comme d'une chose si assurée, que déjà il en avoit distribué à ses favoris les emplois & les charges; il poussa même l'insolence, jusqu'à faire ôter de la liturgie ou prières publiques le nom de l'Empereur, & il y fit substituer le sien. Il partit pour Constantinople; les plus sages d'entre les Juifs sentirent bien que les projets & l'entreprise de Sevy pourroient perdre leur nation à la Cour Ottomane: ils firent avertir sous main le Grand-Seigneur qui donna ses ordres pour faire arrêter ce nouveau Messie. Il répondit à ceux qui lui demandèrent pourquoi il avoit pris le nom & la qualité de Roi, que c'étoit le peuple Juif qui l'y avoit obligé.

On le fit mettre en prison aux Dardanelles; les Juifs publièrent qu'on ne l'épargnoit que par crainte ou par foiblesse. Le Gouverneur des Dardanelles s'enrichit des présens que les Juifs crédules lui prodiguèrent pour visiter leur Roi, leur Messie prisonnier, qui dans cet état humiliant conservoit tout son or-

gueil, & se faisoit rendre des honneurs extraordinaires.

Cependant le Sultan, qui tenoit sa Cour à Andrinople, voulut faire finir cette pieuse comédie, dont les suites pouvoient être funestes. Il fit venir Sevy; & sur ce qu'il se disoit invulnérable, le Sultan ordonna qu'il fût percé d'un trait & d'une épée. De telles propositions d'ordinaire déconcertent les Imposteurs; Sevy préféra les coups des Derviches à ceux des Icoglans. Fustigé par les Ministres de la Loi, il se fit Mahométan, & il vécut également méprisé des Juifs & des Musulmans, ce qui a si fort décrédité la profession de faux Messie, que c'est le dernier qui ait fait quelque figure & paru en public à la tête d'un parti.

Figurément & familièrement, en parlant d'un homme qui est attendu avec grande impatience, on dit, qu'*il est attendu comme le Messie, comme les Juifs attendent le Messie.*

MESSIER; substantif masculin. *Messium & vinearum custos.* Celui qui est commis pour garder les fruits de la terre, quand ils commencent à mûrir.

Dans quelques cantons, ces sortes de Gardes sont nommés *Sergens de verdure;* dans d'autres on les nommme *Bannars;* l'Edit de Henri II de l'année 1559, & la coutume d'Auvergne les nomment *Gastiers.*

Chaque Communauté a des usages particuliers sur la manière d'élire les Messiers; & une Déclaration du 11 Juin 1709, a ordonné qu'on en nommât dans chaque Paroisse.

On ne peut contraindre les Bourgeois qui exercent une profession honnête, de faire les fonctions de Messiers. Un Laboureur, Habitant du village d'Argilly en Bourgogne, a été déchargé de cette fonction par Arrêt du Parlement de Dijon, du 9 Février 1706; & le même Parlement en a déchargé Pierre Patuel, Marchand à l'Eperviere, par Arrêt du 27 Novembre 1744, rapporté dans la pratique des Fermiers.

Les Messiers doivent prêter serment devant les Juges, de bien & fidellement remplir leur fonctions; dans les Justices où il y a des Officiers particuliers pour la police, c'est devant eux que ce serment doit être prêté.

En Dauphiné, les Messiers sont nommés *Gardes Champêtres;* & l'art. 8 de l'Arrêt rendu en forme de Règlement, au Parlement de Grenoble, le 6 Mars 1723, a ordonné que les Communautés Villageoises seroient tenues d'en nommer, pour garder les récoltes & empêcher les dégâts dans les bois; auxquels gardes, ajoute l'Arrêt, après qu'ils auront prêté serment entre les mains des Châtelains des lieux, lesdites Communautés donneront des salaires compétens, lesquels seront compris dans les Impositions annuelles.

Les obligations des Messiers consistent à garder les fruits du territoire avec assiduité, conformément au serment qu'ils doivent prêter entre les mains du Juge, lors de leur réception.

Les Messiers ne sont point assujettis à dresser des Procès-verbaux des dégâts qu'ils trouvent, ils doivent seulement en faire un rapport verbal au Greffe, & le Greffier est tenu de les écrire, à mesure qu'ils lui sont faits.

Si les personnes que les Messiers

trouvent en flagrant délit, sont des personnes non domiciliées & sans aveu, ils doivent les arrêter, & dans tous les cas, ils sont autorisés à se saisir des effets des délinquans; & celui qui les retireroit violemment de leurs mains, seroit punissable d'amende, ou autre plus grande peine, selon la qualité des violences.

Les rapports des Messiers affirmés véritables, sont crus en Justice. Les coutumes d'Auvergne, de Nevers, d'Amiens, de la Rochelle, d'Artois & de Ponthieu, contiennent sur cela des dispositions précises; & c'est sur ces rapports, que ceux qui ont commis quelque dégât, sont condamnés en une amende, & à dédommager la partie souffrante.

Taisant rapporte différens Arrêts, sur l'art. 6 du titre 1 de la coutume de Bourgogne, par lesquels il a été jugé que les Communautés sont responsables des fautes commises par les Messiers, dans l'exercice de leurs fonctions.

MESSIEURS; c'est le pluriel de *Monsieur*. Voyez *ce mot*.

MESSIN; (le pays) Province de France qui a vingt-deux lieues de longueur & douze de largeur, & dont la ville de Metz est la capitale. Elle est composée de plusieurs parties, dont les deux principales ne sont séparées l'une de l'autre que par le Bailliage de Dieuze du Duché de Lorraine. Les autres parties sont enclavées, les unes en divers Bailliages du Duché de Lorraine, & les autres dans les Terres du Duché de Bar. La première des deux parties principales est bornée au nord par le Duché de Luxembourg, & par les Terres de l'Electorat de Trèves; au sud & à l'est par divers Bailliages du Duché de Lorraine, & à l'ouest par d'autres Bailliages du Duché de Bar. La seconde des deux parties principales est bornée à l'est par l'Alsace; au nord, au sud & à l'ouest par divers Bailliages du Duché de Lorraine. Cette seconde partie confine aussi au sud-est avec la Principauté de Salm.

Le Pays Messin est séparé du Toulois par le Bailliage de Pont-à Mousson, qui a environ trois lieues de largeur entre ces deux Provinces. Et il est séparé du Verdunois par le Bailliage de Thiaucourt, qui n'a guère qu'environ trois quarts de lieue de largeur en cet endroit de séparation.

La Moselle, la Seille, *&c.* sont les principales rivières du Pays Messin.

Le climat de cette Province est en général assez tempéré, mais plus froid que chaud, surtout vers le nord, du côté des Ardennes. Les terres n'y sont pas en général bien fertiles en froment, mais on y recueille d'assez bon vin & quantité de fruits. *Voyez* METZ.

MESSINE; ville Archiépiscopale & considérable de Sicile, dans la vallée de Démone sur la mer, à quarante lieues, est, de Palerme, & à soixante-dix, sud-est, de Naples, sous le 33e degré, 47 minutes, 45 secondes de longitude, & le 38e, 21 minutes de latitude. Il y a une Citadelle, un magnifique Port, de beaux Edifices publics, & un grand nombre de Monastères. On y comptoit quatre-vingt mille ames avant les Vêpres Siciliennes, & le commerce y étoit florissant, mais tout cela est considérablement diminué. Elle dispute le rang de capitale à la ville de Palerme, & le Viceroi de Sicile réside six mois

dans l'une, & six mois dans l'autre de ces villes.

MESSINES; petite ville de Flandre, dans la Châtellenie, & à trois lieues, sud-est, d'Ypres.

MESSIRE; substantif masculin. *Dominus.* Titre d'honneur, qui, dans les contrats & quelques autres actes de Justice, se donne ordinairement à des personnes distinguées. *Fut présent Haut & Puissant Seigneur Messire Charles.......*

On appelle *Poires de Messire-Jean*, une certaine espèce de poire qui est mûre en Octobre & en Novembre.

MESTIVAGE, ou Mestive; substantif masculin & terme de Coutumes. Il se dit d'un droit qui se lève sur les blés qu'on moissonne.

MESTRE; ville d'Italie dans le Dogado, sur le Musone, environ à trois lieues de Venise.

MESTRE; substantif masculin & terme de Marine. On appelle *arbre de Mestre*, le grand mât d'une galère.

MESTRE DE CAMP; substantif masculin. On appeloit ainsi autrefois celui qui commandoit en chef un Régiment d'Infanterie ou de Cavalerie. On ne donne présentement le nom de *Mestre de Camp* qu'à celui qui commande un Régiment de Cavalerie ou de Dragons.

On appelle *Mestre de Camp Général de la Cavalerie*, l'Officier qui est après le Colonel Général de la Cavalerie.

On appeloit autrefois *la Mestre de Camp*, la première Compagnie d'un Régiment, soit de Cavalerie, soit d'Infanterie. On n'appelle plus ainsi que la première Compagnie d'un Régiment de Cavalerie.

MESTRI; bourg de la basse Hongrie, dans le Comté de Vesprin, vers le lac de Balaton. C'est l'ancienne Mestriana.

MESUAGE; vieux mot qui signifioit autrefois manoir.

MES-VENDRE; *voy.* Mé-Vendre.

MES-VENDU, UE; *voyez* Mé-Vendu.

MES-VENTE; *voyez* Mé-Vente.

MES-VOYER; vieux mot qui signifioit autrefois déranger, dérouter.

MESURABLE; adjectif des deux genres. *Mensurabilis.* Qui se peut mesurer. *L'infini n'est pas mesurable.*

La première syllabe est très-brève, la seconde brève, la troisième moyenne, & la quatrième très-brève.

MESURACA; bourg d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, entre Policastro & Belcastro.

MESURAGE; substantif masculin. *Mensio.* Action par laquelle on mesure, ou par laquelle on examine si la mesure est bonne. *Il n'est pas content du mesurage de ce marchand.*

Mesurage, se dit aussi du droit seigneurial qu'on prend sur chaque mesurage, & de la peine de celui qui mesure.

Les blés qui s'achettent dans les marchés doivent le droit de mesurage; mais ceux qui s'achettent dans les greniers n'en doivent point; parcequ'on y fait soi-même le mesurage, sans être obligé d'y appeler les officiers des seigneurs.

Mesurage, se dit encore parmi les arpenteurs; & il signifie le procès verbal de l'arpenteur, auquel est ordinairement attaché le plan figuré de l'arpentage.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

MESURE; substantif féminin. *Mensura.* Ce qui sert de règle pour déterminer une quantité.

On fait plusieurs divisions des mesures, mais la plus usitée est celle qui les distingue en mesures des longueurs, en mesures des liquides & en mesures rondes.

Mesures des longueurs. Les mesures des longueurs en France, sont la ligne ou grain d'orge, le pouce, le pied, la toise, qui étant multipliés, composent chacun suivant leur évaluation, les pas, soit communs, soit géométriques, & les perches; ceux-ci étant pareillement multipliés, font les lieues, les arpens, *&c.* mais la lieue & l'arpent sont plus ou moins grands, suivant les différens lieux & les différens usages.

La grande lieue de France contient 6000 pas communs, ou 2853 toises, la lieue commune ou moyenne, 2450 toises, & la petite lieue seulement 2000 toises.

La coutume de Paris ne règle pas l'étendue de l'arpent; il y a même des endroits du ressort de cette coutume où il est plus ou moins grand, non pas qu'il ne soit partout de 100 perches carrées, c'est-à-dire, de dix perches de long sur dix perches de large dans tout le ressort; mais la perche est plus ou moins longue.

A Paris & dans les environs, la perche est 3 toises, valant 18 pieds de long, suivant l'acte de notoriété du 19 Mai 1693; dans d'autres cantons elle est de vingt-deux pieds

A Toulouse, l'arpent est composé de 1764 cannes suivant un arrêt du 13 Février 1700; & c'est par erreur que dans un imprimé de cet arrêt, il est dit 1764 perches.

A Montargis, l'arpent a 100 cordes, & chaque corde a 20 pieds.

L'arpent ou journal de Clermont en Beauvoisis a 100 verges, & chaque verge a 26 pieds.

Dans la Bretagne le journal a 20 cordes en longueur & quatre en largeur, chaque corde ayant 24 pieds.

Dans la coutume de Laon, le jallois est composé de 80 verges, la verge ayant 11 pieds.

Dans le Bailliage de Péronne, le journel de bois, terre & autres héritages, est plus ou moins grand selon les lieux. Le journal que l'on qualifie mesure de Péronne, & qui est la plus générale du ressort, contient cent verges, la verge 22 pieds, & le pied dix pouces trois quarts.

L'autre journel, qualifié mesure du Meige, & qui a principalement lieu dans les villages de Mons-en-Chaussée, Ennemain, Saint-Christ, Falvy, Croix, Willecourt, Mortigny & environs, contient aussi cent verges; mais la verge n'a que dix-sept pieds trois quarts, suivant l'acte de notoriété du Bailliage de Péronne, du 10 Octobre 1733.

Le 21 Novembre 1740, les Officiers au Bailliage de Roye ont attesté par acte de notoriété, que dans son ressort on ne se sert pas du terme *muid*, pour la mesure des terres & héritages, mais du mot *journel*; que le journel ordinaire contient cent verges, la verge 24 pieds, le pied dix pouces un tiers, le pouce douze lignes, à l'exception du terroir & marquisat de Nesle, dont le journel est près d'un tiers plus grand, & de celui de Fouches qui n'est que de 75 verges.

Dans le Bailliage de Saint-Quentin en Vermandois, la mesure ordinaire des héritages se nomme *sep-*

tier, & contient quatre-vingt verges, la verge vingt-deux pieds, à raison de douze pouces par pied, & le muid huit septiers.

La moitié du septier se nomme *mancaud*, & contient quarante verges.

On ne doit pas se servir d'autre mesure dans l'arpentage des bois du Roi, & autres dans lesquels Sa Majesté a intérêt, ni dans ceux des Ecclésiastiques, Communautés & particuliers sans distinction, que celle de douze lignes pour pouce, douze pouces pour pied, vingt-deux pieds pour perche, & cent perches pour arpent, à peine de 1000 livres d'amende, nonobstant tous usages contraires qui demeurent abrogés.

Il doit y avoir au Greffe de chaque Maîtrise & autre Justice, un étalon de la mesure dont on vient de parler.

On met encore au nombre des mesures de longueur celles dont on se sert à mesurer les étoffes de soie, de laine, *&c.* les toiles, les rubans, & autres semblables marchandises. A Paris & dans la plupart des Provinces, on se sert de l'aune qui contient trois pieds sept pouces huit lignes, ou une verge d'Angleterre, $\frac{2}{7}$. L'aune de Paris se divise en deux manières; savoir, en moitié, tiers, sixième & douzième, ou en demi-aune, en quart, en huit & en seize, qui est la plus petite partie de l'aune après quoi elle ne se divise plus.

La canne est la mesure du haut & du bas Languedoc, principalement de Montpellier & de Toulouse, ainsi que de Marseille & de la Provence, de la Guyenne, du Comté Venaissin, *&c.* La canne de Toulouse & de tout le haut Languedoc, même de quelques villes de Guyenne, de Montauban, d'Agen, *&c.* contient cinq pieds cinq pouces six lignes, qui font une aune & demie de Paris; ainsi deux cannes de Toulouse font trois aunes de Paris. Elle se divise en huit pans.

A Montpellier & dans tout le bas Languedoc, à Avignon, & en Dauphiné, la canne a six pieds neuf lignes de longueur, ce qui fait une aune & deux tiers de Paris. Cette canne se divise aussi en huit pans ou palmes.

Mesures des longueurs des autres principaux pays de commerce. En Angleterre la mesure longue qui sert de règle dans le commerce, est la verge qui contient trois pieds, ou $\frac{7}{9}$ de l'aune de Paris; de sorte que neuf verges angloises font sept aunes de Paris. Les divisions de la verge sont le pied, l'empan, la palme, le pouce, la ligne; ses multiples sont le pas, la brasse, la perche, le stade dont huit font le mille.

Les mesures de longueur en Hollande, Flandre, Suède & une partie de l'Allemagne, sont l'aune, mais une aune différente dans tous ces pays de l'aune de Paris; car l'aune de Hollande contient 1 pied de Roi & 11 lignes, ou $\frac{4}{7}$ de l'aune de Paris. L'aune de Flandre contient 2 pieds un pouce 5 lignes & demie, c'est à dire, $\frac{7}{12}$ de l'aune de Paris.

Dans presque toute l'Italie, à Bologne, Modène, Venise, Florence, Lucques, Milan, Bergame, Mantoue, *&c.* c'est la brasse qui est en usage, mais qui est de différente longueur dans chacune de ces villes. A Venise elle contient 1 pied de Roi 11 pouces 3 lignes, ou $\frac{8}{15}$ de Paris. A Lucque, elle contient un pied de Roi 9 pou-

ces 10 lignes, c'est-à-dire, une demi-aune de Paris. A Florence la brasse contient un pied de Roi 9 pouces 4 lignes, ou $\frac{49}{100}$ de l'aune de Paris. A Bergame la brasse fait 1 pied de Roi 7 pouces 6 lignes, ou $\frac{5}{9}$ de l'aune de Paris.

La *mesure longue* de Naples est la canne, qui contient 6 pieds de Roi 10 pouces 2 lignes, c'est-à-dire, une aune de Paris & $\frac{11}{17}$.

La *mesure longue* d'Espagne est la vare, qui contient $\frac{17}{24}$ de l'aune de Paris. En Arragon la vare fait une aune & demie de Paris, c'est-à-dire, qu'elle contient 5 pieds 5 pouces 6 lignes.

La *mesure de longueur* des Portugais est le cavedos & le varas. Le cavedos contient 2 pieds 11 lignes, ou $\frac{4}{7}$ de l'aune de Paris; 106 varas font 100 aunes de Paris.

La *mesure longue* de Piémont & de Turin est le raz, qui contient 1 pied de Roi 9 pouces 10 lignes, c'est-à-dire, à peu près demi-aune de Paris.

Les Moscovites ont deux mesures de longueur, l'arcin & la coudée. La coudée est égale au pied de Roi 4 pouces 2 lignes; deux arcins font trois coudées.

Les Turcs & les Lévantins ont le pied qui contient 2 pieds 2 pouces 2 lignes, ou $\frac{3}{5}$ de l'aune de Paris. Le cobre est la mesure des étoffes à la Chine; 10 cobres font 3 aunes de Paris, En Perse & dans quelques États des Indes, on se sert de la guèze, dont il y a deux espèces, la guèze royale & la petite guèze; la guèze royale contient 2 pieds de Roi 10 pouces 11 lignes, ou $\frac{4}{5}$ de l'aune de Paris; la petite guèze fait les deux tiers de la guèze. Le Royaume de Pégu & quelques autres lieux des Indes, se servent du cando, qui est égal à l'aune de Venise; mais le cando de Goa est une longue mesure qui revient à 17 aunes de Hollande. La mesure longue des Siamois se nomme *ken*, qui fait trois pieds de Roi moins un pouce.

Mesures des liquides. A Paris & dans une partie du Royaume, ces mesures, à commencet par la plus petite, sont le *poisson*, le *demi-septier*, la *chopine*, la *pinte*; le *septier*, la *quarte* ou le *pot*, dont en les multipliant, on compose les *quarteaux*, les *demi-muids*, les *demi-queues*, les *muids*, les *queues*, les *tonneaux*, &c. Le *muid* contient trente-six *septiers* ou *veltes*, chaque septier composé de huit pintes, mesure de Paris: desorte que le muid est de 288 pintes avec *la lie*, & compté à 280 sans lie. Le demi-muid renferme 18 septiers, qui font 144 pintes. Un muid & demi ou 432 pintes, font une queue d'Orléans, de Blois, de Nuyts, de Dijon ou de Mâcon, ou une pipe d'Anjou qui est égale à la queue. La demi-queue de Bourgogne ou d'Orléans contient vingt-sept veltes ou septiers, qui font 216 pintes. Les trois quarts du muid font une demi-queue des lieux que nous venons de nommer, ou un bussard ou busle d'Anjou, qui est la moitié de la pipe. Un muid & un tiers, ou quatre tiers de muid font une queue de Champagne.

La *millerolle* dont on se sert à Marseille pour la vente des vins & des huiles d'olive, pèse 140 livres de Marseille, qui font 116 livres de marc. La millerolle de Toulon ne rend que 112 livres de marc. La première revient à 66 pintes mesure de Paris.

A Bordeaux, le tonneau doit pe-

ſer futaille compriſe, deux mille livres poid de marc. Il ſe diviſe en quatre barriques, & la barrique en cent pots ſans lie.

L'*ânée* de Lyon eſt fixée à 40 pots ou pintes. Cette meſure eſt auſſi en uſage dans tout le Lyonnois, à Condrieux, à Vienne, dans le bas Dauphiné, *&c.*

A Montpellier, la *charge* d'huile d'olives eſt compoſée de quatre barrals, qui pèſent enſemble à Paris 280 livres.

Meſures étrangères des liquides. A Amſterdam les meſures des liquides ſont à commencer par les diminutions, les mingles, les viertels ou verges, les ſtekans ou ſtekamens, les aukers & l'aem, & pour les huiles la tonne.

En Angleterre on ſe ſert de tonneaux, de barriques, de gallons, da firkins, de kilderkins & de hogsheads.

L'Eſpagne meſure par bottes, robes, ſommiers, quartaux.

En Portugal on parle par bottes, almudes, cavadas, quatas, & pour l'huile par alquiers, autrement cantars.

En Italie, Rome meſure ſes liqueurs à la brante, aux rubes & aux bocals; Florence au ſtar, au barril & aux fiaſques; Véronne à la brante & aux baſrées; Veniſe à l'amphora, à la botte, au bigot, à la quarte & au tiſchunferra; Ferrare au maſtilly & au ſechys; l'Iſtrie auſſi au ſechys & à l'urna; enfin la Calabre & la Pouille au pignatolis, au ſtar & à la ſalme.

A Tripoli, les liquides ſont les rotolis & le matli; à Tunis le matara & les rotolis. Les autres places de la côte de Barbarie ſe ſervent à peu pres de la même meſure.

Le feoder eſt la meſure dont on ſe ſert preſque par toute l'Allemagne; mais il n'a pas dans toutes les diverſes contrées de cette vaſte partie de l'Europe les mêmes diminutions ou augmentations. En quelques lieux le reoder eſt au-deſſus du feoder, & l'ame au-deſſous; cette dernière ſe diviſe en fertels & en maſſens. A Nuremberg les diviſions du feoder ſont en hecmers & enſuite en maſſes; à Vienne, les hecmers, les achtelins & les ſeiltins ſont les diminutions du feoder: on y meſure auſſi à la maſſe, au fertel ou ſchreve & au drichink. A Augsbourg, la plus petite meſure eſt la maſſe, au-deſſous eſt le beſon, puis le jé; la plus forte eſt le feoder. A Heidelberg, l'ame ſuit le feoder, puis vient la vertelle, & enſuire la maſſe. Enfin c'eſt la même choſe à Virtemberg, à la réſerve que l'ynne y tient la place que la vertelle occupe à Heidelberg. Nous renvoyons pour l'explication de toutes ces meſures aux noms qui leur ſont propres.

Meſures rondes. Ce ſont celles qui ſervent à meſurer les grains, les légumes, les fruits ſecs, la farine, le ſel, le charbon, *&c.* Elles ſont de bois, telles que le *litron*, le *boiſſeau*, le *minot*, &c. De deux minots on compoſe la *mine*, de deux mines le *ſeptier*, & de pluſieurs ſeptiers ſuivant les lieux, *le muid* ou le *tonneau*.

A Paris, Abbeville, Calais, Narbonne, Soiſſons, Toulouſe, & dans pluſieurs autres lieux du royaume, on compte par ſeptiers.

A Agen, Clerac, Tonneins, Tournon, *&c.* on compte par *ſacs*, & dans d'autres places par *boiſſeaux*, *ânées*, *meſures*, &c.

A Paris, le muid de blé d'orge, de pois, de féves, de lentilles & d'autres ſemblables marchandiſes

qui se mesurent sans grains sur bord, est composé de douze septiers; le septier contient douze boisseaux ou deux mines, la mine deux minots, le minot trois boisseaux, le boisseau quatre quarts ou 16 litrons, chaque litron est de 36 pouces cubiques. Le muid de blé pèse 2880 livres poids de marc, & le septier 240 livres. Le muid contient huit pieds cubiques, faisant 1728 pouces; la pinte quarante huit pouces, selon le Père Calmet.

Le muid d'avoine est double de celui de blé, quoique composé comme lui de 12 septiers; mais chaque septier est de 24 boisseaux, au lieu que le septier de blé n'est que de 12.

Table des rapports de différentes mesures de grains, à celle de Paris.

Noms des villes, &c.	Différentes Mesures.	Mesures de Paris.
Abbeville.	6 septiers.	5 sep.
Agen.	100 sacs.	56 $\frac{1}{2}$
Alby	100 septiers.	75
Amiens.	4 septiers.	1
Audierne.	1 tonneau	10
Auray.	100 boisseaux.	25
Auxonne.	1 émine.	2 $\frac{1}{2}$
Barbezieux.	5 boisseaux.	1
Bayonne.	3 conques $\frac{1}{2}$.	1
Beaucaire.	18 septiers.	5
Beaugency.	3 mines $\frac{1}{4}$.	1
Beauvais.	1 tonneau.	12 $\frac{1}{2}$
Besançon.	6 mesures $\frac{2}{3}$	1
Bordeaux.	38 boisseaux.	19
Boulogne.	8 septiers.	9
Bourg-en-Bresse.	1 quartal.	1 $\frac{1}{3}$
Cahors.	100 cartes.	19
Calais.	12 septiers.	13
Casteljaloux.	100 sacs.	57
Castel-Sarrasin.	100 sacs.	67
Castres.	100 septiers.	75
Châlons-sur-Saône.	5 bichets.	6 sept.
Clairac.	100 sacs.	56
Condom.	100 sacs.	48
Dieppe.	18 mines.	19
Dunkerque.	100 razières.	102
Franche Comté.	4 penats.	1
Gravelines.	22 razières $\frac{1}{2}$	19
Havre-de-Grace.	5 boisseaux $\frac{1}{2}$	1
Lanion.	1 tonneau.	10
Lavaur.	100 sacs.	76
Leictoure.	100 sacs.	57
Lille en Flandre	41 razières.	19
Lyon.	3 ânées.	3 $\frac{3}{4}$
Mâcon.	3 ânées.	5
Marseille.	100 charges.	105
Mas d'Agen.	100 sacs.	52 $\frac{1}{2}$
Montpellier.	100 septiers.	35
Morlaix.	1 tonneau.	9
Nantes.	1 tonneau.	9
Narbonne.	100 sacs.	95
Orléans.	1 muid.	19
Perigeux.	5 boisseaux.	1
Port-Louis.	1 tonneau.	9 $\frac{1}{2}$
Quiberon. / Quimpercorentin.	1 tonneau.	9 $\frac{1}{2}$
Quimperlay.	1 tonneau.	12 $\frac{1}{2}$
Rennes.	1 tonneau.	9 $\frac{1}{2}$
Roanne.	8 boisseaux.	1
Rochelle (la).	42 boisseaux.	19
Rouen.	12 septiers.	14
	4 muids.	57
Royan.	100 quartieres.	67 $\frac{1}{2}$
Saumur.	19 septiers.	19
Saint-Malo.	1 tonneau.	9 $\frac{1}{2}$
Saint-Omer.	22 razières $\frac{1}{2}$.	19
Saint-Vallery.	19 septiers.	19
Toulouse.	100 septiers.	59
Tours.	24 boisseaux.	1
Vannes.	1 tonneau.	10
Verdun.	100 sacs.	67

Le muid de sel mesure de Paris, pèse 2800 livres. Il se divise en 48 minots, dont les quatre font le septier.

Mesures rondes étrangères. En Hollande & dans le nord, on évalue les choses sèches sur le pied du *last*,

lest, *leth*, ou *lecht*, ainsi appelé, selon la différente prononciation de ces peuples. En Hollande le last est égal à dix-neuf septiers de Paris, ou à 38 boisseaux de Bordeaux. Le last de froment pèse ordinairement 4600 à 4800 livres poids de marc. Ce même last se divise en vingt-sept muddes; le mudde en quatre schepels, le schepel en quatre vierdevats, & le vierdevat en huit kops.

La mesure d'Archangel pour les grains se nomme *chefford;* elle tient environ trois boisseaux mesure de Rouen, & se subdivise en quatre parties.

Mesures rondes d'Italie. A Venise, Livourne, Lucques, *&c.* les choses sèches se mesurent au staro. Le staro de Livourne pèse ordinairement cinquante-quatre livres; 112 staros $\frac{7}{8}$ font le last d'Amsterdam, au lieu qu'il en faut 119 de Lucques. Le staro de Venise pèse 128 livres gros poids; chaque staro contient quatre quartas; trente-cinq staros $\frac{1}{5}$, ou 140 quartas $\frac{4}{5}$ font le last d'Amsterdam. A Palerme on réduit les mesures des corps secs au tomoli, qui est le tiers du septier de Paris. Il faut 16 tomolis de Palerme pour la salma, & quatre mondili pour le tomoli.

Mesures rondes d'Espagne & de Portugal. A Cadix, Bilbao & Saint-Sébastien, on mesure les choses sèches au fanega; vingt-trois fanegas de Saint-Sébastien font le tonneau de Nantes, ou neuf septiers & demi de Paris. Le fanega de Bilbao est un peu plus grand; Il en faut vingt à vingt-un pour le tonneau de Nantes. Cinquante fanegas de Cadix font le last d'Amsterdam; chaque fanega pèse 93 livres $\frac{3}{4}$ de Marseille. A Seville on mesure les choses sèches par anagro. L'anagro contient un peu plus que la mine de Paris; 36 anagros font dix-neuf septiers de Paris. A Lisbonne on mesure les grains par fanegos & par alquieris; quinze fanegos font le muid, & quatre alquieris font le fanego; quatre muids de Lisbonne font le last d'Amsterdam; 240 alquieris font dix-neuf septiers de Paris.

La diversité qui se rencontre en France sur les mesures, a toujours causé & cause encore souvent des contestations entre les marchands & négocians. Dès l'an 1321, Philippe V eut dessein de les rendre toutes uniformes dans son Royaume, aussi bien que les poids; ce projet qu'on a souvent repris dans la suite, & nommément sous le ministère de M. Colbert, est toujours demeuré sans exécution.

On dit figurément, qu'*il ne faut point avoir deux poids & deux mesures;* pour dire, qu'il faut juger de tout par les mêmes règles & sans partialité.

On dit figurément, en parlant d'un pécheur endurci qui ajoute crime sur crime, qu'*il a comblé la mesure*, que *la mesure est comble*; pour dire, que la grandeur & le nombre de ses péchés lui doivent faire craindre un prompt châtiment de la justice divine.

La même chose se dit de ceux qui par beaucoup de fautes réitérées, s'attirent l'indignation des puissances dont ils dépendent. *Ce Ministre vient d'être disgracié, il avoit comblé la mesure.*

L'Écriture dit, que *Dieu a tout fait avec poids, nombre & mesure.* Et l'on dit d'un homme sage & circonspect, qu'*il fait tout avec poids & mesure.*

On dit proverbialement & figu-

rément, *de la mesure dont nous mesurons les autres nous serons mesurés;* pour dire que nous serons traités comme nous aurons traité les autres.

Les philosophes disent que *le mouvement est la mesure du temps.*

Chez tous les peuples la mesure du temps a été assez communément déterminée par la durée de la révolution que la terre fait autour de son axe, & delà les jours; par celle que la lune emploie à tourner autour de la terre, d'où l'on a compté par lunes ou par mois lunaires; par celle où le soleil paroît dans un des signes du zodiaque, & ce sont les mois solaires; & enfin par le temps qu'emploie la terre à tourner autour du soleil, ce qui fait l'année. Et pour fixer ou reconnoître le nombre des années, on a imaginé d'espace en espace des points fixes dans la durée des temps marqués par de grands événemens, & c'est ce qu'on a nommé *époque.*

Mesure, se prend encore particulièrement pour la quantité comprise dans le vaisseau qui sert de mesure pour vendre en détail; mais cela ne se dit guère que dans ces phrases, *une mesure de sel*, qui signifie un litron de sel. *Une mesure d'avoine*, qui signifie un picotin d'avoine.

Mesure, signifie aussi dimension, quantité prise ou donnée pour perfectionner une superficie ou un corps, & le comparer avec un autre. *La mesure d'une colonne, d'un bastion.*

On dit, *prendre des mesures;* pour dire, rapporter sur le papier celles qu'on détermine avec quelque instrument. Et *donner des mesures;* pour dire, régler la proportion de ce que l'on dessine, par rapport à l'usage du lieu & à la connoissance qu'on en a.

On dit aussi, *prendre la mesure d'un homme pour lui faire un habit. Prendre la mesure d'un habit. Prendre la mesure du pied pour faire des souliers.*

Les tailleurs appellent *mesure*, une longue bande de parchemin ou de papier, sur laquelle ils marquent toutes les longueurs & les largeurs de l'habit qu'ils veulent faire.

En termes de tireur d'or, on appelle *mesures*, des anneaux ouverts plus ou moins, dans lesquels on passe le fil d'or pour en voir la grosseur.

En termes du jeu de mail, on appelle *mesure*, une espèce de compas rond pour marquer les différens poids que doivent avoir les bonnes boules de toutes grosseurs.

Mesure, en termes de poësie, signifie l'arrangement & la cadence d'un certain nombre de syllabes qui composent un vers. *Il manque une syllabe à la mesure de ce vers.*

Mesure, en termes de Musique, se dit de la division ou de la durée du temps en plusieurs parties égales, assez longues pour que l'oreille en puisse saisir & subdiviser la quantité, & assez courtes pour que l'idée de l'une ne s'efface pas avant le retour de l'autre, & qu'on en sente l'inégalité.

Chacune de ces parties égales s'appelle aussi mesure; elles se subdivisent en d'autres aliquotes qu'on appelle *temps*, & qui se marquent par des mouvemens égaux de la main ou du pied. La durée égale de chaque temps ou de chaque mesure, est remplie par plusieurs notes qui passent plus ou moins vîte en proportion de leur nombre, & auxquelles on donne diverses figures

res pour marquer leurs différentes durées.

On dit, *chanter*, *danser*, *jouer de mesure ;* pour dire, observer exactement la mesure dans le chant, dans la danse, ou en jouant de quelque instrument.

En ce sens on dit, *aller de mesure*, *hâter*, *presser*, *ralentir la mesure*.

En termes d'escrime, on dit, *être à la mesure*, *être en mesure ;* pour dire, être à portée de frapper l'ennemi d'une estocade, & d'en être frappé. On appelle *tirer de pied ferme*, lorsqu'on détache une botte en mesure, desorte que tirer en mesure ou tirer de pied ferme est la même chose, puisque dans l'un & l'autre cas, c'est alonger une estocade sans qu'il soit nécessaire de remuer le pied gauche.

Pour connoître si vous êtes en mesure, il faut que la pointe de votre épée puisse toucher la garde de celle de l'ennemi, étant en garde de part & d'autre.

Entrer en mesure, c'est approcher de l'ennemi par un petit pas en avant. Il se fait en avançant le pied droit d'environ sa longueur, & en faisant suivre autant le gauche.

Être hors mesure, c'est être trop éloigné de l'ennemi pour le fraper & pour en être frappé. Vous connoissez si vous êtes hors de mesure, lorsqu'étant en garde de part & d'autre & sans alonger le bras, la pointe de votre épée ne peut pas toucher la garde de l'épée de l'ennemi.

Rompre la mesure, c'est s'éloigner de l'ennemi par un petit pas en arrière. Il se fait en reculant le pied gauche d'environ sa longueur, & en faisant suivre autant le pied droit: on rompt ordinairement la mesure quand on n'est pas sûr de parer, & pour attirer l'ennemi.

On dit figurément, *mettre un homme hors de mesure ;* pour dire, le déconcerter, le mettre en désordre, déranger ses projets.

Mesure, en termes de manége, se dit des temps, des mouvemens, des distances qu'il faut observer comme des cadences, pour faire agréablement les allures. *Un cheval qui fournit son air avec toute la mesure & la précision possible.*

Mesure, se dit figurément dans le sens moral, des précautions & des moyens qu'on emploie pour parvenir à la réussite de quelque chose. *Il prend des mesures pour obtenir cette place.*

On dit figurément, *rompre les mesures de quelqu'un*, *lui faire perdre ses mesures ;* pour dire, traverser & rompre tous les desseins d'un homme, & empêcher qu'il ne réussisse. *L'arrivée de cette femme rompit ses mesures.*

On dit encore figurément de quelqu'un, qu'*il ne garde aucune mesure sur rien ;* pour dire, que c'est un homme imprudent, emporté, qui ne se retient sur rien.

On dit aussi figurément de quelqu'un qui est excessif & déréglé en tout ce qu'il fait, que *c'est un homme sans règle & sans mesure*, *qui n'a ni règle ni mesure.* Et cela se dit principalement au sujet de la dépense.

On dit encore figurément, *ne point garder de mesure avec une personne ;* pour dire, n'avoir aucun ménagement, aucun égard pour elle sur quoi que ce soit.

On dit, *à mesure que ;* pour dire, selon que, suivant que, à proportion & en même temps que. *Il paye*

ses ouvriers à mesure qu'ils travaillent.

Il se met aussi quelquefois absolument sans *que;* mais alors on le mét toujours à la fin de la phrase. *Travaillez, vous serez payé à mesure.*

AU FUR ET A MESURE QUE, est une façon de parler de pratique & de finance, dont les Notaires se servent dans les baux à ferme, marchés, & autres semblables contrats, pour dire, *à mesure que.*

On dit adverbialement, *outre mesure;* pour dire, avec excès. *Boire outre mesure.*

La première & la troisième syllabes sont très-brèves, & la seconde longue.

MESURÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* MESURER.

On dit de quelqu'un, qu'*il est très-mesuré dans ses discours;* pour dire, qu'il parle avec sagesse & circonspection.

On dit, *des expressions mesurées, des actions mesurées;* pour dire, des expressions, des actions sages & circonspectes.

On dit d'un discours en prose, d'une harangue, que *les périodes en sont bien mesurées;* pour dire, que le style en est harmonieux & cadencé.

MESURER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Metiri.* Déterminer une quantité avec une mesure, chercher à connoître une quantité par le moyen d'une mesure. *Mesurer un jardin. Mesurer au pied, à la toise. Mesurer du blé, de l'avoine.*

On dit, *mesurer comble,* quand on enfaîte le grain, ou autre matière sèche sur la mesure. Et *mesurer ras,* quand on racle les bords, ensorte que la chose mesurée n'excède pas les bords de la mesure.

On dit, *mesurer des yeux, avec les yeux;* pour dire, juger par le moyen des yeux de la distance ou de la grandeur d'un objet; & dans ce sens on dit, *mesurer des yeux, avec les yeux, la hauteur d'un édifice, la profondeur d'un abyme.*

On dit figurément, *mesurer une personne des yeux;* pour dire, la regarder avec attention depuis la tête jusqu'aux pieds, pour l'examiner, pour en juger; & cela suppose ordinairement une mauvaise intention de la part de celui qui regarde.

On dit en termes de chasse, qu'*un cerf, un chevreuil mesure la forêt;* pour dire, qu'il la traverse d'un bout à l'autre.

MESURER, signifie aussi figurément proportionner. *Il devoit mesurer sa dépense à sa recette.*

On dit figurément, qu'*il ne faut pas mesurer les choses divines à la petitesse de son esprit;* pour dire, qu'il n'en faut pas juger suivant ses foibles lumières.

On dit aussi figurément, *mesurer ses discours, ses actions, ses démarches;* pour dire, parler, se conduire sagement, avec circonspection. *Quand on vit dans une cour, on doit mesurer ses paroles, ses actions.*

On dit encore figurément, *mesurer son épée avec quelqu'un, contre quelqu'un;* pour dire, se battre contre lui. Et *mesurer ses forces contre un autre;* pour dire, éprouver ses forces contre celles d'un autre.

On dit aussi, *se mesurer avec quelqu'un;* pour dire, faire comparaison avec lui, vouloir s'égaler à lui, lutter contre lui. *Il ne devoit pas se mesurer avec ce Seigneur.*

On dit proverbialement & figurément, *mesurer les autres à son aune;* pour dire, juger des sentimens d'autrui par les siens; & cela se dit plus souvent en mal qu'en bien. *Il croit qu'on le trompe, parcequ'il mesure les autres à son aune.*

On dit aussi proverbialement & figurément, *à brebis tondue, Dieu mesure le vent;* pour dire, que Dieu proportionne avec bonté les maux qui nous arrivent, à notre foiblesse.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

MESUREUR; substantif masculin. *Mensor.* Celui qui mesure.

A Paris les Mesureurs sont des Officiers de Ville établis en titre : il y en a de plusieurs espèces qui forment des Communautés différentes, suivant leurs fonctions particulières. Les uns sont destinés pour mesurer les grains & farines; les autres les charbons de bois & de terre; les autres le sel, les aulx, oignons, noix & autres fruits, & les autres la chaux.

On leur donne à tous le nom de *Jurés-Mesureurs*, parcequ'ils sont obligés lors de leur réception, de jurer ou faire serment devant les Prévôt des Marchands & Echevins, de bien & fidellement s'acquitter du devoir de leur charge.

Les Jurés-Mesureurs de grains qui s'étoient multipliés par diverses créations jusqu'au nombre de soixante-huit, sous le règne de Louis XIV, furent supprimés en 1719, & leur Office confié à soixante-huit Commis. Il consiste à mesurer les grains & farines, juger si ces marchandises sont bonnes & loyales, tenir registre du prix des grains, & en faire rapport au Prévôt des Marchands ou au Greffe de la Ville. Leurs droits fixés par l'Edit de Septembre 1719, sont d'une livre quatre sous par muid de farine, de douze sous par chaque muid de blé, de dix-huit sous par muid d'orge, de vesce, de grenailles, & d'une livre quatre sous par chaque muid d'avoine; à proportion pour les petites mesures.

L'établissement des Mesureurs de charbon est fort ancien; il en est fait mention dans les Règlemens de Police du Roi Jean, en 1350, & sous Charles VI en 1415; sous Louis XIV ils étoient au nombre de vingt-neuf. Ils furent supprimés en 1719, & remplacés par des Commis nommés par le Prévôt des Marchands. Le devoir de ces Commis étoit de mesurer tous les charbons de bois & de terre qui se vendent sur les ports & dans les places; de les contrôler, d'y mettre le prix, de recevoir les déclarations des marchands forains. Leurs droits n'étoient que de deux sous par voie de charbon de bois, composée de deux minots; & de quinze sous pour chaque voie de charbon de terre de quinze minots. Ces Commis étoient au nombre de vingt; mais les Officiers en titre ont été rétablis par Edit du mois de Juin 1730.

Les Jurés-Mesureurs de sel, qui ont aussi la qualité d'Etalonneurs des mesures de bois & de Compteurs de salines, ont pour principales fonctions, 1°. de faire le mesurage des sels dans les greniers & bateaux; 2°. de faire l'espalement ou étalonnement des mesures de bois sur les étalons ou mesures matrices; 3°. de compter les mar-

chandiſes de ſalines quand on les décharge des bateaux, d'en prendre déclaration, enregiſtrer la quantité & les noms des Charretiers qui les enlèvent; de faire une viſite une fois l'année chez les Marchands qui font le regrat de grains, graines, fruits, légumes, &c. & de vérifier ſi leurs meſures ſont juſtes. Ce ſont les droits & priviléges que leur attribue l'Ordonnance de la Ville de Paris de l'an 1672.

La même Ordonnance porte que les Jurés-Meſureurs d'aulx, oignons, noix, noiſettes, châtaignes & autres fruits, auront des meſures de continence marquées à la marque de la ville, pour meſurer toutes ces ſortes de marchandiſes qui ſe vendent au minot, & en cas de défectuoſité deſdites marchandiſes, faire leur rapport au Procureur du Roi de la Ville. Lorſque les Regrattiers veulent vendre de ces denrées au-delà du boiſſeau, ils ſont tenus d'appeler les Jurés-Meſureurs.

Les Jurés-Meſureurs & Porteurs de chaux, qui avant leur ſuppreſſion, en 1719, étoient au nombre de deux Meſureurs, deux Contrôleurs & trois Porteurs, & que l'Edit de Septembre de la même année a réduit à deux Meſureurs, Contrôleurs & Porteurs, doivent empêcher qu'il ne ſoit expoſé en vente aucune chaux qui ne ſoit bonne & loyale, & n'en doivent point eux-mêmes faire commerce. Leurs droits ſont de quinze ſous par muid de chaux, compoſé de quarante-huit minots, & pour les meſures au-deſſous à proportion.

Il y a auſſi des Meſureurs de plâtre, qu'on nomme plus ordinairement Toiſeurs, qui ſont tenus d'avoir de bonnes meſures, & d'empêcher qu'on ne vende des plâtres défectueux. Leurs Offices, d'abord ſupprimés en 1719, pour être exercés par des Commis, ont été rétablis en titre en 1730.

MÉSUS; ſubſtantif maſculin. *Abuſus.* Terme de Coutume & de Pratique, qui ſignifie abus, dommage.

Les méſus champêtres ſont les dommages cauſés par le bétail qu'on fait pâturer dans les bois ou les héritages, contre la diſpoſition des Ordonnances.

MÉSUSER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Abuti.* Abuſer, faire un mauvais uſage. *Il a méſuſé de leur confiance.*

MÉTACARPE; ſubſtantif maſculin & terme d'Anatomie. *Metacarpus.* Nom que l'on donne à la ſeconde partie de la main, ſituée entre le carpe & les doigts. Il eſt compoſé de quatre os couchés longitudinalement les uns auprès des autres. Les anciens Anatomiſtes en comptoient cinq, parcequ'ils ajoutoient la première phalange du pouce, qui en effet reſſemble beaucoup aux os du métacarpe. L'arrangement de tous ces os forme une convexité en dehors que l'on nomme le *dos de la main*, & une cavité en dedans qui s'appelle la *paume de la main.*

MÉTACARPIEN; ſubſtantif maſculin & terme d'Anatomie. *Metacarpius.* C'eſt un petit muſcle très-charnu, placé obliquement entre le ligament annulaire du carpe, duquel il ſemble naître, & toute la face interne du quatrième os du métacarpe, à laquelle il s'attache juſqu'à ſon articulation avec le petit doigt. Ce muſcle eſt auſſi attaché par un petit tendon à l'os crochu ou cunéiforme du poignet. Son uſa-

ge eſt de rendre le dos de la main plus convexe, & la cavité de la paume de la main plus profonde.

MÉTACHRONISME; ſubſtantif maſculin. Eſpèce d'anachroniſme qui ſe fait en rapportant un fait à un temps antérieur à celui auquel il eſt arrivé.

MÉTAGEITNIES; ſubſtantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fêtes que célébroient en l'honneur d'Appollon les anciens habitans de Mélite, bourg de l'Attique, parceque ſous les auſpices de ce Dieu ils avoient quitté cette demeure pour aller s'établir à Diomée.

MÉTAGEITNION; ſubſtantif maſculin. Second mois de l'année des Athéniens. Il répondoit, ſelon Plutarque, au mois de Mai des Romains.

MÉTAIRIE; ſubſtantif féminin. *Villa*. Eſpèce de ferme qui eſt affermée à un fermier, à un métayer, avec les logemens néceſſaires pour la faire valoir. *Il vient d'acheter une métairie*.

On dit, qu'*une métairie eſt affermée moitié;* pour dire, que le fermier doit rendre la moitié des grains. *Voyez* Ferme.

MÉTAL; ſubſtantif maſculin. *Metallum*. Subſtance minérale qui ſe forme dans les entrailles de la terre, & qui eſt remarquable par pluſieurs caractères diſtinctifs dont on va parler.

Les ſubſtances métalliques forment une claſſe de corps peu nombreuſe, de la plus grande importance dans la Chimie, dans la Médecine, dans les Arts, dans preſque tous les uſages de la vie : ces ſubſtances ont des propriétés très-marquées, par leſquelles elles diffèrent totalement de tous les autres corps de la nature.

Les corps naturels dont les métaux diffèrent le moins, ſont les matières terreuſes ou pierreuſes, à cauſe de leur ſolidité & de leur denſité. Il y a néanmoins à cet égard une différence extrême entre les métaux & les pierres; les pierres les plus peſantes, mais qui n'ont rien de métallique, l'étant ſans comparaiſon moins que les métaux les plus légers. Un pied cube de marbre pèſe 252 livres, & un pareil volume d'étain, qui eſt le moins peſant des métaux, pèſe 516 livres. Combien la différence eſt-elle encore plus grande, ſi l'on compare la peſanteur de cette pierre à celle de l'or, le plus denſe des métaux? Un pied cube de ce métal pèſe 1326 livres.

L'opacité eſt une ſeconde qualité que les métaux poſſèdent dans un degré très-éminent : celle des métaux eſt beaucoup ſupérieure à celle des corps non métalliques les plus opaques.

Cette grande opacité des métaux eſt une ſuite de leur denſité; & ces deux propriétés en produiſent une troiſième, particulière auſſi aux métaux, c'eſt celle de réfléchir infiniment plus de rayons de lumière que tout autre corps : de-là vient que les métaux dont les ſurfaces ſont polies, forment des miroirs qui repréſentent les images des objets d'une manière infiniment plus vive que toute autre matière; & de-là vient que les miroirs de glace ne produiſent leur effet qu'autant qu'ils ſont étamés, c'eſt-à-dire, enduits d'une ſurface métallique propre à réfléchir tous les rayons de lumière; ainſi les miroirs de glace ne ſont dans la réalité que des miroirs de métal. C'eſt à cette propriété réfléchiſſante de la lumière, que les

métaux doivent l'éclat qui leur est particulier, & qu'on nomme le *brillant métallique*.

Quoiqu'il y ait des différences très-considérables dans la dureté & dans la fusibilité des diverses substances métalliques, on peut dire cependant qu'elles sont en général moins dures & plus fusibles que les terres pures.

Les métaux ne peuvent s'unir avec aucune matière terreuse, pas même avec leur propre terre, lorsqu'elle n'est plus dans l'état métallique ; de-là vient que lorsqu'ils sont fondus, ils se disposent naturellement en globes, autant que la pesanteur absolue de leur masse & sa pression sur le vase qui les contient peut le leur permettre ; ainsi la surface d'une masse de métal en fonte est toujours convexe. Cette masse tend toujours à prendre la forme sphérique, & elle la prend en effet d'autant plus, qu'elle est plus petite. Cet effet est très-sensible dans le mercure coulant, parcequ'il n'est réellement qu'un métal habituellement en fonte. Une masse de quelques livres de mercure contenue dans une capsule évasée, s'y étend de manière que sa surface supérieure est presque platte, & que la convexité n'est bien sensible que sur les bords, & au contraire si l'on met dans la même capsule des masses de mercure fort petites, comme d'un grain & encore moindres, elles s'arrondissent tellement qu'elles deviennent des globules parfaits. Cet effet est occasionné d'une part par le défaut d'aptitude qu'ont les métaux à s'unir aux matières qui les contiennent en fonte, qualité qui laisse aux parties intégrantes de ces métaux toute l'affinité qu'elles ont entr'elles ; & de l'autre part cet effet vient de cette même affinité ou tendance à s'unir, qui les force à se disposer les unes auprès des autres, de manière qu'elles obéissent le plus à cette tendance, qu'elles forment par conséquent le corps de la plus grande solidité sous la moindre surface : or on sait que ce solide est la sphère.

Cette propriété n'est point particulière aux métaux fondus ; elle appartient en général à tous les fluides contigus à d'autres corps, soit solides, soit fluides, avec lesquels ils n'ont point de disposition à s'unir ; ainsi, par exemple, des masses d'eau sur des corps gras, ou des masses d'huiles sur des corps mouillés d'eau, prennent toujours une forme d'autant plus sphérique, qu'elles sont plus petites ; une goutte d'huile même assez grosse, plongée dans une liqueur aqueuse, de maniere qu'elle en soit environnée de tous côtés, devient une sphère parfaite.

Tous les métaux sont en général dissolubles par tous les acides avec lesquels ils forment des sels neutres à base métallique. Ces sels, par défaut d'union assez intime de l'acide avec le métal, & à cause de la grande pesanteur de ce dernier, ont plus ou moins de causticité. L'affinité des métaux avec les acides est moindre que celle des terres absorbantes & des sels alkalis avec ces mêmes acides ; ainsi tout métal peut être séparé d'un acide quelconque par les alkalis terreux ou salins.

Les sels alkalis ont aussi de l'action sur toutes les substances métalliques, & peuvent les tenir en dissolution lorsqu'on emploie les procédés convenables.

Les métaux peuvent s'unir aussi

en général avec le soufre & avec le foie de soufre : ils forment avec le soufre des composés qui ressemblent beaucoup à la substance propre des mines, lesquelles ne sont la plûpart que des combinaisons de métal & de soufre faites par la nature ; ils ont aussi en général moins d'affinité avec le soufre qu'avec les acides purs ; de-là vient qu'on peut en séparer le soufre par les acides.

Les métaux peuvent s'unir aussi tous en général les uns avec les autres, & former différens alliages qui présentent des phénomènes remarquables.

Les métaux ont beaucoup d'affinité avec le principe inflammable, & peuvent s'en charger par surabondance.

Enfin les substances huileuses paroissent avoir de l'action sur tous les métaux ; il y en a même que les huiles dissolvent facilement & en assez grande quantité, & peut-être parviendroit-on à les dissoudre tous en entier dans les huiles, si l'on tentoit les moyens que la Chimie indique pour faire ces sortes de dissolutions.

Les propriétés dont on vient de faire mention conviennent en général à toutes les substances métalliques. Mais outre les propriétés particulières qui distinguent chaque métal de tous les autres, il y en a d'autres qui sont communes à un certain nombre d'entr'eux, ce qui donne lieu de les diviser en plusieurs classes.

Celles d'entre les matières métalliques, qui lorsqu'elles sont frappées avec le marteau, ou fortement pressées, s'étendent, s'alongent & s'aplatissent au lieu de se briser, (propriété qui s'appelle *ductilité* ou *malléabilité*), & qui outre cela restent fixes au feu le plus long & le plus violent, sans éprouver aucune diminution de poids, ni aucune altération sensible, se nomment *métaux parfaits*. Ces métaux parfaits sont au nombre de trois ; savoir, *l'or*, *l'argent & la platine*.

Les matières métalliques qui sont ductiles & fixes au feu jusqu'à un certain point ; mais qui se détruisent par son action, c'est-à-dire, qui se changent en une terre privée de toutes les propriétés caractéristiques des métaux, s'appellent *métaux imparfaits :* on en connoît quatre de cette espèce, qui sont le *cuivre*, *le fer*, *l'étain & le plomb*.

Celles des substances métalliques qui, de même que les métaux imparfaits, perdent leurs propriétés métalliques par l'action du feu ; mais qui de plus manquent absolument de ductilité & de fixité, sont distinguées des autres par le nom de *demi-métaux*. Il y en a cinq dans cette classe, qui sont le *régule d'antimoine*, *le bismuth*, *le zinc*, *le régule de cobalt & le régule d'arsenic*.

Enfin le mercure qui a bien toutes les propriétés générales des métaux, fait seul une classe à part, parce-qu'il tient des métaux parfaits par sa pureté & sa pesanteur, & des demi-métaux par sa volatilité. Sa fusibilité surpasse d'ailleurs tellement celle de toutes les autres matières métalliques que cette seule qualité suffiroit en quelque sorte pour le faire mettre dans une classe à part. Cela fait en tout treize substances métalliques, parmi lesquelles il y en a deux qui n'ont été nullement connues des anciens ; savoir, la platine & le régule de Cobalt. *Voyez* tous ces mots.

Voici l'ordre dans lequel se sui-

vent les métaux comparés les uns aux autres dans leurs principales propriétés ; en commençant par celui qui possède dans le degré supérieur la propriété par laquelle on les compare, & finissant par celui dans lequel elle est la moins considérable.

1°. *Pesanteur spécifique* ou *densité*. L'or, la platine, le mercure, le plomb, l'argent, le cuivre, le fer & l'étain.

2°. *Opacité*. On ne peut guère comparer les métaux les uns aux autres par cette qualité, parce-qu'elle est si considérable, qu'elle paroît complette dans tous ; si cependant il y a quelque différence à cet égard entre les métaux, il y a lieu de croire que l'ordre est le même que pour la densité.

3°. *Éclat* ou *brillant métallique*. Il en est de cette propriété comme de la précédente ; il faut observer néanmoins que comme le poli rend les corps beaucoup plus resplendissans, & que la blancheur contribue aussi beaucoup à la réflexion de la lumière, les métaux les plus blancs & les plus durs sont ceux qui réfléchissent le mieux les objets ; la platine doit par cette raison tenir le premier rang à cet égard, ensuite le fer ou plutôt l'acier, l'argent, l'or, le cuivre, l'étain & le plomb.

4°. *Ductilité*. L'or, l'argent, le cuivre, le fer, l'étain & le plomb. Celle du mercure & de la platine ne sont pas encore déterminées.

5°. *Dureté*. Le fer, la platine, le cuivre, l'argent, l'or, l'étain & le plomb.

6°. *Ténacité*. On entend par cette propriété la force avec laquelle les parties intégrantes des métaux résistent à leur séparation. Cette force paroît être en raison composée de leur ductilité & de leur dureté : on la mesure par la quantité de poids que peuvent soutenir avant de se rompre, des fils de métaux d'un même diamètre. On a pour cette propriété l'or, le fer, le cuivre, l'argent, l'étain & le plomb. Celle du mercure est inconnue. On n'a point encore déterminé celle de la platine, mais il est à présumer qu'elle est très-considérable.

7°. *Fusibilité*. Le mercure, l'étain, le plomb, l'argent, l'or, le cuivre, le fer, & enfin la platine qui ne peut se fondre au plus grand feu des fourneaux, mais seulement au foyer du miroir ardent, ainsi que l'ont déterminé MM. Macquer & Baumé.

La table des rappports de M. Geoffroi donne pour ceux des substances métalliques en général, l'acide marin, l'acide vitriolique, l'acide nitreux, l'acide végétal. La table des dissolutions de M. Gellert ne contient point de colonne pour les substances métalliques en général.

Les métaux ont des usages sans nombre, & nous procurent des secours infinis. On en trouvera les détails aux articles particuliers de chaque substance métallique.

MÉTAL, se dit dans l'artillerie, de la composition des différens métaux dont on forme celui du canon & des mortiers.

MÉTAL, se dit en termes de Fondeurs de cloches, de la matière dont les cloches sont faites, laquelle est composée de trois parties de cuivre rouge & d'une d'étain fin.

En termes de Blason, on appelle *métaux*, l'or & l'argent par opposition à *émaux*, qui sont les couleurs.

MÉTALEPSE ; substantif féminin. C'est

C'est, dit M. du Marsais, une espèce de métonymie par laquelle on explique ce qui suit pour faire entendre ce qui précède; ou ce qui précède pour faire entendre ce qui suit. C'est l'antécédent pour le conséquent, ou le conséquent pour l'antécédent, & c'est toujours le jeu des idées accessoires dont l'une réveille l'autre.

Le partage des biens se faisoit souvent & se fait encore aujourd'hui en tirant au sort : Josué se servit de cette manière de partager.

Le sort précède le partage; de là vient que *sors* en latin se prend souvent pour le partage même, pour la portion qui est échue en partage; c'est le nom de l'antécédent qui est donné au conséquent.

Sors signifie encore jugement, arrêt; c'étoit le sort qui décidoit chez les Romains du rang dans lequel chaque cause devoit être plaidée : ainsi quand on a dit *sors* pour jugement, on a pris l'antécédent pour le conséquent.

Sortes en latin se prend encore pour un Oracle, soit parcequ'il y avoit des Oracles qui se rendoient par le sort, soit parceque les réponses des Oracles étoient comme autant de jugemens qui régloient la destinée, le partage, l'état de ceux qui les consultoient.

On croit avant de parler; je crois, dit le Prophète, & c'est pour cela que je parle. Il n'y a point là de métalepse; mais il y a une métalepse quand on se sert de parler ou de dire pour signifier croire; direz-vous après cela que je ne suis pas de vos amis? C'est-à-dire, croirez-vous, aurez-vous sujet de dire ?

Cedo veut dire dans le sens propre, *je cède*, *je me rends*; cependant par une métalepse de l'antécédent pour le conséquent, *cedo* signifie souvent dans les meilleurs auteurs *dites* ou *donnez*. Cette signification vient de ce que quand quelqu'un veut nous parler, & que nous parlons toujours nous-mêmes, nous ne lui donnons pas le temps de s'expliquer : *écoutez-moi*, nous dit-il, hé bien je vous céde, je vous écoute, parlez; *cedo*, *dic*.

Quand on veut nous donner quelque chose, nous refusons souvent par civilité, on nous presse d'accepter, & enfin nous répondons *je vous céde*, je vous obéis, je me rends, donnez, *cedo*, *da*; *cedo* qui est le plus poli de ces deux mots, est demeuré tout seul dans le langage ordinaire sans être suivi de *dic* ou de *da* qu'on supprime par ellipse: *cedo* signifie alors ou l'un ou l'autre de ces deux mots, selon le sens; c'est ce qui précède pour ce qui suit, & voilà pourquoi on dit également *cedo*, soit qu'on parle à une seule personne ou à plusieurs : car tout l'usage de ce mot, dit un ancien grammairien, c'est de demander pour soi, *cedo sibi poscit & est immobile*.

On rapporte de même à la métalepse ces façons de parler, *il oublie les bienfaits*, c'est-à-dire, il n'est pas reconnoissant. *Souvenez-vous de notre convention*, c'est-à-dire, observez notre convention : *Seigneur, ne vous ressouvenez point de nos fautes*, c'est-à-dire, ne nous en punissez point, accordez-nous-en le pardon. *Je ne vous connois pas*, c'est-à-dire, je ne fais aucun cas de vous, je vous méprise, vous êtes à mon égard comme n'étant point.

Il a été, *il a vécu*, veut dire souvent *il est mort*; c'est l'antécédent pour le conséquent.

.... C'en est fait, Madame, j'ai vécu :

c'est-à-dire, je me meurs.

Un mort est regretté par ses amis, ils voudroient qu'il fût encore en vie, ils souhaitent celui qu'ils ont perdu, ils le désirent : ce sentiment suppose la mort, ou du moins l'absence de la personne qu'on regrette. Ainsi *la mort*, la *perte* ou l'*absence* sont l'antécédent ; & le *désir*, le *regret* sont le conséquent. Or en latin *desiderari*, être souhaité, se prend pour *être mort*, *être perdu*, *être absent*, c'est le conséquent pour l'antécédent, c'est une métalepse. *Ex parte Alexandri triginta omninò & duo*, ou selon d'autres, *trecenti omninò ex peditibus desiderati sunt* ; du côté d'Alexandre il n'y eut en tout que trois cens fantassins de tués ; Alexandre ne perdit que trois cens hommes d'infanterie. *Nulla navis desiderabatur :* aucun vaisseau n'étoit désiré, c'est-à-dire, aucun ne périt, il n'y eut aucun vaisseau de perdu.

» Je vous avois promis que je ne » serois que cinq ou six jours à la » campagne, dit Horace à Mécé- » nas, & cependant j'y ai déjà passé » tout le mois d'Août ».

Quinque dies tibi pollicitus me rure futurum,
Sextilem totum, mendax, desideror.....

Où vous voyez que *desideror* veut dire par métalepse, je suis absent de Rome, je me tiens à la campagne.

Par la même figure, *desiderari* signifie encore *manquer* (*deficere*) être tel que les autres aient besoin de nous. « Les Thébains par des in- » trigues particulières, n'ayant point » mis Épaminondas à la tête de leur » armée, reconnurent bientôt le be- » soin qu'ils avoient de son habileté » dans l'art militaire » : *desiderari cœpta est Epaminondæ diligentia.* Cornelius Népos dit encore que Ménéclide jaloux de la gloire d'Épaminondas, exhortoit continuellement les Thébains à la paix, afin qu'ils ne sentissent point le besoin qu'ils avoient de ce Général. *Hortari solebat Thebanos, ut pacem bello anteferrent, ne illius Imperatoris opera desideraretur.*

La métalepse se fait donc lorsqu'on passe comme par degrés d'une signification à une autre : par exemple, quand Virgile a dit, *après quelques épis*, c'est-à-dire, après quelques années ; les épis supposent le temps de la moisson, le temps de la moisson suppose l'*été*, & l'été suppose la révolution de l'année. Les poëtes prennent les hivers, les étés, les moissons, les automnes, & tout ce qui n'arrive qu'une fois en une année pour l'année même. Nous disons dans le discours ordinaire, *c'est un vin de quatre feuilles ;* pour dire, c'est un vin de quatre ans ; & dans les coutumes on trouve *bois de quatre feuilles ;* c'est-à-dire, bois de quatre années.

Ainsi le nom des différentes opérations de l'agriculture se prend pour le temps de ces opérations, c'est le conséquent pour l'antécédent ; la moisson se prend pour le temps de la moisson, la vendange pour le temps de la vendange ; *il est mort pendant la moisson*, c'est-à-dire, dans le temps de la moisson. La moisson se fait ordinairement dans le mois d'Août, ainsi par métonymie ou métalepse, on appelle la moisson *l'août*, qu'on prononce l'*oû ;* alors le temps dans lequel une chose se fait se prend pour la chose même, & toujours à

cause de la liaison que les idées accessoires ont entre elles.

On rapporte aussi à cette figure ces façons de parler des poëtes, par lesquelles ils prennent l'antécédent pour le conséquent ; lorsqu'au lieu d'une description, ils nous mettent devant les yeux le fait que la description suppose.

» O Menalque ! si nous vous » perdions, dit Virgile, qui émailleroit la terre de fleurs ? Qui feroit couler les fontaines sous une » ombre verdoyante » ? C'est-à-dire, qui chanteroit la terre émaillée de fleurs ? Qui nous en feroit des descriptions aussi vives & aussi riantes que celles que vous en faites ? Qui nous peindroit comme vous ces ruisseaux qui coulent sous une ombre verte ?

Le même poëte a dit, que « Silène enveloppa chacune des sœurs » de Phaéton avec une écorce amère, & fit sortir de terre de grands » peupliers » ; c'est-à-dire, que Silène chanta d'une manière si vive la métamorphose des sœurs de Phaéton en peuplier, qu'on croyoit voir ce changement.

Ces façons de parler peuvent aussi être rapportées à l'hypotipose. *Voy.* ce mot.

MÉTALLIQUE ; adjectif des deux genres. *Metallicus* Qui est de métal, qui concerne le métal. *Un corps métallique.*

Métallique, se dit aussi de ce qui concerne les médailles, & c'est dans ce sens qu'on dit, *science métallique. Histoire métallique.*

On dit substantivement, *la métallique* ; pour dire, la métallurgie.

MÉTALLISATION ; substantif féminin. Expression dont quelques chimistes se servent pour désigner une opération par laquelle des substances qui n'avoient ni la forme, ni les propriétés métalliques, prennent cette forme, & se montrent dans l'état qui est propre aux métaux. On sent aisément que ce terme appartient à la *chimie transcendante*, & indique une transmutation ou changement d'une substance dans une autre. Il est certain que la métallisation est un terme obscure & équivoque, qui a été souvent appliqué à des opérations où l'on a cru produire du métal, tandis qu'on n'avoir fait simplement qu'opérer une réduction.

MÉTALLISÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* Métalliser.

MÉTALLISER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Chimie. C'est faire prendre la forme métallique à une substance. *Voyez* Métallisation.

MÉTALLURGIE ; substantif féminin, & terme didactique. *Metallurgia.* Partie de la Chimie qui s'occupe des travaux sur les métaux & de la manière de les tirer de leurs mines On l'appelle aussi *l'art métallique* ou *la métallique*.

On ne peut douter de l'antiquité de la métallurgie : le témoignage de l'Écriture Sainte prouve que cet art étoit connu même avant le déluge ; elle nous apprend que Tubalcain *eut l'art de travailler avec le marteau, & fut habile en toutes sortes d'ouvrages d'airain & de fer.* D'où l'on voit que dès ces premiers temps du monde, on connoissoit déjà les travaux sur les deux métaux les plus difficiles à traiter. Après le déluge cet art se répandit, & l'histoire profane nous apprend que Sémiramis employoit les prisonniers qu'elle avoit faits à la guerre aux travaux des mines & des métaux.

La nécessité rendit les hommes industrieux, & les travaux de la métallurgie s'étendirent chez un grand nombre de peuples. Il paroît que les Égyptiens avoient de très-grandes connoissances dans cet art; c'est ce que prouve surtout la destruction du veau d'or par Moyse & son entière dissolution dans des eaux qu'il fit boire aux Israélites; opération que le célèbre Stalh attribue à l'*hepar sulphuris*, qui a la propriété de dissoudre l'or au point de le rendre miscible avec l'eau. Or l'Écriture nous apprend que ce Législateur des Juifs avoit été élevé dans toutes les sciences des Égyptiens. Le hasard a encore pu contribuer à faire découvrir aux hommes de différens pays la manière de traiter les métaux; du bois allumé auprès d'un filon qui aboutissoit à la surface de la terre, a pu faire naître en eux les premières idées de la métallurgie; les sauvages du Canada n'ont point même aujourd'hui d'autre méthode pour se procurer du plomb; enfin les richesses & la quantité des métaux précieux que l'histoire, tant sacrée que profane, dit avoir été possédées par des peuples différens dans l'antiquité la plus reculée, prouve l'ancienneté des travaux de la métallurgie.

Mais cet art semble en Europe avoir surtout été cultivé par les peuples septentrionaux, de qui les Allemands l'ont appris. C'est chez ces Peuples que la métallurgie exercée depuis un grand nombre de siècles, a pris un degré de perfection dont les autres Nations n'ont point encore pu approcher. Ces travaux étoient des suites nécessaires de la quantité de mines de toute espèce que la Providence avoit placées dans ces pays, & il étoit naturel que l'on tâchât de mettre à profit les richesses que la terre renfermoit dans son sein. Le goût pour la métallurgie, fondé sur les avantages qui en résultent, ne s'est point affoibli chez les Suédois & les Allemands; loin de diminuer il a pris des accroissemens continuels: on ne s'est point rebuté de voir les mines devenir moins riches; au contraire on a redoublé de soins, & l'on a cherché des moyens de les traiter avec plus d'exactitude & d'économie. La plupart des Princes ont favorisé les entreprises de ce genre, & les ont regardées comme une branche essentielle de leurs états. Ces soins n'ont point été inutiles; personne n'ignore les grands revenus que la Maison électorale de Saxe tire depuis plusieurs siècles des mines de la Misnie. On connoît aussi les produits considérables que les mines du Hartz fournissent à la maison de Brunswick. A l'égard des Suédois, on sait à quel point la métallurgie fleurit parmi eux; encouragés par le gouvernement, assistés des conseils d'une académie que l'utilité de sa patrie occupe plus que les objets de spéculation, cet art prend de jour en jour un nouveau lustre en Suede, & tout le monde est instruit que les métaux sont la branche principale du commerce de ce Royaume.

C'est aussi de ces pays que nous sont venues les premières notions de cet art. George Agricola peut être regardé comme le fondateur de la métallurgie. Il nâquit à Glauca en Misnie en 1494: il se livra avec beaucoup de succès à l'étude des lettres grecques & romaines. Après avoir étudié la Médecine en Italie, il alla l'exercer avec succès à Joachimstahl, & ensuite à Chemnitz,

lieux fameux par leurs mines & par les travaux de la métallurgie. L'occasion qu'il eut d'examiner par luimême ces travaux & de contempler la nature dans ces atteliers souterrains, lui fit naître l'envie de tirer l'art des mines & de la métallurgie des ténèbres & de la barbarie où il avoit été enseveli jusqu'à son temps. En effet, les Grecs, les Romains & les Arabes n'en avoient parlé que d'une façon très-confuse & fort peu instructive. Agricola entreprit de suppléer à ce défaut; c'est ce qu'il fit en publiant divers ouvrages & particulièrement son traité de *Re Metallica*, où il décrit avec la plus grande précision & dans le plus grand détail toutes les opérations de la métallurgie.

Depuis Agricola plusieurs hommes habiles ont rendu des services importans à la science dont nous parlons, tels sont Beccher, Stahl, Orffchal, Schlutter, Kunckel, Henckel, Gellert, *&c.* *Voyez* Mines, Métal, Or, Argent, *&c.*

MÉTALLURGISTE; substantif masculin. Qui travaille à la métallurgie, qui s'en occupe, qui traite cette matière. *Voyez* Métallurgie.

MÉTAMORPHISTES; (les) Hérétiques du seizième siècle qui disoient que le corps de Jésus-Christ s'étoit changé & métamorphosé en Dieu dans le ciel.

MÉTAMORPHOSE; substantif féminin. *Metamorphosis*. Transformation, changement d'une forme en une autre. On n'emploie ce mot au propre qu'en parlant des changemens de cette nature que les payens croyoient avoir été faits par les Dieux. *La métamorphose de Coronis en corneille.*

On appelle *les métamorphoses*, un poëme qu'Ovide a composé sur le sujet des métamorphoses.

En termes de Naturalistes on appelle aussi *métamorphoses*, les changemens de figure qu'éprouvent les insectes avant d'être parfaits. Ainsi le papillon ayant d'abord été chenille, ensuite chrysalide, est un insecte à métamorphose.

Métamorphose, se dit figurément, pour exprimer un changement extraordinaire dans la fortune & dans les mœurs des particuliers. *D'avare il est devenu prodigue, c'est une étrange métamorphose.*

MÉTAMORPHOSÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Métamorphoser.

MÉTAMORPHOSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Commutare.* Changer d'une forme en une autre. *Lycaon fut métamorphosé en loup.*

Métamorphoser, s'emploie figurément comme pronominal reflèchi; & l'on dit de quelqu'un, qu'*il se métamorphose en toutes sortes de figures;* pour dire, qu'il change de manières comme il lui plaît, qu'il fait toutes sortes de personnages & joue toutes sortes de rôles.

Les quatre premières syllabes sont brèves, & la cinquième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

MÉTANGISMONITES; (les) hérétiques qui soutenoient que dans la Sainte Trinité le Fils étoit dans le Père, comme un vase est dans un autre vase.

MÉTAPHORE; substantif féminin. *Metaphora.* Figure de Rhétorique qui renferme une espèce de comparaison, & par laquelle on transporte un mot de son sens propre & natu-

rel dans un autre sens. Ainsi quand on dit, que *le mensonge se pare souvent des couleurs de la vérité*, en cette phrase, *couleurs* n'a plus sa signification propre & primitive ; ce mot ne marque plus cette lumière modifiée qui nous fait voir les objets ou blancs, ou rouges, ou jaunes, *&c.* il signifie *les dehors*, *les apparences*, & cela par comparaison entre le sens propre de *couleur* & les dehors que prend un homme qui nous en impose sous le masque de la sincérité. Les couleurs font connoître les objets sensibles, elles en font voir les dehors & les apparences : un homme qui ment, imite quelquefois si bien la contenance & les discours de celui qui ne ment pas, que lui trouvant les mêmes dehors, & pour ainsi dire les mêmes couleurs, nous croyons qu'il nous dit la vérité : ainsi comme nous jugeons qu'un objet qui nous paroît blanc est blanc, de même nous sommes souvent la dupe d'une sincérité apparente, & dans le temps qu'un imposteur ne fait que prendre les dehors d'homme sincère, nous croyons qu'il nous parle sincèrement.

Quand on dit *la lumière de l'esprit*, ce mot *lumière* est pris métaphoriquement ; car comme la lumière dans le sens propre nous fait voir les objets corporels, de même la faculté de connoître & d'appercevoir éclaire l'esprit & le met en état de porter des jugemens sains.

La métaphore est donc une espèce de trope, le mot dont on se sert dans la métaphore est pris dans un autre sens que le sens qui est propre, *il est*, pour ainsi dire, *dans une demeure empruntée*, dit un ancien, ce qui est commun & essentiel à tous les tropes.

De plus, il y a une sorte de comparaison ou quelque rapport équivalent entre le mot auquel on donne un sens métaphorique, & l'objet à quoi on veut l'appliquer ; par exemple, quand on dit d'un homme en colère, *c'est un lion*, *lion* est pris alors dans un sens métaphorique ; on compare l'homme en colère au lion, & voilà ce qui distingue la métaphore des autres figures.

Il y a cette différence entre la métaphore & la comparaison, que dans la comparaison on se sert de termes qui font connoître que l'on compare une chose à une autre ; par exemple, si l'on dit d'un homme en colère, qu'*il est comme un lion*, c'est une comparaison ; mais quand on dit simplement *c'est un lion*, la comparaison n'est alors que dans l'esprit & non dans *les termes* ; c'est une métaphore.

Mesurer, dans le sens propre, c'est juger d'une quantité inconnue, soit par le secours du compas, de la règle, ou de quelqu'autre instrument qu'on appelle *mesure*. Ceux qui prennent bien toutes les précautions pour arriver à leurs fins, sont comparés à ceux qui mesurent quelque quantité, ainsi on dit par métaphore, *qu'ils ont bien pris leurs mesures*. Par la même raison on dit que *les personnes d'une condition médiocre ne doivent pas se mesurer avec les grands*, c'est-à-dire, vivre comme les grands, se comparer à eux, comme on compare une mesure avec ce qu'on veut mesurer. *On doit mesurer sa dépense à son revenu* ; c'est-à-dire, qu'il faut régler sa dépense sur son revenu ; la quantité du revenu doit être comme la mesure de la quantité de la dépense.

Comme une clef ouvre la porte d'un appartement & nous en donne l'entrée, de même il y a des con-

noiſſances préliminaires qui ouvrent, pour ainſi dire, l'entrée aux ſciences les plus profondes : ces connoiſſances ou principes ſont appelés *clefs* par méthaphore ; la grammaire eſt la *clef* des ſciences : la Logique eſt la *clef* de la Philoſophie.

On dit auſſi d'une ville fortifiée qui eſt ſur une frontière, qu'elle eſt la *clef* du Royaume, c'eſt-à-dire, que l'ennemi qui ſe rendroit maître de cette ville, ſeroit à portée d'entrer enſuite avec moins de peine dans le Royaume dont on parle.

Par la même raiſon l'on donne le nom de *clef*, en termes de muſique, à certaines marques ou caractères que l'on met au commencement des lignes de muſique : ces marques ſont connoître le nom que l'on doit donner aux notes ; elles donnent, pour ainſi dire, l'entrée du chant.

Quand les métaphores ſont régulières, il n'eſt pas difficile de trouver le rapport de comparaiſon.

La métaphore eſt donc auſſi étendue que la comparaiſon ; & lorſque la comparaiſon ne ſeroit pas juſte ou ſeroit trop recherchée, la métaphore ne ſeroit pas régulière.

Comme les langues n'ont pas autant de mots que nous avons d'idées, cette diſette de mots a donné lieu à pluſieurs métaphores ; par exemple, *le cœur tendre*, *le cœur dur*, *un rayon de miel*, *les rayons d'une roue*, &c. l'imagination vient pour ainſi dire, au ſecours de cette diſette ; elle ſupplée par les images & les idées acceſſoires aux mots que la langue ne peut lui fournir ; & il arrive même que ces images & ces idées acceſſoires occupent l'eſprit plus agréablement que ſi l'on ſe ſervoit de mots propres, & qu'elles rendent le diſcours plus énergique ; par exemple, quand on dit d'un homme endormi, qu'*il eſt enſeveli dans le ſommeil*, cette métaphore dit plus que ſi l'on diſoit ſimplement qu'il dort.

La métaphore eſt très-ordinaire ; en voici encore quelques exemples : on dit dans le ſens propre, *s'enivrer de quelque liqueur ;* & l'on dit par métaphore, *s'enivrer de plaiſirs : la bonne fortune enivre les ſots*, c'eſt-à-dire, qu'elle leur fait perdre la raiſon & leur fait oublier leur premier état.

Ne vous enivrez point des éloges flatteurs
Que vous donne un amas de vains admirateurs.

Le peuple qui jamais n'a connu la prudence,
S'enivroit follement de ſa vaine eſpérance.

Donner un frein à ſes paſſions ; c'eſt-à-dire, n'en pas ſuivre tous les mouvemens, les modérer, les retenir comme on retient un cheval avec le frein, qui eſt un morceau de fer qu'on met dans la bouche du cheval.

Mézerai, parlant de l'héréſie, dit qu'*il étoit néceſſaire d'arracher cette zizanie*, c'eſt-à-dire, *cette ſemence de diviſion ;* zizanie eſt là dans un ſens métaphorique : c'eſt un mot grec qui veut dire *yvraie ;* mauvaiſe herbe qui croît parmi les blés & qui leur eſt nuiſible. *Zizanie* n'eſt point en uſage au propre, mais il ſe dit par métaphore pour *diſcorde, méſintelligence, diviſion : ſemer la zizanie dans une famille.*

Materia, matière, ſe dit dans le ſens propre de la ſubſtance étendue conſidérée comme principe de tous les corps ; enſuite on a appelé matière, par imitation & par métaphore, ce qui eſt le ſujet, l'argument, le thème d'un diſcours,

d'un poëme, ou de quelqu'autre ouvrage d'esprit.

Æsopus auctor, quam materiam reperit,
Hanc ego polivi versibus senariis.

J'ai poli la matière, c'est-à-dire, j'ai donné l'agrément de la poésie aux fables qu'Ésope a inventées avant moi. *Cette maison est bien riante*, c'est-à-dire, elle inspire la gaieté comme les personnes qui rient. *La fleur de la jeunesse; le feu de l'amour; l'aveuglement de l'esprit; le fil d'un discours; le fil des affaires.*

C'est par métaphore que les différentes classes ou considérations auxquelles se réduit tout ce qu'on peut dire d'un sujet, sont appelées *lieux communs* en Rhétorique, & en Logique, *loci communes.* Le genre, l'espèce, la cause, les effets, *&c.* sont des lieux communs, c'est-à-dire, que ce sont comme autant de cellules où tout le monde peut aller prendre, pour ainsi dire, la matière d'un discours & des argumens sur toutes sortes de sujets.

On appelle aussi en Théologie par métaphore, *loci Theologici*, les différentes sources où les Théologiens puisent leurs argumens. Telles sont l'Écriture sainte, la tradition contenue dans les écrits des Saints Pères, les Conciles, *&c.*

En termes de Chimie, *règne* se dit par métaphore de chacune des trois classes sous lesquelles les Chimistes rangent les êtres naturels.

1°. Sous le *règne animal* ils comprennent les animaux.

2°. Sous le *règne végétal*, les végétaux, c'est-à-dire, ce qui croît, ce qui produit, comme les arbres & les plantes.

3°. Enfin, sous le *règne minéral* ils comprennent tout ce qui vient dans les mines.

On dit aussi par métaphore, *que la géographie & la chronologie sont les deux yeux de l'histoire.* On personnifie l'histoire, & on dit que la géographie & la chronologie sont à l'égard de l'histoire ce que les yeux sont à l'égard d'une personne vivante; par l'une elle voit pour ainsi dire, les lieux, & par l'autre les temps: c'est-à-dire, qu'un historien doit s'appliquer à faire connoître les lieux & les temps dans lesquels se sont passés les faits dont il décrit l'histoire.

Vue, se dit au propre de la faculté de voir, & par extension, de la manière de regarder les objets: ensuite on donne par métaphore le nom de *vue* aux pensées, aux projets, aux desseins; *avoir de grandes vues, perdre de vue une entreprise*, n'y plus penser.

Goût, se dit au propre du sens par lequel nous recevons les impressions de ses saveurs. La langue est l'organe du goût; *avoir le goût dépravé*, c'est-à-dire, trouver bon ce que communément les autres trouvent mauvais, & trouver mauvais ce que les autres trouvent bon.

Ensuite on se sert du terme de *goût* par métaphore, pour marquer le sentiment intérieur dont l'esprit est affecté à l'occasion de quelque ouvrage de la nature ou de l'art. L'ouvrage plait ou déplait, on l'approuve ou on le désaprouve; c'est le cerveau qui est l'organe de ce goût là: *le goût de Paris s'est trouvé conforme à celui d'Athènes*, dit Racine dans sa préface d'Iphigénie; c'est-à-dire, comme il le dit lui-même, que les spectateurs ont été émus à Paris des mêmes choses qui ont mis autrefois en larmes le plus savant peuple de la Grèce.

Les

Les métaphores sont défectueuses ; 1°. Quand elles sont tirées de sujets bas. Le père Colonia reproche à Tertullien d'avoir dit que *le déluge universel fut la lessive de la nature.*

2°. Quand elles sont forcées, prises de loin, & que le rapport n'est point assez naturel ni la comparaison assez sensible, comme quand Théophile a dit : *je baignerai mes mains dans les ondes de tes cheveux ;* & dans un autre endroit, il dit que la *charrue écorche la plaine.*

Jean-Baptiste Rousseau a dit en parlant d'un homme qu'il veut rendre ridicule sous le nom de *Midas :*

En maçonnant les remparts de son ame,
Songea bien plus au fourreau qu'à la lame.

Outre la bassesse de ces idées, on y découvre aisément le peu de justesse qu'elles ont entr'elles ; car, si cette ame a des remparts de maçonnerie, elle ne peut être en même temps une épée dans un fourreau. Ces disparates révoltent un bon esprit. Voici dans le même auteur un exemple d'une faute pareille.

Vous êtes-vous, Seigneur, imaginé,
Le cœur humain de près examiné,
En y portant le compas & l'équerre,
Que l'amitié par l'estime s'acquière ?

On sonde les replis du cœur humain ; mais on ne les mesure pas avec un compas. L'équerre surtout, qui est un instrument de maçonnerie est là bien peu convenable. Ces fautes, dans un Poëte de réputation, doivent rendre les Écrivains circonspects, & leur faire voir combien l'art d'écrire en vers est difficile.

3°. Il faut aussi avoir égard aux convenances des différens styles. Il y a des métaphores qui conviennent

au style poëtique, qui seroient déplacées dans le style oratoire. Boileau a dit :

Accourez, troupe savante,
Des sons que ma lyre enfante
Ces arbres sont réjouis.

On ne diroit pas en prose qu'*une lyre enfante des sons.* Cette observation a lieu à l'égard des autres tropes.

4°. On peut quelquefois adoucir une métaphore en la changeant en comparaison, ou bien en ajoutant quelque correctif ; par exemple, en disant : *pour ainsi parler ; si l'on peut parler ainsi*, &c. » L'art doit être » pour ainsi dire enté sur la nature : » la nature soutient l'art & lui sert » de base ; & l'art embellit & per» fectionne la nature.

5°. Lorsqu'il y a plusieurs métaphores de suite, il n'est pas toujours nécessaire qu'elles soient tirées exactement du même sujet, comme on vient de le voir dans l'exemple précédent. *Enté* est pris de la culture des arbres : *soutien, base*, sont pris de l'architecture ; mais il ne faut pas qu'on les prenne de sujets opposés, ni que les termes métaphoriques dont l'un est dit de l'autre, excitent des idées qui ne puissent point être liées, comme si l'on disoit d'un Orateur : *c'est un torrent qui s'allume ;* au lieu de dire : *c'est un torrent qui entraîne.* On a reproché à Malherbe d'avoir dit :

Prends ta foudre, Louis, & va comme
comme un lion.

Il falloit dire comme Jupiter.

Dans les premières éditions du Cid ; Chimène disoit :

Malgré des feux si beaux qui rompent ma
colère.

Feux & *rompent* ne vont point ensemble : c'est une observation de l'Académie sur le Cid.

Ecorce, dans le sens propre, est la partie extérieure des arbres & des fruits ; c'est leur couverture : ce mot se dit fort bien dans un sens métaphorique, pour marquer les dehors, l'apparence des choses : ainsi l'on dit que *les ignorans s'arrêtent à l'écorce*, qu'*ils s'attachent*, qu'*ils s'amusent à l'écorce*. Remarquez que tous ces verbes *s'arrêtent*, *s'attachent*, *s'amusent*, conviennent fort bien avec écorce prise au propre ; mais vous ne diriez pas au propre, *fondre l'écorce*. *Fondre* se dit de la glace ou du métal : vous ne devez donc pas dire au figuré *fondre l'écorce*. Cette expression a paru trop hardie à M. de Voltaire dans une ode de Rousseau. Pour dire que l'hiver est passé & que les glaces sont fondues, ce poëte s'exprime de cette sorte :

L'hiver, qui si long-temps a fait blanchir nos plaines,
N'enchaîne plus le cours des paisibles ruisseaux ;
Et les jeunes zéphirs de leurs chaudes haleines
Ont fondu l'*écorce* des eaux.

Les Orientaux ont toujours prodigué la métaphore sans mesure & sans art. On ne voit dans leurs écrits que des collines qui sautent, des fleurs qui sèchent de crainte, des étoiles qui tressaillent de joie. Leur imagination trop vive ne leur a jamais permis d'écrire avec méthode & sagesse. Ils n'ont rien approfondi : ils n'ont pas fait un seul bon livre d'histoire ni de science. Il n'y a que leurs fables qui ayent réussi chez les autres nations.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

On prononce & l'on devroit écrire *métafore*.

MÉTAPHORIQUE ; adjectif des deux genres. *Metaphoricus*. Qui tient de la métaphore, qui appartient à la métaphore. *Cette expression est employée dans un sens métaphorique*.

MÉTAPHORIQUEMENT ; adverbe. *Metaphoricè*. D'une manière métaphorique. *Cette phrase se doit entendre métaphoriquement*.

Les quatre premières syllabes sont brèves, la cinquième très-brève, & la dernière moyenne.

MÉTAPHRASTE ; substantif masculin. Ménage s'est servi de ce mot pour désigner quelqu'un qui traduit un auteur.

MÉTAPHYSICIEN ; substantif masculin. *Metaphysicus*. Qui fait son étude de la Métaphysique. *Locke, Mallebranche sont de bons Métaphysiciens*.

MÉTAPHYSIQUE ; substantif féminin. *Metaphysica*. La science qui traite des premiers principes de nos connoissances, des idées universelles, des êtres spirituels.

La génération de nos idées appartient à la métaphysique ; c'est un de ses objets principaux, & peut-être devroit-elle s'y borner ; presque toutes les autres questions qu'elle se propose sont insolubles ou frivoles ; elles sont l'aliment des esprits téméraires ou des esprits faux ; & il ne faut pas être étonné si tant de questions subtiles, toujours agitées & jamais résolues, ont fait mépriser par les bons esprits cette science vide & contentieuse qu'on appelle

communément métaphysique. Elle eût été à l'abri de ce mépris si elle eût su se contenir dans de justes bornes, & ne toucher qu'à ce qu'il lui est permis d'atteindre; or ce qu'elle peut atteindre est bien peu de chose. On peut dire en un sens de la métaphysique, que tout le monde la sait ou personne, ou pour parler plus exactement, que tout le monde ignore celle que tout le monde ne peut savoir. Il en est des ouvrages de ce genre comme des pièces de théâtre; l'impression est manquée quand elle n'est pas générale. Le vrai en métaphysique ressemble au vrai en matière de goût; c'est un vrai dont tous les esprits ont le germe en eux-mêmes, auquel la plupart ne font point d'attention, mais qu'ils reconnoissent dès qu'on le leur montre. Il semble que tout ce qu'on apprend dans un bon livre de métaphysique, ne soit qu'une espèce de réminiscence de ce que notre ame a déjà su; l'obscurité, quand il y en a, vient toujours de la faute de l'auteur, parceque la science qu'il se propose d'enseigner n'a point d'autre langue que la langue commune. Aussi peut-on appliquer aux bons Auteurs de métaphysique ce qu'on a dit des bons Écrivains, qu'il n'y a personne qui en les lisant ne croie pouvoir en dire autant qu'eux.

Mais si dans ce genre tous sont faits pour entendre, tous ne sont pas faits pour instruire. Le mérite de faire entrer avec facilité dans les esprits des notions vraies & simples, est beaucoup plus grand qu'on ne pense, puisque l'expérience nous prouve combien il est rare; les saines idées métaphysiques sont des vérités communes que chacun saisit, mais que peu d'hommes ont le talent de développer; tant il est difficile, dans quelque sujet que ce puisse être, de se rendre propre ce qui appartient à tout le monde.

L'examen de l'opération de l'esprit qui consiste à passer de nos sensations aux objets extérieurs, est évidemment le premier pas que doit faire la métaphysique. Comment notre ame s'élance-t-elle hors d'elle-même, pour s'assurer de l'existence de ce qui n'est pas elle? Tous les hommes franchissent ce passage immense, tous le franchissent rapidement & de la même manière; il suffit donc de nous étudier nous-mêmes, pour trouver en nous tous les principes qui serviront à résoudre la grande question de l'existence des objets extérieurs: elle en renferme trois autres qu'il ne faut pas confondre. Comment concluons-nous de nos sensations l'existence de ces objets? Cette conclusion est-elle démonstrative? Enfin comment parvenons-nous, par ces mêmes sensations, à nous former une idée des corps & de l'étendue?

La première de ces questions ayant pour objet une vérité de fait, c'est-à-dire, la conclusion que nous tirons de nos sensations à l'existence des objets, la solution en est susceptible de toute l'évidence possible. Une observation très-fréquente & très-simple nous sert à distinguer notre corps de ceux qui l'environnent. Quand quelque partie de notre corps en touche une autre, notre sensation est double; elle est simple & sans réplique quand nous touchons un corps étranger. En voilà assez pour distinguer le *nous* & pour reconnoître en général la différence de ce qui est nôtre d'avec ce qui ne l'est pas. Le Métaphysicien, en éten-

dant & en développant cette observation, répondra d'une manière satisfaisante à la première des trois questions sur l'existence des objets extérieurs.

Mais la conclusion qu'il tire de ses sensations à l'existence des objets, est-elle démonstrative? Les Philosophes se partagent sur ce point; quoique tous conviennent que notre penchant à juger de l'existence des corps est invincible. Ceux qui regardent nos sensations comme une preuve démonstrative de l'existence des objets, prétendent que Dieu nous tromperoit si nos sensations ne nous représentoient que des êtres fantastiques. Ces philosophes en raisonnant ainsi tombent dans deux inconvéniens. Le premier est de prouver une vérité directe & primitive par une vérité réfléchie, l'existence des corps par celle de Dieu; tandis que c'est au contraire dans l'existence des corps qu'il faut chercher les preuves de l'existence de Dieu les plus solides, celles que toutes les écoles de philosophie ont généralement admises. Le second inconvénient est de croire pouvoir convaincre par le raisonnement un Philosophe opiniâtre, que Dieu le tromperoit s'il n'y avoit point de corps. « Je reconnois comme vous, » dira-t-il, l'existence d'un premier » être; mais c'est lui faire injure » que de lui attribuer vos erreurs. » Pour ne pas les regarder comme » son ouvrage, il suffit de penser » qu'il est assez puissant pour exciter en nous des sensations, sans » qu'il y ait rien au-dehors qui lui » serve à les produire. Il ne tiendra » qu'à vous de vous abstenir comme » moi par cette réflexion si simple, » de toute assertion précipitée. Vous » avouez que mes sensations me » trompent souvent; pourquoi ne » me tromperoient-elles pas toujours? Cette vivacité, cet accord, » ces nuances, ces affections involontaires qui vous font passer si » légèrement de la réalité de la sensation à celle de l'objet, ne les » ai-je pas souvent éprouvées dans » le sommeil? Et pourquoi la vie » seroit-elle autre chose qu'un sommeil plus continu & plus profond, » qui a seulement le triste avantage » de se laisser appercevoir? Quand » je considère d'ailleurs quels sont » les objets de mes sensations, » que de contradictions je rencontre » dans l'idée que je m'en forme! » Deux substances aussi disparates » que l'esprit & la matière, séparées » l'une de l'autre par un intervalle » immense quant à la nature, peuvent-elles agir l'une sur l'autre, » ce qui est pourtant nécessaire pour » que celui-là ait l'idée de celle-ci? D'ailleurs qu'est-ce que cette » matière dont vous prétendez que » mes sens me procurent une notion si distincte? Qu'est-ce que les » élémens ou particules premières » des corps? Vous ne pouvez pas » dire que ce soit des corps; car ils » auroient eux-mêmes des élémens, » & par conséquent ne seroient pas » ceux que nous cherchons: & si ce » ne sont pas des corps, comment » concevez-vous que l'assemblage » de ces élémens non-matériels » puisse former cet être que vous » appelez *matière*? Direz vous qu'un » corps est composé d'autres corps à » l'infini? mais n'est-ce pas une chimère qu'un être composé dont on » ne peut jamais retrouver les composans, ou plutôt dont réellement » les composans n'existent pas, puisqu'on ne sauroit supposer qu'ils » existent seuls, & puisqu'ils ne

» tiennent leur existence que de » leur union avec d'autres êtres auxquels ils la donnent aussi? Plutôt que » d'avoir à dévorer cette multitude » de contradictions, n'est-il pas plus » simple & plus raisonnable de penser que la matière n'est qu'un » phénomène, une pure illusion de » nos sens, & qu'il n'y a rien hors » de nous de semblable à ce qu'ils » représentent ? Je ne puis reconnoître dans l'univers qu'une seule » espèce de substance, je n'y vois » que Dieu & quelques êtres pensans ou peut-être que Dieu & » moi.

La meilleure réponse à ce Pyrrhonien décidé, est celle de Diogène à Zénon : il faut ou l'abandonner à sa bonne foi, ou le laisser vivre & raisonner avec des fantômes. Ce qu'il y a de très-singulier, c'est que des philosophes estimables, tels que Malebranche, ne se soient abstenus de nier l'existence de la matière que par la crainte de contredire la révélation, comme si la révélation n'étoit pas appuyée sur cette existence; réduisez un incrédule à nier qu'il y ait des corps, il aura bientôt honte de l'être, s'il n'est pas tout à fait insensé. Chez le commun des Philosophes chrétiens, c'est la raison qui défend la foi; ici par une disposition d'esprit singulière, c'est la foi de Mallebranche qui a mis à couvert sa raison, & qui lui a épargné l'absurdité la plus insoutenable. L'imagination de ce Philosophe, souvent malheureuse dans les principes qu'elle lui faisoit adopter, mais presque toujours juste dans les conséquences qu'elle en tiroit, l'entraînoit quelquefois bien au delà du point où il auroit voulu aller. Les principes de religion dont il étoit pénétré le retenoient alors sur le bord du précipice; sa philosophie touchoit au pyrrhonisme d'une part & au spinosisme de l'autre.

La seule réponse raisonnable qu'on puisse opposer aux objections des Sceptiques contre l'existence des corps, est celle-ci. Les mêmes effets naissent des mêmes causes; or, supposant pour un moment l'existence des corps, les sensations qu'ils nous feroient éprouver ne pourroient être ni plus vives, ni plus constantes, ni plus uniformes que celles que nous avons; donc nous devons supposer que les corps existent. Voilà jusqu'où le raisonnement peut aller en cette matière & où il doit s'arrêter. L'illusion dans les songes nous frappe sans doute aussi vivement que si les objets étoient réels; mais nous parvenons à découvrir cette illusion, lorsqu'à notre réveil nous nous appercevons que ce que nous avons cru voir, toucher ou entendre, n'a aucun rapport ni aucune liaison, soit avec le lieu où nous sommes, soit avec ce que nous nous souvenons d'avoir fait auparavant. Nous distinguons donc la veille du sommeil par cette continuité d'actions qui pendant la veille se suivent & s'occasionnent les unes les autres; elles forment une chaîne continue que les songes viennent tout-à-coup briser ou interrompre, & dans laquelle nous remarquons sans peine les lacunes que le sommeil y a faites. Par ces principes on peut distinguer dans les objets l'existence réelle de l'existence supposée.

La troisième question, comment nous parvenons à nous former l'idée des corps & de l'étendue, renferme des difficultés encore plus réelles, & même en un certain sens insolubles. Le toucher nous apprend sans

doute à distinguer ce qui est *nôtre* d'avec ce qui nous environne; il nous fait, pour ainsi dire, circonscrire l'univers à nous-mêmes; mais comment nous donne-t-il l'idée de cette contiguité de parties, en quoi consiste proprement la notion de l'étendue? Voilà sur quoi la philosophie ne peut nous fournir que des lumières fort imparfaites. C'est que nous ne pouvons remonter jusqu'aux perceptions simples qui sont les élémens de cette perception multiple, comme nous ne pouvons remonter aux élémens de la matière; c'est que toute perception primitive, unique & élémentaire, ne peut avoir pour objet qu'un être simple; & qu'il nous est aussi impossible de concevoir comment l'assemblage d'un nombre fini ou infini de perceptions simples produit une perception composée, que de concevoir comment un être composé peut se former d'êtres simples. En un mot la sensation qui nous fait connoître l'étendue est par sa nature aussi incompréhensible que l'étendue même. Ainsi l'essence de la matière & la manière dont nous nous en formons l'idée, restera toujours couverte de nuages. Nous pouvons conclure de nos sensations qu'il y a des êtres hors de nous; mais cet être que nous appelons matière, est-il semblable à l'idée que nous nous en formons? C'est ce que nous devons nous résoudre à ignorer. Il est dans chaque science des principes vrais ou supposés, qu'on saisit par une espèce d'instinct auquel on doit s'abandonner sans résistance; autrement il faudroit admettre dans les principes un progrès à l'infini qui seroit aussi absurde qu'un progrès à l'infini dans les êtres & dans les causes & qui rendroit tout incertain, faute d'un point fixe d'où l'on pût partir. C'est pour satisfaire nos besoins & non pas notre curiosité, que les sensations nous sont données; c'est pour nous faire connoître le rapport que les êtres extérieurs ont au nôtre, & non pour nous faire connoître ces êtres en eux-mêmes. Que nous importe au fond de pénétrer dans l'essence des corps, pourvu que la matière étant supposée telle que nous la concevons, nous puissions déduire des propriétés que nous y regardons comme primitives, les autres propriétés secondaires que nous appercevons en elle, & que le système général des phénomènes toujours uniforme & continu, ne nous présente nulle part de contradiction? Arrêtons-nous donc & ne cherchons pas à diminuer par des sophismes *subtils le nom*bre déjà trop petit de nos connoissances claires & certaines.

Mais quand la matière, telle que nous la concevons, ne seroit qu'un phénomène fort différent de ce qu'elle est en elle-même, quand nous n'aurions pas d'idée nette, ni peut-être même d'idée juste de sa nature, l'expérience journalière nous démontre que cet assemblage d'êtres quel qu'il soit, que nous appelons matière, est par lui-même incapable d'action, de vouloir, de sentiment & de pensée. C'en est assez pour conclure que cet assemblage d'êtres ne forme point en nous le principe pensant. Le sage se borne à cette vérité incontestable, sans chercher à rendre raison de la plupart des phénomènes qui accompagnent nos sensations; il n'entreprendra point d'expliquer pourquoi nous rapportons le toucher aux extrémités de notre corps, & comment le principe sentant qui est en nous, principe simple & indivisible de sa

nature, se transporte, si on peut parler ainsi, tantôt successivement, tantôt à la fois, dans toutes les extrémités du principe matériel qui sont affectées par les objets extérieurs. Nous avons déjà observé combien la multiplicité instantanée de nos sensations est incompréhensible; l'erreur par laquelle nous rapportons toutes nos sensations aux parties de notre corps l'est peut-être davantage. Mais une erreur encore plus étrange, c'est l'application que nous faisons de la couleur sur la surface des objets. La sensation de couleur ne pouvant être que dans notre ame, il est bien extraordinaire que l'ame transporte cette sensation simple à un être qui ne lui est uni en aucune manière, & que de plus elle étende cette sensation sur cet être composé qui n'en est nullement susceptible. Nouveau problême métaphysique plus difficile que tous les précédens, & que nous laisserons à résoudre à notre postérité qui le laissera de même à la sienne.

Ainsi plus on approfondit les différentes questions qui sont du ressort de la métaphysique, plus on voit combien leur solution est au-dessus de nos lumières. On demande, par exemple, si l'ame pense ou sent toujours? L'énoncé seul de cette question doit faire sentir l'impossibilité d'y répondre. La connoissance de la nature de l'ame ne peut servir à la résoudre, puisque cette connoissance nous manque; ainsi les Philosophes qui ont prétendu que l'ame ne pense pas toujours, ne peuvent se fonder que sur l'observation qu'ils en ont faite. Or c'est penser qu'observer qu'on ne pense pas, & à l'égard de ces momens si fréquens & si fugitifs où l'on n'a rien observé, & dont on ne juge que par réminiscence, cette réminiscence peut-elle être assez sure pour nous persuader que nous n'avions point pensé dans ces momens? Ceux au contraire qui soutiennent que l'ame pense toujours, ne le peuvent prétendre que d'après l'attention continuelle qu'ils en ont faite à chacune de leurs pensées; & tout le monde sait que la rapidité des pensées qui se suivent en nous, ne nous permet pas cette attention soutenue.

Il en est de même d'une infinité d'autres questions dont on doit abandonner la solution aux Métaphysiciens téméraires; en quoi consiste l'union du corps & de l'ame & leur influence réciproque? En quel temps l'ame est unie au corps? Si les habitudes sont dans le corps & dans l'ame, ou dans l'ame seulement? En quoi consiste l'inégalité des esprits? Si cette inégalité est dans les ames, ou dépend uniquement de la disposition du corps, de l'éducation, des circonstances, de la société? Comment ces différens objets peuvent influer si différemment sur des ames qui seroient toutes égales d'ailleurs, ou comment des substances simples peuvent être inégales par leur nature? Comment les animaux avec des organes pareils aux nôtres, avec des sensations semblables & souvent plus vives, restent bornés à ces mêmes sensations, sans en tirer comme nous une foule d'idées abstraites & réfléchies, les notions métaphysiques, les langues, les lois, les sciences & les arts? Enfin jusqu'où la réflexion peut porter les animaux & pourquoi elle ne peut les porter au-delà? Les idées innées sont une chimère que l'expérience réprouve; mais la manière dont nous acquérons des sensations & des idées ré-

fléchies, quoique prouvée par la même expérience, n'est pas moins incompréhensible. Sur tous ces objets l'intelligence suprême a mis au-devant de notre foible vue un voile que nous voudrions arracher en vain. C'est un triste sort pour notre curiosité & notre amour-propre; mais c'est le sort de l'humanité.

Article extrait des élémens de Philosophie de M. d'Alembert.

MÉTAPHYSIQUE, est aussi adjectif & signifie qui appartient à la métaphysique. *Les méditations métaphysiques de Descartes.*

MÉTAPHYSIQUE, s'emploie quelquefois dans la signification d'abstrait. *Ce que vous dites est bien métaphysique.*

Les quatre premières syllabes sont brèves & la cinquième très-brève.

On prononce & l'on devroit écrire *métafizique.*

MÉTAPHYSIQUEMENT; adverbe. *Metaphysicè.* D'une manière métaphysique. *Une question traitée métaphysiquement.*

MÉTAPLASME; substantif masculin. Changement qui se fait en retranchant dans un mot une lettre ou une syllabe. Ainsi l'on dit par métaplasme, *malgré lui, malgré ses dents*, au lieu de *malgré lui, malgré ses aidans*, que l'on a dit d'abord.

MÉTAPONTE; ancienne ville d'Italie dans la grande Grèce, sur le golfe de Lucanie, aujourd'hui Tarente. Elle fut bâtie par les Pyliens, & par Nestor leur chef au retour de la guerre de Troie. Pythagore s'y retira de Crotone & y finit ses jours. Hipparque l'Astronome y dressa ses tables. Quelques Géographes veulent que ce soit à présent *Feliciore* dans la Calabre ultérieure; d'autres pensent que c'est *Trébigazza*; enfin d'autres prétendent que c'est *Torré di Mare.*

MÉTAPTOSE; *voyez* MÉTASTASE.

MÉTASTASE; substantif féminin, & terme de Médecine. *Metastasis.* Changement d'une maladie en une autre, soit qu'il se fasse du dehors au-dedans, soit au contraire qu'il ait lieu du dedans au dehors.

Les symptômes qui accompagnent la métastase varient extrêmement suivant l'espèce, la gravité de la maladie, l'état, la disposition, la situation, l'usage de la partie que la maladie quitte & de celle où elle va se déposer, & le dérangement qu'elle y occasionne. Si la métastase se fait du dedans au-dehors, les symptômes de la maladie primitive cessent, les fonctions des viscères affectés se *rétablissent*, & l'on apperçoit à l'extérieur des abscès, ulcères, éruptions cutanées, tumeurs, *&c.* On voit souvent des maladies invétérées de poitrine se terminer par des tumeurs aux testicules, des abscès aux jambes, des évacuations de pus par les urines; des migraines, des coliques néphrétiques se changent en goutte; à la mélancolie surviennent quelquefois des éruptions cutanées, *&c.* lorsqu'au contraire la métastase se fait du dehors en dedans, les tumeurs disparoissent, s'effacent entièrement, les ulcères se ferment, les éruptions rentrent, les abscès se dissipent, la goutte remonte, *&c.* mais à l'instant on voit succéder des symptômes très-multipliés & pour l'ordinaire très-pressans. Il y a beaucoup d'observations qui font voir qu'en pareils cas les métastases ont déterminé des attaques d'apoplexie, d'épilepsie, des gouttes sereines, des toux opiniâtres, asthme suffoquant, dépôt dans la tête, la poitrine

trine, le bas-ventre, hydropisie, ictère, cachexie, marasme, &c. Il est inconcevable avec quelle rapidité ces métastases sont suivies des accidens les plus fâcheux & de la mort même.

Les métastases qui se font du dedans au dehors, sont des espèces de crises, ouvrage de la nature; les causes qui les déterminent & leur manière d'agir sont tout à fait inconnues. On voit un peu plus clair sur les métastases qui se font des parties externes à l'intérieur; on sait qu'elles sont souvent la suite de l'application imprudente des répercussifs, du froid, des remèdes qui empêchent l'écoulement d'un ulcère, la formation des exanthèmes; elles sont aussi quelquefois excitées par des cardialgies, foiblesses, défaillances, par des passions d'ame, par des remèdes internes qui changent la direction du spasme, qui entretient ces affections extérieures, par un excès dans le manger qui, en augmentant le ton de l'estomac, produit le même effet, &c.

On peut déduire de là quelques règles pratiques sur les métastases: 1°. Qu'il faut seconder autant qu'il est possible celles qui se font au dehors, il est même des occasions où il faut tâcher de les déterminer; pour en venir surement à bout, il faudroit connoître la manière de faire changer de direction aux forces & les détourner vers l'organe extérieur ou vers quelque couloir approprié; au défaut de cette connoissance, on est obligé d'aller à tâtons, guidé par un empirisme aveugle, souvent insuffisant. Dans les maladies de la tête, la métastase la plus heureuse est celle qui se fait par les selles; les purgatifs sont les plus propres à remplir cet objet: dans celles qui attaquent la poitrine, surtout les chroniques, la voie des urines & les ab cès aux jambes sont les plus salutaires; on peut par les diurétiques & surtout par les vésicatoires, remplir la première vue, & imiter par l'application des cautères les abcès aux jambes. Dans les affections du bas-ventre, le flux hémorroïdal est le plus avantageux; on peut le procurer par les fondans hémorroïdaux, aloëtiques: dans quelques cas, les maladies éruptives ont été une heureuse métastase, ici le hasard ou la nature peuvent plus que les remèdes. 2°. Dans toutes les affections extérieures qui dépendent d'une cause interne, il faut éviter les remèdes répercussifs, ou autres qui puissent empêcher la formation & l'étendue de la maladie; & si, par quelque cause imprévue, la maladie souffre une métastase toujours dangereuse, il faut tout aussitôt tâcher de la rappeler, 1°. en attaquant, s'il y a lieu, la cause qui l'a excitée, la foiblesse par des cordiaux, les excrétions opposées par les astringens appropriés, le poids des alimens dans l'estomac par l'émétique, &c. 2°. par des remèdes topiques qui puissent renouveler l'affection locale; ainsi on rappelle la goutte par des épispastiques & les vésicatoires; si un ulcère fermé a donné lieu à la *métastase*, il ne faut que le rouvrir par un cautère mêlé avec du suppuratif; l'application des ventouses peut faire revenir une tumeur, un abcès repercuté; les bains & les sudorifiques conviennent dans les maladies exanthématiques rentrées.

MÉTASYNERISE; substantif féminin, & terme de Médecine. C'est selon Thessalus, un changement

dans tout le corps ou ſeulement dans quelques-unes de ſes parties.

MÉTATARSE; ſubſtantif maſculin, & terme d'Anatomie. Nom que l'on donne à la ſeconde partie du pied, ſituée entre le tarſe & les orteils. Il reſſemble au métacarpe à quelques égards, & a auſſi des différences particulières.

Il eſt compoſé de cinq os, au lieu que l'on n'en compte que quatre au métacarpe; ils ſont rangés tous les uns à côté des autres & forment une eſpèce de grillage un peu convexe en deſſus & concave en deſſous; ils ſont inclinés de dedans en dehors du pied.

MÉTATARSIEN; ſubſtantif maſculin, & terme d'Anatomie. Muſcle ſitué ſous la plante du pied; il s'attache par une de ſes extrémités à la partie antérieure & inférieure du calcaneum, d'où il ſe porte un peu vers la partie externe de la plante du pied; il s'y termine par un fort tendon à la partie poſtérieure & externe du dernier os du métatarſe. Ce muſcle diminue la largeur de la plante du pied & la rend plus voutée.

MÉTATEURS; ſubſtantif maſculin pluriel, & terme d'Hiſtoire Ancienne. On appeloit ainſi chez les Romains des Centurions commandés par un Tribun, qui précédoient l'armée & en marquoient le camp.

On déſignoit encore par ce mot des Officiers ſubalternes qui partoient avant l'Empereur & qui alloient marquer ſon logis & celui de ſa maiſon.

MÉTATHÈSE; ſubſtantif féminin. *Metatheſis*. Figure de grammaire qui conſiſte dans la tranſpoſition d'une lettre. *Berlan* pour *brelan*, *éprevier* pour *épervier* ſont des métathèſes.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue & la quatrième très-brève.

MÉTAYER, ÈRE; ſubſtantif. *Villicus*. On appelle ainſi en quelques provinces, celui ou celle qui fait valoir une métairie qui n'eſt pas à lui, & qui en rend au propriétaire une certaine partie des fruits dont on convient par contrat. *Il change de métayer*.

Il ſe confond en quelques endroits avec le fermier & ſe prend pour tout homme qui fait valoir des terres qui appartiennent à autrui, ſoit qu'il les afferme en argent ou en grains.

MÈTE; vieux mot qui ſignifioit autrefois borne, limite. Il eſt employé dans quelques coutumes pour ſignifier le territoire d'une Juridiction.

MÉTÉDORE; *ſubſtantif maſculin*, & terme de Relation. On appelle ainſi en Eſpagne & particulièrement à Cadix, des eſpèces de braves qui favoriſent la ſortie de cette ville aux barres d'argent que les Marchands ont été obligés d'y faire débarquer à l'arrivée des gallions ou de la flotte des Indes.

Ces Métédores ſont les cadets des meilleures maiſons du pays qui n'ont pas de bien, & qui, moyennant un pour cent de tous les effets qu'ils ſauvent aux marchands s'expoſent aux riſques qui peuvent naître de cette contrebande.

Il y a auſſi des Métédores qui ſauvent les droits des marchandiſes emballées, ſoit d'entrée, ſoit de ſortie. Ils ſe partagent ordinairement en deux troupes, dont l'une attend au pied des remparts de la ville les ballots que l'autre qui reſte en dedans vient lui jeter par deſſus les murs. Chaque ballot a ſa marque pour être reconnu. On en uſe à peu près de même pour faire entrer des

ballots de marchandises dans la ville: il est vrai que pour sauver ces effets avec plus de sureté on a soin de gagner le Gouverneur, le Major, l'Alcade de Cadix, même jusqu'aux sentinelles, ce qui revient à environ dix sept piastres par ballot. Les Métédores gagnent ordinairement à chaque arrivée de la flotte ou des gallions deux ou trois mille piastres chacun qu'ils vont dépenser à Madrid où ils sont connus pour faire ce métier.

Outre ces Métédores, il y a aussi des particuliers entre le peuple qui s'en mêlent; mais les uns & les autres avec une si grande fidélité, que les étrangers n'ont jamais eu lieu de s'en plaindre.

METEIL; substantif masculin. Froment & Seigle mêlés ensemble. *Il aime le pain de méteil.*

On dit ordinairement du *Blé méteil*, en parlant des redevances des terres, & de la nature du blé dont elles sont chargées. *Cette terre lui rapporte douze septiers de blé méteil.*

On appelle *passe-méteil*, du blé dans lequel il y a deux tiers de froment contre un tiers de seigle. *Un septier de passe-méteil.*

METELIN; île considérable de l'Archipel. C'est l'ancienne Lesbos. Elle est située au nord de Scio, & presque à l'entrée du golfe de Gueresto. Elle est le double plus grande que celle de Scio, & s'étend beaucoup du côté du nord-est. Il y a encore dans cette île plus de cent bourgs ou villages, sans compter Castro qui en est la capitale; cependant elle a été beaucoup plus peuplée autrefois, & elle a produit un nombre étonnant d'Hommes illustres. Eustathe remarque que cette île fut jadis appelée *Mytilène*, du nom de sa capitale: il est aisé de voir que de Mytilène on a fait Metelin.

Son territoire est fort bon; les montagnes y sont fraîches, & couvertes en plusieurs endroits de bois & de pins, dont on tire de la poix noire, & dont on emploie les planches à la construction de petits vaisseaux. On y recueille de bon froment, d'excellente huile, & les meilleures figues de l'Archipel. Ses vins mêmes n'ont rien perdu de leur première réputation.

Le commerce y consiste seulement en grains, en fruits, en beurre & en fromage.

Ses principaux ports sont celui de Castre, ou de l'ancienne Mytilène, celui de Caloni, celui de Sigre, & surtout le port Iéro, connu par les Francs sous le nom de *Port Olivier*, qui passe pour un des plus grands & des plus beaux de la Méditerranée.

Les Russes enlevèrent cette île l'an dernièr (1770) au Grand-Seigneur, après avoir détruit la flotte Ottomane.

MÉTELIS; ancienne ville d'Égypte située à l'embouchure du Nil. Ptolémée dit qu'elle étoit capitale d'un Nome de même nom. C'est aujourd'hui la ville de Rosette.

MÉTEMPSYCOSE; substantif féminin & terme de Philosophie. Il se dit du passage d'une ame dans un corps autre que celui qu'elle animoit.

L'invention du système de la Métempsycose est communément attribué à Pythagore. Quelques-uns néanmoins prétendent que ce Philosophe a puisé lui-même cette opinion dans la doctrine des Brachmanes. Mais si Pythagore n'a pas imaginé ce système, c'est du moins lui qui l'a enseigné avec le plus de

réputation. Voici comme Ovide fait parler ce Philosophe à ce sujet.

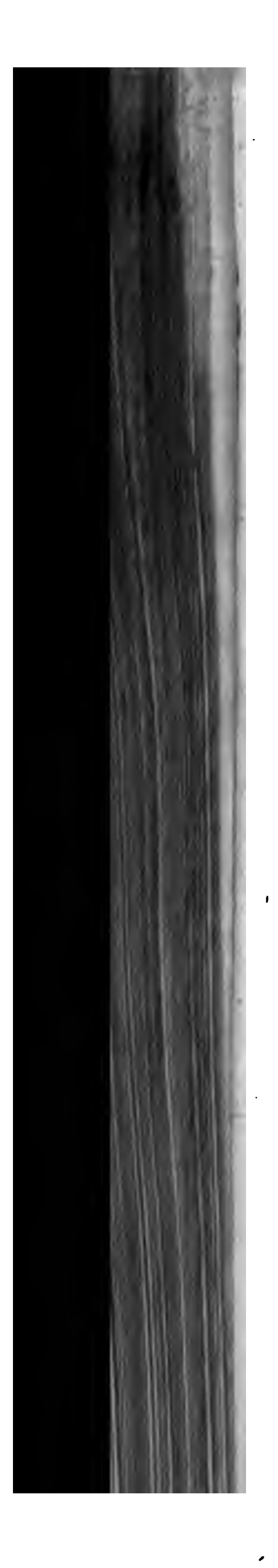
Pythagore, dit le Poëte Latin, avoit reçu le jour dans l'île de Samos. Mais fuyant l'aspect odieux des Tyrans qui déchiroient sa patrie, il s'étoit condamné à un exil volontaire, quoique attaché à la terre par sa condition mortelle, son esprit sublime s'éleva jusqu'au Ciel. Il envisagea des yeux de l'ame les objets qui échappoient aux yeux du corps; &, ne se proposant dans ses méditations profondes que l'avantage de l'humanité, il fit part aux mortels de ses importantes découvertes, & leur annonça les vérités qu'il avoit puisées dans le commerce des Dieux. Il fut le premier qui conseilla aux hommes de bannir de leur table la chair des animaux. Il s'efforça de leur inspirer de l'horreur pour cet aliment odieux; mais ses discours doctes & sensés furent rejettés par la multitude ignorante & grossière. Cessez mortels, leur disoit-il, de souiller vos corps par des mets détestables & criminels, tandis que la terre vous prodigue ses richesses, & vous offre une nourriture aussi agréable qu'innocente. Pour vous son sein libéral se couvre tous les ans d'une moisson dorée. Les arbres semblent ne se courber sous leurs fruits que pour vous les présenter. La vigne chargée de raisins vous invite à les cueillir. Les jardins sont remplis de légumes salutaires, qui amollis par le feu, peuvent vous fournir un aliment agréable. Pour qui vos troupeaux apportent-ils chaque soir un lait délicieux? Pour qui l'abeille laborieuse compose-t-elle, avec la fleur du thym, le miel le plus doux? Voyez parmi les animaux mêmes ceux dont le naturel est humain & paisible; l'herbe est leur nourriture. Il n'y a que les tigres, les lions & les ours qui se plaisent à dévorer des mets ensanglantés. Barbares vous osez renfermer dans vos entrailles les entrailles d'un être animé: vous engraissez votre corps avide de la substance d'un autre corps; & ce n'est pas par la mort des animaux que vous prolongez votre coupable vie. Environnez des dons que la meilleure des mères étale à vos yeux, vous n'aimez que les affreux repas des Cyclopes; & vos dents meurtrières ne se plaisent qu'à déchirer des lambeaux de chair.

Ce n'étoit pas ainsi que vivoient les hommes dans cet âge antique que vous nommez *le siècle d'or*. Jamais leur bouche innocente ne fut souillée par le sang. Les fruits des arbres & les productions de la terre suffisoient à leurs besoins. Dans ces temps fortunés l'oiseau voloit en sûreté dans les airs; & l'hameçon perfide ne tendoit aucun piége au poisson crédule. Une paix profonde régnoit alors dans la nature. On n'y connoissoit ni la fraude ni les embuches; mais dans les siècles suivans, lorsque les passions & les vices eurent corrompu le genre humain, les hommes firent sur les animaux l'apprentissage de la cruauté. Le premier fer qui fut ensanglanté, fut teint du sang de quelque animal. Je veux qu'on ait pu sans crime ôter la vie aux animaux qui menaçoient la nôtre, mais falloit-il que leurs corps nous servissent de pâture? Le porc qui ravageoit les moissons & détruisoit l'espérance de l'année, mérita le premier la mort. Le bouc qui rongeoit les bourgeons de la vigne, fut en-

ſuite égorgé aux Autels de Bacchus. Tous deux avoient mérité leur ſort. Mais quel étoit votre crime paiſibles moutons, brebis innocentes, vous qui portez dans votre ſein un nectar délicieux, vous que nous dépouillons pour nous couvrir, vous dont la vie nous eſt plus utile que la mort? Pourquoi égorger le bœuf animal ſimple & bon, né pour ſupporter les plus pénibles travaux? Quelle horrible ingratitude! Non le barbare ne méritoit pas de vivre, qui le premier retira de la charrue ſon fidelle laboureur pour le conduire à la mort, qui eut la cruauté de frapper de la hache ſon cou uſé par le joug depuis tant d'années. C'étoit peu pour les hommes de commettre de pareils crimes, ils voulurent en rendre les Dieux complices. Ils crurent que les immortels aimoient à voir couler le ſang des animaux. Un bœuf choiſi entre les plus gras & les plus beaux du troupeau, ayant les cornes dorées & la tête ornée de bandelettes, eſt conduit à l'Autel. Il entend les vœux que forment les Prêtres, & ne ſait pas qu'ils ne doivent être exaucés qu'aux dépens de ſa vie. Il voit qu'on entortille ſes cornes de gerbes de blé, fruit de ſes ſueurs & de ſes travaux; & dans le moment qu'on l'immole, il apperçoit le fer ſacré réfléchi dans le baſſin qui eſt placé devant lui. Il tombe, & pendant qu'il reſpire encore, les Prêtres cruels lui arrachent le cœur, & s'imaginent trouver dans ſes entrailles palpitantes, la volonté des Dieux.

Quel rage, hommes féroces, vous porte à vous nourrir de la chair de ces animaux innocens? Savez vous quel crime vous commettez? Écoutez moi & frémiſſez. Vous mangez, qui?.... Vos propres concitoyens. Dans ce moment l'eſprit divin m'anime; je le ſens & je cède à ſon impulſion. Les ſecrets les plus cachés de la nature ſe dévoilent à mes yeux, & ma bouche va prononcer des oracles auguſtes. Je vais vous annoncer des vérités long-temps cachées, & que perſonne avant moi n'avoit découvertes. Élevé au-deſſus de la région terreſtre, je plane avec joie au milieu des airs. Aſſis ſur les nuages, je vois les foibles mortels errer ici bas tremblans, incertains de leur deſtinée, redoutant la mort à chaque moment; & du haut de la voûte étoilée, je leur développe les décrets du deſtin, & leur adreſſe ces conſolantes paroles.

O vous! hommes timides, que la mort épouvante, ſavez vous ce que vous craignez? Apprenez que le Styx & le Tartare ne ſont que de vains noms faits pour ſervir d'ornement aux récits fabuleux des Poëtes. Penſez vous que des corps conſumés par la flamme ou rongés par les vers, puiſſent encore être ſenſibles à la douleur? Les ames ne meurent point: elles quittent ſeulement leur ancienne demeure & paſſent dans une nouvelle habitation. Moi-même, moi qui vous parle, je vivois du temps de la guerre de Troye & je m'appelois *Euphorbe*. Ménélas me donna la mort d'un coup de lance, & dernièrement j'ai reconnu à Argos mon bouclier ſuſpendu dans le Temple de Junon. Tout change & rien ne meurt. Les ames errent & circulent d'un lieu en un autre, ſortant du corps d'une bête, elles errent dans celui d'un homme. Elles quittent le corps d'un homme pour entrer dans celui d'une bête. De



même qu'une cire docile reçoit les impressions de toutes sortes de cachets & prend mille formes différentes sans cesser d'être la même ; ainsi l'ame passe dans une infinité de corps & reste toujours la même. Lors donc qu'un appétit aveugle & criminel vous porte à manger la chair des animaux, vous mangez vos semblables & peut-être vos plus proches parens. Peut-être que dans le corps de cet animal dont vous vous repaissez, étoit logée l'ame de votre frère ou de votre père, ou de votre fils, & vous renouvelez, sans y songer, l'abominable repas de Thyeste. Laissez donc désormais vivre en paix des animaux qui peuvent être vos parens, & en qui habitent certainement des ames humaines. Tuer des animaux, c'est s'essayer au meurtre & à l'homicide. On est bien disposé à répandre le sang humain, lorsqu'on peut égorger un jeune veau sans pitié, & entendre sans émotion ses mugissemens plaintifs. Celui qui n'est point touché des bêlemens enfantins du chevreau qu'il immole, pourra être insensible aux cris d'un malheureux qui lui demandera la vie, & l'homme inhumain qui tue un oiseau domestique de la même main dont il l'a nourri, tueroit peut-être dans l'occasion son meilleur ami. Laissez donc le bœuf labourer tranquillement la terre, & que cet animal utile ne puisse imputer sa mort qu'à la vieillesse. Contentez-vous de tondre la brebis & de traire la chèvre. Renoncez à l'usage des lacs, des filets & de tous ces instrumens pernicieux, productions de la fraude & de la cruauté. Que l'oiseau soit libre & en sûreté dans les airs, le poisson dans les eaux, le cerf dans les fo-

rêts. Si quelq
votre vie, tuez
ne les mangez
Il n'est poi
été & soit en
ment répandu
tempsycose.
grossier & a
flaté de l'idée
le monde q
n'y a plus p
incertitude ;
son sort. Il n'a
un avenir dé
se former auc
pour lui est d'
la condition l
comme il fait
qui n'ait ses p
inquiet sur la
après sa mort.
Platon ado
thagore ; mais
gemens. Il p
des hommes
dans le corp
toujours dans
Les Égypti
nieusement pa
raison de cet
lité que l'on
conditions &
Ceux qui son
ils, expient
commis dans
Ceux qui sont
çoivent la r
qu'ils ont pra
passée. On re
justice des D
que les gens
malheureux &
les méchans
Les premiers
pour leurs vic
tus présentes
dans une aut

ſont récompenſés de leurs vertus paſſées, & ſeront punis de leurs vices préſens dans une autre vie. Les Égyptiens penſoient auſſi que les hommes qui pendant un certain nombre de tranſmigrations, avoient entièrement expié tout le mal qu'ils avoient pu commettre, étoient tranſportés dans une étoile ou dans une planète qui leur étoit aſſignée pour demeure.

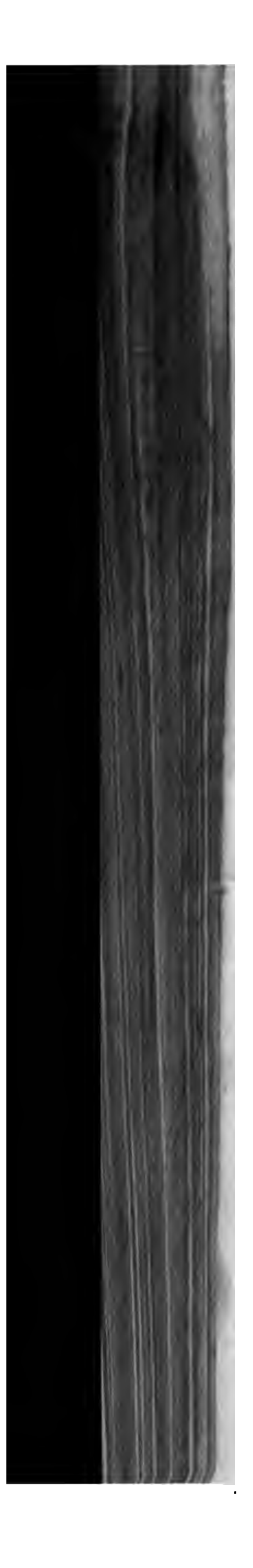
A l'exception de ce dernier article, les Indiens, les Chinois, les Siamois, preſque tous les Peuples de la preſqu'île en-deçà & au-delà du Gange, la plupart des habitans de l'Afrique avoient & ont encore les mêmes idées que les Égyptiens ſur la métempſycoſe.

Parmi les Juifs, la plupart des Phariſiens admettoient la tranſmigration des ames.

Céſar nous apprend que les Gaulois étoient perſuadés que les ames ne mouroient point, mais qu'après leur ſéparation d'avec le corps, elles paſſoient dans un autre, & ainſi ſucceſſivement. Cette doctrine leur inſpiroit un courage invincible & leur faiſoit mépriſer la mort dans les combats. Le ſyſtême de ces Peuples étoit cependant un peu différent ſur cet article, de celui des autres Nations. Ils admettoient » un » autre monde, dit un auteur mo» derne, où il y avoit les mêmes » rangs, les mêmes diſtinctions, » les mêmes plaiſirs, les mêmes » peines, les mêmes agrémens & » les mêmes afflictions que dans » celui-ci, & où les mêmes corps » ſe retrouvoient. Ils croyoient que » les ames circuloient éternelle» ment de ce monde-ci dans l'au» tre, & de l'autre monde dans » celui-ci, c'eſt-à-dire, que ce » qu'on appelle *la mort*, étoit l'en» trée dans l'autre monde, & que » ce qu'on appelle la *vie*, en étoit » la ſortie pour revenir dans ce » monde-ci ; qu'après la mort, » l'ame paſſoit dans le corps de tel » ou tel autre homme, & que » l'inégalité des conditions & la » meſure des peines & des plaiſirs » ſe régloient dans l'autre monde » ſur le bien ou le mal qu'on avoit » fait dans celui-ci... Ils diſoient » qu'il étoit de la piété envers ſes » parens, de leur envoyer dans l'au» tre monde, à tout haſard, ce » qui pouvoit leur être utile ou » agréable.... Ainſi ils bruloient » avec le mort ſes armes, ſes ha» bits, les animaux & même quel» ques-uns des eſclaves qu'il avoit » paru le plus chérir. Ils prêtoient » de l'argent dont ils ne devoient » demander le rembourſement que » dans l'autre monde ; & ils écri» voient & jetoient des lettres dans » le bucher, pour être rendues » à leurs parens & amis défunts.

Les Germains, les Celtes & tous les Peuples du nord avoient autrefois les mêmes opinions que les Gaulois. Enfin ce qui prouve combien le ſyſtême de la métempſycoſe s'eſt étendu, c'eſt que l'on a découvert qu'il étoit dominant parmi les Sauvages de l'Amérique, ſans qu'on ſache d'où ils le tiennent, ni d'où il a pu leur être apporté.

Parmi les différens Peuples qui admettent le ſyſtême de la métempſycoſe, il y en a qui penſent que ce ne ſont pas les ames qui paſſent d'un corps dans un autre, mais ſeulement les opérations & les facultés de ces ames, & qu'en approchant de bien près d'un homme mourant, on attire à ſoi, en quelque ſorte, ſes vertus & ſes bonnes qualités, comme ſes vices & ſes



défauts. Cette opinion extravagante donna lieu à la barbare coutume de certains Indiens qui, lorsqu'ils recevoient chez eux quelques étrangers distingués par leurs vertus, par leurs talens & par la sagesse de leur conduite, les faisoient mourir impitoyablement, persuadés que toutes les belles qualités des défunts demeuroient dans l'endroit où ils avoient été tués. On peut rapporter à cette idée une superstition qui régnoit autrefois dans quelques Provinces de France, & dont parle Louis Guyon dans le premier tome de ses leçons diverses : voici ses paroles. » Quand il y a un Prêtre tenu pour homme de bonne » vie, ou autre qui fait quelque » chose plus que commun : quand » étoit aux abois de la mort, & » que peu à peu perdoit la res» piration, ils approchoient les en» fans du lit où gissoit le futur dé» funt, & de sa bouche, afin » qu'attirans de son haleine, ils par» ticipassent à ses vertus & bonne » réputation.

Les Japonois de la secte de Budsdo ou Xaca, pensent que les ames des méchans, après avoir expié leurs crimes dans les enfers pendant un certain espace de temps, reviennent sur la terre & passent dans le corps de différens animaux dont les inclinations ont du rapport avec les vices auxquels elles ont été sujettes quand elles habitoient des corps humains. Quelque temps après elles passent en d'autres animaux un peu plus nobles, & parviennent par degrés jusqu'à loger une seconde fois dans des corps humains.

A Camsana, dans le Japon, il y a un Couvent de Moines charitables dont la principale occupation

est de nourri
espèce qui hal
pres du Cou
est chargé to
tribuer la no
petite cloche
A ce son qui
animaux acc
vers leur c
Lorsqu'ils fo
cloche leur d
retirer dans l
fondé sur la
que les ames
des Héros déf
de ces anima

Les habita
voisin de la C
idées que les
migration. C
des honneurs
reste, ils ont
gion & les mê

Les Talap
convaincre le
de la métemp
frontément en
viennnent des
ciennement h
qu'ils ont fait
transmigratio

Plusieurs N
rieurs de la C
les ames de
dans des lézar
muns dans le
voyent paroîtr
meure, ils dis
parens qui vie
c'est-à dire, s
avec eux. Ils
scrupule de tu

D'autres su
ginent qu'apr
ames seront
Pays des Blanc
corps de quelq

Quelques Sauvages du Mississipi s'imaginent que leur ame après la mort, passe dans le corps de quelque animal.

MÉTEMPSYCOSISTES; (les) anciens Hérétiques qui croyoient la métempsycose conformément au système de Pythagore. *Voyez* MÉTEMPSYCOSE.

MÉTEMPTOSE; substantif féminin & terme de Chronologie qui marque l'équation solaire à laquelle il faut avoir égard pour empêcher que la nouvelle Lune n'arrive un jour trop tard. Il est opposé à celui de *proemptose* qui marque l'équation lunaire à laquelle il faut avoir égard pour empêcher que la nouvelle Lune n'arrive un jour trop tôt.

Pour entendre la différence de ces deux mots, il faut se rappeler que le cycle des épactes qui revient au bout de 19 ans, & qui fait retomber les nouvelles Lunes aux mêmes jours, ne sauroit être perpétuel pour deux raisons: la première parcequ'au bout de 300 ans environ, les nouvelles Lunes arrivent un jour plutôt qu'elles ne doivent arriver, suivant le cycle de 19 ans: la seconde, parceque de quatre années séculaires, il n'y en a qu'une de bissextile, suivant le nouveau style; & que par conséquent dans les deux années séculaires qui ne sont point bissextiles, les nouvelles Lunes doivent arriver un jour plus tard que l'épacte ne le donne.

La métemptose est le changement qu'on fait au cycle des épactes dans les années séculaires non bissextiles: & la proemptose est le changement qu'on fait à ce cycle au bout de 300 ans à cause du peu d'exactitude du cycle de 19 ans. On ne fait ces changemens qu'au bout de chaque siècle, parceque ce temps est plus remarquable & rend la pratique du calendrier plus aisée.

Pour pouvoir faire facilement ces changemens, on a construit deux tables: dans la première on a disposé par ordre tous les cycles possibles des épactes, & l'on a mis à la tête de ces cycles, différentes lettres de l'alphabet pour les distinguer. Ensuite on a construit une autre table des années séculaires; & à la tête de ces années on a mis la lettre qui répond au cycle des épactes dont on doit se servir durant le siècle par lequel chacune de ces années commence.

Ces lettres marquées ainsi au commencement de chaque cycle des épactes, s'appellent leur *indice*. Ainsi le cycle 22, 3, 14, *&c.* qui est le cycle des épactes pour ce siècle, est marqué par l'indice *C*, & ainsi des autres.

Cela posé, il y a trois règles pour changer le cycle des épactes. 1°. Quand il y a métemptose sans proemptose, il faut prendre l'indice suivant ou inférieur: 2°. quand il y a proemptose sans métemptose, on prend l'indice précédent ou supérieur: 3°. quand il y a proemptose & métemptose, ou qu'il n'y a ni l'une ni l'autre, on garde le même indice. Ainsi en 1600 on avoit le cycle 23, 4, 15, *&c.* qui est marqué de l'indice *D*. En 1700 qui n'a point été bissextile, on a pris C. En 1800 il y aura proemptose & métemptose, & ainsi on retiendra l'indice *C*. En 1900 il y aura encore métemptose, & on prendra *B* qu'on retiendra en 2000, parcequ'il n'y aura ni l'une ni l'autre.

La raison de ces différentes opérations est 1°. que la métemptose

fait arriver la nouvelle Lune un jour plus tard ; ainsi il faut augmenter de l'unité chaque chiffre du cycle des épactes : car si l'épacte est, par exemple, 23, la nouvelle Lune devroit arriver suivant le calendrier des épactes, à tous les jours de chaque mois où le chiffre 23 est marqué. Mais à cause de l'année non bissextile, elle n'arrivera que le jour suivant qui a 24 ; ainsi il faudra prendre 24 au lieu de 23 pour épacte, & ainsi des autres.

2°. Quand il y a proemptose seulement, la nouvelle lune arrive réellement un jour plutôt que ne le marque le calendrier des épactes. Ainsi il faut alors diminuer chaque nombre du cycle d'une unité, par conséquent on prend le cycle supérieur.

3°. Quand il n'y a ni métemptose ni proemptose, on garde le cycle où l'on est, parceque l'épacte donne alors assez exactement la nouvelle Lune ; & l'on garde aussi ce même cycle quand il y a métemptose & proemptose, parceque l'une fait retarder la nouvelle Lune d'un jour, & l'autre la fait avancer d'autant : ainsi elles détruisent réciproquement leur effet. *Voyez* Clavius qui a fait le calcul d'un cycle de 301800 ans, au bout duquel temps les mêmes indices reviennent & dans le même ordre.

Fin du dix-septième Volume.

De l'Imprimerie de L. CH. D'HOURY.

